BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT

J
103
H44
1873
ptie 2

CANADA. PARLEMENT.
C. des C.

Procès-verbaux.

| DATE | NAME - NOM |
| --- | --- |
| | |
| | |

# VOTES ET DELIBERATIONS

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES

# PUISSANCE DU CANADA.

## SESSION 1873.

## PREMIERE SESSION DU DEUXIEME PARLEMENT.

DU 6 MARS AU 13 AOUT, INCLUSIVEMENT.

OTTAWA :
IMPRIME PAR I. B. TAYLOR, 29, 31, & 33, RUE RIDEAU.
1873.

# INDEX.

## A.


ACIER BREVETÉ DE DATE, COMPAGNIE D' :—Bill No. 64, renvoyé au Comité des Bills privés—M. *Morrison*, 145. Rapporté amendé, 197. Lu 2me fois, pris en délibéré, et rapport de progrès, 207. Pris de nouveau en délibéré, rapporté, 3me lecture et passé, 220. Passé par le Sénat, 288. Sanction royale, 365.—36 *Victoria*, chap. 123.

ACTE PASSÉ PAR LA LÉGISLATURE DU N.-B. :—Adresse, demandant tous les Actes sanctionnés le 23 mars 1873—Hon. M. *Anglin*, 140. Réponse, 267. Pas imprimée, 299.

ACTIONNAIRES DE BANQUE, LISTE DES :—Voir *Banques, Etats des.*

ADDINGTON, DISTRICT ELECTORAL D' :—Cautionnement acceptable, 150. Comité nommé, 237. Membres assermentés, Pétition renvoyée à ce Comité, et temps fixé pour sa réunion, 242. Rapport demandant permission d'ajourner ; permission accordée, 280. M. *Carter*, (président) donne lecture d'un télégramme annonçant la maladie de M. *Haggart*, membre du Comité ; M. *Haggart* dispensé d'assister davantage au Comité, 299. Rapport définitif, déclarant M. *Shibley* régulièrement élu, 305.

AGENCES MERCANTILES :—Comité spécial nommé, auquel est renvoyée la pétition de *Thomas Hicks* et autres, à ce sujet,—M. *Domville*, 301.

AGRICULTURE :—Rapport du ministre de l'—pour 1872, page 111.

AJOURNEMENTS SPÉCIAUX :—Fête de l'Annonciation, 92 ; Pour permettre au comité de l'élection de Kent de se réunir et d'ajourner, 145. Pâques, 156. Du 6 au 7, 30, p. m., 287, 292, 300. Jusqu'à 11 heures a. m., 354. Du 23 mai au 13 août, 359. Ascension, 361.

ALLEMANDS, NATURALISATION D' :—Adresse demandant la correspondance à ce sujet entre les gouvernements canadien, impérial et étrangers,—M. *Daly*, 228. Réponse (partielle), 299. Imprimée, 344.

ALMON, M. :—Tenu d'être à son siége *in re* élection de Peterborough ouest, 298. Il s'y rend, donne lecture de ses excuses, qui sont jugées suffisantes, 308.

AMÉLIORATION MARITIME, COMP. D' :—Bill No. 39, renvoyé au comité des banques, M. *Domville*, 97. Rapporté, 150. Lu 2me fois, pris en délibéré, rapporté, 3me lecture et passé, 160. Adopté par le Sénat, avec un amendement, 220. Amendement adopté, 227. Sanction royale, 257.—36 *Victoria*, chap. 23.

ANGLIN, HON. T. W. :—Infraction aux priviléges parlementaires par un journal imprimé et publié par lui, etc., 180.

ANNONCES PUBLIÉES PAR LE GOUVERNEMENT :—Ordre de la Chambre pour un état de la somme ainsi dépensée—M. *Ross* (Middlesex), 164. Réponse, 363.

ARBITRAGE :—Voir *Dettes des provinces.*

ARTICLES DANGEREUX SUR LES NAVIRES :—La Chambre en comité sur une résolution concernant le transport de ces articles ; Résolution adoptée, rapportée, adoptée, et Bill No. 25 présenté,—Hon. M. *Mitchell*, 85. Lu une fois 115. Pris en délibéré et rapport de progrès, 146. Renvoyé de nouveau à un comité général, pris en délibéré et de nouveau amendé, 165. Amendements adoptés, 3me lecture et passé, 171. Passé par le Sénat, 239. Sanction royale, 257.—36 *Victoria*, chap. 8.

ARTICLES DE PROVENANCE CANADIENNE, INSPECTION DES :—La Chambre en comité sur une résolution à ce sujet ; Résolution adoptée, rapportée, adoptée, et Bill (No. 79) présenté,—Hon. M. *Tilley*, 145. Lu une fois et renvoyé au comité des banques, 187. Rapporté amendé, 297. Pris en délibéré et renvoyé, 309. Renvoyé de nouveau à un comité général, amendé, rapporté, adopté ; Motion pour 3me lecture, et amendement de M. *Oliver*, rejeté ; Bill lu 3me fois et passé, 347. Passé par le Sénat avec des amendements, lesquels sont adoptés, 360. Sanction royale, 367.—36 *Victoria*, chap. 49.

ARTILLERIE, TERRES DE L' :—Adresse demandant un état des recettes et dépenses de ces terres dans les provinces, de juillet 1867 à juillet 1872,—M. *Wood*, 302.

ARTILLERIE, PROPRIETES DE L' (Soulanges) :—Adresse demandant les plans et rapports de M. *Baillargé*,—M. *Lanthier*, 80.

ASSERMENTATION DES TÉMOINS A LA BARRE, etc.—Bill No. 99,—M. *Fournier*, 159.

ASSURANCE, COMP. CANADIENNE D' :—Bill No. 68, renvoyé au Comité des banques,—M. *Ryan*, 146. Rapporté amendé, 219. La 2me fois, pris en délibéré, amendé, rapporté, adopté, 3me lecture et passé, 260. Adopté par le Sénat avec des amendements, lesquels sont lus la 1re fois, 318. La 2me fois et adoptés, 327. Sanction royale, 366. 36 *Victoria*, chap. 98.

ASSURANCE, COMPAGNIES D' :—La Chambre en Comité sur une résolution à leur sujet, et pour la nomination d'inspecteurs de ces compagnies ; résolution adoptée, et Bill (No. 14) présenté,—Hon. M. *Tilley*, 187. Ordre rescindé et Bill retiré, 359.

ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE ET LES ACCIDENTS DE NAVIGATION INTÉRIEURE, COMP. D' :—Bill No. 60, renvoyé au Comité des banques—M. *Witton*, 134. Rapporté, amendé, 197. Lu 2me fois, pris en délibéré et rapporté, 207. Lu 3me fois et passé, 220. Passé par le Sénat, 282. Sanction royale, 365.—36 *Victoria*, chap. 97.

AUBAINS ET NATURALISATION :—Bill du Sénat No. 135. Reçu et lu la 1re fois, 243. Deuxième lecture, prise en délibéré, rapporté, 3me lecture et passé, 309. Sanction royale, 366.—36 *Victoria*, chap. 36.

ASSURANCE MARITIME DU CANADA, COMP. D' :—Bill No. 99, renvoyé au Comité des banques—M. *Domville*, 176. Rapporté, amendé, 259. Lu 2me fois, pris en délibéré, rapporté, 3me lecture et passé, 268. Adopté par le Sénat avec des amendements, 340. Amendements adoptés, 343. Sanction royale, 366.—36 *Victoria*, chap. 100.

ASSURANCE MARITIME ET CONTRE L'INCENDIE DITE EMPIRE, COMPAGNIE D' :—Bill No. 37, renvoyé au Comité des banques—M. *Crawford*, 145. Rapporté, amendé, 192. Lu 2me fois, pris en délibéré, rapporté, 3me lecture et passé, 207. Passé par le Sénat, 253. Sanction royale, 257.—36 *Victoria*, chap. 21.

ASSURANCE MUTUELLE SUR LA VIE, DU CANADA :—Etat de ses recettes et dépenses, 119. Pas imprimé, 299.

ASSURANCE MUTUELLE DITE BEAVER DE TORONTO, COMPAGNIE D' :—Rapport annuel pour 1872, page 227.

ASSURANCE MUTUELLE DITE BEAVER DE TORONTO, COMPAGNIE D' :—Bill du Sénat, No. 129, reçu et lu la 1re fois, 232. Ordre pour 2me lecture, rescindé et bill renvoyé au comité des banques, etc., 254. Rapporté amendé 305. Deuxième lecture, pris en délibéré, amendé, rapporté, adopté, 3me lecture et passé, 313. Amendements adoptés par le Sénat, 327. Sanction royale, 366.—36 *Victoria*, chap. 101.

ASSURANCE ROYALE CANADIENNE :—Bill No. 65, renvoyé au comité des banques,—Hon. M. *Young* (Montréal), 155. Rapporté amendé, 219. Lu 2me fois, pris en délibéré, rapporté, 3me lecture et passé, 228. Passé par le Sénat avec des amendements, lesquels sont adoptés, 288. Sanction royale, 365—36 *Victoria*, chap. 99.

# B.

BAIE VERTE, CANAL DE LA :—Adresse demandant les rapports, estimations, etc., y relatifs—M. *McDonnell* (Inverness), 160.

BAIES, HAVRES, ETC., DE NOS COTES, SOUVERAINETÉ SUR LES :—Motion pour que la Chambre se forme en comité sur une résolution devant servir de base à une adresse à Sa Majesté, etc.,—M. *Mills*,—Débats en résultant ajournés, 238. Ordre rescindé, 354.

BANQUE CENTRALE DU CANADA :—Bill No. 112, renvoyé au comité des banques,—Hon. M. *Young*, 186. Rapporté, 238. Lu 2me fois, pris en délibéré, rapporté, 3me lecture et passé, 254. Passé par le Sénat, 282. Sanction royale, 365.—36 *Victoria*, chap. 78.

BANQUE DE L'OUEST DU CANADA :—Bill No. 14, renvoyé au comité des banques,—M. *Beaty*, 134. Rapporté, 192. Lu 2me fois, pris en délibéré, rapporté, 3me lecture et passé sous le titre de "banque impériale", 207. Passé par le Sénat avec des amendements, 253. Amendements adoptés, 268. Sanction royale, 365.—36 *Victoria*, chap. 74.

BANQUE D'ÉPARGNE, ONTARIO ET QUÉBEC :—La Chambre en comité sur une résolution à leur sujet ; résolution adoptée, rapportée, adoptée, 84, et bill (No. 24) présenté,—Hon. M. *Tilley*, 85. Lu 2me fois et renvoyé au comité des banques, 115. Rapporté, amendé, 150. Pris en délibéré, amendé, rapporté, adopté, 231. Troisième lecture et passé, 243. Passé par le Sénat avec des amendements, 306. Amendements adoptés, 323. Sanction royale, 366.—36 *Victoria*, chap. 72.

BANQUE DE ST. JEAN :—Bill No. 57, renvoyé au comité des banques,—M. *Béchard*, 123. Rapporté, 192. Deuxième lecture, considéré, rapporté, 3me lecture et passé, 207. Passé par le Sénat, 253. Sanction royale, 257.—36 *Victoria*, chap. 15.

BANQUE DU CANADA :—Bill No. 47, renvoyé au comité des banques,—M. *Jetté*, 111. Rapporté, 192. Lu 2me fois, pris en délibéré, rapporté, 3me lecture et passé sous le nouveau titre de banque d'Hochelaga. 207. Passé par le Sénat, 253. Sanction royale, 257.—36 *Victoria*, chap. 13.

BANQUE DE ST. HYACINTHE :—Bill No. 85, renvoyé au comité des banques,—M. *Delorme*, 155. Rapporté, amendé 192. Lu 2me fois, pris en délibéré, rapporté, une lecture et passé, 207. Adopté par le Sénat avec un amendement, lequel est adopté, 253. Sanction royale, 365.—36 *Victoria*, chap. 77.

BANQUE DE ST. JEAN :—Bill No. 57, renvoyé au comité des banques,—M. *Béchard*, 123. Rapporté, 192. Lu 2me fois, pris en délibéré, rapporté 3me lecture et passé, 207. Passé par le Sénat, 253. Sanction royale, 257—36 *Victoria*, chap. 15.

BANQUES ET COMMERCE DE BANQUE :—La Chambre en comité sur des résolutions à ce sujet ;—résolutions adoptées rapportées, adoptées et bill No. 15 (y relatif) présenté—Hon. M. *Tilley*, 64. Lu 2me fois et renvoyé au comité des banques, 86. Rapporté amendé, 150. Pris en délibéré, rapporté, 3me lecture et passé, 220. Adopté par le Sénat avec des amendements, lesquels sont lus la 1re fois, 253. Lu 2me fois et adoptés, 260. Sanction royale, 365.—36 *Victoria*, chap. 43.

BANQUES ET COMMERCE DE BANQUE :—Nomination de comité, 5. Rapport, 71. Adopté, 82. Premier rapport, 84. MM. *Boyer* et *McDonald* (C.-B.) ajoutés à ce comité, 146. Deuxième rapport, 150. M. *Caron* ajouté au comité, 164. Troisième rapport et règle 60 suspendue pour réduire le temps de ces rapports de 10 à 3 jours, 186. MM. *Lewis* et *Archibald* ajoutés au comité, 188. Quatrième rapport, 192. Cinquième rapport, 197. Pétition de la compagnie des messageries de marchands, à lui renvoyé, 213. Sixième rapport, 216. Septième rapport, 238. Huitième rapport, 259. Neuvième rapport, 272. Dixième rapport, 287. Onzième rapport, 291. Douzième rapport, 297, et treizième rapport, 305.

BANQUES, LISTES DE LEURS ACTIONNAIRES :—Banque du N.-B., 37. Comp. canadienne de crédit foncier, 37. Banque maritime, 49. Banque la cité, Montréal, Banque du Peuple et Banque d'Ontario, 59. Banque du district de Niagara et Banque royale canadienne, 69. Banque Nationale des Cantons de l'Est et Banque de la Nouvelle-Ecosse, 89. Banque de Montréal, Banque Métropolitaine et Banque de St. Stephen, 119. Banque l'A. B. du Nord et Banque des marchands d'Halifax, 149. Banque nationale, 263. Imprimées, 298.

BANQUE FÉDÉRALE :—Voir *Banque Supérieure.*

BANQUE IMPÉRIALE :—Voir *Banque de l'Ouest.*

BANQUE SUPÉRIEURE DU CANADA :—Bill No. 98, renvoyé au comité des banques,—M. *Kirkpatrick*, 180. Rapporté amendé, 219. Lu 2me fois, pris en délibéré, rapporté, 3me lecture et passé sous le nouveau titre de Banque Fédérale, 228. Passé par le Sénat avec des amendements, lesquels sont adoptés, 283. Sanction royale, 365.—36 *Victoria*, chap. 79.

BAPTÊMES, MARIAGES ET SÉPULTURES :—Etats généraux, etc., Beauharnais, Iberville, Ottawa et Berthier, 49. Arthabaska, Richelieu, Saguenay, St. Hyacinthe, et Ottawa (supplémentaire), 89. Bedford et Terrebonne, 119. St. François (et état supplémentaire), 123. Montmagny, Kamouraska et Bonaventure, 149. Joliette, Québec et Redford, (supplémentaire), 227.—Pas imprimé, 298.

BARTHE, G. J. :—Adresse demandant les comptes pour ouvrages et services rendus,—M. *Mathieu*, 98.

BATEAUX A VAPEUR, INSPECTION DES : —Bill du Sénat, No 144, reçu et lu la 1re fois, 283. Lu 2me fois, pris en délibéré et rapporté, 288. Motion pour 3me lecture, 292 —remarque est faite que ce Bill aurait dû émaner de cette Chambre,—la Chambre passe outre—Bill lu 3me fois et passé, 293. Sanction royale, 366.—36 *Victoria*, chap. 53.

BATEAUX A VAPEUR, INSPECTION DES, COLOMBIE B. :—Bill du Sénat No. 84,—Hon. M. *Mitchell*, 155. Lu 2me fois, 187. Considéré, rapporté, 3me lecture et passé, 120. Passé par le Sénat, 253. Sanction royale, 257. —36 *Victoria*, chap. 7.

BELL, R. J., OFFICIER RAPPORTEUR, Muskoka :—Assigné à la barre, 38. Il comparaît et est interrogé, 98. Son interrogatoire ajourné, 100. Motion d'acquittement,—amendement—et débats en résultant, ajournés, *idem.* Amendement retiré, et motion d'acquittement adoptée, etc., 111.

BERGIN, D., DÉPUTÉ DE CORNWALL :—Lettre de *L. D. Fraser*, retirant sa pétition contre l'élection de M. *Bergin*, 95. Ordre pour recevoir la pétition de *J. D. Fraser*, rescindé, 97.

BETTERAVE, SUCRE DE :—Motion, que la Chambre se forme en comité sur une résolution concernant la fabrication de ce sucre,—M. *Joly*. Débats en résultant, ajournés, 176. Débats repris ; résolution adoptée en comité général, rapportée et adoptée, 308.

BIBLIOTHÉCAIRE, RAPPORT DU :—Page 10.

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT :—Message du Sénat désignant ses membres pour le comité, 63. Comité spécial nommé, et message envoyé au Sénat, 97. Premier rapport, 285. Adopté, 291. Deuxième rapport, 325. Adopte, 339.

BILLETS PROMISSOIRES ET LETTRES DE CHANGE :—Bill No. 15, pour révoquer l'acte imposant un droit sur,—M. *Savary*, 72.

BILLS PRIVÉS :—Comité à nommer 5. Rapporté, 71. adopté, 72. Premier rapport, 84. Temps pour recevoir des pétitions prolongé, etc., 96. Deuxième rapport, et temps réduit de 10 à 3 jours en vertu de la 60me règle, 179. Troisième rapport, 197. Quatrième, 219. Pétition de *L. Sylvestre*, à lui renvoyée, 231. Cinquième rapport, 249. Sixième *idem*. Septième rapport—modification des règles, 316. Dernier rapport adopté, 339.

BLAKE, E. :—Lettre à l'Orateur, annonçant son option pour le district électoral de la division Sud de Bruce, 80. Mandat émis pour Durham Ouest, siège qu'il a résigné, *idem*.

BOIS DE CONSTRUCTION, DROIT IMPOSÉS PAR LA LÉGISLATION DU N.-B.—La Chambre en comité sur certaines résolutions à ce sujet; résolutions adoptées, rapportées, adoptées et bill (No. 54) présenté,—Hon. M. *Tilley*—et lu 1er et 2me fois, 339 .Lu 3me fois et passé, 356. Passé par le Sénat, 363. Sanction royale, 367.—36 *Victoria*, chap. 41.

BOIS EXPORTÉ de CHICOUTIMI et du SAGUENAY :—Adresse,—M. *Tremblay*, 164.

BOIVIN, C. A. et AIMÉ ROY :—Adresse au sujet de dépenses contingentes à eux payées comme percepteurs, etc., M. *Duguay*, 105. Réponse, 249. Rép. supplémentaire, 277. Pas imprimées, 299.

BOSSÉ, JUGE :—Adresse relative au domicile qui lui a été assigné,— M. *Fournier*, 98. Réponse, 144. Imprimée, 192.

BOURCHETTE, JOSEPH :—Nomination d'un Comité spécial auquel est renvoyée la réponse à une adresse du 27 mars 1871,—Hon. M. *Fortin*, 302. Rapport, renvoyé au Comité des impressions, 326. Motion pour faire adopter le rapport—débats en résultant, ajournés, 344. Pas imprimé, *Idem*. Nouvelle décision du Comité des impressions à l'effet de le faire imprimer, 355.

BREVETS, ACTES CONCERNANT LES, 1872 :—Bill No. 106,—Hon. M. *Pope*, 180. Deuxième lecture, pris en délibéré, amendé, rapporté et adopté, 221. Lu 3me fois et passé, 224. Passé par le Sénat, 273. Sanction royale, 365.—36 *Victoria*, chap. 44.

BROCKVILLE, PÉTITION D'ÉLECTION DE :—Cautionnement et sûretés acceptables, 179. Comité nommé, 237. Membres assermentés, pétition à lui renvoyée et temps fixé pour sa réunion, 242. Rapport demandant permission d'ajourner ; permission accordée, 258. M. *Currier* rapporté absent, 267.

BUDGET pour l'année fiscale 1873-74 et budget supplémentaire, pour 1872-73, avec message de Son Excellence, 110. Budgets renvoyés à un Comité, 111. Message du Gouverneur-Général. Budget supplémentaire pour 1874, page 249, renvoyé au même Comité, 258.

BUFFALO AU LAC HURON, COMP. DU CHEMIN DE FER DE :—Bill No. 92, renvoyé au Comité des ch. de fer,—M. *Edgar*, 164. Rapporté amendé, 231. Lu 2me fois, pris en délibéré, rapporté, lu 3me fois et passé, 239. Adopté par le Sénat avec des amendements, lesquels sont adoptés, 318. Sanction royale, 366.—36 *Victoria*, chap. 84.

# C.

CABLE TRANSATLANTIQUE, COMPAGNIE CANADIENNE DU :—Bill No. 136, renvoyé au Comité des banques—M. *Thomson* (*Welland*), 258. Rapporté, 276. Lu 2me fois, pris en délibéré, amendé, rapporté, adopté, 3me lecture et passé, 283. Passé par le Sénat, 327. Sanction royale, 366.—36 *Victoria*, chap. 96.

CARON, A. :—Député du comté de Québec, prête serment et prend son siége, 123.

CARTIER, HON. SIR GEORGE E. :—Adresse à Son Excellence, le priant de donner des ordres pour que les restes du défunt soient inhumés aux frais du public et qu'un monument lui soit érigé, etc.—Proposée par *John A. Macdonald* et adoptée sur division, 364. Avis de vacance dans la représentation du district électoral de Provencher par suite de la mort de son député, 369.

CASCADES A CÔTEAU LANDING, CANAL DES :—Adresse demandant copie des pétitions relatives à sa construction,—M. *Lanthier*, 91. Réponse, 144. Devant être imprimée sous une forme abrégée, 192.

CANADA ET ANTILLES, COMPAGNIE DE PAQUEBOTS-POSTE :—Bill No. 138—Hon. M. *Young*. Règle 51me suspendue, et Bill renvoyé au comité des banques, et règles 53, 54, 55, 56 et 60 suspendues, 267. Rapporté amendé, 272. Lu 2me fois, pris en délibéré, rapporté, 3me lecture et passé, 277. Adopté par le Sénat avec des amendements, 325. Amendements adoptés, 335. Sanction royale, 366.—36 *Victoria*, chap. 109.

CANANA ET RIVIÈRE DÉTROIT, COMPAGNIE DE PONT DU, ACTE AMENDANT SA CHARTE :—Bill (No. 155) pour

amender l'acte passé cette session,—Hon. M. *Blanchet*,—règles 49, 51, 53, 55, 56, 58, 69 et 60 suspendues; lu trois fois et passé, 344. Passé par le Sénat, 364. Sanction royale, 366.—36 *Victoria*, chap. 91.

CAUTIONNEMENTS ACCEPTABLES :—A l'égard d'élections protestées :—Kent (N.-B.) 72. Toronto Est; Huron, D.N.; et Peterborough, D. O., 123. Addington, 150. Brockville et Stormont, 179. Portneuf et Maskinongé, 185. Jacques Cartier, Rimouski, Northumberland, D. E., et Perth, D. N., 191. York, D. N., 241.

CAUTIONNEMENTS INACCEPTABLES :—Simcoe, D. N.; London (cité); Cardwell; Huron (centre); Peel; Monck et Middlesex (D. O.), 150. Middlesex, D. E.; Welland et Charlevoix, 179. Prince-Edouard, 191. Rouville, St. Hyacinthe, Lévis, Pontiac, Dorchester, Missisquoi, Chicoutimi et Saguenay, 241.

CERTIFICATS D'ELECTION :—D'*A. Caron*, 123. Il prête serment et prend son siége, *idem*. D'*E. B. Wood*, 169. Il prête serment et prend son siége, 185.

CHAMBRE DE COMMERCE DE LA PUISSANCE :—Bill No. 3, renvoyé au comité des banques—M. *Ryan*, 97. Rapporté amendé, 150. Lu 2me fois, pris en délibéré, rapporté, 3me. lecture et passé, 160. Adopté par le Sénat avec des amendements, lesquels sont adoptés, 253. Sanction royale, 365.—36 *Victoria*, chap. 66.

CHAMBRE DE COMMERCE DE LA PUISSANCE :—Bill No. 126,—M. *Carter*, 2. Lu 2me. fois et renvoyé au comité des banques, 277.

CHAMBRE DES COMMUNES, CONDITION SANITAIRE DE LA :—Nomination d'un comité spécial chargé de l'étude du système actuel de chauffage et d'aérage,—Hon. M. *Tupper*, 207. Rapport, 291. Renvoyé au comité des impressions, 392. Imprimé.

CHAMBRE DES COMMUNES, SÉANCES DU SAMEDI :—De 1 p. m., même ordre que pour les vendredis, 215. De 3 p. m., etc., 243. De 3 p. m., 283. Pendant le reste de la session, de 3 p. m., et même ordre que pour les vendredis, 306.

CHANGE, PRÊT ET DÉPOTS DE MANITOBA, COMP. DE :—Bill No. 72, renvoyé au comité des banques,—M. *Morisson*, 145.

CHARGEMENTS SUR LES PONTS DE NAVIRE :—La Chambre en comité sur une résolution pourvoyant à une loi pour prévenir les accidents aux navires portant des chargements sur leur pont, etc. Résolution adoptée, et Bill No. 13 présenté,—Hon. M. *Mitchell*, 55, Lu 2me fois et renvoyé au comité des banques, 85. Rapport amendé, 192. Pris en délibéré et rapporté, 231. Motion pour 3me lecture; amendement rejeté; 3me lecture et passé, 243. Adopté par le Sénat avec des amendements, lesquels sont adoptés, 356. Sanction royale, 367.—36 *Victoria*, chap. 56.

CHARS, COMPAGNIE MANUFACTURIÈRE DE CHARS DU CANADA :—Bill No. 66, renvoyé au comité des bills privés,—M. *Morrison*, 134. Rapporté amendé, 219. Lu 2me fois, pris en délibéré, amendé, rapporté, adopté, 3me lecture et passé, 238. Passé par le Sénat, 318. Sanction royale, 366.—36 *Victoria*, chap. 90.

CHEMINS DE FER :—La Chambre devant se former en comité sur une résolution concernant la construction de clôtures à neige sur ces chemins,—Hon. M. *Langevin*, 92. Résolution adoptée, rapportée adoptée, et Bill (No. 53) pour amender l'acte général des chemins de fer de 1868, présenté, 115. Lu 2me fois, 260. Ordre pour 3me lecture, rescindé, Bill renvoyé à un comité général, pris en délibéré, amendé, rapporté, adopté, 3me lecture et passé, 287. Passé par le Sénat, 340. Sanction royale, 366.—36 *Victoria*, chap. 80.

CHEMINS DE FER :—Bill (No. 31) pour mieux réglementer leur circulation,—M. *Oliver*, 91. La Chambre en comité sur une résolution à ce sujet; résolution adoptée, rapportée et adoptée, 124. Lu 2me fois et renvoyé au comité des chemins de fer, 207.

CHEMINS DE FER, ACTE CONCERNANT LES :—Bill (No. 119) pour assurer d'égales facilités aux compagnies de messageries,—M. *Morrison*, 207. Lu 2me fois, 310.

CHEMINS DE FER; ACTED'AMENDEMENT :—Bill No. 126 renvoyé au comité des chemins de fer,—M. *Gibbs* (Ont., D. S.), 207. Ordre pour renvoyer le Bill au comité des chemins de fer, rescindé, et seconde lecture du Bill fixée, 231. Lu 2me fois et renvoyé au comité des chemins de fer, 260. Rapporté amendé, 276. Ordre rescindé et Bill retiré, 309.

CHEMINS DE FER :—Bill (No. 8) pour permettre à certaines compagnies de chemin de fer de pourvoir aux besoins de leur trafic,—M. *Mercier*, 54. Lu 2me fois, 136. Pris en délibéré, amendé, rapporté, adopté, devant être réimprimé tel qu'amendé, 207. Motion pour 3me lecture, et amendement de M. *Scriver* pour renvoyer de nouveau le Bill à un comité général, adopté; Bill renvoyé en conséquence, pris en délibéré, amendé, rapporté, adopté, 3me lecture et passé, 239. Passé par le Sénat avec des amendements, 340. Lus 1re fois, 351. Lus 2me fois et adoptés, 360. Sanction royale, 367.—36 *Victoria*, chap. 81.

CHEMINS DE FER, CANAUX ET LIGNES DE TÉLÉGRAPHE :—Comité à nommer, 4. Rapporté, 70. Adopté, 72. MM. *Edgar* et *Burpee* ajoutés, 91. MM. *Church* et *Haggart* ajoutés, 146. Premier rapport, 163. Instruction au comité au sujet de la circulation des trains le dimanche, 194. Deuxième rapport, 205. MM. *Macdonald* (Glengarry) et *Caron* ajoutés, 214. Troisième rapport, 223. Cinquième rapport, 276. Pétition de *F. G. Capréol*, à lui renvoyée, 283. La pétition de *Capréol* devant être tirée à 500 exemplaires, 298.

CHEMIN DE FER DU NORD DU CANADA .—Bill No. 131, renvoyé au comité des chemins de fer, etc.,—Hon. M. *Robinson*, 272.

CHEMIN DE FER DU NORD DU CANADA :—Motion pour que la Chambre se forme en comité sur une résolution concernant l'acceptation de la somme de $500,000 de cette compagnie, etc. ;—Hon. M. *Tilley*, 305. Ordre rescindé, 359.

CHEMIN DE FER DU NORD DU CANADA :—Documents relatifs à sa dette mis devant la Chambre, 326. Imprimés, 344.

CHICOINE, J. A. :—Adresse pour un état des sommes à lui payées par le gouvernement depuis le 1er janvier jusqu'à cette date,—M. *Mercier*, 228. Réponse, 267. Pas imprimée, 299.

"CITIZEN", COMPAGNIE D'IMPRESSION ET DE PUBLICATION DU :—Bill No. 16 —M. *Currier*—Renvoyé au comité des bills privés, 72. Rapporté amendé, 179, Lu 2me. fois, pris en délibéré, rapporté, 3me. lecture et passé, 194. Passé par le Sénat, 273. Sanction royale, 365.—36 *Victoria*, chap. 124.

COCKBURN, ALEXANDER PETER :—Déclaré élu pour Muskoka, il prête serment et prend son siège, 38.

COLDBROOKS, COMP. DE LAMINOIRS de :—Voir *Equipement maritime du Canada, compagnie d'*.

COLLINGWOOD, MÉMORIAL de :—Adresse pour copie de ce mémoire—M. *Oliver*, 245. Réponse, 280. Pas imprimée, 299.

COLOMBIE BRITANNIQUE, DROITS DE HAVRE ET DE TONNAGE :—Bill No. 148,—Hon. M. *Tupper*, 288. Lu 2me et 3me fois, et passé, 309. Passé par le Sénat, 363. Sanction royale, 366.—36 *Victoria*, chap. 59.

COLOMBIE BRITANNIQUE, AFFAIRES DES SAUVAGES DE LA :—Adresse demandant copie du rapport du surintendant de ces Sauvages,—Hon. M. *De Cosmos*, 228. Réponse, 291. Imprimée, 344.

COLOMBIE BRITANNIQUE, AGENT SPÉCIAL DU REVENU DE L'INTÉRIEUR :—Adresse demandant copie de son rapport—Hon. M. *De Cosmos*, 228.—Réponse, 258. Pas imprimée, 299.

COLUMBIA, LIBRE NAVIGATION DE CETTE RIVIÈRE PAR LES SUJETS BRITANNIQUES :—Motion de M. *Blake* pour que la Chambre se forme en Comité à ce sujet—amendement de M. *Tupper*, et sous amendement de M. *Mackenzie*, rejetés ; motion de M. *Tupper* adoptée, etc., 268.

COMITÉ D'ÉLECTION :—Appelé pour être assermenté et membres absents, 202.

COMITÉ D'ÉLECTION :—M. *Ferris*, député de Queen's County, N.-B., demande a exempté du service de ces Comités, 84. L'Hon. M. *Howe* et M. *Ferris* sont exemptés, 91.

COMITÉS SPÉCIAUX, COMITÉ CHARGÉ D'EN DRESSER LES LISTES, 47. Rapport, priviléges et élections, 49. Adopté, 50. Rapport,—ordres permanents, 54. Adopté, *idem*. Rapport quant aux autres Comités, 70. Adopté, 72

COMITÉS SPÉCIAUX :—A nommer, pages 4 et 5. Rapports, 49, 54, 70. Adoptés, 50, 54, 72.

COMMERCE ET NAVIGATION, Tableaux du :—Pour 1872, page 50.

COMMISSION de SON EXCELLENCE comme Gouverneur-Général du Canada, 112.

COMMUNES, CHAMBRE DES,—COMPTES, etc :—129.

COMPTES PUBLICS :—Comité à nommer, 5. Rapporté, 71. Adopté, 72. Premier rapport, 80. Documents à lui renvoyés, *idem*. Réponse à une adresse à lui renvoyée, 105. Ducuments à lui renvoyés, 172. MM. *Wood* et *Flesher* ajoutés, 188. MM. *Macdonald* (Glengarry) et *Colby* ajoutés, 214. Deuxième rapport, 241. Troisième rapport, (Enquête au sujet du camp de Lévis), 305. Quatrième rapport, 311. Troisième et 4me, non imprimés, 344.

COMPTES PUBLICS de la PUISSANCE pour 1872, page 50.

CONFÉDÉRATION de L'EMPIRE :—Motion pour une adresse à Sa Majesté à ce sujet.—M. *Wallace* (Norfolk), retirée à la suite de quelques débats, 123.

CONSEILS de la REINE :—Adresse relative à leur nomination,—M. *Mills*, 152. Réponse, 228. Imprimée, 298.

CONSTRUCTION et D'ÉPARGNE dite FREEHOLD, SOCIÉTÉ PERMANENTE DE :—Bill No. 36, renvoyé au comité des banques,—M. *Morrison*, 145. Rapporté amendé, 197. Lu 2me fois, 220. Pris en délibéré, rapporté, 3me lecture et passé, 227. Adopté par le Sénat avec des amendements, lesquels sont adoptés, 283. Sanction royale, 365.—36 *Victoria*, chap. 104.

CONVENTION ENTRE SIR HUGH ALLAN, PROPRIÉTAIRE DE NAVIRES, et le maître-général des postes, 54. Voir aussi *Service postal par voie de mer.*

CONVICTIONS SOMMAIRES :—Bill No. 104, pour amender la section 66 du chap. 31, 32 et 33 *Victoria*,—M. *Savary*, 180.

COSTIGAN, JOHN :—Dans l'affaire de Kent, N.-B.,—comité d'élection—devant se rendre à son siége en Chambre, 214. Il se rend et donne lecture de ses excuses, qui sont vérifiées sur serment.—M. *Daly* propose que ses excuses soient acceptées; amendement de *Blake*; amendement adopté, 220. Nouvel ordre de présence, 219. Il se rend à son siége, donne lecture de ses excuses, qui sont jugées suffisantes, 223.

COURS D'EAU NAVIGABLES :—Adresse demandant le rapport de la commission chargée d'en faire l'examen,—M. *Cartwright*, 98. Réponse, 123. Imprimée, 192.

COURS D'EAU ET RIVIÈRES NAVIGABLES :—Bill No. 7,—M. *Cartwright*, 53. Lu 2me fois, 207. Motion—que la Chambre se forme en comité;—amendement, rejeté; Bill examiné en comité général, rapporté, adopté, 3me lecture et passé, 240. Passé par le Sénat, avec des amendements, lesquels sont adoptés, 273. Sanction royale, 365.—36 *Victoria*, chap. 65.

CRÉDIT FONCIER DU CANADA :—Bill du Sénat (No. 141), reçu, 276. Lu 1ère fois et renvoyé au comité des banques, 287. Rapporté amendé, 297. Lu 2me. fois, pris en délibéré, amendé, rapporté, adopté, 3me. lecture et passé, 313. Amendements adoptés par le Sénat, 340. Sanction royale, 366.—36 *Victoria*, chap. 102.

CULBUTE, RIVIÈRE DES OUTAOUAIS, CANAL DES RAPIDES de la :—Adresse—M. *Findlay*, 80. Réponse, 150. Pas imprimée, 299.

CULTIVATEURS, COMPAGNIE DES TERRES, D'ESCOMPTE ET DE PLACEMENT DES :—Bill No. 91, renvoyé au comité des banques,—M. *Ross* (Wellington), 159. Honoraire remis, 297.

# D.

DÉBITEUR ET CRÉANCIER :—Bill No. 118,—M. *Carter*, 198. Ordre rescindé et bill retiré, 354.

DÉPENSES IMPRÉVUES :—Etat de ces dépenses, renvoyé au comité des comptes publics, 80.

DÉPUTÉS AUX COMMUNES, LISTE ALPHABÉTIQUE DES :—78.

DÉPUTÉS AUX LÉGISLATURES LOCALES DEVANT RÉSIGNER COMME TELS, ETC. :—Bill No. 5. —M. *Mills*, 47. Lu 2me fois, 135. Ordre pour que la Chambre se forme en Comité, rescindé, et Bill renvoyé à un comité spécial, 239.

DÉPUTÉS, QUALIFICATION FONCIÈRE DES :—Bill No. 133,—M. *Jetté*, 242.

DÉPUTÉS :—Ils prêtent serment et prennent leur siége, 1, 37, 43, 50, 69, 109, etc.

DÉPUTÉS :—Devant se retirer en certains cas :—Voir *Ordres sessionnels*, 5.

DÉPUTÉS AGISSANT COMME AVOCATS DEVANT DES COMITÉS :—Motion de M. *Mills* et amendement de M. *Carter*, adopté, et question envoyée au comité des priviléges, etc, 164.

DESJARDINS, ACTE CONCERNANT LE CANAL :—Bill No. 82, renvoyé au comité des bills privés,—M. *Chisholm*, 176. Rapporté amendé, 219. Pris en délibéré et rapport de progrès, et permission de siéger de nouveau demandée,—Motion pour renvoyer le Bill au comité des chemins de fer, etc., adopté, et Bill renvoyé en conséquence à ce comité, 228. Rapporté amendé, 231. Pris en délibéré, rapport de progrès, pris de nouveau en délibéré, amendé, rapporté, adopté, 3me lecture et passé, 238 et 239. Passé par le Sénat, 282. Sanction royale, 365.—36 *Victoria*, chap. 94.

DETTES ET OBLIGATIONS DES PROVINCES FÉDÉRALES :—La Chambre devant se former en comité sur certaine résolution à ce sujet,— Hon. M. *Tilley*, 306. Prise en délibéré et rapport de progrès, 340. Prise de nouveau en délibéré, adoptée, rapportée, adoptée, et Bill (No. 156) présenté, 346. Motion pour 2me lecture, adoptée; Bill lu 2me fois, 347. Motion pour 3me lecture; amendement de l'hon. M. *Cauchon*, rejeté; Bill lu 3me fois, après division, et passé, 356. Passé par le Sénat, 363. Sanction royale.—36 *Victoria*, chap. 30.

DÉTROIT, COMP. DU PONT DE LA RIVIÈRE :—Bill No. 56, renvoyé au Comité des chemins de fer,—M. *Morrison*, 134. Rapporté, 223. Lu 2me fois, pris en délibéré, rapporté, 3me lecture et passé, 228. Passé par le Sénat, 282. Sanction royale, 365.—36 *Victoria*, chap. 89.

DIMANCHE, CIRCULATION DES CH. DE FER LE :—Instruction à ce sujet au Comité des chemins de fer,—M. *Smith* (Peel), 194.

DOCK ET D'ENTREPOT, COMPAGNIE CANADIENNE DE :—Bill No. 95, renvoyé au Comité des banques,—M. *Currier*, 186. Rapporté amendé, 238. Lu 2me fois, pris en délibéré, rapporté, 3me lecture et passé, 254. Adopté par le Sénat avec des amendements, lesquels sont adoptés, 325. Sanction royale, 366.—36 *Victoria*, chap. 110.

DOLPHIN, COMPAGNIE MANUFACTURIÈRE DITE :—Bill No. 35, renvoyé au Comité des banques, M. *Merritt*, 123. Rapport amendé, 192. Lu 2me fois, pris en délibéré, rapporté, 3me lecture et passé, 207. Passé par le Sénat, 242. Sanction royale, 257.—36 *Victoria*, chap. 24.

DRAGUEUR FÉDÉRAL "CANADA" :—Adresse pour un état de ses travaux, etc., durant 1872,—M. *Forbes*, 207. Réponse, 231. Pas imprimée, 299.

DROITS DE DOUANE, NORD-OUEST ET MANITOBA :—La Chambre devant se former en Comité sur certaines résolutions,—Hon. M. *Tupper*, 136. En Comité et rapport de progrès, 146. Chambre de nouveau en Comité sur le même sujet ;—signification de l'adhésion de Son Excellence ; résolutions adoptées, rapportées, adoptées et Bill (No. 87) y relatif présenté, 156. Lu 2me fois, 187. Pris en délibéré, amendé, rapporté, adopté, 3me lecture et passé, 220. Adopté par le Sénat avec des amendements, 269. Amendements adoptés, 288. Sanction royale, 366.—36 *Victoria*, chap. 39.

DURHAM (D. E.), PÉTITION D'ÉLECTION :—Sûretés acceptables, 179. Comité spécial nommé, 237. Membres assermentés, pétition à lui renvoyée et temps fixé pour sa réunion, 242. Rapport définitif déclarant M. *Lewis Ross* régulièrement élu, 271.

DURHAM (D. O.) :—Mandat de l'Orateur pour une nouvelle élection, 80.

# E.

ECONOMIE INTERNE, COMMUNES :—Nomination des membres de cette commission, etc., 47.

EDIFICES PUBLICS :—Adresse demandant un état de tous ces édifices qui ont été assurés contre l'incendie depuis la confédération,—M. *Wilkes*, 245.

ELECTIONS, COMITÉ GÉNÉRAL D' :—Mandat de l'Orateur pour la nomination de six membres de ce comité, 78. Motion—que le dit mandat n'a pas été déposé sur la table avant le 16me jour, rejetée, 97. Membres assermentés, etc., 103. Toutes les pétitions d'élection et la liste alphabétique des membres à lui renvoyées, 104. Membres choisis pour composer la liste des présidents, et les autres membres partagés en trois listes, 129. Listes remises au comité, 130. Rapport fixant le jour pour le choix des comités de Toronto Est, Division Nord de Huron et Peterboro Ouest, 134. Rapport de la nomination des comités de Toronto Est et de la Division Nord de Huron, 186. Deux membres ajoutés à la liste des présidents, 186. Rapport fixant le jour de la nomination des comités de Portneuf, Maskinongé, Leeds Sud, Jacques-Cartier, Rimouksi, Northumberland Est et Perth Nord, 205. Membres ajoutés à la liste des présidents, *idem*. Listes amendées, 206. Membres ajoutés à la liste des présidents, 231. Rapport de la nomination des comités d'Addington, Brockville, Stormont, D. E., de Durham et Québec (cité), 237. Membres ajoutés à la liste des présidents, 241. Deux membres ajoutés à la liste des présidents et aux listes amendées, 263. Rapport de la nomination des comités de Jacques-Cartier, Maskinongé, Portneuf et Leeds Sud, 271. Semblable rapport pour Rimouski, D. E. de Northumberland et D. N. de Perth, 275. Le président déclare qu'il n'y a pas eu quorum ce jour, et le rapport est retiré, 276. Rapport de la liste des présidents, 281. Rapport nommant de nouveau les comités en dernier lieu mentionnés, 287. Comité de la D. E. de Northumberland, dissous, et pétition renvoyée au comité général des élections, 301. Rapport de la nouvelle nomination du comité de la D. E. de Northumberland, 311.

ELECTION DES DÉPUTÉS AUX COMMUNES :—Bill No. 28,—Sir *J. A. Macdonald*, 85. Ordre rescindé et Bill retiré, 348.

ELECTIONS :—Sommes payées aux officiers-rapporteurs, M. *Young* (Waterloo), 55. Réponse, 209. Imprimée, 344.

ELECTION, LOI TEMPORAIRE D' :—Bill No. 152,—Sir *John A. Macdonald*, 317. Lu 2me et 3me fois et passé, 349. Passé par le Sénat, 363. Sanction royale, 363.—36 *Victoria*, chap. 27.

ELECTIONS PROTESTÉES :—Voir *Comité général d'Elections*.

ELECTIONS PROTESTÉES DE DÉPUTÉS AUX COMMUNES :—Bill No. 52. Sir *J. A. Macdonald.* Voir *Pétitions d'élection* et matières s'y rattachant.

ENREGISTREMENT DES MARIAGES, NAISSANCES ET DÉCÈS :—Voir *Acte de la statistique.*

ENTREPÔT DE MARCHANDS, COMP. D' :—Bill No. 94, renvoyé au Comité des banques;—M. *Beaubien,* 180. Rapporté amendé, 259. Bill lu 2me fois, pris en délibéré, rapporté, 3me lecture et passé, 268. Passé par le Sénat, avec des amendements, lesquels sont adoptés, 349. Sanction royale, 366.—36 *Victoria,* chap. 111.

ENTREPÔT MARITIME, COMP. D' :—Bill No. 44, renvoyé aux Comité des banques, M. *Domville,* 97. Rapporté amendé, 186. Lu 2me fois, pris en délibéré, rapporté, 3me lecture et passé, 194. Adopté par le Sénat avec des amendements, 283. Amendements adoptés, 287. Sanction royale, 365.—36 *Victoria,* chap. 112.

EQUIPEMENT MARITIME ET DE CH. DE FER, COMP. D' :—Bill No. 43, renvoyé au comité des banques,—M. *Domville,* 111. Rapporté, amendé, 192. Lu 2me fois, pris en délibéré, rapporté, 3me lecture et passé sous le titre de *Coldbrook Rolling Mills Co. of the Dominion of Canada,* 207. Adopté par le Sénat avec des amendements, 283. Amendements adoptés, 287. Sanction royale, 365.—36 *Victoria,* chap. 121.

ERIÉ ET NIAGARA, ACTE CONCERNANT LE CH. DE FER D' :—Bill No 54, renvoyé au comité des chemins de fer,—M. *Morrison.* 134. Rapporté, amendé, 192. Lu 2me fois, pris en délibéré, rapporté, 3me lecture et passé, 220. Passé par le Sénat, 273. Sanction royale, 365.—36 *Victoria,* chap. 86.

EXPLORATION GÉOGRAPHIQUE ET GÉOLOGIQUE de la zone fertile du territoire du Nord-Ouest,—Motion de M. *Charlton,* pour que la Chambre se forme en comité sur une résolution à ce sujet, etc. Débats en résultant, ajournés, 207.

EXTRADITION DE CRIMINELS :—Bill du Sénat, No. 149, reçu et lu la 1re fois, 300. Lu 2me fois, pris en délibéré, amendé, rapporté, adopté, 3me lecture et passé, 353. Amendements adoptés par le Sénat, 364. Réservé à la signification du bon plaisir de Sa Majesté, 367.

# F.

FABRICATION CANADIENNE, ARTICLES DE : — Etat des matières premières employées pour ces articles et qui ont été placées sur la liste des articles francs de droits, 54. Imprimé, 122.

FAILLITE, Acte concernant la (1869) : —Nombre des pétitions pour et contre sa révocation,—M. *Oliver,* 55. Réponse, 63.

FAILLITE, LOIS DE :—Amendement de l'Hon. M. *Holton* à la motion de l'Hon. M. *Tilley,* pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides, savoir : " que les lois de faillite soient maintenues d'ici à la fin de la prochaine session."—Motion adoptée, 260.

FAILLITE, ACTE CONCERNANT LA, 1869, ET ACTES QUI L'AMENDENT, ETC. :—Bill No. 139, Sir *John A. Macdonald,* 272. Lu 2me fois, 288. Lu 2me fois et passé, 292. Passé par le Sénat avec un amendement, lequel est adopté, 356. Sanction royale, 366.—36 *Victoria,* chap. 42.

FAILLITE, ACTE DE LA (1869) :—Bill No. 100. M. *Palmer,* 176.

FAUCHEUSES DITES GUERRIÈRES, COMPAGNIE CANADIENNE DE :—Bill No. 80, renvoyé au comité des banques,—M. *Brouse,* 150. Rapporté, 192. Lu 2me fois, pris en délibéré, rapporté, 3me lecture et passé, 207. Passé par le Sénat avec des amendements, 283. Amendements adoptés, 287. Sanction royale, 305.—36 *Victoria,* chap. 119.

FÉLONIE ET DÉLIT :—Bill (No. 33,) pour amender l'Acte 32-33 *Victoria,* chap. 35,—M. *Glass,* 91. Lu 2me fois, 136. Pris en délibéré et nouveau rapport de progrès, 207.

FERRIS, JOHN :—Député de Queens, N.-B., demandant à être exempté de servir dans les comités d'élection, 84. Motion l'exemptant.

FOIN, PRIVILÉGE DU, MANITOBA :—Adresse demandant les instructions donnés aux commissaires,—M. *Schultz,* 164. Réponse, 279. Pas imprimée, 299.

FOIN, PRIVILÉGE DU, MANITOBA :—Adresse demandant la correspondance à ce sujet.—M. *Cunningham,* 301. Réponse, 359.

FONDS SOCIAL, ACTE CONCERNANT LES COMPAGNIES À :—Bill No. 105.—Hon. M. *Langevin,* 180. Lu 2me et 3me fois et passé, 232. Passé par le Sénat, 276. Sanction royale, 365.—36 *Victoria,* chap. 64.

FRAIS TAXÉS par M. L'ORATEUR :—Dans l'affaire de l'élection protestée de Stormont, 364.

FRASER, J. D. :—Voir *Bergin, D.*

# G.

GARANTIE, COMP. CANADIENNE de :—Bill No. 20.—Hon. M. *Holton*—renvoyé au comité des banques, 84. Rapporté amendé, 150. Lu 3me fois, pris en délibéré, rapporté, 3me lecture et passé, 160. Passé par le Sénat, 253. Sanction royale, 257.—36 *Victoria*, chap. 22.

GARANTIE et de PLACEMENT, AGENCE CANADIENNE de :—Bill No. 88, renvoyé au comité des banques—M. *Ryan*, 160. Rapporté amendé, 259. Lu 2me fois, pris en délibéré, rapporté, 3me lecture et passé, 277. adopté par le Sénat avec des amendements, lesquels sont adoptés, 349. Sanction royale, 366.—36 *Victoria*, chap. 106.

GARDIENS DE PORT, MONTRÉAL et QUÉBEC :—La chambre en comité sur une résolution y relative, résolution adoptée, rapportée et adoptée, et bill (No. 10) présenté,—Hon. M. *Mitchell*, 54. Lu 2me fois, 85. Pris en délibéré et rapporté, 112. Lu 3me fois et passé, 130. Passé par le Sénat, 232. Sanction royale, 257.—36 *Victoria*, chap. 11.

GAZOMÈTRES, INSPECTION DES :—La Chambre en comité sur une résolution à ce sujet,—Hon. M. *Tupper*, 156. Résolution adoptée, rapportée, adoptée, et bill (No.97) présenté, 171. Lu 2me fois et renvoyé au comité des banques, 232. Rapporté amendé, 259. Pris en délibéré, amendé, rapporté, adopté, 3me lecture et passé, 356. Sanction royale, 366.—*Victoria*, chap. 48.

GIBBS, T. N. :—Résignation de son siége pour accepter une charge relevant de la Couronne, 369. Certificat de son élection, *idem*. Il prête serment et prend son siége, *idem*.

GLASGOW, COMPAGNIE DES TERRES ET DE DÉPÔTS DITE :—Bill No. 32, renvoyé au comité des banques,—M. *Carter*, 91. Rapporté amendé, 259. Lu 2me fois, pris en délibéré, rapporté, 3me lecture et passé, 268. Adopté par le Sénat avec des amendements, lesquels sont adoptés, 318. Sanction royale, 366.—36 *Victoria*, chap. 105.

GOUDGE, M. H. :—Certificat de son élection pour la division est de Hants, 369. Il prête serment et prend son siége, *idem*.

GOUVERNEUR-GÉNÉRAL :—Projet d'instructions, 112, et commission nommant le très-honorable Comte de *Dufferin* Gouverneur Général du Canada, 113.

GOUVERNEUR-GÉNÉRAL, MESSAGES DU :—Invitant les députés au Sénat, 1. Message pour le même objet, 3. Lecture du discours de Son Excellence, 4. Pris en délibéré, *idem*. Résolution pour une adresse en réponse, 41. Résolution adoptée, et renvoyée à un comité spécial, lequel fait rapport du projet d'adresse, qui est lu, adopté et ordre est donné de la faire grossoyer, présenter, etc., 42 et 43. Sa réponse à l'adresse, 63. Message invitant les Communes à se rendre au Sénat ; la Chambre se rend, et à son retour, M. l'Orateur fait rapport, etc., 257. Message invitant les Communes au Sénat ; elles s'y rendent, et à leur retour, M. l'Orateur fait rapport, etc., 365. *Idem* ; Son Excellence adresse les deux Chambres et proroge le parlement, 370.

GRAND OCCIDENTAL ET RIVE DU LAC ONTARIO, CHEMIN DE FER DE JONCTION :— Bill No. 102, renvoyé au comité des chemins de fer,—Hon. M. *Carling*, 176. Rapporté amendé, 223. Lu 2me fois, pris en délibéré, rapporté, 3me lecture et passé, 228. Passé par le Sénat, 282. Sanction royale, 365.—36 *Victoria*, chap. 88.

GRAND OCCIDENTAL, CHEMIN DE FER : —Bill No. 101, renvoyé au comité des chemins de fer,—Hon. M. *Carling*, 176. Rapporté amendé, 223. Lu 2me fois, pris en délibéré, rapporté, 3me lecture et passé, 228. Passé par le Sénat avec des amendements, lesquels sont adoptés, 309. Sanction royale, 336.—36 *Victoria*, chap. 83.

GRAND TRONC, ACTE DES ARRANGEMENTS FINANCIERS du (1862) :—Bill No. 18. Règle 51me suspendue et bill renvoyé au comité des chemins de fer, etc.,—Hon. M. *Cameron* (Cardwell), 84. Adhésion de Son Excellence à la mesure signifiée, 161. Rapporté amendé, 163. Motion pour 2me lecture ; objection soulevée ; décision de l'Orateur et débats, ajournés, 176. Lu 2me fois, après division ; pris en délibéré, amendé, rapporté, adoptée, 193. Lu 2me fois et passé, 207. Passé par le Sénat. 232. Sanction royale, 257.—36 *Victoria*, chap. 18.

GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE :—A l'ouverture de la session, il remet au greffier de la Chambre le rôle des députés à ce parlement, 1. Il lui est ordonné de se rendre en Chambre avec certains rapports, etc., et il s'y rend en conséquence, 5. Ordre lui est donné d'amender le rapport de l'élection de Muskoka, etc., ce qu'il fait en conséquence, 38. Ordre lui est donné de faire un rapport du nombre de votes pris dans tout le Canada pendant la dernière élection, 55. D'émettre un nouveau bref pour Durham Ouest, 80. De se présenter avec le rapport du Shérif de Kent, N.-B., 91. Il se présente, 106. Il met devant la Chambre le rapport demandé, etc., 279. Imprimé, 298.

GUGY, B. C. A. :—Sa pétition, retirée, 60.

# H.

HAMILTON ET BRANTFORD, CHEMIN DE :—Résolution,—que le Gouvernement devrait prendre des mesures pour clore les comptes de ce chemin,—M. *Fleming*, 344.

HAMILTON ET BRANTFORD, COMP. DU CH. DE :—Adresse relative aux réclamations du gouvernement contre *John Lovejoy* ou cette compagnie, 73.

HANTS, DISTRICT ÉLECTORAL DE :—Nouveau bref, pour remplir la vacance laissée par l'honorable M. *Howe*, qui a accepté une charge relevant de la couronne, 283. Certificat de l'élection de M. *H. Goudge*, écr., comme représentant de la division Est de Hants, 369.

HAVRE DE QUÉBEC :—La Chambre en comité sur une résolution concernant l'amélioration et administration de ce havre ; résolution adoptée, rapportée, adoptée et bill (No. 63) présenté,—Hon. M. *Mitchell*, 164. Lu 2me fois, 335. La résolution ci-dessus renvoyée au comité général du bill,—qui est pris en délibéré, amendé, rapporté, adopté, lu 3me fois et passé, 348. Adopté par le Sénat avec des amendements, 364. Motion—que les amendements ne soient pas adoptés, et ordonné qu'un message soit envoyé au Sénat pour l'en informer, *idem*. Sanction royale, 367.—36 *Victoria*, chap. 62.

HONORAIRES REMIS :—Du bill No. 73, page 220 Des bills Nos. 2 et 91, page 297. Du bill No. 86, page 303.

HOWE, HON. JOSEPH :—Député du district électoral de Hants, exempté de servir comme membre de comités d'élection, etc., en conséquence de son âge avancé, 91. Avis de vacance par suite de son acceptation d'une charge relevant de la Couronne, et émission d'un nouveau bref, 283. Certificat de l'élection de M. *H. Goudge*, écr., pour ce district électoral, 369.

HUDSON, COMP. DE LA BAIE D' :—Adresse—contrat de cession de cette compagnie à Sa Majesté,— M. *Schultz*, 98

HURON ET ONTARIO, COMP. DE TRANSPORT DE :—Bill No. 15, renvoyé au comité des banques,—M. *Rose*, (Durham), 130. Rapporté amendé, 197. Lu 2me fois, pris en délibéré, rapporté, 3me lecture et passé, 207. Passé par le Sénat, 253. Sanction royale, 257.—36 *Victoria*, chap. 19,

HURON, PÉTITION D'ÉLECTION :—Cautionnement acceptable, 123. Comité à nommer, 134. Comité nommé, 186. Membres assermentés. Pétition à lui renvoyée et temps fixé pour sa réunion, 193. Rapport, etc., et permission de s'ajourner accordée, 199.—Autre ajournement, 271.

HYGIÈNE ET SALUBRITE PUBLIQUE :—Nomination d'un comité spécial à ce sujet.—M. *Pâquet*, 343. Rapport, 347. Imprimé, 360.

# I.

IMMIGRATION ET COLONISATION :—Comité spécial à nommer, 5. Rapporté et adopté, 72. Premier rapport, 84. M. *Trow* ajouté au comité, 164. Deuxième rapport, renvoyé au comité des impressions, 343. Imprimé, 355.

IMMIGRATION, OCTROIS AUX PROVINCES POUR L' :—Adresse demandant un état indiquant de quelle manière les sommes accordées, ont été dépensées,—Hon. M. *Anglin*, 228. Réponse (partielle), 359.

IMMIGRATION DU SUD OUEST D'IRLANDE :—Motion pour une adresse demandant le nom des agents nommés par le gouvernement fédéral l'année dernière,—M. *Bergin*,—Débats à ce sujet ; M. l'Orateur quitte le fauteuil à 6 p. m., 344.

IMPRESSIONS DU PARLEMENT :—Comité collectif des deux Chambres à nommer, 5. Rapporté, 71. Adopté, 72. Message au Sénat, *idem*. Message du Sénat, 80. Premier rapport, 84. Deuxième, 120. Troisième, 122. Pétition de *H. Fry et al.*, à lui renvoyée 123. Pétition de *L. O. Richardson*, à lui renvoyée, 155. Rapport sur les écoles du N. B., à lui renvoyé, 176. Motion pour l'adoption des 2me et 3me rapports, et amendement, adopté, 176. Quatrième rapport, 192. Cinquième 232. Réponse à une adresse (Conseils de la Reine) à lui renvoyée, *idem*. Deuxième rapport du comité sur la vente des liqueurs, à lui renvoyée, 287. Rapport de la commission sanitaire, à lui renvoyée, 292. Sixième rapport, 298. Rapport du comité sur la vente la plus directe de ce pays en Europe, à lui renvoyé, 311. Rapport du comité sur la pétition de *Joseph Bouchette*, à lui renvoyé, 326. Deuxième rapport du comité d'immigration à lui renvoyé, 343. Septième rapport, 344. Motion pour l'adoption du 5me rapport, amendement de M. *Young* (Waterloo), sous amendement de M *Daly*, adopté sur division, 345. M. *Young*, propose ensuite d'y ajouter, ce qui est adopté, et motion principale adoptée telle qu'amendée, *idem*. Huitième rapport, 355. Sixième, 7me et 8me rapports adoptés, *idem*. Neuvième et 10me rapports adoptés, 360.

IMPRIMEUR DU PARLEMENT ET DES DÉPARTEMENTS :—Adresse relative à la poursuite qu'il a intenté au Gouvernement, etc.,—M. *Young* (Waterloo), 72. Réponse, 145. Pas imprimée, 192.

INÉLIGIBILITÉ DES CONSEILLERS LÉGISLATIFS ET MEMBRES DES ASSEMBLÉES COMME DÉPUTÉS AUX COMMUNES :—Bill No. 4, —M. *Mills*, 47. Motion peur 2me lecture ; amendements rejetés, et Bill lu 2me fois, 107. Pris en délibéré et rapporté, 135. Lu 3me fois et passé, 140. Passé par le Sénat, 239. Sanction royale, 257.—36 *Victoria*, chap. 2.

INTÉRÊT :—La Chambre en comité sur une résolution à ce sujet,—M. *Duguay*, 97.

INTÉRÊT ;—Bill (No. 120) y relatif,—M. *Colby*, 207. Lu 2me fois et renvoyé au comité des banques, 277. Rapporté amendé, 291. Pris en délibéré, rapporté, 3me lecture et passé, 309. Passé par le Sénat, 356. Sanction royale, 366.—36 *Victoria*, chap. 70.

INTÉRÊT, TAUX DE L', N.-E.:—Bill No. 127, M. *Tobin*, 223. Lu 2me fois et renvoyé au comité des banques, 277.

INTÉRÊT ET USURE, N.-B.:—Bill No. 130,—M. *Savary*, 233. Lu 2me fois et renvoyé au comité des banques, 277. Rapporté amendé, 237. Pris en délibéré, rapporté, adopté, 3me lecture et passé, 309. Passé par le Sénat, 356. Sanction royale, 366.—36 *Victoria*, chap. 71.

INTÉRÊTS AGRICOLES DU CANADA:—Motion pour nommer un comité spécial chargé de s'enquérir de la condition de ces intérêts,—M. *Jones*.—Débats sur ce sujet, ajournés, 152.

INTÉRÊTS MANUFACTURIERS DU CANADA:—Comité spécial nommé,—M. *Chisholm*, 194. Permis de faire rapport de temps à autre, et quorum réduit à 7 membres, 220.—Premier rapport, 267.

INTERCOLONIAL, CH. DE FER:—La Chambre en comité sur des résolutions concernant l'autorisation de payer certains entrepreneurs des sections de 1 à 7 de ce chemin,—Hon. M. *Tilley*, 306. Résolutions adoptées en comité, 360. Rapportées, lues 2me fois et adoptées, 365.

INTERCOLONIAL, CH. DE FER:—Ordre de la Chambre pour la production d'états indiquant la somme de chaque contrat,—M. *Mackenzie*, 344.

INTERCOLONIAL, CH. DE FER:—La Chambre en comité sur une résolution concernant la largeur de sa voie; adhésion de Son Excellence à cette résolution, résolution adoptée, rapportée, adoptée et bill (No. 122) présenté,—Hon. M. *Langevin*, 214. Lu 2me et 3me fois et passé, 233. Passé par le Sénat, 276. Sanction royale, 365.—36 *Victoria*, chap. 45.

INTERCOLONIAL, CH. DE FER:—Rapport des commissaires, 84. Imprimé, 192.

INTERCOLONIAL, CH. DE FER:—Adresse au sujet des réclamations d'entrepreneurs qui n'ont pas terminé leurs contrats,—M. *Young* (Waterloo), 91. Réponse, 151.

INTERCOLONIAL, CH. DE FER,—SECTION No. 5:—Ordre pour la production d'un état des quantités de matériaux estimées,—M. *Mackenzie*, 47. Réponse, renvoyée au comité des comptes publics, 105.

INTERCOLONIAL, CH. DE FER:—Rapport des commissaires et minute du conseil sur les réclamations des premiers entrepreneurs des sections de 1 à 7, page 151. Imprimés, 192.

INTÉRIEUR, MINISTÈRE DE L':—Bill du Sénat, No. 59, reçu et lu 1re fois, 123. Lu 2me fois, pris en délibéré, amendé, rapporté et adopté, 171. Lu 3me fois et passé, 187. Amendements adoptés par le Sénat, 215. Sanction royale, 257.—36 *Victoria*, chap. 4.

INTÉRIEUR, REVENU DE L':—Rapports, états et statistiques, etc., 111.

INSTRUCTIONS ET COMMISSIONS, PROJET D':—Nommant le comte de *Dufferin* Gouverneur-Général du Canada, 112.

# J.

JACQUES-CARTIER, Pétition d'élection:—Cautionnement acceptable, 191. Comité spécial nommé, 271. Membres assermentés. Pétition à lui renvoyée et temps fixé pour sa réunion, 276. Rapport, demandant permission d'ajourner, laquelle est accordée, 287.

JOHNSON, HON. F. G:—Réponse à une adresse du 3 juin 1872, page 170. Pas imprimée, 299.

JONES, D. FORD:—Adresse pour copie de la pétition relative au pouvoir d'eau de Gananoque,—Hon. M. *Richards*, 194. Réponse, 267. Pas imprimée, 299.

JOURNAUX, PORT DES:—Adresse demandant un état du revenu provenant du port des journaux,—M. *Young* (Waterloo), 164.

JUGES, HONORAIRES DES (bill No. 52):—La Chambre devant se former en comité sur certaines résolutions, 242. Résolutions adoptées en comité, rapportées, 2me lecture, adoptées sur division et renvoyées au comité général du bill établissant de meilleures dispositions à l'égard des pétitions d'élection, etc,—Sir *John A. Macdonald*, 259.

JUGES DE LA COUR SUPRÊME, N.-E. ET N.-B.:—Motion pour une adresse (M. *Savary*) au sujet de l'inégalité de leurs traitements dans ces provinces—débats qui en résultent, ajournés, 135.

# K.

KENT, (N. B.) :—Cautionnement dans l'affaire de l'élection protestée de ce district électoral, 72. Greffier de la Couronne en Chancellerie avant se présenter avec le bref, etc., 91. Résolution pour prendre en délibéré les différentes affaires s'y rattachant, 97. Procédures préliminaires à la nomination du comité électoral, etc., 103. Le greffier de la couronne en chancellerie se présente, et les documents y relatifs renvoyés au comité, 106. Rapport pour permission d'ajourner, laquelle est accordée, 145. Rapport, 213. M. *Costigan* se rend à son siége, 214. Rapport,—M. *Costigan*, sommé de se rendre, etc., 219. M. *Costigan* est à son siége, et donne lecture de ses excuses ; sur motion de M. *Daly*, amendée par M. *Blake*, il est excusé, 220. Rapport définitif,—que le cautionnement est insuffisant, 232. Motion,—que le rapport du comité spécial soit renvoyé au comité des priviléges et élections ; motion retirée après quelques débats, 242.

KERSTEMAN, W. :—Correspondance au sujet du chemin de fer canadien du Pacifique, 123. Pas imprimée. Le comité des impressions décide ensuite de la faire imprimer, 355.

KINGS, CHAMBRE DE COMMERCE DU COMTÉ DE :—Bill No. 70, renvoyé au comité des banques,— M. *Domville*, 145 Rapporté amendé, 219. Lu 2me fois, pris en délibéré, amendé, rapporté, adopté, 3me lecture et passé, 228 Passé par le Sénat, 282. Sanction royale, 365.—36 *Victoria*, ch. 67.

# L.

LABRADOR, COMPAGNIE DU :—Bill No. 117, renvoyé au comité des bills privés,—M. *Beaubien*, 198. Rapporté amendé, 249. Lu 2me fois, pris en délibéré, et rapport de progrès, 260. Pris de nouveau en délibéré, amendé, rapporté, adopté, 3me lecture et passé, 277. Adopté par le Sénat avec des amendements, lesquels sont adoptés, 348. Sanction royale, 366.—36 *Victoria*, chap. 116.

LACHINE, COMP. DES TRAVAUX HYDRAULIQUES DE :—Bill No. 48, renvoyé au comité des chemins de fer,—M. *Beaubien*, 111. Rapporté amendé, 276. Lu 2me fois, pris en délibéré, rapporté, 3me lecture et passé, 287. Passé par le Sénat, 356. Sanction royale, 366.—36 *Victoria*, chap. 115.

LARCIN :—Bill (No. 132) y relatif,—M. *Chipman*, 242. Ordre rescindé et Bill retiré, 354.

LEEDS (SUD), PÉTITION D'ÉLECTION :—Sûreté acceptable, 185. Comité spécial nommé, 271. Membres assermentés, pétition à lui renvoyé, et temps fixé pour sa réunion, 275. Rapport—demandant permission d'ajourner ; permission accordée, 300. Rapport définitif, Hon. M. *Richards* déclaré régulièrement élu, 317.

LÈPRE : —Adresse pour copie du rapport de *J. C. Taché*, écr., sur l'origine et les progrès de cette maladie dans le Nouveau-Brunswick,—Hon. M. *Anglin*, 301.

LETTRES DE CHANGE ET BILLETS PROMISSOIRES :—Bill No. 111,—Hon. M. *Cameron* (Cardwell), 186. Lu 2me fois, pris en délibéré et rapporté, 277. Renvoyé de nouveau à un comité général, amendé, rapporté, lu 3me fois et passé, 354.

LÉVIS, CAMPEMENT A :—Adresse pour copie du rapport, jugement, etc., de l'enquête à ce sujet,—M. *Taschereau*, 228. Réponse, 258. Imprimée, 298.

LIEUTENANTS GOUVERNEURS, JUGES ET AUTRES, TRAITEMENT DES :—La Chambre devant se former en comité sur des résolutions à ce sujet ; recommandation de Son Excellence signifiée,—Sir *John A. Macdonald*, 215. Résolutions adoptées et rapportées, 281. Motion pour 2me lecture, et amendements de MM. *Mercier* et *Fournier*, rejetés ; résolutions adoptées, et Bill No. 157 présenté et lu 2me fois sur division, 348. Lu 3me fois et passé, 358. Passé par le Sénat, 363. Sanction royale, 366.—36 *Victoria*, chap. 31.

LIQUEURS, LOI CONTRE LA VENTE DES :—Comité auquel ont été renvoyées toutes les pétitions à ce sujet,—M. *Bodwell*, 91. Permission de faire rapport de temps à autre et quorum réduit, 150. Premier rapport, 214. Deuxième rapport, renvoyé au comité des impressions, 287.—Imprimé, 298.

LOIS COMMERCIALES, ASSIMILATION DES : —Résolutions adoptées en comité général au sujet des lois commerciales de différentes provinces de la confédération,—M. *Casgrain*, 302.

LOIS EXPIRANTES :—Comité de ces lois à nommer, 4 Rapport, 70. Adopté, 72. Premier rapport, 84. Deuxièmes rapport (Lois de faillite), 238.

LAVEJOY, JOHN : —Voir *Hamilton et Brantford, Comp. du chemin de*

# M.

MAITRE DE POSTE DE FARRAN'S POINT :—Adresse demandant tous documents relatifs à sa démission,—M. *Archibald*, 229. Réponse, 326. Pas imprimée, 344.

MAITRE DE HAVRE, HALIFAX :—La Chambre en Comité sur une résolution relative à la nomination à cette charge ; résolution adoptée en Comité, rapportée et adoptée, 54. Bill No. 12 présenté,—Hon. M. *Mitchell*, 55. Lu 2me fois, pris en délibéré et rapporté, 85. Lu 3me fois et passé, 92. Adopté par le Sénat, 135. Sanction royale, 257.—36 *Victoria*, chap. 12.

MAITRES DE HAVRE POUR LA N.-E. ET LE N.-B. :—La Chambre en Comité sur une résolution concernant leur nomination ; résolution adoptée, rapportée, adoptée, et Bill présenté,—Hon. M. *Mitchell*, 111. Lu 2me fois, pris en délibéré et rapporté, 165. Lu 3me fois et passé, 171. Passé par le Sénat, 255. Sanction royale, 258.—36 *Victoria*, chap. 9.

MADAWASKA, ESTACADES DE LA RIVIÈRE :—Adresse au sujet des réclamations contre le Gouvernement pour pertes résultant de la rupture de ces estacades, etc.,—M. *Findlay*, 228. Réponse, 279. Pas imprimée, 299.

MALLES ET PASSAGERS ENTRE LE CANADA ET L'EUROPE :—Voir *Route la plus directe*, etc.

MANITOBA, TERRES POUR LESQUELLES IL N'A PAS ÉTÉ ÉMIS DE LETTRES PATENTES :—Bill du Sénat (No. 109), reçu et lu la 1re fois, 183. Lu 2me fois, pris en délibéré, rapporté, 3me lecture et passé, 221. Sanction royale, 257.—36 *Victoria*, chap. 6.

MANITOBA, COMMISSAIRES DES TERRES DE :—Adresse demandant le rapport concernant la vente ou location de terres, etc.,—M. *Mackenzie*, 73. Réponse (partielle), 180. Imprimée, 192.

MANITOBA, EMEUTES MILITAIRES :—Adresse à ce sujet,—M. *Cunningham*, 60.

MANDATS ÉMIS PAR L'ORATEUR :—Pour l'élection d'un député du districs électoral de Québec, 4. Sommant *R. J. Bell*, officier rapporteur pour Muskoka, de comparaître à la barre, 38. Pour la nomination des membres du comité général des élections, 78. Pour l'élection d'un député de la D. O. de Durham, 80. Motion de M. *White* (Hastings)—que le mandat pour la nomination des membres du comité général des élections n'a pas été mis sur ce bureau avant le 16me jour de la session, rejetée, 97. Sommant *Elie Tassé* de comparaître à la barre, 150, etc.

MAREZZO, COMPAGNIE CANADIENNE DE MARBRES :—Bill No. 61, renvoyé au comité des banques, —M. *Savary*, 130. Rapport amendé, 219. Lu 2me fois, pris en délibéré, rapporté, 3me lecture et passé, 228. Adopté par le Sénat, avec des amendements, 306. Amendements adoptés, 313. Sanction royale, 366.—36 *Victoria*, chap. 118.

MARIAGES, NAISSANCES ET SÉPULTURES, ENREGISTREMENT DES :—Bill No. 75,—Hon. M. *Pope*, 145. La Chambre en comité sur une résolution, qui est adoptée, rapportée et adoptée, comme devant être incorporée dans le bill No. 165. Motion pour 3me lecture—débats en résultant, ajournés, 224. Ordre rescindé, et bill retiré, 359.

MARINE, TERRES RÉSERVÉES POUR LA :—Transférées au gouvernement fédéral par les commissaires de l'Amirauté, etc. ; adresse,—M. *Edgar*, 245. Réponse, 279. Imprimée, 298.

MARINE ET PÊCHERIES :—Rapport annuel de ce Ministère, 193.

MARINE ET PÊCHERIES, MINISTÈRE DE LA :—Etats relatifs aux phares, police de rade, fonds des marins malades, fonds des pilotes invalides, etc., 73. Pas imprimés, 122.

MARINE ET SON ENREGISTREMENT :—La Chambre en Comité sur une résolution à ce sujet ; résolution adoptée, rapportée, adoptée et Bill (No. 134) présenté,—Hon. M. *Mitchell*, 242. Lu 2me fois, pris en délibéré, amendé, rapporté, adopté, 288. Lu 3me fois et passé, 292. Passé par le Sénat avec des amendements, lesquels sont adoptés, 356. Réservé à la signification du bon plaisir de Sa Majesté. Voir *Erratum*, page 370.

MARTIN, J. R., POUR FAIRE DROIT A :—Bill du Sénat, No. 124,—avec message transmettant les témoignages, documents, etc. ;—lu 1re fois.—Motion pour renvoyer le Bill à un Comité spécial, amendement de l'Hon. M. *Langevin*, rejeté ; Bill renvoyé, 215. Rapport du Comité des ordres permanents, 223. Rapport du Comité spécial, 227. Motion pour 2me lecture, et amendement de l'Hon. M. *Langevin*, rejeté ; Bill lu 2me fois, pris en délibéré et rapporté, 239. Motion pour 3me lecture, et amendement de l'Hon. M. *Langevin*, rejeté ; Bill lu 3me fois et passé, 253. Réservé à la signification du bon plaisir de Sa Majesté, 367.

MASKINONGÉ, PÉTITION D'ÉLECTION :—Cautionnement acceptable, 185. Comité spécial nommé, 271. Membres assermentés. Pétion à lui renvoyée, et temps fixé pour sa réunion, 275. Rapport, demandant permission d'ajourner, permission accordée, 287.

MATELOTS :—Bill (No. 145) pour mieux prévenir leur désertion ; venu du Sénat ; reçu et lu 1re fois, 283. Lu 2me fois, pris en délibéré et rapporté, 288. Lu 3me fois et passé, 365. Sanction royale, 367. 36 *Victoria*, chap. 58.

MATELOTS, ENGAGEMENT DES :—La Chambre en comité sur une résolution à ce sujet ; résolution adoptée, rapportée, adoptée, et bill (No. 140) présenté,—Hon. M. *Mitchell*, 272. Lu 2me fois et renvoyé au comité des banques, 293. Rapporté, 305. Pris en délibéré, amendé, rapporté, adopté, 3me lecture et passé, 335. Passé par le Sénat, 363. Réservé à la signification du bon plaisir de Sa Majesté, 367.

MATIÈRES PREMIÈRES ENTRANT DANS LA FABRICATION D'ARTICLES :—Placées sur la liste des articles en franchise.—Etat mis devant la Chambre, 54. Imprimé, 122.

MATHIEU, M. ET HON. J. B. GUÈVREMONT :—Adresse demandant copie de toutes lettres, comptes, etc., aux différents départements au sujet d'annonces officielles dans certains journaux,—M. *Fournier*, 301.

MESSAGES DU GOUVERNEUR-GÉNÉRAL :—Annonçant la nomination des membres de la commission administrative des Communes, 47. Transmettant la charte du chemin de fer du Pacifique, 50. Transmettant le budget, 110. Transmettant l'arrêté du conseil au sujet de l'administration de la justice au Nord-Ouest, 150. Transmettant le rapport de la commission du ch. de fer Intercolonial, 151. Budget supplémentaire, 249. Dépêche et autre rapport des jurisconsultes de la couronne au sujet de la loi scolaire du N.-B., 267. Deuxième budget supplémentaire, 316. Documents *in re* union de l'île du Prince-Edouard, 326. Enquête du naufrage de l'*Atlantic*, *Idem*. 3me budget supplémentaire, 355. Recommandant les crédits à l'égard de l'acte scolaire du N.-B. et de l'exposition de Vienne, 364.

MESSAGERIES, COMPAGNIE CANADIENNE DE :—Bill No. 62, renvoyé au comité des banques,—M. *Crawford*, 130. Rapporté amendé, 219. Lu 2e fois, pris en délibéré, rapporté, 3me lecture et passé, 288. Passé par le Sénat, 327. Sanction royale, 366—36 *Victoria*, chap. 113.

MESURES DU GOUVERNEMENT, leur préséance le jeudi, 156. Devant être prises à 7.30 p. m., lundi prochain, et l'adoption du 5me rapport du comité des impressions considéré comme ordre du gouvernement, 327.

MÉTAUX, COMPAGNIE CANADIENNE POUR L'IMPORTATION DE :—Bill No. 81, renvoyé au Comité des banques—M. *Jetté*, 150. Rapporté amendé, 238. Lu 2me fois, pris en délibéré, amendé, rapporté, adopté, 3me lecture et passé, 254. Adopté par le Sénat avec des amendements, lesquels sont adoptés, 340. Sanction royale, 366.—36 *Victoria*, chap. 122.

MIDDLESEX (EST), ELECTION DE :—Greffier de la Couronne en Chancellerie devant se présenter avec les rapports de cette élection ; il se présente en conséquence ; rapport lu, 5. Rapports imprimés, 9.

MILICE DU CANADA :—Rapport sur ce service pour 1872, page 169.

MILICE ET DÉFENSE DU CANADA :—Bill du Sénat (No. 143) reçu et lu 1re fois, 283. Lu 2me fois, 288. Pris en délibéré et rapport de progrès, 309. Pris de nouveau en délibéré, amendé, rapporté, adopté, 3me lecture et passé, 335. Amendements adoptés par le Sénat, 348. Sanction royale, 366. 36 *Victoria*, chap. 46.

MILICE, MINISTÈRE DE LA :—Adresse demandant un état de ses officiers et employés, etc.,—M. *Bergin*, 344.

MINES D'ARGENT DITE NORTH STAR, COMP. DES :—Bill No. 58, renvoyé au Comité des banques,—Hon. M. *Carling*, 97. Rapporté amendé, 186. Lu 2me fois, pris en délibéré, rapporté, 3me lecture et passé, 194. Passé par le Sénat, 273. Sanction royale, 365.—36 *Victoria*, chap. 117.

MINGAN :—Adresse demandant la correspondance relative au droit de pêche accordé pour les rivières traversant la seigneurie de Mingan,—M. *Fournier*, 245. Réponse, 326. Pas imprimée, 344.

MONTCALM ET JOLIETTE, CHANGEMENT DE LIMITES :—Bill No 22,—M. *Dugas*, 84. Lu 2me fois, pris en délibéré et rapporté, 309. Lu 3me fois et passé, 354. Passé par le Sénat, 363. Sanction royale, 366.—36 *Victoria*, chap. 29.

MONTRÉAL, CHAMBLY ET SOREL, CH. DE FER DE :—Bill No. 83, renvoyé au comité des chemins de fer,—M. *Geoffrion*, 155. Rapporté amendé, 231. Lu 2me fois, pris en délibéré, rapporté, 3me lecture et passé, 239. Passé par le Sénat, avec des amendements, lesquels sont adoptés, 318. Sanction royale, 366,—36 *Victoria*, chap. 87.

MONTRÉAL ET CHAMBLY, CH. DE FER DE :—Bill No. 40, renvoyé au comité des chemins de fer,—M. *Ryan*, 97. Rapporté, 163. Lu 2me fois, pris en délibéré, rapporté, 3me lecture et passé, 194. Passé par le Sénat, 242. Sanction royale, 257.—36 *Victoria*, chap. 17.

MONTRÉAL, ASSOCIATION DE PLACEMENT DE :—Bill du Sénat (No. 123) reçu et lu 1re fois et renvoyé au comité des banques, 215. Rapporté amendé, 287. Lu 2me fois, pris en délibéré, rapporté, 3me lecture et passé, 299. Sanction royale, 366.—36 *Victoria*, chap. 103.

MONTRÉAL, CH. DE FER DE COLONISATION DU NORD DE :—Bill No 76, renvoyé au comité des chemins de fer,—M. *Beaubien*, 145. Rapporté, 231. Lu 2me fois, pris en délibéré, amendé, rapporté et adopté, 254. Lu 3me fois et passé, 260. Passé par le Sénat avec des amendements, lesquels sont adoptés, 349. Sanction royale, 366.—36 *Victoria*, chap. 82.

MOMTRÉAL, COMP. DE TÉLÉGRAPHE DE :—Bill No. 41, renvoyé au comité des chemins de fer,—M. *Ryan*, 176. Rapporté, 223. Lu 2me fois, pris en délibéré et rapporté, 228. Lu 3me fois et passé, 238. Passé par le Sénat, 288. Sanction royale, 365.—36 *Victoria*, chap. 95.

MOWBRAY, WILLIAM :—Adresse demandant la correspondance relative à sa démission comme maître de poste du village d'Eagle, etc.,—M. *Casey*, 354.

MUSÉE GÉOLOGIQUE :—Motion de M. *Grant* pour que la Chambre se forme en comité sur une résolution à ce sujet ; motion retirée à la suite de débats, 301.

MUSKOKA, ELECTION DE :—Greffier de la Couronne en Chancellerie devant se présenter avec le rapport, etc. Il se présente en conséquence ; rapport lu ; devant être imprimé, 5 et 6. Résolution proposée par M. *Blake*, déclarant M. *Cockburn* élu, etc. M. *Cockburn* prête serment et prend son siége, 37 et 38. Mandat de l'Orateur appelant *R. J. Bell* à la barre, 38. *R. J. Bell* comparaît et est interrogé, 98. Autre interrogatoire, 105. Motion pour le libérer ; débats qui en résultent, ajournés, 106. Motion retirée ; résolutions adoptées et *R. J. Bell* libéré, 111.

MACDONALD, LE TRÈS-HONORABLE SIR JOHN A. :—Ordre au sergent-d'armes de le prendre sous sa garde à raison de son absence quand il a été appelé à prêter serment comme membre du comité électoral de la division est de Northumberland. (*Cet item est omis à la page* 292 *des procès-verbaux, mais il a été placé dans les errata* de la page 303). Le sergent-d'armes fait rapport qu'il est sous sa garde ; l'hon. M. *Tupper* donne lecture d'un affidavit, lequel est considéré comme excuse suffisante, et il est libéré de la garde du sergent-d'armes, 300.

MCDONALD, HUGH :—Résigne son siége pour accepter une charge relevant de la couronne, 369. Certificat de son élection, *idem*. Il prête serment et prend son siége, *idem*.

MCDOUGALL, HON. WM. :—Adresse relative à sa nomination à une charge salariée,—M. *Edgar*, 55.

MCDOUGALL, HON. WM. :—Adresse pour un état des sommes qui lui ont été payées pour services rendus, etc.,—M. *Edgar*, 55. Réponse, 84. Pas imprimée, 123.

MCNAB, JAMES,—ACCOUPLEUR DE CHARS HORIZONTAL :—Bill No. 73, renvoyé au comité des bills privés,—M. *Morrison* 145. Rapporté, 179. Lu 2me fois, pris en délibéré, amendé, rapporté, adopté, 3me lecture et passé, 207. Rapport du comité des bills privés, recommandant la remise de l'honoraire pour ce bill, 279. Honoraire remis, 220. Passé par le Sénat, 253. Sanction royale, 257.—36 *Victoria*, chap. 25.

# N.

NATURALISATION, LOIS DE :—La Chambre en comité sur certaines résolutions à ce sujet,—M. *Young* (Waterloo). Résolution adoptée ; devant être rapportée, 164. Rapportée, lue 2me fois, adoptée ; renvoyée à un comité spécial, avec instruction de préparer un projet d'adresse à la Reine bâsée sur cette résolution ; rapport du projet, adopté ; grossoiement ordonné, et adresse à Son Excellence, le priant de la transmettre, etc., 194.

NAUFRAGES ET SAUVETAGES :—La Chambre en Comité sur une résolution à ce sujet ; résolution adoptée, rapportée, adoptée et Bill (No. 26) présenté,—Hon. M. *Mitchell*, 85. Lu 2me fois et renvoyé au Comité des banques, 187. Rapporté, 197. Pris en délibéré et amendé, 221. Rapporté, adopté, 3me lecture et passé, 224. Passé par le Sénat avec des amendements, 306. Amendements adoptés, 309. Sanction royale, 366.—36 *Victoria*, chap. 55.

NAUFRAGES DE L'ATLANTIC :—Adresse demandant la correspondance y relative,—Hon. M. *Campbell*, 245. Réponse, 267. Pas imprimée, 299. Message de Son Excellence, transmettant copie des arrêtés du conseil et du procès-verbal d'une commission chargée de s'enquérir des circonstances du naufrage de ce steamer, 326. Pas imprimée, 344.

NAVIGATION, RIVIÈRE NIAGARA :—Adresse au sujet des obstructions de son chenal,—M. *Charlton*, 80. Réponse, 193. Pas imprimée, 299.

NAVIGATION, LAC ST. PIERRE ET FLEUVE ST. LAURENT :—La Chambre en Comité sur des résolutions autorisant un emprunt pour leur amélioration ; résolutions adoptées, rapportées, adoptées, et Bill (No. 113) présenté,—Hon. M. *Tilley*, 186. Lu 2me fois, pris en délibéré et rapporté, 232. Lu 3me fois et passé sous un nouveau titre, 243. Passé par le Sénat avec des amendements, 283. Amendements adoptés, 288. Sanction royale, 366.—36 *Victoria*, chap. 60.

NAVIRES :—Loi pour prévenir les accidents occasionnés par les chargements sur les ponts de navire en certaines saisons.—Voir *chargements sur les ponts.*

NAVIRES DES LACS ET EAUX CANADIENS, CRÉANCES CONTRE LES :—Chambre en comité à ce sujet ; résolution adoptée, 72. Rapporté, lue 2me fois et adoptée, et bill No. 19 présenté—M. *Kirkpatrick*, 80. Ordre rescindé et bill retiré, 309.

NORD-OUEST, GOUVERNEMENT DES TERRITOIRES DU :—Bill du Sénat No. 150, reçu et lu la 1re fois, 301. Lu 2me fois, pris en délibéré, amendé, rapporté, adopté, 3me lecture et passé, 359. Amendements adoptés par le Sénat, 364. Sanction royale, 366.—36 *Victoria*, chap. 34.

NORD-OUEST, COMP. DES TRAITANTS DU :—Bill No. 2,—M. *Schultz*,—renvoyé au comité des banques, 84. Honoraire remis, 297.

NORD-OUEST, TERRITOIRE DU :—Arrêté du conseil autorisant le Lt.-Gouverneur à établir des dispositions pour l'administration de la justice, etc., 150. Pas imprimé, 192.

NORD-OUEST, GOUVERNEMENT DES TERRITOIRES DU :—Bill du Sénat, No. 108, reçu et lu 1re fois, 183. Lu 2me et 3e fois et passé, 221. Sanction royale, 257.—36 *Victoria*, chap. 5.

NORTHUMBERLAND (D. E.), PÉTITION D'ÉLECTION :—Cautionnement acceptable, 191. Comité spécial nommé, 287. Vu l'absence de quelques membres, son assermentation remise à lundi prochain, 292. Appelé de nouveau et M. *Pearson* encore absent ; comité déchargé et pétition renvoyée de nouveau au comité général des élections, 301. Nouveau comité spécial nommé, 311. Membres assermentés ; pétition à lui renvoyée et temps fixé pour sa réunion, 315. Rapport, demandant permission d'ajourner ; permission accordée, 326.

NOUVEAU-BRUNSWICK, LÉGISLATURE DU :—Adresse demandant copie des Actes passés et sanctionnés par le Lt.-Gouverneur le 25 mars 1873,—Hon. M. *Anglin*, 140. Réponse, 267. Pas imprimée, 299.

NOUVEAU-BRUNSWICK, LOI SCOLAIRE DU :—Adresse demandant la correspondance échangée, conformément à la résolution de la Chambre du 30 mai 1862, au sujet de l'Acte passé par cette législature en 1871,—M. *Mercier*, 47. Réponse, 171. Imprimée, 192.

NOUVEAU-BRUNSWICK, LOI SCOLAIRE DU :—Adresse demandant tous les documents dans la cause *ex-parte Renaud* dens la Cour Suprême du N.-B., etc.,—M. *Mercier*, 55. Réponse, 171. Imprimée, 192.

NOUVEAU-BRUNSWICK, APPEL DE L'ACTE SCOLAIRE DU :—Adresse demandant un crédit de $5,000,—Hon. M. *Tilley*, 365.

NOUVEAU-BRUNSWICK, ACTE SCOLAIRE DU :—Message de Son Excellence transmettant le rapport des jurisconsultes de la Couronne sur cette loi, 267.—Imprimé, 298.

NOUVEAU-BRUNSWICK, COMPENSATION AU :—La Chambre devant se former en comité sur une résolution déclarant qu'il est opportun d'accorder une compensation à cette province pour les pertes que lui a fait subir l'abolition du droit d'exportation sur les bois de service, etc.,—résolution recommandée par Son Excellence,—Sir *John A. Macdonald*, 215. Voir *Exportation, droits d'*.

NOUVELLE-ECOSSE, EMBRANCHEMENT DU CH. DE FER, JONCTION DE WINDSOR :—Motion de M. *Killam*, pour que la Chambre se forme en comité sur la question de son transfert ; débats en résultant, ajournés, 228.

## O.

OCTROIS GRATUITS DE TERRES, MANITOBA :—La Chambre en comité sur certaine résolution à ce sujet. Résolution adoptée, rapportée, adoptée et bill (No 151) présenté,—Sir *John A. Macdonald*. Bill lu 3 fois et passé, 312. Passé par le Sénat, 364. Sanction royale, 366.—36 *Victoria*, chap. 37.

OFFENSES CONTRE LA PERSONNE :—Bill du Sénat (No. 146), reçu et lu 1ere fois, 283. Lu 2me fois, pris en délibéré, rapportée, 3me lecture et passé, 309. Sanction royale, 366.—36 *Victoria*, chap. 50.

OFFICIER DU GOUVERNEMENT :—Lettre écrite par un officier du gouvernement pendant la dernière élection de Welland, mise sur la table et lue, 259. Résolution de censure (par M. *MacKenzie*). Motion de l'hon. M. *Tupper* : " qu'il soit passé à l'ordre du jour " ; amendement de M. *Joly*, déclaré hors d'ordre, et motion de l'hon. M. *Tupper* adoptée, 280.

OFFICIER DU GOUVERNEMENT QUI S'EST MÊLÉ DE LA DERNIÈRE ÉLECTION DE CHICOUTIMI ET CHARLEVOIX :—Plainte de ce fait étant portée par l'hon. M. *Dorion* contre l'hon. M. *Langevin*, ce dernier donne des explications, etc., 198. Autres lettres et documents mis sur la table par les Hon. MM. *Langevin* et *Dorion*, 306, 307, 308.

OFFICIER-RAPPORTEUR DE SIMCOE, D.N. :—Adresse demandant un état des sommes à lui payées pendant la dernière élection,—M. *Cook*, 176. Réponse (partielle), 193. Pas imprimée, 299.

OLIVA, JAMES :—Adresse demandant un état des sommes à lui payées comme commissaire du recensement,—M. *Taschereau*, 194. Réponse, 267. Pas imprimée, 299.

ORATEUR, ELECTION DE L' :—1. Annoncée à Son Excellence, réponse, etc., 3.

ORATEUR :—Il donne communication de lettres,—*J. E. Blake*, 80. De *J. D. Fraser*, 96. De *G. Blanchard* et *A. Courtomanche*, 155. Il informe la Chambre qu'il a reçu une lettre du secrétaire particulier de Son Excellence le Gouverneur-Général, annonçant que Son Excellence prorogerait le parlement, 369.

ORATEUR, SES DÉCISIONS A L'ÉGARD DE PÉTITIONS :—Pages 41, 45, 49, 52, 60, 70, 83, 89, 96, 134, 144, 150, 163, 186, 191, 213, 258.

ORATEUR, SES DÉCISIONS DE QUESTIONS D'ORDRE :—A l'égard de la pétition d'électeurs de Renfrew Sud, 50 et 51 A l'égard de la pétition d'électeurs de Richelieu, 75. Idem des pétitions d'électeurs de la D. S. de Renfrew, 78. Idem de la pétition d'électeurs de Toronto Centre, débats en résultant, ajournés, 83. Sa décision en faveur, 89. Sur la 2me lecture de l'acte des arrangements financiers du Grand Tronc, 176. Sur le sous-amendement de l'hon. M. *Tupper* à une motion pour que la Chambre se forme en comité des subsides, 274. Sur le sous-amendement de M. *Joly* à l'amendement de l'hon. M. *Tupper* à la résolution de M. *MacKenzie* concernant l'immixtion d'officiers publics dans les élections, 280. Sur la motion de M. *MacKenzie* quant aux personnes intéressées dans le chemin de fer du Pacifique, 299. Dans l'affaire du comité spécial au sujet des négociations pour le ch. de fer canadien du Pacifique, 315.

ORATEUR, MANDATS DE L' :—Pour un nouveau bref pour le district électoral de Québec, 4. Sommant *R. J. Bell* de comparaître à la barre, 38. Son mandat aux membres du comité général des élections, 78. Il donne communication d'une lettre d'un député qui résigne son siége pour la D. O. de Durham et accepte celui de la D S. de Bruce, son mandat pour un nouveau bref pour la division ouest de Durham, 80. Sommant *Elie Tassé* de comparaître à la barre, 150, etc.

ORDRES PERMANENTS :—Comité à nommer, 5. Rapporté et adopté, 54. Premier rapport, 63. Deuxième, 84. Troisième 96. Quatrième, 110. Cinquième, 130. Sixième, 144. Septième, 155. Huitième, 163. Pétition de *B. Batson* et autres, à lui renvoyée, 169. Pétition de MM. *Young* et *Ryan*, à lui renvoyée, 171. Neuvième rapport, 175. Dixième, 179. Pétition de MM. *Ryan* et *Wilson*, à lui renvoyée, 193. Onzième rapport, 197. Douzième, 207. Treizième, 223. Pétition de *W. A. Thomson*, à lui renvoyée, 232. Pétition de *W. A. Prentice*, à lui renvoyée, 234. Quatorzième rapport, adopté, 258.

ORDRES SESSIONNELS :—Page 5.

ORFÈVRES DU CANADA, COMPAGNIE D' :—Bill No 86, renvoyé au comité des bills privés,—M. *Young* (Waterloo), 155. Rapporté amendé, 197. Lu 2me fois, pris en délibéré, rapporté, 3me lecture et passé, 207. Honoraire remis, 308. Adopté par le Sénat, avec des amendements, lesquels sont lus la 1re fois, 349. Motion pour 2me lecture des amendements, et amendement de Sir *John A. Macdonald* pour qu'ils soient lus d'hui en six mois ; débats, etc., 359.

OSHAWA, CHAMBRE DE COMMERCE D' :—Bill No. 116, renvoyé au comité des banques,—M. *Gibbs* (Ont., D.S.), 192. Rapporté, 287. Lu 2me fois, pris en délibéré, rapporté, 3me lecture et passé, 292. (*Cet item est omis à la page* 292 *des procès-verbaux*,—10 mai.) Passé par le Sénat, 356. Sanction royale, 366.—36 *Victoria* chap. 68.

# P.

PACIFIQUE, CHARTE DU CH. DE FER CANADIEN DU :—Trasmise par Son Excellence ; imprimée, 50.

PACIFIQUE, CH. DE FER CANADIEN DU :—Correspondance au sujet du plan de M. *Kerstman* pour sa construction, 123. Pas imprimée, 298. Nouvelle décision du comité des impressions de la faire imprimer, 355.

PACIFIQUE, CH. DE FER CANADIEN DU :—Motion de l'hon. M. *Huntington* pour la nomination d'un comité spécial devant s'enquérir des circonstances se rattachant à l'octroi de la charte pour la construction de ce ch. de fer,—rejetée, 134.

PACIFIQUE, CH. DE FER CANADIEN DU :—Comité spécial chargé de s'enquérir du sujet de la motion précédente, et nomination des membres de ce comité, 156. Premier rapport, 180. Deuxième rapport et message envoyé au Sénat demandant que certains de ses membres comparaissent devant le comité, 220. Message du Sénat, etc., 232. Instruction au comité d'interroger les témoins sur serment, 258. Troisième rapport, 264. Devant être pris en délibéré demain, 267. Prise en délibéré, le président propose que le comité s'ajourne jusqu'au 2 juillet prochain.—Amendement de l'hon. M. *Dorion*, rejeté, 272. Motion principale adoptée, 273. Quatrième rapport, 276, Autre amendement, par M. *Huntington* ; motion

pour instruction au comité ; question d'ordre soulevée ; décision de l'Orateur ; motion adoptée, 315. Motion de l'hon. M. *Cameron* (Cardwell), que le comité puisse siéger, nonobstant la prorogation du Parlement, etc. ; amendement de l'hon. M. *Dorion*, rejeté, et motion principale adoptée, 325. Quatrième rapport adopté, 327. Motion de Sir *John A Macdonald* que toute la question soit décidée à la majorité des voix, etc., 364.

PACIFIQUE, CH. DE FER CANADIEN DU :—Motion de M. *MacKenzie* pour que la Chambre se forme en comité des subsides sur une résolution éliminant toute personne ayant un intérêt pécuniaire dans ce chemin ; Sir *John A. Macdonald* signale à l'Orateur que la motion n'est pas conforme à l'avis donné ; décision de l'Orateur ; M. *Mackenzie* modifie sa motion, qui est rejetée sur division, 192.

PACIFIQUE, CHEMIN DE FER CANADIEN DU :—Voir les différentes entrées sous ce titre.

PAPIER, COMPAGNIE CANADIENNE POUR LA FABRICATION DU :—Bill No. 103, renvoyé au comité des banques,—M. *Ryan*, 180. Rapporté amendé, 259. Lu 2me fois, pris en délibéré, rapporté, 3me lecture et passé, 268. Passé par le Sénat, 318. Sanction royale, 366.—36 *Victoria*, chap. 120.

PARLEMENT, RÉUNION DU :—Résolution adoptée affirmant l'opportunité de convoquer le Parlement pour la dépêche des affaires, pas plus tard que le 1er février,—M. *Ross* (Middlesex), 302.

PEARSON, M. :—Ordonné que le sergent-d'armes le prenne sous sa garde à raison de son absence lorsqu'appelé à prêter serment comme membre du comité électoral de la division est de Northumberland. (*Item omis à la page* 292). Rapport du sergent-d'armes,—qu'il n'a pu exécuter l'ordre de la Chambre, M. *Pearson* n'était pas en ville, 301.

PÉNITENCIERS :—Cinquième rapport annuel des directeurs, pour 1872. Imprimé, 355.

PÉNITENCIERS, ACTE RELATIF AUX (1868) :— Bill du Sénat (No. 142) reçu et lu 1re fois, 276. Deuxième lecture 288. Motion pour que la Chambre se forme en comité, et remarque est faite que le Bill aurait dû émaner des Communes ; Bill examiné en comité général, rapporté, 3me lecture et passé, 293. Sanction royale, 366.—36 *Victoria*, chap. 52.

PERCEPTEUR DE DOUANE, PORT DE ST. JEAN :—Adresse pour copie de ses instructions—Hon. M. *Anglin*, 91. Réponse, 170. Renvoyé au comité des comptes publics, 172. Pas imprimée, 299.

PERCEPTEURS DE DOUANE OU AUTRES OFFICIERS PUBLICS D'UN RANG SUPÉRIEUR :— Motion de M. *Wilkes*, pour que la Chambre se forme en comité sur une résolution déclarant que ces officiers ne devraient pas être reconnus agent d'assurance ou d'autres compagnies, retirée après quelques débats, 301.

PETERBOROUGH (Ouest), ELECTION de :—Le Greffier de la Couronne en Chancellerie devant se présenter avec le rapport, etc. ; il se présente ; le rapport est lu, 5. Imprimé, 7 et 8. Motion de M. *Blake* au sujet du rapport ; amendement de Sir *J. A. Macdonald* ; sous-amendement de M. *MacKenzie*, rejeté sur division, 13. Amendement adopté et rapport renvoyé au comité des priviléges et élections, et motion principale adoptée telle qu'amendée, 14. Rapport du comité des priviléges et élections, 64. Motion pour le faire rejeter, perdue, 66.

PETERBOROUGH (OUEST) ; Cautionnement acceptable, 123. Comité spécial à nommer, 134. Comité nommé, 192. Membres assermentés ; pétition à lui renvoyée et temps fixé pour sa réunion, 198. Rapport, pour faire prolonger le temps pour la production des listes de votants auxquels on veut objecter, 205. Temps prolongé, 242. M. *Almon* rapporté absent ; permission d'entendre des témoins et d'ajourner, 298. L'Orateur fait rapport qu'il a reçu le rapport des travaux de la commission nommée, et qu'il a émis son mandat pour réunir le comité, etc., 369.

PERTH (D. N.) PÉTITION D'ELECTION :—Cautionnement acceptable, 191, Comité nommé, 287. Membres assermentés, pétition à lui renvoyée et temps fixé pour sa réunion, 292. Rapport—temps pour produire les listes de votants auxquels on objecte fixé au 13 du courant, 298. Rapport définitif, déclarant *T. M. Daly*, écr., régulièrement élu, 311.

PÉTITION D'ELECTION :—Présentée le 15me jour de la session ; objection à sa réception ; débats en résultant, ajournés, 83 et 84. Décision de l'orateur à cet égard, 89. Motion pour sa réception, rejetée, 90. Résolution rescindant l'ordre pour recevoir les pétitions de Cornwall, 97. Idem, pétition de Rouville, 155.

PÉTITIONS D'ELECTION, ET MATIÈRES SE RATTACHANT AUX ÉLECTIONS PROTESTÉES :—Bill No. 52,—Sir *J. A. Macdonald*, 115. Lu 2me. fois, 188. Pris en délibéré et rapport de progrès, 220. Résolution adoptée en comité général au sujet des indemnités des juges en vertu de cet acte, et renvoyée au comité général du bill, 259. Pris de nouveau en délibéré, amendé et rapporté, 309. Amendements adoptés, 553. Motion pour 3me lecture, et amendements MM. *Mercier*, *Fournier* et *Mackenzie*, rejetés, et bill lu 3me fois et passé, 358. Passé par le Sénat, 363. Sanction royale, 367.—36 *Victoria*, chap. 28.

PÉTITIONS D'ÉLECTION :—Résolution rescindant l'ordre pour la pétition d'élection de Cornwall, 97. Idem pour Rouville, 155. Ordre pour renvoyer au comité général des élections les pétitions de la division nord de Simcoe, London, Cardwell, D. C. de Huron, Peel et Monck, rescindé, 241. Idem pour la division ouest de Middlesex, D. E. de Middlesex, Welland, Charlevoix et Prince-Edouard, 242. Idem pour Rouville, St. Hyacinthe, Lévis, Pontiac, Dorchester, Missisquoi, Chicoutimi et Saguenay, 229.

PÉTITIONS D'ÉLECTION, RETIRÉES :—Cornwall, 97. Rouville, 155.

PÉTITIONS REÇUES ET LUES :—Pour ces pétitions, de même que pour celles rejetées, voir la liste alphabétique a la fin de cet index.

PÉTITIONS RENVOYÉES A DES COMITÉS :—De la Chambre de commerce de la Puissance, au comité des impressions, 123. D'*O. L. Richardson* et autres, au comité des impressions, 155. De *Batson* et autres, *Young* et *Ryan* et *Ryan* et *Young*, au comité des ordres permanents, 169 et 171. De *Ryan* et *Wilson*, au comité des ordres permanents, 193. De la compagnie des messageries de marchands, au comité des banques, 213. De *L. Sylvestre*, M. P. P., et autres, au comité des bills privés, 231. De *W. A. Thomson* et autres, au comité des ordres permanents, 232. D'*E. A. Prentice* et autres (2), au comité des ordres permanents, 234.

PÉTITIONS D'ÉLECTION, SURETÉS ACCEPTABLES.—Brockville ; Durham, D. E. ; Québec (cité) Centre, 179. Leeds Sud, 185. Wellington, D. N., 241.

PICTOU, BANQUE DE :—Bill No. 29, revoyé au comité des banques,—M. *Doull*, 123. Rapporté amendé, 192. Lu 2me fois, pris en délibéré, rapporté, 3me lecture et passé, 207. Passé par le Sénat, 364. Sanction royale, 366. 36 *Vtctoria*, chap. 76.

PICTOU, HAVRE DE :—La Chambre en comité sur une résolution y relative ; résolution adoptée, rapportée, adoptée et Bill (No. 125) présenté,—Hon. M. *Mitchell*, 220. Lu 2me fois, pris en délibéré, rapporté, 3me lecture et passé, 233. Passé par le Sénat, 282. Sanction royale, 365.—36 *Victoria*, chap. 63.

PILOTES ET PILOTAGES :—La Chambre en comité sur une résolution à ce sujet ; résolution adoptée, rapportée, adoptée, et Bill (No. 78) présenté,—Hon. M. *Mitchell*, 145. Lu 2me fois, 283. Pris en délibéré et rapport de progrès, 287. Pris de nouveau en délibéré, amendé et rapporté, 288. Amendements adoptés, 293. Motion pour 3me lecture—amendement de l'Hon. M. *Young*, rejeté,—Bill lu 3me fois et passé, 309. Passé par le Sénat, 363. Sanction royale, 366.—36 *Victaria*, chap. 54.

POIDS ET MESURES :—La Chambre en comité sur une résolution relative à la loi des,—résolution adoptée, adoptée, et Bill (No. 49) présenté,— Hon. M. *Tupper*, 111. Lu 2me fois et renvoyé au comité des banques, 165. Rapporté amendé, 238. Pris en délibéré, amendé, rapporté, amendements lus 2me fois et adoptés, 243. Motion pour 3me lecture, et motion de M. *Joly* pour renvoyer de nouveau le Bill à un comité général, adoptée ; Bill renvoyé en conséquence, amendé de nouveau, adopté, 3me lecture et passé, 260. Passé par le Sénat, 327. Sanction royale, 366.—36 *Victoria*, chap. 47.

POLICE FÉDÉRALE :—Rapport à ce sujet en vertu de l'Acte 31 *Vic.*, chap. 73, page 170. Pas imprimé, 192.

POLICE, NORD-OUEST :—Bill No. 137,—Sir *J. A. Macdonald*, 258. La Chambre devant se former en comité sur des résolutions à ce sujet, 260. Lu 2me fois, pris en délibéré et rapport de progrès, 309. La Chambre en comité sur les dites résolutions, et adhésion de Son Excellence signifiée ; résolutions adoptées, rapportées, adoptées, et renvoyées au comité général du Bill, 352. Prises de nouveau en délibéré, amendées, rapportées et adoptées, Bill lu 3me fois et passé, 353. Passé par le Sénat, 363. Sanction royale, 366.—36 *Victoria*, chap. 35.

PORTNEUF, PÉTITION D'ÉLECTION :—Cautionnement acceptable, 185. Comité spécial nommé, 271. Membres assermentés, pétition à lui renvoyée, et temps fixé pour sa réunion, 275. Rapport, demandant permission d'ajourner ; permission accordée, 287.

PORT STANLEY, HAVRE DE :—Adresse relative à son transfert aux syndics du ch. de fer de London à Port Stanley—M. *Casey*, 92. Réponse (partielle), 167. Deuxième réponse (partielle), 279. Pas imprimées, 299.

PORT STANLEY, HAVRE DE :—Adresse à l'effet d'en faire un havre de refuge,—M. *Casey*, 98. Réponse, 207. Autre réponse (partielle), 279. Pas imprimées, 299.

PRÊT DE $1,500,000 POUR AMÉLIORER LE LAC ST. PIERRE :—Voir *Navigation, Lac St. Pierre.*

PRÊT ET D'AGENCES DE LONDRES ET DU CANADA, COMP. DE :—Bill No. 63, renvoyé au comité des banques,—M. *Gibbs* (Ont. D. S.), 130. Rapporté amendé, 219. Lu 2me fois, pris en délibéré et rapporté, 228. Lu 3me fois et passé, 238. Passé par le Sénat, 282. Sanction royale, 365.—36 *Victoria*, chap. 107.

PRINCE-EDOUARD, ILE DU :—Message de Son Excellence, transmettant les documents relatifs à l'admission de cette colonie dans la confédération, 326. La Chambre devant se former en comité sur une résolution à ce sujet,—Hon. M. *Tilley*, 339. Résolution adoptée en comité, rapportée, adoptée, 319. Résolution renvoyée à un comité spécial chargé de préparer un projet d'adresse à Sa Majesté ; rapport du projet, lequel est adopté ; ordonné qu'il soit grossoyé ; adresse votée à Son Excellence, etc., 350 et 351.

PRINCE-EDOUARD, ILE DU :—La Chambre en comité sur des résolutions relatives à l'admission de cette colonie comme province de la confédération ; résolutions adoptées, rapportées, lues 2e fois, adoptées, et bill (No. 158) présenté et lu 1re et 2me fois,—Hon. M. *Tilley*, 353. Lu 3me fois et passé, 360. Passé par le Sénat, 363. Sanction royale, 366.—36 *Victoria*, chap. 40.

PRISON CENTRALE, PROVINCE D'ONTARIO :—Bill du Sénat No. 128 ; reçu et lu 1re fois, 232. Lu 2me fois, pris en délibéré, amendé, rapporté, adopté, 3me lecture et passé, 309. Amendements adoptés par le Sénat, 318. Sanction royale, 365.—36 *Victoria*, chap. 69.

PRIVILÉGES ET ÉLECTIONS :—Comité à nommer, 4. Nommé, rapporté et adopté, 49 et 50. Documents de l'élection de Peterborough (Ouest) à lui renvoyés avant sa nomination, 14 et 15. Cahiers de votation des townships d'Hagarty et Sherwood à l'élection de Renfrew Sud, à lui renvoyés, 51. Rapport dans l'affaire de l'élection de la D. O. de Peterborough, 64. Motion pour faire rejeter ce rapport, perdue, 66. Premier rapport et quorum réduit, 110. Sujet de la motion de M. *Mills* amendé par M. *Carter*, 164. Affaire de l'élection de Kent (*R. B. Cutler*), à lui renvoyée, 270. Rapport pour permission d'interroger des témoins sur serment dans l'affaire d'élection de Kent, etc., et permission accordée, 291. Quatrième rapport, 297. Ce dernier adopté, 301.

PRIVILÉGES PARLEMENTAIRES, INFRACTION AUX :—Voir *Tassé*, 150. Voir *Anglin*, 180.

PROCÉDURES EN MATIÈRES CRIMINELLES :—Bill (No. 107) du Sénat, reçu et lu 1re fois, 183. Lu 2me et 3me fois et passé, 188. Sanction royale, 257.—36 *Victoria*, chap. 3.

PROCÉDURES EN MATIÈRES CRIMINELLES :—Bill du Sénat (No. 153) reçu et lu 1re fois, 340. Lu 2me fois, pris en délibéré, amendé, rapporté, adopté, 3me lecture et passé, 365. Amendements adoptés par le Sénat, 365. Sanction royale, 367.—36 *Victoria*, chap. 51.

PROVENCHER, DISTRICT ÉLECTORAL DE :—Avis de vacance par suite du décès de Sir *George E. Cartier*, 369.

PROVINCE DU CANADA, DETTE DE LA CI-DEVANT :—Adresse relative à l'arbitrage, etc.,—Hon. M. *Dorion*, 124. Réponse, 144. Imprimée, 192.

# Q.

QUAIS, BRISELAMES ET JETÉES :—Adresse pour un état de ces,—appartenant au Canada,—M. *Tremblay*, 140. Réponse, 197. Pas imprimée, 299.

QUÉBEC, DISTRICT ÉLECTORAL DE :—Mandat de l'orateur pour un nouveau bref d'élection pour remplacer l'Hon. M. *Chauveau*, etc. Certificat de l'élection de M. *A. Caron*, 123.

QUÉBEC ET PORTS DU GOLFE, COMP. DE VAPEURS DE :—Bill No. 66, renvoyé au comité des banques,—Hon. M. *McGreevy*, 180. Rapporté amendé, 272. Lu 2me fois, pris en délibéré, rapporté, 3me lecture et passé, 277. Passé par le Sénat avec des amendements, lesquels sont adoptés, 349. Sanction royale, 366.—36 *Victoria*, chap. 108.

QUÉBEC (CITÉ) CENTRE, PÉTITION D'ÉLECTION :—Sûretés acceptables, 179. Comité nommé, 237. Membres assermentés, pétition à lui renvoyée et temps fixé pour sa réunion, 242. Rapport—listes de votants auxquels on veut objecter, 258. Temps prolongé pour production de ces listes, 264. Autre prolongation, 280. Troisième prolongation, 287. Rapport que le comité s'est ajourné jusqu'au 14 du courant, 291. Rapport, demandant permission d'ajourner jusqu'au 17 du courant, permission accordée, 311. Rapport demandant permision d'ajourner, permission accordée, 347.

QUEENSTON, COMP. DU PONT SUSPENDU DE :—Bill No. 43, renvoyé au comité des chemins de fer,—M. *Morrison*, 97. Rapporté amendé, 223. Lu 2me fois, pris en délibéré, rapporté, 3me lecture et passé, 228. Passé par le Sénat, 228. Sanction royale, 365. 36 *Victoria*, chap. 93.

QUESTIONS D'ORDRE, OBJECTIONS SOULEVÉES SUR DES :—Par l'hon. M. *Cameron* (Cardwell) au renvoi d'une pétition d'élection, 50. Par M. *Mathieu*, à la réception d'une pétition d'élection, 70. Par. M. *Eljar*, *idem*, 84. A l'occasion de l'opposition de l'Hon. M. *Cauchon* à la 2me lecture du bill concernant les arrangements financiers du Grand-Tronc, 176.

# R.

RECENSEMENT :—Rapport des travaux et état de la dépense, 73.

RECETTES ET DÉPENSES FÉDÉRALES DANS CHAQUE PROVINCE :—Adresse en demandant l'état, depuis la confédération jusqu'au 1er juillet 1873,—M. *Wood*, 343.

RECETTES ET DÉPENSES FÉDÉRALES :—Pour le semestre expiré le 31 décembre 1872, et renvoyées au comité des comptes publics, 80.

RÉCIPROCITÉ COMMERCIALE, CANADA ET ILES SANDWICH :—Motion pour une adresse à ce sujet,—M. *Nelson*—débats en résultant, et motion retirée, 276.

RÉCIPROCITÉ COMMERCIALE, CANADA ET ETATS-UNIS :—Adresse demandant la correspondance à ce sujet— M. *Bodwell*, 140. Réponse, 164. Imprimée, 192.

RENFREW SUD, ÉLECTION DE :—Greffier de la Couronne en Chancellerie devant se présenter avec le rapport de cette élection ; il se présente ; lecture du rapport, 5. Imprimé, 15 à 34. Pétition d'électeurs, reçue, lue et imprimée, 45, 46 et 47. Motion pour renvoyer cette pétition au comité des priviléges et élections ; objection soulevée ; décision de M. l'Orateur, 50. Cahiers de votation, etc., des townships de Hagarty et Sherwood renvoyés au comité des priviléges et élections, 51.

RENFREW, (D. S.), DISTRICT ÉLECTORAL DE :—Pétition d'électeurs demandant que les officiers-rapporteurs de ce district soient sommés de comparaître à la barre. Motion,—que ces pétitions soient reçues ; M. l'Orateur décide qu'elles ne peuvent l'être, 78.

REPRÉSENTATION AUX COMMUNES :—Bill No. 69,—M. *Cockburn* (Muskoka), 145. Lu 2me fois, 309. Motion pour 3me lecture, rejetée, et 3me lecture du bill remise à six mois, 360.

RETRAITE, FONDS DE :—Motion pour que la Chambre se forme en comité sur une résolution concernant ce fonds,—M. *Joly*,—débats en résultant, ajournés, 123. Ordre rescindé, 354.

RETRAITE, FONDS DE :—Etat des allocations et gratifications accordées en vertu de la loi, et mention des cas où il a été ajouté au nombre réel des années de service, etc., 54. Imprimé, 192.

RETRAITE ; ACTE CONCERNANT LE FONDS DE :—La Chambre en comité sur une résolution relative au service civil ; résolution adoptée, rapportée, adoptée, et bill (No. 96) présenté,—Hon. M. *Tilley*, 170. Lu 2me fois, pris en délibéré, rapporté, 3me lecture et passé, 232. Passé par le Sénat, 276. Sanction royale, 365.—36 *Victoria*, chap. 32.

REVENU, INFRACTION AUX LOIS DU :—Adresse relative à la prétendue infraction dont s'est rendue coupable la compagnie du ch. de fer Grand Occidental,—M. *Oliver*, 80. Réponse, 163. Pas imprimée, 192.

RICHELIEU, DISTRICT ÉLECTORAL DE :—Pétition contre l'élection de M. *Mathieu*, réception remise, 70. Motion pour sa réception ; objection soulevée ; décision de M. l'Orateur ; pétition reçue ensuite, 75.

RICHELIEU (Rivière), ET CHAMBLY, CANAL :—Adresse demandant les lettres, requêtes, etc., concernant leur amélioration,—M. *Mathieu*, 244.

RICHMOND,—GARE DU CH. DE FER DE PROLONGEMENT D'HALIFAX :—Adresse demandant la correspondance à ce sujet entre le gouvernement fédéral et l'amirauté,—M. *Tobin*, 302.

RIEL, LOUIS :—Adresse touchant l'amnistie en faveur des meurtriers de *Thomas Scott*, etc.,—M. *Rymal*, 228. Réponse, 279. Imprimée, 298.

RIMOUSKI, PÉTITION D'ÉLECTION :—Cautionnement acceptable, 191. Comité spécial nommé, 287. Membres assermentés ; pétition à lui renvoyée et temps fixé pour sa réunion, 292. Rapport, demandant permission d'ajourner, permission accordée, 298.

RISQUES ISOLÉS, COMP. D'ASSURANCE DE :—Bill No. 21,—M. *MacKenzie*, renvoyé au comité des banques, 84. Rapporté amendé, 150. Lu 2me fois, pris en délibéré, rapporté, amendé, adopté, 3me lecture et passé, 160. Adopté par le Sénat, avec des amendements, lesquels sont adoptés, 232. Sanction royale, 257.—36 *Victoria*, chap. 20.

RIVIÈRE-ROUGE DU NORD :—Adresse demandant la correspondance relative à la navigation de cette rivière,—M. *Smith* (Selkirk), 301.

ROBERTSON, W. :—Maître de poste de Lanark ; adresse concernant l'enquête qui a amené sa démission comme tel,—M. *Galbraith*, 228. Réponse, 316. Pas imprimée, 344.

ROUTE LA PLUS DIRECTE ENTRE LE CANADA ET L'EUROPE,—Comité spécial.—M. *Cartwright*, 72. Permission de faire rapport de temps à autre, 258. Premier rapport, renvoyé au comité des impressions, 311. Motion pour adopter le rapport,—débats en résultant.—Motion retirée, 344. Imprimée, *idem*.

ROUVILLE, CAUTIONNEMENT DANS L'AFFAIRE D'ÉLECTION DE :—Perdu ou égaré, 175.

RYLAND, G. H. :—Adresse relative à ses réclamations auprès du gouvernement de Sa Majesté,—Hon. M. *Holton*, 60. Réponse, 115. Pas imprimée, 298.

# S.

ST. FRANÇOIS ET MÉGANTIC, CH. DE FER DE :—Bill No. 30, renvoyé au comité des chemins de fer,—M. *Colby*, 97. Rapporté amendé, 205. Lu 2me fois, pris en délibéré, rapporté, 3me lecture et passé, 220. Passé par le Sénat, 314. Sanction royale, 366.—36 *Victoria*, chap. 85.

ST. JEAN, N.-B., PERCEPTEURS DE DOUANE :—Voir *Percepteurs de douane, Port de St. Jean.*

ST. LOUIS, COMP. DE TRAVAUX HYDRAULIQUES DE :—Adresse demandant les rapports d'ingénieurs,—M. *Beaubien*, 72. Réponse, 123. Pas imprimée, 298.

ST. OURS, ECLUSE DE :—Réponse à une adresse du 5 juin 1872, au sujet de la correspondance entre *Lévi Larue*, contrôleur, etc., 231. Pas imprimée, 299.

ST. PIERRE, CANAL :—Adresse, correspondance, etc., au sujet de son élargissement,—Hon. M. *Le Vesconte*, 55. Réponse, 97. Pas imprimée, 298.

ST. PIERRE, CANAL :—Adresse, arrêtés du Conseil, relatifs à la perception de péages, etc.,—Hon. M. *Le Vesconte*, 55. Réponse, 97. Pas imprimée, 298.

ST. LAURENT, ILES DU FLEUVE :—Adresse demandant un état des lettres-patentes émises, etc., pour les Iles formant partie du comté de Léeds,—M. *MacKenzie*, 245. Réponse, 359.

STE. CLAIRE, COMP. DU PONT ET TUNNEL DE CH. DE FER DE LA RIVIÈRE :—Bill No. 55, renvoyé au comité des chemins de fer,—M. *Morrison*, 134. Rapporté, 223. Lu 2me fois, pris en délibéré, rapporté, 3me lecture et passé, 228. Passé par le Sénat, 276. Sanction royale, 365.—36 *Victoria*, chap. 92.

SALAIRES :—La Chambre devant se former demain en comité sur des résolutions concernant l'augmentation du traitement du président du conseil privé et du ministre de la justice, etc.,—Sir *John A. Macdonald*, 312. Résolutions adoptées en comité, 340. Motion pour 2me lecture, et amendement de M. *MacKenzie*, rejeté, et résolutions adoptées, 348. Voir bill No. 157 relatif au traitement des Lieutenants-Gouverneurs et autres fonctionnaires publics, etc.

SAUMON,—PÊCHE A LA LIGNE :—Adresse demandant un état des rivières de la province de Québec pour lesquelles le gouvernement a accordé le privilége exclusif de la pêche au saumon à la ligne,—M. *Fournier*, 245. Réponse, 326. Imprimée seulement comme *document de la session*, 344.

SAUVAGES DU CANADA :—Adresse demandant le nombre de lettres-patentes émises à leur égard.—M. *Fleming*, 51. Réponse, 84. Pas imprimée, 192.

SAUVAGES, AFFAIRES DES :—Rapport annuel, 30 juin 1872, page 164. Imprimé, 192.

SAUVAGES (MANITOBA) :—Adresse au sujet du mécontentement qui prévaut parmi eux,—M. *Schultz*, 123. Réponse, 164. Imprimée, 192.

SAUVAGES, TROUBLES PARMI EUX—(MANITOBA ET NORD-OUEST) :—Motion pour une adresse,—M. *Oliver*, retirée à la suite de débats, 302.

SAUVAGES, TRAITÉS AVEC LES, MANITOBA ET NORD-OUEST :—Adresse demandant la correspondance à ce sujet,—M. *Smith* (Selkirk), 301,

SCRUTIN, ELECTION DES DÉPUTÉS AUX COMMUNES :—Bill No. 17, M. *Young* (Waterloo), 72. Ordre rescindé et Bill retiré, 354.

SCRUTIN, ELECTIONS PARLEMENTAIRES AU :—Bill No. 9. M. *Tremblay*, 54. Motion pour 2me lecture ; elle soulève des débats, qui sont ajournés, 140. Lu la 2me fois après division, 160. Ordre rescindé et bill retiré, 354.

SÉNAT :—Motion pour que la Chambre se forme en comité sur une résolution déclarant son système de constitution actuel contraire au principe fédéral,—M. *Mills*,—Débats en résultant, ajournés, 160. Réponse en délibéré et motion rejetée, 277.

SERMENT ADMINISTRÉ AUX DÉPUTÉS—par les Commissaires nommés par *Dedimus Potestatem*, 1.

SERMENT D'OFFICE :—Bill No. 1,—Sir *J. A. Macodnald*, 3.

SERVICE POSTAL :—Adresse demandant un état de ses recettes et dépenses du 1er juillet 1867 au 1er juillet 1872,—M. *Wood*, 302.

SERVICE POSTAL PAR VOIE DE MER :—Motion pour que la Chambre se forme en comité au sujet du contrat provisoire passé entre Sir *Hugh Allan* et le directeur-général des postes canadiennes,—Hon. M. *Tupper ;* Débats, etc., 111. Résolution adoptée, rapportée, adoptée, et bill (No. 115) présenté, 187. Lu 2me fois, pris en délibéré, amendé, rapporté, adopté, 3me lecture et passé, 232. Passé par le Sénat, 300. Sanction royale, 365.—36 *Victoria*, chap. 33.

SERVICE POSTAL, ANTILLES ANGLAISES ET ÉTRANGÈRES :—Adresse demandant la correspondance à ce sujet, —M. *Forbes*, 238. Réponse, 326, Imprimée, 344.

SERVICE SECRET :—Adresse demandant de la dépense du gouvernement pour ce service,—M. *Young*, (Waterloo), 55

STADACONA, BANQUE DE :—Bill No. 51, renvoyé au comité des banques,—M. *Tourangeau*, 130. Rapporté amendé, 192. Lu 2me fois, pris en délibéré, rapporté, 3me lecture et passé, 207. Passé par le Sénat avec des amendements, lesquels sont adoptés, 253. Sanction royale, 365.—36 *Victoria*, chap. 73.

STEAMERS A PASSAGERS :—La Chambre en comité sur une résolution pourvoyant au maintien de l'ordre à bord des; —résolution adoptée, rapportée, adoptée et Bill (No. 11) présenté,—Hon. M. *Mitchell*, 54. Deuxième lecture, 85. Pris en délibéré et rapport de progrès, 146. Pris de nouveau en délibéré et nouveaux amendements, 171. Amendements adoptés, Bill lu 3me fois et passé, 187. Passé par le Sénat, 273. Sanction royale, 365.—36 *Victoria*, chap. 57.

SIMCOE, D. N., OFFICIER-RAPPORTEUR :—Adresse demandant un état des sommes à lui fournies pendant la dernière élection,—M. *Cook*, 176. Réponse (partielle), 193. Pas imprimée, 299.

SOCIÉTÉS PHILANTHROPIQUES :—Bill No. 42—M. *Lewis*, 97. Lu 2me fois et renvoyé au comité des banques, 309.

SOUS-ADJUDANTS GÉNÉRAUX DE MILICE :—Adresse au sujet des congés à eux accordés,—M. *Elgar*, 72. Réponse, 150. Imprimée, 192.

STATUTS 35ME VICTORIA :—Rapport de leur distribution, 54. Pas imprimé, 123.

STORMONT, PÉTITION D'ÉLECTION :—Cautionnement acceptable, 179. Comité spécial nommé, 237. Membre assermentés; pétition à lui renvoyée et temps fixé pour sa réunion, 242. Rapport, déclarant M. *Archibald* régulièrement élu, 258. Frais taxés par l'orateur, 364.

STORMONT ET CORNWALL, TROUPES DE CAVALERIE DE :—Adresse demandant la correspondance relative à leur organisation,—M. *Brouse*, 302.

SUBSIDES :—Partie du discours de S. E. relative aux subsides prise en délibéré ; Résolution " que des subsides soient accordés à Sa Majesté," adoptée et renvoyée au comité des subsides, 55. Résolution adoptée en comité, à rapporter, 85. Rapportée et adoptée, 92. Messages de Son Excellence et budget renvoyés à ce comité, 111. Résolution 2me adoptée en comité, 115. Résolution 2me rapportée et adoptée, 124. Résolutions de 3 à 11 et de 13 à 22, adoptées, 146. La dernière rapportée et amendée, 157. Résolutions de 2 3à 36, adoptées, 15. Résolutions, de 37 à 61, adoptées, 165. Résolutions, de 62 à 111, adoptées, 171. Résolutions, de 112 à 123, adoptées, 199. Résolutions, de 124 à 155, adoptées, 215. Résolutions, de 156 à 166, adoptées, 224. Résolutions, de 167 à 192, adoptées, 233. Résolutions, de 193 à 206, et aussi 1 et 2, adoptées, 243. Motion pour que la Chambre se forme de nouveau en comité,—M. *Mackenzie* propose un amendement ;—débats en résultant ; à 6 p. m. M. l'Orateur quitte le fauteuil, 250. Débats repris et amendement rejeté; la Chambre se forme en comité et adopte la 207me résolution, 254. Budget supplémentaire pour 1874, renvoyé, 258. Motion pour que la Chambre se forme de nouveau en comité ; amendement de l'hon M. *Holton* (continuation de l'acte de faillite)' adopté, 260. Sur motion de l'hon. Sir *J. A. Macdonald*, *Résolu*, " Que la Chambre se forme immédiatement en comité des subsides," *idem*. . En comité: Résolutions, de 209 à 214, 216 à 224, et 226 à 227, adoptées, 261. En comité, résolution 228 adoptée, 292. En comité, résolutions de 229 à 235, 237 à 242, adoptées. Motion pour que la Chambre se forme de nouveau en comité, et amendement de M. *Costigan* (loi scolaire du N.-B.) adopté, 312. *Résolu*, " Que cette Chambre," etc., adoptée ; Chambre en comité, résolutions, de 243 à 244, adoptées, 313. Autre budget supplémentaire, renvoyé, 316. En comité, résolutions 208, 215, 225, 236, et de 245 à 251, adoptées, 317. Résolutions 23, 24 et 25 rapportées et adoptées ; résolution 26 —amendement de M. *MacKenzie*, rejeté, et résolution adoptée ; résolutions, de 27 à 36, rapportées et adoptées, 318. Résolutions, de 37 à 61, rapportées et adoptées, 319. Résolutions, de 62 à 111, rapportées et adoptées, 319. Résolution 112—amendement de M. *Findlay*, rejeté,—adoptée ; Résolutions, de 113 à 123, rapportées et adoptées, 321, 322. Résolutions, de 124 à 137, rapportées et adoptées, 322. Résolutions, de 138 à 155, ajournées, 323. Reprise en délibéré des résolutions de 138 à 155, et résolution 138 lue 2me fois et adoptée, 327. Prise en délibéré des résolutions de 139 à 155 de nouveau ajournée, 327. Résolutions, de 156 à 166, rapportées ; résolutions, de 156 à 164, adoptées. Résolution 165—amendement de M. *Mackenzie*, retiré—et résolutions, de 165 à 166, adoptées,

327. Résolutions, de 167 à 192, rapportées, 328. Résolutions, de 167 à 178, adoptées ; résolution 179 amendée et adoptée ; résolutions, de 180 à 192, adoptées, 329. Résolutions, de 193 à 206, et 12 et 1 rapportées et adoptées, 329. Résolutions 207, de 209 à 214, 216 à 224, 226 et 227, rapportées et adoptées, 330. Résolutions, de 228 à 235, 237 à 244, rapportées et adoptées, 331 et 332. Résolutions 208, 215, 225, 236 et 245 à 251, rapportées, 233. Résolutions 208, 215 et 225, adoptées, *idem*. Résolution 236—amendements de MM. *MacKenzie* et *Wood*, rejetés—adoptée sur division, 334. Résolutions, de 245 à 248, adoptées, *idem*. Résolution 249—amendements de MM. *Oliver* et *Holton*, rejetés—adoptée, *idem*. Résolutions, de 250 à 251, adoptées, 335. Résolutions, de 139 à 155, adoptées, 355. Autre budget supplémentaire, 355. Renvoyé, 356. En comité : résolutions, de 252 à 260, adoptées, 356. Résolutions, de 252 à 260, rapportées et adoptées, 358 et 359.—Ces résolutions renvoyées ensuite au comité des voies et moyens et adoptées. Deux résolutions rapportées et adoptées et à leur suite le bill des subsides (No. 159) a été présenté par l'hon. M. *Tilley*, 360. Bill lu 2me et 3me fois et passé, 365. Passé par le Sénat, *idem*. Sanction royale, 367.—36 *Victoria*, chap. 26.

# T

TABAC CANADIEN :—Adresse demandant un état de la quantité cultivée pendant l'année qui a précédé l'imposition des droits d'excise, etc.,—M. *De St. George*, 302. Réponse, 326. Pas imprimée, 344.

TARIF DE PÉAGES :—Adresse—Rapport sur le dernier tarif sanctionné par le gouvernement pour le transport du fret et des voyageurs sur le chemin de fer Grand Occidental,—M. *Oliver*, 72.

TASSÉ, ELIE :—Son infraction aux priviléges ; sommé de comparaître à la barre, 150. Il comparaît, interrogatoire ; ordonné qu'il se retire, 152.

TÉLÉGRAPHIE, SYSTÈME DE, EN CANADA :—Motion pour que la Chambre se forme en comité sur une résolution à ce sujet,—M. *Glass*,—Débats en résultant—motion retirée, 228.

TÉMOINS INTERROGÉS SUR SERMENT, SÉNAT ET COMMUNES :—Bill No. 110,—Hon. M. *Cameron* (Cardwell), 186. Lu 2me fois, pris en délibéré, amendé, rapporté, adopté, 3me lecture et passé, 193. Passé par le Sénat, 232. Sanction royale, 257.—36 *Victoria*, chap. 1.

TERRES DU CANADA, COMP. DES :—Bill No. 74, renvoyé au comité des banques,—M. *Morrison*, 145.

TERRES SITUÉES A L'OUEST ET AU N.-O. DU LAC SUPÉRIEUR :—Réclamées par la province d'Ontario. Ordre à cet effet,—M. *Mackenzie*, 73. Réponse, 144. Pas imprimée, 298.

TERRES, ACHAT DE :—Voir *Titres*, etc.

TERRES VENDUES PAR LE DÉPARTEMENT DES SAUVAGES :—Adresse demandant un état de ces terres dans la ville de Brantford,—M. *Paterson*, 343.

TERRES FÉDÉRALES, ACTE CONCERNANT LES :—Bill du Sénat, No. 147, reçu et lu 1re fois, 288. Lu 2me fois, pris en délibéré, rapporté, 3me lecture et passé, 309. Sanction royale, 366.—36 *Victoria*, chap. 38.

THÉ ET CAFÉ, IMPORTÉS DES E.-U. :— Adresse demandant la correspondance au sujet de l'imposition d'un droit de 10 p. c. sur ces articles—M. *Wilkes*, 176.

TITRES DE VENTE DE TERRES :—Par la commission nommée par la législature du B.-C., en vertu de la 16e *Guillaume IV*, chap. 21. Adresse, M. *Lanthier*, 60.

THOMSON, W. A. :—Député de Welland. Il prête serment et prend son siége, 109.

TOBIQUE,—Réserve des sauvages, N.-B :—Adresse au sujet de la partie habitée par des blancs,—M. *Costigan*, 91. Réponse, 170. Pas imprimée, 298.

TORONTO (CENTRE,) PÉTITION D'ÉLECTION :—Motion pour faire recevoir une pétition contre le rapport de cette élection ; objection soulevée ; débats en résultant, ajournés, 83. Décision de l'Orateur, et motion pour qu'elle soit reçue, rejetée, 89.

TORONTO EST, PÉTITION D'ÉLECTION :—Cautionnement acceptable, 123. Comité à nommer, 134. Nommé, 186. Membres assermentés, pétition à lui renvoyée, et temps fixé pour sa réunion, 192. Rapport,—temps prolongé pour la production de listes d'électeurs auxquels on veut objecter, 207. Rapport,—permission d'ajourner, 213. Rapport définitif, déclarant M. *Beaty* régulièrement élu, 305.

TRAVAUX PUBLICS :—Rapport du ministre des, pour 1872, 50. Rapport supplémentaire, 144. Ce dernier devant être imprimé, 192.

TRINITÉ DE MONTRÉAL ET COMMISSAIRES DU HAVRE :—La Chambre devant se former en comité sur une résolution transférant les pouvoirs de la première aux derniers; résolution adoptée, rapportée, adoptée, et Bill (No. 27) présenté;—Hon. M. *Mitchell*, 85. Lu 2me fois, 146. Pris en délibéré et rapporté, 171. Ordre pour 3me lecture, rescindé, et Bill renvoyé de nouveau à un comité général, amendé, rapporté, adopté, 3me lecture et passé, 187. Passé par le Sénat avec des amendements, lesquels sont lus 1re fois, 253. Deuxième lecture et adoption, 260. Sanction royale, 258.—36 *Victoria*, chap. 10.

TRINITÉ DE QUÉBEC :—La Chambre en comité sur une résolution y relative ; résolution adoptée, rapportée, adoptée, et Bill (No. 77) présenté,—Hon. M. *Mitchell*, 145. Lu 2me fois, pris en délibéré et rapporté, 165. Lu 3me fois et passé, 171. Passé par le Sénat, 253. Sanction royale, 258.—36 *Victoria*, chap. 10.

TROIS-RIVIÈRES, BANQUE DES :—Bill No. 6, renvoyé au comité des banques,—M. *McDougall*, 97. Rapporté, 150. Lu 2me fois, pris en délibéré, rapporté, 3me lecture et passé, 160. Passé par le Sénat avec des amendements, 232. Amendements adoptés, 238. Sanction royale, 258.—36 *Victoria*, chap. 14.

TRONE, DISCOURS DU :—Lu par l'Orateur, 4. Devant être pris en délibéré, *idem*. Résolution pour une adresse, 41. Adoptée, 42. Renvoyée à un comité spécial chargé de faire un projet d'adresse, etc. ; rapport de l'adresse, qui est lue et adoptée ; grossoiement et présentation ordonnés, 42 et 43. Réponse de Son Excellence, 63.

# U.

UNION, COMPAGNIE DE CH. DE FER ET DE TRANSPORT DITE :—Bill No. 23—renvoyé au comité des chemins de fer, 51. Rapporté amendé, 163. Lu 2me fois, pris en délibéré, rapporté, 3me lecture et passé, 194. Passé par le Sénat, 250. Sanction royale, 257.—36 *Victoria*, chap. 16.

# V.

VICTORIA, BANQUE :—Bill No. 89, renvoyé au comité des banques,—Hon. M. *Huntington*, 159. Rapporté, 197. Lu 2me fois, pris en délibéré, rapporté, 3me lecture et passé, 207. Passé par le Sénat avec des amendements, 253. Amendements adoptés, 260. Sanction royale, 365.—36 *Victoria*, chap. 75.

VIENNE, EXPOSITION DE :—Adresse à Son Excellence, pour qu'un crédit de $5,000 soit affecté à cette exposition, —Hon. M. *Tilley*, 365.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS :—Leur impression, 4.

VOIES ET MOYENS :—La Chambre devant se former en comité,—Hon. M. *Tilley*, 124. En comité ; 1 résolution adoptée, rapportée et adoptée, 131. En comité, 2 résolutions adoptées, rapportées, 2me lecture, adoptées et renvoyées au comité des subsides, etc., 360.

VOTATION AU SCRUTIN :—Voir *Scrutin*.

# W.

WARD, JAMES K., ET AUTRES :—Bill No. 71, renvoyé au comité des bills privés,—M. *Mathieu*, 145. Rapporté 249. Lu 2me fois, pris en délibéré, amendé, rapporté, adopté, 3me lecture, et passé, 254. Passé par le Sénat, avec des amendements, lesquels sont adoptés, 340. Sanction royale, 366.—36 *Victoria*, chap. 125.

WEBB, JOHN :—Adresse pour la correspondance relative à son offre d'acheter des terres dans la paroisse de Ste Jeanne de Neuville, etc.,—M. *De St. George*, 343.

WELLAND, CANAL :—Ordre de la Chambre pour copie des soumissions pour travaux sur ce,—M. *Mackenzie*, 51. Réponse, 97. Imprimée, 122.

WELLAND, ELARGISSEMENT DU CANAL :—Adresse demandant le rapport des commissaires,—M. *Merritt*, 160. Réponse, 193. Imprimée, 122.

WELLINGTON (D. N.), Pétition d'élection :—Sûretés acceptables, 241.

WILLIS, EDWARD :—Adresse demandant un état des sommes à lui payées, comme propriétaire du *Morning News*, St. Jean N.-B.,—M. *Pickard*, 123.

WINDSOR ET ANNAPOLIS, COMP. DU CH. DE FER DE :—Adresse demandant la correspondance, etc.,—M. *Savary* 160.

WINDSOR ET ANNAPOLIS, CH. DE FER DE :—Résolution adoptée en comité général autorisant le gouvernement à négocier le transfert de cette voie ferrée,—Sir *John A. Macdonald*, 364.

WOOD, E. B. :—Certificat de son élection pour la D. O. de Durham, 169. Il prête serment et prend son siége, 185.

# Y

YORK, (D. N.), PÉTITION D'ÉLECTION :—Cautionnement acceptable, 241.

# ERREURS

*Qui se sont glissées dans les votes et délibérations :—*

Page 274.—Dans les Votes de vendredi dernier, le 2 du courant, p. 254, à l'endroit où, à 8.30 *P. M.*, la Chambre reprend les débats sur l'amendement de M. *Mackenzie* à la motion de l'hon. M. *Tilley*, à l'effet que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides, ce qui suit a été omis :

" L'hon. M. *Tupper* propose comme amendement à l'amendement de M. *Mackenzie*, qu'il soit—

" *Résolu*, Que cette Chambre est d'opinion que dans le règlement définitif de comptes avec les entrepreneurs de " la section 5, les commissaires devraient, ainsi qu'il est pourvu au contrat, faire telles déductions pour la diminution " de l'ouvrage, ou telle allocation pour l'augmentation de l'ouvrage par suite du changement de nivellement ou de " localisation, qu'ils jugeront raisonnables.

" L'hon. M. *Holton*, membre représentant le district électoral de Chateauguay, objecte à cette motion, sur le " principe qu'un amendement à un amendement à une motion pour que la Chambre se forme en comité des subsides, " n'est pas dans l'ordre.

" M. l'Orateur décide comme suit : Aucun amendement ne peut être fait à un amendement à une motion pour " que la Chambre se forme en comité des subsides. Cette motion n'est pas, par conséquent, dans l'ordre. "

---

Page 302—Dans les votes de samedi dernier, le 10 du courant, page 292, où il appert que :

Dans l'intervalle d'une heure après 4 heures P. M., les noms des membres nommés pour décider du mérite de l'élection pour la division Est du comté de Northumberland sont de nouveau appelés et le Très-Hon. Sir *John A. Macdonald* et M. *Pearson* ne comparaissant pas.

Sur motion de l'hon. M. *Campbell*, la 75e clause de l'acte concernant les élections parlementaires contestées, est lue.

Sur motion de l'hon. M. *Campbell*, l'assermentation du comité en dernier lieu mentionné est ajournée jusqu'à la prochaine réunion de la Chambre, lundi prochain.

Cette dernière motion devrait être biffée, et remplacée par ce qui suit :—

" Sur motion de l'hon. M. *Campbell*, il est *ordonné* : Que le Très-Hon. Sir *John A. Macdonald* et M. *Pearson* ayant été nommés pour servir comme membres à l'effet de décider du mérite de l'élection pour la division Est du comté de Northumberland, et n'ayant pas été présents à leur siége dans l'intervalle d'une heure après 4 heures P. M., aujourd'hui, étant le jour fixé pour l'assermentation du dit comité, soient pris sous la garde du sergent-d'armes de service en cette Chambre. "

Et ce qui suit aurait dû être inséré à la réunion de la Chambre à 7½ heures, P. M. :—

"Sur motion de l'hon. M. *Campbell*, la 76e clause de l'Acte concernant les élections parlementaires contestée, est lue."

" Sur motion de l'hon. M. *Campbell*, l'assermentation du comité de l'élection de Northumberland Est est ajournée jusqu'à la prochaine réunion de la Chambre."

---

Page 370—Dans les votes de vendredi, 23 mai dernier, page 367, le bill No. 134: " *Acte relatif à la marine marchande*, etc, " se trouve par erreur sur la liste des bills qui ont reçu la sanction royale et aussi qu'il a plu à Son Excellence le Gouverneur-général de le réserver à la signification du bon plaisir de Sa Majesté.

# LISTE ALPHABETHIQUE DES PETITIONS

## RECUES ET LUES.

### A.

Abbott, H., 69.
Abbott, P. M., *et al*, 134.
Acheson, J., et W. Fulton, 77.
Aikenhead, J., *et al*, 149.
Allan, A., *et al*, 159. Rapportée, 175.
Allan, Sir Hugh, *et al*, 159. Rapportée, 197.
Allan, Taylor, et Cie., *et al*, 159.
Alfred, Conseil municipal du township d', 149.
Allworth, Rév. W. H., *et al*, 69.
Anderson, F., 77.
Anderson, L. B., *et al*, 119.
Anderson, W., *et al*, 133.
Anderson, Rév. J., *et al*, 139.
Andrew, A., *et al*, 159.
Andrews, Rév. W., *et al*, 144.
Angus, W., *et al*, 176. Rapportée, 179.
Applebe, J., *et al*, 227.
Ardagh, W. D., *et al*, 77.
Armour, J., *et al*, 139.
Armour, A., et R. Crozier, 70.
Armstrong, et Cie., J. R., *et al*, 110. Rapportée, 130.
Ashfield, Conseil municipal du township d', 45.
Auger, J. B., *et al*, 169.
Austin, Rév. A., *et al*, 143.
Aylsworth, J. B., *et al*, 149.
Ass. Canad., risques isolés, du Canada, 60. Rapporté, 84.

### B.

Babb, J., 76.
Bachand, P., *et al*, 150. Rapportée, 155.
Backer, J. C., *et al*, 140.
Baker, W., de Bournemouth, Angleterre, 176.
Bain, H., 76.
Ballantyne, J., *et al*, 109.
Ball, J., *et al*, 143.
Baptist, G., *et al*, 59. Rapportée, 63.
Barclay, F. B., *et al*, 133.
Barker, E., *et al*, 96.
Barras, Rév. A. *et al*, 169.
Batson, B., *et al*, 169. Renvoyée, *idem*. Rapportée, 175.
Deuxième Pétition, 176. Rapportée, 179.
Bayden, J., *et al*, 119.
Beaton, J., *et al*, 191.
Beaver et Toronto, Comp. d'As. Mutuelle contre l'incendie, 90. Rapportée, 144.
Bellamy, T. A., *et al*, 133.
Belleville, Chambre de Commerce de, 69.
Benner, R., *et al*, 134. Rapportée, 144.
Bennett, T., *et al*, 133.
Berry, R. S., *et al*, 96.
Bertram, J., 77.
Best, W., *et al*, 119.
Bice, G., *et al*, 169.
Bigger, J. L., *et al*, 143.
Billingsley, F., 69.
Bingham, C. L., *et al*, 143.
Birchell, E. R., *et al*, 49.
Bird, J. W., *et al*, 143.
Black, C. E. T., et H. Root, 77.
Blaikie, J. L., *et al*, 110. Rapportée, 155.
Blain, R., *et al*, 205.
Bleigh, et Cie., *et al*, 227.
Bonner, Rév. J. O., *et al*, 185.
Bothwell, R. C., *et al*, 249.
Boulton, D. A., 78.
Bougham, N., *et al*, 139.
Bourgeau, A., *et al*, 139.
Bowmanville, Conseil Mun. de, 49.
Boyd, M., *et al*, 110. Rapportée, 130.
Boyle, Rév. R., *et al*, 109.
Bradley, E., *et al*, 149.
Bradley, W. J., *et al*, 159.
Brady, D. C., *et al*, 143.
Bray, jun., E., *et al*, 133.
Bridgeman, R. T., *et al*, 134.
Briggs, H., *et al*, 96.
Brill. Rév. D., *et al*, 143.
Brann, Rév. C. F., *et al*, 119.
Brousseau, J. D., 75.
Brown, I., *et al*, 139.
Brown, W. E., *et al*, 163.
Browne, E., *et al*, 110. Rapportée, 130.
Buck, A. C., *et al*, 133.
Buffalo et Lac Huron, Comp. de ch. de fer, 149.
Bureau, J. N., *et al*, 169.
Burford, Conseil Mun. du township de, 133.
Burr, Rév. M., *et al*, 143.
Bury, W., *et al*, 133.
Bruce, Conseil Mun. du Township de, 45.

### C.

Chambre de Commerce (Dominion), 45.
Calander, R., *et al*, 185.
Calder, Rév. J. A. G., *et al*, 109.
Cameron, J., *et al*, 133.
Cameron, Rév. L., *et al*, 227.
Campbell, R., *et al*, 223.

Campbell, W., *et al*, 159.
Camplin, J., *et al*, 144.
Canada, Comp. de chars du, 110. Rapportée, 130.
Canada, Comp. de Garantie du, 77. Rapportée. 84.
Canada, Comp. de crédit foncier du, 70.
Capreol, F. C., 283. Renvoyée, *idem*. Imprimée, 298.
Cathcart, J., *et al*, 139.
Carmichael, J., *et al*, 143.
Caron, Très-Rév. C. O., *et al*, 191.
Caron, G., 76.
Carrière, C. H., *et al*, 59. Rapportée, 63.
Carter, W. H., *et al*, 143.
Chagnon, J. B., 76.
Chambers, J. B., *et al*, 185.
Charlesworth, D., *et al*, 249.
Charlton, P. J., *et al*, 110.
Choat, T., *et al*, 185.
Chipman, R. J. U., *et al*, 110. Rapportée, 144.
Clapp, P. A., *et al*, 143.
Clare, J., *et al*, 149.
Clark, W., *et al*, 159.
Clarke, J., *et al*, 139.
Clarke, Rév. G., *et al*, 133.
Clayes, G., 76.
Clinton, Village, Conseil Municipal de, 69.
Clipsham, M., *et al*, 133.
Clutton, J., *et al*, 149.
Cody, A., *et al*, 143.
Cobourg, Chambre de Commerce de, 49.
Colborne Temple, No. 207, page, 223.
Colchester, Conseil Municipal du Township de, 185.
Collingwood, Conseil Mun. du Township de, 45.
Comfort, A. J., *et al*, 149.
Conan, J., *et al*, 149.
Cousineau, Rév. J. B. A., *et al*, 185.
Cooney, H. C., *et al*, 96.
Couthart, J., *et al*, 133.
Courtright, M., *et al*, 110 (deux). Rapportée, 130.
Cox, H., *et al*, 139.
Coyle, Rév. B., *et al*, 144.
Coyne, J., *et al*, 133.
Cramahe, Conseil Mun. du Township de, 223.
Cramton, R. R., *et al*, 205.
Craney, W. M., *et al*, 227.
Crawford, M. D., *et al*, 133.
Crerar, J., *et al*, 90. Rapportée, 96.
Crosby, J., *et al*, 139.
Cross, O., *et al*, 119.
Crowland, Conseil Mun. du Township de, 143.
Crozier, R., et A. Armour, 70.
Cumming, J., *et al*, 223.
Cummings, B. A., *et al*, 144,
Cunningham, J., *et al*, 109 et 133.
Chambre de Commerce de la Puissance, 45, 69, 120, 144, (deux). Rapportée sur 2me pétition, 96.

## D.

Darlington, Conseil Mun. du Township de, 49.
Daunt, Rév. W., *et al*, 143.
Davey, G., *et al*, 96. Rapportée. 130.
David, D., *et al*, 191.
Davis, J. J., *et al*, 169.
Day, Mme., *et al*, 96.
Dean, D., *et al*, 159.
Dewar, J., *et al*, (deux), 133.
Deschamps, C., 75.
Develin, C., *et al*, 163.
Dewyar, T., *et al*, 144.
Dickinson, R., *et al*, 143.
Dickson, J., *et al*, 144.
Dies, H. W., *et al*, 143.
Dingman, Rév. G. J., *et al*, 143.
Dobbs, Rév. F. W., *et al*, 143.
Dolphin, Comp. dite, 96. Rapportée, 110.
Donaghy, W., et G. Elliot, 78.
Dook, G. D., *et al*, 163.
Doull et Miller, *et al*, 227.
Dugdale, H., *et al*, 143.
Duncan, T., *et al*, 139.
Dunkley, Rév. G., *et al*, 169.
Dunn, M., *et al*, 149.
Duranceau, P. C., *et al*, 119.

## E.

Eagle, T., 77.
Earl, A., *et al*, 109.
Earl, R., et Robert Metcalf, 69.
Easthope (Nord), Conseil Mun. du Township de, 37.
Eckfrid, Conseil Mun. du Township de, 45.
Edgar, S., *et al*, 109.
Edmonds, J., *et al*, 149.
Edwards, G., *et al*, 169.
Edwardsburg, Conseil Mun. du Township de, 45.
Elgin Pride Temple, No. 22, de Edwardsburg, 49.
Ellice, Conseil Mun. du Township de, 37.
Ellis, E., *et al*, 185.
Elora, Membres de la session de Kirk, église Chalmers, 223.
English, A. J., *et al*, 158.
Eramosa, Conseil Mun. du Township de, 45.
Erié et Niagara, Comp. du ch. de fer de, 110. Rapportée, 130.
Esdale, C., *et al*, 109.
Eshleman, G., *et al*, 139.
Evans, J., 77.
Ewing, J. M., *et al*, 149.
Eyre, H., *et al*, 149.

## F.

Fairbain, T., *et al*, 163.
Farrend, C., *et al*, 159.
Farrow, E., *et al*, 96.
Faubert, E., *et al*, 119.
Fay, J., *et al*, 119.
Fenwick, J. A., *et al*, 134. Rapportée, 144.
Field, S., *et al*, 149.
Findlay, P. A., *et al*, 143.
Fisher, D., *et al*, 49.
Fisher, J. S., *et al*, 119.
Fitzroy, Conseil Mun. du Township de, 76.
Fitzwalter, W., *et al*, 143.
Flagg, J. H., *et al*, 49, 119.
Fletcher, C. H., *et al*, 149.
Fletcher, W., *et al*, 143.
Flint, G., *et al*, 169.
Forbes, A., *et al*, 76.
Forrest, R. W., *et al*, 169.
Forsyth, J., *et al*, 143.
Foster, A. M., *et al*, 176. Rapportée, 179.
Fraser, D., *et al*, 139.
Fraser, J., *et al*, 83.
Fraser, J. D., 77.
Fraser, J. M., 76.
Fréchette, L. H., 76.
Freehold, Compagnie de prêt et d'épargne dite, 110. Rapporté, 130.

## G.

Gagné, J. A., 77.
Gailes, D., *et al*, 143.
Galt, Chambre de Commerce de, 134.
Garafraxa (Est), Conseil Mun. du Township de, 45.
Garafraxa (Ouest), Conseil Mun. du Township de, 45.
Garett, Rév. J., *et al*, 133.
Garvin, J., *et al*, 185.
Garvin, W., *et al*, 185.
Geddes, C. R., *et al*, 139.
Germain, C., *et al*, 237.
German, J. F., *et al*, 219.
Gerrie, Rév. J., *et al*, 96.
Gervic, J., *et al*, 96.
Gibbs, T. N., *et al*, 159. Rapportée, 163.
Gill, R. B., *et al*, 119.
Gillbard, J., *et al*, 144.
Glasgow, Compagnie des terres et de prêt, 37. Rapportée, 63.
Gooderham, W., *et al*, 96.
Goodhue, MM. J. et Fils, *et al*, 159.
Goodspeed, Rév. J. B., *et al*, 96.
Gordon, J., *et al*, 133.
Gordon et Leith, *et al*, 227.
Gorsline, W., *et al*, 139.
Gould, D. H., *et al*, 139.
Gracey, H., *et al*, 185.
Grand-Tronc du Canada, 37, 59. Rapportée, 84, 96, 149.
Grant, D. J., *et al*, 149.
Grant, T. H., *et al*, 120. Rapportée, 130.
Gray, W., *et al*, 159.
Grand Occidental, Comp. de ch. de fer, (deux), 109. Rapportée, 175.
Green, J., *et al*, 143.
Greene, J., *et al*, 139.
Gregor, B., *et al*, 96.
Grover, J. M., *et al*, 144.
Guay, Rév. F. X., *et al*, 363.
Gugy, B. C. A., retirée, 60. Seconde pétition, 144.
Guelph, Conseil Mun. de, 45.
Guy, E., 134.
Gzowski, C. S., *et al*, 110. Rapportée, 144.

## H.

Haines, C., *et al*, 169.
Haines, Rév. A. B., *et al*, 143.
Hale, W. M., *et al*, 227.
Hale, G. H., *et al*, 139.
Hall, O. H., *et al*, 140.
Hall c Fairweather, *et al*, (trois), 83, 90. Rapportée, 96, 110, 130.
Haldimand, Conseil Mun. du Township de, 223.
Halton, Conseil Mun. de, 169.
Hamelin, A. D., *et al*, 237.
Hamelin, C., *et al*, 237.
Hamilton, Chambre de Commerce de, 69.
Hamilton Frères, *et al*. 191.
Hamilton, Membres de la Société amalgamée des Ingénieurs, 339.
Hamilton, Membres de la Société Canadienne dite "Labor Unity," 291.
Hamilton et Milton, Comp. du chemin, 159. Rapportée, 175.
Hamilton, Conseil Mun. du Township de, 223.
Hannum, J. M. T., *et al*, 159.
Harkness, A. S., *et al*, 133.
Harman, R. P., *et al*, 109.
Hart, E. G., 77.
Hawke, J., *et al*, 139.
Hayward, O. C., *et al*, 249.
Hay, W., *et al*, 139.
Henderson, E. H., *et al*, 143.
Henderson, M., *et al*, 223.
Henderson, W., *et al*, 96.
Henry, T., *et al*, 144.
Henry, Rév. W., *et al*, 96.
Hicks, J., *et al*, 139.
Hicks, T., *et al*, 205.
Higgins, L., d'Angleterre, 96 et 176.
Hill, A., *et al*, 96.
Hill, Rév. E., *et al*, 139.
Hill, R., *et al*, 133.
Hillboun, J., *et al*, 96.
Hincks, Sir F., *et al*, 83. Rapportée, 96.
Hingley, J., *et al*, 139.
Hobbs, J., *et al*, 143.
Hopkins, R., *et al*, 185.
Hollinrake, J., *et al*, 169.
Honsberger, D. C., *et al*, 133.
Houseman, E., *et al*, 143.
Howard, Rév. E. S., *et al*, 185.
Howard, Rév. T. S., *et al*, 149.
Howland, hon. W. P., *et al*, 69. Rapportée, 84.
Hough, J., *et al*, 96.
Hughes, E., *et al*, 159.
Hughes, J. R., *et al*, 169.
Hullett, Conseil Municipal du Township de, 45.
Hunt, W., 69.
Hunter, J., *et al*, 191.
Huntly, Conseil Mun. du Township de, 76.
Hurlburt, J., *et al*, 139.
Hurlburt, J. G., *et al*, 109.
Hurley, R., *et al*, 119.
Hurdon, J., *et al*, 139.
Husband, R. J., *et al*, 139.

## I.

Ingénieurs, Membres de la Société amalgamée des, 219.
Idle, P. D., *et al*, 159.
Illsey, J., *et al*, 143.
Ingersoll, Membres de l'Union des Tonneliers, 343.
Irwin, J., *et al*, 110. Rapportée, 130.
T. A., *et al*, 133.

## J.

Jacobs, C. A., *et al*, 109.
Jacobs, Rév. J., *et al*, 133.
Jarvis, A. M., *et al*, 110. Rapportée, 130.
Jenkins, G., *et al*, 143.
Johnson, E., *et al*, 143.
Johnson, F. A., *et al*, 133.
Johnston, G., *et al*, 179.
Jones, Rév. E. S., *et al*, 185.
Jones, J. H., *et al*, 185.
Jordan, A., *et al*, 149.

## K.

Keefer, T. C., 110.
Kelly, J., *et al*, 109.
Kempley, H., *et al*, 159.
Kennedy, J., 70.
Kennedy, Rév. J., *et al*, 149.
Kennedy, Rév. H., *et al*, 159.
Kernott, C. H., *et al*, 139.
Kersteman, W., *et al*, 134. Rapportée, 144.

Kidston, W., 59, 96.
Kilborn, C., *et al*, 134.
Kingston, Chambre de Commerce de, 185.
Kinloss, Conseil Municipal du Township de, 109.
Kinnel, W., *et al*, 143.
Knight, A. P., *et al*, 185.

## L.

Laird, S., 76.
Lanark, Conseil municipal du township de, 109.
Lapum, J. N., 59.
Laurie, J. T., *et al*, 149.
Lawrence, F., *et al*, 169.
Leay, W. M., *et al*, 133.
Le Barron, E. H., *et al*, 249.
Leclère, L., *et al*, 237.
Leech, R., *et al*, 159.
Leitch, R., *et al*, 119.
Lees, Rév. J., *et al*, 143.
Lemmon, D., *et al*, 119.
Létoureaux, C. H., *et al*, 60. Rapportée, 84.
Lévis, Chambre de Commerce de, 83.
Lewin, J. D., *et al*, 119.
Lewis, Rév., R. *et al*, 109.
Ling, Rév. S., *et al*, 144.
Lockington, H., et C. E. Smith, 70.
Logan, Conseil municipal du township de, 37.
Londres et du Canada, Comp. de prêt et d'agence, 110 Rapportée, 130.
London, (Ont.), Chambre de Commerce de, 69.
London, (Ont.), Membres de l'union des tonneliers, 325.
London, (Ont.), Membres de l'union des fondeurs, 315.
Long, G. M., *et al*, 109.
Longueuil, Conseil municipal du township de, 149.
Loverin, S., *et al*, 119.
Loucks, J. W., et Jacob Weagant, 77.
Low, M., *et al*, 169.
Lynch, W. W., *et al*, 159.

## M

Malone, J., *et al*, 134.
Malcolmson, H., *et al*, 249.
Manning, P., *et al*, 185.
Marceau, E. H., 76.
Marcotte, T., *et al*, 237.
Margeson, R. H., *et al*, 227.
Marier, P. E., *et al*, 339.
Marler, W. L., *et al*, 75.
Matthews, E., *et al*, 144.
Matthews, F. B., *et al*, 83. Rapportée, 96.
Matthews, W., *et al*, 109.
Marshall, J., *et al*, 96.
Marshall, R., *et al*, 169. Rapportée, 175.
Mason, W., *et al*, 119.
Mattenly, C., *et al*, 119.
May, S. H., *et al* 249.
Melançon, C., *et al*, 60. Rapporté, 63.
Meredith, H., *et al*, 223.
Marchands, comp. de messageries du C., 213.
Messagers (Sessionels), Chambre des Communes, 223.
Metcalf, R., et R. Earl, 69.
Meyers, Rév. H., *et al*, 139.
Mignault, H. A., *et al*, 76.
Miller, James, *et al*, (deux), 109.
Miller, John, *et al*, 53.
Miller, Henry, *et al*, 109.
Mill Point, Corporation Mun. du village de, 109.
Mitchell, G. P., *et al*, 134.
Mitchell, J., *et al*, 119.
Mitchell, Conseil Mun. du Village de, 237.
Monck, Conseil Mun. du Township, 109.
Molleur, L., *et al*, 96. Rapportée, 110.
Monaghan (Sud), Conseil Mun. de, 223.
Monaghan (Nord), Conseil du Township de, 96.
Monaghan (Sud), Conseil Mun. du Township de, 223.
Montréal, Chambre de Commerce de, 53.
Montréal, Association de la Halle aux blés de, 90.
Montréal, Chambly et Sorel, Comp. de ch. de fer de, 109. Rapportée, 155.
Montréal, Association de placement de, 83. Rapp., 110.
Montréal, Mem. de l'Union Opérative des Plâtriers de, 343.
Montréal, Membres de l'Union Typographique No. 97 de, page, 343.
Montréal, Comp. de Colonisation du Nord de, 37 et 83. Rapportée, 130.
Montréal, Comp. de Télégraphe de, 90. Rapportée 175.
Moore, Rév. B. C., *et al*, 59.
Moore, J. M., *et al*, 213.
Moran, T., *et al*, 185.
Morrion, Conseil Mun. du Township de, 223.
Morison, J., *et al*, 96. Rapportée, 110.
Mortimer, G. H., *et al*, 96.
Morton, A., *et al*, 227.
Morton, G., 78.
Mulholland, W. H., *et al*, 133.
Mulock, Rév. J. A., *et al*, 53.
Murray, J., *et al*, 144.
Murray, T., 77.
Muskoka, Conseil Mun. du Township de, 223.

## Mc

McAlister, Rév. J., *et al*, 227.
McAuley, G., *et al*, 133.
McCall, J., *et al*, 96.
McCauley, J., 150.
McCaw, J., 77.
McCombs, J., *et al*, 149.
McCraken, A. J., 76.
McDonald, D., *et al*, 133 et 139.
McDonald, J. D., et A. Smallfield, 45.
McGillivray, E., 191.
McGuire, Rév. J., *et al*, 139.
McGuyan, D., *et al*, 249.
McHenry, D. C., *et al*, 144.
McIlmoyl, G., 213.
McIntyre, M. B., *et al*, 76.
McKay, J., *et al*, 311.
McKeon, Sr., I., *et al*, 149.
McKenzie, J., *et al*, 109.
McKenzie, M., *et al*, 143.
McKillop Conseil Mun. du Township de, 45.
McLelland, J., *et al*, 133.
McLune, D. S., *et al*, 133.
McDougall, Conseil Mun. du Township de, 223.
McMaster, W., *et al*, 96 (deux). Les deux rapportées, 110.
McMicken, G., *et al*, 110. Rapportée, 144.
McMurray, J., *et al*, 133.
McMillan, J., *et al*, 140.
McNab, J., 134. Rapportée, 144.
McNaughton, D. D., *et al*, 96.
McNaughton, J., *et al*, 144.
McPhederan, P., *et al*, 133.
McPherson, M., *et al*, 149.
Macaulay, Conseil Mun. du Township de, 223.
Mackie, J., *et al*, 159.
MacHattie, A. T., *et al*, 53. Rapportée, 223.
MacIntosh, Rév. D. M., *et al*, 149.

MacLean, A., *et al*, 213.
MacMahon. H., 77.
MacMurchy, D. *et al*, 96.

N.

Naud, C., *et al*, 263.
Nehon, J., *et al*, 144.
Nelson, A., *et al*, 134.
Nelson, H. A., *et al*, 140. Rapportée, 144.
Nelson, D. W., *et al*, 227.
Newcastle, Conseil Mun. du Village de, 223.
Newcombe, W., *et al*, 96.
Nighswander, T., *et al*, 144.
Napanee, Temple de l'O. Ind. des bons templiers, No. 540, page, 49.
Nixon, T., et J. D. Merrick, 76.
Norfolk, Conseil Mun. du Comté de, 45.
North-Easthope, Conseil Mun. du Township de, 37.
Nord, Comp. du ch. de fer de prolongement du, 120.
Nord du Canada, Comp. du ch. de fer du, 60. Rapportée, 96.
Northumberland et Durham, Conseil Mun. de, 223.
Norwich (Sud), Conseil Mun. du Township de, 119.
Nottawasaga, Conseil Mun. du Township de, 45.

O.

Oakland, Conseil Mun. du Township d', 45.
Odlum, E., *et al*, 185.
Oliver, A., 77.
Ontario, Assemblée Législative d', 169.
Ontario, Monseigneur l'Evêque d', *et al*, 163.
Orford, Conseil Mun. du Township d', 109.
Oro, Conseil Mun. du Township d', 90.
O'Rourke et Hackett, *et al*, 159.
Oshawa, Union des Tonneliers, No. 18, page, 263.
Osprey, Conseil Mun. du Township d', 45.
Ottawa, Association des Tailleurs de pierre d', 291.
Ottawa, Union des Tailleurs de pierre d', 297.
Ottawa, Membres de l'Union des Platriers d', 297.
Ottawa, Membres de l'Union Opératif des Tailleurs, 297.
Ottawa, Membres du Conseil de Commerce de, 291.
Ottawa, Membres de l'Union Typographiques, 297.
Oxford, Conseil Mun. du Comté d', 45.
Oxford Conseil Mun. du Township d', 90.
Oxley, T. W., *et al*, 219.

P.

Paagham, Rév. P. W., *et al*, 149.
Palmer, H. B., *et al*, 143.
Papillon, F., *et al*, 258.
Parker, F. J., *et al*, 205.
Parker, J., *et al*, 185.
Paterson, N., *et al*, 223.
Paterson, W., *et al*, 76.
Patterson, P., *et al*, 139.
Payne, J., *et al*, 139.
Pelletier, A. C., 76.
Pembroke, Corporation Mun. du Township de, 363.
Pembroke, Conseil Mun. du Township de, 53, 186, et 191.
Pembroke, Conseil Mun. du Village de, 140.
Perdue, H. H., *et al*, 139.
Perkins, J., *et al*, 133.
Pétrolia, Chambre de Commerce de, 140.
Perren, Rév. E., *et al*, 227.
Perry, R. H., *et al*, 149.
Phillips, E. E., *et al*, 133.
Piton, N., 77.
Plant, P., *et al*, 143.
Platt, S., *et al*, 159.
Platt, W., *et al*, 139.
Porteous, R., *et al*, 149.
Portland, Conseil Mun. du Township de, 59.
Portneuf, Conseil Mun. du Comté de, 258.
Portwood, C. T., et E. A. White, 76.
Potts, Rév. J., *et al*, 69.
Powney, C., *et al*, 149.
Prance et Wedd, *et al*, 90.
Prentice, E. A., *et al* (deux), 233, et renvoyée au comité des ordres permanents, *idem*; et rapportée, 258.
Presse du Canada, Association de la, 96.
Purdy, L. W., *et al*, 143.

Q.

Queenston, Comp. du pont suspendu de, 86. Rapportée, 96.
Québec, Chambre de Commerce de, 75.
Québec, Conseil de la Chambre de Commerce de, 275.
Québec, Conseil d'Agriculture de la Province de, 120.
Québec et des Ports du Golfe, Comp. des vapeurs de, 150. Rapportée, 155.
Québec, Commissaires du Havre, 241.
Québec, Membres de l'Union Typographique de, 285.
Quidley, J., *et al*, 139.
Quinn, Rév. J., *et al*, 191.

R.

Rae, W., *et al*, 149.
Ramsay, Conseil Mun. du Township de, 227.
Ratcliff, Rév. F., *et al*, 144.
Raymond, R., *et al*, 159.
Reed, W. T., *et al*, 139.
Reeve, T. J., 69.
Reid, T., *et al*, 149.
Renaud, A., 60.
Renfrew, Corporation Mun. du Comté de, 59.
Richard, J., *et al*, 237.
Richardson, G., *et al*, 149.
Richardson, Rév. J., *et al*, 96.
Ridley, Rév. J., *et al*, 245.
Ritter, H. E., et 6 autres, 70 et 75.
Roadhouse, Rév. J., *et al*, 139.
Roberts, H., *et al*, 110. Rapportée, 155.
Roberts, H. N., *et al*, 133.
Robertson, H., *et al*, 249.
Robitaille, O., *et al*, 169.
Robinson, J., *et al*, 96.
Robinson, Rév. J. H., *et al*, 139.
Roblin, E., *et al*, 143.
Rogers, B. I., *et al*, 144.
Rosh, J. D., *et al*, 185.
Ross et Cie., 279.
Royce, W. C., *et al*, 96.
Ruce, J. L., *et al*, 143.
Russ, J., *et al*, 144.
Ryan, J., *et al*, 96.
Ryan, J. W., *et al*, 149.
Ryan, T., *et al*, 119.
Ryan et Wilson, 193. Renvoyée, *idem*. Rapportée, 197.
Ryan et Young, 171. Renvoyée, *idem*. Rapportée, 175.

S.

Sanderson, Rév. J. W., *et al*, 139.
Sanderson, T., *et al*, 139.

Saugeen, Conseil Mun. du township de, 46.
Sauvageau, N., *et al*, 237.
Savary, F., *et al*, 237.
Schliehauf, J. C., 77.
Scott, D. E., *et al*, 279.
Scriver, J. H., *et al*, 144.
Scugog, Conseil Mun. du toweship de, 53.
Schultz, John, *et al*, 37. Rapportée, 84.
Sénécal, L. A., et V. Gradu, 77.
Serm, J. H., *et al*, 133.
Sharp, J., *et al*, 149.
Shaver, E. N., *et al*, 133.
Shaw, R., 69.
Sheppard, R., *et al*, 133.
Sherlock, Rev. B., *et al*, 133.
Short, Rev. W., *et al*, 53.
Shupe, S. S., *et al*, 117.
Simcoe, Corporation du comté de, 90.
Simmons, W., *et al*, 185.
Sims, L., *et al*, 133.
Skinner, A. A., *et al*, 169.
Skinner, J., *et al*, 143.
Sloan, J., *es al*, 227.
Smiley, G., *et al*, 139.
Smith, C. E., et H. Dockington, 70.
Smith, Rev. F. M , *et al*, 96.
Smith, Jacob, *et al*, 83.
Smith, J., et Co., 83.
Smith, J. D., *et al*, 143.
Smith. P. B., *et al*, 119.
Snow, N., *et al*, 139, et 223.
Sombra, Conseil Mun. du township de, 59.
Sorel, Chambre de Commerce de, 109 et 120.
Spencer, Rev. J. W., *et al*, 119.
Sprey, C., *et al*, 119.
Stafford, Merrifield, *et al*, 149.
Stafford, Rev. M., *et al*, 144.
Standly R. W., *et al*, 191.
Stairs, J., *et al*, 227.
Starnes, H., *et al*, 110. Rapportée, 155.
Stephenson, C., *et al*, 185.
Stephenson, W. H., *et al*, 185.
Stevenson, J. C., *et al*, 133.
Stewart, Rev. A., *et al*, 139, et 143.
Stewart, Jas., *et al*, 139.
Stewart, Rev. J., *et al*, 109.
Stewart, J. W., *et al*, 133.
Stormont, Dundas et Glengary, Conseil des comtés de, 149.
Straith, J., *et al*, 139.
Strangewuys, F., *et al*, 133.
Swan, J., *et al*, 169.
Sydenham, Conseil Mun. du township de, 223.
Sylvain, G., 70.
Sylvester, K., *et al*, 110 et 231. Le dernier renvoyée, *idem*.

## St.

St. Jean (N.-B.), Chambre de Commerce de, 110 et 119.
St. Jean (Québec), Chambre de Commerce de, 69.
St. François et Megantic, Co. du ch. de fer international de, 49. Rapportée, 63.
St. Thomas (Ontario), Chambre de Commerce de, 59.
St. Vincent, Conseil Mun. du township de, 45.

## T.

Tait, W., *et al*, 169.
Tassé, Rev. S., *et al*, 69.
Tatten, J. W., *et al*, 133.
Taylor, J., *et al*, 249.
Taylor, W., *et al*, 96.
Thibodeau, A., *et al*, 237.
Thibodeau, L., *et al*, 219.
Thomas, G., *et al*, 69.
Thompson, J., *et al*, 109.
Thomson, J , 77.
Thomson, J. C.. 69.
Thomson, W. A., *et al*, 232. Renvoyée, *idem*. Rapportée, 258.
Thrasher, Rev. J. W., *et al*, 143.
Tilbury (Est), Conseil Mun. du township de, 90.
Tillson, E. D., *et al*, 143.
Tindle, G. B., *et al*, 159.
Tomblin, W., *et al*, 69.
Torrance, Rev. W. W , *et al*, 169.
Torrence, D., *et al*, 267.
Toronto, Conseil Mun. de la cité de, 205.
Toronto, Société Permanente de Prêt et d'Epargne, dite Freehold Building, 110. Rapportée, 130.
Toronto, Synode Presbyterien de, 185.
Toronto, Union d'ouvriers de, 297.
Totten, D., *et al*, 213.
Townsend, Conseil Mun. du township de, 191.
Treadwell. C. P., 241.
Trimble, J., *et al*, 149.

## U.

Union, Comp. de transport et de ch. de fer dite, 33 Rapportée, 84.
Union, Comp. de télégraphe de l'ouest dite, 191.

## V

Valentine, E., *et al*, 185.
Vance, J., *e. al*, 133.
Vanderly, W. E., *et al*, 139.
Vannalkenburgh, H., *et al*, 185.
Vezina, F., *et al*, 185,
Victoria, Conseil Mun. du comté de, 133.
Villiers, J., *et al*, 110.
Vipond, S., *et al*, 96.

## W

Waddell, R. H., *et al*, 133.
Waddington. D., *et al*, 149.
Waddilove, W. J., *et al*, 143.
Walden, R., *et al*, 139.
Walker, J., *et al*, 119.
Walker, W. W., 76.
Wallan, D., *et al*, 133.
Wallen, Rev. W. P., *et al*, 149.
Walton, Rev. J., *et ul*, 119.
Walsh, W., *et al*, 109.
Ward, C., *et al*, 144.
Ward, J. R., *et al*, 110. Rapportée, 144.
Warren, J., *et al*, 143.
Watson, Jr. E., *et al*, 159.
Watson, Rev. G., *et al*, 96.
Watson, J., 76.
Wawanosh (Ouest), Conseil Mun. du township de, 133.
Weaver, A., *et al*, 139.
Welden, T., *et al*, 96.
Whatman, J., 120, et 150.
Whitchurch, Conseil Mun. du township de, 59.
White, S., *et al*, 133.
Whitworth, Rev. E., *et al*, 169.
Wilcox, R., *et al*, 139.
Williams, W. S., *et al*, 49.

Williamson, Jr., A., *et al*, 133.
Williamson, S., *et al*, 143.
Wilson, Rev. A. C., *et al*, 143.
Wilson, C., *et al*, 197. Rapportée, 207.
Wilson, G., *et al*, 143.
Wilson, J., *et al*, 139.
Wilson, J. R., *et al*, 223.
Wilson, L., *et al*, 96.
Wilson, Rev. S., *et al*, 96.
Wilson, W. M., *et al*, 249.
Windham, Conseil Mun. du township de, 49.
Windsor, Chambre de Commerce de, 185.
Winter, A., *et al*, 143.
Withrow, W. H., *et al*, 134.
Woods, J., *et al*, 143.
Wray, T., *et al*, 96.

**Y.**

Yarwood, W. T., *et al*, 143.
Young, Hon. J., *et al*, 149. Rapportée, 155.
Young, M., *et al*, 96.
Young et Ryan, 171. Renvoyée, *idem*. Rapportée, 175.

**Z.**

Zimmerman, J., *et al*, 140. Rapportée, 155.

# LISTE ALPHABETIQUE DES PETITIONS REJETEES.

Allan, Sir Hugh, *et al*, 49.
Allen, W. C., *et al*, 60.
Armour, R., *et al*, 96.
Bareau de la Province de Québec, District de Montréal, 134.
Bareau de la Province de Québec, District de St. François, 191.
Bélanger, Rev. P., *et al*, 144.
Boissonneault, Rev. C. A., *et al*, 144.
Brassard, Rev. T., *et al*, 163.
Buchanan, Hon. Isaac, *et al*, 69.
Coghlan, J. T., *et al*, 186.
Clarke, C., *et al*, 150.
Cunningham, Henry, *et* , 45.
Forest, J., 78.
Johnston, J., 78.
Kingston, Chambre de Commerce de, 186.
Kirkpatrick, Alex., *et al*, 53.
Labelle, Rev. A., *et al*, 41.
Mathieu, Rev. J. M., *et al*, 213.
McDonald, J. D., 78.
McFall, C. C., *et al*, 70.
Munro, A., *et al*, 163.
Norfolk, Conseil Mun. du comté de, 45.
Richardson, Messrs. O. L., et frères, *et al*, 163.
Russell, W., 78.
Smallpiece, H., 89.
Smith, J., 78.
Soulanges, Conseil Mun. du comté de, 41.
Treadwell, C. P., 258.
Turcot, Rev. L., *et al*, 144.
Wallace, J., 78.

No. 1.

# VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MERCREDI, 5 MARS 1873.

Ce jour étant le premier jour de la réunion de la première session du second parlement pour la dépêche des affaires,—*Alfred Patrick*, écuyer, greffier de la Chambre des Communes, *Donald William Macdonell*, et *Gustavus William Wicksteed*, écuyers, commissaires *per dedimus potestatem*, nommés pour administrer le serment aux membres de la Chambre des Communes, étant présents pour remplir leurs devoirs en conséquence,—*Edouard J. Langevin*, écuyer, greffier de la couronne en chancellerie, remet au dit *Alfred Patrick* un livre contenant une liste des membres élus pour servir dans ce présent parlement. Les dits commissaires administrent alors le serment aux membres qui sont présents,—ce qui étant fait, et les membres ayant signé le rôle contenant le serment, ils se rendent à leurs siéges.

Un message est remis par *René Kimber*, Ecr., Gentilhomme, Huissier de la Verge Noire, lequel est comme suit:

*Messieurs :*

Son Excellence le Gouverneur-Général désire la présence immédiate de cette Chambre à la salle du Sénat.

Les membres se rendent en conséquence au Sénat, alors que l'Orateur du Sénat dit:

*Honorables Messieurs du Sénat et Messieurs de la Chambre des Communes :*

Son Excellence le Gouverneur-Général ne juge pas à propos de déclarer les raisons pour lesquelles il a convoqué le présent Parlement de la Puissance du Canada, avant qu'un Orateur de la Chambre des Communes ait été élu suivant la loi; mais, demain, à 3 heures, P. M., Son Excellence fera connaître ces raisons.

Et les membres étant de retour, le très-honorable Sir *John Macdonald*, s'adressant au greffier, propose, secondé par l'honorable *Hector L. Langevin*, que l'honorable *James Cockburn*, député de la division ouest de Northumberland (Ontario) prenne le fauteuil de la chambre comme orateur. Adopté à l'unanimité.

Et le greffier ayant déclaré l'honorable *James Cockburn* dûment élu, il est conduit au fauteuil par le très-honorable Sir *John A. Macdonald* et l'honorable *Hector L. Langevin*, alors qu'il fait ses humbles remerciements à la chambre pour l'honneur insigne qu'elle lui a conféré en le choisissant unanimement pour son orateur. La masse est alors placée sur la table.

Sur motion du très-honorable *Sir John Macdonald*, la chambre s'ajourne jusqu'à demain à 2½ heures, P. M.

JAMES COCKBURN,
*Orateur.*

No. 1.

OTTAWA, MERCREDI, 5 MARS 1873.

1ère Session, 2e Parlement, 36 Vict., 1873.

# VOTES ET DELIBERATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA.

Imprimés par I. B. TAYLOR, 29, 31 et 33, Rue Rideau

1873.

No. 2.

# VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES.

## OTTAWA, JEUDI, 6 MARS 1873.

2½ HEURES, P. M.

La Chambre s'étant réunie, et l'Orateur élu ayant pris le fauteuil,

Un message est remis par *René Kimber*, Ecr., Gentilhomme Huissier de la Verge Noire, lequel est comme suit:

M. L'ORATEUR:

Son Excellence le Gouverneur-Général désire la présence immédiate de la Chambre à la salle des séances du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur et la Chambre se rendent à la salle du Sénat, et alors M. l'Orateur s'exprime comme suit:—

QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE,

La Chambre des Communes m'a élu comme son Orateur, bien que je ne sois que peu capable de remplir les devoirs importants qui me sont assignés.

Si, dans l'exécution de ces devoirs il m'arrive, en aucun temps, de tomber en erreur, je demande que la faute me soit imputée, et non à la Commune, dont je suis le serviteur, et qui, par ministère, reclame pour être en état de mieux remplir ses devoirs envers Sa Souveraine et Son Pays, tous ses droits et priviléges incontestables, spécialement ceux de la liberté de la parole dans ses débats, le libre accès à la personne de Votre Excellence en tout temps convenable, et de la part de Votre Excellence, l'interprétation la plus favorable de ses délibérations.

Alors, l'Orateur du Sénat dit:

M. L'ORATEUR,

J'ai ordre de Son Excellence de vous déclarer qu'elle se confie pleinement dans le devoir et l'attachement de la Chambre des Communes envers la personne de Sa Majesté et son gouvernement, et ne doutant point que ses délibérations soient conduites avec sagesse, modération et prudence, elle accorde, et en toutes les occasions elle reconnaîtra et permettra l'exercice de ses priviléges constitutionnels.

J'ai aussi ordre de vous assurer que les Communes auront un prompt accès auprès de Son Excellence en toutes les occasions convenables, et que Son Excellence interprêtera toujours de la manière la plus favorable leurs délibérations, ainsi que vos paroles et vos actions.

Et la Chambre étant de retour,

M. l'Orateur fait rapport que la Chambre des Communes s'est rendue dans la salle des séances du Sénat, et qu'il a réclamé, pour la dite Chambre, les priviléges accoutumés, et qu'il a plu à Son Excellence de les lui assurer.

Le Très-Honorable Sir *John A. Macdonald* présente un bill (No. 1) intitulé: "Acte relatif à l'administration des serments d'office;" lequel bill est lu pour la première fois.

M. l'Orateur rapporte le discours d'ouverture de Son Excellence et en donne lecture à la Chambre, comme suit :

*Honorables Messieurs du Sénat,*

*Messieurs de la Chambre des Communes :*

1. En adressant la parole, pour la première fois, au Parlement du Canada, je désire vous exprimer la satisfaction que je ressens en ayant recours à vos avis et à votre assistance, aussi bien que mon profond sentiment de ma bonne fortune de pouvoir m'associer avec vous dans vos travaux et vos aspirations pour le bien-être de cette Puissance.

Je me réjouis à la pensée que mon entrée en office ait eu lieu à une époque où l'avenir du pays apparait si plein de promesses, où la paix et l'amitié règnent entre toutes les nations voisines, et dans un temps qui présente tant d'indices du succès avec lequel le Canada lui-même consolide son unité politique et développe ses ressources matérielles.

2. Conformément à la décision du Parlement, et pour mettre à effet la Législation de la dernière Session, j'ai fait accorder une charte à un corps de capitalistes Canadiens pour la construction du chemin de fer du Pacifique.

La Compagnie maintenant formée a donné des assurances que ce grand ouvrage sera vigoureusement poursuivi, et l'état favorable du marché monétaire en Angleterre donne tout lieu d'espérer qu'il sera pris des arrangements satisfaisants pour se procurer le capital nécessaire. Les papiers et la correspondance relatifs à ce sujet seront mis devant vous.

3. Durant l'année dernière les études pour l'amélioration et l'extension de notre système de canalisation, pour lesquelles il a été voté de l'argent pendant la dernière session, ont été poursuivies activement, et j'ai le plaisir de vous informer que les plans et devis pour l'agrandissement du Canal Welland et la construction du canal de la Baie Verte ont été complétés, et que les travaux peuvent maintenant être donnés aux contracteurs.

Les études pour les canaux du St. Laurent seront, m'assure-t-on, fournies à temps pour commencer les travaux au commencement de l'année prochaine. Cela assurera l'achèvement de ces grandes entreprises à la même période.

4. Il est agréable de savoir que les efforts faits pour encourager l'immigration ont été couronnés d'un succès bien marqué, et que le nombre de personnes cherchant à s'établir en Canada a considérablement augmenté pendant l'année dernière. Je ne doute pas de votre ferme disposition à pourvoir amplement à l'augmentation constante du courant de colons qu'on peut attendre chaque année et qui viendront ajouter à la population, à la richesse et à la force de la Puissance.

5. La compilation du premier recensement de la Puissance arrive à sa fin, et il semble par conséquent que ce serait une occasion favorable d'établir un bon système ayant pour but de recueillir correctement les renseignements statistiques et de les classer scientifiquement. Je recommande ce sujet à votre attention.

6. Il importe qu'il soit pourvu à la refonte et à l'amendement des lois maintenant en force dans les diverses Provinces se rapportant à la représentation du peuple en Parlement. Il sera soumis à votre considération une mesure à cet effet, ainsi qu'une autre pour la décision des Elections contestées.

7. Votre attention sera appelée à des mesures pour l'amendement des lois relatives aux Pilotes, au Sauvetage, et aux Maisons de la Trinité de Montréal et de Québec, aussi bien que pour l'amélioration des lois affectant généralement notre Marine Marchande.

8. L'expérience a montré que les devoirs remplis maintenant dans les bureaux du Secrétaire d'Etat, et du Secrétaire pour les Provinces, peuvent être rajustés avec avantage pour le service public. Il sera mis devant vous un Bill sur le sujet.

9. Entre autres mesures, il vous sera présenté des Bills relatifs à la Loi Criminelle, aux Poids et Mesures, et pour l'amendement et la refonte des Lois d'Inspection.

*Messieurs de la Chambre des Communes :*

10. J'ai donné ordre que les comptes de l'année expirée, et des premiers six mois de la présente année fiscale soient mis devant vous sans délai.

Vous serez heureux d'apprendre que les finances de la Puissance sont dans un état prospère, et qu'il n'y a nul lieu de doute que le revenu ne soit suffisant pour rencontrer toutes les charges qu'on prévoit devoir lui faire porter.

Le Budget pour l'année prochaine, qui vous sera soumis, a été préparé en ayant autant d'égard à l'économie, que le permet l'efficacité du service public; et j'ose espérer que vous serez d'avis que les subsides, que mon gouvernement vous demandera de voter, peuvent être accordés sans inconvénient pour le peuple.

*Honorables Messieurs du Sénat,*

*Messieurs de la Chambre des Communes :*

11. Plusieurs des sujets que j'ai énumérés sont de la plus haute importance. C'est avec une pleine confiance dans votre patriotisme et votre sagesse, que je les soumets à votre considération, et j'espère que la Divine Providence guidera vos conseils dans tout ce qui pourra le mieux avancer le bonheur du peuple du Canada, et le bien être de l'empire en général.

Sur motion du Très-Honorable Sir *John A. Macdonald*, il est

*Ordonné*, que M. l'Orateur adresse son mandat au Greffier de la Couronne en Chancellerie pour l'émission d'un bref pour l'élection d'un membre de cette Chambre pour le district électoral de Québec en remplacement de l'Honorable *Pierre Joseph Olivier Chauveau* qui, depuis son élection pour le dit district électoral a été appelé au Sénat.

Sur motion du Très-Hon. Sir *John A. Macdonald*, il est ordonné que le discours de Son Excellence soit pris en considération demain.

*Résolu*, que les votes et délibérations de cette Chambre soient imprimés, après avoir été examinés par M. l'Orateur, et que M. l'Orateur nomme la personne qui devra les imprimer, et que nulle autre personne que celle qu'il aura ainsi nommée ne pourra les imprimer.

*Résolu*, que des comités permanents de cette Chambre, pour la présente session, soient nommés pour les objets suivants :—1. Priviléges et élections.—2. Lois expirantes.—3. Chemins de fer, canaux et télégraphes.—4. Bills

privés.—5. Ordres permanents.—6. Impressions.—7. Dépenses contingentes.—8. Comptes publics.—9. Banques et assurances.—10. Emigration et colonisation—et que ces comités soient autorisés à s'enquérir de toutes les matières et choses qui leur seront soumises par la Chambre, à faire rapport de temps à autre de leurs observations et opinions sur ces matières et choses, et à envoyer quérir personnes et papiers.

1. *Résolu*, Que, lorsqu'il s'élève une question se rattachant à l'Election ou au Rapport de l'Election d'un Membre, ce dernier doit se retirer pendant les Débats qui s'en suivent ; et si deux Membres sont élus pour le même Collége Electoral, ils doivent s'absenter jusqu'à ce que l'Election soit décidée.

2. *Résolu*, Que s'il appert qu'une personne a été élue Membre de cette Chambre, ou a cherché à l'être, par corruption, et au moyen d'intrigues ou de menées, la Chambre procède avec la plus grande sévérité contre toutes personnes qui ont pris une part volontaire à cette corruption et à ces menées ou intrigues.

3. *Résolu*, Que l'offre d'argent ou de tout autre avantage à un Membre de l'Assemblée Législative, dans le but de faciliter la passation d'une mesure quelconque qui dépend du Parlement Provincial ou qui doit être décidée, est un grand crime et un délit, et tend au renversement de la constitution.

Sur motion de M. *Blake*, le Greffier de la Couronne en Chancellerie reçoit l'ordre de se présenter de suite avec les rapports des dernières élections pour les districts électoraux de Muskoka, Peterboro' ouest et Renfrew sud, ainsi qu'avec les livres de poll et tous autres papiers, lettres et documents qui peuvent lui avoir été transmis par les officiers rapporteurs pour les dits districts électoraux.

Sur motion de M. *Scatcherd*, le Greffier de la Couronne en Chancellerie reçoit l'ordre de se présenter de suite avec le rapport de la dernière élection pour le district électoral de Middlesex ouest, ainsi qu'avec les livres de poll et tous autres papiers, lettres et documents qui peuvent lui avoir été transmis par l'officier-rapporteur pour le dit district électoral.

Le Greffier de la Couronne en Chancellerie se présente en conséquence avec les dits rapports.

Sur motion de M. *Blake*, les dits rapports sont lus, et sont comme suit :

## ELECTION DE MUSKOKA.

COMMISSION nommant *Richard James Bell, Ecr.*, Officier Rapporteur pour le District Electoral du comté de Muskoka.

---

BREF du District Electoral du comté de Muskoka en date du 15 Juillet 1872.

---

RAPPORT—En vertu d'un bref d'élection pour le District Electoral du comté de Muskoka, dans la Province d'Ontario, la Puissance du Canada, daté le 15e jour de Juillet 1872, et à moi adressé, je déclare par le présent que j'ai dûment procédé à tenir la dite élection, et qu'une votation ayant été demandée de la part d'*Alexander Peter Cockburn* et de d'*Arcy Boulton* (les deux seuls candidats à la dite élection qui ne se soient point retirés de la lutte avant le jour de la votation) la votation a eu lieu en conséquence aux différents lieux de votation mentionnés dans la Proclamation par moi lancée à cet égard. Je déclare de plus que depuis la dite votation qui a eu lieu le 23e jour d'Août dernier, j'ai reçu des rapports (qui paraissent avoir été régulièrement faits suivant la loi passée à cet égard) pour les lieux de votation suivants, savoir : le township de Macaulay, les townships unis de Draper, Ryde et Oakley, le township de Muskoka, le township de Monck, les townships de Watt et Cardwell, Rousseau Jonction, le lieu de votation à mi-chemin entre Rousseau Jonction et Magnetewan, le lieu de votation à mi-chemin entre Rousseau Jonction et Parry Sound, le lieu de votation au village de Parry Sound, le lieu de votation à Parry Sound Jonction, le lieu de votation dit *Dam Polling Place*, le lieu de votation aux Chûtes de McKellar, le lieu de votation à Utterson, le lieu de votation à Hintsville, le lieu de votation à Port Carling, et le lieu de votation à Byng Inlet.

Je déclare de plus que le rapport pour le township de Morrison, qui est aussi un des lieux de votation ou une des divisions mentionnées dans la dite proclamation, ne m'a pas été duement fait ;—Que j'ai examiné *Henry N. Anderson*, le député-officier-rapporteur pour ce lieu de votation, sous serment, et que sa déclaration par écrit signée par lui et assermentée devant moi est ci-annexée. Et je déclare que le cahier de votation pour *Morrison* susdit a été perdu et ne peut être trouvé ; et que le dit *Henry N. Anderson* a omis de nommer duement un greffier de bureau de votation, ou s'il en a nommé un, la personne ainsi nommée n'a pas remplit ses fonctions au dit lieu de votation ou à la dite division, et qu'en conséquence je suis dans l'impossibilité de me conformer aux dispositions de la clause 68 des Statuts Refondus du Canada, chap. 6, et du paragraphe deux de la dite clause qui exige que, dans le cas de la perte d'un livre de votation, le député-officier-rapporteur et le greffier bu bureau de votation seront interrogés sous serment ou affirmation, lequel interrogatoire se fera par écrit et sera signé par tels député-officier-rapporteur et greffier de bureau de votation, et sera annexé aux rapports à la place du livre de poll. Et je déclare de plus que, dans le cahier votation pour le lieu de votation de Parry Sound, je trouve, après les deux premières entrées, que les autres entrées sont d'une écriture différente ; et que, après investigation, je trouve que la cause de cela est que *John Wilson*, la personne nommée par le député-officier-rapporteur pour agir comme greffier du bureau de votation en cet endroit, fut trouvée incapable de remplir ses devoirs, et que le député-officier-rapporteur s'adresser immédiatement à un nommé *Foley* pour qu'il agît, comme greffier de bureau de votation à la place du dit *Wilson*, et que le dit *Foley* agît ainsi sans être assermenté tel que requis par la loi ; et que nonobstant cela le dit cahier de votation m'a été remis avec le serment du dit *Wilson*, mais sans celui du dit *Foley* qui tient le dit cahier de votation pendant toute la dite votation à l'exception du temps employé à enregistrer les deux premiers votes.

Et je déclare de plus que d'après l'exposé de faits ci-dessus je suis incapable de faire un rapport de la dite élection conformément aux dispositions de la loi à cet égard.

En foi de quoi mes seing et sceau, ce 14 septembre 1872.

(Signé) RICHARD JAMES BELL (L. S.)

Officier-Rapporteur.

(Le Document suivant a été annexé à celui ci-dessus).

Témoignage de *Henry N. Anderson*, Député-officier-rapporteur du township de Morrison, dans le district électoral du comté de Muskoka :—

*Henry N. Anderson*, du towship de Morrison, dans le District de Muskoka, cultivateur, étant assermenté dépose comme suit :—

J'ai été nommé par commission Député-officier-rapporteur pour le dit township durant cette dernière élection ; j'ai prêté le serment d'office et agi comme Député-officier-rapporteur et clerc de poll moi-même, le jour de la votation. J'avais nommé un clerc de poll, mais il n'est pas venu à temps et je pensai que je pouvais faire l'ouvrage moi-même. Je pris alors tous les votes qui furent offerts sur la liste des électeurs de 1871. Je fermai le poll à l'heure prescrite. J'ai signé le bas de chaque page et prêté les serments requis, par-devant *John Scott* J. P. Je vins à Bracebridge le 26 août avec le livre de poll pour le remettre à l'Officier-rapporteur. Je pense qu'il m'a été volé ce jour-là, car je l'ai cherché avec soin et j'ai fait faire des recherches sans aucun résultat. Je vis l'Officier-rapporteur ce jour-là, mais pas avant d'avoir perdu le livre de poll. Et comme je ne pouvais pas le produire, je me mis à le chercher.—A la clôture de la votation le dit jour de l'élection, le nombre total des votes enregistrés était de trente-sept, dont trois, avaient été donnés pour *D'Arcy Boulton*, l'un des candidats, et trente-quatre avaient été donnés pour *A. P. Cockburn* l'autre candidat. Le serment a été administré à huit électeurs au nom de *Boulton*. Les documents que je produis maintenant sont l'original du certificat de *John Scott*, J. P. de la prestation de mon serment d'officier comme député-officier-rapporteur, et l'original du serment fait sur mon rapport à la clôture de la votation.

(Signé) HENRY N. ANDERSON,
Député-officier-rapporteur.

Assermenté et signé devant moi, à Bracebridge,
ce 3e jour de septembre 1872.
(Signé) RICHARD JAMES BELL,
Officier-rapporteur.

---

LISTE des votes données à Morrison à l'élection de 1871.

| NOMS. | Concession. | Lot. | NOMS. | Concession. | Lot. |
|---|---|---|---|---|---|
| Ferdinand Arns | 6 | 26 | Donald McCormick | 8 | 26 |
| Henry N. Anderson | G. C. O. | 13 | Angus McCormick | 8 | 30 |
| Peter Bennett | 4 et 5 | 25.24 | Lachlan McLean | 8 | 28 |
| John Bowes | 6 G. C. O. | 212223 et12 | Alexander McDonald | 8 et 9 | 25 E.A. |
| Beecher et Sullivan | G. R. O. | part 12 | Moses McClelland | G.R.E. | 20 |
| John Boyd | " " | 16 | David McClelland | O. | 14 |
| George Beatty | O. | 7 | Joseph Nelson | E. | 21 |
| Michael Bowers | 2 | 33 et 34 | Jacob Pilgir | 8 | 23 et 24 |
| James T. Bailey | H. G. R. O. | 26 et 1 | Jacob Rabman | 9 | 27, 28 |
| Edward Collins | 3 | 26 | Thomas Robinson | G.R.O. | 26, 27 et 23 |
| John Canning | 3 | 24 | Frederic Schaffer | 6, 7 et 8 | 25, 25 et 31 |
| Edward Cannel | G. R. O. et E. | 31.32 | John Sample | 6 et 7 | 24, 22 |
| Michael Clipsham | G. R. E. O. | 17 | William Sanderson | 5 | 24 |
| Hugh Cox | A. | 14 | John Scott, I. B | G.R.O. | 32 |
| Henry Dierks | 8 | 21.22 | Patrick Schelp | E. | 19 |
| Asahel Draper | G. R. E. et 7 | 7.30 | Henry Simington | O. | 20 |
| John Ewerbeck | 5 | 26.27 | William Simington | O. | 19, 21 |
| James H. Jackson | G. R. E. | part 1 et 2 | Henry Sillit | G.R.E et O. | 8 et 5 |
| Adam Johnson | G. R. O | 5 | Arthur Simmins, sen | A. | 13 |
| Thomas Longhead | 3 | 31 | Arthur Simmins, junr | A. | 16 |
| Albert Lehman | 7 | 26 et 27 | Joseph Wardell | A. | 17 |
| Christopher H. Madden | 1 et 3 | 31 et 32 | Thomas Whyte | G.R.O. | 18 |
| Charles McKenzie | G. R. E. et O. | part 1 | William Young | " " | A. |
| Angus McLean | 1 et 2 | 27.28.28 | Matthew Young | 5 | 22 |

Je certifie que la liste qui précède est une copie fidèle de la liste dont on s'est servie pour l'élection.

(Signé), HENRY N. ANDERSON.
Secrétaire d'élection.

---

Je, soussigné, certifié par les présentes que le 11ème jour du mois d'août 1872, *Henry N. Anderson*, député-officier-rapporteur pour l'arrondissement de votation du township de Morrison, dans le district électoral du comté de Muskoka, a prêté et signé devant moi le serment d'office exigé en pareil cas d'un député-officier-rapporteur.

En foi de quoi je lui ai délivré sous mon seing le présent certificat.

(Signé), JOHN SCOTT, J. P.

---

Je, soussigné, député-officier-rapporteur pour l'arrondissement électoral du township de Morrison, dans la division électorale du comté de Muskoka, jure solennellement qu'au meilleur de ma connaissance et croyance, le livre de poll tenu pour le dit arrondissement électoral, sous mes directions, a été ainsi tenu d'une manière exacte, et que le nombre total de votes inscrits dans tel livre de poll est de trente-sept, dont trois en faveur de *D'Arcy Boulton*, candidat, et trente-quatre, en faveur d'*Alex. P. Cockburn*, candidat.

(Signé), HENRY N. ANDERSON,
Député-Officier-rapporteur.

Attesté sur serment devant moi, dans le township de Morrison, ce 26ème jour d'août 1872.

(Signé), JOHN SCOTT, J. P.

## DIVISION OUEST, COMTÉ DE PETERBOROUGH.

COMMISSION nommant *Georye Burnham*, écuier, officier-rapporteur pour le district électoral de la division ouest du comté de Peterborough.

---

BREF du district électoral de la division ouest du comté de Peterborough. *William Cluxton*, écuier, élu le 24 août 1872. Rapporté le 26 août 1872.

---

RAPPORT. En vertu d'un bref d'élection pour le district électoral de la division ouest du comté de Peterborough, dans la province d'Ontario, Puissance du Canada, daté le quinzième jour de juillet mil huit cent soixante-douze, et à moi adressé, je déclare par le présent *William Cluxton*, écuier, dûment élu député à la Chambre des Communes du Canada pour le dit district électoral de la division ouest du comté de Peterborough, pour le motif qu'il est le seul candidat qui se soit conformé aux dispositions des 36ème et 37ème sections du chapitre six des Statuts Refondus du Canada.

En foi de quoi j'ai apposé mon seing et sceau ce vingt-quatrième jour d'août mil huit cent soixante-douze.

(Signé), GEO. BURNHAM, Jr. (L. S.)
Officier-rapporteur.

Exposé général des procédures de l'élection d'un député à la Chambre des Communes du Canada, pour le district électoral de la division ouest de Peterborough.

25 juillet 1872.—Réception du bref, de la commission, etc.
26 " " —J'ai été dans trois différentes municipalités pour m'entendre au sujet des places de votation.
Je prête le serment d'office.
Je nomme le secrétaire d'élection et lui fais prêter serment.
31 " " —Je fais afficher la ploclamation.
10 août " —Jour de la nomination. M. *William Cluxton* et M. *John Bertram* sont mis en nomination.
La qualification est demandée aux candidats. M. *Cluxton* présenta la sienne, ce que ne fit pas M. *Bertram*.
20 " " —Jour de la votation.
22 " " —M. *Bertram* envoie sa déclaration de qualification.
Du 20 au 23 " " —Reçu des sous-officiers rapporteurs les cahiers de votation.

(Signé,) GEO. BURNHAM, Jr.,
Officier-Rapporteur.

---

A *George Burnham*, Ecr., M.D., officier-rapporteur pour le district électoral de la division ouest du comté de Peterborough, pour la Chambre des Communes.

MONSIEUR.—Comme vous avez, en votre qualité d'officier-rapporteur, comme ci-haut, le jour de la nomination et avant que la votation ne fût accordée, demandé personnellement à chacun des candidats (M. *Bertram* et moi) la déclaration mentionnée dans les trente-sixième et trente-septième sections du chapitre six des Statuts Refondus du Canada, et que j'ai duement fait et remis cette déclaration, et que M. *Bertram* n'a pas fait et remis cette déclaration entre vos mains comme tel officier-rapporteur avant la clôture de l'élection, je proteste contre la déclaration de l'élection de M. *Bertram* comme représentant du dit district électoral, parce que M. *Bertram* ne peut être élu, et je prétends qu'il est de votre devoir de me déclarer élu comme membre de la Chambre des Communes pour représenter le dit district électoral.

Votre obéissant serviteur,
(Signé,) W. CLUXTON.

24 août 1872.

---

Je, *William Claxton*, déclare et certifie que je possède dûment en loi ou en équite comme franc-aller à mon propre usage et avantage, des terres ou tènements tenus en franc et commun soccage dans la province d'Ontario, de la valeur de cinq cents livres, argent sterling de la Grande-Bretagne, en sus de toutes rentes, mortgages, charges et dettes hypothécaires qui peuvent être attachés, dus et payables sur telles terre, ou auxquels elles peuvent être affectées, et que je n'ai pas collusoirement ou spécieusement obtenu un titre à la propriété, ni ne suis devenu en possession des dites terres et tènements, ou d'aucunes parties d'iceux, dans le but de me qualifier ou de me rendre éligible comme membre du Parlement de la Puissance du Canada.

Et je déclare de plus que les terres ou tènements susdits consistent dans la partie nord du lot No. 1, côté sud de la rue Hunter et ouest de la rue George, dans la ville de Peterborough, qui forme tout le dit lot, excepté environ cinquante pieds de son extrémité sud.

W. CLAXTON.

Signé et reconnu devant moi, en la ville de Peterborough, dans le comté de Peterborough, ce 10e jour d'août A. D., 1872.

J. H. HENTHORN, I. P.

---

Je, *John Bertram*, de la ville de Peterborough, dans le comté de Peterborough et la province d'Ontario, déclare et certifie que je possède dûment en loi ou en équite comme franc-aller à mon propre usage et avantage, des teres ou tènements tenus en franc et commun soccage dans la province d'Ontario, de la valeur de cinq cents livres, argent sterling de la Grande-Bretagne, en sus de toutes rentes, mortgages, charges et dettes hypothécaires qui peuvent être attachés, dus et payables sur telles terres, ou auxquels elles peuvent être affectées, et que je n'ai pas collusoirement ou spécieusement obtenu un titre à la propriété, ni ne suis devenu en possession des dites terres et tènements, ou d'aucunes parties d'iceux, dans le but de me qualifier ou de me rendre éligible commme membre du Parlement de la Puissance du Canada.

Et Je déclare de plus que les terres ou tènements susdits consistent en la partie sud du lot No. 11, dans la première concession du township de Smith, dans le comté de Peterborough, dans la province d'Ontario, contenant cinquante six acres de terre, le tout plus ou moins, et plus particulièrement décrit comme suit:—

Commençant à la limite occidentale du dit lot sur le côté nord du ruisseau ; de là au sud seize degrés est, dix-neuf chaînes et treute-et-un chaînons, plus ou moins, jusqu'à l'angle sud-ouest du dit lot ; de là au nord soixante-quatorze degrés est, vingt-neuf chaînes, le long de la limite sud jusqu'à l'angle sud-est du dit lot: de là au nord seize degrés ouest, dix-neuf chaîne et trente-et-un chaînons, plus ou moins, le long de la limite est du dit lot jusqu'au côté sud du ruisseau susdit ; de là vers l'ouest le long du côté sud du dit ruisseau, en remontant, jusqu'à la ligne centrale du dit lot ; de là au nord seize degrés ouest, soixante chaînons, plus ou moins, le long de la dite ligne centrale jusqu'au côté nord du dit ruisseau ; de là vers l'ouest le long du côté nord du dit ruissea jusqu'au point de départ.

JOHN BERTRAM.

Signé et déclaré devant moi, en la ville de Peterborough, dans le comté de Peterborough, ce dix-neuvième jour d'août A. D., 1872.

J. STEVENSON, J. P.

Par les présentes, sachez que je proteste contre le rapport fait par vous au Greffier de la Couronne en Chancellerie, et par lequel vous déclarez que *William Cluxton* a été dûment élu député à la Chambre des Communes du Canada pour le district électoral de la division ouest du comté de Peterborough, pour le motif qu'il était le seul candidat qui se fut conformé aux dispositions des 36me et 37me sections du chapitre six des statuts refondus du Canada.

Soyez en outre informé que je prétends avoir droit d'être rapporté comme dûment élu député à la dite Chambre des Communes pour le motif que je me suis dûment conformé aux dispositions des sections ci-dessus mentionnées des Statuts refondus du Canada, que j'ai obtenu la majorité des voix, et que j'ai été dûment élu député à la dite Chambre des Communes.

(Signé,) JOHN BERTRAM.

Témoin. FRED. E. BELL.

A *George Burnham*, Ecuier, junior, officier-rapporteur pour le district électoral de la division ouest du comté de Peterborough, et à tous ceux que le présent peut concerner.

Daté le 27 août 1872.

## RÉCAPITULATION des votes donnés pour chaque candidat, dans chaque subdivision du district électoral de la division ouest du comté de Peterborough, dans la province d'Ontario.

| SUBDIVISIONS. | NOMS DES CANDIDATS. | | |
|---|---|---|---|
| NOTE.—Dans cette colonne doivent entrer les noms des paroisses, townhips ou quartiers (selon le cas) qui composent le district électoral. | WILLIAM CLUXTON. | JOHN BERTRAM. | TOTAUX. |
| Ville de Peterborough :— | | | |
| Quartier est No. 1 | 61 | 39 | 100 |
| " est No. 2 | 41 | 41 | 82 |
| " nord No. 1 | 59 | 69 | 128 |
| " nord No. 2 | 31 | 42 | 73 |
| " sud | 75 | 56 | 131 |
| " centre | 54 | 52 | 106 |
| Township de Smith :— | | | |
| Subdivision No. 1 | 39 | 93 | 132 |
| " No. 2 | 53 | 74 | 127 |
| " No. 3 | 55 | 81 | 136 |
| Township de Monaghan nord | 81 | 67 | 148 |
| " " sud | 85 | 86 | 171 |
| " d'Ennismore | 71 | 45 | 116 |
| Totaux | 705 | 745 | 1,450 |

40 de majoriité pour M. Bertram.

(Date et signature.)

24 août 1872.

GEO. BURNHAM, JR.,
Officier-Rapporteur.

## Division Est, Comté de Middlesex.

Commission nommant *Duncan McMillan*, écuier, officier-rapporteur pour le district électoral de la division Est du comté de Middlesex.

Rapport.—En vertu d'un bref d'élection pour le district électoral de la division Est de Middlesex, dans la Province d'Ontario, Puissance du Canada, daté le quinzième jour de juillet mil huit cent soixante-douze, et à moi adressé, je déclare, par le présent, *David Glass*, écuier, dûment élu député à la Chambre des Communes du Canada pour le dit district électoral de la division Est de Middlesex.

En foi de quoi j'ai apposé mon seing et sceau ce deuxième jour de septembre mil huit cent soixante-douze.

Duncan McMillan,
Officier-rapporteur.

Le cahier de votation de la 8me division du township de London, lequel forme partie de la division de Middlesex Est, contient sur sa dernière page le certificat suivant :—

Je certifie que le nombre de votes inscrits dans la huitième subdivision du township de London est de cent quetre-vingt-cinq, et que sur ce nombre, *Daniel Glass*, candidat, en a obtenu cent quarante-neuf, *James Evans*, candidat, quarante-six.

William Taylor,
Sous-officier-rapporteur.

Il n'y a pas de serment du sous-offi-cier-rapporteur après la clôture de la votation.

Il n'y a pas de serment du secrétaire d'élection après la clôture de la votation.

Ci-suit le tableau récapitulatif des votes transmis par l'officier-rapporteur :—

Récapitulation des votes enregistrés pour chaque candidat dans chaque subdivision du district électoral de la division est de Middlesex, dans la province de Manitoba.

| Subdivisions. | Noms des candidats. | | Totaux. |
|---|---|---|---|
| | Glass. | Evans. | |
| Township de London, 1ère division | 89 | 62 | 151 |
| 2e | 115 | 84 | 199 |
| 3e | 69 | 97 | 166 |
| 4e | 92 | 42 | 134 |
| 5e | 100 | 50 | 150 |
| 6e | 108 | 58 | 166 |
| 7e | 96 | 84 | 180 |
| 8e | 139 | 46 | 185 |
| 9e | 74 | 50 | 124 |
| 10e | 96 | 28 | 124 |
| Do Westminster, 1ère division | 34 | 144 | 178 |
| 2e | 56 | 122 | 178 |
| 3e | 56 | 126 | 182 |
| 4e | 65 | 106 | 171 |
| 5e | 83 | 71 | 154 |
| 6e | 48 | 122 | 170 |
| Do Nissouri, 1ère division | 93 | 43 | 136 |
| 2e | 84 | 57 | 141 |
| 3e | 61 | 80 | 141 |
| 4e | 35 | 104 | 139 |
| Do Dorchester, 1ère division | 78 | 63 | 141 |
| 2e | 69 | 58 | 127 |
| 3e | 46 | 80 | 126 |
| 4e | 104 | 60 | 164 |
| Totaux | 1.890 | 1,837 | 3,727 |
| Majorité pour Glass | 53 | ..... | ..... |

(Date et signature.) London, 3 Septembre 1872.

Duncan McMillan,
Officier-rapporteur.

[*Les papiers concernant l'Election de la Division sud de Renfrew paraîtront dans les Votes et Délibérations de demain.*]

M. l'Orateur met devant la Chambre le Rapport du Bibliothécaire de la Chambre des Communes sur l'état de la Bibliothèque du Parlement, lequel est comme suit :

## AUX HONORABLES MEMBRES DE LA CHAMBRE DES COMMUNES ASSEMBLÉS EN PARLEMENT.

LE RAPPORT DU BIBLIOTHÉCAIRE, SUR L'ÉTAT DE LA BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT, EXPOSE RESPECTUEUSEMENT :—

Que le bibliothécaire a encore à déplorer le délai apporté à l'achèvement de l'édifice destiné à la réception des livres actuellement sous ses soins. Dans le cours de l'année dernière, les travaux de maçonnerie de ce magnifique bâtiment ont fait quelque progrès, mais l'intérieur demeure tout-à-fait inachevé, et il est impossible de dire à quelle époque le transport des livres pourra s'effectuer permanemment dans ce nouveau local.

En attendant, l'augmentation graduelle de la bibliothèque rend extrêmement difficiles la disposition et la classification convenable de la présente collection, toutefois les meilleurs arrangements possibles sous les circonstances ont été pris pour la commodité des membres fréquentant la bibliothèque.

Un catalogue supplémentaire des livres achetés durant l'année a été imprimé et est prêt à être distribué. Quelques exemplaires du grand catalogue publié en 1868 ont été conservés pour ceux des nouveaux membres de l'une ou l'autre chambre qui désireraient se le procurer.

Parmi les additions faites cette année, le bibliothécaire prend la liberté de signaler une collection du *British Colonist*, un des principaux journaux publiés à Victoria, Colombie Anglaise, dont il a réussi à acheter du propriétaire même du journal, les douze dernières années. Quoique fort dispendieuses et difficiles à obtenir, il n'est aucune acquisition plus désirable, au point de vue historique, et dans une bibliothèque nationale, que celle de ces séries complètes des principales gazette du pays. L'assistance des membres du Parlement pourrait servir beaucoup à enrichir la bibliothèque sous ce rapport.

Conformément aux recommandations du comité conjoint de la bibliothèque, le bibliothécaire s'est adressé au gouvernement exécutif, en novembre dernier, pour en obtenir certaines publications récentes en vue de les distribuer aux bibliothèques qui échangent avec celle du Parlement. Il a reçu à cet effet des exemplaires des ouvrages suivants, qui ont été distribués, savoir :

Statutes of Canada, 1872 ;
Geology of Canada, 1870–71 ;
White Post Office Gazetteer of Canada ;
*Turcotte.*—Le Canada sous l'Union. 2 vols.
*Miles.*—History of Canada, under the French Regime.
*Clarke.*—Criminal Law of Canada.
Pamphlets: By Dr. *Kurlburt*, on the Climate and Resources of Canada ; and, by Mr. *Beaumont Small*, on the Resources of the Ottawa District.

Une liste des dons reçus et des ouvrages déposés en vertu de la loi concernant la propriété littéraire, depuis le 11 avril 1872, est annexé à ce rapport.

Le nombre de volumes composant la bibliothèque du Parlement, était estimé, l'année dernière, à 67,750. Depuis cette époque, environ 1,750 ont été ajouté, ce qui fait un total de 69,500 volumes.

Le tout respectueusement soumis.

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT,
5 Mars 1873.

ALPHEUS TODD,
*Bibliothécaire.*

La Chambre alors s'ajourne.

JAMES COCKBURN,
*Orateur.*

# AVIS DE MOTIONS.

L'Hon. M. *Mitchell*—Mardi prochain—Comité général pour examiner la Résolution suivante :—

Qu'il est expédient d'amender les actes relatifs à la Maison de la Trinité de Québec en augmentant le nombre de ses gardiens de port, et en pourvoyant à l'élection de quatre d'entre eux par la Chambre de Commerce de la dite cité, et en autorisant la dite Maison de la Trinité à s'enquérir des cas d'accidents aux navires dont des pilotes ont la charge.

L'Hon. M. *Mitchell*—Mardi prochain—Comité général pour examiner la Résolution suivante :—

Qu'il est expédient d'amender l'Acte incorporant les pilotes pour le Havre de Québec et au-dessous, en autorisant la Maison de la Trinité de Québec à nommer annuellement six pilotes étant membres de la corporation comme directeurs d'icelle.

# No. 3.

# VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, VENDREDI, 7 MARS 1873.

2½ HEURES, P. M.

Neuf pétitions sont présentées et déposées sur la table.

M. *Blake* propose qu'il appert par les livres de poll et les autres papiers transmis par *George Burnham*, l'officier rapporteur nommé pour conduire la dernière élection pour Peterboro Ouest, que deux candidats, *John Bertram* Ecr., et *William Cluxton* Ecr., ont été nommés ; qu'un poll a été demandé, accordé et tenu ; qu'à la clôture de la votation, le dit *John Bertram* avait le plus grand nombre de votes, ayant reçu 745 votes, tandis que le dit *William Cluxton* n'en a reçu que 705 ; que nonobstant cela, le dit officier rapporteur n'a pas déclaré et rapporté le dit *John Bertram* comme étant duement élu, mais a déclaré et rapporté le dit *William Cluxton* comme duement élu ; que le dit *William Cluxton* n'a pas pris son siège en cette Chambre ; que le dit *John Bertram* aurait dû être déclaré élu comme membre de cette Chambre pour Peterboro Ouest dans ce Parlement, et que le dit *John Bertram* a droit de prendre son siège en cette Chambre comme membre pour Peterboro Ouest, sauf cependant à tous candidats et électeurs le droit de contester la dite élection s'ils le jugent à propos suivant la loi et la justice et suivant l'usage du Parlement.

Le Très-Honorable Sir *John Macdonald* propose pour amendement que tous les mots après " que " soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants :—" le rapport fait par l'officier-rapporteur d'un membre pour représenter la division ouest du comté de Peterborough en cette Chambre et tous les papiers se rattachant à l'élection pour cette division soient renvoyés au comité des Priviléges et Elections qui doit être nommé en conformité de l'ordre de cette Chambre du 6 du courant, avec instruction de procéder sans délai, et de faire rapport à cette Chambre du mode convenable et légal à adopter à l'égard du dit rapport afin que les droits de toutes les parties concernées soient duement sauvegardés. "

M. *Mackenzie* propose pour amendement à l'amendement proposé de retrancher tous les mots, dans l'amendement, " après " substitué, " et d'ajouter les suivants :—" cette Chambre juge à propos, dans l'affaire du rapport pour Peter- " borough ouest, d'agir d'après les précédents du Parlement de la Province du Canada dans l'affaire d'Oxford, dans " celle de Kent, celle de Beauharnois, celle de Bagot et celle de Lennox et Addington, et, d'accord avec ces précédents, " de revendiquer sa juridiction, de maintenir ses priviléges et de redresser de suite les griefs provenant de la violation " flagrante de la loi et du devoir, tel qu'il appert à la face des papiers, violation qui a été commise en rapportant le can- " didat défait comme étant élu ; et cette Chambre déclare que *John Bertram*, Ecr., aurait dû être rapporté comme " étant élu membre pour Peterborough ouest, et qu'il a droit de prendre son siége, sauf le droit de quiconque de " contester la dite élection ; " rejeter sur la division suivante :

POUR :

Messieurs

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Anglin, | Charlton, | Geoffrion, | Metcalfe, | Ross, (*Victoria*) |
| Archibald, | Church, | Gibson, | Mills, | Ross, (*Wellington*) |
| Bain, | Coffin, | Gillies, | Oliver, | Rymal, |
| Béchard, | Cook, | Hagar, | Pâquet, | Scatcherd, |
| Bergin, | Delorme, | Harvey, | Patterson, | Smith, (*Peel*) |
| Blain, | De St. George, | Higinbotham, | Pearson, | Snider, |
| Blake, | Dorion, (*Drummond et* | Holton, | Pelletier, | Stirton, |
| Bodwell, | *Arth.*) | Horton, | Pickard, | Taschereau, |
| Bourassa, | Dorion, (*Napierville*) | Huntington, | Pozer, | Thompson, (*Haldimand*) |
| Bowman, | Edgar, | Jetté, | Prévost, | |
| Boyer, | Ferris, | Joly, | Ray, | Tremblay, |
| Brouse, | Findlaw, | Laflamme, | Richard (*Mégantic*), | Trow, |
| Buell, | Fiset, | Landerkin, | Richards, | White, (*Holton*) |
| Catwright, | Fleming, | Langlois, | Ross, (*Durham*) | Wilkes, |
| Casey, | Fournier, | Mackenzie, | Ross, (*Middlesex*) | Young, (*Montréal O.*) |
| Casgrain, | Galbraith, | Mercier, | Ross, (*Prince-Edouard*) | Young, (*Waterloo*)—79. |
| Cauchon, | | | | |

CONTRE :

Messsieurs

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Almon, | Costigan, | Gibbs, (*Ont., D. S.*) | Mailloux, | Robitaille, |
| Baby, | Crawford, | Glass, | Masson, | Rochester, |
| Baker, | Cunningham, | Grant, | Mathieu, | Ross, (*Champlain*) |
| Beaty, | Currier, | Grover, | McAdam, | Ryan, |
| Beaubien, | Cutler, | Haggart, | McDougall, | Savary, |
| Bellerose, | Daly, | Harwood, | McGreevy, | Shibley, |
| Benoit, | Dewdney, | Hinks, (*Sir F.*) | Merritt, | Staples, |
| Blanchet, | Dodge, | Howe, | Mitchell, | Stephenson, |
| Bowell, | Domville, | Keeler, | Moffatt, | Thompson, (*Caribou*) |
| Brooks, | Dormer, | Kirkpatrick, | Morrison, | Tilley, |
| Brown, | Doull, | Lacerte, | Nathan, | Tobin, |
| Burpee, (*St. Jean*) | Dugas, | Langevin, | Nelson, | Tourangeau, |
| Cameron, (*Caldwell*) | Duguay, | Lanthier, | O'Connor, | Tupper, |
| Campbell, | Farrow, | Le Vescomte, | O'Reilly, | Wallace, (*Norfolk*) |
| Carling, | Flesher, | Little, | Palmer, | Webb, |
| Carter, | Fortin, | Macdonald, (*Sir J.*) | Pinsonneault, | White, (*Hastings Est*) |
| Chipman, | Gaudet, | McDonald, (*Cap B.*) | Pope, | Wilton, |
| Chisholm, | Gendron, | McDonald, (*Pictou*) | Price, | Wright, (*Ottawa*) |
| Colby, | Gibbs, (*Ont., D. N.*) | Mackay, | Robillard, | Wright, (*Pontiac.*)—95. |

Le premier amendement proposé étant mis aux voix, est adopté sur la division suivante :

POUR :

Messieurs

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Almon, | Costigan, | Gibbs (*Ont., D. S.*), | Mailloux, | Robitaille, |
| Baby, | Crawford, | Glass, | Masson, | Rochester, |
| Baker, | Cunningham, | Grant, | Mathieu, | Ross, (*Champlain*), |
| Beaty, | Currier, | Grover, | McAdam, | Ryan, |
| Beaubien | Cutler, | Haggart, | McDougall, | Savary, |
| Bellerose, | Daly, | Hardwood, | McGreevy, | Shibley, |
| Benoit, | Dewdney, | Hincks, (*Sir F.*) | Merritt, | Staples, |
| Blanchet | Dodge, | Howe, | Mitchell, | Stephenson, |
| Bowell, | Domville, | Keeler, | Moffatt, | Thompson (*Cariboo*), |
| Brooks, | Dormer, | Kirkpatrick, | Morrison, | Tilley, |
| Brown, | Doull, | Lacerte, | Nathan, | Tobin, |
| Burpee (*St. Jean*), | Dugas, | Langevin, | Nelson, | Tourangeau, |
| Cameron (*Cardwell*), | Duguay, | Lanthier, | O'Connor, | Tupper, |
| Campbell, | Farrow, | Le Vesconte, | O'Reilly, | Wallace (*Norfolk*), |
| Carling, | Flesher, | Little, | Palmer, | Webb, |
| Carter, | Fortin, | Macdonald, (*Sir J.*), | Pinsonneault, | White (*Hastings Est*), |
| Chipman, | Gaudet, | McDonald (*Cape B.*), | Pope, | Witton, |
| Chisholm, | Gendron, | McDonald (*Pictou*), | Price, | Wright (*Ottawa*), |
| Colby, | Gibbs (*Ont., D. N.*), | MacKay, | Robillard, | Wright, (*Pontiac*)—95. |

CONTRE :

Messieurs

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Anglin, | Cauchon, | Geoffrion, | Metcalfe, | Ross (*Victoria*), |
| Archibald, | Charlton, | Gibson, | Mills, | Ross (*Wellington*), |
| Bain, | Church, | Gillies, | Oliver, | Rymal, |
| Béchard | Coffin, | Hagar, | Pâquet, | Scatcherd, |
| Bergin, | Cook, | Harvey, | Paterson, | Smith (*Peel*), |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Blain, | Delorme, | Higinbotham, | Pearson, | Snider, |
| Blake, | De St. George, | Holton, | Pelletier, | Stirton, |
| Bodwell, | Dorion (*Drum. et Arith*), | Horton, | Pickard, | Taschereau, |
| Bourassa, | Dorion (*Napierville*), | Huntington, | Pozer, | Thompson (*Haldimand* |
| Bowman, | Edgar, | Jetté, | Prévost, | Tremblay, |
| Boyer, | Ferris, | Joly, | Ray, | Trow, |
| Brouse, | Findlay, | Laflamme, | Richard (*Mégantic*), | White (*Halton*), |
| Buell, | Fiset, | Landerkin, | Richards, | Wilkes, |
| Cartwright, | Fleming, | Langlois, | Ross (*Durham*), | Young (*Montréal Ouest*) |
| Casey, | Fournier, | Mackenzie, | Ross (*Middlesex*(, | Young (*Waterloo*). |
| Casgrain, | Galbraith, | Mercier, | Ross (*Prince-Edouard*), | 79 |

La motion principale, telle qu'amendée, est alors adoptée, et le dit rapport fait par l'officier-rapporteur pour la division ouest du comté de Peterborough, ainsi que tous les papiers s'y rattachant, sont en conséquence renvoyés au comité des priviléges et élections qui doit être nommé en conformité de l'ordre de cette Chambre du 6 du courant.

La Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

JAMES COCKBURN,
*Orateur.*

## CONTINUATION DES DOCUMENTS CONCERNANT LES ELECTIONS DE MUSKOKA, PETERBORO OUEST, RENFREW SUD ET MIDDLESEX EST, LESQUELS DOCUMENTS ONT ETÉ LUS.

(*Voir la note au bas de la page 9 des Votes et Délibérations d'hier.*)

### DIVISION SUD DU COMTE DE RENFREW.

PROCLAMATION.

District Electoral de la Division Sud du Comté de Renfrew, dans la Province d'Ontario, Canada, savoir :

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné aux Electeurs du district Electoral de la division sud du comté de Renfrew, qu'en obéissance au bref de Sa Majesté à moi adressé, et daté du 15 juillet 1872, je requiers la présence des dits électeurs en face de l'Hôtel de la Corporation de la municipalité du village de Renfrew, dans la division sud du comté de Renfrew, Province d'Ontario, le 20e JOUR DU MOIS D'AOUT de l'année 1872, à 1 heure P. M., aux fins d'élire une personne pour les représenter dans la Chambre des Communes du Canada, et que dans le cas où un poll sera demandé et accordé de la manière prescrite par la loi, ce poll sera ouvert le 28e JOUR DU MOIS D'AOUT 1872, savoir :

Dans la municipalité des townships-unis de Griffith et Mattawatchan, chez *Edward McCabe*, Mattawatchan.
Dans la première subdivision de la municipalité du township de McNab, à l'Hôtel de la Corporation.
Dans la seconde subdivision de la municipalité du township de McNab, à la maison d'école, S. S., No. 13.
Dans la municipalité du village de Renfrew, à l'Hôtel de la Corporation.
Dans la municipalité du township de Horton, à l'Hôtel de la Corporation.
Dans la municipalité des townships-unis de Bagot et Blythfield, à la maison d'école de Springtown.
Dans la municipalité du township de Brougham, au lieu où la dernière élection municipale a été tenue.
Dans la municipalité du township de Sébastopol, à la maison d'école, près de Plant.
Dans la municipalité des townships-unis de Brudenell, Radcliffe, Raglan et Lyndock, à l'Hôtel de la Corporation, Brudenell.
Dans la municipalité du township d'Admaston, à l'Hôtel de la corporation.
Dans la municipalité du township de Gratton, à l'Hôtel de la Corporation, Eganville.
Dans la première subdivision de la municipalité du township d'Hagarty, chez *John O'Grady* ou près de là.
Dans la seconde subdivision de la municipalité du township d'Hagarty, chez *Bernard Kelly*.
Dans la première subdivision de la municipalité du township de Sherwood, chez ~~*John Skuse*~~ ou près de là, chez *Martin Daly* ou près de là.
Dans la seconde subdivision de la municipalité du township de Sherwood, chez *Charles Kitt* ou près de là.
Dans la municipalité du township de Jones, ~~au dépôt de Booth~~ ou près de chez *John Skuse*.
~~Dans la municipalité du township de Burns, en quelque endroit commode pour la majorité des électeurs, et dont avis sera dûment donné.~~

et Burns à la résidence de John

Dans la municipalité des townships de *Richards* ~~et *Burns*, à la résidence de *John Armstrong*~~, dans le township Armstrongs dans le township de Richards.
~~de *Richards*, en quelque endroit commode pour la majorité des électeurs, et dont avis sera dûment donné.~~

NOMINATION en face de l'Hôtel de la Corporation, dans le village de Renfrew, le 28e jour d'Août 1872. Donné sous mon seing à Eganville, comté de Renfrew, ce 9e jour d'août en l'année 1872.

JOHN QUEALY,
Officier-Rapporteur.

Nicholson, Printer, Arnprior.

---

COMMISSION nommant *John Quealy*, Ecr., officier-rapporteur pour le district électoral de la division sud du comté de Renfrew.

---

BREF du district électoral de la division sud du comté de Renfrew.—*James O'Reilly*, Ecr., rapporté le 6 septembre 1872.

---

RAPPORT.—En vertu d'un bref d'élection pour le district électoral de la division sud du comté de Renfrew, dans la province d'Ontario, Puissance du Canada, en date du 15 juillet 1872, à moi adressé, je déclare par le présent *James O'Reilly*, Ecr., duement élu député à la Chambre des Communes du Canada pour le dit district électoral de la division sud de Renfrew.

En foi de quoi mon seing et sceau ce 6e jour de septembre 1867.

(Signé,) JOHN QUEALY, [L.S.],
Officier-rapporteur.

**RÉCAPITULATION des votes donnés pour chaque candidat dans chaque subdivision du district électoral de la division sud du comté de Renfrew, dans la province d'Ontario.**

| SUBDIVISIONS. | Noms des candidats. | | |
|---|---|---|---|
| NOTE.—Dans cette colonne doivent entrer les noms des paroisses, townships ou quartiers (selon le cas) qui composent le district électoral. | John Lorn McDougall. | James O'Reilly. | Totaux. |
| Arnprior | 32 | 75 | 107 |
| Brougham | 1 | 20 | 21 |
| Brudenell | 2 | 79 | 81 |
| Bagot et Blythfield | 23 | 44 | 67 |
| Grattan | 43 | 78 | 121 |
| Admaston | 105 | 79 | 184 |
| Griffith et Matawatchan | 1 | 8 | 9 |
| Hagerty, 1ère subdivision | 2 | 161 | 163 |
| Hagerty, 2e do | ..... | 104 | 104 |
| Horton | 113 | 32 | 145 |
| Jones | 1 | 16 | 17 |
| McNab, 1ère subdivision | 102 | 43 | 145 |
| McNab, 2e do | 121 | 18 | 139 |
| Sebastopol | ..... | 17 | 17 |
| Sherwood, 1ère subdivision | ..... | 80 | 80 |
| Sherwood, 2e do | ..... | 44 | 44 |
| Renfrew | 94 | 17 | 111 |
| Richards et Burns | 5 | 1 | 6 |
| Totaux | 645 | 916 | 1,561 |
| Majorité pour *James O'Reilly* | ..... | 271 | |

(Date et signature,)
6 septembre 1873.

JOHN QUEALY,
Officier-Rapporteur.

SERMENT DU DÉPUTÉ-OFFICIER-RAPPORTEUR.

Je, soussigné, *Michael Costello*, nommé député-officier-rapporteur pour le township de Sherwood, dans le district électoral de la division sud de Renfrew, à l'élection pour un nouveau membre de la Chambre des Communes du Canada, jure solennellement que j'agirai en la qualité de député-officier-rapporteur fidèlement, sans partialité, crainte, faveur ou affection. Ainsi, Dieu me soit en aide.

MICHAEL COSTELLO,
Député-officier-rapporteur.

Assermenté devant moi à Brudenell, ce 27e jour du mois d'août 1872.

JOHN REYNOLDS, J. P.

CERTIFICAT DU DÉPUTÉ-OFFICIER-RAPPORTEUR AYANT PRÊTÉ LE SERMENT D'OFFICE.

Je, soussigné, certifie par les présentes que le vingt-septième jour du mois d'août, mil huit cent soixante-douze, le député-officier-rapporteur pour le township de Sherwood, dans le district électoral de la division sud de Renfrew, à l'élection pour un membre de la Chambre des Communes du Canada, a prêté et signé le serment d'office requis en pareil cas par la quarante-quatrième section du sixième chapitre des statuts refondus du Canada.

En foi de quoi, je lui ai délivré sous mon seing le présent certificat.

JOHN REYNOLDS, J. P.

Page No. 1.

| Nombre de votants. | Noms des votants. | Leur état légal. | Leur résidence. | Propriétaires. | Locataires ou occupants. | Description de la propriété. | Objections. | Assermenté. | Electeurs refusant de prêter le serment. | Noms des candidats. J. Lorn Mc-dougall. | Noms des candidats. J. O'Reilly. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | Paul Frabinskia | Cultivat. | Sherwood. | P. | ..... | Lot 20 dans la 1re concession | ... | ... | ..... | ..... | 1 |
| 2 | Truel Gedurt | " | " | " | ..... | " C 3e " | ... | ... | ..... | ..... | 1 |
| 3 | John Frabinskia | " | " | " | ..... | " 21 1re " | ... | ... | ..... | ..... | 1 |
| 4 | Albert Goutofski | " | " | " | ..... | " 23 1re " | ... | .. | ..... | ..... | 1 |
| 5 | Peter Retz | " | " | " | ..... | " 17 1re " | ... | ... | ..... | ..... | 1 |
| 6 | Alexander Reef | " | " | " | ..... | " 9 4e " | ... | ... | ..... | ..... | 1 |
| 7 | Alexander Leveque | " | " | " | ..... | " 18 4e " | ... | ... | ..... | ..... | 1 |
| 8 | Paul Jacokoski | " | " | " | ..... | " 7 5e " | ... | ... | ..... | ..... | 1 |
| 9 | Robert Read | " | " | " | ..... | " 34 4e " | ... | ... | ..... | ..... | 1 |
| 10 | Lorance Coulas | " | " | " | ..... | " 35 5e " | ... | ... | ..... | ..... | 1 |
| 11 | August Bunaski | " | " | " | .... | " 32 5e " | ... | ... | ..... | ..... | 1 |
| 12 | John Coulas | " | " | " | ..... | " 34 5e " | ... | ... | ..... | ..... | 1 |
| 13 | Michael Grunafski | " | " | " | ..... | " 19 1re " | ... | ... | ..... | ..... | 1 |
| 14 | Philip Coalis | " | " | " | ..... | " 33 5e " | ... | ... | ..... | ..... | 1 |
| 15 | Jacob Grunafski | " | " | " | ..... | " 18 1re " | ... | ... | ..... | ..... | 1 |
| 16 | Charles Ritt | " | " | " | ..... | " 33 4e " | ... | ... | ..... | ..... | 1 |
| 17 | James Murry | " | " | " | ..... | " 33,34 4e " | ... | ... | ..... | ..... | 1 |
| 18 | Francis Tebinskia | " | " | " | ..... | " 14 2e " | ... | ... | ..... | ..... | 1 |
| 19 | Edward Williams | " | " | " | ..... | " 12 6e " | ... | ... | ..... | ..... | 1 |
| 20 | Patrick O'Neil | " | " | " | ..... | " 17 2e " | ... | ... | ..... | ..... | 1 |
| 21 | James Readu | " | " | " | ..... | " 19 2e " | ... | ... | ..... | ..... | 1 |
| 22 | Henry Colas | " | " | " | ..... | " 14 7e " | ... | ... | ..... | ..... | 1 |
| 23 | John Grunerskey | " | " | " | ..... | " 12 7e " | ... | ... | .... | ..... | 1 |
| 24 | James Colas | " | " | " | ..... | " 10 7e " | ... | ... | ..... | ..... | 1 |
| | | | | | | | | | | | 24 |

Je certifie que le nombre total des noms enregistrés sur cette page comme votants est de vingt-quatre, dont le premier nom est Paul Frabinskia, et le dernier James Colas.

MICHAEL COSTELLO,
Député-officier-rapporteur

Page No. 2.

| Nombre de votants. | Noms des votants. | Leur état légal. | Leur résidence. | Propriétaires. | Locataires. | Description de la propriété. | Objections. | Assermentés. | Electeurs refusant de prêter le serment. | Noms des candidats. J. Lorn McDougall. | Noms des candidats. J. O'Reilly. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | William Dun, Sr. | Cultivat. | Sherwood. | P. | ..... | Lot 21, 7me concession | ... | ... | ..... | ..... | 1 |
| 2 | John Paquett | " | " | " | ..... | " 21, 7me " | ... | ... | ..... | ..... | 1 |
| 3 | Daniel Foran | " | " | " | ..... | " 5, 5me " | ... | ... | ..... | ..... | 1 |
| 4 | Thomas Connors | " | " | " | ..... | " 11, 1ère " | ... | ... | ..... | ..... | 1 |
| 5 | John Gublenski, | " | " | " | ..... | " 26, 4me " | ... | ... | ..... | ..... | 1 |
| 6 | Edward Steep | " | " | " | ..... | " 9, 1ère " | ... | ... | ..... | ..... | 1 |
| 7 | Francis Green | " | " | " | ..... | " 32, 4me " | ... | ... | ..... | ..... | 1 |
| 8 | Francis Hauser | " | " | " | ..... | " 27, 4me " | ... | ... | ..... | ..... | 1 |
| 9 | Franick Brinadeski | " | " | " | ..... | " 7, 3me " | ... | ... | ..... | ..... | 1 |
| 10 | Jacob Kirkosti | " | " | " | ..... | " 7, 3me " | ... | ... | ..... | ..... | 1 |
| 11 | Joseph Rosier | " | " | " | ..... | " 15, 6me " | ... | ... | ..... | ..... | 1 |
| 12 | Hans Rubenauski | " | " | " | ..... | " 12, 7me " | ... | ... | ..... | ..... | 1 |
| 13 | George T. McCaffrey | " | " | " | ..... | " 3, 1ère " | ... | ... | ..... | ..... | 1 |
| 14 | Patrick Hannigan | " | " | " | ..... | " 4, 1ère " | ... | ... | ..... | ..... | 1 |
| 15 | James Murphy | " | " | " | ..... | " 8, 2me " | ... | ... | ..... | ..... | 1 |
| 16 | Israel Ledusky | " | " | " | ..... | " 13, 2me " | ... | ... | ..... | ..... | 1 |
| 17 | Patrick Murray | " | " | " | ..... | " 35, 4me " | ... | ... | ..... | ..... | 1 |
| 18 | Francis Murray | " | " | " | ..... | " 31, 4me " | ... | ... | ..... | ..... | 1 |
| 19 | William Dun, Jr | " | " | " | ..... | " 35, 4me " | ... | ... | ..... | ..... | 1 |
| 20 | August Rainaski | " | " | " | ..... | " 30, 5me " | ... | ... | ..... | ..... | 1 |
| | | | | | | | | | | | 20 |

Je certifie que le nombre total des noms enregistrés sur cette page comme votants est de vingt, dont le premier nom est William Dun, Sr., et le dernier Auguste Rainaski

MICHAEL COSTELLO,
Député-officier-rapporteur.

SERMENT DU CLERC DE POLL APRÈS LA CLÔTURE DU POLL.

Je, soussigné, clerc de poll pour le township de Sherwood, dans le district électoral de la division sud de Renfrew, à l'élection pour un membre de la Chambre des Communes du Canada, jure solennellement que le livre de poll tenu dans et pour le dit township de Sherwood sous la direction de *Michael Costello*, qui y a agi comme député-officier-rapporteur, a été aussi tenu par moi sous sa direction d'une manière exacte, au meilleur de ma connaissance et que le nombre total des votes inscrits dans ce livre de poll est le nombre dont *John Lorn McDougall*, candidat, a obtenu ; *James O'Reilly*, candidat, a obtenu quarante-quatre votes, et qu'au meilleur de ma connaissance et croyance, il contient un état vrai et exact des votes pris au bureau de votation dans le dit township de Sherwood, tels que les dits votes ont été reçus au dit poll par le dit officier-rapporteur.

RICHARD BENNETT,
Clerc de Poll.

Assermenté et signé devant moi à Brudenell, ce 28ème jour du mois d'Août, dans l'année 1872.
RICHARD COSTELLO.

SERMENT DU DÉPUTÉ-OFFICIER-RAPPORTEUR APRÈS LA CLÔTURE DU POLL.

Je, soussigné, *Michael Costello*, député-officier-rapporteur pour le township de Sherwood, dans le district électoral de la division sud de Renfrew, à la dernière élection d'un membre pour la Chambre des Communes du Canada, jure solennellement, qu'au meilleur de ma connaissance et croyance, le livre de poll tenu pour le dit township de Sherwood sous ma direction, a été ainsi tenu d'une manière exacte et que le nombre total des votes inscrits à ce livre de poll est le nombre donné en faveur de *John Lorn McDougall*, et quatre en faveur de *James O'Reilly*, et qu'au meilleur de ma connaissance et croyance, il contient un état exact des votes inscrits au bureau de votation dans le dit township de Sherwood, tels que les dits votes ont été reçus au dit poll.

MICHAEL COSTELLO,
Député-officier-rapporteur.

Assermenté devant moi à Brudenell, ce 29ème jour du mois d'août de l'année 1872.
JOHN REYNOLDS, J. P.

SERMENT DU DÉPUTÉ-OFFICIER-RAPPORTEUR.

Je, soussigné, *James Rowan*, du township de Hagerty, nommé député-officier-rapporteur pour le second arrondissement du township de Hagerty, dans le district électoral de la division sud de Renfrew, pour l'élection d'un député à

la Chambre des Communes du Canada, jure solennellement que j'agirai en la qualité de député-officier-rapporteur fidèlement, sans partialité, crainte, faveur ou affection. Ainsi, Dieu me soit en aide.

JAMES ROWAN,
Député-officier-rapporteur.

Assermenté devant moi à Burdenell, ce 20ème jour du mois d'août de l'année 1872.

JOHN RYNOLDS, J. P.
JOHN QUEALY, J. P.

CERTIFICAT DE LA PRESTATION DU SERMENT DU DÉPUTÉ-OFFICIER-RAPPORTEUR.

Je, soussigné, certifie par les présentes, que la vingt-sixième jour du mois d'août 1872, *James Rowan*, député-officier-rapporteur pour le 2ème arrondissement électoral du district électoral de la division sud de Rrenfrew, pour l'élection d'un député à la Chambre des Communes du Canada, a prêté et signé devant moi le serment d'office requis en pareil cas d'un député-officier-rapporteur par la 44ème section du sixième chapitre des status refondus du Canada

En foi de quoi, je lui ai délivré sous mon seing le présent certificat.

JOHN QUEALY.

Page Numéro 1.

| Nombre de votants. | Noms des votants. | Leur état légal. | Leur résidence. | Propriétaires. | Locataires ou occupants. | Description de la propriété. | Objeccions. | Assermenté. | Electeurs refusant de prêter le serment. | Noms des Candi'ates J. Lorn McDougall. | Noms des Candi'ates J. O'Reilly. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | Edmond McGrath | Cultivat. | Hagerty.. | P | Oc | 3e C. No. 3 | | .. | .... | .... | 1 |
| 2 | Patrick Stack | ,, | ,, | ,, | ,, | C. A. No. 11 | | .. | .... | .... | 1 |
| 3 | Dick O'Brien | ,, | ,, | ,, | ,, | 14 C. No. 11 | | .. | .... | .... | 1 |
| 4 | Thomas Ryen | ,, | ,, | ,, | ,, | 12 C. No. 14 | | .. | .... | .... | 1 |
| 5 | Bertholemy Conroy | ,, | ,, | ,, | ,, | 14 C. No. 19 | | .. | .... | .... | 1 |
| 6 | Thomas Wingle | ,, | ,, | ,, | ,, | 3 C. No. 3 | | .. | .... | .... | 1 |
| 7 | Patrick Dwire | ,, | ,, | ,, | ,, | 19 L 1re C | | ... | .... | .... | 1 |
| 8 | Michael O'Brien | ,, | ,, | ,, | ,, | 25 L. 13 C | | .. | .... | .... | 1 |
| 9 | John Burns | ,, | ,, | ,, | ,, | 23 L. 13 C | | .. | .... | .... | 1 |
| 10 | William Ryan | ,, | ,, | ,, | ,, | 6 L. 3 C | Objecté par l'agent de J. L. McDougall | .. | .... | .... | |
| 11 | James Dermedy | ,, | ,, | ,, | ,, | 23 L. F'st. C | Objecté par l'agent de J. L. McDougall | .. | .... | .... | 1 |
| 12 | Michael Call | ,, | ,, | ,, | ,, | 15 L. C. A | | ... | .... | .... | 1 |
| 13 | Patrick Stack, Jr | ,, | ,, | ,, | ,, | 14 L. C. A | | .. | .... | .... | 1 |
| 14 | Michael Rarch | ,, | ,, | ,, | ,, | Moitié O. No. 5, No. 6 | | .. | .... | .... | 1 |
| 15 | Banett Kelley | ,, | ,, | ,, | ,, | 13 L. C. A | | .. | .... | .... | 1 |
| 16 | Patrick Ryen | ,, | ,, | ,, | ,, | 15 L. 1re C | | .. | .... | .... | 1 |
| 17 | Austen Cull | ,, | ,, | ,, | ,, | 10 L. C. A | Objecté par l'agent de J. L. McDougall | .. | .... | .... | 1 |
| 18 | Patrick Holley | ,, | ,, | ,, | ,, | 6 L. C. A | | ... | .... | .... | 1 |
| 19 | John Roobley | ,, | ,, | ,, | ,, | 11 L. C. A | Objecté par l'agent de J. L. McDougall | .. | .... | .... | 1 |
| 20 | William McDennel | ,, | ,, | ,, | ,, | 6 et 7. 5e C | | .. | .... | .... | 1 |
| 21 | Deneel Delheny | ,, | ,, | ,, | ,, | 17 L | Objecté par l'agent de J. L. McDougall | .. | .... | .... | |
| 22 | John Ryen | ,, | ,, | ,, | ,, | 13 L. Première | Objecté par l'agent de J. L. McDougall | .. | ref'é. | .... | 1 |
| 23 | John Roen | ,, | ,, | ,, | ,, | 9 L. C. A | | .. | .... | .... | 1 |
| 24 | Patrick Lerelle | ,, | ,, | ,, | ,, | 19 et 20. C. A | Objecté par l'agent de J. L. McDougall | .. | ... | .... | 1 |
| 25 | Sarafa Lavair | ,, | ,, | ,, | ,, | 14 2e C | Par l'agent de J. L. McDougall | .. | .... | .... | 1 |

Je certifie que le nombre total des noms enregistrés sur cette page comme votants est de 23, dont le premier nom est Edmund McGrath, et le dernier Sarafa Lavair.

(Signé,) JAMES ROAN,
Député Officier Rapporteur.

Page No. 2.

| Nombre de votants. | Noms des votants. | Leur état légal. | Leur résidence. | Propriétaires. | Locataires ou occupants. | Description de la propriété. | Objections. | Assermentés. | Electeurs refusant de prêter serment. | Noms des candidats. John Lorn McDougal. | Noms des candidats. James O'Reilly. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | Martin Sullivan..... | Cultivat.. | Heaghety | ... | L. C. | 16e L., C. 1ère | Objecté par J. McDougal ..... | ..... | .... | ..... | 1 |
| 2 | Albert Dota..... | „ | „ | „ | | 16 L., C. 2me. | „ „ ..... | Asserm'té | .... | .... | 1 |
| 3 | John Sulliven ..... | „ | „ | „ | | 17 L., C. A... | „ „ ..... | ..... | .... | .... | 1 |
| 4 | Michael Mouney..... | „ | „ | „ | | 13 L., C. 2me. | ..... | ..... | .... | .... | 1 |
| 5 | Daniel Dennleny..... | „ | „ | „ | | 17 L., C. 1er.. | ..... | Asserm'té | .... | .... | 1 |
| 6 | Philip Devine..... | „ | „ | „ | | 4 L., C. A .. | ..... | ..... | .... | .... | 1 |
| 7 | Patrick Cozn..... | „ | „ | „ | | 1 L., C. A .. | ..... | ..... | .... | .... | 1 |
| 8 | John Roach ..... | „ | „ | „ | | 8 L., C. A ... | ..... | ..... | .... | .... | 1 |
| 9 | Patrick Mouin ..... | „ | „ | „ | | 7 L., C. A ... | ..... | ..... | .... | .... | 1 |
| 10 | Jeremie Fliman..... | „ | „ | „ | | 11 L., C. 11... | ..... | ..... | .... | .... | 1 |
| 11 | John Dwine..... | „ | „ | „ | | 13 L., C. 8... | ..... | ..... | .... | .... | 1 |
| 12 | Steven Burk ..... | „ | „ | „ | | Rang 13 12 L. | ..... | ..... | .... | .... | 1 |
| 13 | Patt O'Bream ..... | „ | „ | „ | | 14 rang L 23. | ..... | ..... | .... | .... | 1 |
| 14 | John Shenesy ..... | „ | „ | „ | | 17 L., C. 8... | ..... | ..... | .... | .... | 1 |
| 15 | Martin Connor..... | „ | „ | „ | | 28 L., C. 13... | ..... | ..... | .... | .... | 1 |
| 16 | EdwardHegs..... | „ | „ | „ | | 33 L., C. 9... | ..... | ..... | .... | .... | 1 |
| 17 | Denes Sullivan..... | „ | „ | „ | | 25 L., C. 12... | ..... | ..... | .... | .... | 1 |
| 18 | Thimothy Quely..... | „ | „ | „ | | 22 L., C. 8.. | ..... | ..... | .... | .... | 1 |
| 19 | James C. Sulliveen.. | „ | „ | „ | | 22 L., C. 11... | ..... | ..... | .... | .... | 1 |
| 20 | William Birden..... | „ | „ | „ | | 18 L., C. 7... | ..... | ..... | ..... | ..... | 1 |
| 21 | Martin Breen..... | „ | „ | „ | | 31 L., C. 13... | ..... | ..... | .... | .... | 1 |
| 22 | Thomas Dollieu:.... | „ | „ | „ | | 18 L., C. 6.. | ..... | ..... | .... | .... | 1 |
| 23 | Michael Breen..... | „ | „ | „ | | 26 L., C. 13... | ..... | ..... | .... | .... | 1 |
| 24 | John Shugny..... | „ | „ | „ | | 29 L., C. 13.. | ..... | ..... | .... | .... | 1 |

Je certifié que le nombre des noms enregistrés sur cette page comme votants est de 24, dont le premier nom est Martin Sullivan et le dernier John Shugny.

(Signé), JAMES ROAN,
Député-officier-rapporteur.

Page No. 3.

| Nombre de votants. | Noms des votants. | Leur état légal. | Leur résidence. | Propriétaires. | Locataires. | Description de la propriété. | Objections. | Assermentés. | Electeurs refusant de prêter le serment. | Noms des candidats. John Lorn Mc-Dougall. | Noms des candidats. Jas. O'Reilly |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | James Gollogher | Cultivat. | Haggerty | P | .... | 20e L., C. 6 | ... | ... | .... | ..... | 1 |
| 2 | Mathis Conglon | " .. | " | " | .... | 19 L., C. 8 | .. | ... | .... | .... | 1 |
| 3 | John Muprhy | " .. | " | " | .... | 17 L., C. 7 | .. | ... | .... | ..... | 1 |
| 4 | George Mealney | " ... | " | " | .... | 11 L., C. 11 | .. | ... | ..... | ..... | 1 |
| 5 | John Riep | " ... | " | " | ..... | 23 L., C. 11 | ... | .. | .... | .... | 1 |
| 6 | Robert Forest | " .. | " | " | .... | 24 L., C. 11 | ... | .. | ..... | .... | 1 |
| 7 | William Power | " .. | " | " | ..... | 21 L., C. 7 | .. | .. | ..... | .... | 1 |
| 8 | Edward Dure | " .. | " | " | ..... | 17 L., C. 6 | ... | .. | ..... | .... | 1 |
| 9 | Denes Wrine | " ... | " | " | ..... | 24 L., C. 16 | ... | .. | .... | ..... | 1 |
| 10 | John Cain | " .. | " | " | .... | 20 | .. | .. | .... | ..... | ..... |
| 11 | John Smith | " ... | " | " | ..... | 29 L., C. 11 | .. | .. | ..... | .... | 1 |
| 12 | Dick Forest | " ... | " | " | ..... | 19 L., C. 7 | ... | .. | ..... | .... | 1 |
| 13 | John Holly | " ... | " | " | .... | 8 L., C. A. | .. | ... | ..... | ..... | 1 |
| 14 | Patrick Sulliven | " .. | " | .. | A.C. | 27 L., C. 6 | ... | ... | ..... | .... | 1 |
| 15 | Patrick Quealy | " .. | " | .. | " | 35 L., Rang C | ... | .. | ..... | ..... | 1 |
| 16 | James Creogh | " .. | " | .. | " | 32 L., C. 11 | ... | .. | ..... | ..... | 1 |
| 17 | Mathew Dwine | " ... | " | O | .... | 21 L., C. 8 | .. | ... | ..... | .... | 1 |
| 18 | Michael Gozen | " ... | " | " | ..... | 22 L., C. 6 | .. | .. | ..... | ..... | 1 |
| 19 | Dinnon Jhnogoll | " .. | " | " | .... | 19 L., C. 6 | ... | ... | ..... | .... | 1 |
| 20 | Michael Conhglin | " ... | " | " | .... | 20 L., C. 7 | ... | ... | .... | .... | 1 |
| 21 | Robert Qunn | " ... | " | ... | A.C. | 26 L., C. 6 | .. | .. | .... | ..... | 1 |
| 22 | John Burleye | " ... | " | ... | " | 21 L., C. 6 | .. | ... | ..... | ..... | 1 |
| 23 | William Golleaye | " .. | " | ... | " | 28 L., C. 11 | .. | .. | .... | ..... | 1 |
| 24 | Patrick Dollan | " ... | " | .. | " | 25 L., C. 8 | .. | ... | ..... | ..... | 1 |

Je certifie que le nombre total des noms enregistrés sur cette page comme votants est de 23, dont le premier nom est James Gollogher et le dernier Patrick Dollan.

(Signé,) JAMES ROAN,
Député-officier-rapporteur.

Page No. 4.

| Nombre de votants. | Noms des votants. | Leur état légal. | Leur résidence. | Propriétaires. | Locataires. | Description de la propriété. | Objections. | Assermentés. | Electeurs refusant de prêter le serment | Noms des candidats. John Lorn McDougall. | Noms des candidats. Jas. O'Reilly. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | John Burk | Cultivat. | Hagerty | P | C A | 21e L., C. 8 | .. | ... | .... | .... | 1 |
| 2 | Martin Corrigen | " .. | " | " | " | 11 L., C. 3 | .. | .. | ..... | .... | 1 |
| 3 | Neil McDonel | " .. | " | " | " | 10 L., C. 4 | .. | .. | .... | .... | 1 |
| 4 | Michael Dollin | " .. | " | " | " | 18 L., C. 8 | .. | .. | .... | .... | 1 |
| 5 | Matt Conghlon | " .. | " | " | " | 25 L., C. 11 | .. | ... | .... | .... | 1 |
| 6 | Thomas Conghlon | " .. | " | " | " | 31 L., C. 6 | .. | ... | .... | .... | 1 |
| 7 | James Folly | " .. | " | " | " | 19 L., C. 11 | .. | .. | .... | .... | 1 |
| 8 | John Porteus | " ... | " | " | " | 28 L., C. 8 | .. | .. | .... | .... | 1 |
| 9 | Robert Barry | " .. | " | " | " | 23 L., C. 8 | .. | .. | .... | .... | 1 |
| 10 | Timothy Conway | " .. | " | " | " | 17 L., C. 11 | .. | .. | .... | .... | 1 |
| 11 | John Quon | " .. | " | " | " | 30 L., C. 6 | .. | .. | .... | .... | 1 |
| 12 | Michael Wring | " .. | " | " | " | 29 L., C. 6 | .. | .. | .... | .... | 1 |
| 13 | William Walsh | " .. | " | " | " | 27 L., C. 8 | .. | .. | .... | .... | 1 |
| 14 | William Ryen | " .. | " | " | " | 31 L., C. 11 | .. | .. | .... | .... | 1 |
| 15 | James Reoyon | " .. | " | " | " | 25 L., C. 6 | .. | .. | .... | .... | 1 |
| 16 | Marten Mullions | " .. | " | " | " | 28 L., C. 6 | .. | .. | .... | ... | 1 |
| 17 | James Sullivan | " .. | " | " | " | 18 L., C. A | .. | .. | .... | .... | 1 |
| 18 | John Kelly | " .. | " | " | " | 32 L., C. 11 | .. | .. | .... | .... | 1 |
| 19 | Patt Bulger | " .. | " | " | " | 30 L., C. 11 | .. | .. | .... | .... | 1 |
| 20 | Michael Driskell | " .. | " | " | " | 20 L., C. 8 | .. | .. | .... | .... | 1 |
| 21 | Fredrick Shultz | " .. | " | " | " | 35 L., C. 8 | .. | .. | .... | .... | 1 |
| 22 | David Hamilton | " .. | " | " | " | 33 L., C. 6 | .. | .. | .... | .... | 1 |
| 23 | Thomas Henesy | " .. | " | " | " | 22 L., C. 9 | .. | .. | .... | .... | 1 |
| 24 | Michael Piercy | " .. | " | " | " | 20 L., C. 11 | .. | .. | .... | .... | 1 |

Je certifie que le nombre total des noms enregistrés sur cette page comme votants est de 24, dont le premier nom est John Burk et le dernier Michael Piercy.

(Signé,) JAMES ROAN,
Député-officier-rapporteur.

Page No. 5.

| Nombre de votants. | Noms des votants. | Leur état légal. | Leur résidence. | Propriétaires. | Locataires. | Description de la propriété. | Objections. | Assermentés. | Electeurs refusant de prêter le serment. | Noms des candidats. John Lorn McDougal. | Noms des candidats. James O'Reilly. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | Frencis Bradly | Cultivat. | Hagerty | P. | .... | 16e L., C. 9 | ... | .. | ..... | ..... | 1 |
| 2 | John Brown | " | " | " | ..... | 19 L., C. 9 | ... | .. | ..... | ..... | 1 |
| 3 | Frederick K. Shenin | " | " | " | .... | 26 L., C. 8 | ... | .. | .... | .... | 1 |
| 4 | Alick McDinell | " | " | " | ..... | 10 L., C. 3 | ... | .. | .... | ..... | 1 |
| 5 | Francis Prince | " | " | " | ..... | 16 L,, C. A | ... | .. | .... | ..... | 1 |
| 6 | Michael Stock | " | " | " | .... | 12 L., C. 2 | ... | .. | .... | .... | 1 |
| 7 | Thomas Roach | " | " | " | .... | 5 L., C. A | ... | .. | .... | ..... | 1 |
| 8 | John Finner | " | " | " | ..... | 9 L., C. 2 | ... | .. | .... | .... | 1 |
| 9 | Francis Civell | " | " | " | ..... | 11 L., C. A | ... | .. | .... | .... | 1 |
| 10 | William Roddy | " | " | " | ..... | 3 L., C. 2 | ... | .. | .... | ..... | 1 |

Je certifie que le nombre total des noms enregistrés sur cette page comme votants est de 10, dont le premier nom est Francis Bradly et le dernier William Roddy.

(Signé,) JAMES ROAN,
Député-officier-rapporteur.

SERMENT DU CLERC DE POLL APRÈS LA CLÔTURE DU POLL.

Je, soussigné, clerc de poll pour le deuxième arrondissement électoral du township de Hagerty, dans le district électoral de la division sud de Renfrew, pour l'élection d'un député à la Chambre des Communes du Canada, jure solennellement que le livre de poll tenu dans le dit 2ème arrondissement électoral du township de Hagerty, sous les directions de *James Rowan*, du township de Hagerty, dans qui a agi en qualité de député-officier-rapporteur, a été ainsi tenu par moi, sous les directions susdites, d'une manière exacte, au meilleur de ma capacité et de mon jugement, et que le nombre de votes inscrits dans tel livre de poll est de cent quatre, dont aucun en faveur du candidat *John Lorn McDougall*, et cent quatre en faveur du candidat *James O'Reilly*, et qu'au meilleur de ma connaissance et croyance, il contient un état vrai et exact des votes pris au poll du dit deuxième arrondissement électoral du township de Hagerty, tel que les dits votes ont été reçus au dit poll par le dit député-officier-rapporteur.

WILLIAM O'CONNOR,
Clerc de poll.

Attesté sur serment et signé devant moi, dans le township de Hagerty susdit, ce 28ème jour du mois d'août de l'année 1872.

JAMES ROWAN,
Député-officier-rapporteur.

---

SERMENT DU DÉPUTÉ-OFFICIER-RAPPORTEUR APRÈS LA CLÔTURE DU POLL.

Je, soussigné, député-officier-rapporteur pour le 2ème arrondissement électoral du township de Hagerty, dans le district électoral de la division sud de Renfrew, pour l'élection d'un député à la Chambre des Communes du Canada, jure solennellement qu'au meilleur de ma connaissance et croyance, le livre de poll tenu pour le dit arrondissement électoral du township de Hagerty, sous mes directions, a été ainsi tenu d'une manière exacte, et que le nombre total de votes inscrits dans tel livre de poll est de cent quatre, dont aucun pour le candidat *J. Lorn McDougall*, et cent quatre en faveur du candidat *James O'Reilly*, et qu'au meilleur de ma connaissance et croyance il contient un état vrai et exact des votes pris au poll du dit 2ème arrondissement électoral du township de Hagerty tel que les dits votes ont été reçus au dit poll.

JAMES ROAN,
Député-officier-rapporteur.

Attesté sur serment et signé devant moi à Brudenell ce 29me jour du mois d'août de l'année 1872.

JOHN REYNOLDS, J. P.

---

SERMENT DU DÉPUTÉ-OFFICIER-RAPPORTEUR.

Je, soussigné, *James Kitt*, nommé député-officier-rapporteur pour le township de Sherwood, dans le district électoral de la division sud de Renfrew à l'élection d'un membre par la Chambre des Communes, jure solennellement que j'agirai fidèlement dans ma dite qualité de député-officier-rapporteur, sans partialité, crainte, faveur, ni affection. Ainsi que Dieu me soit en aide.

(Signé), JAMES KITT,
Député-officier-rapporteur.

Assermenté et signé devant moi ce 27ème jour du mois d'août 1872.

JOHN REYNOLDS, J. P.

---

CERTIFICAT DU DÉPUTÉ-OFFICIER-RAPPORTEUR, AYANT PRÊTÉ LE SERMENT D'OFFICE.

Je, soussigné, certifie par les présentes que le 27ième jour du mois d'août 1872, le député-officier-rapporteur pour le township de Sherwood, dans le district électoral de la division sud de Renfrew pour l'élection d'un membre de la Chambre des Communes du Canada a prêté et signé le serment d'office requis en telle circonstance d'un député-officier-rapporteur par la quarante-quatrième section du sixième chapitre de statuts refondus du Canada.

En foi de quoi, je lui ai délivré sous mon seing ce certificat.

JOHN REYNOLDS, J. P.

Page No. 1.

| Nombre de votants. | Noms des votants. | Leur état légal. | Leur résidence. | Propriétaires. | Locataires. | Description de la propriété. | Objections. | Assermentés. | Electeurs refusant de prêter le serment. | Noms des candidats. J. Lorn Mc-Dougall. | Noms des candidats. J. O'Reilly. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | Joseph Prince | Cultivat. | Sherwood | P | | Con. 5e, Lot 1er | .. | ... | .... | ..... | 1 |
| 2 | Francis Closki | ,, | ,, | ,, | | ,, 5e, " 12e | ... | .. | .... | .... | 1 |
| 3 | Jos ph Stupper | ,, | ,, | ,, | | ,, 2e, ,, 34e | ... | .. | .... | .... | 1 |
| 4 | Jacob Dobec | ,, | ,, | ,, | | ,, 5e, ,, 3e | ... | .. | .... | ..... | 1 |
| 5 | Michael Prince | ,, | ,, | ,, | | ,, 5e, ,, 4e | .. | .. | .... | ..... | 1 |
| 6 | Jacob Norlo | ,, | ,, | ,, | | ,, 5e, ,, 16e | ... | ... | .... | .... | 1 |
| 7 | Joseph Slolo, | ,, | ,, | ,, | | ,, 6e, ,, 15e | . | .. | ..... | ..... | 1 |
| 8 | John Clank | ,, | ,, | ,, | | ,, 5e, ,, 7e | .. | .. | .... | ..... | 1 |
| 9 | Francis Clank | ,, | ,, | ,, | | ,, 5e, ,, 8e | .. | .. | .... | ..... | 1 |
| 10 | Michael Zaminski | ,, | ,, | ,, | | ,, 6e, ,, 10e | ... | ... | ..... | .... | 1 |
| 11 | Francis Chipper | ,, | ,, | ,, | | ,, 7e, ,, 6e | .. | .. | .... | ..... | 1 |
| 12 | Mathise Chipper | ,, | ,, | ,, | | ,, 8e, ,, 7e | ... | ... | ..... | ..... | 1 |
| 13 | August Chipper | ,, | ,, | ,, | | ,, 9e, ,, 8e | .. | .. | ..... | .... | 1 |
| 14 | Joseph Conrhat | ,, | ,, | ,, | | ,, 10e, ,, 9e | .. | .. | .... | ..... | 1 |
| 15 | Albert Closke | ,, | ,, | ,, | | ,, 11e, ,, 10e | .. | .. | ..... | ..... | 1 |
| 16 | John Stopa | ,, | ,, | ,, | | ,, 12e, ,, 14e | ... | .. | ..... | ..... | 1 |
| 17 | Cues Closke | ,, | ,, | ,, | | ,, 9e, ,, 6e | .. | ... | .... | ..... | 1 |
| 18 | Martin Dumbraske | ,, | ,, | ,, | | Lots R. B. S. 218 et 219 | ... | .. | .... | ..... | 1 |
| 19 | Albart Culas | ,, | ,, | ,, | | ,, 214 et 219 | ... | ... | .... | ..... | 1 |
| 20 | Mathise Saduske | ,, | ,, | ,, | | ,, 198 et 199 | .. | .. | ..... | ..... | 1 |
| 21 | Stanislaus Rekowske | ,, | ,, | ,, | | ,, R. B. N. 204 et 205 | .. | .. | ..... | ..... | 1 |
| 22 | Mathise Pakarski | ,, | ,, | ,, | | ,, R. B. S. 196 et 197 | ... | ... | ..... | ..... | 1 |
| 23 | Valentine Etmanske | ,, | ,, | ,, | | ,, 222 et 223 | .. | ... | ..... | ..... | 1 |
| 24 | Valentine Preashich | ,, | ,, | ,, | | ,, 203 et 204 | .. | ... | ..... | .... | 1 |
| 25 | Albert Flece | ,, | ,, | ,, | | ,, 210 et 211 | .. | .. | .... | ..... | 1 |
| | | | | | | | | | | | 25 |

Je certifie que le nombre total des noms enregistrés sur cette page comme votants est de vingt-cinq (25), dont le premier nom est Joseph Prince et le dernier Albert Flece.

(Signé,) JAMES KITT,
Député-officier-rapporteur.

Page No. 3.

| Nombre de votants. | Noms des votants. | Leur état légal. | Leur résidence. | Propriétaires. | Locataires ou occupants. | Description de la propriété. | Objections. | Assermenté. | Electeurs refusant de prêter serment. | Noms des candidats. J. Lorn Mc Dougall. | Jas O'Reilly |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 26 | Joseph Blowski | Cultivat. | Sherwood | .. | .... | R. B. N. 210 et 211 | ... | .. | .... | .... | 1 |
| 27 | John Perszyk | „ | „ | .. | .... | Con. 12, Lot 19 | ... | ... | .... | .... | 1 |
| 28 | Thomas Dumbraske | „ | „ | .. | .... | „ 8, „ 4 | ... | .. | .... | .... | 1 |
| 29 | Charles Zeriski | „ | „ | .. | .... | „ 4, „ 6 | ... | ... | .... | .... | 1 |
| 30 | John Atmenski | „ | „ | .. | .... | „ 9, „ 4 | ... | ... | .... | .... | 1 |
| 31 | Christien Dumbrowski | „ | „ | .. | .... | „ 13, „ 5 | ... | ... | .... | .... | 1 |
| 32 | Adam Dumbraski | „ | „ | .. | .... | „ 10, „ 5 | ... | ... | .... | .... | 1 |
| 33 | Michael Shenagwinzki | „ | „ | .. | .... | „ 3, „ 2 | ... | ... | .... | .... | 1 |
| 34 | Valentine Magoth | „ | „ | .. | .... | „ 5, „ 5 | ... | ... | .... | ... | 1 |
| 35 | Thomas Shulest | „ | „ | .. | .... | R. B. N. 221 et 222 | ... | ... | .... | .... | 1 |
| 36 | Anthony Lucasavitch | „ | „ | .. | .... | Con. 3, Lot 5 | ... | ... | .... | .... | 1 |
| 37 | Antoine Cucovitch | „ | „ | .. | .... | R. B. N. 214 et 215 | ... | ... | .... | ... | 1 |
| 38 | John Crazelb | „ | „ | .. | .... | „ 208 „ 209 | ... | ... | .... | ... | 1 |
| 39 | Antoine Bernatzki | „ | „ | .. | .... | „ 194 „ 195 | ... | ... | .... | .... | 1 |
| 40 | Joseph Shusich | „ | „ | .. | .... | „ 217 „ 218 | ... | ... | .... | ... | 1 |
| 41 | Paul Shilla | „ | „ | .. | .... | R. B. S. 206 et 207 | ... | ... | .... | ... | 1 |
| 42 | HenryYanta | „ | „ | .. | .... | Con. 5, Lot 9 | ... | ... | .... | ... | 1 |
| 43 | Joseph Zblowski | „ | „ | .. | .... | R. B. S. 208 et 209 | ... | ... | .... | .... | 1 |
| 44 | Adam Prince | „ | „ | .. | .... | „ 231 „ 232 | ... | ... | .... | .... | 1 |
| 45 | Peter Prince | „ | „ | .. | .... | Con. 7, Lot 10 | ... | ... | .... | .... | 1 |
| 46 | Antoine Prince | „ | „ | .. | .... | R. B. S. 216 et 217 | ... | ... | .... | .... | 1 |
| 47 | John Fleece | „ | „ | .. | .... | R. B. N. 198 „ 199 | ... | ... | .... | .... | 1 |
| 48 | August Yanta | „ | „ | .. | .... | „ 206 „ 207 | ... | ... | .... | .... | 1 |
| 49 | Joseph Yanta | „ | „ | .. | .... | Con. 5, Lot 13 | ... | ... | .... | .... | 1 |
| 50 | Henry Crushinski | „ | „ | .. | .... | „ 6, „ 8 | ... | ... | .... | .... | 1 |
| | | „ | „ | | | | | | | | |

Je certifie que le nombre total des votes enregistrés sur cette page comme votants est de vingt-cinq (25), dont le premier nom est Joseph Blowski et le dernier Henry Crushinski.

(Signé), JAMES KITT,
Député-officier-rapporteur.

Page No. 5.

| Nombre de votants. | Noms des votants. | Leur état légal. | Leur résidence. | Propriétaires. | Locataires ou occupants. | Description de la propriété. | Objections. | Assermentés. | Electeurs refusant de prêter le serment. | Noms des candidats. John Lorn McDougall. | Noms des candidats. James O'Reilly. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 51 | Francis Romlaski | Cultivat. | Sherwood | P | | Con. 6e, Lot 13 | .. | ... | .... | .... | 1 |
| 52 | Michael Chipio | „ | „ | „ | | „ 11e, „ 8 | .. | ... | .... | ..... | 1 |
| 53 | Paul Bluski | „ | „ | „ | | „ 10e, „ 7 | .. | ... | .... | .... | 1 |
| 54 | Jacob Papiiski | „ | „ | „ | | „ 10e, „ 4 | ... | .. | .... | ..... | 1 |
| 55 | Joseph Bourint | „ | „ | „ | | „ 13e, „ 8 | .. | .. | .... | .... | 1 |
| 56 | Joseph Yzarski | „ | „ | „ | | „ 13e, „ 3 | .. | ... | .... | ..... | 1 |
| 57 | Agust Jurinski | „ | „ | „ | | „ 6e, „ 7 | .. | .. | .... | .... | 1 |
| 58 | Jacob Racoski | „ | „ | „ | | „ 8e, „ 3 | ... | ... | .... | .... | 1 |
| 59 | Martin Welchanfski | „ | „ | „ | | „ 8e, „ 13 | .. | ... | .... | .... | 1 |
| 60 | Stephen Racoski | „ | „ | „ | | „ 10e, „ 16 | .. | .. | .... | ..... | 1 |
| 61 | Simon Nadlauch | „ | „ | „ | | „ 11e, „ 14 | .. | .. | .... | ..... | 1 |
| 62 | Henary Scobonla | „ | „ | „ | | „ 9e, „ 7 | .. | ... | .... | ..... | 1 |
| 63 | Antoine Leteaski | „ | „ | „ | | „ 7e, „ 9 | .. | .. | .... | .... | 1 |
| 64 | Thomas Racoski | „ | „ | „ | | „ 13e, „ 10 | ... | .. | .... | ..... | 1 |
| 65 | Antoine Caloula | „ | „ | „ | | „ 12e, „ 4 | ... | ... | .... | .... | 1 |
| 66 | John Poulitski | „ | „ | „ | | „ 7e, „ 12 | .. | .. | .... | ..... | 1 |
| 67 | Joseph Sabola | „ | „ | „ | | „ 9e, „ 5 | .. | ... | .... | .... | 1 |
| 68 | Albert Schboulin | „ | „ | „ | | „ 6e, „ 19 | .. | .. | .... | .... | 1 |
| 69 | John Ratcotzki | „ | „ | „ | | „ 11e, „ 9 | .. | ... | .... | .... | 1 |
| 70 | Albert Blowvinski | „ | „ | „ | | „ 14e, „ 2 | ... | ... | .... | .... | 1 |
| 71 | John Strabinski | „ | „ | „ | | „ 13e, „ 4 | ... | .. | .... | .... | 1 |
| 72 | Hanery Coulas | „ | „ | „ | | „ 13e, „ 21 | ... | ... | .... | ... | 1 |
| 73 | Joseph Chiplo | „ | „ | „ | | „ 9e, „ 15 | .. | .. | .... | .... | 1 |
| 74 | Albert Prince | „ | „ | „ | | „ 10e, „ 11 | .. | ... | .... | .... | 1 |
| 75 | Jacob Shallea | „ | „ | „ | | „ 14e, „ 6 | .. | .. | .... | .... | 1 |

Je certifie que le nombre total des noms enregistrés sur cette page comme votants est de vingt-cinq (25), dont le premier nom est Francis Rombaski et le dernier Joseph Shallo.

(Signé,) JAMES KITT,
Député-officier-rapporteur-

Page No. 7.

| Nombre de votants. | Noms des votants. | Leur état légal. | Leur résidence. | Propriétaires. | Locataires ou occupants. | Description de la propriété. | Objections. | Assermentés. | Electeurs refusant de prêter le serment. | Noms des candidats. J. Lorn McDougall. | Noms des candidats. J. O'Reilly, |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 76 | John Saduskiy | Cultivat. | Sherwood | P. | | Con. 7, Lot 5 | .. | .. | .... | .... | 1 |
| 77 | Michael Lavanski | „ .. | „ | „ | | „ 7, „ 13 | .. | .. | .... | .... | 1 |
| 78 | Frank Lebara | „ .. | „ | „ | | „ 12, „ 6 | .. | .. | .... | .... | 1 |
| 79 | Laurence Pecarski | „ .. | „ | „ | | „ 14, „ 3 | ... | .. | .... | .... | 1 |
| 80 | Martin Daley | Hôtellier. | „ | „ | | R. B. No. 224 et 225 | .. | .. | .... | .... | 1 |

Je certifie que le nombre total des noms enregistrés sur cette page comme votants est de cinq (5), dont le premier nom est John Saduskiy et le dernier Martin Daley.

JAMES KITT,
Député-officier-rapporteur.

SERMENT DU CLERC DE POLL APRÈS LA CLÔTURE DU POLL.

Je, soussigné, clerc de poll pour le township de Sherwood, dans le district électoral de la division sud de Renfrew, pour l'élection d'un membre de la Chambre des Communes du Canada, jure solennellement que le livre de poll tenu dans et pour le dit township de Sherwood, sous la direction de *James Kitt* qui a agi comme député-officier-rapporteur a été ainsi tenu par moi sous sa direction comme il a été dit plus haut, exactement et au meilleur de ma capacité et jugement ; et que le nombre total des votes inscrits dans ce dit livre de poll est de quatre-vingts, dont quatre-vingts en faveur de *James O'Reilly*, candidat ; et qu'au meilleur de ma connaissance et croyance, il contient un état vrai et exact des votes inscrits au bureau de votation dans le dit township de Sherwood tels que les dits votes ont été reçus au dit poll par le dit député-officier-rapporteur.

MICHAEL MAHONY,
Clerc de poll.

Assermenté et signé devant moi a Brudenell, ce jour du mois d'août de l'année 1872.

JAMES KITT.

---

SERMENT DU DÉPUTÉ-OFFICIER-RAPPORTEUR APRÈS LA CLÔTURE DU POLL.

Je, soussigné, *James Kitt*, député-officier-rapporteur pour le township de Sherwood, dans le district électoral de la division sud de Renfrew, à l'élection d'un membre de la Chambre des Communes du Canada, jure solennellement, qu'au meilleur de ma connaissance et croyance, le livre de poll tenu sous ma direction, a été ainsi tenu d'une manière exacte ; et que le nombre total des votes inscrits dans tel livre de poll est de quatre-vingts, dont quatre-vingts inscrits en faveur de *James O'Reilly*, candidat ; et qu'au meilleur de ma connaissance et croyance, il contient un état vrai et exact des votes pris au bureau de votation dans le dit township de Sherwood, tels que les dits votes ont été reçus au dit bureau de votation.

Assermenté et signé devant moi à Brudenell, ce jour du mois de l'année 1872.

JOHN REYNOLDS, J. P.,
Député-officier-rapporteur.

---

SERMENT DU DÉPUTÉ-OFFICIER-RAPPORTEUR.

Je, soussigné, *John O'Grady*, nommé député-officier-rapporteur pour le township de Hagerty, dans le district électoral de la division sud de Renfrew à l'élection d'un membre pour la Chambre des Communes, jure solennellement que j'agirai fidèlement dans ma dite qualité de député-officier-rapporteur, sans partialité, crainte, faveur, ni affection. Ainsi, que Dieu me soit en aide.

JOHN O'GRADY,
Député-officier-rapporteur.

---

CERTIFICAT DU DÉPUTÉ OFFICIER-RAPPORTEUR, AYANT PRÊTÉ LE SERMENT D'OFFICE.

Je, soussigné, certifie par les présentes que le 26ième jour du mois d'août 1872, le député-officier-rapporteur pour le township de Hagerty, dans le district électoral de la division sud de Renfrew, pour l'élection d'un membre de la Chambre des Communes du Canada, a prêté le serment d'office requis en telle circonstances d'un député-officier-rapporteur par la quarante-quatrième section du sixième chapitre des statuts refondus du Canada.

En foi de quoi, je lui ai délivré sous mon seing, ce certificat.

JOHN REYNOLDS, J. P.

Page No. 2

| Nombre de votants. | Noms des votants. | Leur état légal. | Leur résidence. | Propriétaires. | Locataires ou occupants | Description de la propriété. | Objections. | Assermentés. | Electeurs refusant de prêter le serment. | Noms des candidats. John Lorn McDougall. | Noms des candidats. James O'Rielly: |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | Patrick Coughlan | Cultivat. | Hagerty.. | ... | L. O. | Con. 3e, Lot 23 | ... | .. | .... | ..... | 1 |
| 2 | Rodrick O'Grady | „ .. | „ | .. | „ | „ Lot 25 | ... | .. | ..... | ..... | 1 |
| 3 | Martin O'Grady | „ .. | „ | .. | „ | Con. 1, Lot 24 | ... | ... | ..... | ..... | 1 |
| 4 | William O'Grady | „ .. | , | .. | „ | Con. A., Lot 28 | ... | .. | ..... | ..... | 1 |
| 5 | Thomas Coughlan | „ ... | „ | .. | „ | „ Lot 27 | ... | ... | ..... | ..... | 1 |
| 6 | Cornelius O'Grady | „ .. | „ | ... | „ | „ Lot 26 | ... | ... | ..... | ..... | 1 |
| 7 | James Coughland | „ .. | „ | ... | „ | Con. 2, Lot 22 | ... | ... | .... | ..... | 1 |
| 8 | Joseph Lorbetski, Jr. | „ ... | „ | .. | „ | Con. 4, Lot 24 (Moitié O.) | .. | ... | .... | ..... | 1 |
| 9 | Joseph Printz | „ .. | „ | ... | „ | Con. 4, Lot 29 | ... | .. | ..... | ..... | 1 |
| 10 | Joseph Lorbetski, Senr. | „ ... | „ | .. | „ | Con. 5, Lot 30 | ... | .. | .... | ..... | 1 |
| 11 | Joseph Targass | „ ... | „ | ... | „ | Con. 4, Lot 26 | ... | .. | ..... | ..... | 1 |
| 12 | Adam Printz | „ ... | „ | ... | „ | „ Lot 30 | ... | .. | ..... | ..... | 1 |
| 13 | John Daly | „ ... | „ | ... | „ | Con. 3, Lot 38 | ... | .. | ..... | ..... | 1 |
| 14 | Thomas O'Grady | „ .. | „ | ... | „ | Con. 1, Lot 26 | ... | .. | .... | ..... | 1 |
| 15 | Antoiné Levert | „ ... | „ | .. | „ | Con. 2, Lot 17 | ... | ... | .... | ..... | 1 |
| 16 | James Owens | „ ... | „ | ... | „ | Con. A, Lot 30 | ... | . | .... | ..... | 1 |
| 17 | Charles Sullivan | „ .. | „ | .. | „ | „ Lot 29 (Moitié Est) | ... | .. | .... | ..... | 1 |
| 18 | John Costello, Junr | „ ... | „ | ... | „ | Con. 4, Lot 23 (Moitié O.) | ... | .. | ..... | ..... | 1 |
| 19 | John McCarthy | „ .. | „ | ... | „ | Con. 1, Lot 27 | ... | .. | ..... | ..... | 1 |
| 20 | Michal Kieley | „ ... | „ | .. | „ | „ Lot 30 | ... | .. | ..... | ..... | 1 |
| 21 | Thomas Roach | „ .. | „ | .. | „ | Con. 6, Lot 12 | ... | .. | ..... | ..... | 1 |
| 22 | John Grinnow | „ .. | „ | .. | „ | Con. 3, Lot 16 | ... | .. | .... | ..... | 1 |
| 23 | James Thompson | „ ... | „ | ... | „ | Con. 6, Lot 13 | ... | ... | ..... | ..... | 1 |
| 24 | Louis Getz | „ .. | „ | ... | „ | Con. 3, Lot 15 | ... | .. | ..... | ..... | 1 |
| 25 | Carroll Ristow | „ .. | „ | .. | „ | „ Lot 14 | ... | .. | ..... | ..... | 1 |

Je certifie que le montant total des noms enregistrés sur cette page comme votants est de 25, dont le premier est Patrick Coughlan et le dernier Carroll Ristow.

(Signé,) JOHN O'GRADY,
Député-officier-rapporteur.

Page No. .

| Nombre de votants. | Noms des votants. | Leur état légal. | Leur résidence. | Propriétaires. | Locataires ou occupants. | Description de la propriété. | Objections. | Assermentés. | Electeurs refusant de prêter le serment. | Noms des candidats. J. Lorn McDougall. | Noms des candidats. J. O'Reily. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 26 | John Boudre | Cultivat. | Hagerty | P | Oc. | Con. 4e, lot 14e | .. | ... | .... | ..... | 1 |
| 27 | Martin Gourlick | ,, | ,, | ,, | ,, | ,, 5e ,, 14e, moitié O. | ... | ... | .... | .... | 1 |
| 28 | John Weaver | ,, | ,, | ,, | ,, | ,, 4e ,, 17e | .. | ... | .... | ..... | 1 |
| 29 | James Daly | ,, | ,, | ,, | ,, | ,, 3e ,, 27e | .. | .. | .... | ..... | 1 |
| 30 | James Gallaher | ,, | ,, | ,, | ,, | ,, A, ,, 31e | ... | .. | .... | ..... | 1 |
| 31 | Francis Coolas | ,, | ,, | ,, | ,, | ,, 8e ,, 12e | .. | ... | ..... | ..... | 1 |
| 32 | Jacob Norlock | ,, | ,, | ,, | ,, | ,, 10e ,, 3e | ... | ... | .... | ..... | 1 |
| 33 | Daniel Coughlan | ,, | ,, | ,, | ,, | ,, 3e ,, 22e | .. | ... | .... | ..... | 1 |
| 34 | James Dermaidy | ,, | ,, | ,, | ,, | ,, 2e ,, 23e, moitié est | ... | .. | ..... | ..... | 1 |
| 35 | Thomas Dermaidy | ,, | ,, | ,, | ,, | ,, 1er ,, 23e | ... | .. | ..... | ..... | 1 |
| 36 | James Dermaidy, Jr. | ,, | ,, | ,, | ,, | ,, 7e ,, 4e, moitié ouest | .. | ... | ..... | ..... | 1 |
| 37 | Lawrence Sullivan | ,, | ,, | ,, | ,, | ,, A, ,, 29e | ... | ... | ..... | ..... | 1 |
| 38 | John O'Mara | ,, | ,, | ,, | ,, | ,, 8e ,, 5e | ... | .. | ..... | .... | 1 |
| 39 | Mathew McCarthy | ,, | ,, | ,, | ,, | ,, 8e ,, 6e | .. | ... | ..... | ..... | 1 |
| 40 | Thomas Coughlan | ,, | ,, | ,, | ,, | ,, 7e ,, 23e | ... | ... | ..... | ..... | 1 |
| 41 | John McMullan | ,, | ,, | ,, | ,, | ,, 10e ,, 14e et 15e | ... | ... | .... | ..... | 1 |
| 42 | John Burkatt | ,, | ,, | ,, | ,, | ,, 11e ,, 1er | ... | ... | .... | ..... | 1 |
| 43 | Joseph Severt | ,, | ,, | ,, | ,, | ,, 2e ,, 18e | ... | .. | ..... | ..... | 1 |
| 44 | James Hoover | ,, | ,, | ,, | ,, | ,, 11e ,, 7e | .. | ... | ..... | ..... | 1 |
| 45 | Patrick Owens | ,, | ,, | ,, | ,, | ,, 10e ,, 9e | .. | ... | ..... | ..... | 1 |
| 46 | James Daly, Jr. | ,, | ,, | ,, | ,, | ,, 10e ,, 11e | .. | .. | ..... | ..... | 1 |
| 47 | James Costello | ,, | ,, | ,, | ,, | ,, 9e ,, 1er | ... | .. | .... | ..... | 1 |
| 48 | James Owens, Jr | ,, | ,, | ,, | ,, | ,, 9e ,, 2e | ... | .. | ..... | ..... | 1 |
| 49 | William Costello | ,, | ,, | ,, | ,, | ,, 1er ,, 21e | ... | ... | .... | ..... | 1 |
| 50 | Thomas Costello | ,, | ,, | ,, | ,, | ,, 9e ,, 3e | .. | .. | ..... | ..... | 1 |

Je certifie que le nombre total des noms inscrits sur cette page est de 25, dont le premier nom est John Boudre et le dernier Thomas Costello.

(Signé,) JOHN O. GRADY.
Député-officier-rapporteur.

Page No.

| Nombre de votants. | Noms des votants. | Leur état légal. | Leur résidence. | Propriétaires. | Locataires ou occupants. | Description de la propriété. | Objections. | Assermenté. | Electeurs refusant de prêter serment. | Noms des candidats. J. Lorn McDougall. | Noms des candidats. J. O'Reilly. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 51 | Daniel Costello | Cultivat. | Haggerty | .. | Occ. | Con. 9, Lot 4 | .. | .. | .... | .... | 1 |
| 52 | Patrick Copps | „ .. | „ | .. | „ | „ 9, „ 5 | .. | ... | .... | ..... | 1 |
| 53 | Thomas O'Grady | „ ... | „ | .. | „ | „ A, „ 22 | .. | ... | .... | ..... | 1 |
| 54 | Michael P. Savoie | „ ... | „ | ... | „ | „ 9, „ 6 | .. | ... | .... | .... | 1 |
| 55 | James McCarthy | „ ... | „ | ... | „ | „ 9, „ 9 | .. | .. | .... | ..... | 1 |
| 56 | John McCarthy, jr | „ .. | „ | ... | „ | „ 9, „ 11 | .. | ... | .... | ..... | 1 |
| 57 | Oliver O'Grady | „ ... | „ | .. | „ | „ 9, „ 13 | .. | ... | ..... | ..... | 1 |
| 58 | Gatfoie Levert | „ ... | „ | .. | „ | „ 9, „ 14 | ... | ... | ..... | ..... | 1 |
| 59 | James Davis | „ .. | „ | .. | „ | „ 9, „ 16 | .. | .. | .... | ..... | 1 |
| 60 | Joseph Burkatt | „ .. | „ | .. | „ | „ 9, „ 18 | .. | .. | ..... | .... | 1 |
| 61 | Charles Anderson | „ ... | „ | ... | „ | „ 6, „ 35 | ... | .. | ..... | ..... | 1 |
| 62 | Joseph Dobeck | „ ... | „ | ... | „ | „ 8, „ 7 | ... | .. | ..... | ..... | 1 |
| 63 | John Costello, Sen | „ .. | „ | .. | „ | „ 1, „ 22 | ... | .. | .... | ..... | 1 |
| 64 | Michael Costello | „ ... | „ | .. | „ | „ 8, „ 9 | .. | .. | ..... | ..... | 1 |
| 65 | Xavier Yanta | „ ... | „ | .. | „ | „ 2, „ 32 | .. | .. | .... | .... | 1 |
| 66 | Joseph Printz | „ ... | „ | .. | „ | „ 7, „ 19 | .. | ... | ..... | ..... | 1 |
| 67 | August Printz | „ .. | „ | .. | „ | „ 7, „ 19 moitié est | .. | .. | ..... | .... | 1 |
| 68 | Vincent Printz | „ .. | „ | .. | „ | „ 7, „ 20 moitié ouest | .. | ... | ..... | .... | 1 |
| 69 | Michael Dermaidy | „ ... | „ | .. | „ | „ 11, „ 19 | .. | .. | .... | ..... | 1 |
| 70 | Michael Norlock | „ ... | „ | .. | „ | „ 7, „ 4 | ... | .. | ..... | ..... | 1 |
| 71 | Alexander Norlock | „ ... | „ | .. | „ | „ 7, „ 5 moitié est | .. | .. | .... | ..... | 1 |
| 72 | Daniel Norlock | „ .. | „ | .. | „ | „ 7, „ 5 moitié ouest | .. | .. | ..... | .... | 1 |
| 73 | Joseph Norlock | „ ... | „ | .. | „ | „ 7, „ 6 | .. | .. | .... | ..... | 1 |
| 74 | Michael Demnski | „ ... | „ | .. | „ | „ 3, „ 35 | .. | .. | .... | .... | 1 |
| 75 | Francis Demnski | „ .. | „ | .. | „ | „ 3, „ 34 | .. | .. | ..... | ..... | 1 |

Je certifie que le nombre total des noms enregistrés sur cette page comme votants est de vingt-cinq, dont le premier nom est Daniel Costello et le dernier Francis Demnski.

JOHN O'GRADY,
Député officier-rapporteur.

Numéro de la page.

| Nombre de votants. | Noms des votants. | Leur état légal. | Leur résidence. | Propriétaires. | Locataires ou occupants. | Description des lots et rangs ou concessions, ou autrement, selon le cas. | Objections. | Assermentés. | Electeurs refusant de prêter le serment. | Noms des candidats. J. Lorn Mc-Dougall. | J. O'Reilly. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 76 | Michael Printz | Cultivat.. | Hagerty. | ... | Occ. | Con. 10, Lot 2 | .. | ... | .... | .... | 1 |
| 77 | Joseph Printz | " | " | .. | " | " 10, " 3, Moitié est.. | .. | .. | .... | .... | 1 |
| 78 | Frank Kippewa | " | " | ... | " | " 10, " 6 | .. | .. | .... | .... | 1 |
| 79 | August Kippewa | " | " | ... | " | " 10, " 7 | .. | ... | .... | .... | 1 |
| 80 | John Blank | " | " | .. | " | " 8, " 17 | ... | ... | .... | .... | 1 |
| 81 | Frank Blank | " | " | .. | " | " 8, " 16, Moitié ouest | ... | .. | .... | .... | 1 |
| 82 | August Blank | " | " | .. | " | " 8, " 16, Moité est... | ... | .. | .... | ..... | 1 |
| 83 | Joseph Stopa | " | " | .. | " | " 7, " 10 | ... | .. | ..... | ..... | 1 |
| 84 | Martin Stopa | " | " | ... | " | " 11, " 14 | ... | ... | .... | ..... | 1 |
| 85 | Valentine Stopa | " | " | .. | " | " 11, " 15, Moitié est... | ... | .. | ..... | ..... | 1 |
| 86 | Alexander Stopa | " | " | ... | " | " 11, " 15, Moitié ouest | .. | ... | ..... | .... | 1 |
| 87 | Jacob Burkatt | " | " | .. | " | " 7, " 34 | ... | .. | .... | ..... | 1 |
| 88 | Antoine Burkatt | " | " | ... | " | " 7, " 35 Moitié est.. | .. | .. | ..... | .... | 1 |
| 89 | Felix Dobeck | " | " | ... | " | " 10, " 23 | .. | ... | .... | ..... | 1 |
| 90 | Valentine Mahout | " | " | ... | " | " 8, " 20 | .. | ... | .... | ..... | 1 |
| 91 | Peter Mahout | " | " | .. | " | " 8, " 21, Moitié est.. | ... | .. | ..... | .... | 1 |
| 92 | John Mahout | " | " | ... | " | " 8, " 21, Moitié ouest | ... | .. | ..... | ..... | 1 |
| 93 | Victor Mahout | " | " | .. | " | " 8, " 22 | .. | .. | ..... | ..... | 1 |
| 94 | Charles Potten | " | " | .. | " | " 8, " 23 | ... | ... | ..... | ..... | 1 |
| 95 | James Morissey | " | " | .. | " | " 14, " 12 | .. | ... | ... | ..... | 1 |
| 96 | Francis Mooney | " | " | ... | " | " 14, " 17 | .. | .. | .... | ..... | 1 |
| 97 | James White | " | " | ... | " | " 14, " 18 | .. | .. | ..... | ..... | 1 |
| 98 | John Copeland | " | " | ... | " | " 14, " 19 | .. | .. | ..... | ..... | 1 |
| 99 | John Poupard | " | " | .. | " | " 14, " 20 | ... | .. | ..... | ..... | 1 |
| 100 | Michael Howe | " | " | .. | " | " 14, " 21 | .. | ... | ..... | .... | 1 |

Je certifie que le nombre total des noms enregistrés sur cette page comme votants est de vingt-cinq, dont le premier nom est Michael Printz, et le dernier Michael Howe.

(Signé,) JOHN O'GRADY,
Député-officier-rapporteur.

Page No.

| Nombre de votants. | Noms des votants. | Leur état légal. | Leur résidence. | Propriétaires. | Locataires ou occupants. | Description de la propriété. | Objections. | Assermentés. | Electeurs refusant de prêter le serment. | Nom des candidats. J. Lorn McDougall. | Nom des candidats. J. O'Reilly. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 101 | Timothy Bloskie | Cultivat.. | Hagerty. | ... | O. | Con. 14, Lot 24 | ... | .. | .... | ..... | 1 |
| 102 | Joseph Smaglinskie | „ | „ | ... | „ | „ 15, „ 25 | ... | .. | .... | ..... | 1 |
| 103 | William Delany | „ | „ | ... | „ | „ 1, „ 19 | ... | .. | .... | ..... | 1 |
| 104 | Daniel Delaney | „ | „ | ... | „ | „ 14, „ 27 | ... | .. | .... | ..... | 1 |
| 105 | James Delaney | „ | „ | ... | „ | „ 14, „ 9 Moitié ouets | ... | .. | .... | ..... | 1 |
| 106 | Michal Delaney | „ | „ | ... | „ | „ 14, „ 9 Moitié est.. | ... | .. | .... | ..... | 1 |
| 107 | Patrick Dwyer | „ | „ | ... | „ | „ 11, „ 34 | ... | .. | .... | ..... | 1 |
| 108 | Cornilius Dwyer | „ | „ | ... | „ | „ 14, „ 31 | ... | .. | .... | ..... | 1 |
| 109 | James Hennessy | „ | „ | ... | „ | „ 14, „ 32 | ... | .. | .... | ..... | 1 |
| 110 | Pat Hennessy | „ | „ | ... | „ | „ 14, „ 33 | ... | .. | .... | ..... | 1 |
| 111 | Dennis Hennessy | „ | „ | ... | „ | „ 14, „ 34 et 35 | ... | .. | .... | ..... | 1 |
| 112 | John Kelly | „ | „ | ... | „ | „ 13, „ 21 | ... | .. | .... | ..... | 1 |
| 113 | Thomas Deary | „ | „ | ... | „ | „ 13, „ 13 | ... | .. | .... | ..... | 1 |
| 114 | Thomas Burk | „ | „ | ... | „ | „ 13, „ 24 | ... | .. | .... | ..... | 1 |
| 114 | John Burk | „ | „ | ... | „ | „ 13, „ 25 Moitié ouest | ... | .. | .... | ..... | 1 |
| 115 | Michael Dwyer | „ | „ | ... | „ | „ 13, „ 26 Moitié est. | ... | .. | .... | ..... | 1 |
| 116 | Stephen Dwyer | „ | „ | ... | „ | „ 11, „ 31 | ... | .. | .... | ..... | 1 |
| 117 | John Dwyer | „ | „ | ... | „ | „ 13, „ 27 | ... | .. | .... | ..... | 1 |
| 118 | William Dwyer | „ | „ | ... | „ | „ 13, „ 28 | ... | .. | .... | ..... | 1 |
| 119 | Michael Mooney | „ | „ | ... | „ | „ 13, „ 29 Moitiéouest | ... | .. | .... | ..... | 1 |
| 120 | William McGrath | „ | „ | ... | „ | „ 13, „ 32 | ... | .. | .... | ..... | 1 |
| 121 | Daniel McGrath | „ | „ | ... | „ | „ 13, „ 33 | ... | .. | .... | ..... | 1 |
| 122 | Thomas McGrath | „ | „ | ... | „ | „ 13, „ 34 | ... | .. | .... | ..... | 1 |
| 123 | James Kierwan | „ | „ | ... | „ | „ 2, „ 10 Moitié ouet | ... | .. | .... | ..... | 1 |
| 124 | William Kierwan | „ | „ | ... | „ | „ 4, „ 17 | ... | .. | .... | ..... | 1 |

Je certifie que le nombre total des noms enregistrés sur cette page comme votants est de 25, dont le premier nom est Timoty Bloskie, et le dernier William Kierwan.

JOHN O'GRADY,
Député-officier-rapporteur.

| Nombre des votants. | Noms des votants. | Leur état légal. | Leur résidence. | Propriétaires. | Locataires ou occupants. | Description des lots et rangs ou concessions ou autrement, selon le cas. | Objections. | Assermentés. | Electeurs refusant de prêter serment. | Noms des candidats. J. L. Mc-Dougall. | Noms des candidats. J. O'Reilly. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 125 | Daniel Copps | Cultivat.. | Häggerty | .. | Occ. | Con. 4, Lot 13 | ... | .. | .... | ..... | 1 |
| 126 | Edward Copps | " .. | " | ... | " | " 4, " 15 | .. | ... | .... | ..... | 1 |
| 127 | Charles Copps | " .. | " | .. | " | " 4, " 18 | .. | .. | .... | .... | 1 |
| 128 | Michael Keirwan | " .. | " | . | " | " 4, " 19 | .. | ... | .... | .... | 1 |
| 129 | Patrick Cuddy | " .. | " | .. | " | " 4, " 20 | .. | .. | .... | ..... | 1 |
| 130 | Michael Cuddy | " ... | " | .. | " | " 4, " 22 | .. | .. | .... | ..... | 1 |
| 131 | James Johnson | " ... | " | ... | " | " 4, " 23, moitié est.. | .. | .. | ..... | 1 | .... |
| 132 | Patrick O'Meally | " ... | " | ... | " | " 4, " 24, moitié est... | ... | .. | ..... | 1 | .... |
| 133 | James Doyle | " .. | " | ... | " | " 4, " 25 | .. | .. | .... | ..... | 1 |
| 134 | Michael King | " .. | " | ... | " | " 13, " 29, moitié est.. | ... | .. | .... | .... | 1 |
| 135 | Patrick O'Brien | " .. | " | ... | " | " 6, " 15 | .. | .. | .... | .... | 1 |
| 136 | William Costello | " .. | " | ... | " | " 6, " 16 | .. | ... | .... | ..... | 1 |
| 137 | Joseph Kitt | " ... | " | .. | " | " 6, " 17 | .. | .. | .... | ..... | 1 |
| 138 | Jeremiah Henerry | " .. | " | ... | " | " 6, " 18 | .. | .. | .... | ..... | 1 |
| 139 | John Henerry | " .. | " | .. | " | " 6, " 19, moitié est.. | .. | ... | .... | .... | 1 |
| 140 | James Henerry | " .. | " | .. | " | " 6, " 19, moitié ouest | ... | .. | ..... | .... | 1 |
| 141 | James Devine | " .. | " | .. | " | " A, " 2 | .. | ... | .... | .... | 1 |
| 142 | John Devine | " .. | " | ... | " | " A, " 1 | .. | .. | .... | ..... | 1 |
| 143 | John Devine | " .. | " | ... | " | " A, " 3, moitié est.. | .. | .. | .... | ..... | 1 |
| 144 | Neil McDonald | " .. | " | .. | " | " 4, " 10 | .. | ... | .... | ..... | 1 |
| 145 | Patrick Stack | " ... | " | .. | " | " 2, " 11 | .. | ... | .... | ..... | 1 |
| 146 | James Stack | " .. | " | .. | " | " 2, " 10 moitié est.. | .. | .. | .... | ..... | 1 |
| 147 | Edward Cuddy | " .. | " | .. | " | " A, " 32 | .. | .. | .... | ..... | 1 |
| 148 | William Ristow | " ... | " | ... | " | " 3, " 13 | .. | .. | ... | ..... | 1 |
| 149 | Angus J. McDonald | " .. | " | .. | " | " 2, " 4 | .. | .. | .... | ..... | 1 |

Je certifie que le nombre total des noms enregistrés sur cette page est de 25, dont le premier nom est Daniel Copps et le dernier Angus J. McDonald.

(Signé,) JOHN O'GRADY,
Député-officier rapporteur.

Page Numéro

| Nombre de votants. | Noms des votants. | Leur état légal. | Leur résidence. | Propriétaires. | Locataires ou occupants. | Description de la propriété. | Objections. | Assermentés. | Electeurs refusant de prêter le serment. | Noms des candidats. John Lorn McDougall. | Noms des candidats. James O'Reilly. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 150 | John Sullivan | Cultivat.. | Hagerty.. | P. | L. O. | Con. A, 20e lot | ... | .. | ..... | .... | 1 |
| 151 | James Ragen | „ | „ | „ | „ | „ 1ère, 32e „ | ... | .. | ..... | .... | 1 |
| 152 | John C. McDonald | „ | „ | „ | „ | „ 2e 3e „ | ... | .. | ..... | .... | 1 |
| 153 | John Homont | „ | „ | „ | „ | „ 4e 16e „ | ... | .. | .... | .... | 1 |
| 154 | David Ragan | „ | „ | „ | „ | „ 2e 10e „ | .. | .. | ..... | .... | 1 |
| 155 | Edmond Ragan | „ | „ | „ | „ | „ 2e 2e „ | ... | .. | ..... | .... | 1 |
| 156 | Alexander McDonald | „ | „ | „ | „ | „ 2e 12e „ | ... | .. | .... | .... | 1 |
| 157 | Thomas Dwyer | „ | „ | „ | „ | „ 2e 3e „ | ... | .. | .... | ..... | 1 |
| 158 | James Dun | „ | „ | „ | „ | „ 2e 1re „ | ... | .. | ..... | ..... | 1 |
| 159 | Thomas Kieowan | „ | „ | „ | „ | „ A, 33 „ | ... | .. | ..... | .... | 1 |
| 160 | Timmothy Harrington | „ | „ | „ | „ | „ 4e 29 „ | .. | .. | ..... | ..... | 1 |
| 161 | Dennis Dwyer | „ | „ | „ | „ | „ 13e 31e „ | ... | .. | .... | ..... | 1 |
| 162 | John Cowen | „ | „ | „ | „ | „ A, 34e „ | ... | .. | .... | ..... | 1 |
| 163 | James Skully | „ | „ | „ | „ | „ 1re, 33e ....., | .. | .. | .... | ..... | 3 |

Je certifie que le nombre total des noms enregistrés sur cette page comme votants est de quatorze, dont le premier nom est John Sullivan et le dernier James Skully.

JOHN O'GRADY,
Député-officier-rapporteur.

---

SERMENT DU CLERC DE POLL, APRÈS LA CLÔTURE DU POLL.

Je, soussigné, clerc de poll pour le premier arrondissement dans le district électoral de la division sud de Renfrew, à l'élection pour un membre de la Chambre des Communes, jure solennellement que le livre de poll tenu dans et pour le dit premier arrondissement sous la direction de *John O'Grady*, qui a agi en qualité de député-officier-rapporteur, a été ainsi tenu par moi, sous les directions susdites, d'une manière exacte, au meilleur de ma capacité et de mon jugement, et que le nombre total de votes inscrits dans tel livre de poll est de cent soixante-et-trois, dont *James O'Reilly*, candidat, a reçu cent soixante-et-un votes, et *John Lorn McDougall*, candidat, a obtenu deux votes, et qu'au meilleur de ma connaissance et croyance, il contient un état exact des votes donnés au lieu de votation dans le dit arrondissement de Hagerty, tels que les dits votes ont été reçus au dit poll par le dit député-officier-rapporteur.

ANDREW LAVOIRE,
Clerc de poll.

Assermenté et signé devant moi, au township de Hagerty, ce vingt-huitième jour d'août 1872.

JOHN O'GRADY.

SERMENT DU DÉPUTÉ-OFFICIER-RAPPORTEUR, APRÈS LA CLÔTURE DU POLL.

Je, soussigné, *John O'Grady*, député-officier-rapporteur pour le premier arrondissement électoral du township de Hagerty, dans le district électoral de la division sud du comté de Renfrew, pour l'élection d'un député à la Chambre des Communes, jure solennellement qu'au meilleur de ma connaissance et croyance, le livre de poll tenu pour le dit arrondissement électoral du township de Hagerty, sous ma direction, a été ainsi tenu d'une manière exacte, et que le nombre total des votes inscrits dans tel livre de poll est de cent soixante-et-trois, dont *James O'Reilly*, candidat, a reçu cent soixante-et-un votes, et *John Lorn McDougall*, candidat a reçu deux votes, et qu'au meilleur de ma connaissance et croyance il contient un état vrai et exact des votes donnés au lieu de votation dans le dit township de Hagerty, tels que les dits votes ont été reçus au dit poll.

JOHN O'GRADY,
Député-officier-rapporteur.

Assermenté et signé devant moi au township de Brudenell, le 29ème jour du mois d'août, dans l'année 1872.

JOHN REYNOLDS, J. P.

# AVIS DE MOTIONS.

*M. Young* (Waterloo)—Lundi prochain—Adresse demandant un état indiquant le montant pris par le gouvernement, chaque année, depuis la confédération, pour les fins de la police secrète, avec la partie de ce montant réellement dépensé chaque année.

*M. Young* (Waterloo)—Lundi prochain—Adresse demandant que le greffier de la couronne en chancellerie prépare un état indiquant le nombre de votes enregistrés pour chaque candidat dans les différents districts électoraux durant la dernière Election générale, le nombre total de votes sur les listes électorales de chaque tel district, et la population de chaque collége électoral telle qu'indiquée par le dernier recencement.

*M. Young* (Waterloo)—Lundi prochain—Si le gouvernement se propose d'introduire une mesure relative aux débiteurs insolvables durant la présente session.

*M. Young* (Waterloo)—Lundi prochain—Si le gouvernement se propose d'introduire une mesure, durant la présente session, pourvoyant à l'inspection convenable des compagnies d'assurances contre le feu et sur la vie, et à la nomination d'un inspecteur à cet effet.

M. *Young* (Waterloo)—Lundi prochain—Adresse demandant un état de toutes les sommes payées pour faire face aux frais des dernières élections pour cette Chambre, dans les différentes divisions électorales par toute la Puissance, indiquant les officiers-rapporteurs et les députés-officiers-rapporteurs auxquels ces sommes ont été payeés, et distinguant les différents services pour lesquels des paiements ont été faits.

L'hon. M. *Young* (Montréal)—Lundi prochain—Bill pour incorporer la Chambre de Commerce de la Puissance.

M. *Mercier*—Lundi prochain—Fera motion qu'une adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général priant Son Excellence de faire mettre devant cette chambre copies de toutes correspondances échangées, en vertu d'une résolution passée le 30 mai dernier (1872) par la Chambre des Communes du Canada, entre le Gouvernement de la Puissance, les officiers en loi de la Couronne en Angleterre et le comité judiciaire du Conseil Privé, au sujet de la loi passée en 1871 par la Législature locale du Nouveau-Brunswick relativement aux écoles communes de cette province, avec tous documents se rattachant à tel sujet et mis entre les mains du gouvernement de la Puissance depuis la passation de la résolution susdite.

*M. Kirkpatrick*—Mercredi prochain—comité général pour examiner la résolution suivante :

Qu'il est expédient d'établir d'autres dispositions pour la perception des réclamations contre les navires naviguant sur certains lacs et eaux intérieures du Canada pour les gages des matelots et les dettes contractées pour des provisions fournies, des réparations faites, et pour le remorquage des navires et autres services rendus à ces navires, et pour dommages résultant de collisions par les navires, en faisant de ces réclamations des réclamations privilégiées.

No. 3.

OTTAWA, VENDREDI, 7 MARS 1873.

1ère Session, 2e Parlement, 36 Vict., 1873.

# VOTES ET DELIBERATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA.

Imprimés par I. B. Taylor, 29, 31 et 33, Rue Rideau

1873.

36

# No. 4.

# VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, LUNDI, 10 MARS 1873.

Divers membres ayant prêté serment et signé le rôle qui le contient prennent leur siége.

M. l'Orateur met devant la Chambre des listes des actionnaires de la Banque du Nouveau-Brunswick, à la date du 24 février 1873, et de la compagnie de crédit foncier du Canada, à la date du 31 décembre 1872, conformément à l'Acte 34 *Vic.*, ch. 5, section 12.

Vingt-deux pétitions sont présentées et déposées sur la table.

Les pétitions suivantes sont reçues et lues :

De *John Schultz* et autres, de la Province de Manitoba ; demandant la passation d'un Acte d'incorporation sous le nom de " Compagnie Commerciale du Nord-Ouest. "

De la Compagnie Canadienne des Terres et de Dépots de Glasgow (responsabilité limitée) ; demandant la passation d'un Acte d'incorporation en Canada.

De la Compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada ; demandant la passation d'un Acte pour définir plus clairement les différentes charges dont sont grevées les propriétés de la compagnie du chemin de fer de Montréal et Champlain, acquises par la compagnie en premier lieu mentionnée.

Du conseil municipal du township d'Ellice ; du conseil municipal du township d'Easthope Nord, et du conseil municipal du township de Logan ; demandant la passation d'une loi prohibant la vente des liqueurs enivrantes.

De la Compagnie du chemin de fer de Colonisation du Nord (incorporée par un Acte de la législature de la Province de Québec) ; demandant la passation d'un Acte pour l'autoriser à prolonger sa ligne depuis Deep River jusqu'à un point d'intersection avec le chemin de fer projeté du Canada.

Sur motion de Mr. *Blake*, il est

1. *Résolu*, Qu'il appert par les livres de poll et les autres papiers transmis par *Richard James Bell* écr., l'officier rapporteur nommé pour conduire la dernière élection pour Muskoka, que deux candidats, savoir : *Alexander Peter Cockburn* et d'*Arcy*, *Boulton* ont été nommés ; qu'un poll a été demandé, accordé et tenu ; qu'à la clôture de la votation le dit *Cockburn* avait le plus grand nombre de votes, tandis que le dit *Boulton* n'en a reçu que 530, laissant une majorité de 122 votes au dit *Cockburn* ; que dans le township de Morrison 37 votes ont été pris, dont 34 en faveur de *Cockburn*, et 3 en faveur de *Boulton*, de sorte qu'en tenant compte des votes donnés dans ce township, il resterait encore une majorité de 91 votes pour *Cockburn* ; que dans la division de votation de Parry Sound, 103 votes ont été pris dont 84 en faveur de *Cockburn*, et 19 en faveur de *Boulton*, de sorte qu'en tenant compte des votes donnés pour Morrison à Parry Sound, il resterait encore une majorité pour *Cockburn* de 26 votes ; que l'officier rapporteur a fait le rapport de la dite élection dans les termes suivants :—

RAPPORT—En vertu d'un bref d'élection pour le District Electoral du comté de Muskoka, dans la Province d'Ontario, la Puissance du Canada, daté le 15e jour de Juillet 1872, et à moi adressé, je déclare par le présent que j'ai dûment procédé à tenir la dite élection, et qu'une votation ayant été demandée de la part d'*Alexander Peter Cockburn* et de d'*Arcy Boulton* (les deux seuls candidats à la dite élection qui ne se soient point retirés de la lutte avant le jour de la votation) la votation a eu lieu en conséquence aux différents lieux de votation mentionnés dans la Proclamation par moi lancée à cet égard. Je déclare de plus que depuis la dite votation qui a eu lieu le 23e jour d'Août dernier, j'ai reçu des rapports (qui paraissent avoir été régulièrement faits suivant la loi passée à cet égard) pour les lieux de votation suivants, savoir : le township de Macaulay, les townships unis de Draper, Ryde et Oakley, le township de Muskoka, le township de Monck, les townships de Watt et Cardwell, Rousseau Jonction, le lieu de votation à mi-chemin entre Rousseau Jonction et Magnetewan, le lieu de votation à mi-chemin entre Rousseau Jonction et Parry Sound, le lieu de votation au village de Parry Sound, le lieu de votation à Parry Sound Jonction, le lieu de votation dit *Dam Polling Place*, le lieu de votation aux Chûtes de McKellar, le lieu de votation à Utterson, le lieu de votation à Hintsville, le lieu de votation à Port Carling, et le lieu de votation à Byng Inlet.

Je déclare de plus que le rapport pour le township de Morrison, qui est aussi un des lieux de votation ou une des divisions mentionnées dans la dite proclamation, ne m'a pas été duement fait ;—Que j'ai examiné *Henry N. Anderson*, le député-officier-rapporteur pour ce lieu de votation, sous serment, et que sa déclaration par écrit signée par lui et assermentée devant moi est ci-annexée. Et je déclare que le cahier de votation pour *Morrison* susdit a été perdu et ne peut être trouvé ; et que le dit *Henry N. Anderson* a omis de nommer duement un greffier de bureau de votation, ou s'il en a nommé un, la personne ainsi nommée n'a pas remplit ses fonctions au dit lieu de votation ou à la dite division, et qu'en conséquence je suis dans l'impossibilité de me conformer aux dispositions de la clause 68 des Statuts Refondus du Canada, chap. 6, et du paragraphe deux de la dite clause qui exige que, dans le cas de la perte d'un livre de votation, le député-officier-rapporteur et le greffier du bureau de votation seront interrogés sous serment au affirmation, lequel interrogatoire se fera par écrit et sera signé par tels député-officier-rapporteur et greffier de bureau de votation, et sera annexé aux rapports à la place du livre de poll. Et je déclare de plus que, dans le cahier votation pour le lieu de votation de Parry Sound, je trouve, après les deux premières entrées, que les autres entrées sont d'une écriture différente ; et que, après investigation, je trouve que la cause de cela est que *John Wilson*, la personne nommée par le député-officier-rapporteur pour agir comme greffier du bureau de votation en cet endroit, fut trouvée incapable de remplir ses devoirs, et que le député-officier-rapporteur s'adresser immédiatement à un nommé *Foley* pour qu'il agît, comme greffier de bureau de votation à la place du dit *Wilson*, et que le dit *Foley* agît ainsi sans être assermenté tel que requis par la loi ; et que nonobstant cela le dit cahier de votation m'a été remis avec le serment du dit *Wilson*, mais sans celui du dit *Foley* qui tient le dit cahier de votation pendant toute la dite votation à l'exception du temps employé à enregistrer les deux premiers votes.

Et je déclare de plus que d'après l'exposé de faits ci-dessus je suis incapable de faire un rapport de la dite élection conformément aux dispositions de la loi à cet égard.

En foi de quoi mes seing et sceau, ce 14 septembre 1872.

(Signé) RICHARD JAMES BELL (L. S.)

Officier-Rapporteur.

Que le dit *Cockburn* aurait dû être rapporté élu comme député de Muskoka à ce Parlement, et qu'il a droit de prendre son siége en cette Chambre comme député de Muskoka, sauf toutefois à tous les candidats et autres le droit de contester la dite élection, s'ils le jugent à propos, de la manière voulu par la loi et la justice, et conformément à l'usage du Parlement.

2. *Résolu*, que le greffier de la couronne en chancellerie amende immédiatement le rapport pour le district électoral de Muskoka en insérant le nom d'*Alexander Peter Cockburn*, Ecr., comme ayant été duement élu pour le dit district électoral

Le greffier de la couronne en chancellerie se présente alors et amende, le dit rapport en conformité de l'ordre de la Chambre, le rapport de l'officier rapporteur de la dernière élection pour le district électoral de Muskoka, en insérant le nom d'*Alexander Peter Cockburn*, Ecr., comme ayant été duement élu pour représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, dans le présent Parlement.

*Alexander P. Cockburn*, Ecr., membre pour le district électoral de Muskoka, ayant prêté serment et signé le rôle qui le contient, prend son siége.

Sur motion de M. *Blake*, il est

*Ordonné*, que M. l'Orateur émette son mandat pour assigner *Richard James Bell*, Ecr., l'officier rapporteur à la dernière élection pour le district électoral de Muskoka, à comparaître à la barre de cette Chambre, lundi, le 24e jour de mars 1873, pour rendre compte au sujet de son rapport ou bref d'élection pour le dit district électoral.

La Chambre alors s'ajourne.

JAMES COCKBURN,

*Orateur.*

# AVIS DE MOTIONS.

M. *McDonald* (Antigonish)—Jeudi prochain—Que la Chambre se forme en comité pour examiner la résolution suivante :—

Qu'il est expédient d'autoriser le gouvernement du Canada à transférer à une compagnie ou à des compagnies, ou au gouvernement de la Nouvelle-Ecosse, la propriété de cette partie des chemins de fer du gouvernement, dans la Nouvelle-Ecosse, qui s'étend de Truro à Pictou, et de la jonction de Windsor à Windsor, à la condition que cette compagnie ou ces compagnies, ou le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse, garantiront le prolongement des dits chemins de fer vers l'Est et l'Ouest jusqu'aux endroits et aux conditions dont on conviendra.

M. *Mercier*—Jeudi prochain—Bill pour amender l'Acte 34 *Vict.*, ch. 43, intitulé : "Acte pour permettre à certaines compagnies de chemin de fer de pourvoir aux besoins du trafic croissant sur leurs chemins de fer, et pour amender l'Acte des chemins de fer, 1868.

M. *Oliver*—Mercredi prochain—Ordre pour un état du nombre de pétitions et de pétitionnaires, jusqu'à cette date, des différentes provinces de cette Puissance, pour et contre l'abrogation de l'Acte des Débiteurs insolvables de 1864, et de toutes les pétitions et de tous les pétitionnaires demandant que l'Acte soit amendé.

M. *Oliver*—Mercredi prochain—Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général demandant copie du dernier tarif de péages sanctionné par le gouverneur en conseil, se rattachant au transport du fret et des passagers sur le grand chemin de fer Occidental et le Grand Tronc de chemin de fer.

No. 4.

OTTAWA, LUNDI, 10 MARS 1873.

1ère Session, 2e Parlement, 36 Vict., 1873.

# VOTES ET DELIBERATIONS

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA.

Imprimés par I. B. Taylor, 29, 31 et 33, Rue Rideau

1873.

40

# No. 5.

# VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES.

## OTTAWA, MARDI, 11 MARS 1873.

Divers membres ayant prêté le serment et signé le rôle prennent leur siége.

Onze pétitions sont présentées et déposées sur la table.

Motion étant faite à l'effet que la pétition du Révérend Messire A. Labelle et autres, de la cité de Montréal, et la pétition du conseil municipal du comté de Soulanges, demandant chacune la construction d'un canal sur la Rive Nord du St. Laurent depuis les Cascades jusqu'à Coteau Landing soient reçues et lues,—

M. l'Orateur décide que ces pétitions ne peuvent être reçues attendu qu'elles entraîneraient une dépense des deniers publics.

La Chambre procède à la prise en considération du discours d'ouverture.

M. *Tolin* propose, secondé par M. *Palmer*,

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général pour remercier Son Excellence de son gracieux discours prononcé à l'ouverture de la présente session; et de plus pour assurer Son Excellence que nous remercions Son Excellence d'avoir bien voulu, en adressant la parole, pour la première fois, au Parlement du Canada, exprimer la satisfaction qu'Elle ressent en ayant recours à nos avis et à notre assistance, aussi bien que son profond sentiment de sa bonne fortune de pouvoir s'associer à nous dans nos travaux et nos aspirations pour le bien-être de cette Puissance; que nous nous réjouissons avec Son Excellence à la pensée que son entrée en office ait eu lieu à une époque où l'avenir du pays apparait si plein de promesses, où la paix et l'amitié règnent entre toutes les nations voisines, et dans un temps qui présente tant d'indices du succès avec lequel le Canada lui-même consolide son unité politique et développe ses ressources matérielles.

2. Que nous remercions Son Excellence de nous avoir informé que, conformément à la décision du Parlement, et pour mettre à effet la législation de la dernière session, Son Excellence a fait accorder une charte à un corps de capitalistes canadiens pour la construction du chemin de fer du Pacifique; que la Compagnie maintenant formée a donné des assurances que ce grand ouvrage sera vigoureusement poursuivi; que l'état favorable du marché monétaire en Angleterre donne tout lieu d'espérer qu'il sera pris des arrangements satisfaisants pour se procurer le capital nécessaire, et que les papiers et la correspondance relatifs à ce sujet seront mis devant nous.

3. Que nous sommes heureux d'apprendre que durant l'année dernière les études pour l'amélioration et l'extension de notre système de canalisation, pour lesquelles il a été voté de l'argent pendant la dernière session, ont été poursuivies activement, et que les plans et devis pour l'agrandissement du canal Welland et la construction du canal de la Baie Verte ont été complétés, de manière que les travaux peuvent maintenant être donnés aux contracteurs, et que Son Excellence est persuadée que les études pour les canaux du St. Laurent seront fournies à temps pour commencer les travaux au commencement de l'année prochaine, ce qui assurera l'achèvement de ces grandes entreprises à la même période.

4. Que nous éprouvons avec Son Excellence qu'il est agréable de savoir que les efforts faits pour encourager l'immigration ont été couronnés d'un succès bien marqué, et que le nombre des personnes cherchant à s'établir en Canada

a considérablement augmenté pendant l'année dernière ; et que Son Excellence peut compter sur notre ferme disposition à pourvoir amplement à l'augmentation constante du courant de colons qu'on peut attendre chaque année et qui viendront ajouter à la population, à la richesse et à la force de la Puissance.

5. Que nous croyons avec Son Excellence que, comme la compilation du premier recensement de la Puissance arrive à sa fin, il semble par conséquent que ce serait une occasion favorable d'examiner s'il ne serait pas opportun d'établir un bon système ayant pour but de recueillir correctement les renseignements statistiques et de les classer scientifiquement, et que nous ne manquerons pas de donner notre attention à ce sujet.

6. Que nous reconnaissons parfaitement l'importance de pourvoir à la refonte et à l'amendement des lois maintenant en force dans les diverses Provinces se rapportant à la représentation du peuple en Parlement ; et que toute mesure à cet effet, ainsi que pour la décision des élections contestées, qui pourront nous être soumises, recevront notre plus sérieuse considération.

7. Que nous donnerons aussi toute notre attention à toutes mesures qui nous seront soumises pour l'amendement des lois relatives aux Pilotes, au Sauvetage, et aux Maisons de la Trinité de Montréal et de Québec, aussi bien que pour l'amélioration des lois affectant généralement notre marine marchande.

8. Que Son Excellence nous informant que l'expérience ayant démontré que les devoirs remplis maintenant dans les bureaux du Secrétaire d'Etat, et du Secrétaire pour les Provinces, peuvent être rajustés avec avantage pour le service public, nous examinerons respectueusement tout bill que Son Excellence nous fera soumettre sur le sujet, de même que tous autres bills qui nous seront présentés relativement à la loi criminelle, aux poids et mesures, et pour l'amendement et la refonte des lois d'inspection.

9. Que nous remercions Son Excellence d'avoir donné ordre que les comptes de l'année expirée, et des premiers six mois de la présente année fiscale, soient mis devant nous sans délai ; que nous sommes heureux d'apprendre que les finances de la Puissance sont dans un état prospère, et qu'il n'y a nul lieu de douter que le revenu ne soit suffisant pour rencontrer toutes les charges qu'on prévoit devoir lui faire porter.

10. Que nous examinerons respectueusement le budget qui nous sera soumis pour l'année prochaine ; que nous remercions Son Excellence de l'assurance qu'elle nous donne qu'il a été préparé en ayant autant d'égard à l'économie que le permet l'efficacité du service public ; et que nous espérons que nous serons d'avis que les subsides que le gouvernement de Son Excellence nous demandera de voter peuvent être accordés sans inconvénient pour le peuple.

11. Que nous sommes profondément convaincus que plusieurs des sujets que Son Excellence a énumérés sont de la plus haute importance ; et que nous sommes reconnaissants à Son Excellence de la pleine confiance qu'Elle dit avoir dans notre patriotisme et notre sagesse en les soumettant à notre considération, et que nous espérons avec Elle que la divine Providence guidera nos conseils dans tout ce qui pourra le mieux avancer le bonheur du peuple du Canada, et le bien-être de l'empire en général.

Les onze paragraphes de l'adresse étant lus une seconde fois, sont adoptés.

Sur motion du Très-Honorable Sir *John A. Macdonald*, la dite résolution est renvoyée à un comité spécial composé des Honorables MM. *Tilley* et *Langevin*, de MM. *Tobin* et *Palmer*, et de l'auteur de la motion chargé de préparer le projet d'une addesse en réponse au discours du Trône.

Le Très-Honorable Sir *John A. Macdonald*, du dit comité, fait rapport d'un projet d'adresse, lequel étant lu une senonde fois, est adopté, et est comme suit :

" A Son Excellence le Très-Honorable Sir FREDERIC TEMPLE, COMTE DE DUFFERIN, Vicomte et Baron Clandeboye de Clandeboye, dans le comté Down, dans la Pairie du Royaume-Uni, Baron Dufferin et Clandeboye de Ballyleidy, et Killeleagh, dans le comté Down, dans la Pairie d'Irlande, et Baronnet, Chevalier du Très-Illustre Ordre de St. Patrice et Chevalier Commandeur du Très-Honorable Ordre du Bain, Gouverneur-Général du Canada et Gouverneur et Commandant en Chef de l'Ile du Prince-Edouard, et Vice-Amiral du Canada et de l'Ile du Prince-Edouard, etc., etc., etc.

PLAISE A VOTRE EXCELLENCE :

Nous les fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, les Communes du Canada assemblées en Parlement, nous remercions humblement Votre Excellence du gracieux discours qu'elle a prononcé à l'ouverture de la présente session.

Nous remercions Votre Excellence d'avoir dit qu'elle désirait, en adressant pour la première fois la parole au Parlement du Canada, exprimer la satisfaction qu'elle ressent en ayant recours à nos avis et à notre assistance, ainsi que son profond sentiment de sa bonne fortune de pouvoir s'associer à nos travaux et à nos aspirations pour le bien-être de cette Puissance ; et nous nous réjouissons avec Votre Excellence à la pensée que son entrée en office ait eu lieu à une époque où l'avenir du pays apparaît si plein de promesses, où la paix et l'amitié règnent entre toutes les nations voisines, et dans un temps qui présente tant d'indices du succès avec lequel le Canada lui-même consolide son unité politique et développe ses ressources matérielles.

Nous remercions Votre Excellence de nous avoir informés que, conformément à la décision du Parlement et pour mettre à effet la législation de la dernière session, Votre Excellence a fait accorder une charte à un corps de capitalistes canadiens pour la construction du chemin de fer du Pacifique. Nous sommes heureux d'apprendre que la compagnie maintenant formée a donné des assurances que ce grand ouvrage sera vigoureusement poursuivi ; que l'état favorable du marché monétaire en Angleterre donne tout lieu d'espérer qu'il sera pris des arrangements satisfaisants pour se procurer le capital nécessaire ; et que les papiers et la correspondance relatifs à ce sujet seront mis devant nous.

Nous sommes heureux d'apprendre que, durant l'année dernière, les études pour l'amélioration et l'extension de notre système de canalisation, pour lesquelles il a été voté de l'argent pendant la dernière session, ont été poursuivies activement, et que les plans et devis pour l'agrandissement du canal Welland et la construction du canal de la baie Verte ont été complétés, en sorte que les travaux peuvent maintenant être donnés aux contracteurs ; et nous apprenons avec plaisir que Votre Excellence est assurée que les études pour les canaux du St.-Laurent seront fournies à temps pour commencer les travaux au commencement de l'année prochaine, ce qui, nous sommes heureux d'en être informés, assurera l'achèvement de ces grandes entreprises à la même période.

Il nous est agréable de savoir que les efforts faits pour encourager l'immigration ont été couronnés d'un succès

bien marqué, et que le nombre de personnes cherchant à s'établir en Canada a considérablement augmenté pendant l'année dernière. Votre Excellence peut compter sur notre ferme disposition à pourvoir amplement à l'augmentation constante du courant de colons qu'on peut attendre chaque année, et qui viendront ajouter à la population, à la richesse et à la force de la Puissance.

Nous remercions Votre Excellence de nous apprendre que la compilation du premier recensement de la Puissance arrive à sa fin, et nous pensons avec Votre Excellence qu'il semble par conséquent que ce serait une occasion favorable d'établir un bon système ayant pour but de recueillir correctement les renseignements statistiques et de les classer scientifiquement; et nous nous empresserons de donner notre attention à ce sujet.

Nous reconnaissons parfaitement l'importance de pourvoir à la refonte et à l'amendement des lois maintenant en force dans les diverses Provinces se rapportant à la représentation du peuple en Parlement; et Votre Excellence peut être assurée que toute mesure à cet effet, ainsi que toute autre pour la décision des élections contestées, qui pourra nous être soumise, recevra notre plus sérieuse considération.

Nous donnerons aussi toute notre attention aux mesures que Votre Excellence nous fera soumettre pour l'amendement des lois relatives aux pilotes, au sauvetage, et aux Maisons de la Trinité de Montréal et de Québec, aussi bien que pour l'amélioration des lois affectant généralement notre marine marchande.

Nous partageons l'opinion de Votre Excellence que l'expérience a démontré que les devoirs remplis maintenant dans les bureaux du Secrétaire d'Etat et du Secrétaire pour les Provinces, peuvent être réorganisés avec avantage pour le service public; et nous examinerons sérieusement tout bill que Votre Excellence nous fera soumettre sur le sujet, de même que tous autres bills qui nous seront présentés relativement à la loi criminelle, aux poids et mesures, et pour l'amendement et la refonte des lois d'inspection.

Nous remercions Votre Excellence d'avoir donné ordre que les comptes de l'année expirée, et des premiers six mois de la présente année fiscale, soient mis devant nous sans délai. Nous sommes heureux d'apprendre que les finances de la Puissance sont dans un état prospère, et qu'il n'y a nul lieu de douter que le revenu ne soit suffisant pour rencontrer toutes les charges qu'on prévoit devoir lui faire porter.

Nous examinerons respectueusement le budget qui nous sera soumis pour l'année prochaine. Nous remercions Votre Excellence de l'assurance qu'elle nous donne qu'il a été préparé en ayant autant d'égard à l'économie que le permet l'efficacité du service public; et nous espérons que nous serons d'avis que les subsides que le gouvernement de Votre Excellence nous demandera de voter peuvent être accordés sans inconvénient pour le peuple.

Nous sommes profondément convaincus que plusieurs des sujets que Votre Excellence a énumérés sont de la plus haute importance; et nous sommes reconnaissants envers Votre Excellence de la pleine confiance qu'elle dit avoir dans notre patriotisme et notre sagesse en les soumettant à notre considération, et nous espérons avec elle que la divine providence guidera nos conseils dans tout ce qui pourra le mieux avancer le bonheur du peuple du Canada, et le bien-être de l'empire en général."

Il est *ordonné* que la dite adresse soit grossoyée, et qu'elle soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie de l'Honorable Conseil Privé.

Un autre membre ayant prêté serment et signé le rôle, prend son siége.

La Chambre alors s'ajourne.

JAMES COCKBURN,
Orateur.

# AVIS DE MOTIONS.

M. *Landerkin*—lundi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement de présenter une mesure, durant cette session, pour l'abolition du droit de port sur les lettres.

M. *Savary*—lundi prochain—Adresse demandant copie de toute correspondance échangée depuis le 1er juillet 1867 entre le gouvernement de la Puissance et les juges de la Cour Suprême de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick touchant l'inégalité des salaires des juges occupant la même position dans les différentes provinces, et copie de toute protestation à cet égard faite par le barreau de la Nouvelle-Ecosse ou du Nouveau-Brunswick.

M. *Savary*—lundi prochain—Bill pour abroger l'Acte imposant des droits sur les lettres de change et les billets promissoires.

M. *Cunningham*—jeudi prochain—Adresse demandant copie de toute correspondance entre le gouvernement de la Puissance et celui de la Province de Manitoba touchant les émeutes militaires, qui ont eu lieu en 1870, touchant les actes tumultueux et incendiaires commis aux dernières élections, et touchant l'assaut meurtrier commis sur la personne de M. *Dubuc*, avocat, parce qu'il avait agi comme avocat dans la poursuite contre quelques unes des personnes accusées d'avoir pris part à ces émeutes; aussi, copie de toutes communications qui peuvent avoir été reçues au sujet des outrages commis contre l'assemblée législative de Manitoba et contre son président.

M. *Fleming*—jeudi prochain—Adresse demandant un état du nombre de sauvages dans les différents comtés de

la Puissance en faveur desquels des lettres patentes ont été émises leur accordant un droit à vie sur les terres à eux accordées, indiquant le nombre d'acres distribués à chacun ?

M. *Higinbotham*—jeudi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement de former un camp de brigade d'exercisse durant la présente saison ?

M. *Higinbotham*—jeudi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement d'introduire une mesure durant la présente session, pour les meilleurs rémunération des maîtres de postes des campagnes ?

M. *Cartwright*—jeudi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement de proposer des amendements à l'acte des banques durant la présente session ?

M. *Mackenzie*—jeudi prochain—Ordre pour copies des soumissions pour des travaux sur le canal Welland, avec indications des soumissions, qui ont été retirées du consentement du département, et avec les noms des cautions, et toute correspondance se rattachant à ces soumissions.

M. *Mackay*—jeudi prochain—Si le gouvernement se propose de prendre des mesures pour construire un canal pour relier les eaux de la Baie Est, Cap Breton, à celles de la rivière Sydney, de manière à rendre la navigation du lac Bras d'Or avantageuse aux intérêts maritimes et autres, de la Puissance ?

M. *Mackay*—jeudi prochain—Adresse demandant le rapport, les états, plans et papiers se rattachant à l'exploration faite durant l'année dernière du canal projeté devant relier les eaux du lac Bras d'Or, Cap Breton, à celles de la rivière Sydney.

M. *Mackay*—jeudi prochain—Si le gouvernement se propose d'élargir le canal St. Pierre reliant l'Atlantique au lac Bras d'Or, de manière à permettre le passage des navires d'un plus grand tonnage que ceux qui y passent à présent ?

M. *Mackay*—jeudi prochain—Si le guvernement a l'intention de prendre des mesures, et lesquelles, pour augmenter la subvention du gouvernement de la Nouvelle-Ecosse à l'effet de prolonger le chemin de fer vers l'Est à partir de Pictou, de manière à utiliser Louisburg comme étant le havre le plus à l'Est dans la Puissance ?

M. *Young*, (Waterloo)—jeudi prochain—Bill pour pourvoir à l'élection des membres de la Chambre des Communes par le vote au scrutin secret.

M. *Ross*, (Victoria)—Si c'est l'intention du gouvernement de placer une somme dans le budget pour l'agrandissement du canal St. Pierre durant la présente année ?

No. 5.

OTTAWA, MARDI, 11 MARS 1873.

1ère Session, 2e Parlement, 36 Vict., 187

VOTES ET DELIBERATION
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA.

Imprimés par I. B. Taylor, 29, 31 et 33, Rue Rid
1873.

# No. 6.

# VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MERCREDI, 12 MARS 1873.

Neuf pétitions sont présentées et déposées sur la table.

Les pétitions suivantes sont reçues et lues :—

Du conseil municipal du township d'Eramosa; du conseil municipal de la ville de Guelph ; du conseil municipal du township d'Osprey ; du conseil municipal du township de St. Vincent ; du conseil municipal du township de Collingwood ; du conseil municipal du township d'Edwardsburgh ; du conseil municipal du township d'Ashfield ; du conseil municipal du comté de Norfolk ; du conseil municipal du township d'Ekfrid ; du conseil municipal du comté d'Oxford ; du conseil municipal du township de Garafraxa Ouest ; du conseil municipal du township de Garafraxa Est ; du conseil municipal du township de Bruce ; du conseil municipal du township de Saugeen ; du conseil municipal du township de Hullett ; du conseil municipal du township de McKillop; du conseil municipal du township d'Oakland ; et du conseil municipal du township de Nottawasaga ; plusieurs demandes pour la passation de la loi prohibitive de liqueur.

De la Chambre de Commerce de la Puissance ; demandant la continuation de l'acte des débiteurs insolvables de 1869 et de ses amendements, à compter du 1er septembre 1873, sans limitation de temps.

De *John Donald McDonald*, du village de Renfrew, dans le comté de Renfrew, Province d'Ontario, Ecr., avocat, et *Albert Smallfield*, du dit village de Renfrew, éditeurs, électeurs de la division sud de Renfrew, dans la Province d'Ontario, dans la Puissance du Canada ; se plaignant de certaines pratiques illégales durant la dernière élection pour la division sud du comté de Renfrew, et demandant que l'officier rapporteur du dit district électoral ainsi que les députés officiers rapporteurs pour les townships d'Hagerty, Sherwood, Jones, Burns et Richards soient assignés à comparaître à la barre de cette Chambre pour être interrogés touchant les allégations de la dite pétition, et que des mesures soient prises pour les punir à raison de toutes pratiques illégales dont ils pourront être trouvés coupables.

Motion étant faite à l'effet que soient lues et reçues la pétition de *Henry Cunningham*, maire, et autres, de la cité de Kingston, demandant la construction d'un canal sur la Rive Nord du St. Laurent depuis les *Cascades* jusqu'à *Coteau Landing*,—et la pétition du conseil municipal du comté de Norfolk, demandant que la rémunération des membres de la force volontaire dans les districts ruraux de la Puissance soit augmentée,—

M. l'Orateur décide que les dites pétitions ne peuvent être reçues parce que l'octroi de leurs conclusions entraînerait une dépense des deniers publics.

Sur motion de M. *Blake*, il est

*Ordonné* que la pétition de *John Donald McDonald*, du village de Renfrew, dans la Province d'Ontario, écr., avocat, et *Albert Smallfield*, du dit village, éditeur, électeurs de la division sud du comté de Renfrew, dans la Province d'Ontario, dans la Puissance du Canada, reçue et lue ce jour, soit imprimée *in extenso* dans les Votes et Délibérations.

La dite pétition est comme suit —

A l'honorable Chambre des Communes de la Puisssance du Canada, en Parlement réunie.

L'humble pétition des soussignés, *John Donald McDonald*, du village de Renfrew, dans le comté de Renfrew, et la province d'Ontario, Ecr., avocat, et *Albert Smallfield*, du dit village de Renfrew, éditeur, électeurs de la division sud de Renfrew, dans la province d'Ontario et la Puissance du Canada, représente respectivement :—

1. Que, durant la dernière session du premier Parlement de la Puissance du Canada, les townships d'Hagarty, Sherwood, Jones, Burns et Richards ont été ajoutés à la division électorale antérieurement existante de la division sud de Renfrew;

2. Que les dits nouveaux townships ne formaient pas alors, ni depuis aucune organisation municipale, ni n'avaient formé auparavant partie d'aucune division électorale, et qu'il n'avait été établi aucune disposition par le Parlement du Canada pour prendre les votes des électeurs dans les dits townships, ni pour administrer les serments aux votants de la manière prescrite à l'égard d'autres districts non organisés où il n'y avait point de rôle d'évaluation.

3. Qu'à l'élection tenue récemment dans la dite division électorale de la division sud de Renfrew, en août dernier, dans le but d'élire un représentant de la dite division à la Chambre des Communes, dans le second Parlement du Canada, un nommé *John Quealy*, du village d'Eganville, dans le comté de Renfrew, écr., était officier rapporteur, le bref pour la dite élection lui ayant été adressé.

4. Que la votation dans la dite division eût lieu le 28e jour d'août dernier.

5. Que vos pétitionnaires accusent le dit officier rapporteur à la dite élection, le dit *John Quealy*, d'être entré en fonctions avec l'intention perverse d'aider, d'encourager, et de faciliter la perpétration des fraudes ci-après alléguées, et d'avoir eu connaissance ensuite, et avant le sixième jour de septembre dernier, de la perpétration des dites fraudes, et de l'intimidation, de la violence et des outrages ci-après mentionnés et allégués.

6. Que le dit *John Quealy* avec la dite intention a illégalement fixé deux lieux de votation dans chacun des dits townships d'Hagarty et de Sherwood nonobstant le fait que le nombre total d'électeurs qualifiés suivant la loi dans tous les dits cinq nouveaux townships n'excédait point cinquante cinq.

7. Que le dit *John Quealy*, avec la même intention, a illégalement fixé les deux lieux de votation susdits dans chacun des dits townships d'Hagarty et Sherwood sans définir les limites des divisions pour les fins de la votation.

8. Que le dit *John Quealy*, avec la dite intention, a illégalement fixé les deux lieux de votation susdits dans chacun des dits townships d'Hagerty et de Sherwood à une petite distance l'un de l'autre, et dans chaque cas un front de township.

9. Que le dit *John Quealy*, avec la même intention, a illégalement fixé un seul lieu de votation pour les deux townships de Richards et Burns.

10. Que le dit *John Quealy*, avec la même intention, a nommé pour être ses députés officiers rapporteurs aux différents polls dans dits cinq nouveaux townships, les personnes suivantes :

Hagarty, 1ère subdivision..... John O'Grady ;
Hagarty, 2ème subdivision.. ..... James Rowan ;
Sherwood, 1ère subdivision..... ..... James Kilt ;
Sherwood, 2ème subdivision..... ..... Michael Costello ;
Jones, ..... ..... Joseph Daly ;
Richards et Burns..... John McMullin ; et

vos pétitionnaires accusent les dits députés officiers rapporteurs d'être entrés en fonctions avec la même intention perverse dont ils accusent ci-dessus le dit officier rapporteur, et d'avoir aidé, encouragé et facilités les fraudes ci-dessus mentionnées et ci-après alléguées.

11. Qu'aux dits lieux de votation dans les dits cinq nouveaux townships les fraudes les plus énormes ont été commises et les outrages et la violence les plus audacieux ont été exercés en violation des droits des électeurs et de la liberté et de la pureté d'élection, et à la connaissance et du consentement des dits députés officiers rapporteurs ; et que partant des votes illégaux ont, à leur connaissance, et de leur consentement, été offerts, acceptés et inscrits dans les livres de poll ; des personnes qui n'avaient pas droit de vote ont, à leur connaissance, et de leur consentement, ont offert leurs votes qui ont été acceptés et inscrits dans les livres de poll ; des votants qui avaient déjà, à leurs connaissance, voté à la dite élection, ont offert, à leur connaissance, et de leur consentement, de voter de nouveau, et que leurs votes ont été acceptés et inscrits aux livres de poll, diverses personnes, à leur connaissance et de leur consentement, se sont fait passer pour électeurs, et leurs votes ont acceptés et inscrits au livre de poll ; diverses personnes, à leur connaissance et de leur consentement se sont représentés faussement comme électeurs qualifiés suivant la loi, et leurs votes ont été acceptés et inscrits aux livres de poll ; que frauduleusement ils n'ont pas administré et n'ont point voulu administrer le serment requis par la loi à tels votants ou personnes ; qu'ils ont entré ou fait entrer, ou ont avec connaissance de cause permis d'entrer un grand nombre de votes fictifs dans les dits livres de poll ; que nonobstant le fait que dans tous les cinq nouveaux townships susdits il n'y avait que cinquante-cinq votants qualifiés, ils ont avec connaissance de cause et frauduleusement entré dans les dits livres de poll quatre cent quatorze voix, ce qui excède la population entière des dits cinq nouveaux townships, y compris les hommes, les femmes et les enfants ; que les lieux de votation (Richards et Burns exceptés) étaient enivronnés par une populace armée agissant d'accord avec les dits députés-officiers-rapporteurs et sous leurs ordres, intimidant ainsi et empêchant un grand nombre d'électeurs d'exercer leurs droits ; que la violence envers des électeurs a été librement exercée à leur connaissance et de leur consentement, et que des assauts ont été commis, et qu'ils n'ont fait aucun effort pour maintenir la paix ou pour empêcher la perpétration de ces outrages, et qu'au contraire ils ont encouragé et permis les dites fraudes et les dits outrages et violence.

12. Que le dit officier rapporteur était l'un des commissaire du recensement pour l'année 1871, pour le district dans le quel se trouvent les cinq nouveaux townships susdits, et ayant été ainsi commissaire, il doit nécessairement avoir eu connaissance, lors de la réception des dits livres de poll, du fait qu'un très grand nombre de votes frauduleux et illégaux avaient été inscrits aux dits livres de poll, et qu'en vérité très peu des dits votes étaient ceux de votant duement qualifiées.

C'est pourquoi vos pétitionnaires prient votre Honorable Dhambre de vouloir bien ordonner la comparution, à la barre de Votre Honorable Chambre, du dit officier rapporteur et de ces dits députés pour les dits cinq nouveaux

townships afin qu'ils soient interrogés et que des mesures immédiates soient prises pour punir les personnes qui ont commis les fraudes ci-dessus alléguées proportionnellement à l'énormité des fautes commises.

Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

JOHN DONALD McDONALD,
ALBERT SMALLFIELD.

Le Très-Honorable Sir *John A. Macdonald* remet un message de Son Excellence le gouverneur-général, lequel est lu par M. l'Orateur comme suit :—

Son Excellence le gouverneur-général communique à la Chambre des Communes la nomination de l'Hon. Sir *John A. Macdonald*, C. C. B., ministre de la justice et procureur-général, de l'Hon. *S. L. Tilley*, C. B., ministre des finances, de l'Hon. *H. L. Langevin*, C. B., ministre des travaux publics, et de l'Hon. *C. Tupper*, C. B., ministre des douanes, pour agir avec l'Orateur de la Chambre des Communes comme commissaires pour les fins et en vertu des dispositions de l'acte 31 *Vic.*, ch. 27, intitulé : " Acte relatif à l'économie intérieure de la Chambre des Communes, et pour d'autres fins.

DUFFERIN.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
Ottawa, 11 mars, 1873.

M. *Mills* présente un bill (No. 4) pour rendre les membres des conseils législatifs et des assemblées législatives des provinces maintenant comprises ou à être comprises par la suite dans la Puissance, inhabiles à siéger ou voter dans la Chambre des Communes du Canada ; seconde lecture, demain.

Aussi seconde lecture du bill (No. 5) pour amender l'Acte 35 *Vic.*, ch. 15, intitulé : " Acte pour obliger les membres de la législature locale de toute province où le double mandat n'est pas permis à résigner leur siége avant de devenir candidats pour des siéges dans le Parlement de la Puissance, et pour établir d'autres dispositions dans le cas de l'élection des candidats non qualifiés.

Sur motion de M. Mackenzie, il est *résolu* qu'il soit émis un ordre de cette Chambre pour un état indiquant l'évaluation des matériaux sur la section numéro cinq du chemin de fer Intercolonial suivant les plans primitifs d'après lesquels les soumissions ont été demandées et faites pour l'ouvrage, et suivant les changements subséquents dans la localisation de la ligne, avec un état indiquant les taux de paiement se rattachant à chaque contrat.

Sur motion du Très-Honorable Sir *John Macdonald*, il est nommé un comité spécial chargé de préparer et rapporter les listes des membres devant composer les comités permanents ordonnés par cette Chambre, jeudi dernier, le 6 du couraut,—le dit comité devant se composer du Très-Hon. Sir *John Macdonald*, des honorables MM. *Tilley* et *Tupper* et de MM. *Mackenzie* et *Blake* et de l'hon M. *Holton*.

Sur motion de M. *Mercier*, il est voté une adresse demandant copie de toute correspondance échangée en vertu d'une résolution, passée le 30 mai dernier (1872) par la Chambre des Communes du Canada, entre le gouvernement de la Puissance, les officiers en loi de la Couronne en Angleterre, et le comité judiciaire du Conseil Privé, au sujet de la loi passée en 1871 par la Législature locale du Nouveau-Brunswick relativement aux écoles communes de cette province, avec tous documents se rattachant à tel sujet et mis entre les mains du gouvernement de la Puissance depuis la passation de la résolution susdite.

La Chambre alors s'ajourne.

JAMES COCKBURN,
Orateur.

# AVIS DE MOTIONS.

M. *Cartwright*.—Vendredi prochain—Demandera au gouvernement : 1o. Quel est le montant pour lequel il a vendu des lettres de change entre le 15 janvier et le 1er mars dernier ; 2o. Pour quelles fins les dites lettres de change ont-elles été vendues et si la dite vente était nécessaire pour subvenir à des engagements immédiats ; 3o. Qu'a-t-on fait du produit de la dite vente, et en a-t-on déposé une partie dans les diverses banques de la Puissance, et si oui, à quel taux d'intérêt et à quelles conditions ; si les dites lettres de change ont été tirées sur des fonds actuellement entre les mains des agents de la Puissance à Londres, ou sur des sommes au crédit de la Puissance.

L'hon. M. *Le Vesconte*—Vendredi prochain—Adresse demandant la correspondance avec les ingénieurs locaux au sujet de l'agrandissement du canal St. Pierre.

L'hon. M. *Le Vesconte*—Vendredi prochain—Adresse demandant copie de tous ordres en conseil relatifs au prélèvement de droits sur les navires et embarcations passant par le canal St. Pierre.

M. *Mercier*—Vendredi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement de proposer une modification de tarif postal de manière à abolir les droits de poste sur la transmission des journaux.

M. *Horton*—Vendredi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement de demander l'appropriation d'une somme d'argent pour creuser le havre et terminer les travaux à Goderich.

M. *McDonatd* (Cap Breton.)—Vendredi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement de placer dans le budget une somme suffisante pour creuser *Big Pond Beach*, Lac Bras d'Or, comté de Cap Breton, cet endroit ayant été exploré par les ingénieurs locaux qui ont fait rapport de leur exploration ?

M. *McDonald* (Cap Breton) Vendredi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement de faire construire un phare à Lingan, comté de Cap Breton ?

M. *Bodwell*—Lundi prochain— Que les pétitions présentées à cette Chambre demandant la passation d'une loi pour prohiber la vente des liqueurs enivrantes soient renvoyées à un comité spécial, et que le dit comité ait le pouvoir d'envoyer querir personnes et papiers, et de faire rapport par bill ou autrement, et que ce comité soit composé des membres suivants, savoir :

*M. Tremblay*—Vendredi prochain—Bill pourvoyant à ce que les élections des membres de la Chambre des Communes du Canada se fassent au scrutin secret.

M. *Oliver*—Vendredi prochain—Adresse demandant toute la correspondance avec le gouvernement au sujet d'une prétendue violation des lois sur le revenu par la compagnie du grand chemin de fer Occidental, et copie de tous les témoignages pris à toute enquête qui peut avoir en lieu à cet égard, avec un état des réclamations contre la dite compagnie pour l'obliger à rembourser les droits.

M. *Edgar*—Vendredi prochain—Adresse demandant toute la correspondance entre le gouvernement de la Puissance et l'hon. *W. McDougall* depuis le 1er juin 1872, au sujet de la nomination de ce dernier à toute charge ou emploi sous le gouvernement, et copie de tous ordres en conseil ou autres documents sur le même sujet ; aussi, copie de toutes instructions au dit hon. *Wm. McDougall* de la part du gouvernement touchant toute charge, nomination ou emploi qu'il tient ou qu'il a tenu sous le gouvernement depuis le 1er juin 1872.

M. *Edgar*—Vendredi prochain—Adresse demandant un état détaillé indiquant les dates auxquelles des sommes d'argent ont été payées à l'hon, *Wm. McDougall* depuis le 1er juin 1872, pour des services rendus ou à rendre par lui au gouvernement, ou pour des dépenses ou allocations se rattachant à ces services.

L'hon. M. *Tilley*—Vendredi prochain—Proposera que la Chambre se forme en comité prochain pour examiner la résolution suivante :

1. Qu'il est expédient d'amender l'Acte 34 *Vic.*, ch. 5, relatif aux banques et au commerce de banque en ce qui concerne la formule de la déclaration attestant l'exactitude des rapports faits par les Banques du Gouvernement.

2. Qu'il est expédient d'amender l'Acte 34 *Vic.*, ch. 7, relatif à certaines banques d'épargnes, dans les Provinces d'Ontario et Québec, en permettant à ces banques de placer ou de prêter tout montant de deniers déposés entre leurs mains dans ces institutions, ou tout montant de leur capital, de la manière qu'elles peuvent, en vertu de la 18e clause, placer ou prêter tout montant de deniers déposés entre leurs mains.

M. *Mills*—Vendredi prochain—Adresse demandant toute correspondance entre le gouvernement du Canada et celui de toute province au sujet de la nomination de Conseils de la Reine, et copie de toute opinion donnée sur ce sujet par les officiers en loi de la couronne, en Angleterre, et qui peut avoir été communiquée au gouvernement.

L'honorable M. *Tilley*— Vendredi prochain—Que le discours de Son Excellence le Gouverneur-Général aux deux Chambres du parlement soit pris en considération.

M. *Mercier*—Vendredi prochain—Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général le priant de faire mettre devant cette Chambre copie de tous les documents produits, pièces de procédure et jugement dans une cause *ex parte* Reneau, dans laquelle, jugement fut rendu par la cour suprême du Nouveau-Brunswick le 12 février dernier, sur la question de constitution *alite* de l'acte des écoles communes du Nouveau-Brunswick passé par la législature de cette province en 1871.

L'honorable M. *Mitchell*—Vendredi prochain—Comité général pour examiner la résolution suivante :

Qu'il est expédient d'établir de meilleures dispositions et d'amender la loi concernant le transport par navires d'articles dangereux.

No. 6.

OTTAWA, MERCREDI, 12 MARS 1873.

1ère Session, 2e Parlement, 36 Vict., 1873

VOTES ET DELIBERATIONS
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA.

Imprimés par I. B. Taylor, 29, 31 et 33, Rue Rideau
1873.

No. 7.

# VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, JEUDI, 13 MARS 1873.

M. l'Orateur met devant la Chambre une liste des actionnaires de la banque maritime du Canada, (St. Jean, N. B.), datée le 3 mars 1873, conformément à l'Acte 34 *Vic.*, c. 5, sec. 12; et des

Etats généraux des baptêmes, mariages et sépultures, dans les districts de Beauharnois, Iberville, Ottawa, et le comté de Berthier, pour 1872, et un état supplémentaire pour Beauharnois, pour 1871.

Dix pétitions sont présentées et déposées sur la table.

Les pétitions suivantes sont reçues et lues :—

De la chambre de commerce de Cobourg ; demandant la continuation de l'Acte des débiteurs insolvables de 1869, et de ses amendements, à compter du 1er septembre 1873, sans limitation de temps.

De la compagnie international du chemin de fer de St. François et Mégantic ; demandant des amendements à son acte d'incorporation.

De l'Elgin, *Pride Temple* No 22 d'Edwardsburg ; de *W. S. William* et autres, de la ville de Napanee ; du *Napanee Temple Independent Order of Good Templars* No. 540 ; du conseil municipal du township de Windham ; d'*Edward R. Birchell* et autres, du township de Townsend, comté de Norfolk ; de *D. Fisher* et autres, de la ville de Bowmanville ; du conseil municipal de la ville de Bowmanville ; du conseil municipal du township de Darlington ; et de *J. H. Flagg* et autres, du township de Fullarton ; demandant la passation d'une loi pour défendre la vente des liqueurs enivrantes.

Motion étant faite à l'effet que la pétition de Sir *Hugh Allan* et autres, de Montréal, demandant la construction d'un canal sur la rive nord du St. Laurent, depuis les Cascades jusqu'à Côteau Landing, soit reçue et lue,

M. l'Orateur décide qu'elle ne peut être reçue, pour la raison que s'il était accédé à la demande de cette pétition, il en résulterait une depense de deniers publics.

Le Très-Honorable Sir *J. A. Macdonald*, du comité spécial chargé de préparer et rapporter les listes des membres devant composer les comités spéciaux permanents ordonnées par la Chambre jeudi dernier (6 de ce mois), fait le rapport partiel suivant :—

1. Priviléges et Élections.

*Messieurs*

| | | |
|---|---|---|
| Anglin, | Dormer, | McDonald (*Antigonish*), |
| Blake, | Edgar, | McDonald (*Pictou*), |
| Blanchet, | Gendron, | McDougall, |
| Cameron (*Cardwell*), | Grover, | Mills, |
| Cameron (*Huron D. S*). | Holton, | O'Connor, |
| Campbell, | Kirkpatrick, | Palmer, |
| Carter, | Laflamme, | Richards (*Leeds D. S.*) et |
| Colby, | Macdonald, Sir John A. | Scatcherd. 25. |
| Dorion (*Napierville*), | | |

Sur motion du Très-Honorable Sir *J. A. Macdonald*, le rapport précédent est adopté.

L'Honorable M. *Langevin* met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence, le rapport général du ministre des Travaux Publics, pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1872.

L'Hon. M. *Tilley* met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence, les comptes publics du Canada, pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1872

L'Hon. M. *Tupper* met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence, les tableaux du mouvement du commerce et de la navigation du Canada, pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1872.

L'Hon. M. *Langevin* remet un message de Son Excellence, lequel est lu comme suit par M. l'Orateur :

Dufferin.

Le Gouverneur-Général donne communication à la Chambre des Communes de copie d'une charte accordée par lui à une compagnie de capitalistes canadiens, formée pour la construction du chemin de fer du Pacifique, et des documents et de la correspondance relatif à cette entreprise.

Hôtel du Gouvernement,
Ottawa, 13 mars 1873.

Sur motion du Très-Honorable Sir *J. A. Macdonald*, l'impresssion de ce message et des documents qui l'accompagnent est ordonnée pour l'usage des membres.

Après avoir prêté serment et signé le rôle qui le contient un autre député prend son siége.

M. *Blake* propose que la pétition de *John D. McDonald* et *Albert Smallfield*, se plaignant de la conduite de l'officier-rapporteur et de certains députés officiers-rapporteurs concernés dans la dernière élection pour Renfrew Sud soit renvoyée au comité des Priviléges et Elections, avec instruction de faire rapport de son opinion à l'égard de la dite pétition et des témoignages qui seront pris devant le dit comité.

Et objection étant faite à cette motion par l'Hon. M. *Cameron*, député de Cardwell, sur le principe que la dite pétition est une pétition d'élection ; qu'elle n'est point accompagnée de cautionnement ; que la Chambre n'en peut prendre connaissance ; qu'aucune motion basée sur cette pétition ne peut être faite ; ou que si une motion était faite elle devrait avoir pour objet de renvoyer la pétition au comité général des Elections, en vertu de l'Acte des Elections Contestées :—

M. l'Orateur donne sa décision comme suit :—

" Il est inutile que je m'occupe du mérite du cas présent ; mais sur la question d'ordre, je puis dire à la Chambre qu'elle est mon opinion suivant moi, la pétition est une pétition d'élection se plaignant de l'illégalité d'une élection. Les honorables membres n'ont qu'à lire cette pétition pour voir qu'on se plaint au moins de la conduite de l'élection dans certains townships. Cela étant, le renvoi de cette pétition à un comité autre que le comité spécial indiqué par le statut serait une manière illégale de procéder. La loi protége les honorables membres en ce qui concerne l'occupation de leur siége, et exige comme condition qu'avant que le droit à leur siége soit contesté un cautionnement soit donné pour tous les frais qui peuvent résulter de cette contestation. Ce cautionnement n'a pas été donné dans le cas actuel ; conséquemment, bien que la pétition soit clairement une pétition se plaignant de l'illégalité d'une élection, elle n'a pas les conditions voulues par le statut d'un cautionnement pour répondre des frais ; elle n'est pas par conséquent une pétition légale, une pétition sur laquelle cette Chambre puisse agir, et sur laquelle, à mon avis, cette Chambre puisse fonder une motion quelconque. Le cas qui a été cité par l'Honorable député de Monk établit, je pense, un précédent contraire. Ce cas (celui du bourg de Derby) est résumé et présenté sous une forme plus intelligible dans *Warren*. Dans ce cas, la pétition a été rejetée par M. l'Orateur parce que c'était une pétition d'élection, et bien qu'elle alléguât un rapport illégal, ce qui pouvait la faire accepter comme pétition d'élection, parce qu'elle n'était pas endossée conformément au statut, de manière à indiquer que le cautionnement avait été donné, elle ne pouvait être reçue et il ne pouvait être pris connaissance d'aucune motion basée sur elle. Il est vrai que cette pétition a été reçue ; elle n'aurait pas dû l'être ; mais il ne peut tout de même être pris connaissance d'aucune motion basée sur cette pétition, car le fait grave de n'avoir pas remarquée dans la dite pétition l'absence du cautionnement et de l'affidavit au cautionnement acquis par la loi ne peut pas avoir pour résultat de faire maintenant de cette pétition une pétition légale pouvant servir de base à une motion ou autre procédure. Dans le cas cité par le député de Monk, il avait été présenté ensuite une autre pétition ; mais à cette pétition on ne pouvait objecter qu'elle était une pétition d'élection. La partie où l'on se plaignait de l'élection fut retranchée conséquemment la nouvelle pétition, n'était pas une pétition d'élection, et la Chambre en prit connaissance, mais avec beaucoup de répugnance, après de sérieux débats et avec hésitation, car *Warren* prétend, je crois, qu'en agissant sur cette seconde pétition, il y avait danger d'établir un précédent regrettable.

La question de savoir si la Chambre a maintenant juridiction sur l'officier rapporteur dans le cas devant nous est grave. Cette juridiction peu probablement être exercée après l'expiration des quatorze jours accordés pour présenter des pétitions d'élection ; mais je ne me permettrai pas de dire à la Chambre quelle est mon opinion sur ce point. Dans le cas cité par le député de Monck, la Chambre avait juridiction parce qu'il s'agissait de corruption, si je comprends bien, et à cet égard un acte du Parlement donne spécialement juridiction à la Chambre.

"A mon avis, cette pétition étant une pétition d'élection qui n'a pas été accompagnée du cautionnement requis pour répondre des frais, est nulle et ne peut servir de base à une motion."

Sur motion de M. *Blake*, les livres de poll et autres papiers transmis par l'officier rapporteur concerné dans la votation pour les townships d'Hagarty et Sherwood, sont renvoyés au comité des Priviléges et Elections, avec instruction de faire rapport de son opinion quant à la conduite de l'officier-rapporteur, des députés officiers-rapporteurs et clercs de poll pour Hagarty et Sherwood, dans la dite élection, et aussi des témoignages pris par le dit comité.

Sur motion de M. *Fleming*, il est voté une adresse demandant un état du nombre de sauvage dans les différents comtés de la Puissance en faveur desquels des lettres patentes ont été émises leur accordant un droit à vie sur les terres à eux accordées, indiquant le nombre d'acres distribués à chacun ?

Sur motion de M. *Mackenzie*, il est *résolu* qu'un ordre de cette Chambre soit émis pour obtenir copie des soumissions pour des travaux sur le canal Welland, avec indication des soumissions qui ont été retirées du consentement du departement, avec les noms des cautions, et toute correspondance se rattachant à ces soumissions.

La Chambre alors s'ajourne.

JAMES COCKBURN,
Orateur.

# AVIS DE MOTIONS.

M. *Cook*—Mercredi prochain—Si les édifices ci-devant employés comme succursale de l'asile des aliénés, dans le village d'Orillia, sont la propriété du Gouvernement local ou de celui de la Puissance ; s'ils sont totalement ou partiellement la propriété du Gouvernement ; si c'est partiellement, quelle est la nature des réclamations contre ces propriétés, et qu'elle est en définitive l'intention du Gouvernement quant à l'aliénation de ces édifices ?

M. *Cook*—Mercredi prochain—Si le Gouvernement a sous considération quelque plan pour relier les eaux du lac Huron à celles du lac Ontario, travaux désignés ci-devant sous le nom de Canal à Navires de Huron.

M. *Gillies*——Lundi procchain—Si le Gouvernement se propose d'affecter, durant cette session, une somme d'argent pour réparer et améliorer les quais et havre sur la rive du Lac dans le comté de Bruce, au nord de Goderich.

M. *Edgar*—Lundi prochain—Si le gouvernement se propose d'introduire, durant la présente session, quelque mesure pour la constitution et l'organisation d'une cour générale d'appel pour le Canada.

M. *Edgar*—Lundi prochain—Ordre pour un état indiquant les occasions dans lesquelles il a été accordé des congés à des députés-adjudants-généraux de la Milice depuis le 1er oct. 1868, et la durée de l'absence dans ces occasions.

M. *Findlay*—Lundi prochain—Si le gouvernement a fait faire une exploration pour la localisation d'un canal aux rapides de la Culbute, sur l'Outaouais, et un rapport du coût probable de ce canal, pour laquelle exploration il a été fait un octroi à la dernière session de cette Chambre, et si oui, quel est le coût auquel le dit canal a été estimé ; s'il a été conclu quelque contrat pour sa construction, et si le gouvernement a fait faire une exploration et un rapport de l'exploration du chenal du côté sud de l'Isle des Allumettes dans le but de placer le dit canal dans la position la plus avantageuse pour les intérêts publics, et si oui, quel est le coût auquel ont été estimées ces deux routes respectivement.

M. *Young*, (Waterloo)—Lundi prochain—Adresse demandant copie de tous ordres en conseil, de toute correspondance ou autres documents relatifs à la poursuite récemment intentée contre le gouvernement, de son consentement, par l'imprimeur du Parlement et du gouvernement ; aussi, copie de tous ordres en conseil, de toute correspondance ou autres documents relatifs à des avances de deniers publics faites au dit imprimeur avant ou depuis les dernières élections, avec un état de la garantie, s'il en est, possédée par le gouvernement, à l'effet que les dites avances soient remboursées.

No. 7.

OTTAWA, JEUDI, 13 MARS 1873.

1ère Session, 2e Parlement, 36 Vict., 1873.

# VOTES ET DELIBERATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA.

Imprimés par I. B. TAYLOR, 29, 31 et 33, Rue Rideau

1873.

52

# No. 8.

# VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, VENDREDI, 14 MARS 1873.

Huit pétitions sont présentées et déposées sur la table.

Les pétitions suivantes sont reçues et lues :

De la compagnie de transport et du chemin de fer de l'Union ; demandant la passation d'un acte pour augmenter son capital.

De la chambre de commerce de Montréal ; demandant la continuation de l'Acte des Débiteurs insolvables de 1869, et de ses amendements, à compter du 1er septembre, sans limitation de temps.

Du Révérend *John A. Mulock* et autres, de la cité de Kingston ; du conseil municipal du township de Scugog ; du Révérend *William Shortt* et autres, du township de Wolfe Island ; de *John Miller* et autres, du township de Storrington ; et du conseil municipal du township de Pembroke ; demandant la passation d'une loi prohibant la vente des liqueurs enivrantes.

D'*Alexander T. MacHattie* et autres, de *London*, Ontario ; demandant un acte d'incorporation sous le nom de la Compagnie des Mines d'argent de l'Etoile du Nord.

Motion étant faite à l'effet que la pétition d'*Alexander Kirkpatrick* et autres, de la cité de Kingston, demandant la construction d'un canal sur la rive nord du St. Laurent depuis les Cascades jusqu'à Côteau Landing, soit reçue et lue,—

M. l'Orateur décide qu'elle ne peut être reçue, parce que l'octroi de ses conclusions entrainerait une dépense de deniers publics.

M. *Cartwright* présente un Bill (No. 7) pour mieux protéger les cours d'eau et les rivières navigables.—Seconde lecture, lundi prochain.

M. *Mercier* présente un Bill (No. 8) pour amender l'Acte 34 *Vic.*, ch. 43, intitulé: "Acte pour permettre à certaines compagnies de chemin de fer de pourvoir aux besoins du trafic croissant sur leurs chemins de fer, et pour amender l'acte des chemins de fer, 1868.—Seconde lecture lundi prochain.

M. *Tremblay* présente un Bill (No. 9) pour pourvoir à ce que les élections des membres de la Chambre des Communes se fassent au scrutin secret.

L'hon. M. *Tilley* met devant la Chambre la liste des articles, employés comme matières brutes dans les manufactures canadiennes, qui sont placées sur la liste des articles admis libres de droits, en vertu de l'acte 34 *Vic.*, ch. 10, sec. 3, sur la recommandation de l'hon. Bureau de la Trésorerie, sanctionnée par Son Excellence le Gouverneur-Général en Conseil.

Et un état de toutes les allocations et gratifications accordées en vertu de l'Acte 33 *Vic.*, ch. 4, pour mieux assurer l'efficacité du service public du Canada, en pourvoyant à une pension de retraite, dans certains cas, pour les personnes y employées,—accompagné d'un état des cas où des additions ont été faites au nombre réel d'années des personnes employées dans le service civil qui ont été mises à la retraite en vertu des dispositions de l'Acte 33 *Vic.*, ch. 4, depuis le dernier état soumis.

L'Hon. M. *Tupper* met devant la Chambre le contrat conclu le 1er février 1873, entre Sir *Hugh Allan*, de la cité de Montréal, dans la province de Québec, dans la Puissance du Canada, propriétaire de navires, et l'Hon. *Alexander Campbell*, Maître Général des Postes de la dite Puissance.

L'Hon. M. *Langevin* met devant la Chambre l'état officiel de la distribution des statuts de la Puissance du Canada, 35 *Vic.*, 5e session du 1er Parlement, 1872, en vertu des dispositions de l'Acte 31 *Vic.*, ch. 1, sec. 14.

Le Très-Hon. Sir *John A. Macdonald*, du comité spécial nommé pour préparer et rapporter des listes des membres devant composer les comités permanents ordonnés par cette Chambre, jeudi dernier, le 6 du courant, fait rapport de la liste des membres devant composer le comité des ordres permanents, laquelle est comme suit:—

2. ORDRES PERMANENTS.

*Messieurs*

| | | |
|---|---|---|
| Almon, | Dormer, | Richards, |
| Archambeault, | Ferris, | Ross, (*Durham*) |
| Baby, | Forbes, | Ross, (*Victoria*) |
| Baker, | Galbraith, | Rymal, |
| Bergin, | Grant, | Savary, |
| Casgrain, | Harvey, | Scriver, |
| Charlton, | Keeler, | Shibley, |
| Cook, | McDonald, (*Cape Breton*) | Smith, (*Peel*) |
| Costigan, | McDonald, (*Inverness*) | Staples, |
| Cutler, | MacKay, | Tobin, |
| De St. George, | Paterson, | Tourangeau, |
| Dorion (*Drum'd et Arth*) | Pozer, | Webb. 36 |

Sur motion du Très-Hon. Sir *John Macdonald*, le rapport qui précède est adopté.

Sur motion de l'Hon. M. *Mitchell*, la Chambre se forme en comité pour examiner une résolution relative aux gardiens de port à Montréal et à Québec.

(*En Comité.*)

*Résolu*, qu'il est expédient d'amender les Actes relatifs aux gardiens de port à Montréal et à Québec, en établissant de meilleures dispositions pour empêcher les navires chargés de grain de laisser les dits ports sans le certificat convenable des gardiens de port.

Résolution à rapporter.

---

La dite résolution est en conséquence rapportée, et étant lue une seconde fois est adoptée.

L'hon. M. *Mitchell*, présente alors un Bill (No. 10) pour amender les actes relatifs aux gardiens de port à Montréal et à Québec.—Seconde lecture, mardi prochain.

Sur motion de l'hon. M. *Mitchell*, la Chambre décide de se former en comité pour examiner une résolution ayant pour objet le maintien du bon ordre à bord des steamers à passagers.

(*En Comité.*)

*Résolu*, Qu'il est expédient d'établir de meilleures dispositions pour le maintien du bon ordre à bord des steamers à passagers enregistrés en Canada, et pour empêcher que ces steamers soient volontairement endommagés ou obstrués.

Résolution à rapporter.

---

Le dite résolution est en conséquence rapportée, et étant lue une seconde fois est adoptée.

L'hon. M. *Mitchell* présente alors un Bill (No. 11) pour pourvoir au maintien du bon ordre à bord des steamers à passagers.—Seconde lecture, mardi prochain.

Sur motion de l'hon. M. *Mitchell*, la Chambre décide de se former en comité pour examiner une résolution relative à la nomination d'un maître de havre au port d'Halifax.

(*En comité*).

La résolution suivante est adoptée:

*Résolu*, qu'il est expédient d'amender l'acte pourvoyant à la nomination d'un maître de havre au Port d'Halifax

en autorisant le Gouverneur en Conseil à imposer des peines pour les infractions aux règlements faits en vertu du dit acte.

Résolution à rapporter.

---

La dite résolution est en conséquence rapportée, et étant lue une seconde fois, est adoptée.

L'hon. M. *Mitchell* presente alors un Bill (No. 12) pour amender l'acte pour pourvoir a la nomination d'un maître de havre pour le port d'Halifax Seconde lecture, mardi prochain.

Sur motion de l'hon. M. *Mitchell*, la Chambre se forme en comité pour examiner une résolution pour empêcher les accidents aux navires causés par les chargements sur les ponts.

(*En comité.*)

*Résolu*, qu'il est expédient de pourvoir par une loi à prévenir les accidents causés aux navires laissant des ports canadiens à certaines saisons de l'année par suite de chargements sur les ponts, et d'imposer des peines pour les contraventions à la dite loi.

Résolution à rapporter.

---

La dite résolution est en conséquence rapportée, et étant lue une seconde fois, est adoptée.

L'hon. M. *Mitchell* présente alors un Bill (No. 13) touchant les chargements pris sur les ponts de navires. Seconde lecture, mardi prochain.

Sur motion de l'Hon. M. *Tilley*, le discours de Son Excellence, à l'ouverture de la session, est pris en considération.

L'honorable M. *Tilley*, propose que des subsides soient accordés à Sa Majesté, et cette motion est renvoyée à un comité général pour mardi prochain, et la partie du discours de Son Excellence qui a rapport aux subsides est renvoyée au dit comité.

Sur motion de M. *Young* (Waterloo,) il est voté une adresse demandant un état indiquant le montant pris par le gouvernement, chaque année, depuis la confédération, pour les fins de la police secrète, avec la partie de ce montant réellement dépensé chaque année.

Sur motion de M. *Young*, il est ordonné que le greffier de la couronne en chancellerie prépare un état indiquant le nombre de votes enrégistrés pour chaque candidat dans les différents districts électoraux durant la dernière élection générale, le nombre total de votes sur les listes électorales de chaque tel district, et la population de chaque collége électoral telle qu'indiquée par le dernier recencement.

Sur motion de M. *Young*, (Waterloo), il est voté une adresse demandant un état de toutes les sommes payées pour faire face aux frais des dernières élections pour cette Chambre, dans les différentes divisions électorales par toute la Puissance, indiquant les officiers rapporteurs et les députés-officiers-rapporteurs auxquels ces sommes ont été payées, et distinguant les différents services pour lesquels les paiements ont été faits.

Sur motion de M. *Oliver*, il est

*Ordonné*, qu'il soit mis devant cette Chambre un état du nombre de pétitions présentées jusqu'à cette date pour et contre l'abrogation de l'Acte des Débiteurs insolvables de 1864, et du nombre de pétitions demandant que le dit acte soit amendé.

Sur motion de l'Hon. M. *Le Vesconte*, il est voté une adresse demandant la correspondance avec les ingénieurs locaux au sujet de l'agrandissement du canal St. Pierre.

Aussi, une adresse demandant copie de tous ordres en conseil relatif au prélèvement de droits sur les navires et embarcations passant par le canal St. Pierre; aussi, copie de toute correspondance entre le gouvernement et l'ingénieur local, le gardien de l'écluse ou autres sur le même sujet.

Sur motion de M. *Edgar* demandant toute la correspondance entre le gouvernement de la Puissance et l'hon. *W. McDougall* depuis le 1er juin 1872, au sujet de la nomination de ce dernier à toute charge ou emploi sous le gouvernement, et copie de tous ordres en conseil ou autres documents sur le même sujet; aussi, copie de toutes instructions au dit hon. *Wm. McDougall* de la part du gouvernement touchant toute charge, nomination ou emploi qu'il tient ou qu'il a tenu sous le gouvernement depuis le 1er juin 1872.

Aussi, une adresse demandant un état détaillé indiquant les dates auxquelles des sommes d'argent ont été payées à l'hon, *Wm. McDougall* depuis le 1er juin 1872, pour des services rendus ou à rendre par lui au gouvernement, ou pour des dépenses ou allocations se rattachant à ces services.

Sur motion de M. *Mercier*, il est voté une adresso demandant copie de tous les documents produits, pièces de procédure et jugement dans une cause *ex parte Reneau*, dans laquelle, jugement fut rendu par la cour suprême du Nouveau-Brunswick le 12 février dernier, sur la question de constitution *alite* de l'acte des écoles communes du Nouveau-Brunswick passé par la législature de cette province en 1871.

La Chambre alors s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

JAMES COCKBURN,
Orateur.

# AVIS DE MOTIONS.

M. *Lantier*—Mardi prochain—Adresse demandant copie de tous contrats, titres d'acquisition de terres par les commissaires nommés en vertu de l'acte passé dans la législature du Bas-Canada, dans la 1ère année du règne de *Guillaume IV*, chapitre 21 ; aussi, copie de tous actes de transport des mêmes terres par le gouvernement à toute partie quelconque.

M. *Fiset*—Lundi prochain—Demandera au gouvernement si les explorations relativement au quai ou havre projeté à Rimouski, sont terminées ?

Si l'endroit où devra être construits le dit quai, est définitivement choisi, et quel est cet endroit.

Quand le gouvernement se propose-t-il de commencer les ouvrages ?

M. *Chisholm*—Lundi prochain—Si c'est l'intention du Gouvernement, en introduisant une mesure pour amender les lois relatives à la représentation du peuple dans le parlement, d'insérer une clause pour décréter le vote au scrutin.

M. *Chisholm*—Lundi prochain—Si c'est l'intention du Gouvernement d'introduire quelque mesure, durant la présente session, pour diminuer ou prohiber la fabrication et la vente de liqueurs enivrantes.

M. *Brouse*—Mardi prochain—Si c'est l'intention de Gouvernement de faire construire un phare à la Pointe du Moulin à Vent près de Prescott, sur le fleuve St. Laurent ; et si oui, qu'a-t-il été fait à cet égard, si on a fait quelque chose ?

M. *Daull*—Lundi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement de présenter un Bill, durant cette session relatif aux havres et aux maîtres de havre dans la Puissance ?

L'hon. M. *Tupper*—Jeudi prochain—Qu'il est expédient d'amender et refondre les lois de la Puissance relatives aux poids et mesures, et d'établir un système de poids et mesures uniformes pour tout le Canada, excepté seulement des mesures spéciales employées pour certaines fins, dans la Province de Québec, et de pourvoir à l'inspection des poids et mesures, et de conférer au gouverneur en conseil le pouvoir de faire un tarif d'honoraires pour cette inspection suffisants pour mettre à effet l'acte qui sera basé sur la présente résolution.

M. *Merritt*.—Lundi prochain—Adresse demandant copie du rapport de la ci-devant commission nommée pour examiner les différentes routes en rapport avec l'agrandissement du canal Welland ; aussi, copie du rapport de l'ingénieur en chef à cet égard.

M. *Bergin*—Lundi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement de faire construire un pont solide et suffisant sur le chanal Nord du St. Laurent à Moulinette à la place de celui qui relie maintenant la terre ferme à l'Isle de Sheik, et qui est en si mauvais état.

M. *Bergin*—Lundi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement d'inclure dans le budget pour la présente année une somme pour la construction d'une maison de douane dans la ville de Cornwall.

M. *Bergin*—Lundi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement d'inclure dans le budget de la présente année une somme pour la construction d'un bureau de poste dans la ville de Cornwall.

M. *Cunningham*—lundi prochain—Proposera les résolutions suivantes :—

1. Que par la 31e clause de l'Acte de Manitoba de 1870, il est décrété qu'un million quatre cent mille acres des terres non concédées de la province de Manitoba sont appropriées au profit des familles des Métis résidants pour être distribuées parmi les enfants des chefs de familles métisses résidants dans la dite province au moment de sa cession au Canada.

2. Que par la dite clause les enfants des chefs de familles métisses seulement ont droit de partager dans la distribution du dit million quatre cent mille acres de terres.

3. Que, dans l'opinion de cette Chambre, le gouvernement devrait adhérer strictement à l'esprit et à la lettre de la loi, et réserver toutes ces terres pour être distribuées parmi les dits enfants des Métis ; et que toutes les terres qui pourront être accordées aux dits chefs de familles métisses, ou tous autres anciens colons dans la province soient ainsi accordées à même les terres non concédées de la couronne dans la province.

M. *Bergin*—Lundi prochain—N'y avait-il pas un arrangement, lors de la Confération, d'après lequel les vacances survenant dans le Sénat de siéges occupés par des membres d'Ontario et Québec devaient être remplies en premier lieu par des messieurs qui avaient été privés de leurs siéges au Conseil Législatif de la ci-devant province du Canada lors de l'Union.

M. *Beaubien*—Lundi prochain—Proposera qu'une humble addresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie des rapports des ingénieurs du gouvernement sur les travaux que se proposait d'entreprendre la compagnie Hydrautlyque St. Louis entre l'Isle-au-Héron, dans le fleuve St. Laurent, au pied des rapides St. Louis, et la rive nord du fleuve St. Laurent.

L'hon. M. *Tilley*—Mardi prochain—Proposera qu'il soit *résolu* que cette Chambre se formera en comité, vendredi prochain, pour examiner une certaine résolution déclarant qu'il est expédient d'amender et refondre, et d'étendre à toute la Puissance du Canada la loi relative à l'inspection de certains des principaux articles de provenance canadienne.

L'hon. M. *Holton*—Lundi prochain—Adresse demandant copie de toute correspondance et de tous documents relatifs aux réclamations de M. G. H. *Ryland* qui peuvent avoir été échangés entre ce monsieur et le gouvernement depuis le 1er septembre 1868, avec aussi la dernière dépêche du Duc de *Buckingham* sur le même sujet, et le rapport en entier du ministre de la justice dans cette affaire.

M. *Langlois*—Lundi prochain—Comité général pour considérer la résolution suivante :

Qu'il est expédient d'abolir la procédure suivie pour la nomination des candidats aux élections des membres de cette Chambre et d'y substituer des nominations par écrit signé par des électeurs.

No. 8.

OTTAWA, VENDREDI, 14 MARS 1873.

1ère Session, 2e Parlement, 36 Vict., 1873.

58

# VOTES ET DELIBERATIONS
DE LA
# CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA.

Imprimés par I. B. TAYLOR, 29, 31 et 33, Rue Rideau

1873.

No. 9.

# VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, LUNDI, 17 MARS 1873.

M. l'Orateur met devant la Chambre des listes des actionnaires de la Banque de la Cité, Montréal, datées le 8 mars 1873, de la Banque du Peuple, datées le 23 février 1873, et de la Banque d'Ontario, datées le 8 mars 1873, conformément à l'acte 34 *Vic.*, chap. 5, sec. 12.

Vingt pétitions sont présentées et déposées sur la table.

Les pétitions suivantes sont reçues et lues :—

De la compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada ; demandant certains amendements à l'acte des arrangements du Grand Tronc de 1872.

De *G. Baptist* et autres, de la cité des Trois-Rivières ; demandant un acte d'incorporation sous le nom de Banque des Trois-Rivières.

Du conseil municipal du township de Sombra ; de la corporation municipale du comté de Renfrew ; du révérend *B. C. Moore* et autres, du township de Nissouri Est, du conseil municipal du township de Whitchurch ; et du conseil municipal du township de Portland ; demandant la passation d'une loi contre la vente des liqueurs fortes.

De *Charles H. Carrière* et autres, de la cité d'Ottawa ; demandant un acte d'incorporation sous le nom de la compagnie d'impressions et de publication du *Citizen*.

De *James Noxon Lapum*, du township de Camden, dans le district électoral du comté d'Addington, et province d'Ontario, marchand, se plaignant de l'illégalité de l'élection de *Schuyler Shibley*, Ecr., pour le comté d'Addington.

De la chambre de commerce de St. Thomas, Ontario ; demandant la continuation de l'acte des débiteurs insolvables de 1869, et de ses amendements, à partir du 1er septembre 1873, sans limitation de temps.

De *William Kidston*, de Baddeck, comté de Victoria, Nouvelle-Ecosse, demandant une investigation touchant un certain contrat postal.

De la compagnie d'assurances contre les risques isolés du feu ; demandant certains amendements à son acte d'incorporation.

De la compagnie du chemin de fer du nord du Canada ; demandant un acte pour consolider son fonds capital, pour refondre les actes relatifs à cette compagnie, et pour l'autoriser à augmenter son capital et à se fusionner avec la compagnie des chemins de fer de prolongement nord.

De *C. H. Létourneux* et autres, de la cité de Montréal ; demandant un acte d'incorporation sous le nom de la compagnie canadienne d'importation de métal.

De *C. Melançon* et autres, de la cité de Montréal ; demandant un acte d'incorporation sous le nom de la Banque du Canada.

De *Auguste Renaud*, de Wellington, dans le district électoral de Kent, dans la province du Nouveau-Brunswick, dans la Puissance du Canada, Ecr., marchand, se plaignant de l'illégalité de l'élection de *Robert B. Cutler*, Ecr, pour le district électoral de Kent, dans la province du Nouveau-Brunswick.

Sur motion de l'honorable M. *Cauchon*, la pétition de *Bartholemew C. A. Gugy*, présentée jeudi dernier, est retirée avec la permission de la Chambre.

Motion étant faite à l'effet que la pétition de l'Hon. *Isaac Buchanan* et autres, de la cité d'Hamilton, et la pétition de *William Cox Allan*, Maire, et autres de la ville de Cornwall ; demandant la construction d'un canal sur la rive nord du St. Laurent depuis les Cascades jusqu'à Côteau Landing, soit reçue et lue,—

M. l'Orateur décide qu'elle ne peuvent être reçues, parce que l'octroi de leurs conclusions entrainerait une dépense de deniers publics.

Sur motion de M. *Cunningham*, il est voté une adresse demandant copie de toute correspondance entre le gouvernement de la Puissance et celui de la Province de Manitoba touchant les émeutes militaires, qui ont eu lieu en 1870, touchant les actes tumultueux et incendiaires commis aux dernières élections, et touchant l'assaut meurtrier commis sur la personne de M. *Dubuc*, avocat, parce qu'il avait agi comme avocat dans la poursuite contre quelques unes des personnes accusées d'avoir pris part à ces émeutes ; aussi, copie de toutes communications qui peuvent avoir été reçues au sujet des outrages commis contre l'assemblée législative de Manitoba et contre son président.

Sur motion de M. *Lanthier*, il est voté une adresse demandant copie de tous contrats, titres d'acquisition de terres par les commissaires nommés en vertu de l'acte passé dans la législature du Bas-Canada, dans la 1ère année du règne de *Guillaume IV*, chayitre 21 ; aussi, copie de tous actes de transport des mêmes terres par le gouvernemene à toute partie quelconque.

Sur motion de l'hon. M. *Holton*, il est voté une adresse demandant copie de toute correspondance et de tous documents relatifs aux réclamations de M. *G. H. Ryland* qui peuvent avoir été échangés entre ce monsieur et le gouvernement depuis le 1er septembre 1868, avec aussi la dernière dépêche du Duc de *Buckingham* sur le même sujet.

La Chambre alors s'ajourne.

JAMES COCKBURN,
Orateur.

# AVIS DE MOTIONS.

M. *Lanthier*—Jeudi prochain—Adresse demandant copie des plans et du rapport de *G. S. Baillargé*, Ecr., ingénieur civil, concernant les propriétés suivantes du Bureau de l'Ordonnance, dans le comté de Soulanges, savoir : le fort du Côteau ; le vieux canal militaire passant par ce fort ; le terrain adjoignant ; le cimetière, non-compris les morceau de terrain sur le bord du St. Laurent, dans le village des Cèdres ; l'écluse de *Split Rock* et le terrain adjoignant, et le vieux canal militaire des Cascades ; aussi copie de tous documents expliquant pourquoi la vente desdites propriétés publiques a été suspendue.

L'hon. M. *Tupper*—Vendredi prochain—Proposera que la Chambre se forme en comité pour examiner la Résolution suivante :

Qu'il est expédient que le contrat provisoire conclu entre Sir *Hugh Allan* et le Maître Général des Postes du Canada, en vertu d'un ordre du Conseil du 8 janvier 1873, pour un service hebdomadaire des steamers de la malle océanique, aux conditions mentionnées dans le dit contrat (dont copie ainsi que copie du dit ordre en conseil ont été mis devant le Parlement), soit sanctionné et autorisé par le Parlement tel que requis par le dit contrat, afin qu'il soit rendu valide et obligatoire.

M. *Duguay*—Jeudi prochain—Comité général pour examiner certaines résolutions ayant pour objet l'établissement de dispositions contre l'usure et la fixation du taux de l'intérêt dans la province de Québec.

M. *Costigan*,—mercredi prochain—Adresse demandant copie de toute correspondance entre le département du Secrétaire d'Etat (Division des affaires des Sauvages) et le Département des terres de la Couronne du Nouveau-Brunswick, et copie de tous autres documents en la possession du dit Département touchant cette partie de la Réserve des Sauvages Tobiques, dans Victoria, Nouveau-Brunswick, sur laquelle des colons blancs résident.

M. *Mackenzie*—Mercredi prochain—Adresse demandant copie de tous rapports du commissaire des terres à Manitoba touchant la vente ou le louage des terres dans cette Province ; copie de tous rapports du dit commissaire ou de toute autres parties ou de toute correspondance avec eux touchant la vente ou le louage des terres dans la dite province ; aussi, copie de la résignation de M. *Canavan* et de toute correspondance entre M. *Canavan* et le gouvernement ; aussi, copie de toute correspondance avec le gouvernement de Manitoba au sujet des plaintes contre l'administration du Bureau des Terres dans cette Province.

M. *Mackenzie*—Mercredi prochain—Ordre pour un état indiquant le nombre de demandes faites au gouvernement pour des terres dans le territoire réclamé par la province d'Ontario, situé à l'ouest et au nord du Lac Supérieur, les noms et la résidence des personnes qui ont fait ces demandes, la quantité de terres demandée par chaque personnes ou compagnie, le montant des deniers déposés par chaque personne ou compagnie, les cas où ces demandes ont été accompagnées de plans et d'arpentages, et une désignation des terres qu'on a ainsi demandées.

M. *Casey*—Mercredi prochain—Si le gouvernement a pris des mesures pour la construction d'un Phare à Port Stanley, pour lequel une somme d'argent a été votée durant la dernière session, et s'il se propose de demander un nouveau vote cette année et de procéder à la construction du dit phare ?

M. *Fleming*—Mercredi prochain—Adresse demandant copie de toute correspondance, de tous ordres en conseil et autres papiers non encore soumis touchant les réclamations du Gouvernement contre *John Lovejoy*, Ecr., ou la compagnie du chemin d'Hamilton et Brantford.

M. *Stirton*—Mercredi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement d'inclure dans le budget pour la présente année une somme pour la constructions d'un édifice convenable dans la ville de Guelph, pour un bureau de poste, une maison de douane et un bureau pour la perception du revenu de l'intérieur ?

M. *Wilkes*—Mercredi prochain—Si le gouvernement a ordonné qu'il soit fait une exploration du havre de la cité de Toronto ; s'il est informé de l'obstruction rapide du chenal y conduisant, et s'il se propose de nommer un représentant compétent des intérêts publics commerciaux dans la commission du havre de cette cité ?

M. *Wilkes*—Mercredi prochain—Si le gouvernement se propose de procéder de suite à la construction d'une maison de douane et d'un magasin d'entrepôt dans la cité de Toronto ; et si oui, quelles sont les causes du délai survenu dans la poursuite de ces entreprises ?

M. *Glass*,—mercredi prochain—Bill pour amender l'Acte 32 et 33 *Vict.*, ch. 35, relatif à la poursuite prompte des personnes accusées de félonie et de misdemeanor dans la Province d'Ontario.

M. *Jôly*,—Mercredi prochain—Que la Chambre se forme en comité pour examiner la Résolution suivante :

Que considérant que le fonds de pension est formé entièrement de contribution compulsoire prises sur les salaires des officiers publics, il est juste que la totalité de ce fond soit consacrée à l'usage et au profit des dits officiers, en l'employant en premier lieu à leur venir personnellement en aide, conformément à la loi, et ensuite, s'il reste quelque surplus après paiement de leurs allocations, à venir en aide à leurs veuves et orphelins.

No. 9.

OTTAWA, LUNDI, 17 MARS 1873.

1ère Session, 2e Parlement, 36 Vict., 1873.

# VOTES ET DELIBERATIONS

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA.

Imprimés par I. B. TAYLOR, 29, 31 et 33, Rue Rideau

1873.

62

# No. 10.

# VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MARDI, 18 MARS 1873.

M. l'Orateur met devant la Chambre le rapport du greffier de la Chambre en réponse à l'ordre du 14 du courant pour un état indiquant le nombre de pétitions présentées à cette Chambre jusqu'à ce jour, pour ou contre l'abrogation de l'Acte des débiteurs insolvables de 1869 ; aussi, le nombre qui a été présenté pour demander des amendements au dit acte.

Quarante-sept pétitions sont présentées et déposées sur la table.

M. *Rymal*, du comité des ordres permanents, présente le 1er rapport du comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés quant aux pétitions suivantes, savoir :—De la compagnie canadienne des Terres et de Dépôts de Glasgow (responsabilité limité) ; de la compagnie du chemin de fer internationale de St. François et Mégantic ; de *Charles H. Carrière* et autres, demandant l'incorporation de la compagnie d'impressions et de publication du " *Citizen* ; " de *C. Melançon* et autres ; demandant l'incorporation de la Banque du Canada, et de *G. Baptiste* et autres ; demandant l'incorporation de la banque des Trois-Rivières.

Votre comité recommande aussi que son quorum soit réduit à sept membres.

Sur motion de M. *Rymal*, le quorum du dit comité est réduit à sept membres.

Un message est reçu du Sénat nommant les Hons. MM. *Allan, Blake, Bourinot, Campbell, Chaffers, Chapais, Cormier, Cornwall, Ferguson, Girard, Hazen, Holmes, Lacoste, Leonard, Locke, Macfarlane, Malhiot, Mills, Odell, Panet, Reesor, Renaud* et *Steeves* pour aider Son Honneur l'Orateur dans l'administration de la Bibliothèque du Parlement en tant que les intérêts de cette Chambre seront concernés, et pour agir de la part de cette Chambre comme membres du comité conjoint de la Bibliothèque.

Le Très-Honorable *Sir John A. Macdonald* remet le message suivant de Son Excellence le Gouverneur-Général, lequel message est lu par M. l'Orateur comme suit :

J'accuse réception, avec remercîments, de l'adresse que vous avez loyalement votée en réponse au discours par lequel j'ai ouvert la session, et je n'ai aucun doute que les importants sujets qui vous sont soumis recevront votre sérieuse et entière considération.

DUFFERIN.

HOTEL DU GOUVERNEMENT,
Ottawa, 15 Mars 1873.

Sur motion de l'Hon. M. *Tilley*, la Chambre se forme en comité pour examiner une résolution relative aux banques et au commerce de banque.

(*En comité.*)

La Résolution suivante est adoptée.

*Résolu*, qu'il est expédient d'amender l'Acte 34 *Vic.*, ch. 5. relatif aux banques et au commerce de banque en ce qui concerne la formule de la déclaration attestant l'exactitude des rapports mensuels faits par les banques au gouvernement.

---

Résolution à rapporter.

La dite résolution est en conséquence rapportée, et étant lue une seconde fois, est adoptée.

L'Hon. M. *Tilley* présente alors un Bill (No. 14) pour amender de nouveau l'acte relatif aux banques et au commerce de banque.—Seconde lecture, vendredi prochain.

Six pétitions sont présentées et déposées sur la table.

L'Hon. M. *Cameron* (Cardwell), du comité des priviléges et élections, présente le 1er rapport du dit comité, lequel est comme suit :—

Votre comité, conformément à l'instruction qui lui a été donnée par votre honorable Chambre, a procéder sans délai à examiner l'affaire du rapport fait par l'officier-rapporteur pour la division ouest du comté de Peterborough, et est convenu de la résolution suivante qu'il prend la liberté de rapporter avec les délibérations du comité sur le sujet :—

Considérant que l'officier-rapporteur qu'il appartient a fait rapport, en vertu du bref pour la tenue de l'élection pour le district électoral de la division Ouest de Peterborough, que *William Cluxton* était la personne élue pour représenter le dit district électoral dans le présent parlement, et qu'il n'appert pas que le dit *William Cluxton* était disqualifié ou inéligible ou qu'il n'est pas la personne qui devrait siéger dans la Chambre des Communes pour la dite division électorale ; à ces causes qu'il soit *résolu* que, dans l'opinion de ce comité, la Chambre ne devrait pas déclarer que le dit *William Cluxton* n'a pas droit de siéger dans la dite Chambre, mais devrait ordonner qu'il soit disposé de cette affaire conformément aux dispositions de l'Acte des Elections Parlementaires contestées, si quelque pétition est régulièrement présentée pour se plaindre de la dite élection ou du dit rapport.

---

Délibérations du comité permanent des ordres permanents dans l'affaire du rapport fait par l'officier-rapporteur pour la division ouest du comté de Peterborough.

CHAMBRE DE COMITÉ,
Vendredi, 14 mars 1873.

Le comité permanent des priviléges et élections s'assemble.

PRESENTS:—MM. *Anglin*, *Blake*, *Blanchet*, *Cameron* (Cardwell), *Cameron* (Huron), *Campbell*, *Colby*, *Dormer*, *Edgar*, *Gendron*, *Grover*, *Holton*, *Kirkpatrick*, Sir *John Macdonald*, MM. *McDonald* (Antigonish), *McDonald* (Pictou), *McDougall*, *Mills*, *O'Conner*, *Palmer*, *Richards*, et *Scatcherd*.

Sur motion de Sir *John Macdonald*, M. *Cameron* (Cardwell) est choisi comme président.

Lu l'ordre de renvoi.

Le comité délibère et procède à la considération des papiers relatifs à l'élection de Peterborough qui lui ont été renvoyés.

Sir *John MacDonald* propose que le membre rapporté comme étant élu et la personne qui réclame le siége aient la permission d'être entendues par l'entremise d'avocats,—Adopté sans division, et

*Ordonné*, que les parties soient entendues par l'entremise d'avocats, lundi prochain, à 10 heures A. M., et qu'elle soient notifiées à cet effet par télégrammes, ou de toute autre manière suffisante.

Le comité s'ajourne alors à lundi prochain, à 10 heures A. M.

CHAMBRE DU COMITÉ DES CHEMINS DE FER,
CHAMBRE DES COMMUNES,
Lundi, 17 mars 1873.

Le comité permanent des priviléges et élection s'assemble.

Présents :—MM. *Cameron* (Cardwell) président, *Anglin*, *Blanchet*, *Cameron* (Huron), *Campbell*, *Dormer*, *Edgar*, *Grover*, *Holton*, Sir *John Macdonald*, MM. *McDonald* (Pictou), *McDougall*, *Mills*, *Palmer* et *O'Connor*.

Lu les minutes des délibérations de la dernière séance.

L'avocat de la personne réclamant le siége est appelé pour exposer sa cause au comité.

*W. H. Walker*, Ecr., comparait et s'adresse au comité comme avocat de M. *Bertram*, le candidat ayant la majorité des votes dans la division ouest de Peterborough,—

Après quoi *Wm. Cosgrove*, Ecr., comparait et s'adresse au comité comme avocat de M. *Cluxton*, le membre siégeant pour la division ouest de Peterborough,—

Alors que M. *Walker* s'adresse de nouveau au comité pour répliquer,—

Et ensuite se retire.

*Ordonné*, que tous les étrangers se retirent durant les délibérations du comité.

Les étrangers s'étant retirés,

M. *Edgar* propose, secondé par M. *Mills*, qu'il soit *résolu* que lundi, le 10 mars 1873, depuis le renvoi à ce comité des papiers se rattachant à l'élection de Peterborough, la Chambre a adopté à l'unanimité des résolutions dans les termes suivants :

1. *Résolu*, Qu'il appert par les livres de poll et les autres papiers transmis par *Richard James Bell* écr., l'officier rapporteur nommé pour conduire la dernière élection pour Muskoka, que deux candidats, savoir : *Alexander Peter Cockburn* et d'*Arcy Boulton* ont été nommés ; qu'un poll a été demandé, accordé et tenu ; qu'à la clôture de la

votation le dit *Cockburn* avait le plus grand nombre de votes, tandis que le dit *Boulton* n'en a reçu que 530, laissant une majorité de 122 votes au dit *Cockburn* ; que dans le township de Morrison 37 votes ont été pris, dont 34 en faveur de *Cockburn*, et 3 en faveur de *Boulton*, de sorte qu'en tenant compte des votes donnés dans ce township, il resterait encore une majorité de 91 votes pour *Cockburn* ; que dans la division de votation de Parry Sound, 103 votes ont été pris dont 84 en faveur de *Cockburn*, et 19 en faveur de *Boulton*, de sorte qu'en tenant compte des votes donnés pour Morrison à Parry Sound, il resterait encore une majorité pour *Cockburn* de 26 votes ; que l'officier-rapporteur a fait le rapport de la dite élection dans les termes suivants :—

RAPPORT—En vertu d'un bref d'élection pour le District Electoral du comté de Muskoka, dans la Province d'Ontario, la Puissance du Canada, daté le 15e jour de Juillet 1872, et à moi adressé. je déclare par le présent que j'ai dûment procédé à tenir la dite élection, et qu'une votation ayant été demandée de la part d'*Alexander Peter Cockburn* et de d'*Arcy Boulton* (les deux seuls candidats à la dite élection qui ne se soient point retirés de la lutte avant le jour de la votation) la votation a eu lieu en conséquence aux différents lieux de votation mentionnés dans la Proclamation par moi lancée à cet égard. Je déclare de plus que depuis la dite votation qui a eu lieu le 23e jour d'Août dernier, j'ai reçu des rapports (qui paraissent avoir été régulièrement faits suivant la loi passée à cet égard) pour les lieux de votation suivants, savoir : le township de Macaulay, les townships unis de Draper, Ryde et Oakley, le township de Muskoka, le township de Monck, les townships de Watt et Cardwell, Rousseau Jonction, le lieu de votation à mi-chemin entre Rousseau Jonction et Magnetewan, le lieu de votation à mi-chemin entre Rousseau Jonction et Parry Sound, le lieu de votation au village de Parry Sound, le lieu de votation à Parry Sound Jonction, le lieu de votation dit *Dam Polling Place*, le lieu de votation aux Chûtes de McKellar, le lieu de votation à Utterson, le lieu de votation à Hintsville, le lieu de votation à Port Carling, et le lieu de votation à Byng Inlet.

Je déclare de plus que le rapport pour le township de Morrison, qui est aussi un des lieux de votation ou une des divisions mentionnées dans la dite proclamation, ne m'a pas été duement fait ;—Que j'ai examiné *Henry N. Anderson*, le député-officier-rapporteur pour ce lieu de votation, sous serment, et que sa déclaration par écrit signée par lui et assermentée devant moi est ci-annexée. Et je déclare que le cahier de votation pour *Morrison* susdit a été perdu et ne peut être trouvé ; et que le dit *Henry N. Anderson* a omis de nommer duement un greffier de bureau de votation, ou s'il en a nommé un, la personne ainsi nommée n'a pas remplit ses fonctions au dit lieu de votation ou à la dite division, et qu'en conséquence je suis dans l'impossibilité de me conformer aux dispositions de la clause 68 des Statuts Refondus du Canada, chap. 6, et du paragraphe deux de la dite clause qui exige que, dans le cas de la perte d'un livre de votation, le député-officier-rapporteur et le greffier bu bureau de votation seront interrogés sous serment ou affirmation, lequel interrogatoire se fera par écrit et sera signé par tels député-officier-rapporteur et greffier de bureau de votation, et sera annexé aux rapports à la place du livre de poll. Et je déclare de plus que, dans le cahier votation pour le lieu de votation de Parry Sound, je trouve, après les deux premières entrées, que les autres entrées sont d'une écriture différente ; et que, après investigation, je trouve que la cause de cela est que *John Wilson*, la personne nommée par le député-officier-rapporteur pour agir comme greffier du bureau de votation en cet endroit, fut trouvée incapable de remplir ses devoirs, et que le député-officier-rapporteur s'adresser immédiatement à un nommé *Foley* pour qu'il agît, comme greffier de bureau de votation à la place du dit *Wilson*, et que le dit *Foley* agît ainsi sans être assermenté tel que requis par la loi ; et que nonobstant cela le dit cahier de votation m'a été remis avec le serment du dit *Wilson*, mais sans celui du dit *Foley* qui tient le dit cahier de votation pendant toute la dite votation à l'exception du temps employé à enregistrer les deux premiers votes.

Et je déclare de plus que d'après l'exposé de faits ci-dessus je suis incapable de faire un rapport de la dite élection conformément aux dispositions de la loi à cet égard.

En foi de quoi mes seing et sceau, ce 14 septembre 1872.

(Signé) RICHARD JAMES BELL (L. S.)
Officier-Rapporteur.

Que le dit *Cockburn* aurait dû être rapporté élu comme député de Muskoka à ce Parlement, et qu'il a droit de prendre son siége en cette Chambre comme député de Muskoka, sauf toutefois à tous les candidats et autres le droit de contester la dite élection, s'ils le jugent à propos, de la manière voulu par la loi et la justice, et conformément à l'usage du Parlement.

2. *Résolu*, que le greffier de la couronne en chancellerie amende immédiatement le rapport pour le district électoral de Muskoka en insérant le nom d'*Alexander Peter Cockburn*, Ecr., comme ayant été duement élu pour le dit district électoral

Que le même jour le greffier de la couronne en chancellerie s'est présenté en conséquence et en obéissance à l'ordre de la Chambre et a amendé le rapport de l'officier rapporteur pour la dernière élection du district électoral de Muskoka en insérant le nom d'*Alexander Peter Cockburn*, Ecr., comme ayant été duement élu pour représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada dans le présent Parlement ; et que le dit *Alexander Peter Cockburn*, Ecr., membre pour le district électoral de Muskoka ayant prêté serment et signé le rôle a pris son siége.

Que, dans l'opinion de ce comité, il est établi par la dite action de la Chambre que quand il appert par les livres de poll et autres papiers transmis par l'officier-rapporteur que le candidat qui à la majorité des votes n'a pas été rapporté comme étant élu, la Chambre a juridiction d'amender le rapport.

Que, d'après les livres de poll et les autres papiers transmis par l'officier-rapporteur pour la division Ouest de Peterborough, il appert qu'à la votation qui a eu lieu le 20 août 1872, pour l'élection d'un membre pour Peterborough Ouest, *John Bertram*, Ecr., a reçu le plus grand nombre de votes, en ayant reçu 750, tandis que l'autre candidat *William Cluxton*, Ecr., n'en a reçu que 705, et qu'alors il était du devoir de l'officier rapporteur de déclarer et rapporter le dit *John Bertram*, comme dument élu, mais le dit officier-rapporteur a fait un rapport dans les termes suivatts :

*Rapport.*—En vertu d'un bref d'élection pour le district électoral de la division ouest de Peterborough, dans la Province d'Ontario, et la Puissance du Canada, en date du 15 juillet 1872, à moi adressé, je déclare par le présent *William Cluxton*, Ecr., duement élu député à la Chambre des Communes du Canada pour la division ouest du

comté de Peterborough, pour la raison qu'il était le seul candidat qui se soit conformé aux dispositions des 36e et 37e sections du chap. 6 des statuts refondus du Canada.

En foi de quoi, mon seing et sceau, ce 24 août 1872.

(Signé) GEORGE BURNHAM, jr., [L. S.]
Officier-rapporteur.

Que l'officier-rapporteur n'avait pas le droit de prendre sur lui de juger si oui ou non les 36e et 37e sections du chap. 6 des statuts refondus du Canada, relatives à la déclaration de qualification, avaient été suivies par aucun des candidats.

Que, dans l'opinion de ce comité, le mode légal de procédure à adopter est que la Chambre ordonne au greffier de la couronne en chancellerie d'amender le dit rapport en biffant le nom du dit *William Cluxton* et en insérant celui du dit *John Bertram* comme duement élu pour Peterborough Ouest, sauf à tous candidats et autres le droit de contester la dite élection, s'ils le jugent à propos, de la manière voulue par la loi et la justice, et conformément à l'usage du parlement.

Le comité délibère et s'ajourne au lendemain à 11 heures, A. M.

---

CHAMBRE DU COMITÉ DES CHEMINS DE FER,
CHAMBRE DES COMMUNES.

Ottawa, mardi, 18 mars, 1873.

Le comité permanent des priviléges et élections s'assemble.

Présents :—MM. *Cameron* (Cardwell), président, *Anglin*, *Blanchet*, *Cameron* (Huron), *Campbell*, *Colby*, *Dormer*, *Edgar*, *Gendron*, *Grover*, *Holton*, *Kirkpatrick*, Sir John *Macdonald*, MM. *McDonald* (Antigonish), *McDonald* (Pictou), *McDougall*, *Mills*, *O'Connor*, *Palmer* et *Richards*.

Lues les minutes des délibérations d'hier,—et

La motion de M. *Edgar* étant de nouveau lue, M. *Palmer* propose pour amendement, secondé par M. *McDonald*, que

Attendu que l'officier rapporteur qu'il appartient a rapporté, en vertu du bref pour tenir l'élection pour le district électoral de la division ouest de Peterborough, que *William Cluxton* était la personne élue pour représenter le dit district dans le présent parlement, et qu'il n'appert pas que le dit *William Cluxton* était disqualifié ou inéligible, ou qu'il n'est pas une personne qui n'a pas le droit de siéger dans la Chambre des Communes pour la dite division, étant duement élu ; a ces causes, qu'il soit *résolu* que, dans l'opinion de ce comité, la Chambre ne devrait pas déclarer que le dit *William Cluxton* n'a pas droit de siéger dans la dite Chambre, mais devrait permettre qu'il soit disposés de l'affaire conformément aux dispositions de l'Acte des élections parlementaires contestées, si une pétition est duement présentée contre telle élection ou tel rapport.

Sur quoi, le comité se divise ; et les noms étant appelés, ils sont pris comme suit :—

Pour : MM. *Blanchet*, *Campbell*, *Colby*, *Dormer*, *Gendron*, *Grover*, *Kirkpatrick*, Sir *John A. Macdonald*, MM. *McDonald* (Antigonish), *McDonald* (Pictou), *McDougall*, *O'Connor*, *Palmer*,—13.

Contre : MM. *Anglin*, *Cameron* (Huron), *Edgar*, *Holton*, *Mills* et *Richards*,—6.

Ainsi l'amendement est adopté.

*Ordonné*, Que le président rapporte la dite résolution à la Chambre avec les délibérations du comité à cet égard.

Ajourné jusqu'à convocation par le président.

L'hon. M. *Huntington* propose que le rapport du comité des priviléges et élections concernant le rapport d'un membre de cette Chambre pour le district électoral de Peterborough Ouest ne soit pas adopté ; mais qu'il soit

*Résolu* que cette Chambre juge nécessaire de sauvegarder les intérêts des électeurs généralement, et en particulier ceux des électeurs de Peterborough Ouest, en assurant au candidat qui a reçu la majorité des votes, son siége en cette Chambre, et à cette fin d'agir d'accord avec les délibérations de cette Chambre du 10 mars courant, en vertu desquelles le rapport pour le district électoral de Muskoka a été amendé en insérant le nom d'*A. P. Cockburn*, Ecr., le dit *A. P. Cockburn* ayant eu la majorité des votes en sa faveur, tel qu'il appert par le rapport fait à cette Chambre, et, en conformité de ce précédent et des précédents du parlement de la province du Canada dans l'affaire d'Oxford, dans celle de Kent, dans celle de Beauharnois, dans celle de Bagot, et dans celle de Lennox et Addington, de revendiquer sa juridiction, de maintenir ses priviléges et de redresser de suite les griefs provenant de la violation flagrante de la loi et du devoir, tel qu'il appert à la face des papiers, violation qui a été commise en déclarant duement élu le candidat qui a reçu le moins de votes ; et que cette Chambre déclare que *John Bertram*, Ecr., ayant, d'après le rapport fait à cette Chambre, reçu 745 votes, tandis que *Wm. Cluxton*, Ecr., l'autre candidat, n'en a reçu que 705, aurait dû être rapporté comme étant élu membre pour Peterborough Ouest, et qu'il a droit de prendre siége, sauf le droit de quiconque de contester l'élection et le rapport.

Et des débats s'ensuivant,—et la Chambre ayant continué de Siéger jusqu'à minuit.

*Mercredi*, 19 *Mars* 1873.

Et la motion de l'hon. M. *Huntington* étant mise aux voix, elle est rejetée sur la division suivante :

POUR :

Messieurs

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Anglin, | Casey, | Fiset, | Mackenzie, | Ross, (*Middlesex*) |
| Archibald, | Casgrain, | Fleming, | Mercier, | Ross, (*Wellington*) |
| Bain, | Cauchon, | Forbes, | Metcalfe, | Rymal, |
| Béchard, | Charlton, | Galbraith, | Mills, | Smith (*Peel*), |
| Bergin, | Church, | Gibson, | Oliver, | Snider, |
| Blain, | Cockburn, (*Muskoka*) | Hagar, | Pâquet, | Stirton, |
| Bodwell, | Cook, | Harvey, | Patterson, | Taschereau, |
| Bourassa, | Delorme, | Higinbotham, | Pelletier, | Thompson (*Haldimand*). |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Bowman, | De St. George, | Holton, | Pickard, | Tremblay, |
| Boyer, | Dorion, (*Drummond et* | Horton, | Prévost, | Trow, |
| Buell, | *Arth.*) | Huntington, | Richard (*Mégantic*), | Wilkes, |
| Burpee, (*Sunbury*) | Edgar, | Joly, | Richards, | Young (*Montréal Ouest*) |
| Cameron, (*Huron*) | Ferris, | Landerkin, | Robillard, | Young (*Waterloo*). |
| Cartwright, | Findlaw, | Lewis, | Ross, (*Durham*) | 6 |

CONTRE :

Messieurs

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Almon, | Daly, | Haggart, | Mathieu, | Ross, (*Champlain*) |
| Beaty, | DeCosmos, | Harwood, | McAdam, | Ryan, |
| Beaubien, | Dewdney, | Hincks, (*Sir F.*) | McDougall, | Savary, |
| Bellerose, | Dodge, | Howe, | Merritt, | Schultz, |
| Benoit, | Domville, | Jones, | Mitchell, | Shibley, |
| Blanchet, | Dormer, | Keeler, | Moffatt, | Staples, |
| Bowell, | Doull, | Killam, | Nathan, | Stephenson, |
| Burpee, (*St. Jean*) | Dugas, | Kirkpatrick, | Nelson, | Thompson, (*Caribou*) |
| Campbell, | Duguay, | Lacerte, | O'Connor, | Tilley, |
| Carling, | Farrow, | Langevin, | O'Reilly, | Tobin, |
| Chipman, | Flesher, | Lanthier, | Palmer, | Tourangeau, |
| Chisholm, | Fortin, | Le Vesconte, | Pinsonneault, | Tupper, |
| Coffin, | Gaudet, | Little, | Pope, | Wallace (*Albert*), |
| Colby, | Gendron, | Macdonald, (*Sir J.*) | Price, | Wallace (*Norfolk*), |
| Costigan, | Gibbs (*Ont., D. N.*), | McDonald, (*Cap B.*) | Ray, | Webb, |
| Crawford, | Gibbs, (*Ont., D. S.*) | McDonald, (*Pictou*) | Robinson, | Witton, |
| Cunningham, | Glass, | McDonnell (*Inverness*), | Robitaille, | Wright (*Ottawa*), |
| Currier, | Grant, | Mackay, | Rochester, | Wright, (*Pontiac*)—93. |
| Cutler, | Grover, | Mailloux, | | |

La Chambre alors s'ajourne à 3 heures, A. M.

JAMES COCKBURN,
Orateur.

# AVIS DE MOTIONS.

L'hon. M. *Langevin*—Lundi prochain—Bill pour amender l'Acte des chemins de fer, 1868.

M. *De St. George*—Vendredi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement d'abolir durant la présente session les droits d'accise sur le tabac canadien.

L'hon. M. *Mitchell*—Vendredi prochain—Proposera que la Chambre se forme en comité pour examiner la résolution suivante :

Qu'il est expédient d'amender les lois relatives aux naufrages et au sauvetage et de décreter une seule loi pour toute la Puissance conforme, autant que les circonstances pourront le permettre, aux lois sur le même sujet en force dans le Royaume-Uni.

L'hon. M. *Mitchell*—Vendredi prochain—proposera que la Chambre se forme en comité pour examiner la résolution suivante :

Qu'il est expédient d'abolir, à partir du 1er juillet prochain, la corporation de la Maison de la Trinité de Montréal, et de transférer ses pouvoirs et propriétés (avec certaines exceptions) à la corporation des commissaires du havre de Montréal.

Qu'il est expédiant d'augmenter le nombre des membres de la corporation en dernier lieu mentionnée, et d'établir, d'autre dispositions pour la représentation des intérêts commerciaux et maritimes dans cette corporation ; et aussi d'étendre les limites du dit Havre vers l'Est jusqu'à l'Eglise de la Longue Pointe, et de donner à la dite corporation le pouvoir d'emprunter une autre somme d'argent pour l'amélioration du dit Havre ; et aussi de créer par l'Acte qui sera passé pour les fins susdites un nouveau tarif des droits qui pourront être perçus par la dite corporation sur les navires se servant des quais et propriété de la dite corporation et sur les marchandises débarquées sur ces quais ou propriétés ou expédiées de ces quais ou propriétés.

M. *Findlay*—Jeudi prochain—Adresse demandant copie de l'exploration, de l'estimation et du rapport de l'in-

génieur envoyé par le gouvernement pour constater la possibilité de construire un canal aux Rapides du Chapeau sur la Rivière des Outaouais ainsi que le coût de cet entreprise, et pour faire rapport sur ce sujet.

M. *Brouse*—Jeudi prochain—Si le gouvernement a pris des mesures pour qu'il soit lancé une proclamation par son Excellence le Gouverneur-Général, pour mettre à effet l'Acte relatif au Traité de Washington de 1871 ; si non, quand se propose-t-il de le faire ?

M. *Charlton*.—Jeudi prochain—Adresse demandant copie de toute correspondance entre le gouvernement et le Conseil de la Cité de Buffalo, au sujet de l'obstruction de la navigation de la Rivière Niagara par la construction, au milieu du chenal de la dite Rivière pour l'Aqueduc de la Cité de Buffalo.

M. *Staples*.—Jeudi prochain—Si c'est l'entention du gouvernement d'accorder de meilleurs conditions (*better terms*) aux Provinces du Nouveau-Brunswick et de Manitoba ; et si oui, est-ce aussi l'intention du gouvernement d'accorder de meilleures conditions à la Province d'Ontario ?

No. 10.

OTTAWA, MARDI, 18 MARS 873.

1ère Session, 2e Parlement, 36 Vict., 1873.

VOTES ET DELIBERATIONS
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA.

Imprimés par I. B. Taylor, 29, 31 et 33, Rue Rideau
1873.

# No. 11.

# VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MERCREDI, 19 MARS 1873.

Un autre membre ayant prêté serment et signé le rôle, prend son siége.

M. l'Orateur met devant la Chambre des listes des actionnaires de la banque du district de Niagara, à la date du 13 mars 1873, et de la banque Canadienne Royale, à la date du 28 février 1873, en conformité de l'acte 34 *Vict.*, chap. 5, section 12.

Douze pétitions sont présentées et déposées sur la table.

Les pétitions suivantes sont reçues et lues :—

De la Chambre de Commerce de St. Jean, (Québec) ; de la chambre de commerte de la cité d'Hamilton ; de la chambre de commerce de la ville de Belleville, et de la chambre de commerce de la cité de London, (Ontario) ; demandant la continuation de l'Acte des Débiteurs Insolvables de 1869 et de ses amendements, a partir du 1er. septembre 1873, sans limitation de temps.

D'*Harry Abbott*, de la ville de Brockville, dans le comté de Leeds, dans la province d'Ontario et la Puissance du Canada, écuyer ; et de *Robert Metcalfe* et *Robert Earl*, du township d'Elizabethtown, dans le comté de Leeds, province d'Ontario dans la Puissance du Canada, cultivateurs ; se plaignant de l'illégalité de l'élection de *Jacob Dockstader Buell*, écuyer ; pour le district électoral de la ville de Brockville avec le township d'Elizabethtown y annexé.

De *Thomas John Reeve*, de la cité de Québec, dans la province de Québec, écuier ; *John Cook Thompson*, de la Banlieue de la dite cité de Québec, marchand ; *Weston Hunt*, de la dite cité de Québec, marchand ; *Robert Shaw*, de la dite cité de Québec, marchand ; et de *Frederick Billingsley*, de la dite cité de Québec, gentilhomme, se plaignant de l'illégalité de l'élection de l'hon. *Joseph Edouard Cauchon*, pour le district électoral de Québec Centre.

De *George Thomas* et autres, pilote du port et havre de St. Jean (Nouveau-Brunswick ; demandant des amendements à la loi relative au pilotage dans la Baie de Fundy.

De la chambre de commerce de la Puissance ; demandant un acte d'incorporation.

Du Révd. M. *S. Tassé*, curé, et autres, de la paroisse et du village de Ste. Scolastique, comté des Deux-Montagnes ; demandant qu'il soit imposé un droit sur les produits agricoles et les objets manufacturés de l'étranger, et que les produits canadiens de même nature soient exemptés de tout droit.

Du révérend *W. H. Allworth* et autres, de la ville de Paris ; de *William Tomblin* et autres, du village de Bridgewater, du township d'Elzevar ; du conseil municipal du village de Clinton ; et du révérend *John Potts* et autres, de la province de Québec ; demandant la passation d'une loi prohibitive contre la vente des liqueurs fortes.

De l'honorable *William Pierce Howland*, C. B., et autres ; demandant un acte d'incorporation sous le nom de la compagnie d'exprès de la Puissance du Canada.

De la compagnie de crédit foncier du Canada ; demandant que la pétition de certaines personnes qui désirent d'être incorporées sous le nom de compagnie de crédit foncier du Canada ne soit point accueillie.

De *Richard Crozier*, du township de Toronto, cultivateur ; et *Alexandre Armour*, de la ville de Brampton, constructeur, du comté de Peel ; se plaignant de l'illégalité de l'élection de *Robert Smith*, Ecr., pour la division électorale du comté de Peel.

De *John Kennedy*, du village de *Mount Forest*, dans le comté de Wellington, dans la province d'Ontario et la Puissance du Canada, avocat ; se plaignant de l'illégalité de l'élection de *Nathaniel Higginbotham*, Ecr., pour la division nord du comté de Wellington.

De *Charles Edwy Smith*, de la ville de Port Hope, dans le comté de Durham, marchand ; et *Henry Lockington*, du township de Hope, dans le comté de Durham, bourgeois ; se plaignant de l'illégalité de l'élection de *Lewis Ross*, Ecr., pour la division est du comté de Durham, dans la province d'Ontario.

Motion étant faite à l'effet que la pétition de *C. C. McFall* et autres, de Côteau Landing, demandant la construction d'un canal sur la rive nord du St. Laurent depuis les Cascades jusqu'au Coteau Landing, soit reçue et lue.

M. l'Orateur décide qu'elle peut l'être parce que l'octroi de ses conclusions entraînerait une dépense de deniers publics.

La réception de la pétition d'*Henry Edmond Ritter*, ingénieur, *François Girard*, constructeur de navires, *Nathaniel alias Emmanuel Crépeau*, comptable, *Pierre Adolphe Boucher*, marchand-tailleur, *Charles Gélinas*, marchand et conseiller de ville, *Joseph Louis Célestin LaBaie*, menuisier, et *Elzéar Olivier Lesieur*, menuisier, tous de la ville de Sorel, dans le comté et le district de Richelieu, dans la province de Québec, dans la Puissance du Canada, se plaignant de l'illégalité de l'élection de *Michel Mathieu*, Ecr., pour le district électoral de Richelieu, est ajourné à demain.

Le très-honorable Sir *John A. Macdonald*, du comité spécial nommé pour préparer et rapporter les listes des membres devant composer les comités permanents ordonnés par cette Chambre, jeudi, le 6 du courant, rapporte les listes des membres devant composer les comités permanents suivants, savoir :—3. Lois Expirantes,—4. Chemins de fer, canaux et télégraphes,— 5. Bills Privés,—6. Impressions,—7. Comptes publics,—8. Banques et commerce,—et 9. Immigration et colonisation, lesquels sont comme suit :

### 3. Lois Expirantes.

Messieurs

| | | |
|---|---|---|
| Archibald, | Delorme, | Lewis, |
| Bain, | Dorion, (*Drummond* et *Arth.*, | Little, |
| Beaty, | Doull, | Mailloux, |
| Brooks, | Duguay, | Mercier, |
| Brown, | Ferris, | Pâquet, |
| Buell, | Findlay, | Prevost, |
| Campbell, | Fournier, | Ray, |
| Casey, | Gibbs (*Ontario, D. N.*) | Robillard, |
| Chisholm, | Glass, | Shibley, |
| Coffin, | Joly, | Smith, (*Peel*), et |
| Cunningham, | Landerkin, | Taschereau. 35 |
| Cutler, | Lanthier, | |

### 4. Chemins de fer, Canaux et Télégraphe.

Messieurs

| | | |
|---|---|---|
| Beaubier, | Hincks, Sir Francis, | Rickard, |
| Béchard, | Holton, | Ray, |
| Blanchet, | Huntington, | Richards, |
| Bourassa, | Joly, | Robinson, |
| Bowell, | Jones, | Robitaille, |
| Buell, | Killam, | Ross (*Champlain*), |
| Cameron (*Huron*), | Laflamme, | Ross (*Wellington*), |
| Carling, | Langlois, | Ryan, |
| Cartier, Sir George E., | Lanthier, | Rymal, |
| Cartwright, | McAdam, | Schultz, |
| Cauchon, | Macdonald, Sir J. A. | Smith (*Selkirk*), |
| Chipman, | McDonald (*Antigonish*), | Smith (*Westmoreland*), |
| Colby, | Mackenzie, | Snider, |
| Cook, | Masson, | Stephenson, |
| Costigan, | Mathieu, | Stirton, |
| Currier, | McGreevy, | Thompson (*Caribou*), |
| Daly, | Merritt, | Thompson (*Welland*), |
| De Cosmos, | Metcalfe, | Trow, |
| Dorion (*Napierville*), | Mitchell, | Tupper |
| Ferris, | Morrison, | Wallace (*Albert*), |
| Flesher, | Nathan, | Webb, |
| Fortin, | Nelson, | White (*Halton*), |
| Fournier, | O'Connor, | Wright (*Ottawa*), |
| Geoffrion, | Pâquet, | Wright (*Pontiac*) and |
| Gillies, | Pearson, | Young (*Montréal Ouest*). |
| Hagar, | Pelletier, | 77 |

### 5. Bills Privés.

Messieurs

Baby,
Baker,
Bellerose,
Blain,
Bodwell,
Bourassa,
Bowman,
Brooks,
Burpee, (*Sunbury*)
Carter,
Casey,
Church,
Coffin,
Delorme,
Dorion, (*Napierville*,
Fleming,
Forbes,
Galbraith,
Gaudet,
Geoffrion,
Glass,
Higinbotham,
Jetté,
Joly,
Killam
Kirkpatrick,
Lewis,
McDonald, (*Antigonish*)
McDonnell, (*Inverness*)
Mackay,
McDougall,
Mercier,
Mills,
Moffatt,
Morrison,
Oliver,
O'Reilly,
Pinsonnault,
Price,
Ray,
Robinson,
Ross, (*Champlain*)
Savary,
Scriver,
Staples,
Tourangeau,
Tremblay,
Wallace, (*Albert*)
Webb,
White, (*Hasting Est*) et
Witton, 51

### 6. Impressions.

Messieurs

Beatty,
Bellerose,
Bourassa,
Bowell,
Church,
Edgar,
Fortin,
O'Connor,
O'Reilly,
Ross, (*Middlesex*),
Ross, (*Prince Edouard*),
Stephenson,
Thompson, (*Caribou*),
Wallace, (*Norfolk*), et
Young, (*Waterloo*). 15

### 7. Comptes publics.

Messieurs

Anglin,
Blain,
Blake,
Blanchet,
Bodwell,
Bourassa,
Boyer,
Carling,
Cartwright,
Chisholm,
Colby,
Connell,
Crawford,
Daly,
Domville,
Dugas,
Farrow,
Fortin,
Fournier,
Gendron,
Gibbs, (*Ontario*, D. S.)
Gibson,
Harwood,
Hincks, Sir Francis,
Holton,
Horton,
Keeler,
Lacerte,
Langevin,
LeVesconte,
Macdonald, Sir J. A.
Macdonald, (*Pictou*),
Mackenzie,
Masson,
McAdam,
McGreevy,
Metcalfe,
Mills,
Mitchell,
Morrison,
Pelletier,
Pozer,
Richard, (*Mégantic*),
Robitaille,
Ross, (*Prince Edouard*,)
Ryan,
Scatcherd,
Smith, (*Selkirk*),
Snider,
Thompson, (*Welland*),
Thompson, (*Haldimand*),
Tilley,
Tupper,
Wright, (*Ottawa*),
Young, (*Waterloo*), et
Young, (*Montréal Ouest.*) 56

### 8. Banques et Commerce.

Messieurs

Beaubien,
Bergin,
Blain,
Blake,
Brouse,
Brown,
Burpee, (*St. Jean*)
Cameron, (*Cardwell*)
Cartier, Sir George E.
Cartwright,
Cauchon,
Crawford,
Currier,
DeCosmos
De St. George,
Dodge,
Domville,
Doull,
Duguay,
Fiset,
Fleming,
Gibbs, (*Ont.* D. S.)
Haggart,
Higinbotham,
Hincks, Sir Francis,
Holton,
Horton,
Killam,
Landerkin,
Langlois,
Le Vesconte,
Mackenzie,
McGreevy,
Mitchell,
Nathan,
Oliver,
Paterson,
Pickard.
Robillard,
Robitaille,
Rochester,
Ross, (*Durham*),
Ross, (*Middlesex*),
Ross, (*Victoria*),
Ryan,
Smith, (*Westmorcland*),
Stirton,
Taschereau,
Thompson, *Haldimand*),
Tilley,
Tobin
Tourangeau,
Tupper,
Wallace, (*Norfolk*),
White, (*Halton*,),
Wilkes et
Young (*Montréal Ouest*). 57

9. Immigration et Colonisation.

Messieurs

| | | |
|---|---|---|
| Archambault, | Findley, | Pâquet, |
| Bain, | Forbes, | Pearson, |
| Baker, | Gaudet, | Pinsonneault, |
| Béchard, | Gibbs, (*Ont.* D. M.), | Pope, |
| Benoit, | Grant, | Prévost, |
| Burpee, (*Sunbury*), | Hagar, | Price |
| Carling, | Harvey, | Richard, (*Mégantic*), |
| Chipman, | Jetté, | Rochester, |
| Cockburn, (*Muskoka*), | Jones, | Ross (*Wellington*), |
| Connell, | Lacerte, | Stephenson |
| Cunningham, | Little, | Thompson, (*Haldimand*), |
| Dewdney, | Mailloux, | Tourangeau, |
| Dodge, | Merritt, | Tremblay, |
| Dorion, (*Drummond* et *Arth.*) | Moffatt, | White, (*Hastings Est*), |
| Dugas, | Nelson, | Witton et |
| Fiset, | Palmer, | Wright, (*Ottawa*). 48 |

Sur motion du très-honorable Sir *John A. Macdonald,* le dit rapport est adopté.

M. *Savary* présente un Bill (No. 15) pour abroger les actes imposant des droits sur les billets promissoires et les lettres de change, lequel est lu pour la première fois.

M. *Currier* présente un Bill (No. 16) pour incorporer la compagnie d'impressions et de publications du "*Citizen*" (responsabilité limitée), lequel Bill est renvoyé au comité des Bills privés.

M. *Young* (Waterloo), présente un Bill (No. 17) pour pourvoir à la votation au scrutin secret aux élections des membres de la Chambre des Communes.—Seconde lecture, demain.

M. l'Orateur informe la Chambre que le cautionnement dans l'affaire de l'élection contestée pour le district de *Kent,* dans la province du *Nouveau-Brunswiek* a été donné, et qu'il a été reçu par lui ce 19e jour de mars courant, et a été déposé au bureau des pétitions d'élection de la Chambre.

Sur motion du Très-Hon. *Sir John A. Macdonald,* un message est envoyé au Sénat priant leurs Honneurs de vouloir bien s'unir à cette Chambre dans la formation d'un comité conjoint des impressions, et informant leurs Honneurs que les membres du comité spécial des impressions, savoir : MM. *Beaty, Bellerose, Bourassa, Bowell, Church, Edgar, Fortin, O'Connor, O'Reilly, Ross* (Middlesex), *Ross* (Prince Edouard), *Stephenson, Thompson* (Caribou), *Wallace* (Norfolk) et *Young* (Waterloo) agiront comme membres du comité conjoint des impressions.

Sur motion de *M. Cartwright,* il est nommé un comité spécial chargé de s'enquérir et faire rapport sur la route la meilleure et la plus directe pour les malles et les passagers entre la Puissance du Canada et l'Europe, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et papiers, le dit comité devant se composer de M. *Cartwright,* des Honorables MM. *Fortin, Campbell, Anglin,* et *Young* (Montréal) et de MM. *McKay et Young* (Waterloo).

Sur motion de M. *Kirkpatrick,* la Chambre se forme en comité pour examiner une résolution relative à la perception des réclamations contre les navires naviguant sur certains lacs et eaux de l'intérieur du Canada.

(*En Comité.*)

La résolution suivante est adoptée :

*Résolu,* qu'il est expédient d'établir d'autres dispositions pour la perception des réclamations contre les navires naviguant sur certains lacs et eaux intérieures du Canada pour les gages des matelots et les dettes contractées pour des provisions fournies, des réparations faites, et pour le remorquage des navires et autres services rendus à ces navires, et pour dommages résultant de collisions par les navires, en faisant de ces réclamations des réclamations privilégiées.

---

Résolution à rapporter.

Sur motion de M. *Oliver,* il est voté une adresse demandant copie du dernier tarif de péages sanctionné par le gouverneur en conseil, se rattachant au transport du fret et des passagers sur le grand chemin de fer Occidental et le Grand Tronc de chemin de fer, et sur tous autres chemins de fer dans la Puissance.

Sur motion de M. *Edgar,* il est voté une adresse demandant un état indiquant les occasions dans lesquelles il a été accordé des congés à des députés-adjudants-généraux de la Milice et autres officiers salariés de l'état-major de la milice depuis le 1er oct. 1868, et la durée de l'absence dans ces occasions.

Sur motion de M. *Young,* (Waterloo), il est voté une adresse demandant copie de tous ordres en conseil, de toute correspondance ou autres documents relatifs à la poursuite récemment intentée contre le gouvernement, de son consentement, par l'imprimeur du Parlement et du gouvernement; aussi, copie de tous ordres en conseil, de toute correspondance ou autres documents relatifs à des avances de deniers publics faites au dit imprimeur avant ou depuis les dernières élections, avec un état de la garantie, s'il en est, possédée par le gouvernement, à l'effet que les dites avances soient remboursées ; et aussi, un état de toute somme qui peut avoir été payée par aucun département à l'entrepreneur des impressions, en sus des prix portés au contrat.

Sur motion de M. *Beaubien,* il est voté une adresse priant Son Excellence de vouloir faire mettre devant cette Chambre copie des rapports des ingénieurs du gouvernement sur les travaux que se proposait d'entreprendre la compagnie Hydraulyque St. Louis entre l'Isle-au-Héron, dans le fleuve St. Laurent, au pied des rapides St. Louis, et la rive nord du fleuve St. Laurent.

L'honorable M. *Mitchell* met devant la Chambre un état des dépenses faites par le département de la marine et des pêcheries en rapport avec la construction et la reconstruction de phares, lumières et sifflets d'alarme, durant l'année fiscale expirée le 30 juin 1872.

Aussi, un état des recettes et des dépenses en rapport avec la police de havre et fluviale à Québec et à Montréal, pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1872.

Aussi, un état des recettes et dépenses à propos du fonds pour les marins malades, pour l'année expirée le 30 juin 1872.

Aussi, un état de la dépense par la maison de la Trinité de Montréal, pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1872, et un état du fonds des pilotes infirmes, pour l'année fiscale expirée le 31 décembre 1872, et

Aussi un état des deniers reçus et payés par la maison de la Trinité de Québec pour le fonds des pilotes infirmes de Québec, durant l'année 1872.

Sur motion de M. *Mackenzie*, il est voté une adresse demandant copie de tous rapports du commissaire des terres à Manitoba touchant la vente ou le louage des terres dans cette Province ; copie de tous rapports du dit commissaire ou de toute autres parties ou de toute correspondance avec eux touchant la vente ou le louage des terres dans la dite province ; aussi, copie de la résignation de M. *Canavan* et de toute correspondance entre M. *Canavan* et le gouvernement ; aussi, copie de toute correspondance avec le gouvernement de Manitoba au sujet des plaintes contre l'administration du Bureau des Terres dans cette Province.

Sur motion de M. *Mackenzie*, il est *ordonné* qu'il soit mis devant la Chambre un état indiquant le nombre de demandes faites au gouvernement pour des terres dans le territoire réclamé par la province d'Ontario, situé à l'ouest et au au nord du lac Supérieur, les noms et la résidence des personnes qui ont fait ces demandes, la quantité de terres demandée par chaque personne ou compagnie, le montant des deniers déposés par chaque personne ou compagnie, les cas où ces demandes ont été accompagnées de plans et d'arpentages, et une désignation des terres qu'on a ainsi demandées.

Sur motion de M. *Fleming*, il est voté une adresse demandant copie de toute correspondance, de tous ordres en conseil et autres papiers non encore soumis touchant les réclamations du Gouvernement contre *John Lovejoy*, Ecr., ou la compagnie du chemin d'Hamilton et Brantford.

L'Hon. M. *Pope* met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence, le rapport des procédés et des dépenses requis par l'Acte du Recensement de 1870.

La Chambre alors s'ajourne.

JAMES COCKBURN,
Orateur.

# AVIS DE MOTIONS.

M. *Dugas*—Vendredi prochain—Bill pour changer les limites des comtés de Montcalm et Joliette pour les fins électorales.

*M. Savary*—Lundi prochain—Chambre en comité pour examiner la résolution suivante :

Qu'il est expédient d'abroger l'Acte ou les Actes imposant des droits sur les billets promissoires et les lettres de change.

M. *Wallace* (Albert)—Vendredi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement d'inclure dans le budget pour la présente année une somme d'argent pour la construction d'un sifflet d'alarme au Cap Enragé sur la côte de la baie de Fundy ?

M. *Wilkes*—Vendredi prochain—S'il a été demandé au gouvernement de transporter à la corporation de la cité de Toronto la propriété connue sous le nom de Commune de la Garnison pour en faire un parc public ; et si, dans le cas où cette demande serait faite, le gouvernement y accèdera ?

M. *Wilkes*—Vendredi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement de recommander l'établissement d'une distribution postale libre de droits dans les villes et les cités ?

Le Très Hon. Sir *John McDonald*—Vendredi prochain—Bill relatif à la représentation du peuple en Parlement et aux élections parlementaires.

Le Très-Hon. Sir *John Macdonald*—Vendredi prochain—Bill relatif à la décision des élections contestées.

M. *Bodwell*—Mercredi prochain—Adresse demandant copie de toute correspondance entre le gouvernement de la Puissance et delui des Etats-Unis au sujet de la réciprocité de commerce entre les deux pays.

M. *Forbes*—Vendredi prochain—Adresse demandant un état de tout l'ouvrage fait durant l'année 1872 par le dragueur à vapeur de la Puissance, le "*Canada*" ; aussi un état du coût du "*Canada*," indiquant le montant des réparations qui y ont été faites durant l'année 1872, et les dépenses quotidiennes du "*Canada*" quand il est employé et quand il ne l'est pas.

M. *Forbes*—Vendredi prochain—Adresse demandant copie de toute correspondance entre le gouvernement de la Puissance et les différents gouvernement des Indes Occidentales Anglaises et étrangères au sujet d'un service postal entre ces pays; aussi, copie de toutes soumissions ou offres pour l'accomplissement de ce service.

No. 11.

OTTAWA, MERCREDI, 19 MARS 1873.

1ère Session, 2e Parlement, 36 Vict., 1873.

# VOTES ET DELIBERATIONS

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA.

Imprimés par I. B. Taylor, 29, 31 et 33, Rue Rideau

1873.

74

# No. 12.

# VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES.

## OTTAWA, JEUDI, 20 MARS 1873.

Sept pétitions sont présentées et déposées sur la table.

Motion étant faite à l'effet que soit reçue et lue la pétition de *Henry Edmond Ritter*, ingénieur, et sept autres, tous de la ville de Sorel, dans le comté de Richelieu, dans la province de Québec, dans la Puissance du Canada, se plaignant de l'illégalité de l'élection de *Michel Mathieu*, Ecr., pour le district électoral de Richelieu, et objection étant faite à la réception de la dite pétition, pour la raison que le certificat de M. l'Orateur ne fait pas voir que le cautionnement requis par la clause 17 du chap. 7 des statuts refondus du Canada a été fourni et a été reçu avec l'affidavit de solvabilité des cautions ; pour la raison que les mots "*purporting to be a recognizance, etc.*, sont vagues, et ne sont pas conformes au statut, et, en dernier lieu, pour la raison que le statut mentionné dans le dit certificat n'est pas correctement cité, ce qui peut induire en erreur.

M. l'orateur donne sa décision comme suit :—

" Je pense que le certificat est en subtance conformes aux exigences de la 17e clause ; il est dans la forme usitée dans le dernier Parlement, et s'il n'est pas strictement correct, il donne du moins à la Chambre l'information dont elle a besoin à présent pour établir que la pétition dont il s'agit est une pétition d'élection. Des objections au cautionnement et à l'affidavit peuvent toute fois être prises en considération. La citation inexacte du statut ne tire pas à conséquence. Je recommande donc à la Chambre de recevoir la pétition.

La dite pétition est alors reçue et lue.

Les pétitions suivantes sont reçues et lues :

De *W. L. Marler*, et autres, de St. Jean, province de Québec, et de la chambre de commerce de la cité de Québec ; demandant la continuation de l'Acte des débiteurs insolvables de 1869, et de ses amendements, à compter du 1er septembre 1873, sans limitation de temps.

De *Clément Deschamps*, de la paroisse de St. Michel de Lachine, dans le district électoral de Jacques Cartier, dans la province de Québec, dans la Puissance du Canada, écuyer, commerçant ; se plaignant de l'illégalité de l'élection de *Rodolphe Laflamme*, écuyer ; pour le district électoral de Jacques Cartier.

De *Jean Docile Brousseau*, gentilhomme, de la cité de Québec, dans la province de Québec, dans la Puissance du Canada ; se plaignant de l'illégalité de l'élection de *Esdras Alfred de St. George*, écuyer ; pour le district électoral de Portneuf.

De *Christophe Thomas Portwood*, de la ville de Strathroy, dans le comté de Middlesex, dans la province d'Ontario, fermier ; et *Edouard Athenry White*, de la ville de Strathroy, dans le comté de Middlesex et la susdite province, agent général ; se plaignant de l'illégalité de l'élection de *George William Ross*, écuyer, pour le district électoral de la division ouest du comté de Middlesex.

De *William Wilson Walker*, du township de Caledon, dans le comté de Peel, dans la province Ontario, écuyer ; se plaignant de l'illégalité de l'élection de l'honorable *John Hillyard Cameron*, pour la division électorale du comté de Cardwell.

Du conseil municipal du township de Fitzroy, et du conseil municipal du township d'Huntley ; demandant la passation d'une loi contre la vente des liqueurs enivrantes.

De *Jean Baptiste Chagnon*, cultivateur, de la paroisse St. Pie, dans le district électoral de Bagot, dans le district de St. Hyacinthe, mais ayant encore le droit de voter dans le district électoral de Rouville, ci-après mentionné, *Chrisostôme Blanchard* et *Antoine Courtemanche*, tous deux cultivateurs, de la paroisse St. Paul d'Abbottsford, dans le district électoral de Rouville, dans la province de Québec, dans la Puissance du Canada ; se plaignant de l'illégalité de l'élection d'*Honoré Mercier*, Ecr., pour le district électoral de Rouville.

D'*Henri Adolphe Mignault*, Ecr., médecin ; *Michel Richaud*, marchand ; *Ambroise Gaudette*, bourgeois ; *Victor Garaux*, gentilhomme, et *Jean Baptiste Gaudette*, bourgeois ; tous les cinq de la paroisse de St. Denis, dans le district électoral de St. Hyacinthe, dana la province de Québec, dans la Puissance du Canada ; se plaignant de l'illégalité de l'élection de *Louis Delorme*, Ecr., pour le district électoral de St. Hyacinthe.

De *Thomas Nixon*, de la city de Toronto, dans le comté de York et province d'Ontario, marchand, et *Jeremiah Dease Merrick* du même lieu, marchand ; se plaignant de l'illégalité de l'élection de *James Beaty*, écuyer, pour le district électoral de Toronto Est.

De *Malcolm Bain McIntyre*, du Village de Renfrew, dans le Comté de Renfrew, dans la Province d'Ontario, Puissance du Canada, Marchand, *James Ward*, du même lieu, ferblantier, *Peter Dougall*, du même lieu carossier, *Thomas Hynes*, du même lieu, meublier, et *John Hulton*, du township d'Admaston, dans le comté de Renfrew, cultivateur ; se plaignant de certaines pratiques illégales durant la dernière élection pour la division Sud du comté de Renfrew, et demandant que l'officier-rapporteur du dit district électoral ainsi que les députés officiers rapporteurs pour les townships d'Hagarty, Sherwood, *Jones Burns* et *Richard* soient assignés à la Barre de la Chambre pour être interrogés sur ce que dessus mentionné, et que des mesures soient prises pour les punir pour toutes pratiques illégales dont ils pourront être trouvés coupables.

De *William Paterson*, *Hugh McDermot* et *David Whaley* tous du Township de Easthope Nord dans le comté de Perth, et dans le district électoral de la division nord du comté de Perth, dans la Puissance du Canada, Bourgeois ; se plaignant de l'illégalité de l'élection de *Thomas Mayne Daly*, écuier, pour le district électoral de la division nord du Comté de Perth, dans la Province d'Ontario.

De *James Malcolm Fraser* du village de Elora, dans le Comté de Willington, dans la Province d'Ontario dans la Puissance du Canada, Ecuier ; se plaignant de l'illégalité de l'élection de *James Ross*, écuier, pour la division électoral du Comté de Willington.

De *John Laird*, de la ville de Barrie, dans le Comté de Simcoe, dans la Province d'Ontario, et la Puissance du Canada, Marchand ; se plaignant de l'illégalité de l'élection de *John Beverly Robinson*, écuier, pour le district électoral d'Algoma.

D'*Alexander James McCracken*, du village de Newmarket, dans le Comté de York, et la Province d'Ontario, Marchand de bois ; se plaignant de l'illégalité de l'élection de *Anson George Phelps Dodge*, écuier, pour la division électoral de la division nord du Comté d'York dans la Province d'Ontario.

De *Edouard Hospice Marceau*, de la paroisse de St. Henri, dans le district électoral de Lévis, commerçant ; se plaignant de l'illégalité de l'élection de l'honorable *Louis Hector Langevin*, C. B., pour le district électoral de Dorchester.

De *John Watson*, du township de Thorold, dans le comté de Welland et province d'Ontario, Bourgeois ; se plaignant de l'illégalité de l'élection de *William A. Thomson*, écuier, pour le comté de Welland.

De *George Caron*, de la paroisse de St. Léon, dans le district électoral de Maskinongé, dans la province de Québec, dans la Puissance du Canada, écuier, marchand ; se plaignant de l'illégalité de l'élection de *Alphonse Boyer* écuier, pour le district électoral de Maskinongé.

De *Hugh Bain*, de la ville de Goderich, dans le comté de Huron, dans la province d'Ontario, pêcheur ; se plaignant de l'illégalité de l'élection de *Thomas Farrow*, écuyer ; pour la division électorale de la division nord du comté de Huron.

De *Louis Honoré Fréchette*, écuyer, avocat ; ci-devant résidant dans la ville de Lévis, dans le district de Québec, demeurant à présent dans la cité de Québec, dans le dit district de Québec, se plaignant de l'illégalité de l'élection de l'honorable *Joseph Goderich Blanchet*, pour le district de Lévis.

De *George Clayes*, de Bedford, dans le township de Stanbridge, dans le district électorale de Missisquoi, dans la province de Québec, dans la Pussance du Canada, cultivateur ; se plaignant de l'illégalité de l'élection de *George B. Baker*, écuyer, dans le district électoral de Missisquoi.

De *Thomas Babb*, du village de Mitchell, dans le comté de Perth, dans la province d'Ontario, marchand ; se plaignant de l'illégalité de l'élection de *James Trow*, écuyer, pour la division Sud du comté de Perth.

D'*Alexis Cyprien Pelletier*, et de *Magloire Chouinard*, tous deux cultivateurs, résidant dans le premier rang de la paroisse de St. Roch des Aulnets, dans le district électoral de l'Islet, dans la province de Québec, dans la Puissance du Canada, se plaignant de l'illégalité de l'élection de *Philippe Baby Casgrain*, écuier ; pour le district électoral de l'Islet.

D'*Alexander Forbes*, du village de Brighton, dans le comté de Northumberland, et Province d'Ontario, Procureur, *Maitland Parker Ketchum*, du même lieux, courtier, *Charles Biggar Kempt*, du même lieu Ecr., et *Alexander McCallum* du même lieu, marchand de grain, se plaignant de l'illégalité de l'élection de *Joseph Keeler* Ecr., pour le district électoral de la division est du comté de Northumberland.

De *James Thomson*, de la paroisse de St. André, dans le comté d'Argenteuil, et le district de Terrebonne, province de Québec, bijoutier et fabricant de montres ; se plaignant de l'illégalité de l'élection de l'honorable *John Joseph Caldwell Abbott*, pour le district électoral d'Argenteuil.

De *Louis Adélard Sénécal*, Ecr., commerçant, de la paroisse de St. Thomas de Pierreville, de *Victor Gradu*, Ecr., Notaire Public, de la paroisse de St. François du Lac, dans le district électoral d'Yamaska, dans la province de Québec, dans la Puissance du Canada ; se plaignant de l'illégalité de l'élection de *Joseph Duguay*, Ecr., pour le district électoral d'Yamaska.

De *William Davis Ardagh*, de la ville de Barrie, dans le comté de Simcoe, dans la province d'Ontario, dans la Puissance du Canada, avocat ; *Michael Quinlap*, du township de Vespra, dans le dit comté de Simcoe, dans la province et Puissance susdite, cultivateur ; *Charles Gamon*, de la ville de Collingwood, dans le dit comté de Simcoe, dans la province et Puissance susdite, procureur ; et *James Dawson Stephens*, du township de Nottawasaga, dans le dit comté de Simcoe, dans la dite province d'Ontario et la Puissance du Canada, écuyer ; se plaignant de l'illégalité de l'élection de *Herman H. Cook*, écuyer, pour la division électorale de la division nord du comté de Simcoe.

De *Joseph Archeson*, du village d'Exeter, dans le district électoral de la division sud du comté de Huron, dans la province d'Ontario, écuyer ; et *William Fulton*, du township de Stephen, dans les dits district électoral et province, fabricant de bois ; se plaignant de l'illégalité de l'élection de *Malcolm Colin Cameron*, écuyer, pour le district électoral de la division sud du comté de Huron.

De *Emerson G. Hart*, de la ville de Brantford, dans le comté de Brant, dans la province d'Ontario, écuyer ; se plaignant de l'illégalité de l'élection de *William Paterson*, écuyer, pour la division sud du comté de Brant.

De *Hugh MacMahon*, de la cité de London, dans le comté de Middlesex, et province d'Ontario, écuyer ; se plaignant de l'illégalité de l'élection de l'honorable *John Carling*, pour la division électorale de la cité de London.

De *Jean Alfred Gagné*, du village de Chicoutimi, dans le comté de Chicoutimi, avocat ; se plaignant de l'illégalité de l'élection de *William Evan Price*, pour le district électoral des comtés unis de Chicoutimi et Saguenay.

De *Nicholas Piton*, entrepreneur, de la paroisse de Notre Dame de la Victoire, de la division électorale de Lévis, dans la province de Québec, dans la puissance du Canada ; se plaignant de l'illégalité de l'élection de *Pierre Alexis Tremblay*, écuyer, pour le district électoral de Charlevoix.

De *John Christopher Schliehauf*, du township de Aldborough, dans le comté de Elgin, et province d'Ontario, Ecr., se plaignant de l'illégalité de l'élection de *George E. Casey*, Ecr., pour la division électorale de la division ouest du comté d'Elgin.

De *John W. Loucks*, du township de Williamsburg, dans le comté de Dundas et province d'Ontario, Ecr., *Jacob Weagant*, de la même place, comté et province susdit, bourgeois ; se plaignant de l'illégalité de l'élection de *William Gibson*, Ecr., pour le district électoral du comté de Dundas.

De *Charles Edward Stuart Black*, du Village de Dumville, dans le comté de Haldimand, dans la province d'Ontario, éditeur, et *Harmon Root*, du même lieu, teneur de chevaux ; se plaignant de l'illégalité de l'élection de *James David Edgar*, Ecr., pour le district électoral du comté de Monck.

De *George Sylvain* de la paroisse de Ste. Cécile du Bic, dans le district électoral de Rimouski, dans la province de Québec, dans la puissance du Canada, Ecr, commerçant ; se plaignant de l'illégalité de l'élection de *Romuald Fiset*, Ecr., pour le district électoral de Rimouski.

De *John McCaw*, du township de Marysburg sud, dans le comté de Prince-Edouard, et province d'Ontario, bourgeois ; se plaignant de l'illégalité de l'élection de *Walter Ross*, Ecr., pour le district électoral du comté de Prince-Edouard.

De *Francis Anderson*, du township d'Osnabruck, dans le comté de Stormont et province d'Ontario, carrossier se plaignant de l'illégalité de l'élection de *Cyril Archibald*, Ecr., pour le district électoral de Stormont.

De la compagnie de garantie du Canada ; demandant certains amendements à son acte d'incorporation.

De *James D. Fraser*, du township de Cornwall, dans le comté de Stormont, dans la province d'Ontario, dans la Puissance du Canada, bourgeois ; se plaignant de l'illégalité de l'élection de *Darby Bergin*, Ecr., pour le district électoral de la ville de Cornwall.

De *Thomas Murray*, de la ville de Pembroke, dans le comté de Renfrew, dans la province d'Ontario, et Puissance du Canada, marchand ; se plaignant de l'illégalité de l'élection de *William McKay Wright*, Ecr., pour le district électoral de Pontiac.

De *James Evans*, du township de Nissouri Ouest, dans le comté de Middlesex, dans la Province d'Ontario, Ecr.; se plaignant de l'illégalité de l'élection de *David Glass*, Ecr., pour le district électoral de la division est du comté de Middlesex.

De *Thomas Eagle*, du village de Weston, township de York, dans le comté de York, et province d'Ontario, Ecr.; se plaignant de l'illégalité de l'élection de *David Blain*, Ecr., pour la division ouest du comté d'York, dans la province d'Ontario.

De *John Bertram*, de la ville de Peterborough, dans le comté de Peterborough, dans la province d'Ontario, Ecr.; se plaignant de l'illégalité de l'élection de *William Claxton*, Ecr., pour le district électoral de la division ouest du comté de Peterborough.

D'*Alexander Oliver*, du township de Niagara, dans le district électoral de la ville de Niagara, avec le township de Niagara y annexé, dans le comté de Lincoln, et la province d'Ontario, dans la Puissance du Canada, bourgeois ; se plaignant de l'illégalité de l'élection d'*Angus Morrison*, écuier, pour le district électoral de la ville de Niagara avec le township de Niagara y annexé.

De *George Morton*, de la cité de Kingston, dans la province d'Ontario et Puissance du Canada, Ecr., fabricant de fromage ; se plaignant de l'illégalité de l'élection de l'honorable *Albert N. Richards*, pour le district électoral de Leeds sud.

De *D'Arcy Boulton*, de la city de Toronto, dans le comté de York, et province d'Ontario, écuier ; se plaignant de l'illégalité de l'élection d'*Alexander P. Cockburn*, écuier, pour le district électoral de Muskoka.

De *William Donaghy*, de la ville de Goderich, dans le district électoral de la division centre du comté de Huron, dans la province d'Ontario, imprimeur ; et de *Giffard Elliot*, du même lieu, solliciteur dans le même district électoral de la même province ; se plaignant de l'illégalité de l'élection de *Horace Horton*, écuier, pour le district électoral de la division centre du comté de Huron.

Motion étant faite à l'effet que la pétition de *John Forest* et autres, du township de McNab, électeurs de la division Sud de Renfrew dans la Province d'Ontario et la Puissance du Canada,—la pétition de *John D. McDonald* et autres, du village de Renfrew, électeurs de la division Sud de Renfrew, dans la Province d'Ontario et la Puissance du Canada,—la pétition de *James Johnston* et autres, du township d'Horton, électeurs de la division Sud de Renfrew, etc.,—la pétition de *John Wallace* et autres, des townships de Bagot et Blythfield, électeurs de la division Sud de Renfrew,—la pétition de *John Smith* et autres, du township d'Admaston, électeur de la division Sud de Renfrew, etc.,—et la pétition de *William Russell* et autres, d'Arnprior, électeurs de la division sud de Renfrew, etc., se plaignant respectivement de certaines pratiques illégales durant la dernière élection pour la division Sud du comté de Renfrew, et demandant que l'officier-rapporteur du dit district électoral ainsi que les députés officiers-rapporteurs pour les townships d'Hagarty, Sherwood, Jones, Burns et Richards soient assignés à la Barre de cette chambre pour y être interrogés sur ce que dessus mentionné, et que des mesures soient prises pour les punir pour toutes pratiques illégales dont ils pourront être trouvés coupables, soient reçues et lues.

M. l'Orateur décide que ces pétitions ne peuvent être reçues parce que le certificat de l'Orateur quant aux cautionnements n'accompagne pas les dites pétitions.

M. l'Orateur informe la Chambre que son mandat pour la nomination des membres du comité général des élections est sur la table,—et le dit mandat est lu comme suit :—

Conformément à la 31e clause du chap. 7 des statuts refondus de la ci-devant province du Canada, intitulé : " Acte concernant les élections parlementaires contestées, " je nomme par le présent l'hon. M. *Stewart Campbell*, représentant du district électoral de Guysborough, dans la province de la Nouvelle-Ecosse ; l'hon. *Albert James Smith*, représentant du district électoral de Westmoreland, dans la province du Nouveau-Brunswick ; *Félix Geoffrion*, écuyer, représentant de la division électorale de Verchères, dans la province de Québec ; *John Crawford*, Ecr., représentant de la division électorale de Toronto ouest, dans la province d'Ontario ; *Rufus Stephenson*, écuyer, représentant du district électoral de Kent, dans la province d'Ontario, et *Isaac Erb Bowman*, écuyer, représentant du district électoral de la division nord de Waterloo, dans la province d'Ontario, pour être membres du comité général des élections.

JAMES COCKBURN,
Orateur.

CHAMBRE DES COMMUNES,
Ottawa, 20 mars 1873.

Conformément à la 46e clause du chapitre 7 des statuts refondus de la ci-devant province du Canada, intitulé : " Acte concernant les élections parlementaires contestées, " le greffier donne lecture de la liste alphabétique des noms des membres de la Chambre comme suit :

Liste alphabétique des noms des membres de la Chambre des Communes, préparé conformément à la clause 46 du chap. 7 des statuts refondus de la ci-devant Province du Canada, intitulé : " Acte concernant les élections parlementaires contestées," distinguant les membres qui sont temporairement disqualifiés pour servir sur des comités spéciaux d'élection.

Abbott, John Joseph Caldwell—*Election contestée.*
Almon, William Johnton.
Anglin, Thimothy Warren.
Archambault, Louis.
Archibald, Cyril—*Election contestée.*
Baby, Louis François George
Bain, Thomas
Baker, George B—*Election contestée.*
Beaty, James—*Election contestée.*
Beaubien, Louis.
Béchard, François.
Bellerose, Joseph Hyacinthe.
Benoit, Basile.
Bergin, Darby—*Election contestée.*
Blain, David—*Election contestée.*
Blake, Edward.
Blanchet, Joseph Godéric—*Election contestée.*
Bodwell, Ebenezer Vining.
Bourassa, François.
Bowell, Mackenzie,
Bowman, Isaac Erb—*Membre du comité général des Elections.*
Boyer, Louis Alphonse—*Election contestée.*
Brooks, Edward Towle.
Brouse, William Henry.
Brown, James.
Buell, Jocob Dockstader—*Election contestée.*
Burpee, Charles.
Burpee, Isaac.
Cameron, John Hillyard—*Election contestée.*
Cameron, Malcolm Collin—*Election contestée.*
Campbell, Stewart—*Membre du comité général des élections.*
Carling, John—*Election contestée.*
Carter, Edward.
Cartier, Sir George E.
Carwright, Richard John.
Casey, George Elliott—*Election contestée.*
Casgrain, Philippe Baby—*Election contestée.*
Cauchon, Joseph Edouard—*Election contestée.*

Charlton, John.
Chipman, Leveret De Veber.
Chisholm, Daniel B.
Church, Charles Edward.
Cluxton, William—*Election contestée.*
Cockburn, James—*Orateur.*
Cockburn, Alexander Peter.
Coffin, Thomas—*Election contestée.*
Colby, Charles Carroll.
Connell, Charles.
Cook, Herman Henry—*Election contestée.*
Costigan, John.
Crawford, John—*Membre du comité général des élections.*
Cunningham, Robert.
Currier, Joseph Merrill.
Cutler, Robert Barry—*Election contestée.*
Daly, Thomas Mayne.—*Election contestée.*
DeCosmos, Amor.
Delorme, Louis—*Election contestée.*
De St. George, Esdras Alfred—*Election contestée.*
Dewdney, Edgar.
Dodge, Anson Green Phelphs—*Election contestée.*
Domville, James.
Dorion, Antoine Aimé.
Dorion, Pierre Nérée.
Dormer, George.
Doull, Robert.
Dugas, Firmin.
Duguay, Joseph—*Election contestée.*
Edgar, James David—*Election contestée*
Farrow, Thomas—*Election contestée.*
Ferris, John.
Findlay, James.
Fiset, J. B. Romuald—*Election contestée.*
Fleming, Gavin.
Flesher, William Kingston.
Forbes, James F.
Fortin, Pierre.
Fournier, Télesphore.
Galbraith, Daniel.
Gaudet, Joseph.
Geoffrion, Félix.—*Membre du comité général des élections.*
Gendron, Pierre Samuel.
Gibbs, Thomas Nicholson.
Gibbs, William Henry.
Gibson, William.—*Election contestée.*
Gillies, John.
Glass, David—*Election contestée.*
Grant, James Alexander.
Grover, Peregrine Maitland.
Hagar, Albert.
Haggart, John Graham.
Harvey, William.
Harwood, Robert.
Higinbotham, Nataniel—*Election contestée.*
Hincks, Sir Francis.
Holton, Luther Hamilton.
Horton, Horace—*Election contestée.*
Howe, Joseph.
Hunthington, Lucius Seth.
Jetté, Louis Amable.
Joly, Henry Gustave.
Jones Francis.
Keeler, Joseph—*Election contestée.*
Killam, Frank.
Kirkpatrick, George Airey.
Lacerte, Elie.
Laflamme, Rodolphe—*Election contestée.*
Landerkin, George.
Langevin, Hector Louis—*Election contestée.*
Langlois, Jean.

Lanthier, Jacques Philippe.
Le Vesconte, Isaac.
Lewis, John Bower.
Little, William Carruthers.
Macdonald, Donald Alexander.
Macdonald, Sir John Alexander.
MacKay, Newton L.
Mackenzie, Alexander.
Mailloux, Elie.
Masson, Louis François Rodrigue.
Mathieu, Michel—*Election contestée.*
McAdam, John.
McDonald, Hugh.
McDonald, James.
McDonald, William.
McDonnell, Samuel.
McDougall, William.
McGreevy, Thomas,
Mercier, Honoré—*Election contestée.*
Merritt, Thomas R.
Metcalfe, James.
Mills, David.
Mitchell, Peter.
Moffatt, George.
Morrison, Angus—*Election contestée.*
Nathan, Henry, Jr.
Nelson, Hugh.
O'Connor, John.
Oliver Thomas.
O'Reilly, James—*Election contestée.*
Palmer, Acalus Lockwood.
Pâquet, Anselme Homère
Paterson, William—*Election contestée.*
Pearson, Frederick M.
Pelletier, C. Adolphe Pantaléon.
Pickard, John.
Pinsonneault, Alfred.
Pope, John Henry.
Pozer, Christian Henry.
Prévost Wilfred.
Price, Willian Evan—*Election contestée.*
Ray, Willian H.
Richard, Edouard Emery.
Richards, Albert N—*Election contestée.*
Robillard, Ulisse Janvier.
Robinson, John Reverley—*Election contestée.*
Robitaille, Théodore.
Rochester, John.
Ross, George William—*Election contestée.*
Ross, James—*Election contestée.*
Ross, John Jones.
Ross, Lewis—*Election contestée.*
Ross, Walter—*Election contestée.*
Ross, William.
Ryan, Michael Patrick.
Rymal, Joseph.
Savary, Alfred W.
Scatcherd, Thomas.
Schultz, John Christian.
Scriver, Julius.
Shibley, Schuyler—*Election contestée.*
Smith, Albert James—*Membre du comité général des élections.*
Smith, Donald A.
Smith, Robert—*Election contestée.*
Snider, George.
Staples, Joseph.
Stephenson, Rufus—*Membre du comité général des élections.*
Stirton, David.
Taschereau, Henri Thomas.
Thompson, David.

Thompson, Joshua Spencer.
Thompson, William A—*Election contestée.*
Tilley, Samuel Leonard.
Tobin, Stephen.
Tourangeau, Adolphe.
Tremblay, Pierre Alexis—*Election contestée.*
Trow, James—*Election contestée.*
Tupper, Charles.
Wallace, John.
Wallace, William.
Webb, William Hoste.
White, John.
White, John.
Wilkes, Robert—*Election contestée.*
Witton, Henry B.
Wright, Alonzo,
Wright, William McKay—*Election contestée.*
Young, James.
Young, John.

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre suivante qu'il a reçue:

CHAMBRE DES COMMUNES,
20 mars 1873.

A l'Hon. Orateur de la Chambre des Communes,

Monsieur,

Ayant été élu pour représenter dans le présent Parlement la Division Ouest du comté de Durham aussi bien que la Division sud du comté de Bruce, j'ai l'honneur de vous dire, pour l'information de la Chambre, que j'ai l'intention de choisir et que je choisis de fait la Division Sud du comté de Bruce pour la représenter en Parlement.

J'ai en conséquence l'honneur de vous prier de vouloir bien communiquer à la Chambre le fait que je choisis la division sud du comté de Bruce pour la représenter dans le présent Parlement, aussitôt que les règles de la Chambre le permettront, afin qu'un nouveau bref puisse être émis pour la division ouest du comté de Durham.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,
Votre obéissant serviteur,
EDWARD BLAKE.

Sur motion de M. *Mackenzie*, il est *ordonné* que M. l'Orateur adresse sur mandat au greffier de la Couronne en Chancellerie pour préparer un nouveau bref pour l'élection d'un membre devant servir dans le présent Parlement pour la Division Ouest du comté de Durham, en remplacement de l'Hon. *Edward Blake* qui ayant été élu pour représenter les districts électoraux de Bruce Sud et de Durham Ouest, a choisi la Division Sud de Bruce pour la représenter en Parlement, par suite de quoi une vacance est survenu dans la représentation de la Division Ouest de Durham.

Mr. *Gibbs* (Ontario Sud), du comité des comptes publics, présente le premier rapport du dit comité recommandant la réduction de son quorum à neuf membres.

Quorum réduit en conséquence.

L'hon. M. *Tilley* met devant la chambre un état des recettes et paiements de la Puissance du Canada, pour le semestre expirée le 31 Déc. 1872, et

Un état des deniers payés à même l'appropriation pour dépenses imprévues, du 1er Juillet au 31 Déc. 1872, en vertu de l'Acte 35 Vic., ch. 3, et en vertu d'ordres en conseil.

Sur motion de l'Hon. M. *Tilley*, les deux états qui précèdent sont renvoyés au comité des comptes publics, et l'impression en est ordonnée.

Sur motion de M. *Oliver*, il est voté une adresse demandant toute la correspondance avec le gouvernement au sujet d'une prétendue violation des lois sur le revenu par la compagnie du grand chemin de fer Occidental, et copie de tous les témoignages pris à toute enquête qui peut avoir eu lieu à cet égard, avec un état des réclamations contre la dite compagnie pour l'obliger à rembourser les droits.

Sur motion de M. *Lanthier*, il est voté une adresse demandant copie des plans et du rapport de *G. F. Baillargé*, Ecr., ingénieur civil, concernant les propriétés suivantes du Bureau de l'Ordonnance, dans le comté de Soulanges, savoir: le fort du Côteau; le vieux canal militaire passant par ce fort; le terrain adjoignant le cimetière, non-compris le morceau de terrain sur le bord du St. Laurent, dans le village des Cèdres; l'écluse de *Split Rock* et le terrain adjoignant, et le vieux canal militaire des Cascades; aussi, copie de tous documents expliquant pourquoi la vente desdites propriétés publiques a été suspendue.

Sur motion de M. *Findlay*, il est voté une adresse demandant copie de toutes explorations, plans et estimations du canal projeté aux rapides de la Culbute sur la Rivière des Outaouais.

Sur motion de M. *Charlton*, il est voté une adresse demandant copie de toute correspondance entre le gouvernement du Canada et celui des Etats-Unis, par l'entremise du ministre britannique à Washington, où le conseil de la cité de Buffalo, au sujet de l'obstruction de la navigation de la navigation de la Rivière Niagara, par la construction, d'un *crib*, au milieu du chenal de la dite rivière pour servir à l'aqueduc de Buffalo.

Un message est reçu du Sénat nommant les Hons. MM. *Aikins*, *Bureau*, *Burnham*, *Carrall*, *Chapais*, *Cochrane*, *Dumouchel*, *Ferrier*, *Locke*, *McLean* (Londonderry), *Muirhead*, *Olivier*, *Reesor*, *Simpson* et *Skead* pour agir de la part de cette chambre, avec le comité de la Chambre des Communes, comme comité conjoint des impressions.

La résolution adoptée en comité général, hier, relative à la perception des réclamations contre les navires naviguant sur certains lacs et eaux de l'intérieur du Canada, est rapportée, lue une seconde fois et adoptée.

M. *Kirkpatrick* présente alors un Bill (No. 19) pour faciliter le recouvrement des réclamations contre les navires. —Seconde lecture, lundi prochain.

La Chambre alors s'ajourne.

JAMES COCKBURN,
Orateur.

# AVIS DE MOTIONS.

M. *Fiset*—Lundi prochain—Si le gouvernement a pris des mesures pour la construction d'un phare à Matane ou à Métis, pour lequel une somme de huit mille piastres a été votée à la dernière session, tel qu'il appert dans les estimés, et quand se propose-t-il de commencer l'ouvrage ?

M. *Gibson*—Lundi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement de faire creuser un fossé ou drain au village ou près du village de Morrisburgh, conformément à l'exploration faite dans ce but durant le mois d'août dernier par un ingénieur compétent.

M. *Oliver*—Lundi prochain—Bill pour mieux régler le trafic sur les chemins de fer.

M. *Duguay*—Lundi prochain—Demandera que la Chambre se forme en comité général pour examiner les résolutions suivantes relativement au taux de l'intérêt, dans la province de Québec :

1. Depuis et après la passation du présent acte, l'intérêt légal sera en matière civile, de six pour cent, et en matière de commerce, de sept pour cent, sans retenue d'aucune sorte dans l'un ou l'autre cas.

2. L'intérêt conventionnel ne pourra excéder, en matière civile, six pour cent, ni en matière de commerce sept pour cent, sans retenue d'aucune sorte dans l'un ou l'autre cas.

3. Toute Banque duement incorporée pourra retenir et recevoir d'avance l'intérêt au taux de sept par cent, mais nulle personne ou corporation autre qu'une banque, duement incorporée, ne pourra sous aucun prétexte ou mode quelconque recevoir ou retenir, par convention tacite ou expresse, l'intérêt d'avance sur aucun prêt ou transaction de quelque manière que ce soit, en matière de commerce ou en matière civile.

4. Lorsqu'il sera prouvé que le prêt conventionnel a été fait à un taux excédent celui qui est fixé en vertu des clauses ci-dessus, le créancier sera condamné par le tribunal saisi de la contestation à restituer le montant total de l'intérêt reçu ou retenu, ou à souffrir la réduction sur le capital de la créance du montant total des intérêts convenus.

5. Toute personne ou corporation qui sera partie dans une poursuite quelconque pourra être forcée de répondre, sous serment, à toute demande qui lui sera faite ou à toute question qui lui sera posée relativement au taux de l'intérêt convenu, reçu ou retenu, et à la nature de toute convention, contrat ou transaction faits en contravention aux dispositions du présent acte.

6. Toute personne ou corporation qui se livrera à la pratique de l'usure et qui retiendra ou recevra ou conviendra de recevoir ou de retenir, directement ou indirectement, par un mode quelconque, un taux d'intérêt plus élevé que celui qui est autorisé par le présent acte, sera passible d'une amende n'excédant pas deux cents piastres outre les frais adjugés pour chaque offense qui pourra être recouvrée comme dette ordinaire par toute personne qui en fera la demande devant toute cour de justice ayant jurisdiction.

7. Toute poursuite faite en vertu des présentes, devra être commencée dans les douze mois qui suivront immédiatement la commission de l'offense ou la réception, la retenue ou le paiement de l'intérêt contrairement aux dispositions du présent acte.

8. Le présent acte ne s'applique qu'à la province de Québec et n'affectera en aucune manière les conventions, contrats, ou autres actes faits avant la passation du présent acte.

9. Toutes lois ou parties de lois incompatibles avec le présent acte sont par le présent abrogés, quant à la province de Québec.

M. *Wilkes*—Lundi prochain—Si le gouvernement a pris des arrangements avec le maître-général des postes des Etats-Unis, en vertu desquels une malle canadienne puisse être expédiée en Angleterre par les steamers de la ligne Cunard laissant la cité de New-York les mercredis ?

M. *Wilkes*—Lundi prochain—Si le gouvernement a pris des arrangements avec le gouvernement des Etats-Unis pour l'échange des rapports sur le temps et pour l'établissement de signaux sur nos côtes.

M. *Farrow*—Lundi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement de présenter une mesure durant cette session ayant pour objet d'obliger au paiement des lettres au moment où elles sont mises à la poste.

L'Hon. M. *Schultz*—Lundi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement d'inclure dans le budget une somme pour la construction d'un pont sur la Rivière-Rouge et pour l'amélioration de la navigation de cette rivière.

L'hon. M. *Schultz*—Lundi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement d'inclure dans le budget une somme pour la construction d'un pénitencier provincial dans Manitoba ?

M. *Mathieu*—Mercredi prochain—Adresse demandant copie de tous comptes et reçus, papiers, lettres ou documents constatant l'entreprise ou l'exécution par *George Isidore Barthe*, Ecuier, avocat de la ville de Sorel, et propriétaire de la *Gazette de Sorel*, directement ou indirectement, seul ou avec un autre, par elle-même ou par l'intermédiaire d'un tiers, un contrat ou des contrats, un marcné où des marchés avec Sa Majesté, ou avec un officier ou département public, se rattachant au service public du Canada, ou en vertu duquel ou desquels des deniers publics du Canada ont été payés, ou devront être payés pour aucun service ou ouvrage, soit annoncés ou autres faits et rendus depuis le premeir jour de janvier mil huit cent soixante-et-dix au vingt mars mil huit cent soixante-et-treize.

M. *Edgar*—Lundi prochain—S'il a été formé des sociétés pour venir en aide aux immigrés en vertu des dispositions de l'Acte de la dernière session autorisant cette formation ; et quelles instructions ont été données à cet égard aux agents d'immigration par le ministre de l'agriculture, ou quelles mesures ont été prises pour promouvoir les objets que le dit atce a en vue.

L'Hon. M. *Schultz*—Lundi prochain—Adresse demandant copie des documents suivants, savoir : Du projet de cession par la compagnie de la Baie d'Hudson à Sa Majesté, approuvé par le Gouverneur-Général du Canada le 5 juillet 1869 ; du rapport du comité du Conseil Privé au sujet du projet du dit ordre en conseil ; de l'ordre en conseil ap-

prouvant le dit projet ; de toute correspondance entre la compagnie de la Baie d'Hudson et le gouvernement du Canada, relativement à toute réclamation ou demande par la dite compagnie de 500 acres de terres autour du Fort Garry Supérieur ; de tous ordres en Conseil relatifs aux dites terres ; de toutes patentes accordant la totalité ou partie des dites terres à la compagnie de la Baie d'Hudson.

L'Hon. M. *Schultz*—Lundi prochain—Adresse demandant copie de toutes communications entre les Sauvages ou d'autres, dans Manitoba, et le gouvernement au sujet du mécontentement qui prévaut parmi les chefs, sous-chefs (*headman*) et sauvages avec lesquels on a conclu des traités dans Mannitoba et le Territoire adjacent en 1871.

## BILLS PRIVES.

Le Bill suivant a été ce jour affiché comme devant être pris en considération par le comité des Bills privés, lundi, le 31 Mars :

Bill pour incorporer la compagnie d'impressions et de publications du *Citizen*.

No. 12.

OTTAWA, JEUDI, 20 MARS 1873.

1ère Session, 2e Parlement, 36 Vict., 1873.

VOTES ET DÉLIBERATIONS
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA.
Imprimés par I. B. Taylor, 29, 31 et 33, Rue Rideau
1873.

# No. 13.

# VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES.

## OTTAWA, VENDREDI, 21 MARS 1873.

Quatre pétitions sont présentées et déposées sur la table.

Les pétitions suivantes sont reçues et lues :

De la chambre de commerce de Lévis, et de MM. *John Smith*, et compagnie, et autres, marchands et banquiers, de la Cité de London, Ontario ; demandant la continuation de l'Acte des débiteurs insolvables de 1869 et des amendements, à compter du 1er septembre 1873, sans limitation de temps.

De *John Fraser*, et autres, du comté de Monk ; demandant une nouvelle loi d'élection établissant le vote au scrutin.

De MM. *Hall* et *Fairweather* et autres, de la cité de St. Jean, Nouveau-Brunswick ; demandant un acte d'incorporation sous le nom de la compagnie d'entrepôt maritime de la Puissance du Canada.

De MM. *Hall* et *Fairweather* et autres, de la cité de St. Jean, Nouveau-Brunswick ; demandant un acte d'incorporation sous le nom de la compagnie d'équippement maritime de la Puissance du Canada.

De la compagnie du chemin de fer de colonisation du Nord de Montréal ; demandant un acte pour l'autoriser à étendre sa ligne depuis la Rivière Creuse jusqu'à un point d'intersection avec le chemin de fer Pacifique du Canada, et aussi à étendre sa propre ligne, ou à s'unir avec toute autre compagnie de chemin de fer s'étendant jusqu'au Sault Ste. Marie, Baie Georgienne, et Lac Supérieur.

De *F. B. Matthews* et autres, de la cité de Montréal ; demandant un acte pour incorporer une compagnie pour la construction de canaux, de machines hydrauliques et de bassins additionnels aux rapides de Lachine, et au havre de Montréal.

De l'associations de placements de Montréal ; demandant certains amendements à son acte d'incorporation.

De l'Hon. *Sir Francis Hincks* et autres, de la cité de Montréal ; demandant un acte d'incorporation sous le nom de la compagnie d'assurances du Canada.

De *Jacob Smith* et autres, du township d'Howard ; demandant une loi contre la vente des liqueurs enivrantes.

De la compagnie du pont suspendu de Queenston ; demandant un acte pour réduire le montant payé sur chaque part du vieux capital de la dite compagnie, et aussi certains amendements à son acte d'incorporation.

Motion étant faite à l'effet que la pétition de *Henry Smallpiece*, du quartier St. Jacques, dans le district électoral de Toronto-Centre, dans la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, dons la Puissance du Canada, sellier, se plaignant de l'illégalité de l'élection de *Robert Wilkes*, Ecr., pour le district électoral de Toronto-Centre, soit reçue et lue,

Et objection étant faite par M. *Edgar*, représentant du district électoral du comté de Monck, à la réception de cette pétition pour la raison qu'étant une pétition d'élection, elle ne peut pas être reçue le 15e jour de la session,

Et des débats s'ensuivant, la question est ajournée à lundi prochain.

L'hon. M. *Tilley*, du comité des Banques et du commerce, présente le 1er rapport du dit comité recommandant la réduction de son quorum à neuf membres.—Quorum réduit en conséquence.

L'hon. M. *Campbell*, du comité des Lois Expirantes, présente le 1er rapport du dit comité, recommandant la réduction de son quorum à sept membres.—Quorum réduit en conséquence.

M. *Rymal* du comité des ordres permanents, présente le second rapport du comité, lequel est comme suit :

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis qui ont été donnés quant aux pétitions suivantes, savoir :—De l'hon. *Wm. Pierce Howland*, C. B., et autres, demandant l'incorporation de la compagnie d'exprès de la puissance du Canada, de la compagnie de garantie du Canada, demandant des amendements à son acte d'incorporation, de la compagnie de risques isolés d'assurances contre le feu, du Canada, demandant des amendements à son acte d'incorporation, de *John Schultz* et autres, demandant l'incorporation de la compagnie commerciale du Nord-Ouest, de la compagnie de transport et de chemin de fer de l'union, demandant qu'il lui soit permis d'augmenter son capital, et de *G. H. Létourneux* et autres, demandant l'incorporation de la compagnie canadienne d'importation de métal.

Quant à la pétition de la compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada, demandant certains amendements à l'acte des arrangements de la compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer de 1872, votre comité voit que l'avis (bien que suffisant à tous autres égards) n'a pas été publié dans un journal local français. Il recommande en conséquence qu'il soit inséré dans le bill une disposition à l'effet de sauvegarder les droits des actionnaires et porteurs de bons, en poursuivant que les amendements proposés seront soumis à leur approbation.

M. *McDonald* (Antigonish), du comité des bills privés, présente le 1er rapport du dit comité, recommandant la réduction de son quorum à sept membres. Quorum réduit en conséquence.

L'hon. M. *Carling* du comité d'immigration et de colonisation, présente le 1er rapport du dit comité, recommandant la réduction de son quorum à neuf membres.—Quorum réduit en conséquence.

M. *Ferris*, membre pour le district électoral du comté de Queen, N.-B., demande à se faire exempter de servir dans des comités d'élections contestées, vu son grand âge.

L'hon M. *Holton* présente un bill (No. 20,)pour amender le chap. 36 (14 et 15, *Vic.*,) incorporant la compagnie de garantie du Canada, lequel est lu une première fois, et renvoyé au comité des banques et du commerce.

M. *Mackenzie* présente un bill (No. 21,) pour amender l'Acte incorporant la compagnie des risques isolés d'assurances du Canada contre le feu, lequel est lu une première fois, et renvoyé au comité des banques et du commerce.

Sur motion de l'hon. M. *Cameron* (Cardwell), la 51e règle est suspendue quand à un bill pour étendre les dispositions de l'Acte des arrangements du Grand Tronc, 1862, en ce qui concerne certains bons privilégiés, pendant une période ultérieure, et pour d'autres fins.

Il présente alors le bill (No. 18), lequel est lu une première fois, et renvoyé à un comité des chemins de fer, etc.

M. *Schultz* présente un bill (No. 2,) pour incorporer la compagnie commerciale du Nord-Ouest, lequel est lu une première fois, et renvoyé au comité des banques et du commerce.

M. *Dugas*, présente un bill (No. 22,) pour changer les limites des comtés de Montcalm et Joliette pour les fins électorales.—Seconde lecture, lundi prochain.

M. *Lewis*, présente un bill (No. 23,) pour augmenter le capital de la compagnie de transport et de chemin de fer de l'Union, lequel est lu une première fois, et renvoyé au comité des chemins de fer, etc.

L'honorable M. *Langevin*, met devant la Chambre le rapport des commissaires du chemin de fer intercolonial.

Il présente aussi la réponse à une adresse du 14 du courant, demandant toute la correspondance entre le gouvernement de la Puissance et l'hon. *W. McDougall* depuis le 1er juin 1872, au sujet de la nomination de ce dernier à toute charge ou emploi sous le gouvernement, et copie de tous ordres en conseil ou autres documents sur le même sujet ; aussi, copie de toutes instructions au dit hon. *Wm. McDouyall* de la part du gouvernement touchant toute charge, nomination ou emploi qu'il tient ou qu'il a tenu sous le gouvernement, depuis le 1er juin 1872.

M. *Stephenson*, du comité conjoint des impressions, présente le premier rapport du dit comité recommandant la réduction de son quorum à onze membres.—Quorum réduit en conséquence.

Le Très-hon. Sir *John A. Macdonald*, présente la réponse à une adresse du 14 du courant, demandant un état détaillé indiquant les dates auxquelles des sommes d'argent ont été payées à l'hon. *Wm. McDougall* depuis le 1er juin 1872, pour des services rendus ou à rendre par lui au gouvernement, ou pour des dépenses ou allocations se rattachant à ces services.

Aussi, la réponse à une adresse du 13 du courant, demandant un état de nombre de sauvage dans les différents comtés de la Puissance en faveur desquels des lettres patentes ont été émises, leur accordant un droit à vie sur les terres à eux accordées, indiquant le nombre d'acres distribués à chacun.

Sur motion de l'hon. M. *Tilley*, la Chambre se forme en comité pour examiner une résolution déclarant qu'il est expédient d'amender l'acte 34 *Vic.*, ch. 7, relatif à certaines banques d'épargnes dans les provinces de Québec et d'Ontario, etc.

(*En comité.*)

La résolution suivant est adoptée :

*Résolu*, Qu'il est expédient d'amender l'Acte 23 *Vic.*, ch. 7, relatif à certaines banques d'épargnes dans les Provinces d'Ontario et Québec, en permettant à ces banques de placer ou de prêter tout montant de deniers déposés entre leurs mains dans ces institutions, ou tout montant de leur capital, de la manière qu'elles peuvent, en vertu de la 18e clause, placer ou prêter tout montant de deniers déposés entre leurs mains.

Résolutions à rapporter.

---

La dite résolution est conséquence rapportée, et étant lue une seconde fois, est adoptée.

L'Hon. M. *Tilley* présente alors un bill (No. 24) pour amender l'acte relatif à certaines banques d'épargnes dans les provinces d'Ontario et Québec,—Seconde lecture, mardi prochain.

Sur motion de l'Hon. M. *Mitchell*, la Chambre se forme en comité pour examiner une résolution relative au transport par navire d'articles dangereux.

(*En comité.*)

*Résolu*, qu'il est expédient d'établir des dispositions et d'amender la loi relativement au transport par navire d'articles dangereux.

Résolution à rapporter.

---

La dite résolution est rapportée en conséquence, lu une seconde fois, et adoptée.

L'hon. M. *Mitchell* présente alors un bill (No. 25) relatif au transport par navire d'articles dangereux.—Seconde lecture, mardi prochain.

Sur motion de l'Hon. M. *Mitchell*, la Chambre se forme en comité pour examiner une résolution relative aux naufrages et au sauvetage.

(*En comité.*)

*Résolu*, qu'il est expédient d'amender les lois relatives aux nauvrages et au sauvetage et de décréter une seule loi pour toute la Puissance conforme, autant que les circonstances pourront le permettre, aux lois sur le même sujet, en force dans le Royaume-Uni.

Résolution à rapporter.

---

La dite résolution est en conséquence rapportée, lu une seconde fois, et adoptée.

L'Hon. M. *Mitchell* présente un bill (No. 26) relatif aux naufrages et au sauvetage.—Seconde lecture, mardi prochain.

Sur motion de l'honorable M. *Mitchell*, la Chambre se forme en comité pour examiner des résolutions à l'effet d'abolir la corporation de la Maison de la Trinité de Montréal, et pour transférer ses pouvoirs et les propriétés (avec certaines exceptions) aux commissaires du havre de Montréal.

(*En comité.*)

Les résolutions suivants sont adoptées :

1. *Résolu*, qu'il est expédient d'abolir, à partir du 1er juillet prochain, la corporation de la Maison de la Trinité de Montréal, et de transférer ses pouvoirs et propriétés (avec certaines exceptions) à la corporation des commissaires du havre de Montréal.

2. *Résolu*, qu'il est expédient d'augmenter le nombre des membres de la corporation en dernier lieu mentionnée, et d'établir d'autres dispositions pour la représentation des intérêts commerciaux et maritimes dans cette corporation ; et aussi d'étendre les limites du dit havre vers l'est jusqu'à l'Eglise de la Longue Pointe, et de donner à la dite corporation le pouvoir d'emprunter une autre somme d'argent pour l'amélioration du dit havre ; et aussi de créer par l'Acte qui sera passé pour les fins susdites un nouveau tarif des droits qui pourront être perçus par la dite corporation sur les navires se servant des quais et propriétté de la dite corporation et sur les marchandises débarquées sur ces quais ou propriétés ou expédiéas de ces quais ou propriétés.

Résolutions à rapporter.

---

Les dites résolutions sont en conséquence rapportées, lues une seconde fois, et adoptées.

L'Hon. M. *Mitchell* présente alors un Bill (No. 27) relatif à la maison de la Trinité de Montréal et aux commissaires du havre de Montréal ; seconde lecture, mardi prochain.

Le Très-hon. Sir *John A. Macdonald* présente un Bill (No. 28) relatif aux élections des membres de la Chambre des Communes.—Seconde lecture, mardi prochain.

Les Bills suivants sont lus une seconde fois, et renvoyés à un comité général pour mardi prochain, savoir :

Bill (No. 10) pour amender l'Acte relatif aux gardiens de port à Montréal et à Québec ;

Bill (No. 11) pour pourvoir au maintien de l'ordre à bord des steamers à passagers.

Le Bill (No. 12) pour amender l'acte pour pourvoir à la nomination d'un maître de havre pour le port d'Halifax est lu une seconde fois, examiné en comité général et rapporté.—Troisième lecture, lundi prochain.

Le Bill (No. 13) relatif aux chargements sur les ponts est lu une seconde fois, et renvoyé au comité des banques et du commerce.

La Chambre se forme en comité pour examiner la motion proposée vendredi, le 14 du courant, à l'effet que des subsides soient accordés à Sa Majesté.

(*En comité.*)

*Résolu*, que des subsides soient accordés à Sa Majésté.

Résolution à rapporter.

---

Rapport à recevoir, lundi prochain.

Le bill (No. 14) pour amender ultérieurement l'Acte relatif aux banques et au commerce de banque, est lu une seconde fois, et renvoyé au comité des banques et du commerce.

La Chambre alors s'ajourne à lundi prochain.

JAMES COCKBURN,
Orateur.

# AVIS DE MOTIONS.

M. *Ross* (*Durham*)—Lundi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement de proposer un droit sur le grain importé des Etats-Unis.

M. *Lanthier*—Mercredi prochain—Adresse demandant copie de toutes pétitions (avec les noms des pétitionnaires apposés sur chaque pétition) qui ont été adressés à Son Excellence depuis le 15 septembre dernier, demandant la construction d'un canal depuis les ascades jusqu'à Coteau-Landing, sur la rive nord du St. Laurent.

M. *Ryan*—Lundi prochain—Si le gouvernement se propose de demander des soumissions immédiatement pour la construction de l'écluse projetée de sortie du canal de Lachine à l'entrée du havre de Montréal, et pour le creusement du bassin du canal tel que projeté ?

M. *Ryan*—Lundi prochain—Si le gouvernement se propose de faire creuser et améliorer le chenal du St. Laurent entre Montréal et Québec ; sinon, le gouvernement se propose-t-il de conférer les pouvoirs nécessaires aux commissaires du havre de Montréal pour leur permettre de le faire ?

M. *Fournier*.—mardi prochain—Fera motion pour une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de faire mettre devant cette Chambre copie de la correspondance échangé entre le gouvernement de la puissance et celui de Québec, depuis le 10 juin 1872, ainsi que celle échangée entre ces deux gouvernements et l'honorable *Joseph Noël Bossé*, juge de la Cour supérieure de la province de Québec pour les districts de Montmagny et de Beauce, au sujet de la résidance qui lui a été assigné dans l'un des dits districts, et aussi copie de tous ordres en conseil des deux gouvernement pour le même sujet.

M. *Tremblay*—Lundi prochain—Si le gouvernement a fait choix des sites où doivent être construits les phares de Portneuf, dans le comté de Saguenay, et de la Baie St. Paul, dans le comté de Charlevoix, phares pour lesquels une somme de $6,000 a été votée l'année dernière ?

Si le phare de la Baie St. Paul doit être placé sur la terre ferme, ou sur un pilier à l'embouchure de la rivière du Gouffre ?

Si des soumissions ont été demandées et obtenues pour la Construction de ces phares ?

Si des contrats ont été donnés, quels sont les contracteurs et quels sont les prix stipulés ?

M. *Young* (Waterloo)—Lundi prochain—Adresse demandant un état de toutes réclamations, par des entrepreneurs qui n'ont exécuté leurs contrats pour des travaux sur le chemin de fer Intercolonial, faites contre le gouvernement, avec copie de tous ordres en conseil qui peuvent avoir été rendus à cet égard, et copie de tous autres papiers, s'il en est, se rattachant à ces réclamations.

M. *Colby*—Lundi prochain—Proposera la nomination d'un comité spécial pour examiner la loi relative aux débiteurs insolvables.

L'hon. M. *Anglin*—Lundi prochain—Adresse demandant copie de toutes instructions données au collecteur du port St. Sean (Nouveau-Brunswick) par le ministre des douanes, ou par ordre du Gouverneur-Général en conseil, depuis le 1er juillet 1867 ; copie de toutes instructions données par le collecteur des douanes ou par son entremise, ou autrement, à *I. Sandall*, commis, à *S. E. Giron*, préposé au débarquement des marchandises, et à *T. Bustin*, garde-clefs, officiers du département des douanes au port de St. Jean, N. B., ou à aucun d'eux ; copie de tout rapport sur tout magasin d'entrepôt dans la cité de St. Jean, N. B., fait depuis le 1er juillet 1867, par tout inspecteur ou autre officier de douane ; un état indiquant la description, le montant et la valeur des marchandises en entrepôt qu'on prétend avoir été illégalement enlevées, durant l'année 1872, ou auparavant, du magasin d'entrepôt, dans la cité de St. Jean, appartenant à *John C. Brown*, le montant des droits payables sur les marchandises ainsi enlevées, le montant s'il en est, payé ou perçu après que cet enlèvement a été connu, et le montant des droits sur ces marchandises encore dû et non payé ; copie de tout rapport fait touchant l'enlèvement illégal de marchandises en entrepôt dans le magasin d'entrepôt de la cité de St. Jean, appartenant à *John C. Brown*, et touchant la conduite du collecteur et des autres officiers de douane destitués depuis, fait par l'hon. *S. L. Tilley*, alors ministre des douanes, après la visite qu'il fit a St. Jean dans le but, disait-on, de s'enquérir des faits dans cette affaire ; copie des déclarations de *James R. Ruel*, Ecr., collecteur de *J. Sandall*, commis, *S. E. Giron*, préposé au débarquement des marchandises, et *F. Bustin*, garde-clefs, officiers du département des douanes, dans la cité de St. Jean, N. B., touchant l'enlèvement de marchandises en entrepôt, prises par écrit par *James Johnston*, Ecr., assistant-commissaire des douanes ; copie de tout rapport ou de tous rapports faits par le dit M. *Johnston* concernant le dit enlèvement illégal de marchandises en entrepôt, concernant la conduite des officiers depuis destitués, et les procédures subséquemment prises ; copie de toute correspondance avec *W. A. Tuck*, Ecr., touchant les procédures prises par *J. T. Kennedy*, épicier, par voie de *replevin*, pour recouvrer la passation d'une quantité de sucre et de mélasse qu'on dit être une partie des marchandises en entrepôt ainsi illégalement enlevées et saisies au nom du gouvernement de la Puissance, et touchant la poursuite criminelle de *John C. Brown* ; copie de toute correspondance avec le dit *W. H. Tuck* ou de toute autre personne touchant tout arrangement pour le paiement, par billet promissoire ou autrement, du montant des droits de douane payables sur toutes les marchandises en entrepôt ainsi illégalement enlevées ; copie de la pétition de *J. T. Kennedy*, de la cité de St. Jean, N.-B., au Gouverneur-Général en conseil, demandant que le montant qu'il a été forcé de payer comme droits de douane sur une partie des marchandises qu'on dit avoir été illégalement enlevées de la maison d'entrepôt, appartenant au dit *John C. Brown*, lui soit remboursé ; copie de tous affidavits, certificats ou autres papiers annexés à la dite pétition ; copie de toute correspondance, de tous rapports et mémoires adressés au Gouverneur-Général en conseil par le ministre des douanes ; copie de toutes minutes et ordres en conseil, et de tous autres papiers quelconques relatifs au prétendu enlèvement illégal des marchandises du magasin d'entrepôt, appartenant au dit *John C. Brown*

et relatifs au paiement des droits sur tout ou partie des marchandises ainsi illégalement enlevées, aux procédures dans la poursuite par voie de *replevin* intentée par *J. T. Kennedy*, aux procédures au criminel prises contre *John C. Brown*, à la pétition de *J. T. Kennedy* et à la démission ou suspension de *James R. Ruel*, collecteur, de *J. Sandall*, commis, et de *S. E. Giron*, préposé au débarquement des marchandises, et de *T. Bustin*, garde-chefs, au port de St. Jean; copie de tout mémoire du ministre des douanes, ou de toute minute ou ordre en conseil touchant la nomination d'un collecteur au port de St. Jean, N.-B., pour succéder à *James R. Ruel*, et d'un commis, d'un préposé au débarquement des effets, ou d'un garde-clefs pour succéder à *J. Sandall*, *S. E. Giron* ou *T. Bustin*, et copie de toute correspondance relative à ces nominations.

L'hon. M. *Langevin*—Lundi prochain—Proposera qu'à un jour ultérieur la Chambre se forme en comité pour examiner la résolution suivante :

Chaque compagnie de chemin de fer ci-devant incorporée ou qui pourra à l'avenir être incorporée ainsi que le gouvernement du Canada à l'égard de tous chemins de fer construits par la Puissance du Canada ou étant la propriété de la Puissance du Canada sous son contrôle, auront le droit à compter du 1er jour de novembre, d'entrer chaque année sur les terres de Sa Majesté, ou sur celles de toute corporation ou personne quelconque, situées le long de la route ou ligne de tout chemin de fer, et d'y ériger et maintenir des clôtures pour empêcher la neige de s'y accumuler sur paiement de tels dommages faits aux terres qu'on établira avoir été réellement encourus ; Pourvu toujours que toutes telles clôtures ainsi érigées seront enlevées le ou avant le 1er jour d'Avril alors suivant.

M. *Casey*,—Lundi prochain—Adresse, copie de tous ordres en conseil relatifs au transport, en 1871, du havre de Port Stanley à un bureau de syndics représentant la compagnie du chemin de fer de London et Port Stanley ; copie du cautionnement donné par les dits syndics ; aussi, un état des vacances qui ont eu lieu dans le dit bureau de syndics, indiquant comment elles ont été remplies ; un état de tous octrois faits par le gouvernement pour le dit havre depuis 1859 ; copie de tous comptes et états en la possession du gouvernement, indiquant les droits exigés, les montants perçus, et les sommes dépensées par les dits syndics chaque année depuis 1859 ; les représentations faites par tous habitants du comté d'Elgin touchant le dit havre.

M. *Casey*—Lundi prochain—Adresse, correspondance, rapports d'ingénieurs, etc., relatifs à la constitution du Port Stanley en un havre de refuge.

No. 13.

OTTAWA, VENDREDI, 21 MARS 1873.

1ère Session, 2e Parlement, 36 Vict., 1873.

# VOTES ET DELIBERATIONS

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA.

Imprimés par I. B. Taylor, 29, 31 et 33, Rue Rideau

1873.

# No. 14.

# VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES.

## OTTAWA, LUNDI, 24 MARS 1873.

M. l'Orateur met devant la Chambre les listes des actionnaires de la Banque des townships de l'Est, datées le 18 mars 1873,—de la Banque Nationale, datées le 1er mai 1872,—et de la Banque de la Nouvelle-Ecosse, datées le 27 février 1873, en conformité de l'Acte 34 *Vic.*, ch. 5, sec 12.

Aussi, des états de baptêmes, mariages et sépultures pour les districts d'Arthabaska, Richelieu, Saguenay, St. Hyacinthe et Ottawa (supplémentaire), pour l'année 1872.

Trente-trois pétitions sont présentées et déposées sur la table.

La Chambre reprend le débat, ajourné vendredi dernier, sur l'objection de M. *Edgar* à la réception de la pétition de *Henry Smallpiece*, du quartier St. James, dans le district électoral de Toronto Centre, dans la cité de Toronto, province d'Ontario, Puissance du Canada, sellier, se plaignant de l'illégalité de l'élection de *Robert Wilkes*, Ecr., pour le dit district électoral.

M. l'Orateur donne sa décision comme suit :—

" Bien que des Hon. membres aient traité cette question comme étant une question légale, je crois qu'elle est " strictement parlant une question d'ordre, car toute matière se rapportant à la pratique parlementaire est et doit être " considérée comme étant une question d'ordre. Tous les doutes que je pouvais avoir quand j'ai exprimé mon opinion " en 1867 dans l'affaire de Beauharnois ont été entièrement dissipés par les recherches que j'ai faites depuis quelques " jours dans les auteurs sur le droit constitutionnel. Il est évident pour moi que le premier jour d'une session du " Parlement est celui où le Souverain ouvre le Parlement par un discours donnant les raisons de la convocation du " Parlement. Le Parlement se compose de trois branches distinctes : la Reine, le Sénat et la Chambre des Com- " munes. Le jour du rapport du *writ* de convocation, le 5 mars, les membres de la Chambre des Communes, il est " vrai, se sont rendus à la salle des séances du Sénat, et là ont été informés par Son Excellence, ou par l'Orateur du " Sénat de la part de Son Excellence, qu'il était de leur devoir d'élire un Orateur. Cela ne constituait pas une " réunion du Parlement; les trois branches du Parlement n'étaient pas là; l'Orateur n'était pas là. Il est dit " quelque part que la Chambre des Communes n'a ni œil, ni oreille, ni bouche sans un Orateur. Elle n'a point " d'oreille pour entendre le discours de Son Excellence, ni de bouche pour demander que ses anciens priviléges lui soient " maintenus. Conséquemment, elle n'était là que comme représentant une collection d'individus. Les Communes " retournèrent ensuite à leur Chambre par ordre de Son Excellence pour élire leur Orateur. Elles ne pouvaient rien " faire de plus. Il est clair d'après les autorités qu'elles n'avaient point le pouvoir de faire autre chose, parceque " leur pouvoir découlait de l'ordre du Gouverneur-Général, et ce pouvoir se bornait à un seul sujet, celui d'élire un " Orateur, et, incidemment, à celui d'ajourner immédiatement après. Les précédents anglais font voir que la Chambre " des Communes ne peut transiger d'autre affaire, après l'élection de l'Orateur, que celle d'ajourner immédiatement

" la Chambre. Le premier jour, 5 mars, n'était pas par conséquent le jour de la réunion du Parlement. Ce ne fut " que le 6 mars que le Parlemet fût formellement ouvert par le discours du Trône.

M. l'Orateur cite alors *Hatsell, Dwarris, May* et *Todd* pour l'information de la Chambre. Il continue alors comme suit:—

" Toutes les autorités font voir que le Parlement n'est ouvert que quand les trois Etats du Royaume sont reunis, " et qu'il n'est pas censé être saisi d'aucune affaire publique tant que le discours du Trône n'a pas eu lieu. Quelques " Hon. Membres ont prétendu que le jour de l'élection de l'Orateur est le premier jour de la réunion du Parlement. " Cette prétention n'est pas conforme au sens légal et du droit constitutionnel. Dans le sens populaire toutefois, il n'y " a aucun doute que la Chambre a toujours été considérée comme étant en session le premier jour de sa réunion. " Ses journaux le démontrent. Mais les Hon. Membres doivent se rappeler que les journaux ne peuvent pas détruire " la loi du pays, et il est évident, d'après le statut qui limite le temps pour présenter des pétitions d'élection, que " nous devons consulter le droit constitutionnel et agir en conséquence. Maintenant, quant à la pétition qui nous " occupe, il me semble manifeste que le premier jour ne doit pas être compté, parce qu'il est évident que ce jour-là " aucune pétition ne pouvait être présentée à cette Chambre. Je dois donc dire qu'à mon avis, cette pétition devrait " être reçue."

Et la question : " Cette motion sera-t-elle maintenant reçue," étant mise aux voix, est rejetée sur la division suivante:

POUR :

Messieurs

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Almon, | DeCosmos, | Jones, | Mathieu, | Rochester, |
| Baker | Dewdney, | Keeler, | McAdam, | Ross, (*Champlain*) |
| Beaty, | Dodge, | Lacerte, | Merritt, | Ryan, |
| Beaubien, | Dormer, | Langevin, | Mitchell, | Schultz, |
| Bellerose, | Doull, | Langlois | Moffatt, | Stephenson, |
| Benoit, | Farrow, | Lanthier, | Morrison | Thompson, (*Caribou*) |
| Blanchet, | Flesher, | Le Vesconte, | Nathan, | Tilley, |
| Brown | Fortin, | Lewis, | Nelson, | Tobin, |
| Campbell, | Gaudet, | Little, | O'Connor, | Tourangeau, |
| Carling, | Gendron, | Macdonald, (*Sir J.*) | O'Reilly, | Wallace (*Norfolk*), |
| Cartwright, | Glass, | McDonald,(*Antigonish*) | Pope, | White (*Hastings Est*) |
| Chisholm, | Grant, | McDonald, (*Pictou*) | Price, | Witton, |
| Cluxton | Grover, | Mackay, | Ray, | Wright (*Ottawa*), |
| Costigan, | Haggart, | Masson | Robitaille, | Wright, (*Pontiac*)—72. |
| Crawford, | Howe, | | | |

CONTRE :

Messieurs

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Anglin, | Church, | Geoffrion | Mills, | Ross (*Victoria*) |
| Archibald, | Cockburn, (*Muskoka*) | Gibson, | Oliver, | Ross, (*Wellington*) |
| Bain, | Cunningham, | Gillies | Palmer, | Rymal, |
| Béchard, | Cutler, | Harvey, | Pâquet, | Scriver |
| Blain, | Delorme | Higinbotham, | Patterson, | Smith (*Peel*), |
| Bodwell, | De St. George, | Horton, | Pearson | Smith (*Westmoreland*) |
| Bourassa, | Dorion, (*Drummond et* | Joly, | Pelletier, | Snider, |
| Bowman, | *Arth.*) | Killam, | Pickard, | Stirton, |
| Buell, | Dorion (*Napierville*) | Landerkin, | Pinsonneault, | Taschereau, |
| Burpee, (*St. Jean*) | Edgar, | McDonald, (*Cap B.*) | Pozer | Thompson (*Haldimand*) |
| Burpee, (*Sunbury*) | Ferris, | McDonnell (*Inverness*), | Richard (*Mégantic*), | Tremblay, |
| Cameron, (*Huron*) | Fiset, | Mackenzie, | Richards, | Trow, |
| Casey, | Fleming, | Mailloux, | Ross, (*Durham*) | Wallace (*Albert*), |
| Casgrain, | Forbes, | Mercier, | Ross, (*Middlesex*) | White (*Halton*) |
| Cauchon, | Fournier | Metcalfe, | Ross (*Prince-Edouard*) | Young (*Waterloo*). 76. |
| Charlton, | Galbraith, | | | |

Les pétitions suivantes sont reçues et lues :—

De *John Crerar* et autres ; demandant la passation d'un acte d'incorporation sous le nom de la Banque de Picton.

Du conseil municipal du townships de Pilbury Est ; du conseil municipal du township d'Oxford, comté de Grenville ; de la corporation du comté de Simcoe ; et du conseil municipal du township d'Oro ; demandant la passation d'une loi contre la vente des liqueurs enivrantes.

De l'Association de la Bourse des Céréales de Montréal ; demandant la continuation de l'Acte des Débitures Insolvables de 1869 et de ses amendements, à compter du 1er Septembre 1873, sans limitation de temps.

De la compagnie de Télégraphe de Montréal ; demandant la passation d'un acte pour lui permettre de prolonger sa ligne jusqu'à toutes les parties de la Puissance du Canada, spécialement jusqu'à la Province de la Nouvelle Ecosse.

De MM. *Prance* et *Wedd* et autres, premier et second porteurs de bons privilégiés de la compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada ; demandant que le Bill maintenant devant la chambre pour étendre les dispositions de l'Acte des Arrangements du Grand Tronc de 1862, devienne loi.

De la compagnie d'assurances mutuelles contre le feu dite du Castor ; demandant certains amendements à son acte d'incorporation.

De MM. *Hall et Fairweather* et autres, de la Cité de St. Jean, N. B. ; demandant la passation d'un acte pour les incorporer sous le nom de la compagnie manufaeturière maritime de la Puissance du Canada.

M. *Oliver* présente un Bill (No. 31) pour mieux régler le trafic sur les chemins de fer.— Seconde lecture, jeudi prochain.

Sur motion de M. *Costigan*, il est ordonné que le Greffier de la Couronne en Chancellerie se présente devant cette Chambre, mercredi prochain, à 3 heures P.M., avec le bref adressé au Shérif du comté de Kent, N.-B., pour l'élection d'un membre de cette Chambre; aussi, avec le rapport du dit Shérif y annexé.

Sur motion de l'Hon. M. *Smith* (Westmoreland,) M. *Ferris*, député du district électoral de Queen, N.-B., est exempté de servir comme membre de comités d'élection durant la présente session, vu son grand âge.

M. *Carter*, présente un Bill (No. 32) pour transférer à la compagnie canadienne des terres et des dépôts de Glasgow (responsabilité limitée) tous les pouvoirs contenus dans le *mémoire* et l'acte d'association de la dite compagnie pour toute la Puissance du Canada, et à cette fin d'incorporer la dite compagnie dans cette Puissance, lequel Bill est lu une 1ère fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

Sur motion du Très Hon. Sir *John A. Macdonald*, l'Hon. M *Howe*, député du district électoral de Hants, est dispensé de servir comme membre de comité d'élection durant la présente session, vu son grand âge.

M. *Glass*, présente un Bill (No. 33) pour amender l'Acte 32-33 Vic., chap. 35, relatif à la poursuite pour félonie et *misdemeanor*.—Seconde lecture jeudi prochain.

Sur motion du Très-Hon. Sir *John A. Macdonald*, MM. *Edgar* et *Burpee* (St. Jean) sont ajoutés au comité des chemins de fer, canaux et télégraphes.

Sur motion de M. *Bodwell*, les diverses pétitions présentées à cette Chambre pour demander la passation d'une loi contre la vente des liqueurs enivrantes, sont renvoyées à un comité spéciale composé de MM. *Bodwell*, *Mackenzie*, *Crawford*, *Béchard*, *Bowell*, *Burpee* (Sunbury), *Casgrain*, *Charlton*, *Chisholm*, *Wilkes*, *Forbes*, *Killam*, *Gibbs*, (Ontario Sud), *Ross*, Middlesex), et *Dodge*, le dit comité ayant pouvoir d'envoyer quérir personnes et papiers.

Sur motion de M. *Costigan*, il est voté une adresse demandant copie de toutes correspondance entre le département du Secrétaire d'Etat (Division des affaires des Sauvages) et le Département des terres de la Couronne du Nouveau-Brunswick, et copie de tous autres documents en la possession du dit Département touchant cette partie de la Réserve des Sauvages Tobiques, dans Victoria, Nouveau-Brunswick, sur laquelle des colons blancs résident.

Sur motion de M. *Lanthier*, il est voté une adresse demandant copie de toutes pétitions (avec les noms des pétitionnaires apposés sur chaque pétition) qui ont été adressées à Son Excellence, demandant la sanction de la construction d'un canal depuis les cascades jusqu'à Côteau Landing, sur la rive nord du St. Laurent.

Sur motion de M. *Young* (Waterloo), il est voté une adresse demandant un état de toutes réclamations, par des entrepreneurs qui n'ont pas exécuté leurs contrats, pour des travaux sur le chemin de fer Intercolonial, faites contre le gouvernement, avec copie de tous ordres en conseil qui peuvent avoir été rendus à cet égard, et un état de tous paiements faits; aussi, copie de tous autres papiers, s'il en est, se rattachant à ces réclamations.

Sur motion de M. *Anglin*, il est voté une adresse demandant copie de toutes instructions données au collecteur du port St. Jean (Nouveau-Brunswick) par le ministre des douanes, ou par ordre du Gouverneur-Général en conseil, depuis le 1er juillet 1867 ; copie de toutes instructions données par le collecteur des douanes ou par son entremise, ou autrement, à *J. Sandall*, commis, à *S. E. Gerow*, préposé au débarquement des marchandises, et à *T. Bustin*, garde-clefs, officiers du département des douanes au port de St. Jean, N. B., ou à aucun d'eux ; copie de tout rapport sur tout magasin d'entrepôt dans la cité de St. Jean, N. B., fait depuis le 1er juillet 1867, par tout inspecteur ou autre officier de douane ; un état indiquant la description, le montant et la valeur des marchandises en entrepôt qu'on prétend avoir été illégalement enlevées, durant l'année 1872, ou auparavant, du magasin d'entrepôt, dans la cité de St. Jean, appartenant à *John C. Brown*, le montant des droits payables sur les marchandises ainsi enlevées, le montant, s'il en est, payé ou perçu après que cet enlèvement a été connu, et le montant des droits sur ces marchandises encore dû et non payé ; copie de tout rapport fait touchant l'enlèvement illégal de marchandises en entrepôt dans le magasin d'entrepôt de la cité de St. Jean, appartenant à *John C. Brown*, et touchant la conduite du collecteur et des autres officiers de douane destitués depuis, fait par l'hon. *S. L. Tilley*, alors ministre des douanes, après la visite qu'il fit a St. Jean dans le but, disait-on, de s'enquérir des faits dans cette affaire ; copie des déclarations de *James R. Ruel*, Ecr., collecteur, de *J. Sandall*, commis, *S. E. Gerow*, préposé au débarquement des marchandises, et *T. Bustin*, garde-clefs, officiers du département des douanes, dans la cité de St. Jean, N. B., touchant l'enlèvement de marchandises en entrepôt, prises par écrit par *James Johnston*, Ecr., assistant-commissaire des douanes ; copie de tout rapport ou de tous rapports faits par le dit M. *Johnston* concernant le dit enlèvement illégal de marchandises en entrepôt, concernant la conduite des officiers depuis destitués, et les procédures subséquemment prises ; copie de toute correspondance avec *W. H. Tuck*, Ecr., touchant les procédures prises par *J. T. Kennedy*, épicier, par voie de *replevin*, pour recouvrer la possession d'une quantité de sucre et de mélasse qu'on dit être une partie des marchandises en entrepôt ainsi illégalement enlevées et saisies au nom du gouvernement de la Puissance, et touchant la poursuite au criminel de *John C. Brown ;* copie de toute correspondance avec le dit *W. H. Tuck* ou toute autre personne touchant tout arrangement pour le paiement, par billet promissoire ou autrement, du montant des droits de douane payables sur toutes les marchandises en entrepôt ainsi illégalement enlevées ; copie de la pétition de *J. T. Kennedy*, de la cité de St. Jean, N.-B., au Gouverneur-Général en conseil, demandant que le montant qu'il a été forcé de payer comme droits de douane sur une partie des marchandises qu'on dit avoir été illégalement enlevées de la maison d'entrepôt, appartenant au dit *John C. Brown*, lui soit remboursé ; copie de tous affidavits, certificats ou autres papiers annexés à la dite pétition ; copie de toute correspondance, de tous rapports et mémoires adressés au Gouverneur-Général en conseil par le ministre des douanes ; copie de toutes minutes et ordres en conseil, et de tous autres papiers quelconques relatifs au prétendu enlèvement illégal des marchandises du magasin d'entrepôt, appartenant au dit *John C. Brown* et relatifs au paiement des droits sur tout ou partie des marchandises ainsi illégalement enlevées, aux procédures dans la poursuite par voie de *replevin* intentée par *J. T. Kennedy*, aux procédures au criminel prises contre *John C. Brown*, à la pétition de *J. T. Kennedy* et à la démission ou suspension de *James R. Ruel*, collecteur, de *J. Sandall*, commis, et de *S. E. Gerow*, préposé au débarquement des marchandises, et de *T. Bustin*, garde-chefs, au port de St. Jean ;

copie de tout mémoire du ministre des douanes, ou de toute minute ou ordre en conseil touchant la nomination d'un collecteur au port de St. Jean, N.-B., pour succéder à *James R. Ruel*, et d'un commis, d'un préposé au débarquement des effets, ou d'un garde-clefs pour succéder à *J. Sandall*, *S. E. Gerow* ou *T. Bustin*, et copie de toute correspondance relative à ces nominations.

Sur motion de M. *Casey*, il est voté une adresse demandant copie de tous ordres en conseil relatif au transport, en 1859, du havre de Port Stanley à un bureau de syndics pour être possédé en fidéi commis pour la compagnie du chemin de fer de London et Port Stanley ; copie du cautionnement donné par les dits syndics ; aussi, un état des vacances qui peuvent avoir eu lieu dans le dit bureau de syndics, indiquant comment elles ont été remplies ; un état de tous octrois faits par le gouvernement qui n'avaient pas été dépensés lors du transport, et de tous octrois faits depuis cette date ; état de toutes les recettes provenant du dit havre, et des dépenses faites par les dits syndics depuis la date du transport, indiquant les taux des péages exigés et les sommes perçues chaque année et les différents items de dépense, en autant que ces détails pourront être constatés par les documents en la possession du gouvernement ; copie de toute la correspondance avec les dits syndics au sujet du dit havre ; copie de toutes les représentations faites par tous habitants du comté d'Elgin touchant le dit havre.

Une résolution à l'effet que des subsides soient accordés à Sa Majesté, adoptée en comité général, vendredi dernier, est rapportée et adoptée.

Sur motion de l'hon. M. *Tilley*, la Chambre décide de se former en comité, vendredi prochain, pour examiner les subsides à accorder à Sa Majesté.

Sur motion de l'hon. M. *Langevin*, la Chambre décide de se former en comité, vendredi prochain, pour examiner la résolution suivante :—

Chaque compagnie de chemin de fer ci-devant incorporée ou qui pourra à l'avenir être incorporée ainsi que le gouvernement du Canada à l'égard de tous chemins de fer construits par la Puissance du Canada ou étant la propriété de la Puissance du Canada sous son contrôle, auront le droit à compter du 1er jour de novembre, d'entrer chaque année sur les terres de Sa Majesté, ou sur celles de toute corporation ou personne quelconque, situées le long de la route ou ligne de tout chemin de fer, et d'y ériger et maintenir des clôtures pour empêcher la neige de s'y accumuler sur paiement de tels dommages faits aux terres qu'on établira avoir été réellement encourus ; Pourvu toujours que toutes telles clôtures ainsi érigées seront enlevées le ou avant le 1er jour d'Avril alors suivant.

Le bill (No. 12) pour la nomination d'un maître de havre pour le Port d'Halifax, est lu une troisième fois et passé.

Sur motion du Très-honorable Sir *John A. Macdonald*, il est

*Résolu*, que lorsque la Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle le soit jusqu'à mercredi prochain.

Ajournée.

JAMES COCKBURN,
Orateur.

# AVIS DE MOTIONS.

M. *Ross* (Prince-Edouard)—S'il a été nommé un Juge de comté pour le comté de Prince-Edouard. Si la charge a été offerte à quelque personne, et quel est le nom de cette personne ? Et si aucune nomination permanente n'a été faite, a-t-il été nommé quelqu'un pour agir provisoirement comme Juge ? Si c'est l'intention du gouvernement de remplir la vacance, et si les devoirs judiciaires dans le comté n'ont pas été négligés par suite du retardement à faire la nomination ?

M. *Ross* (Durham)—Mercredi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement de prendre en considération la question de savoir s'il ne serait pas nécessaire d'affecter une somme pour rendre plus sûr le Havre de Port Hope, à l'égard duquel la municipalité de Port Hope a déjà dépensé $200,000, vû qu'il n'y a pas d'autre Havre de Refuge entre Toronto et Presqu'Isle, et que la ville de Port Hope est dans l'impossibilité absolue de dépenser d'autre argent pour le maintenir en bon état.

M. *Cartwright*.—Mercredi prochain—Adresse demandant le rapport de la commission nommé pour s'enquérir sur l'état des cours d'eau navigables.

L'Hon. M. *Tilley*—Mercredi prochain—Que vendredi prochain, la Chambre se forme en comité des voies et moyens.

M. *Jones*—Mercredi prochain—Comité chargé de s'enquérir de l'état de l'agriculture dans la Puissance avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et papiers, et de faire telle recommandations qui, dans son opinion, pourront mieux promouvoir les intérêts importants et le développement du pays, avec pouvoir de faire rapport de temps à autre.

L'Hon. M. *Blanchet*—Mercredi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement que le Canada soit représenté à l'Exposition Universelle de Vienne, soit par commissaires ou autrement.

M. *Pikard*—Mercredi prochain—Adresse demandant un état détaillé indiquant tous les deniers payés, et pourquoi payés, à *Edward Willies*, Ecr., propriétaire du "*Morning News*," publié dans la cité de St. Jean, Nouveau-Brunswick, depuis le 1er juillet 1867 jusqu'à présent.

M. *Flesher*—Mercredi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement de donner plus de publicité aux ordres en conseil d'une application générale, amendant des statuts dont l'infraction a pour conséquence le paiement d'amendes, spécialement aux ordres en conseil qui ont rapport aux lois et réglements relatifs aux pêcheries.

M. *Daly*—Mercredi prochain—Si le gouvernement à l'intention, en ce qui concerne le chemin de fer Intercolonial, d'adhérer à la jauge de 5½ pieds, ou à celle de 4 pieds 8½ pouces.

M. *Duguay*—Jeudi prochain—Fera motion pour une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de faire mettre devant cette chambre copie de tous comptes et reçus des deniers payés à C. A. Boivin et Aimé Roy, Ecrs., collecteurs du revenu pour les districts de St. Hyacinthe et Richelieu pour contingents chaque année, depuis leurs nominations jusqu'à ce jour, et de toutes pièces justificatives à l'appui de ces comptes.

M. *McDonald* (*Inverness*)—Mercredi prochain—Adresse demandant les rapports et estimations des ingénieurs renommés pour faire rapport au sujet du Canal de la Baie Verte ; et si des soumissions ont été demandées par le Département des Travaux Publics pour la construction du dit canal.

M. *Cartwright*—Mercredi prochain—Si quelque correspondance a eu lieu avec les autorités impériales dans le but d'étendre les dispositions du traité d'extradition entre la Grande Bretagne et les Etats-Unis, si non, est-ce l'intention du gouvernement d'essayer de faire amender ce traité de manière à obtenir l'extradition des criminels qui ne sont point actuellement sujets à être extradés ?

M. *Baby*—Mercredi prochain—Si s'est l'intention du gouvernement de faire creuser la Rivière *L'Assomption*, de manière à rendre les eaux de celle-ci navigables jusqu'à ou près de la ville de Joliette, dans le comté du même nom ?

M. *Lewis*—Mercredi prochain—Bill relatif aux sociétés amicales.

M. *Savary*—Mercredi prochain—Adresse demandant copie de toute correspondance entre le gouvernement et la compagnie du chemin de fer de Windsor et Annapolis (responsabilité limité) touchant le droit de la compagnie de faire circuler ses trains sur le chemin de fer du gouvernement entre Windsor et Halifax, et touchant toute autre matières, en dispute entre le gouvernement et la dite compagnie ; aussi, copie de toute convention et de tous contrats entre le gouvernement et la dite compagnie.

## BILLS PRIVES.

Les bills suivants ont été affichés, samedi dernier, comme devant être examinés par des comités spéciaux, *mardi, le 1er avril*, savoir :

PAR LE COMITÉ DES BANQUES ET DU COMMERCE.

Bill (No. 20) pour amender le chap. 36, 14 et 15 *Victoria*, incorporant la compagnie de garantie du Canada.

Bill (No. 21) pour amender la charte de la compagnie des Risques Isolées d'Assurances du Canada.

Bill (No. 2) pour incorporer la compagnie du Nord-Ouest.

PAR LE COMITÉ DES CHEMINS DE FER, ETC.

Bill (No. 18) pour étendre les dispositions de l'Acte du Grand-Tronc, 1862.

Bill (No. 23) pour augmenter le capital de la compagnie de Transport et de chemin de fer de l'Union.

ALFRED TODD,
Bureau des Bills Privés.

No. 14.

OTTAWA, LUNDI, 24 MARS 1873.

1ère Session, 2e Parlement, 36 Vict., 1873.

# VOTES ET DELIBERATIONS

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA.

Imprimés par I. B. Taylor, 29, 31 et 33, Rue Rideau

1873.

# No. 15.

# VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MERCREDI, 26 MARS 1873.

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre suivante qu'il a reçue :—

Puissance du Canada,
savoir :

A l'hon. Orateur de la Chambre des Communes du Canada.

Dans l'affaire de la Pétition d'élection de *J. D. Fraser*, du township de Cornwall, dans le comté de Stormont, dans la Province d'Ontario, dans la Puissance du Canada, Bourgeois, se plaignant de l'illégalité de l'élection de *Darby Bergin* pour le district électoral de la ville de Cornwall, avec le township de Cornwall y annexé, copie de laquelle pétition est ci-annexée.

Soyez notifié que moi le dit *J. D. Fraser*, sus mentionné, je retire la dite pétition contre l'élection du dit *Darby Bergin* à la dite Chambre des Communes pour le dit district électoral de la ville de Cornwall, avec le township de Cornwall y annexé, la dite pétition ayant été obtenue de moi par fraude et au moyen de fausses représentations, et que je n'entends pas procéder avec cette pétition.

J. D. sa × marque. FRASER. L. S.

Signé, scellé et exécuté en la ville de Cornwall, dans le comté de Stormont, ce 24 mars, A. D., 1873 après lecture faite et explications données au dit *J. D. Fraser* qui déclare les avoir bien comprises.

JAMES LEITCH.

---

Comté de Stormont, } Je, *James Leitch*, de la ville de Cornwall, dans le comté de Stormont, étudiant en droit,
Savoir : } jure et dis que j'étais personnellement présent et que j'ai vu le dit *J. D. Fraser* exécuter, signer et sceller la notification de retrait de la pétition contre l'électien de *Darby Bergin* pour la Chambre des Communes, Puissance du Canada ; qu'elle a été exécutée en la ville de Cornwall, dans le comté de Stormont ; que je connais le dit *J. D. Fraser*, et que la signature "*James Leitch*" y apposée comme témoin est de ma propre écriture.

Assermenté devant moi, en la ville de Cornwall, dans
le comté de Stormont, ce 24e jour de mars, A. D. 1873.

A. F. McINTYRE,
Commissaire, B. R.

Cinquante-huit pétitions sont présentées et déposées sur la table.

Les Pétitions suivantes sont reçues et lues :

De *J. Morison*, et autres, de la cité de Toronto ; demandant la passation d'un acte pour les incorporer sous le nom de banque de l'Ouest du Canada.

De *Louis Molleur*, jr., M. P. P., et autres, de la ville de St. Jean, province de Québec ; demandant la passation d'un acte les autorisant à établir une banque dans la dite ville.

De *Mary Young* et autres ; de *William Tyler* et autres ; de *Donald MacMurchy* et autres, tous du township d'Erin ; du révérend *John Richardson* et autres ; de *John Marshall*, et autres ; de *D. McNaughton* et autres ; de *Benjamin Gregor* et autres, tous du township de Puslinch ; de *W. C. Royce* et autres ; du révérend *F. M. Smith* et autres, tous du township d'Eramosa ; de MM. *Day* et autres ; de *Joseph Ryan* et autres ; de *John Robinson* et autres ; de *Thomas Wray* et autres, tous de la ville de Guelph ; d'*Alexander Hill* et autres, du village de Rockwood et des environs ; de *W. Henderson* et autres, du township de Southwold ; de *Thomas Weldon*, fils, et autres, des townships de Southwold et Yarmouth ; de *James McCall* et autres, du township d'Aldborough ; de *Levi Wilson*, M. D., et autres, de la ville de Ste. Marie ; du révérend *John Gerrie* et autres, d'Elora, Salem et des environs ; de *R. S. Berry* et autres, du village de Drayton ; d'*Enoch Barker* et autres, du village de Fergus et des environs ; d'*Issaac Hilboun* et autres, du township de Peel ; de *H. Briggs* et autres ; de *John Gervie* et autres ; d'*Edward Farrow* et autres, tous du village d'Elora ; du révérend *J. B. Goodspeed* et autres, du township of Bayham ; de *William Newcombe* et autres, du township de Yarmouth ; de *H. C. Cooney* et autres, du township de Amaranth ; du révérend *George Watson* et autres ; du révérend *William Henry* et autres, tous du township de Minto ; de *John Hough* et autres ; de *Samuel Vipond* et autres, tous du township d'Elma ; de *George H. Mortimer* et autres, du village de Listowel ; du révérend *Samuel Wilson* et autres, du village de Monkton ; et du conseil municipal du township de North Monagham ; demandant la passation d'une loi contre la vente des liqueurs enivrantes.

De la Compagnie manufacturière de *Dolphin* ; demandant certains amendements à son acte d'incorporation, et à augmenter son capital.

De *William Kidston* et autres, de la ville de Baddeck et de ses environs, dans le comté de Victoria, Province de la Nouvelle-Ecosse ; demandant qu'il soit fait une exploration géologique dans le dit comté.

De *George Davy* et autres, de London, par leur procureur *W. Meyers Gray* ; demandant la passation d'un acte d'incorporation sous le nom de la compagnie de Marble de Marezzo, Canada.

De l'Association de la Presse Canadienne ; demandant l'abolition du droit de port sur les journaux passant des bureaux de publication à la poste.

De *William Gooderham* et autres ; demandant la continuation de l'Acte des Débiteurs Insolvables de 1869, et de ses amendements, à compter du 1er Septembre 1873, sans limitation de temps.

Le *Lewis Higgens*, B. A., de Worthing, Angleterre ; demandant que dans le cas de la passation du bill maintenant devant la Chambre relatif aux arrangements du Grand Tronc, 1862, il y soit inséré une disposition pour le paiement des bons privilégiés de la compagnie pour la somme de sept cents louis sterling qu'il possède.

De l'hon. *William McMaster*, sénateur, et autres ; demandant un acte d'incorporation sous le nom de la Compagnie du Pont du Canada et de la rivière Détroit.

De l'hon. *William McMaster*, de la cité de Toronto, sénateur, et autres ; demandant un acte d'incorporation sous le nom de compagnie du chemin de fer de Jonction du Grand Occidental et de la Rive du Lac Ontario.

Motion étant faite à l'effet que soit reçue et lue la pétition de *Robert Armour* et autres, du comté d'Haldimand, se plaignant de pertes par eux encourues par suite de l'élevation des eaux de la grande rivière pour alimenter le canal Welland, et demandant une enquête, et qu'une compensation lui soit accordée pour ses dites pertes.

M. l'Orateur décide que cette pétition ne peut être reçue vû que l'octroi de ses conclusions entrainerait une dépense de deniers public.

M. *Rymal*, du comité des ordres permanents, présente le Troisième Rapport du dit comité, lequel est comme suit :

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis quant aux pétitions suivantes, savoir : de la chambre de commerce de la Puissance, — d'*Alex. T. MacHattie*, et autres, demandant l'incorporation de la compagnie des mines d'argent de l'Etoile du Nord,—de la compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada, demandant la passation d'un acte pour définir plus clairement les diverses charges dont sont grevées les propriétés de la compagnie du chemin de fer de Montréal et Champlain,—de MM. *Hall* et *Fairweather* et autres, de St. Jean (N. B.), demandant l'incorporation de la compagnie maritime d'équippement de la Puissance du Canada,—des mêmes, demandant l'incorporation de la compagnie maritime d'entrepot de la Puissance du Canada,—des mêmes, demandant l'incorporation de la compagnie maritime manufacturière de la Puissance du Canada,—de *John Crérar*, et autres, demandant l'incorporation de la banque de Pictou,—de l'hon. Sir *Francis Hincks* et autres, demandant l'incorporation de la compagnie d'Assurance du Canada,—de la compagnie du pont suspendu de Queenston,—et de *F. B. Mathews*, et autres, demandant l'incorporation de la compagnie Hydraulique de Lachine.

Quant à la pétition de la compagnie du chemin de fer du Nord du Canada, demandant le pouvoir de consolider et augmenter son capital, et de se fusionner avec la compagnie des chemins de fer de prolongement Nord, le comité trouve l'avis suffisant, excepté en ce qu'il ne spécifie pas la fusion projetée ; mais comme la preuve du consentement des actionnaires des deux compagnies a été produite devant le comité, il recommande que l'avis soit considéré suffisant.

Le délai pour recevoir des pétitions pour bills privés expirant aujourd'hui, et le comité ayant raison de croire qu'il en sera présenté d'autres, il recommande que le délai pour recevoir des Pétitions, des Bills et des rapports sur Bills privés soit prolongé de deux semaines.

Sur motion de M. *Rymal*, le délai pour recevoir des pétitions pour Bills privés est prolongé jusqu'au 9 avril prochain, pour recevoir des Bills Privés, jusqu'au 16 avril, et pour recevoir des rapports sur Bills privés jusqu'au 30 avril.

Sur motion du Très-Honorable Sir *John A Macdonald*, au comié spécial, composé du Très-Honorable Sir *John A. Macdonald*, et de MM. *Abbott*, *Almon*, *Anglin*, *Baby*, *Blanchet*, *Brouse*, *Cameron* (Cardwell), *Campbell*, *Carter*, *Cartwright*, *Cauchon*, *Dorion* (Napierville), *Joly*, *Laflamme*, *Mills*, *Smith* (Westmorland), *Tobin*, *Tupper*, *Witton* et *Young* (Waterloo), est nommé pour aider M. l'Orateur dans l'administration de la Bibliothèque du Parlement en tant que les intérêts de cette Chambre sont concernés, et pour agir comme membres du comité conjoint de la Bibliothèque, et qu'un message soit envoyé au Sénat pour en informer leurs Honneurs.

L'Hon. M. *Carling* présente un Bill (No. 38) pour incorporer la compagnie des mines d'argent de l'Etoile du Nord, lequel est renvoyé au comité des banques et du commerce.

M. *Domville* présente un Bill (No. 39) pour incorporer la compagnie maritime d'amélioration de la Puissance du Canada, lequel est renvoyé au comité des banques et du commerce.

Sur motion de M. *Brouse*, il est *résolu* que l'ordre de la Chambre pour la réception de la pétition de *J. D. Fraser*, Ecr., du township de Cornwall, dans le comté de Stormont, se plaignant de l'illégalité de l'élection pour le district électoral de Cornwall soit rescindé et que la pétition susdite soit retirée.

M. *Colby* présente un Bill (No. 30) relatif au chemin de fer de St. François et Mégantic, lequel est renvoyé au comité des chemins de fer, etc.

M. *McDougall* présente un Bill (No. 6) pour incorporer la banque des Trois-Rivières, lequel est renvoyé au comité des banques, etc.

M. *Ryan* présente un Bill (No. 3) pour incerporer la chambre de commerce de la Puissance, lequel est renvoyé au comité des banques et du commerce.

Aussi ; un Bill (No. 40) relatif à la compagnie du chemin de Montréal et Champlain, lequel est renvoyé au comité des chemins de fer, etc.

M. *Lewis* présente un Bill (No. 42) relatif aux sociétés amicales.—Seconde lecture, vendredi prochain.

M. *Morrison* présente un Bill (No. 43) pour amender l'acte incorporant la compagnie du Pont suspendu de Queenston, lequel est renvoyé au comité des chemins de fer, etc.

Sur motion de M. *Costigan*, il est *résolu* que cette Chambre prendra en considération, jeudi le 27 du courant, à 3 h. P. M., les diverses allégations contenues dans la Pétition de *A. Renaud*, de Wellington, dans le district électoral de *Kent*, N. B., Ecr, marchand, laquelle pétition a été présentée à cette Chambre le 14 du courant, se plaignant de l'illégalité de l'élection de *R. B. Cutler*, Ecr., pour la dite division Electorale.

M. *White* (Hastings) propose qu'en vertu des dispositions de l'Acte 31 *Vic.*, ch. 7, des Stat. Ref. du Canada, la Chambre ayant eu une réunion le mercredi, 19 du courant, qui est le 15e jour de la présente session, le Mandat de l'Orateur pour la nomination du comité général des élections aurait dû être fait et déposé sur la table le dit jour, que le document signé par M. l'Orateur, et déposé sur la table, jeudi le 20 du courant, savoir, le 16e jour de la session, a été ainsi signé et déposé sur la table, après l'expiration du temps fixé par la loi, et n'est pas, par conséquent un mandat dans le sens du dit statut.—Rejeté.

L'honorable M. *Langevin* présente la réponse à une adresse du 14 courant, demandant copie de tous ordres en conseil relatif au prélèvement de droits sur les navires et embarcations passant par le canal St. Pierre ; aussi, copie de toute correspondance entre le gouvernement et l'ingénieur local, le gardien de l'écluse ou autres sur le même sujet.

Aussi, conformément à l'ordre de la Chambre du 13 courant, copie des soumissions pour des travaux sur le canal Welland, avec indication des soumissions qui ont été retirées du consentement du département, ainsi qu'avec les noms des cautions, et toute correspondance se rattachant à ces soumissions.

M. *Domville* présente un bill (No. 44) pour incorporer la compagnie maritime d'entrepôt de la Puissance du Canada, lequel est renvoyé au comité des banques, etc.

Sur motion de *Daguay*, la Chambre décide de se former en comité lundi prochain, pour examiner les résolutions suivantes :—

1. *Résolu*, Depuis et après la passation du présent acte, l'intérêt légal sera en matière civile, de six pour cent, et en matière de commerce, de sept pour cent, sans retenue d'aucune sorte dans l'un ou l'autre cas.

2. *Résolu*, L'intérêt conventionnel ne pourra excéder, en matière civile, six pour cent, ni en matière de commerce sept pour cent, sans retenue d'aucune sorte dansl'un ou l'autre cas.

3. *Résolu*, Toute Banque duement incorporée pourra retenir et recevoir d'avance l'intérêt au taux de sept pour cent, mais nulle personne ou corporation autre qu'une banque, duement incorporée, ne pourra sous aucun prétexte ou mode quelconque recevoir ou retenir, par convention tacite ou expresse, l'intérêt d'avance sur aucun prêt ou transaction de quelque manière que ce soit, en matière de commerce ou en matière civile.

4. *Résolu*, Lorsqu'il sera prouvé que le prêt conventionnel a été fait à un taux excédent celui qui est fixé en vertu des clauses ci-dessus, le créancier sera condamné par le tribunal saisi de la contestation à restituer le montant total de l'intérêt reçu ou retenu, ou à souffrir la réduction sur le capital de la créance du montant total des intérêts convenus.

5. *Résolu*, Toute personne ou corporation qui sera partie dans une poursuite quelconque pourra être forcée de répondre, sous serment, à toute demande qui lui sera faite ou à toute question qui lui sera posée relativement au taux de l'intérêt convenu, reçu ou retenu, et à la nature de toute convention, contrat ou transaction faits en contravention aux dispositions du présent acte.

6. *Résolu*, Toute personne ou corporation qui se livrera à la pratique de l'usure et qui retiendra ou recevra ou conviendra de recevoir ou de retenir, directement ou indirectement, par un mode quelconque, un taux d'intérêt plus élevé que celui qui est autorsé par le présent acte, sera passible d'une amende n'excédant pas deux cents piastres outre les frais adjugés pour chaque offense qui pourra être recouvrée comme dette ordinaire par toute personne qui en fera la demande devant toute cour de justice ayant jurisdiction.

7. *Résolu*, Toute poursuite faite en vertu des présentes, devra être commencée dans les douze mois qui suivront immédiatement la commission de l'offense ou la réception, la retenue ou le paiement de l'intérêt contrairement aux dispositions du présent acte.

8. *Résolu*, Le présent acte ne s'applique qu'à la province de Québec et n'affectera en aucune manière les conventions, contrats, ou autres actes faits avant la passation du présent acte.

9. *Résolu.* Toutes lois ou parties de lois incompatibles avec le présent acte sont par le présent abrogés, quant à la province de Québec.

Sur motion de M. *Schultz*, il est voté une adresse demandant copie des documents suivants, savoir : Du projet de cession par la compagnie de la Baie d'Hudson à Sa Majesté, approuvé par le Gouverneur-Général du Canada le 5 juillet 1869 ; du rapport du comité du Conseil Privé au sujet du projet du dit ordre en conseil ; de l'ordre en conseil approuvant le dit projet ; de toute correspondance entre la compagnie de la Baie d'Hudson et le gouvernement du Canada, relativement à toute réclamation ou demande par la dite compagnie de 500 acres de terres autour du Fort Garry Supérieur ; de tous ordres en Conseil relatifs aux dites terres ; de toutes patentes accordant la totalité ou partie des dites terres à la compagnie de la Baie d'Hudson.

Sur motion de M. *Casey*, il est voté une adresse demandant la correspondance, les rapports d'ingénieurs, etc., relatif à la constitution du Port Stanley en un havre de refuge.

Sur motion de M. *Fournier*, il est voté une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de faire mettre devant cette Chambre copie de la correspondance échangé entre le gouvernement de la Puissance et celui de Québec, depuis le 10 juin 1872, ainsi que celle échangée entre ces deux gouvernements et l'honorable *Joseph Noël Bossé*, juge de la Cour Supérieure de la province de Québec pour les districts de Montmagny et de Beauce, au sujet de la résidance qui lui a été assigné dans l'un des dits districts, et aussi copie de tous ordres en conseil des deux gouvernement pour le même sujet.

Sur motion de M. *Mathieu*, il est voté une adresse demandant copie de tous comptes et reçus, papiers, lettres ou documents constatant l'entreprise ou l'exécution par *George Isidore Barthe*, Ecuier, avocat de la ville de Sorel, ci-devant membre de cette Chambre, et propriétaire de la *Gazette de Sorel*, directement ou indirectement, seul ou avec un autre, par lui-même ou par l'intermédiaire d'un tiers, un contrat ou des contrats, un marché où des marchés avec Sa Majesté, ou avec un officier ou département public, se rattachant au service public du Canada, ou en vertu duquel ou desquels des deniers publics du Canada ont été payés, ou devront être payés pour aucun service ou ouvrage, soit annonces ou autres faits et rendus depuis le premeir jour de janvier mil huit cent soixante-et-dix au vingt mars mil huit cent soixante-et-treize.

Sur motion de M. *Cartwright*, il est voté une adresse demandant le rapport de la commission nommé pour s'enquérir sur l'état des cours d'eau navigables.

L'ordre de la Chambre pour la comparution à la Barre de *RichardJames Bell*, Ecr., officier-rapporteur à la dernière élection pour le district électoral de Muskoka, pour être interrogé au sujet du rapport du bref d'élection pour le dit district électoral, étant lu,—

Le sergent-d'arme fait rapport que M. *Bell* est en disponibilité.

M. *Bell* est alors appelé, et étant à la Barre, est interrogé comme suit :

Par M. *Blain*.

1. Quel est votre nom, votre résidence et votre occupation ?—Je me nomme *Richard James Bell* ; je réside à Bracebridge, et je suis commis.

2. Etiez-vous officier-rapporteur à la dernière élection d'un membre pour représenter le district électoral de Muskoka, à la Chambre des Communes du Canada ?

M. *Bell* demande ici la permission de se faire assister par un avocat.

Sur motion du Très-Hon. Sir *J. A. Macdonald*, cette permission est accordée à M. *Bell*.

*Robert Lyon*, Ecr., comparaît alors comme avocat.

J'étais officier-rapporteur.

3. Quand et pourquoi fûtes-vous, informé d'abord que vous seriez nommé officier-rapporteur pour la dite élection ?—seulement par le bref d'élection, sur sa réception.

4. Quand reçutes-vous le bref d'élection ?—Le 18 juillet 1872, autant que je puis me le rappeler.

5. Qui étaient candidats à cette élection. Connaissiez-vous quelqu'un des candidats ?—*Alexander P. Cockburn*, Ecr., et d'*Arcy Boulton*, Ecr. Je les connaissais tous deux.

6. Avez-vous cabalé avant ou après la réception du bref d'élection, et avez-vous assisté à quelque comité ou à quelque réunion publique d'aucun des candidats ?—Avant de connaître que je serais officier-rapporteur, j'ai pris part à deux réunions. Après la réception du bref, je n'ai assisté à aucune réunion, ni d'un côté ni de l'autre. Les deux réunions auxquelles j'ai assisté, comme susdit, étaient en faveur de *Boulton*. Je n'ai point cabalé.

7. Avez-vous fait des discours dans les assemblées, et en faveur de qui ? Quand eut lieu la dernière assemblée à laquelle vous avez adressé la parole ?—Aux deux assemblées susdites, je fis quelques remarques en faveur de *M. Boulton*, ce qui eut lieu quelque temps avant que j'eusse connu que je serais officier-rapporteur. Je ne me souviens pas de la date précise.

8. N'avez-vous pas visité quelques électeurs en compagnie de *M. Boulton* durant sa campagne électorale ?—Non.

9. Quelle conduite avez-vous tenue après la réception du bref à l'égard des avis à donner, de la fixation de la nomination, des jours de votation, et des lieux de votation ; et vous-êtes vous consulté ou avez-vous eu quelque conversation avec aucun des candidats à propos d'aucune de ces formalités ?—Lors de la réception du bref d'élection, je me consultai avec *George F. Gow*, qui était *Reeve* du Township où j'étais commis, quant aux lieux de votation et aux avis à donner. Je n'ai point eu de conversation avec d'autres candidats sur ces sujets.

10. M. *Gow* était-il un homme de profession et un amis politique de M. *Boulton* ou de M. *Cockburn*, et prit-il une part active dans la cabale ou dans les comités d'aucun des dits candidats, et de quel candidat ?

L'Avocat objecte à cette question. L'objection est mise de côté.

M. *Gow* n'était pas un homme de profession. Je crois qu'il supportait M. *Boulton*. Je ne puis dire s'il prit une part active dans la lutte, vû qu'il fut absent une bonne partie du temps, étant dans d'autres comtés.

11. M. *Gow* n'agissait-il pas comme agent de M. *Boulton* à la dite élection ?—Pas que je sache.

12. Avez-vous fixé un lieu de votation dans chacun des townships compris dans la dite division électorale ?—Oui, en autant que les townships étaient organisés. Il y avait un certain nombre de townships non organisés dans lesquels je plaçai des lieux de votation pour la commodité des colons dans ces townships.

13. Dans quels townships avez-vous omis de fixer des lieux de votation, et pourquoi ?

L'avocat objecte à cette question. L'objection est mise de côté.

Dans le district électoral de Muskoka, il y avait six ou sept townships organisés, dans chacun desquels je plaçai un lieu de votation. Je considérai les townships non organisé comme un territoire non organisé, et j'y plaçai des lieux de votation pour la commodité des colons.

14. Avez-vous fixé plus d'un lieu de votation dans aucun des dits townships, et dites dans lesquels?—Il y avait tant de places différentes que je ne puis réellement pas dire s'il y avait plus d'un lieu de votation dans un township quelconque situé dans le territoire non organisé.

15. Aviez-vous pris des mesures pour constater le nombre des électeurs dans chacun des townships quand vous avez ainsi fixé les lieux de votation, et en aviez-vous constaté le nombre?—Je constatai, autant que le temps me le permettait, le nombre des électeurs bien que je n'en fis point la liste.

16. Après la réception du bref d'élection, avez-vous donné à entendre publiquement qu'il n'y aurait point de lieu de votation dans les townships de Watt et de Cardwell, et avez-vous ensuite fixé un lieu de votation dans les dits townships?—Quand je lançai ma proclamation, les townships de Watt et de Cardwell devaient avoir un lieu de votation. Ayant découvert ensuite que le greffier avait négligé de rapporter une liste d'électeurs je me consultai là-dessus, et je traitai les dits townships comme fesant partie du territoire non organisé, mais le lieu de votation ne fut pas changé.

17. Qui consultâtes-vous pour savoir si vous deviez traiter les townships de Watt et de Cardwell comme des townships non organisés?—*James B. Browning*, de Bracebridge.

18. *Browning* était-il un homme de profession?—Oui.

19. Avez-vous informé les électeurs, ou les candidats, ou aucun d'eux, que les votes seraient pris comme dans des townships non organisés, et si oui, comment les avez-vous informés?—Je notifiai les électeurs verbalement autant qu'il me fut possible, aussitôt que j'eus décidé de la manière de voter.

20. Quand avez-vous donné à M. *Boulton* l'information mentionnée dans votre dernière réponse, et quand à M. *Corkburn*?—Un soir, deux jours avant la votation, autant que je puis me le rappeler. Je ne vis aucun des candidats, mais je le dis à leurs amis.

21. Aviez-vous indiqué dans votre Proclamation les lieux de votation où devraient voter les électeurs résidant dans les townships pour lesquels il n'y avait point de lieux de votation de fixés?—Pas particulièrement, les lieux de votation, vu leur position, devant accomoder les habitants les plus près d'eux.

22. Avez-vous donné des instructions à quelqu'un des députés officiers-rapporteurs quant aux classes de personnes dont ils devaient recevoir les votes aux différents lieux de votation, et quelles étaient-elles?—Oui; dans les townships organisés, on devait se servir des listes des électeurs, et dans les townships non organisés, toute personne possédant des immeubles valant $200, ou tout occupant qui pouvait prêter le serment prescrit par la loi, avaient la permission de voter.

23. Avez-vous enjoint au député officier-rapporteur du township de McCauley de refuser les votes des électeurs résidant dans le township voisin de McLean, et pourquoi?—Oui; parce que je fus informé par mon avocat que je ne pouvais permettre à aucune personne résidant dans un township non organisé de voter dans un township organisé.

24. Les électeurs du township de McLean n'ont-ils pas été forcés de voyager une distance de près de 30 milles pour voter à Utterson, lorsqu'il y avait un lieu de votation dans le township?—En m'informant au sujet des lieux de votation, on me dit que le township de McLean ne contenait qu'environ quinze électeurs, et qu'il résidaient dans un endroit tel qu'ils pouvaient aller à Utterson ou Huntsville, à chacune desquelles places il y avait un lieu de votation. Je ne sais pas si ces électeurs avaient 30 milles à parcourir; il n'y avait point de lieu de votation dans le township de McLean.

25. Avez-vous donné instruction à aucun de vos députés de recevoir les votes des occupants de maison dans les townships où il y avait des listes d'électeurs régulièrement faites?—Non.

26. Avez-vous enjoint au député pour le township de Stephenson de recevoir les votes des occupants de maison comme dans un township non organisé?—Le township de Stephenson était une partie du territoire non organisé; il n'y avait d'organisasition municipale alors; le député avait instruction en conséquence d'agir de la même manière que dans le territoire non organisé.

27. N'aviez-vous pas eu connaissance que les électeurs de Stephenson avaient voté à l'élection locale de 1871 comme dans un township organisé, et d'après la liste des électeurs du dit township?

L'avocat objecte à cette question. L'objection est mise de côté.

Je l'ai entendu dire; mais je ne sais s'il y avait des listes au temps que j'ai déjà mentionné. Je ne voyais point d'organisation municipale au temps de l'élection d'un membre de la Chambre des Communes.

28. Aviez-vous un aviseur légal au moment de l'élection, et l'avez-vous consulté quant à vos devoirs et à vos procédures à la dite élection.—Oui, et je l'ai consulté en différentes occasions durant la dite élection quant à mes devoirs et à mes procédures.

29. Qui était votre aviseur légal, et aviez-vous quelque correspondance avec lui, ou avec aucun des candidats quant à vos devoirs à la dite élection, et si oui, produisez la dite correspondance?—Durant l'élection, *James B. Browning* était mon aviseur légal; mais je n'ai aucune correspondance avec lui que je puisse produire. Après l'élection je me procurai l'avis légal de *D. B. Read*, écuyer, Conseil de la Reine, de Toronto, quant au rapport que je devais faire, et cet avis je puis le produire. Je n'ai aucune correspondance avec aucun des candidats que je puisse produire.

30. A la suggestion ou par l'ordre de qui vous êtes-vous adressé à M. *Read* pour obtenir son avis?—Ne sachant que faire à l'égard de mon rapport, je demandai à M. *Gow*, qui allait à Toronto, et qui connaissait tous les faits, de s'adresser à M. *Harrison* pour avoir son avis pour moi. Il me télégraphia que M. *Harrison* n'était pas en ville, mais qu'il y était attendu dans un jour ou deux. Après avoir attendu un jour ou deux il revint chez lui m'apportant l'avis de M. *Read*, n'ayant pu voir M. *Harrison*.

31. Avez-vous été à Toronto en compagnie de M. *Boulton* après le jour de la votation et avant de faire votre rapport, et pourquoi?—Non, j'allai seul à Toronto pour voir M. *Harrison* pour le consulter sur une autre question; M. *Boulton* me rejoignit en route, et m'accompagna jusqu'à Orillia.

32. Sur quelle question consultâtes-vous M. *Harrison*?—Je le consultai sur le temps de recevoir la qualification des candidats.

33. N'avez-vous pas décidé que les occupants de maison, à l'endroit où sont les moulins de *Hughson* et Cie., sur la baie Georgienne, ne devaient pas voter, et n'avez-vous pas refusé de fixer un lieu de votation en cet endroit, où ils pussent inscrire leurs votes?—Je décidai que Mushkosh n'était pas dans mon district électoral, n'étant pas mentionné dans l'Acte du Parlement comme formant partie du comté de Muskoka, et ne paraissant en aucune manière comme township arpenté.

Il est permis alors au témoin de se retirer, pour être interrogé de nouveau demain,—ce qui doit être le premier *item* des Ordres du Jour.

La Chambre alors s'ajourne.

JAMES COCKBURN,
Orateur.

# AVIS DE MOTIONS.

M. *Mercier*.—Lundi prochain—Demandera si c'est l'intention du gouvernement d'adopter quelques mesures pour retirer de la circulation les pièces de monnaie de la valeur de vingt centins, ainsi que toutes les anciennes monnaies de cuivre qui n'ont pas de valeur légale ; aussi si de nouvelles monnaies de cuivre et d'argent seront ajoutées à celles qui circulent déjà de manière à rendre le change plus facile dans les campagnes.

M. *Tobin*—Vendredi prochain—si, conformément au vote de la dernière session, le gouvernement a pris des mesures, et lesquelles, pour le placement d'une lumière à l'entrée du Port d'Halifax ?

M. *Blake*—Vendredi prochain—Si le ministre de la justice s'est servi, à la dernière élection générale, de la canonnière " Prince Alfred " pour se transporter de Goderich à Sarnia, afin de se trouver à la nomination pour Lambton, et de là à Kincardine, afin de se trouver à la nomination pour Bruce sud, et de là pour retourner à Sarnia ; et s'il s'est servi du " Prince Alfred " à part cela durant l'élection ; et en vertu de quelle autorité s'est-il servi du " Prince Alfred " durant l'élection ?

M. *Horton*—Vendredi prochain—Si le gouvernement à l'intention de tenir les canonnières en disponibilité sur les Lacs Ontario, Erié et Huron durant la prochaine saison de navigation.

M. *Daly*—Vendredi prochain—S'il a été échangé quelque correspondance entre le gouvernement Canadien et le gouvernement Impérial de Sa Majesté relativement aux inhabilités auxquelles sont sujets les Allemands naturalisés ?

M. *Daly*—Vendredi prochain—S'il a été pris des mesures pour assurer aux Allemands naturalisés en Canada les mêmes priviléges qu'ils auraient s'ils étaient naturalisés dans la Grande Bretagne.

M. *Mackenzie*—Vendredi prochain—Si le gouvernement se propose de vendre quelque partie des terres de l'ordonnance situées dans la cité de London ; s'il a été reçu des propositions de la part de quelque personne pour l'achat ou le louage des dites terres ; et s'il a été envoyé par le gouvernement ou par quelque officier du gouvernement à aucun officier local des instructions au sujet de la vente ou du louage projeté, ou au sujet de l'évaluation d'aucune partie des dites terres ?

M. *Wallace* (de Norfolk), proposera les résolutions suivantes :

1°. Qu'à l'avenir les Canadiens doivent aspirer à atteindre leur plein dévelopement comme peuple, mais que tout en se livrant à ces aspirations ils sont également opposés à l'indépendance, ou à leur absorption par la république voisine, et désirent seulement jouir de leurs droits aussi pleinement que leurs co-sujets des Iles Britanniques.

2°. Qu'en échange de la jouissance des pleins droits de sujets, le peuple Canadien sera prêt à accepter sa part des responsabilités qui en découlent.

3°. Que, de même que la vapeur et le télégraphe ont uni Londres et Ottawa aussi intimement que l'étaient Londres et Edinburgh à l'époque de l'union entre l'Angleterre et l'Ecosse, il ne doit pas y avoir des difficultés insurmontables à obtenir un objet aussi désirable.

4°. Qu'une humble Adresse soit présentée à Sa Très Gracieuse Majesté, la priant de recommander au Parlement impérial de prendre en considération une confédération de l'Empire, ou quelque autre plan qui donne aux Canadiens les pleins droits et priviléges de sujets anglais.

L'hon. M. *Mitchell*—Vendredi prochain—Proposera que la Chambre se forme en comité pour examiner la résolution suivante :

Qu'il est expédient de pourvoir à la nomination de maîtres de havre, par le gouverneur, pour tous les ports dans la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick, auxquels l'acte qui devra être passé à cet égard sera déclaré s'appliquer par proclamation en vertu d'un ordre en conseil, à l'exception du port d'Halifax pour lequel des dispositions ont été établies par l'Acte 35 *Vic.*, ch. 42, et du port de St. Jean, N.-B., et de pourvoir au paiement de ces maîtres de havre à même des honoraires qui devront être perçus par eux, et à ce que tout surplus de ces honoraires soit appliqué à l'amélioration des dits havres respectivement.

M. *Mills*—Vendredi prochain—Si les ordres en conseil, proclamations et règlements de département ayant force de loi ont été imprimés et publiés ; sinon, pourquoi pas ?

M. *Dorion*—Jeudi prochain—Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie de toutes correspondances qui ont pu être échangées entre le gouvernement de la Puissance ou aucun de ses membres et les gouvernements des provinces d'Ontario et de Québec ou aucun des membres d'iceux au sujet de l'arbitrage qui a eu lieu pour la division entre la province d'Ontario et celle de Québec du surplus de la dette de la ci-devant Province du Canada au delà des 62,500,000 piastres pris à la charge de la Puissance du Canada par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord (1867). Ainsi qu'ausujet de tout appel devant le Conseil Privé, de la décision des arbitres.

M. *Fournier*—Mardi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement de prendre des procédés contre l'hon. *Joseph Noël Bossé*, l'un des Juges de la Cour Supérieure de la province de Québec, pour avoir constamment refusé, depuis le 9 avril 1869, de se conformer à l'ordre du gouvernement de Québec lui enjoignant d'aller fixer sa résidence à Montmagny ; et pour avoir ainsi refusé de se conformer aux ordres qui lui ont été donnés par le gouvernement de la Puissance sur le même sujet.

M. *Wilkes*—Adresse demandant copie de toutes communications, s'il en est, entre le gouvernement du Canada et celui des Etats-Unis, depuis la réunion du dernier Parlement, au sujet de la réciprocité de commerce.

M. *Wilkes*—Adresse demandant copie de toute correspondance, s'il en est, échangée avec le gouvernement impérial au sujet de l'imposition d'un droit de dix pour cent sur le thé et le café importé des Etats-Unis.

M. *Horton*—Vendredi prochain—Si le gouvernement a pris des arrangements pour le placement de lumières sur le quai nord, à Goderich, lors de l'ouverture de la navigation ; et si oui, a-t-il été nommé quelque personne pour prendre charge des dites lumières, et quelle personne ?

M. *Domville*,—Vendredi prochain—Si le gouvernement se propose de faire mettre le chemin de fer Nord-Américain en bon état sans délai de manière à venir au secours des cultivateurs, propriétaires de moulins et autres fesant des affaires dans les comtés par où passe cette ligne du gouvernement ?

M. *Domville*.—Vendredi prochain—Si le gouvernement se propose de procurer plus de facilités au trafic rapidement croissant du chemin de fer Européen et Nord Américain en agrandissant les stations et en donnant plus d'espace pour les voies de chargement et de déchargement entre St. Jean et Shédiac.

M. *Domville*,—Si le gouvernement se propose d'établir plus de voies de chargement et de déchargement sur le chemin de fer Européen et Nord Américain, afin que les cultivateurs et autres personnes industrieuses puissent transporter leurs produits au marché sans trouble, sans dépenses *extra* et sans délai inutile.

M. *Domville*—Si le gouvernement se propose d'acheter pour le chemin de fer Européen et Nord Américain de nouvelles locomotives et une quantité suffisante de roulant pour faire face aux besoins du public ; dans ce cas, quelle quantité doit-on acheter de locomotives et de roulant? Ce roulant, etc., a-t-il été commandé? Quand les locomotives et le roulant seront-ils prêts pour le service du dit chemin ?

M. *Palmer*—Si c'est l'intention du gouvernement de placer une somme dans le budget de la présente année pour faire face aux frais d'exploration du Havre de St. Jean, N. B. ?

## BILLS PRIVES.

Le Bill (No. 32) pour transférer à la compagnie canadienne des terres et des dépôts de Glasgow (responsabilité limitée) tous les pouvoirs contenus dans le *mémoire* et l'acte d'association de la dite compagnie pour toute la Puissance du Canada, et à cette fin d'incorporer la dite compagnie dans cette Puissance, a été ce jour affiché comme devant être pris en considération par le comité des banques, etc., samedi le 5 avril prochain.

ALFRED TODD,
*G. C. des Bills Privés.*

No. 15.

OTTAWA, MERCREDI, 26 MARS 1873.

1ère Session, 2e Parlement, 36 Vict., 1873.

# VOTES ET DELIBERATIONS

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA.

Imprimés par I. B. Taylor, 29, 31 et 33, Rue Rideau

1873.

# No. 16.

# VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, JEUDI, 27 MARS 1873.

3 *heures, P. M.*

Ce jour étant celui fixé pour prendre en considération la pétition so plaignant de l'illégalité de l'élection pour le district électoral de Kent, dans la province du Nouveau-Brunswick.

M. l'Orateur enjoint au Sergent d'Armes de se rendre avec la masse dans les chambres adjacentes, et de prier les membres d'assister aux affaires de la Chambre.

Le Sergent d'Armes exécute l'ordre de M. l'Orateur, et de retour,

Les noms des membres étant appelés, et plus de vingt membres étant présents,

L'ordre de la Chambre paur prendre en considération les diverses matières alléguées dans la pétition d'*Auguste Renaud*, de Wellington, dans la division électorale de Kent, dans la province du Nouveau-Brunswick, dans la Puissance du Canada, Ecr., marchand, présentée à cette Chambre le 14 du courant, se plaignant de l'illégalité de l'élection de *R. B. Cutler*, Ecr., pour la dite division électorale étant lu.

Les parties sont appelées à la Barre, alors que M. *O'Farrell* comparait comme avocat du pétitionnaire, et M. *Walker* comme avocat du membre siégeant.

M. l'Orateur ordonne alors au sergent d'Armes de faire fermer à clef les portes.

En conformité du statut, on procède au tirage au sort des noms des membres parmi lesquels le comité doit être choisi, et les noms suivants sont tirés, savoir :

MM. *Trouse, Campbell, Domville, Geoffrion, Hagar, Haggart, Mailloux, McKay, Metcalfe, Witton* et *Young* (Montréal)—11.

M. l'Orateur enjoint aux parties à la Barre de choisir leurs nominataires (*nominees*), ce qu'ils font en conséquence, le pétitionnaire choisissant M. *Costigan* et le membre siégeant l'Hon. M. *Dorion* (Napierville).

Après quoi M. l'Orateu ordonne que les portes soient ouvertes.

M. *Griffin*, greffier de comité, se retire avec les parties.

Les Hons. MM. *Campbell* et *Smith* (Westmoreland), et MM. *Geoffrion, Crawford, Stephenson* et *Bowman*, les membres nommés par M. l'Orateur comme membres du comité général des élections, sont assermentés à la table,

M. l'Orateur, conformément à la 39e clause de l'Acte de la ci-devant province du Canada concernant les élections parlementaires contestées fixe à demain, à 11 heures A. M., la première réunion du comité général des élections, dans la chambre No. 8.

Sur motion de l'hon. M. *Campbell*, les diverses pétitions d'élection présentées à la Chambre sont renvoyées au comité général des élections, et la listes alphabétique corrigée des membres devant servir dans des comités d'élection est aussi renvoyé au dit comité, et la dite liste est comme suit :—

Liste Alphabétique corrigée des membres devant siéger dans des *comités d'élections* :

MESSIEURS

Almon,
Anglin,
Archambeault,
Baby,
Bain,
Beaubien,
Béchard,
Bellerose,
Benoit,
Bergin,
Blake,
Bodwell,
Bourassa,
Bowell,
Brooks,
Brouse,
Brown,
Burpee, (*St. Jean*)
Burpee, (*Sunbury*)
Carter,
Cartier, Sir G.
Cartwright,
Charlton,
Chipman,
Chrisholm,
Church,
Coffin,
Colby,
Connell,
Cunningham,
Currier,
DeCosmos,
Dewdney,
Domville,
Dorion, (*Drd. et Arth.*)
Dormer,
Doull,
Dugas,
Findlay,
Fleming,
Flesher,
Forbes,
Fortin,
Fournier,
Galbraith,
Gaudet,
Gendron,
Gibbs (*Ont. D. S.*),
Gibbs (*Ont. D. N.*),
Gillies,
Grant,
Grover,
Haggart,
Harvey,
Harwood,
Hincks Sir F.
Holton,
Huntington,
Jetté,
Joly,
Jones,
Killam,
Kirkpatrick,
Lacerte,
Landerkin,
Langlois,
Lanthier,
Le Vesconte,
Lewis,
Little,
Macdonald, (*Glengarry*)
Macdonald, Sir John
Mackenzie,
Masson,
McAdam,
McDonald, Hugh
McDonald, James
McDonald, Wm.
McDonell, Samuel
McDougall,
McGreevy,
Merritt,
Metcalfe,
Mills,
Mitchell,
Moffatt,
Nathan,
Nelson,
O'Connor,
Oliver,
Palmer,
Paquet,
Pearson,
Pelletier,
Pickard,
Pinsonneault,
Pope,
Pozer,
Prevost,
Ray,
Richard,
Robillard,
Robitaille.
Rochester,
Ross, John J.
Ross, William
Ryan,
Rymal,
Savary,
Scatcherd,
Schultz,
Scriver,
Smith, (*Selkirk.*)
Snider,
Staples,
Stirton,
Taschereau,
Thompson (*Haldimand.*)
Thompson (*Caribou.*)
Tilley,
Tobin,
Tourangeau,
Tupper,
Wallace (*Albert.*)
Wallace (*Norfolk.*)
Webb,
White (*Hasting.*)
White (*Halton.*)
Wilkes,
Wright (*Ottawa.*)
Young (*Waterloo.*)

---

MEMBRES DONT LES ELECTIONS SONT CONTESTÉES.

MESSIEURS

Abbott,
Archibald,
Baker,
Beaty,
Bain,
Blanchet,
Boyer,
Buell,
Cameron (*Cardwell.*),
Cameron (*Huron*),
Carling,
Casey,
Casgrain,
Cauchon,
Cluxton,
Cockburn, (*Muskoka*),
Cook,
Cutler,
Daly,
Delorme,
De St. Georges,
Dodge,
Duguay,
Edgar,
Farrow,
Fiset,
Gibson,
Glass,
Higinbotham,
Horton,
Keeler,
Laflamme,
Langevin,
Mathieu,
Mercier,
Morrison,
O'Reilly,
Patterson,
Price,
Richards,
Robinson,
Ross, (*Middlesex*),
Ross, (*Wellington*)
Ross, (*Durham*)
Ross, (*Prince Edouard*)
Shibley,
Smith, (*Peel*)
Thompson, (*Welland*)
Tremblay,
Trow,
Wright, (*Pontiac*).

---

MEMBRES SERVANT DANS DES COMITÉS D'ÉLECTION.

Hon. M. Campbell,—*Comités général des élections.*
Hon. M. Smith (Westmoreland).—*Comités général des élections*
Hon. M. Dorion,—*Comités des élections de Kent.*
M. Geoffrion,—*Comités général des élections.*
M. Witton,—*Comités des élections de Kent.*
M. Bowman,—*Comités général des élections.*
Hon. M. Young (Montréal).—*Comités des élections de Kent*
M. Crawford,—*Comités général des élections.*
M. Hagar,—*Comités des élections de Kent.*

M. MacKay,—*Comités des élections de Kent.*
M. Costigan,—*Comités des élections de Kent.*
M. Mailloux,—*Comités des élections de Kent.*
M. Stephenson,—*Comités général des élections.*

MEMBRES EXCUSÉS.

L'hon. M. Howe, et M. Ferris.

L'honorable M. *Langevin* présente, conformément à l'ordre de la Chambre du 12 courant, état indiquant l'évaluation des matériaux sur la section numéro cinq du chemin de fer Intercolonial suivant les plans primitifs d'après lesquels les soumissions ont été demandées et faites pour l'ouvrage, et suivant les changements subséquents dans la localisation de la ligne, avec un état indiquant les taux de paiement se rattachant à chaque contrat.

Sur motion de l'Hon. M. *Langevin*, l'état précédeet est renvoyé au comité des comptes publics.

Sur motion de M. *Duguay*, il est voté une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de faire mettre devant cette Chambre copie de tous comptes et reçus des deniers payés à *C. A. Boivin* et *Aimé Roy*, Ecrs., collecteurs du revenu pour les districts de St. Hyacinthe et Richelieu pour contingents chaque année, depuis leurs nominations jusqu'à ce jour, et de toutes pièces justificatives à l'appui de ces comptes.

M. *Griffin*, greffier de comité présente les noms des personnes restant sur la liste des membres qui doivent juger du mérite de la pétition se plaignant de l'illégalité de l'élection de *R. B. Cutler*, Ecr., comme membre pour représenter le comté de Kent dans le présent Parlement.

(MEMBRE DU COMITÉ.)

MM. *Mailloux*, *Hagar*, *Young*, (Montréal), *Mackay* et *Witton*.
Nominataire du Pétitionnaire, M. *Costigan*.
Nominataire du membre siégeant, l'Hon. M. *Dorion* (Napiervielle.)

Sur motion de M. *Costigan*, le dit comité reçoit l'ordre de se réunir demain à midi, dans la chambre de comité No. 10, pour procéder à l'investigation des diverses allégations de la pétition, et il est ordonné que des listes des membres du comité assermenté, ainsi que des copies de cet ordre soient remises aux parties respectives ;

Etant lu, l'ordre de la Chambre pour la comparution, à la Barre, de *R. J. Bell*, écuyer, officier-rapporteur à la dernière élection pour le district électoral de Muskoka, pour être interrogé de nouveau au sujet de son rapport au bref d'élection pour le dit district électoral.—

Le sergent d'armes fait rapport que M. *Bell* est en disponibilité.

M. *Bell* est alors appelé, et étant à la Barre, est interrogé comme suit :

Par M. *Blake*.

34.—Pouvez-vous produire l'opinion de M. *Read* dont vous avez parlé hier ? Si oui, veuillez la produire ? Je le puis, et je le produis sous la lettre A.

A

TORONTO, 7 septembre 1872.

Cher monsieur,

A l'égard du devoir de l'officier-rapporteur dans le cas où un livre de poll aété perdu, et d'impossibilité et de se conformer à la clause 64 des Statuts Refondus du Canada, chap. 6, paragraphe 2, vû qu'aucun clerc de poll n'a été nommé pour le lieu de votation dont le livre de poll a été perdu, je crois que l'officier-rapporteur devrait faire un rapport spécial des faits à la Chambre. L'acte exige qu'il interroge le député officier-rapporteur et le clerc de poll, *et que le nombre de votes que l'officier-rapporteur constatera par ce moyen*, etc. Maintenant n'ayant point par devers lui les moyens requis par l'acte, comment peut-il compter les votes ?

Votre etc.,

F. B. READ.

A D'ARCY BOULTON, ECR.,
Avocat, Toronto.

35.—Comment êtes-vous venu en possession de la lettre qui vient d'être lue ?—Je l'ai eu de M. *Gow*, qui me l'apporta à la place de l'opinion de M. *Harrison*, celui-ci étant absent.

36.—La lettre produite adressée à M. *Boulton*, l'un des candidats, est-elle la seule opinion légale que vous aviez par devers vous ?—Oui.

37.—En quel temps avez-vous consulté M. *Harrison* ? Etait-ce avant ou après qu'on vous eût informé de la perte du livre de poll pour *Morrison* ? Etait-ce avant ou après que vous eûtes interrogé le député officier-rapporteur pour *Morrison* ?—Je ne me rappelle pas la date, c'était après avoir entendu parler de la perte du livre de poll pour *Morrison*, et avant d'avoir interrogé le député officier-rapporteur pour *Morrison*.

38.—Vous a-t-on expliqué comment la lettre de M. *Read* fut adressée à M. *Boulton* ? Vous êtes-vous informé auprès de quelqu'un sur ce sujet ?—Je m'informai auprès de M. *Gow*, et il m'expliqua que M. *Boulton* l'avait présenté à M. *Read*, et c'est ainsi que la lettre lui fut adressée

39.—Est-ce que ce fut vous ou M. *Boulton* qui paya l'honoraire de M. *Read* pour son opinion que vous avez produite ?—Je n'ai point encore payé pour l'avis légal que j'ai eu durant l'élection.

40.—Avez-vous obtenu une opinion légale, et de qui, sur la question de la votation à Parry Sound dont il est fait mention dans le rapport ?—Je n'ai obtenu aucune opinion légale à l'égard de la votation à Parry Sound. Je n'en ai fait mention dans mon rapport que comme une irrégularité qui avait eu lieu.

41.—Avez-vous eu quelque conversation avec M. *Boulton* après la votation au sujet de l'élection ou de votre rapport ?—Oui.

42.—Y avait-il une majorité pour M. *Cockburn* en ne tenant point compte du poll de Morrison ni de celui de

Parry Sound ? et paraissait-il d'après la preuve que vous aviez devant vous qu'il avait la majorité à chacun de ces polls aussi ?—D'après la preuve, M. *Cockburn* paraissait avoir la majorité à Morrison et à Parry Sound. A part de ces deux places, il peut avoir eu une majorité ; mais n'ayant point fait l'addition des votes, je n'en puis dire le nombre.

43.—N'aviez-vous pas compté les votes pris aux lieux de votation non-compris Parry Sound et Morrison ?—Le livre de poll pour Morrison étant perdu, et ayant été conseillé de faire un rapport spécial des faits à la Chambre, je ne le crus pas nécessaire, et je ne l'ai pas fait.

M. *Bell* reçoit alors l'ordre de se retirer.

L'Hon. M. *Dorion* (Napierville) propose que *R. J. Bell*, Ecr., officier-rapporteur à la dernière élection pour le district électoral de Muskoka a agi illégalement à la dite élection en fesant un rapport spécial au lieu de rapporter comme étant élu *A. P. Cockburn*, Ecr., qu'il avait la majorité des votes ; mais que vu que le dit *R. J. Bell*, en agissant ainsi, l'a fait d'après un avis légal, il soit libéré, bien que la chambre n'approuve point la manière dont a été obtenu le dit avis par l'entremise de l'un des candidats.

Et des débats s'ensuivant, les dits débats sont, sur motion du Très-Hon. Sir *John A. Macdonald*, ajournés à demain pour être le 1er ordre du jour.

Le greffier de la Couronne en chancellerie se présente conformément à l'ordre de la chambre de lundi dernier, avec le bref adressé au shérif du comté de Kent, N.-B., pour l'élection d'un membre de la chambre des communes ainsi qu'avec le rapport du dit shérif y annexé.

Sur motion de M. *Costigan*, les dits papiers sont renvoyés au comité nommé pour décider du mérite de la pétition se plaignant de l'illégalité de l'élection de *R. B. Cutler*, Ecr., comme membre ponr représenter le comté de Kent.

M. *Mills* propose que le bill (No. 4) pour rendre les membres des conseils législatifs et des assemblées législatives des provinces maintenant comprises ou a être comprises à l'avenir dans la Puissance du Canada inhabiles à siéger ou voter dans la Chambre des Communes du Canada soit maintenant lu une seconde fois.

M. *Masson* propose pour amendement que ce bill ne soit pas maintenant lu une seconde fois, mais qu'il soit *résolu* que, dans l'opinion de cette chambre, le fait qu'un individu a obtenu la confiance du peuple, et par là un siége dans une législature locale, ne devait pas le rendre inhabile à siéger et voter dans la Chambre des Communes, et qu'il n'existe point de cause et de raison suffisante pour justifier cette chambre de priver le peuple de ses justes droits et priviléges dans le choix libre de ses représentants.

M. *Bellerose* propose pour amendement au dit amendement que tous les mots après "*résolu*" soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants : "que cette Chambre, tout en affirmant son droit de légiférer, sur la question du double mandat, croit plus à propos de laisser la décision de la question de son abolition aux législatures locales si son existence leur paraît désavantageuse. Rejeté tur la division suivante :

POUR :

Messieurs

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Almon, | Colby, | Gaudet, | Langevin, | Nelson, |
| Archambeault, | Costigan, | Gendron, | Lanthier, | Pinsonneault, |
| Baby, | Crawford, | Gibbs (*Ont. D. N.*), | Lewis, | Pope, |
| Baker | Daly, | Gibbs (*Ont., D. S.*), | Macdonald, (Sir J.), | Price, |
| Bellerose, | DeCosmos, | Grant, | Masson | Robillard, |
| Benoit, | Dewdney, | Grover, | Mathieu, | Robitaille, |
| Blanchet, | Domville, | Haggart, | McAdam, | Ross, (*Champlain*) |
| Bowell, | Doull, | Hinks (Sir F.), | McDougall, | Ryan, |
| Brown | Duguay, | Jones, | Moffatt, | Thompson, (*Caribou*) |
| Carling, | Farrow, | Keeler, | Morrison | Tobin, |
| Carter, | Fortin, | Lacerte, | Nathan, | Wallace (*Norfolk*), |
| Cauchon, | | | | |

56

CONTRE :

Messieurs

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Anglin, | Chisholm, | Hagar, | Metcalfe, | Scriver |
| Archibald, | Church, | Harvey, | Mills, | Smith (*Peel*), |
| Bain, | Coffin, | Harwood, | Mitchell, | Snider, |
| Béchard, | Cutler, | Higinbotham, | Oliver, | Staples, |
| Bergin, | Delorme, | Holton, | Palmer, | Stirton, |
| Blain, | De St. George, | Horton, | Pâquet, | Taschereau, |
| Blake, | Dorion (*Drum. et Arith*), | Jetté, | Pelletier, | Thompson (*Haldimand*) |
| Bodwell, | Dorion (*Napierville*), | Joly, | Pickard, | Tilley, |
| Bourassa, | Edgar, | Killam, | Pozer, | Tourangeau, |
| Bowman, | Ferris, | Kirkpatrick, | Prévost, | Tremblay, |
| Brooks, | Findlay, | Laflamme, | Ray, | Trow, |
| Brouse, | Fiset, | Landerkin, | Richard (*Mégantic*), | Tupper, |
| Buell, | Fleming, | Langlois, | Robinson, | Wallace (*Albert*), |
| Burpee (*St. Jean*), | Flesher, | McDonald, (*Cap B.*) | Ross, (*Durham*) | White (*Halton*), |
| Burpee (*Sunbury*), | Fournier | McDonnell (*Inverness*), | Ross, (*Middlesex*) | White (*Hastings Est*) |
| Cameron (*Huron*), | Galbraith, | Mackay, | Ross (*Prince-Edouard*) | Wilkes, |
| Campbell, | Geoffrion | Mackenzie, | Ross (*Victoria*) | Witton, |
| Casey, | Gibson, | Mercier, | Ross, (*Wellington*) | Young (*Montréal O.*), |
| Casgrain, | Gillies | Merritt, | Rymal, | Young (*Waterloo*). |
| Charlton, | Glass, | | | |

97

L'amendement de M. *Masson* étant alors mis aux voix, est rejeté.

M. *Baker* propose alors que le Bill ne soit pas maintenant lu une seconde fois, mais qu'il le soit d'hui en six mois. Rejeté sur la division suivante :

POUR :
Messieurs

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Almon, | Colby, | Gendron, | Lanthier, | Pinsonneault, |
| Archambeault, | Costigan, | Gibbs, (*Ont.*, D. N.) | Lewis, | Pope, |
| Baby, | Crawford, | Gibbs, (*Ont.*, D. S.) | Macdonald, (Sir J.) | Price, |
| Baker, | Daly, | Grant, | Masson, | Robillard, |
| Bellerose, | DeCosmos, | Grover, | Mathieu, | Robinson, |
| Benoit, | Dewdney, | Haggart, | McAdam, | Robitaille, |
| Blanchet, | Domville, | Hincks, (Sir F.) | McDougall, | Ross, (*Champlain*), |
| Bowell, | Doull, | Jones, | Moffatt, | Ryan, |
| Brown, | Duguay, | Keeler, | Morrison, | Thompson (*Cariboo*), |
| Carling, | Farrow, | Lacerte, | Nathan, | Tobin, |
| Carter, | Eortin, | Langevin, | Nelson, | Wallace, (*Norfolk*) 57. |
| Cauchon, | Gaudet, | | | |

CONTRE :
Messsieurs

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Anglin, | Chisholm, | Glass, | Mills, | Saider, |
| Archibald, | Church, | Hagar, | Mitchell, | Staples, |
| Bain, | Coffin, | Harvey, | Oliver, | Stirton, |
| Béchard, | Cutler, | Harwood, | Palmer, | Taschereau, |
| Bergin, | Delorme | Higinbotham, | Pâquet, | Thompson (*Haldimand*), |
| Blain, | De St. George, | Holton, | Paterson, | |
| Blake, | Dorion, (*Drummond et Arth.*) | Horton, | Pelletier, | Tilley, |
| Bodwell, | | Jetté, | Pickard, | Tourangeau, |
| Bourassa, | Dorion (*Napiervilie*) | Joly, | Pozer, | Tourangeau, |
| Bowman, | Edgar, | Killam, | Prévost, | Tremblay, |
| Brooks, | Ferris, | Kirkpatrick, | Ray, | Trow, |
| Brouse, | Findlay, | Laflamme, | Richard (*Mégantic*), | Tupper, |
| Buell, | Fiset, | Landerkin, | Ross (*Durham*), | Wallace (*Albert*), |
| Burpee, (*St. Jean*) | Fleming, | Langlois, | Ross (*Middlesex*), | White (*Halton*), |
| Burpee, (*Sunbury*) | Flesher, | McDonald (*Cape B.*), | Ross (*Prince-Edouard*), | White (*Hastings Est*), |
| Cameron, (*Huron*) | Fournier, | McDonald (*Inverness*), | Ross (*Victoria*), | Wilkes, |
| Campbell, | Galbraith, | MacKay, | Ross (*Wellington*), | Witton, |
| Casey, | Geoffrion, | Mercier, | Rymal, | Young (*Montréal Ouest*) |
| Casgrain, | Gibson, | Merritt, | Scriver, | Young (*Waterloo*).—96 |
| Charlton, | Gillies, | Metcalfe, | Smith (*Peel*), | |

Le Bill est alors lu une seconde fois et renvoyé à un comité général pour lundi prochain.

La Chambre alors s'ajourne.

JAMES COCKBURN,
Orateur.

# AVIS DE MOTIONS.

M. *Fiset*—Lundi prochain—Si le gouvernement est décidé à mettre dans un endroit plus central, la *station* de l'Intercolonial au Bic ; si non, qu'elle sont les raisons qui l'ont empêché de se rendre aux désirs des franc-tenanciers, désirs exprimés à plusieurs reprises, par des requêtes qu'ils sont adressées à ce sujet, et au gouvernement et à MM. les commissaires.

M. *Tremblay*—Lundi prochain—Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de faire mettre devant cette chambre un état indiquant les quais, briselames, débarcadères, jetées qui appartiennent au gouvernement de la Puissance, la position respective de ces diverses constructions, les droits de péage et autres prelevés sur chacune, le montant que le gouvernement perçoit aussi sur chacune de ces constructions sous forme de loyer ou autrement, les noms des locataires et occupants.

M. *Tremblay*—Lundi prochain—Si en vue d'améliorer la navigation du Saint Laurent, de procurer aux capitaines de vaisseaux l'avantage de suivre en automne le chenal du Nord, libre de glaces plusieurs jours après que celui du Sud a été complètement obstrué, et de prévenir des désastres semblables à ceux qui ont eu lieu en 1871, le gouvernement à l'intention de placer un phare flottant dans la traverse du Cap Tourmente et de construire des phares sur l'Isle aux Coudres et à la pointe du Cap aux Oies dans le Comté de Charlevois.

M. *Tremblay*—Lundi prochain—Si le gouvernement a l'intention d'inclure dans les estimés la somme nécessaire pour la construction du pilier sur lequel devrait être placé le phare projeté à la Baie St. Paul, la balance de $4.500 sur l'appropriation de l'année dernière ayant été trouvé insuffisante.

Si ce sont les Ingénieurs du Gouvernement qui ont exprimé des doutes à propos du défaut de sûreté qu'offrirait la constructions d'un pilier à l'embouchure de la rivière du Gouffre, et si des observations ont été faites par des personnes compétentes pour justifier de semblables doutes.

M. *Pope*—Lundi prochain—Bill pour pourvoir à l'enregistrement des mariages, etc., et à la collection et publication de statistique.

M. *Cunningham*—Lundi prochain—Adresse demandant toutes communications que le gouvernement peut avoir reçues au sujet de l'incursion des Sauvages aux Forts de la Baie d'Hudson dans l'Ouest ; aussi, toutes communications qui peuvent avoir été reçues par le gouvernement de la Puissance, du gouvernement du Nord-Ouest au sujet du trafic illicite fait dans le Nord-Ouest par des traficants américains.

M. *Ryan*—Lundi prochain—Bill pour incorporer la compagnie d'assurance du Canada.

L'hon. M. *Anglin*—Lundi prochain—Adresse demandant copie de tous actes passés par la législature locale du Nouveau-Brunswick durant sa présente session et sanctionnés par le lieutenant-gouverneur de la province, mardi le 25 du courant.

M. *Oliver*.—Lundi prochain—Comité général pour examiner la résolution suivante :

*Résolu*, que si un officier ou agent d'une compagnie de chemin de fer, ayant la surintendance du trafic à une de ses stations, refuse ou néglige de recevoir des marchandises, ou, dans les jours après une demande à cet effet, de procurer des chars pour recevoir des marchandises, ou refuse ou néglige de transportor et délivrer à une station de la compagnie pour laquelle elles sont destinées, des marchandises ou choses qui lui auront été apportées, expédiées ou délivrées à lui ou à la dite compagnie pour être transportées sur le chemin de fer de cette compagnie, ou s'il contrevient aucunement aux dispositions de l'acte basé sur la présente résolution, cette compagnie ou cet officier, serviteur ou agent personnellement, encourra, pour chaque telle négligence, refus, ou contravention une amende n'excédant point piastres en sus des dommages réellement soufferts, laquelle amende pourra être recouvrée, avec dépens, d'une manière sommaire, devant tout Juge de Paix par toute partie lésée par telle négligence, refus ou contravention pour son usage et profit.

L'Hon. M. *Tupper*—Lundi prochain—Qu'il est expédient de pourvoir à l'inspection des gazomètres et à la constatation de la pureté et de la Puissance d'éclairage du gaz fourni aux consommateurs, et d'autoriser le gouverneur en conseil à faire un tarif des honoraires à payer pour cette inspection suffisants pour mettre cet Acte à effet.

## BILLS PRIVÉS.

Les Bills suivants ont été ce jour affichés pour être pris en considération le et après le 7 Avril prochain :

*Par le comité des Banques, etc.*

Bill (No. 38) pour incorporer la compagnie des mines d'argent de l'Etoile du Nord.
Bill (No. 39) pour incorporer la compagnie maritime d'améliorations de la Puissance du Canada ;
Bill (No. 6) pour incorporer la banque des Trois-Rivières ;
Bill (No. 3) pour incorporer la chambre de commerce de la Puissance ;
Bill (No. 44) pour incorporer la compagnie maritime d'entrepôt de la Puissance du Canada ;

*Par le comité des chemins de fer, etc.*

Bill (No. 30) relatif au chemins de fer de St. François et Mégantic ;
Bill (No. 40) relatif à la compagnie du chemin de fer de Montréal et Champlain ;
Bill (No. 43) pour amender l'acte incorporant la compagnie du Pont suspendu de Queenston.

ALFRED TODD,
*G. C., Bills Privés.*

No. 16.

OTTAWA, JEUDI, 27 MARS 1873.

1ère Session, 2e Parlement, 36 Vict., 1873.

# VOTES ET DELIBERATIONS

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA.

Imprimés par I. B. Taylor, 29, 31 et 33, Rue Rideau

1873.

110

# No. 17.

# VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, VENDREDI, 28 MARS 1873.

M. *William A. Thompson* membre pour le district électoral de Welland, ayant prêté le serment et signé le rôle qui le contient, prend son siége en Chambre.

Vingt pétitions sont présentées et déposées sur la table.

Les pétitions suivantes sont reçues et lues :—

De la compagnie du grand chemin de fer Occidental ; demandant la passation d'un acte pour lui conférer d'autres pouvoirs.

De la compagnie du grand chemin de fer Occidontal ; demandant que la pétition de l'hon. *Wm. McMaster*, sénateur et autres ; demandant à être incorporés sous le nom de la compagnie du Pont du *Canada* et de la rivière Détroit, soit bien accueillie.

Du conseil municipal du township de Lanark ; de la corporation municipale du village de Mill Point ; de *Charles Easdal* et autres, du township de Lanark ; du révérend *John Stewart* et autres, du township de Drummond ; du conseil du township de Monk, comté de Simcoe ; d'*Andrew Earl* et autres, du comté de Grenville ; du révéreud *R. Lewis* et autres, du township d'Augusta ; du conseil municipal du township d'Orford ; de *John Ballantyne* et autres, du township d'Elmsley Sud ; de *John Cunningham* et autres, du township de Wolford ; de *Samuel Edgar* et autres, du township de Voitley, comté de Leeds ; de *R. P. Harman* et autres, du comté d'Ontario ; de *G. M. Long* et autres, du twnship de Clarke ; de *C. A. Jacobs* et autres, du village de Newcastle, du comté de Durham ; de *W. Welsh* et autres, du township d'Huron ; du conseil municipal du township de Kinloss ; de *James Miller* et autres, et de *James Miller* et autres, du township de Kinloss ; de *John McKenzie* et autres, et de *John Thompson* et autres, du township d'Huron, tous du comté de Bruce ; du révérend *John A. G. Calder* et autres, du village d'Orono ; du révérend *Robert Boyle* et autres, de la ville de Bowmanville ; de *John Kelley* et autres, du township de Clarke et Manvers ; de *W. Mathew's* et autres, de la ville de Brantford ; d'*Henry Miller* et autres, du township d'Easthope ; Sud, comté de Perth, et de *J. G. Hurlburt* et autres, des towships de Logan et Hibbert ; demandant la passation d'une loi contre la vente des liqueurs fortes.

De la compagnie du chemin de fer de Montréal, Chambly et Sorel ; demandant la passation d'un acte pour l'autoriser à émettre des billets promissoires et à prendre des arrangements, avec des compagnies étrangères de chemin de fer.

De la chambre de commerce de Sorel ; demandant que la ville de Sorel soit constituée en un port d'entrée, et qu'un collecteur de douane soit nommé pour ce port.

De *James R. Ward*, de la cité de Montréal, et autres ; demandant la passation d'un acte pour les autoriser à construire des estacades sur le canal entre l'Isle St Ignace et l'Isle du Pads, dans le District du Richelieu, Province de Québec.

De *James Irwin*, de Prescott, comté de Grenville, et autres ; demandant à être incorporés sous le nom de la compagnie canadienne do Faucheuses dite "Guerrière."

De la chambre de commerce de St. Jean, N. B. ; demandant que le bill relatif aux chargements sur les ponts de navire ne devienne pas loi en ce qui concerne le port de St. Jean du N. B.

De MM. *Hall* et *Fairweather*, et autres, de la cité de St. Jean, N.B. ; demandant un acte d'incorporation sous le nom de la compagnie d'Importateurs de métaux de la Puissance du Canada.

De l'hon. *Henry Starnes*, et autres, de Montréal ; demandant à être incorporés à l'effet de garantir les transac- commerciales, et d'agir comme agents pour le placement de denier et autrement par tout le Canada.

De *Paul J. Charlton* et autres, de la cité de Québec ; demandant la continuation de l'acte des débiteurs insolvables de 1869 et de ses amendements, à compter du 1er Septembre 1873, sans limitation de temps.

De *E. Browne* et autres, de la cité d'Hamilton ; demandant à être incorporés sous le nom de la compagnie d'assurances maritimes de l'intérieur et contre le feu, de laPuissance du Canada.

De *Mossom Boyd* et autres ; demandant à être incorporés sous le nom de la compagnie de transport de Huron et Ontario.

De *R. J. Chipman* et autres, directeurs provisoires de la Banque Supérieure du Canada ; demandant la permission de changer le nom de cette banque en eclui d'Association Canadienne pour les affaires de Banque, et d'autres amendements à leur acte d'incorporation.

De *John Villiers* et autres ; demandant à être incorporés comme chambre de commerce.

De *Hugh Roberts*, du township de Pilkington, comté de Wellington, et autres ; demandant à être incorporés sous le nom de la compagnie des terres d'escompte et de placements des cultivateurs.

De la compagnie canadienne de prêts et d'agences de London (responsabilité limitée) ; demandant des amendements à ses actes d'incorporation.

De *Milton Courtright*, de la cité d'Erie, dans l'état de la Pennsylvanie, et autres ; demandant certains amendements à l'Acte d'incorporation de la compagnie du Pont et du Tunnel de la Rivière St. Clair.

De la compagnie du chemin de fer d'Erié et Niagara ; demandant la permission de construire des embranchements conduisant à la rivière Niagara, et pour d'autres fins.

De John L. *Blaikie* et autres ; demandant à être incorporés sous le nom de la compagnie canadienne de Cable Atlantique.

De *Gilbert McMicken* et autres, de la ville de Winnipeg (Manitoba) ; demandant à être incorporés comme compagnie de commerce de banque, d'échange, de prêts et de dépôts, sans le pouvoir d'émettre des billets de banque.

De *Milton Courtright*, de la cité d'Erié, dans l'Etat de Pennsylvanie,et autres ; demandant certains amendements à l'Acte de la compagnie de pont de chemin de fer de la rivière Détroit.

De la Société permanente de construction et d'Epargnes de la cité de Toronto dite *Freehold* ; demandant à changer son nom en celui de la compagnie de prêts et d'épargnes dite *Frechold*, et d'autres amendements à sa charte.

De la compagnie des chars du Canada ; demandant à changer son nom en celui de la compagnie des chars et de manufacture du Canada, et d'autres amendements à sa charte.

De *Casimir Stanislaus Gzowski*, et autres ; demandant à être incorporés sous le nom de la compagnie de fabrication d'acier breveté (responsabilité limité.)

De *Thomas C. Keefer* ; demandant que dans le cas où il était passé un acte en faveur de la compagnie du Grand Tronc du chemin de fer, il y soit inséré une clause exigeant que la compagnie soumette sa réclamation contre les porteurs de bons privilégiées à un arbitrage.

De MM. *J. R. Armstrong* et compagnie, et autres, de la cité de Toronto ; demandant à être incorporés sous le nom de la compagnie provinciale d'appareils de chauffage par l'huile de pétrole.

D'*Arthur M. Jarvis* et autres, de Toronto ; demandant à être incorporés sous le nom de la compagnie canadienne d'assurance maritimes et contre le feu de l'empire.

De *Louis Sylvestre*, M. P. P., et autres, de l'isle du Pads ; demandant que dans tout bill autorisant la construction d'estacades dans le chenal entre l'isle Ste. Ignace et l'isle du Pads, dans le district de Richelieu, il soit décrété que le dit chenal ne sera pas entièrement obstrué par ces estacades.

L'Hon. M. *Cameron* (Cardwell), du comté des priviléges et élections, présente le second rapport du dit comité, recommandant la réduction de son quorum à neuf membres. Quorum réduit en conséquence.

M. *Bymal*, du comité des ordres permanents, présente le 4e rapport du comité, lequel est comme suit :

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés quant aux pétitions suivantes, savoir :—De *J. Morrison* et autres, demandant l'incorporation de la banque de l'ouest du Canada ; de *Louis Molleur*, M. P. P., et autres, demandant l'établissement d'une banque à St. Jean (P. Q.) ; de l'association de placements de Montréal ; de l'hon. *Wm. McMaster* et autres, demandant l'incorporation de la compagnie du pont du Canada et de la rivière Détroit ; et des mêmes demandant l'incorporation de la compagnie du chemin de fer de jonction du grand occidental et de la rive du lac Ontario.

Quant à la pétition de la compagnie manufacturière dite du Dauphin ; demandant la passation d'un acte pour amender sa charte et pour augmenter son capital, le comité trouve suffisant l'avis qui en a été donné, excepté qu'elle ne mentionne point spécialement l'augmentation du capital. Il recommande en conséquence qu'il soit inséré dans le bill une disposition à l'effet que cette augmentation ne devra pas avoir lieu avant qu'elle n'ait été sanctionnée par les actionnaires.

L'hon. M. *Tilley*, communique les messages suivants de Son Excellence, lesquels sont lus par M. l'Orateur comme suit :

DUFFERIN.

Le gouvernour général transmet le budget des sommes requises pour le service de la Puissance du Canada, pour l'année expirant le 30 juin 1874, et conformément aux disposions de l'acte de l'Amérique du Nord Britannique, 1867, il recommande ce budget à la Chambre des Communes,

HOTEL DU GOUVERNEMENT,
Ottawa, 28 mars 1873.

DUFR

Le gouverneur général transmet le budget supplémentaire de certaines sommes reprises pour le service de la Puissance du Canada pour l'année expirant le 30 Juin 1873, et conformément aux dispositions de l'acte de l'Amérique du Nord Britannique, 1867, il recommande ce budget à la Chambre des Communes.

HOTEL DU GOUVERNEMENT,

Ottawa, 28 Mars 1873.

Sur motion de l'honorable M. *Tilley*, les dits messages et budgets sont renvoyés au comité des subsides.

M. *Domville* présente un bill (No. 46) pour incorporer la compagnie maritime d'Equippement de la Puissance du Canada, lequel est renvoyé au comité des Banques et du commerce.

M. *Jetté* présente un bill (No. 47) pour incorporer la Banque du Canada, lequel est renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

M. *Beaubien* présente un bill (No. 48) pour incorporer la compagnie Hydraulique de Lachine, et pour lui conférer certains pouvoirs, est renvoyé au comité des chemins de fer, etc.

Sur motion de l'Hon. M. *Tupper*, la Chambre décide de se former en comité pour examiner une résolution pour amender et refondre les lois de la Puissance sur les poids et mesures

(*En comité*)

*Résolu*. Qu'il est expédient d'amender et refondre les lois de la Puissance relatives aux poids et mesures, et d'établir un système de poids et mesures uniformes pour tout le Canada, excepté seulement des mesures spéciales employées pour certaines fins, dans la province de Québec, et de pourvoir à l'inspection des poids et mesures, et de conférer au gouverneur en conseil le pouvoir de faire un tarif d'honoraires pour cette inspection suffisants pour mettre à effet l'Acte qui sera basé sur la présente résolution.

Résolution à rapporter.

---

La dite résolution est en conséquence rapportée, lue une seconde fois, et adoptée.

L'Hon. M. *Tupper* présente alors un bill (No. 49) relatifs aux poids et mesures.—Seconde lecture, mardi prochain.

L'Hon. M. *Tupper* propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fautenil pour que la Chambre se forme en comité pour examiner une résolution relative au contrat provisoire conclu entre Sir *Hugh Allan* et la Maître Général des Postes du Canada, en vertu d'un ordre du conseil du 8 janvier 1873, pour un service hebdomadaire des steamers de la malle océanique.

Et des débats s'ensuivant, les dits débats sont ajournés, sur motion de l'Hon. M. *Holton*.

Sur motion l'Hon. M. *Mitchell*, la Chambre se forme en comité pour examiner une certaine résolution relative à la nomination de maître de havre à tous les ports dans la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick.

(*En Comité*)

*Résolu* : Qu'il est expédient de pourvoir à la nomination de maîtres de havre, par le gouverneur, pour tous les ports dans la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick, auxquels l'acte qui devra être passé à cet égard sera déclaré s'appliquerpar proclamation en vertu d'un ordre en conseil, à l'exception du port d'Halifax pour lequel des dispositions ont été établies par l'Acte 35 *Vic.*, ch. 42, et du port de St. Jean, N.-B., et de pourvoir au paiement de ces maîtres de havre à même des honoraires qui devront être perçus par eux, et à ce que tout surplus de ces honoraires soit appliqué à l'amélioration des dits havres respectivement.

Résolution à rapporter.

---

La dite résolution est en conséquence rapportée, lue une seconde fois, et adoptée.

L'hon. M. *Mitchell* présente alors un bill (No. 50) pour pourvoir à la nomination de maîtres de havre pour la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick.—Seconde lecture, mardi prochain.

L'Hon. M. *O'Connor* met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence des rapports et statistiques du revenu intérieur de la Puissance du Canada, pour l'année fiscale expirant le 30 juin 1872.

L'Hon. M. *Langevin* met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence, le rapport du ministre de l'Agriculture de la Puissance du Canada pour 1872.

L'ordre du jour pour reprendre les débats ajournés sur la motion de l'hon. M. *Dorion*, savoir : Que *Richard James Bell*, Ecr., officier-rapporteur à la dernière élection pour le district électoral de Muskoka a agi illégalement à la dite élection en faisant un rapport spécial au lieu de rapporter comme étant élu *A. P. Cockburn*, Ecr., qui avait la majorité des votes ; mais que vu que le dit *R. J. Bell*, en agissant ainsi, l'a fait d'après un avis légal, il soit libéré, bien que la Chambre n'approuve point la manière dont a été obtenu le dit avis par l'entremise de l'un des candidats, étant lu,

L'Hon. M. *Dorion* retire cette motion avec la permission de la Chambre,

Sur motion de l'Hon. M. *Dorion*, il est

*Résolu*, Que *Richard James Bell*, Ecr., officier-rapporteur à la dernière élection pour le district électoral de Muskoka a agi illégalement à la dite élection en faisant un rapport spécial au lieu de rapporter comme étant élu *A. P. Cockburn*, Ecr., qu'il avait la majorité des votes ; mais que vu que le dit *R. J. Bell*, en agissant ainsi, l'a fait d'après un avis légal, il soit libéré,

*Résolu*, Que, dans l'opinion de cette Chambre, la pratique des officiers-rapporteurs d'obtenir des opinions légales quant à leurs devoirs, par l'entremise des candidats, n'est pas convenable, et ne doit pas être encouragée à l'avenir.

Le Bill (No. 10) pour amender l'Acte relatif aux gardiens de port à Montréal et Québec est examiné en comité général y rapporté.—Troisième lecture, mardi prochain.

Le Très-Hon. Sir *J. A. Macdonald* met devant la chambre le projet d'une commission émanés sous le grand sceau du Royaume-Uni, nommant le Très-Hon. Comte de *Dufferin, C. P., C. C. B.*, pour être Gouverneur-Général du Canada, lequel est comme suit :

## CANADA.

*PROJET D'INSTRUCTIONS sous le seing manuel et le sceau royal, à donner au Très-Honorable Comte de Dufferin, C. P., C. C. B., comme Gouverneur-Général du Canada.*

VICTORIA R.

Daté le 22 mai 1872.

INSTRUCTIONS à Notre Très-Fidèle et Bien Aimé Cousin et Conseiller, *Frederick Temple*, Comte de Duffrin, Chevalier de Notre Très-Illustre Ordre de St. Patrice, Chevalier Commandeur de Notre Très-Honorable Ordre du Bain, Gouverneur-Général de Notre Puissance du Canada, ou, en son absence, à Notre Lieutenant-Gouverneur, ou Officier administrant le Gouvernement de Notre dite Puissance du Canada pour le temps d'alors.

Donné en Notre Cour à Balmoral, ce vingt-deuxième jour de mai 1872, dans la trente-cinquième année de Notre Règne.

Préambule. I. ATTENDU que, par une commission sous le Grand Sceau de Notre Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, portant la date des présentes, nous vous avons constitué et nommé, vous le dit Sir *John Young*, pour être, durant notre bon plaisir, gouverneur-général de notre Puissance du Canada, et nous vous avons de plus autorisé et commandé de faire et exécuter dûment toute chose appartenant à votre dite charge et à la mission que nous vous avons confiée, en vous conformant aux pouvoirs et ordres énoncés en la dite commission, et particulièrement aux instructions qui vous seraient données avec elle ; en conséquence, par nos présentes instructions sous notre seing manuel et cachet, qui sont celles dont il est ainsi parlé, nous déclarons que c'est notre plaisir que vous fassiez publier, avec toute la solennité convenable, notre dite commission dans notre dite Puissance ; et que là et alors vous prêtiez le serment prescrit par un acte passsé dans la session tenue en les trente-et-unième et trente-deuxième années de notre règne, sous le titre : " Acte pour amender la loi concernant les serments promissoires," et pareillement que vous prêtiez le serment de bien et fidèlement remplir les devoirs de la charge de gouverneur-général de notre Puissance du Canada, et de bien et impartialement administrer la justice :—lesquels serments nos juges de nos cours supérieures de record dans notre dite Puissance, ou trois ou un plus grand nombre de ces juges, sont par le présent requis de vous faire prêter.

Publication de la commission.

Prestation de serments par le gouverneur.

Acte Impérial, 31 et 32 Vic., chap. 72.

Serments que fera prêter le gouverneur. II. Et nous vous donnons pouvoir et requérons de faire prêter le dit serment d'allégeance, en quelque temps que ce soit à l'avenir, soit par vous-même, soit par toute autre personne que vous aurez autorisée pour cet effet, à toute et chaque personne occupant une charge ou place de confiance ou d'émolument, suivant que vous le croirez à propos, ainsi que tout autre serment ou tous autres serments qui pourront être prescrits par les statuts ou quelqu'un des statuts passés à cet effet.

Communication des instructions au conseil privé. III. Et nous vous requérons de communiquer sans délai à notre conseil privé de notre dite Puissance nos présentes instructions, et pareillement toutes telles autres instructions par la suite, dont vous jugerez à propos, pour le bien de notre service, de lui faire part.

Le conseil ne peut se mettre en délibération sans avoir convoqué. Quorum. IV. Et nous déclarons par les présentes, et tel est notre plaisir, que notre dit conseil privé ne devra procéder à l'expédition d'aucune affaire, à moins d'avoir été dûment convoqué de votre part, ni à moins que quatre membres du du conseil ne soient présent et n'assistent aux séances où il sera expédié des affaires.

Le gouverneur peut agir à l'encontre du conseil. Les membres peuvent consigner leurs opinions dissidentes aux procès-verbaux. V. Et de plus nous ordonnons que si, en un cas quelconque, vous avez quelque raison suffisante pour ne point partager l'opinion de la majorité ou de la totalité des membres de notre dit conseil privé ainsi présents, il vous sera permis d'user des pouvoirs et autorisations dont vous êtes revêtu par notre dite commission et par nos présentes instructions, à l'encontre de l'opinion de ces dits membres ; mais c'est néanmoins notre plaisir qu'en tout cas il soit loisible à tout membre de notre dit conseil privé de consigner au long, dans le procès-verbal de notre dit conseil, les causes et motifs d'un avis ou d'une opinion qu'il aura exprimée sur quelque question que ce soit soumise aux délibérations du dit conseil.

Nomination d'un président et son déplacement. VI. Et c'est notre plaisir que vous nommiez, et vous êtes par les présentes autorisé à nommer par instrument muni du grand sceau du Canada, un membre de notre dit conseil privé pour présider en votre absence, et à le déplacer et remplacer par un autre. Et si, pendant votre absence, le membre ainsi nommé à la présidence vient à s'absenter aussi, le plus ancien membre du conseil privé présent à sa réunion, présidera ; l'ancienneté des membres du dit conseil se déterminant d'après le jour ou l'ordre de leurs nominations respectives.

Tenue d'un procès-verbal du conseil. VII. Et nous enjoignons et ordonnons de plus qu'il soit tenu un registre ou des procès-verbaux complets et exacts des délibérations, actes, procédures, votes et résolutions de notre dit conseil, et qu'à chaque réunion du dit conseil le procès-verbal de la dernière séance soit lu, approuvé ou amendé, s'il y a lieu, avant de procéder à l'expédition de toute autre affaire.

Sanction des bills. VIII. Et dans l'exercice du pouvoir qui vous est conféré par la loi pour sanctionner ou refuser de sanctionner des bills qui pourront avoir été passés par les Chambres du Parlement de notre dite Puissance, ou pour les réserver pour la signification de Notre plaisir, Nous vous enjoignons de vous guider, autant que possible, par les règles et instructions suivantes, savoir :—

Bills à réserver. IX. Vous ne sanctionnerez en Notre nom aucun Bill contenant aucune des clauses ci-après spécifiées, savoir :

1. Tout bills de divorce entre personnes unies par les liens sacrés du mariage ;

2. Tout bill qui comporterait en votre faveur un don de terre, d'argent ou une gratification ;

3. Tout bill permettant l'emploi de quelque papier-monnaie ou autre monnaie ayant cours dans les offres légales, si ce n'est les espèces du royaume ou d'autres espèces d'or ou d'argent.

4. Tout bill imposant des droits différentiels ;

5. Tout bill dont les dispositions paraîtraient incompatibles avec les obligations qui nous sont imposées par traité ;

6. Tout bill qui pourrait porter atteinte à la discipline ou au contrôle de nos forces de terres et de mer dans notre dite Puissance ;

7. Tout bill d'une nature ou d'une importance extraordinaire, pouvant préjudicier à notre prérogative, ou aux droits et à la propriété de nos sujets résidant hors de notre dite Puissance, ou aux commerce et aux intérêts maritimes du Royaume-Uni et de ses dépendances :

8. Tout bill que nous avons refusé de sanctionner, ou qui contient des dispositions auxquelles nous avons déjà refusé notre assentiment ;

A moins que tel bill ne contienne une clause pour suspendre l'opération de tel bill, jusqu'à la significatipn de Notre bon plaisir à cet égard dans Notre dite Puissance, ou à moins que vous vous soyez convaincu qu'il existe une nécessité ur ente que ce bill entre immédiatement en opération, dans lequel cas vous êtes autorisé à le sanctionner en Notre nom, excepté s'il était inconciliable avec la loi d'Angleterre ou avec les obligations qui nous sont imposées par Traité. Mais vous devrez Nous transmettre à la plus prochaine occasion le bill ainsi sanctionné, avec vos raisons pour le sanctionner.

Lois transmises en Angleterre doivent porter des sommaires en marge, et être accompagnées d'explications et des délibérations de la législature.

X. Vous aurez soin que toutes les lois sanctionnées par vous en Notre nom, ou réservées pour la signification de Notre plaisir, portent, lorsque vous Nous les transmettrez, des notes analytiques exactes en marge, et soient accompagnées de toutes remarques explicatives nécessaires pour faire connaître les motifs et l'opportunité des dites lois ; et vous devrez aussi transmettre des copies conformes des journaux et procès-verbaux det chambres législatives de Notre dite Puissance, que vous vous ferez donner par les greffiers ou autres officiers des dites chambres autorisés à cet effet.

Droit de grâce, manière de l'exercer. Le gouverneur consultera le conseil, mais pourra suivre son propre jugement, et devra consigner ses motifs au procès-verbal du conseil.

XI. Et attendu que Nous vous avons, par Notre dite commission, donné pouvoir et autorité d'accorder, lorsque vous le jugerez à propos, en Notre nom et de Notre part à toute personne trouvée coupable d'un crime quelconque dans une cour de justice ou devant un juge, juge de paix ou magistrat en Notre dite Puissance, un pardon soit entier soit avec des conditions licites : a cette cause Nous vous Ordonnons et enjoignons par les présentes de vous faire faire par le juge qui aura présidé au procès de tout criminel condamné à la peine de mort par sentence d'une cour en Notre dite Puissance, un rapport par écrit du procès du dit criminel ; ce rapport sera pris par vous en considération à la première réunion de Notre dit conseil privé qui se pourra convenablement tenir après la réception du dit rapport, alors que le dit juge pourra être spécialement assigné ; et vous ne ferez grâce et n'accorderez un surcis a aucun criminel, à moins qu'il ne vous semble expédient de le faire, après avoir reçu à ce sujet l'avis de Notre dit conseil privé ; mais dans tous les cas, vous accorderez ou refuserez la grâce ou le surcis suivant votre propre et libre jugement, soit que les membres de Notre dit conseil privé partagent ou non votre opinion ; ayant soin néanmoins de consigner au long dans le procés-verbal de Notre dit conseil les raisons de votre détermination, dans le cas où vous décideriez une question de cette nature contrairement à l'avis de la majorité des membres du dit conseil.

Les juges, etc., seront nommés durant le bon plaisir.

XII. Et nous ordonnons et enjoignons de plus que toutes les commissions de juges, juges de paix ou autres officiers que vous accorderez, ne soient accordées que durant le bon plaisir, à moins que la loi n'en ordonne autrement.

Livre bleu.

XIII. Et nous ordonnons et enjoignons de plus que vous nous transmettiez ponctuellement, chaque année, par l'intermédiaire d'un de nos principaux secrétaires d'Etat, tous rapports annuels que nous avons coutume de recevoir de la Puissance du Canada touchant le revenu et la dépense, la milice, les travaux publics, la législation, les établissements civils, les pensions, la population, les écoles, le cours de change, les importations et les exportations, les produits agricoles, les manufactures et autres matières qui se rapportent à l'état et à la condition de notre Puissance.

Absence du gouverneur.

XIV. Et attendu que notre service et la sécurité de notre dite Puissance pourraient souffrir grandement de l'absence du gouverneur-général, vous ne quitterez, sous aucun prétexte que ce soit, la dite Puissance, sans en avoir obtenu de nous au préalable la permission sous notre seing manuel et cachet, ou par l'intermédiaire de l'un de nos principaux secrétaire d'Etat.

V. R.

---

## CANADA.

*PROJET D'UNE COMMISSION sous le grand sceau du Royaume-Uni, nommant le Très-Hon. Comte de Dufferin, C. P., C. C. B., Gouverneur-Général du Canada.*

Lettres patentes,
En date du 22 mai, 1872.

*VICTORIA*, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, de la Grande Bretagne et d'Irlande, défenseur de la Foi, à Notre Très-Fidéle et Bien-Aimé Cousin et Conseiller *Frederick Temple*, Comte de Dufferin, Chevalier du Très-Illustre Ordre de *St. Patrice*, Chevalier Commandeur de Notre Très-Honorable Ordre du Bain,—Salut :

Mention de la commission du gouverneur Sir John Young, en date du 29 décembre 1868.

1. ATTENDU que, par des lettres-patentes, sous le grand sceau de notre Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, datées de Westminster le 29e jour de décembre 1868, en la trente-deuxième année de Notre règne, nous avons constitué et nommé notre très-fidèle et bien-aimé conseiller, Sir *John Young*, baronnet, (maintenant notre très-fidèle et bien-aimé conseiller *John Baron Lisgar*), chevalier grand'croix de Notre Très-Honorable Ordre du Bain, chevalier grand'croix de Notre Ordre Très-

Distingué de *Saint-Michel* et *Saint-George*, pour être Gouverneur-Général du Canada durant notre bon plaisir, ainsi qu'il appert plus amplement et pleinement aux dites lettres patentes;

Sachez maintenant que nous avons révoqué et annulé, et par les présentes révoquons et annulons les dites lettres patentes ci-dessus mentionnées, ainsi que chaque clause, article et disposition portée en icelles, et sachez de plus qu'ayant une confiance particulière dans votre prudence, courage et loyauté, nous avons, de notre grâce spéciale, science certaine et propre mouvement, jugé bon de vous constituer et nommer, vous le dit *Frederick Temple*, comte de *Dufferin*, comme par les présentes nous vous constituons et nommons, pour être notre gouverneur-général de notre Puissance du Canada durant notre bon plaisir. Et par les présentes nous vous autorisons et commandons de faire et exécuter dûment tout ce qui appartiendra à votre charge et à la mission que nous vous avons confiée, vous conformant aux pouvoirs et aux ordres qui vous sont donnés par notre présente commission, et par l'acte du Parlement, passé dans la 30e année de notre règne, intitulé : "L'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1869," ainsi qu'aux instructions qui accompagnent les présentes, ou à telles autres instructions qui pourront vous être ultérieurement données par nous sous notre seing manuel et cachet, ou par notre ordre rendu en notre conseil privé, ou par l'intermédiaire de l'un de nos principaux secrétaires d'Etat, et vous conformant aux lois qui sont actuellement ou qui seront ultérieurement en vigueur dans notre dite Puissance du Canada.

Révocation de la commission du gouverneur Sir John Young, en date du 29 décembre 1868.

II. Et nous vous donnons autorité et pouvoir par les présentes de garder le grand sceau de notre dite Puissance et de vous en servir pour sceller tout ce qui doit être marqué du dit sceau.

Grand sceau.

III. Et nous vous donnons autorité et pouvoir d'instituer et nommer en notre nom et de notre part, quand besoin sera, tous juges, commissaires, juges de paix et autres officiers et ministres nécessaires de notre dite Puissance, qui pourraient être légalement institués et nommés par nous.

Nomination des juges, juge de paix, etc.

IV. Et par les présentes nous vous donnons autorité et pouvoir d'accorder, lorsque vous le jugerez à propos, en notre nom et de notre part, à toute personne trouvée coupable d'un crime commis dans notre Puissance, un pardon à tout complice qui aura perpétré lui-même le crime, s'il donne des informations et des preuves qui puissent conduire à l'arrestation et à la conviction du principal coupable; et de plus l'autorité et le pouvoir d'accorder à tout coupable convaincu d'un crime quelconque dans une cour de justice, ou devant un juge, juge de paix, ou magistrat en notre dite Puissance, un pardon, soit entier soit avec des conditions licites, ou un sursis de l'exécution de la sentence de tout tel criminel pour le temps que vous jugerez convenable; et de remettre toute amende ou confiscation qui pourra avoir été prononcé à notre profit.

Droit de faire grâce et de remettre les amendes.

V. Et, par les présentes, nous vous donnons autorité et pouvoir, autant que nous le pouvons faire légalement, de priver ou suspendre de son emploi, pour des causes par vous jugées suffisantes, toute personne exerçant quelque charge ou emploi en notre dite Puissance, en vertu d'une commission ou d'un mandat actuellement décerné ou qui pourra être décerné par nous, en notre nom, ou sous notre autorité.

Suspension et destitution de fonctionnaires employés.

VI. Et, par les présentes, nous vous donnons autorité et pouvoir d'exercer, de temps à autre, selon que vous le jugerez nécessaire, tous les pouvoirs à nous appartenants relativement à la convocation ou la prorogation du Sénat et de la Chambre des Communes de notre dite Puissance, et à la dissolution de la dite Chambre des Communes; et nous accordons aussi les mêmes pouvoirs aux différents lieutenants-gouverneurs en exercice des provinces de notre Puissance, relativement aux conseils législatifs ou aux assemblées législatives ou générales des dites provinces respectives.

Pouvoir de convoquer et de proroger les Chambres.

VII. Et, par les présentes, nous vous donnons autorité et pouvoir d'exercer dans notre dite Puissance tous pouvoirs que nous y possédons, relativement à la concession des licences de mariage, des lettres d'administration et à la vérification des testaments, et relativement à la garde et au soin de la personne et des biens des idiots et des aliénés.

Pouvoir d'accorder des licences de mariage, lettres d'administration et à la vérification des testaments, etc.

VIII. Et attendu que dans l'acte ci-dessus de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, il est, entre autres choses, porté qu'il nous sera loisible, si nous le jugeons à propos, d'autoriser le Gouverneur-Général du Canada à nommer une ou plusieurs personnes, conjointement ou séparément, pour agir comme son député ou ses députés dans une ou plusieurs parties du Canada, et à ce titre y exercer, durant le plaisir du Gouverneur-Général, tels de ses pouvoirs, attributions et fonctions que le dit Gouverneur-Général pourra juger à propos ou nécessaire de confier à ce député ou à ces députés, sauf toutes restrictions ou instructions exprimées ou données par nous: à ces causes, nous vous donnons autorité et pouvoir, par les présentes, sauf les susdites restrictions et instructions, de nommer une ou plusieurs personnes, conjointement ou séparément, pour agir comme votre député ou vos députés dans une ou plusieurs parties de notre Puissance du Canada, et à ce titre y exercer, durant votre plaisir, tel de vos pouvoirs, attributions et fonctions que vous jugerez à propos ou nécessaire de confier à ce député ou ces députés; pourvu toutefois que cette nomination ne porte aucune atteinte à l'exercice de tout tel pouvoir, attribution ou fonction par vous personnellement le dit *Frederick Temple*, comte de *Dufferin*.

Pouvoir de nommer des députés.

IX. Et par les présentes nous déclarons que, dans le cas où vous décéderiez, deviendriez incapable ou vous absenteriez de notre dite Puissance, nous voulons que tous les pouvoirs et attributions que vous recevez ici, soient dévolu, et ils sont par les présentes dévolus, jusqu'à ce que nous ayions signifié notre bon plaisir ultérieur à cet égard, à la personne que nous aurons nommée, par instrument sous notre seing manuel et cachet; ou à défaut pour administrer le gouvernement de notre dite Puissance; et, s'il n'y avait personne en notre dite Puissance de nommé ainsi par nous, en ce cas, au plus ancien officier ayant alors le commandement de nos troupes régulières dans notre dite Puissance.

Succession au gouvernement.

X. Et, par les présentes, nous enjoignons et commandons à tous nos officiers et ministres, tant civils que militaires, et à tous les autres habitants de notre dite Puissance, de vous obéir et prêter aide et assistance, à vous, dit *Frederick Temple*, comte de *Dufferin*, ou, en cas que vous décédiez, deveniez incapable ou vous absentiez, d'obéir et prêter aide et assistance à la personne ou aux personnes qui seront chargées, en vertu des dispositions de notre présente commission, d'administrer le gouvernement de notre dite Puissance.

Les officiers et autres devront obéir et aider le gouverneur.

En foi de quoi nous avons fait émettre les présentes lettres patentes. Témoin, Nous Même à Westminster, le 22e jour de mai, en la 35e année de notre règne.

Par mandat sous le seing manuel de la Reine.

C. ROMILLY.

La chambre se forme en comité des subsides.

(*En Comié.*

La résolution suivante est adoptée :

Pour faire face aux salaires du Bureau du Secrétaire du Gouverneur Général.....$5,982.50.

Résolution à rapporter,

Rapport à recevoir, lundi prochain,—et le comité devant siéger de nouveau mardi prochain.

Le Bill (No. 24) pour amender l'acte relatif à certaines banques d'épargnes dans les provinces d'Ontario et Québec, est lu une seconde fois, et renvoyé au comité des banques et du commerce.

Le Bill (No. 25) relatif au transport par navires d'articles dangereux, est lu une seconde fois, et renvoyé à un comité générale pour mardi prochain.

Le Très-Hon. Sir *John A. Macdonald* présente la réponse à une adresse du 17 du courant, demandant copie de toute correspondance et de tous documents relatifs aux réclamations de M. *G. H. Ryland* qui peuvent avoir été échangés entre ce monsieur et le gouvernement depuis le 1er septembre 1868, avec aussi la dernière dépêche du Duc de *Buckingham* sur le même sujet.

Il présente aussi un bill (No. 52) pour établir de meilleures dispositions touchant les pétitions d'élection et les élections contestées des membres de la Chambre des Communes.—Seconde lecture, mardi prochain.

Sur motion de l'Hon. M. *Langevin*, la Chambre se forme en comité pour examiner une certaine résolution relative aux chemins de fer.

(*En Comité.*)

La résolution suivante est adoptée :

*Résolu*, que chaque compagnie de chemin de fer ci-devant incorporée ou qui pourra à l'avenir être incorporée, ainsi que le gouvernement du Canada à l'égard de tous chemins de fer construits par la Puissance du Canada ou étant la propriété de la Puissance du Canada ou sous son contrôle, auront le droit, à compter du 1er jour de novembre, d'entrer chaque année sur les terres de Sa Majesté, ou sur celles de toute corporation ou personne quelconque, situées le long de la route ou ligne de tout chemin de fer, et d'y ériger et maintenir des clôtures pour empêcher la neige de s'y accumuler, sur paiement de tels dommages faits aux terres qu'on établira avoir été réellement encourus; Pourvu toujours que toutes telles clôtures ainsi érigées seront enlevées le ou avant le 1er jour d'avril alors suivant.

Résolution à rapporter.

---

La dite résolution est en conséquence rapportée, lue une seconde fois, et adoptée.

L'Hon. M. *Langevin* présente alors un bill (No. 53) pour amender l'acte général des chemins de fer.—Seconde lecture, mardi prochain.

Ajourné à lundi prochain.

JAMES COCKBURN,
Orateur.

---

# AVIS DE MOTIONS

M. *Tobin*—Lundi prochain—Si le gouvernement a pris des mesures, et lesquelles, pour prolonger le chemin de fer depuis le Dépôt de Richmond jusqu'à Halifax ?

M. *Tobin*—Lundi prochain—Demandera au gouvernement les raisons pour lesquelles on a transporté le quartier de fer Intercolonial de la cité d'Halifax, terminus du chemin, au village de Moncton.

M. *Mills*—Mercredi prochain—Que la Chambre se forme en comité pour examiner la résolution suivante :

Que la présente manière de constituer le Sénat est incompatible avec le principe fédéral de notre système de gouvernement, et est, à d'autres égards, défectueux, et que notre constitution devrait être amendée de manière à conférer à chaque province le pouvoir de nommer ses sénateurs et de définir le mode de leur nomination.

M. *Charlton*—Lundi prochain—Que, dans l'opinion de cette Chambre, des explorations géographique et géologique de la partie fertile du territoire du *Nord-Ouest* devraient être commencées durant la présente année et poursuivies efficacement, et que les informations ainsi obtenues concernant le climat et les ressources agricoles et minerales de cette région devraient être placées devant le peuple du Canada et de la Grande-Bretagne au moyen de rapports imprimés et mis en circulation aux dépens du public ; et que l'émigration vers cette région serait stimulée davantage par la traduction de ces rapports et informations en langue allemande et en langue scandinave, et par leur libre circulation dans les Etats de l'Empire Allemand, et dans le Danemark, la Suède et la Norvége.

M. *Schultz*—Lundi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement de présenter un bill pour étendre aux territoires du *Nord-Ouest* la loi criminelle applicable aux provinces organisées.

M. *Schultz.*—Lundi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement d'établir immédiatement des dispositions en faveur des métis résidants de Manitoba qui vont être privés de la partie de l'octroi de 14,000,000 d'acres qu'ils s'attendaient à avoir, par l'interprétation donnée récemment à la clause 31 de l'Acte 33 *Vict.*, chap. 3.

M. *Nelson.*—Jeudi prochain—Adresse représentant l'urgence de prendre en considération la question de l'établissement de la réciprocité de commerce entre la puissance du Canada et les îles Sandwich ?

M. *Beaubien.*—Lundi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement d'établir une Chambre d'agriculture pour la Puissance ?

M. *Stirton.*—Lundi prochain—Adresse demandant copie de toute correspondance entre le gouvernement ou quelqu'un de ses membres et Sir *Hugh Allan* ou quelqu'un écrivant en son nom, ou un de ses associés ; ou toute correspondance avec quelque personne ou quelques personnes que ce soit, au sujet du chemin de fer canadien du Pacifique ou de la proposition faite par ces personnes de le construire, équiper et exploiter, et des moyens qu'elles avaient de former une compagnie.

Copie de tout contrat conclu entre Sir *Hugh Allan* et ses associés et le gouvernement pour la construction, l'équippement et l'exploitation du dit chemin de fer, en vertu de la charte accordée par le Gouverneur-Général en conseil le cinquième jour de février.—Copie de la liste d'actions soumise par Sir *Hugh Allan* ou ses associés avant la signature de ce contrat.

Des états énonçant les noms des actionnaires du chemin de fer canadien du Pacifique sous l'empire de la dite charte du 5 février dernier ; le nombre des actions possédées par chaque actionnaire ; par qui et quand elles ont été souscrites ; et, pour celles qui n'ont pas été souscrites par l'actionnaire en personne, les noms des agents ou procureurs qui les ont souscritss ; le montant versé sur la souscription, avec la mention des noms de ceux par qui et à qui il a été versé au crédit du Receveur-Général ; le nom de la banque où il est maintenant déposé ; la date de ce versement, et s'il a été fait en espèces ou en effets du Gouvernement ; et les conditions auxquelles ces dépôts ont été reçus.

Les noms de ceux qui ont demandé à prendre des actions de la compagnie à la suite des annonces de la compagnie appelant des demandes de souscriptions d'actions et datées à Montréal, le 11 février dernier ; et dans les cas où les demandes n'ont pas été faites par les souscripteurs en personne, les noms des agents ou procureurs qui les ont faites ; le nombre d'actions demandées par chaque personne ; le nombre d'actions allouées à chacune, le montant payé sur chaque action ainsi allouée et le nom de la banque où est déposé ce montant ; la date du paiement et les conditions auxquelles ces dépôts sont en la possession de telle banque ; et dans les cas où il peut y avoir eu transferts d'actions les noms des personnes auxquelles ont été faits ces transferts.

Aussi, le nombre des actions souscrites sur les livres ouverts, pour recevoir les demandes de souscriptions d'actions, par la compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique dans les capitales des provinces du Canada, en juillet dernier, avec indication du nombre d'actions demandées dans chacune de ces villes; et dans les cas où les demandes n'ont pas été faites par les souscripteurs en personne, les noms des agents ou des procureurs qui les ont faites pour eux.

Aussi, les garanties qui ont été données à la satisfaction du gouverneur en conseil pour la souscription de $10,000,000 mentionnées dans la charte.

L'Hon. M. *Tilley*—Mardi prochain—Proposera que la Chambre se forme en comité pour examiner la résolution suivante :

1. Qu'il est expédient d'autoriser le gouverneur en conseil à prélever par voie d'emprunt telle somme d'argent, n'excédant point un million cinq cent mille piastres, qui pourra être requise pour faire face aux dépenses nécessaires pour creuser le chenal, dans le lac St. Pierre, et le Fleuve St. Laurent, jusqu'à une profondeur de pas moins de vingt deux pieds dans les basses eaux, et de manière qu'il ait une largeur de pas moins de trois cents pieds depuis Montréal jusqu'à l'endroit où la marée commence à se faire sentir audessus de Québec, cet emprunt devant être prélevé au moyen de l'émission de débentures portant intérêt payable semi-annuellement au taux de cinq pour cent par année, et rachetables dans quarante ans.

2. Qu'il est expédient de décreter que les dits travaux seront exécutés sous la surintendance du département des travaux publics, soit par les commissaires du havre de Montréal en vertu d'arrangements que pourra prendre le ministre des Travaux Publics avec eux, avec l'approbation du gouverneur en conseil, ou de toute autre manière que le gouverneur en conseil jugera convenable ; —et que l'intérêt des sommes dépensées, pour les dits travaux, au taux de cinq pour cent, et un fonds d'amortissement au taux d'un pour cent par année, seront payés entre les mains du Receveur Général par les dits commissaires du havre à même les péages et droits prélevés par eux dans le havre de Montréal, le dit intérêt étant payable à compter de la date de la dite dépense ; mais le versement dans le dit fonds d'amortissement ne devra commencer à se faire que le premier jour de juillet 1873.

3. Qu'il est expédient de décréter que "l'Acte, passé à la dernière session du Parlement, chap. 40, à l'effet d'imposer des droits de tonnage et de quaiage pour faire face au coût de l'amélioration de la navigation du St. Laurent "entre Montréal et Québec," et les pouvoirs qu'il donne au Gouverneur en conseil, s'appliqueront aussi bien au tarif de droits qui pourront être fixés par tout acte à être passé durant la présente session relativement au havre de Montréal, et à toute somme qui sera votée durant la présente session pour l'amélioration de la navigation du St. Laurent entre Montréal et Québec, qu'au présent tarif de droits pour le dit havre, et aux deux cent mille piastres affectées par le Bill des subsides de la dernière session pour l'amélioration de la navigation du dit fleuve.

M. *Findlay*—Mardi prochain—Si *John Harvey*, ci-devant préposé aux glissoires à l'embouchure de la rivière Madawaska, a résigné ou a été démis de ses fonctions, et s'il est maintenant employé autrement par le gouvernement ?

M. *Wright* (Pontiac)—Lundi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement de présenter une mesure pour l'établissement d'un collége d'agriculture avec une ferme-modèle pour donner plus de facilités pour acquérir des informations scientifiques aussi bien que pratiques sur les principes de l'agriculture ?

M. *Wright* (Ponctiac)—Lundi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement de prendre des mesures, et lesquelles, pour la tenue d'une exposition annuelle interprovinciale des produits agricoles et des arts de la Puissance ?

No. 17.

OTTAWA, VENDREDI, 28 MARS 1873.

1ère Session, 2e Parlement, 36 Vict., 1873.

# VOTES ET DELIBERATIONS

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA.

Imprimés par I. B. Taylor, 29, 31 et 33, Rue Rideau

1873.

# No. 18.

# VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, LUNDI, 31 MARS 1873.

M. l'Orateur met devant la Chambre une liste des actionnaires de la Banque de Montréal, datée le 15 mars 1873,—de la Banque Métropolitaine, datée le 28 février 1873,—et de la Banque dite St. Stephen's Bank, N. B., en conformité de l'Acte 34 *Vict.*, ch. 5., sec. 12,

Aussi, des Etats des baptêmes, mariages et sépultures dans les districts de Bedford et de Terrebonne, pour l'année 1872,—et

Un état des recettes et dépenses de l'Association Canadienne d'assurances mutuelle sur la vie, jusqu'au 31 déc. 1782,

Soixante trois pétitions sont présentes et déposées sur la table.

Les pétitions suivantes sont reçues et lues :

De *P. C. Duranceau*, maire, et autres, de la paroisse de St. Clément, de Beauharnois, et de *E. Faubert* et autres, du comté de Beauharnois ; demandant qu'un canal ne soit pas construit sur la rive nord du St. Laurent depuis les Cascades jusqu'à Côteau Landing, mais que le canal de Beauharnois soit creusé et amélioré conformément à la recommandation des commissaires du canal.

D'*Oliver Cross* et autres; de *Joshua Mitchell* et autres, des townships du Front de Landsdown et Escott ; de *Siméon Loverin* et autres, du township d'Elizabethtown, tous du comté de Leeds ; de *William Best*, J. P., et autres, du township de Cavan ; de *John S. Fisher* et autres, des townships de Gore et Downie et Hope S. E. ; de *William Mason* et autres, et de *Robert Hurley* et autres, du township de Hope, comté de Durham ; de *James Walker* et autres, de Durham ; de *Daniel Lemmon* et autres, du township d'Edwardsburgh, comté de Grenville ; de *Robert Leith* et autres, du township de Horton, comté de Renfrew ; de *Samuel S. Shupe* et autres, du township de Wilmot, comté de Waterloo ; du conseil municipal, du township de Norwich sud, comté de Oxford ; de *J. H. Flagg*, J. P., et autres, du village de Mitchell ; et de *Richard B. Gill* et autres, du township de Fullarton, comté de Perth ; de *John Boyden* et autres ; de *Joseph Foy* et autres, du township d'Oxford ; de *C. Mattenley* et autres, du township de Dover ; de *Peter B. Smith* et autres, du township de Chatham ; du révérend *John Walton* et autres, du village de Dresden ; et de *L. B. Anderson* et autres, du village de Buxton, township de Raleigh, comté de Kent ; de *Caleb Sprey* et autres, du village de Wearton, et ses environs, comtés de Grey et Bruce ; du révérend *J. W. Spencer* et autres ; et du révérend *C. F. Brann* et autres, du village de Port Elgin, comté de Bruce ; demandant la passatien d'une loi contre la vente des liqueurs fortes.

De *T. Ryan* et autres, marchands, banquiers, manufacturiers et autres, de la cité de Montréal ; de la chambre de commerce de St. Jean, N. B. ; et de *J. D. Lewin*, président de la banque du Nouveau-Brunswick, et autres ; demandant la continuation de l'acte des débiteurs insolvables de 1869, à compter du 1er septembre 1873, sans limitation de temps.

De la chambre de commerce de la Puissance ; relative à la construction d'une ligne de télégraphe sous-marin communiquaant avec l'Europe par la voie du Détroit de Belle-Isle.

De *T. H. Grant* et autres, de la cité et province de Québec ; demandant à être incorporés sous le nom de Banque de Stadacona.

De la chambre de commerce de Sorel ; demandant l'abrogation de l'Acte des Débiteurs Insolvables de 1869, et de ses amendements.

De *James Wotman*, No. 6, Jardins de Carlton, Londres, Angleterre, Ecr., membre du Parlement impérial, et actionnaire et premier porteur de bons privilégiés, et actionnaire et porteur de bons ordinaires de la compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada ; demandant qu'aucun acte ne soit passé ayant pour objet l'émission ultérieure de bons ou d'actions pour la dite compagnie s'ils doivent avoir la priorité sur ceux émis en vertu du dit acte de 1856, ou les bons émis en vertu du dit acte ; que ses droits et ceux des autres porteurs de bons privilégiés ne soient pas mis en péril par la législation ; que leurs droits existants soient sauvegardés ; que l'occasion lui soit donnée d'appuyer par des preuves ses allégations, et de faire voir par un avocat l'opportunité de désavouer la législation projetée.

Du conseil d'agriculture de la Province de Québec ; demandant le remaniement du tarif et des lois d'accise de manière à encourager la culture de la betterave à sucre, du tabac, et d'autres plantes qui peuvent fournir la matière brute pour les manufactures et l'industrie, et qu'un droit soit imposé sur les produits agricoles de l'étranger.

De la compagnie des chemins de fer de prolongement Nord ; demandant la passation d'un acte pour l'autoriser à conclure un arrangement pour la fusion de cette compagnie avec celle du chemin de fer du Nord du Canada.

M. *Stephenson*, du comité conjoint des impressions, présente le second et le troisième rapport de ce comité, lesquels sont comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,

29 mars 1873.

Le Comité conjoint des impressions du Parlement a l'honneur de soumettre, comme étant son *Second Rapport*.

Le Rapport du Sous-Comité nommé pour examiner les comptes d'impressions ;

Le Rapport du greffier du Comité sur le service des impressions pour l'année dernière, et le compte des Impressions, Bilan Annuel.

Le Comité soumet le tout respectueusement à la considération des deux Chambres.

---

## RAPPORT DU SOUS-COMITÉ.

CHAMBRE DE COMITÉ,

27 mars 1873.

Le sous-comité du comité collectif des impressions des deux Chambres du parlement, auquel a été renvoyé le rapport du greffier sur ce service de l'année dernière et le bilan annuel, prend la liberté de faire rapport comme suit :—

Le bilan a été examiné et trouvé exact ; chaque item du Doit et de l'Avoir a été vérifié par sa pièce justificative. Les dépenses ont de même été contrôlées en détail à l'aide des comptes, et acquit en fut donné. Le résultat de l'audition a été tout à fait satisfaisant.

Le sous-comité a aussi examiné la liasse de tous les documents imprimés dans le cours de l'année dernière, et il a pu s'assurer de l'exactitude des comptes pour la composition de leurs matières.

Il a de même examiné et trouvé bien tenus les différents livres de comptes et le livret de banque.

Le sous-comité recommande, pour que la couleur et la qualité du papier à imprimer soient, autant que possible, uniformes, que l'on garde en main un approvisionnement de ce papier pour au moins six mois.

A l'égard de l'assertion du rapport du greffier touchant les retards apportés dans la livraison des documents parlementaires pendant la vacance, le sous-comité a cru devoir appeler devant lui l'entrepreneur des impressions, M. *Taylor*, qui s'est expliqué, en disant que puisque l'ouvrage avait été fait, comme les années précédentes, dans une période ordinaire, il n'était tenu à rien de plus.

Le sous-comité recommande que M. *Taylor* soit informé qu'il faut que les impressions marchent sans interruption pendant la vacance, selon que le greffier le demandera, afin qu'elles soient toutes terminées le plus tôt possible.

Le sous-comité a pu voir que la reliure ne répondait pas aux termes du contrat, mais le fait que l'entrepreneur a perdu presque tous ses matériaux et outils dans l'incendie de son atelier peut être accepté comme excuse, et il recommande que pour l'avenir il soit tenu de se conformer au contrat.

Pour ce qui est de la partie du rapport du greffier qui a trait à l'expiration du contrat actuel des impressions, le sous-comité croit devoir en faire plus tard le sujet d'un rapport spécial.

Le sous-comité recommande avec instance que l'attention du ministère des travaux publics soit attirée sur la nécessité d'avoir, dans les voûtes de ces édifices un local réservé exclusivement au département des impressions, et assez vaste pour contenir un approvisionnement de papier à imprimer pour six mois, et toutes les feuilles des documents à mesure qu'elles s'impriment.

Le sous-comité recommande que la somme de $35,000 demandée comme devant être probablement nécessaire pour les frais d'impression du parlement pour l'année fiscale commençant le 1er juillet 1873, soit accordée ; mais si, à mesure que la session avancera, l'on voyait que les impressions à faire exigeront une autre somme, le sous-comité soumettra telle autre estimation qui pourrait être nécessaire.

En terminant son rapport, le sous-comité croit devoir exprimer son approbation de la manière dont le greffier M. *Hartney*, s'est acquitté de ses fonctions pendant la dernière année.

Le tout respectueusement soumis.

J. Simpson, président,
James Young,
M. Bowell,
W. Wallace,
A. R. McLelan,
Rufus Stephenson.

---

## RAPPORT DU GREFFIER.

Chambre de Comité,
5 mars 1873.

*Au Président et aux Membres du Comité collectif des Impressions.*

Messieurs,—J'ai l'honneur de vous soumettre le bilan annuel des comptes d'impressions, lequel indique que le coût des impressions du parlement pour l'année fiscale expirée au 30 juin, 1872, est de $28,295.50.

Les divers livres de comptes, ainsi que les pièces justificatives s'y rattachant, sont prêts pour l'audition.

Le comité observera que les dépenses ont été moindres qu'à l'ordinaire. Cela vient de ce que la session a durée jusqu'au milieu de juin, et comme tous les comptes doivent être clos le 30 du même mois, date de l'expiration de l'année fiscale, une grande quantité d'ouvrage restait inachevé et a dû être payé l'année suivante, il est donc probable que le bilan de l'année 1872-73 indiquera une augmentation correspondante.

L'entrepreneur pour la fourniture du papier à imprimer a ponctuellement fourni ce papier du poids et généralement de la qualité spécifiés au contrat.

Quant aux impressions, les ouvrages de routine ont assez bien marché durant la session ; mais beaucoup d'ouvrage qui aurait dû être fait alors a dû être gardé pour la vacance. Alors, la nécessité de publier les statuts ou autre document émanant des ministères est donnée comme raison du retard qu'on apporte à l'impression des documents parlementaires. Cela ne devrait pas arriver. Mais il reste à savoir si les prix réduits actuels permettront ou justifieront les dépenses nécessaires pour faire l'ouvrage d'une manière satisfaisante.

Quant à la reliure, un seul établissement fait toute la reliure du parlement et des ministères. Les statuts et les documents de la session sont généralement prêts pour le relieur en même temps, et l'ouvrage se ressent de la hâte qu'on y met afin de donner satisfaction. Le relieur apporte comme excuse la perte de presque tous ses matériaux et outils lors de l'incendie de son établissement. Je lui ai signifié que son ouvrage n'était pas fait suivant les termes du contrat.

Avec les travaux de la prochaine session les contrats actuels expirent, mais les contrats pour les impressions et la fourniture du papier à imprimer contiennent une clause d'après laquelle, à l'option et par l'ordre des deux Chambres, ils peuvent être renouvelés pour une nouvelle période de cinq ans.

Je signalerai instamment au comité la nécessité d'avoir dans les voûtes des édifices, un local réservé au département des impressions. Des documents et articles de papeterie représentant une valeur de plusieurs mille piastres sont actuellement déposés dans une chambre servant à trop d'autres fins, et aussi exposés aux accidents au aux abus de confiance

Le rapport des explorations géologiques fut soumis au parlement, l'an dernier, en manuscrit, et l'impression en fut ordonnée comme documents de la session. Pour assurer l'exactitude du texte, il est nécessaire que l'impression soit surveillée par les attachées à la commission géologique, et comme ces messieurs sont en explorations tout l'été, l'impression n'a pu être faite que plus tard. Par suite, je n'ai reçu les feuilles pour le relieur que depuis la réunion du parlement, et la distribution du volume des documents de la session, dans lequel se trouvera ce document, est différée de plusieurs mois déjà, inconvénient grave. Je recommanderais respectueusement qu'on adopte un autre plan pour la publication de ce rapport.

Durant la dernière session, le parlement adopta une résolution recommandant le remaniement des traitements de ses employés.

Quant aux employés du bureau des impressions ils ont été pris parmi le personnel des deux chambres, nommés employés de l'une et de l'autre et placés sous le contrôle de ce comité collectif. Par suite tout remaniement de leurs traitements ne pourra être fait que par l'intermédiaire de ce comité.

Conformément à la loi, j'ai transmis au ministre des finances, afin qu'il l'approuve et soumettre au parlement avec le budget, une évaluation des sommes probablement requises pour les impressions du parlement durant l'année fiscale expirant au premier juillet, 1873 ; cette évaluation représente un total de $35,000, sujet à l'approbation du comité.

Le tout respectueusement soumis.

Henry Hartney, Greffier,
Départements des Impressions Parlementaires.

## COMPTE D'IMPRESSIONS PARLEMENTAIRES, Bilan Annuel, du 1er Juillet 1871 au 30 Juin 1872.

*Dt.* *Av.*

| | | $ cts. | Pièces Justificatives. | | $ cts. |
|---|---|---|---|---|---|
| 1871. 1er juill. | Valeur du papier en main depuis la dernière Session | 1,230 97 | 1 | Impressions, I. B. Taylor, balance du dernier compte $2,352 47<br>Impressions, I. B. Taylor 1,598 35 | 3,950 82 |
| | Montant des mandats émis, impressions parlementaires | 28,000 00 | 2 | do do $16,228 91<br>Moins retenu comme représentant 20 pour cent 2,190 06 | 14,038 85 |
| | Montant des mandats, rapport des départements $2,601 96 + 754 94 | 3,356 90 | 3 | Reliure | 2,626 36 |
| | Montant reçu pour l'impression des Bills Privés | 170 07 | 4 | Papier d'impression $8,970 32<br>do en main depuis la dernière session 1,230 97<br>Valeur totale du papier en main $10,201 29<br>Bal. en main pour la prochaine session 935 47 | |
| | Montant reçu pour assurance, incendie de l'atelier du Relieur $495 91 + 495 91 | 991 82 | | Coût total du papier employé | 9,265 82 |
| | | | 5 | Assurance | 230 00 |
| | | | 6 | Salaires | 1,924 00 |
| | | | 7 | Frais de port | 320 35 |
| | | | 8 | Litographies | 90 00 |
| | | | 9 | Papier à envelopper | 225 00 |
| | | | 10 | Divers | 79 59 |
| | | | 11 | Fonds de retraite | 63 50 |
| | | | | Coût total | 32,814 29 |
| | | | | Valeur du Papier en main | 935 47 |
| | | $ 33,749 76 | | | $ 33,749 76 |

Balance du papier en main :—
246 rames Royal à $2.95 ..... $725 70
185 .. 12 .. 12 papier Ministre ..... 209 77
$935 47

Coût total tel que ci-dessus ..... $32,814 29
REMBOURSEMENT :—
Rapports des départements. $3,356 90
Bills Privés ..... 170 07
Assurance ..... 991 82
$4,518 79
Coût total, impressions parlementaires ..... $28,295 50

Calculé numériquement, le coût pour chaque Chambre serait comme suit :—
Sénat ..... $8,444 73
Chambre des Communes ..... 19,850 77
$28,295 50

CHAMBRE DE COMITÉ,
5 mars, 1873.

HENRY HARTNEY, Greffier,
Département des Impressions Parlementaires.

Examiné et trouvé exact, 24 mars 1873.

(Signé) J. SIMPSON, Président.
" A. W. McLELAN.
" R. N. W. CARRALL.
" JAMES YOUNG.
" RUFUS STEPHENSON.
" WM. WALLACE.

CHAMBRE DE COMITÉ,
29 mars 1873.

Le comité conjoint des Impressions à l'honneur de soumettre *son Troisième Rapport*, lequel est comme suit :—

Le comité recommande l'impression des documents suivants, savoir :—

Réponse à une adresse—Copie des soumissions pour travaux sur le Canal Welland indiquant les soumissions qui ont été retirées du consentement du département, et les noms des cautions.

Rapport des articles employés dans les manufactures canadiennes, et qui sont placés sur la liste des articles exempts de droits en vertu de l'acte 34 Vict., ch. 10, sec. 3.

Le comité recommande aussi que les documents suivants ne soient point imprimés, savoir :—

Cédule des recettes et dépenses, etc.

Département de la Marine et des Pêcheries ;

Réponse à une adresse—Correspondance avec l'hon. M. *W. McDougall* au sujet de sa nomination à quelque charge sous le Gouvernement, etc.

Réponse à une adresse—Etat des sommes payées à l'hon. M. *W. McDougall* pour services par lui rendus, ou pour dépenses ou allocations.

Etat officiel de la distribution des Statuts de la Puissance du Canada, 35 Vic., 5e Sess., 1er Parl. 1872.

Le tout respectueusement soumis.

RUFUS STEPHENSON.

---

M. *Merritt* présente un bill (No. 35) pour amender la charte de la compagnie manufacturière dite du Dauphin, lequel est renvoyé au comité des Banques, etc.

Sur motion de l'hon. M. *Young* (Montréal), la pétition relative au télégraphe atlantique est renvoyée ou comité conjoint des impressions, afin qu'il en recommande de l'impression pour l'usage des membres.

M. *Béchard* présente un bill (No. 57) pour incorporer la Banque de St. Jean, lequel est renvoyé au comité des banques, etc.

L'hon. M. *Carling* présente un bill (No. 58) pour incorporer la compagnie du Pont de la Rivière Détroit, lequel est renvoyé au comité des chemins de fer, etc.

L'hon. M. *Langevin* présente la réponse à une adresse du 26 du courant, demandant le rapport de la commission nommée pour s'enquérir sur l'état des cours d'eau navigable.

Aussi, la réponse à une adresse du 19 du courant, demandant copie des rapports des ingénieurs du gouvernement sur les travaux que se proposait d'entreprendre la compagnie Hydraulyque St. Louis entre l'Isle-au-Héron, dans le fleuve St. Laurent, au pied des rapides St. Louis, et la rive nord du fleuve St. Laurent.

M. *Doull* présente un bill (No. 29) pour incorporer la Banque de Pictou, lequel est renvoyé au comité des Banques, etc.

M. l'Orateur met devant la Chambre, un état des baptêmes, mariages et décès pour le district de St. François, pour l'année 1872, et un état supplémentaire pour le même district, pour l'année 1871.

M. l'Orateur fait aussi rapport à la Chambre que les cautionnements dans l'affaire des pétitions se plaignant de l'illégalité de l'élection pour le district électoral de Toronto Est, pour la Division Nord du comté de Huron, et pour la Division Ouest du comté de Peterborough ne souffrant point d'objections.

Un message est reçu du Sénat avec le bill suivant de cet Hon. Corps (No. 59) pour pourvoir à l'établissement du Département de l'Intérieur, auquel est demandé le concours de cette Chambre.

Sur motion du Très-Hon. Sir *John A. Macdonald*, le dit bill est lu une première fois, seconde lecture, demain.

M. *Joly* propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité pour examiner la résolution suivantes :

*Résolu*, Que considérant que le fonds de pension est formé entièrement de contributions compulsoirs prises sur les salaires des officiers publics, il est juste que la totalité de ce fonds soit consacrée à l'usage et au profit des dits officiers, en l'employant en premier lieu à leur venir personnelleement en aide, conformément à la loi, et ensuite, s'il reste quelques surplus après paiement de leurs allocations, à venir en aide à leurs veuves et orphelins.

Et des débats s'ensuivant, les dits débats sont ajournés à mercredi prochain, sur motion de l'Hon M. *Dorion* (Napierville.)

M. *Schultz* propose qu'il soit voté une Adresse demandant copie de toutes communications entre les Sauvages ou d'autres, dans Manitoba, et le gouvernement au sujet du mécontentement qui prévaut parmi les chefs, sous-chefs (*headman*) et sauvages avec lesquels on a conclu des traités dans Mannitoba et le Territoire adjacent en 1871.

Et des débats s'ensuivant, à 6 heures, P.M., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à 7½ heures P.M.

7.30 P.M.

Le Très-Hon. Sir *John A. Macdonald* met devant la Chambre la correspondance au sujet du plan de *William Kersteman* pour la construction du chemin de fer du Pacifique.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a reçu du greffier de la Couronne en Chancellerie le certificat de l'élection d'Adolphe Caron, écr., pour le district électoral du comté de Québec.

Adolphe Caron, écr., député du district électoral du comté de Québec, ayant prêté serment, et signé le rôle qui le contient, prend son siége en Chambre.

La Chambre reprend alors les débats sur la motion de M. *Sckultz* pour une adresse (telle que ci-dessus ;) et la question étant mise aux vois, est adoptée, et la dite adresse est votée.

Sur motion de M. *Pickard*, il est voté une adresse demandant une état détaillé indiquant tous les deniers payés, et pourquoi payés, par le gouvernement, ou tout membre du gouvernement, ou employé, à mêmes les deniers publics de cette Puissance, à *Edward Willis*, écr., propriétaire du "*Morning News*," publié dans la cité de St. Jean, Nouveau-Brunswick, depuis le 1er juillet 1867 jusqu'à présent.

M. *Wallace* (Norfolk) propose qu'il soit *résolu* :—

1°. Qu'à l'avenir les Canadiens doivent aspirer à atteindre leur plein développement comme peuple, mais que tout en se livrant à ces aspirations ils sont également opposés à l'indépendance, ou à leur absorption par la république voisine, et désirent seulement jouir de leurs droits aussi pleinement que leurs co-sujets des Iles Britanniques.

2°. Qu'en échange de la jouissance des pleins droits de sujets, le peuple Canadien sera prêt à accepter sa part des responsabilités qui en découlent.

3°. Que, de même que la vapeur et le télégraphe ont uni Londres et Ottawa aussi intimement que l'étaient

Londres et Edinburgh à l'époque de l'union entre l'Angleterre et l'Ecosse, il ne doit pas y avoir des difficultés insurmontables à obtenir un objet aussi désirable.

4°. Qu'une humble Adresse soit présentée à Sa Très-Gracieuse Majesté, la priant de recommander au Parlement impérial de prendre en considération une confédération de l'Empire, ou quelque autre plan qui donne aux Canadiens les pleins droits et priviléges de sujets anglais.

Et des débats s'en suivant, la dite motion est retirée avec la permission de la Chambre.

Sur motion de l'Hon. M. *Dorion*, il est voté une adresse priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie de toutes correspondances qui ont pu être échangées entre le gouvernement de la Puissance ou aucun de ses membres et les gouvernements des provinces d'Ontario et de Québec ou aucun des membres d'iceux au sujet de l'arbitrage qui a eu lieu pour la division entre la province d'Ontario et celle de Québec du surplus de la dette de la ci-devant Province du Canada au-delà des 62,500,000 piastres pris à la charge de la Puissance du Canada par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord (1867), ainsi qu'au sujet de tout appel devant le Conseil Privé de la décision des arbitres.

Sur motion de M. *Oliver*, la Chambre se forme en comité pour examiner une résolution relative au trafic sur les chemins de fer.

(*En Comité.*)

La résolution suivante est adoptée :—

*Résolu*, Qu'il est expédient de pourvoir davantage à l'administration du trafic sur les chemins de fer, et d'établir des dispositions qui puissent assurer à toutes les pays traversées par des chemins de fer des facilités raisonnables, des prix proportionnés aux distances que le fret a à parcourir, et la célérité dans la délivrance des effets ; et d'établir telles peines qui seront nécessaires pour contraindre à l'obéissance aux dispositions des actes relatifs aux chemins de fer.

Résolution à rapporter.

---

La dite résolution est rapportée en conséquence, lue une seconde fois et adoptée.

La résolution adoptée en comité des subsides, vendredi dernier, le 28 du courant, est rapportée, lue une seconde fois et adoptée.—Elle est comme suit :—

Pour faire face aux salaires du bureau du secrétaire du gouverneur-général, $5,982.50.

Sur motion de l'hon. M. *Tupper*, la chambre décide de se former en comité des voies et moyens, demain.

La Chambre alors s'ajourne.

JAMES COCKBURN,
Orateur.

# AVIS DE MOTIONS.

M. *Cockburn* (Muskoka)—Mercredi prochain—Bill pour amender l'Acte 35 Vic., ch. 13, intitulé : "Acte pour régler de nouveau la représentation dans la Chambre des Communes."

M. *Costigan*—Mercredi prochain—Adresse à Sa Majesté, demandant qu'il lui plaise faire passer un Acte pour amender l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, dans le sens que cette Chambre croit que cet acte avait en vue quand il a été passé, en décrétant que toute dénomination religieuse, dans la Province du Nouveau-Brunswick, continuera de posséder tous les droits, avantages et priviléges, quant à ses écoles, dont elle jouissait dans cette Province lors de la passation de l'Acte en dernier lieu mentionné, et aussi pleinement que si ces droits, avantages et priviléges eussent été alors établis par la loi.

M. *Witton*—Mercredi prochain—Résolu que, dans l'opinion de cette Chambre, le principe du vote au scrutin aux élections parlementaires devrait être établi.

M. *Cook*—Mercredi prochain—Adresse demandant un état indiquant la somme totale d'argent fournie à l'officier rapporteur pour la Division Nord du Comté de Simcoe durant la dernière élection pour les Communes, pour faire face aux frais de la dite élection et à la rénumération des personnes nommées comme députés officiers rapporteurs ; les noms de ces députés en rapport avec les subdivisions dans lesquelles ils ont servi, et le montant de deniers payé à chaque député officier rapporteur pour les dits services, et tous les déboursés nécessaires dans l'exécution de ses devoirs officiels.

M. *Cook*—Mercredi prochain—Pourquoi le gouvernement n'a pas dépensé la somme portée au budget de l'année dernière pour l'amélioration du havre de la ville de Collingwood ; et en demandant à revoter cette somme, est-ce l'intention du gouvernement de l'employer de bonne heure l'année prochaine à la reconstruction du brise-lame et au creusement du dit havre de manière qu'il puisse admettre des navires d'un fort tirant d'eau ?

M. *Young* (Waterloo)—Mercredi prochain—Proposera les Résolutions suivantes :—

1. Qu'en vertu des lois de naturalisation de la Grande-Bretagne, les allemands et autres individus nés à l'étran-

ger, et naturalisés dans la Puissance du Canada en vertu de ses lois, perdent leurs droits et priviléges acquis comme sujets britanniques s'ils sortent des limites de la Puissance.

2. Que cela est regardé comme un grande injustice et un grand grief par les allemands naturalisés qui sont devenus citoyens du Canada, qui prétendent avec raison qu'après avoir été légalement naturalisés, ils devraient être reconnus comme sujets britanniques dans toutes les parties du nouveau monde, tant qu'ils n'auront rien fait pour perdre ce privilége.

3. Que par un acte passé par le Parlement Impérial, dans la 33e année du règne de Sa Majesté, intitulé: "Acte de Naturalisation de 1870," il est décrété que la Grande-Bretagne reconnaîtra à l'avenir et protégera tous individus légalement naturalisés comme sujets britanniques dans toutes les parties du monde, pourvu qu'ils aient, en vertu des lois de leur état natal, cessé d'en être sujets, en changeant leur allégeance, ou quand un traité aura été conclu à cet effet entre la Grande-Bretagne et le dit état.

4. Qu'en vertu des dispositions du dit acte, un traité a été conclu entre la Grande-Bretagne et les les Etats-Unis en 1871, et un autre traité supplémentaire, l'année suivante, 1872.

5. Qu'une humble adresse soit présentée à Sa Majesté alléguant le dit grief, et demandant qu'il plaise à Sa Majesté de prendre les mesures nécessaires pour le redresser au moyen de la négociation d'un traité de naturalisation entre la Grande-Bretagne et les Etats Allemands, de manière que les Allemands naturalisés en Canada ne soient point à l'avenir assujétis aux inconvénients d'une allégeance divisée, mais qu'ils jouissent de tous les droits et priviléges de sujets anglais dans toutes les parties du monde, et qu'ils aient droit à la même protection, aussi pleinement que s'ils étaient sujets de la Grande-Bretagne par naissance.

M. *Mills*—Jeudi prochain.—Que la Chambre se forme en comité pour examiner la résolution suivante :—

1. Que le gouvernement des Etats-Unis, par la convention de 1818, a renoncé pour toujours à la liberté dont jouissaient auparavant ou que réclamaient les habitants de ce pays, de prendre, de faire sécher, et saler le poisson dans les limites de trois milles marins à partir d'aucune des côtes, baies, criques ou havres des Domaines de Sa Majesté Britannique en Amérique, non compris dans certaines limites spécifiées.

2. Que, dans l'opinion de cette Chambre, cette ligne d'exclusion coïncide avec la ligne limitrophe qui, d'après le droit des gens, désigne cette partie de la mer sur laquelle l'état voisin a jurisdiction exclusive.

3. Que les hommes publics de ce pays et le gouvernement de la Grande-Bretagne ont toujours entretenu cette opinion, mais que le gouvernement des Etats-Unis a toujours prétendu qu'une juste interprétation du premier article de la convention confère aux pêcheurs de ce pays le droit de suivre les sinuosités de la côte, et d'entrer dans les grandes baies et havres pour y pêcher, pourvu qu'ils ne le fassent point dans les limites de trois milles marins à partir du rivage.

4. Que cela, et les fins pour lesquelles les pêcheurs peuvent mettre à terre, sont les seules causes du malentendu qu'existe à propos des pêcheries entre le gouvernement du Canada et celui de la Grande-Bretagne, d'un côté, et le gouvernement des Etat-Unis, de l'autre.

5. Que ce fut pour régler ces difficultés que les négociations, qui ont abouti à la nomination de la Haute Commission conjointe à Washington, ont été entamées.

6. Que la Haute commission conjointe à Washington ni fit aucune tentative pour fixer la vraie interprétation de la convention de 1818 entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis.

7. Que par le 22e article du Traité de Washington, il est convenu que si les priviléges accordés aux citoyens des Etats-Unis en vertu de l'article 18 du dit Traité sont d'une plus grande valeur que ceux accordés par les articles 19 et 20 aux sujets de Sa Majesté Britannique, il sera nommé des commissaires pour fixer la somme brute d'argent qui sera payée par le gouvernement des Etats-Unis, ayant égard aux priviléges accordés par les articles ci-dessus aux habitants de l'Empire Britannique et des Etats-Unis.

8. Que comme le montant de l'indemnité à laquelle a droit le Canada en vertu de l'article 22 du Traité de Washington dépend de la vraie interprétation du premier article de la convention de 1818, il est impossible pour les dits commissaires de déterminer le montant de la compensation jusqu'à ce que l'interprétation du premier article de la dite convension ait été fixée.

9. Que, sans la détermination au préalable du sens du premier article de la dite convention, il n'y a pas seulement un grand danger pour le Canada de recevoir une somme beaucoup moindre que celle à laquelle il a justement droit en vertu du Traité de Washington, mais aussi un grand danger qu'on ne prenne, pour arriver à cette détermination, une base qui porte grandement atteinte aux droits indubitables de ce pays à la souveraineté des grandes baies et des bras de mer sur nos côtes, souveraineté laissée douteuse par le traité de Washington.

10. Que des mesures devraient être immédiatement prises pour lever tous doutes quant à la souveraineté exclusive de Sa Majesté sur toutes les baies, havref et bras de mer sur nos côtes, quant à sa souveraineté aussi pleinement que celle exercée sur des eaux semblables par toute nation civilisée ayant une frontière sur la mer.

11. Qu'une humble adresse soit présentée à Sa Majesté embrassant les vues exprimées dans les Résolution précédentes.

L'hon. M. *Anglin*—Qu'il ajoutera ce qui suit à la motion dont il a donné avis pour lundi le 31 mars:—

Aussi, copie de toutes pétitions à Son Excellence, demandant qu'aucun des actes ainsi passés et sanctionnés soit désavoué.

M. *Costigan*—Si le gouvernement considèrera le chemin de Témiscouata, mentionné dans le budget, comme s'étendant depuis la Rivière-du-Loup, Québec, jusqu'à Edmondston, Nouveau-Brunswick; ou si la dépense pour ce chemin sera limitée à la partie qui est située dans la province de Québec, cette dépense devenant par là purement provinciale, au détriment de cette partie du dit chemin qui est située dans le Nouveau-Brunswick, et sur laquelle aucune portion d'appropriations antérieures et semblables n'a été dépensée.

M. *Mills*—Mercredi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement de demander à la Chambre, durant cette session, une appropriation pour améliorer la navigation de la rivière Sydenham?

L'hon. M. *Tupper*—Demain—Proposera qu'il soit *résolu :*

1. Qu'il est expédient que la 27e clause de l'Acte 33 Vic., chap. 3, intitulé: "*Acte pour amender et continuer l'Acte 32 et 33 Vic., ch. 3, et pour pourvoir au gouvernement de la Province de Manitoba,*" sanctionné le 12 mai 1870, soit amendée en ce qu'elle limite à trois ans après la passation de cet Acte le temps durant lequel les droits de douane, maintenant exigibles en vertu de la loi dans la Terre de Rupert, seront en force.

2. Que, considérant que le dit terme de trois ans expire le 12 mai prochain (1873) et conséquemment avant l'ouverture complète des voies de communication commerciale avec la dite Province de Manitoba et le Territoire du Nord-Ouest mentionnés dans la dite clause du dit Acte sous le nom de Terre de Rupert, il est juste et expédient que ces lois de douane soient continuées en force jusqu'au 30 Juin prochain inclusivement, et qu'à compter du 1er Juillet 1873 le tarif de droits de douane alors en force dans la Puissance du Canada soit et vienne en pleine vigueur et ait son plein effet dans la dite Province de Manitoba et dans tous les Territoires du Nord-Ouest.

M. *Wilkes*—Si le gouvernement est informé que le collecteur des douanes au port de Toronto est l'agent (annoncé comme tel) d'une compagnie d'assurances contre le feu ; et si oui, le gouvernement lui a-t-il accordé une permission spéciale pour occuper cette position ?

M. *Wilkes*—Si la maison de douane à Toronto était assurée avant le dernier incendie du bloc adjacent ; si oui, à quelle compagnie et pour quelle somme ; et s'il a été fait une réclamation pour le montant des dommages causées par cet incendie, et si cette réclamation a été payée ?

M. *DeCosmos*—Mercredi prochain—Demandera au ministre des travaux publics pourquoi Esquimalt n'a pas été mentionné comme le terminus ouest du chemin de fer canadien du Pacifique dans la charte accordée à Sir Hugh Allan et autres, d'autant plus que le gouvernement s'est engagé, durant la dernière session, à faire de ce port le terminus ouest du dit chemin de fer ; et si c'est encore l'intention du gouvernement de faire d'Esquimalt le terminus ouest du dit chemin de fer ?

*M. Blake*—Mercredi prochain—Que cette Chambre se forme immédiatement en comité pour examiner la résolution suivante :

1. Que bien des années avant la Confédération, c'était le droit indubitable de la Province du Canada qu'aucun pouvoir ou privilége se rattachant à la navigation du St. Laurent ne fût concédé à aucun pays étranger, à moins que par sa législature la Province n'eût signifié son approbation et son adoption de cette concession.

2. Que ce droit fut reconnu d'une manière toute particulière par le gouvernement Impérial en 1847, lorsque le Comte de Grey, alors secrétaire colonial, adressa au Comte d'Elgin, alors gouverneur-général du Canada, une dépêche ayant trait à la chambre de commerce de Montréal, contenant ce qui suit :

" Quant à cette partie du mémorial qui a particulièrement rapport à la navigation des vaisseaux étrangers sur le " St. Laurent, je dois dire que, quoique cette question soit également liée aux lois générales de navigation, elle pourrait " peut-être être réglée séparément, afin de se conformer en tout ou en partie à la demande des mémorialistes, tout en se " décidant à ne pas toucher au reste des lois de navigation.

" Cependant, comme cette question est purement canadienne, et qu'en conséquence elle peut être réglée séparé- " ment, il est de la plus haute importance, avant d'essayer de la régler définitivement, que l'on connaisse bien l'opinion " de la Législature du Canada et des habitants de la province ; et malgré toute la considération que l'on doit avoir " pour le corps dont émane ce mémorial, le Gouvernement de Sa Majesté ne se croirait pas justifiable d'en venir à " une décision finale sur une question qui affecte non seulement les relations étrangères et le commerce de tout l'em- " pire, mais encore les intérêts particuliers du fisc en Canada, avant que la Législature Provinciale manifeste formel- " lement son approbation et promettre son concours. Il va probablement s'offrir une occasion de connaître les vues de " ce corps par suite de la communication que j'ai faite à votre seigneurie, de la proposition de permettre aux vais- " seaux des Etats-Unis de traverser une partie des eaux intérieures du Canada, dans les voyages qu'ils font du Fort " Covington au Lac Champlain. S'il paraissait, d'après la discussion qui pourra s'élever sur cette proposition, que " la Législature Provinciale est décidément en faveur du projet d'ouvrir la navigation du St. Laurent aux vaisseaux " étrangers, le gouvernement de Sa Majesté prendrait ce sujet en sa sérieuse considération, dans le but d'adopter les " mesures qui paraîtront les plus propres à promouvoir les intérêts communs de ce pays et du Canada, en prescrivant " que tous les changements qu'il sera expédient d'effectuer dans les règlements sur lesquels reposent maintenant les " relations commerciales entre les Etats-Unis et les possessions britanniques, seront faits d'après le principe d'une " réciprocité d'avantages entre les deux parties.

" Si, cependant, on considère en dernier ressort qu'il convient de faire quelque changement de cette nature, je " n'ai guère besoin de faire observer à votre Seigneurie qu'il sera de la plus grande importance d'éviter de donner " droit à d'autres qu'à des sujets britanniques de naviguer sur le St. Laurent ; s'il est permis aux citoyens des Etats- " Unis d'y naviguer, cette permission devra être accordée en leur donnant clairement à entendre qu'elle pourra être " révoquée suivant le plaisir du gouvernement de Sa Majesté.

" Il serait peut-être aussi expédient de limiter la durée de cette permission à une période de 5 ou 10 années, à " moins qu'elle ne soit expressément renouvelée."

3. Que ce droit fut ultérieurement reconnu dans les négociations pour obtenir le traité de réciprocité de 1854, et par la soumission de ce traité à la législature provinciale pour y être ratifié.

4. Que depuis la confédération ce droit a été conféré à la Puissance du Canada.

5. Qu'avant la réunion des commissaires nommés pour négocier le traité de Washington, le chef du gouvernement informa la Chambre de son siége que le gouvernement impérial avait donné des assurances à plusieurs reprises qu'aucun des droits du Canada ne serait cédé sans son consentement.

6. Que le consentement du Canada à la cession aux Etats-Unis d'aucun de ses droits et priviléges relativement à la navigation du St. Laurent n'a jamais été demandé ou donné.

7. Que par le 26e article du Traité de Washington, il est convenu de ce qui suit :—

" La navigation du fleuve Saint-Laurent, en amont et en aval, à partir du 45e parallèle de latitude nord, où il " cesse de former la frontière entre les deux pays, jusqu'à la mer, demeurera à tout jamais libre et ouverte au com- " merce pour les citoyens des Etats-Unis, mais assujétie aux lois et aux règlements de la Grande-Bretagne ou du Ca- " nada qui ne sont pas incompatibles avec ce privilège de libre navigation.

" La navigation des rivières Yu-Kon, Porc-Epic et Stikine, en amont et en aval, jusqu'à la mer, demeurera à " tout jamais libre et ouverse au commerce pour les sujets de Sa Majesté Britannique et les citoyens des Etats-Unis, " mais assujétie aux lois et aux règlements de l'un ou l'autre pays (pour la portion comprise sur le territoire respectif) " qui ne sont pas incompatibles avec ce privilège de libre navigation."

8. Que, dans l'opinion de cette Chambre, le Canada aurait dû avoir été consulté avant la ratification du dit article.

9. Que dans les négociations que ont abouti au dit traité, les commissaires britanniques maintinrent les vues (qui avaient toujours été maintenues auparavant par le gouvernement impérial) que les citoyens des Etat-Unis n'avaient aucun droit à la navigation du St. Laurent; ils ajoutèrent qu'il y avait certaines rivières coulant à travers le Territoire d'Alaska qui devraient, pour les mêmes raisons, être déclarées libres pour les sujets britanniques, dans le cas où le fleuve St. Laurent serait déclaré libre; mais ils ne réclamèrent point le droit à la navigation de ces rivières en vertu du traité de St. Petersburg et de traités subséquents, ni à la navigation de la rivière Colombie ; et traité ne contient aucune disposition relative à la navigation de la rivière Colombie.

10. Que, dans l'opinion de cette Chrmbre, la libre navigation de la rivière Colombie devrait être demandant obtenue pour les sujets britanniques pour les mêmes raisons que la libre navigation du St. Laurent a été concédée aux Etats-Unis.

12. Qu'il soit présenté une humble adresse à Sa Majesté embrassant les paragraphes précédents, et demandant qu'il plaise à Sa Majesté d'ordonner que le Canada sera consulté avant qu'aucune cession de ses droits ne soit faite à l'avenir ; et d'ordonner que telles mesures soient prises qui, au jugement de Sa Majesté, seront les plus propres à procurer la concession aux sujets de Sa Majesté de la libre navigation de la rivière Colombie.

M. *Palmer.*—Si c'est l'intention du gouvernement de faire procéder immédiatement à l'exploration du havre de St. Jean, N.-B. ; si non, quand ?

M. *Palmer.*—Si c'est l'intention du gouvernement de présenter un bill, durant cette session, pour pourvoir à la constitution et organisation d'une cour générale d'appel pour le Canada, tel que prescrit par la 101e clause dl'Acte de l'Amérique Britannique du Nord ?

M. *Stirton.*—Lundi prochain—Adresse demandant copie de toute correspondance entre le gouvernement ou quelqu'un de ses membres et Sir *Hugh Allan* ou quelqu'un écrivant en son nom, ou un de ses associés ; ou toute correspondance avec quelque personne ou quelques personnes que ce soit, au sujet du chemin de fer canadien du Pacifique ou de la proposition faite par ces personnes de le construire, équiper et exploiter, et des moyens qu'elles avaient de former une compagnie.

Copie de tout contrat conclu entre Sir *Hugh Allan* et ses associés et le gouvernement pour la construction, l'équippement et l'exploitation du dit chemin de fer, en vertu de la charte accordée par le Gouverneur-Général en conseil le cinquième jour de février.—Copie de la liste d'actions soumise par Sir *Hugh Allan* ou ses associés avant la signature de ce contrat.

Des états énonçant les noms des actionnaires du chemin de fer canadien du Pacifique sous l'empire de la dite charte du 5 février dernier ; le nombre des actions possédées par chaque actionnaire ; par qui et quand elles ont été souscrites ; et, pour celles qui n'ont pas été souscrites par l'actionnaire en personne, les noms des agents ou procureurs qui les ont souscritss ; le montant versé sur la souscription, avec la mention des noms de ceux par qui et à qui il a été versé au crédit du Receveur-Général ; le nom de la banque où il est maintenant déposé ; la date de ce versement, et s'il a été fait en espèces ou en effets du Gouvernement ; et les conditions auxquelles ces dépôts ont été reçus.

Les noms de ceux qui ont demandé à prendre des actions de la compagnie à la suite des annonces de la compagnie appelant des demandes de souscriptions d'actions et datées à Montréal, le 11 février dernier ; et dans les cas où les demandes n'ont pas été faites par les souscripteurs en personne, les noms des agents ou procureurs qui les ont faites ; le nombre d'actions demandées par chaque personne ; le nombre d'actions allouées à chacune, le montant payé sur chaque action ainsi allouée et le nom de la banque où est déposé ce montant ; la date du paiement et les conditions auxquelles ces dépôts sont en la possession de telle banque ; et dans les cas où il peut y avoir eu transferts d'actions les noms des personnes auxquelles ont été faits ces transferts.

Aussi, le nombre des actions souscrites sur les livres ouverts, pour recevoir les demandes de souscriptions d'actions, par la compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique dans les capitales des provinces du Canada, en juillet dernier, avec indication du nombre d'actions demandées dans chacune de ces villes; et dans les cas où les demandes n'ont pas été faites par les souscripteurs en personne, les noms des agents ou des procureurs qui les ont faites pour eux.

Aussi, les garanties qui ont été données à la satisfaction du gouverneur en conseil pour la souscription de $10,000,000 mentionnées dans la charte.

---

(Dans les Votes et Délibérations de Lundi.)

Les Bills suivants ont été affichés, samedi dernier, pour être pris en considération par les comités suivants, mardi le 8 avril prochain, savoir :

*Par le Comité des Banques et du Commerce.*

Bill (No. 46) pour incorporer la Compagnie Maritime d'Equippement de la Puissance du Canada.
Bill (No. 47) pour incorporer la Banque du Canada.

*Par le Comité des Chemins de Fer, etc.*

Bil (No. 48) pour incorporer la Compagnie Hydraulique de Lachine.

Alfred Todd, Greffier en Chef du Bureau des Bills Privés.

No. 18.

OTTAWA, LUNDI, 31 MARS 1873.

1ère Session, 2e Parlement, 36 Vict., 1873.

# VOTES ET DELIBERATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA.

Imprimés par I. B. Taylor, 29, 31 et 33, Rue Rideau

1873.

128

# No. 19.

# VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES.

## OTTAWA, MARDI, 1er AVRIL 1873.

M. l'Orateur met devant la Chambre le compte courant du comptable de la Chambre des Communes du Canada, indiquant le montant reçu et déboursé par lui pour les contingents de la dite Chambre, du 30 juin 1871 au 30 juin 1872.

Aussi, un état comparatif indiquant le nombre d'officiers et serviteurs permanents de la Chambre des Communes, avec leurs salaires, etc., pour les années 1867, 1870 et 1872 respectivement,

Et un état comparatif de la dépense de la Chambre des Communes pour les années fiscales 1871 et 1872.

Quarante pétitions sont présentées et déposées sur la table.

L'Hon. M. *Campbell*, du comité général des élections, fait rapport qu'en conformité de la 48e clause de l'acte concernant les élections parlementaires contestées, le comité a choisi sur la liste alphabétique des membres qui lui a été renvoyée huit membres pour former la liste des présidents pour la présente session, et pour servir comme présidents de comité d'élection, savoir : MM. *Edward Carter, Richard John Cartwright, Télesphore Fournier, Henri Gustave Joly, George Aivey Kirkpatrick, James McDonald* (Pictou), *Acalus Lockwood Palmer* et *Thomas Scatcherd.*

Il fait aussi rapport qu'en conformité de la 49e clause du dit acte, le comité a partagé les membres restant sur la liste alphabétique en trois listes, marquées respectivement A. B. C.

Le greffier de la chambre décide alors par le sort l'ordre des dites listes, comme suit, savoir :—

No. 1—LISTE A.

Messieurs

Almon,
Anglin,
Bain,
Beaubien,
Bourassa,
Bowell,
Burpee (*St. Jean*),
Chisholm,
Church,
Colby,
Dewdney,
Dorion (*Drummond et Arthabaska*),
Doull,
Findlay,
Flesher,
Gendron,
Grant,
Harwood,
Huntington,
Landerkin,
Langlois,
Little,
McDonald (*Antigonish*),
McDougall,
Metcalfe,
Mitchell,
Moffatt,
Pozer,
Ray,
Robillard,
Ross (*Victoria, N. E.*),
Ryan,
Rymal,
Schultz,
Thompson (*Haldimand*),
Tilley,
Tobin,
Tourangeau,
Wallace (*Albert*),
Young (*Waterloo*),
Jones.

No. 2. LISTE C.

Messieurs

Baby,
Bergin,
Bodwell,
Brown,
Burpree (*Sunburry.*)
Cartier, Sir George,
Connell,
Currier,
DeCosmos,
Domville,
Dugas,
Galbraith,
Gaudet,
Gibbs (*Ontario D. N.*)
Gillies,
Grover,
Haggart,
Jetté,
Killam,
Lewis,
Mackenzie,
Masson,
McAdam,
McDonald (*Cap Breton.*)
McDonnell (*Inverness.*)
Merritt,
Nathan,
Nelson,
Oliver,
Pâquet,
Pickard,
Binsonneault,
Pope,
Richard,
Robitaille,
Ross (*Champlain.*)
Snider,
Thompson (*Caribou.*)
Wallace (*Norfolk.*)
White (*Halton.*)
Wright (*Ottawa.*)

No. 3 LISTE B.

Messieurs

Archambeault,
Béchard,
Bellerose,
Benoit,
Blake,
Brooks,
Brouse,
Charlton,
Chipman,
Coffin,
Cunningham,
Dormer,
Fleming,
Forbes,
Fortin,
Gibbs (*Ontario D. S.*),
Harvey,
Hincks, Sir Francis,
Holton,
Lacerte,
Lanthier,
Le Vesconte,
Macdonald (*Glengarry*),
Macdonald, Sir John,
McGreevy,
Mills,
O'Connor,
Pearson,
Pelletier,
Prévost,
Rochester,
Savary,
Scriver,
Smith (*Selkirk*),
Staples,
Stirton,
Taschereau,
Tupper,
Webb,
White (*Hastings*),
Wilkes.

Sur motion de l'hon. M. *Campbell*, les dites listes son renvoyées au comité général des élections.

M. *Rymal*, du comité des ordres permanents, présente le 5e rapport de ce comité, lequel est comme suit :

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés quant aux pétitions suivantes, savoir :—De *James Irwin* et autres, demandant l'incorporation de la compagnie de faucheuses, dite "Guerrière" de MM. *Hall* et *Fairweather* et autres, demandant l'incorporation de la compagnie maritime d'importateurs de métaux de la Puissance du Canada ; d'*E. Brown* et autres, demandant l'incorporation de la compagnie d'assurances maritimes de l'intérieur et contre le feu de la Puissance ; de *Mossom Boyd* et autres, demandant l'incorporation de la compagnie de Transport de Huron et Ontario ; de la compagnie canadienne de prêts et d'agences de Londres ; de *Milton Cartwright* et autres, demandant des amendements à la charte de la compagnie du pont de chemin et du tunnel de St. Clair ; des mêmes demandant des amendements à la charte de la compagnie du pont de chemin de fer de la rivière Détroit ; de la compagnie du chemin de fer d'Erié et Niagara ; de la société permanente de construction et d'épargnes des francs tenanciers de la cité de Toronto ; de la compagnie de chars du Canada ; de *J. R. Armstrong* et compagnie, et autres demandant l'incorporation de la compagnie provinciale d'appareils de chauffage par l'huile de pétrole ; de *T. H. Grant* et autres, demandant l'incorporation de la banque de Stadacona ; de *George Davy* et autres, demandant l'incorporation de la compagnie canadienne de marble de Marezzo ; d'*Arthur N. Jarvis* et autres, demandant l'incorporation de la compagnie d'assurances maritimes et contre le feu du Canada.

La compagnie du chemin à lisses de colonisation du Nord de Montréal, a présenté une pétition demandant à prolonger sa ligne depuis la Rivière Creuse jusqu'à un point ou elle traverse le chemin de fer Canadien du Pacifique, et aussi une autre pétition demandant à la prolonger de là jusqu'au Sault Ste. Marie, à la Baie Georgienne et au Lac Supérieur. L'avis rencontre les allégations de la première pétition, mais quand au prolongement mentionné dans la seconde, un avis supplémentaire n'a paru que depuis le 8 mars ; mais comme ce prolongement s'étend sur un territoire non colonisé où aucun droit privé ne peut être affecté, votre comité recommande que l'avis soit considéré suffisant.

M. *Crawford* présente un bill (No. 62) pour incorporer la compagnie d'Exprès de la Puissance du Canada, lequel est renvoyé au comité des Banques, etc.

M. *Gibbs* (Ontario Sud) présente un bill (No. 63) pour amender les actes incorporant la compagnie de prêts et d'agences de London (responsabilité limitée), lequel est renvoyé au comité des Banques, etc.

M. *Savary* présente un bill (No. 61) pour incorporer la compagnie Canadienne de Marble de Marezzo, lequel est renvoyé au comité des Banques, etc.

M. *Ross* (Durham) présente un bill (No. 45) pour incorporer la compagnie de transport de Huron et Ontorio lequel est renvoyé au comité des Banques, etc.

M. *Tourangeau* présente un bill (No. 51) pour incorporer la Banque de Stadacona, lequel est renvoyé au comité des banques, etc.

Le bill (No. 10) pour amender les actes relatifs aux gardiens de port à Montréal et Québec, est lu une troisième fois et passé.

La Chambre se forme en comité des voies et moyens.

(*En comité*).

La résolution suivante est adoptée :

*Résolu*, que pour faire face au subside accordé à Sa Majesté pour l'année fiscale finissant le 30 juin 1874, la somme de $5,982.50 soit accordée à même le fonds de revenu consolidé du Canada.

Résolution à rapporter.

---

La dite résolution est en conséquence rapportée, lue une seconde fois, et adoptée par la Chambre.

Permis au comité de siéger de nouveau vendredi prochain.

La Chambre alors s'ajourne.

JAMES COCKBURN,
Orateur.

---

# AVIS DE MOTIONS.

M. *Nathan*—Jeudi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement de faire faire un examen de la langue de terre entre les Havres de l'Esquimalt et Victoria, dans le but de constater la possibilité de construire un canal pour les unirs ?

L'hon. M. *Mitchell*—Vendredi prochain—Bill pour suspendre pendant un temps limité l'opération de certains actes relatifs à l'inspection des bateaux à vapeur dans la Colombie Anglaise ?

M. *Geoffrion*—Lundi prochain—Bill pour accorder certains pouvoirs à la compagnie de chemin de fer de Montréal, Chambly et Sorel.

No. 19.

OTTAWA, MARDI 1er AVRIL, 1873.

1ère Session, 2e Parlement, 36 Vict., 1873.

# VOTES ET DELIBERATIONS

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA.

Imprimés par I. B. TAYLOR, 29, 31 et 33, Rue Rideau

1873.

182

No. 20.

# VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MERCREDI, 2 AVRIL 1873.

Quatrevingt-trois pétitions sont présentées et déposées sur la table.

Les pétitions suivantes sont reçues et lues:

De *Simpson White* et autres, des townships de Muskoka et Draper; de *Michael Clipsham* et autres, du township de Morrison; d'*Edward Bray*, jr., et autres, des townships de Stevenson et Stisted; de *Thomas McMurray* et autres, du village de Bracebridge; du conseil municipal du comté de Victoria; du conseil municipal du township de Wawanosh Ouest; de *John Gordon* et autres, du township de Wawanosh Ouest; d'*Andrew Williamson* jr., et autres, du township de Seneca; de *John H. Serm* et autres, du township d'Oneida; de *Thomas A. Ivey* et autres, du township de Walpole; de *E. E. Phillips* et autres, des townships de Walpole et Rainham; de *John McLellan*, J. P., et autres, du township de Walpole; de *D. C. Honsberger* et autres, du township de Cayuga Sud; et de *A. C. Buck* et autres, du village de Caledonia, tous du comté de Haldimand; de *James Cunningham* et autres, du village de Thornton; de *F. B. Barclay* et autres, du township d'Innisfil; de *F. A. Johnson* et autres, du village de Bell Ewart; de *William H. Mulholland* et autres, du township d'Innisfil; de *John W. Tatten* et autres, du village d'Angus; de *John C. Stevenson* et autres, du township de Innisfil; de *James W. Stewart* et autres des townships de Tecumseth, Essa, Innisfil, et Gwillimbury Ouest; de *Frederick Strangeways* et autres, du township de Tecumseth; de *Robert Hill* et autres, du township de Tecumseth; et de *Thomas A. Ballamy* et autres, des townships d'Essa, Tecumseth, Innisfil, et Gwillimbury Ouest, tous du comté de Simcoe; de *William Burry* et autres, du township de Sombra; et de *Hiram N. Roberts* et autres, du township de Sombra, tous du comté de Lambton; de *Daniel Wallan* et autres, du township of Camden, comté de Bothwell; d'*Elias N. Shaver* et autres, du township de Roxbury; de *T. Bennett* et autres, du township de Roxbury; du révérend *J. Garett* et autres, du township de Cornwall; et de *Jonah Couthart* et autres, de Lunenburg, tous du comté de Stormont; du révérend *Benjamin Sherlock* et autres, du township de Chinguacousy; de *John Cameron* et autres, du township de Chinguacousy, de *George McAuley* et autres, du village de Streetsville; et de *John Coyne*, M.P.P., et autres, du village de Brampton, tous du comté de Peel; de *J. Perkins* et autres, du village de Petrolia; du révérend *John Jacobs* et autres, de la réserve des Sauvages du township de Sarnia; de *D. McDonald* et autres, des townships de Plympton et Sarnia; de *W. M. Leay* et autres, du township de Warwick; de *John Vance* et autres, du township de Bosanquet; de John Dewar et autres, du township de Plympton; de *William Anderson*, M.D., et autres, du township de Moore; *M. D. Crawford* et autres, de la ville de Sarnia quartier Nord; de *John Dewar*, et autres, de la ville de Sarnia; de *Luke Sims* et autres, des sources huillières; de *Andrew S. Harkness* et autres, des Townships de Moore et Sombra; du révérend *George Clarke* et autres, de Mooretown; de *Peter McPhederan* et autres, du township de Plympton; de *R. Shepherd*, et autres, du township de Plympton; de *D. S. McLune* et autres, du township de Plympton, tous du comté de Lambton; du conseil municipal du township de Burford; de *R. H. Waddell*, et autres, des townships de Louth et Clinton; de *W. H. Withrow* et autres, du township de Niagara; de *C. Kilborn*, J. P., et autres, du township de Clinton; et de *R. F. Bridgman* et autres, du township of Grimsby, tous du comté de Lincoln; demandant la passation d'une loi contre la vente des liqueurs enivrantes.

*D'Alphery Nelson* et autres, de la Seigneurie Royale de Sorel, District de Richelieu ; se plaignant de certains griefs dans la dite Seigneurie, et demandant que justice leur soit rendue.

D'*Etienne Guy*, de Lachine Inférieure, district de Montréal, Ecr., demandant que le Bill maintenant devant la Chambre pour incorporer la compagnie hydraulique de Lachine, et pour lui conférer certains pouvoirs ne devienne pas loi.

De *G. P. Mitchell* et autres ; demandant la passation d'un Acte pour assimiler la loi concernant l'intérêt dans la Nouvelle Ecosse à celle d'Ontario et Québec, ou du Nouveau-Brunswick.

De J. A. *Tenwick* et autres du comté de Kings, N. B. ; demandant à être incorporés sous le nom de chambre de commerce du comté de Kings.

De *Peter M. Abbott* et autres, du comté de Charlotte, N. B. ; demandant à être incorporés pour construire un pont de chemin de fer entre St. Stephen, N. B. ; et l'état du Maine, E. U.

De *William Kersteman* et autres ; demandant à être incorporés sous le nom de la compagnie du chemin de fer de la baie James et du lac Supérieur.

De *James McNab*, du township de Bosanquet, comté de Lambton (ci-devant de la ville d'Owen Sound, dans le comté de Grey) et province d'Ontario, fabricant de moulins ; demandant la passation d'un acte pour légaliser et confirmer l'extension des lettres patentes qui lui ont été accordées comme inventeur d'un accoupleur de chars horizontal.

De *Richard Benner* et autres ; de la cité de Toronto ; demandant à être incorporés sous le nom de la compagnie de financière en fait de terres du Canada.

De la chambre de commerce de la ville de Galt ; demandant la continuation de l'acte des débiteurs insolvables de 1869, et de ses amendements, à compter du 1er septembre 1873 sans limitation de temps.

De *James Malone* et autres, du havre de Woods et d'autres lieux, township de Barrington, comté de Shelbourne N. E. ; demandant qu'il ne soit point accordé de licences pour tendre des rets à poisson le long du rivage dans le dit township.

Motion étant faite à l'effet que la pétition du Barreau de la province de Québec, section du district de Montréal demandant une enquête sur l'administration actuelle de la justice dans la dite province, et qu'il soit pris des mesures pour assurer une rémunération suffisante aux juges résidant dans les cités de Montréal et Québec, et une pension de retraite raisonnable, soit reçue et lue,—

M. l'Orateur décide qu'elle ne peut être reçue, parce que l'octroi de ses conclusions entraînerait une dépense de deniers publics,

L'hon. M. *Campbell*, du comité général des élections, fait rapport que le comité a fixé les jours pour choisir des comités spéciaux pour la décision du mérite des pétitions d'élection dans les cas suivants savoir :

*Pour le District électoral de Toronto Est* :—Jeudi, le 17 du courant, à 11 heures, A. M., sur la liste A, No. 1.

*Pour le District électoral de la division Nord du comté de Huron* :—Jeudi, le 17 du courant, à 11 heures A. M., sur la liste A, No. 1.

*Pour le District électoral de la division Ouest du comté de Peterborough* :—Vendredi, le 18 du courant, à 11 heures, A. M., sur la liste A, No. 1.

M. *Morrison* présente un Bill (No. 54) pour amender l'Acte du chemin de fer d'Erié et Niagara, lequel est renvoyé au comité des chemins de fer, etc.

Aussi, un Bill (No. 55) pour amender l'Acte incorporant la compagnie du pont de chemin de fer de la Rivière St. Clair, lequel est renvoyé au comité des chemins de fer, etc.,

Aussi, un Bill (No 60) pour incorporer la compagnie de chars et manufacturière du Canada, lequel est renvoyé au comité des Bills privés.

M. *Witton* présente un Bill (No 60) pour incorporer la compagnie d'assurances maritimes de l'intérieur et contre le feu de la Puissance, lequel est renvoyé au comité des banques, etc.

M. *Beaty* présente un Bill (No. 34) pour incorporer la banque de l'Ouest du Canada, lequel est renvoyé au comité des banques, etc.

L'Hon. M. *Huntington* propose que M. *Huntington*, membre de cette Chambre, ayant déclaré de son siége qu'il est informé d'une manière digne de foi, et qu'il croit pouvoir établir par des preuves satisfaisantes qu'en prévision de la législation de la dernière session relative au chemin de fer du Pacifique, il fut conclu un arrangement entre Sir *Hugh Allan*, agissant pour lui-même, et certains autres promoteurs canadiens et *G. W. McMullen*, agissant pour certains capitalistes des Etats-Unis, par lequel arrangement ces derniers convinrent de fournir tous les fonds nécessaires pour la construction du chemin de fer projeté, et de donner au premier un certain percentage en vue de leurs intérêts et de leurs intérêts et de leur position, le plan convenu étant ostensiblement celui d'une compagnie canadienne ayant Sir *Hugh Allan* comme présideut ; que le gouvernement fut informé que des négociations étaient pendantes entre les dites parties ; que subséquemment il fut convenu entre le gouvernement et Sir *Hugh Allan* et M. *Abbott*, M. P., que Sir *Hugh Allan* et ses amis avanceraient une forte somme d'argent pour aider à l'élection des ministres et de leurs amis à l'élection générale alors prochaine, et que lui et ses amis auraient le contrat pour la construction du chemin de fer ; qu'en conséquence Sir *Huyh Allan* avança une forte somme d'argent pour l'objet ci-dessus mentionné, à la sollicitation pressante de ministres ; qu'une partie des deniers dépensés par Sir *Hugh Allan* pour obtenir l'Acte d'incorporation ou charte lui a été payée par les dits capitalistes des Etats-Unis en vertu de l'arrangement conclu avec lui, il soit ordonné qu'un comité de sept membres pour s'enquérir de toutes les circonstances se rattachant aux négociations pour la construction du chemin de fer du Pacifique, à la législation de la dernière sur le sujet, et à l'octroi de la charte de Sir *Hugh Allon* et autres, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et papiers, et avec instruction de faire rapport de tous les témoignages pris devant lui, ainsi que de ses délibérations.—Rejeté sur la division suivante :

POUR :

Messieurs

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Anglin, | Cauchon, | Fournier, | Mills, | Rymal, |
| Archibald, | Charlton, | Galbraith, | Oliver, | Scatcherd, |
| Bain, | Church, | Geoffrion, | Pâquet, | Smith (*Pee*), |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Béchard, | Cook, | Gibson, | Paterson, | Snider, |
| Bergin, | Cutler, | Gillies, | Pearson, | Stirton, |
| Blain, | Delorme | Harvey, | Pelletier, | Taschereau, |
| Blake, | De St. George, | Higinbotham, | Pickard, | Thompson (*Haldimand*), |
| Bourassa, | Dorion, (*Drummond et Arth.*) | Holton, | Pozer, | |
| Bowman, | | Horton, | Prévost, | Thompson (*Welland*) |
| Boyer, | Dorion (*Napierville*) | Huntington, | Richard (*Mégantic*), | Tremblay, |
| Brouse, | Edgar, | Jetté, | Richards, | Trow, |
| Buell, | Ferris, | Joly, | Ross (*Durham*), | White (*Halton*), |
| Burpee, (*Sunbury*) | Findlay, | Laflamme, | Ross (*Middlesex*), | Wilkes, |
| Cartwright, | Fiset, | Mackenzie, | Ross (*Prince-Edouard*), | Young (*Montréal Ouest*) |
| Casey, | Fleming, | Mercier, | Ross (*Wellington*), | Young (*Waterloo*).—76 |
| Casgrain, | Forbes, | Metcalfe, | | |

CONTRE :

Messieurs

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Almon, | Crawford, | Haggart, | Mailloux, | Ross (*Victoria*), |
| Archambeault, | Cunningham, | Harwood, | Masson, | Ryan, |
| Baby, | Currier, | Hincks, Sir F. | Mathieu, | Savary, |
| Baker, | Daly, | Howe, | McAdam, | Schultz, |
| Beaty, | DeCosmos, | Jones, | McGreevy, | Scriver, |
| Beaubien, | Dewdney, | Keeler, | Merritt, | Shibley, |
| Bellerose, | Domville. | Killam, | Mitchell, | Smith (*Selkirk*), |
| Benoit, | Dormer, | Kirkpatrick, | Moffatt, | Smith (*Westmoreland*), |
| Bowell, | Doull, | Lacerte, | Morrison, | Staples, |
| Brooks, | Dugas, | Langevin, | Nathan, | Stephenson, |
| Brown, | Duguay, | Langlois, | Nelson, | Thompson (*Cariboo*), |
| Burpee, (*St. Jean*) | Farrow, | Lanthier, | O'Connor, | Tilley, |
| Cameron (*Cardwell*), | Flesher, | Le Vesconte, | Palmer, | Tobin, |
| Campbell, | Fortin, | Lewis, | Pinsonneault, | Tourangeau, |
| Carling, | Gaudet, | Little, | Pope, | Tupper, |
| Caron, | Gendron, | Macdonald, Sir J. | Price, | Wallace (*Albert*), |
| Carter, | Gibbs, (*Ont.*, D. N.) | McDonald, (*Antigonish*) | Ray, | Wallace, (*Norfolk*) |
| Chipman, | Gibbs, (*Ont.*, D. S.) | McDonald (*Cape B.*), | Robinson, | White (*Hastings Est*), |
| Chisholm, | Glass, | McDonald, (*Pictou*) | Robitaille, | Witton, |
| Coffin, | Grant, | McDonald (*Inverness*), | Rochester, | Wright, (*Ottawa*) |
| Colby, | Grover, | MacKay, | Ross, (*Champlain*), | Wright, (*Pontiac*)–107. |
| Costigan, | Hagar, | | | |

M. *Savary*, propose qu'il soit présenté une adresse à Son Excellence demandant copie de toute correspondance échangée depuis le 1er juillet 1867 entre le gouvernement de la Puissance et les juges de la Cour Suprême de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, touchant l'inégalité des salaires des juges occupant la même position dans les différentes provinces, et copie de toute protestation à cet égard faite par lee barreau de la Nouvelle-Ecosse ou du Nouveau-Brunswick.

Et des débats s'ensuivant, il est ordonné que les dits débats soient ajournés.

7, 30, P. M.

Les Ordres du Jour sont appelés conformément à la Règle 19.

Le Bill (No. 4) pour rendre les membres des conseils législatifs et des assemblées législatives des provinces maintenant comprise ou qui pourront être par la suite comprise dans la Puissance du Canada inhabiles à siéger ou voter dans la Chambre des Communes du Canada, est examiné en comité général et rapporté.—Troisième lecture, demain.

Le Bill (No. 5) pour amender l'Acte 35 *Vict.*, ch. 15, intitulé ; "Acte pour obliger les membres de la législature locale de toute province où le double mandat n'est pas permis à résigner leur siége avant de devenir candidats pour des siéges dans le parlement de la Puissance, et pour établir d'autre dispositions dans le cas de l'élection de candidats non qualifiés, est lu une seconde fois, et renvoyé à un comité général pour demain.

Un message est reçu du Sénat adoptant le bill (No. 12) pour amender l'Acte pour pourvoir à la nomination d'un maître du havre pour le Port d'Halifax, sans amendements.

Les bills suivants sont lus une seconde fois et renvoyés à un comité général pour demain.

Bill (No. 8) pour amender l'Acte 34 Vic., ch. 43, intitulé : " Acte pour permettre à certaines compagnies de chemin de fer de pourvoir aux besoins du trafic croissant sur leurs chemin de fer et pour amender l'Acte des chemins de fer, 1868.

Bill (No. 33) pour amender l'acte 32-33 *Vict.*, ch. 35, relatif aux procès pour féloni et *misdemeanor*.

Sur motion de l'hon. M. *Tupper*, la Chambre décide de se former en comité, vendredi prochain pour examiner les résolutions suivantes :

*Résolus*, qu'il est expédient que la 27e clause de l'Acte 33 *Vic.*, ch. 3, intitulé : "*Acte pour amender et continuer l'Acte* 32 *et* 33 *Vic., ch.* 3, *et pour pourvoir au gouvernement de la Province de Manitoba*," sanctionné le 12 mai 1870, soit amendée en ce qu'elle limite à trois ans après la passation de cet Acte le temps durant lequel les droits de douane, maintenant exigibles en vertu de la loi dans la Terre de Rupert, seront en force.

*Résolu*, que, considérant que le dit terme de trois ans expire le 12 mai prochain (1873), et conséquemment avant l'ouverture complète des voies de communication commerciales avec la dite Province de Manitoba et le Territoire du Nord-Ouest mentionnés dans la dite clause du dit Acte sous le nom de Terre de Rupert, il est juste et expédient que ces lois de douane soient continuées en force jusqu'au 30 juin prochain inclusivement, et qu'à compter du 1er juillet 1873 le tarif de droits de douane alors en force dans la Puissance du Canada soit et vienne en pleine vigueur et ait son plein effet dans la dite Province de Manitoba et dans tous les Territoires du Nord-Ouest.

La Chambre alors s'ajourne.

JAMES COCKBURN,
Orateur.

# AVIS DE MOTIONS

M. *Ross* (Middlesex)—Lundi prochain—Adresse demandant un état indiquant le montant dépensé durant la dernière année fiscale pour des annonces du gouvernement, ou pour le service public, dans aucun des journaux public s de la Puissance, le montant payé à chaque journal, et l'objet pour lequel cet argent à été payé.

M. *Trow*—Vendredi prochain—Comité chargé de s'enquérir de la méthode la plus efficace pour promouvoir la colonisation dans les différentes Provinces de la Puissance, avec pourvoir d'envoyer quérir personnes et papiers.

M. *Mckenzie*—Vendredi prochain—Adresse demandant tous les rapports départementaux concernant le canal de la Baie Verte.

## AVIS DE PETITIONS D'ELECTION.—TORONTO EST.

Conformément aux dispositions de l'Acte concernant les Elections Parlementaires contestée; AVIS est par le présent donné qu'un *comité spécial* pour décider du mérite de la Pétition se plaignant de l'illégalité de l'élection pour le district *électoral de Toronto Est*, sera choisi par le comité général des Elections, *jeudi, le 17e jour d'Avril courant*, à *onze heures*, A. M., dans la chambre du comité des Elections contestées de la Chambre des Communes.

Toutes les parties intéressées sont par le présent notifiées de comparaitre devant le comité général des Elections par elles mêmes, leurs avocats ou agents, au temps et lieu ci-dessus mentionné,

Chambre des Communes,

Daté ce 2e jour d'avril 1873.

STEW. CAMPBELL,
Président.

## AVIS DE PÉTITION D'ELECTION.—HURON NORD.

Conformément aux dispositions de l'acte concernant les elections parlementaires contestées, AVIS est par le présent donné qu'un *comité spécial* pour décider du mérite de la pétition se plaignant de l'illégalité de l'élection pour la *division électorale de la division nord du comté de Huron* sera choisi par le comité général des élections, *jeudi le 17e jour d'avril courant*, à 11 *heures*, A. M., dans la chambre du comité des élections contestées de la Chambre des Communes.

Toutes les parties sont par le présent notifiées de comparaître devant le comité général des élections par elles mêmes, leurs avocats ou agents, au temps et lieu ci-dessus mentionné.

Chambre des Communes,

Daté ce 2e jour d'avril 1873.

STEW. CAMPBELL,
Président.

## AVIS DE PÉTITION D'ELECTION.—PETERBOROUGH OUEST.

Conformément aux dispositions de l'acte concernant les élections parlementaires contestées, AVIS est par le présent donné qu'un *comité spécial* pour décider du mérite de la pétition se plaignant de l'illégalité de l'élection pour le *district électoral de la division ouest du comté de Peterborough* sera choisi par le comité général des Elections, *mardi, le 18e jour d'avril courant*, à 11 *heures*, A. M., dans la chambre du comité des élections contestées de la Chambre des Communes.

L'officier-rapporteur et toutes les parties intéressées sont par le présent notifiés de comparaître devant le dit comité général des élections par eux mémes, leurs avocats ou agents, au temps et lieu susmentionné.

Chambre des Communes,

Daté ce 2e jour d'avril 1873.

STEW. CAMPBELL,
Président.

---

Conformément à la 61e clause de l'acte concernant les élections parlementaire, contestées, ch. 7 des Statuts Refondus du Canada, AVIS et par le présent donné des comités spéciaux d'élection pour décider du mérite des pétitions d'élection qui doivent être choisis pour la semaine de calendrier commençant dimanche le 13e jour et finissant samedi le 19e jour d'avril courant,—et de la liste sur laquelle les comités seront choisi pour décider du mérite des dites pétitions.

*Sur la liste A. No.* 1.

1. *Toronto* (Est)—Jeudi, le 17 du courant, à 11 heures, A. M.
2. *Huron* (Division Nord)—Jeudi, le 17 du courant, à 11 heures, A. M.
3. *Peterborough* (Division Ouest)—Vendredi, le 18 du courant, à 11 heures, A. M.

J. P. LEPROHON,
Greffier en chef des comités d'élections contestées.

---

*Liste de Service.*

No. 1—LISTE A.

Messieurs

Almon,
Anglin,
Bain,
Beaubien,
Bourassa,
Bowell,
Burpee (*St. Jean*),
Chisholm,
Church,
Colby,
Dewdney,
Dorion (*Drummond et Arthabaska*),
Doull,
Findlay,
Flesher,
Gendron,
Grant,
Harwood,
Huntington,
Jones,
Landerkin,
Langlois,
Little,
McDonald (*Antigonish*),
McDougall,
Metcalfe,
Mitchell,
Moffatt,
Pozer,
Ray,
Robillard,
Ross (*Victoria, N. E.*),
Ryan,
Rymal,
Schultz,
Thompson (*Haldimand*),
Tilley,
Tobin,
Tourangeau,
Wallace (*Albert*),
Young (*Waterloo*).

*Liste des Présidents.*

Edward Carter, écuyer,
Richard John Cartwright, écuyer,
Télesphore Fournier, écuyer,
Henry Gustave Joly, écuyer,
George Ainrey Kirkpatrick, écuyer,
James McDonald, écuyer, (Pictou),
Acalus Lockwood Palmer, écuyer et
Thomas Scatcherd, écuyer.

J. P. LEPROHON,
Greffier en chef des comités d'élections contestées.

---

## BILLS PRIVÉS.

Les Bills suivants ont été ce jour affichés comme devant être pris en considération par le comité des Banques, etc., le ou après le samedi ; 12 du courant :

Bill (No. 62) pour incorporer la compagnie d'Exprès de la Puissance du Canada ;

Bill (No. 63) pour amender les actes incorporant la compagnie de prêts et d'agences de London (responsabilité limitée) ;

Bill (No. 61) pour incorporer la compagnie Canadienne de Marble de Marezzo ;

Bill (No. 45) pour incorporer la compagnie de transport de Huron et Ontario.

(Bill No. 51) pour incorporer la Banque de Stadacona.

ALFRED TOOD, G. C., du Bureau des Bills Privés.

No. 20.

OTTAWA, MERCREDI 2 AVRIL, 1873.

1ère Session, 2e Parlement, 36 Vict., 1873.

# VOTES ET DELIBERATIONS

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA.

Imprimés par I. B. TAYLOR, 29, 31 et 33, Rue Rideau

1873.

# No. 21.

# VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, JEUDI, 3 AVRIL 1873.

Vingt-neuf pétitions sont présentées et déposées sur la table.

Les pétitions suivantes sont reçues et lues:

De *P. Patterson*, M. P. P., et autres; de *John Brown* et autres, du village de Woodbridge; du révérend *J. H. Robinson* et autres, du township de Scarborough, tous du comté d'York; de *R. Walden* et autres, du village de Baden; de *John Payne* et autres, du village de New Hamburg, township de Wilmot; de *George Elshleman* et autres, du township de Wilmot; d'*Amos Weaver* et autres, du village de Freeport; de *Richard Wilcox* et autres, de la ville de Galt; de *C. R. Geddes* et autres, de la ville de Berlin, tous du comté de Waterloo; de *James Hawke* et autres, des townships de Medonte, Fay et Matchedash; de *David H. Gould* et autres, du village d'Avening et de ses environs; de *George H. Hale* et autres, du village d'Orillia; de *C. R. Kernott* et autres, du village d'Orillia; tous du comté de Simcoe; d'*A. Bourgeau*, préfet, comté d'Ottawa, et autres, de la province de Québec; du révérend *Henry Meyers* et autres, de la ville de Paris; du révérend *A. Stewart* et autres, du township d'Onondaga; de *Thomas Sanderson* et autres, du village de Newport; d'*Henry Cox* et autres, du village de Burford; de *William E. Vanderley* et autres, du township de Burford; et de *William Hay* et autres, du village de Scotland, tous du comté de Brant; du révérend *J. Roadhouse* et autres, dans le voisinage de *Bear Brook*, et du township de Cumberland, comté de Russell; de *George Smiley* et autres, du township d'Osgoode, comté de Carleton; du révérend *J. Anderson* et autres, de Tiverton et des environs; de *John Straith* et autres, du village de Peasley; de *J. Hurdon* et autres, du village de Kincardine; de *Henry H. Perdue* et autres, du township de Brant, tous du comté de Bruce; de *Thomas Duncan* et autres, du township de Sullivan; de *William Gorsline* et autres, du township d'Holland; de *Josias Greene* et autres, des townships d'Holland, Sullivan et Derby; du révérend *John McGuire* et autres, du township d'Holland; de *R. J. Husband* et autres, du township d'Holland; de *William Platt* et autres, du township de Sydenham; de *Donald McDonald* et autres, du village de Proton; de *James Stewart* et autres, du township de St. Vincent; de *Donald Fraser* et autres, du village de Priceville; de *John Hurlburt* et autres, du township d'Euphrasia; de *John Crosby* et autres, du township de Melancthon; et du révérend *J. W. Sanderson* et autres, du township de Melancthon, tous du comté de Grey; de *John Hicks* et autres, des townships de Middleton et Windham; de *Nicholas Snow* et autres, du township de Windham; de *Nelson Bougham* et autres, du township de Townsend; de *James Wilson* et autres, du township de Townsend; et de *John Armour* et autres, du township de Windham, tous du comté de Norfolk; de *William Thomas Reed*, jr., et autres, du township de Somerville; de *John Hingley* et autres, de la ville de Lindsay; du révérend *Edward Hill* et autres, du township d'Emily; de *John Clarke*, J. P., et autres, du township de Mariposa; de *John Cathcart* et autres, du village de Bobcaygeon; et de *Jesse Qidley* et autres, du village de Bobcaygeon, tous de la division sud du comté de Victoria; demandant la passation d'une loi contre la vente des liqueurs enivrantes.

De *John Zimmerman* et autres, de la cité de Toronto, bijoutiers; demandant à être incorporés sous le nom de la compagnie des orfèvres du Canada (responsabilité limitée.)

De la corporation municipale du village de Pembroke, comté de Renfrew ; demandant qu'il soit fait une exploration des chanaux sud de l'Isle des Allumettes avant qu'on ne fasse aucune dépense pour des travaux au chenal de la Culbute, dans la Rivière des Outaouais.

De la chambre de commerce de Petrolia, et de *John McMillan* et autres, de Petrolia ; demandant la continuation de l'Acte des Débiteurs Insolvables de 1869 et de ses amendements, à compter du 1er Septembre 1873, sans limitation de temps.

De *H. A. Nelson* et autres, de la cité de Montréul ; demandant à être incorporés sous le nom de la Banque Victoria du Canada.

De *J. C. Baker* et autres, du comté de Missisquoi ; demandant que le Bill maintenant devant la Chambre pour abroger les actes imposant des droits sur les billets promissoires et les lettres de change devienne loi.

Sur motion de M. *Bodwell*, il est voté une adresse à Son Excellence, demandant copie de toute correspondance entre le gouvernement de la Puissance et celui des Etats-Unis au sujet de la réciprocité de commerce entre les deux pays, ou tous autres ducuments sur ce sujets.

Sur motion de M. *Tremblay*, il est voté une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de faire mettre devant cette Chambre un état indiquant les quais, briselames, débarcadères, jetées qui appartiennent au gouvernement de la Puissance, la position respective de ces diverses constructions, les droits de péage et autres, prelevés sur chacune, le montant que le gouvernement perçoit aussi sur chacune de ces constructions sous forme de loyer ou autrement, les noms des locataires et occupants.

Sur motion de l'hon. M. *Anglin*, il est voté une adresse à Son Excellence, demandant copie de tous actes passés par la législature locale du Nouveau-Brunswick durant sa présente session et sanctionnés par le lieutenant-gouverneur de la province, mardi le 25 ultimo.

7.30 P. M.,

(Les ordres du jour sont appelés conformément à la Régle 19.)

Le Bill (No 4) pour rendre les membres des conseils législatifs et des assemblées législatives des provinces maintenant comprise ou qui pourront être par la suite comprise dans la Puissance du Canada inhabiles à siéger ou voter dans la Chambre des Communes du Canada, est lu une troisième fois et passé.

Le Bill (No 33) pour amender l'acte 32-33 *Vic.*, ch. 35, relatif aux procès pour félonie et *misdemeanor*, est examiné en comité général, et il est fait rapport de progrès. Permis au comité de siéger de nouveau, lundi prochain.

M. *Tremblay* propose que le Bill (No 9) pour pourvoir à ce que les élections des membres de la Chambre des Communes se fassent au scrutin soit maintenant lu une seconde fois.

Et des débats s'ensuivant, les dits débats sont ajournés à lundi prochain, sur motion de M. *Palmer*, pour être le premier ordre du jour.

La Chambre alors s'ajourne.

JAMES COCKBURN,
Orateur.

# AVIS DE MOTIONS.

M. *Tobin*—Lundi prochain—Si le gouvetnement a l'intention de présenter une mesure pour établir un taux uniforme d'intérêt pour toute la Puissance ?

M. *Tobin*—Lundi prochain—Si le gouvernement a l'intention de prendre des arrangements pour placer des chars-Palais-Pulman sur la ligne entre St. Jean, N.-B., et Halifax, et si oui, quand ces arrangements devront-ils prendre effet ?—Aussi si le gouvernement a l'intention de faire circuler des trains de nuit entre les dites cités ; et si oui, quand ces trains commenceront-ils à circuler ?

M. *Blake*—Lundi prochain—Que, dans l'opinion de cette Chambre, les officiers-rapporteurs ne devraient pas être nommés sur la recommandation des candidats ministériels.

M. *Mercier*—Lundi prochain—demandera au gouvernement si *J. Adolphe Chicoine*, écuier, avocot de la cité de St. Hyacinthe, district de St. Hyacinthe, Province de Québec, est un employé du gouvernement de la Puissance, ou s'il l'a été durant les deux dernières années ; et si oui à quel titre et avec quel salaire ?

M. *Mackenzie*—Lundi prochain—Que la Chambre se forme en comité pour examiner la résolution suivante :

Qu'il est expédient de décréter qu'aucune personne ayant un intérêt pécuniaire dans la compagnie canadienne du chemin de fer du Pacifique, ou ayant un contrat avec cette compagnie, ne sera éligible comme membre de cette Chambre.

M. *Mills*—lundi prochain—Proposera qu'il est contraire à la dignité de cette Chambre qu'aucun de ses membres soit retenu comme avocat dans aucune procédure qui a rapport à une pétition d'élection, ou dans aucune procédure en vertu de la loi pour la décision des élections devant un membre ou un comité de cette Chambre.

M. *Trenblay*,—Lundi prochain—Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de faire mettre cette Chambre un état indiquant le nombre de pièces de bois, plançons, (*spars*,) mâtures, madriers, (*deals*) planches, (*boards*), exportés chaque année depuis le mois de mai 1853, des comtés de Chicoutimi et Saguenay, spécifiants les espèces de bois, la quantité de chaque espèce, les endroits où ces bois ont été embarqués à bord des vaisseau, les noms des propriétaires de chantiers d'où ces bois ont été exportés,

Le Très-Hon. *Sir John Macdonald.*—Mardi prochain—proposera que, jusqu'à ce qu'il en soit ordonné autrement, les affaires et ordres du gouvernement, auront la préséance les jeudis ; et qu'aux jours du gouvernement, après que les affaires et ordres du gouvernement auront été expédiées, les autres affaires et ordres du jour précédent seront pris en considération ; et que les jeudis, la division prescrite par la 19ème. règle ne sera pas observée.

M. *Blain.*—Lundi prochain—Si le gouvernement a pris des mesures, et lesquelles, pour constater ou fixer les limites Nord et Ouest de la Province d'*Ontario* ?

M. *Schultz.*—Lundi prochain—Adresse demandant copie de toutes instructions données aux commissaires nommés pour s'enquérir sur les prétentions au privilége du foin dans Manitoba.

L'hon. M. *DeCo mos.*—Lundi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement de définir, avant le 20 juillet prochain, la route que doit suivre le chemin de fer canadien du Pacifique depuis Esquimalt jusqu'à la limite Est de la Colombie Anglaise ? Et dans le cas où toute la route ne serait pas définie avant ce temps, la route du chemin de fer sur la côte Est de l'Isle de Vancouver, et celle conduisant depuis l'Anse de Bute jusqu'aux fourches nord de la rivière Thompson, sera-t-elle définie ? Et si une partie seulement de la route du chemin de fer est définie avant le 20 juillet prochain, le gouvernement prendra-t-il des mesures alors pour la vente des terres propre à l'agriculture, des terres minières et à bois de construction dans les limites de la partie des terres de la compagnie du dit chemin de fer, dans la dite Province qui pourront être désignées ? Et sera-t-il établi des dispositions, dans le cas où quelque partie de la route du dit chemin de fer sera définie, d'offrir en vente les terres qui appartiendront à l'avenir à la compagnie canadienne du chemin de fer du Pacifique à des conditions telles qu'elles ne puissent retarder l'établissement de la Province ?

M. *Blake*—Lundi prochain—Proposera que M. *Blake*, l'un des membres de cette Chambre, ayant avancé de son siége qu'il croyait qu'il pouvait établir que le gouvernement a dit au candidat ministériel pour Renfrew Sud que celui-ci pourrait nommer l'officier rapporteur pour cette division, il soit nommé un comité spécial de cinq membres chargé de s'enquérir de la dite allégation, avec pouvoir d'envoyer querir personnes et papiers, et avec instruction de faire rapport de ses délibérations et de tous les témoignages pris devant lui.

L'Hon. M. *DeCosmos*—Mardi prochain—Si les navires étrangers ont le droit de naviguer sur les eaux intérieures le long de la côte de la Colombie Anglaise, et particulièrement de naviguer dans le Détroit de Johnson, et sur les eaux intérieures le long de la côte Nord-Ouest de la dite Province entre Queen Charlotte's Sound et le 54, ° 40 de latitude Nord.

M. *Savary*—Lundi prochain—Si le gouvernement a l'intention de prendre des mesures pour ériger une Balise à Church Point, Port Acadie, dans la Baie Ste. Marie, comté de Digby, conformément à la prière de la pétition pour cet objet ?

M. *Savary*—Lundi prochain—Si le gouvernement a l'intention de placer durant la prochaine saison, une cloche d'alarme sur le récif de Darmouth à l'entrée du Grand Passage, Baie de Fundy ?

L'hon. M. *Young* (Montréal)—Lundi prochain—Si les explorations du canal de la Baie Verte, et l'amélioration du canal Welland, ont reçu la sanction de M. *Page*, l'ingénieur-en-chef du Département des Travaux Publics ?

M. *Harvey*—Lundi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement de constituer la ville de St. Thomas, dans le comté d'Elgin, en un port d'entrée indépendant, et de faire construire une maison de douane convenable dans la dite ville?

M. *Jetté*—Lundi prochain—Fera motion qu'il lui soit permis d'introduire un Bill intitulé : Acte pour incorporer "La Compagnie Canadienne d'Importation des Métaux."

## BILLS PRIVÉS.

Les Bills suivants ont ce jour été affichés comme devant être pris en considération par les comités suivants, le ou après le 14 du courant, savoir :

*Par le comité des chemins de fer, etc.*

Bill (No. 54) pour amender l'Acte du chemin de fer d'Erié et Niagara ;

Bill (No, 56) pour amender l'Acte incorporant la compagnie du chemin de fer de la Rivière Détroit ;

Bill (No. 55) pour amender l'Acte incorporant la compagnie du pont de chemin de fer de la Rivière St. Clair ;

*Par le comité Permanent des Banques, etc.*

Bill (No. 60) pour incorporer la compagnie d'assurances maritimes de l'intérieur et contre le feu de la Puissance ;

Bill (No. 34) pour incorporer la banque de l'Ouest du Canada.

*Par le comité des Bills Privés.*

Bill (No. 66) pour incorporer la compagnie de chars et manufacturière du Canada.

ALFRED PODD, G, C. Bureau des Bills Privés.

No. 21.

OTTAWA, JEUDI 3 AVRIL, 1873.

1ère Session, 2e Parlement, 36 Vict., 1873.

# VOTES ET DELIBERATIONS

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA.

Imprimés par I. B. TAYLOR, 29, 31 et 33, Rue Rideau

1873.

# No. 22.

# VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, VENDREDI, 4 AVRIL 1873.

Seize pétitions sont présentées et déposées sur la table.

Les pétitions suivantes sont reçues et lues :—

Du révérend *John Lees* et autres, du township de Biddulph ; de *P. Allan Findlay* et autres, du township de Biddulph ; de *William J. Waddilove* et autres, du township de Carradoc ; du révérend *Archibald Stewart* et autres, des townships de Mosa, Metcalfe, Ekfrid, etc. ; de *Richard Dickenson* et autres, du township de London ; de *James Hobbs* et autres, du township de London ; et de *William Fletcher* et autres, du township de London, tous du comté de Middlesex ; du conseil municipal du township de Crowland ; du Rév. *William Daunt* et autres, du village de Thamesford ; de *E. Housman* et autres, du township de Nissouri Est ; d'*Adélaide Cody* et autres, du township d'Oxford Ouest ; d'*Edward M. Henderson* et autres, du township d'Oxford Ouest ; de *George Wilson* et autres, de Beachville et des environs ; et de *E. D. Tillson* et autres, de la ville de Tilsonburg, tous du comté d'Oxford ; de *James L. Bigger* et autres, des townships de Murray et Ameliasburg ; du révérend *G. J. Dingman* et autres, du village de Wellington ; du révérend *G. J. Dingman* et autres, du township d'Hillier ; de *W. T. Yarwood* et autres, de la ville de Picton ; de *John Illsey* et autres, de Picton ; d'*Edward Roblin* et autres, d'Ameliasburg, et de *Phila. A. Clapp* et autres, du township d'Hillier, tous du comté de Prince-Edouard ; de *Frederick Ball* et autres, du township de Houghton ; de *D. C. Brady* et autres, du township de Houghton ; de *Charles L. Binghaw* et autres, du township de Walsingham , de *Malcolm McKenzie* et autres, du township de Walsingham ; de *Edouard Johnson* et autres, du township de Charlotteville ; du révérend *A. Austin* et autres, du township de Woodhouse ; de *W. H. Carter* et autres, du township de Woodhouse ; de *Aaron Winter* et autres, du township de Woodhouse, tous du comté de Norfolk ; de *Danil Gailes* et autres. de Trenton, de *Jenny Ward Bird* et autres, du township de Sidney ; de *Thomas Warren* et autres, du village de Marmora ; de *John R. Ruce* et autres du township de Bangor Jones, et Radcliffe ; de *Joseph Green* et autres, du village de Stirling ; et du révérend *A. B. Haines* et autres, du township de Marmora, tous du comté de Hastings, et du révérend *J. W. Thrasher* et autres, du township de Barrie ; de *Henry Dugdale* et autres, du township de Gurden Island ; de *Lewis W. Purdy* et autres, du Village de Sydenham ; et du révérend *Francis W. Dobbs* et autres, du Village de Portsmouth ; de *John Woods* et autres, du township de Pittsburg ; de *Horace W. Dies* et autres, du Village de Sydenham ; et du révérend *D. Brill* et autres, du township de Portland, tous du comté de Frontenac ; de *William Fitzwalter* et autres ; de *John Skinner* et autres ; de *William Kinnel* et autres ; et de *S. Williamson* et autres, tous de la cité de Hamilton, du comté de Wentworth ; de *H. B. Palmer* et autres, du village de Seaforth ; et du révérend *Matthew Burr* et autres, du township de McKillop, tous du comté de Huron ; de *John Carmichael* et autres, du township de Hibbert ; et de *Peter Plant* et autres, du village de Palmerston, dans le comté de Perth ; du révérend *A. C. Wilson* et autres, du township de Thorah ; de *Jeremiah Forsyth* et autres, du township de Goodwood ; de *J. D. Smith* et autres,

du township de Scott ; de *James Camplin* et autres, du township de Reach ; de *T. Nighswander* et autres, du township de Pickering ; de *B. J. Rogers* et autres du village de Oshawa ; de *Thomas Henry* et autres, du township de Whitby Est ; et de *Gilles Jenkins* et autres, du township de Pickering, tous du comté d'Ontario ; de *Thomas Murray*, et autres, du comté de Wentworth Nord ; du révérend *Frederick Ratclif* et autres, de la ville de Dundas ; et de *E. Matthews* et autres, des townships de Flamboro Ouest et Est, tous du comté de de Wentworth ; de *J. Russ* et autres, d'Haldimand ; de *Thomas Dewyar* et autres, du village d'Harwood ; de *Thomas Gillbard* et autres, de la ville de Cobourg ; de *Charles Ward* et autres, du township d'Hamilton ; du révérend *Samuel Ling* et autres, du township d'Hamilton : de *J. M. Grover* et autres, du village de Colborne ; du révérend *William Andrews* et autres, du township d'Haldimand ; de *Thomas McNaughton*, et autres de la ville de Cobourg ; de *D. C. McHenry* et élèves de l'Université Victoria à Cobourg ; de *James H. Scriver* et autres, du township de Seymour ; de *John Dickson* et autres, du village de Campbellford ; de *B. A. Cummings* et autres, du township de Brighton ; et de *John Nehon* et autres, d'Haldimand, tous du comté de Northumberland ; du révérend *M. Stafford* et du révérend *B. Coyle*, au nom ds catholiques romains de Lindsay, Oso, Carden, Digby, Eldon, Fenelon, Verulam, Bexley, etc., tous du comté de Victoria ; demandant la passation d'une loi contre la vente des liqueurs enivrantes.

D'*Orison N. Hall* et autres, de Sweetsburg, district de Bedford ; demandant que l'acte des débiteurs insolvables de 1869 et ses amendements soient abrogés.

De la chambre de commerce de la Puissance ; demandant un changement aux lois pour l'enrégistrement des navires naviguant sur les eaux intérieures de la Puissance, et l'établissement d'une cour d'Amirauté à Montréal, et pour abroger le droit de timbre.

De la chambre de commerce de la Puissance ; demandant la passation d'un acte pour autoriser les chambres de commerce de St. Jean, N. B., Halifax, N. E., Québec et Montréal, P. Q., Toronto, Hamilton et Kingston, Ont., à nommer des ajusteurs pour les cas d'avaries, et la passation d'une loi générale d'inspection.

De *Barthelemew Conrad Augustus Gugy*, de la paroisse de Beauport, près de la cité de Québec, dans la province de Québec, avocat et procureur ; se plaignant de certains griefs, et demandant une enquête, et que le Juge-en-chef *Duval* soit mis en accusation (*impeached*) et puni pour la commission de tous actes injustes dont il pourra être trouvé coupable.

Motion étant faite à l'effet que la pétition du révd. M. *L. Turcot*, curé, et autres de la paroisse de Ste. Jeanne de l'île Perrot, comté de Vaudreuil,—que la pétition du révd. M. *P. Bélanger*, curé, et autres, de la paroisse de Rigaud, comté de Vaudreuil,—et que la pétition du révd. M. *C. A. Boissonneault*, curé, et autres, de la paroisse de Ste. Marthe, comté de Vaudreuil, demandant la construction d'un canal sur la rive nord du St. Laurent, depuis les Cascades jusqu'à Côteau Landing, soient reçues et lues,—

M. l'Orateur décide qu'elle ne peuvent point être reçues parce que l'octroi de leur conclusions entraînerait une dépense de deniers publics.

M. *Rymal*, du comité des Ordres permanents, présente le sixième Rapport du dit comité, lequel est comme suit

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés quant aux pétitions suivantes, savoir : De la compagnie d'Assurances Mutuelles contre le feu dite du Castor et de Toronto ; de *James W. Wark* et autres, demandant qu'il leur soit permis de construire des estacades à travers le chenal, entre l'Isle St. Ignace et l'Isle du Pads ; de *Casimir S. Gwozki* et autres, demandant l'incorporation de la compagnie pour la fabrication de l'acier breveté de Date ; de *Gilbert McMicken* et autres, demandant l'incorporation de la compagnie de commerce de banque, d'échange, de prêts, de dépôt et d'agence du Nord-Ouest ; de *Richard Benner* et autres, demandant l'incorporation de la compagnie canadienne de financiers en fait de terres ; de *James McNab*, demandant un acte pour légaliser le prolongement de la durée de sa patente pour un accoupleur de chars horizontal ; de *William Karsteman* et autres, demandant l'incorporation de la compagnie du chemin de fer de la Baie James et du Lac Supérieur ; de *J. A. Fenwick* et autres, demandant l'incorporation de la chambre de commerce du comté de Kings ; et de *H. A. Nelson* et autres, demandant l'incorporation de la banque Victoria du Canada.

Quant à la pétition de *R. J. U. Chipman* et autres, directeurs provisoires de la banque supérieure du Canada, demandant la passation d'un acte pour changer le nom de la dite banque, votre comité voit que l'avis n'a été publié que dans la *Gazette du Canada* ; mais comme les droits de particuliers, autres que les pétitionnaires, ne peuvent être affectés par la mesure ; il est d'opinion que l'avis doit être considéré comme suffisant.

L'hon M. *Langevin* présente la réponse à une adresse du 24 ultimo, demandant copie de toutes pétitions (avec les noms des pétitionnaires apposés sur chaque pétition) qui ont été adressées à Son Excellence, demandant la sanction de la construction d'un canal depuis les cascades jusqu'à Côteau Landing, sur la rive nord du St. Laurent.

Il présente aussi un état supplementaire annuel du ministre des travaux publics, étant un rapport par *Samuel Keefer*, Ecr., J. C., daté le 18 février 1873, relatif au canal de la Baie Verte, le dit rapport précédé d'une lettre de *C. S. Gzowski*, Ecr., l'approuvant.

Le Très-Hon. Sir *John A. Macdonald* présente, conformément à l'ordre de la Chambre du 19 ultimo, un état indiquant le nombre de demandes faites au gouvernement pour des terres dans le territoire réclamé par la province d'Ontario, situé à l'ouest et au au nord du lac Supérieur, les noms et la résidence des personnes qui ont fait ces demandes, la quantité de terres demandée par chaque personne ou compagnie, le montant des deniers déposés par chaque personne ou compagnie, les cas où ces demandes ont été accompagnées de plans et d'arpentages, et une désignation des terres qu'on a ainsi demandées.

Aussi, la réponse à une adresse du 26 ultimo, demandant copie de la correspondance échangé entre le gouvernement de la Puissance et celui de Québec, depuis le 10 juin 1872, ainsi que celle échangée entre ces deux gouvernements et l'honorable *Joseph Noël Bossé*, juge de la Cour Supérieure de la province de Québec pour les districts de Montmagny et de Beauce, au sujet de la résidence qui lui a été assigné dans l'un des dits districts, et aussi copie de ous ordres en conseil des deux gouvernement pour le même sujet.

Aussi, la réponse à une adresse du 31 ultimo, demandant copie de toutes correspondances qui ont pu être échangées entre le gouvernement de la Puissance ou aucun de ses membres et les gouvernements des provinces d'Ontario et de Québec ou aucun des membres d'iceux au sujet de l'arbitrage qui a eu lieu pour la division entre la province d'Ontario et celle de Québec du surplus de la dette de la ci-devant Province du Canada au-delà des 62,500,000 piastres pris à la charge de la Puissance du Canada par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord (1867), ainsi qu'au sujet de tout appel devant le Conseil Privé de la décision des arbitres.

Aussi, la réponse à une adresse du 19 ultimo, demandant copie de tous ordres en conseil, de toute correspondance ou autres documents relatifs à la poursuite récemment intentée contre le gouvernement, de son consentement, par l'imprimeur du Parlement et du gouvernement ; aussi, copie de tous ordres en conseil, de toute correspondance ou autres documents relatifs à des avances de deniers publics faites au dit imprimeur avant ou depuis les dernières élections, avec un état de la garantie, s'il en est, possédée par le gouvernement, à l'effet que les dites avances soient remboursées ; et aussi, un état de toute somme qui peut avoir été payée par aucun département à l'entrepreneur des impressions, en sus des prix portés au contrat.

M. *Cockburn* (Muskoka présente un bill (No. 69) pour amender l'Acte 35 *Vic.*, ch. 13, pour régler de nouveau la représentation dans la Chambre des Communes du Canada.—Seconde lecture, lundi prochain.

M. *Ryan* présente un bill (No. 68) pour incorporer la compagnie d'assurances du Canada, lequel est renvoyé au comité des Banques, etc.

M. *Domville* présente un bill (No. 70) pour incorporer la chambre des commerce du comté de Kings, lequel est renvoyé au comité des Banques, etc.

M. *Crawford* présente un bill (No. 37) pour incorporer la compagnie canadienne d'assurance maritimes et contre le feu de l'Empire, lequel est renvoyé au comité des Banques, etc.

M. *Morrison* présente un bill (No. 36) pour amender l'Acte incorporant la société Permanente de construction et d'Epargnes des Francs Tenanciers, lequel est renvoyé au comité des Banques, etc.

Aussi, un bill (No. 64) pour incorporer la compagnie pour la fabrication de l'acier bréveté de Date, lequel est renvoyé au comité des Bills Privés.

M. *Mathieu* présente un bill (No. 79) pour autoriser *James K. Ward* et autres, à placer des estacades sur le chenal entre l'Isle St. Ignace et l'Isle du Pads, dans la paroisse de l'Isle du Pads, dans le District du Richelieu, lequel est renvoyé au comité des Bills privés.

M. *Morrison* présente un Bill (No. 72) pour incorporer la compagnie d'échange, de prêts et de dépôts de Manitoba, lequel est renvoyé au comité des Banques, etc.

Aussi un Bill (No. 73) pour légaliser, confirmer et étendre les lettres patentes accordées à *James McNab*, inventeur d'un accoupleur de chars horizontal, lequel est renvoyé au comités des Bills Privés.

Aussi, un Bill (No. 74) pour incorporer la compagnie des financiers en fait de terres du Canada, lequel est renvoyé au comité des Banques, etc.

L'Hon. M. *Pope* présente un Bill (No. 75) pour pourvoir à l'enregistrement des mariages, naissances et décès, et pour la perception et la publication de statistiques.—Seconde lecture, mardi prochain.

M. *Beaubien* présente un Bill (No. 76) pour autoriser la compagnie du chemin de fer de colonisation du Nord de Montréal à prolonger sa ligne depuis la Rivière creuse jusqu'à un point où il se rencontre avec le chemin de fer canadian du Pacifique ; et aussi à étendre sa ligne jusqu'au Sault Ste. Marie, à la Baie Georgienne et au lac Supérieur, ou à unir sa ligne avec toute ligne de chemin de fer s'étendant jusqu'aux points ci-dessus mentionnés, lequel est envoyé au comité des chemins de fer etc.

M. *MacKay*, du comité de l'élection de Kent, fait rapport que, les avocats des parties étant entendus, il appert que des témoignages du comté de Kent et d'autres places, dans le Nouveau Brunswick, son requis de la part du membre siégeant, avant que le comité puisse procéder à l'enquête ; et qu'il demande un ajournement jusqu'à jeudi le 24 du courant, à 11 heures, A. M. Permis au comité de s'ajourner en conséquence.

Sur motion de M. *MacKay*, il est *résolu* que lorsque M. l'Orateur quittera le fauteuil à 6 heures, P. M., la Chambre s'ajourne 7½ heures, P. M., aujourd'hui.

Sur motion de l'Hon. M. *Mitchell*, la Chambre se forme en comité pour examiner une résolution relative à la maison de Trinité de Québec, etc.

(*En Comité.*)

La résolution suivante est adoptée :

*Résolu*, Qu'il est expédient d'amender les actes relatifs à la Maison de la Trinité de Québec en augmentant le nombre de ses gardiens de port, et en pourvoyant à l'élection de quatre d'entre eux par la chambre de commerce de la dite cité, et en autorisant la dite Maison de la Trinité à s'enquérir des cas d'accidents aux navires dont des pilotes ont la charge.

Résolution à rapportée.

---

La dite résolution est rapportée en conséquence, lue une seconde fois, et adoptée.

L'hon. M. *Mitchell* présente alors un bill (No. 77) pour augmenter le nombre des membres de la corporation de la Maison de la Trinité de Québec, et pour augmenter ses pouvoirs.—Seconde lecture, mardi prochain.

Sur motion de l'hon. M. *Mitchell*, la Chambre se forme en comité pour examiner une résolution relative au sujet des pilotes et du pilotage.

(*En Comité.*)

La résolution suivante est adoptée :

*Résolu*, qu'il est expédient de faire une loi applicable à toute la Puissance du Canada relativement aux pilotes et au pilotage, et embrassant les dispositions des lois des différentes provinces et du Royaume-Uni qui ont été trouvées les plus avantageuses dans la pratique avec les amendements qui ont été considérés comme désirables.

Résolution à rapportée.

---

La dite résolution est rapportée en conséquence, lu une seconde fois, et adoptée.

L'hon. M. *Mitchell*, présente alors un bill (No. 78) relatif au pilotage.—Seconde lecture, mardi prochain.

Sur motion de l'hon. M. *Tilley*, la Chambre se forme en comité pour examiner une résolution relative à l'inspection de certains des principaux articles de provenance canadienne.

(*En Comité.*)

La résolution suivante est adoptée :

*Resolu*, qu'il est expédient d'amender et refondre, et d'étendre à toute la Puissance du Canada la loi relative à l'inspection de certains des principaux articles de provenance canadienne.

Résolution à rapportée.

---

La dite résolution est rapportée en conséquence, lu une seconde fois, et adoptée.

L'hon. M. *Tilley* présente alors un bill (No. 79) pour amender et refondre, et étendre à toute la Puissance du Canada la loi relative à l'inspection de certains des principaux articles de provenance canadienne.—Seconde lecture, mardi prochain.

Le Bill (No. 11) pour pourvoir au maintien du bon ordre à bord des steamers à passagers est examiné en comité général, et il est fait rapport de progrès.—Permis au comité de siéger de nouveau aujourd'hui.

Et étant 6 heures, P. M., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à 7.30 P. M., aujourd'hui.

7.30, P. M.

Le Bill (No. 11) pour pourvoir au maintient de l'ordre à bord des steamérs à passagers est de nouveau examiné en comité général, et il est fait rapport de progrès.—Permis au comité de siéger de nouveau, mardi prochain.

Le Bill (No. 25) relatif au transport par navires d'article dangereux, est examiné en comité général et amendé.—Réception du rapport, mardi prochain.

Le Bill (No. 27) relatif à la maison de la Trinité et aux commissaires du havre de Montréal, est lu une seconde fois et renvoyé à un comité général pour mardi prochain.

La chambre se forme en comité pour examiner cet résolution relatives aux droits de douane dans la province de Manitoba.—Il est fait rapport de progrès, et le comité obtient la permission de siéger de nouveau, mardi prochain.

La chambre se forme de nouveau en Comité des subsides.

(*En comité.*)

---

Les résolutions suivantes sont adoptées :

GOUVERNEMENT CIVIL.

Salaires du personnel des départements et bureaux suivants :

| | | | |
|---|---|---|---|
| 3. | Département du Conseil Privé de la Reine pour le Canada | 11,650 | 00 |
| 4. | do de la justice | 9,550 | 00 |
| 5. | do de la milice et de la défense | 30,480 | 00 |
| 6. | do du secrétaire d'Etat | 27,727 | 50 |
| 7. | do do pour les provinces | 16,920 | 00 |
| 8. | do du receveur-général | 17,247 | 50 |
| 9. | do des finances | 45,460 | 00 |
| 10. | do des douanes | 24,835 | 00 |
| 11. | do du revenu de l'intérieur | 19,775 | 00 |
| 12. | do des postes | 66,410 | 00 |
| 13. | do de l'agriculture | 30,630 | 00 |
| 14. | do de la marine et des pêcheries | 20,015 | 00 |
| 16. | Bureau de la Trésorerie | 3,150 | 00 |
| 17. | Agences du département de la marine et des pêcheries | 15,200 | 00 |
| 18. | Bureau des terres publiques, Manitoba | 4,800 | 00 |
| 19. | Département des travaux publics, Colombie Britannique | 4,000 | 00 |
| 20. | Dépenses contingentes des départements | 150,000 | 00 |
| 21. | Bureau de la papeterie pour papeterie | 15,000 | 00 |
| 22. | Pour faire face au montant possible requis pour nouvelles nominations par une augmentation de personnel, ou par quelqu'autre changement | 10,000 | 00 |

Résolution à rapporter.

---

Rapport à recevoir, et permis au comité de siéger de nouveau, mardi prochain.

Sur motion du Très-Hon. Sir *John A. Macdonald*, MM. *Church* et *Haggart* sont ajoutés au comité des chemins de fer etc., et MM. *Boyer* et *McDonald* (Cap Breton) au comité des Banques, etc.

La Chambre alors s'ajourne.

JAMES COCKBURN,
Orateur.

# AVIS DE MOTIONS.

M. *Brouse*—Lundi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement d'adopter les recommandations de l'adjudant-général à l'égard des grades des medecins en rapport avec le service de la milice ; et si oui, quand ?

M. *Little*—Lundi prochain—Si le gouvernement a l'intention d'affecter une somme d'argent à la réparation des salles d'exercice qui ont été construites avec la sanction du ministre de la Milice, dont plusieurs sont dans un mauvais état ?

M. *Little*—Lundi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement de faire un port d'entrée de la ville de Collingwood, dans le comté de Simcoe ?

M. *Young* (Waterloo)—Lundi prochain—Adresse demandant un état indiquant le montant total du revenu provenant du droit de port sur les journaux, distinguant, s'il est possible, le montant provenant des journaux transmis des bureaux de publication, et des journaux autrement transmis par les malles.

L'hon. M. *Mitchell*—Mardi prochain—Proposera que la Chambre se forme en comité pour examiner la résolution suivante :

Qu'il est expédient d'amender les Actes relatifs à l'amélioration et à l'administration du havre de Québec, en décrétant que la corporation des commissaires du havre de Québec se composera de dix membres, dont trois seront nommés par le Gouverneur, deux par la chambre de commerce de Québec, un par la chambre de commerce de Lévis, deux par les porteurs de bons de la corporation, et deux par les payeurs de droits de tonnage sur les navires d'outre-mer ou allant au-delà des mers ; en établissant des dispositions à l'effet de suppléer aux vacances ou au défaut d'élire, et en pourvoyant à ce que les commissaires pourront imposer des droits additionnels n'excédant point 2½ centins par chargement de 50 pieds sur le bois, et de 2½ centins par tonneau de pesanteur ou de capacité sur les autres articles importés de Québec de place en dehors de la Puissance, ou exportés de Québec à des places en dehors de la Puissance ; à ceque les commissaires pourront emprunter de l'argent pour un montant n'excédant point cinq cent mille piastres, au paiement de l'intérêt et du fonds d'amortissement sur lequel emprunt seront affectés les revenus provenant des propriétés qui seront acquises par le moyen d'icelui ainsi que les droits additionnels en vertu de cet acte ; et à ce que les revenus et droits en vertu d'actes existants seront employées au paiement des bons existants de la corporation.

M. *Scriver*—Lundi prochain—Bill pour expliquer et amender l'Acte des Brevets d'invention de 1872 ?

M. *Boyer*—Lundi prochain—Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, demandant copie de toutes lettres, de tous comptes, reçus, papiers ou documents quelconques adressés par *Michel Mathieu*, écuier, représentant le district électoral de Richelieu, dans cette honorable Chambre, par l'honorable *Jean-Baptiste Guévremont*, sénateur, ou par toute autre personne que ce soit, à aucun et à tous les départements publics ci-dessous, savoir, le département des Douanes, le département de la milice, le département de l'agriculture, le département des trauvaux Publics, le bureau du conseil privé, le département général des postes, le bureau des commissaires du chemin de fer Intercolonial, ou tout autre département public, relatifs à tout marché ou contrat avec Sa Majesté, ou à tout ordre venant d'aucun des dits départements, concernant la publication d'annonce (*advertisement*) ayant été publiées, étant publiée ou devant être publiées, dans un journal ou papier-nouvelles appelé *Le Richelieu*, et dans un autre journal ou papier-nouvelles appelé *Le Messager de Sorel*, et dans un autre journal ou papier-nouvelles appelé *The Sorel*, et ce depuis le premier janvier mil huit cent soixante-et-dix jusqu'au vingt mars mil huit cent soixante-et-treize ; copie de tout mandat d'argent, adressé par aucun des départements public ci-dessus nommés, au dit *Michel Mathieu*, écuier, au dit honorable *Jean-Baptiste Guévrmont*, sénateur, ou à toute autre personne en paiement de la publication des dites annonces dans aucun des papiers-nouvelles ci-dessus mentionnés copie de toute correspondance échangée à ce sujet, entre le dit *Michel Mathieu* ou autres et aucun et tous les dits départements, durant l'époque ci-dessus mentionnée, concernant la publication des dites annonces ; copies de tous documents quelconques constatant l'entreprise ou l'exécution par le dit *Michel Mathieu*, directement ou indirectement, seul ou avec un autre, par lui-même ou par l'intermédiaire d'un tiers, d'aucun marché, contrat ou ordre pour la publication des dites annonces, dans aucun des papiers-nouvelles ci-dessus nommés, avec aucun des susdits départements publics, en vertus desquels marchés, contrats ou conventions, ou ordres, des deniers publics ont été payés ou doivent être payés comme ci-dessus copie de tout document constatant l'envoi ou le paiement d'aucune somme d'argent pour la publication des dites annonces (*advertisements*). De plus copie, de la lettre ou commission nommant le dit *Michel Mathieu*, écuier, alors shérif du district de Richelieu, distributeur de timbres (*stamps distributor*) pour le district judiciaire de Richelieu on tout autre district : la dite charge de distributeur, de timbres dépendant alors du gouvernement du Canada ; ainsi que copie de la résignation du dit *Michel Mathieu*, écuier, comme tel distributeur de timbres (*stamps distributor*), avec la date précise de la réception de la dite lettre de résignation, si telle résignation à été adressée au gouvernement de la Puissance du Canada.

M. *Louis Beaubien*—Lundi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement de faire enlever par le cure-môle ou autrement les restes de la berge de l'ancien canal qui se trouve maintenant à obstruer l'approche aux quais des manufactures situées en bas du pont du chemin macademisé, à la côte St. Paul près Montréal ?

M. *Thompson* (Haldimand)—Lundi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement de constituer la ville de Cayuga, dans le comté d'Haldimand, en un port d'entrée indépendant, et de pouvoir à la construction d'une maison de douane convenable en cet endroit ?

M. *Thompson*—(Haldimand)—Lundi prochain—Si les acquéreurs du chemin d'Hamilton et Port Dover ont payé tous les versements sur le prix d'achat à mesure qu'ils sont devenus dus ; si non, a-t-il été pris des mesures pour les percevoir, et les cautions primitives sont elles encore tenus pour responsables ?

No. 22.

OTTAWA, VENDREDI 4 AVRIL, 1873.

1ère Session, 2e Parlement, 36 Vict., 1873.

# VOTES ET DELIBERATIONS

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA.

Imprimés par I. B. Taylor, 29, 31 et 33, Rue Rideau

1873.

# No. 23.

# VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, LUNDI, 7 AVRIL 1873.

M. l'Orateur met devant la Chambre des états des baptêmes, mariages et sépultures dans les districts de Montmagny et Kamouraska, et dans le comté de Bonaventure, pour l'année 1872.

Aussi, des listes des actionnaires de la banque de l'Amérique Britannique du Nord, datées le 1er janvier 1873, de la banque des Marchands d'Halifax, datées le 22 mars 1873, en conformité de l'acte 34 *Vict.*, ch. 5, clause 12.

Vingt cinq pétitions sont présenté et déposées sur la table.

Les pétitions suivantes sont reçues lues :—

De l'hon. *John Young* et autres, de la cité de Montréal ; demandant à être incorporés sous le nom de la compagnie royale canadienne d'assurances.

De la compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada ; demandant la passation d'un acte pour amender et étendre les dispositions de l'Acte des arrangements du Grand-Tronc, 1862.

De *John Trimble* et autres, du township d'Albion, comté de Cardwell ; de Stafford, Merrifield et autres ; de M. *McPherson*, M. A. et autres ; de *Arthur Jordan* et autres ; et de *Donald J. Grant* et autres ; tous du comté de Grenville ; du conseil municipal du township d'Alfred ; et du conseil municipal du township de Longueuil, tous du comté de Prescott ; de *Josiah Glare* et autres, des townships de Normanby et Minto ; de *John B. Aylsworth* et autres, du village de Newburgh ; de *David Weddington* et autres, du township d'Abinger ; de *John Sharp* et autres, de l'arrondissement scolaire No. 10, d'Ernestown ; de *J. W. Ryan* et autres, du township de Camden ; et de *John Conan* et autres, de Vennachar et des environs, tous du comté d'Addington ; de *Jocob McCombs* et autres, du comté de Monk ; de *Thomas Reid* et autres, de la division sud de Leeds ; de *Joseph Clutton* et autres, du village d'Aylmer ; et de *A. J. Comfort* et autres, du village de Vienna, tous du comté d'Elgin ; du révérend *James Kennedy* et autres, du township de Dorchester ; et de *Henry Eyre* et autres, du township du Nissouri Ouest, tous de la division est du comté de Middlesex ; du révérend *T. S. Howard* et autres, du township de Glanford ; de *John Edmonds* et autres, du township de Binbrook ; du révérend *William P. Wallen* et autres, du township d'Ancaster ; de *Samuel Field* et autres, des townships d'Ancaster et Beverly ; et du révérend *P. W. Paagham* et autres, du township d'Ancaster, tous du comté de Wentworth ; des conseils de comté des comtés Unis de Stormont, Dundas et Glengarry ; de *William Rae* et autres, du township de Winchester, comté de Dundas ; d'*Edward Ellis* et autres ; de *George Richardson*, et autres ; de *James T. Laurie* et autres ; de *James M. Ewing* et autres ; de *Mary Dunn* et autres ; de *John McKeon*, père, et autres ; et de *James Aikenhead* et autres, tous de la cité de Toronto ; de *E. Bradley*, et autres ; et du révérend *Donald M. Macintosh* et autres, du township de Hope, tous du comté de Durham ; demandant la passation d'une loi contre la vente des liqueurs enivrantes.

De *Charles Powney* et autres ; et de *R. H. Perry* et autres, du village de Fergus, comté de Wellington ; de *Robert Porteons* et autres, de Paisley ; et de *C. H. Fletcher* et autres, de Sherbrooke ; demandant que l'Acte des débiteurs insolvables de 1869 et ses amendements soient abrogés.

De la compagnie de chemin de fer de Buffalo et du lac Huron ; demandant la passation d'un acte pour l'autoriser à convertir certains bons portant hypothèque ou charges permanentes.

De la compagnie de steamers de Québec et des ports du golfe ; demandant la passation d'un acte pour lui conférer d'autres pouvoirs.

De *James McCauley* et autres, de St. Clément do Beauharnois, comté de Beauharnois ; demandant qu'un canal ne soit pas construit sur la rive nord du St. Laurent depuis les Cascades jusqu'au Coteau Landing ; mais que le canal Beauharnois soit creusé et amélioré conformément à la recommandation des commissaires des canaux.

De *P. Bachand* et autres, de la cité de St. Hyacinthe, province de Québec ; demandant un acte d'incorporation sous le nom de *La Banque de St. Hyacinthe.*

De *James Whatman*, du comté de Kent, Angleterre ; demandant que le bill maintenant devant le Parlement pour étendre les dispositions de l'Acte des arrangements du Grand Trone de 1862, et de ses amendements, ne deviennent pas loi tel qu'il est ; mais qu'il y soit inséré une disposition pour le paiement de certaines réclamations qu'il a contre la compagnie du Grand Tronc,

Motion étant faite à l'effet que la pétition de *Charles Clarke*, et autres, demandant la construction d'un canal sur la rive nord du St. Laurent depuis les Cascades jusqu'à Côteau Landing, soit reçue et lue,

M. l'orateur décide qu'elle ne peut-être reçue, vû que l'octroi de ses conclusions entraînerait une dépense de deniers publics.

M. l'Orateur fait aussi rapport à la Chambre que les cautionnements dans les affaires des diverses pétitions se plaignant de l'illégalité des élections pour les districts électoraux de la division Nord du Comté de Simcoe, de la cité de London, du comté de Cardwell, de la division Centre du comté du Huron, du comté de Peel, du comté de Monck, et de la division Ouest du comté de Middlesex, *sont susceptibles d'objections* ; et que le cautionnement dans l'affaire de la pétition se plaignant de l'illégalité de la dernière élection pour le district électoral du comté d'Addington *n'est pas susceptible d'objections.*

L'hon. M. *Langevin* présente la réponse à une adresse du 19 ultimo, demandant un état indiquant les occasions dans lesquelles il a été accordé des congés à des députés-adjudants généraux de la Milice et autres officiers salariés de l'état-major de la milice depuis le 1er oct. 1868, et la durée de l'absence dans ces occasions.

Aussi, la réponse à une adresse du 20 ultime, demandant copie de toutes explorations, plans et estimations du canal projeté aux rapides de la Culbute sur la Rivière des Outaouais.

Il communique aussi le message suivant de Son Excellence, lequel est lu par M. l'Orateur

DUFFERIN.

Le gouverneur général transmet à la Chambre des Communes l'ordre en conseil du 12 février 1873, autorisant le lieutenant-gouverneur des territoires du Nord-Ouest en conseil à établir des dispositions pour l'administration de la justice, et à faire des lois et ordonnances, et à établir des institutions pour la paix, l'ordre et le bon gouvernement de ces territaires.

HOTEL DU GOUVERNEMENT,
Ottawa, 7 avril 1873.

---

L'honorable M. *Tilley*, du comité des banques et du commerce, présente le second rapport du dit comité, rapportant les bills suivants avec des amendements, savoir :—

Bill (No. 20) pour amender le chap. 36, 14 et 15 *Victoria*, incorporant la compagnie de garantie du Canada.

Bill (No. 21) pour amender la charte de la compagnie des Risques Isolées d'Assurances du Canada.

Bill (No. 14) pour amender ultérieurement l'acte relatif aux banques et au commerce de banque.

Bill (No. 24) pour amender l'acte relatif à certaines banques d'épargnes dans les provinces d'Ontario et Québec.

Bill (No. 3) pour incorporer la chambre de commerce de la Puissance :

Et les bills suivants sans amendements :—

Bill (No. 39) pour incorporer la compagnie maritime d'améliorations de la Puissance du Canada ;

Bill (No. 6) pour incorporer la banque des Trois-Rivières.

M. *Brouse* présente un Bill (No. 80) pour incorporer la compagnie de faucheuses, dite " Guerrière," du Canada, lequel est renvoyé au comité des banques, etc.

M. *Jetté* présente un Bill (No. 81) pour incorporer la compagnie canadienne d'importation de métaux, lequel est renvoyé au comité des Banques, etc.

Sur motion de M. *Bodwell*, le comité spéeial auquel ont été renvoyées les diverses pétitions demandant la passation d'une loi pour défendre la vente des liqueurs enivrantes, obtient la permission de faire rapport de temps à autre, et le quorum du dit comité est réduit à cinq membres.

L'Hon. M. *Dorion* (Napierville), l'un des membres de cette Chambre, se lève de son siége et dit que M. *Tremblay* membre pour le district électoral de Charlevoix, et M. *Prévost*, membre pour le district électoral des Deux-Montagnes, ont été diffamés dans un article d'un journal appelé le *Courrier d'Outaouais* et publié dans la Cité d'Ottawa, le 4 du courant, et ayant pour titre *Le Masque est levé.*

Sur motion de l'Hon. M. *Dorion* (Napierville), les paragraphes neuf et onze du dit acticle sont lus par le greffier de la Chambre comme suit :

" Et M. *Tremblay ?* Cet homme là n'a jamais su signer des engagements par écrit, favorable au parti ministériel, " que pour mieux assurer ses élections par acclamation et voter ensuite avec l'opposion. Mais cette ficelle est usée, et " le comté de Charlevoix lui en fournira la preuve, car il doit honnir les traitres et les fourbes.....

.....

" Mais arrivons à M. *Wilfrid Prévost the last but not the least !* Nous avouons que de tous ces traitres, c'est " celui qui nous a inspiré le plus de dégoût."

Sur motion de l'hon. M. *Dorion* (Napierville) il est ordonné que M. *Elie Tassé*, de la cité d'Ottawa, comparaisse immédiatement à la barre de cette Chambre pour être interrogé touchant les allégations contenues dans le dit article, et que le sergent d'armes communique le dit ordre au dit *Elie Tassé.*

Le sergent d'armes fait rapport à la Chambre que M. *Tassé* n'est pas dans la batisse de la Chambre, et qu'il n'a pu en conséquence communiquer l'ordre de la Chambre au dit *Elie Tassé*.

Sur motion de l'hon. M. *Dorion* (Napierville), il est *ordonné* que M. l'Orateur émettre son mandat pour assigner le dit *Elie Tassé* à comparaître à la barre de cette Chambre à 7½ heures, P. M., aujourd'hui.

Le Très-Hon. Sir *John A. Macdonald* communiqne le message suivant de Son Excellence, lequel est lu par M. l'Orateur :

DUFFERIN.

Le gouverneur général transmet à la Chambre des Communes le rapport des commissaires pour la construction du chemin de fer Intercolonial, et la minutes en conseil du 19 juin 1782, relative aux réclamations par les premiers entrepreneurs des sections No. 1 à 7 de cette ligne.

HOTEL DU GOUVERNEMENT,

Ottawa, ce 7 Août 1873.

---

BUREAU DES COMMISSAIRES DU CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL.

OTTAWA, 10 Juin 1872.

(Copie)

Les commissaires pour la construction du chemin de fer Intercolonial ont l'honneur de faire rapport au Gouverneur en conseil sur l'affaire des sept contrats qui ont été conclus en premier lieu, alors que les informations quant à la somme d'ouvrage à faire ne pouvaient être données et que des soumissions furent par conséquent faites sans les informations nécessaires et même sans un état approximatif des quantités.

A l'égard des contrats No. 1, et No. 2, ils ont été exécutés par les parties auxquelles ils avaient été accordés en premier lieu—Sur la section No. 1, l'ouvrage est terminé et rails sont posés, sur la section No. 2, les rails se posent maintenant, et tout l'ouvrage mentionné au contrat sera terminé dans environ deux mois.

Les entrepreneurs de ces deux sections ont fait des réclamations pour ouvrage *extra*. Les commissaires après mûre considération et ample discussion avec l'ingénieur en chef, recommandentqu'ils soient autorisés à prendre des arrangements avec les entrepreneurs pour le règlement parfait de toutes leurs réclamations, à raison de :

| | |
|---|---|
| Pour le coutrat No. 1 | $35,000 |
| Pour le contrat No. 2 | 45,000 |

A l'égard des sections 3, 4, 5, 6 et 7, les premiers entrepreneurs ont failli. Les commissaires, après mûre considération, et ample discussion avec l'ingénieur en chef recommandent que les sommes suivantes, en sus de celles qui ont déjà été payées, soient accordées, savoir :—

| | |
|---|---|
| No. 3 | $17,273 |
| No. 4 | 25,984 |
| No. 5 | 25,717 |
| No. 6 | 23,938 |
| No· 7 | 20,892 |

Sur ces sommes, toutes les réclamations locales pour ouvrage, etc., non payées, devant être liquidées par les agents des commissaires, la balance, s'il en est, devant être payée aux entrepreneurs, en par eux donnant une quittance complète.

(Signé), A. WALSH,
" ED, W. CHANDLER,
" C. J. BRYDGES,
" A. W. MCLELAN.

Le soussigné recommande que les commissaires soient autorisés à régler les réclamations des entrepreneurs d'après la base ci-dessus, le dit règlement sujet à l'approbation du Parlement.

(Signé), HECTOR L. LANGEVIN,
M. T. P.

15 Juin 1872.

---

Copie d'un rapport d'un comité du Très-Honorable Conseil Privé, approuvé par Son Excellence le Gouverneur Général en Conseil, daté le 19 juin 1872.

Le comité du Conseil a pris en considération le mémoire daté du 10 juin 1872 des commissaires du chemin de fer International, étant un rapport sur l'affaire des sept contrats donnés en premier lieu pour les sections de cette ligne No. 1 à No. 7, allégant que lorsque les informations quant à la somme d'ouvrage à faire ne pouvaient-être données, et que des soumissions furent par conséquent faites sans les informations nécessaires, et même sans un état approximatif des quantités ; qu'à l'égard des contrats No. 1 et No. 2, ils ont été exécutés par les parties auxquelles ils avaient été accordés en premier lieu ; que, sur la section No. 1, l'ouvrage est terminé et les rails sont posés ; que sur la section No. 2, les rails se posent maintenant, et tout l'ouvrage mentionné au contrat sera terminé dans environ deux mois ; que les entrepreneurs de ces deux sections ont fait des réclamations pour ouvrage *extra* ; que les commissaires, après mûre considération, et ample discussion avec l'ingénieur en chef recommandent qu'ils soient autorisés à prendre des arrangements avec les entrepreneurs pour le règlement parfait de toutes leurs réclamations à raison de... ..... $35;000 pour le No. 1, et de..... 45,000 pour le No. 2 ; qu'à l'égard des sections 3, 4, 5, 6 et 7, les premiers entrepreneurs ont failli ; que les commissaires, après mûre considération, et ample discussion avec l'ingénieur en chef, recommandent que les sommes suivantes, en sus de celles qui ont déjà été payées, soient accordées, savoir :

| | |
|---|---|
| No. 3 | $17,273 |
| No. 4 | 25,984 |
| No. 5 | 25,717 |
| No. 6 | 23,938 |
| No. 7 | 20,892 |

Que, sur ces sommes, toutes les réclamations locales pour ouvrage, etc., non payées devront être liquidées par les agents des commissaires, la balance, s'il en est, devant être payée aux entrepreneurs, en par eux donnant une quittance complète.

Sur la recommandation de l'honorable ministre des Travaux Publics, le comité est d'avis que les commissaires soient autorisés à régler les réclamations ci-dessus sur la base mentionnée plus haut, le dit réglement sujet à l'approbation du Parlement.

Certifié,

(Signé) W. A. HENISWORH,
G. C. P.

---

Sur motion de M. *Mills*, il est voté une adresse demandant toute correspondance entre le gouvernement du Canada et celui de toute province au sujet de la nomination de Conseils de la Reine, et copie de toute opinion donnée sur ce sujet par les officiers en loi de la couronne, en Angleterre, et qui peut avoir été communiquée au gouvernement.

M. *Jones*, propoee qu'il soit nommé un comité chargé de s'enquérir de l'état de l'agriculture dans la Puissance avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et papiers, et de faire telle recommandations qui, dans son opinion, pourront mieux promouvoir les intérêts importants et le développement du pays, avec pouvoir de faire rapport de temps à autre.

Et des débats s'ensuivant, et étant 6 heures, P. M., M. l'orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à 7,30 P.M.

7.30, P. M.

L'ordre du jour pour la comparution à la barre d'*Elie Tassé* pour être interrogé touchant les allégations continues dans l'article publié dans le " *Courrier d'Outaouais*," le 4 du courant sous le titre de " *Le Masque est levé*, " étant lu : —

Le sergent d'armes fait rapport que M. *Tassé* est en disponibilité.

M. *Tassé* est alors appelé, et, étant à la barre, est interrogé comme suit:—

Par M, *Geoffrion*.

1o.—Quel est votre nom, votre résidence et votre profession ? Je suis rédacteur du *Courrier d'uOtaouais*, et je demeure à Ottawa.

2o.—Etes-vous l'un des employés de cette Chambre, et si oui, en quelle qualité êtes-vous employé ?—Je suis employé comme susnumériare du bureau des traducteurs français de la Chambre des Communes.

3o.—Quel est votre salaire ? Je reçois quatre piastres par jour.

4o.—Etiez-vous, le 4 avril courant, et êtes-vous encore actuellement le propriétaire ou l'un des propriétaires du journal publié à Ottawa sous le nom de *Courrier d'Outaouais*; Si non, savez-vous qui en était le propriétaire ?—Je n'étais pas alors et je ne suis pas encore l'un des propriétaires du *Courrier d'Outaouais*. Je connais le ou les propriétaires.

5o.—Etiez-vous, le 4 avril courant, et êtes-vous encore actuellement le Rédacteur en chef ou l'un des Rédacteurs du journal *Courrier d'Outaouais* ? J'étais le quatre avril courant, et suis encore actuellement, le Rédacteur en Chef du *Courrier d'Outaouais*.

6o.—Quels sont les noms et prénons des propriétaires du journal le *Courrier d'Outaouais ?—L. A. Grison et Cie.* Je ne puis donner d'autres noms que ceux, qui sont sur le journal.

7o.—Donnez les noms et prénons de ceux des propriétaires de ce journal que vous connaissez ?—Je déclare ne pouvoir prendre la responsabilité de nommer d'autres noms, comme propriétaires de ce journal, que ceux que j'ai déjà nommés, et qui sont imprimés sur le journal.

8.—Refusez-vous de répondre autrement à la dernière question ?—Je refuse respectueusement de répondre à cette question, pour les raisons que j'ai données, c'est-à-dire que je ne veux pas assumer la responsabilité de donner les noms de personnes qui pourraient n'être pas propriétaires de ce journal.

M. *Tassé* reçoit alors l'ordre de se retirer.

La Chambre reprend alors les débats sur la motion de M. *Jones* pour la nomination d'un comité, tel que ci-dessus et des débats s'ensuivant, ils sont ajournés, sur motion de M. *Bodwell*,

La Chambre alors s'ajourne.

JAMES COCKBURN,
Orateur.

# AVIS DE MOTIONS

Le Très-Hon. Sir *John Macdonald*—Mardi prochain—Comité spécial chargé de s'enquérir de certaines allégations et choses se rattachant à la charte accordée à la compagnie Canadienne du chemin de fer du Pacifique, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et papiers, et de siéger après la prorogation.

M. *Fournier*—Mardi prochain—Bill pour pourvoir à l'administration du serment aux témoins entendus à la barre ou devant le comités du Sénat ou de la Chambre des Communes.

M. *Mathieu*—Jeudi prochain—Adresse demandant copies de toutes lettres, requêtes, rapports et documents et ordres en conseil concernant l'amélioration de la Rivière Richelieu et du canal Chambly, ainsi que copie de toutes représentations, documents, requêtes, ordres en conseil et réglements au sujet du Pont de Belœil et des Ponts de St. Jean et Chambly, sur la dite Rivière Richelieu.

M. *Mathieu*—Jeudi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement d'améliorer la Rivière Richelieu et le canal Chambly de manière à donner une profondeur d'eau plus considérable que celle qu'il y a actuellement ?

L'hon. M. *Pope*—Vendredi prochain—Proposera que la Chambre se forme en comité pour examiner la résolution suivante :

Qu'il est expédient de pourvoir à un système d'enregistrement des mariages, naissances et décès pour toute la Puissance, et à cet effet d'attacher au département de l'agriculture un bureau qui sera appelé " Le Bureau d'Enregistrement Général et d'Archives Publiques " ; et que le ministre de l'agriculture soit le régistrateur général, et son député, le député régistrateur général des statistiques; avec pouvoir de faire des règlements (sujets aux dispositions de l'acte qui sera payé à cet égard et a l'approbation du gouverneur en conseil) pour atteindre les objets susdits, et d'employer les officiers et commis nécessaires, et de pourvoir aux formules et livres dont on aura besoin ; et en outre de conférer à ces officiers les pouvoirs nécessaires pour les mettre en état d'obtenir des informations, de pourvoir à leur rémunération, et d'imposer des amendes aux personnes refusant ou négligeant de se conformer aux exigences du dit acte.

L'hon. M. *Tupper*—Demain—Proposera que la Chambre se forme en comité pour examiner les résolutions suivantes :—

1. *Résolu*, qu'il est expédient d'amender la 27e clause de l'Acte 33 *Vic.*, ch. 3, intitulé : " Acte pour amender et continuer l'Acte 32 et 33 *Vic.*, ch. 3, et pour pourvoir au gouvernement de la province de Manitoba," sanctionné le 12 mai 1870 en ce qu'il limite à trois années après la passation du dit Acte le temps durant lequel tous les droits de douane maintenant exigibles par la loi dans la Terre de Rupert seront continués en force.

2. *Résolu*, qu'il est expédient que les droits de douane maintenant exigibles par la loi en force dans la dite province de Manitoba et tout le Territoire du Nord-Ouest, y comprise la Terre de Rupert, à l'exception des droits par la dite loi imposés sur toutes les liqueurs vineuses, spiritueuses et fermentées, soient continués en force pendant une année à compter du 12 mai 1870 : et qu'à compter du 13 mai prochain (1873) les dites liqueurs vineuses, spiritueuses et fermentées soient, à leur entrée en la dite province de Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest susdits, soumises aux mêmes droits de douane auxquels elles sont maintenant ou pourront alors ou par la suite être soumises dans d'autres parties de la Puissance du Canada en vertu du tarif des droits de douane qui y sera alors en force.

M. *Savary*—Mercredi prochain—Bill pour amender la 66e clause du chap. 31 de l'Acte 32 et 33 *Victoria*.

M. *Stephenson*—Mercredi prochain—Adoption des premier et second rapports du comité conjoint des impressions.

M. *Joly*—Mercredi prochain—Que la Chambre se forme en comité pour examiner la résolution suivante :

Que pour encourager l'introduction de la fabrication du sucre de betterave en Canada, il est expédient d'adopter une législation qui la protège contre l'imposition de droits d'accise pendant les dix années prochaines.

M. *Killam*—Mercredi prochain—Comité général pour examiner la résolution suivante :

*Résolu*, qu'il est expédient d'autoriser le gouvernement du Canada à transférer à une compagnie l'embranchement du chemin de fer du gouvernement, dans la Nouvelle-Ecosse, qui s'étend depuis la jonction de Windsor jusqu'à Windsor, à la condition que cette compagnie garantira le prolongement du système des chemins de fer de cette Province vers l'Ouest, en construisant un chemin de fer entre Annapolis et Yarmouth aux conditions dont on conviendra.

M. *Findlay*—mercredi prochain—Adresse demandant copie de certaines réclamations contre le gouvernement pour pertes encourues par la destruction des estacades à l'embouchure de la rivière Madawaska durant la saison dernière ; copie de tous les témoignages pris devant la cour des arbitres à laquelle ces réclamations ont été soumises, et copie de la sentence rendue dans cette affaire.

M. *Mercier*—mercredi prochain—Si *J. A. Chicoine* nommé à la page 78 des comptes publics de 1872 (version française) comme ayant reçu du gouvernement de la Puissance la somme de $1,180.23 n'est pas *J. Adolphe Chicoine*, écuyer, avocat, de la cité de St. Hyacinthe, dit district, province de Québec ; si non, quel est ce *J. A. Chicoine ?*

L'hon. M. *Dorion*—Mercredi prochain—Proposera qu'un comité de cinq membres soit nommé pour s'enquérir des noms employés de cette Chambre qui sont ou ont été liés pendant cette session aux papiers-nouvelles publiés en cette Puisance, soit comme propriétaires, rédacteurs ou correspondants de tels papiers-nouvelles.

M. *Mercier*—Mercredi prochain—Adresse demandant un état détaillé de toutes les sommes d'argent payés depuis le premier janvier 1868 jusqu'à ce jour par le gouvernement de la Puissance à *J. Adolphe Chicoine*, Ecr., avocat, de la cité de St. Hyacinthe, province de Québec, avec copie de tous reçus et pièces justificatives de tels paiement donnés par le dit *Chicoine*.

*M. Rymal*—Mercredi prochain—Adresse demandant copie de toute communication adressée par tout membre du gouvernement, ou avec son autorisation, à *Louis Riel* ou à toute autre personne touchant une amnistie ou un pardon ou toute mesure en faveur des assassins de *Thomas Scott*, ou en faveur d'aucune des personnes concernées dans les troubles de la Rivière-Rouge.

M. *Beaubien*—Mercredi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement d'accorder aux manufacturiers établis le long du canal, à la Côte St. Paul, près Montréal, les moyens de sortie que le gouvernement leur a promis le long du canal, au moment où ces manufacturiers louaient les pouvoirs d'eau, ainsi qu'il apparaîtrait par certains actes notariés ?

M. *Glass*—Proposera que la Chambre se forme en comité général pour examiner la résolution suivante :

*Résolu*, Qu'il serait très avantageux pour la Puissance aussi bien que pour les marchands et commerçants, et pour le public en général, d'établir un système du télégraphie plus économique, plus étendue et plus expéditif dans la Puissance du Canada, et qu'à cette fin il est expédient que le gouvernement prenne des mesures pour acheter, contrôler et faire fonctionner tout le système télégraphique de la Puissance conformément à la base adoptée en 1868 par le gouvernement du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande.

M. *MacKay*—Mercredi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement de demander des soumissions pour la construction d'un hôpital de Quarantaine et d'un hôpital de Marine à Sydeney, durant la prochaine saison, et de les construire ?

M. *MacKay*—Si le gouvernement à l'intention d'insérer dans le budget une somme d'argent pour ouvrir le barrasois, à la tête de la baie de Gabarous ?

M. *MacKay*—Mercredi prochain—Si c'est l intention du gouvernement de faire faire une exploration en rapport avec le brise-lame projeté à Main-à-dieu, Cap-Breton ?

## BILLS PRIVÉS.

Les bills suivants ont ce jour été affichés comme devant être pris en considération par les comités suivants, le ou après le 15 du courant, savoir :

*Par le comité Permanent des Banques, etc.*

Bill (No. 68) pour incorporer la compagnie d'assurances du Canada.
Bill (No. 70) pour incorporer la chambre des commerce du comté de Kings.
Bill (No. 37) pour incorporer la compagnie canadienne d'assurance maritimes et contre le feu de l'Empire,
Bill (No. 36) pour amender l'Acte incorporant la société Permanente de construction et d'Epargnes des Francs Tenanciers, etc.
Bill (No. 72) pour incorporer la compagnie d'échange, de prêts et de dépôts de Manitoba.
Bill (No. 74) pour incorporer la compagnie des financiers en fait de terres du Canada.

*Par le comité des chemins de fer, etc.*

Bill (No. 76) pour autoriser la compagnie du chemin de fer de colonisation du Nord de Montréal à prolonger sa ligne depuis la Rivière creuse jusqu'à un point où il se rencontre avec le chemin de fer canadian du Pacifique ; et aussi à étendre sa ligne jusqu'au Sault Ste. Marie, à la Baie Georgienne et au lac Supérieur, ou à unir sa ligne avec toute ligne de chemin de fer s'étendant jusqu'aux points ci-dessus mentionnés.

*Par le comité des Bills Privés.*

Bill (No. 64) pour incorporer la compagnie pour la fabrication de l'acier bréveté de Date.
Bill (No. 71) pour autoriser *James K. Ward* et autres, à placer des estacades sur le chenal entre l'Isle St. Ignace et l'Isle du Pads, dans la paroisse de l'Isle du Pads, dans le district de Richelieu.
Bill (No. 73) pour légaliser, confirmer et étendre les lettres patentes accordées à *James McNab*, inventeur d'un accoupleur de chars horizontal.

ALFRED TODD, G. C. Bureau des Bills Privés.

No. 23.

OTTAWA, LUNDI 7 AVRIL, 1873.

1ère Session, 2e Parlement, 36 Vict., 1873

VOTES ET DELIBERATIONS
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA.

Imprimés par I. B. Taylor, 29, 31 et 33, Ru Rideau

1873.

# No. 24.

# VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MARDI, 8 AVRIL 1873.

Huit pétitions sont présentées et déposées sur la table.

M. *Rymal*, du comité des ordres permanents, présente le septième rapport de ce comité, lequel est comme suit :

Votre comité a examiné et trouvé suffisants, les avis quant aux pétitions suivantes, savoir ;—De l'Hon. *John Young*, et autres ; demandant l'incorporation de la compagnie Royale Canadienne d'Assurances ; de la compagnie des steamers de Québec et des ports du Golfe ; de la compagnie du chemin de fer de Montréal, Chambly et Sorel ; de *Hugh Robertset* et autres ; demandant l'incorporation de la compagnie des terres, d'escompte et de placements des cultivateurs ; de *John Zimmerman* et autres ; demandant l'incorporation de la compagnie des Orfèvres du Canada ; de *John L. Blaikie*, et autres ; demandant l'incorporation de la compagnie du cable Atlantique du Canada ; de l'Hon. *Henry Starnes* et autres ; demandant l'incorporation de l'agence de placements et de garantie, et de *P. Bachand* et autres ; demandant l'incorporation de la banque de St. Hyacinthe.

M. *Geoffrion* présente un bill (No. 83) pour conférer certains pouvoirs à la compagnie du chemin de fer de Montréal, Chambly et Sorel, lequel est renvoyé au comité des chemins de fer, etc.

M. *Mitchell*, présente un Bill (No. 84) pour suspendre pendant un temps limité l'opération de certains actes relatifs à l'inspection des bateaux à vapeur dans la Colombie Anglaise.—Seconde lecture, demain.

M. *Delorme* présente un Bill (No. 85) pour incorporer la Banque de St. Hyacinthe, lequel est renvoyé au comité des banques, etc.

L'Hon. M. *Young*, (Montréal) présente un Bill (No. 65) pour incorporer la Compagnie Royale Canadienne d'Assurances, lequel est renvoyé au comité des banques, etc.

M. *Young*, (Waterloo), présente un Bill (No. 86) pour incorporer la Compagnie des Orfèvres du Canada (responsabilité limitée,) lequel est renvoyé au comité des bills privés.

Sur motion de M. *Tourangeau*, la pétition de *L. O. Richardson*, tanneur, corroyeur, fabricant de chaussures, et autres, est renvoyée au comité conjoint des impressions pour qu'il en recommande l'impression.

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre suivante qu'il a reçue :

CANADA :
Province de Québec,
District de St. Hyacinthe.

A l'Honorable Orateur de la Chambre des Communes du Canada.

Dans l'affaire de la pétition d'élection de *Jean Bte. Chagnon*, cultivateur, de la paroisse de St. Pie, dans le district électoral de Bagot, mais ayant droit de voter dans le district électoral de Rouville pour l'élection d'un membre à la Chambre des Communes du Canada, *Chrysostome Blanchard* et *Antoine Courtemanche*, tous deux cultivateurs, de la paroisse de St. Paul d'Abbottsford, dans le dit district électoral de Rouville, se plaignant de l'illégalité de l'élection de *Honoré Mercier*, écuier, pour le dit district électoral de Rouville, copie de la quelle pétition est ci-annexée ;

Soyez notifié que nous les dits pétitionnaires sus-nommés, soussignés, retirons la dite pétition contre l'élection du dit *Honoré Mercier*, membre siégeant à la dite Chambre des Communes pour le dit district électoral de Rouville, la dite pétition ayant été obtenue de nous par fraude et au moyen de fausses représentations. Nous déclarons ne pas entendre procéder avec cette pétition qui doit être déclarée nulle et non avenue.

CHRYSOSTOME sa ⋈ marque BLANCHARD,

ANTOINE sa ⋈ marque COURTEMANCHE.

Signé, scellé et exécuté en la dite paroisse de St. Paul d'Abbottsford, dans le district de St. Hyacinthe, ce trente et un mars mil huit cent soixante-treize, en ma présence et après lecture et explications données.

ONIAS CROSSFIELD.

Je, soussigné, Onias Crossfield, cultivateur, de la paroisse de St. Paul d'Abbottsford, district de St. Hyacinthe, étant duement assermenté sur les Saints Evangiles, dépose et dis :

Que j'étais personnellement présent en la dite paroisse de St. Paul d'Abbottsford le trente-un mars courant quand les dits *Chrysostome Blanchard* et *Antoine Courtemanche* sus-nommés ont fait leurs marques au document susdit et des autres parts écrit ; qu'il fut là et alors signé par eux en ma présence, librement et volontairement ; que la signature " Onias Crossfield " apposée au dit document, comme celle du témoin y nommé, est ma véritable signature et que j'ai signé les présentes.

ONIAS CROSSFIELD.

Assermenté devant moi, commissaire pour recevoir des affidavits devant être lus devant la Cour Supérieure, nommé dans et pour le district de St. Hyacinthe, à St. Paul d'Abbottsford, dit district de St. Hyacinthe, ce trente et un mars 1873.

THOMAS NEWINGTON, J. P.

Sur motion de M. *Carter*, il est *résolu* que, lorsque cette Chambre s'ajournera, jeudi prochain, elle soit ajournée jusqu'au mardi suivant.

Sur motion de l'Hon. M. *Tupper*, la Chambre décide de se former en comité, jeudi prochain, pour examiner la résolution suivante :—Qu'il est expédient de pourvoir à l'inspection des gazomètres et à la constatation de la pureté et de la puissance d'éclairage du gaz fourni aux consommateurs, et d'autoriser le gouverneur en conseil à faire un tarif des honoraires à payer pour cette inspection, suffisants pour mettre cet Acte à effet.

Sur motion du Très-Hon. Sir *John A. Macdonald*, il est *résolu* que jusqu'à ce qu'il en soit ordonné autrement les affaires et ordres du gouvernement auront la préséance les jeudis, et qu'aux jours du gouvernement, après que les affaires et ordres du gouvernement auront été expédiés, les autres affaires et ordres du jour précédent seront pris en considétarion ; et que les jeudis la division du temps prescrite par la 19ème règle ne sera pas observé.

Sur motion du Très-Hon. Sir *John A. Macdonald*, il est *ordonné* qu'un comité spécial de cinq membres (dont l'auteur de la motion ne fera pas partie) soit nommé par cette Chambre pour s'enquérir et faire rapport sur les diverses matières contenues et alléguées dans une résolution proposée mercredi, le 2 Avril courant, par l'Hon. M. *Huntington*, membre représentant le comté de Shefford, relativement au chemin de fer canadien du Pacifique, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et papiers, de faire rapport de temps à autre, et de rapporter les témoignages de temps à autre, et s'il est nécessaire, de siéger après la prorogation du Parlement.

Les membres devant composer le dit comité sont alors nommés par la Chambre, et sont comme suit :

L'hon. M. *Blanchet*, M. *Blake*, et les Honorables MM. *Dorion* (Napierville), *McDonald* (Pictou,) et *Cameron* (Cardwell.)

L'Hon. M. *Tupper* propose que la Chambre se forme maintenant en comité pour examiner certaines résolutions au sujets des droits de douane dans la province de Manitoba et les territoires du Nord-Ouest.

L'Hon. M. *Tupper* informe alors la Chambre que Son Excellence ayant été informée du sujet des dites résolutions les recommande à la Chambre.

La Chambre se forme alors en comité pour examiner les dites résolutions.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées.

1. *Résolu*, qu'il est expédient d'amender la 27e clause de l'Acte 33 *Vic.*, ch. 3, intitulé : " Acte pour amender et continuer l'Acte 32 et 33 *Vic.*, ch. 3, et pour pourvoir au gouvernement de la province de Manitoba," sanctionné le 12 mai 1870 en ce qu'il limite à trois années après la passation du dit Acte le temps durant lequel tous les droits de douane maintenant exigibles par la loi dans la Terre de Rupert seront continués en force.

2. *Résolu*, qu'il est expédient que les droits de douane maintenant exigibles par la loi en force dans la dite province de Manitoba et tout le Territoire du Nord-Ouest, y comprise la Terre de Rupert, à l'exception des droits par la dite loi imposés sur toutes les liqueurs vineuses, spiritueuses et fermentées, soient continués en force pendant une année à compter du 12 mai 1873 : et qu'à compter du 13 mai prochain (1873) les dites liqueurs vineuses, spiritueuses et fermentées soient, à leur entrée en la dite province de Manitoba, soumises aux mêmes droits de douane auxquels elles sont maintenant ou pourront alors ou par la suite être soumises dans d'autres parties de la Puissance du Canada en vertu du tarif des droits de douane qui y sera alors en force ; pourvu que l'importation de liqueurs spiritueuses, dans les Territoires du Nord-Ouest, soit absolument prohibée.

Résolutions à rapporter.

Les dites résolutions sont en conséquence rapportées, lues une seconde fois, et adoptées.

L'Hon. M. *Tupper* présente alors un bill (No. 87) pour amender l'acte 33 *Vic.*, ch. 3, intitulé : "Acte pour amender et refondre l'Acte 32 et 33 *Vic.*, ch. 3, et pour établir le gouvernement de la province de Manitoba.— Seconde lecture, jeudi prochain.

Les résolutions adoptées en comité des subsides, vendredi dernier, le 4 du courant, sont rapportées, lues une seconde fois, et adoptées, et sont comme suit :

GOUVERNEMENT CIVIL.

Salaires du personnel des départements et bureaux suivants :

| | | |
|---|---|---|
| 3. | Département du Conseil Privé de la Reine pour le Canada | 11,650 00 |
| 4. | do de la justice | 9,550 00 |
| 5. | do de la milice et de la défense | 30,480 00 |
| 6. | do du secrétaire d'Etat | 27,727 50 |
| 7. | do do pour les provinces | 16,920 00 |
| 8. | do du receveur-général | 17,247 50 |
| 9. | do des finances | 45,460 00 |
| 10. | do des douanes | 24,835 00 |
| 11. | do du revenu de l'intérieur | 19,775 00 |
| 12. | do des postes | 66,410 00 |
| 13. | do de l'agriculture | 30,630 00 |
| 14. | do de la marine et des pêcheries | 20,015 00 |
| 16. | Bureau de la Trésorerie | 3,150 00 |
| 17. | Agences du département de la marine et des pêcheries | 15,200 00 |
| 18. | Bureau des terres publiques, Manitoba | 4,800 00 |
| 19. | Département des travaux publics, Colombie Britannique | 4,000 00 |
| 20. | Dépenses contingentes des départements | 150,000 00 |
| 21. | Bureau de la papeterie pour papeterie | 15,000 00 |
| 22. | Pour faire face au montant possible requis pour nouvelles nominations par une augmentation de personnel, ou par quelqu'autre changement | 10,000 00 |

La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(*En comité.*)

Les résolutions suivantes sont adoptées :

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE.

| | | |
|---|---|---|
| 23. | Items divers | 10,000 00 |
| 24. | Allocations pour les circuits, Colombie Britannique | 5,000 00 |
| 25. | do Manitoba | 2,000 00 |

POLICE.

| | | |
|---|---|---|
| 26. | Police fédérale | 25,000 00 |
| 27. | Police du havre, Montréal | 13,395 00 |
| 28. | Police de rade, Québec | 20,200 00 |

LÉGISLATION.

*Sénat.*

| | | |
|---|---|---|
| 29. | Traitements et dépenses contingentes du Sénat | 43,268 00 |

*Chambre des Communes.*

| | | |
|---|---|---|
| 30. | Traitements et dépenses contingentes d'après l'estimation du greffier | 77,515 00 |
| 31. | do do do do do sergent-d'armes | 33,130 00 |

*Divers.*

| | | |
|---|---|---|
| 32. | Crédit pour la bibliothèque du parlement | 6,000 00 |
| 33. | Impression, reliure et distribution des lois | 11,000 00 |
| 34. | Impression, papier à imprimer et reliure | 35,000 00 |
| 35. | Dépenses contingentes du greffier de la couronne en chancellerie | 1,000 00 |
| 36. | Impressions diverses | 2,000 00 |

Résolutions à rapporter,

---

Rapport à recevoir, et permis au comité de siéger de nouveau jeudi prochain.

La Chambre alors s'ajourne.

JAMES COCKBURN,
Orateur.

# AVIS DE MOTIONS

M. *Tobin*—Jeudi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement de faire poser une double voie sur la ligne de chemin de fer entre Pictou et Halifax, pour satisfaire aux exigences du commerce de charbon, considérablement croissant entre le district minier et Halifax, et aux exigences du trafic consistant dans le transport de passagers depuis Truro ?

L'hon M. *Richards*—Jeudi prochain—Adresse demandant copie des documents suivants, savoir :—d'une pétition de *D. Ford Jones*, Ecr., et autres, relative au pouvoir d'eau de Gananoque tel qu'affecté par le canal principal ; d'un mémoire de *R. P. Colton* relatif à la dite pétition ; du rapport d'ingénieur et des papiers concernant la pétition de certains habitants du township de Pittsburgh, demandant qu'une place de moulin soit louée à des brasseurs en 1861, et du rapport et plan de *W. Kingsford* concernant la dite pétition du dit *D. Ford Jones*, Ecr., faits en 1872.

L'Hon. M. *Pope*—Jeudi prochain—Bill pour amender l'Acte des Brevets d'Invention de 1872.

M. *Galbraith*—Jeudi prochain—Adresse demandant copie de tous documents, lettres, rapports, témoignages et papiers concernant une enquête récemment tenue au sujet de *William Robertson*, Ecr., maitre de poste du village de Lanark, et concernant sa démission comme tel.

L'hon. M. *Young* (Montréal)—Jeudi prochain—Comité général pour examiner la Résolution suivante :—

Qu'étant en possession du fleuve St. Laurent comme il l'est, le peuple de la Puissance possède non-seulement la route la plus directe, la plus économique et la plus rapide pour le commerce de la Puissance et pour le transport des malles et passagers entre l'Europe, les Etats-Unis Ouest et l'Océan Pacifique mais encore la route la plus directe conduisant à l'Europe et au Pacifique pour les communications télégraphiques.

Qu'une compagnie formée dans le Danemark et en Angleterre, conjointements avec une compagnie formée dans la Puissance, possède le droit de poser des cables pour relier l'Angleterre au Canada, *viâ* les possessions danoises, sur l'Atlantique, et le St. Laurent ; et comme le peuple du Canada n'a pas actuellement le pouvoir de transmettre des dépêches télégraphiques à l'Angleterre, si ce n'est par l'entremise d'une corporation étrangère, il est très à désirer qu'il y ait des communicasions télégraphiques indépendantes entre la Puissance, la Grande Bretagne et l'Europe en général,

Que dans l'intérêt du commerce maritime, de l'immigration et du commerce en général, et pour assurer des communications télégraphiques plus promptes avec l'Europe, le Pacifique et tous les pays du globe, il est grandement nécessaire, en vue des relations constamment croissantes qui existent entre les continents de l'Europe et de l'Amérique. de faciliter le plus possible la transmissions, dans le plus court délai possible, de toutes les nouvelles entre ces deux mêmes continents.

M. *Forbes*—Jeudi prochain—Si le gouvernement a l'intention d'établir des communications postales, durant la présente année, entre la Puissance et les Indes Occidentales ?

## BILLS PRIVÉS.

Les Bills suivants ont ce jour été affichés comme devant être pris en considération par les comités suivants, le ou après le vendredi 18 du courant ;

Bill (No. 80) pour incorporer la compagnie des faucheuses, dite "Guerrière," du Canada ;

Bill (No. 81) pour incorporer la compagnie canadienne d'importation de métaux.

ALFRED TODD, G. C. Bureau des Bills Privés.

No. 24.

OTTAWA, MARDI 8 AVRIL, 1873.

1ère Session, 2e Parlement, 36 Vict., 1873

VOTES ET DELIBERATIONS
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA.

Imprimés par I. B. Taylor, 29, 31 et 33, Rue Rideau
1873.

No. 25.

# VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MERCREDI, 9 AVRIL 1873.

Quatorze pétitions sont présentées et déposées sur la table.

Les pétitions suivantes sont reçues et lues :

De MM. *Allan, Taylor* et compagnie, et autres, de Waterloo ; et de *William Clark* et autres, du comté de Shefford ; d'*Henry Kempley* et autres, de St. Andrews ; de MM. *James Goodhue* et Fils, et autres, d'Arthabaska ; de *W. J. Bradley* et autres, de la cité de Québec ; de MM. *O'Rourke* et *Hackett* et autres, du township de Stanstead ; de *R. Raymond* et autres, de la cité de St. Hyacinthe ; de *J. Mackie* et autres, du comté de Richmond ; et de *W. W. Lynch* et autres, de Knowlton ; demandant que l'acte des débiteurs insolvables de 1869 et ses amendements soient abrogés.

De *J. M. T. Hannum* et autres, de la cité d'Ottawa, Quartier Wellington ; d'*Edward Watson*, Jr., et autres, du township de Nepean ; et d'*Archibald Andrew* et autres, de Nepean, tous du comté de Carleton ; de *William Campbell* et autres, de la ville de Goderich ; de *Samuel Platt* et autres, de la ville de Goderich ; du révérend *H. Kenney* et autres, du township de Tunberry ; de *Charles Farrend* et autres, du village de Newbridge ; de *Robert Leech* et autres, du village de Hawick ; d'*Elijah Hughes* et autres, du village de Gorrie et des environs ; de *Peter D. Idle* et autres, du township de Wawanosh ; et de *William Gray* et autres, du township de Tunberry, tous du comté de Huron ; de *Darius Dean* et autres, du township de Bayham, comté d'Elgin ; et de *George B. Tindle* et autres, du township de Smith, comté de Peterboro ; demandant la passation d'une loi contre la vente des liqueurs enivrantes.

De la compagnie du chemin d'Hamilton et de Milton, pour elle-même et la compagnie du canal Desjardins, la corporation de la ville de Dundas, et la compagnie du grand chemin de fer Occidental ; demandant la passation d'un acte pour les autoriser à prendre des arrangements pour tenir et maintenir des ponts fixes sur le canal Desjardins.

D'*Andrew Allan* et autres, de la cité de Montréal ; demandant à être incorporés sous le nom de la compagnie d'Entrepôt des Marchands.

De Sir *Hugh Allan*, de Montréal, et autres ; demandant un acte d'incorporation pour leur permettre d'exploiter le bois, les mines et les carrières, et de faire d'autres opérations sur certaines étendues de terres sur la rive nord du fleuve et du golfe St. Laurent en bas du Saguenay.

De *Thomas Nicholson Gibbs*, M. P., et autres ; du village d'Oshawa, comté d'Ontario ; demandant à être incorporés sous le nom de chambre de commerce d'Oshawa.

L'hon. M. *Huntington* présente un bill (No. 89) pour incorporer la Banque *Victoria* du Canada, lequel est renvoyé au comité des Banques, etc.

M. *Fournier* présente un bill (No. 90) pour pourvoir à l'administration du serment aux témoins à la barre, ou devant des comités du Sénat ou de la Chambre des Communes.—Seconde lecture, mercredi prochain.

M. *Ross* (Wellington) présente un bill (No. 91) pour incorporer la compagnie des terres, d'escompte et de placements des cultivateurs, lequel est renvoyé au comité des banques et du commerce.

Sur motion de M. *Merritt*, il est voté une adresse à Son Excellence ; demandant copie du rapport de la ci-devant commission nommée pour examiner les différenres routes en rapport avec l'agrandissement du canal Welland ; aussi, copie du rapport de l'ingénieur en chef à cet égard.

Sur motion de M. *McDonnell* (Inverness) il est voté une adresse demandant les différents rapports et estimations concernant le coût de la construction du canal de la Baie Verte, y compris ceux de l'ingénieur en chef et d'ingénieurs du département, et de tous autres ingénieurs, soit concernant la route ou autrement.

Sur motion de M. *Savary*, il est voté une adresse demandant copie de toute correspondance entre le gouvernement et la compagnie du chemin de fer de Windsor et Annapolis (responsabilité limitée) touchant le droit de la compagnie de faire circuler ses trains sur le chemin de fer du gouvernement entre Windsor et Halifax, et touchant toute autre matières, en dispute entre le gouvernement et la dite compagnie ; aussi, copie de toute convention et de tous contrats entre le gouvernement et la dite compagnie.

M. *Mills* propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité pour examiner la résolution suivante :

*Résolu*, Que la présente manière de constituer le Sénat est incompatible avec le principe fédéral de notre système de gouvernement, et est, à d'autres égards, défectueux, et que notre constitution devrait être amendée de manière à conférer à chaque province le pouvoir de nommer ses sénateurs et de définir le mode de leur nomination.

Et des débats s'élevant, et étant 6 heures, P. M., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à 7½ heures. 7. 30, P. M.

(*L'Ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la 19e règle.*)

Les bills suivants sont lus une seconde fois, examinés en comité général rapportés, lus une troisième fois et passés, savoir :

Bill (No. 20) pour amender le chap. 36, 14 et 15 *Victoria*, incorporant la compagnie de garantie du Canada.

Bill (No. 21) pour amender la charte de la compagnie des Risques Isolées d'Assurances du Canada, amendé.

Bill (No. 3) pour incorporer la chambre de commerce de la Puissance :

Bill (No. 39) pour incorporer la compagnie maritime d'améliorations de la Puissance du Canada ;

Bill (No. 6) pour incorporer la banque des Trois-Rivières.

M. *Ryan* présente un Bill (No. 88) pour incorporer l'agence de placements et de garanties du Canada, lequel est renvoyé au comité des banques et du commerce.

La Chambre reprrend les débats ajournés, jeudi dernier, le 3 du courant, sur la motion de M. *Tremblay* à l'effet que le Bill (No. 9) pour pourvoir à la votation au scrutin aux élections des membres de la Chambre des Communes, soit maintenant lu une seconde fois.

Et la question étant mise aux voix, est adoptée sur la division suivante ;

POUR :

Messieurs

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Archibald, | DeCosmos, | Grant, | Pearson, | Smith (*Westmoreland*) |
| Bain, | Delorme | Hagar, | Pelletier, | Snider, |
| Béchard, | Dodge, | Harvey, | Pozer, | Staples, |
| Bergin, | Domville. | Higinbotham, | Price, | Stirton, |
| Blain, | Dorion, (*Drummond et Arth.*) | Horton, | Richards, | Taschereau, |
| Bodwell, | | Killam, | Ross (*Durham*), | Thompson (*Welland*) |
| Bowman, | Dorion (*Napierville*) | Mackenzie, | Ross (*Middlesex*), | Tilley, |
| Brouse, | Edgar, | Mathieu, | Ross (*Prince-Edouard*), | Tourangeau, |
| Buell, | Farrow, | Mercier, | Ross (*Wellington*), | Tremblay, |
| Burpee, (*St. Jean*) | Fiset, | Mills, | Rymal, | Trow, |
| Burpee, (*Sunbury*) | Flesher, | Mitchell, | Scatcherd, | Wallace (*Albert*), |
| Casey, | Fournier, | Nathan, | Schultz, | White (*Halton*), |
| Chisholm, | Galbraith, | Oliver, | Scriver, | Witton, |
| Cockburn, (*Muskoka*) | Geoffrion, | Palmer, | Shibley, | Young (*Montréal Ouest*) |
| Cook, | Gibson, | Pâquet, | Smith (*Peel*), | Young (*Waterloo*).—78 |
| Daly, | Gillies, | Paterson, | Smith (*Selkirk*), | |

CONTRE :

Messsieurs

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Almon, | Crawford, | Glass, | McDonald, (*Pictou*), | Ross, (*Champlain*), |
| Archambeault, | Cunningham, | Haggart, | McDonald (*Inverness*), | Ross (*Victoria*), |
| Baby, | Currier, | Harwood, | MacKay, | Ryan, |
| Beaubien, | Dewdney, | Jones, | McDougall, | Stephenson, |
| Bellerose, | Doull, | Keeler, | Morrison, | Thompson (*Cariboo*), |
| Benoit, | Dugas, | Lacerte, | Nelson, | Tobin, |
| Bowell, | Duguay, | Langevin, | Pope, | Wallace, (*Norfolk*) |
| Campbell, | Fortin, | Lanthier, | Robillard, | Webb, |
| Chipman, | Gaudet, | Le Vesconte, | Robinson, | White (*Hastings Est*), |
| Colby, | Gibbs, (*Ont.*, D. N.) | Lewis, | Robitaille, | Wright, (*Ottawa*) |
| Costigan, | Gibbs, (*Ont.*, D. S.) | McDonald (*Cap B.*), | Rochester, | Wright, (*Pontiac*).—55. |

Le dit Bill est en conséquence lu une seconde fois, et renvoyé à un comité général pour demain.

L'hon. *Tilley* déclare à la Chambre que Son Excellence le gouverneur-général ayant été informée du sujet du bill (No. 18) pour étendre les dispositions de l'acte des arrangements du Grand Tronc de 1872, en ce qui concerne certains bons privilégiés pendant une période ultérieure, et pour d'autres fins, il donne son consentement à cette mesure.

La Chambre alors s'ajourne.

JAMES COCKBURN,
Orateur.

# AVIS DE MOTIONS.

M. *Mackenzie*—Lundi prochain—Ordre pour un état des affaires de la compagnie du chemin de fer du Nord.

M. *Price*—Mercredi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement d'organiser une malle quotidienne entre Québec, la Malbaie et Chicoutimi,—et une malle, trois fois par semaine, entre Chicoutimi et le Lac St. Jean, et entre la Malbaie et Bersimis, et une communication postale pour la rive nord du St. Laurent depuis Bersimis en descendant?

M. *Palmer*—Mercredi prochain—Bill pour continuer et rendre permanents l'acte des débiteurs insolvables de 1869 et tous actes passés ci-devant pour l'amender.

L'Hon. M. *Tilley*—Mardi prochain—Proposera que la Chambre se forme en comité, samedi prochain, pour examiner la résolution suivante :

Qu'il est expédient d'amender l'acte de pension des membres du service civil (33 *Vic.*, ch. 4) en réduisant la déduction (mentionnée dans la 3e clause) à faire sur les salaires des personnes auxquelles l'acte s'applique de quatre pour cent à deux pour cent, et de deux et demi pour cent à un et un quart pour cent, par année,—et en réduisant la diminution dans la pension de retraite (mentionnée dans la 4e clause) des personnes qui n'ont pas payé la dite déduction durant dix années ou plus, d'un vingtième à un pour cent pour chaque année qui manquera sur les dix années durant lesquelles elles n'auront point payé la dite déduction,—et en décrétant qu'aucune personne ne sera sujette à cette diminution pour aucune année durant laquelle elle n'a point payé la dite déduction, après qu'elle aura complété trente-cinq années de service.

## BILLS PRIVES.

Les bills suivants ont ce jour été affichés comme devant être pris en considération par les comités suivants, le ou après le 19 du courant, savoir :

*Par le comité des chemins de fer, etc.*

Bill (No. 83) pour conférer certains pouvoirs à la compagnie du chemin de fer de Montréal, Chambly et Sorel.

*Par le comité Permanent des Banques, etc.*

Bill (No. 85) pour incorporer la banque de St. Hyacinthe.
Bill (No. 65) pour incorporer la Compagnie Royale Canadienne d'Assurances.

*Par le comité des Bills Privés.*

Bill (No. 86) pour incorporer la Compagnie des Orfèvres du Canada.

ALFRED TODD, G. C. Bureau des Bills Privés.

No. 25.

OTTAWA, MERCREDI 9 AVRIL, 1873.

1ère Session, 2e Parlement, 36 Vict., 1873.

# VOTES ET DELIBERATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA.

Imprimés par I. B. Taylor, 29, 31 et 33, Ru Rideau

1873.

162

No. 26.

# VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, JEUDI, 10 AVRIL 1873.

Neuf pétitions sont présentées et déposées sur la table.

M. l'Orateur met devant la Chambre la requête de l'Assemblée Législative de la province d'Ontario, en Parlement réunie.

Les pétitions suivantes sont reçues et lues :

De *C. Develin*, maire, et autres, d'Aylmer, et de *G. D. Dook*, et autres, de Coaticooke, tous de la province de Québec ; demandant que l'acte des débiteurs insolvables de 1869, et ses amendements, soient abrogés.

Du Très-révérend Lord évêque d'Ontario, et autres, du quartier St. George,—de *William E. Brown* et autres, du quartier By, tous de la cité d'Ottawa,—et de *Thomas Turbain* et autres, du township de Culross, comté de Bruce ; demandant la passation d'une loi contre la vente des liqueurs fortes.

Motion étant faite à l'effet que la pétition du révérend *P. Brassard*, curé, et autres, de la paroisse de Vaudreuil, comté de Vaudreuil ; demandant la construction d'un canal sur la rive nord du St. Laurent depuis les Cascades jusqu'au Côteau Landing,—et la pétition d'*Alexander Munro* et autres, de la Division Ouest du comté de Pictou, N. E., demandant la construction d'un embranchement de chemin de fer depuis la ville de Pictou, passant par Rogers Hill, au Bras Ouest de la rivière St. Jean, pour là se relier à la présente ligne de chemin de fer à Riversdale, soient reçues et lues,—

M. l'Orateur décide qu'elles ne peuvent être reçues, parce que l'octroi de leurs conclusions entraînerait une dépense de deniers publics.

Motion étant faite à l'effet que la pétition de MM. *O. L. Richardson* et Fils, tanneurs, et autres, de la cité de Québec, demandant qu'un droit d'exportation d'au moins 20 pour cent *ad valorem* soit imposé sur l'écorce de pruche, soit reçue et lue.

M. l'Orateur décide qu'elle ne peut l'être sans qu'elle soit recommandée par la couronne, parce qu'elle demande qu'un droit de douane soit imposé.

M. *Rymal*, du comité des Ordres Permanents, présente le huitième rapport du dit comité, lequel est comme suit :

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés quant aux pétitions suivantes, savoir : de la compagnie de chemin de fer de Buffalo et du Lac Huron, et de *Thomas N. Gibbs* et autres, demandant l'incorporation de la chambre de commerce d'Oshawa.

L'hon. M. *Blanchet*, du comité des chemins de fer, etc., présente le premier rapport du dit comité, rapportant les bills suivants *avec des amendements*, savoir :

Bill (No. 18) pour étendre les dispositions de l'Acte du Grand-Tronc, 1862.

Bill (No. 23) pour augmenter le capital de la compagnie de Transport et de chemin de fer de l'Union.

Et le Bill (No 40) relatif à la compagnie du chemin de fer de Montréal et Champlain, sans amendements.

L'hon. M. *Tupper* présente la réponse à une adresse du 20 ultimo, demandant toute correspondance avec le gouvernement au sujet d'une prétendue violation des lois sur le revenu par la compagnie du grand chemin de fer Occidental, et copie de tous les témoignages pris à toute enquête qui peuve avoir eu lieu à cet égard, avec un état des réclamations contre la dite compagnie pour l'obliger à rembourser les droits.

Aussi, la réponse à une adresse du 3 du courant, demandant copie de toute correspondance entre le gouvernement de la Puissance et celui des Etats-Unis au sujet de la réciprocité de commerce entre les deux pays, ou tous autre documents sur ce sujet.

M. *Edgar* présente un bill (No. 92) pour autoriser la compagnie du chemin de fer Buffalo et du Lac Huron à prendre des arrangements relativement à ses obligations, lequel est renvoyé au comité des chemins de fer, etc.

Sur motion de M. *Youny* (Waterloo), la Chambre se forme en comité pour examiner certaines résolutions au sujet des lois de naturalisation relativement aux allemands et autres personnes nées à l'étranger, etc.

(*En comité.*)

Les résolutions suivantes sont adoptées :

1. *Résolu*, qu'en vertu des lois de naturalisation de la Grande-Bretagne, les allemands et autres individus nés à l'étranger, et naturalisés dans la Puissance du Canada en vertu de ses lois, perdent leurs droits et priviléges acquis comme sujets britanniques s'ils sortent des limites de la Puissance.

2. *Résolu*, que cela est regardé comme une grande injustice et un grand grief par les allemands naturalisés qui sont devenus citoyens du Canada, qui prétendent avec raison qu'après avoir été légalement naturalisés, ils devraient être reconnus comme sujets britanniques dans toutes les parties du nouveau monde, tant qu'ils n'auront rien fait pour perdre ce privilége.

3. *Résolu*, que par un acte passé par le Parlement Impérial, dans la 33e année du règne de Sa Majesté, intitulé: "Acte de Naturalisation de 1870," il est décrété que la Grande-Bretagne reconnaîtra à l'avenir et protégera tous individus légalement naturalisés comme sujets britanniques dans toutes les parties du monde, pourvu qu'ils aient, en vertu des lois de leur état natal, cessé d'en être sujets, en changeant leur allégeance, ou quand un traité aura été conclu à cet effet entre la Grande-Bretagne et le dit état.

4. *Résolu*, qu'en vertu des dispositions du dit acte, un traité a été conclu entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis en 1871, et un autre traité supplémentaire, l'année suivante, 1872.

5. *Résolu*, qu'une humble adresse soit présentée à Sa Majesté alléguant le dit grief, et demandant qu'il plaise à Sa Majesté de prendre les mesures nécessaires pour le redresser au moyen de la négociation d'un traité de naturalisation entre la Grande-Bretagne et les Etats Allemands, de manière que les Allemands naturalisés en Canada ne soient point à l'avenir assujétis aux inconvénients d'une allégeance divisée, mais qu'ils jouissent de tous les droits et priviléges de sujets anglais dans toutes les parties du monde, et qu'ils aient droit à la même protection, aussi pleinement que s'ils étaient sujets de la Grande-Bretagne par naissance.

Résolutions à rapporter.

---

Rapport à recevoir, mardi prochain.

Sur motion de M. *Ross* (Middlesex), il est *ordonné* qu'il soit mis devant cette Chambre un état indiquant le montant dépensé durant la dernière année fiscale pour des annonces du gouvernement, ou pour le service public, dans aucun des journaux publics de la Puissance, le montant payé à chaque journal, et l'objet pour lequel cet argent a été payé, aussi le montant payé pour abonnements, et pour quels journaux.

M. *Mills* propose qu'il soit *résolu* qu'il est contraire à la dignité de cette Chambre qu'aucun de ces membres agisse à l'avenir comme conseil dans aucune procédure qui a rapport à une pétition d'élection, ou dans aucune procédure en vertu de la loi pour la décision des élections devant un membre ou un comité de cette Chambre.

M. *Carter* propose pour amendement que la dite résolution ne soit pas maintenant adoptée ; mais que le sujet auquel elle se rapporte soit renvoyé au comité des priviléges et élections, avec instruction de faire rapport à cette Chambre s'il ne devrait pas être adopté une règle, et laquelle, pour la gouverne à l'avenir des membres de cette Chambre à l'égard de ce même sujet.

Adopté.

La motion principale, telle qu'amendée, est alors adoptée, et le sujet mentionné dans la dite résolution renvoyé au comité des priviléges et élections, avec instructions de faire rapport à cette Chambre, etc., comme ci-dessus mentionné.

Sur motion de M. *Tremblay*, il est voté une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de faire mettre devant cette Chambre un état indiquant le nombre de pièces de bois, plançons, (*spars*,) mâtures, madriers (*deals*), planches, (*boards*,) exportés chaque année depuis le mois de mai 1853, des comtés de Chicoutimi et Sagueney, spécifiants les espèces de bois, la quantité de chaque espèces, les endroits où ces bois ont été embarqués à bord des vaisseaux, les noms des propriétaires de chantiers d'où ces bois ont été exportés.

Sur motion de M. *Schultz*, il est voté une adresse à Son Excellence ; demandant copie de toutes instructions données aux commissaires nommés pour s'enquérir sur les prétentions au privilége du foin dans Manitoba.

Sur motion de M. *Young* (Waterloo), il est voté une adresse à Son Excellence ; demandant un état indiquant le montant total du revenu provenant du droit de port sur les journaux, distinguant, s'il est possible, le montant provenant des journaux transmis des bureaux de publication, et des journaux autrement transmis par les malles.

L'hon. M. *Howe* met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence, le rapport annuel sur les affaires des Sauvages, pour l'année finissant le 30 juin 1872.

Il présente aussi la réponse à une adresse du 31 ultimo, demandant copie de toutes communications entre les Sauvages ou d'autres, dans Manitoba, et le gouvernement au sujet du mécontentement qui prévaut parmi les chefs, sous-chefs (*headman*) et sauvages avec lesquels on a conclu des traités dans Manitoba et le Territoire adjacent en 1871.

Sur motion du Très-Hon. Sir *John A. Macdonald*, M. *Caron* est ajouté au comité des banques et du commerce et M. *Trow* au comité d'immigration et de colonisation.

Sur motion de l'hon. M. *Mitchell*, la Chambre se forme en comité pour examiner une résolution au sujet de l'amélioration et de l'administration du havre de Québec.

(*En comité.*)

La résolution suivante est adoptée.

*Résolu*, Qu'il est expédient d'amender les Actes relatifs à l'amélioration et à l'administration du havre de Québec, en décrétant que la corporation des commissaires du havre de Québec se composera de dix membres, dont trois seront nommés par le Gouverneur, deux par la chambre de commerce de Québec, un par la chambre de commerce de Lévis, deux par les porteurs de bons de la corporation, et deux par les payeurs de droits de tonnage sur les navires d'outre-mer ou allant au-delà des mers ; en établissant des dispositions à l'effet de suppléer aux vacances ou au défant d'élire, et en pourvoyant à ce que les commissaires pourront imposer des droits additionnels n'excédant point 2½ centins par chargement de 50 pieds sur le bois, et de 2½ centins par tonneau de pesanteur ou de capacité sur les autres articles importés de Québec de places en dehors de la Puissance, ou exportés de Québec à des places en dehors de la Puissance ; à ce que les commissaires pourront emprunter de l'argent pour un montant n'excédant point cinq cent mille piastres, au paiement de l'intérêt et du fonds d'amortissement sur lequel emprunt seront affectés les revenus provenant des propriétés qui seront acquises par le moyen d'icelui ainsi que les droits additionnels en vertu de cet acte ; et à ce que les revenus et droits en vertu d'actes existants seront employés au paiement des bons existants de la corporation.

Résolution à rapporter.

---

La dite résolution est en conséquence rapportée, lue une seconde fois et adoptée.

L'hon. M. *Mitchell* présente alors un bill (No. 93) pour amender ultérieurement l'acte pour pourvoir à l'amélioration et à l'administration du havre de Québec.—Seconde lecture, mardi prochain.

Sur motion de l'hon. M. *Pope*, la Chambre se forme en comité pour examiner une résolution pour pourvoir à un système d'enrégistrement des mariages, naissances et décès pour toute la Puissance.

(*En comité*).

La résolution suivante est adoptée.

*Résolu*, Qu'il est expédient de pourvoir à un système d'enregistrement des mariages, naissances et décès pour toute la Puissance, et à cet effet d'attacher au département de l'agriculture un bureau qui sera appelé "Le Bureau d'Enregistrement Général et d'Archives Publiques" ; et que le ministre de l'agriculture soit le régistrateur général, et son député, le député régistrateur général des statistiques; avec pouvoir de faire des règlements (sujets aux dispositions de l'acte qui sera passé à cet égard et a l'approbation du gouverneur en conseil) pour atteindre les objets susdits, et d'employer les officiers et commis nécessaires, et de pourvoir aux formules et livres dont on aura besoin ; et en outre de conférer à ces officiers les pouvoirs nécessaires pour les mettre en état d'obtenir des informations, de pourvoir à leur rémunération, et d'imposer des amendes aux personnes refusant ou négligeant de se conformer aux exigences du dit acte.

Résolution à rapporter.

---

La dite résolution est en conséquence rapportée, lue une seconde fois et adoptée, et il est ordonné qu'elle soit incorporée dans le Bill (No. 75) pour pourvoir à l'enségistrement des mariages, naissances et décès, et pour la collection et la publication de statistiques.

L'ordre du jour pour la réception du rapport du comité général sur le Bill (No. 25) relatif au transport par navires d'articles dangereux, étant lu.

Sur motion du Très Honorable *John* Sir *A. Macdonald*, le dit ordre est déchargé, et le Bill est de nouveau renvoyé à un comité général, et amendé de nouveau.

Rapport à recevoir, mardi prochain.

Les Bills suivants sont lus une seconde fois, examinés en comité général et rapportés.—Troisième lecture, mardi prochain, savoir :

Bill (No. 50) pour pourvoir à la nomination de maîtres de havre pour la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick.

Bill (No. 77) pour augmenter le nombre des membres de la corporation de la maison de la Trinité de Québec et pour augmenter ses pouvoirs.

Le Bill (No. 49) relatif aux poids et mesures, est lu une seconde fois, et renvoyé au comité des banques et du commerce.

La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(*En comité.*)

Les résolutions suivantes sont adoptées :

| | EXPLORATION GEOLOGIQUE ET OBSERVATOIRES. | $ cts. |
|---|---|---|
| | *Observatoires.* | |
| 37. | Observatoire, Québec | 2,400 00 |
| 38. | " Toronto | 4,800 00 |
| 39. | " Kingston | 500 00 |
| 40. | " Montréal | 500 00 |
| 41. | " Halifax (à revoter) | 1,500 00 |
| 42. | " Nouveau-Brunswick | 1,000 00 |
| 43. | Octroi pour les observatoires météorologiques, y compris les instruments et le coût indiquant le temps | 37,000 00 |
| 44. | Reconstruction de l'observatoire, Québec (à revoter $4,000) | 7,000 00 |

| ARTS, AGRICULTURE ET STATISTIQUES. | $ cts. |
|---|---|
| 45. Traitements et dépenses contingentes du bureau de la statistique d'Halifax | 4,100 00 |
| 46. Traitements de 316 sous-régistrateurs dans la province de la Nouvelle-Ecosse, et allocation pour les rapports de mariages | 1,880 00 |
| 47. Pour faire face aux dépenses se rattachant aux soins des archives | 4,000 00 |
| 48. Pour faire face aux dépenses se rattachant à l'organisation des archives de brevets | 4,000 00 |
| 49. Pour faire face à la dépense qu'il faudra faire durant l'année fiscale pour le recensement, *i.e.*, au moyen de la balance restante de 1871-72, qui doit être reportée et qui est estimée à $130,000 | 130,000 00 |
| IMMIGRATION ET QUARANTAINE. | |
| 50. Traitement des agents et employés de l'immigration | 21,050 00 |

Et la Chambre ayant continué de siéger en comité jusqu'à minuit.

Vendredi, 11 Avril 1873.

Les résolutions suivantes sont adoptées ;

| IMMIGRATION ET QUARANTAINE.—Suite. | |
|---|---|
| 51. Traitement des agents voyageurs | 12,000 00 |
| 52. do Inspection médicale du port de Québec | 2,600 00 |
| 53. Quarantaine, Grosse Ile | 12,900 00 |
| 54. do St. Jean, N.-B | 3,400 00 |
| 55. do Miramichi, N.-B | 1,000 00 |
| 56. do Halifax, N.-E | 5,260 00 |
| 57. de Pictou, N.-E | 1,000 00 |
| 58. Pour faire face aux dépenses qui nécessiteront d'autres mesures pour la salubrité publique | 20,000 00 |
| 59. Dépenses contingentes des agences canadiennes et autres agences régulières | 14,000 00 |
| 60. Frais de route des agents voyageurs | 14,000 00 |
| 61. Octrois aux provinces pour les aider à encourager l'immigration | 70,000 00 |

Résolution à rapporter,

---

Rapport à revoir, et permis au comité de siéger de nouveau, mardi prochain.
La Chambre alors s'ajourne à 12.35, A. M. jusqu'à mardi prochain le 14 du courant.

JAMES COCKBURN,
Orateur.

# AVIS DE MOTIONS

M. *Tobin*—Comité général pour examiner la résolution suivante :—

*Résolu*, Qu'il est expédient d'abroger les lois maintenant en force dans la province de la Nouvelle-Ecosse concernant l'intérêt de l'argent.

M. *Smith* (Peel)—Mercredi prochain—proposera la nomination d'un comité de sept membres pour s'enquérir au sujet du trafic, le dimanche, sur les chemins de fer pour le contrôle du Parlement, dans le but de réduire ce trafic, s'il est possible, et d'étendre aux employés sur les chemins de fer le droit et le privilége d'un jour de repos sur sept que la loi donne à tous autres citoyens ; avec pouvoir d'envoyer quérir personne et papiers et de faire rapport de temps à autre.

M. *Duguay*—Mercredi prochain—Demandera au gouvernement si c'est son intention d'introduire durant la présente session un bill, pourvoyant à l'inspection du poisson, des huiles de poisson, du beurre, fromage et saindoux, amenés en vente sur le marché des différentes villes et cités de la Puissance du Canada.

M. *Chisholm*—Mercredi prochain—Comité de sept membres pour s'enquérir et faire rapport à la Chambre sur l'étendue et la condition des intérêts manufacturiers de la Puissance ; avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et papiers et de faire rapport de temps à autre.

M. *Morrison*.—Mercredi prochain—Comité spécial chargé de s'enquérir sur la capacité des différents havres sur le lac Ontario, particulièrement des hâvres de Niagara, port Dalhousie et d'autres havres sur la rive sud du lac, et sur les facilités qu'ils offrent respectivement en rapport avec l'agrandissement projeté des canaux de la Puisssance ; avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et papiers et de faire rapport de temps à autre.

M. *Casey*.—Mercredi prochain—Adresse demandant copie de toute correspondance et de tous papiers touchant la démission de *Philip Lindermam*, écr., comme maitre de poste au village d'Eagle, et la nomination de son successeur ; aussi, du rapport de toute enquête qui peut avoir eu lieu, et de toutes représentations qui peuvent avoir été faites au département au sujet de la vacance à remplir,

M. *Carter*.—Mercredi prochain—Bill pour faciliter des arrangements entre débiteurs et créanciers, pour punir les débiteurs frauduleux, et pour abolir les préférences en faveur des créanciers judiciaires.

M. *Morrison*—Mardi prochain—Bill pour amender l'acte des chemins de fer de 1868 de manière à assurer les mêmes facilités à toutes les compagnies d'exprès incorporées sur les chemins de fer ci-devant construits ou qui pourront à l'avenir être contruits ?

M. *Cunningham*.—Mercredi prochain—Adresse demandant copie de toute correspondance entre le gouvernement de la Puissance et la compagnie de la Baie d'Hudson relativement au privilége du foin dans Manitoba.

M. *Cunningham*.—Mercredi prochain—Adresse demandant copie de toute correspondance entre le gouvernement l'agent des Terres, à Fort Garry, touchant l'occupation des Montagnes Rocheuses.

L'Hon. M. *Anglin*.—mercredi prochain—Adresse demandant un état indiquant comment la somme accordée au gouvernement local de la Province du Nouveau-Brunswick a été dépensé ; anssi copie des règlements faits par le gouvernement du Nouveau-Brunswick pour la colonisation des établissements d'Hellerup et Kincardine, et de tous autres règlements relatifs à l'immigration et à la colonisation faits par ce gouvernement durant les années 1872 et 1873.

M. *Mailloux*.—Jeudi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement d'abolir le tarif des droits imposés sur certain quais appartenant au gouvernemant, en bas de Québec, sur le Fleuve St. Laurent ?

M. *Mailloux*.—Jeudi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement de relier le port de mer de la Rivière-du-Loup à la ligne du chemin de fer intercolonial, en conformité de "l'Acte concernant la construction du chemin de fer Intercolonial," 31 *Vic*., ch. 13, section I. ?

M. *Smith* (Selkirk)—Mercredi prochain—Adresse demandant la correspondance entre lo gouvernement du Canada et celui des Etats-Unis échangée directement ou par l'entremise du Ministre de l'Angleterre à Washington au sujet de la navigation de la Rivière-Rouge.

M. *Smith* (Selkirk)—Mereredi prochain—Adresse demandant toute correspondance relative aux traités avec les Sauvages à Manitoba et dans les Territoires du Nord-Ouest, et relative aux mesures que le gouvernement se propose de prendre à cet égard et à l'égard de la question des Sauvages en général.

M. *Daly*.—Mardi prochain—Adresse demandant toute la correspondance entre le gouvernement Impérial et celui du Canada au sujet de la naturalisation des Allemande.

## BILLS PRIVES.

Les bills suivants ont ce jour été affichés comme devant être pris en considération par les comités suivants, le ou après le 21 du courant, savoir :

*Par le comité Permanent des Banques, etc.*

(No. 89) pour incorporer la Banque *Victoria* du Canada ;
Bill (No. 91) pour incorporer la compagnie des terres, d'escompte et de placements des cultivateurs ;
Bill (No. 88) pour incorporer l'agence de placements et de garanties du Canada.

*Par le comité des chemins de fer, etc.*

Bill (No. 92) pour autoriser la compagnie du chemin de fer de Buffalo et du lac Huron à prendre des arrangements touchant ses obligations.

ALFRED TODD, G. C. Bureau des Bills Privés.

168

No. 26.

OTTAWA, MARDI 01 AVRIL, 1873.

1ère Session, 2e Parlement, 36 Vict., 1873.

# VOTES ET DELIBERATIONS

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA.

Imprimés par I. B. Taylor, 29, 31 et 33, Rue Rideau

1873.

# No. 27.

# VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MARDI, 15 AVRIL 1873.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a reçu du greffier de la couronne en chancellerie un certificat de l'élection de l'hon. *E. B. Wood* pour le district électoral de la division ouest du comté de Durham.

Trois pétitions sont présentées et déposées sur la table.

Sur motion de M. *Currier*, la pétition de *B. Batson* et autres, de la cité d'Ottawa, présentée ce jour, demandant qu'il leur soit permis de présenter une pétition pour l'incorporation d'une compagnie de Bassins et d'entrepôt sous le nom de la compagnie de Bassins et d'Entrepôt de la Puissance, nonobstant l'expiration du délai pour présenter des pétitions pour bills privés, et demandant la suspension de la règle relative à l'avis en ce qui concerne la dite pétition, est reçue, et la dite pétition est renvoyée au comité des ordres permanents.

Les pétitions suivantes sont reçues et lues:

De *Robert Marsahll* et autres; demandant la passation d'un acte d'incorporation sous le nom de la Compagnie d'Assurance Maritime du Canada.

De *J. N. Bureau* et autres, de la cité de Trois-Rivières; demandant que l'acte des débiteurs insolvables de 1869, et ses amendements, soient abrogés.

De *A. A. Skinner* et autres, du township de Whitchurh; de *Matthew Low* et autres, du township de Whitchurch; de *Joseph J. Davis* et autres, du village d'Aurora; du révérend *Edward Barras* et autres, du village d'Aurora; de *George Bice* et autres, du village d'Aurora; du révérend *G. Dunkley* et autres, du township de Georgina; de *Joseph Swan* et autres, du village de Franklin; de *George Edwards* et autres, du village de Lloydtown et des environs; de *R. W. Forest*, M. D., et autres, du village de Mont-Albert et des environs; de *George Flint*, et autres, du village de Stouffville; du révérend *William W. Torrance* et autres, du township de Gwillimbury Nord; et de *Charles Haines* et autres, du township de Gwillimbury Est, tous du comté d'York; de *William Tait* et autres, du township de Pakenham, comté de Lanark; de *John R. Hughes* et autres, de North Plantagenet, comté de Prescott; du révérend *E. Whitworth* et autres, des Mines de Bruce, Algoma; de *Ferris Lawrence*, et autres, du township de Trafalgar; de *James Hollinrake* et autrea, de la ville de Milton, tous du comté de Halton; du conseil municipal du comté de Halton; et de l'Assemblée Législative de la province d'Ontario; demandant la passation d'une loi contre la vente des liqueurs enivrantes.

De *Ol. Robitaille*, M. D., président, et autres, directeurs de *La Caisse d'Economie de Notre-Dame de Québec*; demandant certains amendements au bill pour amender de nouveau l'acte pour l'amélioration et l'administration du havre de Québec

De *J. B. Auger*, président de la compagnie Auger et d'expédition, et autres, expéditeurs et propriétaires de navires, de la cité de Montréal; demandant qu'un canal ne soit pas construit sur la rive nord du St. Laurent depuis les Cascades jusqu'au Coteau Landing, mais que le canal Beauharnois soit creusé et amélioré conformément à la recommandation des commissaires du canal.

L'hon. M. *Langevin* met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence, le rapport sur l'état de la milice de la Puissance du Canada pour l'année 1872.

L'hon. M. *Tilley* met devant la Chambre un état préparé par des compagnies d'Assurances, en conformité de l'Acte 31 *Vic.*, ch. 48, sec. 14.

Aussi, un état, en conformité de l'acte 31 *Vic.*, ch. 73, du nombre d'hommes employés dans la police de la Puissance, durant chaque mois de l'année 1872, de leur paie, de leurs frais de voyages, etc.

L'hon. M. *Tupper* présente la réponse à une adresse du 24 ultimo, demandant copie de toutes instructions données au collecteur du port St. Jean (Nouveau-Brunswick) par le ministre des douanes, ou par ordre du Gouverneur-Général en conseil, depuis le 1er juillet 1867 ; copie de toutes instructions données par le collecteur des douanes ou par son entremise, ou autrement, à *J. Sandall*, commis, à *S. E. Gerow*, préposé au débarquement des marchandises, et à *T. Bustin*, garde-clefs, officiers du département des douanes au port de St. Jean, N. B., ou à aucun d'eux ; copie de tout rapport sur tout magasin d'entrepôt dans la cité de St. Jean, N. B., fait depuis le 1er juillet 1867, par tout inspecteur ou autre officier de douane ; un état indiquant la description, le montant et la valeur des marchandises en entrepôt qu'on prétend avoir été illégalement enlevées, durant l'année 1872, ou auparavant, du magasin d'entrepôt, dans la cité de St. Jean, appartenant à *John C. Brown*, le montant des droits payables sur les marchandises ainsi enlevées, le montant, s'il en est, payé ou perçu après que cet enlèvement a été connu, et le montant des droits sur ces marchandises encore dû et non payé ; copie de tout rapport fait touchant l'enlèvement illégal de marchandises en entrepôt dans le magasin d'entrepôt de la cité de St. Jean, appartenant à *John C. Brown*, et touchant la conduite du collecteur et des autres officiers de douane destitués depuis, fait par l'hon. *S. L. Tilley*, alors ministre des douanes, après la visite qu'il fit a St. Jean dans le but, disait-on, de s'enquérir des faits dans cette affaire ; copie des déclarations de *James R. Ruel*, Ecr., collecteur, de *J. Sandall*, commis, *S. E. Gerow*, préposé au débarquement des marchandises, et *T. Bustin*, garde-clefs, officiers du département des douanes, dans la cité de St. Jean, N. B., touchant l'enlèvement de marchandises en entrepôt, prises par écrit par *James Johnston*, Ecr., assistant-commissaire des douanes ; copie de tout rapport ou de tous rapports faits par le dit M. *Johnston* concernant le dit enlèvement illégal de marchandises en entrepôt, concernant la conduite des officiers depuis destitués, et les procédures subséquemment prises ; copie de toute correspondance avec *W. H. Tuck*, Ecr., touchant les procédures prises par *J. T. Kennedy*, épicier, par voie de *replevin*, pour recouvrer la possession d'une quantité de sucre et de mélasse qu'on dit être une partie des marchandises en entrepôt ainsi illégalement enlevées et saisies au nom du gouvernement de la Puissance, et touchant la poursuite au criminel de *John C. Brown ;* copie de toute correspondance avec le dit *W. H. Tuck* ou toute autre personne touchant tout arrangement pour le paiement, par billet promissoire ou autrement, du montant des droits de douane payables sur toutes les marchandises en entrepôt ainsi illégalement enlevées ; copie de la pétition de *J. T. Kennedy*, de la cité de St. Jean, N.-B., au Gouverneur-Général en conseil, demandant que le montant qu'il a été forcé de payer comme droits de douane sur une partie des marchandises qu'on dit avoir été illégalement enlevées de la maison d'entrepôt, appartenant au dit *John C. Brown*, lui soit remboursé ; copie de tous affidavits, certificats ou autres papiers annexés à la dite pétition ; copie de toute correspondance, de tous rapports et mémoires adressés au Gouverneur-Général en conseil par le ministre des douanes ; copie de toutes minutes et ordres en conseil, et de tous autres papiers quelconques relatifs au prétendu enlèvement illégal des marchandises du magasin d'entrepôt, appartenant au dit *John C. Brown* et relatifs au paiement des droits sur tout ou partie des marchandises ainsi illégalement enlevées, aux procédures dans la poursuite par voie de *replevin* intentée par *J. T. Kennedy*, aux procédures au criminel prises contre *John C. Brown*, à la pétition de *J. T. Kennedy* et à la démission ou suspension de *James R. Ruel*, collecteur, de *J. Sandall*, commis, et de *S. E. Gerow*, préposé au débarquement des marchandises, et de *T. Bustin*, garde-chefs, au port de St. Jean ; copie de tout mémoire du ministre des douanes, ou de toute minute ou ordre en conseil touchant la nomination d'un collecteur au port de St. Jean, N.-B., pour succéder à *James R. Ruel*, et d'un commis, d'un préposé au débarquement des effets, ou d'un garde clefs pour succéder à *J. Sandall*, *S. E. Gerow* ou *T. Bastin*, et copie de toute correspondance relative à ces nominations.

Le Très-Hon. Sir *John A. Macdonald* présente la réponse à une adresse du 24 ultimo, demandant copie de toute correspondance entre le département du Secrétaire d'Etat (Division des affaires des Sauvages) et le Département des terres de la Couronne du Nouveau-Brunswick, et copie de tous autres decuments en la possession du dit Département touchant cette partie de la Réserve des Sauvages Tobiques, dans Victoria, Nouveau-Brunswick, sur laquelle des colons blancs résident.

Aussi, la réponse à une adresse du 3 juin 1872, demandant : 1o. Copie de la commission nommant l'honorable *F. G. Johson* comme l'un des juges de la Cour Supérieure de la province de Québec ;

2o. Copie de la commission nommant le dit honorable *F. G. Johnson* Recorder de Manitoba ;

3o. Copie de la commission nommant le dit honorable *F. G. Johnson* au poste de lieutenant-gouverneur de la province de Manitoba ;

4o. Copie de la révocation de sa commission comme lieutenant-gouverneur de Manitoba.

5o. Copie de la commission nommant l'honorable *T. K. Ramsay* juge assistant de la Cour Supérieure de Québec.

Sur motion de l'hon. M. *Tilley*, la Chambre se forme en comité pour examiner une résolution relative à l'Acte de pension des membres du service civil.

(*En Comité.*)

La résolution svivante est adoptée :—

*Résolu*, qu'il est expédient d'amender l'acte de pension des membres du service civil (33 *Vic.*, ch. 4) en réduisant la déduction (mentionnée dans la 3e clause) à faire sur les salaires des personnes auxquelles l'acte s'applique de quatre pour cent à deux pour cent, et de deux et demi pour cent à un et un quart pour cent, par année,—et en réduisant la diminution dans la pension de retraite (mentionnée dans la 4e clause) des personnes qui n'ont pas payé la dite déduction durant dix années ou plus, d'un vingtième à un pour cent pour chaque année qui manquera sur les dix années durant lesquelles elles n'auront point payé la dite déduction,—et en décrétant qu'aucune personne ne sera sujette à cette diminution pour aucune année durant laquelle elle n'a point payé la dite déduction, après qu'elle aura complété trente-cinq années de service.

Résolution à rapporter.

---

La dite résolution à été en conséquence rapportée, lue une seconde fois, et adoptée.

L'Hon. M. *Tilley* présente alors un bill (No. 96) pour amender l'Acte de pension des membres du serviee civil. Seconde lecture, jeudi prochain.

Les Bills suivants sont lus une troisième fois et passés :

Bill (No. 50) pour pourvoir à la nomination de maîtres de havre pour la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick.

Bill (No. 77) pour augmenter le nombre des membres de la corporation de la maison de la Trinité de Québec, et pour augmenter ses pouvoirs.

Les amendements faits en comité général au Bill (No. 25) relatf au transport par navires d'articles dangereux, sont rapportés et adoptés, et le Bill est lu une troisième, fois et passé.

Le bill (No. 11) pour pourvoir au maintien du bon ordre à bord des steamers à passagers est de nouveau considéré en comité général et amendé.—Rapport à recevoir, jeudi prochain.

Le bill (No. 27) relatif à la Maison de la Trinité et aux commissaires du havre de Montréal, est examiné en comité général, et rapporté.—Troisième lecture, jeudi prochain.

Le bill du Sénat (No. 59) pour pourvoir à l'établissement du département de l'Intérieur est lu une seconde fois, examiné en comité général, amendé, rapporté et adopté.—Troisième lecture, jeudi prochain.

La Chambre se forme en comité pour examiner une résolution au sujet de l'inspection des gazomètres, etc.

(*En comité.*)

La résolution suivante est adoptée :—

*Résolu.*—Qu'il est expédient de pourvoir à l'inspection des gazomètres et à la constatation de la pureté et de la puissance d'éclairage du gaz fourni aux consommateurs, et d'autoriser le gouverneur en conseil à faire un tarif des honoraires à payer pour cette inspection, suffisants pour mettre cet acte à effet.

Résolution à rapporter.

---

La dite résolution en conséquence rapportée, et adoptée.

L'Hon, M. *Tupper* présente alors un Bille (No. 97) pour pourvoir à l'inspection du gaz et des gazomètres.—Seconde lecture, jeudi prochain.

Deux pétitions sont présentées et déposées sur la table.

Sur motion de l'hon. M. *Young* (Montréal), la pétition de MM. *John Youny* et *M. P. Ryan*, de la cité de Montréal, présentée ce jour, demandant qu'il leur soit permis de mettre devant la Chambre une pétition pour la passation d'un acte à l'effet d'établir une autre banque dans la cité de Montréal sous le nom de La Banque Central du Canada, nonobstant l'expiration du délai pour présenter des pétitions pour bills privés, et demandant la suspension de la règle relative à l'avis quant à cette pétition est reçue et lue, et la dite pétition est renvoyée au comité des ordres permanents.

Le Trés-Hon. Sir *John Macdonald* présente la réponse à une adresse du 12 ultimo, demandant copie de toute correspondance échangée en vertu d'une résolution, passée le 30 mai dernier (1872) par la Chambre des Commuues du Canada, entre le gouvernement de la Puissance, les officiers en loi de la Conronne en Angleterre, et le comité judiciaire du Conseil Privé, au sujet de la loi passeée en 1871 par la législature locale du Nouvean-Brunswick relativement aux écoles communes de cette province, avec tous documents se rattachant à tel sujet et mis entre les mains du gouvernement de la Puissance depuis la passation de la résolution susdite.

Aussi, la réponse à une adresse du 14 ultimo, demandant copie de tous les documents produits, pièces de procédure et jugement dans une cause *ex parte Renaud* dans laquelle, jugement fut rendu par la cour suprême du Nouveau-Brunswick le 12 février dernier, sur la question de constitution *alite* de l'acte des écoles commuues du Nouveau-Brunswick passé par la législature de cette province en 1871.

Sur motion de M. *Ryan*, la pétition de MM. *M. P. Ryan* et *John Young*, de la cité de Montréal, présentée ce jour, demandant qu'il leur soit permis de mettre devant la Chambre une pétition pour la passation d'un acte à l'effet de former une compagnie à fonds social sous le nom de la compagnie Canadienne pour la fabrication du papier ; nonobstant l'expiration du délai pour présenter des pétitions pour bills privés, et demandant la snspension de la règle relative à l'avis quant à cette pétition, est reçue et lue, et la dite pétition est renvoyée au comité des Ordres Permanents.

La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(*En Comité.*)

Les résolutions suivantes sont adoptées :

IMMIGRATION ET QUARANTAINE. (*Continuation.*)

| | | $. | cts. |
|---|---|---|---|
| 62. | Pour aider à l'immigration et faire face à ses dépenses | 150,000 | 00 |

HOPITAUX DE LA MARINE.

| | | | |
|---|---|---|---|
| 63. | Hôpital de la marine et des émigrés, Québec | 24,000 | 00 |
| 64. | Hôpitaux de la marine, Nouveau-Brunswick et Nouvelle-Ecosse, hôpital de Ste. Catherine, et entretien, etc., aux marins malades et dans la détresse, aux divers ports de la Puissance | 35,500 | 00 |

PENSIONS.

| | | | |
|---|---|---|---|
| 65. | S. Waller, ci-devant greffier, chambre d'assemblée | 400 | 00 |
| 66. | L. Gagné, messager, do do | 72 | 00 |
| 67. | John Bright, do do | 80 | 00 |
| 68. | Mme. Antrobus | 800 | 00 |

| | | $ cts. |
|---|---|---|
| | *Nouvelles pensions des miliciens.* | |
| 69. | Mme. Car. McEahern et 4 enfants | 292 00 |
| 70. | Jane Lakey | 146 00 |
| 71. | Rhoda Smith | 110 00 |
| 72. | Janet Alderson | 110 00 |
| 73. | Margaret McKenzie | 80 00 |
| 74. | Mary Ann Richey et 2 enfants | 336 00 |
| 75. | Mary Morrison | 80 00 |
| 76. | Louise Prud'homme et 2 enfants | 110 00 |
| 77. | Virginie Charron et 4 enfants | 150 00 |
| 78. | Paul M. Robins | 146 00 |
| 79. | Charles T. Bell | 73 00 |
| 80. | Alex., Oliphant | 109 50 |
| 81. | Charles Lugsden | 91 25 |
| 82. | John Whité | 109 50 |
| 83. | Thomas Charters | 91 25 |
| 84. | Charles T. Robertson | 110 00 |
| 85. | Percy G. Routh | 400 00 |
| 86. | Richard S. King | 400 00 |
| 87. | George A. Mackenzie | 73 00 |
| 88. | Edward Hilder | 146 00 |
| 89. | Fergus Scholfield | 73 00 |
| 90. | John Bradley | 109 50 |
| 91. | Richard Penticost | 91 25 |
| 92. | James Bryan | 109 50 |
| 93. | Jacob Stubbs | 73 00 |
| 94. | Mary Connor | 110 00 |
| 95. | Mary Hodgins et 3 enfants | 191 10 |
| 96. | John Martin | 110 00 |
| 97. | A. W. Stevenson | 110 00 |
| 98. | Mme. J. Thorburn | 150 00 |
| 99. | Mme. P. T. Worthington et enfants | 378 00 |
| 100. | Mme. J. H. Eliott et enfants | 130 00 |
| 101. | Mme. George Prentice et enfants | 400 00 |
| 102. | Mme. Ellen Kirkpatrick et 3 enfants | 266 00 |
| 103. | Enseigne Fahey | 200 00 |
| | *Compensations aux Pensionnaires.* | |
| 104. | Au lieu de terres | 9,000 00 |
| | TRAVAUX ET EDIFICES PUBLICS IMPUTABLES AU CAPITAL. | |
| | *Chemins de fer de la Puissance.* | |
| 105. | Chemin de fer Intercolonial | 3,570,000 00 |
| 106. | Chemin de fer Intercolonial—ligne d'embranchement de la station Dorchester à l'île Dorchester (à revoter) | 25,000 00 |
| 107. | Construction du chemin de fer Intercolonial | 331,240 00 |
| 108. | Prolongement du terminus du chemin de fer à Halifax y compris le quai du chemin de fer au terminus en eau profonde à Richmond (à revoter) | 250,000 00 |
| 109. | Augmentation du service à St. Jean et Pointe du Chêne (à revoter)... 75,000 00<br>Quai en eau profonde à St. Jean (à revoter) 84,000 00 | 159,000 00 |
| | *Canaux.* | |
| 110. | Pour constructions | 5,277,000 00 |
| 111. | Edifices publics | 362,000 00 |

Résolutions à rapporter.

---

Rapport à recevoir, et permis au comi é de siéger de nouveau, jeudi prochain.

Sur motion de l'Hon. M. *Tupper*, la réponse à une adresse du 24 ultimo, relative aux instructions données au collecteur du port de St. Jean, N. B., depuis le 1er juillet 1867, est renvoyée au comité des comptes publics.

La Chambre alors s'ajourne.

JAMES COCKBURN,
Orateur.

# AVIS DE MOTIONS.

L'hon. M. *Campbell*—Jeudi prochain—Si c'est l'intention du Gouvernement d'établir un bateau de sauvetage à ou près l'Isle du Cap de Canso, sur la côte de la Nouvelle-Ecosse ?

L'hon. M. *Campbell*—Jeudi prochain—Adresse demandant copie de toute correspondance, de tous papiers, témoignages et rapport se rattachant en quoique ce soit au naufrage du steamer l'*Atlantique* sur la côte de la Nouvelle-Ecosse, et aux services méritoires du Rév. *W. J. Ancient* et autres, à l'occasion de cette calamité.

M. *Edgar*—Jeudi prochain—Si la réserve de terres de la marine, dans la Province d'Ontario, mentionée dans la cédule de l'Acte chap. 37 des statuts refondus du Canada (de la contenance de plus de 4,500 acres), ou toute autre reserve de terres, dans la Province d'Ontario, a été transférée par les commissaires de l'Amirauté au gouvernement du Canada ; et si oui, y a-t-il quelques conditions d'attachées à ce transfert qui empêchent le gouvernement de louer les dites terres ?

M. *Edgar*—Jeudi prochain—Adresse demandant un état indiquant la quantité de terres réservée pour la marine dans la Province d'Ontario, qui a été transférée au gouvernement de la Puissance par les Commissaires de l'Amirauté, avec la date de chaque transfert ; aussi, un état indiquant en détail les sommes reçues jusqu'à présent par le gouvernement de la Puissance comme loyer ou autrement pour l'usage ou l'occupation de toutes telles terres, et les noms de toutes personnes qui ont eu la permission d'occuper aucune des dites terres ou de s'en servir, et le montant par elles payable pour cela respectivement.

L'hon. M. *Langevin*—Jeudi prochain—Bill pour amender l'acte relatif à la construction du chemin de fer Intercolonial.

L'hon. M. *Langevin*—Jeudi prochain—Bill pour amender l'acte relatif aux compagnies à fonds social pour la construction d'ouvrages pour faciliter la descente du bois de construction dans les rivières et cours d'eau.

## BILLS PRIVÉS.

Le comité des chemins de fer, etc., procédera à l'examen du Bill (No. 92 pour permettre à la compagnie du chemin de fer de Buffalo et du lac Huron à prendre des arrangements touchant ses obligations, le ou après le lundi 21 du courant.

ALFRED TODD, G. C. Bureau des Bills Privés.

No. 27.

OTTAWA, MARDI 15 AVRIL, 1873.

1ère Session, 2e Parlement, 36 Vict., 1873.

# VOTES ET DELIBERATIONS

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA.

Imprimés par I. P. Taylor, 29, 31 et 33, Rue Rideau

1873.

# No. 28.

# VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MERCREDI, 16 AVRIL 1873.

M. l'Orateur fait rapport à la Chambre qu'il appert que les objections au cautionnement dans l'affaire de l'élection contestée du district électoral de Rouville sont perdues ou égarées après avoir été délivrées et produites conformément à la 21e clause de l'Acte concernant les élections contestées ; qu'il a, conformément à la 161e clause du dit actes, sur la preuve satisfaisante de cette perte, accordé au membre siégeant la permission de produire de nouvelles objections, semblables en substance à celles produites et délivrées le 28 mars dernier, et qu'il a fixé à lundi le 21 du courant l'audition de l'affaire.

Trente neuf pétitions sont présentées et déposées sur la table.

M. *Rymal*, du comité des Ordres Permanents, présente le *neuvième* rapport du dit comité lequel est comme suit :

Votre comité a examiné les pétitions de *M. P. Ryan* et autres, de Montréal,—de l'hon. *John Young* et autres, de Montréal,—et de *B. Batson* et autres, d'Ottawa ; demandant respectivement la permission de présenter des pétitions pour l'incorporation de la compagnie Canadienne pour la fabrication du papier,—de la banque Centrale du Canada, et de la compagnie de bassins et d'entrepôt de la Puissance, nonobstant l'expiration du délai pour les présenter. Les raisons données dans chaque cas justifient votre comité de recommander ces pétitions à la considération favorable de Votre Honorable Chambre.

Votre comité a examiné et trouvé suffisant les avis qui ont été donnés quant aux pétitions suivantes, savoir :—De la compagnie du Télégraphe de Montréal ; de *Robert Marshall* et autres, demandant l'incorporation de la compagnie d'Assurances maritimes du Canada ; d'*Andrew Allan* et autres, demandant l'incorporation de la compagnie d'Entrepôt des Marchands ; et de la compagnie du chemin d'Hmilton et Milton, en son nom et de la part d'autres corporations, relative aux ports sur le canal Desjardins.

Quant à la Pétition de la Compagnie du Grand Chemin de fer Occidental, demandant la passation d'un acte pour lui conférer de plus amples pouvoirs, votre comité voit que l'avis n'a été donné que dans la *Gazette du Canada* ; mais comme la plupart des actionnaires résident dans la Grande Bretagne, cet avis serait suffisant pour eux ; et pour la protection des actionnaires en général, votre comité recommande qu'il soit inséré dans le Bill une disposition pour exiger le consentement des actionnaires aux amendements proposés.

Le délai pour recevoir des bills privés expire aujourd'hui. Pour permettre que des bills, basés sur les Pétitions qui sont maintenant devant la Chambre, soient présentés, votre comité recommande que le délai pour recevoir des bills privés soit prolongé jusqu'au 23 du courant, et pour recevoir des rapport sur bills privés jusqu'au 7 Mai prochain.

Sur motion de l'Hon. M. *Young* (Montréal), la pétition de *A. M. Foster* et autres, de la cité de Montréal, présentée ce jour, demandant l'incorporation d'une banque sous le nom de Banque Centrale du Canada, est reçue et lue.

Sur motion de M. *Ryan*, la pétition de *William Angus* et autres, de la cité de Montréal, présentée ce jour, demandant l'incorporation d'une compagnie à fonds social sous le nom de compagnie pour la fabrication du papier, est reçue et lue.

Sur motion de M. *Currier*, la pétition de *B. Batson* et autres, de la cité d'Ottawa, présentée ce jour, demandant l'incorporation d'une compagnie sous le nom de compagnie de Bassins et d'Entrepôt de la Puissance, est reçue et lue.

M. *Ryan* présente un Bill )No. 41) pour étendre les pouvoirs de la compagnie du Télégraphe de Montréal, et pour d'autres fins, lequel est renvoyé au comité des chemins de fer, etc.

M. *Domville* présente un Bill (No. 99) pour incorporer la compagnie d'assurances maritimes du Canada, lequel est renvoyé au comité des banques, etc.

M. *Chisholm* présente un Bill (No. 82) relatif au canal Desjardins, lequel est renvoyé au comité des Bills privés.

M. *Palmer* présente un Bill (No. 100) pour continuer et rendre permanent l'Acte des Débiteurs Insolvables de 1869 et les actes ci-devant passés pour l'amender.—Seconde lecture vendredi prochain.

Sur motion de M. *Mercier*, la réponse à une adresse demandant la correspondance relatives aux écoles du Nouveau-Brunswick, est renvoyée au comité conjoint des impressions, afin que l'impression en soit recommandée par ce comité.

L'Hon. M. *Carling* présente un Bill (No. 101) pour permettre à la compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer à étendre et améliorer ses voies de correspondance lequel est renvoyé au comité des chemins de fer, etc.

Aussi, un Bill (No. 102) pour incorporer la compagnie de jonction du grand Occidental et de la rive du lac Ontario, lequel est renvoyé au comité des chemins de fer, etc.

Sur motion de M. *Wilkes*, il est voté une adresse demandant copie de toute coarespondance, s'il en est, échangée avec le gouvernement impérial au sujet de l'imposition d'un droit de dix pour cent sur le thé et le café importé des Etats-Unis.

Sur motion de M. *Cook*, il est voté une adresse demandant un état indiquant la somme totale d'argent fournie à l'officier rapporteur pour la Division Nord du Comté de Simcoe durant la dernière élection pour les Communes, pour faire face aux frais de la dite élection et à la rémunération des personnes nommées comme députés officiers rapporteurs; les noms de ces députés en rapport avec les subdivisions dans lesquelles ils ont servi, et le montant de deniers payé à chaque député officier rapporteur pour les dits services, et tous les déboursés nécessaires dans l'exécution de ses devoirs officiels.

M. *Stephenson* propose que le second et le troisième rapport du comité conjoint des impressions soient adoptés.

M. *Mackenzie* propose pour amendement que les mots suivants soient ajoutés à la dite motion : "et que le rapport du greffier du comité, tel que présenté au comité, soit imprimé dans les Votes et Délibérations." Adopté.

La motion principale telle qu'amendée est alors adoptée.

M. *Joly* propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité pour examiner la résolution suivante :

*Résolu*, qu'afin d'encourager l'introduction de la fabrication du sucre de betterave en Canada, il est à propos d'adopter une législation qui l'exempte de tous droits d'accise pendant les dix années qui suivent.

Et des débats s'élevant, les dits débats sont ajournés, sur motion de M. *Richard*.

L'hon. M. *Dorion* (Napierville) présente une pétition de *Lewis Higgins*, B. A., de Worthing, Angleterre, alléguant que le pétitionnaire est propriétaire de bons privilégiés de première classe de la compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada au montant de £647 sterling, et demandant que dans le cas où cette compagnie serait autorisée à convertir ses bons privilégiés de première et seconde classe en actions, elle le soit à la condition qu'il soit remboursé, sur l'offre et la remise de ses dits bons privilégiés de première classe, du montant de £700 sterling, est reçue et lue.

Sur motion du Très-Honorable Sir *J. A. Macdonald*, la pétition de *William Baker*, de Bournemouth, Hants, Angleterre, porteur de bons de première et seconde classe de la compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada, présentée hier, demandant que le bill maintenant devant le Parlement pour étendre les dispositions de l'Acte des arrangements du Grand Tronc de 1862 ne devienne pas loi, ou que, dans le cas où il deviendrait loi, ses droits soient sauvegardés, est reçue et lue.

L'hon. M. *Cameron* (Carwell) prepose que le Bill (No. 18) pour étendre les dispositions de l'Acte des arrangements du Grand Tronc de 1862, en ce qui a rapport à certains bons privilégiés, pendant une période ultérieure, et pour d'autres fins, soit maintenant lu une seconde fois.

L'hon. M. *Cauchon*, membres représentant la divisision électorale de Québec Centre, objecte à la seconde lecture du dit bill sur le principe qu'il aurait dû prendre naissance dans un comité général, vu que le bill a pour objet l'entrée en composition pour une dette due au gouvernement.

M. l'Orateur décidé comme suit :

Je crois que l'objection n'est pas maintenable, et que l'honorable membre peut procéder avec son bill "composer" signifie strictement prendre moins que ce qui est dû. C'est ce qu'on ne demande pas dans le cas actuel.

Et les débats continuant, les dits débats sont ajournés.

La Chambre alors s'ajourne.

JAMES COCKBURN,
Orateur.

# AVIS DE MOTIONS

L'hon. M. *De Cosmos*—Vendredi prochain—Quelles mesures le gouvernement entend-il adopter pour l'examen des maîtres et seconds de navire, dans la Colombie Anglaise, et pour leur accorder des certificats de capacité ?

L'hon. M. *De Cosmos*—Vendredi prochain—Adresse ; demandant copie du rapport de l'agent spécial du département du revenu de l'intérieur concernant la Colombie Anglaise.

L'hon. M. *DeCosmos*—Jeudi prochain—S'il sera présenté un bill pour abroger l'acte 30 *Vic.*, ch. 86 des statuts refondus de la Colombie Anglaise ?

L'hon. M. *DeCosmos*—Lundi prochain—Adresse demandant que des mesures soient prises pour pourvoir au paiement du Juge de la Cour du vice-Amirauté de la Colombie Anglaise au moyen d'un salaire au lieu d'honoraires tel qu'à présent.

L'hon. M. *DeCosmos*—Vendredi prochain—Adresse demandant copie du rapport du surintendant des affaires des Sauvages pour la Colombie Anglaise, pour 1872-3, et copie de toute correspondance subséquente concernant les affaires des Sauvages de la dite Province.

M. *E. Richard.*—Vendredi prochain—Demandera au gouvernement si, en vue du fait important que l'année dernière nos importations de fer formaient plus d'un neuvième des importations totales, le ministère à l'intention par aucun, et quel procédé, de faciliter le développement de nos importantes mines de fer ?

L'Hon. M. *Tilley.*—Vendredi prochain—Que la Chambre se forme en comité pour examiner la résolution suivante :

Qu'il est expédient d'amender les actes relatifs aux compagnies d'assurances (31 *Vic.*, ch. 48 et 34 *Vic.*, ch. 9,) en pourvoyant à la nomination d'un inspecteur d'assurances dont le devoir sera de s'enquérir et faire rapport sur les affaires de toutes les compagnies d'assurances qui sont autorisées à transiger des affaires en Canada, et en pourvoyant au paiement de certaines contributions annuelles par ces compagnies, pour faire face aux frais de telle inspection.

M. *Brouse.*—Vendredi prochain—S'il a été ordonné par le gouvernement qu'il soit fait un arpentage des terres de la Puissance connues sous le nom des Mille Isles ? Si oui, quel progrès a-t-il été fait dans cet arpentage ? Quand elles seront arpentées, seront-elles offertes en vente, et à quelles conditions cette vente aura-t-elle lieu ?

L'Hon. M. *Cameron* (Cardwell)—Vendredi prochain—Bill pour amender la loi relative aux lettres de change et aux billets promissoires.

M. *Fiset*—Lundi prochain—Demandera si c'est l'intention du gouvernement de nommer un ou des *surintendants* sur l'Intercolonial ; si oui, se propose-t-il de faire bientôt une telle nomination, pour la partie du chemin située entre Rimouski et la Rivière-du-Loup ?

M. *Fiset*—Lundi prochain—Demandera au gouvernement s'il a intention de prendre possession de la partie de l'Intercolonial, entre Rimouski et la Rivière-du-Loup, aussitôt que cette partie du chemin sera construite ; ou sinon, prendra-t-il des arrngements avec le Grand-Tronc en attendant que l'Intercolonial soit terminé ?

M. *Fiset* Lundi prochain – demandera si c'est l'intention du gouvernement d'organiser une malle quotidienne entre Métis et Matane, tel qu'il a dû être demandé par une pétition des Marchands et autres intéressés des paroisses de Sandy Bay, Rivière-Blance et Matane.

M. *Taschereau*—Lundi prochain—Fera motion qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général, le priant de faire mettre devant cet Chambre un état détaillé, avec copies des *reçus* et pièces justificatives, des différentes sommes d'argent payées par le Gouverneur Fédéral à *James Oliva*. Ecuyer, du Village de Montmagny, pour ses services et dépenses comme Commissaire du Recensement de 1871 et de ses énumérateurs, pour le District No. 163, Montmagny.

---

*Jeudi*, 17 *Avril* 1873.

Réunions de comités d'élections contestées ce jour, savoir :

Le comité général des élections, à 11 heures, A.M., dans la Chambre du comité général, No. 9.

---

Les Présidents de comités d'élection, à 11 heures, A. M., dans la Chambre de comité No. 10.

J. P. Leprohon, G. C. Comités d'Election.

No. 28.

OTTAWA, MERCREDI 16 AVRIL, 1873.

1ère Session, 2e Parlement, 36 Vict., 1873.

# VOTES ET DELIBERATIONS
DE LA
# CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA.

Imprimés par I. B. TAYLOR, 29, 31 et 33, Rue Rideau

1873.

# No. 29.

# VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES.

## OTTAWA, JEUDI, 17 AVRIL 1873.

Cinq pétitions sont présentées et déposées sur la table.

La pétition de *George Johnston* et autres, du township de Gloucester, comté de Carleton, demandant la passation d'une loi pour défendre la vente des liqueurs fortes, est reçue et lue.

M. l'Orateur fait rapport à la Chambre que les cautionnements dans les affaires des diverses pétitions se plaignant de l'illégalité de la dernière élection pour le district électoral de la division Est du comté de Middlesex,—pour le district électoral du comté de Welland,—et pour le district électoral de Charlevoix *sont susceptibles d'objections*,—et que les cautionnements dans les affaires des diverses pétitions se plaignant de l'illégalité de la dernière élection pour le district électoral de la ville de Brockville, avec le township d'Elizabethtown y annexé,—et pour le district électoral de Stormont *ne sont point susceptibles d'objections*.

Il fait aussi rapport que les sûretés données quant aux pétitions d'élection suivantes, *ne sont point susceptibles d'objections*, savoir :

De *Robert Metcalfe* et *Robert Earl* contre l'élection pour le district électoral de la ville de Brockville, avec le township d'Elizabethtown y annexé ;

De *Charles E. Smith* et *Henry Lockington* contre l'élection pour le district électoral de la Division Est du comté de Durham ;

De *Thomas J. Reeve*, *John Cook Thompson*, *Weston Hunt*, *Robert Shaw* et *Frederick Billings* contre l'élection pour la division électoral de Québec Centre.

M. *McDonald* (Antigonish), du comité permanent des bills privés, présente le second rapport du comité, lequel est comme suit :

Votre comité a examiné le bill (No. 16) pour incorporer la compagnie d'impressions et de publications du *Citizen*, et est convenu d'y faire un amendement qu'il soumet à la considération de Votre Honorable Chambre.

Il a aussi examiné le bill (No. 73) pour légaliser, confirmer et étendre les lettres patentes accordées à *James McNab*, inventeur et il est convenu de le rapporter sans amendements.

Le délai pour recevoir des bills privés étant expiré d'hier, votre comité recommande qu'il soit prolongé jusqu'au 23 du courant, et celui pour recevoir des rapports ou sujet de bills privés jusqu'au 7 mai prochain.

Votre comité recommande aussi que le temps pendant lequel les bills doivent être affichés en vertu de la 60e règle soit réduit à trois jours pour le reste de la session.

M. *Rymal*, du comité des Ordres Permanents, présente le dixième rapport, lequel est comme suit :

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés quant aux pétitions suivantes savoir :—De *William Angus*, et autres, demandant l'incorporation de la compagnie canadienne pour la fabrication du papier ; et d'*A. M. Foster*, et autres, demandant l'incorportion de la Banque Centrale du Canada.

Quant à la pétition de *B. Basten*, et autres, demandant l'incorporation de la compagnie des Bassins et d'Entrepôt de la Puissance, votre comité trouve l'avis très-court, la nécessité de demander la passation d'une telle mesure ne s'étant présentée que tout récemment : mais comme elle ne peut affecter que les droits des pétitionnaires, il recommande que l'avis soit considéré suffisant.

L'Hon. M. *Cameron* (Cardwell), du comité auquel a été renvoyé le sujet mentionné dans la déclaration de l'Hon. M. *Huntington* relative au chemin de fer du Pacifique, présente le premier rapport du dit comité représentant respectueusement que, dans son opinion, il est à propos qu'il soit présenté un bill pour autoriser le comité à interroger sous serment les témoins assignés devant lui.

M. *Ryan* présente un Bill (No. 103) pour incorporer la compagnie pour la fabrication du papier, lequel est renvoyé au comité des banques, etc.

M. *Savary* présente un Bill (No. 104) pour amender la clause 66 de l'acte 32 et 33 *Vic.*, chap. 31, relatifs aux devoirs des Juges de Paix, en dehors des sessions, quant aux convictions et ordres sommaires. Seconde lecture, lundi prochain.

M. *Kirpatrick* présente un Bill (No. 98) pour changer le nom de la Banque Supérieure du Canada, et pour amender la charte de la dite banque, lequel est renvoyé au comité des Banques, etc.

L'Hon. M. *Langevin* présente un Bill (No. 105) pour amender l'acte relatifs aux compagnies a fonds social créés pour construire des ouvrages à l'effet de faciliter la descente du bois de construction dans les rivières et cours d'eau.—Seconde lecture, demain.

L'Hon. M. *Pope* présente un Bill (No. 106) pour amender l'acte des Brevets d'invention de 1872. Seconde lecture, demain.

M. *Beaubien* présente un bill (No. 94) pour incorporer la compagnie d'entrepôt des marchands, lequel est renvoyé au comité des banques, etc.

L'hon. M. *McGreevy* présente un bill (No. 67) pour conférer des pouvoirs additionnels à la compagnie des steamers des ports du golfe, lequel est renvoyé au comité des banques, etc.

Le Très-Hon. Sir *J. A. Macdonald* présente la réponse à une adresse du 19 ultimo, demandant copie de tous rapports du commissaire des terres à Manitoba touchant la vente ou le louage des terres dans cette Province ; copie de tous rapports du dit commissaire ou de toute autre partie ou de toute correspondance avec eux touchant la vente ou le louage des terres dans la dite province ; aussi, copie de la résignation de M. *Canavan* et de toute correspondance entre *M. Canavan* et le gouvernement ; aussi, copie de toute correspondance avec le gouvernement de Manitoba au sujet des plaintes contre l'administration du Bureau des Terres dans cette Province.

Plainte étant faite à la Chambre par l'Hon. M. *McDonald* (Pictou), de son siége, que divers paragraphes d'un certain journal imprimé en la cité de St. Jean, N. B., et appelé "*The Morning Freeman*", et datés du 12 avril 1873 et publié par l'Hon. *T. W. Anglin*, l'un des membres de cette Chambre, contiennent des réflexions diffamatoires contre des membres de cette Chambre, en violation de ses privilèges.

Le dit journal est produit, et les paragraphes incriminés sont lus par le greffier de la Chambre, et sont comme suit :

*Ottawa*, 3 *Avril*.

## LE VOTE DU 2 AVRIL.

Un vote d'essai a enfin eu lieu, et le gouvernement et l'opposition ainsi que le pays savent maintenant combien de membres sont disposés à voter avec le gouvernement, et pour le gouvernement, à sacrifier l'honneur, le caractère, d'honnêteté, la réputation et tout ce que l'homme doit le plus apprécier, et à se couvrir d'infamie pour un motif personnel. L'infamie de ce fait sans parallèle, indescriptible et ineffable comme elle est indélibile. On pourra dire et on dira sans doute que plusieurs de ceux qui composent la majorité ont agi par des considérations publiques, avec l'intention de faire du bien à leurs constituants, par le désir d'assurer quelque amélioration publique considérable que le gouvernement actuel est disposé à entreprendre, mais que, s'il restait au pouvoir, il refuserait d'accomplir dans le cas où les représentants des districts ou de la province intéressés ne voteraient pas en sa faveur dans un pareil cas de nécessité. Mais il ne sera pas facile de persuader à ceux dont la réputation vaut quelque chose qu'aucun homme voudrait encourir délibérement la disgrâce, la honte et l'infamie d'un tel vote pour aucun motif personnel. Il n'est pas bien honorable en effet, pour l'humanité, sur le compte de laquelle il a été dit tant de choses dans la Chambre depuis quelque temps, que des hommes de caractère et de réputation passent par un chemin si fangeux pour arriver aux places de gouverneur, de juge, de ministre, de profit, ou aux places soi-disant honorifiques.

* * * * * * * * * * * * *

Il avait préparé une majorité pour le supporter dans le cas d'une motion de non-confiance, sans égard à la nature de la motion qui pourrait être proposée en ce sens, et aujourd'hui il demande à cette majorité de refuser l'enquête sur les accusations qui ont été portées contre lui, et de dire que, bien qu'il n'ose point se déclarer lui-même non-coupable, il doit encore garder le pouvoir dont il a si honteusement abusé. Il en est quelques-uns au nombre de la majorité que je connais qui ressentiraient profondément toute atteinte à leur honneur. Mais peut-être s'imaginent-ils qu'en politique ils peuvent faire impunément et sans se déshonorer ce qui les rendrait privément odieux aux yeux des honnêtes gens ; mais ils peuvent être certains que leur vote d'hier les a non seulement livrés à l'infamie politique, mais encore a noirci leur caractère et leur réputation tellement que toutes les eaux de l'Atlantique ou des grands lacs ne suffiraient point pour les nettoyer. Il serait absurde aussi bien qu'inutile pour quiconque, dans cette importante question, a voté pour refuser l'enquête, pour cacher la vérité, pour mettre à l'abri le coupable, de vouloir jamais prétendre à l'avenir à l'honnêteté ou à l'indépendance politique. Il est assez probable qu'ils comprennent cela eux-mêmes, et que le gouvernement peut compter sur les 107 voix dans toutes les occasions, et chaque fois que quelque affaire sale est à faire.

Ceux qui ont hier avalé forcément l'ordure pourront peut-être trouver agréable au goût plus tard ce qui est moins dégoutant et moins vile, et si jamais quelquesu-ns de ceux-ci rejettent des mets qui leur sont servis, on ne doit pas supposer aisément qu'ils n'avaleraient pas volontiers ces mêmes mets si leurs chefs insistaient sur ce point.

Les Néo-Ecossais ont été invités à rencontrer M. *Howe* chez lui il y a quelques jours, et presque tous alors promirent de supporter le gouvernement; quelques-uns, dit-on, influencés par le désir d'assurer à ce vieux misérable la place de Lieutenant-Gouverneur qu'il désire acquérir au prix de ce qui peut encore lui rester de son ancienne réputation. D'autres agissent d'après d'autres motifs qui sont généralement bien compris. Nonobstant les promesses qu'ils firent alors, on peut supposer que quelques-uns d'eux au moins ont du refuser de s'associer à un vote aussi déshonorant; Messieurs *Forbes*, *Church* et *Pearson* seulement se sont souvenu de ce qu'ils devaient au pays et à leur bonne réputation. Parmi les membres du Nouveau-Brunswick, Messieurs *Smith*, *Burpee* (St. Jean), *Palmer*, *Moffatt*, *Costigan*, *Domville*, *McAdam* et *Wallace*, à part des deux ministres, ont voté avec la majorité, et Messieurs *Burpee* (Sunbury), *Ferris*, *Pickard*, *Cutler* et *Anglin*, avec la minorité. Le gouvernement a eu une majorité de 31 voix, et ont voté avec lui, 10 du Nouveau-Brunswick, 18, je crois, de la Nouvelle-Ecosse, et 9 de la Colombie Anglaise,—en tout 37.

* * * * * * * * * * * * * *

Maintenant il n'y a rien qui puisse le moindrement modifier le caractère des procédés d'hier. Il n'y a pas assez de blanc de chaux pour en cacher la noirceur. Le plaidoyer de "coupable" reste, et ne peut être retiré des archives. Je n'ai aucun doute qu'un comité ne puisse être formé de membres qui, bien que professant tous d'être éminémment honorables, seraient néanmoins disposés à faire un rapport qui, en autant qu'un rapport peut avoir cet effet, exonérerait le gouvernement complètement et je serais étonné si, même dans ses moments de surprise, Sir John, toujours si fécond en expédients, ne préférait pas dire qu'il est anxieux d'avoir une enquête et de faire nommer un comité; mais pour cela encore il est "trop tard" et toute tentative à l'effet de changer le caractère des procédés doit seulement maintenant augmenter le dégoût et la répugnance avec lesquels tous les honnêtes gens daus la Puissance et dans tout l'Empire doivent les regarder.

* * * * * * * * * * * * * *

Le gouvernement a complètement changé de ton et d'allure depuis que la résolution a été adoptée en Chambre. Il est sûr maintenant qu'il pourra faire adopter tout ce qu'il lui plaira de proposer, et M. *Palmer*, M. *James McDonald* et M. *Steward Campbell* paraissent empressés de lui donner toute aide possible. Ce que M. *Palmer* espère accomplir, je n'ai pas la prétention de le dire; mais tout ce que je sais, c'est qu'il travaille durement pour réussir.

La grande majorité des députés de la Nouvelle-Ecosse représentent très-bien les appuis les plus ardents du gouvernement, toujours prêts à faire ce que l'on exige d'eux. Le Dr. *Tupper* avait bien raison de dire qu'il les contrôle à son gré; il n'a pas même à faire la sale besogne d'acheter les membres avant chaque vote important. C'est M. *Howe*, le grand réformateur libéral, le puriste politique qui fait cela maintenant.

* * * * * * * * * * * * * *

Mais ils savaient très-bien ce qu'ils fesaient, et si quelque sentitiment d'honneur, d'honnêteté ou de patriotisme s'opposait à ce qu'ils fissent l'ouvrage qu'on les appelait à faire, ils étouffaient de suite en eux ce sentiment. Ce qui leur était plus cher que l'honneur, que l'honnêteté, que la réputation et le patriotisme, c'était le salut du gouvernement. Quelques-uns prétendent que Sir John, bien qu'il sentait qu'il ne pouvait pas éviter une enquête, était déterminé dès le commencement à contraindre ses partisans, y-compris les nouveaux vendus, à se plonger dans l'abîme de dégradation dont nous venons de parler, afin qu'ils lui fussent de ce moment soumis de telle sorte que, n'ayant plus le moindre lambeau de réputation à ménager, ni de respect d'eux-mêmes, et que désespérant de recouvrer la position qu'ils prétendraient occuper, ils fussent considérés comme étant ses très-obéissants vasseaux.

L'Hon. M. *Mcdonald* (Pictou) propose qu'il soit *résolu* que l'article publié dans le Journal appelé *The Morning Freeman*, en date du 12 Avril 1873, sous le titre de "Correspondance Editorial," et lu par le greffier de la chambre est au libelle scandaleux, faux et malicieux contre l'honneur, l'intégrité et le caractère de cette chambre et de certains de ses membres, et que la dite publication est un mépris des priviléges et de l'autorité constitutionnelle de cette chambre.

M. *Mills* propose pour amendement que tous les mots après "que", dans la motion principale soient effacés et remplacés par les suivants: "bien que la chambre soit toujours disposée à affirmer et revendiquer ses priviléges en toute occasion convenable, elle ne croit pas cependant à propos d'entraver la liberté de la presse dans ses commentaires et ses critiques sur les délibérations de cette chambre.

Et des débats s'en suivant, et la chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit.

Vendredi, 18 Avril 1873.

M. *DeCosmos* propose alors pour amendement au dit amendement de retrancher tous les mots après "suivants," et de les remplacer par ce qui suit: "bien que nous considérons que l'article dans le journal appelé "*The Morning Freeman*" lu en cette chambre aujourd'hui, soit un libelle contre quelques-uns des membres, cependant nous jugeons qu'il n'est pas désirable d'entraver la liberté de la presse, et que la dignité de cette chambre sera généralement mieux soutenue en abandonnant les articles de la presse, en ce qu'ils concernent les membres de cette chambre, au verdict de l'opinion publique."—Rejeté sur la division suivante:

POUR:

Messieurs

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Brouse, | Cunningham, | Harvey, | Pickard, | Wallace (*Norfolk*), |
| Church, | DeCosmos, | McDonald, (*Cap B.*) | Scatcherd, | Wilkes, 10 |

CONTRE :

Messieurs

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Almon, | Chipman, | Gibson, | McDougall, | Ross (*Victoria*) |
| Archambeault, | Chisholm, | Gillies | McGreevy, | Ross, (*Wellington*) |
| Archibald, | Coffin, | Glass, | Mercier, | Ryan, |
| Baker, | Colby, | Grover, | Metcalfe, | Rymal, |
| Beaty, | Cook, | Haggart, | Mills, | Savary, |
| Beaubien, | Costigan, | Harwood, | Mitchell, | Schultz, |
| Béchard, | Crawford, | Higinbotham, | Moffatt, | Smith (*Peel*), |
| Bellerose, | Currier, | Holton, | Morrison, | Smith, (*Selkirk*) |
| Benoit, | Daly, | Horton, | Nathan, | Smith, (*Westmoreland*) |
| Bergin, | Delorme, | Huntington, | Nelson, | Snider, |
| Blain, | De St. George, | Joly, | O'Connor, | Staples, |
| Blanchet, | Dewdney, | Keeler, | Oliver, | Stephenson, |
| Bourassa, | Domville, | Killam, | Pâquet, | Stirton, |
| Bowell, | Dorion (*Drum.et Arth*), | Lacerte, | Pelletier, | Taschereau, |
| Bowman, | Dorion (*Napierville*), | Laflamme, | Pinsonneault, | Thompson, (*Caribou*) |
| Boyer, | Doull, | Landerkin, | Pope, | Thompson (*Haldimand*) |
| Brooks, | Dugas, | Langevin, | Pozer, | Tilley, |
| Brown, | Duguay, | Langlois, | Prévost, | Tobin, |
| Buell, | Edgar, | Lanthier, | Price, | Tourangeau, |
| Burpee (*St. Jean*), | Farrow, | Le Vesconte, | Ray, | Tremblay, |
| Cameron, (*Cardwell*) | Findlay, | Lewis, | Richard (*Mégantic*), | Trow, |
| Cameron (*Huron*), | Fiset, | McDonald, (*Glengarry*) | Robillard, | Tupper, |
| Campbell, | Fleming, | Macdonald, (Sir J.), | Robinson, | White (*Halton*) |
| Carling, | Forbes, | McDonald, (*Antigonish*) | Robitaille, | White (*Hastings Est*) |
| Caron, | Fournier, | McDonald, (*Pictou*) | Rochester, | Witton, |
| Carter, | Galbraith, | Mackay, | Ross, (*Champlain*) | Wright, (*Ottawa*) |
| Casey, | Gaudet, | Mackenzie, | Ross, (*Durham*) | Young (*Montréal O.*), |
| Casgrain, | Gendron, | Mailloux, | Ross, (*Middlesex*) | Young (*Waterloo*). |
| Cauchon, | Gibbs (*Ont. D. N.*), | Masson, | Ross (*Prince-Edouard*) | 146 |
| Charlton, | Gibbs (*Ont., D. S.*), | | | |

L'amendement de M. *Mills* étant alors mis aux voix, il est rejeté sur la division suivante :—

POUR :

Messieurs

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Archibald, | Charlton, | Galbraith, | Metcalfe, | Scatcherd, |
| Béchard, | Cook, | Gibson, | Mills, | Smith (*Peel*), |
| Bergin, | Cunningham, | Gillies, | Oliver, | Snider, |
| Blain, | DeCosmos, | Harvey, | Pelletier, | Stirton, |
| Bodwell, | Delorme | Higinbotham, | Pâquet, | Taschereau, |
| Bourassa, | De St. George, | Holton, | Pozer, | Thompson (*Haldimand*) |
| Bowman, | Dorion, (*Drummond et* | Horton, | Prévost, | Thompson (*Welland*) |
| Boyer, | *Arth.*) | Huntington, | Richard (*Mégantic*) | Tremblay, |
| Brouse, | Dorion (*Napierville*) | Joly, | Ross (*Durham*), | Trow, |
| Buell, | Edgar, | Laflamme, | Ross (*Middlesex*), | White (*Halton*), |
| Cameron, (*Huron*) | Findlaw, | Landerkin, | Ross (*Prince-Edouard*), | Wilkes, |
| Casey, | Fiset, | Mackenzie, | Ross (*Wellington*), | Young (*Montréal Ouest*) |
| Casgrain, | Fleming, | Mercier, | Rymal, | Young (*Waterloo*).—66 |
| Cauchon | Fournier, | | | |

CONTRE :

Messieurs

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Almon, | Chisholm, | Gibbs, (*Ont.*, D. S.) | Masson, | Ross, (*Champlain*), |
| Archambeault, | Church, | Glass, | McDougall, | Ross (*Victoria*), |
| Baby, | Coffin, | Grover, | McGreevy, | Ryan, |
| Baker, | Colby, | Haggart, | Mitchell, | Savary, |
| Beaty, | Costigan, | Harwood, | Moffatt, | Schultz, |
| Beaubien, | Crawford, | Keeler, | Morrison, | Smith (*Selkirk*), |
| Bellerose, | Currier, | Killam, | Nathan, | Smith (*Westmoreland*), |
| Benoit, | Daly, | Lacerte, | Nelson, | Staples, |
| Blanchet, | Dewdney, | Langevin, | O'Connor, | Stephenson, |
| Bowell, | Dodge, | Langlois, | Pickard, | Thompson (*Caribou*), |
| Brooks, | Domville, | Lanthier, | Pinsonneault, | Tilley, |
| Brown, | Doull, | Le Vesconte, | Pope, | Tobin, |
| Burpee, (*St. Jean*) | Dugas, | Lewis, | Price, | Tourangeau, |
| Cameron (*Cardwell*) | Duguay, | Macdonald, Sir J. A. | Ray, | Tupper, |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Campbell, | Farrow, | Macdonald (*Antigonish*) | Robillard, | Wallace, (*Norfolk*) |
| Carling, | Forbes, | McDonald (*Cap B.*), | Robinson, | White (*Hastings Est*), |
| Caron, | Gaudet, | McDonald, (*Pictou*), | Robitaille, | Wright, (*Ottawa*)—93. |
| Carter, | Gendron, | MacKay, | Rochester, | |
| Chipman, | Gibbs, (*Ont.*, D. N.) | Mailloux, | | |

Et la motion de l'hon. M. *McDonald* (Pictou), étant alors mise aux voix, est adoptée sur la division suivante —

POUR :

Messieurs

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Almon, | Chisholm, | Gibbs, (*Ont., D. S.*) | Mailloux, | Ross, (*Champlain*) |
| Archambeault, | Coffin, | Glass, | Masson, | Ross, (*Victoria*) |
| Baby, | Colby, | Grover, | McDougall, | Ryan, |
| Baker, | Costigan, | Haggart, | McGreevy, | Savary, |
| Beaty, | Crawford, | Harwood, | Mitchell, | Schultz, |
| Beaubien, | Currier, | Keeler, | Moffatt, | Smith, (*Selkirk*) |
| Bellerose, | Daly, | Killam, | Morrison, | Smith, (*Westmorland*) |
| Benoit, | DeCosmos, | Lacerte, | Nathan, | Staples, |
| Blanchet, | Dewdney, | Langevin, | Nelson, | Stephenson, |
| Bowell, | Dodge, | Langlois, | O'Connor, | Thompson (*Caribou*) |
| Brooks, | Domville, | Lanthier, | Pinsonnealt, | Tilley, |
| Brown, | Doull, | Le Vesconte, | Pope, | Tobin, |
| Burpee (*St. Jean*) | Dugas, | Lewis, | Price, | Tourangeau, |
| Cameron (*Cardwell*), | Duguay, | Macdonald, (*Sir J.*), | Ray, | Tupper, |
| Campbell, | Farrow, | Macdonald, (*Antigonih*) | Robillard, | Wallace, (*Norfolk*) |
| Carling, | Forbes, | McDonald, (*Cap B.*) | Robinson, | White, (*Hastings Est*) |
| Caron, | Gaudet, | McDonald, (*Pictou*) | Robitaille, | Witton, |
| Carter, | Gendron, | MacKay, | Rochester, | Wright, (*Ottawa*)—92. |
| Chipman, | Gibbs, (*Ont., D. N.*) | | | |

CONTRE :

Messieurs

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Archibald, | Charlton, | Gibson, | Mills, | Scatcherd, |
| Béchard, | Cook, | Gillies, | Oliver, | Smith, (*Peel*) |
| Bergin, | Cunningham, | Harvey, | Pâquet, | Snider, |
| Blain, | Delorme, | Higinbotham, | Pelletier, | Stirton, |
| Bodwell, | De St. George, | Holton, | Pickard, | Taschereau, |
| Bourassa, | Dorion, (*Drum'd et Art*) | Horton, | Pozer, | Thompson (*Haldim'd*), |
| Bowman, | Dorion, (*Napierville*) | Huntington, | Prevost, | Thomson (*Welland*), |
| Boyer, | Edgar, | Joly, | Richard (*Mégantic*), | Tremblay, |
| Brouse, | Findlay, | Laflamme, | Ross, (*Durham*) | Trow, |
| Buell, | Fiset, | Landerkin, | Ross, (*Middlesex*) | White (*Halton*), |
| Cameron, (*Huron*) | Fleming, | Mackenzie, | Ross, (*Prince-Edouard*) | Wilkes, |
| Casey, | Fournier, | Mercier, | Ross (*Wellington*), | Young, (*Montréal Ouest*) |
| Casgrain, | Galbraith, | Metcalfe, | Rymal, | Young, (*Waterloo*)—66). |
| Cauchon, | | | | |

Un message est reçu du Sénat avec les bills suivants de cet Honorable Corps auxquels le concours de cette Chambre est demandé, savoir :—

Bill (No. 107) pour amender l'acte relatif à la procédure dans les causes criminelles.

Bill (No. 108) pour amender l'acte pour établir de meilleures dispositions pour le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.

Bill (No. 109) relatif aux prétentions aux terres dans Manitoba à l'égard desquelles il n'a pas été émis de patentes.

Sur motion du Très-Hon. Sir *J. A. Macdonald*, les dits bills sont lus une première fois.—Seconde lecture, à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre alors s'ajourne à 2 heures, A. M.

JAMES COCKBURN,
Orateur.

# AVIS DE MOTIONS

M. *Wilkes*—Lundi prochain—Adresse demandant un état indiquant toutes les bâtisses publiques assurées contre le feu depuis la confédération, les sommes pour lesquelles elles sont assurées respectivement (donnant en même temps l'estimation de la valeur totale des édifices publics), quand cette assurance a été discontinuée, le mode d'après lequel l'assurance des édifices publics est effectuée, s'il est tenu un compte public pour telle assurance, et ce qu'a coûté cette assurance par année.

M. *Landerkin*—Lundi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement de réduire, durant cette session, le percentage maintenant exigible sur les mandats d'argent ?

## BILLS PRIVÉS.

Les bills suivants ont ce jour été affichés comme devant être pris en considération par les comités suivants, le ou après le lundi, 28 du courant, savoir :—

*Par le Comité des Chemins de Fer, etc.*

Bill (No. 41) pour étendre les pouvoirs de la compagnie du télégraphe de Montréal, et pour d'autres fins.

Bill (No. 101) pour permettre à la compagnie du grand chemin de fer occidental à étendre et améliorer ses voies de correspondance.

Bill (No. 102) pour incorporer la compagnie de jonction du grand chemin de fer Occidental et de la rive du lac Ontario.

*Par le Camité Permanent des Banques, etc.*

Bill (No. 99) pour incorporer la compagnie d'assurances maritimes du Canada.

*Par le Comité des Bills Privés.*

Bill (No. 82) relatif au canal Desjardins.

ALFRED TODD, G. C. Bureau des Bills Privés.

No. 29.

OTTAWA, JEUDI 17 AVRIL, 1873.

1ère Session, 2e Parlement, 36 Vict., 1873.

# VOTES ET DELIBERATIONS

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA.

Imprimés par I. B. Taylor, 29, 31 et 33, Ru Rideau

1873.

No. 30.

# VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, VENDREDI, 18 AVRIL 1873.

*Edmund Burke Wood*, Ecr., membre représentant le district électoral de la division-ouest du comté de Durham, ayant prêté serment préalablement et signé le rôle qui le contient, prend son siége.

M. l'Orateur fait rapport à la chambre que les cautionnements se rattachant aux pétitions se plaignant de l'illégalité de l'élection pour le district électoral de Portneuf, et pour le district électoral de Maskinongé, *ne sont point susceptibles d'objections.*

Aussi, que les sûretés données quant à la pétition d'élection de *George Morton*, contre l'élection pour le district électoral de Leeds-sud *ne sont point susceptibles d'objections.*

Six pétitions sont présentées et déposées sur la table.

Les pétitions suivantes sont reçues et lues :—

Du révérend *J. B. A. Cousineau* et autres, de Ste. Thérèse de Blainville, comté et district de Terrebonne ; demandant l'imposition d'un droit additionnel sur les produits manufacturés et agricoles de l'étranger.

De *John Parker* et autres, du village de Dunbarton ; du Synode de Toronto, de l'église Presbytérienne du Canada ; de *Thomas Moran* et autres, du township de Sandwich Est ; du révérend *E. S. Jones* et autres, des townships de Rochester et Maidstone ; d'*Elijah Valentine* et autres, de la ville d'Amherstburg ; de *John H. Jones* et autres, du township de Maidstone ; de *A. J. English* et autres, du township de Gosfield ; du révérend *J. O. Bonner* et autres, de la ville de Windsor ; et du conseil municipal du township de Colchester, tous du comté d'Essex ; de *J. D. Rosh* et autres, du township de Williamsburgh, comté de Dundas ; de *Curtis Stephenson* et autres, du village de Clinton ; d'*Edward Odlum* et autres, des townships de Hay et Stanley ; de *R. Callander* et autres, du village de Clinton ; de *William Simmons* et autres, du village de Crediton ; de *Henry Vannalkenburgh* et autres, du township de Hay ; de *P. Manning* et autres, du village d'Exeter, townships d'Usborne et Stephen ; et de *Henry Gracey* et autres, du township d'Usborne, tous du comté de Huron ; de *Robert Hopkins* et autres, du township de Gloucester ; de *John Garvin* et autres, du township de Goulbourn : de *William Garvin* et autres, du township de Goulbourn ; et de *J. B. Chambers* et autres, du township de North Gower, tous du comté de Carleton ; du révérend *E. S. Howard* et autres, du township de Osnabruck, comté de Stormont ; d'*Alfred P. Knight* et autres, du village de Renfrew, comté de Renfrew ; de *W. H. Stephenson* et autres, du township d'Asphodel ; et de *Thomas Choat* et autres, du township de Dummer, du comté de Peterborough ; demandant la passation d'une loi contre la vente des liqueurs enivrantes.

De *F. Vézina*, et autres, porteurs de débentures de la commission du havre de Québec; demandant qu'aucun changement ne soit fait dans la présente constitution de la corporotion des commissaires du havre de Québec, et que les droits et priviléges des porteurs de débentures de la dite corporation ne soit pas amoindris ni changés.

De la chambre de commerce de Kingston; et de la chambre de commerce de Windsor, Ontario; demandant la continuation de l'acte des débiteurs insolvables de 1869 et de ses amendements, le ou après le 1er sept. 1873 sans limitation de temps.

De la corporation municipale du township de Pembroke, comté de Benfrew; demandant qu'avant qu'il soit rien dépensé pour les travaux aux rapides de la Culbute dans la rivière des Outaouais, il soit fait une exploration des chenaux au sud de l'île des Allumettes.

Motion étant faite à l'effet que la pétition de la chambre de commerce et du conseil de la chambre de commerce de la cité de Kingston, et autres, demandant la construction d'un canal sur la rive Nord du St. Laurent, depuis les Cascades jusqu'au Côteau Landing, et la pétition de John T. Coghlan, maire et autres, du township de Waltham, comté de Pontiac; demandant que les améliorations projetées aux rapides de la Culbute soient effectuées, et qu'une somme additionnelle soit accordée pour faire ces travaux, soient reçues et lues,—

M. l'Orateur décide qu'elles ne peuvent l'être, parceque l'octroi de leurs conclusions entraînerait une dépense de deniers publics.

L'hon. M. *Campbell*, du comité général des élections, rapporte les noms des membres du comité spécial nommé pour décider du mérite de la pétition se plaignant de l'élection pour la division électorale de Toronto Est, savoir:—MM. *Young* (Waterloo), *Landerkin*, *Jones*, *Bowell* et l'hon. M. *McDonald* (Pictou), président.

Il rapporte aussi les noms des membres du comité spécial nommé pour décider du mérite de l'élection pour le district électoral de la division nord du comté de Huron, savoir: MM. *Chisholm*, *Findlay*, *Flesher*, *Metcalfe*, et *Joly* (Président.)

Il fait aussi rapport que, conformément à la 52e clause de l'acte concernant les élections parlementaires contestées, le comité a choisi deux membres additionnels pour faire partie de la liste des présidents, savoir: MM. *Baby* et *Pozer*.

M. *Crawford*, du comité des banques et du commerce, présente le troisième rapport du dit comité, rapportant les bills suivants avec des amendements, savoir:

No. 38. Pour incorporer la compagnie des mines d'argent de l'Etoile du Nord;

No. 44. Pour incorporer la compagnie d'entrepôt maritime de la Puissance du Canada.

Le comité recommande aussi que l'avis requis par la 60e règle soit réduit de dix jours à trois jours pour le reste la session.—L'avis réduit en conséquence.

L'Hon. M. *Cameron*, (Cardwell), présente un Bill (No. 110) pour pourvoir à l'interrogatoire des témoins sous serment par le Sénat et la Chambre des Communes, et par leurs comités, en certains cas.—Seconde lecture, lundi prochain, pour être alors le premier ordre du jour.

Aussi, un Bill (No. 111) pour amender la loi relative aux lettres de change et aux billets promissoires.

M. *Currier* présente un Bill (No. 95) pour incorporer la compagnie des bassins et d'entrepôt de la Puissance, lequel est renvoyé au comité des banques, etc.

Sur motion de l'Hon. M. *Tilley*, la Chambre se forme en comité pour examiner certaines résolutions au sujet du chenal dans le Lac St. Pierre et le fleuve St. Laurent, et du prélèvement d'un emprunt par l'émission de débentures pour achever les travaux à faire à ce chenel;—et après avoir siégé quelque temps, étant 6 heures P. M., le comité se lève pour siéger de nouveau aujourd'hui.

7. 30 P. M.

(*L'ordre pour les Bills privés est appelé en vertu de la* 19e *Règle.*

L'Hon. M. *Young* (Montréal) présente un Bill (No. 112) pour incorporer la Banque Centrale du Canada, lequel est renvoyé au comité des Banques, etc.

La Chambre reprends les débats ajournés sur la motion de l'Hon. M. *Cameron* (Cardwell) à l'effet que le Bill (No. 18) pour étendre les dispositions de l'acte des arrangements du Grand-Tronc de 1862 en ce qui concerne certains bons privilégiés pendant une période ultérieure, et pour d'autres fins, soit maintenant lu une seconde fois.

Et des débats ultérieurs s'ensuivant, et étant 8.30 P. M., M. l'orateur quitte le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité pour examiner certaines résolutions au sujet du chenal dans le lac St. Pierre et le fleuve St. Laurent, et du prélèvement d'un emprunt par l'émission de débentures pour achever les travaux à ce chenal.

(*En comité.*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

1. *Résolu*, Qu'il est expédient d'autoriser le gouverneur en conseil à prélever par voie d'emprunt telle somme d'argent, n'excédant point un million cinq cent mille piastres, qui pourra être requise pour faire face aux dépenses nécessaires pour creuser le chenal, dans le lac St. Pierre, et le fleuve St. Laurent, jusqu'à une profondeur de pas moins de vingt-deux pieds dans les basses eaux, et de manière qu'il ait une largeur de pas moins de trois cents pieds depuis Montréal jusqu'à l'endroit où la marée commence à se faire sentir audessus de Québec, cet emprunt devant être prélevé au moyen de l'émission de débentures portant intérêt payable semi-annuellement au taux de cinq pour cent par année, et rachetables dans quarante ans.

2. *Résolu*, Qu'il est expédient de décréter que les dits travaux seront exécutés sous la surintendance du département des travaux publics, soit par les commissaires du havre de Montréal en vertu d'arrangements que pourra prendre le ministre des Travaux Publics avec eux, avec l'approbation du gouverneur en conseil, ou de toute autre manière que le gouverneur en conseil jugera convenable;—et que l'intérêt des sommes dépensées, pour les dits travaux, au taux de cinq pour cent, et un fonds d'amortissement au taux d'un pour cent par année, seront payés entre les mains du Receveur Général par les dits commissaires du havre à même les péages et droits prélevés par eux dans le havre de Montréal, le dit intérêt étant payable à compter de la date de la dite dépense; mais le versement dans le dit fonds d'amortissement ne devra commencer à se faire que le premier jour de juillet 1873.

3. *Résolu*, Qu'il est expédient de pourvoir à ce qu'un même taux d'intérêt et un même fonds d'amortissement, commençant respectivement aux mêmes époques, que ceux mentionnés dans la résolution précédente, soient payés au

Receveur-Général par les dits commissaires du havre, à même les péages, taux et droits susdits, sur toutes sommes votées par le parlement durant la présente ou la dernière session, pour l'amélioration du St. Laurent, entre Montréal et Québec, et dépensé pour cet objet; et que si en aucun temps ces péages, taux et droits étaient insuffisants, ou si les commissaires fesaient rapport qu'ils seront probablement insuffisants pour faire face au dit intérêt et au dit fonds d'amortissement, tant sur les sommes ainsi votées que sur la somme de $1,500,000 mentionnée dans la précédente résolution, après paiement de toutes les charges sur cette somme, alors l'acte passé dans la dernière session du parlement, chap. 40, " pour imposer des droits de tonnage et de quaiage afin de faire face au coût de l'amélioration du " Fleuve St. Laurent, entre Montréal et Québec," et les pouvoirs qu'il confère au gouverneur en conseil s'appliqueront, pour suppléer à cette insuffisance, tant au tarif de taux à être fixés par tout acte qui sera payée durant la présente session relativement au havre de Montréal et à la dite somme de $1,500,000, et à toute somme qui sera votée durant la présente session pour l'amélioration du St. Laurent entre Montréal et Québec, qu'au présent tarif de taux pour le dit havre, et à la somme affectée par le Bill des subsides de la dernière session pour l'amélioration du dit fleuve.

Résolutions à rapporter.

---

Les dites résolutions sont en conséquence rapportées, lues une seconde fois, et adoptées,

L'hon M. *Tilley* présente alors un Bill (No. 113) pour autoriser l'emprunt de la somme d'un million et demi de piastres pour être dépensée à l'amélioration de la navigation du lac St. Pierre et du fleuve St. Laurent, et pour autoriser l'imposition de péages, si cela était nécessaire, pour faire face à l'intérêt sur cette somme. Seconde lecture, mardi prochain.

La Chambre se forme en comité pour examiner une résolution ayant pour objet d'amender les actes relatifs aux compagnies d'assurances, en pourvoyant à la nomination d'un inspecteur d'assurance.

(*En comité.*)

La résolution suivante est adoptée :

*Résolu*, Qu'il est expédient d'amender les actes relatifs aux compagnies d'assurances (31 *Vic.*, ch. 48 et 34 *Vic.*, ch. 9,) en pourvoyant à la nomination d'un inspecteur d'assurances dont le devoir sera de s'enquérir et faire rapport sur les affaires de toutes les compagnies d'assurances qui sont autorisées à transiger des affaires en Canada, et en pourvoyant au paiement de certaines contributions annuelles par ces compagnies, pour faire face aux dépenses de tel inspecteur.

Résolution à rapporter.

La dite résolution est en conséquence rapportée, lue une seconde fois, et adoptée.

L'hon. M. *Tilley* présente alors un bill (No. 114) pour amender de nouveau les actes relatifs aux compagnies d'assurances.—Seconde lecture mardi prochain.

L'ordre du jour pour la troisième lecture du bill (No. 27) relatif à la maison de la Trinité et aux commissaires du havre de Montréal, étant lu,

Sur motion de l'hon. M. *Mitchell*, le dit ordre est déchargé, et le bill est renvoyé à un comité général, examiné de nouveau, amendé, rapporté, l'amendement est adopté, et le bill est lu une troisième fois, et passé.

Le bill (No. 59) du Sénat pour pourvoir à l'établissement du département de l'Intérieur, est lu une troisième fois et passé.

Les amendements faits en comité général au bill (No. 11) pour pourvoir au maintien du bon ordre à bord des steamers à passagers soit rapportés et adoptés, et le bill est lu une troisième fois, et passé.

La Chambre reprend les débats ajournés sur la motion de l'hon. M. *Tupper* pour que la Chambre se forme en comité pour examiner une certaine résolution relative au contrat provisoire conclu entre Sir *Hugh Allan* et le maître-général des postes du Canada pour un service hebdomadaire des steamers de la malle océanique, et la dite motion est adoptée.

La Chambre se forme en conséquence en comité.

(*En comité.*)

La résolution suivante est adoptée :

*Résolu*,—Qu'il est expédient que le contrat provisoire conclu entre Sir *Hugh Allan* et le maître général des postes du Canada, en vertu d'un ordre en Conseil, du 8 janvier 1873, pour un service hebdomadaire des steamers de la malle océanique, aux conditions mentionnées dans le dit contrat (dont copie ainsi que copie du dit ordre en conseil ont été mis devant le Parlement,) soit sanctionné et autorisé par le Parlement tel que requis par le dit contrat, afin qu'il soit rendu valide et obligatoire.

Résolution à rapporter.

La dite résolution est en conséquence rapportée, lue une seconde fois et adoptée.

L'hon. M. *Tupper* présente alors un bill (No. 115) relatif au service de la malle océanique.—Seconde lecture, mardi prochain.

Les Bills suivants sont lus une seconde fois, et renvoyés au comité des Banques, etc., savoir :

Bill (No. 26) aux naufrages et au sauvetage ;

Bill (No. 79) pour amender et refondre, et étendre à toute la Puissance du *Canada*, la loi relative à l'inspection de certains des principaux articles de provenance canadienne.

Les Bills suivants sont lus une seconde fois, et renvoyés à un comité général pour mardi prochain, savoir :

Bill (No. 87) pour amender l'Acte 33 *Vic.*, ch. 3, intitulé : "Acte pour amender et refondre l'Acte 32 et 33 *Vict.*, ch. 3, et pour établir le gouvernement de la province de Manitoba.

Bill (No 84) pour suspendre pendant un temps limité l'opération de certains actes relatifs à l'inspection des bateau à vapeur dans la Colombie Anglaise.

Bill (No. 52) pour établir de meilleures dispositions touchant les pétitions d'élections contestées des membres de la Chambre des Communes.

Le bill (No. 107) pour amender l'acte relatif à la procédure dans les causes criminelles, est lu une seconde fois, et passé.

Sur motion du Très-Hon. Sir *John A. Macdonald*, MM. *Lewis* et *Archibald* sont ajoutés au comité des banques et du commerce, et MM. *Flesher* et *Wood* au comité des Comptes Publics.

La Chambre alors s'ajourne à lundi prochain.

JAMES COCKBURN,
Orateur.

# AVIS DE MOTIONS

L'hon. M. *Langevin*—Mardi prochain—Proposera que, jeudi prochain, la Chambre se forme en comité pour examiner les Résolutians suivantes :

1. Qu'il sera loisible au gouverneur-général en conseil de permettre que la largeur de la voie du chemin de fer intercolonial, et d'autres chemins de fer du gouvernement, dans le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse, ou dans toute partie de ces provinces, soit changée de manière à n'avoir plus cinq pieds six pouces, mais quatre pieds huit pouces et demi.

2. Qu'il sera loisible au gouverneur en conseil de permettre qu'il soit posé un troisième rail sur le chemin de fer intercolonial, ou sur tout autre chemin de fer du gouvernement dans le Nouveau-Brunswick ou la Nouvelle-Ecosse, ou sur toute partie d'aucun ou de tous ces chemins.

L'hon. M. *Anglin*—Lundi prochain—Adresse demandant copie du rapport de *J. C. Taché*, écr., député ministre de l'Agriculture, donnant l'origine et le progrès de la lèpre dans le Nouveau-Brunswick, le nombre de lépreux qu'il y a maintenant dans cette province, l'état du Lazaret en Tracadie, le nombre de patients qu'il y avait dans cet établissement quand il l'a visité, le nombre de lépreux qu'on y peut recevoir, la manière dont la maladie y est traitée, et les moyens à prendre pour la faire disparaître, s'il est possible.

M. *Ross*, (Durham)—Lundi prochain.—Quelle est la quantité de thé qui a été importée dans la Puissance, des Etats-Unis, depuis l'imposition du droit de dix pour cent, et à quels ports a-t-il été importé, et quel est le montant des droits provenant de cette importation ?

## AVIS DE PETITIONS D'ELECTION.—ELECTION D'ADDINGTON.

Conformément aux dispositions de l'Acte concernant les Elections Parlementaires contestée, AVIS est par le présent donné qu'un *comité spécial* pour décider du mérite de la Pétition se plaignant de l'illégalité de l'élection pour le district *électoral d'Addington*, sera choisi par le comité général des Elections, *le 29e jour d'Avril courant, à dix heures* A. M., dans la chambre du comité des Elections constestées de la Chambre des Communes.

Toutes les parties intéressées sont par le présent notifiées de comparaître devant le comité général des Elections par elles-mêmes, leurs avocats ou agents, au temps et lieu ci-dessus mentionné.

Chambre des Communes,
Daté ce 18e jour d'avril 1873.

STEWT. CAMPBELL,
Président.

## AVIS DE PÉTITION D'ÉLECTION.—ELECTION DE BROCKVILLE (AVEC LE TOWNSHIP D'ELIZABETHTOWN Y ANNEXÉ.

Conformément aux dispositions de l'acte concernant les élections parlementaires contestées, AVIS est par le présent donné qu'un *comité spécial* pour décider du mérite de la pétition se plaignant de l'illégalité de l'élection pour le *district électoral de la ville de Brockville* (*avec le township d'Elizabethtown annexé*) sera choisi par le comité général *mardi, le 29e jour d'avril courant*, à 10 *heures* A. M., dans la chambre du comité des élections contestées de la Chambre des Communes.

Toutes les parties sont par le présent notifiées de comparaître devant le comité général des élections par elles-mêmes, leurs avocats ou agents, au lieu ci-dessus mentionné.

Chambre des Communes,
Daté ce 18 jour d'avril 1873

STEWT. CAMPBELL,
Président.

## AVIS DE PÉTITION D'ÉLECTION.—ÉLECTION DE STORMONT.

Conformément aux dispositions de l'acte concernant les élections parlementaires contestées, AVIS est par le présent donné qu'un *comité spécial* pour décider du mérite de la pétition se plaignant de l'illégalité de l'élection pour le *district électoral de Stormont* sera choisi par le comité général des Elections, *mardi, le 29e jour d'avril courant*, à 10 *heures*, A. M., dans la chambre du comité des élections contestées de la Chambre des Communes.

L'officier-rapporteur et toutes les parties intéressées sont par le présent notifiés de comparaître devant le dit comité général des élections par eux mêmes, leurs avocats ou agents, au temps et lieu susmentionné.

Chambre des Communes,

Daté ce 1de jour d'avril 1873.

STEWT, CAMPBELL,
Président.

## AVIS DE PETITIONS D'ELECTION.—ELECTION DE LA DIVISION EST DE DURHAM.

Conformément aux dispositions de l'Acte concernant les Elections Parlementaires contestée, AVIS est par le présent donné qu'un *comité spécial* pour décider du mérite de la Pétition se plaignant de l'illégalité de l'élection pour *la Division Est de Durham*, sera choisi par le comité général des Elections, *mardi, le 29e jour d'Avril courant, à dix heures* A. M.. dans la chambre du comité des Elections contestées de la Chambre des Communes.

Toutes les parties intéressées sont par le présent notifiées de comparaître devant le comité général des Elections par elles mêmes, leurs avocats ou agents, au temps et lieu ci-dessus mentionné.

Chambre des Communes,

Daté ce 18e jour d'avril 1873.

STEWT. CAMPBELL,
Président.

## AVIS DE PÉTITION D'ELECTION.—ELECTION DE QUEBEC CENTRE.

Conformément aux dispositions de l'acte concernant les élections parlementaires contestées, AVIS est par le présent donné qu'un *comité spécial* pour décider du mérite de la pétition se plaignant de l'illégalité de l'élection pour le district électoral de Québec centre, sera choisi par le comité général des élections, *mardi*, le 29e *jour d'avril courant*, à 10 *heures*, A. M., dans la chambre du comité des élections contestées de la Chambre des Communes.

Toutes les parties sont par le présent notifiées de comparaître devant le comité général des élections par elles mêmes, leurs avocats ou agents, au temps et lieu ci-dessus mentionné.

Chambre des Communes,

Daté ce 18e jour d'avril 1873.

STEWT, CAMPBELL,
Président.

---

Conformément à la 61e clause de l'acte concernant les élections parlementaires, contestées, ch. 7 des Statuts Refondus du Canada, avis est par le présent donné des comités spéciaux d'élection pour décider du mérite des pétitions d'élection qui doivent être choisis pour la semaine de calendrier commençant dimanche, le 27e jour, et finissant samedi, le 3e jour de mai prochain,—et de la liste sur laquelle les comités seront choisis pour décider du mérite des dites pétitions.

SUR LA LISTE No. 2.

1. Addington, mardi, le 29 du courant, à 10 a.m.
2. Brockville, mardi, le 29 du courant, à 10 a.m.
3. Stormont, mardi, le 29 du courant, à 10 a.m.
4. Durham, D. E., mardi, le 29 du courant, à 10 a.m.
5. Québec Centre, mardi, le 29 du courant, à 10 a.m.

J. P. LEPEOHON,
Greffier en chef des Elections Contestées.

---

LISTE DE SERVICE.

No. 2 LISTE C.

Messieurs

**Baby,**
Bergin,
Bodwell,
Brown,
Burpee (*Sunbury*),
Cartier, Sir George,
Connell,
Currier,
DeCosmos,
Domville,
Dugas,
Galbraith,
Gaudet,
Gibbs (*Ontario, D. N.*)
Gillies,
Grover,
Haggart,
Jetté,
Killam,
Lewis,
Mackenzie,
Masson,
McAdam,
McDonald (*Cap Breton*),
McDonnell (*Inverness*),
Merritt,
Nathan,
Nelson,
Oliver,
Pâquet,
Pickard,
Pinsonneault,
Pope,
Richard,
Robitaille,
Ross (*Champlain*),
Snider,
Thompson (*Caribou*),
Wallace (*Norfolk*),
White (*Holton*),
Wright (*Ottawa*).

## BILLS PRIVES.

La Chambre ayant réduit l'Avis (requis par la 60e Règle) à donner du temps fixé pour la prise en considération le bills privés par des comités, à *trois jours*, les bills suivants seront pris en considération par les comités respectifs suivants, le ou après le mardi, 18 du courant, savoir :

*Par le Comité des Bills Privés.*

Bill (No. 82) relatif au canal Desjardins.

*Par le Comité Permanents des Banques, etc.*

Bill (No. 99) pour incorporer la compagnie d'assurances maritimes du Canada.
Bill (No. 103) pour incorporer la compagnie canadienne pour la fabrication du papier.
Bill (No. 98) pour changer le nom de la Banque Supérieure du Canada, et pour amender la charte de la dite banque.
Bill (No. 94) pour incorporer la compagnie d'entrepôt des marchands ;
Bill (No. 67) pour conférer des pouvoirs additionnels à la compagnie des steamers des ports du golfe :
Bill (No. 95) pour incorporer la compagnie des bassins et d'entrepôt de la Puissance ;
Bill (No. 112) pour incorporer la Banque Centrale du Canada.

*Par le Comité des Chemins de Fer, etc.*

Bill (No. 41) pour étendre les pouvoirs de la compagnie du télégraphe de Montréal, et pour d'autres fins ;
Bill (No. 101) pour permettre à la compagnie du grand chemin de fer Occidental à étendre et améliorer ses voies de correspondance.
Bill (No. 102) pour incorporer la compagnie de jonction du grand chemin de fer Occidental et de la rive du lac Ontario.

ALFRED TODD, G. C. Bureau des Bills Privés.

No. 30.

OTTAWA, VENDREDI 18 AVRIL, 1873.

1ère Session, 2e Parlement, 36 Vict., 1873.

VOTES ET DELIBERATIONS
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA.
Imprimés par I. B. Taylor, 29, 31 et 33, Rue Rideau
1873.

# No. 31.

# VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, LUNDI, 21 AVRIL 1873.

Cinq pétitions sont présentées et déposées sur la table.

Les pétitions suivantes sont reçues et lues :

Du Très-Révérend Messire *C. O. Caron*, Vicaire-Général, et autres, de la cité de Trois-Rivières, comté de St. Maurice, Province de Québec; de *J. Hunter* et autres, du comté de Norfolk ; de *James Beaton* et autres, du township de Glenelg ; de *David Davis* et autres, du township de Glenelg, du comté de Grey ; et du conseil municipal du Township de Townsend, comté de Norfolk; demandant la passation d'une loi contre la vente des liqueurs enivrantes.

Du révérend messire *James Quinn*, et autres, catholiques de St. Etienne, comté de Charlotte, Nouveau-Brunswick, se plaignant de certains griefs au sujet de la présente loi des écoles du Nouveau-Brunswick; et en demandant le redressement.

De la compagnie du télégraphe de l'Union de l'Ouest ; demandant que ses droite et priviléges actuels soient maintenus par toute nouvelle législation qui pourrait avoir lieu.

De MM. *Hamilton* frères et autres, marchands et autres, engagés dans le commerce de bois au port de Québec; demandant des amendements au Bill maintenant devant la Chambre pour amender l'Acte rélatif à l'amélioration et à l'administration du havre de Québec.

D'*E. McGillivray*, président de la chambre de commerce d'Ottawa ; demandant que le même bill, en tant qu'il concerne le commerce de bois, ne devienne pas loi.

De la corporation municipale du township de Pembroke, comté de Renfrew ; demandant qu'avant qu'il soit rien dépensé pour les travaux au chenal de la Culbute, dans la rivière des Outaouais, il soit fait une exploration convenable des chenaux au sud de l'Isle des Allumettes.

De *R. W. Standly* et autres, fabricants de sel de la Puissance du Canada; demandant qu'il soit nommé un inspecteur du sel.

Motion étant faite à l'effet que la pétition du barreau de la province de Québec, section du district de St. François, demandant une enquête au sujet des juges de la dite province, et qu'il soit assuré à ceux-ci une pension de retraite suffisante, soit reçue et lue,—

M. l'orateur décide qu'elle ne peut l'être, parce que l'octroi de ses conclusions entraînerait une dépense de deniers publics.

M. l'Orateur fait rapport à la Chambre que le cautionnement dans l'affaire de la pétition se plaignant de l'illégalité de l'élection pour le district électoral du comté de Prince-Edouard est *susceptible d'objections.*

Aussi que les cautionnements aux diverses pétitions se plaignant de l'illégalité de la dernière élection pour le district électoral de Jacques-Cartier,—pour le district électoral de Rimouski,—pour le district électoral de la D. E., du comté de Northumberland,—et pour le district électoral de la D. N. du comté de Perth *ne sont point susceptibles d'objections.*

L'hon. M. *Campbell,* du comité général des élections, rapporte les noms des membres du comité spécial nommé pour décider du mérite de la pétition se plaignant de l'illégalité de l'élection pour le district électoral de la D. O. du comté de Peterborough, viz : MM. *Almon, Anglin, Colby, Rymal* et *Palmer* (président.)

M. *Crawford,* du comité des banques et du commerce, présente le quatrième rapport du dit comité, lequel est comme suit :

Votre comité a examiné les bills suivants, il est convenu de les rapporter avec des amendements, savoir :

Bill (No. 13) relatif aux chargements sur les ponts de navires ;

Bill (No. 46) pour incorporer la compagnie maritime d'équippement de la Puissance du Canada ;

Bill (No. 35) pour amender la charte de la compagnie manufacturière dite Dauphin ;

Bill (No. 29) pour incorporer la banque de Pictou ;

Bill (No. 51) pour incorporer la banque de Stadacona ;

Bill (No. 37) pour incorporer la compagnie Canadienne d'assurances maritimes et contre le feu de l'empire, et

Bill (No. 85) pour incorporer " La banque de St. Hyacinthe. "

Votre comité est aussi convenu de rapporter les bills suivants sans amendements, savoir :

Bill (No. 47) pour incorporer la banque du Canada ;

Bill (No. 57) pour incorporer la " Banque St. Jean " ;

Bill (No. 34) pour incorporer la banque de l'Ouest du Canada, et

Bill (No. 80) pour incorporer la compagnie Canadienne de Faucheuses dite Guerrière.

M. *Bowell,* du comité conjoint des impressions, présente le quatrième rapport du dit comité, lequel est comme suit :

Le comité recommande que les documents suivants soient imprimés, savoir :

Message de S. E. le gouverneur général transmettant un rapport des commissaires pour la construction du chemin de fer Intercolonial relatif aux réclamations des entrepreneurs primitifs des sections Nos. 1 à 7 de cette ligne ;

Rapport annuel sur les affaires des Sauvages pour l'année expirant le 30 juin 1872 :

Réponse à une adresse demandant copie de toutes communications de la part des Sauvages et autres, à Manitoba, au sujet du mécontentement qui prévaut parmi les chefs, etc., avec qui on a fait des traités à Manitoba et le Territoire adjacent.

Réponse à une adresse—Pétitions priant Son Excellence de sanctionner la construction d'un canal sur la rive Nord du St. Laurent depuis les Cascades jusqu'à Côteau Landing (condensée) ;

Réponse à une adresse demandant un état indiquant les occasions où l'on a accordé des congés aux députés adjudants généraux, etc., depuis le 1er Oct. 1868 ;

Réponse à une adresse demandant la correspondance entre le gouvernement de la Puissance et celui de Québec depuis le 10 juin 1872, et entre les dits gouvernements et l'Hon. *Jos. Noël Bossé,* Juge de la Cour Supérieure de Québec (pour distribution seulement) ;

Réponse à une adresse demandant la correspondance entre le gouvernement de la Puissance et celui des Etats-Unis au sujet de la réciprocité de commerce entre les deux pays ;

Réponse (en partie) à une adresse demandant les rapports du commissaire des terres à Manitoba, touchant la vente des terres dans cette Province, aussi, la lettre de résignation de M. *Canavan* et la correspondance à cet égard, et celle à l'égard des plaintes portées contre l'administration du Bureau des Terres dans cette province, (les rapports mensuels ne devant pas être imprimts) ;

Réponse à une adresse demandant la correspondance entre le gouvernement de la Puissance et ceux d'Ontario et Québec ou sujet de l'arbitrage à propos de la répartition des dettes entre ces deux Province, etc. ;

Rapport annuel supplémentaire du ministre des travaux publics, étant un rapport de *Samuel Keefer,* écuier, ingénieur civil sur le canal de la Baie-Verte ;

Etat des allocations et gratifications en vertu de l'acte de pension des membres du service civil ;

Réponse à une adresse demandant le rapport du commissaire chargé de s'enquérir sur l'état des cours d'eau navigable ;

Réponse à une adresse demandant la correspondance entre le gouvernement et les officiers en loi de la couronne, en Angleterre, et le comité judiciaire du conseil privé, au sujet de l'Acte des Ecoles du Nouveau-Brunswick ;

Réponse à une adresse demandant les documents, etc., relatifs à la constutionalité de l'Acte relatif aux Ecoles Communes du Nouveau-Brunswick, passé par la législature de cette province en 1871.

Le comité recommande que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir :—

Réponse à une adresse demandant un état indiquant indiquant le nombre de sauvages auxquels il a été accordé des lettres patentes leur donnant un droit à vie sur les verres à eux accordées ;

Réponse à une adresse demandant la correspondance et tous autres documents relatifs à la poursuite intentée contre le gouvernement, de son consentement, par l'imprimeur du parlement et des départements ;

Message du gouverneur-général au sujet de l'administration de la justice, etc., dans les territoires du Nord-Ouest ;

Réponse à une adresse demandant la correspondance relative à la violation prétendue des lois sur le revenu par la compagnie du grand chemin de fer occidental ;

Etat indiquant le nombre d'hommes dans la police de la Puissance, et le coût de leur paie et de leurs frais de voyage et autres.

M. *Gibb,* (Ont. N.) présente un Bill (No 116) pour incorporer la Chambre de Commerce d'Oshawa, lequel est renvoyé au comité des banques, etc.

Avant 4 heures P. M., MM. *Young* (Waterloo), *Landerkin*, *Jones*, *Bowell* et *McDonald* (Pictou), président, les membres nommés pour décider du mérite de la pétition se plaignant de l'illégalité de l'élection pour la division électorale de Toronto Est, sont assermentés à la table du greffier.

Sur motion de l'Hon. M. *Campbell*, la pétition relative à l'élection de Toronto Est est renvoyée au dit comité, lequel reçoit l'ordre de se réunir dans la chambre de comité No. 10, à 11 heures A. M., demain.

Avant quatre heures P. M., MM. *Chisholm*, *Findlay*, *Flesher*, *Metcalfe* et *Joly*, président, les membres nommés pour décider du mérite de la pétition se plaignant de l'illégalité de l'élection pour le district électoral de la D. N. du comté de Huron, sont assermentés à la table du greffier.

Sur motion de l'Hon. M. *Campbell*, la pétion relative à l'élection de la D. N., du comté de Huron est renvoyée au dit comité, lequel reçoit l'ordre de se réunir dans la chambre de comité No. 11 à 11 heures A. M., demain.

Le Très-Hon. Sir *John A. Macdonald* présente la réponse à une adresse du 9 du courant; demandant copie du rapport de la ci-devant commission nommée pour examiner les différentes routes en rapport avec l'agrandissement du canal Welland; aussi copie du rapport de l'ingénieur en chef à cet égard.

Aussi, la réponse à une adresse du 20 ultimo, demandant copie de toute correspondance entre le gouvernement du Canada et celui des Etats-Unis, par l'entremise du ministre britannique à Washington, ou le conseil de la cité de Buffalo, au sujet de l'obstruction de la navigation de la Rivière Niagara, par la construction d'un *crib* au milieu du chenal de la dite rivière pour servir à l'aqueduc de Buffalo.

Aussi, la réponse à une adresse du 14 ultimo, demandant la correspondance avec les ingénieurs locaux au sujet de l'agrandissement du canal St. Pierre.

Aussi, la réponse (en partie) à une adresse du 16 du courant, demandant un état indiquant la somme totale d'argent fournie à l'officier-rapporteur pour la division nord du comté de Simcoe durant la dernière élection pour les Communes, pour faire face aux frais de la dite élection et à la rémunération des personnes nommées comme députés-officiers-rapporteurs; les noms de ces députés en rapport avec les subdivisions dans lesquelles ils ont servi, et le montant de deniers payé a chaque député-officier-rapporteur pour les dits services, et tous les déboursés nécessaires dans l'exécution de ses devoirs officiels.

Le Bill (No. 110) pour pourvoir à l'interrogatoire des témoins sous serment par le Sénat et la Chambre des Communes et par leurs comités, en certains cas, est lu une seconde fois, examiné en comité général, amendé, rapporté, adopté, et le bill est lu une troisième fois et passé.

La Chambre reprend les débats ajournés sur la motion de l'hon. M. *Cameron* (Cardwell) pour la seconde lecture du Bill (No. 18) ponr étendre les dispositions de l'Acte des Arrangements du Grand Tronc de 1862 en ce qui concerne certains bons privilégiés pour une période ultérieure et pour d'autres fins.

Et la question étant mise aux voix, elle est adoptée sur la division suivante :—

POUR :

Messieurs

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Almon, | Casey, | Gibbs (*Ont., D. S.*), | McAdam, | Ross, (*Wellington*) |
| Archambeault, | Casgrain, | Grant, | Merritt, | Ryan, |
| Archibald, | Charlton, | Grover, | Metcalfe, | Rymal, |
| Baby, | Chisholm, | Hagar, | Mitchell, | Scatcherd, |
| Beaty, | Church, | Harvey, | Moffatt, | Shibley, |
| Beaubien, | Coffin, | Higinbotham, | Morrison, | Smith (*Peel*), |
| Béchard, | Cook, | Holton, | Nathan, | Smith, (*Westmoreland*) |
| Bellerose, | Crawford, | Huntington, | O'Connor, | Snider, |
| Benoit, | Cunningham, | Jetté, | Oliver, | Staples, |
| Bergin, | DeCosmos, | Joly, | Pâquet, | Stirton, |
| Blanchet, | Delorme, | Keeler, | Paterson, | Taschereau, |
| Bodwell, | Dewdney, | Killam, | Pearson, | Tilley, |
| Bourassa, | Domville, | Kirkpatrick, | Pelletier, | Tobin, |
| Bowell, | Dorion (*Drum. et Arth*), | Lacerte, | Pinsonneault, | Tourangeau, |
| Bowman, | Dorion (*Napierville*), | Laflamme, | Pope, | Tremblay, |
| Brooks, | Edgar, | Langevin, | Pozer, | Trow, |
| Brouse, | Farrow, | Langlois, | Richards, | Tupper, |
| Brown, | Ferris, | Le Vesconte, | Robillard, | Wallace (*Albert*), |
| Buell, | Fleming, | Lewis, | Robinson, | Wallace, (*Norfolk*), |
| Burpee (*St. Jean*), | Flesher, | McDonald, (*Glengarry*) | Robitaille, | Webb, |
| Burpe (*Sunbury*), | Fournier, | McDonald (*Cap. B.*), | Ross, (*Champlain*) | White (*Hastings Est*) |
| Cameron, (*Cardwell*) | Gaudet, | Mackay, | Ross, (*Durham*) | Witton, |
| Carling, | Geoffrin, | Mackenzie, | Ross, (*Middlesex*) | Wood, |
| Caron, | Gendron, | Mailloux, | Ross (*Prince-Edouard*) | Young (*Montréal O.*), |
| Carter, | Gibbs (*Ont. D. N.*), | Masson, | Ross (*Victoria*) | Young (*Waterloo*)—126 |
| Cartwright, | | | | |

CONTRE :

Messieurs

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Cauchon, | Currier, | Duguay, | Findlay, | Prévost—7 |
| Chipman, | De St. George, | | | |

Le Bill est en conséquence lu une seconde fois, examiné en comité général, amendé, rapporté et adopté. Troisième lecture demain.

L'Hon. *Mitchell* met devant la chambre, par ordre de Son Excellence, le rapport annuel du département de la Marine et des Pêcheries pour l'année expirant le 30 juin 1872.

M. *Carter* présente une pétitition de MM. *M. P. Ryan* et *Charles Wilson*, de la cité de Montréal demandant qu'il leur soit permis de mettre devant cette chambre une pétition demandant la passation d'un acte pour les autoriser à prêter de l'argent sur hypothèque comme institution de crédit foncier, nonobstant l'expiration du délai pour présenter des Bills privés, et aussi la suspension de la règle relative à l'avis, laquelle pétition est reçue et lue, et renvoyée au comité des ordres permanents.

Les Bills suivants sont lus une seconde fois, examinés en comité général et rapportés, et la troisième lecture ou est ordonnée pour demain, savoir:

Bill (No. 23) pour augmenter le capital de la compagnie de transport et du chemin de fer de l'Union ;

Bill (No. 40) relatif à la compagnie du chemin de fer de Montréal et Champlain ;

Bill (No. 16) pour incorporer la compagnie d'impression. et de publications du *Citizen* (responsabilité limitée ;)

Bill (No. 38) pour incorporer la compagnie des mines de l'Etoile du Nord ;

Bill (No. 44) pour incorporer la compagnie maritime d'entrepôt et de Bassins de la Puissance du Canada.

Sur motion de M. *Richards*, il est voté une Adresse à Son Excellence demandant copie des documents suivants, savoir:—d'une pétition de *D. Ford Jones*, Ecr., et autres, relative au pouvoir d'eau de Gananoque tel qu'affecté par le canal Rideau ; d'un mémoire de *R. P. Colton* relatif à la dite pétition ; du rapport d'ingénieur et des papiers concernant la pétition de certains habitants du township de Pittsburgh, demandant qu'une place de moulin soit louée à Brewers en 1861, et du rapport de *W. Kingsford* concernant la dite pétition du dit *D. Ford Jones*, Ecr., fait en 1872.

Sur motion de M. *Smith* (Peel), il est *résolu* que le comité des chemins de fer, etc., reçoive instruction de s'enquérir sur le sujet du trafic le dimanche, sur les chemins de fer, sous le contrôle du Parlement, dans le but de réduire ce trafic, s'il est possible, et d'étendre aux employés sur les chemins de fer le droit et le privilége que la loi accorde aux autres citoyens d'avoir un jour de repos sur sept.

Sur motion de M. *Chisholm*, il est nommé un comité chargé de s'enquérir et faire rapport à cette chambre sur l'étendue et l'état des intérêts manufacturiers de la Puissance avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et papiers, le dit comité devant se composer de MM. *Chisholm*, *Carling*, *Beaubien*, *Cameron* (Huron), *Joly*, *Rymal*, *Gibbs* (Ont. D. S.), *Savary*, *Thompson* (Welland), *Colby*, *Masson*, *Currier*, *Béchard*, *White* (Halton), *Ryan*, *Gendron* et *DeCosmos*.

Sur motion de M. *Taschereau*, il est voté une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de faire mettre devant cet Chambre un état détaillé, avec copies des *reçus* et pièces justificatives, des différentes sommes d'argent payées par le Gouvernement Fédéral à *James Oliva*, Ecuyer, du Village de Montmagny, pour ses services et dépenses comme Commissaire du Recensement de 1871 et de ses énumérateurs pour le District No. 163, Montmagny.

Les résolutions adoptées en comité général aux sujet des désavantages qu'éprouvent les Allemands naturalisés, sont rapportées, lues une seconde fois, et adoptées par la Chambre, et elles sont comme suit :

1. *Résolu*, qu'en vertu de la loi actuelle, les individus nés à l'étranger, et naturalisés dans la Puissance du Canada en vertu de ses lois, n'acquièrent aucuns droits et priviléges comme sujets britanniques en dehors des limites de la Puissance.

2. *Résolu*, que cela est regardé comme une grande injustice et un grand grief par les étrangers naturalisés qui sont devenus sujets de Sa Majesté en Canada, qui prétendent avec raison qu'après avoir été légalement naturalisés, ils devraient être partout reconnus comme sujets britanniques.

3. *Résolu*, que par un acte passé par le Parlement Impérial, dans la 33e année du règne de Sa Majesté, intitulé: "Acte de Naturalisation de 1870," il est décrété que la Grande-Bretagne reconnaîtra à l'avenir et protégera tous individus légalement naturalisés comme sujets britanniques dans toutes les parties du monde, pourvu qu'ils aient, en vertu des lois de leur Etat natal, cessé d'en être sujets, en changeant leur allégeance, ou quand un traité aura été conclu à cet effet entre la Grande-Bretagne et le dit Etat.

4. *Résolu*, qu'en vertu des dispositions du dit acte, un traité a été conclu entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis en 1871, et un autre traité supplémentaire, l'année suivante, 1872.

5. *Résolu*, qu'une humble adresse soit présentée à Sa Majesté alléguant le dit grief, et demandant qu'il plaise à Sa Majesté de prendre les mesures nécessaires pour le redresser au moyen de la négociation de traités de naturalisation entre la Grande-Bretagne et les Etats Allemands et autres Etats étrangers, de manière que les étrangers naturalisés en Canada ne soient point à l'avenir assujétis aux inconvénients d'une allégeance divisée, mais qu'ils jouissent de tous les droits et priviléges de sujets anglais dans toutes les parties du monde, et qu'ils aient droit à la même protection, aussi pleinement que s'ils étaient sujets de la Grande-Bretagne de naissance.

Sur motion de M. *Young* (Waterloo), les dite résolutions pour une adresse à Sa Majesté la Reine sont renvoyées à un comité spécial composé de M. *Young* (Waterloo), du Très-Hon. Sir *J. A. Macdonald*, et de MM. *Mackenzie*, *Holton* et *Fournier*.

M. *Young* (Waterloo), Le dit comité, rapporte alors le projet d'une adresse à Sa Majesté, laquelle, étant lue une seconde fois, est adoptée et est comme suit :

A Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

Très-Gracieuse Souveraine.

Nous, les très-respectueux et loyaux sujets de Votre Majesté, les Communes de la Puissance du Canada, en Parlement assemblées, approchons respectueusement Votre Majesté dans le but de lui représenter, qu'en vertu de la loi actuelle, les individus nés à l'étranger, et naturalisés dans la Puissance du Canada en vertu de ses lois, n'acquièrent aucuns droits et priviléges comme sujets britanniques en dehors des limites de la Puissance.

Que cela est regardé comme une grande injustice et un grand grief par les étrangers naturalisés qui sont devenus sujets de Votre Majesté en Canada, qui prétendent avec raison qu'après avoir éte légalement naturalisés, ils devraient être partout reconnus comme sujets britannique.

Que par un acte passé par le Parlement impérial dans la trente-troisième année du règne de Votre Majesté, intitulé : " Acte de Naturalisation de 1870, " il est décrété que la Grande-Bretagne reconnaîtra à l'avenir et protégera tous individus légalement naturalisés comme sujets britanniques dans toutes les parties du monde, pourvu qu'ils aient, en vertu des lois de Etat natal, cessé d'en être sujets, en changeant leur allégeance, ou quand un traité aura été conclu à cet effet entre la Grande-Bretagne et le dit Etat.

Qu'en vertu des dispositions du dit acte, un traité a été conclu entre la Grand-Bretagne et les Etats-Unis en 1871, et un autre traité supplémentaire, l'année suivante, 1872.

Nous prions donc humblement Votre Majesté de vouloir bien prendre les mesures nécessaires pour redresser le grief ci-dessus mentionné, au moyen de la négociation de traité de naturalisation entre la Grande-Bretagne et les Etats Allemands et autres Etats étrangers, de manière que les étrangers naturalisés en Canada ne soient point à l'avenir assujétis aux inconvénients d'une allégeance divisée, mais qu'ils jouissent de tous les droits et priviléges de sujets anglais dans toutes les parties du monde, et qu'ils aient droit à la même protection, aussi pleinement que s'ils étaient sujets de la Grande-Bretagne de naissance.

*Ordonné*, que la dite adresse soit grossoyée.

Sur motion de M. *Young* (Waterloo), il est voté une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien transmettre l'adresse de cette Chambre à Sa Très-Gracieuse Majesté au sujet de la négociation de traités de naturalisation entre la Grand-Bretagne et les Etats Allemands et autres Etats étrangers, de la manière que Son Excellence le jugera à propos, afin qu'elle soit déposée au pied du Trône.

*Ordonné* que la dite adresse soit grossoyée, et présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie de l'Hon. Conseil Privé.

La Chambre alors s'ajourne.

JAMES COCKBURN,
Orateur.

# AVIS DE MOTIONS.

M. *Taschereau*—Mercredi prochain—Fera motion qu'il soit présentée une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général le priant de faire mettre devant cette Chambre copies du rapport, du jugement et de tous les procédés d'une cour d'enquête de division qui a été tenue à Lévis, lors du campement des volontaires au dit endroit en juin et juillet 1872, et qui était composée du Lieutenant-Colonel Panet, Président, du Lieutenant-Colonel Massicotte, et du Major Couchy; laquelle Cour avait été nommés par le commandant du camp pour s'enquérir des causes de l'absence de quelques soldats du camp de la Brigade No. 2 pendant l'Inspection de la Brigade No. 1, et autres matières, et laquelle cour fit un rapport qui fut mis entre les mains du colonel Ross, adjudant-général.—Avec aussi copie de la preuve faite devant la dite cour d'enquête, et de la correspondance échangé entre le commandant du camp et le département de la milice touchant cette affaire.

M. *Colby*—Mercredi prochaim—Bill pour amender le chap. 58 des statuts refondus de la ci-devant province du Canada.

*Casey*—Que les papiers relatifs au Havre de Port Stanley soient renvoyés à un comité spécial, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et papiers.

*Casey*—Si c'est l'intention du gouvernement de conseiller au gouverneur-général d'accéder à la prière de certains pétitionnaires, résidant dans le comté d'Elgin, demandant que le Havre de Port Stanley soit transféré de la charge des présents commissaires à celle du conseil du comté, ou que le gouvernement assume lui-même le contrôle directe de ce Havre.

M. *Cartright*—Si l'attention du gouvernement a été attirée sur l'inconvénient résultant de ce qu'un grand nombre de retits billets provinciaux maintenant en circulation sont déchirés et mal propres, et si le gouvernement est disposé à accorder aux diverses Banques de la Puissance le coût de la transmission des dits billets pour qu'ils soient échangés ou rachetés.

M. *Wilkes*—Mercredi prochain—Comité général pour examiner une résolution déclarant qu'il ne convient point et qu'il est inexpédient que des collecteurs de douane ou autres officiers publics de haut grade soient les agents reconnus de compagnies d'assurances ou autres, ou annoncés comme tels, ou que ses officiers soient engagés dans une autre affaire quelconque; que, dans l'opinion de cette chambre, la rémunération de ces officiers publics devrait être augmenté de manière à être suffisante, si elle ne l'est déjà, pour les entretenir confortablement, et que le service public demande tout leur temps et toute leur attention.

No. 32.

OTTAWA, MARDI 22 AVRIL, 1873.

1ère Session, 2e Parlement, 36 Vict., 1873.

# VOTES ET DELIBERATIONS

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA.

Imprimés par I. P. Taylor, 29, 31 et 33, Rue Rideau

1873.

196

No. 32.

# VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MARDI, 22 AVRIL 1873.

Cinq pétitions sont présentées et déposées sur la table.

M. *Crawford*, du comité des banque et du commerce, présente le cinquième rapport du dit comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a examiné les bills suivants et est convenu de les rapporter amendés, savoir :

Bill (No. 45) pour incorporer la compagnie de transport de Huron et Ontario ;

Bill (No. 60) pour incorporer la compagnie d'assurances maritimes de l'intérieur et contre le feu de la Puissance, et

Bill (No. 36) pour amender l'acte incorporant la société permanente de construction et d'épargnes des francs tenanciers.

Votre comité a aussi examiné le Bill (No. 89) pour incorporée la Banque Victoria du Canada, et le Bill (No. 26) relatif aux naufrages et au sauvetage, et est convenu de les rapporter sans amendements.

M. *Rymal*, du comité des ordres permanents, présente le onzième rapport du dit comité, lequel est comme suit :

Votre comité a examiné et trouvé suffisant l'avis qui a été donné quant à la Pétition de Sir *Hugh Allan*, et autres, demandant l'incorporation de la Compagnie de Labrador.

Quant à la pétition de *M. P. Ryan* et autres, demandant la permission de présenter une pétition pour l'incorporation d'une Compagnie de Crédit Foncier, nonobstant l'expiration du délai, Votre Comité trouve les raisons données satisfaisantes, et recommande en conséquence que la permission soit accordée.

M. *McDonald* (Antigonish,) du comité permanent des bills privés présente le troisième rapport du dit comité lequel est comme suit :

Votre comité a examiné les Biils suivants, et est convenu de faire à chacun des amendements qu'il soumet à la considération de Votre Honorable Chambre, savoir :

Bill (No. 64) pour incorporer la compagnie pour la fabrication de l'acier breveté de Date (responsabilité limitée);

Bill (No. 86) pour incorporer la compagnie des orfèvres du Canada (responsabilité limitée.)

M. *Carter* présente une pétition de *Charles Wilson*, et autres, de Montréal, demandant la passation d'un acte à l'effet de les incorporer sous le nom de " La Compagnie de Crédit Foncier du Canada."

L'Hon. M. *Langevin* présente la réponse à une adresse du du 3 courant demandant un état indiquant les quais, briselames, débarcadères, jetées qui appartiennent au gouvernement de la Puissance, la position respective de ces diverses constructions, les droits de péage et autres, prélevés sur chacune, le montant que le gouvernement perçoit aussi sur chacune de ces constructions sous forme de loyer ou autrement, les noms des locataires et occupants.

Aussi, la réponse à une adresse du 24 ult., demandant copie de tous ordres en conseil relatifs au transport, en 1859, du havre de Port Stanley à un bureau de syndics pour être possédé en fidéi-commis pour la compagnie du chemin de fer de London et Port Stanley ; copie du cautionnement donné par les dits syndics ; aussi, un état des vacances qui peuvent avoir eu lieu dans le dit bureau de syndics, indiquant comment elles ont été remplies ; un état de tous octrois faits par le gouvernement qui n'avaient pas été dépensés lors du transport et de tous octrois faits depuis cette date ; état de toutes les recettes provenant du dit havre, et des dépenses faites par les dits syndics depuis la date du transport, indiquant les taux des péages exigés, et les sommes perçues, chaque année, et les différents items de dépense, en autant que ces détails pourront être constatés par les documents en la possession du gouvernement ; copie de toute la correspondance avec les dits syndics au sujet du dit havre ; copie de toutes les représentations faites par tous habitants du comté d'Elgin touchant le dit havre.

M. *Beaubien* présente un bill (No. 117) pour incorporer la compagnie du Labrador, lequel est renvoyé au comité des bills privés.

M. *Carter* présente un bill (No. 118) pour faciliter des arrangements entre débiteurs et créanciers, pour la punition des débiteurs frauduleux, et pour l'abolition des préférences en faveur des créanciers judiciaires.—Seconde lecture vendredi prochain.

Avant 4 heures P. M., MM. *Almon*, *Anglin*, *Colby*, *Rymal* et *Palmer* (président), les membres nommés pour décider du mérite de la pétition se plaignant de l'illégalité de l'élection pour le district électoral de la division ouest du comté de Peterborough, sont assermentés à la table du greffier.

Sur motion de l'hon. M. *Campbell*, la pétition relative à l'élection pour le district électoral de la division ouest du comté de Peterborough est renvoyée au dit comité, lequel reçoit l'ordre de se réunir dans l'une des chambres de comité à 11 heures, A. M., demain.

L'Hon. M. *Dorion*, membre représentant le district électoral de Napierville, se lève et dit qu'il lui a été mis entre les mains certains papiers qui réfléchisse sur la conduite de certains fonctionnaires du gouvernement, en ce qu'ils se seraient mêlés officiellement de la dernière élection pour les comtés de Chicoutimi et Charlevoix, et il met ces papiers sur la table de la Chambre lesquels sont numérotés respectivement "Un" et "Deux."

Sur motion de l'Hon. M. *Dorion* (Napierville), les dits papiers numérotés "Un" et "Deux" sont lus par le greffier de la Chambre, comme suit :

"UN."

Nous soussignés, certifions que, dans le mois de juillet dernier, lors d'une rencontre à la porte de l'église de la paroisse de Chicoutimi entre l'honorable *D. E. Price* et *P. A. Tremblay*, écr., à propos de l'élection d'un membre pour représenter le district électoral des comtés unis de Chicoutimi et Saguenay a la Chambre des Communes, M. *D. E. Price* a lu devant tout le public une lettre qu'il disait venir de l'honorable *H. Langevin*, ministre des travaux publics pour la Puissance, laquelle lettre comportait, d'après M. *Price*, que le gouvernement ne ferait pas construire de quai à Chicoutimi si M. *Tremblay* ou un candidat de l'opposition était élu.

Sa
GODEFROI X BOILY,
marque.
Conseiller pour le township de Chicoutimi.
BENJAMIN BRYSON,
Ancien conseiller pour le dit township.
Sa
ONÉSIME X TREMBLAY,
marque.
Marguiller pour Chicoutimi.

Témoin :
P. EUGÈNE GUAY,

Chicoutimi. 30 mars 1873.

"DEUX."

Nous, soussignés, électeurs du comté de Charlevoix, certifions que le onzième jour du mois d'août mil huit cent soixante-et-douze, M. *F. X. Cimon*, candidat à la dernière élection du comté de Charlevoix, a lu publiquement une lettre de l'Hon. M. *Langevin*, ministre des travaux publics, dans laquelle cet honorable Monsieur disait que si les électeurs de Charlevoix élisaient M. *Tremblay*, le gouvernement ne ferait pas faire de travaux publics dans le comté, donnant clairement à entendre que le gouvernement ne ferait pas construire le quai ou phare demandé à l'entrée de la baie St. Paul.

Cette lettre a été lue en présence d'un grand nombre d'électeurs réunis à la porte de l'église de la baie St. Paul, M. *Cimon* était sur une plate-forme ; à ses côtés étaient M. *P. A. Tremblay*, le député actuel du comté de Charlevoix à la Chambre Fédérale, et M. *A. Gagnon*, député à la Chambre Locale de Québec, qui tous deux ont pu constater la signature de l'honorable M. *Langevin*.

(Signé,) Nos
GREGOIRE X TREMBLAY,
EDOUARD X TREMBLAY,
BONIFACE X LAROUCHE,
marques.
CLÉOPHE SIMARD,
XAVIER TREMBLAY,
J. BTE. TREMBLAY,
AUGUSTE LEMIEUX,
JOSEPH SIMARD.

Baie St. Paul, le 7 avril 1873.

L'Hon. M. *Langevin*, membre représentant le district électoral de Dorchester, se lève et donne des explications au sujet des choses dont on vient de se plaindre et dépose sur la table deux lettres et un télégramme.

Sur motion de l'Hon. M. *Langevin*, les dites lettres et le dit télégramme sont lus par le greffier de la Chambre comme suit :

QUÉBEC, 14 Novembre 1872.

MON CHER LANGEVIN,

Je vois par les Journaux ce matin que M. *P. A. Tremblay* a dit à la Chambre d'Assemblée, hier, que vous aviez écrit des lettres à certaines personnes dans le comté de Chicoutimi, durant l'élection pour le Parlement fédéral, l'été dernier, pour qu'on s'en serve aux assemblées des électeurs, disant que le gouvernement fédéral refuserait d'accorder des améliorations publiques aux comtés de Chicoutimi et Saguenay si M. *Tremblay* étaient élu pour Chicoutimi.

Son accusation est sans fondement, attendu qu'aucune lettre à cet effet n'a jamais été reçue ou mentionnée comme venant de vous ou d'autres ministres.

Au nombre des fausses assertions faites par M. *Tremblay* à la porte de l'église à Chicoutimi est celle-ci : "que vous aviez essayé de l'acheter pour qu'il supporte le gouvernement en lui offrant à différentes reprises de nommer son frère *Dorillon* comme gardien de phare aux Sept-Iles, en retour de son appui ; "—"qu'il a méprisé l'offre qui lui était faite pour le corrompre ainsi, car si son frère n'était pas capable de gagner sa vie autrement, il partagerait ce qu'il a avec lui, plutôt que de le voir employé au détriment de son propre honneur."

En réponse de quoi son frère *Dorillon* dit dans la foule : "Je lui ai demandé de m'envoyer un quart de farine, de Québec, pour m'aider à passer l'hiver, et il m'a répondu que si je voulais faire le ménage de sa vache pour l'hiver, qu'il me le ferait."

Connaissant combien M. *Tremblay* vous pressait et vous tourmentait pour vous faire nommer son frère, et toutes les prières qu'il me faisait afin que je le supporte, comme vous ne l'ignorez pas, j'ai cru que j'étais parfaitement justifiable de vous faire connaître les fausses assertions que M. *Tremblay* avait faites, et de vous demander une lettre pour les réfuter.

C'est-là la seule lettre que j'ai envoyée à Chicoutimi, ou à n'importe quelle autre place, et c'est celle sans doute à laquelle il est fait allusion ; mais le sujet en est bien différent.

Je vous renvoie la lettre que vous m'avez donnée avec celle-ci, dont vous pourrez vous servir comme bons vous semblera.

Je désirerais avoir une copie de votre lettre, si vous n'y aviez pas d'objection.

Je demeure,

Votre dévoué,

DAVID E. PRICE.

L'honorable H. L. LANGEVIN, C. B., Québec.

---

QUÉBEC, 13 juillet 1872.

MON CHER M. PRICE,

En réponse à votre lettre de ce jour, je dois vous dire que je n'ai jamais offert à M. *Pierre A. Tremblay*, de nommer son frère gardien d'un phare, si M. *Trenblay* promettait de soutenir le gouverment ; Mais M. *Pierre A. Tremblay*, le membre de Chicoutimi et Saguenay, est venu à plusieurs reprises pendant deux ans me tourmenter pour me faire nommer son frère gardien d'un phare, et je l'ai refusé, en lui disant que je ne pouvais pas accorder les faveurs et le patronage du gouvernement à un membre qui n'avait pas confiance dans le Ministère,et qui votait toujours contre lui sur les mesures importantes de sa politique.

Tout à vous,

(Signé), HECTOR L. LANGEVIN.

L'honorable DAVID PRICE, Sénateur, Québec.

---

Par télégramme de Québec. OTTAWA, 22 avril 1873.

A l'Hon. *H. L. Langevin.*

Etant informé qu'il sera dirigé une attaque contre vous disant que vous m'avez écrit une lettre durant la dernière élection dans le comté de Charlevoix dans laquelle vous auriez dit qu'aucuns travaux publics ne seraient faits dans le dit comté si M. *Tremblay* était élu, je me crois obligé de déclarer et de vous autoriser à dire que je n'ai reçu de vous aucune lettre semblable, avant, durant ou depuis cette élection.

SIMON X. CIMON.

---

M. *Joly*, du comité spécial de l'élection de la division nord du comté de Huron, fait rapport que, conformément à la 82e clause de l'acte concernant les élections parlementaires contestées, ce comité a prolongé le délai pour produire les listes de votants auxquelles les parties veulent objecter jusqu'à mardi le 6 mai prochain, et qu'en conséquence le comité demande à s'ajourner jusqu'à ce jour-là, ce qui lui est accordé.

La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

*(En Comité.)*

Les résolutions suivantes sont adoptées :

TRAVAUX ET ÉDIFICES PUBLICS IMPUTABLES SUR LE COMPTE DU REVENU.

*Canaux.*

| | | | |
|---|---|---|---|
| 112. | 1. Alimentation additionnelle et amélioration du bassin du canal, Ottawa, (à revoter) | $ 11,000 00 | |
| | 2. Ecluse aux rapides de la Culbute (à revoter $20,000) | 70,000 00 | |
| | 3. Maisons pour le contrôleur et le maitre éclusier (à revoter $1240) | 2,000 00 | |
| | 4. Travaux divers | 15,000 00 | |
| | | | 98,000 00 |

*Améliorations aux rivières.*

| | | | |
|---|---|---|---|
| 113. | 1. Pour faire enlever le Roc au Cap à la Roche, St. Laurent | $5,000 00 | |
| | 2. do de à la Rivière Richelieu, Québec, (à revoter) | 4 000 00 | |
| | 3. do do désigné sous le nom "The Two Sisters", Rivière Fraser, moulin à scie, Riffle, Rock, Colombie Britannique (à revoter) | 4,000 00 | |
| | 4. Chemin de hâlage et enlèvement des obstacles, rivière St. Jean, N. B, | 8,000 00 | |
| | 5. Amélioration de la navigation de la Rivière-Rouge, Manitoba | 5,000 00 | |
| | 6. Pour faire face aux frais de draguage de la baie à l'embouchure de la rivière Thames, (à revoter) | 5,000 00 | |
| | 7. Amélioration des rivières | 10,000 00 | |
| | 8. Rivière Ste. Croix, N. B | 25,000 00 | |
| | | | 63,000 00 |

*Chemins et ponts.*

| | | |
|---|---|---|
| 114. | Témiscouata, Métapédiac, et Huntingdon et chemins de Port Louis (chemins militaires) | 10,000 00 |
| 115. | Chemin de la Rivière-Rouge | 198,000 00 |
| 116. | Pont sur la Rivière-Rouge, au Fort Garry | 50,000 00 |
| 117. | Explorations et inspections | 46,500 00 |
| 118. | Arbitrages et décisions arbitrales | 10,000 00 |
| 119. | Travaux divers auxquels il n'est pas autrement pourvu | 10,000 00 |

*Edifices Publics.*

| | | | |
|---|---|---|---|
| 120. | 1. Ottawa, bureau de poste, maison de douane, et bureau du revenu de l'intérieur, pour leur construction (à revoter $25,000) | 85,000 00 | |
| | 2 Toronto, maison de douane, banque d'épargne, entrepôt d'examen et bureau du revenu de l'intérieur (à revoter $14,000 | 108,000 00 | |
| | 3. Bureaux de Poste, de Toronto et Québec (à revoter $30,000) | 60,000 00 | |
| | 4 London, station des émigrants | 2,000 00 | |
| | 5 Pour la construction du bureau de poste de Montréal à revoter $85,000 | 185,000 00 | |
| | 6. Montréal, station des émigrants | 6 000 00 | |
| | 7. Maison de dou. de Trois-Rivières et bureau du rev. de l'int. (à revoter $10,000) | 10,000 00 | |
| | 8. Station de la quarantaine, Grosse Isle (à revoter $14,000) | 19,000 00 | |
| | 9. Lévis, Station des émigrants | 4,000 00 | |
| | 10. Sherbrooke, do | 500 00 | |
| | 11. Maison de douane et bur. du rév. de l'int. de Pictou, N.-E. (à revoter) | 10,000 00 | |
| | 12. Station de la quarantaine, Nouvelle-Ecosse | 18,000 00 | |
| | 13. Hôpitaux de la marine do | 25,000 00 | |
| | 14. Bureau de poste de St. Jean, N.-B. pour sa construction (à revoter $35,000) | 55,000 00 | |
| | 15. Banque d'épargne de St. Jean, Nouveau-Brunswick | 10,000 00 | |
| | 16. Stations de la Quarantaine, Nouveau-Brunswick, (à revoter, $1,000) | 4,000 00 | |
| | 17. Hôpitaux de la marine, Nouveau-Brunswick | 12,000 00 | |
| | 18. Maison de douane de Manitoba et bureau du revenu de l'intérieur, bureau de poste, bureau des terres, et bureau de l'assistant receveur général (à revoter $30,000) | 35,000 00 | |
| | 19. Pénitencier de Manitoba | 25,000 00 | |
| | 20. Maison de douane de la Colombie Britannique, bureau de poste, et bureau du revenu de l'intérieur, (à revoter) | 23,000 00 | |
| | 21. Hôpital de la marine, Colombie Britannique | 25,000 00 | |
| | 22. Pénitencier do do do | 25,000 00 | |
| | 23. Edifices publics en général | 35,000 00 | |
| | | | 781,500 00 |

*Loyers, Réparations, chauffage, etc.*

| | | | |
|---|---|---|---|
| 121. | 1. Loyers, réparations et meubles | 80,000 00 | |
| | 2. Chauffage des édifices publics, Ottawa | 35,000 00 | |
| | 3. Pour faire enlever la neige, do | 2,000 00 | |
| | 4. Maison de douane de Montréal, améliorations et réparations | 8,000 00 | |
| | 5. do de St. Jean, N.-B., do | 5,000 00 | |
| | | | 130,000 00 |

*Glissoires et Estacades.*

| | | | |
|---|---|---|---|
| 122 | 1. Travaux sur le St. Maurice, (à revoter $5,500) | 31,500 00 | |
| | 2 Rivière Ottawa, glissoires aux rapides de la Roche Capitaine (à revoter) $16,500) | 20,000 00 | |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 3. | Rivière des Prairies | $4,500 00 | |
| 4. | Divers | 15,000 00 | |
| | | | 71,000 00 |

Et la Chambre ayant continué de siéger en comité jusqu'à minuit.

MERCREDI, 23 AVRIL 1873.

Les résolutions suivantes sont adoptées :

*Havres et Quais.*

| | | | |
|---|---|---|---|
| 1. | Lac Erié et Huron (à revoter, $50,000) | $200,000 00 | |
| 2. | Presqu'île, lac Ontario | 9,000 00 | |
| 3. | Quai pour phare et phare, Port Stanley et lac Erié (à revoter) | 7,000 00 | |
| 4. | Havre de Kingston, Ontario (à revoter $3,000) | 6,000 00 | |
| 5. | Nouveau brise-lame et raguages à Collingwood, Baie Georgienne, la compagnie du chemin de fer du nord fournissant une égale somme (à revoter) | 35,000 0 0 | |
| 6. | Havre-aux-Maisons, Iles de la Madeleine (à revoter, $2000) | 4,000 0 0 | |
| 7. | Havre Amherst, do | 6,000 0 0 | |
| 8. | Rivière du Loup, en haut (les autorités locales fournissant une égale somme) (à revoter) | 4,000 00 | |
| 9. | Rivière Saguenay, quai et phare | 6,000 00 | |
| 10. | Havre de Mabou, Nouvelle-Ecosse | 30,000 00 | |
| 11. | Havre de Liverpool, N.-E., havre de Refuge (à revoter, $13,000) | 33,000 00 | |
| 12. | Anse Macnair, N.-E., (à revoter) | 7,000 00 | |
| 13. | Réparation à la barre de Yarmouth, Nouvelle-Ecosse, (à revoter, $3.000, | 6,500 00 | |
| 14. | Travaux au havre Ingonish Sud, Cap Breton, N.-E | 50,000 00 | |
| 15. | Travaux au havre de Pointe au Chêne, N.-E | 1,000 00 | |
| 16. | do Port Greville | 6,000 00 | |
| 17. | Brise-lame à Joggins, N.-E., à condition qu'une pareille somme a été dépensée ou est fournie par la localité pour le même but | 10,000 00 | |
| 18. | Havre de Bathurst, Nouveau-Brunswick (à revoter) | 2,000 00 | |
| 19. | Havre de Richibouctou, Nouveau-Brunswick | 28,000 00 | |
| 20. | Havre de Refuge de Herring Cove, N.-B. pour sa construction (à revoter) | 12,000 00 | |
| 21. | Havre du Grand Manan, N.-B., (droits de tonnage à être perçus par le gouvernement (à revoter, $2,000) | 5,000 00 | |
| 22. | Brise-lame à Wilson's Beach, Campo Bello, N.-B. (les autorités locales fournissant une égale somme (à revoter) | 1,000 00 | |
| 23. | Petitcodiac, N.-B., améliorations au chenal à Moncton (havre du chemin de fer) à revoter, $7,000) | 7,000 00 | |
| 24. | Havre Dipper, N.-B | 10,000 00 | |
| 25. | St. Jean, N.-B., et Toronto, Ont., havre (explorations) | 10,000 00 | |
| 26. | Draguage | 55,000 00 | |
| 27. | Dragueurs | 76,000 00 | |
| | | | 626,500 00 |

123.

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, et permis au comité de siéger de nouveau jeudi prochain.
La Chambre alors s'ajourne.

JAMES COCKBURN,
Orateur.

# AVIS DE MOTIONS

M. *Stephenson*—Jeudi prochain—S'il existe quelque loi ou quelques règlements qui donnent aux maîtres de poste des cités, des priviléges, quant aux fêtes, qui ne sont pas accordés aux maîtres de poste de la campagne ; et si oui, quels priviléges ? S'il est défendu aux maîtres de poste de la campagne d'agir comme agents pour recevoir et délivrer des papiers-nouvelles envoyés par exprès, et ne passant pas par la malle ; et si oui, pourquoi ?

M. *Archibald*—Jeudi prochain—Adresse demandant certains papiers concernant la démission du maître de poste à Farrow's Point

Le Très-Hon. Sir *John A. Macdonald*—Jeudi prochain—Proposera que la chambre se forme en comité pour examiner les résolutions suivantes :

1. Qu'il est expédient de payer à chacun des Lieutenants Gouverneurs des diverses Provinces d'Ontario, de Québec, de la Nouvelle-Ecosse du Nouveau-Brunswick, de Manitoba et de la Colombie Anglaise une somme annuelle de $2,000 en sus de leurs traitements actuel.

2. Qu'il est expédient d'augmenter les traitements des juges des diverses provinces, comme suit, savoir ; En ajoutant 20 pour cent aux traitements actuels des Juges des Cours Supérieures, dans les Provinces d'Ontario, de Québec de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, qui reçoivent actuellement cinq mille piastres par année ou plus en ajoutant 25 pour cent aux traitements actuels des Juges des Cours Supérieures dans les provinces d'Ontario de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, de Manitoba et de la Colombie Angaise, qui reçoivent actuellement moins de cinq mille piastre par année excepté le Juge Puîné de la Cour Supérieure de la Colombie Anglaise qui est déjà pourvu suffisamment ; en ajoutant $1,000 par année au traitement actuel du juge président la Cour d'Erreur et d'Appel pour Ontario, ce qui fait 20 pour cent sur le traitement maintenant augmenté du juge en chef de la Cour du Banc de la Reine d'Ontario, charge maintenant occupée par le juge présidant actuel de la dite Cour d'Erreur et d'appel.

3. Que la Législature de la province de Québec ayant à sa dernière session décrété que la cour supérieure pour cette province sera composée d'un juge en chef et de 25 juges puînés, au lieu d'un juge en chef et de 19 juges puînés, tel qu'à présent,—il est expédient de pourvoir à ce que les 25 juges puînés recoivent les traitements suivants, savoir :

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 10 | juges puînés | de la dite cour, | chacun..... | $4,000 | par année ; |
| 12 | do | do | do ..... | 3,200 | do |
| 3 | do | do | do ..... | 2,800 | do |

Et qu'aux traitements en dernier lieu mentionnés, il soit ajouté 25 pour cent.

4. Qu'il est expédient d'amender l'Acte 32 et 33 Vic., ch. 8, sec. 5, relatif aux traitements et aux frais de voyage des juges de toute cour de comté dans les provinces d'Ontario et du Nouveau-Brunswick, et de décréter qu'excepté dans le comté d'York, dans la province d'Ontario, et dans le comté de St. Jean, dans la province du Nouveau-Brunswick, le traitement de chaque juge de comté qui sera à l'avenir nommé sera de deux mille piastres par année, avec deux cents piastres pour frais de voyage ; et que le traitement de tout juge de comté ou du juge du district d'Algoma qui sera nommé à l'avenir ou qui est déjà nommé et qui n'a pas ci-devant raçu un traitement excédant deux mille piastres par année, sera, après une période de années de service comme tel juge de telle cour de comté, de deux mille quatre cents piastres par année, avec les frais de voyage sus-mentionnés ; et dans chacun des dits comtés d'York et de St. Jean, le salaire de tout juge d'une cour de comté qui sera à l'avenir nommé sera de deux mille quatre cents piastres, avec deux cents piastres pour les frais de voyage ; et le traitement du présent juge de la cour de comté du comté de St. Jean sera de la somme en dernier lieu mentionnée, le traitement du présent juge de la cour de comté du dit comté d'York demeurant tel qu'il était.

Que le traitement de chaque juge junior d'une cour de comté dans aucune des dites provinces sera de deux mille piastres par année, avec deux cents piastres pour les frais de voyage.

5. Qu'il est expédient de décreter que dans le cas ou un juge d'une cour de comté dans aucune des provinces d'Ontario ou du Nouveau-Brunswick deviendra (après avoir continué dans telle charge de juge d'une cour de comté dans aucune des dites provinces pendant quinze ans ou plus,) affligé de quelque infirmité permanente qui le rende incapable de remplir ses fonctions, alors dans le cas ou ce juge résignera sa charge, Sa Majesté, pourra, par lettres-patentes sous le grand sceau du Canada récitant cette durée de service et son incapacité de remplir ses fonctions pour cause d'infirmité permanente, accorder à ce juge de comté une annuité égale auz deux tiers du traitement annuel qu'il recevait lors de sa résignation, à dater immédiatement après sa résignation, et devant continuer sa vie durant, et devant être payable *pro rata* pour toute période moindre qu'une année pendant cette continuation, à même tous deniers non appropriés formant partie du fonds consolidé du revenu du Canada.

6. Que les diverses augmentations de traitement, et autres changements proposés dans les résolutions précédentes prendront efft et dateront du premier jour de janvier de la présente année.

7. Qu'il est expédient de pourvoir à ce qu'il soit payé aux membres du Sénat et de la chambre des communes, une indemnité additionnelle, et à cet effet d'abroger la première clause de l'Acte 31 Vic., ch. 3, et d'y substituer la clause suivante comme première clause du dit acte, savoir :

" Dans chaque session du parlement il sera alloué à chaque membre du sénat, et de la chambres des communes, " assistant à cette session, dix piastres pour chaque jour qu'il y assistera, si la session ne dure pas plus de trente jours ; " et si elle dure plus de trente jours, alors il sera payé à chaque membre du Sénat et de la chambre des Communes, " assistant à chaque session une indemnité sessionnelle de mille piastres et pas plus."

Que la déduction pourvue par la seconde et la cinquième clauses du dit acte à raison de huit piastres par jour au lieu de cinq tels que mentionné dans les dites clauses.

Qu'au lieu de la somme de six piastres mentionnée dans la troisième et la cinquième clauses du dit acte, la somme de dix piastres sera considérée et lue comme fesant partie des dites sections respectivement.

Que les dispositions qui précèdent relatives à la dite indemmité sessionnelle s'appliqueront à la présente session aussi biens qu'aux sessions futures du parlement.

8. Qu'il est expédient d'élever les traitements des orateurs du Sénat et de la chambre des communes respectivement à la somme de quatre millle piastres par année.

9. Qu'il est expédient d'affecter une somme de $75,000 pour permettre à Son Excellence le gouverneur général de remanier les traitements des serviteurs civils en Canada pour l'année commençant le 1er Janvier 1873.

10. Qu'il est expédient d'affecter une somme de deux mille cinq cents piastres pour effectuer le remaniement des traitements des officiers et serviteurs du Sénat, et une somme de cinq mille piastres pour effectuer le remaniement des traitements des officiers et serviteurs de la chambre des communes.

Le Très-Hon. Sir *John A. Macdonald*—Jeudi prochain—Proposera que lorsque la Chambre s'ajournera vendredi, elle soit ajournée jusqu'à 3 heures, P. M., samedi, et que l'ordre des délibérations ce jour là soit le même que le vendredi.

M. *Grant*—Jeudi prochain—Résolu qn'il est expédient, dans l'intérêt de la Puissance, que le musée géologique et le personnel de ce musée soient stationnés dans la cité d'Ottawa, la capitale de la Puissance.

L'hon. M. *Richards*—Jeudi prochain—Adresse demandant copie de toutes les patentes émises pour des Isles ou des parties d'Isle dans le St. Laurent, en front ou formant partie du comté de Leeds ; un état indiquant toutes telles

Isles ou parties d'Isle vendues, mais dont les patentes n'ont pas été émises en faveur des acheteurs ; toutes telles Isles ou parties d'Isle qui ont été louées ; toutes les personnes qui ont demandé à acheter, louer ou occuper aucune des dites Isles ou parties d'Isle ; les dates, la considération, la quantité de terres, les noms des Isles et les noms des parties ; aussi, copie de toute correspondance depuis les dix dernières années avec les personnes qui ont demandé à acheter ou louer aucune des dites Isles ou parties d'Isle.

Le très honorable Sir *John A. Macdonald*—Jeudi prochain—Proposera que la Chambre se forme en comité pour examiner la résolution suivante :

1. Que par le chapitre 15, titre 3, des statuts refondus du Nouveau-Brunswick, amendé et rendu permanent par des actes récents de la législature de cette province, certains droits d'exportation sur le bois de construction expédié de là sont imposés, et que le produit de ces droits appartient à cette province.

2. *Résolu*, Que la clause 124 de l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique, 1867, il est décrété que rien dans cet acte ne préjudiciera au privilége garanti au Nouveau-Brunswick de prélever sur les bois de construction des droits établis par le dit acte provincial ou par tout acte l'amendant avant ou après l'union.

3. *Résolu*, Que par l'article XXX du Traité de Washington, il est convenu que, pendant le terme de dix ans mentionné à l'article 33 du présent traité, les sujets de Sa Majesté Britannique pourront transporter dans les navires anglais sans payer de droits, des denrées, des produits ou des marchandises d'un port ou d'un endroit situé sur le territoire des Etats-Unis, sur le Saint-Laurent, les grands lacs et les rivières qui y communiquent, à un autre port ou endroit situé sur le territoire des Etats-Unis, comme il est ci-dessus ; pourvu qu'une portion de ce transport se fasse à travers le Canada par terre et en entrepôt, en se conformant aux règles et aux règlements dont conviendront le gouvernement de Sa Majesté Britannique et le gouvernement des Etats-Unis et que par l'article XXXI du dit traité, il est déclaré que le gouvernement de Sa Majesté Britannique s'engage de plus à obtenir du parlement du Canada et de la législature du Nouveau-Brunswick qu'aucun droit d'exportation ni autre ne seront perçus sur les bois de construction et de service de toute espèce, coupés sur cette partie du territoire américain de l'Etat du Maine arrosée par la rivière Saint Jean et ses affluents, et charroyés à la dérive en avai de cette rivière jusqu'à la mer, lorsque ces bois seront embarqués de la province du Nouveau-Brunswick pour les Etats-Unis, et dans le cas où des droits d'exportation ou autres continueront d'être perçus après l'expiration d'une année à dater de l'échange des ratifications du présent traité. Il est convenu que le gouvernement des Etats-Unis pourra suspendre le droit de transport ci-dessus accordé par l'article 30 du présent traité pendant tout le temps que durera la perception de ces droits d'exportation ou autres.

4. *Résolu*, que le privilége accordé par l'article XXX du dit traité sera avantageux aux sujets de Sa Majesté en Canada, et tendra à faciliter le commerce de la Puissance avec les Etats-Unis, et qu'en conséquence il est désirable qu'il soit pris des arrangements avec la province du Nouveau-Brunswick touchant le dit droit d'exportion sur le bois de construction de manière à empêcher la suspension du dit privilége, et à cette fin d'offrir à la dite province une indemnité raisonnable n'excédant pas la somme de $150,000 par année comme compensation pour la perte présente future qu'elle éprouverait par l'abolition complète du dit droit d'exportation et l'abandon du droit d'imposer un tel droit à l'avenir, vu qu'il serait difficile d'abolir le dit droit sur le bois de construction coupé sur le territoire américain seulement sans encourir une grande perte et une grande dépense et le risque d'un malentendu possible avec les citoyens et les autorités des Etats-Unis.

## BILLS PRIVÉS.

Les bill suivant a ce jour été affiché comme devant être pris en considération par le comité des Banques, etc., le ou après le vendredi, 25 du courant :

Bill (No. 116) pour incorporer la chambre de commerce d'Ottawa.

ALFRED TODD, Gr. en Chef du B. des Bills Privés.

No. 32.

OTTAWA, MARDI 22 AVRIL, 1873.

1ère Session, 2e Parlement, 36 Vict., 1873.

# VOTES ET DELIBERATIONS

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA.

Imprimés par I. B. TAYLOR, 29, 31 et 33, Ru Rideau

1873.

No. 33.

# VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MERCREDI, 23 AVRIL 1873.

Cinq pétitions sont présentées et déposées sur la table.

Les pétitions suivantes sont reçues et lues :

Du conseil de la municipalité de la cité de Toronto; représentant le grand avantage qu'il y aurait pour le pays si l'on construisait un canal pour relier les eaux du lac Huron à celles du lac Ontario, et demandant qu'il soit pris des mesures à cet effet.

De *Richard Blain* et autres; demandant la continuation en force de l'Acte des débiteurs insolvables de 1869 et de ses amendements, à compter du 1er septembre 1873, sans limitation de temps.

De *Thomas Hicks* et autres; se plaignant de certains agents faisant profession de donner à leurs abonnés certaines informations secrètes sur le crédit et la position des marchands, commerçants et autres, dans toutes les parties du pays au grand détriment de plusieurs institutions et individus qui méritent la confiance du public, et demandant que l'acte de donner ces sortes d'informations secrètes soit déclaré être une offense criminelle punissable en vertu de la loi.

De *R. R. Cramton* et autres; demandant la passation d'une loi contre la vente des liqueurs enivrantes.

De *F. J. Parker* et autres, du comté de Missiquoi, province de Québec; demandant que le bill maintenant devant le parlement pour abroger les actes qui imposent des droits sur les billets promissoires et les lettres de change devienne loi.

L'hon. M. *Blanchet*, du comité des chemins de fer, etc., présente le seconde rapport du dit comité rapportant les bills suivants avec *des amendements*, savoir ;

Bill (No. 30) relatif au chemin de fer de St. François de Mégantic ;

Bill (No. 58) pour incorporer la compagnie du Pont du Canada et de la Rivière Détroit ;

Bill (No. 54) pour amender l'Acte du chemin de fer d'Erie et Niagara.

M. *Palmer*, du comité de l'élection de Peterborough Ouest, fait rapport qu'en conformité de la 82e clause de l'Acte concernant les Elections parlementaires contestées, le comité a prolongé le délai pour produire les listes de votants auxquels les deux parties entendent objecter jusqu'au 1er Mai prochain ; les dites listes devant être déposées entre les mains du président du dit comité.

L'Hon. M. *Campbell*, du comité général des élections, fait rapport que le comité a fixés les jours pour choisir des comités spéciaux pour la décision d'élections contestées dans les cas suivants, savoir :

Pour le district électoral de Portneuf:—Lundi, le 5 mai prochain, à 10 heures A. M., sur la liste No. 3.—B.

Pour le district électoral de Maskinongé—Lundi, le 5 mai prochain, à 10 heures A. M., sur la liste No. 3.—B.

Pour le district électoral de Leeds-sud :—Lundi, le 5 mai prochain, à 10 heures A. M., sur la liste No. 3—B.

Pour le district électoral de Jacques-Cartier :—Lundi, le 5 mai prochain, à 10 heures A. M., sur la liste No. 3.—B.

Pour le district electoral de Rimouski :—Mardi, le 6 mai prochain, à 10 heures A. M., snr la liste No. 3.—B.

Pour le district électoral de Northumberland-Est :—Mardi, le 6 mai prochain, à 10 heures A. M., sur la liste No. 3.—B.

Pour le district électoral de Perth-nord :—Mardi, le 6 mai prochain, à 10 heures A. M., sur la liste No. 3.—B.

Il fait aussi rapport que, conformément à la 52e clause de l'Acte concernant les élections parlementaires contestées, le comité a choisi deux membres additionnels pour être placés sur la liste des présidents, savoir: MM. *Savary* et *Jetté.*

Il fait aussi rapport que, conformément à la 50e clause de l'Acte concernant les élections parlementaires contestées, le comité a corrigé les listes en insérant le nom de M. *Caron*, nouveau membre, sur la liste No. 3.—B.

Listes corrigées pour les comités d'élection telles que rapportées le 23 Avril 1873.

LISTE DES PRÉSIDENTS.

Edward Carter, Ecr.,
Richard John Cartwrigtel, Ecr.,
Télesphor Fournier, Ecr.,
Henry Gustave Joly, Ecr., (membre du comité de Huron Nord.)
George Airey Kirkpatrick, Ecr.,
L'hon. James McDonald (Pictou), (membre du comité de Toronto Est.)
Acalus Lockwood Palmer, Ecr., (membre du comité de Peterboro Ouest.)
Thomas Scatcherd, Ecr.

Les membres suivants ont été ajoutés le 18 Avrll :

Louis François George Baby, Ecr.,
Christian Henry Pozer, Ecr.

Les membres suivants ont été ajoutés le 23 Avril :

Alfred W. Savary, Ecr.,
Louis Amable Jetté, Ecr.

No. 1—LISTE A.

Messieurs

Almon (membre du comité de Peterboro Ouest),
Anglin, (membre du comité de Peterboro Ouest),
Bain,
Beaubien,
Bourassa,
Bowell (membre du comité de Toronto-Est),
Burpee *(St Jean)*,
Chisholm,
Church,
Colby (membre du comité de Peterboro Ouest,
Dewdney,
Dorion *(Drummond et Arthalaska)*,
Doull,
Findlay, membre du comité de Huron-Nord),
Flesher, (membre du comité de Huron-Nord,
Gendron,
Grant,
Harwood,
Huntington,
Jones, (membre du comité de Toronto-Est),
Landerkin (membre du comité de Toronto-Est,
Langlois,
Little,
McDonald *(Antigonish)*,
McDougall,
Metcalfe (membre du comité de Huron Nord),
Mitchell,
Moffatt,
Ray,
Robillard,
Ross *(Victoria)*,
Ryan,
Rymal (membre du comité de Peterboro Ouest),
Schultz,
Thompson *(Haldimand)*,
Tilley,
Tobin,
Tourangeau,
Wallace *(Albert)*
Young *(Waterloo)* (membre du comité de Toronto-Est)

No. 2 LISTE C.

Messieurs

Bergin,
Bodwell,
Brown,
Burpee *(Sunbury)*,
Cartier, Sir George,
Connell,
Currier,
DeCosmos,
Domville,
Dugas,
Galbraith,
Gaudet,
Gibbs *(Ontario, D. N.)*
Gillies,
Grover,
Haggart,
Killam,
Lewis,
Mackenzie,
Masson,
McAdam,
McDonald *(Cap Breton)*,
McDonnell *(Inverness)*,
Merritt,
Nathan,
Nelson,
Oliver,
Pâquet,
Pickard,
Pinsonneault,
Pope,
Richard,
Robitaille,
Ross *(Champlain)*,
Snider,
Thompson *(Caribou)*,
Wallace *(Norfolk)*,
White *(Halton)*,
Wright *(Ottawa)*.

No. 3 Liste B.

Messieurs

| | | |
|---|---|---|
| Archambeault, | Forbes, | Pearson, |
| Béchard, | Fortin, | Pelletier, |
| Bellerose, | Gibbs (*Ontario D. S.,*) | Prévost, |
| Benoit, | Harvey, | Rochester, |
| Blake, | Hincks, Sir Francis, | Scriver, |
| Brooks, | Holton, | Smith (*Selkirk*), |
| Brouse, | Lacerte, | Staples, |
| Charlton, | Lanthier, | Stirton, |
| Caron, (ajouté à cette liste le 23 avril,) | Le Vesconte, | Taschereau, |
| Chipman, | Macdonald (*Glengarry.*) | Tupper, |
| Coffin, | Macdonald, Sir John, | Webb, |
| Cunningham, | McGreevy, | White (*Hastings*), |
| Dormer, | Mills, | Wilkes. |
| Fleming, | O'Connor, | |

M. *Morrison* présente un Bill (No. 119) pour amender l'Acte des chemins de fer, 1868, de manière à assurer les facilités à toutes les compagnies d'exprès sur les chemins de fer ci-devant construits ou à l'être à l'avenir.—Seconde lecture demain.

M. *Colby* présente un Bill (No. 120) pour amender le chapitre 58 des statuts refondus de la ci-devant Province du Canada, relatif à l'intérêt.—Seconde lecture demain.

L'honorable M. *Langevin* présente la réponse à une adresse du 26 ultimo, demandant la correspondance, les rapports d'ingénieurs, etc., relatif à la constitution du Port Stanley en un havre de refuge.

M. *Rymal*, du comité des ordres permanents, présente le 12e rapport du comité, lequel est comme suit :

Votre comité a examiné et trouvé suffisant l'avis quant à la pétition de *Charles Wilson* et autres, demandant l'incorporation de la compagnie de crédit foncier du Canada.

M. *Gibbs* (Ontario D. S.) présente un Bill (No. 121) pour amender l'acte relatif aux chemins de fer, lequel est renvoyé au comité des chemins de fer, etc.

Sur motion de M. *Forbes*, ils est voté une adresse demandant un état de tout l'ouvrage fait durant l'année 1872 par le dragueur à vapeur de la Puissance, le "*Canada*" ; aussi un état du coût du "*Canada*," indiquant le montant des réparations qui y ont été faites durant l'année 1872, et les dépenses quotidiennes du "*Canada*" quand il est employé et quand il ne l'est pas.

M. *Charlton* propose qu'il soit

*Résolu*,—Que, dans l'opinion de cette Chambre, des explorations géographique et géologique de la partie fertile du territoire du *Nord-Ouest* devraient être commencées durant la présente année et poursuivies efficacement, et que les informations ainsi obtenues concernant le climat et les ressources agricoles et minérales de cette région devraient être placées devant le peuple du Canada et de la Grande-Bretagne au moyen de rapports imprimés et mis en circulation aux dépens du public ; et que l'émigration vers cette région serait stimulée davantage par la traduction de ces rapports et informations en langue allemande et en langue scandinave, et par leur libre circulation dans les Etats de l'Empire Allemand, et dans le Danemark, la Suède et la Norvége.

Et des débats s'élevant, et étant 6 heures P. M., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à 7½ heures.

7.30 P. M.

(*L'Ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la* 19*e règle.*)

Le bill (No. 18) pour étendre les dispositions de l'Acte des arrangements du Grand-Tronc de 1862 en ce qui concerne certains bons privilégiés pour une période ultérieure, et pour d'autres fins,—est lu une troisième fois, et passé.

Les bills suivants sont lus une seconde fois, examinés en comité général, rapportés, lus une troisième fois, et passés, savoir :

Bill (No. 73) pour légaliser, confirmer et étendre les lettres patentes accordées à *James McNab* inventeur d'un accoupleur de chars horizontal. (Amendé) :

Bill (No. 16) pour incorporer la compagnie maritime d'équippement maritime de la Puissance du Canada ;

Bill (No. 35) pour amender la charte de la compagnie manufacturière dite du Dauphin ;

Bill (No. 29) pour incorporer la banque de Pictou ;

Bill (No. 51) pour incorporer la banque de Stadacona ;

Bill (No. 37) pour incorporer la compagnie canadienne d'assurances maritimes et contre le feu de l'empire ;

Bill (No. 85) pour incorporer lr banque de St. Hyacinthe ;

Bill (No 47) pour incorporer la banque du Canada ;

Bill (No. 57) pour incorporer la banque de St. Jean ;

Bill (No. 34) pour incorporer la banque de l'Ouest du Canada ;

Bill (No. 80) pour incorporer la Compagnie Canadienne de Faucheuses dites Guerrières ;

Bill (No. 45 pour incorporer la compagnie de transport de Huron et Ontario ;

Bill (No. 89) pour incorporer la Banque Victoria du Canada :

Bill (No. 86 pour incorer la compagnie des Orfévres du Canada (responsabilité limitée).

Le Bill (No. 60) pour incorporer la compagnie d'Assurances Maritimes de l'Intérieur et contre le feu de la Puissance, est lu une seconde fois, examiné en comité général et rapporté;—Troisième lecture, demain,

Le Bill (No. 64) pour incorporer la compagnie pour la fabrication de l'acier breveté de Date (responsabilité limitée est lu une seconde fois, et examiné en comité général ; il est fait rapport de progrès et permission est accordée au comité de siéger de nouveau demain.

(*A huit heures et demie, P. M., les Bills et Ordres Publics sont appelés conformément à la* 19*e règle*).

Le bill (No. 8) pour amender l'acte 31 *Vic.*, ch. 44, intitulé : " Acte ponr permettre à certaines compagnies de chemins de fer de pourvoir aux facilités nécessaires pour le trafic croissant sur leurs chemins de fer, et pour amender l'acte des chemins de fer de 1863, est examiné en comité général, amendé, rapporté, adopté, et la réimpression (tel qu'amendé, en est ordonné. Troisième lecture demain.

Le bill (No. 33) pour amender l'acte 32-33 *Vic.* ch. 35, relatif aux procès pour félonie et *misdemeanor* est de nouveau examiné en comité général et il est fait rapport de progrès ultérieur, et il est permis au comité de siéger de nouveau demain.

Le bill (No. 7) pour mieux protéger les cours d'eau et les navires navigables est lu une seconde fois, et renvoyé à un comité général pour lundi prochain.

Sur motion de l'hon. M. *Tupper*, il est nommé un comité spécial chargé de s'enquérir et faire rapport sur l'état sanitaire de cettre Chambre, spécialement en ce qui concerne le mode de chauffage et de ventilation maintenant en usage, ce comité devant se composer de MM. *Tupper*, *Grant*, *Brouse*, *Almon*, *Ross* (Champlain). *Robitaille*, *Fortin*, *Bergin*, *Blanchet*, *De St. George*, *Forbes*, *Lacerte*, *Landerkin*, *Gillies*, *Pâquet*, *Schultz* et *Fiset*.

Le Bill (No. 31) pour mieux régler le trafic sur les chemins de fer est lu une seconde fois, et renvoyé au comité des chemins de fer, etc,

L'Hon. M. *McDonald* (Pictou), du comité de l'élection de Toronto-Est, fait rapport qu'à la demande des pétitionnaires et des membres siégeants, le comité a prolongé le délai pour produire les listes des votants auxquels les deux parties entendent objecter, conformément à la 80e clause de l'Acte concernant les élections parlementaires contestées jusqu'au 29 avril courant.

La Chambre alors s'ajourne.

JAMES COCKBURN,
Orateur.

# AVIS DE MOTIONS

M. *Domville*—Vendredi prochain—Que la pétition de *Tnomas Hicks*, et autres, au sujet d'agences mercantiles soi renvoyée à un comité de sept membres, avec instructien de faire rapport et avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et papiers, le dit comité devant se composer de l'Hon. M. *Richards*, et de MM. *Bergin*, *Brouse*, *Savary*, *Caron*, *Haggart* et de l'auteur de la motion

L'hon. M. *Mitchell*—Vendredi prochain—Proposera que la Chambre se forme en comité pour examiner la résolution suivante :

Qu'il est expédient de nommer des commissaires pour le Havre de Pictou, dans la province de la Nouvelle-Ecosse avec pouvoir de faire des règles et règlements et de déterminer les pénalités et amendes, avec l'assentiment du gouverneur en conseil ; aussi, d'imposer un taux ou droit d'un centin et demi par tonneau sur les navires de plus de quarante tonneaux d'après le registre ; et de pourvoir à l'amélioration du dit havre, et au salaire du maître de havre, etc.

M. *Cook*—Vendredi prochain—Adresse demandant copie d'une requête qu'on prétend venir de la ville de Collingwood, demandant que le port de Collingwood soit constitué et un port d'entrée ; aussi copie de tous papiers et de toute correspondance, s'il en est, de la part du gouvernement, concernant la dite requête.

M. *Shibley*—Vendre prochain—Si c'est l'intention du gouvernement de maintenir la digue récemment construite à la décharge du Lac Desart, dans le township de Loborough, dans le comté d'Addington ; et si oui, quand le gouvernement indemnisera-t-il les municipalités de township (qui ont souffert des dommages) pour la destruction de leurs chemins et ponts, et les particuliers pour l'inondation et la perte de leurs terres causées par la digue en question?

M. *Boyer*—Vendredi prochain—Pourquoi la réponse à une adresse du 12 juin dernier, demandant copie d'une réclamation de MM. *Paul Hus Lemoine* et *Augustin Lemoine* relative à une vente d'un lopin de terre dans la concession N. O., 3me rivière Pot-au-beurre, dans la paroisse de Sorel, comté de Richelieu, consenti par le gouvernement *avec garantie* en faveur des dits *Lemoine*, le 8 mars 1848, avec ensemble copie de toute correspondance échangée à ce sujet entre le gouvernement, les dits *Lemoine*, leurs procureurs ou représentants : aussi la correspondance échangée à ce sujet entre le gouvernement, l'hon. *Jean-Baptiste Guévremont*, sénateur, et l'hon. juge *Armstrong*, alors avocat de la couronne et chargés des intérêts du gouvernement en cette affaire ; copie de tous reçus pour mémoire de frais payés par le gouvernement à aucune des parties, à leurs procureurs, ou a aucune autre personne, et de toute correspondance s'y rattachant, dans des causes mues en cour de circuit, en cour supérieure, la révision et d'appel, concernant cette affaire et daes lesquelles causes *Narcisse Salvas*, *Joseph Salvas*, ainsi qu lese dis *Lemoine* étaient parties ; copie de toutes réclamations pour frais *extra*, faits au gouvernement par toutes personnes concernant cette affaire ; copie de tous rapports adressés au gouvernement par toutes personnes, ainsi que de la correspondance qui en est résultée entre le gouvernement et ces personnes ; avec ensemble copie de toutes lettres, documents ou pièces justificatives se rattachant à la dite réclamation des dits *Lemoine*, aux procès qui en sont résultés entre les dits *Lemoine* et *Salvas*, et dans lesquels le gouvernement avait intérêt et s'ert trouvé concerné, n'a pas été présentée à cette Chambre, et quand la dite dite réponse sera présentée ?

M. *Boyer*—Vendredi prochain—Demandera au gouvernement pourquoi la réponse a une adresse votée par cette Honorable Chambre 5 juin dernier, demandant a Son Excellence le Gouverneur-Général, "copie de toute correspondance échangée entre *Lévi Larue*, surintendant de l'Ecluse de St. Ours, et le gouvernement, au sujet des salaires de employés à la dite écluse n'a pas été transmise à cette Honorable Chambre et quant elle le sera ?

M. *Ross* (Middlesex)—Vendredi prochain—Proposera de résoudre : Qu'il est expédient qu'à l'avenir, à moinss que l'intérêt public ne s'y oppose, le parlement de cette Puissance soit convoqué pour la dépêche des affaires pas plus tard que le 15 janvier de chaque année.

M. *Carter*—Vendredi prochain—Bill pour autoriser l'incorporation de chambre de commerce par toute la Puissance.

M. *Cook*—Vendredi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement d'envoyer un corps de cavalerie à Manitoba, ou du renfort de n'importe quelle sorte à ce Territoire et si oui, quand cette expédition, sera-t-elle organisée et prête pour partir ?

## AVIS DE PETITIONS D'ELECTION.—ELECTION DE PORTNEUF.

Conformément aux dispositions de l'Acte concernant les Elections Parlementaires contestée, avis est par le présent donné qu'un *comité spécial* pour décider du mérite de la Pétition se plaignant de l'illégalité de l'élection pour le district *électoral de Portneuf*, sera choisi par le comité général des Elections, *lundi, le cinquieme jour de Mai prochain à dix heures* A. M., dans la chambre de comité No. 9 de la Chambre des Communes.

Toutes les parties intéressées sont par le présent notifiées de comparaître devant le comité général des Elections par elles-mêmes, leurs avocats ou agents, au temps et lieu ci-dessus mentionné.

Chambre des Communes,
Daté ce 23e jour d'avril 1873.

STEWT. CAMPBELL,
Président.

## AVIS DE PÉTITION D'ELECTION.—ELECTION DE MASKINONGÉ.

Conformément aux dispositions de l'Acte concernant les Elections Parlementaires contestées, AVIS est par le présent donné qu'un *comité spécial* pour décider du mérite de la pétition se plaignant de l'illégalité de l'élection pour le *district électoral de Maskinongé*, sera choisi par le comité général, *lundi, le cinquième jour de Mai prochain*, à 10 *heures* A. M., dans la chambre du comité d'élection contestée No. 9 de la Chambre des Communes.

Toutes les parties sont par le présent notifiées de comparaître devant le comité général des élections par elles-mêmes, leurs avocats ou agents, au lieu ci-dessus mentionné.

Chambre des Communes,
Daté ce 23 jour d'avril 1873

STEWT. CAMPBELL,
Président

## AVIS DE PÉTITION D'ÉLECTION.—ÉLECTION DE LEEDS SUD.

Conformément aux dispositions de l'Acte concernant les Elections Parlementaires contestées, AVIS est par le présent donné qu'un *comité spécial* pour décider du mérite de la pétition se plaignant de l'illégalité de l'élection pour le *district électoral de Leeds Sud*, sera choisi par le comité général des Elections, *lundi, le cinquième jour de Mai prochain*, à 10 *heures*, A. M., dans la chambre du comité d'élection contestée No. 9, de la Chambre des Communes.

L'officier-rapporteur et toutes les parties intéressées sont par le présent notifiés de comparaître devant le dit comité général des élections par eux mêmes, leurs avocats ou agents, au temps et lieu sus-mentionné

Chambre des Communes,
Daté ce 23e jour d'avril 1873.

STEWT. CAMPBELL,
Pésident.

## AVIS DE PETITIONS D'ELECTION.—ELECTION DE JACQUES-CARTIER.

Conformément aux dispositions de l'Acte concernant les Elections Parlementaires contestée, AVIS est par le présent donné qu'un *comité spécial* pour décider du mérite de la Pétition se plaignant de l'illégalité de l'élection pour *le district électoral de Jacques-Cartier*, sera choisi par le comité général des Elections, *lundi, le cinquième jour de Mai prochain, à* 10 *heures* A. M., dans la chambre du comité d'élection contestée No. 9, de la Chambre des Communes.

Toutes les parties intéressées sont par le présent notifiées de comparaître devant le comité général des Elections par elles mêmes, leurs avocats ou agents, au temps et lieu ci-dessus mentionné.

Chambre des Communes,
Daté ce 23e jour d'avril 1873.

STEWT. CAMPBELL,
Président.

## AVIS DE PÉTITION D'ELECTION.—ELECTION DE RIMOUSKI.

Conformément aux dispositions de l'Acte concernant les Elections Parlementaires contestées, AVIS est par le présent donné qu'un *comité spécial* pour décider du mérite de la pétition se plaignant de l'illégalité de l'élection pour le district électoral de *Rimouski*, sera choisi par le comité général des élections, *mardi*, le *sixième jour de mai prochain*, à 10 *heures*, A. M., dans la chambre du comité d'élection contestée No. 9 de la Chambre des Communes.

L'officier-rapporteur et toutes les parties intéressées sont par le présent notifiés de comparaître devant le dit comité général des élections par eux-mêmes, leurs avocats ou agents, au temps et lieu sus-mentionné.

Chambre des Communes,

Daté ce 23e jour d'avril 1873.

STEWT. CAMPBELL,
Président.

---

## AVIS DE PETITION D'ELECTION.—ELECTION DE NORTHUMBERLAND.

Conformément aux dispositions de l'Acte concernant les Elections Parlementaires contestées, AVIS est par le présent donné qu'un *comité spécial* pour décider du mérite de la Pétition se plaignant de l'illégalité de l'élection pour le district électoral de *Northumberland* sera choisi par le comité général des Elections, *mardi*, le *sixième jour de mai prochain, à dix heures A.M.*, dans la chambre du comité d'élection contestée No. 9 de la Chambre des Communes.

Toutes les parties intéressées sont par le présent notifiées de comparaître devant le comité général des élections par elles mêmes, leurs avocats ou agents, au temps et lieu ci-dessus mentionné.

Chambre des Communes,

Daté ce 23e jour d'avril 1873.

STEWT. CAMPBELL,
Président.

---

## AVIS DE PETITION D'ELECTION.—ELECTION DE PERTH NORD.

Conformément aux dispositions de l'Acte concernant les Elections Parlementaires contestées, AVIS est par le présent donné qu'un *comité spécial* pour décider du mérite de la pétition se plaignant de l'illégalité de l'élection pour le district électoral de Québec centre, sera choisi par le comité général des élections, *mardi, le sixième jour de Mai prochain*, à 10 *heures* A. M., dans la chambre du comité d'élection contestée No. 9 de la Chambre des Communes.

Toutes les parties sont par le présent notifiées de comparaître devant le comité général des élections par elles-mêmes leurs avocats ou agents, au temps et lieu ci-dessus mentionné.

Chambre des Communes.

Daté ce 23e jour d'avril 1873.

STEWT. CAMPBELL,
Président.

---

Conformément à la 61e clause de l'Acte concernant les Elections Parlementaires, contestées, ch. 7 des Statuts Refondus du Canada, avis est par le présent donné des comités spéciaux d'élection pour décider du mérite des pétitions d'élection qui doivent être choisis pour la semaine de calendrier commençant dimanche, le 27e jour d'Avril, et finissant samedi, le 3e jour de mai prochain,—et de la liste sur laquelle les comités seront choisis pour décider du mérite des dites pétitions.

SUR LA LISTE No. 2.

1. Addington, mardi, le 29 du courant, à 10 a.m.
2. Brockville, mardi, le 29 du courant, à 10 a.m.
3. Stormont, mardi, le 29 du courant, à 10 a.m.
4. Durham, D. E., mardi, le 29 du courant, à 10 a.m.
5. Québec Centre, mardi, le 29 du courant, à 10 a.m.

J. P. LEPROHON, G. C. des Elections Contestées.

---

Conformément à la 61e clause de l'Acte concernant les Elections Parlementaires, contestées, ch. 7, des Statuts Refondus du Canada, AVIS est par le présent donné des comités spéciaux d'élection pour décider du mérite des pétitions d'élection qui doivent être choisis pour la semaine de calendrier commençant dimanche, le 4e jour, et finissant samedi, le 10e jour de mai prochain,—et de la liste sur laquelle les comités seront choisis pour décider du mérite des dites pétitions.

SUR LA LISTE No. 3.—B.

1. Portneuf, lundi, le 5 mai, à 10 heures a.m.
2. Maskinongé, lundi, le 5 mai, à 10 heures a.m.
3. Leeds (Sud), lundi, le 5 mai, à 10 heures a. m.
4. Jacques-Cartier, lundi, le 5 mai, à 10 heures a.m.
5. Rimouski, mardi, le 6 mai, à 10 heures a.m.
6. Northumberland (D. O.), mardi, le 6 mai, à 10 heures a.m.
7. Perth, (D. N.), mardi, le 6 mai, à 10 heures a.m.

J. P. LEPROHON, G. C. des Elections Contestées.

---

LISTE DE SERVICE.

No. 3 LISTE B

Messieurs

Archambault,
Béchard,
Bellerose,
Benoit,
Blake,
Brooks,
Brouse,
Caron,
Charlton,
Chipman,
Coffin,
Cunningham,
Dormer,
Fleming,
Forbes,
Fortin,
Gibbs (*Ontario, D. S.*)
Harvey,
Hincks, Sir Francis,
Holton,
Lacerte,
Lanthier,
Le Vesconte,
Macdonald (*Glengarry*)
Macdonald, Sir John,
McGreevy,
Mills,
O'Connor,
Pearson,
Pelletier
Prévost,
Rochester,
Scriver,
Smith (*Selkirk*),
Staples,
Stirton,
Taschereau,
Tupper,
Webb,
White (*Hastings*),
Wilkes.

LISTES DES PRÉSIDENTS.

Edward Carter, Ecr.,
Richard John Cartwright, Ecr.,
Télesphore Fournier, Ecr.,
George Airey Kirkpatrick, Ecr.,
Thomas Scatcherd, Ecr.,
Louis François George Baby, Ecr.
Christian Henry Pozer, Ecr.,
Alfred W. Savary, Ecr.,
Louis Amable Jetté, Ecr.,

J. P. LEPROHON, G. C. des Elections Contestées.

## BILLS PRIVÉS.

Le Bill (No. 117) pour incorporer la compagnie du Labrador a été ce jour affiché comme devant être pris en considération par le comité des bills privés, le ou après le samedi, 26 du courant.

ALFRED TODD, Gr. en Chef du B. des Bills Privés.

No. 33.

OTTAWA, MERCREDI 23 AVRIL, 1873.

1ère Session, 2e Parlement, 36 Vict., 1873.

# VOTES ET DELIBERATIONS

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA.

Imprimés par I. B. Taylor, 29, 31 et 33, Rue Rideau

1873.

# No. 34.

# VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, JEUDI, 24 AVRIL 1873.

Vingt deux pétitions sont présentées et déposées sur la table.

M. *Morrison* présente une pétition de la compagnie d'Exprès des marchands, de la Puissance du Canada, demandant qu'aucune nouvelle charte ne soit accordée à aucune autre compagnie d'Exprès, mais que la loi soit amendée, durant cette session, de manière qu'elle ait le même droit et les mêmes facilités pour faire ses affaires que peuvent avoir maintenant toutes compagnies d'Exprès sur toutes lignes de chemin de fer maintenant construites où à être à l'avenir construites dans la Puissance, laquelle pétition est reçue et lue, et renvoyée au comité des banques, etc.

Les pétitions suivantes sont reçues et lues:—

De *Daniel Totten* et autres, de la ville de Paris, province d'Ontario; demandant que l'Acte des débiteurs insolvables de 1869 et ses amendements soient abrogés.

D'*Alexander MacLean*, M. A., et autres, du village de Strabane, township de Flamboro' Ouest, comté de Wentworth; de *J. M. Moore* et autres, du townsnip de Smith; et de *George McIlmoyl* et autres, du village de Lakefield, township de Douro, tous du comté de Peterborough; demandant la passation d'une loi contre la vente des liqueurs enivrantes.

Motion étant faite à l'effet que la pétition du Revd. *M. J. M. Mathieu* et autres, de Ste. Justine, de Newton, comté de Vaudreuil, demandant la construction d'un canal sur la rive Nord du St. Laurent depuis les Cascades jusqu'à Coteau Landing, soit maintenant reçue et lue,

M. l'Orateur décide qu'elle ne peut l'être, parce que l'octroi de ses conclusions entraînerait une dépense de deniers publics.

L'Hon. M. *McDonald* (Pictou), du comité de l'élection de Toronto Est, fait rapport qu'à la demande de l avocat du membre siégeant, et du consentement de l'avocat des pétitionnaires, le comité est convenu de demander, conformément à la 79e clause de l'Acte concernant les élections parlementaires contestées, la permission de s'ajourner jusqu'à lundi prochain, à 11 heures A. M., pour permettre à l'avocat du membre siégeant de préparer ses arguments à l'appui du protet produit par le membre siégeant contre la suffisance des cautionnements produits par les pétitionnaires, et qu'en attendant, le comité s'est ajourné à demain, à 11 heures, A. M., que le comité demande en conséqnence la permission de s'ajourner jusqu'au temps sus mentionné. Cette permission lui est accordée.

M. *Mackay*, du comité de l'élection de Kent, fait rapport que le comité s'est assemblée dans sa chambre de comité, ce 24e jour d'avril courant, à 11 heures A. M., conformément à l'autorisation à cet effet qui lui a été accordé par cette Chambre; que tous les membres du dit comité, ainsi que le membre siégeant, le candidat pétitionnaire, et leurs avocats respectifs étaient présents; que les minutes des délibérations de la réunion précédente ayant alors été lues par le greffier et confirmées, l'avocat du membre siégeant a appelé M. *Marsh*, de Fredericton, Nouveau-Brunswick, syndic officiel pour le comté d'York, comme témoin à l'appui de l'allégation d'insolvabilité de *William Costigan*, l'un des cautions du pétitionnaire, conformément à la permission à cet effet à lui accordé par le comité; que le témoin s'est présenté devant le président pour se faire assermenter, et que sur ce *John Costigan*, écr., l'un des membres du comité, et le nominataire du candidat pétitionnaire, déclara de son siége qu'il croyait de son devoir de se retirer du comité, si un tel témoignage affectant le cautionnement était pris et considéré par le comité; que le président ayant annoncé, au nom du comité, alors présent; que c'était l'intention du comité d'entendre et considérer ce témoignage, M. *Costigan*, le nominataire s'est alors retiré, savoir, à 11½ heures A. M., du dit jour; que le comité ayant attendu jusqu'à midi, ce qui fait une heure à compter de sa réunion, et que M. *Costigan* n'ayant pas retourné au comité, il a été résolu de faire rapport à la Chambre des circonstances dans lesquelles M. *Costigan* s'est retiré du comité, et que le comité s'est ajourné jusqu'à vendredi, le vingt-cinq du courant à 11 heures A. M.

Sur motion de M. *MacKay*, il est ordonné que M. *Costigan*, le député de Victoria, comparaisse devant cette Chambre à sa prochaine séance pour qu'il donne les raisons de son absence du comité de l'élection de Kent conformément à l'ordre d'ajournement du dit comité.

M. *Bodwell*, du comité auquel ont éte renvoyées les diversee pétition présentées à cette Chambre pour demander la passation d'une loi contre la vente des liqueurs enivrantes, présente le premier rapport du dit comité, lequel est comme suit:

Votre comité a soignausement examiné les dites pétitions, et il trouve que le nombre total qui en a été présenté jusqu'à ce jour est de 417. Sur ce nombre, 358 viennent de particuliers, et les autres (59) ont été reçues de corporations municipales et autres. Les pétitions venant de particuliers contiennent 36,132 signatures. Celles venant de municipalités de township représentent une population de 160,395 âmes et celles venant de comtés, une population de 263,328 âmes. En examinant les choses de plus près, on trouve qu'une partie considérable de la population représentant la respectabilité, l'influence, l'intelligence et la richesse a protesté par le moyen de ces pétitions contre le vice de l'intempérance. Des Evêques, le Clergé en général, des Juges, des Législateurs, des Magistrats, des Ecrivains de réputation, et un très-grand nombre de nos marchands et de nos manufacturiers ont donné leurs signatures et leur appui pour le succès de cette bonne cause.

Votre comité désire appeler respectueusement l'attention de la Chambre sur l'importante pétition émanant de la Législature d'Ontario, qui exprime non seulement les opinions et les convictions de cette Honorable Chambre, mais encore celles de pas moins de 28,000 individus, et de 39 corporations municipales, tel qu'on le voit par leurs pétitions à la dite Honorable Chambre. Les pétitions suivantes, présentées à cette Chambre, peuvent aussi être regardées comme exprimant l'opinion publique à l'égard de l'usage des boissons enivrantes, savoir; De *Bowmanville*, avec 1,169 signatures; de la Province de Québec, avec 5,000; du comté d'Ottawa, avec 2,317; de la cité d'Ottawa, avec 2,259; de Trois-Rivières, avec 3,140. Plusieurs autres, d'égale importance à peu près, ont été préntées à la Chambre.

Votre comité fait aussi respectueusement rapport qu'une série de questions ont été imprimées et mises en circulation par les soins du comité de tempérance de la législature d'Ontario, et qu'il a été favorisé de la permission de se servir des réponses reçues par celui-ci. Par là, les travaux de votre comité seront abrégés, et il sera sauvé du temps et de la dépense. Votre comité a préparé une autre série de questions que l'on est maintenant en voie de distribuer, et qui seront adressées aux personnes les plus compétentes pour fournir des informations dignes de confiance sur ce qui fait le sujet de son enquête, c'est-à-dire, à des juges, à des magistrats de police, à des shérifs, à des constables en chef, à des médecins pratiquants, à des directeurs-gérants de chemins de fer, à des propriétaires et maîtres de navires, au clergé, à des inspecteurs d'asiles et d'hôpitaux, à des coroners, etc., etc.

Votre comité s'attend à recevoir de ces différentes sources des informations qui feront voir encore mieux les maux immenses résultant de l'usage général et des boissons enivrantes.

Votre comité prie respectueusement Votre Honorable Chambre de lui permettre de se procurer des échantillons de liqueurs de toutes les Provinces de la Puissance, autant que possible, et d'en faire faire l'analyse et un rapport par des personnes compétentes. Cette analyse, Votre Comité le croit, aurait pour résultat de faire connaitre sur quelle vaste échelle se pratique l'altération des liqueurs, altération qui a pour conséquence nécessaire l'extinction de l'intelligence et la destruction de la santé (rendant plus intenses les effets déletères des boissons alcooliques), et de préjudicier plus qu'on ne se l'imagine au revenu de la Puissance.

Sur motion du Très-Hon. Sir *John A. Macdonald*, MM. *Macdonald* (Glengarry) et *Colby* sont ajoutés au comité des comptes publics, et MM. *Macdonald* (Glengarry) et *Caron*, au comité des chemins de fér, etc.

L'Hon. M. *Langevin* propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité pour examiner certaines résolutions ayant pour objet de changer la largeur de la voie du chemin de fer Intercolonial et des autres chemins de fer du gouvernement dans le Nouveau-Brunswick, et la Nouvelle-Ecosse.—Adopté.

Il informe alors la Chambre que Son Excellence ayant été informée du sujet des dites résolutions, elle les recommande à la Chambre.

La Chambre se forme alors en comité pour considérer les dites résolutions.

*En Comité.*

Les résolutions suivantes sont adoptées:

1. *Résolu.* Qu'il sera loisible au gouverneur-général en conseil de permettre que la largeur de la voie du chemin de fer intercolonial, et d'autres chemins de fer du gouvernement, dans le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse, ou dans toute partie de ces provinces, soit changée de manière à n'avoir plus cinq pieds six pouces, mais quatre pieds huit pouces et demi.

2. *Résolu*, Qu'il sera loisible au gouverneur en conseil de permettre qu'il soit posé un troisième rail sur le chemin de fer Intercolonial, ou sur tout autre chemin de fer du gouvernement dans le Nouveau-Brunswick ou la Nouvelle-Ecosse, ou sur toute partie d'aucun ou de tous ces chemins.

Résolutions à rapporter.

---

Les dites résolutions sont en conséquence rapportées, lues une seconde fois, et adoptées.

L'hon. M. *Langevin* présente un bill (No. 122) pour amender l'acte relative à la construction du chemin de fer Intercolonial.—Seconde lecture, demain.

Sur motion du Très-Hon. Sir *J. A. Macdonald*, la Chambre décide de se former en comité, demain, pour examiner certaines résolutions ayant pour objet d'augmenter les traitements des Lieutenants-Gouverneurs, des Juges et autres.

Il informe alors la Chambre que Son Excellence ayant été informée du sujet de ces résolutions, elle les recommande à la Chambre.

Sur motion du Très-Hon. Sir *J. A. Macdonald*, la Chambre décide de se former en comité, demain, pour examiner certaines résolutions déclarant expédient d'accorder une compensation au Nouveau-Brunswick pour la perte résultant de l'abolition du droit d'exportation sur le bois de construction.

Il informe alors la Chambre que Son Excellence ayant été informée du sujet de ces résolutions, elle les recommande à la Chambre.

Sur motion du Très-Hon. Sir *J. A. Macdonald*, il est

*Résolu*, que lorsque cette Chambre s'ajournera demain (vendredi), elle soit ajournée jusqu'à 1 heure P. M., samedi et que l'ordre des délibérations soit le même que les vendredis.

Un message est reçu du Sénat, annonçant l'adoption des amendements faits par cette Chambre au Bill de leurs Honneurs (No. 59) pour pouvoir à l'établissement du département de l'Intérieur, sans amendements.

Aussi, avec les Bills suivants du Sénat, auxquels le concours de cette chambre est demandé, savoir :

Bill (No. 123) pour amender l'acte pour incorporer l'association de placements de Montréal. (Sur motion de M. *Ryan*, ce Bill est lu une première fois, et renvoyé au comité des banques, etc.)

Bill (No. 124) en faveur de *John Robert Martin*.

Aussi, communiquant les témoignages et documents sur lesquels est basé le Bill précédent, avec une copie des procédures jusqu'à jugement final dans la Cour des Plaids Communes pour le Haut-Canada, maintenant la province d'Ontario, dans l'affaire de *Martin vs. Lount*, présentée au Sénat à l'appui du dit Bill.

Sur motion de M. *Lewis*, le Bill en dernier lieu mentionné du Sénat est lu une première fois.

M. *Lewis* propose que le dit bill soit renvoyé à un comité spécial composé de MM. *Lewis*, *Morrison*, *Wood*, *Richard*, *Cameron* (Cardwell), *Chisholm*, *Blain*, *Kirkpatrick* et *McDonald* (Pictou), avec instruction de faire rapport avec toute la diligence possible, et avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et papiers.

L'hon. M. *Langevin* propose pour amendement que le dit bill ne soit maintenant renvoyé à un comité spécial, mais qu'il soit lu une seconde fois d'hui en six mois.—Rejeté sur la division suivante :

POUR :

Messieurs

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Archambeault, | Costigan, | Gendron, | Macdonald, (*Antigonih*) | Prévost, |
| Baby, | Cunningham, | Gillies, | McDonald, (*Cap B.*) | Richard (*Mégantic*), |
| Beaubien, | Currier, | Glass, | Mailloux, | Robillard, |
| Béchard, | Delorme, | Harwood, | Masson, | Robitaille, |
| Bellerose, | De St. George, | Higinbotham, | Mathieu, | Ross, (*Champlain*) |
| Benoit, | Dorion, (*Drum'd et Art*) | Holton, | McDougall, | Ryan, |
| Bergin, | Dorion, (*Napierville*) | Jetté, | McGreevy, | Rymal, |
| Blanchet, | Dugas, | Joly, | Mercier, | Stirton, |
| Bourassa, | Duguay, | Keeler, | Oliver, | Taschereau, |
| Boyer, | Farrow, | Lacerte, | Pâquet, | Thompson (*Haldim'd*), |
| Brooks, | Fiset, | Laflamme, | Pelletier, | Tobin, |
| Cameron, (*Huron*) | Fournier, | Landerkin, | Pinsonneault, | Tourangeau, |
| Caron, | Galbraith, | Langevin, | Pope, | Tremblay, |
| Casgrain, | Gaudet, | Langlois, | Pozer, | Wright, (*Ottawa*)—73. |
| Charlton, | Geoffrion, | Lanthier, | | |

CONTRE :

Messieurs

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Almon, | Church, | Gibbs, (*Ont., D. S.*) | Mitchell, | Shibley, |
| Bain, | Cockburn (*Muskoka*) | Gibson, | Moffatt, | Smith, (*Peel*) |
| Beaty, | Coffin, | Grover, | Morrison, | Smith, (*Westmorland*) |
| Blake, | Cook, | Hagar, | Nathan, | Staples, |
| Bodwell, | Crawford, | Haggart, | Nelson, | Thompson (*Caribou*) |
| Bowman, | Daly, | Harvey, | Palmer, | Thomson (*Welland*), |
| Brouse, | DeCosmos, | Hincks Sir F. | Paterson, | Tilley, |
| Buell, | Dewdney, | Kirkpatrick, | Pearson, | Tupper, |
| Burpee (*St. Jean*) | Domville, | Le Vesconte, | Pickard, | Wallace (*Albert*) |
| Burpee (*Sunbury*) | Doull, | Lewis, | Robinson, | Wallace, (*Norfolk*) |
| Cameron (*Cardwell*), | Edgar, | Macdonald (*Glengarry*) | Rochester, | White (*Halton*), |
| Campbell, | Ferris, | Macdonald, Sir J. | Ross, (*Durham*) | White, (*Hastings Est*) |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Carling, | Findlay, | McDonald, (*Pictou*) | Ross, (*Middlesex*) | Wilkes, |
| Carter, | Fleming, | MacKay, | Ross, (*Prince-Edouard*) | Witton, |
| Cartwright, | Flesher, | McAdam, | Ross, (*Victoria*) | Wodd, |
| Casey, | Forbes, | Merritt, | Ross (*Wellington*), | Young, (*Montréal Ouest*) |
| Chisholm, | Gibbs, (*Ont., D. N.*) | Metcalfe, | Scatcherd, | Young, (*Waterloo*)–86. |

La motion de M. *Lewis* est alors adoptée sur la même division renversée, et le bill est renvoyé au comité ci-dessus mentionné.

La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(*En Comité.*)

Les résolutions suivantes sont adoptées :

SERVICE SUR MER ET A L'INTÉRIEUR PAR PAQUEBOTS ET BATEAUX-A-VAPEUR.

*Vapeurs Fédéraux.*

| | | |
|---|---|---|
| 124. | Entretien et réparations des vapeurs *Napoléon III, Druid, Lady Head* et *Sir James Douglas* | $93,500 00 |

*Subventions Postales.*

| | | |
|---|---|---|
| 125. | Moitié payable à la ligne Allan, entre Halifax et Cork | 39,541 64 |
| 126. | Communication à la vapeur entre Québec et les provinces maritimes | 15,000 00 |
| 127. | Communication à la vapeur entre l'île du Prince-Edouard et les ports de la Puissance | 1,600 00 |
| 128. | Communication à la vapeur entre Halifax et St. Jean, *via* Yarmouth | 10,000,00 |
| 129. | Communication à la vapeur entre les lacs Huron et Supérieur | 12,500,00 |
| 130. | Communication à la vapeur de St. Jean N.-Brunswick, aux ports du bas de Minas | 4,000,00 |
| 131. | Service à la vapeur, entre San Francisco et Victoria, Colombie Britannique | 54,000,00 |

*Service de remorquage, Haut-St.-Laurent.*

| | | |
|---|---|---|
| 132. | Entre Montréal et Kingston | 12,000;00 |

PENITENCIERS.

| | | |
|---|---|---|
| 133. | Pénitencier, Kingston, Ontario | 111,073 78 |
| 134. | Asile de Rockwood, do | 64,305 00 |
| 135. | Pénitencier, Halifax, N.-E. | 21,016 10 |
| 130. | do St. Jean, N.-B | 47,131 00 |
| 137. | Directeurs de Pénitenciers | 9,000 00 |
| 138. | Pénitencier de Québec, Québec | 105,000 00 |

Et la Chambre ayant continué de siéger en comité jusqu'à minuit.

Vendredi, 25 Avril 1873.

Les résolutions suivantes sont adoptées :

MILICE.

*Service ordinaire.*

| | | |
|---|---|---|
| 139. | Salaires pour la division militaire et l'état-major de distance | 32,540 00 |
| 140. | Salaires des majors de brigade | 27,460 00 |
| 141. | Allocation pour l'instruction militaire ; être prolongés jusqu'au 1er novembre 1874, car il est impossible d'obtenir toutes les réclamations sous ces chefs avant l'expiration de l'année fiscale | 40,000 00 |
| 142. | Ecoles militaires, y compris la solde du surintendant et de son commis | 40,000 00 |
| 143. | Munitions | 45,000 00 |
| 144. | Uniformes | 90,000 00 |
| 145. | Magasins militaires | 40,000 00 |
| 146. | Arsenaux publics et soin des armes, y compris le salaire des gardes-magasins, gardiens, et le loyer, le combustible et l'éclairage de ces arsenaux ; être prolongés jusqu'au 1er novembre 1874, car il est impossible d'obtenir toutes ces réclamations sous ces chefs avant l'expiration de l'année fiscale | 52,000 00 |
| 147. | Solde des exercices et toutes dépenses se rattachant à l'instruction militaire de la milice ; être prolongés jusqu'au 1er novembre 1874, car il est impossible d'obtenir toutes les réclamations sous ces chefs avant l'expiration de l'année fiscale | 370,000 00 |
| 148. | Dépenses contingentes et service général dont il n'est pas autrement pourvu, y compris l'aide aux réunions des associations de carabiniers et aux musiques de corps efficaces | 58,000 00 |
| 149. | Cibles | 5,000 00 |
| 150. | Salles d'exercice et champs de tir | 10,000 00 |

*Service extraordinaire.*

| | | |
|---|---|---|
| 151. | Canonnières | 10,000 00 |
| 152. | Soin et entretien des propriétés transférées de l'artillerie et du gouvernement impérial | 20,000 00 |
| 153. | Armes à feu perfectionnées (carabines "Snider" et "Henri-Martini.") | 40,000 00 |
| 154. | Canons et équippement de batterie d'artillerie de campagne | 20,000 00 |

155. Solde, entretien et équippement des batteries d'artillerie de place A et B, et des écoles d'artillerie, y compris le salaire et les allocations de l'inspecteur d'artillerie et des munitions, du commandement de la batterie A de Kingston, et du commandement de la batterie B et de l'inspecteur d'artillerie, etc., pour la province de Québec..... $100,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, et permis au comité de siéger de nouveau, à la prochaine séance de la Chambre, aujourd'hui
La Chambre alors s'ajourne, étant minuit et 40 minutes.

JAMES COCKBURN,
Orateur.

# AVIS DE MOTIONS

M. *Joly*—Samedi prochain—Demandera au Gouvernement si la somme qui doit être votée pour augmenter les salaires des employés du service civil sera réparti entre eux proportionnément à leurs salaires ? Si non, d'aprés quel principe sera-t-elle répartie ? Doit-il être accordé aux employés du Sénat et de la Chambre des Communes une semblable augmentation de salaire ?

M. *Fournier*—Samedi prochain—Demandera au gouvernement s'il a fait à certains acquéreurs de la Seigneurie de Mingan, concession du droit de pêche dans les rivières qui traversent cette Seigneurie, ainsi que sur les eaux du Golfe St. Laurent en face de la dite Seigneurie. Si telle concession a été faite, à quelles personnes l'a-t-elle été, pour quel prix et pour combien d'années ? Demandera aussi si des annonces ont été publiées dans des papiers-nouvelles offrant la dite concession à l'enchère publique.

M. *Fournier*—Samedi prochain—Motion pour une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre la correspondance entre le gouvernement ou quelqu'un des ministres et certains acquéreurs de la seigneurie de Mingan au sujet de la concession qui leur a été faite du droit de pêche dans les rivières qui la traversent, ainsi que sur les eaux du golfe St. Laurent en face de la dite seigneurie. Aussi, copie de tous ordres on conseil et de tous autres documents relatifs à la dite concession.

M. *Fournier*.—Samedi prochain—Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Générale le priant de faire mettre devant cette Chambre un état des rivières concédées par le Gouvernement dans la province de Québec avec le privilége exclusif d'y faire la péche à la ligne, du Saumon ; indiquant le nom et la situation de chaque rivière, les noms, résidences et occupations de chacun des locataires ou concessionnaires des dites rivières, ainsi que la durée et le prix de chaque bail ou licence ainsi accordés.

M. *Brouse*—Mercredi prochain—Adresse demandant copie de toute correspondance entre *Corry J. Mattice*, Ecr., *Henry Sandfield Macdonald*, Ecr., le Ministre de la Milice, l'Adjudant Général de la Milice, le Député Adjudant Général de la Milice commandant le district Militaire No. 4, le Major de Brigade du district militaire No. 4, et toutes autres personnes, relativement à la formation et à l'organisation des corps de cavalerie de *Stormont* et *Cornwall* ; aussi, copie des ordres généraux relatifs aux rôles du service de la milice, et de tous autres documents relatif aux dits corps de cavalerie.

M. *Bodwell*—Samedi prochain—Adoption du second rapport du comité auquel ont été renvoyées les pétitions en faveur d'une loi pour défendre la vente des liqueurs enivrantes.

M. *Casgrain*—Samedi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement de créer une école de marine et de navigation pour la Puissance du Canada ?

M. *Casgrain*—Samedi prochain—*Résolu*, Qu'il est expédient d'assimiler les différentes lois commerciales de cette Confédération, en les assimilant en même temps, autant que possible, à celles de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, et de rédiger sur ces bases un code de commerce ; et qu'un comité composé de douze membres soit nommé afin de s'enquérir de la possibilité de cette assimilation et des moyens de l'effectuer.

No. 34.

OTTAWA, JEUDI 24 AVRIL, 1873.

1ère Session, 2e Parlement, 36 Vict., 1873.

# VOTES ET DELIBERATIONS

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA.

Imprimés par I. B. Taylor, 29, 31 et 33, Rue Rideau

1873.

No. 35.

# VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES.

## OTTAWA, VENDREDI, 25 AVRIL 1873.

Neuf pétitions sont présentées et déposées sur la table.

Les pétitions suivantes sont reçues et lues :—

De *Léon Thibodeau*, maire, et autres, des municipalités du township de Stanfold et du village de Princeville de *Thomas William Oxley* et autres, du township de Seneca, comté de Haldimand ; et de *John F. Germin* et autres, du village de Norwich, province d'Ontario ; demandant la passation d'une loi contre les liqueurs enivrantes ;

Des membres de l'association des Ingénieurs Unis ; demandant certains amendements à l'Acte des Unions d'Ouvriers, 1872.

Motion étant faite à l'effet que la pétition de la chambre de commerce de St. Jean, Province de Québec, demandant la construction d'un canal sur la rive nord du St. Laurent depuis les Cascades jusqu'à Coteau Landing, soit reçue et lue,

M. l'Orateur décide qu'elle ne peut l'être parce que l'octroi de ses conclusions entraînerait une dépense de deniers publics.

M. *McDonald* (Antigonish) présente le quatrième rapport du comité des bills privés, lequel est comme suit :—

Votre comité a examiné les bills suivants, et y a fait des amendements qu'il soumet à la considération de Votre Hon. Chambre, savoir :

Bill (No. 66) pour incorporer la compagnie de chars et manufacturière du Canada ;

Bill (No. 82) relatif au Canal Desjardins.

Quant au bill (No. 73) pour légaliser, confirmer et étendre les lettres patentes accordées à *James McNab*, inventeur d'un accoupleur de chars horizontal, que votre comité a rapporté le 17 du courant, il recommande que l'honoraire de $100 payé sur le dit bill soit remboursé au promoteur de la mesure, vu que la nécessité de sa passation ne provient point de la faute de ce dernier, mais de circonstance hors de son contrôle.

L'hon. Sir *Francis Hinks*, du comité des banques et du commerce, présente le sixième rapport du dit comité lequel est comme suit :—

Votre comité a examiné les bills suivants, il est convenu de les rapporter avec des amendements, savoir :—

Bill (No. 62) pour incorporer la compagnie d'Exprès de la Puissance du Canada ;

Bill (63) pour amender les actes incorporant la compagnie de prêts et d'agences de Londres et Canadiennes, (responsabilité limitée);

Bill (No. 61) pour incorporer la compagnie Canadienne des Marbles de Marrezzo;

Bill (No. 68) pour incorporer la compagnie d'assurances du Canada;

Bill (No. 70) pour incorporer la chambre de commerce du comté de Kings;

Bill (No. 65) pour incorporer la Compagnie Royale Canadienne d'assurances;

Bill (No. 98) pour changer le nom de la banque Supérieure du Canada, et pour amender la charte de la dite banque.

M. *Mackay*, du comité d'élection de Kent, N.-B., fait rapport que le comité s'est réuni aujourd'hui dans sa chambre de comité; que l'un des membres du comité; M. *Costigan*, ne s'est pas présenté; que le comité a siégé jusqu'à midi du même jour (ce qui fait une heure à partir du moment de sa réunion), et que M. *Costigan* ne comparaissant pas, il a été résolu que le comité ferait rapport de son absence; que le comité s'est alors ajourné à demain, le 26 du courant, à 11 heures, A. M.

*Ordonné*, que M. *Costigan* soit présent à cette Chambre à sa prochaine séance pour donner les raisons s'il en est, pour lesquelles il s'est absenté du dit comité à sa réunion d'aujourd'hui.

L'hon. M. *Cameron* (Cardwell), du comité chargé de s'enquérir sur les matières mentionnées dans la déclaration de l'honorable M. *Huntington* relative au chemin de fer Canadien du Pacifique, présente le second rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité prie respectueusement la Chambre de vouloir bien ordonner qu'il soit envoyé un message au Sénat demandant à leurs Honneurs de vouloir bien permettre aux Honorables MM. *McPherson*, *Cochrane*, *Chapais*, *Foster* et *Campbell* de comparaitre et rendre témoignage devant ce comité.—*Ordonné*, qu'un message soit envoyé au Sénat conformément à la demande du dit comité.

Sur motion de M. *McDonald* (Antigonish), il est ordonné que l'honoraire de $100 payé sur le Bill (No. 73) pour légaliser, confirmer et étendre les lettres patentes accordées à *James McNab*, inventeur d'un accoupleur de chars horizontal soit remboursé.

Sur motion de l'Hon. M. *Mitchell*, la Chambre se forme en comité pour examiner une résolution relative au havre de Pictou.

(*En comité.*)

La résolution suivante est adoptée:

*Résolu*, qu'il est expédient de nommer des commissaires pour le havre de Pictou, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, avec pouvoir de faire des règles et règlements et de déterminer les pénalités et amendes, avec l'assentiment du gouverneur en conseil; aussi d'imposer un taux ou droit d'un centin et demi par tonneau sur les navires de plus de quarante tonneaux d'après le registre; et de pourvoir à l'amélioration du dit havre, et au salaire du maître de havre, etc.

Résolution à rapporter.

---

La dite résolution est rapportée en conséquence lue une secondé fois, et adoptée.

L'hon. M. *Mitchell* présente alors un Bill (No. 125) relati veau havre de Pictou.-Soconde lecture, demain.

L'ordre pour la comparution de M. *Costigan* à son siége pour donner les raisons pour lesquelles il s'est absenté du comité de l'élection de Kent, N. B., hier, étant lu,—M. *Costigan* se lève de son siége, et donne la lecture de ses explications, lesquelles sont comme suit:

Je me suis absenté du comité, parce que j'ai cru que ma présence m'aurait obligé à prendre part à une procédure que je crois être illégale, c'est-à-dire, procéder à une preuve affectant les cautions du pétitionnaire. A la face de mon serment de décider du mérite des matières contenues dans la pétition, et comme nominataire du pétitionnaire, j'ai cru de mon devoir de prendre le seul moyen possible qu'il y eut d'avoir l'opinion de la Chambre sur l'affaire, et j'espère que la Chambre, considérant les circonstances particulières du cas, ne me soupçonnera d'aucun manque de respect.en faisant ce que j'ai fait;—les dites explications sont vérifiées sous serment.

M. *Daly* propose que les explications données par M. *Costigan* soient acceptées, et qu'il soit excusé.

M. *Blacke* propose pour amendement que les mots suivants soient ajoutés à la motion principale: " mais cette Chambre est d'opinion que, sous les circonstances elle ne peut prendre connaissance de la question soulevée par les dites explications quant à la conduite du comité. "—Adopté.

La motion principale, telle qu'amendée, est alors adoptée, et M. *Costigan* est excusé.

Sur motion de M. *Chisholm*, le comlté spécial nommé pour s'enquérir et faire rapport à cette Chambre sur l'étendue et la condition des intérêts manufacturiers de la Puissance, obtient la permission de faire rapport de temps à autre, et le quorum du dit comité est réduit à sept membres.

Un message est reçu du Sénat, annonçant l'adoption du Bill (No. 39) pour incorporer la compagnie maritime d'amélioration de la Puissance du Canada, avec un amendement.

Les Bills suivants sont examinés en cmoité général, rapportes, lus une troisième fois, et passés, savoir:

Bill (No. 14) pour amender ultérieurement l'acte relatif aux banques et au commerce de banque:

Bill (No. 87) pour amender l'Acte 33 *Vic.*, ch. 3, intitulé: "Acte pour amender et refondre l'Acte 32 et 33 *Vict.*, ch. 3, et pour établir le gouvernement de la province de Manitoba.—(amendé.)

Bill (No. 84) pour suspendre pendant un temps limité l'opération de certains actes relatifs à l'inspection des bateaux à vapeur dans la Colombie Anglaise.

Et étant 6 heures, P. M., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demi.

7. 30, P. M.

(*L'Ordre pour les Bills privés est appelé en vertu de la 19e Règle.*)

Le Bill (No. 60) pour incorporer la compagnie d'Assurances Maritimes de l'intérieur et contre le feu de la Puissance, est lu une troisième fois, et passé.

Le bill (No. 64) pour incorporer la compagnie pour la fabrication de l'acier breveté de Date (responsabilité limitée est de nouveau examiné en comité général, rapporté, lus une troisième fois, et passés.

Les bills suivants sont lus une seconde fois, examinés en comité général, rapportés, lus une troisième fois, et passés, savoir :—

Le bill (No. 30) relatif au chemin de fer de St. François et Mégantic ;

Le bill (No. 58) pour incorporer la Compagnie du Pont du Canada et de la Rivière Détroit ;

Le bill (No. 54) pour amender l'Acte du chemin de fer d'Erié et Niagara ;

Le bill (No. 36) pour amender l'acte incorporant la Société permanente de Construction et d'Epargnes des francs tenanciers, est lu une seconde fois, et renvoyé à un comité général pour lundi prochain.

Le Bill (No. 52) pour établir de meilleures dispositions concernant les pétitions d'élection et les matières se rapportant aux élections contestées des membres de la Chambre des Communes est examiné en comité général, et il est fait rapport de progrès, et le comité à la permission de siéger de nouveau, demain.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit.

*Samedi*, 26 *avril* 1873.

Le Bill (No. 26) relatif aux naufrages et au sauvetage est examiné en comité général et amendé.—Rapport à recevoir, à la prochaine séance de la Chambre, aujourd'hui.

Le bill (No. 106) pour amender l'acte des brevets d'invention de 1872 est lu une seconde fois, examiné en comité général, et amendé.—Rapport à recevoir à la prochaine séance de la Chambre, aujourd'hui.

Le bill du Sénat (No. 108) pour amender l'acte pour établir d'autres dispositions pour le Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest est lu une seconde et une troisième fois, et passé.

Le bill du Sénat (No. 109) relatif aux réclamations pour des terres, dans Manitoba, pour lesquelles il n'a pas été émis de patentes, est lu une seconde fois, examiné en comité général, rapporté, lu une troisième fois, et passé.

La Chambre alors s'ajourne à 12. 50, A. M., jusqu'à 1 h., P. M., aujourd'hui.

JAMES COCKBURN,
Orateur.

# AVIS DE MOTIONS

L'Hon. M. *Mitchell*—Lundi prochain—Proposera que la Chambre se forme en comité pour examiner la résolution suivante :

Qu'il est expédient d'abroger le chapitre 41 des Statuts Refondus de la Province du Canada relatif à l'enregistrement des navires de l'intérieur et d'établir des dispositions applicables à toute la Puissance sur ce sujet aussi bien qu'à l'égard de la garantie des avances sur les navires en voie de construction.

M. *Thompson* (Haldimand)—Lundi prochain—S'il existe quelque arrangement entre le Département des Postes et les législatures locales et vertu duquel les membres de ces législatures ont le droit de transmettre francs de ports des documents imprimés de leurs législatures durant les vacances ?

## BILLS PRIVÉS.

Les bills suivants ont ce jour été affichés comme devant être pris en considération par les comités suivants, le ou après le lundi, 28 du courant, savoir :

*Par le Comité des Banques, etc.*

Bill du Sénat (No. 123) pour amender la charte de l'Association de placements de Montréal.

*Par un Comité spécial.*

Bill du Sénat (No. 124) pour venir au secours de *John Robert Martin*.

ALFRED TODD, G. C. Bureau des Bills Privés.

No. 35.

OTTAWA, VENDREDI, 25 AVRIL, 1873.

1ère Session, 2e Parlement, 36 Vict., 1873.

# VOTES ET DELIBERATIONS

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA.

Imprimés par I. B. Taylor, 29, 31 et 33, Ru Rideau

1873.

# No. 36.

# VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, SAMEDI, 26 AVRIL 1873.

1 *heures, P. M.*

Treize pétitions sont présentées et déposées sur la table.

Les pétitions suivantes sont reçus et lues :

Du conseil municipal du township de Morrison ; du conseil municipal du township de McDougall ; du conseil municipal du township de Macaulay ; du conseil municipal du township de Muskoka ; du conseil municipal du township de Sydenham, comté de Grey ; de *Magnus Henderson* et autres, du township de Peel ; de *Henry Meredith* et autres, du village d'Orangeville ; et des membres de la session de l'Eglise do Chalmers, Elora, tous du comté de Wellington ; de *James Cumming* et autres, du village de Lyn, comté de Leeds ; de *Nathaniel Paterson* et autres, du township de Charlottenburg, comté de Glengarry ; des officiers du Temple Colborne, No. 207, de l'Ordre Indépendant des Bons Templiers ; du conseil municipal du township de Hamilton ; du conseil municipal des comtés unis de Northumberland et Durham ; du conseil municipal du township de Cramahe ; du conseil municipal de Monaghan Sud ; du conseil municipal du township d'Haldimand ; du conseil municipal du township de Monaghan Sud ; de *Nicholas Snow* et autres, du township de Windham, comté de Norfolk ; de *Robert Campbell* et autres, de Toronto Est ; et du conseil municipal du village de Newcastle ; demandant la passation d'une loi contre la vente des liqueurs enivrantes.

De *J. R. Wilson* et autres, de la ville de Cornwall ; demandant que l'Acte de Faillite de 1869 et ses amendements soient abrogés.

Des messagers sessionnels de la Chambre des Communes ; demandant que leur allocation soit fixée à $300 par session, ce qui est la somme qu'ils recevaient avant la Confédération.

L'hon. M. *Blanchet*, du comité des chemins de fer, etc., présente le troisième rapport du dit comité rapportant les bills suivants avec *des amendements*, savoir :

Bill (No. 43) pour amender l'acte incorporant la compagnie du Pont suspendu de Queenston ;

Bill (No. 101) pour permettre à la compagnie du grand chemin de fer Occidental à étendre et améliorer ses voies de correspondance ;

Bill (No. 102) pour incorporer la compagnie de jonction du grand chemin de fer Occidental et de la rive du lac Ontario ;

Et les bills suivants *sans amendements :*

Bill (No. 41) pour étendre les pouvoirs de la compagnie du télégraphe de Montréal, et pour d'autres fins ;

Bill (No. 56) pour amender l'Acte incorporant la compagnie du pont de chemin de fer de la Rivière Détroit ;

Bill (No. 55) pour amender l'Acte incorporant la compagnie du pont de chemin de fer et du tunnel de la Rivière St. Clair ;

M. *Rymal*, du comité des ordres permanants, présente le treizième rapport du comité rapportant favorablement quant à l'avis donné du bill du Sénat (No. 124) pour venir au secours de *John Robert Martin*.

L'Ordre du jour pour la comparution de M. *Costigan*, à son siége pour qu'il donne les raisons, s'il en est, pour lesquelles il s'est absenté du comité de l'élection de Kent, N. B., hier, étant lu,—M. *Costigan* se lève de son siége et donne la lecture de ses excuses comme suit :

" Je me suis absenté du comité, hier, pour les raisons que j'ai déjà données à cette Chambre, hier, dans mes excuses sous serment ".—Les excuses de M. *Costigan*, données sous serment, sont jugées suffisantes.

La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(*En comité.*)

Les résolutions suivantes est adoptées :

PHARES ET SERVICE COTIER.

| | | | |
|---|---|---|---|
| 156. | Construction de phares, sifflet d'alarme, etc | | $120,000 00 |
| 157. | 1. Salaires et allocations | 134,617 50 | |
| | 2. Huile—93,000 gallons, pétrole | 20,770 00 | |
| | 3. Entretien, réparations ordinaires et extraordinaires des phares, phares-flottants, sifflets d'alarme à vapeur, bouées et balises, stations de signaux, etc | 177,200 00 | |
| | 4. Vapeur *Richelieu*, entretien et réparation | 8,864 00 | |
| | 5. Goëlette pour livrer le charbon et autres provisions aux phares et sifflets d'alarme à vapeur | 8,000 00 | |
| | | | 349,451 50 |
| 158. | Maison de la Trinité, Québec | | 7,995 00 |
| 159. | Pour faire face aux salaires et dépenses contingentes pour les services maintenant rendus par la Maison de la Trinité de Montréal | | 5,903 00 |
| 160. | Pour enlever les débris de la barque *Chryseis* qui a sombré à St. Jean Port-Joli, province de Québec | | 1,000 00 |
| 161. | Etablissement de secours aux îles de Sable et aux Phoques | | 8,000 00 |
| 162. | Phare du Cap Race | | 300 00 |

PÊCHERIES.

*Salaires et déboursés des officiers des pêcheries et garde-pêche.*

| | | | |
|---|---|---|---|
| 163. | 1. Ontario | 7,400 00 | |
| | 2. Québec | 8,000 00 | |
| | 3. Nouvelle-Ecosse | 9,755 00 | |
| | 4. Nouveau-Brunswick | 7,080 00 | |
| | | | 32,235 00 |
| 164. | Entretien et réparations de la goëlette *La Canadienne* | | 9,000 00 |
| 165. | Passes-migratoires et bancs d'huîtres | | 10,600 00 |
| 166. | Inspection des bateaux à vapeur | | 10,850 00 |

Résolutions à rapporter.

---

Le bill (No. 106) pour amender l'acte des brevets d'invention de 1872, est lu une troisième fois, et passé.

Les amendements faits en comité général au Bill (No. 26) relatif aux naufrages et au sauvetage, sont rapportés et adoptés, et le bill est lu une trosième fois, et passé.

L'Hon. M. *Pope* propose que le Bill (No. 75) pour pourvoir à l'enregistrement des mariages, naissances décès, et pour la préception de la publication de statistiques soit lu une seconde fois.

Et des débats s'ensuivant, les dits débats sont ajournés, sur motion du Très-Hon. Sir *John A. Macdonald*.

La Chambre s'ajourne alors, à lundi prochain.

JAMES COCKBURN,
Orateur.

# AVIS DE MOTIONS.

M. *Gillies*—Lundi prochain—Si M. *Keith*, officier de douane à Southampton, dans le comté de Bruce, a offer sa résignation au gouvernement ? Si oui, cette résignation a-t-elle été acceptée, et quand ? A-t-il été fait une nouvell nomination, et si oui, quelle est la personne qui a été nommée ? Ou si la nomination n'a pas encore été faite, quand e gouvernement a-t-il l'intention de la faire, et que'le est la personne qui doit être nommée ?

No. 36.

OTTAWA, SAMEDI, 26 AVRIL, 1873.

1ère Session, 2e Parlement, 36 Vict., 1873.

# VOTES ET DELIBERATIONS

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA.

Imprimés par I. B. Taylor, 29, 31 et 33, Ru Rideau

1873.

226

# No. 37.

# VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, LUNDI, 28 AVRIL 1873.

Dix pétitions sont présentées et déposées sur la table.

Les pétitions suivantes sont reçues et lues ;

De *W. M. Craney* et autres, de la ville de Oakville ; du révérend *E. Perren* et autres, du village de Georgetown ; du révérend *James McAlister* et autres ; du révérend *L. Cameron* et autres, du village d'Acton ; et de *James Appelbe* et autres, du circuit d'Oakville, tous du comté d'Halton ; du conseil municipal du township de Ramsay, comté de Lanark ; de *James Sloan* et autres, du village de Brentwood ; de *W. M. Hale* et autres, du village d'Orillia ; et de *D. W. Nelson* et autres, du village d'Orillia, tous du comté de Simcoe ; demandant la passation d'une loi contre la vente des liqueurs enivrantes.

De MM. *Gordon* et *Leith* et autres ; de *R. H. Margeson* et autres ; de MM. *Doull* et *Miller* et autres ; d'*Archibald Morton* et autres ; de MM. *A. B. Bligh* et compagnie, et autres ; et de *John Stairs* et autres, tous de la cité et comté d'Halifax, et d'autres parties de la province de la Nouvelle-Ecosse ; demandant certains amendements aux lois sur l'usure de la province de la Nouvelle-Ecosse.

M. l'Orateur met devant la Chambre des états généraux des baptêmes, mariages et sépultures dans les districts de Joliette, Québec, et de Bedford (supplémentaire), pour l'année 1872.

Aussi, le rapport annuel de la compagnie d'assurances mutuelles contre le feu du Castor et de Toronto, pour l'année 1872, avec une liste des actionnaires du capital garanti de la dite compagnie, datée le 31 déc., 1872.

M. *Lewis*, du comité spécial auquel a été renvoyé le Bill du Sénat, intitulé : " Acte pour venir au secours de *John Robert Martin*", présente le rapport suivant :

Votre comité a pris en considération le dit bill ainsi que la copie des procédures, jusqu'à jugement définitif, qui ont eu lieu dans la cour des Plaids communs pour le Haut-Canada, maintenant la province d'Ontario, dans l'affaire de *Martin* contre *Lount*, la preuve produite devant le Sénat à l'appui du dit bill, toutes les dépositions prises devant un comité du Sénat auquel le dit bill a été renvoyé, et tous les exhibits y mentionnés ; et il est convenu de rapporter le bill sans amendements.

M. *Carter* présente un bill (No. 126) pour autoriser l'incorporation de chambres de commerce dans la Puissance. —Seconde lecture, mercredi prochain.

Le bill (No. 36) pour amender l'acte incorporant la société permanente de construction et d'épargnes des francs tenanciers, est examiné en comité général, amendé, rapporté, lu une troisième fois, et passé.

L'amendement fait par le Sénat au bill (No. 39) pour incorporer la compagnie maritime d'améliorations de la Puissance du Canada, est pris en considération, lu une seconde fois, et adopté.

Le bill (No. 82) relatif au canal Desjardins est examiné en comité général, et il est fait rapport de progrès.

Le président demandant pour le comité la permission de siéger de nouveau, le Très-Hon. Sir *John A. Macdonald* propose que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, etc.—Adopté; et le bill est renvoyé au dit comité.

Les bills suivants sont lus une seconde fois, examinés en comité général, rapportés, lus une troisième fois et passés savoir :

Bill (No. 62) pour incorporer la compagnie d'Exprès de la Puissance du Canada ;

Bill (No. 61) pour incorporer la compagnie canadienne des Marbres de Marezzo.

Bill (No. 70) pour incorporer la chambre de commerce du comté de Kings (amendé) ;

Bill (No. 65) pour incorporer la Compagnie Royale Canadienne d'assurances ;

Bill (No. 98) pour changer le nom de la banque Supérieure du Canada en celui de Banque Impériale, et pour amender la charte de la dite banque.

Bill (No. 43) pour amender l'acte incorporant la compagnie du Pont suspendu de Queenston ;

Bill (No. 101) pour permettre à la compagnie du grand chemin de fer Occidental à étendre et amélior ses voies de correspondance ;

Bill (No. 102) pour incorporer la compagnie de jonction du grand chemin de fer Occidental et de la rive du lac Ontario ;

Bill (No. 56) pour amender l'acte incorporant la compagnie du pont de chemin de fer de la Rivière Détroit ;

Bill (No 55) pour amender l'Acte incorporant la compagnie du pont de chemin de fer et du tunnel de la Rivière St. Clair ;

Les Bills suivants sont lus une seconde fois, examinés en comité général rapportés, et la troisième lectures en est ordonnée pour demain, savoir :

Bill (63) pour amender les actes incorporant la compagnie de prêts et d'agences de Londres et Canadienne (responsabilité limitée) ;

Bill (No. 41) pour étendre les pouvoirs de la compagnie du télégraphe de Montréal, et pour d'autres fins.

M. *Tobin* présente un Bill (No. 127) pour règler le taux de l'intérêt dans la Province de la Nouvelle-Ecosse.—Seconde lecture, mercredi prochain.

M. *Killam*, propose que M. l'Orateur quitte le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité pour examiner la résolution suivante :

*Résolu*, qu'il est expédient d'autoriser le gouvernement du Canada à transférer à une compagnie l'embranchement du chemin de fer du gouvernement, dans la Nouvelle-Ecosse, qui s'étend depuis la jonction jusqu'à Windsor jusqu'à Windsor, à la condition que cette compagnie garantira le prolongement du système des chemins de fer de cette Province vers l'Ouest, en construisant un chemin de fer entre Annapolis et Yarmouth aux conditions dont on conviendra.

Et des débats s'ensuivant,—les dits sont ajournés, sur motion de M. *Church*.

Sur motion de M. *Findlay*, il est voté une adresse ; demandant copie de certaines réclamations contre le gouvernement pour pertes encourues par la destruction des estacades à l'embouchure de la rivière Madawaska dans le printemps de 1871 ; et copie de toutes parties des témoignages pris par les arbitres qui ont examiné les dites réclamations, qui ont trait à la conduite de *John Harvey*, le maître de glissoire en cet endroit.

Sur motion de M. *Mercier*, il est voté une adresse demandant un état détaillé de toutes les sommes d'argent payés depuis le premier janvier 1868 jusqu'à ce jour par le gouvernement de la la Puissance à *J. Adolphe Chicoine*, écr., avocat, de la cité de St. Hyacinthe, province de Québec, avec copie de tous reçus et pièces justificatives de tels paiement donnés par le dit *Chicoine*

Sur motion de M. *Rymal*, il est voté une adresse ; demandant copie de toute communication adressée par tout membre du gouvernement, ou avec son autorisation, à *Louis Riel* ou à toute autre personne touchant une amnistie ou un pardon ou toute mesure en faveur des assassins de *Thomas Scott*, ou en faveur d'aucune des personnes concernées dans les troubles de la Rivière-Rouge.

M. *Glass* propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fanteuil pour que la Chambre se forme en comité sur la résolution suivante :

*Résolu*, Qu'il serait très avantageux pour la Puissance aussi bien que pour les marchands et commerçants, et pour le public en général, d'établir un système du télégraphe plus économique, plus étendu, plus expéditif dans la Puissance du Canada, et qu'à cette fin il est expédient que le gouvernement prenne des mesures pour acheter, contrôler et faire fonctionner tout le système télégraphique de la Puissance conformément à la base adoptée en 1868 par le gouvernement du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irland.

Et des débats s'ensuivant, la dite motion est retirée avec la permission de la Chambre.

Sur motion de M. *Galbraith*, il est voté une adresse demandant copie de tous documents, lettres, rapports, témoignages et papiers concernant une enquête récemment tenue au sujut de *William Robertron*, Ecr., maître de poste du village de Lanark, et concernant sa démission comme tel.

Sur motion de M. *Daly*, il est voté une adresse demandant toute la correspondance entre le gouvernement Impérial et celui du Canada au sujet de la naturalisation des Allemands, aussi, copie de toute correspondance sur ce sujet entre le gouvernement Canadien et des sociétés allemandes en Canada.

Sur motion de l'honorable M. *Anglin*, il est voté une adresse demandant un état indiquant comment la somme accordée aux gouvernements locaux des Provinces du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse, de Québec, d'Ontario et de la Colombie Anglaise, a été dépensé; aussi copie des règlements faits par le gouvernement du Nouveau-Brunswick pour la colonisation des établissements d'Hellerup et Kincardine, et de tous autres règlements relatifs à l'immigration et à la colonisation faits par ce gouvernement durant les années 1872 et 1873.

Le Très-Hon. Sir *John A. Macdonald* présente la réponse à une adresse du 7 courant demandant toute correspondance entre le gouvernement du Canada et celui de toute province au sujet de la nomination de Conseils de la Reine, et copie de toute opinion donnée sur ce sujet par les officiers en loi de la couronne en Angleterre, et qui peut avoir été communiquée au gouvernement.

Sur motion de M. *De Cosmos*, il est voté une adresse demandant copie du rapport de l'agent spécial du département du revenu de l'intérieur concernant la Colombie Anglaise.

Aussi, une autre adresse demandant copie du rapport du surintendant des affaires des sauvages pour la Colombie Anglaise, pour 1872-3, et copie de toute correspondance subséquente concernant les affaires des Sauvages de la dite province.

Sur motion de M. *Taschereau*, il est voté une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de faire mettre devant cette Chambre copies du rapport, du jugement et de tous les procédés d'une cour d'enquête de division qui a été tenue à Lévis, lors du campement des volontaires au dit endroit en juin et juillet 1872, et qui était composée du Lieutenant-Colonel *Pauet*, Président, du Lieutenant-Colonel *Massicotte*, et du Major *Couchy*; laquelle Cour avait été nommés par le commandant du camp pour s'enquérir des causes de l'absence de quelques soldats du camp de la Brigade No. 2 pendant l'Inspection de la Brigade No. 1, et autres matières, et laquelle cour fit un rapport qui fut mis entre les mains du colonel *Ross*, adjudant-général.—Avec aussi copie de la preuve faite devant la dite cour d'enquête et de la correspondance échangé entre le commandant du camp et le département de la milice touchant cette affaire.

Sur motion de M. *Archibald*, il est voté une adresse demandant certains papiers concernant la démission du maître de poste a Farrow's Point.

Et la Chambre ayant continuée de siéger jusqu'à minuit.

Mardi, 29 Avril 1873.

Sur motion de M. *Chishglm*, la 60e règle relative à l'avis est suspendue quant au bill (No. 82) relative au Canal des Jardins, le quel a été ce jour renvoyé au comité des chemins de fer, etc.

La Chambre alors s'ajourne, étant 12. 20 A. M.

JAMES COCKBURN,
Orateur.

# AVIS DE MOTIONS

M. *De St. George*.—Mercredi prochain—Adresse demandant un état détaillé, par province, indiquant la quantité de tabac produit en Canada durant l'année qui a précédé l'imposition des droits actuels de licence et d'accise, ainsi que la quantité produite durant l'année fiscale expirée le 30 juin 1872, avec le montant perçu par le gouvernement et le coût de la perception.

M. *Fiset*—Mercredi prochain—Demandera au gouvernement: 1o. S'il a reçu des cultivateurs censitaires des seigneurs des paroisses de St. Fabien, St. Simon et St. Mathieu, dans le comté de Rimouski, ou de toute autre personne chargée de leurs intérêts, des requêtes ou demandes à l'effet de les exempter du paiement des *journées de corvée* mis à leur charge, nonobstant les dispositions de l'acte seigneurial de la province du Canada?

2o. Au cas où telles requêtes ou demandes auraient été soumises au gouvernement, si c'est l'intention du gouvernement d'adopter des mesures législatives ou autres, pour les libérer de l'obligation de payer les dites *journées de corvée*?

L'Hon. M. *McDonald*, (Pictou)—Mercredi prochain—Proposera l'amendement suivant au Bill (No. 41) pour étendre les pouvoirs de la compagnie du télégraphe de Montréal, savoir :

Si les habitants d'une ville, d'un village, ou d'un hameau, dans la Nouvelle-Ecosse, ne résidant pas sur la ligne ou les lignes qui doivent être construites en vertu de cet acte, désirent être mis en communication par télégraphe avec les dites lignes de la compagnie en quelqu'endroit que ce soit, et n'ont pas été auparavant ou ne sont pae déjà en communication avec quelqu'une des dites lignes, ils auront le droit de prélever la somme d'argent nécessaire pour construire une ligne de communication à cet effet, conformément à une spécification semblable à la spécification la plus approuvée des lignes de la compagnie ; et ils auront, après avoir construit cette ligne et avoir donné des garanties satisfaisantes à la compagnie pour le paiement, le ou avant le dernier jour de janvier de chaque année, d'une somme d'argent suffisante pour faire face aux frais de réparation et aux dépenses courantes de telle ligne d'embranchement, pour les affaires faites par son moyen, ou autrement, le droit de devenir actionnaires de la compagnie aux mêmes conditions que les actionnaires primitfs, et leurs actions formeront partie du capital de la compagnie.

M. *Mathieu*.—Mercredi prochain—Quand le Gouverneur rendra sa décision sur la requête soumise en 1871 par la corporation de la ville de Sorel, à Son Excellence le Gouverneur-Général en Conseil, demandant que le terrain de la commune que les citoyens de Sorel possédaient, mais dont ils ont été privés depuis quelques années, leur soit remis ?

M. *Mathieu*.—Mercredi prochain—Si c'est l'intention du Gouvernement d'améliorer la rivière Yamaska depuis le village de St. Aimé jusqu'à son embouchure ?

M. *Keeler*—Mercredi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement de faire enlever la digue aux Rapides de *Chisholm*, sur la Rivière Trent, laquelle digue occasionne l'inondation d'une grande étendue de terres au détriment de la salubrité publique en cet endroit ?

M. *Keeler*—Mercredi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement de présenter, durant la présente session, un bill pour autoriser la nomination de maître de havre pour les havres qui sont sous le contrôle du gouvernement sur le lac Ontario ?

M. *Keeler*—Mercredi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement de faire quelque chose pour la construction du canal projeté devant relier les eaux du lac Ontario à celles de la Baie de Quinté pour lequel objet il a été accordé un octroi de terres en 1796, dont le produit de la vente devait être appliqué à la construction du dit canal ?

M. *Glass*—Mercredi prochain—Proposera que la Chambre se forme en comité général pour examiner la résolution suivante :

*Résolu*, qu'il serait très avantageux pour la Puissance aussi bien que pour les marchands et commerçants, et pour le public en général, d'établir un système du télégraphe plus économique, plus étendue plus expéditif dans la Puissance du Canada, et qu'à cette fin il est expédient que le gouvernement prenne des mesures pour placer tout le système télégraphique de la Puissance sous le contrôle du gouvernement.

29 *Avril* 1873.

*Réunions des comités ce jour*, savoir :

Le comité général des élections à 10 heures, A. M., dans la chambre de comité No. 9.

*Aussi*

Les présidents de comités d'élection, à 10 heures, A. M., dans la chambre de comité No. 10.

J. P. LEPROHON, Greffier en chef, Elections contestées.

No. 37.

OTTAWA, LUNDI, 28 AVRIL, 1873.

1ère Session, 2e Parlement, 36 Vict., 1873.

VOTES ET DELIBERATIONS
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA.

Imprimés par I. B. TAYLOR, 29, 31 et 33, Rue Rideau
1873.

# No. 38.

# VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MARDI, 29 AVRIL 1873.

Trois pétitions sont présentées et déposées sur la table.

Sur motion de M. *Mathieu*, la pétition de *Louis Sylvestre*, M. P. P., et autres, de l'Isle du Pads, présentée ce jour et demandant que le Bill pour permettre à *James K. Ward* et autres, de placer des estacades dans le chenal entre l'Isle St. Ignace et l'Isle du Pads, dans la paroisse de l'Isle du Pads, dans le district de Richelieu soit passé sans amendements, nonobstant leur pétition présentée à cette Chambre le 28 ultimo, demandant qu'il soit inséré une disposition dans le dit Bill à l'effet que le dit chenal ne soit pas entièrement obstrué par les dites estacades, est reçue et lue, et la dite pétition est renvoyée au comité des bills privés.

L'hon. M. *Campbell*, du comité général des élections, fait rapport que, conformément à la 52e clause de l'acte concernant les élections parlementaires contestées, le comité a choisi deux membres additionnels pour faire partie de la liste des présidents, savoir : MM. *Webb* et *Mills*.

L'hon. M. *Blanchet*, du comité des chemins de fer, etc., présente le quatrième rapport du dit comité rapportant les bills suivants avec *des amendements*, savoir :

Bill (No. 83) pour conférer certains pouvoirs à la compagnie du chemin de fer de Montréal, Chambly et Sorel ;

Bill (No. 92) pour permettre à la compagnie du chemin de fer de Buffalo et du lac Huron à prendre des arrangements touchant ses obligations ;

Bill (No. 82) relatif au canal Desjardins.

Et le bill suivant *sans amendements* :

Bill (No. 76) pour autoriser la compagnie du chemin de fer de colonisation du Nord de Montréal à prolonger sa ligne depuis la Rivière Creuse jusqu'à un point où il se rencontre avec le chemin de fer canadien du Pacifique ; et aussi à étendre sa ligne jusqu'au Sault Ste. Marie, à la Baie Georgienne et au lac Supérieur, ou à unir sa ligne avec toute ligne de chemin de fer s'étendant jusqu'aux points ci-dessus mentionnés.

Sur motion de M. *Gibbs* (Ontario Sud), l'ordre du 23 du courant, renvoyant le bill (No. 121) pour amender l'Acte relatif aux chemins de fer au comité des chemins de fer, canaux et télégraphes est déchargé, et le bill est placé sur les ordres du jour pour subir une seconde lecture.

L'hon. M. *Langevin* présente la réponse à une adresse du 23 du courant, demandant un état de tout l'ouvrage fait durant l'année 1872 par le dragueur à vapeur de la Puissance, le " *Canada* " ; aussi un état du coût du " *Canada*," indiquant le montant des réparations qui y ont été faites durant l'année 1872, et les dépenses quotidiennes du " *Canada* " quand il est employé et quand il ne l'est pas.

Aussi, la réponse à une adresse du 5 juin 1872, demandant la correspondance entre Lévi Larue, surintendant de l'écluse de St. Ours, et le gouvernement, au sujet de la rémunération des personnes employées à la dite écluse.

Le bill (No. 24) pour amender l'acte relatif à certaines Banques d'Epargnes, dans les Provinnces d'Ontario et Québec est examiné en comité général. amendé, rapporté, et adopté.—Troisième lecture, jeudi prochain.

Le Bill (No. 13) relatif aux chargements sur les ponts de navire, est examiné en comité général et rapporté.—Troisième lecture, demain.

Un message est reçu du Sénat adoptant les bills suivants sans amendements, savoir :

Bill (No. 18) pour étendre les dispositions de l'Acte du Grand-Tronc, 1862, en ce qui concerne certains bons privilégiés, pour une période ultérieure, pour régler le taux de l'intérêt pour l'avenir sur les bons et les actions privilégiés, et pour d'autres fins ;

Bill (No. 10) pour amender les actes relatifs aux gardiens de port à Montréal et Québec ;

Le Bill (No. 110) pour pourvoir à l'interrogatoire des témoins sous serment par le Sénat et la Chambre des Communes et par leurs comités, en certains cas ;

Aussi, annonçant que leurs Honneurs ont permis aux honorables MM. *Macpherson, Cochrane, Chapais, Foster* et *Campbell* de comparaître et rendre témoignage devant le comité auquel ont été renvoyées les accusations de l'hon. M. *Huntington* au sujet du chemin de fer Canadien du Pacifique, s'ils le jugent à propos.

Aussi, adoptant les bills suivants avec des amendements, savoir :

Bill (No. 21) pour amender la charte de la compagnie d'assurances contre les risques isolés du feu du Canada, (Sur motion de M. *Mackenzie*, les dits amendements sont adoptés) ;

Bill (No. 6) pour incorporer la banque des Trois-Rivières.

Aussi, avec les bills suivants du dit Sénat auxquels il demande le concours de cette Chambre, savoir :

Bill (No. 128) relatif à la prison centrale pour la Province d'Ontario. (Sur motion du Très-Hon. Sir *J. A. Macdonald*, ce bill est lu une première fois.—Seconde lecture, jeudi prochain) ;

Bill (No. 129) pour amender l'acte 32 et 33 Vic., ch. 70, pour unir les compagnies d'assurances mutuelles contre le feu, du Castor et de Toronto. (Sur motion de l'honorable M. *Cameron* (Cardwell.) ce bill est lu une première fois.—Seconde lecture, demain.)

M. *Mackay*, du comité de l'élection de Kent (N.B.,) fait rapport que le comité s'est réuni le 28 mars 1873, et qu'il a siégé d'un jour à l'autre, excepté quand il s'est ajourné avec la permission de la Chambre, et qu'ayant interrogé des témoins et entendu le pétitionnaire et le membre siégeant par leurs avocats respectifs, il en est venu aux résolutions suivantes, savoir :—

1. Que le cautionnement du pétitionnaire, *Auguste Renaud*, est insuffisant.
2. Que la pétition du dit *Auguste Renaud* soit renvoyée.
3. Que la dite pétition n'est ni frivole ni vexatoire.

M. *Scatcherd* présente une pétition de *William A. Thomson* et un autre, demandant la permission de présenter une pétition demandant l'incorporation d'une compagnie de télégraphe, est reçue et lue nonobstant l'expiration du délai pour présenter des pétitions pour bills privés.

M. *Stephenson*, du comité des impressions, présente comme étant le cinquième rapport du dit comité les résolutions suivantes :

1. *Résolu*, que ce comité, après une minutieuse et complète investigation de tous les faits se rattachant aux contrats conclus entre le Parlement du *Canada* et M. *I. B. Taylor*, pour les impressions requises par les deux Chambres du Parlemsnt, et considérant la nécessité absolue qu'il y a, dans l'intérêt public, que les impressions parlementaires soient faites aussi promptement que possible, est d'opinion qu'il n'est que juste que M. *Taylor* reçoive des prix plus élevés que ceux qui lui sont maintenant payé, pour certaines parties de l'ouvrage exécuté en vertu de son contrat.

2. *Résolu*, que le dit comité conjoint des impressions ayant décidé que M. *I. B. Taylor* a droit en justice à des prix plus élevés que ceux qui lui sont maintenant payés pour certains ouvrages par lui exécutés comme imprimeur parlementaire en vertu de son contrat le dit M. *Taylor* soit payé d'après les prix suivants, savor :

Pour la composition, 30 centins par mille Ems.

Pour l'impression, 25 centins par demi-rame.

Pour les changements, 20 centins par heure.

3. *Résolu* que l'augmentation des prix recommandée par la résolution précédente pour certaines impressions exécutées par M. *Taylor*, s'appliquera à tout ouvrage exécuté par lui pour les sessions de 1871, 1872, 1873 et 1874.

4. *Résolu*. Que comme le présent contrat de M. *Taylor* expire l'an prochain, il soit demandé des soumissions, durant la vacance, pour les impresions du parlement, et que ces soumissions soient envoyées avant l'ouverture de la prochaine session.

Le comité prend aussi la liberté de soumettre ci-annexées les minutes de ses délibérations, ainsi que le rapport de son sous-comité sur le second rapport du greffier du comité, et les divers documents y annexés numérotés depuis A jusqu'à J, inclusivement.

(*Pour les dits Documents, voir l'Appendice des Journaux.*

Sur motion de M. *Mills*, la réponse à une adresse du 7 courant, au sujet de la nomination de Conseils de la Reine, etc., est renvoyée au comité conjoint des impressions, afin que l'impression en soit recommandée par ce comité.

Le bill (No. 96) pour amendee l'acte de pension des membres du service civil, est lu une seconde fois, examiné en comité général, rapporté, lu une troisième fois, et passé.

Le bill (Ne. 97) pour pourvoir à l'inspection du gaz et des gazomètres, est lu une seconde fois, et renvoyé au comité des banques, etc.

Le bill (No. 105) pour amender l'acte relatif aux compagnies à fonds social créées pour construire des ouvrages à l'effet de faciliter la descente du bois de construction dans les rivières et cours d'eau,—est lu une seconde et une troisième fois, et passé.

Le bill (No. 115) relatif au service de la malle Océanique, est lu une seconde fois, examiné en comité général, rapporté, adopté, lu une troisième fois, et passé.

Le bill (No. 113) pour autoriser l'emprunt de la somme d'un million et demi de piastres pour être dépensée à l'amélioration de la navigation du lac St. Pierre et du fleuve St. Laurent, et pour autoriser l'imposition de péages, si cela était nécessaire, pour faire face à l'intérêt sur cette somme, est lu une seconde fois, examiné en comité général et rapporté.—Troisième lecture, jeudi prochain.

Le bill (No. 122) pour amender l'acte relatif à la construction du chemin de fer Intercolonial, est lu une seconde et une troisième fois, et passé.

Le bill (No. 125) relatif au havre de Pictou est lu une seconde fois, examiné en comité général, rapporté, lu une troisième fois, et passé.

La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(*En comité.*)

Les résolutions suivantes sont adoptées :

SAUVAGES.

| | | | |
|---|---|---|---|
| 167. | Allocation annuelle aux Sauvages, Québec | | $400 00 |
| 168. | do do Nouvelle-Ecos e | | 3,300 00 |
| 169. | do do Nouveau-Brunswick | | 3,200 00 |
| 170. | Achat de couvertures de laine pour les Sauvages âgés et infirmes, Ontario et Québec, et leur transport | | 1,600 00 |
| 171. | Annuités payables aux Sauvages des Territoires du Nord-Ouest, en vertu du Traité No. 1, savoir :— | | |
| | 1. Bande de la Rivière à la Tête Cassée, 93 personnes | 279 00 | |
| | 2. do du Fort Alexandre, 320 personnes | 960 00 | |
| | 3. Sauvages du Fort Garry, 233 personnes | 699 00 | |
| | 4. do de Pembina, 312 personnes | 936 00 | |
| | 5. Bande du Portage la Prairie, 425 personnes | 1,275 00 | |
| | 6. do de St. Pierre, 1493 personnes | 4,479 00 | |
| | | | 8,628 00 |
| 172. | Annuités payables aux Sauvages des Territoires du Nord-Ouest, en vertu du Traité No. 2 :— | | |
| | 1. Bandes de la Rivière Fairford, 299 personnes | 897 00 | |
| | 2. Bande du Lac Manitoba, 160 personnes | 480 00 | |
| | 3. Bandes de Riding Mountain, Fort Ellice et Lac Dauphin, 113 personnes | 339 00 | |
| | 4. Bandes de la R. de la P. d'Eau et aux Grues, 176 personnes | 528 00 | |
| | 5. Bande de la Rivière Berens, 447 personnes | 1,341 00 | |
| | 6. Bandes du Fort Francis, Lac à la Pluie et bandes voisines, 1,000 personnes | 3,000 00 | |
| | | | 6,585 00 |
| 173. | Traitements des commissaires des Territoires du Nord-Ouest, assistant-commissaires, agents, interprètes, instituteurs et officiers de santé. Frais de route des commissaires et agents, fourniture de bureau, médecines et dépenses contingentes | | 10,900 00 |
| 174. | Approvisionnements pour les Sauvages se rendant pour recevoir les annuités, et en d'autres occasions | | 5,000 00 |
| 175. | Instruments aratoires, etc., pour être donnés aux chefs qui n'en ont pas encore reçus. | | 1,500 00 |
| 176. | Pour faire face aux dépenses se rattachant aux traités devant être faits avec les tribus de Sauvages sur la Saskatchewan | | 10,000 00 |
| 177. | Pour payer les dépenses se rattachant aux Sauvages, Colombie Britannique | | 29,000 00 |

DIVERS.

| | | |
|---|---|---|
| 178. | Impression de la *Gazette Officielle* | 3,330 00 |
| 179. | Frais de port de la do | 1,200 00 |
| 180. | Impressions diverses | 5,000 00 |
| 181. | Dépenses imprévues devant être faites en vertu d'un arrêté du conseil, et leur compte détaillé sera mis devant le parlement durant les premier quinze jours de la prochaine session | 30,000 00 |
| 182. | Dépenses à faire pour connaître l'heure exacte à Ottawa, et faire tirer le coup de canon de midi | 400 00 |
| 183. | Pour l'achat et l'entretien de bateau et de ceintures de sauvetage. Récompenses dans le sauvetage de personnes et enquête relatives aux naufrages et accidents | 9,400 00 |
| 184. | Commutation au lieu d'une remise de droit sur articles importés pour l'usage de l'armée et de la marine devant être faite par un arrêté du conseil | 10,000 00 |
| 185. | Examen et classement des capitaines et seconds de navire (marine marchande) | 7,000 00 |
| 186. | La moitié de la dépense faite par l'Angleterre se rattachant aux explorations du tracé de la frontière entre le Canada et les Etats-Unis, d'Amérique, 49ème paralelle de latitude nord | 120,000 00 |
| 187. | La moitié de la dépense pour exploration du tracé de la ligne de frontière entre Ontario et les territoires du Nord-Ouest (à revoter) | 12,000 00 |

Et la Chambre ayant continué de siéger en comité jusqu'à minuit,

*Mercredi*, 30 *avril* 1873,

Les résolutions suivantes sont adoptées :

DIVERS, (*Continuation.*)

| | | | |
|---|---|---|---|
| 188. | Arpentages à Manitoba, territoire du Nord-Ouest | | $250,000 00 |
| 189. | Solde et entretien des troupes fédérales à Manitoba, savoir: 343 officiers, sous-officiers et soldats, y compris les frais de casernement, dépenses contigentes, etc | | 140,000 00 |
| 190. | Magasins de milice de réserve, troisième et dernier versement dû au gouvernement impérial sur achat de munitions, lors du retrait des troupes régulières en 1870-71. | | 144,906 00 |

PERCEPTION DU REVENU.

*Douanes.*

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 191. | Traitement et dépenses contingentes aux différents ports, savoir:— | | | |
| | 1. Dans la province d'Ontario | 187,246 25 | | |
| | 2. do Québec | 176,214 00 | | |
| | 3. do Nouveau-Brunswick | 79,736 50 | | |
| | 4. do Nouvelle-Ecosse | 97,240 25 | | |
| | 5. do Manitoba et le Territoire du Nord-Ouest | 11,800 00 | | |
| | 6. do Colombie Britannique | 24,000 00 | | |
| | 7. Traitements et frais de route des inspecteurs des ports | 11,000 00 | | |
| | | | | 587,237 00 |
| 192. | Dépenses contingentes du bureau principal, pour impressions, papeterie, annonces, télégrammes, etc., pour les différents ports d'entrée | | | 15,000 00 |

Résolutions à rapporter.

---

Rapport à recevoir, et permis au comité de siéger de nouveau, jeudi prochain.

M. *Domville* présente une pétition d'*E. A. Prentice*, Ecr., et autres, demandant de mettre devant la Chambre une pétition demandant à être incorporés sous le nom de a compagnie du cable du Canada, est reçue et lue nonobstant l expiration du délai pour présenter des pétitions pour Bills Privés.

Il présente en conséquence la dite pétition d'*E. A. Prentice*, Ecr., et autres, demandant à être incorporés sous le nom de la compagnie du Cables du Canada, laquelle est reçue et lue, et les dites pétitions sont renvoyées au comité des ordres permanents ;

La Chambre alors s'ajourne, étant 1.20, A.M.

JAMES COCKBURN,
Orateur.

---

# AVIS DE MOTIONS

L'Hon. M. *Tilley*—Jeudi prochain—Proposera que cette Chambre se forme en comité un jour ultérieur pour examiner la résolution suivante :

1. Que par les dispositions de l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique, 1867, et d'après les termes et conditions en vertu des quels les provinces de la Colombie Britannique et de Manitoba ont été admises dans la confédération, le Canada est devenu responsable des dettes et obligations existantes de chaque province au moment de devenir partie de la Puissance, sujet à la condition que chaque province serait chargé de l'intérêt au taux de cinq pour cent par année sur l'excédant de ses dites dettes et obligations sur certains montants fixés, ou recevrait un intérêt au même taux, payable semi-annuellement et d'avance, sur le montant dont ses dites dettes et obligations seraient au-dessous de certains montants fixés.

2. Que le montant fixé comme susdit dans le cas des Provinces d'Ontario et de Québec conjointement (comme ayant jusque là formé la Province du Canada) était de soixante-et-deux millions cinq cent mille piastres ($62,500,000), et que la dette de la dite ci-devant Province, telle que maintenant constatée, excédait la dite somme de dix millions cinq cent six mille quatre vingt huit piastres et quatre-vingt-quatre centins ($10,506,088.84) pour l'intérêt comme susdit, sur laquelle somme les dites deux provinces étaient responsables envers le Canada.

3. Qu'il est expédient de délier les dites provinces d'Ontario et de Québec de leurs dites obligations, et à l'avenir de considérer, dans leur cas, le dit montant fixé comme étant augmenté de la dite somme de $10,506,088.84.

4. Que pour accorder une compensation aux autres provinces de la Puissance pour cette addition à la dette générale du Canada, les montants fixés comme suidit pour les provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, par l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique, 1867, et pour les provinces de la Colombie Britannique et de Manitoba en conformité des conditions de leur admission dans la Puissance seront augmentés dans la même proportion.

5. Que les subventions en faveur des diverses provinces, en juillet 1873, seront payées conformément aux résolutions qui précèdent.

L'hon. M. *Tilley*—Jeudi prochain—Proposera que la Chambre se forme en comité, vendredi prochain, pour examiner les résolutions suivantes :

1. Qu'il appert que les soumissions à l'effet d'obtenir des contrats pour des travaux sur les sections depuis 1 jusqu'à 7 du chemin de fer Intercolonial, inclusivement, ont été offertes dans un temps où les informations nécessaires quant à

la quantité d'ouvrage à faire sur chaque section ne pouvaient être données par les commissaires, et que ces soumissions ont en conséquence été offertes sans informations suffisantes ou même sans une estimation approximative des quantités.

2. Qu'il appert que sur les sections 1 et 2 l'ouvrage a été exécuté par les entrepreneurs primitifs ; que sur la section 1 l'ouvrage est terminé et les rails sont posés, et que sur la section 2 on est en voie de poser les rails et que tout l'ouvrage sera terminé d'ici à environ deux mois.

3. Qu'il appert que les entrepreneurs des sections 1 et 2 ont fait des réclamations pour de l'ouvrage *extra*, et que les commissaires après mûre considération et discussion avec l'ingénieur en chef, ont recommandé qu'ils soient autorisés à régler pleinement les dites réclamations, savoir : en accordant pour la section 1 la somme de $35,000, et pour la section 2, la somme de $45,000.

4. Qu'il appert que les entrepreneurs primitifs des sections 3, 4, 5, 6 et 7 ont failli, et que les commisssaire, après mûre considération et discussion avec l'ingénieur en chef, ont recommandé que les sommes suivantes, en sus de ce qui a déjà été payé, soient accordées, savoir : pour la section 3, $17,273 ; pour la section 4, $25,984 ; pour la section 5, $25,717 ; pour la section 6, $23,938, et pour la section 7, $20,892.

5. Qu'il est expédient d'autoriser le paiement aux divers entrepreneurs des dites sections de sommes n'excédant pas celles recommandées par les commissaires pour les diverses sections respectivement, pourvu qu'à même ces sommes ainsi payées, toutes les réclamations locales pour ouvrage et autres services non payés par les entrepreneurs seront payees par les commissaires, et que la balance seulement sera payée aux entrepreneurs.

Le Très-Hon. Sir *John A. Macdonald*—Jeudi prochain—Proposera qu'il soit.

1. *Résolu*, Que tout juge de quelqu'une des cours provinciales qui pourra être appelé à décider du mérite d'une pétition d'élection, ou à agir comme membre d'une Cour des Elections, recevra une indemnité pour ce travail de *cent piastres* pour chaque pétition d'élection instruite devant lui, en sus de son traitement comme juge de cette cour provinciale ; et une indemnité supplémentaire de *dix piastres par jour*, pour chaque jour durant lequel il sera nécessairement occupé à l'instruction d'une pétition d'élection, ou durant lequel il siégera à la Cour des Elections, ainsi que ses frais de route lorsqu'il s'absentera du lieu de sa résidence dans l'exercice de ces fonctions—et

2. Tout juge *ad hoc* nommé pour décider du mérite d'une pétition d'élection recevra une pareille indemnité de *cent piastres* pour chaque pétition instruite devant lui, et une indemnité supplémentaire de *dix piastres par jour*, pour chaque jour durant lequel il sera nécessairement occupé à l'instruction d'une pétition d'élection ou durant lequel il siégera à la Cour des Elections, ainsi que ses frais de route lorsqu'il s'absentera du lieu de sa résidence dans l'exercice de ces fonctions :

3. Et ces indemnités seront payées à même les deniers non appropriés formant partie du fonds consolidé de revenu du Canada, sur le rapport de l'auditeur-général qu'elles ont été réclamées et sont dues.

2. *Résolu*, Que les frais de route et autres dépenses du juge, et tous les frais encourus par le shérif ou tout autre officier, en conséquence d'une séance pour l'instruction d'une pétition d'élection, et pour fournir une salle d'audience et ses accessoires, seront défrayés de la même manière que les autres dépenses incidentes payable par la Puissance en vertu du présent acte.

3. *Résolu*, Que les dépenses raisonnables encourues par toute personne pour comparaitre et rendre témoignage, dans l'instruction d'une pétition d'élection, seront allouées à cette personne, par un certificat signé du juge ou du greffier de la cour ou autre officier qu'il appartiendra, selon le tarif qui règle les honoraires et frais des témoins, dans des actions au civil, devant les cours supérieures de droit dans la même province et ces dépenses, si le témoin est appelé et examiné par le juge, seront censées faire partie des frais de l'organisation de la cour, et dans les autres cas, elles seront censées faire partie des frais de la partie qui aura appelé le témoin et seront supportées par la partie intéressé dans la décision de la pétition que le juge désignera.

4. *Résolu*, Que les devoirs que devra remplir le greffier ou autre officier désigné d'une Cour des Elections ou des règles de la cour, seront, si la Cour des Elections se compose de juges de quelque cour ou de cours fédérales ou provinciales, rempli par celui ou ceux des officiers de la cour ou des cours en dernier lieu mentionnées que désigneront les juges ou la cour des élections ; et si la cour des élections se compose de juges nommés *ad hoc*, alors ils seront remplis par la personne ou les personnes que le gouverneur pourra charger d'agir comme greffier ou autre officier prescrit ;—et la rémunération qui sera accordée dans l'un ou l'autres cas pour ces services sera fixée par le gouverneur en conseil, sur le rapport de la cour des élections en question.

L'Hon. M. *Fortin*.—Jeudi prochain—Proposera que les journaux de cette Chambre, à la date du 23 mars 1871, soient lus, dans le but de proposer subséquemment la nomination d'un comité spécial chargé de prendre en considération la réponse à une adresse de cette Chambre en date du 27 mars 1871, demandant copie de la pétition ou des pétitions présentées par *Joseph Bouchette*, en son nom ou au nom des petits enfants de feu *Joseph Bouchette*, de son vivant arpenteur-général de la Province du *Canada*, maintenant la Province de *Québec*, avec copie de tous documents et appendices annexés à la dite pétition ou aux dites pétitions ou les accompagnant, le dit comité devant se composer de neuf membres, et avoir le pouvoir de faire rapport, et d'envoyer quérir personnes et papiers.

M. *Witton*—Mercredi prochain—proposera qu'il soit *résolu* : Que considérant l'immense importance pour tout le pays qui se rattache au développement des manufactures de cette Puissance, il est expédient et très-désirable que le gouvernement se procure les plus amples informations touchant l'utilisation des matières premières dans les différents procédés de manufacture, que la prochaine Exposition de Vienne a spécialement pour objet de faire connaître.

M. *Gibson*—Jeudi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement d'agrandir et améliorer les canaux de Williamsburg, durant cette saison ; et si oui, quelles sont les améliorations projetées ?

M. *Palmer*—Jeudi prochain—Proposera qu'il soit *résolu* : Que dans l'opinion de cette Chambre, il est expédient de pourvoir à l'inspection et à la classification de tous les navires de mer construits en Canada.

Le Très-Hon. Sir *John A. Macdonald*—Jeudi prochain—Proposera que lorsque la Chambre s'ajournera vendredi, elle soit ajournée jusqu'à samedi, à trois heures P. M., et que l'ordre des délibérations ce jour-là soit le même que pour le vendredi.

M. *Flesher*—Jeudi prochain—Si le gouvernement se propose, durant cette session, de recommander une appropriation pour aider à l'amélioration des havres à Meaford et Thornbury ?

M. *Jetté*—Jeudi prochain—Fera motion qu'il lui soit permis de présenter un bill intitulé : " *Acte pour abolir la qualification foncière des membres de la Chambre des Communes.*

M. *Keeler*—Jeudi prochain—Les terres de la Péninsule de Presqu'Isle et de *High Bluff*, sur le Lac Ontario, ont-elles été transférées par le gouvernement d'Ontario à celui de la Puissance, en vertu de l'ordre en conseil approuvé par le lieutenant gouverneur le 18 avril 1871 ? Et si oui, quelles mesures ont été prises pour empêcher la destruction du bois debout de construction sur les dites terres qui sert d'abri aux navires fréquentant le Havre ? Aussi, quel arrangement a-t-il été pris avec les *squatters* maintenant en possession des dites terres ?

M. *Palmer*—Jeudi prochain—Proposera d'ajonter la clause suivante au bill pour étendre les pouvoirs de la compagnie du télégraphe de Montréal et pour d'autres fins, lors de sa troisième lecture :—

Le gouvernement de cette Puissance pourra, en tout temps à l'avenir, s'il le désire, prendre possession des lignes télégraphiques érigées par la compagnie en vertu des dispositions du présent acte, et les faire fonctionner à son profit et sous son contrôle, en payant à la compagnie le coût net de ces lignes et dépendances, et l'intérêt sur icelui si les recettes n'ont pas été suffisantes pour payer l'intérêt avec un bonus de dix pour cent.

M. *Blain*—Jeudi prochain—Proposera les résolutions suivantes :

1. Qu'ayant égard au désir formel des habitants des Etats de l'Iowa, de l'Illinois du Kansas, de Nebraska, de Dacota, de l'Ohio et du Minnesota d'avoir des voies de communication améliorées pour la transmission des produits énormes de ces régions au bord de la mer, et d'avoir la coopération de la Puissance du Canada à l'effet d'obtenir des avantages réciproques à cet égard ; et considérant qu'une convention des dits Etats doit être tenue prochainement pour aviser aux meilleurs moyens de parvenir à ce résultat, et que la construction du canal à navires de Huron et Ontario est considérée dans ces Etats comme étant le meilleur ouvrage projeté pour cet objet, il soit nommé un comité de sept membres de cette Chambre chargé de s'enquérir et faire rapport sur tous avantages (indiquant les sortes d'avantages) que la construction du dit canal offrirait à cet égard, et sur les profits (indiquant quels profits) que retirerait la Puissance de la construction du dit canal, lequel deviendrait, avec les autres eaux navigables, la voie de transport des produits des Etats de l'Ouest et aussi des vastes territoires canadiens situés le long des rives des Lacs Huron et Supérieur, et s'étendant vers le Nord et l'Ouest jusqu'à l'Océan Pacique.

2. Qu'il est expédient que des commissaires soient nommés, afin de promouvoir les intérêts commerciaux de cette Puissance, pour assister à la convention prochaine projeté du peuple des Etats de l'Ouest-sus nommés, dans le but de discuter avec les membres de la dite convention les mérites du plan du canal projeté de Huron et d'Ontario, et de faire rapport du résultat et aussi de l'aide que pourrait offrir le peuple des dits Etats pour la construction du dit canal.

M. *Palmer*—Jeudi prochain—Proposera qu'il soit *résolu* : Que, dans l'opinion de cette Chambre, une commission devrait émaner de suite pour s'enquérir touchant la prétendue incapacité des navires canadiens de supporter la mer provenant des chargements trop considérables, des chargements sur les ponts, de leur mauvaise construction, de leur équippement, de leur forme ou de leur mécanisme, de leur vetusté, ou de leur mauvais arrimage ; aussi, pour s'enquérir touchant le système actuel d'inspection des navires de mer et d'assurances maritimes, et touchant l'état de la loi sur la responsabilité des propriétaires de navire pour les dommages causés à ceux qu'ils emploient, et sur l'effet du mauvais mesurage des navires, et suggérer le meilleur remède à apporter aux maux qui peuvent avoir résulté des choses susdites.

L'Hon. M. *Tilley*—Jeudi prochain—Proposera que la Chambre se forme en comité, vendredi prochain, pour examiner les résolutions suivantes :

1. Qu'ils est expédient d'accepter la somme de cinq cent mille piastres de la compagnie du chemin de fer du Nord (Northern) du Canada pour parfait paiement de la dette de cinq cent soixante et quinze mille louis sterling due par cette compagnie à la Puissance.

2. Qu'il est expédient que la résolution précédentes ne vienne en force qu'aux conditions qui seront approuvées par le gouverneur général en conseil, et de plus sur la preuve, à la satisfaction du gouverneur général en conseil, que la compagnie du chemin de fer du Nord (Northerm) s'est procuré la soescriptlon *bonâ fide* d'un capital additionnel suffisant pour faire face à la dépense de cinq cent mille piastres pour changer la jauge de son chemin de fer, pour renouveler ses rails, améliorer sa voie, augmenter le nombre de ses voies supplémentaires, son fonds roulant, les facilités en faits de quais, et les autres appartenances de son chemin de fer, et pour augmenter son efficacité.

M. *Edgar*—Jeudi prochain—Adresse demandant un état donnant les informations suivantes :

1° Indiquant les noms des compagnies de steamers ou des propriétaires de navires dont les navires ont été employés durant l'année 1872 à transporter au Canada les émigrés qui ont reçu du gouvernement des gratifications pour leurs passages.

2° Indiquant le prix ou les différents prix payés aux propriétaires de navires en 1872 pour chaque adulte ainsi transporté, distinguant la partie payée par le gouvernement et celle payée autrement.

3° Donnant copie de toutes annonces demandant des soumissions de la part de propriétaires de navires pour transporter des émigrés recevant des gratifications pour leurs passages en 1872 et 1873, et les noms des journaux dans lesquels ces annonces ont été publiées.

4° Contenant les noms de toutes compagnies de steamers ou de tous les propriétaires de navires avec lesquels il a été pris des arrangements pour transporter des émigrants recevant des gratifications pour leurs passages en 1873, et les différents prix pour chaque adulte ainsi transporté, distinguant la partie payable par le gouvernement et celle payable autrement.

---

*Mercredi* 30 *Avril* 1873.

*Réunions des comités ce jour*, savoir :

Le comité général des élections à 10 heures, A. M., dans la chambre de comité No. 9.

J. P. LEPROHON, Greffier en chef, Elections contestées.

No. 38.

OTTAWA, MARDI, 29 AVRIL, 1873.

1ère Session, 2e Parlement, 36 Vict., 1873.

# VOTES ET DELIBERATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA.

Imprimés par I. B. Taylor, 29, 31 et 33, Rue Rideau

1873.

# No. 39.

# VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MERCREDI, 30 AVRIL 1873.

Treize pétitions sont présentées et déposées sur la table.

Les pétitions suivantes sont reçues et lues :

De *A. D. Hamelin*, J. P., et autres, navigateurs des paroisses de Deschambault, Ste. Anne de la Pérode, St. Charles des Grondines, et Notre-Dame de Portneuf, dans le district de Québec : demandant qu'aucun bill ayant pour objet d'exiger de meilleures qualifications des aspirants à la charge de pilote pour et audessus du havre de Québce ne devienne loi.

De *Nérée Sauvageau*, Maire, et autres, des Grondines ; de *Théophile Marcotte*, maire, et autres, de St. Bazile ; de *Camille Germain* et autres, du Cap-Santé ; de *Frederick Savary* et autres, de St. Raymond ; d'*Anselme Thibodeau*, maire, et autres ; de *Casimir Hamelin*, maire, et autres, de Deschambault ; de *Louis Leclère* et autres, de Ste. Jeanne de Neuville ; et de *Joseph Ricard*, maire, et autres, de St. Casimir, tous du comté de Portneuf ; demandant que le droit d'excise sur le tabac canadien soit aboli.

Du conseil municipal du village de Mitchell ; demandant la passation d'une loi contre la vente des liqueurs enivrantes.

L'honorable M. *Campbell*, du comité général des élections, fait rapport, conformément à la 52e clause de l'acte concernant les élections parlementaires contestées, que le comité a choisi deux membres additionnels pour faire partie de la liste des présidents, savoir : MM. *Brooks* et *Pelletier*.

Il fait aussi rapport des noms des membres du comité spécial nommé pour décider du mérite de la pétition se plaignant de l'illégalité de l'élection pour le district électoral du comté d'Addington, lesquels membres sont : MM. *Brown*, *Grover*, *Haggart*, *Nelson* et *Carter* (président), et que le comité a annexé la dite pétition à ce rapport.

Il fait aussi rapport des noms des membres du comité spécial nommé pour décider du mérite des pétitions se plaignant de l'illégalité de l'élection pour le district électoral de la ville de Brockville, avec le township d'Elisabethtown y-annexé, lesquels membres sont : MM. *Currier*, *Gibbs* (Ont. Nord), *Bodwell*, *Gillies* et *Scatcherd* (président), et que le comité a annexé à ce rapport les dites pétitions.

Il fait aussi rapport des noms des membres du comité spécial nommé pour décider du mérite de l'élection pour le district électoral de Stormont, lesquels membres sont : MM. *Wright* (Ottawa), *Thompson* (Caribou), *Oliver*, *Burpee* (Sunbury) et *Jetté* (président), et que le comité a annexé à ce rapport la dite pétition.

Il fait aussi rapport des noms des membres du comité spécial nommé pour décider du mérite de l'élection pour le district électoral pour la division Est du comté de Durham, lesquels membres sont: MM. *Wallace* (Norfolk), *Nathan*, *Bergin*, *Galbraith* et *Pozer*, (président), et que le comité a annexé à ce rapport la dite pétition.

Il fait aussi rapport des noms des membres du comité spécial nommé pour décider du mérite de l'élection pour le district électoral de la cité de Québec-Centre, lesquels membres MM. *Ross*, (Champlain), *Masson*, *Pâquet*, *White*, (Halton), et *Kirkpatrick*, (président), et que le comité a annexé à ce rapport la dite pétition.

Il présente aussi le second rapport du comité des lois expirantes, lequel est comme suit:

Votre comité représente respectueusement qu'il est fortement d'opinion qu'il n'est pas désirable de rendre permanente la présente loi de banqueroute et de faillite, et qu'elle devrait être abrogée.—Il exprime cette opinion d'autant plus que la loi actuelle n'expirera que quelques mois avant la réunion du Parlement l'an prochain.—Alors si on le juge nécessaire, une loi nouvelle et meilleure pourra être décretée.

L'hon. Sir *Francis Hincks*, du comité des banques et du commerce, présente le septième rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a examiné les bills suivants, et il est convenu de les rapporter avec des amendements, savoir:—

Bill (No. 49) relatif aux poids et mesures;

Bill (No. 81) pour incorporer la compagnie d'importation de métaux du Canada;

Bill (No. 95) pour incorporer la compagnie de bassins et d'entrepôt de la Puissance, et

Bill (No. 112) pour incorporer la banque centrale du Canada, *sans amendements*.

M. *Savary* présente un Bill (No. 130) relatif à l'intérêt et à l'usure dans la province de la Nouvelle-Ecosse.—Seconde lecture, vendredi prochain.

Sur motion de M. *Forbes*, il est voté une adresse demandant copie de toute correspondance entre le gouvernement de la Puissance et les différents gouvernements des Indes Occidentales Anglaises et étrangères au sujet d'un service postal entre ces pays; aussi, copie de toutes soumissions ou offre pour l'accomplissement de ce service.

M. *Mills* propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité pour examiner les résolutions:

1. *Résolu*, Que le gouvernement des Etats-Unis, par la convention de 1818, a renoncé pour toujours à la liberté dont jouissaient auparavant ou que réclamaient les habitants de ce pays, de prendre, de faire sècher, et saler le poisson dans les limites de trois milles marins à partir d'aucune des côtes, baies, criques ou havre des Domaines de Sa Majesté Britannique, en Amérique, non compris dans certaines limites spécifiées.

2. *Résolu*, Que, dans l'opinion de cette Chambre, cette ligne d'exclusion coïncide avec la ligne limitrophe qui, d'après le droit des gens, désigne cette partie de la mer sur laquelle l'état voisin a jurisdiction exclusive.

3. *Résolu*, Que les hommes publics de ce pays et le gouvernement de la Grande-Bretagne ont toujours entretenu cette opinion, mais que le gouvernement des Etats-Unis a toujours prétendu qu'une juste interprétation du premier article de la convention confère aux pêcheurs de ce pays le droit de suivre les sinuosités de la côte, et d'entrer dans les grandes baies et havres pour y pêcher, pourvu qu'ils ne le fassent point dans les limites de trois milles marins à partir du rivage.

4. *Résolu*, Que cela, et les fins pour lesquelles les pêcheurs peuvent mettre à terre, sont les seules causes du malentendu qui existe à propos des pêcheries entre le gouvernement du Canada et celui de la Grande-Bretagne, d'un côte, et le gouvernement des Etats-Unis, de l'autre.

5. *Résolu*, Que ce fut pour régler ces difficultés que les négociations, qui ont abouti à la nomination de la Haute Commission conjointe à Washington, ont été entamées.

6. *Résolu*. Que la Haute commission conjointe à Washington ni fit aucune tentative pour fixer la vraie interprétation de la convention de 1818 entre la Grande-Bretagne et les Etats Unis.

7. *Résolu*, Que par le 22e article du Traité de Washington, il est convenu que si les priviléges accordés aux citoyens des Etats-Unis en vertu de l'article 18 du dit Traité sont d'une plus grande valeur que ceux accordés par les articles 19 et 20 aux sujets de Sa Majesté Britannique, il sera nommé des commissaires pour fixer la somme brute d'argent qui sera payée par le gouvernement des Etats-Unis, ayant égard aux priviléges accordés par les articles ci-dessus aux habitants de l'Empire Britannique et des Etats-Unis.

8. *Résolu*, Que comme le montant de l'indemnité à laquelle a droit le Canada en vertu de l'article 22 du Traité de Washington, dépend de la vraie interprétation du premier article de la convention de 1818, il est impossible pour les dits commissaires de déterminer le montant de la compensation jusqu'à ce que l'interprétation du premier article de la dite convension ait été fixée.

9. *Résolu*, Que, sans la détermination au préalable du sens du premier article de la dite convention, il n'y a pas seulement un grand danger pour le Canada de recevoir une somme beaucoup moindre que celle à laquelle il a justement droit en vertu du Traité de Washington, mais aassi un grand danger qu'on ne prenne, pour arriver à cette détermination, une base qui porte grandement atteinte aux droits indubitables de ce pays à la souveraineté des grandes baies et des bras de mer sur nos côtes, souveraineté laissée douteuse par le traité de Washington.

10. *Résolu*, Que des mesures devraient être immédiatement prises pour lever tous doutes quant à la souveraineté exclusive de Sa Majesté sur toutes les baies, havres et bras de mer sur nos côtes, quant à sa souveraineté aussi plainement que celle exercée sur des eaux semblables par toute nation civilisée ayant une frontière sur la mer.

11. *Résolu*, Qu'une humble adresse soit présentée à Sa Majesté embrassant les vues exprimées dans les Résolutions précédentes.

Et des débats s'élevant, et étant 6 heures P. M., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre 7½ heures.

7.30 P. M.

(*L'Ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la* 19*e règle*,)

Les Bills suivants sont lus une troisième fois, et passés, savoir:

Bill (No. 63) pour amender les actes incorporant la compagnie de prêts et d'agence de Londres et Canadienne (responsabilité limitée);

Bill (No 41) pour étendre les pouvoirs de la compagnie du télégraphe de Montréal, et pour d'autres fins.

Le bill (No. 82) relatif au Canal Desjardins est examiné en comité général, et il est fait rapport de progrès. Permis au comité de siéger de nouveau aujourd'hui.

L'amendement fait par le Sénat au bill (No. 6) pour incorporer la Banque des Trois-Rivières est pris en considération et adopté.

Le bill (No. 66) pour incorporer la compagnie des chars et manufacturières du Canada est lu une seconde fois examiné en comité général, amendé, rapporté, adopté, lu une troisième fois, et passé.

Le Bill (No. 82) relatif au Canal Desjardins est de nouveau examiné en comité général, amendé, rapporté, adopté, lu une troisième fois, et passé.

M. *Lewis* propose que le Bill du Sénat (No. 124) pour venir au secours de *John Robert Martin* soit maintenant, lu une seconde fois.

L'Hon. M. *Langevin* propose pour amendement qu'il soit lu une seconde fois d'hui en six mois.—Rejeté sur la division suivante :—

POUR :
Messieurs

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Anglin, | Casgrain, | Geoffrion, | Macdonald (*Glengarry*) | Richard (*Mégantic*), |
| Archambeault, | Cauchon, | Gendron, | Macdonald, (*Antig.*) | Robillard, |
| Archibald, | Colby, | Harwood, | McDonald, (*Cap B.*) | Robitaille, |
| Baby, | Costigan, | Higinbotham, | Mailloux, | Ross, (*Champlain*) |
| Baker, | Delorme, | Holton, | Masson, | Ryan, |
| Beaubien, | De St. George, | Jetté, | Mathieu, | Rymal, |
| Béchard, | Dorion, (*Drum'd et Art*) | Joly, | McDougall, | Scatcherd, |
| Bellerose, | Dorion, (*Napierville*) | Keeler, | Oliver, | Stirton, |
| Benoit, | Dugas, | Lacerte, | Pâquet, | Taschereau, |
| Bergin, | Duguay, | Laflamme, | Pelletier, | Thompson (*Haldim'd*), |
| Blanchet, | Fiset, | Landerkin, | Pinsonneault, | Tourangeau, |
| Bourassa, | Fortin, | Langevin, | Pozer, | Tremblay, |
| Brooks, | Fournier, | Langlois, | Prévost, | Trow, |
| Cameron, (*Huron*) | Gaudet, | Lanthier, | Price, | Wright, (*Ottawa*)—71. |
| Caron, | | | | |

CONTRE :
Messieurs

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Almon, | Cockburn (*Muskoka*) | Gibson, | Moffatt, | Smith (*Selkirk*), |
| Bain, | Coffin, | Grant, | Morrison, | Smith, (*Westmorland*) |
| Blain, | Crawford, | Grover, | Nathan, | Snider, |
| Blake, | Cunningham, | Haggart, | Nelson, | Staples, |
| Bowell, | Daly, | Harvey, | Palmer, | Thompson (*Caribou*) |
| Buell, | DeCosmos, | Hincks Sir F. | Paterson, | Tilley, |
| Burpee (*St. Jean*) | Dewdney, | Jones, | Pickard, | Tupper, |
| Burpee (*Sunbury*) | Domville, | Killam, | Richards, | Wallace (*Albert*) |
| Cameron (*Cardwell*), | Doull, | Le Vesconte, | Robinson, | Wallace, (*Norfolk*) |
| Campbel', | Edgar, | Lewis, | Rochester, | White (*Halton*), |
| Carling, | Ferris, | Little, | Ross, (*Middlesex*) | White, (*Hastings Est*) |
| Carter, | Findlay, | McDonald, (*Pictou*) | Ross, (*Prince-Edouard*) | Wilkes, |
| Cartwright, | Fleming, | MacKay, | Ross, (*Victoria*) | Witton, |
| Casey, | Flesher, | McAdam, | Ross (*Wellington*), | Wood, |
| Chipman, | Forbes, | Merritt, | Scriver, | Young, (*Montréal Ouest*) |
| Chisholm, | Gibbs, (*Ont., D. N.*) | Metcalfe, | Shibley, | Young, (*Waterloo*)—84. |
| Church, | Gibbs, (*Ont., D. S.*) | Mitchell, | Smith, (*Peel*) | |

Le Bill est alors lu une seconde fois, examiné en comité général et rapporté.—Troisième lecture, demain.

Les Bills suivants sont lus une seconde fois, examinés en comité général, rapportés, lus une troisième fois, et passés, savoir :

Bill (No. 83) pour conférer certains pouvoirs à la compagnie du chemin de fer de Montréal, Chambly et Sorel :

Bill (No. 92) pour permettre à la compagnie du chemin de fer de Buffalo et du lac Huron à prendre des arrangements touchant ses obligations ;

Un message est reçu du Sénat annonçant l'adoption des bills suivants sans amendements :

Bill (No. 4) pour rendre les membres des conseils législatifs et des assemblées législatives des provinces maintenant comprises ou qui pourront à l'avenir être comprises dans la Puissance du Canada inhabiles à siéger ou voter dans la Chambre des Communes du Canada ;

Bill (No. 25) relatif au transport par navires d'articles dangereux.

(*Bills et Ordres publics en vertu de la* 19e *règle.*)

M. *Mercier* propose que le bill (No. 8) pour amender l'Acte 34 Vic., ch. 43, intitulé: " Acte pour mettre certaines compagnies de chemin de fer en état de donner les facilités nécessaires pour le trafic croissant sur leurs chemins de fer, soit maintenant lu une troisième fois.

M. *Scriver* propose pour amendement que le dit bill ne soit pas maintenant lu une troisième fois, mais qu'il soit renvoyé de nouveau à un comité général pour être amendé en insérant après les mots " compagnie de chemin de fer, " dans la 6e ligne, les mots " " sur le chemin de laquelle il y a une ligne de télégraphe en opération. "—Adopté.

Le bill est en conséquence renvoyé de nouveau à un comité général, amendé en conformité de la dite motion de M. *Scriver*, rapporté, adopté, lu une troisième fois, et passé.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme en comité pour examiner le bill (No. 5) pour amender l'Acte 35 *Vic.*, ch. 15, intitulé : " Acte pour obliger les membres de la législature locale de toute province où le double mandat n'est pas permis à résigner leur siége avant de devenir candidats pour des siéges dans le parlement de la Puissance, et pour établir d'autres dispositions dans le cas de l'élection de candidats non qualifiés, étant lu.

Sur motion de M. *Mills*, le dit ordre du jour est déchargé, et le bill est renvoyé à un comité spécial composé de MM. *Mills*, *Blacke*, *Crawford*, *Cameron* (Cardwell), *Dorion* (Napierville), *Smith* (Westmoreland et *Scatcherd*.

M. *Cartwright* propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité pour examiner le bill (No. 7) pour mieux protéger les cours d'eau et rivières navigables.

M. *Bellerose* propose pour amendement que M. l'Orateur ne quitte pas maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité, mais que la Chambre se forme en comité pour examiner le dit bill d'hui en six mois.—Rejeté.

La Chambre se forme alors en comité pour examiner le dit bill, lequel est examiné, amendé, rapporté, adopté, lu une troisième fois, et passé.

La Chambre alors s'ajourne.

JAMES COCKBURN,
Orateur.

# AVIS DE MOTIONS

M. *Stephenson*—Lundi prochain—Proposera l'adoption du cinquième rapport du comité conjoint des Impressions.

L'honorable M. *Cauchon*—Samedi prochain—Proposera que la requête du colonel Gugy, se plaignant de la conduite du juge en chef Duval, soit imprimée pour l'usage des membres.

M. *Cockburn* (Muskoka)—Vendredi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement de prendre des mesures pour la contruction des travaux projetés entre la cité de Montréal et le Lac Huron, connue sous le nom de canal à navires d'Ottawa, passant par le Lac Nipissing et la rivière des Français ; si non, est-ce l'intention du gouvernement d'améliorer la rivière des Français d'après un système de travaux moins dispendieux que celui proposé dans les rapports de MM. *Walter Shanley* et *Clark*, afin d'étendre la navigation par bateaux à vapeur depuis le Lac Huron jusqu'au Lac Nipissing ?

L'hon. M. *Ross* (Champlain).—Vendredi prochain—Demandera si, en vue du fait grave que des inondations fréquentes des eaux du St. Laurent dévastent certaines localitée entre Québec et Montréal et causent des dommages incalculables, le Gouvernement à l'intention de s'enquérir des causes de ces inondations (qui sont aussi celles de retards à l'ouverture de la navigation), ainsi que des moyens à prendre pour les faire disparaitre ?

No. 39.

OTTAWA, MERCREDI, 30 AVRIL,

1ère Session, 2e Parlement, 36 Vict.,

VOTES ET DELIBERATI
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES

OTTAWA.
Imprimés par I. B. Taylor, 29, 31 et 33, Ru
1873.

# No. 40.

# VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, JEUDI, 1er MAI 1873.

M. l'Orateur fait rapport à la Chambre que les cautionnements quant aux diverses pétitions se plaignant de la dernière élection pour le district électoral de Rouville,—pour le district électoral de St. Hyacinthe,—pour le district électoral de Lévis,—pour le district électoral de Dorchester,—pour le district électoral de Missisquoi, et pour le district électoral de Chicoutimi *sont susceptibles d'objections.*

Aussi, que les sûretés quant à la pétition de *John Kennedy* contre l'élection pour le district électoral de la division Nord du comté de Wellington, *ne souffre pas d'objections.*

Aussi, que le cautionnement dans l'affaire de la pétition se plaignant de la dernière élection pour le district électoral de la Division Nord du comté d'York, *ne souffre pas d'objections.*

Trois pétitions sont présentées et déposées sur la table.

Les pétitions suivantes sont reçues et lues :

Des commissaires du havre de Québec ; demandant qu'il leur soit permis de faire certaines améliorations au dit havre, et que dans tous changements qui pourront être faits les droits des porteurs de débentures du dit havre soient sauvegardés.

De *Charles P. Treadwell*, de la ville de L'Orignal, Ecr., shérif, des comtés unis de Prescott et Russell ; demandant que les Sauvages du Nord-Ouest soient engagés pour aider à la construction du chemin de fer du Pacifique, et qu'un acte soit passé pour protéger le buffle et le gibier en général dans le dit Territoire.

L'hon M. *Campbell*, du comité général des élections, fait rapport que, conformément à la 52e clause de l'acte concernant les élections parlementaires contestées, le comité a choisi deux membres additionnels pour faire partie de la liste des présidents, savoir : MM. *Dormer* et *Richard*.

M. *Gibbs* (Ont. S.), du comité des comptes publics, présente le second rapport du dit comité, lequel est comme suit :

Votre comité, en examinant les comptes publics pour 1871–72, a cru de son devoir de prendre des témoignages au sujet de la dépense à propos de la section No. 5 du chemin de fer Intercolonial telle qu'indiquée dans le compte No. 11, A à H, partie III, lesquels témoignages il rapporte respectueusement pour l'information de votre honorable Chambre avec les délibérations du comité à cet égard.

(*Pour les dits témoignages et les délibérations du comité, voir l'Appendice des Journaux.*)

Sur motion de l'Hon. M. *Campbell*, l'ordre de la Chambre renvoyant au comité général des Elections les pétitions suivantes, est déchargé, savoir :

De *W. D. Ardagh*, et autres, contre l'élection pour le district électoral de Simcoe Nord ;
De *Hugh McMahon*, contre l'élection pour le district électoral de London.
De *W. W. Walker*, contre l'élection pour le district électoral de Cardwell ;
De *W. Dinaghy* et *G. Elliott*, contre l'élection pour le district électoral, D. C. de Huron ;
De *R. Crozier* et *A. Armour*, contre l'élection pour le district électoral de Peel ;
De *C. E. S. Black* et *H. Koot*, contre l'élection pour le district électoral de Monck ;
De *C. T. Portwood*, et autres, contre l'élection pour le district électoral de la D. O. de Middlesex.
De *J. Evans*, contre l'élection pour le district électoral de la D. E. de Middlesex.
De *J. Watson*, contre l'élection pour le district électoral de Welland.
De *N. Pictou*, contre l'élection pour le district électoral de Charlevoix, et
De *J. McCraw*, contre l'élection pour le district électoral de Prince-Edouard.

M. *Chipman* présente un bill (No. 132) pour amender le chap. 21 des Actes de 1869, 32 et 33 *Victoria*, relatifs au larcin.—Seconde lecture, demain.

M. *Jetté* présente un bill (No. 133) pour abolir la qualification foncière des membres de la Chambre des Communes.—Seconde lecture, demain.

Sur motion de l'hon. M. *Mitchell*, la Chambre se forme en comité pour examiner une certaine résolution relative à l'enregistrement des navires, etc.

(*En Comité.*)

La résolution suivante est adoptée :

*Résolu*, Qu'il est expédient d'abroger le chapitre 41 des Statuts Refondus de la Province du Canada relatif à l'enregistrement des navires de l'intérieur et d'établir des dispositions applicables à toute la Puissance sur ce sujet aussi bien qu'à l'égard de la garantie des avances sur les navires en voie de construction.

Résolution à rapporter.

---

Avant 4 heures P. M., MM. *Brown*, *Grover*, *Haggart*, *Nelson* et *Carter* (président), les membres nommés pour décider du mérite de la pétition se plaignant de l'illégalité de l'élection pour le district électoral du comté d'Addington, son assermentés à la table du greffier.

Sur motion de l'hon. M. *Campbell*, la pétition relative à l'élection du comté d'Addington est renvoyée au dit comité, lequel reçoit l'ordre de se réunir dans l'une des chambres de comité, à 11 heures A. M., demain.

Avant 4 heures, P.M., MM. *Currier*, *Gibbs*, (Ont. Nord), *Bodwell*, *Gillies* et *Scatcherd* (président,) les membres nommés pour décider du mérite de la pétition se plaignant de l'illégalité de l'élection pour le district électoral de la ville de Brockville, avec le township d'Elizabethtown y-annexé, sont assermeneés à la table du greffier.

Sur motion de l'hon. M. *Campbell*, la pétition relative à l'élection de la ville de Brockville, avec le township d'Elizabethtown y-annexé, au dit comité, lequel reçoit l'ordre de se réunir dans l'une des chambres de comité, à 11 heures A.M., demain.

Avant 4 heures P. M., MM, *Wright* (Ottawa), *Thompson* (Caribou), *Oliver*, *Burpee* (Sunbury) et *Jetté* (président), les membres nommés pour décider du mérite de la pétition se plaignant de l'illégalité de l'élection pour le district électoral de Stormont, sont assermentés à la table du greffier.

Sur motion de l'hon. M. *Campbell*, la pétition relative à l'élection du comté de Stormont est renvoyée au dit comité, lequel reçoit l'ordre de se réunir dans l'une des chambres de comité, à 11 heures A.M., demain.

Avant quatre heures P. M., MM. *Wallace* (Norfolk), *Nathan*, *Bergin*, *Galbraith* et *Pozer* (président), les membres nommés pour décider du mérite de la pétition se plaignant de l'illégalité de l'élection pour le district électoral de la division est du comté de Durham, sont assermentés à la table du greffier.

Sur motion de l'hon. M. *Campbell*, la pétition relative à l'élection de la D. E., du comté de Durham est renvoyée au dit comité, lequel reçoit l'ordre de se réunir dans l'une des chambres de comité à 11 heures A. M., demain.

Avant 4 heures P. M., MM. *Ross*, (Champlain), *Masson*, *Pâquet*, *White*, (Halton), et *Kirkpatrick* (président), les membres nommés pour décider du mérite de la pétition se plaignant de l'illégalité de l'élection pour le district électoral de la cité de Québec-Centre, sont assermentés à la table du greffier.

Sur motion de l'Hon. M. *Campbell*, la pétition relative à l'élection de la cité de Québec-Centre, est renvoyée au dit comité, lequel reçoit l'ordre de se réunir dans l'une des chambres de comité à 11 heures A. M., demain.

L'Hon. M. *Campbell* rapporte alors la résolution adoptée en comité général relative à l'enregistrement des navires (comme ci-dessus), laquelle est lue une seconde fois et adoptée.

L'Hon. M. *Mitchell* présente alors un bill (No. 134) relatif à l'enregistrement des navires. Seconde lecture, demain

M. *Palmer*, du comité de l'élection de Peterborough, fait rapport que conformément aux dispositions de la 82e clause de l'Acte concernant les élections parlementaires contestées, le comité a prolongé le délait pour produire les listes des objections aux votants de la part des deux parties jusqu'au 7 du courant pour les raisons suivantes :

Qu'il n'appert pas, dans l'opinion du comité, qu'il soit nécessaire de présenter des listes avant que le dit comité ait décidé certaines questions qui sont actuellement discutées devant le comité.

M. *Costigan* propose que le rapport du comité de l'élection de Kent (N. B.,) présenté à la Chambre, mardi dernier, soit renvoyé au comité des Priviléges et Elections afin que ce comité fasse rapport à la Chambre si le dit rapport décidait définitivement du mérite de la dite élection contestée, conformément à la loi du Nouveau-Brunswick à cet égard.

Après quelques débats, la dite motion est retirée avec la permission de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat, annonçant l'adoption des bills suivants avec des amendements, savoir :

Bill (No. 40) relatif à la compagnie du chemin de fer de Montréal et Champlain.

Bill (No. 35) pour amender la charte de la compagnie manufacturière dite du Dauphin.

Sur motion du Très-Hon. Sir *John A. Mcdonald*, la Chambre décide de se former en comité, demain pour examiner les résolutions suivantes :

1. *Résolu*, Que tout juge de quelqu'une des cours provinciales qui pourra être appelé à décider du mérite d'une pétition d'élection, ou à agir comme membre d'une Cour des Elections, recevra une indemnité pour ce travail de *cent piastres* pour chaque pétition d'élection instruite devant lui, en sus de son traitement comme juge de cette cour provinciale ; et une indemnité supplémentaire de *dix piastres par jour*, pour chaque jour durant lequel il sera nécessairement occupé à l'instruction d'une pétition d'élection, ou durant lequel il siégera à la Cour des Elections, ainsi que ses frais de route lorsqu'il s'absentera du lieu de sa résidence dans l'exercice de ces fonctions—et

2. Tout juge *ad hoc* nommé pour décider du mérite d'une pétition d'élection recevra une pareille indemnité de *cent piastres* pour chaque pétition instruite devant lui, et une indemnité supplémentaire de *dix piastres par jour*, pour chaque jour durant lequel il sera nécessairement occupé à l'instruction d'une pétition d'élection ou durant lequel il siégera à la Cour des Elections, ainsi que ses frais de route lorsqu'il s'absentera du lieu de sa résidence dans l'exercice de ces fonctions :

3. Et ces indemnités seront payées à même les deniers non appropriés formant partie du fonds consolidé de revenu du Canada, sur le rapport de l'auditeur-général qu'elles ont été réclamées et sont dues.

4. *Résolu*, Que les frais de route et autres dépenses du juge, et tous les frais encourus par le shérif ou tout autre officier, en conséquence d'une séance pour l'instruction d'une pétition d'élection, et pour fournir une salle d'audience et ses accessoires, seront défrayés de la même manière que les autres dépenses incidentes payable par la Puissance en vertu du présent acte.

5. *Résolu*, Que les dépenses raisonnables encourues par toute personne pour comparaitre et rendre témoignage, dans l'instruction d'une pétition d'élection, seront allouées à cette personne, par un certificat signé du juge ou du greffier de la cour ou autre officier qu'il appartiendra, selon le tarif qui règle les honoraires et frais des témoins, dans des actions au civil, devant les cours supérieures de droit dans la même province, et ces dépenses, si le témoin est appelé et examiné par le juge, seront censées faire partie des frais de l'organisation de la cour, et dans les autres cas, elles seront censées faire partie des frais de la partie qui aura appelé le témoin et seront supportées par la partie intéressée dans la décision de la pétition que le juge désignera.

6. *Résolu*, Que les devoirs que devra remplir le greffier ou autre officier désigné d'une Cour des Elections ou des règles de la cour, seront, si la Cour des Elections se compose de juges de quelque cour ou de cours fédérales ou provinciales, rempli par celui ou ceux des officiers de la cour ou des cours en dernier lieu mentionnées que désigneront les juges ou la cour des élections ; et si la cour des élections se compose de juges nommés *ad hoc*, alors ils seront remplis par la personne ou les personnes que le gouverneur pourra charger d'agir comme greffier ou autre officier prescrit ;—et la rémunération qui sera accordée dans l'un ou l'autre cas pour ces services sera fixée par le gouverneur en conseil, sur le rapport de la cour des élections en question.

Sur motion du Très-Hon. Sir *J. A. Mocdonald*, il est

*Résolu*, que lorsque cette Chambre s'ajournera vendredi, elle soit ajournée jusqu'à 3 heures P. M., samedi, et que l'ordre des délibarations soit le même que pour les vendredis.

Les bills suivants sont lus une troisième fois, et passés, savoir :

Bill (No. 24) pour amender l'acte relatif aux banques d'épargnes dans les provinces d'Ontario et de Québec.

Bill (No. 113) pour établir d'autres dispositions pour l'amélioration du fleuve St. Laurent entre Montréal et Québec.

Le bill (No. 49) relatif aux poids et mesures est examiné en comité général, et amendé comme suit :

Après le paragraphe 2 de la clause 5, ce qui suit est ajouté : "A compter du 1er janvier 1874, tous les articles ci-dessus, qvand ils seront achetés ou vendus au poids seront spécifiés par les centièmes et les multiples et sous multiples des centièmes.

Dans le paragraphe 3 de la clause 5, les deux blancs sont remplis par "sept."

Dans le paragraphe 7 de la clause 43, le blanc est rempli par "cent."

Le 3e paragraphe de la clause 14 est biffé.

Après le mot "usage," dans la 5e ligne du préambule, insérez : "pour un système uniforme de jaugeage."

Les amendements sont alors rapportés, lus une seconde fois, et adoptés.—Troisième lecture du bill, demain.

Un message est reçu du sénat avec un bill de leurs Honneurs (No. 135) relatif aux aubains et à la naturalisation dans les provinces de la Colombie Anglaise et de Manitoba, auquel le concours de cette Chambre est demandé.

Sur motion du Très-Hon. Sir *John A. Macdonald*, le dit bill est lu une première fois.—Seconde lecture demain.

L'hon. M. *Mitchell* propose que le bill [No. 13) relatif aux chargements sur les ponts de navire soit maintenant lu une troisième fois.

L'hon. M. *Young* (Montréal) propose pour amendement que le bill soit renvoyé de nouveau à un comité général, avec instruction de l'amender en substituant le 1er septembre au lieu du 1er octobre pour les navires transportant les chargements sur les ponts depuis le St. Laurents juqu'en Europe.—Rejeté.

Le bill est alors lu une troisième fois, et passé.

La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(*En comité.*)

Les résolutions suivantes sont adoptées.

*Revenu de l'Intérieur.*

| | | |
|---|---|---|
| 193. | Traitement des officiers et inspecteurs de l'accise | $157,700 00 |
| 194. | Frais de route, loyer, combustible, papeterie, frais de port, meubles, etc | 37,500 00 |
| 195. | Service pour la prévention de la contrebande | 4,000 00 |
| 196. | Pour pourvoir au service extérieur du département de l'accise, selon qu'il sera jugé nécessaire | 6,400 00 |
| 197. | Pour payer les percepteurs dans le Nouveau Brunswick et la Nouvelle-Ecosse, allocation sur droits perçus par eux, estimée à | 2,700 00 |
| 198. | Pour payer les dépenses se rattachant aux poids et mesures | 10,000 00 |

*Inspection du bois.*

199. Salaires et dépenses contingentes du bureau des inspecteurs-mesureurs de bois..... $78,000 00

*Travaux Publics.*

Entretien et réparation :—

200. Salaires et dépenses contingentes des officiers préposés aux canaux..... 28,970 00
201. Perception des droits de glissoires et d'estacades. ..... ..... 13,875 00
202. Ontario et Québec..... 435,000 00
203. Chemin de fer Intercolonial et autres chemins dans la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick..... 1,559,000 00
204. Lignes télégraphiques, Colombie Britanniques..... ..... 33,000 00

Et la Chambre ayant continuée de siéger en comité jusqu'à minuit.

Vendredi, 2 mai 1873.

Les résolutions suivantes sont adoptées :—

*Bureau Post.*

Service postal d'Ontario et Québec :—

1. Chemin de fer Grand Tronc ..... 167,000 00
2. Chemin de fer Grand Oriental..... ..... 45,000 00
3. Autres chemins de fer..... 90,000 00
4. Service par bateaux-à-vapeur..... 40,000 00
5. Service postal par voie de mer ..... 10,000 00
6. Diligence et autres transports ordinaires..... ..... 270,000 00
7. Trait. des officiers du service extérieur,—Inspecteur, maître de poste, commis, bureau de poste de cités, commis de chemin de fer, etc..... ..... 280,000 00
8. Y compris divers bureaux de poste de cités..... 72,000 00

Service postal de la Nouvelle-Ecosse :—

9. Chemin de fer ..... 20,000 00
10. Service par bateaux à-vapeur ..... ..... 2,000 00
11. Diligence et autres transports ordinaires..... 80,000 00
12. Traitement des officiers du service extérieur..... 30,000 00
205. 13. Divers..... 12,000 00

Service postal du Nouveau-Brunswick :—

14. Chemins de fer..... 20,000 00
15. Service par bateaux-à-vapeur ..... 6,000 00
16. Diligence et autres transports ordinaires..... 44,000 00
17. Traitement des officiers du service extérieur..... 30,000 00
18. Divers ..... ..... 12,000 00

Service postal de Manitoba :—

19. Diligence et autres transports ordinaires..... 14,000 00
20. Traitement des officiers du service extérieur..... 4,000 00
21. Divers..... ..... 2,000 00

Service postal de la Colombie Britannique :—

22. Service par bateaux-à-vapeur..... 18,000 00
23. Diligence et autres transports ordinaires ..... 37,000 00
24. Traitement des officiers du service extérieur..... ..... 9,000 00
25. Divers..... ..... ..... 2,000 00

1,316,000 00

PETIT REVENUS.

206. Pour faire face aux dépenses en rapport avec ce que ci-dessus..... 10,000 00

GOUVERNEMENT CIVIL.

12. Paur faire face aux salaires du personnel du département des Travaux Publics. ..... 41,360 00

FRAIS D'ADMINISTRATION.

1. Inspecteur des finances..... 2,600 00
2. Bureau de l'assistant-receveur-général, Toronto..... 6,000 00
3. " " Montréal ..... 5,500 00
4. Auditeur et " Halifax, N.-E..... 10,500 00
5. " " St. Jean, N.-B ..... 7,500 00
1. 6. " " Fort Garry ..... 4,000 00
7. " " Victoria, C.B ..... 9,000 00
8. Caisse d'épargne de la campagne, Nouveau-Brunswick, Nouvelle Ecosse et Colombie Britannique..... 3,450 00 / 4,000 00 / 1,000 00
9. Tenure seigneuriale et commission..... ..... 6,000 00

59,550 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, et permis au comité de siéger de nouveau aujourd'hui.

Sur motion de M. *Mathieu*, il est voté une adresse à Son Excellence, demandant copie de toutes lettres, requêtes, rapports et documents et ordres en conseil concernant l'amélioration de la Rivière Richelieu et du canal Chambly, ainsi que copie de toutes représentations, documents, requêtes, ordres en conseil et règlements au sujet du Pont de Belœil et des Ponts de St. Jean et Chambly, sur la dite Rivière Richelieu.

Sur motion de l'hon. M. *Campbell*, il est voté une adresse à Son Excellence, demandant copie de toutes correspondance, de tous papiers, témoignages et rapport se rattachant en quoi que ce soit au naufrage du steamer l'*Atlantique* sur la côte de la Nouvella-Ecosse, et aux services méritoires du Rév. *W. J. Ancient* et autres, a l'occasion de cette calamité.

Sur motion de M. *Edgar*, il est voté une adresse à Son Excellence, demandant un état indiquant la quantité de terres réservée pour la marine dans la province d'Ontario qui a été transférée au gouvernement de la Puissance par les commissaires de l'amirauté, avec la date de chaque transfert; aussi un état indiquant en détail les sommes reçues jusqu'à présent par le gouvernement de la Puissance comme loyer ou autrement pour l'usage ou l'occupation de toutes telles terres, et les noms de toutes personnes qui ont eu la permission d'occuper aucune des dites terres ou de s'en servir, et le montant par elles payables pour cela respectivement.

Sur motion de M. *Wilkes*, il est voté une adresse à Son Excellence, demandant un état indiquant toutes les bâtisses publiques assurées contre le feu depuis la confédération, les sommes pour lesquelles elles sont assurées respectivement, (donnant en même temps l'estimation de la valeur totale des édifices publics), quand cette assurance a été discontinuée, le mode d'après lequel l'assurance des édifices publics est effectuée, s'il est tenu un compte public pour telle assurance, et, dans ce cas, ce qu'a coûté cette assurance par année.

Sur motion de M. *Mackenzie*, il est voté une adresse à Son Excellence, demandant copie de toutes les patentes émises pour des Isles ou des parties d'Isle dans le St. Laurent, en front ou formant partie du comté de Leeds; un état indiquant toutes telles Isles ou parties d'Isle vendues, mais dont les patentes n'ont pas été émises en faveur des acheteurs; toutes telles Isles ou parties d'Isle qui ont été louées; toutes les personnes qui ont demandé à acheter, louer ou occuper aucune des dites Isles ou parties d'Isle; les dates, la considération, la quantité de terres, les noms des Isles et les noms des parties; aussi, copie de toute correspondance depuis les dix dernières années avec les personnes qui ont demandé à acheter ou louer aucune des dites Isles ou parties d'Isle.

Sur motion de M. *Oliver*, il est voté une adresse à Son Excellence, demandant copie d'une requête qu'on prétend venir de la ville de Collingwood, demandant que le port de Collingwood soit constitué en un port d'entrée; aussi, copie de tous papiers et de toute correspondance, s'il en est, de la part du gouvernement, concernant la dite requête.

Sur motion de M. *Fournier*, il est voté une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre la correspondance entre le gouvernement ou quelqu'un des ministres et certains acquéreurs de la seigneurie de Mingan au sujet de la concession qui leur a été faite du droit de pêche dans les rivières qui la traversent, ainsi que sur les eaux du golfe St. Laurent en face de la dite seigneurie. Aussi, copie de tous ordres en conseil et de tous autres documents relatifs à la dite concession.

Sur motion de M. *Fournier*, il est aussi voté une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de faire mettre devant cette Chambre un état des rivières concédées par le gouvernement dans la province de Québec avec le privilége exclusif d'y faire la pêche à la ligne du Saumon, indiquant le nom et la situation de chaque rivière, les noms, résidences et occupations de chacun des locataires ou concessionnaires des dites rivières, ainsi que la durée et le prix de chaque bail ou licence ainsi accordés.

La Chambre alors s'ajourne, étant 12.30 A. M.

JAMES COCKBURN,
Orateur.

# AVIS DE MOTIONS

Sir *John A. Macdouald* donne avis qu'il proposera—Vendredi prochain—que la Chambre se forme en comité général, à un jour ultérieur, pour considérer les résolutions suivantes :

1. Qu'il est expédient de décréter que le Gouverneur pourra de temps à autre nommer par commission sous le grand sceau, une ou plusieurs personnes compétentes pour agir comme magistrats Stipendiaires dans les Territoires du Nord-Ouest, lesquelles résideront en tels endroits que prescrira le gouverneur en conseil; et le gouverneur en conseil assignera à tels magistrats stipendiaires des appointements annuels n'excédant pas trois mille deux cents piastres, ainsi que leurs frais de voyage réels, et généralement établis des dispositions pour l'administration de la justice dans les Territoires du Nord-Ouest.

Qu'il est de plus expédient de décréter que le gouverneur en conseil pour établir un corps de police dans et pour les territoires du Nord-Ouest, et pourra de temps à autre, selon que la chose sera trouvée nécessaire, nommer par commission un commissaire de police et un ou plusieurs surintendants de police, ainsi qu'un payeur, chirurgien et médécin vétérinaire, chaqu'un desquels remplira sa charge durant bon plaisir.

Le commissaire de police remplira les fonctions et sera soumis aux ordres et à l'autorité de telle personne ou de telles personnes qui pourront être nommées par le gouverneur en conseil à cet effet.

Et que le gouverneur en conseil pourra de temps à autre autoriser le commissaire de police à nommer, par mandat sous sa signature, tel nombre de constables et sous-constables qu'il jugera à propos, n'excédant pas en tout trois cents hommes; et tel nombre d'entre eux que le gouverneur en conseil pourra prescrire seront montés.

Et que le gouverneur en conseil pourra donner, à même les terres appartenant à la Puissance dans la province de Manitoba ou dans les Territoires du Nord-Ouest, un octroi de terres n'excédant pas cent soixante acres, à tout constable ou sous constable de ce corps qui, à l'expiration de trois ans de service continuel dans ce corps, recevra un certificat du commissaire de police constatant qu'il s'est conduit d'une manière satisfaisante et qu'il a bien et efficacement rempli les devoirs de sa charge pendant ces trois années.

Et que le gouverneur en conseil pourra de temps à autre établir des règles et règlements pour les objets suivants savoir :—pour régler le nombre des membres du corps, n'excédant pas en tout trois cents hommes tel que ci-dessus prescrit : prescrire le nombre d'hommes qui seront montés à cheval, régler et prescrire l'uniforme, les armes, les exercices et la discipline du corps de police ; régler et prescrire les fonctions et l'autorité du commissaire et des surintendants du corps, et les différents endroits auxquels ou près desquels le corps ou une partie du corps pourra être stationné de temps à autre, et généralement toutes matières et choses se rattachant à la gouverne, discipline et administration du corps non incompatibles avec le présent acte ; et ces règles et règlements pourront imposer des amendes, n'excédant en aucun trente jour de solde des délinquants, pour toute contravention à ces règles et règlements, et il pourra ordonner que ces amendes, lorsqu'elles auront été encourues, soient déduites de la solde du délinquant, ils pourront déterminer quel officier aura le pouvoir de déclarer cette amende encourue, et l'imposer, et ils auront la même vigueur que s'ils étaient décrétés par une loi.

Et que toutes les amendes pécuniaires ainsi imposées formeront un fonds qui sera administré par le commissaire avec l'approbation du gouverneur en conseil, et seront applicables au paiement de telles récompenses pour bonne conduite ou services méritoires qui pourront être établies par le commissaire.

Et que tout surintendant ou tout membre du corps suspendu ou démis remettra immédiatement au commissaire ou à un surintendant ou à tout constable autorisé à les recevoir, son uniforme, ses armes, accoutrements et toute propriété de la couronne en sa possession comme membre du corps ou servant aux fins de la police, ou dans le cas ou il refuserait ou négligerait de le faire, il encourra une amende de *cinquante piastres.*

Et que si quelqu'un dispose illégalement, reçoit, achète ou vend, ou a en sa possession sans cause légitime, ou refuse de remettre lorsqu'il en sera légalement requis, quelque cheval, voiture, harnais, arme, accoutrement, uniforme ou autre chose employée aux fins de la police, cette personne encourra une amende n'excédant pas le double de sa valeur, à la discrétion du magistrat devant lequel il sera convaincu.

Et qu'il sera loisible au gouverneur en conseil, de temps à autre, de fixer les sommes qui seront annuellement payées au commissaire, aux surintendants et autres officiers du dit corps, en ayant égard au nombre de constables et sous-constables de temps à autre réellement organisés et enrôlés, et à la responsabilité inhérente à leurs charges susdites, respectivement, de même qu'à la nature des fonctions ou devoirs, et de la somme de travail qui leur incomberont mais ces sommes ne seront pas moindres ou n'excéderont pas les chiffres suivants, savoir :

| | | |
|---|---|---|
| Au commissaire de police, pas plus de | | $2,600 |
| Ni moins de | $,2000 | |
| A chaque surintendant, pas plus de | | 1,400 |
| Ni moins de | 1,000 | |
| Au payeur qui agira aussi comme quartier-maître, pas plus de | | 1,400 |
| Ni moins de | 1,000 | |
| Au chirurgien, pas plus de | | 1,400 |
| Ni moins de | 1,000 | |
| Au médecin-vétérinaire, pas plus de | | 1,000 |
| Ni moins de | 600 | |

Et chaque constable ne recevra pas plus d'une piastre par jour, et chaque sous-constable ne recevra pas plus de soixante-quinze centins par jour.

Que le gouverneur en conseil pourra au lieu de la nomination d'un chirurgien ou d'un médecin vétérinaire, permettre qu'il soit fait des arrangements avec toute personne ou personnes possédant les qualités requises comme chirurgien ou médecin vétérinaire pour remplir les fonctions de chirurgien ou de médecin vétérinaire de ce corps ou pour toute parties ou détachement de ce corps, et pourra payer toute rémunération raisonnable et convenable pour les services ainsi rendus.

Et que le gouverneur en conseil pourra de tamps à autre régler et prescrire les sommes à payer pour l'achat de chevaux, voitures, harnais, selles, uniformes, armes et accoutrements, ou autres articles nécessaires pour ce corps; et aussi les frais de voyage, de rations, de pension ou de logement des membres du corps, ou le fourrage des chevaux.

Et que le le gouverneur en conseil pourra établir des règlements pour la garnison, le logement et le cantonnement du corps, ou de toutes parties ou détachements de ce corps, et pour l'obtention de chaloupes, voitures, véhicules de transport, chevaux et autres moyens de transport pour l'usage du corps, et pour leur paiement suffisant; et il pourra, par règlements. imposer des amendes n'excédant pas *deux cents piastres* pour toute infraction de ces règlements, ou pour le refus de loger quelque membre du corps, ou de fournir des moyens de transporter comme susdit, mais nul règlement n'autorisera la mise en garnison ou le logement d'aucun membre du corps dans un couvent d'aucun ordre de religieuses.

Et que toutes les sommes d'argent requises pour faire face aux dépenses autorisés par les présentes résolutions seront imputées au fonds du revenu consolidé du Canada.

Et qu'un compte séparé sera tenu de tous les deniers dépensés en vertu des présentes résolutions, et qu'il en sera soumis un état détaillé au parlement à chacune de ses session.

L'Hon. M. *Tilley*—Samedi prochain—Proposera que la Chambre se forme en comité pour examiner les résolutions suivantes :

1. *Résolu*, qu'il est expédient d'autoriser le gouverneur en conseil à ordonné l'émission des débentures, portant intérêt aux taux de cinq pour cent, au montant de la somme de $1,200,000 en faveur de la commission du havre de Québec, à être employée comme suit :

(1) $700,000 devant être appliquées à l'achat des effets publics devenus dus, émis par les commissaires le montant à payer pour cet objet aux porteurs actuels devant être celui payé par chacun d'eux, respectivement, n'excèdant pas le pair, et ce montant devant être prouvé à la satisfaction du Bureau du Trésor, et les paiements devant se faire sur l'ordre du dit Bureau.

(2) Les autres débentures au montant de $500,000 devant être émises de temps à autre pour faire face aux paiements à faire pour les améliorations au dit havre, ces améliorations ayant, au préalable, été sanctionnées par le gouverneur en conseil, sur le rapport collectif du ministre de la Marine et des Pêcheries et du Ministre des Travaux Publics.

2. *Résolu*, Que sur l'émission des dites débentures par le gouvernement pour aucun des objets susdits, ou le paiement de toute sommes pour laquelle des débentures pour un semblable montant pourraient être émises, les commissaires du dit havre déposeront entre les mains du receveur général leurs propres bons portant intérêt aux taux de cinq pour cent, avec un pour cent pour le fonds d'amortissement, pour le même montant; le compte du fonds d'amortissement ainsi établi devant être tenu par le receveur général comme étant un compte spécial, et l'intérêt, au taux de cinq pour cent par année, devant être alloué sur tous montant reçus pour ce fonds, ou les placements de ces montants devant être faits de temps à autre en effets publics approuvés par le ministre des finances.

3. *Résolu*, Qu'il est expédient de décreter que si en aucun temps le revenu des commissaires du dit havre est insuffisant, après le paiemen) de leurs dépenses courantes pour l'entretien et les réparations, pour payer l'intérêt et le fonds d'amortissement susdit au gouvernement, le gouverneur en conseil pourra augmenter les droits de havre alors payables de manière à permettre aux commissaires de payer l'intérêt et le fonds d'amortissement susdits.

L'Hon. M. *Richards*.—Quand le bill (No. 100) sera renvoyé à un comité spécial où à un comité général, proposera qu'il soit donné instruction à ce comité d'ajouter les clauses suivantes au dit bill, savoir :

Dans le cas où un débiteur insolvable, résidant et faisant des affaires dans la Province d'Ontario au moment de faire faillite, aura été saisi par un mandat émané de la Province de Québec, et que ce débiteur se sera procuré un consentement à une quittance, ou un acte de composition dans le sens du dit acte, ce consentement ou cet acte de composition et quittance, ou (si ce consentement, cet acte de composition ou cette quittance ont été donnés ou payés dans la Province de Québec devant un Notaire, conformément au sens de la clause 115 du dit acte,) une copie d'iceux certifiée par le Notaire qui a la garde de l'original, pourra être déposé dans le bureau de la cour de comté du comté ou de l'Union de comtés où ce débiteur insolvable réside ; et sur ce, toutes les procédures subséquentes, soit pour la confirmation de la quittance, ou autrement, pourront, à toutes fins que de droit, être faites de la même manière et avec le même effet que si le dit mandat de saisie et toutes les procédures, s'y rattachant avaient eu lieu dans la dite cour de comté et dans le dit comté ou la dite union des comtés.

Une copie de tel consentement ou acte de composition et quittance, certifiée tel que mentionné dans la clause précédente, sera une preuve *primâ facie* devant toutes cours, et pour toutes les fins, de l'exécution et du contenu d'iceux, sans la production de tel original ou d'aucune autre preuve quelconque ; et nulle preuve de ce certificat autre que sa production ne sera requise de la part du dit débiteur insolvable ; et la production de l'original du dit mandat ou d'une copie d'icelui certifiée par l'officier public entre les mains du quel reste l'original sera une preuve suffisante du dit mandat et de son émission, pour toutes fins quelconques.

Le Très-Hon. Sir *John A. Macdonald*.—Samedi prochain—Bill relatif à l'administration de la justice, et pour l'établissement d'une force de police pour les territoires du Nord-Ouest.

M. *Wood*—Samedi prochain—Adresse demandant un état indiquant les recettes et les dépenses totales dans la province d'Ontario, en autant qu'elles peuvent être constatées, provenant des bureaux de poste ou du service de la malle ou s'y rattachant, pour chaque année depuis le 1er juillet 1867 jusqu'au 1er juillet 1872; aussi un état semblable pour les différentes provinces de Québec, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick.

M. *Oliver*—Samedi prochain—Adresse demandant copie de toute correspondance avec le gouvernement pour les deux années dernières relative à des troubles auxquels on s'attendait de la part des sauvages de Manitoba et du Nord-Ouest.

M. *Wood*—Samedi prochain—Adresse demandant un état indiquant le montant brut des recettes et dépenses se rattachant aux terres de l'Artillerie dans les provinces d'Ontario, de Québec, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, respectivement, depuis le 1er juillet 1867, jusqu'au 1er juillet 1872, avec une estimation du revenu net devant provenir du reste de ces terres non aliénées dans chaque province.

M. *Tobin*—Samedi prochain—Adresse demandant copie de toute correspondance entre le gouvernement de la Puissance, ou tout membre d'icelui, et les autorités de l'Amirauté, en Angleterre et à Halfax, relative au prolongement du chemin de fer depuis le dépôt de Richmond jusqu'à Halifax; aussi, copie des explorations et du rapport relatifs à tout plan ptojeté de prolongement de chemin de fer jusqu'à la cité d'Halifax.

No. 31.

OTTAWA, JEUDI, 1er MAI, 1873.

1ère Session, 2e Parlement, 36 Vict., 1873.

# VOTES ET DELIBERATIONS

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA.

Imprimés par I. B. Taylor, 29, 31 et 33, Rue Rideau

1873.

No. 41.

# VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, VENDREDI, 2 MAI 1873.

Les pétitions suivantes sont reçues et lues:—

De *Hugh Malcolmson* et autres, de Chatham; de *Henry Robertson* et autres, de Collingwood; et de *O. C. Hayward* et autres, de Durham; demandant l'abrogation de l'acte de faillite de 1869 et de ses amendements.

De *E. H. Le Baron* et autres; de *D. Charlesworth* et autres; de *S. H. May* et autres; de *D. McGugan*, J. P. et autres, tous de la province de Québec; et de *R. C. Bothwell* et autres, de la cité de Toronto-Centre; demandent la passation d'une loi contre la vente des liqueurs enivrantes.

De *James Taylor* et autres, du comté de Norfolk; représentant que *James* et *William Taylor* ont subi une grande perte par le dommage causé par le feu à leur bois de construction, et demandant qu'il leur soit permis d'expédier le reste de leur bois de construction aux Etats-Unis sans payer le droit d'exportation.

De *W. M. Wilson* et autres, du comté de Norfolk; demandant que le droit d'exportation sur les billots de pin, de chêne et de pruche, et sur le bardeau et les douves, imposé par le tarif de 1868, soit aboli.

L'hon. M. *Langevin* présente la réponse à une adresse du 27 mars dernier, demandant copie de tous comptes et reçus des deniers payés à *C. A. Boivin* et *Aimé Roy*, Ecrs., collecteurs du revenu pour les districts de St. Hyacinthe et Richelieu pour contingents chaque année, depuis leurs nominations jusqu'à ce jour, et de toutes pièces justificatives à l'appui de ces comptes.

M. *McDonald* (Antigonish), du comité des bills privés, présente le cinquième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a examiné le bill (No. 71) pour autoriser *J. K. Ward* et autres, à placer des estacades dans le chenal entre l'Isle St. Ignace et l'Isle du Pads, dans la paroisse de l'Isle du Pads, dans le district de Richelieu,—et il est convenu de le rapporter sans amendement.

Il présente aussi le sixième rapport du même comité, lequel est come suit:

Votre comité a examiné le bill (No. 117) pour incorporer la compagnie du Labrador, et est convenu d'en amender le préambule et certaines clauses en en retranchant ce qui a rapport à l'exploitation du bois de construction, des mines et carrières. Votre comité soumet ces amendements avec certains autres qu'il a faits au bill, à la considération de votre honorable Chambre.

Sur motion de l'Hon M. *Campbell*, est déchargé l'ordre du jour renvoyant au comité général des élections les pétitions suivantes, savoir:

De *J. B. Chagnon*, et autres, contre l'élection de Rouville;

De *H. A. Migneault*, et autres, contre l'élection de St. Hyacinthe;

De *H. Fréchette*, Ecr., contre l'élection de Lévis;

De *F. Murray*, contre l'élection de Pontiac;
De *E. H. Marceau*, contre l'élection de Dorchester;
De *G. Clayes*, contre l'élection de Missisquoi, et
De *J. A. Gagnon*, contre l'élection de Chicoutimi et Saguenay.

L'hon. M. *Tilley*, présente un message de Son Excellence, lequel est lu par M. l'Orateur comme suit:

DUFFERIN.

Le Gouverneur-Général transmet à la Chambre des Communes le budget supplémentaire des sommes requises pour le service de la Puissance pour l'année expirant le 30 juin 1874, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, il recommande ce budget à la Chambre.

HOTEL DU GOUVERNEMENT,
Ottawa, 30 avril 1873.

L'hon. M. *Tilley* propose que M. l'Orateur quitte le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

M. *Mackenzie* propose pour amendement à cette motion la résolution suivante :

*Résolu*, Qu'il appert, par les témoignages pris devant le comité des Comptes Publics, que le contrat pour la section 5 du chemin de fer Intercolonial a été dans l'origine accordé à MM. *Haycock* et Cie., pour une somme ronde de $361,574 ; que pendant que *Haycock* et Cie. avaient le contrat, des changements ont été apportés aux travaux à faire lesquels réduisaient la valeur des dits travaux à faire d'environ $90,000: que la somme de $48,752 a été payée aux dits entrepreneurs d'après des évaluations basées sur le progrès des travaux; que le contrat leur a été ôté subséquemment aux dites réductions et au dit paiement de deniers; que les commissaires, dans une lettre au gouvernement en date du 10 juin 1872 ont recommandé le paiement d'une autre somme de $25,517, et que cette recommandation a été adoptée par un ordre en conseil du 19 jnin 1872; que le contrat pour le reste des travaux à faire a été de nouveau donné, en mai 1870 à *A. McDonell* et Cie., pour une somme ronde de $533,000; qu'en juin 1870, des changements dans la localisation de la ligne, dans la section cinq (5), furent proposés, et que ces changements auraient effectué une grande réduction dans la somme des travaux à faire; que les nouveaux entrepreneurs commencèrent leurs travaux le 18 juillet 1870, et que les changements en question furent finalement ordonnés le 26 août 1870; que les quantités des différents matériaux, sur la section, avec les prix se rattachant à chaque classe, furent estimés comme suit par l'Ingénieur en chef, M. *Sanford Fleming*, aux dates respectives du 19 juillet 1870, du 24 octobre 1870, et du 25 mars 1872, tel qu'il appert par la Cédule A qui suit:

## CEDULES.—LETTRE A.

COPIE DES ECHELLES DES PRIX ET QUANTITÉS DANS LA LETTRE DE M. FLEMING EN DATE DU 19 JUILLET 1870, POUR LE CONTRAT No. 5.

*Evaluation Approximative, Contrat No. 5. Division C. Pour ce qui concerne les certificats.*

| Quantités. | Description des Travaux. | Prix. | Montant. |
|---|---|---|---|
| | | $ cts. | $ cts. |
| 57 | Acres assouchés, etc | 14 00 | 798 00 |
| 5.4 | " essartés | 112 00 | 604 80 |
| 272,200 | Pieds linéaires de clôtures | 0 07 | 19,054 00 |
| 94,994 | Verges cubes d'Excavation dans le roc | 0 95 | 90,244 30 |
| 338,800 | " " " dans le sol (Ramblai au Bic.) | 0 32 | 124,416 00 |
| 443,937 | " " " | 0 20 | 82,794 60 |
| 34,450 | Pieds linéaires de drainage | 0 10 | 3,445 00 |
| 1,200 | Verges cubes de fondation à pierres perdues | 2 00 | 2,400 00 |
| 800 | " " de pierrée | 4 00 | 3,200 00 |
| 4,550 | " " de maçonnerie de première classe | 12 00 | 54,600 00 |
| 7,147 | " " " de seconde " | 8 50 | 60,749 50 |
| 1,198 | " " de pavage | 5 00 | 5,990 00 |
| | Fondations | ..... | 3,000 00 |
| | Construction de ponts | ..... | 16,000 00 |
| | Croisements de voie et détours | ..... | 8,000 00 |
| | Travaux spéciaux | ..... | 9,000 00 |
| | Omissions et contingents | ..... | 48,703 80 |
| | Etant le montant du contrat | ..... | 533,000 00 |

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL,

*Bureau de l'Ingénieur en Chef*,
OTTAWA, 24 Octobre 1870.

*C. S. Ross*, écr., secrétaire,

MONSIEUR,—Ainsi que j'en ai été prié, je vous envoie maintenant ci-inclus les calculs pour chaque section, excepté la section No. 20, fesant voir les quantités dans chaque cas estimées aux prix que les commissaires se proposent de recommander au conseil comme étant ceux d'après lesquels des certificats mensuels devront à l'avenir être préparés.

Votre, etc.,
(Signé), SANFORD FLEMING,
Ingénieur en Chef.

## CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL.

*Contrat No.* 5. *Division de la ligne C.*

| Quantités. | Description des Travaux. | Prix. | Montant. |
|---|---|---|---|
| | | $ cts. | $ cts. |
| 100.2 | Acres essouchés, etc | 16 00 | 1603 20 |
| 272,200 | Pieds linéaires de clôtures | 7 70 | 20,959 40 |
| 94,994 | Verges cubes excavation dans le roc | 1 00 | 94,994 00 |
| 338,800 / 443,937 | " " " dans le sol | 0 28 | 223,166 36 |
| 34,450 | Pieds linéaires de drainage (par 100 pieds) | 11 00 | 3,789 50 |
| 1,200 | Verges cubes de fondation à pierres perdues | 2 00 | 2,400 00 |
| 800 | " " de pierrée | 4 00 | 3,200 00 |
| 4,550 | " " de maçonnerie de première classe | 13 00 | 59,150 00 |
| 7,147 | " " " 2de " | 9 50 | 67,896 50 |
| 1,198 | " " de pavage | 5 00 | 5,990 00 |
| | Fondations | ..... | 3,551 04 |
| | Construction de ponts | ..... | 17,600 00 |
| | Croisements de voie et détours | ..... | 8,800 00 |
| | Travaux spéciaux | ..... | 9,900 00 |
| | Somme portée au contrat | ..... | $533,000 00 |

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL,
Bureau de l'Ingénieur-en-Chef,
Ottawa, 25 mars 1871

S. HAZLEWOOD, Ecr., Rimouski.

Mon cher Monsieur,—Vous trouverez ci-incluses des évaluations approximatives pour les sections 1 à 5, basées sur les quantités revisées reçues dans vos lettres du 6 et du 15 mars. Les prix sont absolument les mêmes que ceux dont vous savez, les chiffres sont néanmoins plus ronds et seront trouvés beaucoup plus commodes que pour les calculs.

Votre, etc.

[Signé], SANFORD FLEMING.

(Copie.)

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL.

*Contrat No.* 5. *Division de la ligne C. Evaluation approximative basée sur les quantités revisées, reçues en Mars* 1871.

| Quantités. | DESCRIPTION DES TRAVAUX. | Prix. | Montant. |
|---|---|---|---|
| | | $ cts. | $ cts. |
| 5.7 | Acres essouchés, etc | 16 00 | 912 00 |
| 5.4 | " essartés | 128 00 | 691 20 |
| 272,200 | Pieds linéaires de clôtures | 8 00 | 21,776 00 |
| 107,094 | Verges cubes d'excavation dans le roc | 1 16 | 124,229 04 |
| 69,800 | " de charriage à la brouette (Remblai au Bic | 0 47 | 32,806 00 |
| 457,173 | " d'excavation dans le sol | 0 25 | 114,293 25 |
| 34,450 | Pieds linéaires de drainage | 11 00 | 3,789 50 |
| 1,200 | Verges cubes de fondation à pierres perdues | 3 00 | 3,600 00 |
| 800 | " de pierrée | 5 50 | 4,400 00 |
| 4,550 | " de maçonnerie de première classe | 14 00 | 63,700 00 |
| 5,747 | " " seconde " | 12 00 | 68,964 00 |
| 1,022 | " de pavage | 5 50 | 5,621 00 |
| | Fondations | ..... | 3,500 00 |
| | Construction de ponts | ..... | 19,000 00 |
| | Croisement de voie et détours | ..... | 8,500 00 |
| | Travaux spéciaux | ..... | 9,500 00 |
| | Omissions et contingents | ..... | 47,718 01 |
| | Somme portée au contrat | ..... | $533,000 00 |

Que la somme portée au contrat a été réduite ou augmentée par l'application de ces prix aux quantités réelles des matériaux dans les travaux tel qu'exécutés, ainsi qu'on le voit par les états préparés par M. *Sandford Fleming*, ingénieur-en-chef, par M. *Libert Chandler*, pendant quelque temps assistant-ingénieur sur cette section, et marqués cédule B. Dans l'évaluation de M. *Fleming*, on voit que les réductions sont de $137,630, après avoir ajouté la valeur de l'ouvrage additionnel fait sur certains items; et dans l'évaluation de M. *Chandler*, on voit que les réductions sont de $141,656.43, après avoir ajouté la valeur de l'ouvrage additionnel fait.

## CÉDULE B.

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL (*Section No.* 5.)

Evaluation faite à la demande de M. *Mackenzie*, indiquant la différence entre les quantités primitives (exhibées aux entrepreneurs) et les quantités de travaux réellement exécutées, calculées d'après les prix dont on s'est servi pour arriver à la somme portée au contrat quand on voulait les appliquer aux quantités primitives. (Voir la lettre de *Samuel Hazlewood*, écr., en date du 19 juillet 1870.

*Réduction de l'Ouvrage.*

| | | $ cts. |
|---|---|---|
| 2,049 | pieds linéaires de clôtures à $7.00 par 100 | 143 43 |
| 321,000 | verges cubes chariage a brouette (Remblai au Bic) 32 centins | 102,720 00 |
| 30,950 | pieds linéaires de drainage à 10 centintins | 3,095 00 |
| 975 | verges cubes de fondation à pierres perdues à $2.00 | 1,950 00 |
| 413 | " " de pierrée à $4.00 | 1,652 00 |
| 1,473 | " " de maçonnerie de 1ère classe à $12.00 | 17,676 00 |
| 2,240 | " " de " de 2de classe à $8.20 | 19,040 00 |
| 600 | " " de pavage à $5.00 | 3,005 00 |
| Construction de ponts | | 16,000 00 |
| | | $165,281 43 |

*Augmentation de l'Ouvrage.*

| | | | |
|---|---|---|---|
| 21,500 | verges cubes d'excavation dans le roc à 95 centins | $20,225 00 | |
| 42,000 | " " " dans le sol à 20 centins | 8,400 00 | |
| Fondations | | 2,000 00 | |
| Conduits souterains | | 985 00 | |
| Croisements de voie et détours | | 480 00 | |
| Travaux spéciaux, tuyau en fer, conduits souterains, etc | | 7,034 00 | |
| | | | $39,329 00 |
| Balance, étant l'économie total affectuée en supposant qne les commissaires ne porteront rien à la charge des entrepreneurs pour les travaux non exécutés qu'on leur à ôtés | | | 125,952.43 |
| Différence dans les évaluations pour certains items, des omissions et des contingents | | | 11,976.57 |
| Total | | | $137,929.00 |

*Contrat No.* 5, *Chemin de fer Intercolonial.*

ETAT indiquant la diminution des quantités de difiérentes sortes de travaux d'après le contra primitif, calculées aux prix donnés par M. *Fleming* dans un papier marqué Cedule B, avec les quantitées excédantes ajoutées aux prix portés sur le même papier.

| QUANTITE D'OUVRAGE DE MOINS. | PRIX. | MONTANT. |
|---|---|---|
| | | $ cts. |
| 2,049 pieds linéaires de clôtures | $7 par 100 pieds | 143 43 |
| 321,000 verges cubes d'excavation dans le sol (Remblai au Bic | 32 centins par verge | 102,720 00 |
| 30,950 pieds linéaires de drainage | $10 par 100 pieds | 3,095 00 |
| 975 verges de fondation à pierres perdues | $2 par verge | 1,950 00 |
| 413 verges cubes de pierrée | $4 par verge | 1,652 00 |
| 1,473 verges cubes de maçonnerie de 1ère classe | $12 par verge | 17,676 00 |
| 2,240 verges cubes de " 2de classe | $8.50 par verge | 19,040 00 |
| 601 verges cubes de pavage | $5 par verge | 3,005 00 |
| Diminution totale | | 149,281 43 |
| QUANTITE D'OUVRAGE DE PLUS. | | |
| 21,500 verges cubes d'excavation de plus dans le roc à 95 centins par verge $20,425 | | |
| 42,000 verges cubes d'excavation dans le sol à 20 centins par verge 8,400 | | 28,825 00 |
| Valeur de l'ouvrage ôté à l'entrepreneur, d'après les prix ci-dessus | | 120,428 43 |
| Construction de ponts, d'après l'état de M. Fleming, non faite par l'entrepreneur | | 21,200 00 |
| Total | | $141,656 43 |

LIBERT CHANDLER.

Ottawa, 24 avril 1873.

Qu'il appert d'après les témoignages qu'une somme de $516,000 a été payée aux entrepreneurs, à compte du contrat, laissant entre les mains du gouvernement une somme de $17,000, et qu'une semme de 10,000 a été payée à compte de l'ouvrage fait en dehors du contrat, et que la valeur totale de cet ouvrage se montait à environ $29,000 le 1er. d'avril dernier ; que cet ouvrage étant entièrement en dehors du contrat a été donné à *A. McDonnell* et Cie. sans qu'on ait demandé de soumissions pour le faire, ou sans qu'on soit convenu de prix ; que M. *Flemming* dit dans son témoignage que la somme de $21.200, étant la valeur de travaux de construction de ponts, devrait être réduite de la dite somme portée au contrat de $533,000 pour arriver à la somme réelle du contrat, la réduisant ainsi à $511,000 ; que la somme de $516,000 ayant été payée sur le contrat ; on voit qu'un paiement en plus plus de $4200 a été fait sur le dit contrat, en supposant même qne l'entrepreneur devrait avoir tout le montant des réductions telles qu'évaluées dans les états de la cédule B ; qu'après avoir déduit la somme de $10,000 payée à compte de l'ouvrage fait en dehors du contrat, de la valeur à laquelle a été estimé cet ouvrage, savoir, $29,000, il reste une somme de $19,000 entre les mains du gouvernement, tandis que si on déduit de cette balance le paiement en plus, sur le contrat, de la somme de $4,200, il ne reste que $14,800 entre les mains du gouvernement ; que M. *Sanford Fleming*, ingénieur en chef, estime la valeur des réductions, dans le montant du contrat, résultant du changement de la localisation de la ligne, à part des travaux de construction de ponts, à la somme de $79,480 ; que supposant que le gouvernement n'eût droit qu'au bénéfice des déductions causées par les changements faits dans la localisation de la ligne, le compte serait comme suit :

| | |
|---|---|
| Déductions comme ci-dessus..... | $79,485 |
| Entre les mains du gouvernement comme ci-dessus..... | 14,800 |
| Fesant voir un paiement en plus de..... | $64,685 |

Que le paiement aux entrepreneurs de sommes d'argent plus considérables que celles portées au contrat est une violation grave du devoir public, et que le système de changer sans l'autorisation du parlement les conditions des contrats conclus avec le gouvernement, et rapportés au parlement, est inexpédient et injustifiable.

Et des débats s'ensuivant, et étant six heures P. M., M. l'orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie, P. M.

---

7.30 P. M.

Un message est reçu du Sénat adoptant les bills suivants, sans amendements, savoir :

Bill (No. 57 pour incorporer la banque de St. Jean ;

Bill (No. 47) pour incorporer la banque d'Hochelaga ;

Bill (No. 45) pour incorporer la compagnie de transport de Huron et Ontario ;

Bill (No. 73) pour légaliser, confirmer et étendre les lettres patentes accordées a *James McNab* inventeur d'un accoupleur de chars horizontal,

Bill (No. 37) pour incorporer la compagnie canadienne d'assurances maritimes et contre le feu de l'Empire ;

Bill (No. 23) pour augmenter la compagnie de transport et du chemin de fer de l'Union ;

Bill (No. 20) pour amender le chap. 36, 14 et 15 *Victoria*, incorporant la compagnie de garantie du Canada ;

Bill (No. 77) pour augmenter le nombre des membres de la corporation de la maison de la Trinité de Québec, et pour augmenter ses pouvoirs.

Bill (No. 84) pour suspendre pendant un temps limité l'opération de certains actes relatifs à l'inspection des bateaux a vapeur dans la Colombie Anglaise.

Aussi, avec les bills suivants, avec des amendements, savoir :

Bill (No. 27) relatif à la Maison de la Trinité et aux commissaires du havre de Montréal. (Sur motion de l'honorable M. *Mitchell*, les amendements sont lus une première fois.—Seconde lecture, demain.)

Bill (No. 51) pour incorporer la banque de Stadacona. (Sur motion de M. *Tourangeau*, les dits amendements sont adoptés.)

Bill (No. 85) pour incorporer la banque de St. Hyacinthe. (Sur motion de M. *Delorme*, le dit amendement est adopté.)

Btll (No. 34) pour incorporer la banque de l'Ouest du Canada.

Bill (No. 3) pour incorporer la chambre de commerce de la Puissance. (Sur motion de l'honorable M. *Young* (Montréal), les dits amendements sont adoptés.)

Bill (No. 89) pour incorporer la banque Victoria du Canada.

Bill (No. 14) pour amender ultérieurement l'acte relatif aux banques et au commerce de banque. (Sur motion de l'honorable M. *Tilley*, l'amendement est lu une première fois.—Seconde lecture, demain.)

(*L'Ordre du jour pour les Bills Privés est appelé en vertu de la* 19*e règle.*

M. *Lewis* propose que le Bill du Sénat (No. 124) intitulé : " Acte pour venir au secours de *John Robert Martin* soit maintenant lu une troisième fois.

L'Hon. M. *Langevin* propase pour amendement que le Bill soit lu une troisième fois d'hui en six mois.—Rejeté sur la Division suivante :

POUR :

Messieurs

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Anglin, | Cauchon | Galbraith, | McDonald (*Antigonish*) | Robillard, |
| Archambeault | Colby, | Gaudet, | McDonald (*Cap-B.*) | Robitaille, |
| Baby, | Costigan, | Geoffrion, | Mailloux, | Ross, (*Champlain*), |
| Baker, | Delorme | Gendron, | Masson, | Ryan, |
| Beaubien, | De St. George, | Holton, | Mathieu, | Rymal, |
| Bellerose, | Dorion, (*Drummond et* | Jetté, | McDougall, | Scatcherd, |
| Benoit, | *Arth.*) | Keeler, | Oliver, | Stirton, |
| Bergin, | Dorion (*Napierville*) | Lacerte, | Pelletier, | Taschereau, |
| Blanchet, | Dugas, | Laflamme, | Pinsonneault, | Thompson (*Haldimand*) |
| Bourassa, | Duguay, | Landerkin, | Pozer, | Tourangeau, |
| Cameron, (*Huron*) | Fiset, | Langevin, | Price, | Tremblay, |
| Caron, | Fortin. | Langlois, | Richard (*Mégantic*) | Trow.—62. |
| Casgrain, | Fournier | Lanthier, | | |

CONTRE :

Messieurs

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Almon, | Crawford, | Hagar, | Metcalfe, | Smith (*Selkirk*), |
| Bain, | Daly, | Harvey, | Moffatt, | Snider, |
| Beaty, | DeCosmos, | Hincks, Sir F. | Morrison, | Staples, |
| Blain, | Dewdney, | Horton, | Palmer, | Thompson (*Caribou*), |
| Bowell, | Domville. | Jones, | Ray, | Thomson (*Welland*), |
| Buell, | Doull, | Killam, | Richards, | Tilley, |
| Burpee, (*St. Jean*) | Edgar, | Kirkpatrick, | Robinson, | Tupper, |
| Burpee, (*Sunbury*), | Farrow, | Le Vesconte, | Ross (*Durham*), | Wallace (*Albert*), |
| Cameron (*Cardwell*) | Ferris, | Lewis, | Ross (*Middlesex*), | Wallace (*Norfolk*), |
| Campbell, | Fleming, | Little, | Ross (*Prince-Edouard*), | White (*Halton*), |
| Carling, | Flesher, | Macdonald, Sir J. A. | Ross (*Victoria*), | White (*Hastings est*), |
| Cartwright, | Gibbs (*Ont.* D. N.), | McDonald (*Pictou*), | Ross (*Wellington*), | Wilkes, |
| Chipman, | Gibbs, (*Ont.*, D. S.) | MacKay, | Savary, | Witton, |
| Chisholm, | Gibson, | McAdam, | Soriver, | Young (*Montréal Ouest*) |
| Church, | Grover, | Merritt, | Smith (*Peel*), | Young (*Waterloo*).—76. |
| Cockburn (*Muskoka*), | | | | |

Le bill est alors lu une troisième fois sur la même division renversée, et passé, sur division.

Sur motion de l'hon, M. *Cameron* (Cardwell), l'ordre du jour pour la seconde lecture du bill (No. 129) pour amender l'acte 32 et 33 *Vic.*, ch. 70, à l'effet d'unir les compagnies d'assurance Mutuelle contre le feu de Castor et de Toronto, est déchargé, et le bill est renvoyé au comité des Banques, etc.

Les bills suivants sont lus une seconde fois, examinés en comité général, rapportés, lus une troisième fois, et passés, savoir :

Bill (No. 81) pour incorporer la compagnie d'importation de métaux du Canada (amendé) ;

Bill (No. 95) pour incorporer la compagnie de bassins et d'entrepôt de la Puissance ;

Bill (112) pour incorporer la banque centrale du Canada ;

Bill (No. 71) pour autoriser *James K. Ward*, et autres, à placer des estacades sur le chenal entre l'Isle St. Ignace et l'Isle du Pads, dans la paroisse de l'Isle du Pads, dans le district de Richelieu.

Le bill (No. 76) pour autoriser la compagnie du chemin de fer de colonisation de Nord de Montréal à prolonger sa ligne depuis la Rivière Creuse jusqu'à un point où il se rencontre avec le chemin de fer canadien du Pacifique ; et aussi à étendre sa ligne jusqu'au Sault Ste. Marie, à la Baie Georgienne et au lac Supérieur, où à unir sa lignie avec toute ligne de chemin de fer s'étendant jusqu'aux points ci-dessus mentionnés est examiné en comité général, amendé, rapporté et adopté.—Troisième lecture, demain.

8. 30, *P. M.*

La Chambre reprend les débats sur l'amendement de M. *McKenzie* à la motion de l'Hon. M. *Tilley* à l'effet que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la chambre se forme en comité des subsides.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit,

*Samedi*, 3 *Mai* 1873.

Et l'amendement de M. *McKenzie* étant mis aux voix, est rejeté sur la division suivante :

POUR :

Messieurs

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Anglin, | Casgrain, | Galbraith, | Mills, | Scatcherd, |
| Archibald, | Cauchon, | Geoffrion, | Oliver, | Smith, (*Peel*) |
| Bain, | Charlton, | Gibson, | Pâquet, | Snider, |
| Bergin, | Church, | Gillies, | Paterson, | Stirton, |
| Blain, | Cockburn (*Muskoka*) | Harvey, | Pelletier, | Taschereau, |
| Bodwell, | Delorme, | Higinbotham, | Pickard, | Thompson (*Haldim'd*), |
| Bourassa, | De St. George, | Holton, | Pozer, | Tremblay, |
| Bowman, | Dorion, (*Drum'd et Art*) | Horton, | Prévost, | Trow, |
| Brouse, | Dorion, (*Napierville*) | Jetté, | Richard (*Mégantic*), | Wallace (*Albert*) |
| Buell, | Edgar, | Laflamme, | Ross, (*Durham*) | White (*Halton*), |
| Burpee (*St. Jean*) | Ferris, | Landerkin, | Ross, (*Middlesex*) | Wilkes, |
| Burpee (*Sunbury*) | Findlay, | Lewis, | Ross, (*Prince-Edouard*) | Wood, |
| Cameron, (*Huron*) | Fleming, | Mackenzie, | Ross (*Wellington*), | Young, (*Montréal Ouest*) |
| Casey, | Fournier, | Metcalfe, | Rymal, | Young, (*Waterloo*)—**70.** |

CONTRE :

Messieurs

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Almon, | Colby, | Gendron, | McDonald, (*Pictou*) | Ray, |
| Archambeault, | Costigan, | Gibbs, (*Ont., D. N.*) | MacKay, | Robillard, |
| Baby, | Crawford, | Gibbs, (*Ont., D. S.*) | Mailloux, | Robinson, |
| Baker, | Cunningham, | Glass, | Masson, | Robitaille, |
| Beaty, | Currier, | Grant, | Mathieu, | Rochester, |
| Beaubien, | Cutler, | Grover, | McAdam, | Ross, (*Champlain*) |
| Bellerose, | Daly, | Haggart, | McDougall, | Ross, (*Victoria*) |
| Benoit, | DeCosmos, | Harwood, | Merritt, | Ryan, |
| Blanchet, | Dewdney, | Jones, | Mitchell, | Shibley, |
| Bowell, | Domville, | Keeler, | Moffatt, | Staples, |
| Brown, | Dormer, | Killam, | Morrison, | Stephenson, |
| Cameron (*Cardwell*), | Doull, | Kirkpatrick, | Nathan, | Thompson (*Caribou*) |
| Campbell, | Dugas, | Lacerte, | Nelson, | Tilley, |
| Carling, | Duguay, | Langevin, | O'Connor, | Tourangeau, |
| Caron, | Farrow | Langlois, | O'Reilley, | Tupper, |
| Carter, | Flesher, | Lanthier, | Palmer, | Wallace, (*Norfolk*), |
| Chipman, | Forbes, | Little, | Pinsonneault, | Webb, |
| Chisholm, | Fortin, | Macdonald, Sir J. | Pope, | White, (*Hastings Est*) |
| Coffin, | Gaudet, | McDonald, (*Cap B.*) | Price, | Witton.—95. |

La motion de l'Hon. M. *Tilley* est olors adoptée, et la Chambre en conséquence se forme en comité des subsides.

(*En comité.*)

La résolotion suivante est adoptée.

GOUVERNEMENT CIVIL.

207. Agents des départements de la marine, des pêcheries et des Travaux Publics, Victoria, C. B.., et dépenses contingentes..... $6,000 00

Résolution à rapporter.

---

Rapport à recevoir et permis au comitè de siéger de nouveau, aujourd'hui.

Un message est reçu du Sénat annonçant l'adoption du Bill (No. 50) pour pourvoir à la nomination de maîtres de havre pour certains ports dans les provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, avec des amendements

La Chambre alors s'ajourne, étant 1.10h. A. M., jusqu'à 3 heures P. M., aujourd'hui.

JAMES COCKBURN,
Orateur.

# AVIS DE MOTIONS

L'Hon. M. *Richards*—Lundi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement de présenter, durant cette session, un Bill pour appliquer à la province de la Colombie Anglaise les lois criminelles du reste de le Puissance?

L'Hon. M. *Mitchell*.—Mardi prochain—Proposera que la Chambre se forme en comité pour examiner la résolution suivante :

Qu'il est expédient d'établir des dispositions communes aux provinces de Québec, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de la Colombie Anglaise, concernant les bureaux pour l'engagement des matelots, l'engagement des matelots, leur disciple et leur démisssion.

No. 41.

OTTAWA, VENDREDI, MAI, 1873.

1ère Session, 2e Parlement, 36 Vict., 18

VOTES ET DELIBERATIO

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA.

Imprimés par I. B. Taylor, 29, 31 et 33, Rue Rid

1873.

No. 42.

# VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, SAMEDI, 3 MAI 1873.

3. P. M.

Un message est reçu de Son Excellence le gouverneur général désirant la présence immédiate de la Chambre dans la salle des séances du Sénat.

En conséquence M. l'Orateur et les membres de la Chambre se rendent au Sénat, et de retour.

M. l'Orateur fait rapport qu'il a plu à Son Excellence donner au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants, savoir :

Acte pour ameader l'acte pour pourvoir à la nomination d'un maitre de havre pour le port d'Halifax ;

Acte pour amender l'acte concernant la procédure dans les causes criminelles ;

Acte pour pourvoir à la création du Département de l'Intérieur ;

Acte concernant les réclamations relatives à des terres dans Manitoba pour lesquelles il n'a pas été accordé de lettres patente ;

Acte à l'effet d'amender l'acte intitulé : " Acte portant de nouvelles dispositions pour le gouvernement des territoires du Nord-Ouest "

Acte pour incorporer la compagnie maritime d'amélioration de la Puissance du Canada ;

Acte pour pourvoir à l'interrogatoire des témoins sous serment par des comités du Sénat et de la Chambre des Communes en certains cas ;

Acte pour étendre pour une autre période les dispositions de l'acte des arrangemenrs financiers du Grand-Tronc, 1862, à l'égard de certains bons privilégiés, pour établir les taux d'intérêts payables à l'avenir sur les bons et actions privilégiés, et pour d'autres fins ;

Acte à l'effet de déclarer inhabiles à siéger ou voter dans la Chambre des Communes du Canada les membres des conseils législatifs et des assemblées législatives des provinces qui forment maintenant ou formeront plus tard partie de la Puissance du Canada ;

Acte concernant le transport de matières dangereuses dans les navires ;

Acte pour amender les actes concernant les gardiens de port à Montréal et à Québec ;

Acte pour amender l'acte pour incorporer la compagnie canadienne d'assurance contre les risques isolés du feu, et pour changer le nom de la dite compagnie en celui de compagnie d'assurances des cultivateurs et des bâtisses isolées du Canada contre le feu ;

Acte pour incorporer la banque de St. Jean ;

Acte pour permettre à *Jamss McNabb*, du township de Bosanquet, d'obtenir une extention de son brevet pour un accoupleur de chars horizontal,

Acte pour amender la charte de la compagnie manufacturière dite *Dolphin* ;

Acte pour augmenter le capital social de la compagnie de transport et de chemin de fer de l'Union ;

Acte pour suspendre pendant un temps limité l'opération de certains actes concernant l'inspection des bateaux à vapeur dans la Colombie Britannique ;

Acte pour incorporer la banque d'Hochelaga ;

Acte concernant le chemin de fer de Montréal et Champlain ;

Acte pour incorporer la compagnie de transport de Huron et Ontario ;

Acte pour amender l'acte 14e et 15e Victoria, chapitre 36, qui incorpore la compagnie de garantie du Canada ;

Acte pour incorporer la compagnie canadienne d'assurances maritimee et contre l'incendie dite " Empire ; "

Acte pour augmenter le nombre des membres de la corporation de la maison de la Trinité de Québec et pour en étendre les pouvoirs ;

Acte pour incorporer la banque des Trois-Rivières ;

Acte pour pourvoir à la nomination de maîtres de havre pour certains ports dans les provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick.

Quatre pétitions sont présentées et déposées sur la table.

Les pétitions suivantes sont reçues et lues :

Du Conseil Municipal du comté de Portneuf, et de *François Papillon*, Maire, et autres, de St. Jean-Baptiste des Ecureuils, comté de Portneuf ; demandant que le droit d'accise sur le tabac canadien soit aboli.

Motion étant faite à l'effet que la pétition de *C. P. Treadwell*, de la ville de L'Orignal, Ecr., demandant qu'un Bureau de Directeurs soit forme dans le but d'établir une manufacture pour y fondre et travailler le ser et y fabriquer de l'acier de toute sorte, et qu'une somme de $50,000 soit voté pour chaque Province de la Puissance et que cette somme soit remboursée par un bonus de $2 par tonneau sur le fer en saumon,—de $4 sur la fonte et le fer ouvré,—et de $8 sur les rails d'acier, soit reçue et lue.

M. l'Orateur décide qu'elle ne peut être reçue, parce que l'octroi de ses conclusions entraînerait une dépense de deniers publics.

M. *Jetté*, du comité de l'élection de Stormont, présente les résolutions suivantes comme étant la décision finale du dit comité :—

1. *Résolu*, Que *Cyril Archibald*, écr., a été duement élu membre pour représenter le district électoral du comté de Stormont dans le présent Parlement.

2. *Résolu*, Que la pétition est frivole et vexatoire.

3. *Résolu*, Que la défense du membre siégeant n'est ni frivole ni vexatoire.

M. *Scatcherd*, du comité de l'élection de la ville de Brockville. fait rapport que le comité s'étant assemblé, conformément à l'ordre de la Chambre, le pétitionnaire et le membre siégeant, par un consentement par écrit, ont demandé l'ajournement des délibérations du comité, et que le comité ayant consenti à cette demande, désire maintenant qu'il lui soit permis de s'ajourner jusqu'au premier mercredi de juin prochain, à 11 heures A. M.

*Kirpatrick*, du comité de l'élection de Québec-Centre, fait rapport que, conformément aux dispositions de la clause 82 de l'acte concernant les élections parlementaires contestées, sur la demande de l'avocat des pétitionnaires un délai, pour produire les listes des votants auxquels on se propose d'objecter est accordé jusqu'à lundi prochain, le 5, du courant, à 5 heures P. M., ces listes devait être remises au greffier du comité, dans la Chambre du comité No. 41.

M. *Rymal*, du comité des ordres permanents, présente le 14e rapport de ce comité, lequel est comme suit :

Votre comité a examiné la pétition de *William A. Thompson* et autres, demandant qu'il leur soit permis de mettre devant Votre Honorable Chambre une pétition ayant pour objet l'incorporation de la compagnie du Cable Atlantique du Canada, nonobstant l'expiration du délai pour recevoir des pétitions pour bills privés. Les raisons données par les pétitionnaires sont satisfaisantes, et comme votre comité trouve qu'ils ont donné l'avis nécessaires, il recommande que permission leur soit accordée de présenter la dite pétition et que la règle limitant le délai pour présenter des bills privés et des rapports sur des bills privés soit suspendue dans le cas actuel.

Quant à la pétition d'*Edward A. Prentice* et autres, sollicitant une semblable faveur au nom d'une autre compagnie devant être appelée "La compagnie du Cable du Canada," le comité ne peut faire un rapport favorable, attendu qu'aucun avis n'a été donné dans ce dernier cas.

Sur motion de M. *Rymal*, le dit rapport est adopté.

M. *Scatcherd* présente une pétition de *W. A. Thompson*, et autres, demandant à être incorporés sous le nom de la compagnie du Cable Atlentique du Canada.

M. *Morrison* présente un bill (No. 136) pour incorporer la compagnie du Cable Atlentique du Canada, lequel est renvoyé au comité des chemins de fer, etc.

Sur motion de l'hon. M. *Cameron* (Cardwell), il est *résolu* qu'il soit donné instruction au comité spécial auquel ont été renvoyées les accusations de l'hon. M. *Huntington* au sujet du chemin de fer canadien du Pacifique d'interroger sous serment les témoins assignés devant lui.

L'hon. M. *O'Conner* présente la réponse à une adresse du 28 ultimo, demandant copie du rapport de l'agent spécial du département du revenu de l'Intérieur concernant la Colombie Anglaise.

L'hon. M. *Langevin* présente la réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, du 28 ultimo, le priant de faire mettre devant cette Chambre copie du rapport, du jugement et de tous les procédés d'une cour d'enquête de division qui a été tenue à Lévis, lors du campement des volontaires au dit endroit en juin et juillet 1872, et qui était composée du Lieutenant-Colonel *Panet*, Président, du Lieutenant Colonel *Massicotte*, et du Major *Couchy* ; laquelle Cour avait été nommée par le commandant du camp pour s'enquérir des causes de l'absence de quelques soldats du camp de la Brigade No. 2 pendant l'inspection de la Brigade No. 1, et autres matières, et laquelle cour fit un rapport qui fut mis entre les mains du Colonel *Ross*, adjudant-général.—Avec aussi copie de la preuve faite devant la dite cour d'enquête et de la correspondance échangée entre le commandant du camp et le département de la milice touchant cette affaire

Sur motion de l'honorable M. *Tilley*, le message de Son Excellence et le budget supplémentaire mis devant la Chambre, hier, sont renvoyés au comité des subsides.

Sur motion de M. *Cartwright*, le comité spécial nommé pour s'enquérir et faire rapport sur la route la meilleure et la plus directe pour les malles et passagers entre le Canada et l'Europe, obtient la permission de faire rapport de temps en temps.

Le Très-Honorable Sir *John A. Macdonald* présente un bill (No. 137) relatif à l'administration de la justice, et pour l'établissement d'une Force de Police dans les Territoires du Nord-Ouest.—Seconde lecture, mardi prochain.

Sur motion du Très-Honorable Sir *John A. Macdonald*, la Chambre se forme en comité pour examiner certaines résolutions au sujet des allocations aux juges pour les devoirs à accomplir en vertu de l'Acte à l'effet d'établir de meilleures dispositions touchant les pétitions d'élection, etc.

(*En Comité.*)

Les résolutions suivantes sont adoptées :

1. *Résolu*, Que tout juge de quelqu'une des cours provinciales qui pourra être appelé à décider du mérite d'une pétition d'élection, ou à agir comme membre d'une Cour des Elections, recevra une indemnité pour ce travail de *cent piastres* pour chaque pétition d'élection instruite devant lui, en sus de son traitement comme juge de cette cour provinciale ; et une indemnité supplémentaire de *dix piastres par jour*, pour chaque jour durant lequel il sera nécessairement occupé à l'instruction d'une pétition d'élection, ou durant lequel il siégera à la Cour des Elections, ainsi que ses frais de route lorsqu'il s'absentera du lieu de sa résidence dans l'exercice de ces fonctions—et

2. Tout juge *ad hoc* nommé pour décider du mérite d'une pétition d'élection recevra une pareille indemnité de *cent piastres* pour chaque pétition instruite devant lui, et une indemnité supplémentaire de *dix piastres par jour*, pour chaque jour durant lequel il sera nécessairement occupé à l'instruction d'une pétition d'élection ou durant lequel il siégera à la Cour des Elections, ainsi que ses frais de route lorsqu'il s'absentera du lieu de sa résidence dans l'exercice de ces fonctions :

3. Et ces indemnités seront payées à même les deniers non appropriés formant partie du fonds consolidé de revenu du Canada, sur le rapport de l'auditeur-général qu'elles ont été réclamées et sont dues.

4. *Résolu*, Que les frais de route et autres dépenses du juge, et tous les frais encourus par le shérif ou tout autre officier, en conséquence d'une séance pour l'instruction d'une pétition d'élection, et pour fournir une salle d'audience et ses accessoires, seront défrayés de la même manière que les autres dépenses incidentes payable par la Puissance en vertu du présent acte.

5. *Résolu*, Que les dépenses raisonnables encourues par toute personne pour comparaitre et rendre témoignage, dans l'instruction d'une pétition d'élection, seront allouées à cette personne, par un certificat signé du juge ou du greffier de la cour ou autre officier qu'il appartiendra, selon le tarif qui règle les honoraires et frais des témoins, dans des actions au civil, devant les cours supérieures de droit dans la même province, et ces dépenses, si le témoin est appelé et examiné par le juge, seront censées faire partie des frais de l'organisation de la cour, et dans les autres cas, elles seront censées faire partie des frais de la partie qui aura appelé le témoin et seront supportées par la partie intéressée dans la décision de la pétition que le juge désignera.

6. *Résolu*, Que les devoirs que devra remplir le greffier ou autre officier désigné d'une Cour des Elections ou des règles de la cour, seront, si la Cour des Elections se compose de juges de quelque cour ou de cours fédérales ou provinciales, rempli par celui ou ceux des officiers de la cour ou des cours en dernier lieu mentionnées que désigneront les juges ou la cour des élections ; et si la cour des élections se compose de juges nommés *ad hoc*, alors ils seront remplis par la personne ou les personnes que le gouverneur pourra charger d'agir comme greffier ou autre officier prescrit ;—et la rémunération qui sera accordée dans l'un ou l'autre cas pour ces services sera fixée par le gouverneur en conseil, sur le rapport de la cour des élections en question.

---

Réeolutions à rapporter.

Les dites résolutions sont en conséquence rapportées, lues une seconde fois, adoptées sur division, et renvoyéees au comité général auquel a été renvoyé le bill (No. 52) à l'effet d'établir de meilleures dispositions relatives aux pétitions d'élection et aux matières se rattachant aux élections contestées des membres de la Chambre des Communes.

M. *Mackenzie*, représentant du comté de Lambton, attire l'attention de la Chambre sur une lettre écrite par un officier du gouvernement durant la dernière élection pour le comté de Welland, laquelle il dépose sur la table de la Chambre.

*Ordonné*, Que cette lettre soit lue.

La dite lettre est lue en conséquence, et est comme suit :

(*Privée.*)

BUREAU DE L'INSPECTEUR DES BUREAUX DE POSTE,

LONDON, ONT., 16 novembre 1872.

Cher Monsieur,—Permettez-moi de vous écrire un mot pour vous mettre sur vos gardes relativement à la conduite que vous avez à tenir dans l'élection qui est à la veille d'avoir lieu dans *Welland*. Si vous aimez à rester maître de poste, vous ne pouvez convenablement prendre dans cette élection aucune part contre le gouvernement dont vous êtes le serviteur. Si vous ne pouvez favoriser l'élection de M. *King*, ne prenez aucune part active contre lui, et ne donnez lieu à aucune plainte contre vous-même.

Votre obéissant serviteur,

GILBERT GRIFFIN,

Inspecteur des B. P.

J. RANNIE, écuier, Maître de Poste,
Allanburg, Ont.

L'hon. Sir *Francis Hincks*, du comité des banques et du commerce, présente le huitième rapport du dit comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a examiné les bills suivants, et il est convenu de les rapporter avec des amendements, savoir :

Bill (No. 32) pour transférer à la compagnie canadienne des terres et de dépôts de Glasgow (responsabilité limitée) tous les pouvoirs contenus dans le *mémoire* et l'acte d'association de la dite compagnie pour toute la Puissance du Canada, et à cette fin d'incorporer la dite compagnie dans cette Puissance ;

Bill (No. 88) pour incorporer l'agence de placements et de garanties du Canada ;

Bill (No. 99) pour incorporer la compagnie d'assurances maritimes du Canada ;

Bill (No. 103) pour incorporer la compagnie canadienne pour la fabrication du papier ;

Bill (No. 94) pour incorporer la compagnie d'entrepôt des marchands ;

Bill (No. 97) pour pourvoir à l'inspection du gaz et des gazomètres.

Sur motion du Très-Hon. Sir *John A. Macdonald*, la Chambre décide de se former en comité, mardi prochain pour examiner certaines résolutions relatives à l'administration de la justice et à l'établissement d'une force de police pour les Territoires du Nord-Ouest.

L'hon. M. *Tupper* propose que le Bill (No. 49) relatif aux paids et mesures soit maintenant lu une troisième fois.

M. *Joly* propose pour amendement que le dit bill soit renvoyé de nouveau à un comité gégéral afin de l'amender. —Adopté.

Le bill est en conséquence de nouveau renvoyé à un comité général, examiné, amendé de nouveau, rapporté, les amendements sont adoptés, et le bill est lu une troisième fois et passé.

Les amendements faits par le Sénat aux bills suivants, sont pris en considération et adoptés, savoir :

Bill (No. 27) relatif à la maison de la Trinité et aux Commissaires du havre de Montréal ;

Bill (No. 14) pour amender de nouveau les actes relatifs aux Banques et au Commerce de Banque.

Le bill (No. 53) pour amender l'acte général des chemins de fer est lu une seconde fois.—Troisième lecture, mardi prochain.

Le bill (No. 121) pour amender l'acte relatif aux chemins de fer est lu une seconde fois, et renvoyé au comité des chemins de fer, etc.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme en comité des subsides étant lu.

L'hon. M. *Tilley*, propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

L'hon. M. *Holton*, propose pour amendement qu'il soit *résolu* : Que, dans l'opinion de cette Chambre, il devrait être pris des mesures, avant la prorogation du Parlement, pour continuer en force l'acte de faillite jusqu'à la fin de la prochaine session du Parlement.

Et des débats s'ensuivant, et étant six heures, P. M., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie, P. M.

7. 30, P. M.

(*L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la Règle* 19.)

Le bill (No. 76) pour autoriser la compagnie du chemin de fer de colonisation du Nord de Montréal à prolonger sa ligne depuis la Rivière Creuse jusqu'à un point où il se rencontre avec le chemin de fer canadien du Pacifique, et aussi à étendre sa ligne jusqu'au Sault Ste. Marie, à la Baie Georgienne et au lac Supérieur, ou à unir sa ligne avec toute ligne de chemin de fer s'étendant jusqu'aux points ci-dessus mentionnés est lu une troisième fois, et passé.

L'amendement fait par le Sénat au bill (No. 89) pour incorporer la Banque *Victoria* du Canada, est adopté.

Le bill (No. 68) pour incorporer la compagnie d'assurance du Canada, est lu une seconde fois, examiné en comité général, amendé, rapporté, adopté, lu une troisième fois, et passé.

Le bill (No. 117) pour incorporer la compagnie du Labrador est lu une seconde fois, examiné en comité général, et il est fait rapport de progrès. Permis au comité de siéger ue nouveau, lundi prochain.

8. 30. P. M.

Les débats sur l'amendement de l'Hon. M. *Holton* à la motion de l'Hon. M. *Tilley*, à l'effet que la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides sont repris, et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise comme suit :

POUR :
Messieurs

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Almon, | Cartwright, | Fleming, | Langevin, | Ross, (*Champlain*), |
| Anglin, | Casey, | Flesher, | Macdonald, Sir J. A. | Ross (*Wellington*), |
| Archibald, | Charlton, | Forbes, | McDonald (*Antigonish*) | Ryan, |
| Beaubien, | Chisholm, | Geoffrion, | McDonald (*Cap-B.*) | Smith (*Peel*), |
| Benoit, | Cockburn (*Muskoka*), | Gibbs (*Ont.* D. N.), | MacKay, | Smith, (*Westmorland*) |
| Bergin, | Costigan, | Gibbs, (*Ont.*, D. S.) | Mackenzie, | Tilley, |
| Blain, | Cutler, | Gibson, | Masson, | Tobin, |
| Blanchet, | Daly, | Grant, | Merritt, | Tourangeau, |
| Bodwell, | DeCosmos, | Haggart, | Metcalfe, | Tremblay, |
| Bourassa, | De St. George, | Higinbotham, | Moffatt, | Wallace (*Norfolk*), |
| Brouse, | Dewdney, | Holton, | Palmer, | Wilkes, |
| Burpee, (*Sunbury*), | Doull, | Horton, | Paterson, | Witton, |
| Cameron (*Cardwell*) | Dugas, | Jones, | Pickard, | Wood, |
| Campbell, | Farrow, | Kirkpatrick, | Pozer, | Young (*Waterloo*).—74. |
| Carling, | Findlay, | Lacerte, | Robitaille, | |

CONTRE :
Messieurs

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Archambeault | Colby, | Gaudet, | McAdam, | Scatcherd, |
| Baby, | Currier, | Gendron, | Mitchell, | Shibley, |
| Bain, | Delorme | Glass, | Morrison, | Staples, |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Baker, | Dorion, (*Drummond et Arth.*) | Grover, | Oliver, | Taschereau, |
| Beaty, | | Joly, | Pâquet, | Thompson (*Haldimand*) |
| Bellerose, | Dorion (*Napierville*) | Keeler, | Pelletier, | Trow, |
| Brown, | Edgar, | Landerkin, | Pinsonneault, | Wallace (*Albert*), |
| Cameron, (*Huron*) | Fiset, | Langlois, | Pope, | Webb, |
| Carter, | Fortin, | Lewis, | Rochester, | White (*Halton*), |
| Casgrain, | Fournier | Mailloux, | Rymal, | White (*Hastings Est*), |
| Cauchon | Galbraith, | Mathieu, | | —52. |

Ainsi la question est résolu affirmativement.

Sur motion du Très-Hon. Sir *John A. Macdonald*, il est *résolu :* Que cette Chambre se forme immédiatement en comité des subsides.

(*En comité.*)

Les résolutions suivantes sont adoptées :—

POLICE.

| | | | |
|---|---|---|---|
| 209. | Police de rade, Québec, pour augmenter son effectif | 7,700 00 | |
| 210. | do Montréal, do do | 3,300 00 | |
| | | | 11,000 00 |

LEGISLATION.

| | | |
|---|---|---|
| 211. | Crédit supplémentaire pour l'impression et la reliure des status, qui étaient plus volumineux qu'on ne s'y attendait | 4,500 00 |

ARTS, AGRICULTURE ET STATISTIQUES.

| | | |
|---|---|---|
| 212. | Pour subvenir aux frais encourus pour publier les annales des brevets d'invention | 2,000 00 |

TRAVAUX ET EDIFICES PUBLICS.

(*Imputable sur le capital.*)

| | | |
|---|---|---|
| 213. | Nouvelle aide pour construire le chemin de fer des mines de fer de l'Acadie, Londonderry, N.-E., jusqu'à la voie de l'Intercolonial | 4,000 00 |
| 214. | Chemin de fer Intercolonial, 100 wagons-plateformes | 67,125 00 |

TRAVAUX ET EDIFICES PUBLICS.

(*Imputable sur le revenu.*)

| | | | |
|---|---|---|---|
| 216. | Chemin de la Rivière-Rouge | 46,000 00 | |
| 217. | Réparations, etc., édifices publics | 35,000 00 | |
| 218. | Edifices publics en général | 5,000 00 | |
| | | | 86,000 00 |

SERVICE SUR MER ET A L'INTÉRIEUR ET PAR PAQUEBOTS.

| | | |
|---|---|---|
| 219. | Autre somme requise pour subvenir à l'entretien des steamers et aux grands radoubs du *Sir James Douglas* | 5,000 00 |

PÉNITENCIERS.

(*Pénitencier de Québec.*)

| | | | |
|---|---|---|---|
| 220. | Autre somme requise durant l'année fiscale :— | | |
| | Pour salaires et entretien | 15,000 00 | |
| | Organisation | 34,010 00 | |
| | | | 49,910 00 |

PHARES ET SERVICE COTIER.

| | | | |
|---|---|---|---|
| 221. | Salaires des gardiens de phares et entretien des phares, etc. :— | | |
| | Nouvelle-Ecosse | 8,500 00 | |
| | En bas de Québec | 5,000 00 | |
| | Entre Québec et Montréal (y compris radoub du vapeur *Richelieu*) | 5,000 00 | |
| | | | 18,500 00 |

PERCEPTION DU REVENU.

*Douanes.*

| | | |
|---|---|---|
| 222. | Pour faire face à l'augmentation probable de dépense au port de Montréal et aux autres principaux ports du Canada | 10,000 00 |

ITEMS DE DÉPENSES IMPRÉVUES.

(*Vide* Comptes Publics de 1871–72, partie ii, page 437.)

NOUVELLES PENSIONS DE MILICIENS.

| | | |
|---|---|---|
| 223. | Excédant de la dépense sur le crédit | 80 00 |

SERVICE SUR MER ET A L'INTÉRIEUR ET PAR PAQUEBOTS.

| | | |
|---|---|---|
| 224. | Ligne Allan d'Halifax à Cork—Excédant de la dépense sur le crédit | 0 64 |

PERCEPTION DU REVENU.

*Travaux Publics.*

| | | | |
|---|---|---|---|
| 226. | Chemin de fer du Nouveau-Brunswick—Excédant de la dépense sur le crédit..... | 50,752 08 | |
| 227. | Ontario et Québec, frais d'entretien—Excédant de la dépense sur le crédit..... | 1,577 42 | |
| | | | 52,329 50 |

Résolutions à rapporter.

---

Rapport à recevoir, et permis au comité de siéger de nouveau, mardi prochain.
La Chambre s'ajourne alors à lundi prochain.

JAMES COCKBURN,
Orateur.

# AVIS DE MOTIONS.

Le Très-Hon. Sir *John A. McDonald*—Mardi prochain—Proposera que l'ordre des délibérations, les mercredis soit le même que pour les mardis, durant le reste de la session.

M. *Bergin*—Lundi prochain—Adresse demandant un état indiquant le nombre d'officiers et d'employés dans le département de la milice, leurs noms et la somme d'argent payée à chacun, le nombre d'officiers et d'employés dans le département des adjudants généraux, y compris le personnel, les gardiens, les garde-magasins et autres, dans les divers districts militaires, leurs noms, et la somme d'argent payée à chacun, distinguant ceux employés permanemment de ceux qui sont employés temporairement.

Le Très-Hon. Sir *John A. Macdonald.*—Mardi prochain—Bill pour continuer la loi de faillite jusqu'à la fin de la prochaine session du Parlement.

LUNDI, 5e jour de mai 1873,

RÉUNIONS DES COMITÉS AUJOURD'HUI.

Le comité général des élections, à 10 heures, A. M., dans la chambre de comité No. 9.

---

Les présidents de comités d'élection à 10 heures, A. M., dans la chambre de comité No. 10.

J. P. LEPROHON, Greffier en Chef, élections contestées.

## BILLS PRIVÉS.

Les Bills suivants ont ce jour été affichés comme devant être pris en considération aux jours ci-après mentionnés savoir :—

*Par le comité des banques, etc.*

Bill du Sénat (No. 129) pour amender l'acte 32 et 33 *Vic.*, ch. 70, pour unir les compagnies d'assurances Castor et de Toronto.—*Mardi, le 6 du courant.*

*Par le comité des chemins de fer, etc.*

Bill (No. 136) pour incorporer la compagnie du câble Atlantique du Canada.—*Mercredi, le 7 du courant.*

ALFRED TODD, G. C. du B. des Bills Privés.

No. 42.

OTTAWA, SAMEDI, 3 MAI, 1873.

1ère Session, 2e Parlement, 36 Vict., 1873.

# VOTES ET DELIBERATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA.

Imprimés par I. B. Taylor, 29, 31 et 33, Rue Rideau

1873.

# No. 43.

# VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, LUNDI, 5 MAI 1873.

M. l'Orateur met devant la Chambre des listes des actionnaires de la Banque Nationale datées le 1er mai 1873, en conformité de l'Acte 34 *Vic.*, ch. 5, clause 12.

Une pétition est présentée et déposée sur la table.

Les pétitions suivantes sont reçues et lues :

De *Cyprien Naud*, maire, et autres, de St. Alban, comté de Portneuf; demandant que le droit d'accise sur le tabac canadien soit aboli.

Des membres de l'Union No. 18 des tonneliers d'Oshawa, en assemblée générale réunis; et des membres de l'Union des tonneliers de Sarnia, en assemblée générale réunis; demandant certains amendements à l'Acte des Unions d'Ouvriers, 1872.

L'hon. M. *Campbell*, du comité général des élections, fait rapport que conformément à la 52e clause de l'Acte concernant les élections parlementaires contestées, le comité a choisi deux membres additionnels pour faire partie de la liste des Présidents, savoir : l'hon. M. *Huntington* et M. *McDougall*.

Il fait aussi rapport que, conformément à la clause 50e de l'acte concernant les élections parlementaires contestées, le comité a corrigé les listes en insérant le nom de M. *Wood*, un nouveau membre, sur la liste B No. 3.

LISTE DES PRÉSIDENTS.

Messieurs.

Cartwright,
Savary,
Webb,
Pelletier,
Richard,
Dormer,
McDougall, ajouté aujourd'hui.
Huntington, ajouté aujourd'hui.
Carter (comité d'Addington)
Fournier (comité de Leeds Sud)
Joly (comité de Huron Nord),
Kirkpatrick (comité de Québec Centre),
Palmer (comité de Peterborough Ouest),
Pozer (comité de Durham Est),
Baby (comité de Maskinongé),
Jetté (comité de Stormont),
Mills (comité de Jacques Cartier),
Brooks (comité de Portneuf),
Scatcherd (comité de Brockville),
McDonald (Pictou) (comité de Toronto Est),

No. 1. LISTE A.

Messieurs.

Bain,
Beaubien,
Bourassa,
Burpee (St. Jean)
Church,
Dewdney,
Dorion (Drummond et Arthabaska.)
Doull,
Gendron.
Grant,
Harwood,
Langlois,
Little,
McDonald (Antigonish),
Mitchell,
Moffatt,
Ray,
Robillard,
Ross (Victoria N. S.)
Schultz,
Thompson (Haldimand),
Tilley,
Tobin,
Tourangeau,
Wallace (Albert)

Almon (Comité de Peterough)
Anglin " "
Colby " "
Rymal " "
Bowell " Toronto Est.
Jones " " "
Landerkin (Comité de Toronto Est)
Young (Waterloo) " " "
Chisholm " Huron Nord
Findlay, " " "
Flesher, " " "
Metcalfe " " "

No. 2. LISTE C.

Messieurs.

Cartier, Sir George,
Connell,
DeCosmos,
Domville,
Dugas,
Gaudet,
Killam,
Lewis,
Mackenzie,
McAdam,
McDonald (Cap Breton),
McDonnell (Inverness),
Merrith,
Pickard,
Pinsonneault,
Pope,
Robitaille,
Snider.

Bergin (comité de Durham Est)
Galbrith " " "
Nathan " " "
Wallace (Norfolk) " "
Bodwell " (Bockville),
Currier " " "
Gibbs (Ont), " "
Gillies " "
Brown " Addington.
Grover " " "
Haggart (comité d'Addington),
Nelson, " "
Burpee (Sunbury (comité de Stormont),
Olivier, " "
Thompson (Caribou) "
Wight (Ottawa), " "
Masson (comité de Québec Centre),
Pâquet " "
Ross (Champlain), "
White (Halton) "

No. 3, LISTE B

Messieurs.

Archambault,
Blake,
Chipman,
Coffin,
Cunningham,
Dormer,
Hincks, Sir Francis,
Holton,
Lanthier,
Le Vescomte,
Wood (ajouté aujourd'hui)
Macdonald (*Glengarry*)
Macdonald, Sir John,
O'Connor,
Pearson,
Rochester,
Scriver,
Smith (*Selkirk*),
Staples,
Stirton,
Tupper,
Wilkes.

Béchard, (comité de Portneuf)
Bellerose, " "
Benoit, " "
Forbes, " "
Fleming, (comité de Maskinongé)
Fortin, " "
Lacerte, " "
Taschereau, " "
Brouse, (comité de Leeds Sud)
Gibbs (*Ontario*, D. S.) " " "
Harvey, " " "
White (*Hastings*), " " "
Charlton, " Jacques Cartier,
Caron, " " "
McGreevy, " " "
Prévost, " " "

M. *Kirpatrick*, du comité de l'élection de Québec-Centre, fait rapport, conformément aux dispositions de la 82e clause de l'Acte concernant les élections parlementaires contestées, que, sur la demande de l'avocat des pétitionnaires et du consentement du membre siégeant, un délai est accordé pour produire les listes des votants auxquels on veut objecter jusqu'à mercredi prochain, le 7 du courant, à 6 heures P. M., cette production devant être faite entre les mains du greffier du dit comité, dans la Chambre de comité No. 41.

L'hon. M. *Cameron* (Cardwell,) du comité auquel ont été renvoyés les accusations portés par l'hon. M. *Huntington* à propos du chemin de fer canadien du Pacifique, présente comme étant le troisième rapport du dit comité les résolutions suivantes :

1. *Résolu*, Que vu l'absence du Canada de Sir *George E. Cartier* et de l'Hon. *J. J. C. Abbott*, deux des membres de cette Chambre, et l'impossibilité de faire et terminer d'une manière convenable et satisfaisante l'enquête dont le comité est chargé sans que l'occasion soit donné à ces Messieurs d'être présents et d'entendre les témoignages produits devant le comité, il est à propos que le comité s'ajourne jusqu'au mercredi, 2 juillet prochain, si le Parlement est alors en session.

2. *Résolu*, Que, dans l'opinion de ce comité, ses délibérations devraient être secrètes.

3. *Résolu*, Que le comité devrait être autorisé à siéger en tels endroit ou endroits qui seront jugés convenables.

4. *Résolu*, Que ces résolutions soient incorporées dans un rapport qui sera fait à la Chambre, et que la Chambre soit priée de le confirmer.

5. *Résolu*, Que les diverses délibérations par et devant le comité, y comprise la liste de témoins fournie par l'hon. M. *Huntington* et contenue dans le papier ci-annexé, ainsi que sa lettre, soient rapportées à cette Chambre.

Le comité a aussi l'honneur de faire rapport des diverses délibérations qui ont eu lieu devant lui, ainsi que de la liste de témoins fournie par l'hon. M. *Huntington*, et de sa lettre qui l'accompagne.

Le tout néanmoins respectueusement soumis.

J. HILLYARD CAMERON,
Président.

CHAMBRE DES COMMUNES,
Ottawa, 22 avril 1873.

Cher Monsieur,—Je me trouve inopinément dans l'obligation de m'absenter de la ville pour quelques jours. Je ne sais si le comité du chemin de fer du Pacifique se réunira avant mon retour, ou si se réunissant, il exigera que je lui donne les noms de témoins que je désire faire assigner. Mais dans le cas où cela aurait lieu, et afin d'éviter des délais, je prends la liberté d'accompagner la présente, pour l'information du comité, d'une liste de quelques-uns des témoins que je désire faire assigner d'abord, et si le comité juge à propos de me demander les noms de mes témoins, je vous prie de lui soumettre cette lettre et la liste ci-jointe.

Votre, etc.,

L. S. HUNTINGTON.

Sir Francis Hincks, Ottawa; George W. McMullen, Ottawa; l'hon. D. L. McPhersen, Ottawa; l'hon. Mathew Henry Cochrane, Ottawa; l'hon. Asa B. Foster, Waterloo, Québec; l'hon. Jean Charles Chapais, Norman W. Bethune, Andrew Allan, Louis Beaubien, Victor Hudon, Edouard Lefebvre de Bellefeuille, l'hon. Joseph O. Beaubien, l'hon. Jean Louis Beaudry, Peter L. Murphy, Charles A. Leblanc, Jackson Rue, James Dàkers, Robert N. Hall, Joseph Hamel, William Blumhart, Sir John A. Macdonald, l'hon. Hector L. Langevin, Daniel McMullen, Charles J. Coursol, Jean-Baptiste Beaudry, Frederick W. Cumberland, Toronto; Edward R. Burpee, St. John, N. B.; Sandford Fleming, Ottawa; H. N. Nathan, jr., Ottawa; D. W. N. Smith, Ottawa; D. McInnes, Ottawa; l'hon. Alex. Campbell, Ottawa; l'hon. Peter Mitchell, Ottawa.

Rapport des délibérations du comité chargé de s'enquérir sur les accusations de l'honorable M. *Huntington* à propos du chemin de fer canadien du Pacifique, copiées des minutes du dit comité.

---

9 avril 1873.

Le comité s'assemble.

Lu l'ordre de renvoi.

Présents: L'hon. M. Blanchet, L'hon. M. McDonald,
M. Blake, L'hon. M. Cameron.
L'hon. M. Dorion.

Sur motion de l'hon. M. *Blanchet*, l'hon. *J. H. Cameron* est nommé président.

*Ordonné*, que le président nomme deux phonographes pour assister au comité.

Le comité s'ajourne alors jusqu'au mercredi, 16 du courant, à 10 heures A. M.

J. HILLYARD CAMERON,
Président.

---

16 avril 1873.

Le comité s'assemble.

Présents: L'hon. J. H. Cameron, Président. L'hon. M. Dorion,
L'hon. M. Blanchet, L'hon. M. McDonald.

M. *Blake* étant absent par suite de la maladie de l'un de ses enfants, le comité s'ajourne jusqu'à demain à midi.

J. HILLYARD CAMERON,
Président.

---

Jeudi, 17 avril 1873.

Le comité s'assemble.

Présents: L'hon. J. H. Cameron, Président. L'hon. M. Dorion,
L'hon. M. Blanchet, L'hon. M. McDonald.

*Ordonné*, que le comité fasse rapport que, dans son opinion, il est à propos qu'il soit présenté un bill pour autoriser le comité à interroger des témoins sous serment.

*Ordonné*, Que le comité s'ajourne jusqu'à convocation par le président.

J. HILLYARD CAMERON,
Président.

---

Vendredi, 25 Avril 1873.

Le comité s'assemble conformément à sa convocation par le président.

Présents: L'hon. J. H. Cameron, président. L'hon. M. Dorion.
L'hon. M. Blanchet, L'hon. M. McDonald,
M. Blacke,

Une lettre de l'hon. M. *Huntington* et une liste de certains témoins par lui fournie est soumise par l'hon. M. *Dorion*.

*Ordonné*, Qu'il soit fait rapport à la Chambre que le comité désire la présence des honorables MM. *McPherson*, *Cochrane*, *Chapais*, *Foster* et *Campbell*, du Sénat, comme témoins devant lui, et qu'un message soit envoyé au Sénat priant leurs honneurs de permettre à ces Messieurs de comparaître devant le comité.

*Ordonné*, Que Sir *Francis Hincks* soit requis de comparaître devant le comité, mercredi prochain.
*Ordonné*, Qu'il soit émis une sommation pour la comparution de *G. W. McMullen*, mercredi prochain.
Ajourné jusqu'à mercredi prochain, à 10.30, A. M.

J. HILLAAD CAMERON,
Président.

---

Mercredi, 30 avril 1873.

Le comité s'assemble conformément à l'ajournement.
Présent : L'hon. M. J. H. Cameron, président, L'hon. M. Dorion,
L'hon. M. Blanchet, L'hon. M. McDonald.
Le comité s'ajourne jusqu'à demain, à 10, 30, A. M.

J. HILLYARD CAMERON
Président.

---

Jeudi, 1er mai 1873.

Le comité s'assemble.
Présents : L'hon. M. J. H. Cameron, président, L'hon. M. Dorion,
L'hon. M. Blanchet, L'hon. M. McDonald.
M. Blacke.
Ajourné jusqu'à demain, 10. 30, A.M.

J. HILLYARD CAMERON,
Président.

---

Vendredi, 2 mai 1873.

Le comité s'assemble conformément à l'ajournement
Présents : L'hon. J. H. Cameron, Président L'hon. M. Dorion,
L'hon. M. Blanchet, L'hon. M. McDonald,
M. Blake.
Ajourné jusqu'à lundi, à 10.30 A. M.

J. HILLIARD CAMERON,
Président.

---

Lundi, 5 mai 1873.

Le comité s'assemble conformément à l'ajournement.
Présents : L'hon. J. H. Cameron, Président. L'hon. M. Dorion,
L'hon. M. Blanchet, L'hon. M. McDonald,
M. Blake.
Le Très-Hon. Sir *John A. MacDonald* fait une déclaration au comité.

L'hon. M. *Huntington* pareillement.
Proposé par l'hon. M. *McDonald* (Pictou) et *résolu* : Que vu l'absence du Canada de Sir *George E. Cartier* et de l'hon. *J. J. C. Abbott*, deux des membres du comité, et l'impossibilité de faire et terminer d'une manière convevenable et satisfaisante l'enquête dont le comité est chargé sans que l'occasion soit donnée à ces Messieurs d'être présents et d'entendre les témoignages produits devant le comité, il est à propos que le comité s'ajourne jusqu'au mercredi, 2 juillet prochain, si le Parlement est alors en session.
Proposé pour amendement, par l'hon. M. *Dorion*, que Sir *Francis Hincks*, qui est le premier sur la liste des témoins assignées pour comparaitre devant ce comité aujourd'hui, et qui est maintenant présent, soit appelé et assermenté comme témoin pour rendre témoignage concernant les accusations renvoyées à ce comité.
Division sur cet amendement

Pour : Blake, Contre : Blanchet,
Dorion. McDonald.

Rejeté par la voix prépondérante du Président.
Division sur la motion principale :

Pour : McDonald, Contre : Blake,
Blanchet, Dorion.

Adopté par la voix prépondérante du Président.
Proposé par l'Hon. M. *McDonald* (Pictou) et
*Résolu*, que, dans l'opinion de ce comité ses délibérations devraient être secrètes.

Pour : *McDonald*, Contre : *Blake*,
*Blanchet*, *Dorion*.

Adopté par la voix prépondérante du Président.
Proposé par M. *McDonald*, (Pictou) et
*Résolu*, que ce comité devrait être autorisé à siéger en tels endroit ou endroits qui seront jugés convenables.

Pour : *McDonald*, Contre : *Blake*,
*Blanchet*, *Dorion*.

Adopté par la voix prépondérante du Président.
Proposé par M. *McDonald* (Pictou) et
*Résolu*, que ces résolutions soient incorporées dans un rapport qui sera faità la Chambre, et que la Chambre soit priée de le confirmer.

Pour : *McDonald*, *Blanchet*. Contre : *Blake*, *Dorion*.

Adopté par la voix prépondérante du Président.

Proposé par M. *Blake* que les diverses délibérations par et devant le comité, y comprise la liste de temoins fournie par l'hon. M. *Huntington* et contenue dans le papier annexé à cette motion, ainsi que sa lettre, soient rapportées à cette Chambre.

Le comité s'ajourne jusqu'à demain, à 10. 30, A. M.

J. HILLYARD CAMERON,
Président.

---

*Ordonné*, que ce rapport soit pris en considération, demain, comme premier ordre du jour.

Le Très-Hon. Sir *John A. Macdonald* communique le message suivant de Son Excellence, lequel est lu par M. l'Orateur comme suit :

DUFFERIN.

Le Gouverneur-Général transmet, pour l'information de la Chambre des Communes, la copie d'une dépêche datée le 10 Avril 1873, transmise par le Secrétaire-d'Etat de Sa Majesté pour les colonies, contenant un rapport ultérieur des officiers en loi de la Couronne au sujet de la loi des Ecoles du Nouveau-Brunswick.

HOTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 5 Mai 1873.

L'Hon. M. *Langevin* présente la réponse à une adresse du 21 ultimo, demandant copie des documents suivants, savoir :

D'une pétition de *D. Ford Jones*, Ecr., et autres, relative au pouvoir d'eau de Gananoque tel qu'affecté par le canal Ridoau ; d'un mémoire de *R. P. Colton* relatif à la dite pétition ; du rapport d'ingénieur et des papiers concernant la pétition de certains habitants du township de Pittsburgh, demandant qu'une place de moulin soit louée à Brewers en 1861, et du rapport de *W. Kingsford* concernant la dite pétition du dit *D. Ford Jones*, Ecr., fait en 1872.

Le Très-Hon. Sir *John A. Macdonald* présente la réponse à une adresse du 21 ultimo, priant Son Excellence de faire mettre devant cette Chambre un état détaillé, avec copie des *reçus* et pièces justificatives, des différente sommes d'argent payées par le gouvernement fédéral à *James Oliva*, écr., du villlage de Montmagny, pour ses services et dépenses comme commissaire du recensement de 1871 et de ses énumérateurs pour le district No. 163, Montmagny.

Aussi, la réponse à une adresse du 1er du courant, demandant copie de toute correspondance, de tous papiers, témoignages et rapport se rattachant en quoi que ce soit au naufrage du steamer l'*Atlantique* sur la côte de la Nouvelle-Ecosse, et aux services méritoires du Rév. *W. J. Ancient* et autres, à l'occasion de cette calamité.

Aussi, la réponse à une adresse du 28 ultimo, demandant un état détaillé de toutes les sommes d'argent payées depuis le premier janvier 1868 jusqu'à ce jour par le gouvernement de la Puissance à *J. Adolphe Chicoine*, écr., avocat de la cité de St. Hyacinthe, province de Québec, avec copie de tous reçus et pièces justificatives de tels paiements donnés par le dit *Chicoine*.

Aussi, la réponse à une adresse du 3 ultimo, demandant copie de tous actes passés par la législature locale du Nouveau-Brunswick durant sa présente session et sanctionnés par le lieutenant-gouverneur de cette province, mardi le 25 ultimo.

M. *Scatcherd*, du comité de l'élection de la ville de Brockville, fait rapport que M. *Currier*, l'un des membres du dit comité, n'était point présent au comité dans l'heure qui s'est écoulée depuis le moment de sa réunion aujourd'hui, et qu'en conséqence le comité est ajourné jusqu'à demain, à 11 heures, A. M.

M. *Chisholm*, du comité chargée de s'enquérir et faire rapport sur l'étendue et la condition des intérêts manufacturiers de la Puissance, présente le premier rapport du dit comité, lequel est comme suit :

Le comité nommé par Votre Honorable Chambre, durant la dernière session, pour s'enquérir sur le même sujet qui a été déféré à Votre comité actuel, a fait envoyer aux manufacturiers par toute la Puissance une série de question touchant leurs intérêts, et a reçu un certain nombre de réponses qui ont été d'une grande utilité.

Votre comité est convaincu que cet envoi était le meilleur et en même temps le plus facile moyen d'arriver à la connaissance exacte des besoins de nos industries ; mais le nombre de réponses reçues, l'année dernière n'ayant pas été aussi considérable qu'on pouvait le désirer, Votre comité croit a propos d'envoyer de nouveau une série de questions pas à présent cependant, mais l'automne prochain, afin qu'un temps aussi considérable que possible intervienne de manière que l'on puisse connaître ainsi la condition des intérêts manufacturiers, à venir jusqu'à une date aussi éloignée que possible de la présente avant la réunion du prochain Parlement.

En conséquence votre comité recommande respectueusement que le greffier de Votre Honorable Chambre reçoive instruction d'envoyer des circulaires aux manufacturiers de la Puissance, le ou avant le 1er Novembre prochain avec prière de transmettre leurs réponses vers le 1er janvier 1874, assez tôt pour la prochaine session.

Sur motion de l'Hon. M. *Young* (Montréal), la 51e règle est suspendu pour permettre la présentation d'une pétition pour un bill privé à l'effet d'établir une ligne postale de steamers océaniques depuis le St. Laurent, en été, ou depuis Halifax ou St. Jean en hiver, jusqu'aux Indes Occidentales.

Il présente en conséquence la dite pétition (de *David Torrance* et autres,) demandant la passation d'un acte pour l'établissement d'une ligne de steamers océaniques pour faire le trafic et transporter les malles entre la Puissance et les Indes Occidentales.

Il présente alors le bill (No. 138), lequel est renvoyé au comité des banques, etc., et les règles 53, 54, 55, 56 et 60 sont suspendues quant à ce bill.

Les amendements faits par le Sénat au bill (No. 34) pour incorporer la banque de l'Ouest du Canada sont adoptés.

Les bills suivants sont lus une seconde fois, examinés en comité général, rapportés, lus une troisième fois, et passés :

Bill (No. 32) pour incorporer la compagnie canadienne des terres et de dépôts de Glasgow (responsabilité limitée) ;

Bill (No. 99) pour incorporor la compagnie d'assurances maritimes du Canada ;

Bill (No. 103) pour incorporer la compagnie canadienne pour la fabrication du papier ;

Bill (No. 94) pour incorporer la compagnie d'entrepôt des marchands ;

M. *Blake* propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité pour examiner les résolutions suivantes:

1. *Résolu,* Que bien des années avant la Confédération, c'était le droit indubitable de la Province du Canada qu'aucun pouvoir ou privilége se rattachant à la navigation du St. Laurent ne fût concédé à aucun pays étranger, à moins que par sa législature la Province n'eût signifié son approbation et son adoption de cette concession.

2. *Résolu,* Que ce droit fut reconnu d'une manière toute particulière par le gouvernement Impérial en 1847, lorsque le Comte de Grey, alors secrétaire colonial, adressa au Comte d'Elgin, alors gouverneur-général du Canada, une dépêche ayant trait à la chambre de commerce de Montréal, contenant ce qui suit:

" Quant à cette partie du mémorial qui a particulièrement rapport à la navigation des vaisseaux étrangers sur le " St. Laurent, je dois dire que, quoique cette question soit également liée aux lois générales de navigation, elle pourrait " peut-être être réglée séparément, afin de se conformer en tout ou en partie à la demande des mémorialistes, tout en se " décidant à ne pas toucher au reste des lois de navigation.

" Cependant, comme cette question est purement canadienne, et qu'en conséquence elle peut être réglée séparé- " ment, il est de la plus haute importance, avant d'essayer de la régler définitivement, que l'on connaisse bien l'opinion " de la Législature du Canada et des habitants de la province ; et malgré toute la considération que l'on doit avoir " pour le corps dont émane ce mémorial, le Gouvernement de Sa Majesté ne se croirait pas justifiable d'en venir à " une décision finale sur une question qui affecte non seulement les relations étrangères et le commerce de tout l'em- " pire, mais encore les intérêts particuliers du fisc en Canada, avant que la Législature Provinciale manifeste formel- " lement son approbation et promettre son concours. Il va probablement s'offrir une occasion de connaître les vues de " ce corps par suite de la communication que j'ai faite à votre Seigneurie, de la proposition de permettre aux vais- " seaux des Etats-Unis de traverser une partie des eaux intérieures du Canada, dans les voyages qu'ils font du Fort " Covington au Lac Champlain. S'il paraissait, d'après la discussion qui pourra s'élever sur cette proposition, que " la Législature Provinciale est décidément en faveur du projet d'ouvrir la navigation du St. Laurent aux vaisseaux " étrangers, le gouvernement de Sa Majesté prendrait ce sujet en sa sérieuse considération, dans le but d'adopter les " mesures qui paraîtront les plus propres à promouvoir les intérêts communs de ce pays et du Canada, en prescrivant " que tous les changements qu'il sera expédient d'effectuer dans les règlements sur lesquels reposent maintenant les " relations commerciales entre les Etats-Unis et les possessions britanniques, seront faits d'après le principe d'une " réciprocité d'avantages entre les deux parties.

" Si, cependant, on considère en dernier ressort qu'il convient de faire quelque changement de cette nature, je " n'ai guère besoin de faire observer à votre Seigneurie qu'il sera de la plus grande importance d'éviter de donner " droit à d'autres qu'à des sujets britanniques de naviguer sur le St. Laurent ; s'il est permis aux citoyens des Etats- " Unis d'y naviguer, cette permission devra être accordée en leur donnant clairement à entendre qu'elle pourra être " révoquée suivant le plaisir du gouvernement de Sa Majesté.

" Il serait peut-être aussi expédient de limiter la durée de cette permission à une période de 5 ou 10 années, à " moins qu'elle ne soit expressément renouvelée."

3. *Résolu,* Que ce droit fut ultérieurement reconnu dans les négociations pour obtenir le traité de réciprocité de et 1854, par la soumission de ce traité à la législature provinciale pour y être ratifié.

4. *Résolu,* Que depuis la confédération ce droit a été conféré à la Puissance du Canada.

5. *Résolu,* Qu'avant la réunion des commissaires nommés pour négocier le Traité de Washington, le chef du gouvernement informa la Chambre de son siége que le gouvernement Impérial avait donné des assurances à plusieurs reprises qu'aucun des droits du Canada ne serait cédé sans son consentement.

6. *Résolu,* Que le consentement du Canada à la cession aux Etats-Unis d'aucun de ses droits et priviléges relativement à la navigation du St. Laurent n'a jamais été demandé ou donné.

7. *Résolu,* Que par le 26e article du Traité de Washington, il est convenu de ce qui suit:—

" La navigation du fleuve Saint-Laurent, en amont et en aval, à partir du 45e parallèle de latitude nord, où il " cesse de former la frontière entre les deux pays, jusqu'à la mer, demeurera à tout jamais libre et ouverte au com- " merce pour les citoyens des Etats-Unis, mais assujétie aux lois et aux règlements de la Grande-Bretagne ou du Ca- " nada qui ne sont pas incompatibles avec ce privilége de libre navigation.

" La navigation des rivières Yu-Kon, Porc-Epic et Stikine, en amont et en aval, jusqu'à la mer, demeurera à " tout jamais libre et ouverte au commerce pour les sujets de Sa Majesté Britannique et les citoyens des Etats-Unis, " mais assujétie aux lois et aux règlements de l'un ou l'autre pays (pour la portion comprise sur le territoire respectif) " qui ne sont pas incompatibles avec ce privilége de libre navigation."

8. *Résolu,* Que, dans l'opinion de cette Chambre, le Canada aurait dû avoir été consulté avant la ratification du dit article.

9. *Résolu,* Que dans les négociations qui ont abouti au dit traité, les commissaires britanniques maintinrent les vues (qui avaient toujours été maintenues auparavant par le gouvernement impérial) que les citoyens des Etats-Unis n'avaient aucun droit à la navigation du St. Laurent ; ils ajoutèrent qu'il y avaient certaines rivières coulant à travers le Territoire d'Alaska qui devraient, pour les mêmes raisons, être déclarées libres pour les sujets britanniques, dans le cas où le fleuve St. Laurent serait déclaré libre ; mais ils ne réclamèrent point le droit à la navigation de ces rivières en vertu du traité de St. Petersburg et de traités subséquents, ni à la navigation de la rivière Colombie ; et le traité ne contient aucune disposition relative à la navigation de la rivière Colombie.

10. *Résolu,* Que dans l'opinion de cette Chambre, la libre navigation de la rivière Colombie devrait être demandée et obtenue pour les sujets britanniques pour les mêmes raisons que la libre navigation du St. Laurent a été concédée aux Etats-Unis.

11. *Résolu,* Qu'il soit présenté une humble adresse à Sa Majesté embrassant les paragraphes précédents et demandant qu'il plaise à Sa Majesté d'ordonner que le Canada sera consulté avant qu'aucune cession de ses droits ne soit faite à l'avenir ; et d'ordonner que telles mesures soient prises qui, au jugement de Sa Majesté, seront le plus propres à procurer la concession aux sujets de Sa Majesté de la libre navagation de la rivière Colombie.

L'hon. M. *Tupper* propose pour amendement que tous les mots après " que," dans la dite motion soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants: " il n'est pas dans l'intérêt de la Puissance de renouveler maintenant la discussion sur les différentes matières réglées par le traité de Réciprocité."

M. *Mackenzie* propose pour amendement à l'amendement de l'hon. M. *Tupper*, que tous les mots après "suivants" soient effacés et que les suivants leur soient substitués: "une humble adresse soit présentée à Sa Très-Gracieuse Majesté représentant que c'était le droit du Canada d'être consulté avant la concession aux Etats-Unis de la libre navigation du St. Laurent, et demandant que le Canada soit consulté avant la concession d'aucun de ses droits à l'avenir, et que des mesures soient prises pour assurer au Canada tous les droits dont il devrait jouir pour des raisons semblables à celles pour lesquelles la concession de la navigation du St. Laurent a été faite aux Etats-Unis."—Rejeté sur la division suivante :

POUR :

Messieurs

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Anglin, | Casgrain, | Geoffrion, | Metcalfe, | Rymal, |
| Archibald, | Cauchon, | Gibson, | Mills, | Scatcherd, |
| Bain, | Charlton, | Gillies, | Oliver, | Smith, (*Peel*) |
| Béchard, | Church, | Harvey, | Pâquet, | Snider, |
| Bergin, | Delorme, | Higinbotham, | Paterson, | Stirton, |
| Blain, | De St. George, | Holton, | Pozer, | Taschereau, |
| Blake, | Dorion, (*Drum'd et Art*) | Horton, | Prévost, | Thomson (*Welland*), |
| Bodwell, | Dorion, (*Napierville*) | Hunthington, | Richard (*Mégantic*), | Tremblay, |
| Bourassa, | Edgar, | Joly, | Richards, | Trow, |
| Brouse, | Fiset, | Landerkin, | Ross, (*Durham*) | White (*Halton*), |
| Buell, | Fleming, | Macdonald (*Glengarry*) | Ross, (*Middlesex*) | Wilkes, |
| Cameron, (*Huron*) | Fournier, | Mackenzie, | Ross (*Victoria*), | Young, (*Montréal Ouest*) |
| Casey, | Galbraith, | Mercier, | Ross (*Wellington*), | Young, (*Waterloo*)—65. |

CONTRE :

Messieurs

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Almon, | Coffin, | Glass, | McDonald, (*Pictou*) | Robinson, |
| Archambeault, | Costigan, | Grant, | MacKay, | Robitaille, |
| Baby, | Crawford, | Grover, | Mailloux, | Ross, (*Champlain*) |
| Baker, | Currier, | Haggart, | Masson, | Ryan, |
| Beaty, | Daly, | Harwood, | Mathieu, | Savary, |
| Beaubien, | Dewdney, | Hincks, Sir F. | McAdam, | Soriver, |
| Bellerose, | Domville, | Jones, | McDougall, | Shibley, |
| Benoit, | Dormer, | Keeler, | Merritt, | Staples, |
| Blanchet, | Doull, | Killam, | Mitchell, | Stephenson, |
| Bowell, | Dugas, | Lacerte, | Moffatt, | Thompson (*Caribou*) |
| Brown, | Duguay, | Langevin, | Morrison, | Tilley, |
| Burpee (*St. Jean*) | Farrow | Langlois, | Nelson, | Tobin, |
| Campbell, | Flesher, | Lanthier, | O'Reilley, | Tourangeau, |
| Carling, | Fortin, | Lewis, | Palmer, | Tupper, |
| Caron, | Gaudet, | Little, | Pinsonneault, | Wallace, (*Norfolk*), |
| Carter, | Gendron, | Macdonald, Sir J. | Pope, | Webb, |
| Chipman, | Gibbs, (*Ont., D. N.*) | McDonald, (*Antig.*) | Ray, | White, (*Hastings Est*). |
| Chisholm, | Gibbs, (*Ont., D. S.*) | McDonald, (*Cap B.*) | Robillard, | Witton.—90. |

L'amendement de l'hon. M. *Tupper* étant alors mis aux voix, est adopté sur la même division renversée.

La motion principale, telle qu'amendée est alors adoptée, sur la même division renversée.

Et la Chambre ayant continuée de siéger jusqu'à minuit,

*Mardi*, 6 *mai* 1873.

Un message est reçu du Sénat annonçant l'adoption du bill (No. 87) pour établir de nouvelles dispositions quant aux droits de douane dans Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest, avec des amendements.

Sur motion de M. *Costigan*, il est *résolu* que l'attention de cette Chambre ayant été attirée sur le fait que *Robert B. Cutler*, Ecr., membre représentant le district électoral de Kent, N. B., était assistant paie-maître sur le chemin de fer intercolonial, lors de son élection comme tel membre, l'affaire soit renvoyée au comité des priviléges et élections avec instruction au comité de s'enquérir du sujet, et avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et papiers, et de faire rapport sans délai de son opinion quant à la légalité de cette élection.

La Chambre alors s'ajourne, étant minuit et demi.

JAMES COCKBURN,
Orateur.

# AVIS DE MOTIONS

L'Hon. M. *Tupper*—Mercredi prochain—Bill pour abroger le chapitre 86 des lois de la Colombie Britannique (1867), intitulé : "Ordonnance relative aux droits de havre et de tonnage, et à l'effet de règlementer les permis accordés pour les navires engagés dans le cabotage et la navigation à l'intérieur.

M. *Mathieu*—Mercredi prochain—Proposera les amendements suivants au bill (No. 100) pour prolonger et rendre perpétuel l'Acte de faillite de 1869, et tous les actes qui l'amendent.

1. Retrancher les mots "et déclarés perpétuels," et ajoutez après le mot "prolongés" dans la 6e ligne de la première clause du dit acte, les mots suivants pendant l'espace d'une année.

2. Ajouter au bill les clauses suivantes :

Aucun débiteur qui aura fait cession de biens n'aura le droit d'obtenir sa décharge, conformément au dit acte de faillite de 1869, sans avoir fait preuve devant le tribunal compétent, et suivant les lois en force en ce lieu, de preuve au montant de son déficit.

Aucun débiteur qui aura fait cession de biens n'aura le droit d'obtenir sa décharge, conformément au dit acte des faillite de 1869, sans avoir payé intégralement tous les créanciers non-commerçants.

MARDI, 6e jour de mai 1873,

RÉUNIONS DE COMITÉS AUJOURD'HUI.

Le comité général des élections, à 10 heures, A. M., dans la chambre de comité No. 9.

Les présidents de comités d'élection à 10 heures, A. M., dans la chambre de comité No. 10.

J. P. LEPROHON, Greffier en Chef, élections contestées.

No. 43.

OTTAWA, LUNDI, 5 MAI, 1873.

1ère Session, 2e Parlement, 36 Vict., 1873.

VOTES ET DELIBERATIONS
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA.

Imprimés par I. P. Taylor, 29, 31 et 33, Rue Rideau
1873.

No. 44.

# VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MARDI, 6 MAI 1873.

Deux pétitions sont présentées et déposées sur la table.

L'Hon. M. *Campbell*, du comité général des élections, fait rapport des noms des membres du comité spécial nommé pour décider du mérite de l'élection pour le district électoral de Jacques-Cartier, lesquels membres sont: MM. *McGreevy*, *Caron*, *Prévost*, *Charlton* et *Mills* (président), et que le comité a annexé à ce rapport la dite pétition.

Il fait aussi rapport des noms des membres du comité spécial nommé pour décider du mérite de l'élection pour le district électoral de Maskinongé, lesquels membres sont MM. *Fortin*, *Taschereau*, *Lacerte*, *Fleming* et *Baby* (président), et que le comité a annexé la dite pétition à ce rapport.

Il fait aussi rapport des noms des membres du comité spéeial aommé pour décider du mérite de la pétion se plaignant de l'illégalité de l'élection pour le district électoral de Pertneuf, lesquels sont: MM. *Bellerose*, *Béchard*, *Benoit* *Forbes* et *Brooks* (président), et que le comité a annexé la dite pétitien à ce rapport.

Il fait aussi rapport des noms des membres du comité spécial nommé pour décider du mérite de la pétition se plaignant de l'illégalité l'élection pour le district électoral de Leeds Sud, lesquels membres sont MM. *Gibbs*, (Ont. Sud), *Harvey*, *White* (Hastings), *Brouse* et *Fournier* (président), et que le comité a annexé à ce rappot la dite pétition.

M. *Pozer*, du comité de l'élection de Durham-Sud, rapporte les résolutions suivantes comme étant la décision finale du comité:

1. *Résolu*, que *Lewis Ross*, écr., le membre siégeant, est duement élu pour représenter le district électoral de la division-sud du comté de Durham.

2. *Résolu*, Que la pétition de MM. *Smith* et *Lockington* n'est ni frivole ni vexatoire.

3. *Résolu*, que la défense du dit *Lewis Ross*, écr., le membre siégeant, contre la dite pétition n'est ni frivole ni vexatoire.

M. *Joly*, du comité de l'élection de Huron-Nord, fait rapport que le comité ne s'est pas réuni conformément à l'ajournement; que le pétitionnaire et le membre siégéant ont, par consentement par écrit signé par eux, demandé au comité d'ajourner ultérieurement ses délibérations jusqu'au 1er. septembre prochain; que le comité ayant consenti à cette demande des parties, prie respectueusement la Chambre de lui permettre de s'ajourner jusqu'au 1er septembre prochain.—Cette permission est rcordée en conséquence.

L'honorable Sir *Francis Hincks*, du comité des banques et du commerce, présente le neuvième rapport du comité, lequel est comme suit :

Votre comité a examiné le bill (No. 67) pour conférer des pouvoirs additionnels à la compagnie des steamers de Québec et des Ports du Golfe, êt le bill (No. 138) pour incorporer la compagnie de steamers de la malle royale canadienne et des Indes Occidentales, à chacun desquels bills il a fait des amendements, et est convenu de les rapporter pour être examinés par Votre Honorable Chambre.

L'honorable M. *Robinson* présente un bill (No. 131) pour reconstituer le capital de la compagnie du chemin de fer du nord du Canada, et pour d'autres fins y relatives, lequel bill est renvoyé au comité des chemins de fer, etc.

Le Très-Hon. Sir *John A. Macdonald* présente un Bill (No. 139) pour continuer pendant un temps fixé l'Acte de faillite de 1869 et les actes qui l'amendent.—Seconde lecture, demain.

Sur motion de l'Hon. M. *Mitchell*, la Chambre se forme en comité pour examiner une résolution relative à l'engagement des matelots.

(*En Comité.*)

La résolution suivante est adoptée.

*Résolu*, Qu'il est expédient d'établir des dispositions, communes aux Provinces de Québec, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, et de la Colombie Anglaise, concernant les bureaux pour l'engagement des matelots, l'engagement, la discipline et la démission des matelots.

Résolution à rapporter.

---

La dite résolution est en conséquonce rapportée, lue une seconde fois, et adoptée.

L'hon. M. *Mitchell*, présente alors un bill (No. 140) relatif à l'engagement dos matelots.—Seconde lecture, demain.

L'ordre du jour pour prendre en considération les résolutions rapportées du comité chargé de s'enquérir des accusations portées par l'hon. M. *Huntington* au sujet du chemin de fer canadien du Pacifique, étant lu,

L'hon. M. *Cameron* (Cardwell) propose qu'il soit

1. *Résolu*, que le comité ait la permission de s'ajourner jusqu'au 2 juillet prochain, pourvu que le parlement soit alors en session.

2. *Résolu*, que le dit comité ait la permission de s'ajourner d'un lieu à un autre.

L'hon. M. *Dorion* (Napierville) propose pour amendement que le 2e jour d'avril dernier, l'hon. M. *Huntington*, l'un des membres de cette Chambre, a fait de son siége la déclaration suivante, savoir :

Qu'en prévision de la législation de la dernière session, relative au chemin de fer du Pacifique, il fut conclu un arrangement entre Sir *Hugh Allan*, agissant pour lui-même, et certains autres promoteurs canadiens et *G. W. McMullen*, agissant pour certains capitalistes des Etats-Unis, par lequel arrangement ces derniers convinrent de fournir tous les fonds nécessaires pour la construction du chemin de fer projeté, et de donner au premier un certain percentage d'intérêt en vue de leurs intérêts et de leur position, le plan convenu étant ostensiblement celui d'une compagnie canadienne ayant Sir *Hugh Allan* comme président ; que le gouvernement fut informé que des négociations étaient pendantes entre les dites parties ; que subséquemment il fut convenu entre le gouvernement et Sir *Hugh Allan* et M. *Abbott*, M. P., que Sir *Hugh Allan* et ses amis avanceraient une forte somme d'argent pour aider à l'élection des ministres et de leurs amis à l'élection générale alors prochaine, et que lui et ses amis auraient le contrat pour la construction du chemin de fer ; qu'en conséquence Sir *Hugh Allan* avança une forte somme d'argent pour l'objet ci-dessus mentionné, à la sollicitation pressante de ministres ; qu'une partie des deniers dépensés par Sir *Hugh Allan* pour obtenir l'Acte d'incorporation ou charte lui a été payée par les dits capitalistes des Etats-Unis en vertu de l'arrangement conclu avec lui, laquelle déclaration fut suivie d'une motion ayant pour objet la formation d'un comité chargé de s'enquérir des dites accusations ; que cette motion ayant été rejetée, il fut nommé, le 8 avril dernier, sur motion du Très. Hon. Sir *John A. Macdonald*, un comité chargé de s'enquérir des dites accusations ; que, le 17 avril dernier, le comité recommanda la passation d'une loi pour lui permettre d'interroger des témoins sous serment ; que cette recommandation fut suivie de l'introduction d'un bill à cet effet, le 18 avril dernier, et que ce bill fut passé définitivement par cette Chambre le 21 du même mois ; que le 23 avril, ce même bill fut lu une première fois au Sénat où il fut passé définitivement le 29 avril, et qu'il fut sanctionné le samedi, 3 Mai courant ; que le lundi, 5 du courant, le comité ayant obtenu la permission d'entendre des témoins sous serment se réunit au jour auquel il s'était ajourné, et que demande ayant été faite à l'effet que Sir *Francis Hincks*, le premier témoin assigné, et qui était présent, fut appelé pour donner son témoignage, avant que d'autres délibérations eussent lieu, la majorité du comité, à la demande du Très-Hon. Sir *John A. Macdonald*, au nom du gouvernement, adopta la résolution suivante, sur motion de l'Hon. M. *McDonald* (Pictou), savoir :

*Résolu*, Que vu l'absence du Canada de Sir *George E. Cartier* et de l'hon. *J. J. C. Abbott*, deux des membres du comité, et l'impossibilité de faire et terminer d'une manière convenable et satisfaisante l'enquête dont le comité est chargé sans que l'occasion soit donnée à ces Messieurs d'être présents et d'entendre les témoignages produits devant le comité, il est à propos que le comité s'ajourne jusqu'au mercredi, 2 juillet prochain, si le Parlement est alors en session, et rejeta l'amendement à cette motion, savoir :—Que Sir *Francis Hincks*, qui est le premier sur la liste des témoins assignés pour comparaître devant ce comité aujourd'hui, et qui est maintenant présent, soit appelé et assermenté comme témoin pour rendre témoignage concernant les accusations renvoyées à ce comité ; que depuis la nomination du comité, quand le sentiment unanime de la Chambre était que l'enquête fut activement poursuivie durant la présente session, rien n'est arrivé pour justifier l'ajournement du comité jusqu'au 2 juillet, mais qu'au contraire l'intérêt du pays exige impérieusement que l'enquête soit poursuivie sans plus de retard.

Et des débats s'ensuivant, et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit,

Et l'amendement de l'hon. M. *Dorion* étant mis au voix, est rejeté sur la division suivante :

POUR :

Messieurs

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Anglin, | Casgrain, | Galbraith, | Mercier, | Rymal, |
| Archibald, | Cauchon, | Geoffrion, | Metcalfe, | Scatcherd, |
| Bain, | Charlton, | Gibson, | Mills, | Smith, (*Peel*) |
| Béchard, | Church, | Gillies, | Oliver, | Snider, |
| Bergin, | Cockburn (*Muskoka*) | Harvey, | Pâquet, | Stirton, |
| Blain, | Delorme, | Higinbotham, | Paterson, | Taschereau, |
| Blake, | De St. George, | Holton, | Pelletier, | Thompson (*Haldim'd*) |
| Bodwell, | Dorion, (*Drum'd et Art*) | Horton, | Pozer, | Thomson (*Welland*), |
| Bourassa, | Dorion, (*Napierville*) | Hunthington, | Prévost, | Tremblay, |
| Bowman, | Edgar, | Jetté, | Richard (*Mégantic*), | Trow, |
| Brouse, | Ferris, | Joly, | Richards, | White (*Halton*), |
| Buell, | Findlay, | Laflamme, | Ross, (*Durham*) | Wilkes, |
| Burpee (*Sunbury*) | Fiset, | Landerkin, | Ross, (*Middlesex*) | Wood, |
| Cameron, (*Huron*) | Fleming, | Macdonald (*Glengarry*) | Ross, (*Prince-Edouard*) | Young, (*Montréal Ouest* |
| Cartwright, | Fournier, | Mackenzie, | Ross (*Wellington*), | Young, (*Waterloo*)—76 |
| Casey, | | | | |

CONTRE :

Messieurs

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Almon, | Costigan, | Grover, | Mathieu, | Rochester, |
| Archambeault, | Crawford, | Haggart, | McAdam, | Ross, (*Champlain*) |
| Baby, | Cunningham, | Harwood, | McDougall, | Ross (*Victoria*), |
| Baker, | Currier, | Hincks, Sir F. | McGreevy, | Ryan, |
| Beaty, | Daly, | Keeler, | Merritt, | Savary, |
| Beaubien, | DeCosmos, | Killam, | Mitchell, | Shibley, |
| Bellerose, | Dewdney, | Kirkpatrick, | Moffatt, | Smith (*Selkirk*), |
| Benoit, | Domville, | Lacerte, | Morrison, | Smith (*Westmoreland* |
| Blanchet, | Dormer, | Langevin, | Nathan, | Staples, |
| Bowell, | Doull, | Langlois, | Nelson, | Stephenson, |
| Brooks, | Dugas, | Lanthier, | O'Connor, | Thompson (*Caribou*) |
| Brown, | Duguay, | Le Vesconte, | O'Reilley, | Tilley, |
| Burpee (*St. Jean*) | Farrow | Lewis, | Palmer, | Tobin, |
| Cameron, (*Cardwell*) | Flesher, | Little, | Pickard, | Tourangeau, |
| Campbell, | Forbes, | Macdonald, Sir J. | Pinsonneault, | Tupper, |
| Carling, | Fortin, | McDonald, (*Antig.*) | Pope, | Wallace (*Albert*) |
| Caron, | Gaudet, | McDonald, (*Cap B.*) | Price, | Wallace, (*Norfolk*), |
| Carter, | Gendron, | McDonald, (*Pictou*) | Ray, | Webb, |
| Chipman, | Gibbs, (*Ont., D. N.*) | MacKay, | Robillard, | White, (*Hastings Est*) |
| Chisholm, | Gibbs, (*Ont., D. S.*) | Mailloux, | Robinson, | Witton, |
| Coffin, | Glass, | Masson, | Robitaille, | Wright (*Ottawa comt* |
| Colby, | Grant, | | | —107. |

La motion principale étant alors mise aux voix, est adoptée sur la même division renversée.

Un message est reçu du Sénat annonçant l'adoption des bills suivants *sans amendements*, savoir :

Bill (No. 54) pour amender l'acte du chemin de fer d'Erie et Niagara de 1863 ;

Bill (No. 58) pour incorporer la compagnie du pont du Canada et de la Rivière Détroit ;

Bill (No. 16) pour incorporer la compagnie d'impression et de publications du *Citizen* (responsabilité limitée) ;

Bill (No. 38) pour incorporer la compagnie des mines d'argent de l'Etoile du Nord ;

Bill (No. 106) pour amender l'acte des Brevets d'invention de 1872.

Bill (No. 11) pour pourvoir ou maintien du bon ordre à bord des steamers à passagers.

Aussi, annonçant l'adoption du Bill (No. 7) pour mieux protéger les cours d'eau et rivières navigables, avec d amendements. (Sur motion de M. *Cartwrihgt*, les dits amendements sont adoptés.

La Chambre alors s'ajourne, étant 12. 50, A. M.

JAMES COCKBURN,
Orateur.

## ERRATUM.

Dans les Votes de Vendredi dernier, le 2 du courant, p. 254, à l'endroit où, à 8. 30, *P. M.*, la Chambre reprend les déflats sur l'amendement de M. *McKenzie* à la motion de l'hon. M. *Tilley* à l'effet que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides, ce qui suit a été omis.

" L'hon. M. *Tupper* propose pour amendement à l'amendement de M. *Mackenzie* qu'il soit.

" *Résolu*, que cette Chambre est d'opinion que dans le règlement définitif de comptes avec les entrepreneurs de " la section 5, les commissaires devraient, ainsi qu'il est pourvu au contrat, faire telles déductions pour la diminution " de l'ouvrage, ou telle allocation pour l'augmentation de l'ouvrage par suite du changement de nivellemnut ou de " localisation, qu'il jugeront raisonnables.

" L'hon. M. *Holton*, membre représentant le district électoral de Chateauguay s'objecte à cette motion, sur le " principe qu'un amendement à un amendement à une motion pour que la Chambre se forme en comité des subsides, " n'est pas dans l'ordre.

" M. l'Orateur décide comme suit : Aucun amendement ne peut être fait à un amendement à une motion pour " que la Chambre se forme en comité des subsides. Cette motion n'est pas par conséquent dans l'ordre."

# AVIS DE MOTIONS

M. *Gaudet*—Lundi prochain—Demandera au ministère si c'est son intention de faire préparer un rapport indiquant les rivières ou parties de rivières navigables dans la province de Québec, afin de savoir à qui s'adresser quand il s'agit d'améliorarions à faire.

M. *Pàqnet*—Jeudi prochain—Demandera au gouvernement s'il est vrai que *G. MeMicken*, Ecr., du département du receveur-général de la Puissance, à Manitoba, exige un escompte de trois par cent sur les *checks* du gouvernement local de la province, faits payables au bureau du député receveur-général, à Manitoba, et si tels deniers sont payés sur et à même les fonds de la Puissance ? Si oui, si tel escompte de trois pour cent ainsi exigés, le sont au profit du gouvernement de la Puissance, ou au profit du dit *G, McMicken*, Ecr., ou de quelque membre de sa famille ?

M. *Pâquet*—Jeudi prochain—Demandera au Gouvernement s'il a intention d'instituer une enquête dans le but de découvrir si les accusations portées par divers journaux, surtout par la correspondance insérée dans *La Minerve*, numéro du huit mars dernier, contre *G. McMichen*, écuier, ci-devant agent général des terres de la Couronne, à Manitoba, et actuellement chef du département du Receveur Général, à Manitoba, et chef du département de la Police que le gouvernement de la Puissance maintient en cette dernière Province ?

L'Hon. M. *Cameron* (Cardwell)—Jeudi prochain—Proposera que le comité chargé de s'enquérir des accusations de l'Hon. M. *Huntington* au sujet du chemin de fer canadien du Pacifique ait la permission de siéger quand même la Chambre ne siégerait pas alors.

No. 44.

OTTAWA, MARDI, 6 MAI, 1873.

ère Session, 2e Parlement, 36 Vict., 1873

VOTES ET DELIBERATIONS
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA.

Imprimés par I. B. Taylor, 29, 31 et 33, Rue Rideau
—
1873.

# No. 45.

# VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MERCREDI, 7 MAI 1873.

Deux pétitions sont présentées et déposées sur la table.

La pétition du conseil de la chambre de commerce de Québec, demandant certains amendements au Bill maintenant devant le parlement, relatif au pilotage, est reçue et lue.

L'hon. M. *Campbell*, du comité général des élections, fait rapport des noms des membres du comité spécial nommé pour décider du mérite de l'élection pour le district électoral de Rimouski, lesquels membres sont : MM. *Archambeault*, *Lanthier*, *Holton*, *Stirton* et *Pelletier*, (président), et que le comité a annexé à ce rapport la dite pétition.

Il fait aussi rapport des noms des membres du comité spécial nommé pour décider du mérite de l'élection pour le district électoral de la D. E. du comté de Northumberland, lesquels membres sont le Très-Hon. Sir *John A. Macdonald*, et MM. *Staples*, *Wood*, *Pearson* et *Webb*, (président), et que le comité a annexé la dite pétition à ce rapport.

Il fait aussi rapport des noms des membres du comité spécial nommé pour décider du mérite de la pétition se plaignant de l'illégalité de l'élection pour le district électoral de la D. N. du comté de Perth, lesquels sont : MM. *Chipman*, *Macdonald* (Glengarry), *Tupper*, *Wilkes* et *Savary*, (président), et que le comité a annexé la dite pétition à ce rapport.

Avant 4 heures P. M., MM. *Bellerose*, *Béchard*, *Benoit*, *Forbes* et *Brooks* (président), les membres nommés pour décider du mérite de la pétition se plaignant de l'illégalité de l'élection pour le district électoral du comté de Portneuf, sont assermentés à la table du greffier.

Sur motion de M. *Campbell*, la pétition relative à l'élection du comté de Portneuf est renvoyé au dit comité lequel reçoit l'ordre de se réunir dans l'une des chambres de comité, à 11 heures A. M., demain.

Avant 4 heures, P. M., MM. *Fortin*, *Taschereau*, *Lacerte*, *Fleming* et *Baby* (président,) les membres nommés pour décider du mérite de la pétition se plaignant de l'illégalité de l'élection pour le district électoral de Maskinongé, sont assermentés à la table du greffier.

Sur motion de l'hon. M. *Campbell*, la pétition relative à l'élection de Maskinongé est renvoyée au dit comité, lequel reçoit l'ordre de se réunir dans l'une des chambres de comité, à 11 heures A. M., demain.

Avant 4 heures P. M., MM. *Gibbs*, (Ont. Sud), *Harvey*, *White* (Hastings), *Brouse* et *Fournier* (président, les membres nommés pour décider du mérite de la pétition se plaignant de l'illégalité de l'élection pour le district électoral, de Leeds Sud, sont assermentés à la table du greffier.

Sur motion de l'hon. M. *Campbell*, la pétition relative à l'élection du comté de Leeds Sud, est renvoyée au dit comité, lequel reçoit l'ordre de se réunir dans l'une des chambres de comité, à 11 heures A.M., demain.

Avant quatre heures P.M., MM. *McGreevy*, *Caron*, *Prévost*, *Charlton* et *Mills* (président), les membres nommés pour décider du mérite de la pétition se plaignant de l'illégalité de l'élection pour le district électoral de Jacques-Cartier, sont assermentés à la table du greffier.

Sur motion de l'hon. M. *Campbell*, la pétition relative à l'élection de Jacques-Cartier est renvoyée au dit comité, lequel reçoit l'ordre de se réunir dans l'une des chambres de comité, à 11 heures A.M., demain.

Sur motion de l'hon. M. *Campbell*, il est *résolu* que le président du comité général des élections ayant déclaré de son siége, en Chambre, qu'il n'y avait pas de quorum du dit comité aujourd'hui, il lui soit permis de retirer les rapports du dit comité présentés par lui.

Les rapports précédents sont en conséquence retirés.

Un message est reçu du Sénat, annonçant l'adoption des bills suivants, sans amendements, savoir:

Bill (No. 55) pour amender l'acte incorporant la compagnie du pont de chemin de fer et de tunnel de la rivière St. Clair;

Bill (No. 122) pour amender l'acte relatif à la construction du chemin de fer Intercolonial;

Bill (No, 96) pour amender l'acte de pension des membres du service civil;

Bill (No. 105) pour amender l'acte relatif aux compagnies à fonds social pour la construction de travaux propres à faciliter la descente du bois de construction sur les rivières et cours d'eau.

Aussi, avec les bills suivants de leurs Honneurs, auxquels ils demandent le concours de cette Chambre, savoir:

Bill (No. 141) pour incorporer la compagnie de crédit foncier;

Bill (No. 142) pour étendre l'acte passé dans la 33e année du règne de Sa Majesté, intitulé: "Acte pour amender l'acte des Pénitenciers de 1868". (Sur motion de l'hon. M. *Tilley*, ce bill est lu une première fois. Seconde lecture, demain.)

L'hon. M. *Blanchet*, du Comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le cinquième rapport comme suit:

Votre comité a examiné le bill (No. 48) pour incorporer la compagnie des Machines Hydraulique de Lachine et le bill (No. 121) pour amender l'acte relatif aux chemins de fer, et a fait à chacun des amendements. Votre comité a aussi examiné le bill (No. 136) pour incorporer la compagnie du Cable Atlantique, et il est convenu de les rapporter sans amendements.

Votre comité recommande que le délai pour recevoir des rapports sur bills privés soit prolongé jusqu'au 15 du courant.

L'Hon. M. *Cameron*, du comité spécial auquel ont été renvoyées les accusations portées par l'hon. M. *Huntington* à propos du chemin de fer canadien du Paeifique, présente le rapport ci-annexé des délibérations qui ont eu lieu devant le dit comité aujourd'hui, priant la Chambre de vouloir bien le confirmer.

---

RAPPORT des délibérations du comité spécial auquel ont été renvoyées les accusations de l'hon. M. *Huntington* à propos du chemin de fer canadien du Pacifique, adoptées ce 7e jour de mai 1873, et extraites des minutes du comité.

Mercredi, 7 mai 1873.

Le comité se réunit conformément à l'ajournement.

Présents:—L'hon. *J. H. Comeron*, (président) M. *Blake*, l'hon. M. *Dorion*, (Napierville) et l'hon M. *McDonald* (Pictou).

Proposé par M. *Blake*, et

1. *Résolu*, Que la résolution du comité du 5 mai courant exigeant que les délibérations du comité soient secrètes soit lue.

2. *Résolu*, Que la dite résolution soit rescindée.

Adopté sur la division suivante:

Pour: MM. *Blake*, *Dorion*, *McDonald*,

3. *Résolu*, que le public soit admis pendant que les témoignages seront donnés devant le comité.

Adopté sur la division suivante:

Pour: MM. *Blake*, *Dorion* et *McDonald*.

4. *Résolu*, que les délibérations du comité de ce jour soient rapportées à la Chambre aujourd'hui, et que la Chambre soit priée de les confirmer.

Adopté sur la division suivante:

Pour: MM. *Blake*, *Dorion* et *McDonald*.

Proposé par l'hon. M. *DcDonald*, et

1. *Résolu*, que lorsque ce comité s'ajournera, il soit ajourné jusqu'au 2 juillet prochain.

Adopté sur la division suivante:

| Pour:—MM. | Contre:—MM. |
|---|---|
| *McDonald*, | *Blake*, |
| *Blanchet* | *Dorion* |

Le président vote pour la motion.

2. *Résolu*, que le comité se réunira à Montréal.

3. *Résolu*, que le comité s'ajourne maintenant.

Le comité alors s'ajourne.

J. HILLYARD CAMERON,
Président.

M. *Nelson* propose qu'il soit présenté une adresse à Son Excellence exposant l'urgence de prendre en considération l'établissement du commerce réciproque entre la Puissance et les *Isles Sandwich*.

Après quelques débats, cette motion est retirée avec la permission de la Chambre.

730, P. M,

(*L'Ordre pour les Bills privés est appelé en vertu de la* 19*e Règle.*)

Le bill (No. 117) pour incorporer la compagnie du Labrador est de nouveau examiné en comité général, amendé, rapporté les amendements sont adoptés, le bill est lu une troisième fois, et passé.

Les suivants sont lus une seconde fois, examiné en comité général, rapportés, lus une troisième fois, et passés, savoir :

Bill (No. 88) pour incorporer l'agence de placements et de garanties du Canada;

Bill (No. 67) pour conférer des pouvoirs additionnels à la compagnie des steamers de Québec et des Ports du Golfe;

Bill (No. 138) pour incorporer la compagnie des steamers de la Malle Royale Canadienne et des Indes Occidentales.

L'hon. M. *Langevin* présente la réponse supplémentaire à une adresse du 27 mars dernier, demandant copie de tous comptes et reçus de deniers payés à *C. A. Boivin* et *Aimé Roy*, écrs., percepteurs du revenu pour les districts de St. Hyacinthe et Richelieu pour contingents chaque année, depuis leurs nominations jusqu'à ce jour, et de toutes pièces justificatives à l'appui de ces comptes.

8. P.M.

(*Bills et Ordres Publics en vertu de la* 19*e Règle.*)

La Chambre reprend la considération de la motion de M. *Mills* à l'effet que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité pour examiner une résolution au sujet de la constitution du Sénat.

Et la question étant mise aux voix, est rejetée sur la division suivante :

POUR :
Messieurs

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Bain, | Delorme, | Horton, | Pâquet, | Ross (*Wellington*), |
| Bergin, | De St. George, | Huntington, | Paterson, | Rymal, |
| Blain, | Dorion, (*Drummond et* | Killam, | Pelletier, | Scatcherd, |
| Bodwell, | *Arth.*) | Laflamme, | Pickard, | Smith (*Peel*), |
| Buell, | Fiset, | Mackenzie, | Pozer, | Stirton, |
| Cameron, (*Huron*) | Fleming, | Mercier, | Prévost, | Taschereau, |
| Casey, | Fournier | Metcalfe, | Richard (*Mégantic*) | Wilkes, |
| Charlton, | Geoffrion, | Mills, | Ross (*Middlesex*), | Wood, |
| Cockburn (*Muskoka*), | Gibson, | Oliver, | Ross (*Prince-Edouard*), | Young (*Waterloo*).—46. |
| Cutler, | Holton, | | | |

CONTRE :
Messieurs

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Baby, | Coffin, | Gibbs (*Ont.* D. N.), | Masson, | Robitaille, |
| Baker, | Colby, | Gibbs, (*Ont.*, D. S.) | Mathieu, | Ryan, |
| Beaubien, | Costigan, | Grover, | McAdam, | Savary, |
| Bellerose, | Crawford, | Harwood, | McDougall, | Scriver, |
| Benoit, | Cunningham, | Hincks, Sir F. | McGreevy, | Staples, |
| Bowell, | Domville. | Lacerte, | Mitchell, | Stephenson, |
| Brooks, | Dugas, | Langevin, | Moffatt, | Tilley, |
| Brown, | Duguay, | Lanthier, | Nelson, | Tobin, |
| Burpee, (*St. Jean*) | Farrow, | Le Vesconte, | Palmer, | Wallace (*Norfolk*), |
| Burpee, (*Sunbury*), | Fortin, | Little, | Pinsonneault, | Webb, |
| Campbell, | Gaudet, | McDonald (*Cap-B.*) | Pope, | White (*Hastings Est*), |
| Carling, | Gendron, | Mailloux, | Price, | Witton.—61. |
| Chisholm, | | | | |

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit.

Jeudi, 8 mai 1873.

Le Bill (No. 111) pour amender la loi relative aux lettres de change et aux billets promissoires est lu une seconde fois, examiné en comité général et rapporté.—Troisième lecture demain.

Les Bills suivants sont lus une seconde fois, et renvoyés au comité des banques, etc..

Bill (No. 120) pour amender le chapitre 58 des Status Refondus de la ci-devant province du Canada, relatif à l'intérêt.

Bill (No. 126) pour autoriser l'incorporation de chambres de commerce dans la Puissance

Bill (No. 127) pour régler le taux de l'intérêt dans la Province de la Nouvelle-Ecosse ;

Bill (No. 130) relatif à l'intérêt et à l'usure dans la province de la Nouvelle-Ecosse.

La Chambre alors s'ajourne, étant 1 heure, A. M.

JAMES COCKBURN.
Orateur.

# AVIS DE MOTIONS.

M. *Bergin.*—Vendredi prochain—Adresse demandant le nom de l'agent ou les noms des agents nommés par le gouvernement de la Puissance, durant l'année dernière, pour attirer en ce pays l'immigration des habitants du Sud et de l'Ouest de l'Irlande, avec copie de toutes instructions données à ces agents, de toutes correspondance avec eux, et de tous rapports faits par eux.

L'Hon. M. *Cameron* (Cardwell).—Demain—Adoption du rapport du comité auquel ont été renvoyés les accusations de l'hon. M. *Huntington* au sujet du chemin de fer Canadien du Pacifique, présenté ce jour.

L'Hon. M. *Richards.*—Quand le bill (No. 139) sera renvoyé à un comité spécial où à un comité général, proposera qu'il soit donné instruction à ce comité d'ajouter les clauses suivantes au dit bill, savoir :

Dans le cas où un débiteur insolvable, résidant et faisant des affaires dans la Province d'Ontario au moment de faire faillite, aura été saisi par un mandat émané de la Province de Québec, et que ce débiteur se sera procuré un consentement à une quittance, ou un acte de composition dans le sens du dit acte, ce consentement, cet acte de composition ou cette quittance, ou (si ce consentement, cet acte de composition ou cette quittance ont été donnés ou payés dans la Province de Québec devant un Notaire, conformément au sens de la clause 115 du dit acte,) une copie d'iceux certifiée par le Notaire qui a la garde de l'original, pourra être déposé dans le bureau de la cour de comté du comté ou de l'Union de comtés où ce débiteur insolvable réside ; et sur ce, toutes les procédures subséquentes, soit pour la confirmation de la quittance, ou autrement, pourront, à toutes fins que de droit, être faites de la même manière et avec le même effet que si le dit mandat de saisie et toutes les procédures s'y rattachant avaient eu lieu dans la dite cour de comté et dans le dit comté ou la dite union de comtés.

Une copie de tel consentement, de tel acte de composition ou de telle quittance, certifiée tel que mentionné dans la clause précédente, sera une preuve *primâ facie* devant toutes cours, et pour toutes les fins, de l'exécution et du contenu d'iceux, sans la production de tel original ou d'aucune autre preuve quelconque ; et nulle preuve de ce certificat autre que sa production ne sera requise de la part du dit débiteur insolvable ; et la production de l'original du dit mandat ou d'une copie d'icelui certifiée par l'officier public entre les mains du quel reste l'original sera une preuve suffisante du dit mandat et de son émission, pour toutes fins quelconques.

JEUDI, 8e jour de mai 1873,

RÉUNIONS DE COMITÉS CE JOUR.

Le comité général des élections, à 10 heures, A. M., dans la chambre de comité No. 9.

Les présidents de comités d'élection à 10 heures, A. M., dans la chambre de comité No. 10.

J. P. LEPROHON, Greffier en Chef, élections contestées.

No. 45.

OTTAWA, MERCREDI, 7 MAI, 1873.

1ère Session, 2e Parlement, 36 Vict., 18

VOTES ET DELIBERATIO

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA.

Imprimés par I. B. Taylor, 29, 31 et 33, Rue Ui

1873.

# No. 46.

# VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, JEUDI, 8 MAI 1873.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu du greffier de la couronne en chancellerie, en conformité de l'Ordre de la dite Chambre du vendredi, 14 mars dernier, un état indiquant le nombre de votes enregistrés pour chaque candidat dans les différents districts électoraux durant la dernière élection générale, le nombre total de votes sur les listes électorales de chaque tel district, et la population de chaque collége électoral telle qu'indiquée par le dernier recensement.

Deux pétitions sont présentées et déposées sur la table.

Les pétitions suivantes sont reçues et lues :

De MM. *Ross* et Cie., et autres, marchands, propriétaires de navires, etc., de la cité de Québec, demandant certains amendements au bill maintenant devant la Chambre relatif au pilotage.

De *D. E. Scott* et autres, de Pakinham et des environs, demandant la passation d'une loi contre la vente des liqueurs enivrantes.

M. *Langevin* présente la réponse à une adresse du 1er du courant, demandant un état indiquant la quantité de terres réservée pour la marine dans la province d'Ontario qui a été transférée au gouvernement de la Puissance par les commissaires de l'amirauté, avec la date de chaque transfert ; aussi un état indiquant en détail les sommes reçues jusqu'à présent par le gouvernement de la Puissance comme loyer ou autrement pour l'usage ou l'occupation de toutes telles terres, et les noms de toutes personnes qui ont eu la permission d'occuper aucune des dites terres ou de s'en servir, et le montant par elles payables pour cela respectivement, et

Aussi, la réponse à une adresse du 28 ultimo, demandant copie de certaines réclamations contre le gouvernement pour pertes encourues par la destruction des estacades à l'embouchure de la rivière Madawaska dans le printemps de 1871 ; et copie de toutes parties des témoignages pris par les arbitres qui ont examiné les dites réclamations, qui ont trait à la conduite de *John Harvey*, le maître de glissoire en cet endroit.

Le Très-Hon. Sir *John A. Macdonald* présente la réponse à une adresse du 10 ultimo, demandant copie de toutes instructions données aux commissaires nommés pour s'enquérir sur les prétentions au privilége du foin dans Manitoba.

Aussi, la réponse à une adresse du 28 ultimo, demandant copie de toute communication adressée par tout membre du gouvernement, ou avec son autorisation, à *Louis Riel* ou à toute autre personne touchant une amnistie ou un pardon ou toute mesure en faveur des assassins de *Thomas Scott*, ou en faveur d'aucune des personnes concernées dans les troubles de la Rivière-Rouge.

No. 46.

Aussi,une réponse supplémentaire à une adresse du 24 mars dernier (*au cinquième paragraphe de la dite adresse*) demandant un état de toutes les recettes provenant du dit havre,et des dépenses faites par les dits syndics depuis la date de transport, indiquant les taux de péages exigés et les sommes perçues chaque année et les différents items de dépense, en autant que ces détails pourront être constatés par les documents en la possession du gouvernement.

Aussi, la réponse à une adresse du 1er du courant, demandant copie d'une requête qu'on prétend venir de la ville de Collingwood, demandant que le port de Collingwood soit constitué en un port d'entrée ; aussi copie de tous papiers et de toute correspondance, s'il en est, de la part du gouvernement, concernant la dite requête.

M. *Kirkpatrick*, du comité de l'élection de Québec-Centre, fait rapport que conformément à la 82e clause de l'Acte concernant lés élections parlementaires contestées, à la demande de l'avocat du pétitionnaire, le comité a accordé du délai pour produire les listes des votants auxquels on veut objecter jusqu'au vendredi, 9 mai courant, à 6 heures P. M., cette production devant se faire entre les mains du greffier du dit comité, chambre No. 41.

M. *Carter*, du comité de l'élection d'Addington, fait rapport qu'à la demande de l'avocat du pétitionnaire, le comité a accordé du délai jusqu'à mardi prochain, 13 du courant, pour interroger *Samuel Hooper*, un témoin important dans cette affaire, sur un affidavit produit.—Il est permis au dit comité de s'ajourner jusqu'au 13 du courant, à 11 heures A. M.

M. *Mackenzie*, propose qu'il soit

1. *Résolu* : Qu'il est très-criminel pour un ministre, ou des ministres, ou pour toutes autres personnes servant la Couronne, de se servir directement ou indirectement de leur autorité officielle dans les élections parlementaires ; et que toute tentative de se servir d'une telle influence sera en tout temps considérée comme un outrage fait à sa propre dignité, à son honneur et à son indépendance.

2. *Résolu* : Que *Gilbert Griffin*, Ecr., Inspecteur des Bureaux de Poste, a essayé,—durant la dernière élection pour *Welland*, par sa lettre envoyée à *J. Rannie*, maître de poste à Allanburgh, dans les termes suivants :

" (*Privée.*)"

" Bureau de l'Inspecteur des Bureaux de Poste,
" London, Ont., 16 novembre 1872.

" Cher Monsieur,—Permettez-moi de vous écrire un mot pour vous mettre sur vos gardes relativement à la conduite que vous avez à tenir dans l'élection qui est a la veille d'avoir lieu dans *Welland*. Si vous aimez à rester maître de poste, vous ne pouvez convenablement prendre, dans cette élection, aucune part contre le gouvernement dont vous êtes le serviteur. Si vous ne pouvez favoriser l'élection de M. *King*, ne prenez aucune part active contre lui, et ne donnez lieu à aucune plainte contre vous-même.

" Votre obéissant serviteur,
" Gilbert Griffin,
" Inspecteur des B. P.

" J. Rannie, écuier, maitre de Poste, Allanburg, Ont."

de se servir d'une telle influence dans la dite élection, et que le dit *Gilbert Griffin* mérite d'être censuré par cette Chambre.

L'hon. M. *Tupper* propose qu'il soit *résolu* : Que cette Chambre passe maintenant aux ordres du jour.

M. *Joly* propose pour amendement à la motion de l'hon. M. *Tupper* qu'il soit *résolu* : Que, dans l'opinion de cette Chambre, il serait à propos d'amender notre loi d'élection de manière à empêcher les officiers employés dans le service civil de la Puissance de voter ou de prendre part aux élections des membres de cette Chambre.

M. l'Orateur dit, à l'égard de cette dernière motion d'amendement :

Je crois que la motion n'est pas dans l'ordre. L'amendement proposé par l'hon. ministre des Douanes à l'effet que la Chambre procède maintenant aux ordres du jour, s'il est adopté, fait disparaitre la motion principale, et aucun autre amendement ne peut être proposé pendant sa prise en considération.

Et la motion de l'hon. M. *Tupper* étant mise aux voix est adoptée sur la division suivante :

Pour :
Messieurs

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Archambeault, | Colby, | Gibbs, (*Ont., D. S.*) | MacKay, | Robinson, |
| Baby, | Costigan, | Glass, | Mailloux, | Robitaille, |
| Baker, | Crawford, | Grover, | Masson, | Ross, (*Champlain*), |
| Beaty, | Cunningham, | Haggart, | Mathieu, | Ross (*Victoria*), |
| Beaubien, | Currier, | Harwood, | McAdam, | Ryan, |
| Bellerose, | Cutler, | Hincks, Sir F. | McDougall, | Savary, |
| Benoit, | Daly, | Jones, | McGreevy, | Smith (*Selkirk*), |
| Blanchet, | DeCosmos, | Keeler, | Merritt, | Smith (*Westmoreland*), |
| Bowell, | Dewdney, | Killam, | Mitchell, | Staples, |
| Brooks, | Domville, | Kirkpatrick, | Moffatt, | Stephenson, |
| Brown, | Dormer, | Lacerte, | Morrison, | Thompson (*Caribou*), |
| Burpee (*St. Jean*) | Doull, | Langevin, | Nathan, | Tilley, |
| Cameron, (*Cardwell*) | Dugas, | Langlois, | Nelson, | Tobin, |
| Campbell, | Duguay, | Lanthier, | O'Connor, | Tourangeau, |
| Carling, | Farrow | Le Vesconte, | O'Reilley, | Tupper, |
| Caron, | Flesher, | Lewis, | Palmer, | Wallace, (*Norfolk*), |
| Carter, | Forbes, | Little, | Pinsonneault, | Webb, |
| Cartwright, | Fortin, | Macdonald, Sir J. | Pope, | White (*Hastings Est*), |
| Chipman, | Gaudet, | McDonald, (*Antig.*) | Price, | Witton, |
| Chisholm, | Gendron, | McDonald, (*Cap B.*) | Ray, | Wright (*Ottawa*)—103 |
| Coffin, | Gibbs, (*Ont., D. N.*) | McDonald, (*Pictou*) | | |

CONTRE :
Messieurs

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Anglin, | Charlton, | Gillies, | Metcalfe, | Scatcherd, |
| Archibald, | Cockburn (*Muskoka*) | Hagar, | Mills, | Scriver, |
| Bain, | Delorme, | Harvey, | Oliver, | Smith, (*Peel*) |
| Béchard, | De St. Georges, | Higinbotham, | Pâquet, | Snider, |
| Bergin, | Dorion (*Drum et Arth.*) | Holton, | Paterson, | Stirton, |
| Blain, | Edgar, | Horton, | Pelletier, | Thompson (*Haldimand*) |
| Blake, | Ferris, | Hunthington, | Pozer, | Thomson (*Welland*), |
| Bodwell, | Findlay, | Jetté, | Richard (*Mégantic*), | Tremblay, |
| Bowman, | Fiset, | Joly, | Richards, | Trow, |
| Brouse, | Fleming, | Laflamme, | Ross, (*Durham*) | White (*Halton*), |
| Buell, | Fournier, | Landerkin, | Ross, (*Middlesex*) | Wilkes, |
| Cameron (*Huron*) | Galbraith, | Macdonald (*Glengarry*) | Ross, (*Prince-Edouard*) | Wood, |
| Casey, | Geoffrion, | Mackenzie, | Ross (*Wellington*), | Young, (*Montréal Ouest*) |
| Casgrain, | Gibson, | Mercier, | Rymal, | Young, (*Waterloo*)—70. |

M. *Webb*, l'un des présidents des comités d'élection, fait rapport, pour l'information de la Chambre :—

Que le sixième jour de mai courant, les dits présidents se sont réunis afin de choisir un président pour le comité spécial nommé à l'effet de s'enquérir et décider du mérite de la pétition se plaignant de l'illégalité de l'élection pour le district électoral de Rimouski, et qu'ils ont choisi comme tel président *C. Adolphe Pantaléon Pelletier*, Ecr., l'un des membres placés sur la liste des dits présidents ; mais que des doutes étant survenus quant à la légalité de ce choix à cause de l'absence de quelques uns des dits présidents, ils se sont de nouveau réunis aujourd'hui, et ont choisi unanimement, tous étant présents le dit *C. Adolphe Pantaléon Pelletier*, Ecr., comme président du dit comité.

Que le dit sixième jour de mai courant, et à la même séance, les dits présidents ont choisi *William Hoste Webb*, Ecr., l'un d'eux, comme président du comité nommé à l'effet de s'enquérir et décider du mérite de l'élection pour le district électoral de la division Est du comté de Northumberland ; mais comme les mêmes doutes s'étaient élevés quant à la légalité du dit choix, à cause de l'absence de quelques uns des présidents, ils ont de nouveau, à la séance d'aujourd'hui, tous étant présents, choisi unanimement le dit *William Hoste Webb*, Ecr., comme président du comité en dernier lieu mentionné.

Qu'à la même séance du sixième jour de mai courant, les dits présidents ont choisi *Alfred W. Savary*, Ecr., l'un d'eux, comme président du comité nommé à l'effet de s'enquérir et décider du mérite de l'élection pour le district électoral de la division nord du comté de Perth ; mais comme les mêmes doutes se sont élevés quant à la légalité de ce choix, à cause de l'absence de quelques uns des présidents, ils ont de nouveau choisi ce jour, unanimement tous étant présent, le dit *Alfred W. Savary*, comme président du comité en dernier lieu mentionné.

Le tout respectueusement soumis.

W. H. WEBB,
WM. MCDOUGALL,
A. W. SAVARY,
C. A. P. PELLETIER,
R. I. CARTWRIGHT,
GEORGE DORMER
EDOUARD RICHARD,
L. S. HUNTINGTON.

Sur motion du Trés-Hon. Sir *John A. Macdonald*, la Chambre se forme en comité pour examiner certaines résolutions relatives aux traitements des Lieutenants-Gouverneurs, Juges et autres, dans la Puissance.

(*En Comité.*)

Les résolutions suivantes sont adoptées.

1. *Résolu*, qu'il est expédient de payer à chacun des Lieutenants Gouverneurs des diverses Provinces d'Ontario, de Québec, de la Nouvelle-Ecosse du Nouveau-Brunswick, de Manitoba et de la Colombie Anglaise une somme annuelle de $2,000 en sus de leurs traitements actuel.

2. *Résolu*, qu'il est expédient d'augmenter les traitements des juges des diverses provinces, comme suit, savoir ; En ajoutant 20 pour cent aux traitements actuels des Juges des Cours Supérieures, dans les Provinces d'Ontario, de Québec de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, qui reçoivent actuellement cinq mille piastres par année ou plus en ajoutant 25 pour cent aux traitements actuels des Juges Puînés de la Cour du Banc de la Reine de Québec, et à ceux des Juges des Cours Supérieures dans les provinces d'Ontario, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, de Manitoba et de la Colombie Angaise, qui reçoivent actuellement moins de cinq mille piastres par année, excepté le Juge Puîné de la Cour Supérieure de la Colombie Anglaise qui est déjà pourvu suffisamment ; en ajoutant $1,000 par année au traitement actuel du juge président la Cour d'Erreur et d'Appel pour Ontario, ce qui fait 20 pour cent sur le traitement maintenant augmenté du juge en chef de la Cour du Banc de la Reine d'Ontario, charge maintenant occupée par le juge président actuel de la dite Cour d'Erreur et d'appel.

3. *Résolu*, que la Législature de la province de Québec ayant à sa dernière session décrété que la cour supérieure pour cette province sera composée d'un juge en chef et de 25 juges puînés, au lieu d'un juge en chef et de 19 juges puînés, tel qu'à présent,—il est expédient de pourvoir à ce que les 25 juges puînés recoivent les traitements suivants, savoir :

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 10 | juges puînés | de la dite | cour, | chacun..... | ..... | $4,000 par année ; |
| 12 | do | do | do | ... | ..... | 3,200 do |
| 3 | do | do | do | ..... | ..... | 2,800 do |

Et qu'aux traitements en dernier lieu mentionnés, il soit ajouté 25 pour cent.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit,

*Vendredi*, 9 *mai* 1873,

Les résolutions suivantes sont adoptées :

4. *Résolu*, qu'il est expédient d'amender l'Acte 32 et 33 Vic., ch. 8, sec. 5, relatif aux traitements et aux frais de voyage des juges de toute cour de comté dans les provinces d'Ontario et du Nouveau-Brunswick, et de décréter qu'excepté dans le comté d'York, dans la province d'Ontario, et dans le comté de St. Jean, dans la province du Nouveau-Brunswick, le traitement de chaque juge de comté qui sera à l'avenir nommé sera de deux mille piastres par année, avec deux cents piastres pour frais de voyage; et que le traitement de tout juge de comté ou du juge du district d'Algoma qui sera nommé à l'avenir ou qui est déjà nommé et qui a ci-devant reçu un traitement de moins que deux mille quatre cents piastres par année, sera, après une période de années de service comme tel juge de telle cour de comté, de deux mille quatre cents piastres par année, avec les frais de voyage sus-mentionnés; et dans chacun des dits comtés d'York et de St. Jean, le salaire de tout juge d'une cour de comté qui sera à l'avenir nommé, sera de deux mille quatre cents piastres, avec deux cents piastres pour les frais de voyage; et le traitement du présent juge de la cour de comté du comté de St. Jean sera de la somme en dernier lieu mentionnée, le traitement du présent juge de la cour de comté du dit comté d'York demeurant tel qu'il était.

Que le traitement de chaque juge junior d'une cour de comté dans aucune des dites provinces sera de deux mille piastres par année, avec deux cents piastres pour les frais de voyage.

5. *Résolu*, qu'il est expédient de décréter que dans le cas ou un juge d'une cour de comté dans aucune des provinces d'Ontario ou du Nouveau-Brunswick deviendra (après avoir continué dans telle charge de juge d'une cour de comté dans aucune des dites provinces pendant quinze ans ou plus,) affligé de quelque infirmité permanente qui le rende incapable de remplir ses fonctions, alors dans le cas ou ce juge résignera sa charge, Sa Majesté, pourra, par lettres-patentes sous le grand sceau du Canada récitant cette durée de service et son incapacité de remplir ses fonctions pour cause d'infirmité permanente, accorder à ce juge de comté une annuité égale aux deux tiers du traitement annuel qu'il recevait lors de sa résignation, à dater immédiatement après sa résignation, et devant continuer sa vie durant, et devant être payable *pro rata* pour toute période moindre qu'une année pendant cette continuation, à même tous deniers non appropriés formant partie du fonds consolidé du revenu du Canada.

6. *Résolu*, Que les diverses augmentations de traitement, et autres changements proposés dans les résolutions précédentes prendront effet et dateront du premier jour de janvier de la présente année.

7. *Résolu*, Qu'il est expédient de pourvoir à ce qu'il soit payé aux membres du Sénat et de la Chambre des Communes, une indemnité additionnelle, et à cet effet d'abroger la première clause de l'Acte 31 Vic., ch. 3, et d'y substituer la clause suivante comme première clause du dit acte, savoir :

" Dans chaque session du parlement il sera alloué à chaque membre du sénat, et de la Chambres des Communes, " assistant à cette session, dix piastres pour chaque jour qu'il y assistera, si la session ne dure pas plus de trente jours; " et si elle dure plus de trente jours, alors il sera payé à chaque membre du Sénat et de la chambre des Communes, " assistant à chaque session une indemnité sessionnelle de mille piastres et pas plus."

8. *Résolu*, que la déduction pourvue par la seconde et la cinquième clauses du dit acte à raison de huit piastres par jour au lieu de cinq tels que mentionné dans les dites clauses.

Qu'au lieu de la somme de six piastres mentionnée dans la troisième et la cinquième clauses du dit acte, la somme de dix piastres sera considérée et lue comme faisant partie des dites sections respectivement.

Que les dispositions qui précèdent relatives à la dite indemmité sessionnelle s'appliqueront à la présente session aussi biens qu'aux sessions futures du parlement.

9. *Résolu*, qu'il est expédient d'élever les traitements des orateurs du Sénat et de la Chambre des Communes respectivement, à la somme de quatre mille piastres par année.

10. *Résolu*, qu'il est expédient d'affecter une somme de $75,000 pour permettre à Son Excellence le gouverneur général de remanier les traitements des serviteurs civils en Canada pour l'année commençant le 1er Janvier 1873.

11. *Résolu*, qu'il est expédient d'affecter une somme de deux mille cinq cents piastres pour effectuer le remaniement des traitements des officiers et serviteurs du Sénat, et une somme de cinq mille piastres pour effectuer le remaniement des traitements des officiers et serviteurs de la Chambre des Communes.

Résolutions à rapporter.

---

Rapport à recevoir, demain.

Un message est reçu du Sénat, annonçant l'adoption des bills suivants, *sans amendements*, savoir :

Bill (No. 70) pour incorporer la chambre de commerce du comté de *Kings*;

Bill (No. 112) pour incorporer la banque centrale du Canada;

Bill (No. 102) pour incorporer la compagnie de jonction du grand chemin de fer Occidental et de la rive du lac Ontario;

Bill (No. 56) pour amender l'acte incorporant la compagnie du pont de chemin de fer de la rivière Détroit, et pour changer le nom de la compagnie en celui de " La compagnie du pont de chemin de fer et du tunnel de la rivière Détroit " ;

Bill (No. 63) pour amender les actes incorporant la compagnie de prêts et d'agences de Londres et Canadienne (responsabilité limitée);

Bill (No. 82) relatif au canal Desjardins;

Bill (No. 60) pour incorporer la compagnie d'assurance maritime de l'intérieur et contre le feu de la Puissance;

Bill (No. 125) relatif au havre de Pictou.

Aussi, adoptant les bills suivants, avec des amendements, savoir:

Bill (No. 98) pour changer le nom de la banque supérieure du Canada en celui de "La Banque Impériale." (Sur motion de M. *Kirkpatrick*, les dits amendements sont adoptés) ;

Bill (No. 113) pour établir de nouvelles dispositions pour l'amélioration du fleuve St. Laurent entre Montréal et Québec ;

Bill (No. 36) pour changer le nom de la société permanente de construction et d'épargnes des francs tenanciers de Toronto en celui de " la compagnie de biens-fonds libres, de prêts et d'épargnes, et pour étendre ses pouvoirs. " (Sur motion de M. *Wilkes*, les dits amendements sont adoptés ;

Bill (No. 46) pour incorporer la compagnie maritime d'équipement de la Puissance du Canada ;

Bill (No. 44) pour incorporer la compagnie maritime d'entrepôt et de bassins de la Puissance du Canada ;

Bill (No. 80) pour incorporer la compagnie Canadienne de Faucheuses dite Guerrières.

Aussi, avec les bills suivants du Sénat, auquel le concours de cette Chambre est demandé, savoir :

Bill (No. 143) pour amender l'acte relatif à la milice et à la défense de la Puissance du Canada. (Sur motion de l'hon. M. *Langevin*, le bill est lu une première fois. Seconde lecture, demain.)

Bill (No. 144) pour amender les actes relatifs aux bateaux à vapeur. (Sur motion de l'hon. M. *Mitchell*, le bill est lu une première fois.—Seconde lecture, demain.)

Bill (No. 145) pour amender les actes pour mieux empêcher la désertien des matelots, et pour d'autres fins. (Sur motion du Très. hon. *Sir John A. Macdonald*, le bill est lu une première fois.—Seconde lecture demain.)

Bill (No. 146) pour amender l'acte relatis aux offenses contre la personne. (Sur motion du Très-Hon. Sir *John A. Macdonald*, le bill est lu une première fois.—Seconde lecture, demain.

Sur motion du Trés-Hon Sir *John A. Macdonold*, il est

*Résolu*, que lorsque cette Chambre s'ajournera vendredi, elle soit ajournée jusqu'à 3 heures P. M., samedi, et que l'ordre des délibérations soit le même que pour les vendredis.

Sur motion du Très-Hon. Sir *John A. Macdonald*, il est *résolu* : Qu'il soit émis un bref pour l'élection d'un membre devant servir dans le présent Parlement pour le district électoral du comté de Hants, dans la Province de la Nouvelle-Ecosse, en remplacement de l'hon. *Joseph Howe* qui accepte une charge lucrative sous la Couronne.

Sur motion de M. *Gibbs* (Ontario Sud), est reçue et lue la pétition de *Frederick C. Capreol*, de la cité de Toronto, présentée ce jour, demandant que le bill maintenant devant la Chambre pour reconstituer le capital de la compagnie du chemin de fer du Nord du Canada, et pour d'autres fins y relatives, ne devienne pas loi dans sa forme actuelle ; mais qu'il y soit inséré une disposition pour le paiement de certaines réclamations qu'il possède contre la dite compagnie, et la dite pétition est renvoyée au comité des chemins de fer, etc.

Le bill (No. 136) pour incorporer la compagnie du Cable Atlantique du Canada, est lu une seconde fois, examiné en comité général, amendé, rapporté, l'amendement est adopté, le bill est lu une troisième fois, et passé.

Le bill (No. 78) relatif au pilotage est lu une seconde fois, et renvoyé à un comité général pour la prochaine séance de la Chambre aujourd'hui.

La Chambre alors s'ajourne à 2 heures, A. M.

JAMES COCKBURN,
Orateur.

# AVIS DE MOTIONS

M. *Ross* (Durham)—Samedi prochain—S'il a été accordé des permissions pour pêcher sur le Lac Rice ; s'il a été reçu quelque communication par le Département des Pêcheries se plaignant de la destruction du poisson dans ces eaux ou de l'administration s'y rattachant ; si le gouvernement est informé d'abus scandaleux, qui existent sous la présente surintendance et si M. *Wilmot* n'a pas écrit au Département à cet égard ?

M. *De St. Georges*—Samedi prochain—Proposera qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de faire mettre devant cette honorable Chambre copie :

1. De la correspondance échangée entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de la province de Québec, et des rapports et documents faisant partie de cette correspondance, au sujet de l'offre faite par M. *John Webb*, du Cap-Santé, manufacturier, pour l'achat d'une certaine pointe de terre, pour y établir des manufactures, la dite pointe située dans la paroisse de Ste. Jeanne de Neuville, a été anciennement acquise par le gouvernement impérial pour des fins militaires, et se trouve maintenant sous le contrôle du gouvernement fédéral.

2. De la correspondance entre le gouvernement fédéral et M. *John Webb* à ce sujet.

3. Du bail mentionné dans une lettre du département de la milice, en date du 8 avril dernier, consenti par le gouvernement en faveur de *J. H. Boswell*, écuier, de Québec, de la dite pointe de terre.

M. *Brouse*—Samedi prochain—Adresse demandant copie de toute correspondance avec le gouvernement relative à l'enlèvement de la digue ou des digues aux Rapides de Chisholm, sur la Rivière Trent, et copie de toute demande pour l'achat des terres qui ont été inondées par la construction des dites digue ou digues.

M. *Forbes*—Lundi prochain—Adresse demandant copie de toute correspondance au sujet d'une exploration géologique de la province de la Nouvelle-Ecosse ; aussi, un état indiquant le nombre de personnes employées aux explorations géologiques dans chaque province de la Puissance.

No. 46.

OTTAWA, JEUDI, 8 MAI 1873.

1ère Session, 2e Parlement, 36 Vict., 1873.

# VOTES ET DELIBERATIONS

DE LA

## CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA.

Imprimés par I. B. Taylor, 29, 31 et 33, Rue Rideau

1873.

284

No. 47.

# VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, VENDREDI, 9 MAI 1873.

Cinq pétitions sont présentées et déposées sur la table.

Les pétitions suivantes sont reçues et lues;

Des membres de l'Union Typographique de Québec, en assemblée générale réunis; demandant certains amendements à l'Acte des Unions d'Ouvriers de 1872.

Du révérend *John Ridley* et autres, de Fonthill, comté de Monck; demandant la passation d'une loi contre la vente des liqueurs enivrantes.

M. *Joly*, du comité spécial nommé pour aider M. l'Orateur dans l'administration de la Bibliothèque du Parlement, en ce qui concerne les intérêts de cette Chambre, et pour agir comme faisant partie du comité conjoint de la Bibliothèque, présente un rapport du dit comité, lequel est lu comme suit:

Les membres représentant cette Chambre dans le comité conjoint de la bibliothèque du Parlement ont l'honneur de faire rapport comme suit:

Le comité c'est livré à un examen attentif de la nécessité d'augmenter la collection actuelle de manuscrits qui éclaircissent l'histoire des premiers temps du Canada, et de mettre ces matériaux à la portée de ceux qui se livrent aux recherches historiques.

Il a appris avec beaucoup de satisfaction que le ministre de l'agriculture et des statistiques s'est occupé activement, dans le cours de l'année dernière, d'atteindre cet objet désirable et que ce fonctionnaire est à la veille de prendre de nouvelles mesures dans ce même but louable.

Bien qu'il ne désire point s'immiscer ici dans ce qui est laissé à la discrétion et à la responsabilité du gouvernement exécutif, le comité croit cependant devoir recommander à l'attention favorable du ministre des statistiques les suggestions que renferme le rapport ci-annexé d'un sous-comité chargé d'examiner cette importante question.

La Chambre des Communes ayant exprimé l'intention d'améliorer la condition du service civil en rajustant les salaires par voie de compensation, vu la dépréciation actuelle de la valeur de l'argent et l'augmentation qui s'en est suivie dans les prix, le comité a porté son attention sur la position particulière et isolée des officiers et serviteurs attachés à la bibliothèque du parlement, par suite de l'organisation établie par le statut de 1871. Cet acte exige que les changements dans le nombre ou les salaires, du personnel de la bibliothèque, soient spécialement approuvés par les deux Chambres.

Le comité a donc résolu de recommander qu'une somme de $1,250 soit distribuée par les deux Orateurs entre les officiers et serviteurs de la bibliothèque, comme addition à leurs salaires actuels, fixés par l'acte susdit, et qu'il soit accordé une somme supplémentaire de $250 à M. *Augustin Laperrière*, premier commis de la bibliothèque, pour le dédommager de n'avoir pas eu part à l'augmentation donnée à d'autres officiers du département en 1870, alors que le personnel de la bibliothèque a été attaché au service des deux Chambres, et en outre de n'avoir pas participé à la remise partielle des déductions faites sur les salaires en 1867, avantage dont ont profité les employés des deux chambres à la session dernière, et qui n'a été accordé à aucun de ceux qui font partie du service de la bibliothèque.

Les augmentations de salaires proposées ci-dessus commenceront à courir à partir de l'époque qui sera déterminée ci-après pour les autres officiers des Chambres.

Bibliothèque du Parlement, 8 mai 1873.

Le Sous-Comité nommé par le comité collectif de la bibliothèque, pour s'occuper de la question des documents historiques, fait rapport comme suit :—

Que votre comité a reçu instruction de considérer la question de savoir s'il serait à propos de prendre des mesures pour obtenir des archives de l'Europe et d'ailleurs, copies de documents historiques et papiers d'état relatifs à l'histoire des premiers temps du Canada et aussi pour la conservation, le soin et la mise à la disposition du public, des manuscrits concernant le Canada qui se trouvent déjà dans la bibliothèque du Parlement.

L'honorable M. *Pope*, Ministre de l'Agriculture et des Statistiques, qui a le contrôle des matières relatives aux archives du Canada, était présent aux séances du comité, sur invitation spéciale et nous a donné des renseignements sur les mesures déjà prises par le gouvernement exécutif, conformément à une recommandation contenu dans le second rapport du comité collectif de la bibliothèque en 1871. Il a lu au comité un rapport qu'il a fait au conseil privé le 28 février dernier, sur ce qui a été fait relativement aux archives publiques, conformément au desir du parlement exprimé dans un vote accordant la somme de $4.000, " pour faire face aux dépenses relatives aux archives. " Aussi un rapport de M. *Douglass Brymner*, qui a été envoyé par son département en juin dernier, pour faire des recherches afin de découvrir l'existence de documents publics, et l'endroit, et l'état dans lesquels ils se trouvaient dans les différentes provinces d'Ontario de Québec, la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick.

Le comité a reçu ces informations avec plaisir et appris avec satisfaction que M. *Brymner* avait fait preuve de zèle et d'intelligence dans l'accomplissement de la mission qui lui avait été confiée. Il a appris avec satisfaction que le gouvernement s'est décidé à recommander au parlement, qu'une somme égale à celle votée l'an dernier, soit accordée pour les mêmes fins durant la prochaine année fiscale Et que pendant la considération de la question de savoir s'il est à propos d'ériger un édifice convenable pour le dépôt et la garde de toutes les archives du Canada, on se proposait de placer ces collections de documents dans des voutes à l'épreuve du feu, qui seront preparées à cette fin dans le bloc de l'ouest des édifices des départements, ou l'on prendra des mesures nécessaires pour la garde, la classification et la conservation des documents qui pourront être recueillis de temps à autre.

Le comité est d'avis que M. *Brymner* doit continuer son service qu'il approuve ainsi que les mesures que l'on se propose de prendre en général pour poursuivre les recherches commencées avec tant de discernement. Il est d'avis cependant qu'une personne compétente, connaissant bien l'histoire du Canada, et la nature et le nombre des collections de manuscrits qui existent dans la bibliothèque du parlement, et dans d'autres institutions publiques ou particulières, soit autorisée à faire un voyage à Londres et à Paris le plus tôt possible, dans le but d'obtenir copies de documents historiques rares et précieux et que l'on ne peut trouver dans les bibliothèques du Canada. Le nom de M. l'abbé *Verreau*, président de la société historique de Montréal et principal de l'Ecole Normale *Jacques Cartier*, a été suggéré, attendu que sa science, son expérience et ses talents le rendent propre à remplir une telle mission. Le comité a décidé de recommander au gouvernement de s'assurer de ses services pour cette fin. On a aussi mentionné le nom de M. *F. B. Aikins*, commissaire des archives publiques de la Nouvelle-Ecosse, comme ayant rendu de grands services en recueillant et en publiant des documents historiques sur cette province et comme étant propre à donner d'excellents conseils et à rendre service relativement aux archives des provinces maritimes.

En faisant ces importantes recherches, le comité attire de plus l'attention du gouvernement sur l'importance qu'il y a de comprendre les nouvelles Provinces de Manitoba et de la Colombie dans le champs de ses investigations, afin que l'on puisse s'assurer s'il existe des matériaux d'une valeur historique dans ces parties éloignées du Canada et de conserver pour l'usage futur, tous les papiers et documents que l'on pourrait trouver touchant l'histoire des premiers temps, les progrès de la colonisation et les découvertes faites dans le Nord et l'Ouest de l'Amérique Britannique du Nord. Afin de faciliter les recherches l'honorable M. *Girard*, Sénateur de Manitoba, a exprimé son désir de faire tout en son pouvoir pour rendre service à l'histoire du pays, et il est convaincu que l'on peut, au moyen des dépenses minimes, obtenir facilement des documents importants et intéressants sur l'ancient territoire de la Baie d'Hudson.

Après avoir délibéré sur l'opportunité de réunir toutes les archives publiques que l'on pourrait trouver dans les Provinces du Canada pour les déposer dans un bureau central des archives, qui serait établi à Ottawa, le comité a exprimé l'opinion que, vu que la propriété et les droits civils ont été laissés par l'acte de l'Amérique Britannique du Nord au contrôle spécial des gouvernements provinciaux, il y aurait une objection insurmontable à leur enlever la gardes des archives qui pourraient leur être nécessaires pour la preuve et le maintien des droits privés. Mais tous les documents dont les autorités locales n'auraient aucun besoin, et qu'elles voudraient céder au Gouvernement du Canada, devraient être envoyés à Ottawa, dès que l'on aura pris des mesures pour en assurer la conservation. Et les documents gardés par les gouvernements locaux qui auraient une valeur historique quelconque, devraient, suivant l'opinion du comité être copiés et les copies conservées dans le bureau des archives du Canada.

Croyant qu'il serait prématuré de discuter à présent s'il convient d'imprimer une collection de documents historiques, le comité cependant désire exprimer son espoir sincère que le plutôt possible une liste ou catologne raisonné, de tous les manuscrits historique importants, maintenant en la possession des gouvernements du Canada ou des provinces, ou dont on connait l'existence dans quelque endroit ouvert au public soit fait et imprimé et distribué aux bibliothèque publiques et aux personnes qui se livrent à des recherches littéraires. Par ce moyen, le public pourrait de suite profiter dans une large mesure des trésors déjà amassés en Canada, et l'on saurait ou trouver les matériaux relatifs à l'histoire du pays, si on ne les plaçait pas à la portée de tous.

Ces recommandations et ces conclusions sont respectueusement soumisses à l'approbation du comité collectif de la bibliothèque.

CHAMBRE DE L'ORATEUR, 30 Avril 1873.

M. *Bodwell*, du comité auquel ont été renvoyées les diverses pétitions présentées à cette Chambre pour demande la passation d'une loi contre la vente des liqueurs enivrantes, présente le second rapport du dit comité, lequel est renvoyé au comité conjoint des impressions, afin que l'impression en soit recommandée pour l'usage des membres.

L'hon. Sir *Francis Hincks*, du comité des banques et du commerce, présente le dixième rapport du dit comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a examiné les bills suivants, et il est convenu de les rapporter avec des amendements, savoir :

Bill (No. 123) pour amender l'acte pour incorporer l'association de placements de Montréal (du Sénat) ;

Bill (No. 130) relatif à l'intérêt et à l'usure dans la Nouvelle-Ecosse.

Et le bill suivant sans amendement, savoir :

Bill (No. 116) pour incorporer la chambre de commerce d'Oshawa.

M. *Mills*, du comité de l'élection de Jacques-Cartier, fait rapport que le membre siégeant et le pétitionnaire, par un consentement par écrit, signé par eux, ont demandé au comité d'ajourner ses délibérations jusqu'au 2e jour de la prochaine session de ce présent parlement ; que le comité ayant consenti à cette demande prie cette Chambre de lui permettre de s'ajourner jusqu'au 2e jour de la prochaine session.—Permis au dit comité de s'ajourner jusqu'au 2e jour de septembre prochain, à 11 heures, A. M.

L'hon. M. *Campbell*, du comité général des élections, fait rapport des noms des membres du comité spécial nommé pour décider du mérite de l'élection pour le district électoral de Rimouski, lesquels membres sont : MM. *Archambeault*, *Lanthier*, *Holton*, *Stirton* et *Pelletier*, (président), et que le comité a annexé à ce rapport la dite pétition.

Il fait aussi rapport des noms des membres du comité spécial nommé pour décider du mérite de l'élection pour le district électoral de la D. E. du comté de Northumberland, lesquels membres sont le Très-Hon. Sir *John A. Macdonald*, et MM. *Staples*, *Wood*, *Pearson*, et *Webb*, (président), et que le comité a annexé la dite pétition à ce rapport.

Il fait aussi rapport des noms des membres du comité spécial nommé pour décider du mérite de la pétition se plaignant de l'illégalité de l'élection pour le district électoral de la D. N. du comté de Perth, lesquels sont : MM. *Chipman*, *Macdonald* (Glengarry), *Tupper*, *Wilkes*, *Savary*, (président), et que le comité a annexé la dite pétition à ce rapport.

M. *Kirkpatrick*, du comité de l'élection de Québec-Centre, fait rapport que conformément à la 82e clause de l'Acte concernant les élections parlementaires contestées, à la demande de l'avocat du pétitionnaire et du consentement du membre siégeant, le comité a prolongé le délai pour produire les listes des votants auxquels on veut objecter jusqu'au vendredi, 15 Août prochain, à 6 heures P. M., cette production devait se faire entre les mains du greffier du dit comité, chambre No. 41.

M. *Baby*, du comité de l'élection de la ville de Maskinongé, fait rapport que le pétitionnaire et le membre siégeant, par un consentement par écrit, ont demandé l'ajournement des délibérations du comité jusqu'au 2e jour de la prochaine session du Parlement, et que le comité ayant consenti à cette demande, prie cette Chambre de lui permettre de s'ajourner jusqu'au 2e jour de la prochaine session.—Permis au dit comité de s'ajourner jusqu'au 2e jour de septembre prochain, à 11 heures A. M.

M. *Brooks*, du comité de l'élection de Portneuf, fait rapport que le pétitionnaire et le membre siégeant, par un consentement par écrit, ont demandé l'ajournement des délibérations du comité jusqu'au 2e jour de la prochaine session du Parlement, et que le comité ayant consenti à cette demande, désire maintenant qu'il lui soit permis de s'ajourner jusqu'au 2e jour de septembre prochain, à 11 heures A. M.

Sur motion de M. *Carter*, le Bill du Sénat (No. 141) pour incorporer une compagnie sous le nom de compagnie de crédit financier du Bas-Canada, est lu une première fois, et renvoyé au comité des banques et du commerce.

L'ordre du jour pour la troisième lecture du Bill (No. 53) pour amender l'acte général des chemins de fer, étant lu,

Sur motion de l'hon. M. *Langevin*, le dit ordre est déchargé, et le Bill est renvoyé de nouveau à un comité général pour être amendé.

Le Bill est en conséquence renvoyé de nouveau à un comité général, examiné, amendé, rapporté, adopté, lu une troisième fois, et passé.

Sur motion de M. *Mills*, il est *résolu* : que lorsque M. l'Orateur quittera le fauteuil à 6 heures P. M., aujourd'hui, la Chambre soit ajournée jusqu'à 7½ heures P. M.

Le Bill (No. 97) pour pourvoir à l'inspection du gaz et des gazomètres est examiné en comité général, amendé, rapporté, adopté, lu une troisième fois, et passé.

Le Bill (No. 78) relatif au pilotage est examiné en comité général, et il est fait rapport de progrès.—Permis au comité de siéger de nouveau aujourd'hui.

Et étant 6 heures P. M., M. l'Orateur déclare la Chambre ajournée jusqu'à 7½ heures P. M.

7.30, P. M.

(*L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de la 19e règle.*)

Les amendements faits par le Sénat aux Bills suivants sont pris en considération et adoptés, savoir :

Bill (No. 44) pour incorporer la compagnie maritime d'entrepôt et de bassins de la Puissance du Canada ;

Bill (No. 46) pour incorporer la compagnie maritime d'équipement de la Puissance du Canada ;

Bill (No. 80) pour incorporer la compagnie Canadienne de Faucheuses dite Guerrières.

Le Bill (No. 48) pour incorporer la compagnie des Machines Hydrauliques de Lachine, et pour lui conférer certains pouvoirs, est lu une seconde fois, examiné en comité général, rapporté, lu une troisième fois, et passé.

Un message est reçu du Sénat, annonçant l'adoption des bills suivants sans amendements, savoir :

Bill (No. 41) pour étendre les pouvoirs de la compagnie du télégraphe de Montréal, et pour d'autre fins.

Bill (No. 43) pour amender l'acte incorporant la compagnie du Pont suspendu de Queenston ;

Bill (No. 64 pour incorporer la compagnie pour la fabrication de l'acier breveté de Date (responsabilité limitée).

Aussi, annonçant l'adoption du bill (No. 65) pour incorporer la campagnie d'assurances Royale Canadienne, *avec un amendement.* (Sur motion de l'hon. M. *Young* (Montréal), le dit amendement est adopté.)

Aussi, avec le Bill suivant de leurs Honneurs (No. 147) intitulé ; " Acte pour lever les doutes quant à l'interprétation de la 31e clause de l'Acte 33 *Vic.*, ch. 3, et pour amender la clause 108 de l'Acte des Terres de la Puissance " auquel le concours de cette Chambre est demandé. (Sur motion du Très-Hon. Sir *John A. Macdonald*, ce bill est lu une première fois.—Seconde lecture, demain.)

Le bill (No. 78) relatif au pilotage est de nouveau examiné en comité général, et rapporté avec des amendements, lesquels sont lus une première fois.—Seconde lecture des amendements, demain.

Les amendements faits par le Sénat aux bills suivants sont pris en considération et adoptés, savoir :

Bill (No. 87) pour établir d'autres dispositions quant aux droits de douane dans Manitoba et les territoires du Nord-Outst.

Bill (No. 113) pour établir d'autres dispositions pour l'amélioration du fleuve St. Laurent entre Montréal et Québec.

Le Bill (No. 134) relatif aux navires et à leur enregistrement est lu une seconde fois, examiné en comité général, amendé, rapporté et adopté.—Troisième lecture, demain.

L'hon. M. *Tupper* présente un bill (No. 148) pour abroger le chapitre 86 des lois de la Colombie Britannique (1867), intitulé : " Ordonnance relative aux droits de havre et de tonnage, et à l'effet de règlementer les permis accordés pour les navires engagés dans le cabotage et la navigation à l'intérieur."

Le Bill (No. 139) pour continuer pendant un temps limité l'acte de faillite de 1869 et les actes qui l'amendent, est lu une seconde fois.—Troisième lecture, demain.

Le Bill du Sénat (No. 143) relatif à la milice et à la défense de la Puissance du Canada est lu une seconde fois, et renvoyé à un comité général pour demain.

Le Bill du Sénat (No. 142) pour étendre l'acte passé dans la 33e année du règne de Sa Majesté, intitulé : " Acte pour amender l'acte des pénitenciers de 1868, " est lu une seconde fois, et renvoyé à un comité général pour demain.

Le Bill du Sénat (No. 144) pour amender les actes relatifs à l'inspection des bateaux à vapeur, est lu une seconde fois, renvoyé à un comité général, examiné et rapporté.—Troisième lecture, demain.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit.

Samedi, 10 Mai 1873.

Le Bill du Sénat (No. 145) pour amender les actes pour mieux empêcher la désertion des matelots, et pour d'autres fins, est lu une seconde fois, renvoyé à un comité général, examiné et rapporté. Troisième lecture, à la prochaine séance de la Chambre aujourd'hui.

La Chambre alors s'ajourne, étant 12.45, A. M., jusqu'à 3 heures, P. M., aujourd'hui.

JAMES COCKBURN,
Orateur.

# AVIS DE MOTIONS

M. *Keeler*—Lundi prochain—Pourquoi se propose-t-on de réduire le salaire du gardien du phare de l'Isle dite *Gull Island*, Lac Ontario, de $675 à $500, tel qu'il appert dans le budget de l'année prochaine ?

No. 47.

OTTAWA, VENDREDI, 9 MAI 1873.

1ère Session, 2e Parlement, 36 Vict., 1873

VOTES ET DELIBERATIONS
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA.

Imprimés par I. B. TAYLOR, 29, 31 et 33, Rue Rideau
1873.

# No. 48.

# VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, SAMEDI, 10 MAI 1873.

3 *heures P. M.*

Les pétitions suivantes sont reçues et lues :—

Des membres du conseil des ouvriers, d'Ottawa, en assemblée générale réunis ; des membres de l'association des tailleurs de pierre dits libres, d'Ottawa, en assemblée générale réunis ; et des membres de l'union Canadienne de travail, de la cité d'Hamilton ; demandant certains amendements à l'Acte des unions d'ouvriers de 1872.

M. *Crawford*, du comité des banques et du commerce, présente le onzième rapport du dit comité rapportant le bill (No. 120) pour amender le chap. 58 des statuts refondus du Canada, relatif à l'intérêt, *avec des amendements.*

L'hon. M. *Cameron* (Cardwell), du comité des priviléges et élections, auquel a été renvoyée l'affaire de l'élection de R. B. *Cutler*, écr., membre représentant le district électoral de Kent, N. B., présente le rapport suivant :

Votre comité est d'opinion qu'il est à propos que la Chambre lui confère le pouvoir d'interroger des témoins sous serment dans la dite affaire.

M. *Kirkpatrick*, du comité de l'élection de Québec-Centre, fait rapport qu'à la demande de l'avocat des pétitionnaires, et du consentement du membre siégeant, le comité a consenti à l'ajournement des délibérations du comité jusqu'au mercredi, 14 du courant, à 11 heures A.M. Le comité, en conséquence, demande qu'il lui soit permis le s'ajourner jusqu'à la dite date.—Permission accordée en conséquence.

L'hon. M. *Langevin* présente la réponse à une adresse du 28 ultimo, demandant copie du rapport du surintendant des affaires des Sauvages pour la Colombie Britannique pour 1872-73 ; avec copie de toute correspondance subséquente concernant les affaires des Sauvages de la dite province.

Sur motion de l'hon. M. *Cameron* (Cardwell,) il est *résolu :* qu'il soit donné instruction au comité des priviléges et élections d'interroger sous serment les témoins produits devant lui au sujet de l'éligibilité du membre représentant le comité de Kent, dans la province du Nouveau-Brunswick.

Sur motion de M. *Jolly*, la Chambre adopte les recommandations contenues dans le rapport du comité conjoint de la bibliothèque présenté à la Chambre hier.

M. *Brouse*, du comité spécial nommé pour s'enquérir et faire rapport sur l'état sanitaire de cette Chambre, spécialement en ce qui concerne le mode de chauffage et de ventilation maintenant en usage, présente un rapport. lequel est comme suit :

Le comité a assigné le révérend Messire *O. Audet*, M. *Joseph Michaud*, le Dr. *Jesse Hulbert*, et *H. J. Ruttan*, écuyer, et s'est consulté avec eux touchant la ventilation, et ayant duement pris en considération la question du chauffage, de l'éclairage, de la ventilation et des défauts acoustiques de la Chambre, il prend la liberté de soumettre maintenant le résultat de son examen, et en même temps d'exprimer sa haute appréciation des services rendus par ces messieurs.

Sur motion de M. *Brouse*, le dit rapport est renvoyé au comité conjoint des impressions afin que l'impression en soit recommandée pour l'usage des membres.

Avant 4 heures P. M.. MM. *Arcdambeault*, *Lanthier*, *Holton*, *Stirton* et *Pelletier*, (président), les membres nommés pour décider du mérite de la pétition se plaignant de l'illégalité de l'élection pour le district électoral de Rimouski, sont assermentés à la table du greffier.

Sur motion de l'hon. M. *Campbell*, la pétition relative à l'élection de Rimouski est renvoyée au dit comité, lequel reçoit l'ordre de se réunir dans la chambre de comité No. 39, lundi prochain, le 12 du courant, à 11 heures A.M.

Avant 4 heures, P. M., MM. *Chipman*, *McDonald* (Glengarry, *Tupper*, *Wilkes*. *Savary*, (président), les membres nommés pour décider du mérite de la pétition se plaignant de l'illégalité de l'élection pour la division Nord du comté de Perth, sont assermentés à la table du greffier.

Sur motion de l'hon. M. *Campbell*, la pétition relative à l'élection pour la division Nord du comté de Perth est renvoyé au dit comité, lequel reçoit l'ordre de se réunir dans la chambre de comité No. 34, lundi prochain, le 12 du courant, à 11 heures A. M.

Avant quatre heures P.M., le Très-Hon. Sir *John A. Macdonald*, et MM. *Staples*, *Wood*, *Pearson* et *Webb*, (président), les membres nommés pour décider du mérite de la pétition se plaignant de l'illégalité de l'élection pour la Division Est du comté de Northumberland, sont assermentés à la table du greffier, et le Très-Hon. Sir *John A. Macdonald* et M. *Pearson* ne comparaissent pas.

Sur motion de M. *Kirkpatrick*, il est *résolu*, Que lorsque M. l'Orateur quittera le fauteuil à 6 heures P.M., aujourd'hui, la Chambre soit ajournée jusqu'à 7½ heures P. M.

L'non. M. *Tilley* propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

Et des débats s'ensuivant,

---

Dans l intervalle d'une heure après 4 heures, P. M., les noms des membres nommés pour décider du mérite de l'élection pour la division Est du comté de Northumberland sont de nonveau appelés, et le Très-Hon. Sir *John A. Macdonald* et M. *Bearson* ne comparaissant pas.

Sur motion de l'hon. M. *Campbell*, la 75e clause de l'acte concernant les élections parlementaires contestées, est lue.

Sur motion de l'hon. M. *Campbell*, l'assermentation du comité en dernier lieu mentionné est ajournée jusqu'à la prochaine réunion de la Chambre, lundi prochain.

La Chambre reprend les débats sur la motion de l'hon. M. *Tilley* à l'effet que la Chambre se forme de nouveau en comité de subsides.

Et la question étant mise aux voix, est adoptée.

La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(*En Comité.*)

La résolution suivante est adoptée:

TRAVAUX ET EDIFICES PUBLICS.

(*Imputables sur le revenu.*)

228. Pour achat de terrain nécessaire à l'entrepôt d'examen, Montréal—(à payer pour le compte du service de 1872–73..... 78,843 20

Résolution à rapporter.

---

Rapport à recevoir, et permis au comité de siéger de nouveau aujourd'hui.

Et étant 6 heures P.M., M. l'Orateur déclare la Chambre ajournée jusqu'à 7½ heures P.M.

7.30, P.M.

(*L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de la 19e règle.*)

Le bill du Sénat (No. 123) pour amender l'acte pour incorporer l association de placements de Montréal, est lu une seconde fois, renvoyé à un comité général, rapporté, lu une troisième fois, et passé.

8.30 heures P. M.

(*Ordres du Gouvernement*).

Les bills suivants sont lus une troisième fois, et passés :

Bill (No, 134) relatif aux navires et à leur enrégistrement.

Bill (No. 139) pour continuer pendant un temps limité l'Acte de faillite de 1869, et les actes qui l'amendent.

L'hon. M. *Mitchell* propose que le bill du Sénat (No. 144) pour amender les actes relatifs à l'inspection des bateaux à vapeur soit maintenant lu une troisième fois.

Et remarque étant faite par l'hon. M. *Holton*, membre représentant le district électoral de Chateauguay, que ce bill contenant des dispositions qui imposent une charge sur le peuple, il aurait dû prendre naissance dans cette Chambre, il est

*Résolu*, que comme les dites dispositions sont telles qu'elle est disposée à les adopter, cette Chambre ne croit pas devoir, à cette période avancée de la session, insister sur ses priviléges quant à ce bill, mais que son désistement dans le cas actuel ne devra pas être invoqué comme précédent.

Le bill est alors lu une troisième fois, et passé.

Les amendements faits en comité général au bill (No. 78) relatif au pilotage, sont pris en considération et adoptées.—Troisième lecture du bill, lundi prochain.

Le bill (No. 140) relatif à l'engagement des matelots est lu une seconde fois, et renvoyé au comité des banques, etc.

L'hon. M. *Tilley* propose que la Chambre se forme maintenant en comité général pour examiner le bill du Sénat (No. 142) pour étendre l'acte passé dans la 32e année du règne de Sa Majesté, intitulé : " Acte pour amender l'acte des pénitenciers de 1868."

Et remarque étant faite par l'hon. M. *Holton*, membre représentant le district électoral de Chateauguay, que ce bill contenant des dispositions qui imposent une charge sur le peuple, il aurait dû prendre naissance dans cette Chambre, il est

*Résolu*, que comme les dites dispositions sont telles qu'elle est disposée à les adopter, cette Chambre ne croit pas devoir, à cette période avancée de la session, insister sur ses priviléges quant à ce bill, mais que son désistement dans le cas actuel ne devra pas être invoqué comme précédent.

Le bill est alors lu une troisième fois, et passé.

La Chambre de nouveau en comité des subsides.

(*En comité.*)

Les résolutions suivantes sont adoptées :

LEGISLATION.

| | | | |
|---|---|---|---|
| 229. | Carte pour l'usage du comité des chemins de fer ..... 2 | | $2,800 00 |

OBSERVATOIRES ET EXPLORATION GÉOLOGIQUE.

| | | | |
|---|---|---|---|
| 230. | Pour l'achat d'un foret à pointe de diament..... | $6,000 00 | |
| 231. | Pour les stations à signaux et sémaphores du Cap de Gaspé à la Pointe-aux-Pères, et les signaux télégraphiques annonçant l'approche des tempêtes, de la Pointe aux Lépreux à St. Jean, N.-B..... | 4,000 00 | |
| | | | 10,000 00 |

HOPITAUX DE LA MARINE.

| | | | |
|---|---|---|---|
| 232. | Subvention à l'hôpital de la marine, Kingston, Ontario..... | 500 00 | |
| 233. | Pour l'acquisition d'un édifice devant servir d'hôpital à Arichat, N.-E. | 1,000 00 | |
| | | | 1,500 00 |

PENSIONS.

(*Nouvelle pensions de miliciens.*)

| | | |
|---|---|---|
| 234. | Pour accorder une pension à Mary Hannah Tempest, veuve de feu le Dr. Tempest, et à son enfant, en considération de la mort de sen fils, Wm. Fairbanks Tempest, de qui elle dépendait pour vivre, et qui fut tué à Ridgeway, le 2 juin 1866..... | 298 00 |

TRAVAUX ET EDIFICES PUBLICS.

(*Imputable sur le capital.*)

| | | | |
|---|---|---|---|
| 235. | Chemins de fer Intercolonial :— | | |
| | 1. Terminus en eau profonde à la Pointe-aux-Pères (à revoter). | 250,000 00 | |
| | 2. Construction de nouveaux bureaux, Moncton, habitations pour les ouvriers, embranchement et voisins d'évitement, approvisionnement d'eau, etc..... | 99,000 00 | |
| | 3. Herses à neige et clôture..... | 40,000 00 | |
| | | | 389,000 00 |

TRAVAUX ET ÉDIFICES PUBLICS.

(*Imputable sur le revenu.*

| | | | |
|---|---|---|---|
| 237. | Chemins de fer :— | | |
| | 1. Quai du chemin de fer (Dalhousie)..... | 6,000 00 | |
| | 2. Embranchement de Spring Hill (Intercolonial)..... | 6,000 00 | |
| | | | 12,000 00 |
| 238. | Canaux :— | | |
| | Canal Rideau ..... | | 12,000 00 |
| 239. | Améliorations des rivières :— | | |
| | 1. Pour faire enlever des chaînes et ancres, fleuve St. Laurent.. | 10,000 00 | |
| | 2. Pour faire enlever les dosses, etc., rivière des Outaouais..... | 25,000 00 | |
| | | | 35,000 00 |
| 240. | Edifices Publics :— | | |
| | 1. Bureau de poste d'Hamilton (somme additionnelle)..... | 9,000 00 | |
| | 2. Hôtel du gouvernement (Fort Garry)..... | 10,000 00 | |
| | 3. Edifices pour les douanes, travaux publics, marine et pêcheries et finances, Colombie Britannique..... | 25,060 00 | |
| | | | 44,000 00 |
| 241. | Glissoires et estacades :— | | |
| | Riv. des Outaouais, Estacades aux rapides des Chenaux..... | | 16,000 00 |

242. Havres et quais :—

| | | |
|---|---|---|
| 1. | Quai et phare, Baie St. Paul | $6,000 00 |
| 2. | Grande Tracadie | 6,000 00 |
| 3. | Havre de Kincardine | 10,000 00 |
| 4. | Cow-Bay—solidification du brise-lame | 10,000 00 |
| 5. | Inverhuron—débarcadère | 6,000 00 |
| 6. | Détroit du Petit Bras d'Or, Cap Breton | 6,000 00 |
| 7. | Port Albert, Lac Huron | 6,000 00 |
| 8. | Ports George et Williams | 3,500 00 |
| 9. | Havre de Napanee, enlèvement d'obstructions à l'entrée du | 5,000 00 |
| 10. | Anse-aux-Harengs, N.-B. | 5,000 00 |
| 11. | Rivière-au-Saumon et havre de Plymouth—abri pour les navires | 5,000 00 |
| 12. | Victoria, C.-B.,—amélioration à l'entrée | 6,000 00 |
| 13. | Baie de Chedabouctou—brise-lame à l'étang Porpers | 5,000 00 |
| 14. | Rivière Richelieu, jetées à l'entrée de Chambly, et enlèvement de cailloux dans le chenal de la rivière, et aux abords du canal | 16,000 00 |
| 15. | Brise lame de l'anse de Green | 2,500 00 |
| 16. | Havre de Cobourg relevé et travaux (pourvu que les autorités locales emploient une égale somme | 25,000 00 |
| 17. | Ile de Pictou | 2,000 00 |
| 18. | Havre de Belleville, enlèvement d'obstructions à l'entrée du | 5,000 00 |
| 19. | Quai et phare de Hillsborough | 1,500 00 |
| 20. | Quai de Digby—pour le compléter | 2,500 00 |
| 21. | Havre de Meaford, lac Huron | 15,000 00 |
| 22. | Grand Etang, Cap Breton—ouverture de la grève | 2,000 00 |
| 23. | Quai de Port Hood | 500 00 |
| 24. | Baie Gabarous, Cap Breton | 2,000 00 |
| 25. | Havre de Goderich, pour renouveler les docks (les autorités locales devant fournir pareille somme | 20,000 00 |
| 26. | Miramichi | 15,000 00 |
| 27. | Port Maitland, pour compléter les travaux | 1,000 00 |
| | | 189,500 00 |

Résolutions à rapporter.

---

Rapport à recevoir, et permis au comité de siéger de nouveau, mardi prochain.
La Chambre s'ajourne alors à lundi prochain.

JAMES COCKBURN,
Orateur.

# AVIS DE MOTIONS

Le Très-Hon. *Sir John A. Mrcdonald.*—Mardi prochain—Proposera que l'ordre des délibérations les mercredis et samedis, pour le reste de la session, sera le même que pour les mardis.

M. *Maillonx*—Mardi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement d'établir des bureaux de poste dans les paroisses de St. Paul de la Croix, de St. François-Xavier et de St. Louis du Ha! Ha! dans le comté de Témiscouata?

M. *Mailloux.*—Lunni prochain—Si c'est l'intention du gouvernement de demander des soumissions pour le transport des malles entre la Rivière-du-Loup et Edmondstone? Si non, en vertu de quel arrangement les malles sont-elle maintenant transportées sur cette route.

## BILL PRIVÉ.

Le bill du Sénat (No. 141) intitulé: "Acte pour incorporer une compagnie sous le nom de "La compagnie de crédit foncier," a été, ce jour, affiché comme devant être pris en considération par le comité des Banques et du Commerce, *Lundi*, le 12 *du courant.*

ALFRED TODD, Gr. en Chef du B. des Bills Privés.

No. 48.

OTTAWA, SAMEDI, 10 MAI 1873.

1ère Session, 2e Parlement, 36 Vict., 1873.

# VOTES ET DELIBERATIONS

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA.

Imprimés par I. B. Taylor, 29, 31 et 33, Rue Rideau

1873.

296

No. 49.

# VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, LUNDI, 12 MAI 1873.

Une pétition est présentée et déposée sur la table.

Les pétitions suivantes sont reçues et lues :—

Des membres de l'Union Typographique d'Ottawa, en assemblée générale réunis ; des membres de l'association des Tailleurs de Pierre calcaire de la cité d'Ottawa, en assemblée générale réunis ; des membres de l'Union ouvrière des Tailleurs de la cité d'Ottawa, en assemblée générale réunis ; des membres de l'Union des Platriers de la cité d'Ottawa, en assemblée générale réunis ; et des membres de l'assemblée des ouvriers de Toronto, au assemblée générale réunis ; demandant certains amendements et à l'acte des Unions d'ouvriers, 1872.

M. *Crawford*, du comité des banques et du commerce, présente le douzième rapport du dit comité, rapportant les bills suivants avec des amendements, savoir :

Bill (No. 79) pour amender, refondre et étendre à toute la Puissance du Canada, les lois relatives à l'inspec ion de certains des principaux articles de provenance canadienne, et le

Bill (No. 141) du Sénat, intitulé : " Acte pour incorporer une compagnie sous le nom de " La Compagnie du Crédit Foncier du Bas-Canada."

Aussi, recommandant que l'honoraire de $100 payé sur le bill (No. 2) pour incorporer la compagnie commerciale du Nord-Ouest, et sur le bill (No. 91) pour incorporer la compagnie des terres, d'escompte et de placements des cultivateurs, soit remboursé.—Remboursement ordonné en conséquence.

L'hon. M. *Cameron* (Cardwell), du comité des priviléges et élections, présente le quatrième rapport du dit comité, lequel est comme suit :

Que le comité a pris en considération l'ordre de renvoi quant à la légalité de l'élection de *Robert B. Cutler*, Ecr., membre représentant le district électoral de Kent, dans la province du Nouveau-Brunswick, et qu'ayant entendu sous serment les divers témoins assignés devant lui, il a résolu de faire le rapport suivant à la Chambre :

Qu'il appert que le dit *Robert B. Cutler*, était un assistant maître de poste sur le chemin de fer Intercolonial, jusqu'au 9 août dernier ; mais à quel salaire, et comment payé, c'est ce qu'on ne voit pas, et que ce jour-là il a résigné sa charge, et que sa charge a été acceptée ;

Que la nomination pour le comté de Kent eut lieu le six août, la votation le dix et la déclaration (alors que le dit *Robert B. Cutler* fut proclamé élu, le treize août ; et que le dit *Robert B. Cutler* n'a pas agi comme assistant maître de poste après le neuvième jour d'août.

Que vû ces faits, le comité est d'avis :

1. Que le dit *Robert B. Cutler* n'était pas, lors de son élection, une personne occupant une charge, une commission ou un emploi dans le service du gouvernement du Canada à la nomination de la couronne, aux termes de la première clause de l'Acte pour mieux assurer l'indépendance du Parlement.

2. Que son élection ou son droit de siéger et de voter dans la Chambre n'est pas affecté par la dix-neuvième clause de l'Acte du chemin de fer Intercolonial qui déclare : "Qu'aucun membre du Parlement n'occupera une charge ou ne sera nommé à une charge lucrative sous les Commissaires, ni ne sera un entrepreneur pour la construction du chemin de fer ou d'aucune partie du chemin de fer, ni partie à un contrat avec les Commissaires pour cette construction.

3. Que l'élection du dit *Robert B. Cutler* pour le dit comté de Kent était légale et valide.

M. *Palmer*, du comité de l'élection de Peterborough Ouest, fait rapport que M. *Almon*, l'un des membres du dit comité, était absent dans l'intervalle d'une heure à compter de la réunion du comité aujourd'hui, et qu'en conséquence le comité s'est ajourné jusqu'à demain à 11 heures A. M.

Aussi, qu'à la demande du pétitionnaire le comité a, samedi dernier, accordé une commission pour prendre des témoignages, et a, du consentement des deux parties, nommé Son Honneur *Robert Dennistown* comme commissaire pour entendre des témoins touchant les allégations de la pétition.

En conséquence, le comité demande qu'il lui soit permis de s'ajourner jusqu'à convocation par mandat de l'Orateur, pour prendre les delibérations du commissaire en considération. Permission accordée au comité conformément à ce qui précède.

Sur motion de M. *Palmer*, il est *ordonné :* Que M. *Almon* soit à son siége demain en cette Chambre.

M. *Savary*, du comité de l'élection de Perth Nord, fait rapport que, conformément à la 82e clause de l'acte concernant les élections parlementaires contestées, le comité a prolongé le délai pour produire les listes des votants auxquels on veut objecter jusqu'au 13 du courant, à 11 heures A. M.

M. *Pelletier*, du comité de l'élection de Rimouski fait rapport que le pétitionnaire et le membre siégeant, par un consentement par écrit, ont demandé l'ajournement des délibérations du comité jusqu'au 2e jour de septembre prochain et que le comité ayant consenti à cette demande, prie cette Chambre de lui permettre de s'ajourner jusqu'au 2e jour de septembre prochain.—Permis au dit comité de s'ajourner en conséquence.

M. *Stephenson*, du comité conjoint des impressions, présente le sixième rapport du dit comité, lequel est comme suit ;

Votre comité recommande que les documents suivants soient imprimés, savoir :

*Etats* transmis par les Banques incorporées de la Puissance du Canada, indiquant le nom et la résidence de chaque actionnaire, ainsi que le nombre et la valeur nominale des actions que possède chaque tel actionnaire.

*Rapport* des ci-devant commissaires nommés pour examiner les différentes routes pour l'agrandissement du Canal Welland, et rapport de l'ingénieur en chef à cet égard ;

*Correspondance* entre le gouvernement du Canada et les gouvernements des provinces au sujet de la nomination des conseils de la Reine, etc ;

*Rapport* et délibérations d'une cour d'enquête, tenue à Lévis durant le campement des volontaires en Juin et Juillet 1872 ;

*Etat* du nombre de votes enregistrés pour chaque candidat dans les différents district électoraux durant la dernière élection générale ;

*Etat* de la quantité et de la situation de toutes les terres réservées pour les marins dans la province d'Ontario ;

*Communications* touchant une amnistie, etc., en faveur des meurtriers de *Thomas Scott*, ou de toute personne concernée dans les troubles de la Rivière-Rouge ;

*Réponse* (en partie) à une adresse du Sénat, demandant copie de toutes les procurations relatives au chemin de fer canadien du Pacifique ;

*Dépêche* contenant un autre rapport des officiers en loi de la couronne au sujet de la loi des écoles du Nouveau-Brunswick ;

*Rapport* du comité auquel ont été renvoyées les pétitions présentées en faveur d'une loi contre la vente des liqueurs enivrantes (4000 exemplaires en anglais, et 1000 en français) ;

*Pétition de F. C. Capreol*; demendant que le Bill relatif au chemin de fer du Nord du Canada ne devienne pas loi (500 exemplaires.)

Le comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir :

*Etat des Baptêmes*, mariagee et sépultures dans certains districts (incomplet) ;

*Correspondance* au sujet du plan de M. *William Kersman* pour la construction du chemin de fer du Pacifique ;

*Correspondance* entre le département du Secrétaire d'Etat (branche des affaires des Sauvages) et le département des terres de la couronne du Nouveau-Brunswick au sujet de la réserve des Sauvages Tobiques, dans Victoria, N.-B.

*Correspondance* avec les ingénieurs locaux relative à l'agrandissement du canal St. Pierre ;

*Ordres en conseil* relatifs au prélèvement de péages sur les navires passant par le canal St. Pierre ;

*Correspondance* relative aux réclamations de M. *G. H. Ryland* depuis 1er septembre 1868, etc ;

*Rapports* d'ingénieurs du gouvernement sur les travaux qui devaient être entrepris par la compagnie Hydraulique de St. Louis entre l'Isle aux Hérons et la rive nord du St. Laurent ;

*Etat* du nombre de demandes pour des terres dans le Territoire réclamé par le gouvernement d'Ontario, situé a l'ouest et au nord du Lac Supérieur ;

*Copie* des explorations, plans et devis du canal projeté aux Rapides de la Culbute sur la rivière des Outaouais ;

*Instructions* données au collecteur du Port de St. Jean, N. B., émises par le ministre des Douanes, ou par ordre du Gouverneur-Général en conseil, depuis le 1er juillet 1867, etc. ;

*Commission* nommant l'hon. *F. G. Johnson*, comme l'un des Juges de la Cour Supérieure de la Province de Québec, etc. ;

*Etats* des recettes et dépenses de l'association d'assurances mutuelles sur la vie du Canada, jusqu'au 31 Déc. 1872 ;

*Carrespondance*, etc., relative à l'obstruction de la navigation de la Rivière Niagara par la construction d'un *ib* au milieu du chenal pour l'aqueduc de la cité de Buffalo ;

*Réponse* (en partie) à une adresse demandant un état des sommes fournies à l'officier-rapporteur pour la division Nord du comté de Simcoe durant les dernières élections, etc. ;

*Etat* indiquant les quais, brise-lames, débarcadères et jetées appartenant au gouvernement de la Puissance, avec leur situation, etc. ;

*Correspondance* relative à la constitution du Port Stanley en un havre de refuge ;

*Etat* de toutes les recettes provenant du havre de Port Stanley et des dépenses s'y rattachant depuis la date de son transfert, etc. ;

*Etat* de tout l'ouvrage fait durant l'annee 1872 par le dragueur à vapeur de la Puissance, le "Canada," etc. ;

*Correspondance* entre *Lévi Larue*, surintendant de l'écluse à St. Ours, et le gouvernement, au sujet de la rémunération des personnes employées à la dite écluse :

*Copie* de tous comptes et recettes pour deniers payés à *C. A. Boivin* et *Aimé Roy*, Ecuiers, Percepteurs du revenu de l'intérieur pour les districts de St. Hyacinthe et Richelieu, etc ;

*Rapport* de l'agent spécial du revenu de l'intérieur relatif à la Colombie Anglaise ;

*Reponse* à une adresse relative à la pétition de *D. Ford Jones* et autres, concernant le pouvoir d'eau à Gananoque, tel qu'affecté par le canal Rideau, etc. ;

*Etat* des recettes et des pièces justificatives des sommes payées par le gouvernement à *James Oliva*, Ecr., du village de Montmagny, pour ses services et ses dépenses comme commissaire du recensement, etc. ;

*Reponse* à une adresse relative au naufrage du steamer "Atlantic" sur la côte de la Nouvelle-Ecosse ;

*Etat* des sommes d'argent payées par le gouvernement de la Puissance à *J. Adolphe Chicoine*, écr., avocat, de la ville de St. Hyacinthe ;

*Réponse* (en partie) à nne adresse relative au transfert du havre de Port Stanley à un bureau de syndics pour la compagnie du chemin de fer de London et Port Stanley ;

*Copie* de tous actes passés par la législature locale du Nouveau-Brunswick, durant la présente session, et sanctionnés par le Lieut.-Gouverneur le 25 ultimo ;

*Copie* de toutes les réclamations faites pour pertes encourues par la destruction des estacades à l'embouchure de la Rivière Madawaska, dans le printemps de 1871 ;

*Instructions* données à la commission chargée de s'enquérir des réclamations au sujet du privilége du foin à Manitoba ;

*Requête* de la ville de Collingwood demandant que ce port soit constitué en un port d'entrée.

M. *Carter*, président du comité de l'élection d'Addington, lit de son siège le télegramme suivant qu'il a reçu :

Par télégraphe de Perth.

Ottawa, 12 Mai 1873.

A. E. CARTER, Ecr,

M. *Haggart*, P. M., est retenu au lit par suite d'une attaque de bronchite capillaire aigue, et ne pourra assister aux séances du comité d'ici à quelques jours.

J. D. KELLOCK, M. D.

Sur motion de M. *Carter*, il est

*Ordonné* : Que M. *Haggart* soit déchargé de l'obligation d'assister davantage au comité de l'élection d'Addington, par suite de son absence inévitable causée par la maladie.

Le Très-Hon. Sir *John A. Macdonald* présente la réponse à une adresse du 14 mars dernier, demandant un état de toutes les sommes payées pour faire face aux frais des dernières élections pour cette Chambre, dans les différentes divisions électorales par toute la Puissance, indiquant les officiers-rapporteurs et les députés-officiers-rapporteurs auxquels ces sommes ont été payées, et distinguant les différents services pour lesquels les paiements ont été faits.

Aussi, la réponse (en partie) à une adresse du 28 ultimo, demandant toute la correspondance entre le gouvernement Impérial et celui du Canada au sujet de la naturalisation des Allemands ; aussi, copie de toute correspondance sur ce sujet entre le gouvernement Canadien et des sociétés allemandes en Canada.

Le bill du Sénat (No. 123) pour amender l'acte pour incorporer l'association de placements de Montréal, est lu une seconde fois, examiné en comité général, rapporté, lu une troisième fois, et passé.

M. *Mackenzie* propose que la Chambre se forme en comité maintenant pour examiner la résolution suivante, savoir :

*Résolu*, qu'il est expédient de décréter qu'aucune personne ayant un intérêt pécuniaire dans la compagnie canadienne du chemin de fer du Pacifique, ou ayant un contrat avec cette compagnie, ne sera capable d'être élue, ou de siéger et voter en Parlement.

Le Très-Hon. Sir *John A. Macdonald* attire l'attention de M. l'Orateur sur le fait que cette motion n'est pas dans l'ordre, attendu qu'elle n'est pas conforme à l'avis donné.

M. l'Orateur dit :

"Je vois que la résolution dont il a été donné avis est dans les termes suivants : "Qu'il est expédient de décré-
"ter qu'aucune personne ayant un intérêt pécuniaire dans la compagnie canadienne du chemin de fer du Pacifique,
"ou ayant un contrat avec cette compagnie, ne sera éligible comme membre de cette Chambre."

"La motion maintenant proposée dit : "qu'aucune personne ne sera capable d'être élue, ou de siéger et voter
"dans le Parlement.

"La différence, comme on le voit, consiste dans les mots "siéger et voter." Je crois que ces mots constituent
"un changement important, et que l'objection doit être maintenue."

Sur ce, M. *Mackenzie* omet les mots "*siéger* et *voter*" dans sa motion, laquelle se lit comme suit :

*Résolu*, Qu'il est expédient de décréter qu'aucune personne ayant un intérêt dans la compagnie ou un contrat avec la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique ne sera capable d'être élue membre de cette Chambre.

Et cette motion étant mise aux voix, est rejetée sur la division suivante :

POUR :

Messieurs

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Anglin, | Cockburn (*Muskoka*) | Harvey, | Pâquet, | Smith, (*Peel*) |
| Béchard, | Delorme, | Higinbotham, | Paterson, | Snider, |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Blain, | De St. Georges, | Holton, | Pelletier, | Stirton, |
| Bodwell, | Dorion,(*Drum'd et Art*) | Horton, | Pozer, | Thompson (*Haldimand*) |
| Bourassa, | Dorion (*Napierville*) | Jetté, | Richard (*Mégantic*), | Thomson (*Welland*), |
| Bowman, | Ferris, | Landerkin, | Ross, (*Durham*) | Tremblay, |
| Brouse, | Findlay, | Macdonald (*Glengarry*) | Ross, (*Middlesex*) | Wallace (*Albert*) |
| Burpee (*Sunbury*) | Fiset, | Mackenzie, | Ross, (*Prince-Edouard*) | White (*Halton*), |
| Cameron (*Huron*) | Fleming, | Mercier, | Ross (*Wellington*), | Wilkes, |
| Casey, | Fournier, | Metcalfe, | Rymal, | Wood, |
| Casgrain, | Galbraith, | Mills, | Scatcherd, | Young,(*Montréal Ouest*) |
| Charlton, | Gibson, | Oliver, | Scriver, | Young, (*Waterloo*)—62. |
| Church, | Gillies, | | | |

CONTRE :

Messieurs

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Almon, | Cunningham, | Jones, | Merritt, | Ross, (*Champlain*), |
| Archambeault, | Dewdney, | Keeler, | Mitchell, | Ross (*Victoria*), |
| Baby, | Domville, | Killam, | Moffatt, | Ryan, |
| Beaty, | Dormer, | Lacerte, | Morrison, | Savary, |
| Bellerose, | Doull, | Langevin, | Nathan, | Smith (*Selkirk*), |
| Benoit, | Dugas, | Langlois, | Nelson, | Staples, |
| Blanchet, | Duguay, | Lanthier, | O'Connor, | Stephenson, |
| Bowell, | Farrow, | Le Vesconte, | O'Reilley, | Thompson (*Caribou*), |
| Brooks, | Fortin, | Little, | Palmer, | Tilley, |
| Brown, | Gaudet, | Macdonald, Sir J. | Pickard, | Tobin, |
| Campbell, | Gendron, | McDonald, (*Antig.*) | Pinsonneault, | Tourangeau, |
| Carling, | Gibbs, (*Ont., D. N.*) | McDonald, (*Cap B.*) | Pope, | Tupper, |
| Chisholm, | Gibbs, (*Ont.*, D. S.) | MacKay, | Price, | Wallace, (*Norfolk*), |
| Cluxton, | Glass, | Mailloux, | Ray, | Webb, |
| Coffin, | Grant, | Masson, | Robillard, | White (*Hastings Est*), |
| Colby, | Grover, | McAdam, | Robitaille, | Witton, |
| Costigan, | Harwood, | McDougall | Rochester, | Wright (*Ottawa*)—86. |
| Crawford, | | | | |

M. *Fournier*, du comité de l'élection de Leeds Sud, fait rapport que, du consentement des deux parties, le comité demande la permission de s'ajourner jusqu'à jeudi prochain, le 15 du courant, à midi.—Permission accordée en conséquence.

Sur motion de M. *Fournier*, il est *résolu :* Que lorsque M. l'Orateur quittera le fauteuil, à 6 heures P. M., la Chambre soit ajournée jusqu'à 7½ heures P. M.

Et étant 6 heures P. M., M. l'Orateur déclare la Chambre ajournée jusqu'à 7½ heures P. M.

7.30, P. M.

Un message est reçu du Sénat annonçant l'adoption du Bill (No. 115) relativement au service de la malle océaniuue, *sans amendements.*

Aussi, avec le bill suivant du Sénat (No. 149) pour établir de nouvelles dispositions relativement à l'extradition des criminels, auquel le concours de cette Chambre est demandé. (Sur motion du Très-Hon. Sir *John A. Macdonald*, ce bill est lu une première fois.—Seconde lecture, demain.)

Le sergent d'armes informe la Chambre que le Très-Hon. Sir *John A. Macdonald* est sous sa garde.

Sur ce, l'hon. M. *Tupper* donne lecture de l'affidavit suivant.

Je, *Charles Tupper*, de la cité d'Ottawa, dans le comté de Carleton, docteur en médecine, jure et dis :—qu'ayant été appelé à donner mon opinion comme médecin relativement à l'état de santé de Sir *John A. Macdonald*, l'un des membres de la Chambre des Communes, j'ai dit qu'il était nécessaire pour la conservation de sa santé qu'il s'abstint pendant quelques jours de vaquer à ses devoirs comme membre de la Chambre, et qu'en conformité de cette recommandation il n'était pas à son siége dans la Chambre des Communes, samedi dernier, le dix du courant.

CHARLES TUPPER.

Assermenté devant moi, à

Ottawa, le 12 mai 1873.

JAMES COCKBURN,
Orateur.

Et l'excuse étant considérée suffisante, le Très-Hon. Sir *John A. Macdonald*, sur motion de l'hon. M. *Tupper*, est mis en liberté.

Le sergent d'armes informe la Chambre qu'il n'a pu exécuter l'ordre de la Chambre de samedi dernier lui enjoignant de prendre M. *Pearson* sous sa garde, vu l'absence de ce dernier de la cité.

Sur motion de l'hon. M. *Campbell*, la 77e clause de l'acte concernant les Elections parlementaires contestées, est lue.

Les noms des membres du comité de l'élection de Northumberlend Est sont appelés, et M *Pearson* ne comparaissant pas.

Sur motion de l'hon. M. *Campbell*, le dit comité est déchargé, et la pétition y relative est renvoyée de nouveau au comité général des élections.

Sur motion de l'hon. M. *Cameron* (Cardwell), le quatrième rapport du comité des priviléges et élections est adopté.

Sur motion de M. *Fournier*, il est voté une adresse demandant copie de toutes lettres, de tous comptes, reçus, papiers ou documents quelconques adressés par *Michel Mathieu*, écuier, représentant le district électoral de Richelieu, dans cette honorable Chambre, par l'honorable *Jean-Baptiste Guévremont*, sénateur, ou par toute autre personne que ce soit, à aucun et à tous les départements publics ci-dessous, savoir, le département des douanes, le département de la milice, le département de l'agriculture, le département des travaux publics, le bureau du conseil privé, le département général des postes, le bureau des commissaires du chemin de fer Intercolonial, ou tout autre département public, relatifs à tout marché ou contrat avec Sa Majesté, ou à tout ordre venant d'aucun des dits départements, concernant la publication d'annonce (*advertisement*) ayant été publiées, étant publiées ou devant être publiées, dans un journal ou papier-nouvelles appelé *Le Richelieu*, et dans un autre journal ou papier-nouvelles appelé *Le Messager de Sorel*, et dans un autre journal ou papier-nouvelles appelé *The Sorel*, et ce, depuis le premier janvier mil huit cent soixante-et-dix jusqu'au vingt mars mil huit cent soixante-et-treize; copie de tout mandat d'argent adressé par aucun des départements publics ci-dessus nommés, au dit *Michel Mathieu*, écr., au dit hon. *Jean-Baptiste Guévremont*, sénateur, ou à toute autre personne en paiement de la publication des dites annonçes dans aucun des papiers-nouvelles ci-dessus mentionné; copie de toute correspondance échangée à ce sujet, entre le dit *Michel Mathieu* ou autres et aucun et tous les dits départements, durant l'époque ci-dessus mentionnée, concernant la publication des dites annonces; copie de tous documents quelconques constatant l'entreprise ou l'exécution par le dit *Michel Mathieu*, directement ou indirectement, seul ou avec un autre, par lui-même ou par l'intermédiaire d'un tiers, d'aucun marché, contrat ou ordre pour la publication des dites annonces, dans aucun des papier-nouvelles ci-dessus nommés, avec aucun des susdits départements publics, en vertu desquels marchés, contrats ou conventions, ou ordres, des deniers publics ont été payés ou doivent être payés comme ci-dessus; copie de tout document constatant l'envoi ou le paiement d'aucune somme d'argent pour la publication des dites annonces (*advertisements.*) De plus copie de la lettre ou commission nommant le dit *Michel Mathieu*, écuier, alors shérif du district de Richelieu, distributeur de timbres (*stamps distributor*), pour le district judiciaire de Richelieu ou tout autre district; la dite charge de destributeur de timbres dépendant alors du gouvernement du Canada; ainsi que copie de la résignation du dit *Michel Mathieu*, écuier, comme tel distributeur de timbres (*stamps distributor*), avec la date précise de la réception de la dite lettre de résignation, si telle résignation a été adressée au gouvernement de la Puissance du Canada.

Sur motion de M. *Cuuningham*, il est voté une adresse demandant copie de toute correspondance entre le gouvernement de la Puissance et la compagnie de la Baie d'Hudson relativement au privilége du foin dans Manitoba.

Sur motion de M. *Smith* (Selkirk, il est voté une adresse demandant la correspondance entrele gouvernement du Canada et celui des Etats-Unis échangé directement ou par l'entremise du Ministre de l'Angleterre, à Washington au sujet de la navigation de la Rivière-Rouge du Nord.

Aussi, une autre adresse demandant toute correspondance relative aux traités avec les Sauvages à Manitoba et dans les Territoires du Nord-Ouest et relative aux mesures que le gouvernement se propose de prendre à cet égard et à l'égard de la question des Sauvages en général.

Sur motion de l'hon. M. *Anglin*, il est voté une adresse, demandant copie du rapport de *J. C. Taché*, écr., député ministre de l'Agriculture, donnant l'origine et le progrès de la lèpre dans le Nouveau-Brunswick, le nombre de lépreux qu'il y a maintenant dans cette province, l'état du Lazaret en Tracadie, le nombre de patients qu'il y avait dans cet établissement quand il l'a visité, le nombre de lépreux qu'on y peut recevoir, la manière dont la maladie y est traité et les moyens à prendre pour la faire disparaître, s'il est possible.

M. *Wilkes* propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour quela Chambre se forme en comité pour examiner la résolution suivantes :

*Résolu*, qu'il ne convient point, et qu'il est inexpédient que des percepteurs de douane ou autres officiers publics de haut grade soient les agent reconnus de compagnies d'assurances ou eutres, ou annoncés comme tels, ou que ses officiers soient engagés dans aucune autre affaire quelconqe; que, dans l'opinion de cette Chambre, la rémunération de ces officiers publics devrait être augmentée de manière à être suffisante, si elle ne l'est déjà, pour les entretenir confortablement, et que le service public demande tout leur temps et toute leur attention.

Et des débats s'ensuivant, la dite motion est retirée avec la permission de la Chambre.

M. *Grant* propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité pour examiner la résolution suivante :

*Résolu*, Qu'il est expédient, dans l'intérêt de la Puissance, que le musée géologique et le personnel de ce musée soient stationnés dans la cité d'Ottawa, la capitale de la Puissance.

Et des débats s'ensuivant, la dite motion est retirée avec la permission de la Chambre.

Sur motion de M. *Domville* il est nommé un comité auquel est renvoyée la pétition de *Thomas Hicks* et autres, au sujet d'agences mercantiles avec instruction de faire rapport et avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et papiers, le dit comité devant se composer de l'hon. M. *Richards*, et de MM. *Bergin*, *Brouse*, *Savary*, *Caron*, *Haggart* et de l'auteur de la motion.

Un message est reçu du Sénat avec le bill suivant de leurs Honneurs (No. 150) pour amender de nouveau l'Acte à l'effet d'établir de nouvelles dispositions pour le gouvernement des territoires du Nord-Ouest, auquel le concours de cette Chambre est demandé. (Sur motion du Très-Hon. Sir *John A. Macdonald*, ce bill est lu une première fois.—Seconde lecture, demain.

Sur motion de M. *Ross* (Middlesex) il est *résolu* qu'il est expédient qu'à l'avenir, à moins que l'intérêt public ne s'y oppose, le parlement de cette Puissance soit convoqué pour la dépêche des affaires pas plus tard que le 1er février de chaque année.

Sur motion de M. *Casgrain*, il est *résolu :* Qu'il est expédient d'assimiler les différentes lois commerciales de cette Confédération, en les assimilant en même temps, autant que possible, à celles de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, et de rédiger sur ces bases un code de commerce.

Sur motion de M. *Brouse*, il est voté une adresse demandant copie de toute correspondance entre *Corry J. Mattice*, écr., *Henry Sandfield Macdonald*, écr., le Ministre de la Milice, l'Adjudant-Général de la Milice, le Député-Adjudant-Général de la Milice commandant le district militaire No. 4, le Major de Brigade du district militaire No. 4, et toutes autres personnes, relativement à la formation et à l'organisation des corps de cavalerie de *Stormont* et

Cornwall ; aussi, copie des ordres généraux relatifs aux rôles du service de la milice, et de tous autres documents relatifs aux dits corps de cavalerie.

Sur motion de M. *De St. Georges*, il est voté une adresse demandant un état détaillé, par province, indiquant la quantité de tabac produit en Canada durant l'année qui a précédé l'imposition des droits actuels de licence et d'accise, ainsi que la quantité produite durant l'année fiscale expirée le 30 juin 1872, avec le montant perçu par le gouvernement et le coût de la perception.

Sur motion de l'hon. M. *Fortin*, il est nommé un comité spécial composé de MM. *Fortin, Beaty, Morrison, Crawford, Tobin, Holton, Baby, Campbell* et *Domville* auquel, est renvoyée la réponse à une adresse de cette Chambre en date du 27 mars 1871 ; demandant copie de la pétition ou des pétitions présentées par *Joseph Bouchette* en son nom ou au nom des petits enfants de feu *Joseph Bouchette*, de son vivant arpenteur-général de la province du Canada, maintenant la province de Québec, avec copie de tous documents et appendices annexés à la dite pétition ou aux dites pétitions ou les accompagnant, avoir pouvoir de faire rapport, d'envoyer quérir personnes et papiers.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit.

*Mardi*, 13 *Mai* 1873.

Sur motion de M. *Witton*, il est *résolu* :

Que considérant l'immense importance pour tout le pays qui se rattache au développement des manufactures de cette Puissance, il est expédient et très-désirable que le gouvernement se procure les plus amples informations touchant l'utilisation des matières premières dans les cas différents procédés de manufacture, que la prochaine Exposition de Vienne a spécialement pour objet de faire connaître.

M. *Oliver* propose qu'il soit voté une adresse demandant copie de toute correspondance avec le gouvernement pour l'année dernière, relative à des troubles auxquels on s'attendait de la part des sauvages de Manitoba et du Nord-Ouest.

Et des débats s'ensuivant, la dite motion est retirée avec la permission de la Chambre.

Sur motion de M. *Wood*, il est voté une adresse demandant un état indiquant les recettes et les dépenses totales dans la province d'Ontario, en autant qu'elles peuvent être constatées, provenant des bureaux de poste ou du service de la malle ou s'y rattachant, pour chaque année, depuis le 1er juillet 1867 jusqu'aux 1er juillet 1872 ; aussi un état semblable pour les différentes provinces de Québec, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick et de Manitoba et de la Colombie Anglaise depuis leur union avec le Canada.

Aussi, une autre adresse demandant un état indiquant le montant brut des recettes et dépenses se rattachant aux terres de l'Artillerie dans les provinces d'Ontario, de Québec, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, respectivement, depuis le 1er juillet 1867, jusqu'au 1er juillet 1872, avec une estimation du revenu net devant provenir du reste ces terres non aliénées dans chaque province.

Sur motion de M. *Tobin*, il est voté une adresse demandant copie de toute correspondance entre le gouvernement de la Puissance et les autorités de l'Amirauté, en Angleterre, relative au prolongement du chemin de fer depuis le dépôt de Richmond jusqu'à Halifax ; aussi, copie des explorations et du rapport relatifs à cette route ou à toute autre route par laquelle il est ou il a été proposé d'amener ce chemin de fer dans la cité d'Halifax.

La Chambre alors s'ajourne étant 12.45 A. M.

JAMES COCKBURN,
Orateur.

---

## ERRATA.

Dans les votes de samedi dernier, le 10 du courant, page 292, où il appert que :

---

Dans l'intervalle d'une heure après 4 heures P. M., les noms des membres nommés pour décider du mérite de l'élection pour la division Est du comté de Northumberland sont de nouveau appelés, et le Très-Hon. Sir *John A. Macdonald* et M. *Pearson* ne comparaissant pas.

Sur motion de l'hon. M. *Campbell*, la 75e clause de l'acte concernant les élections parlementaires contestées, est lue.

Sur motion de l'hon. M. *Campbell*, l'assermentation du comité en dernier lieu mentionné est ajournée jusqu'à la prochaine réunion de la Chambre, lundi prochain.

---

Cette dernière motion devrait-être biffée, et remplacée par ce qui suit :—

" Sur motion de l'hon. M. *Campbell*, il est *ordonné* : Que le Très-Hon. Sir *John A. Macdonald* et M. *Pearson* ayant été nommés pour servir comme membres à l'effet de décider du mérite de l'élection pour la division Est du comté de Northumberland, et n'ayant pas été présents à leur siége dans l'intervalle d'une heure après 4 heures, P. M. aujourd'hui, étant le jour fixé pour l'assermentation du dit comité, soient pris sous la garde du sergent d'armes de service en cette Chambre."

Et ce qui suit aurait dû être inséré à la réunion de la Chambre à 7½ heures, P. M. :—

" Sur motion de l'hon. M. *Campbell*, la 76e clause de l'Acte concernant les élections parlementaires contestées, est lue."

" Sur motion de l'hon. M. *Campbell*, l'assermentation du comité de l'élection de Northumberland Est est ajournée jusqu'à la prochaine réunion de la Chambre."

# AVIS DE MOTIONS

L'hon. M. *Cameron* (Cardwell)—Demain—Proposera l'adoption du rapport du comité des priviléges et Elections relatif à l'élection de *Robert B. Cutler*, Ecr., comme membre représentant le comté de Kent, dans la province du Nouveau-Brunswick.

Le Très-Hon. Sir *John A. Macdonald*—Mercredi prochain—Proposera que la Chambre se forme en comité général pour examiner la résolution suivante :

Qu'il est expédient que, suivant des règlements qui seront faits au besoin par le gouverneur-général en conseil, le lieutenant-gouverneur de Manitoba choisisse à même les terres non concédées de la Couronne, dans telles parties de la province qu'il jugera convenables, des lots ou étendues de terre n'excédant pas en totalité quarante-neuf mille acres, afin d'en faire don aux personnes qui résident maintenant dans la province, et qui sont des colons primitifs de race blanche, venus à la Rivière-Rouge sous les auspices de *Lord Selkirk* entre les années 1813 et 1835 inclusivement, ou qui sont les enfants non métis de ces colons primitifs ; et que ces octrois soient faits de la même manière et aux mêmes conditions, quant à l'établissement, ou autrement, que celles qui règlent les octrois en faveur des métis en vertu de l'acte passé dans la 33e année du règne de Sa Majesté, intitulé : " Acte pour amender et continuer l'acte 32 et 33 Vic., ch. 3 et pour établir le gouvernement de la province de Manitoba " ; mais aucun octroi en faveur d'aucune personne n'excèdera cent quarante acres.

M. *Pâquet*—Mercredi prochain—Proposera la formation d'un comité sur " l'hygiène et la santé publique" composé des honorables Drs. *Tupper*, *Robitaille*, *Ross*, *Fortin*, *Blanchet*, et MM. *Bergin*, *Brouse*, *Grant*, *Fiset*, *Landerkin*, *Lacerte*, *Almon*, *Forbes*, *De St. Georges*, *Schultz* et de l'auteur de la motion, pour aviser au meilleur mode de remédier à des abus très préjudiciables à l'humanité, avec pouvoir d'envoyer guérir personnes, papiers et records, et ordre de faire rapport le plus tôt possible.

M. *McDonald* (Antigonish)—Mercredi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement Canadien de faire des représentations au gouvernement Impérial contre la passation du bill de *Plimsoll* maintenant devant le Parlement, relatif aux restrictions apportées au commerce maritime ?—Si c'est son intention de faire des représentations contre toute législation impériale générale au sujet du commerce maritime britannique, comprenant à l'avenir sous son opération le commerce maritime canadien, attendu que le Parlement du Canada à légiféré et devrait être l'avenir préparé à légiférer touchant le commerce maritime canadien, suivant les exigences de cet intérêt ?—Si la législation impériale projetée placera le commerce maritime étranger sur meilleur pied que celui du Canada, et si son effet pratique sera de placer le commerce maritime canadien sur un pied désavantageux comparé avec le commerce maritime du Royaume-Uni ?

Le Très-Hon. Sir *John A. Macdonald*—Mercredi prochain—Proposera que la Chambre se forme en comité, jeudi prochain, pour examiner les resolutions suivantes :

Qu'il est expédient d'augmenter le traitement du président du conseil privé, du ministre de la justice, du ministre de la milice et de la défense, du maître général des postes, du ministre des finances, du ministre des douanes, du ministre du revenu de l'intérieur, du secrétaire d'Etat, du secrétaire d'Etat pour les provinces, du ministre de l'intérieur, du ministre des travaux publics, du ministre de la marine et des pêcheries, du receveur général, jusqu'à la somme de sept mille piastres par année, cette augmentation commençant au 1er janvier dernier.

Qu'en sus de ce traitemant, le membre du conseil privé occupant la position de premier ministre devrait recevoir une somme de mille piastres par année à partir du dit 1er janvier dernier.

## AVIS D'ÉLECTION CONTESTÉE.

*Réunions de Comités.*

Le comité général des Elections s'assemblera ce jourd'hui, 13 mai, au bureaux des élections contestées, chambre No. 9, à 10 heures, A. M. pour nommer un nouveau comité pour décider du mérite de la pétition se plaignant de l'illégalité de l'élection pour le district électoral de la division Est du comté de Northumberland.

Les présidents des comités d'élection s'assembleront ce jourd'hui, 13 mai, dans la chambre de comité No. 10 pour choisir un président pour le comité à nommer pour décider du mérite de la dite pétition.

J. P. LEPROHON, G. C. Élections Contestées.

No. 49.

OTTAWA, LUNDI, 12 MAI 1873.

1ère Session, 2e Parlement, 36 Vict., 1873

# VOTES ET DELIBERATIONS

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA.

Imprimés par I. B. Taylor, 29, 31 et 33, Rue Rideau

1873.

# No. 50.

# VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MARDI, 13 MAI 1873.

Une pétition est présentée et déposée sur la table.

M. *Crawford*, du comité des banques et du commerce, présente le treizième rapport du dit comité, rapportant le bill (No 129) du Sénat, intitulé : " Acte à l'effet d'amender l'acte 32 et 33 *Vic.*, ch. 70, pour unir les compagnies d'assurances mutuelles contre le feu du Castor et de Toronto *avec des amendements*, et le Bill (No. 140) relatif à l'engagement des matelots *sans amendements*.

M. *Gibbs* (Ont. S.) du comité des comptes publics, présente le troisième rapport du dit comité, lequel est comme suit :

A l'égard de la dépense portée dans les Comptes Publics sous le titre de "*Paie annuelle pour l'exercice, Force de la Milice*," le comité a examiné certains papiers qui lui ont été soumis au sujet d'une cour d'enquête tenue au camp de Lévis en juillet 1872, par ordre du Lieutenant-Colonel *Casault*, Député Adjudant-Général, commandant le District Militaire No. 7, Québec, à propos de certaines irrégularités touchant le rassemblement des hommes pour l'exercice par le Mjor *L. Fortier* au dit camp.—Le comité a l'honneur de faire rapport de ces délibérations ainsi que des témoignages rendus sur ce sujet.

(*Pour les dites délibérations et témoignages, voir l'Appendice du Journal.*)

M. *Carter*, du comité de l'élection d'Addington, rapporte les résolutions suivantes comme étant la décision définitive du comité.

*Résolu*, Que *Schuyler Shibley*, écr., le membre siégeant, est dûment élu pour représenter le district électoral du comté d'Addington dans le présent Parlement.

*Résolu*, Que la pétition de *J. N. Lapum*, écr., contre la dite élection, n'est ni frivole ni vexatoire.

*Résolu*, Que la défense du dit *S. Shibley*, Ecr., le membre siégeant contre la dite pétition n'est ni frivole ni vexatoire.

Sur motion de l'hon. M. *Tilley*, la Chambre décide de se former en comité demain, pour examiner une certaine résolution relative à l'acceptation par le gouvernement, à certaines conditions, de la somme de $500,000 au lieu d'une plus forte somme que lui doit la compagnie du chemin de fer du Nord du Canada.

L'hon M. *McDonald* (Pictou), du comité de l'élection de Toronto Est, rapporte les résolutions suivantes comme étant la décision unanime et définitive du comité :—

*Résolu*, Que *James Beaty*, Ecr, est duement élu membre pour représenter le district électoral de Toronto Est dans la Chambre des Communes.

*Résolu*, Que la pétition de *J. D. Merrick* et de *T. Nixon* contre l'élection du dit *James Beaty* n'est ni frivole ni vexatoire.

*Résolu*, Que la défense du membre siégeant n'est ni frevole ni vexatoire.

...u du Sénat annonçant l'adoption des bills suivants *avec des amendements*, savoir :

Un message pour amender l'Acte relatif à certaines banques d'épargnes, dans les provinces d'Ontario et Québec ;

Bill (No 26) relatif aux naufrages et au sauvetage ;

Bill (No. 61) pour incorporer la compagnie pour l'exploitation des marbres de Marezzo du Canada.

Sur motion de l'hon. M. *Tilley*, la Chambre décide de se former en comité, demain, pour examiner certaines résolutions déclarant qu'il est expédient d'autoriser le paiement de certaines sommes aux Entrepreneurs des sections depuis 1 jusqu'à 7 du chemin de fer Intercolonial, etc.

Aussi, pour examiner certaines résolutions relatives aux dettes et obligations des provinces de la Puissance, et au paiement de certaines subventions à ces mêmes provinces.

Aussi, pour examiner certaines résolutions pourvoyant à l'émission de débentures de la Puissance, portant intérêt au taux de 5 pour cent, au montant de $1,200,000 en faveur de la commission du havre de Québec.

Sur motion du Très-Hon. Sir *John A. Macdonald*, il est *résolu* :—Que pour le reste de la session, quand la Chambre s'ajournera le vendredi, elle soit ajournée jusqu'au samedi suivant, à 3 heures P. M., et que l'ordre des délibérations les mercredis et samedis, pour le reste de la session, soit le même que pour les vendredis.

L'hon. M. *Langevin*, membre représentant le district électoral de Dorchester, donne de son siége certaines explications au sujet d'accusations portées et de lettres mises devant la Chambre, mardi, le 22 avril dernier, alléguant qu'il (M. *Langevin*) s'est servi de son influence officielle à la dernière élection pour les comtés de Chicoutimi et Charlevoix, et il dépose certains documents sur la table de la Chambre, lesquels documents sont marqués A. B. C. D. E. et F.

Sur motion de l'hon. M. *Langevin*, les dits documents sont lus par le greffier de la Chambre comme suit :

## A

Québec, 25 Avril 1873.

A l'honorable,
H. L. Langevin, C. B.
Ministre des Trav. Pub. Ottawa.

Mon cher Monsieur.

J'ai lu les lettres et documents contenus dans les votes et délibérations du 22 Avril courant, fournis par l'honorable *A. A. Dorion*, savoir :

Une déclaration No. 2, signé par *Grégoire Tremblay, Ed. Tremblay, Boniface Larouche, Cléophe Simard* et autres, cherchant à établir que j'avais lu le 11ième jour d'avril 1872 une lettre signée par vous, dans laquelle vous disiez que si les électeurs de Charlevoix élisaient M. *Tremblay*, le gouvernement ne ferait aucuns travaux publics dans ce comté, donnant par là clairement à entendre que le gouvernement n'autoriserait pas la construction d'un quai ou d'un phare demandé à l'entrée de la Baie St. Paul.

J'inclus sous ce pli copie du Journal de la Chambre qui contient ce document que je traduis.

En reponse à cela, je déclare qu'à telle date je n'étais pas à la Baie St. Paul, mais à Ottawa siégeant comme député du comté de Charlevoix, dans les Communes.

Je déclare de plus que ni à cette époque, ni depuis, j'ai reçu ni lu une lettre ou partie de lettre signée par vous contenues dans la déclaration No. 2 signée par *Grégoire Tremblay* et autres.

C'est une fausseté d'autant plus évidente, vû que M. *Tremblay*, dans ses discours publics dans cette élection, dans des écrits signés par lui et adressés à M. *A. Gagnon*, M. P. P., *Onézime Gauthier, Henri Simard* et autres, ses principaux et plus influents partisans déclaraient n'appartenir ni au parti national, ni à l'opposition, mais vouloir donner *fair play* au gouvernement, et qu'il était plus ministériel que moi-même.

Pourquoi, sachant cela vous-même, auriez-vous écrit une lettre que si M. *Tremblay* était élu, le comté n'aurait pas de travaux publics.

Ces declarations de M. *Tremblay* ont été faites en ma présence dans des assemblées publiques ; j'ai appris de bonne source qu'il a donné des déclarations écrites dans ce sens à M. *A. Gagnon*, M. P. P., *Onézime Gauthier, Henri Simard* et autres, ces messieurs peuvent être entendues à ce sujet et corroborant mes informations.

Je déclare de plus qu'à une assemblée publique à la Baie St. Paul à la porte de l'église, ; quelques jours avant l'appel Nominal où M. *Tremblay* et M. *A. Gagnon*, M. P. P., étaient présents, dans le moment que j'adressais la parole aux électeurs, je fus prié par M. *M. Bouchard* de lire publiquement une partie de lettre de vous en réponse à une lettre que *Edouard Slevin* vous avait écrite pour vous consulter sur le choix d'un membre.

Autant que je puis me rappeler la nom d'aucune personne n'était mentionné, mais tout naturellement vous lui conseilliez de supporter le candidat qui déclarait avoir confiance dans le gouvernement.

En conséquence, M. *Slevin* a cru devoir supporter M. *Tremblay*, parce que ce dernier a déclaré dans les assemblées publiques et ailleurs n'appartenir ni au parti rouge, national ni à l'opposition, mais supporterait les bonnes mesures du gouvernement, lui donnerait *fair play* et justice.

J'ai l'honneur d'être,
Votre obéissant Serviteur,
(Signé,) Simon X. Cimon.

## B

Baie St. Paul, 26 avril 1873.

L'Honorable H. L. Langevin, C. B.
Monsieur,

Je vois que l'honorable *Dorion* renouvelle contre vous, dans la Chambre des Communes l'accusation portée par M. *P. Tremblay*, M. P. P., dans la dernière session de la Chambre locale, savoir : Qu'à une assemblée publique à laquelle j'assistais, tenue le 10 août dernier, à la porte de l'église de la Baie St. Paul, durant la dernière élection d'un député à la Chambre des Communes pour le comté de Charlevoix, M. *Simon Xavier Cimon*, l'un des Candidats, aurait lu une lettre adressée par vous à feu M. *Edward Slevin*, dans laquelle vous disiez que " si les électeurs élisaient M. *Tremblay*, le gouvernement ne ferait pas exécuter de travaux publics dans le comté de Charlevoix, etc. "

Lorsque M. *Tremblay* porta cette accusation contre vous dans la Chambre locale de la province de Québec. je déclarai publiquement en Chambre que cette assertion était fausse ; que jamais à cette assemblée M. *Cimon* n'avait lu une telle lettre contenant de pareilles expressions et une telle menace aux électeurs du comté. J'affirme de nouveau qu'étant présent moi-même à cette assemblée, M. *Cimon* n'a pas lu une telle lettre devant moi, et qu'il ne l'a pas lue dans aucune autre assemblée où j'ai assisté.

J'ajouterai de plus, que j'ai toujours dit à M. *Tremblay*, durant son élection, que s'il était élu, c'était moi qui lui valait son élection, et ce, parce que les électeurs de ce comté me savaient en faveur du gouvernement, et que si je l'appuyais, c'était parce que lui-même, M. *Tremblay*, déclarait, et aux portes des Eglises et par promesses par écrit, qu'il ne serait pas opposé au gouvernement ; mais qu'au contraire il le soutiendrait et lui donnerait dans tous les cas sur les questions le bénéfice du doute. Pouvait-il plus nous tromper ?

J ai l'honneur d'être,
Votre dévoué serviteur,

A. GAGNON.

## C

### DISTRICT ÉLECTORAL DE CHARLEVOIX.

Extrait du Livre de Poll de la Paroisse des Eboulements—Poll du voisinage de l'Eglise.

*Trembley.*

No. 52. *Edouard Slevin* (père) Commerçant..... 1
No. 3. *Edouard Slevin* (fils) Gentilhomme.....

## D.

SÉNAT, OTTAWA,
23 Avril 1873.

Mon cher *Langevin*,

Je suis surpris de l'audace de M. *Tremblay* d'avoir fait hier soir les assertions que l'on trouve rapportées dans le "*Times*" ce matin, et d'avoir produit les affidavits que je remarque dans les votes et délibérations d'hier.

Je vous autorise à contredire ces assertions comme ayant été bassement inventées.

Le mémorable jour du 7 Juillet dernier, j'avais été à l'église, après le service divin, pour expliquer au peuple ce que j'avais fait pour lui en obtenant l'emprunt pour acheter du grain de semence, emprunt que M. *Tremblay* avait dit avoir été obtenu par son entremise, alors que M. *Tremblay* m'attaqua de la manière la plus outrageante.

C'était pour refuter les fausses accusations que M. *Tremblay* avait faites que je partis pour Québec quelques jours après, afin de me procurer des documents que j'avais là, et de vous demander de me donner une lettre pour réfuter l'assertion de M. *Tremblay* au sujet de son frère *Dorillon* pour la nomination duquel, comme vous le savez, j'avais tant travaillé.

J'allai vous voir le 13 juillet dernier avec une lettre (exposant ma demande) que je devais laisser chez vous si vous eussiez été absent ; mais vous trouvant à la maison, vous me donnâtes la lettre de cette date réfutant l'assertion de M. *Tremblay*, lettre que vous avez lue à la Chambre le 22 du courant.

Cette lettre, vous l'écrivîtes en ma présence, et comme je l'ai dit auparavant, c'est la seule lettre que j'ai reçu de vous durant l'élection.

A l'égard de l'assertion de M. *Tremblay*, savoir, qu'il n'a pas été élu par les électeurs de Charlevoix pour supporter le gouvernement et le parti conservateur, je puis vous assurer que le révérend M. *Morrisset*, alors curé de St. Urbain, a écrit une série de questions auxquelles avait à répondre M. *Tremblay ;* que M. *Onézime Larouche*, de St. Urbain, alla aux Eboulements, pour rencontrer M. *Tremblay* afin d'avoir ses réponses par écrit, et que ces réponse, furent écrites sur la page opposée à celle du mémoire, en regard de chaque question, et qu'elles étaient si favorables au parti conservateur et au gouvernement que, sur ce document seul, le clergé lui a donné son appui.

Je demeure votre dévoué,

DAVID E. PRICE.

L'Hon. H. L. LANGEVIN, C. B., M. P.,
Ottawa.

## E

Chicoutimi, 28 *Avril* 1873.

Nous, soussignés tous citoyens de Chicoutimi, ayant appris la fausse accusation portée par *P. A. Tremblay*, Ecr., en Chambre, le 22 avril courant, contre l'honorable M. *Langevin*, au sujet de la dernière élection du comté de Chicoutimi, nous nous empressons de déclarer que la dite accusation portée par M. *Tremblay* est fausse et dénuée de tout fondement ; et, en conséquence, nous certifions que nous avons assisté à toutes les discussions publiques qui ont eu lieu à Chicoutimi, et en particulier le sept juillet en question, lors de la dernière élection fédérale pour ce comté, et qu'il est faux que l'honorable M. *David E. Price*, ou toute autre personne, ait lu une lettre de l'honorable M. *Langevin*, où ce dernier menaçait de priver le dit comté de toute ou d'aucune amélioration publique, en particulier d'un quai, si le comté élisait M. *Tremblay* ou toute autre membre de l'opposition ; et nous certifions de plus que la seule lettre que M. *Price* ait lue est celle, en date du treize juillet 1872, que l'honorable M. *Langevin* a rendu lui-même publique en Chambre le dit 22 avril courant, en réponse à MM. *Dorion* et *Tremblay*. Nous certifions de plus qu'aucune autre lettre de l'honorable M. *Langevin* n'a circulé dans le comté de Chicoutimi, lors de la dernière élection fédérale.

ERNEST CIMON, avocat.
THS. BOILY, J. P.
ROGER SAVARD, marchand
E. M. SAVARD, marchand.
PITRE TALBOT, Conseiller.
ISRAEL MORIN, marchand.
THS. N. CLOUTIER, N. P.
GEORGE KANE, Ecr., avocat.
S. P. EUCHER LEMIEUX, Conseiller.
P. H. BOILY, marchand.
F. ED. LEMIEUX, marchand.

F

## AVIS AUX MARINS.

Avis est par le présent donné que le phare sur l'Isle du Carrousel, Sept-Isles, dans le golfe St. Laurent, ayant été détruit par le feu le matin du 13 du courant, la lumière à cette station est en conséquence discontinuée pour le présent.

WM. SMITH,
Député du Ministre de la Marine et des Pêcheries.

Département de la Marine et des Pêcheries.
Ottawa, 22 août 1872.

L'hon. M. *Dorion*, membre resprésentant le district électoral de Napierville lit de son siége certains documents et les dépose sur la table; ces documents sont marqués 1, 2 et 3.

Sur motion de l'hon. M. *Dorion* (Napierville), les dits documents marqués 1, 2 et 3 sont lus par le greffier de la Chambre, comme suit :

1

Je, soussigné, certifie que c'est le sept de juillet dernier qu'à eu lieu à la porte de l'Eglise de Chicoutimi l'assemblée dont j'ai parlé dans le certificat que j'ai donné conjointement avec *Onézime Tremblay* et *Godfroi Boily* relativement a la lettre de l'hon. *H. Langevin* lue à la dite assemblée par l'hon. *D. E. Price*, laquelle lettre comportait qu'il n'y aurait pas de quoi à Chicoutimi, si un candidat de l'opposition était élu.

BENJAMIN BRASSARD,
Ancien conseiller pour Chicoutimi.

Chicoutimi, 3 mai 1873.

Je confirme en tous points le present certificat.

Sa
ONÉZIME x TREMBLAY,
Marque
Marguiller pour la paroisse de Chicoutimi.

Chicoutimi, 4 mai 1873.

Témoin,
J. GAGNÉ, Notaire.

2

Nous, soussignés, résidant dans le village de Chicoutimi, certifions, par le présent, que c'est le sept de juillet dernier (1872) qu'à eu lieu, à la porte de l'église de Chicoutimi, l'assemblée publique à laquelle assistaient M. *P. A. Tremblay*, M. P., et l'hon. *David Edward Price* qui tous deux, alors et là, adressèrent la parole aux électeurs au sujet des élections générales dont il était alors question, et que c'est la seule fois, l'été dernier, que les dits *P. A. Tremblay* et *D. E. Price*, ont ainsi *rencontré* ensemble les électeurs à la porte de la dite église, et leur ont adressé tous deux la parole.

MELCHIADE CLAVEAU,
PIERRE EUGÈNE GUAY,
ALFRED CLAVEAU.

3.

J'étais présent à l'assemblée qui a eu lieu dans le mois de juillet dernier à la porte de l'église de Chicoutimi et dans laquelle M. *P. A. Tremblay*, M. P., et l'hon. *D. E. Price* adressèrent tous deux la parole aux életeurs de Chicoutimi, et je certifie par le présent que je n'ai ni dans cette assemblée, ni dans aucune autre assemblée prononcé les paroles suivantes, que m'attribue l'hon. *D. E. Price* dans sa lettre en date du 14 novembre 1872 à l'hon. *Hector Langevin*, (laquelle lettre est publiée dans les journaux,) savoir:

"Je lui ai demandé (parlant de *P. A. Tremblay*, M. P.) de m'envoyer un quart de farine de Québec pour "m'aider à passer l'hiver, et il m'a répondu que si je voulais soigner sa vache durant l'hiver il me l'enverrait," ni aucune autre parole dans ce sens.

Chicoutimi, 1er mai 1873.

DORILAS TREMBLAY.

Sur motion de l'hon. M. *Young* (Waterloo), il est ordonné que l'honoraire payé sur le bill (No. 86) pour incorporer la compagnie des orfèvres (responsabilité limitée) soit remboursé, à l'exception des frais d'impression, etc.

L'ordre pour la comparution de M. *Almon* à son siége pour donner les raisons de son absence, hier, du comité de l'élection de la D.-N. du comté de Perth, étant lu,—M. *Almon* se lève de son siége et donne lecture de son excuse, disant qu'il s'est absenté de la cité pour des affaires pressantes et importantes,—laquelle excuse étant vérifiée sous serment est considérée suffisante.

La Chambre reprend les débats ajournés sur la motion de M. *Joly* à l'effet que la Chambre se forme en comité pour examiner une certaine résolution au sujet de la fabrication du sucre de betterave en Canada.

Et la question étant mise aux voix, est adoptée.

La Chambre en conséquence se forme en le dit comité.

(*En Comité.*)

La résolution suivante est adoptée :—

*Résolu* : Qu'afin d'encourager l'introduction de la fabrication du sucre de betterave en Canada, il est à propos d'adopter une législation qui l'exempte de tous droits d'accise pendant les dix années qui suivent.

Résolution à rapporter.

---

La dite résolution est en conséquence rapportée et adoptée.

L'hon. M. *Mitchell* propose que le bill (No. 78) relatif au pilotage soit lu une troisième fois.

L'hon M. *Young* (Montréal) propose pour amendement que le bill ne soit pas maintenant lu une troisième fois, mais qu'il soit de nouveau renvoyé à un comité général pour l'amender de manière que le système de pilotage en bas de Québec soit fait sur le principe de la concurrence, et non tel qu'à présent sur le principe de partage égal.—Rejeté sur division.

Le bill est alors lu une troisième fois, et passé.

Le bill (No. 52) pour établir de meilleures dispositions touchant les pétitions d'élection contestées des membres de la Chambre des Communes, est de nouveau examiné en comité général (et les résolutions y relatives, adoptées en comité général, le 3 du courant, soit renvoyées à ce comité,) et amendé ; et les amendements sont rapportés.

Les dits amendements à prendre en considération, demain.

Le bill du Sénat (No. 143) pour amender l'acte relatif à la milice et à la défense de la Puissance du Canada, est examiné en comité général, et il est fait rapport de progrès.—Permis au comité de siéger de nouveau, demain.

Le bill (No. 79) pour amender, refondre et étendre à toute la Puissance du Canada les lois relatives à l'inspection de certains des principaux articles de provenance canadienne, est examiné en comité général et rapporté.—Troisième lecture, demain.

Un message est reçu du Sénat annonçant l'adoption du bill (No. 101) pour permettre à la compagnie du grand chemin de fer Occidental à étendre et améliorer ses voies de correspondance, *avec des amendements*. (Sur motion de l'hon. M. *Carling*, les dits amendements sont adoptés).

Les amendements faits par le Sénat au bill (No. 26) relatif aux nauvrages et au sauvetage, sont adoptées, sur motion de l'hon. M. *Mitchell*.

Les bills suivants sont lus une seconde fois, examinés en comité général, rapportés, lus une troisième fois, et passés, savoir:

Bill (No. 128) relatif à la prison centrale pour la province d'Ontario (du Sénat), (*amendé.*)

Bill (No. 135) relatif aux aubains et à la naturalisation dans les provinces de la Colombie Anglaise et de Manitoba, (du Sénat).

Le bill (No. 137) relatif à l'administration de la justice et à l'établissement d'une force de police dans les territoires du Nord-Ouest, est lu une seconde fois, examiné en comité général, et il est fait rapport de progrès.—Permis au comité de siéger de nouveau demain.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit,

Mercredi, 14 mai 1873.

Les bills suivants sont lus une seconde fois, examinés en comité général, rapportés, lus une troisième fois, et passés, savoir :

Bill (No. 146) pour amender l'acte relatif aux offenses contre la personne ;

Bill (No. 147) pour lever les doutes quant à l'interprétation de la 31e clause de l'acte 33 *Vic.*, ch. 3, et pour amender la clause 108 de l'Acte des Terres de la Puissance.

Le bill (No. 148) pour abroger le ch. 86 des lois de la Colombie Britannique (1867) intitulé : " Ordonnance relative aux droits de havre et de tonnage, et à l'effet de réglementer les permis accordés pour les navires engagés dans le cabotage et la navigation à l'intérieur, est lu une seconde et une troisième fois, et passé.

L'ordre du jour à l'effet que la Chambre se forme en comité pour examiner le bill (No. 121) pour amender l'Acte relatif aux chemins de fer, est déchargé, et le bill est retiré.

Les bills suivants sont examinés en comité général, rapportés, lus une troisième fois et passés, savoir :

Bill (No. 13[illegible]) relatif à l'intérêt et à l'usure dans la province de la Nouvelle-Ecosse (amendé) ;

Bill (No. 120) pour amender le chap. 58 des statuts refondus de la ci-devant province du Canada relatif à l'intérêt.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill (No. 19) pour faciliter le recouvrement des réclamations contre les navires est déchargé, et le bill est retiré.

Le bill (No. 22) pour changer les limites des comtés de Montcalm et Joliette pour les fins électorales, est lu une seconde fois, examiné en comité général et rapporté. Troisième lecture à la prochaine séance de la Chambre, aujourd'hui.

M. *Lewis* propose que le bill (No. 42) relatif aux sociétés amicales soit maintenant lu une seconde fois.—Adopté sur division.

Le bill est alors lu une seconde fois, et renvoyé au comité des Banques, etc.

Le bill (No. 69) pour amender l'Acte 35 *Vic.*, ch. 15, pour régler de nouveau la représentation dans la Chambre des Communes est lu une seconde fois.—Troisième lecture, à la prochaine séance de la Chambre, aujourd'hui.

Le Bill (No. 119) pour amender l'Acte des chemins de fer, 1868, de manière à assurer les mêmes facilités à toute les compagnies d'Exprès sur les chemins de fer ci-devant construite ou à l'être à l'avenir, est lu une seconde fois, et renvoyé à un comité général pour la prochaine séance de la Chambre, aujourd'hui.

La Chambre alors s'ajourne, étant 1 heure, A. M.

JAMES COCKBURN,
Orateur.

# AVIS DE MOTIONS

M. *Webb*—Jeudi prochain—Si le gouvernement est informé qu'il s'importe actuellement des Etats-Unis, dans la Puissance, une grande quantité de poudre à canon et autre poudre au grand détriment de nos manufactures de poudre ; et si c'est son intention d'en prohiber l'importation, ou d'imposer un droit sur cette poudre, correspondant à celui prélevé aux Etats-Unis sur le même article ?

M. *Paterson*—Vendredi prochain—Adresse demandant un état de toutes les terres vendues par le Département des Sauvages dans la ville de Brantford depuis l'année 1860, donnant la description des lots vendus, avec le nom de l'acquéreur, et indiquant le prix de la vente, si la vente a été faite à l'encan ou autrement, et quels lots ont été confisqués parce que l'acquéreur ne se conformait pas aux conditions de la vente.

Le Très-Hon. Sir *John A. Macdonald*—Jeudi prochain—Bill pour établir des dispositions temporaires pour l'élection des membres de la Chambre des Communes.

No. 49.

OTTAWA, LUNDI, 12 MAI 1873.

1ère Session, 2e Parlement, 36 Vict.,

VOTES ET DELIBERATI

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

OTTAWA.

Imprimés par I. B. TAYLOR, 29, 31 et 33, Rue

1873.

No. 51.

# VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MERCREDI, 14 MAI 1873.

Une pétition est présentée et déposée sur la table

La pétition de *Thomas McKay* et autres, propriétaires de pouvoirs d'eau et de lots à bâtir sur l'Isle de la Chaudière, dans la cité d'Ottawa, demandant que le Bill maintenant devant le Parlement, relative à un arpentage de l'Isle de la Chaudière, Ottawa, ne devienne pas loi, est reçue et lue.

M. *Gibbs* (Ont. S.) du comité des comptes publics, présente le quatrième rapport du dit comité, lequel est comme suit :

A l'égard du montant exigé à propos du transport des miliciens pour l'exercice annuel, le comité a fait une investigation concernant une réclamation exorbitante présentée par le capitaine *Wm. Tremblay* pour le transport de sa compagnie de Chicoutimi à la Baie St. Paul, en 1872, et (il prend la liberté de faire rapport des témoignages et des documents produits devant lui sur ce sujet.

(*Pour les dits témoignages et documents, voir l'Appendice du Journal.*)

M. *Cartwright*, du comité nommé pour s'enquérir et faire rapport au sujet de la route la plus courte pour les malles et les passagers entre l'Amérique et l'Europe, présente le premier rapport du dit comité, lequel est renvoyé au comité conjoint des impressions afin qu'il en recommande l'impression pour l'usage des membres.

L'hon. M. *Campbell*, du comité général des élections, fait rapport des noms des membres du comité spécial nommé pour décider du mérite de l'élection pour le district électoral de la D. E. du comté de Northumberland, lesquels membres sont : MM. *Mitchell*, *Bain*, *Ryan*, *Church* et *Huntington*, (président), et que le comité a annexé la dite pétition à ce rapport.

M. *Kirkpatrick*, du comité de l'élection de Québec-Centre, fait rapport qu'à la demande de l'avocat du membre siégeant, et du consentement de l'avocat des pétitionnaires, le comité a décidé de demander la permission de s'ajourner jusqu'à samedi prochain, le 17 du courant, à 11 heures A. M.

Le comité en conséquence demande la permission de s'ajourner jusqu'à la dite date —Permission accordée en conséquence.

M. *Savary*, du comité de l'élection de Perth Nord, présente les résolutions suivantes comme étant la décision définitive du dit comité :—

1. *Résolu*, que *Thomas Mayne Daly*, écr., le membre siégeant est duement élu pour représenter le district électoral de la D. N. du comté de Perth.

2. *Résolu*, que la pétition de *W. Paterson*, *H. McDermid*, et *D. Whaley*, tous du township d'Easthope Nord, dans le comté de Perth, et dans le district électoral de la D. N. du comté de Perth, cultivateurs, n'est ni frivole, ni vexatoire.

3. *Resolu* : Que la défense du dit *P. M. Daly*, Ecr., le membre siégeant, contre la dite pétition, n'est ni frivole, ni vexatoire.

---

Conformément à la 90e section de l'Acte concernant les élections parlementaires contestées, le comité fait aussi rapport de la résolution suivante sur laquelle il s'est divisé :

14 *Mai* 1873.

Proposé par M. *Chipman*, secondé par l'hon. M. *Tupper*, que la pétition contre l'élection de *P. M. Daly* pour le district électoral de la D.-N. du comté de Perth est insuffisante et défectueuse, et qu'elle doit être renvoyée.

Et la question étant mise aux voix, le comité se divise comme suit :

| Pour :—MM. Chipman | Contre :—MM. D. McDonald, |
|---|---|
| Tupper | Wilkes |

Les noms étant également partagés, le président vote pour l'affirmative.

Ainsi la question est résolue affirmativement.

---

Le Très-Hon. Sir *John A. Macdonald* propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité à l'effet d'examiner une résolution relative à des octrois gratuits de terres à certaines personnes dans Manitoba.—Adopté.

Il informe alors la Chambre que Son Excellence ayant été informée du sujet de la dite résolution, la recommande à la Chambre.

(*En comité*).

La résolution suivante est adoptée :

*Résolu*, Qu'il est expédient que, conformément à des règlements qui seront faits au besoin par le gouverneur-général en conseil, le lieutenant-gouverneur de Manitoba choisisse, à même les terres non concédées de la Couronne, dans telles parties de la province qu'il jugera convenables, des lots ou étendues de terre n'excédant pas en totalité quarante-neuf mille acres, afin d'en faire don aux personnes qui résident maintenant dans la province, et qui sont des colons primitifs de race blanche, venus à la Rivière-Rouge sous les auspices de *Lord Selkirk* entre les années 1813 et 1835, inclusivement, ou qui sont les enfants non métis de ces colons primitifs ; et que ces octrois soient faits de la même manière et aux mêmes conditions, quant à l'établissement, ou autrement, que celles qui règlent les octrois en faveur des métis en vertu de l'acte passé dans la 33e année du règne de Sa Majesté, intitulé : " Acte pour amender et continuer l'acte 32 et 33 *Vic.*, ch. 3 et pour établir le gouvernement de la province de Manitoba " ; mais aucun octroi en faveur d'aucune personne n'excèdera cent quarante acres.

Résolution à rapporter.

La dite résolution est en conséquence rapportée et adoptée.

Le très-hon. Sir *John A. Macdonald* présente alors un bill (No. 151) pour autoriser des octrois gratuits de terres à certains colons primitifs et à leurs descendants, dans le territoire qui forme maintenant la province de Manitoba, lequel est lu trois fois, et passé,

Sur motion du Très-Hon. Sir *John A. Macdonald*, la Chambre décide de se former en comité, demain, pour examiner certaines résolutions pourvoyant à l'augmentation du traitement des membres du Conseil Privé.

L'hon. M. *Tilley* propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

M. *Costigan* propose pour amendement qu'il soit *résolu* :—Que des doutes s'étant élevés quant à la suffisance de la section 93e de l'acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, pour protéger les droits, priviléges et avantages dont jouissait la minorité catholiqus du Nouveau-Brunswick, quant à ses écoles, en vertu du système d'écoles en opération quand le dit acte est devenu en force, la Chambre des Communes du Canada a résolu, le 30 mai 1872, ce qui suit :

" Cette Chambre regrette que l'Acte des Ecoles récemment passé dans le Nouveau-Brunswick cause du mécon-
" tentement à une partie des habitants de cette province, et espère qu'il sera amendé, durant la prochaine session de
" la Législature du Nouveau-Brunswick, de manière à faire disparaître les justes sujets de mécontentement qui existent
" maintenant ; et que cette Chambre est d'avis qu'il est expédient que l'opinion des officiers en loi de la Couronne,
" en Angleterre, et, s'il est possible, l'opinion du comité judiciaire du Conseil Privé soient obtenues, quant au droit
" de la Législature du Nouveau-Brunswick de faire des changements à la loi des écoles qui privent les catholiques
" romains des priviléges dont ils jouissaient au moment de l'Union, à l'égard de l'éducation religieuse dans les écoles
" communes, dans le but de constater si ce cas tombe sous l'effet des termes du 4e paragraphe de la 93e clause de
" l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, qui autorise le Parlement du Canada à décréter des lois correc-
" tives pour la due exécution des dispositions touchant l'éducation dans le dit acte."

Que les officiers en loi de la Couronne en Angleterre, ayant maintenant, en conformité de la dite résolution, donné leur opinion ; mais que le comité judiciaire du Conseil Privé, ayant, par le Lord Président du dit Conseil, refusé d'intervenir à moins que l'affaire ne soit amenée judiciairement devant le dit Conseil ;

C'est maintenant l'opinion de cette Chambre, que les parties lésées doivent avoir l'occasion de soumettre judiciairement l'affaire au Conseil Privé ; et qu'en attendant c'est le devoir du gouvernement d'aviser Son Excellence le Gouverneur-Général de désavouer les différents actes passés durant la dernière session de la Législature du Nouveau-Brunswick pour légaliser les cotisations imposées en vertu de l'acte des écoles communes du Nouveau-Brunswick, et pour amender le dit acte.

Et des débats s'ensuivant, et étant 6 heures P. M., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à 7½ heures P. M.

7½ *heures, P. M.,*

(*L'Ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de la* 19*e, Règle.*)

L'amendement fait par le Sénat au bill (No. 61) pour incorporer la compagnie pour l'exploitation des marbres de Marrezzo du Canada est pris en considération et adopté.

Les bills suivants sont lus une seconde fois, examinés en comité général, amendés, rapportés, adoptés lus une troisième fois, et passés, savoir :

Bill (No. 141) du Sénat pour incorporer la compagnie du crédit foncier du Bas-Canada.

Bill (No. 129) intitulé : " Acte à l'effet d'amender l'Acte 32 et 33 *Vict.*, ch. 70, pour unir les compagnies d'assurances mutuelles contre le feu du Castor et de Toronto" (du Sénat.)

8.30 P. M.

La Chambre alors reprend les débats sur l'amendement de M. *Costigan* à la motion de l'hon. M. *Tilley* à l'effet que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

Et les débats continuant, et étant minuit.

*Jeudi*, 15 *mai* 1873.

Et la question étant mise aux voix est adoptée sur la division suivante :

POUR :

Messieurs

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Almon, | Cockburn (*Muskoka*) | Gillies, | Mailloux, | Ross (*Wellington*), |
| Anglin, | Costigan, | Grant, | Masson, | Ry[illegible], |
| Archibald, | Cunningham, | Harvey, | McDougall, | Rymal, |
| Baby, | Currier, | Harwood, | Mercier, | Scatcherd, |
| Blain, | Cutler, | Higinbotham, | Metcalfe, | Shibley, |
| Beaubien, | Delorme, | Holton, | Mills, | Smith, (*Peel*) |
| Béchard, | De St. Georges, | Horton, | Oliver, | Snider, |
| Bellerose, | Dorion, (*Drum'd et Art*) | Huntington, | O'Reilley, | Taschereau, |
| Benoit, | Dorion (*Napierville*) | Jetté, | Pâquet, | Thompson (*Haldimand*) |
| Bergin, | Dugas, | Joly, | Paterson, | Tobin, |
| Blanchet, | Duguay, | Lacerte, | Pelletier, | Tourangeau, |
| Bodwell, | Edgar, | Laflamme, | Pinsonneault, | Tremblay, |
| Bourassa, | Fiset, | Landerkin, | Pozer, | Trow, |
| Brooks, | Fleming, | Langlois, | Prévost, | Webb, |
| Brouse, | Fournier, | Lanthier, | Richard (*Mégantic*), | White (*Halton*), |
| Buell, | Galbraith, | Lewis, | Robillard, | Wilkes, |
| Caron, | Gaudet, | Macdonald (*Glengarry*) | Ross, (*Champlain*), | Wood, |
| Casey, | Geoffrion, | McDonald, (*Antig.*) | Ross, (*Middlesex*) | Wright (*Ottawa*) |
| Casgrain, | Gendron, | McDonald, (*Cap B.*) | Ross, (*Prince-Edouard*) | Young, (*Montréal Ouest.* |
| Cauchon, | Gibson, | Mackenzie, | | —98 |

CONTRE :

Messieurs

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Archambeault, | Cluxton, | Gibbs, (*Ont., D. S.*) | Moffatt, | Smith (*Selkirk*), |
| Baker, | Coffin, | Glass, | Morrison, | Smith (*Westmoreland*) |
| Beaty, | Colby, | Grover, | Nathan, | Staples, |
| Bowell, | Crawford, | Hincks, Sir F. | Nelson, | Stephenson, |
| Brown, | Daly, | Keeler, | Pickard, | Stirton, |
| Burpee, (*St. Jean*) | DeCosmos, | Kirkpatrick, | Pope, | Thompson (*Caribou*), |
| Burpee (*Sunbury*) | Dewdney, | Langevin, | Ray, | Tilley, |
| Cameron (*Cardwell*) | Domville, | Little, | Robinson, | Tupper, |
| Campbell, | Doull, | Macdonald, Sir J. | Robitaille, | Wallace (*Albert*) |
| Carling, | Ferris, | MacKay, | Rochester, | Wallace, (*Norfolk*), |
| Carter, | Forbes, | McAdam, | Ross (*Victoria*), | White (*Hastings Est*), |
| Chipman, | Fortin, | Merritt, | Scriver, | Witton,—63. |
| Chisholm, | Gibbs, (*Ont., D. N.*) | Mitchell, | | |

Sur motion du Très-Hon. Sir *John A. Macdonald*, il est *résolu :* que la Chambre se forme immédiatement en comité des subsides.

(*En comié.*)

Les résolutions suivantes sont adoptées :

SERVICE A LA VAPEUR SUR MER ET A L'INTÉRIUR.

*Subventions postales.*

243. Augmentation du service postal, entre l'Ile du Prince-Edouard, Pictou et Hawkesbury ..... 600 00

244. Communication à la vapeur de Sarnia au lac Supérieur ..... 6,250 00

Résolutions à rapporter.

---

Rapport à recevoir, et permis au comité de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre, aujourd'hui

Un message est reçu du Sénat annonçant l'adoption du bill (No. 30) relatif au chemin de fer de St. François et Mégantic, *sans amendements.*

Aussi, l'adoption des amendements faits par cette Chambre au bill de leurs Honneurs (No. 123) à l'effet d'amender l'acte pour incorporer l'association de placements de Montréal, *sans amendements.*

La Chambre alors s'ajourne, étant 2.30 A. M.

JAMES COCKBURN,
Orateur.

# AVIS DE MOTIONS

M. *Wood*—Vendredi prochain—Adresse demandant un état indiquant la somme totale des recettes et dépenses du Canada dans chaque province, depuis la confédération jusqu'au 1er juillet 1873, aussi approximativement que possible, classifiées sous des titres généraux ; aussi, un état des recettes et dépenses, s'il en est, qui ne peuvent être partagées approximativement entre les diverses provinces, mais qui doivent être considérées comme communes à toutes les provinces, et être réparties entre elles d'après leur population ; et dans le cas où des recettes et dépenses communes à deux provinces ou plus, qui ne peuvent être partagées approximativement, mais qui doivent être réparties entre les dites deux provinces ou plus, suivant le cas, d'après la population : aussi, un état sommaire du résultat.

M. *Cartwright*—Demain—Adoption du 1er rapport du comité spécial nommé pour s'enquérir et faire rapport au sujet de la route la plus courte pour les malles et passagers entre l'Europe et l'Amérique.

L'hon. M. *Tilley*—Jeudi prochain—Proposera que la Chambre se forme en comité pour examiner les résolutions suivantes:

1. *Résolu,* Qu'il est expédient d'autoriser le gouverneur en conseil à ordonner l'émission des débentures, portant intérêt au taux de cinq pour cent, au montant de la somme de $1,200,000 en faveur de la commission du havre de Québec, à être employée comme suit:

(1) Toute partie de cette somme qu'il sera nécessaire d'appliquer au rachat des effets publics non payés, émis par les commissaires, et apportés pour être rachetés, l'intérêt devant cesser sur ceux qui ne seront pas ainsi apportés avant le 10 octobre 1873.

(2) La balance devant être avancée au besoin pour faire face aux paiements à faire pour les amélioratins au dit havre, ces améliorations ayant, au préalable, été sanctionnées par le gouverneur en conseil, sur le rapport collectif du ministre de la Marine et des Pêcheries et du Ministre des Travaux Publics.

2. *Résolu,* Que sur le paiement ou l'avance de toute somme quelconque par le gouvernement pour aucun des objets susdits, les commissaires du dit havre déposeront entre les mains du receveur-général leurs propres bons portant intérêt au taux de cinq pour cent, avec un pour cent pour le fonds d'amortissement, pour le même montant; le compte du fonds d'amortissement ainsi établi devant être tenu par le receveur général comme étant un compte spécial, et l'intérêt, au taux de cinq pour cent par année, devant être alloué sur tous montants reçus de ce fonds, ou les placements de ces montants devant être faits de temps à autre en effets publics approuvés par le ministre des finances.

3. *Résolu,* qu'il est expédient de décrèter que si en aucun temps le revenu des commissaires du dit havre est insuffisant, après le paiement de leurs dépenses courantes pour l'entretien et les réparations, pour payer l'intérêt et le fond d'amortissement susdit au gouvernement, le gouverneur en conseil pourra augmenter les droits de havre alors payables de manière à permettre aux commissaires de payer l'intérêt et le fonds d'amortissement susdits.

No. 51.

OTTAWA, MERCREDI, 14 MAI 1873.

1ère Session, 2e Parlement, 36 Vict., 1873

VOTES ET DELIBERATIONS
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA.
Imprimés par I. B. TAYLOR, 29, 31 et 33, Rue Rideau
1873.

No. 52.

# VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, JEUDI, 15 MAI 1873.

Deux pétitions sont présentées et déposées sur la table.

La pétition des membres de l'Union des Fondeurs de London, Ontario, en assemblée générale réunis, demandant certains amendements à l'acte des Unions d'ouvriers de 1872, est reçue et lue.

Avant 4 heures, P. M., MM. *Mitchell*, *Bain*, *Ryan*. *Church* et *Huntington*, (président), les membres nommés pour décider du mérite de la pétition se plaignant de l'illégalité de l'élection pour la division est du comté de Northumberland sont assermentés à la table du greffier.

Sur motion de l'hon. M. *Campbell*, la pétition relative à l'élection pour la division est du comté de Northumberland est renvoyé au dit comité, lequel reçoit l'ordre de se réunir dans la chambre de comité No. 10 demain à 10 heures A. M.

L'hon. M. *Huntington* propose que M. *Huntington*, membre représentant le district électoral de Shefford, ayant dit de son siége qu'il est informé d'une manière croyable et qu'il croit que des documents généraux de la plus grande importance dans l'enquête sur les accusations renvoyées au comité chargé de s'enquérir au sujet des négociations à l'égard du chemin de fer du Pacifique, sont en la possession d'une personne qu'il est prêt à faire connaitre au comité, à des conditions et sous des circonstances telles qu'il y a un grand danger qu'ils ne soient mis hors de l'atteinte du comité avant le 2e jour de juillet prochain, jour auquel le comité est ajourné, il soit *ordonné*: Que le comité s'assemble, demain, à 11 heures A. M., et qu'il assigne le dit dépositaire de comparaitre et produire devant lui, à un jour prochain, pas plus tard que lundi prochain, tous les documents relatifs à la dite enquête, qui sont en sa possession, ou qui peuvent avoir été mis entre ses mains par quelqu'une des parties mentionnées dans la déclaration de M. *Huntington* soumise à cette Chambre le 2 avril dernier.

Dans le cours de ses observations, l'hon. M. *Huntington* se prépare à lire certaines lettres et documents,

Alors que le Très-Hon. Sir *John A. Macdonald* s'oppose à la lecture par l'hon. M. *Huntington* de documents ou de lettres qui ne peuvent proprement être soumis qu'au comité auquel toute l'affaire a été renvoyée par la Chsmbre.

M. l'Orateur décide cette question d'ordre comme suit:

" La question d'ordre, comme je la comprends, est de savoir si un membre, en faisant une motion, a le droit de lire certaines lettres et certains papiers qui, prétend-on, sont à l'appui de la motion, et qui ont trait à une accusation renvoyée, dans une occasion précédente, à un comité spécial chargé de s'en enquérir. Ceci est tout simplement pour soumettre à la décision de la Chambre des preuves qui doivent, il me semble, être mises devant le comité à l'appui des accusations—Sur la question d'ordre aussi bien que sur la question de justice, je me trouve obligé de décider que l'honorable membre ne peut point lire ces papiers."

Et la motion de l'honorable M. *Huntington*, étant mise aux voix est adoptée.

L'hon. M. *Tupper* présente la réponse à une adresse du 28 ultimo, demandant copie de tous documents, lettres, rapports, témoignages et papiers concernant une enquête récemment tenue au sujet de *William Robertson*, écr., maître de poste du village de Lanark, et concernant sa démission comme tel.

L'hon. M. *Tilley* présente un message de Son Excellence, lequel est lu par M. l'Orateur comme suit :

DUFFERIN.

Le Gouverneur-Général transmet à la Chambre des Communes le budget supplémentaire des sommes requises pour le service de la Puissance pour l'année expirant le 30 juin 1874, et, conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, il recommande ce budget à la Chambre.

HOTEL DU GOUVERNEMENT,
Ottawa, 15 mai 1873.

Sur motion de l'hon. M. *Tilley*, le dit message de Son Excellence et le budget supplémentaire sont renvoyés au comité des subsides.

Sur motion de l'hon. M. *Tilley*, la Chambre décide de se former en comité, demain, pour examiner certaines résolutions relatives à la commission du havre de Québec.

M. *DcDonald* (Antigonish), du comité permanent des bills privés, présente le septième rapport du dit comité, lequel est comme suit :

Votre Comité a pris en considération certaines modifications de la pratique à l'égard des bills privés qui lui paraissent désirables ; et après s'être consulté avec les présidents du Comité des Ordres Permanents et d'autres comités chargés d'examiner des bills privés, il a préparé des amendements aux Règles concernants les bills privé qui seront nécessaires pour mettre à effet les modifications projetées.

Ces amendements consistent, premièrement, dans la modification des 50e et 51e Règles, dont l'effet sera de faciliter la publication conjointe des Règles concernant les bills privés pour les deux Chambres dans la Gazette Officielle, et la substance de ces Règles dans d'autres journaux, et de réduire les frais s'y rattachant, et aussi d'exiger que les avis de demandes au Parlement soient signés de la part des requérants ; et, secondement, dans le retour à l'ancienne pratique quant au temps de renvoyer les bills privés à des comités spéciaux. Avant la confédération, la pratique (dans la Province du Canada) était de renvoyer ces bills à des comités spéciaux après la *seconde* lecture, comme c'est le cas pour les Bills Publics. En 1867, le sénat, dans le système qu'il adopta alors au sujet des bills privés, adhéra, à cette pratique, tandis que la Chambre des Communes la modifia au point de pourvoir au renvoi des bills privés à des comités spéciaux après leur *première* lecture, exigeant en même temps que tous bills privés fussent imprimés et que la distribution d'usage en fût faite, avant qu'ils pussent être présenté à la Chambre. Il est trouvé difficile de faire exécuter cette règle une fois que la presse des affaires est commencée, et conséquemment il est arrivé souvent qu'après que des bills avaient été présentés, renvoyés à des comités et affichés pour être pris en considération un certain jour déterminé, ces mêmes bills n'ont pas été imprimés au temps fixé ; ceci, comme de raison, a été suivi de grands inconvénients et il est d'ailleurs désirable que les bills soient entre les mains des membres et du public pendant quelque temps avant qu'ils soient pris en considération par des comités. Sous ces circonstances, le comité recommande l'assimilation de la pratique à cet égard à celle de l'autre Chambre, et que la 58e règle soit amendée de manière qu'à l'avenir les bills privés soient renvoyés à des comités spéciaux après leur *seconde* lecture. De cette manière on aura plus de temps pour l'impression des bills après leur présentation ; et comme la règle qui veut qu'aucun bill sur les ordres du jour ne puisse avancer d'un pas avant qu'il ne soit imprimé est invariablement suivie, les dix jours d'avis maintenant requis (par la 60e règle), qui doivent être donnés par les comités chargés d'examiner des bills privés, seront réduits à une semaine, et l'avis de deux jours dans le cas où ces bills auraient pris naissance au sénat, sera réduit à un seul jour, de sorte que la pratique des deux Chambres à cet égard sera identique.

Les amendements proposés aux 56e, 60 et 66e règles ne font que découler des modifications ci-dessus mentionnées.

## REGLES A AMENDER.

A la 50e. Règle, substituez la suivante :—

50. Le Greffier de la Chambre devra, durant chaque vacance du Parlement, faire publier une fois par semaine, dans la *Gazette Officielle*, les règles suivantes touchant les avis de demandes de bills privés, et la substance de ces règles dans d'autres journaux qui seront indiqués de temps à autre par le comité des Ordres Permanents ; et le Greffier devra aussi annoncer, par avis affiché dans les chambres de comités et les couloirs de cette Chambre, le premier jour de chaque session, les époques fixées pour recevoir les pétitions pour bills privés, les billes privés, et les rapports sur ces bills.

La 51e. Règle (relative à l'avis à donner de demandes pour la passation de bills privés) doit être amendée en insérant, après le mot "demande" dans l'avant-dernière ligne du premier paragraphe les mots "et (excepté dans le cas de corporations existantes) signé de la part des requérants."

A la 56e. Règle, substituez la suivante :—

56. Tout bill privé est introduit sur pétitition et présenté à la Chambre sur motion à cet effet, après qu'il a été fait un rapport favorable sur la pétition par le Comité des Ordres Permanents.

Aux 58e 59e et 60e Règles, substituez ce qui suit :

58. Les dépenses et frais occasionnés par des bills privés conférant quelque privilége exclusif, ou pour tout objet de profit, ou pour l'avantage d'un particulier, d'une corporation, ou d'individus, ou pour amender ou étendre des actes antérieurs, de manière à conférer des pouvoirs additionnels, ne doivent pas retomber sur le public ; conséquemment, les parties qui désirent obtenir ces bills sont obligées de payer au Bureau des Bills Privés, la somme de cent piastres, immédiatement après la seconde lecture. Et tous ces bills doivent être rédigés dans les langues anglaise et française, par ceux qui les demandent, et imprimés par l'entrepreneur de l'impression des bills de la Chambre, et 600 exemplaires en anglais et 200 exemplaires en français de ses bills doivent être déposés au Bureau des Bills Privés avant la seconde lecture avec le coût de l'impression de 500 exemplaires de la version anglaise de l'acte, et de 200 de la version française avec les statuts. L'honoraire payable lors de la seconde lecture d'un bill privé n'est payé qu'à celle des Chambres où il a été présenté, mais les frais d'impression doivent être payés dans chaque Chambre.

59. Tout bill privé, lu pour la seconde fois, est renvoyé au comité des bills privés, si tel comité a été nommé, ou a quel autre comité permanent de même nature ; et toutes pétitions devant la Chambre pour ou contre le bill sont considérées comme renvoyées à ce Comité.

60. Aucun bill privé prenant naissance en cette Chambre, et dont il est exigé avis, n'est pris en considération par un comité avant qu'un avis d'une semaine de la réunion de ce comité n'ait été affiché dans le couloir, ni avant qu'un avis de vingt quatre heures n'ait été donné, au cas où ce cill aurait pris naissance au Sénat. Et nulle motion pour la suspension ou la modification générale de cette règle ne sera reçu par la Chambre, si, à une séance précédente, elle n'a pas été renvoyée aux divers Comité permanents des bills privés, ou s'il n'est pas présenté de rapport à son sujet par deux ou plus de ces comités.

2. Le jour de l'affichage d'un bill en vertu de cette règle, le Greffier-en-chef du bureau des bills privés annexera aux exemplaires du procès-verbal des votes et délibérations du jour un avis de tel affichage.

A la 66e. Règle, substituez la suivante :—

66. Lorsque le comité auquel a été renvoyé un bill privé fait rapport à la Chambre que le préambule de ce bill n'est pas prouvé à sa satisfaction, il doit aussi exposer les raisons sur lesquelles il s'appuie pour en venir à cette décision ; et nul bill, dont il est ainsi fait rapport, ne doit être porté sur les ordres du jour, à moins d'un ordre spécial de la Chambre.

2. Tout bill privé autrement apporté à la Chambre par tel comité sera placé pour être examiné en comité général, sur l'ordre du jour suivant la réception du rapport, après les bills renvoyés à un comité général.

M. *Fournier*, du comité de l'élection de Leeds Sud, rapporte les résolutions suivantes comme étant la décision définitive du comité :

*Résolu*, Que l'hon. *A. N. Richards* est dûment élu membre pour représenter le district électoral de Leeds Sud dans la Chambre des Communes.

*Résolu*, Que la pétition de *George Morton* contre l'élection du dit membre siégeant n'est ni frivole ni vexatoire.

*Résolu*, Que la défense du dit hon. *A. N. Richards* le membre siégeant, contre la dite pétition, n'est ni frivole ni vexatoire.

Conformément à la 90e section de l'acte concernant les élections parlementaires contestées le comité fait aussi rapport de la résolution suivante sur laquelle il s'est divisé :

15 Mai 1873.

Proposé par M. *Brouse*, secondé par M. *Harvey*, qu'attendu que la pétition contre le membre siégeant pour le district électoral de la division sud de Leeds est insuffisante et défectueuse, il soit résolu par ce comité que le pétitionnaire soit déclaré déchu de sa demande.

Proposé pour amendement par M. *Gills*, secondé par M. *White*.

1. Qu'un bref pour la tenue d'une élection pour le district électoral de la division sud du comté de Leeds fut adressé à *Armand Jones*, Ecr., régistrateur du comté de Leeds ; qu'un rapport au dit bref fut fait par le dit officier-rapporteur, déclarant *A. N. Richards*, Ecr., duement élu pour le dit district électoral ; que *George Morton*, le pétitionnaire contre l'élection du dit *A. N. Richards*, Ecr., se plaint de l'illégalité de l'élection pour le *district électoral de "Leeds sud."*

2. Que la désignation du collége électoral est suffisamment donnée dans la pétition du dit *G. Morton* pour permettre à ce comité de procéder à la décision de la validité de l'élection dont on se plaint.

L'amendement étant mis aux voix, le comité se divise comme suit :

| Pour :—MM. Gibbs | Contre :—MM. Brouse |
|---|---|
| White | Harvey, |

Les voix étant également partagées, le président vote pour la négative.

Ainsi l'amendement est rejeté.

Et la motion principale étant mise aux voix, est adoptée sur la même division renversée.

---

Le Très-Hon. Sir *John A. Macdonald* présente un bill (No. 152) pourvoyant à une loi d'élection temporaire.—Seconde lecture, demain.

La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(*En comité.*)

Les résolutions suivantes sont adoptées :

ADMINISTRATION DE LA JURTICE.

| | | |
|---|---|---|
| 208. | Pour pourvoir à l'administration de la justice dans Manitoba, les Territoires du Nord-Ouest et la Colombie Britannique | $ 25,000 00 |
| 215. | Exploration du chemin de fer du pacifique | 350,000 00 |
| 225. | Excédant de la dépense sur l'appropriation pour l'exploration du chemin de fer du Pacifique | 19,576 48 |
| 236. | Exploration du chemin de fer du Pacifique | 500,000 00 |

*Remorquage.*

| | | |
|---|---|---|
| 245 | Richibouctou et Miramichi | 4,500 00 |

PHARES ET SERVICE COTIER.

| | | | |
|---|---|---|---|
| 246. | Constructions : | | |
| | 1. Reconstruction du phare et habitation à Digby Gut, N.-E., récemment détruit par le feu | 5,000 00 | |
| | 2. Habitation du gardien, Mouton, N. E | 600 00 | |
| | 3. Cloche d'alarme, cap Beald, C. B | 2,000 00 | |
| | 4. Phare, Long Island, Frontenac, Ontario | 1,000 00 | |
| | | | 8,600 00 |
| 247, | Entretien, etc : — Pour fonder un établissement de secours au Cap Canso, comté de Guysboro' N.-E | | 150 00 |

SAUVAGES.

248. Pour acheter du bétail et des instruments aratoires pour les Sauvages du Nord-Ouest, conformément au traité ..... $8,500 00

DIVERS.

249. Pour rembourser la somme reçue du shérif et provenant de la vente de quantités de pierres illégalement saisies sur les chemins d'York. $6,142 09
250. Pour faire soumettre à l'épreuve les spiritueux, tel que recommandé par le comité auquel ont été renvoyées les pétitions en faveur de la prohibition..... 500 00
6,642 09

PERCEPTION DU REVENU.

*Revenu de l'Intérieur.*

251. Pour subvenir aux dépenses résultant de l'inspection des poids et mesures..... 10,000 00

Résolutions à rapporter.

---

Rapport à recevoir, et permis au comité de siéger, demain.

Un message est reçu du Sénat annonçant l'adoption des bills suivants *sans amendements*, savoir :

Bill (No. 103) pour incorporer la compagnie du Canada pour la fabrication du papier ;

Bill (No. 66) pour incorporer la compagnie de chars et manufacturière du Canada.

Aussi l'adoption des amendements faits par cette Chambre au bill de Leurs Honneur (No. 128) relatif à la prison centrale pour la province d'Ontario, *sans amendements.*

Aussi, l'adoption des bills svivants, *avec des amendements*, savoir :

Bill (No. 32) pour incorporer la compagnie canadienne des terres et de dépôts de Glasgow, (responsabilité limitée). (Sur motion de M. *Carter*, les amendements à ce bill sont adoptés).

Bill (No. 69) pour incorparer la oompagnie d'assurances du Canada. (Sur motion de M. *Domville*, les amendements à ce bill sont lus une première fois.—Seonde lecture, demain).

Bill (No. 83) pour conférer certains pouvoirs à la compagnie du chemin de fer de Montréal, Chambly et Sorel. (Sur motion de l'hon. M. *Dorion* (Napierville), les amendements à ce bill sont adoptés).

Bill (No. 92) pour autoriser la compagnie du chemin de fer de Buffalo et du lac Huron à prendre des arrangements à l'égard de ses obligations. (Sur motion de M. *Edgar*, les amendements à ce bill sont adoptés.)

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit,

*Vendredi*, 16 *Mai* 1873.

Les résolutions adoptées en comité des subsides, mardi, le 8 Avril dernier, sont rapportées, et sont comme suit :

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE.

23. Items divers..... $10,000 00
24. Allocations pour les circuits, Colombie Britannique..... 5,000 00
25. do Manitoba..... 2,000 00

POLICE.

26. Police fédérale..... 25,000 00
27. Police du havre, Montréal..... 13,395 00
28. Police de rade, Québec..... 20,200 00

LÉGISLATION.

*Sénat.*

29. Traitements et dépenses contingentes du Sénat..... 43,268 00

*Chambre des Communes.*

30. Traitements et dépenses contingeutes d'après l'estimation du greffier..... 77,515 00
31. do do do do do sergent-d'armes..... 33,130 00

*Divers.*

32. Crédit pour la bibliothèque du parlement..... 6,000 00
33. Impression, reliure et distribution des lois..... 11,000 00
34. Impression, papier à imprimer et reliure..... 35,000 00
35. Dépenses contingentes du greffier de la couronne en chancellerie..... 1,000 00
36. Impressions diverses..... 2,000 00

Les résolutions 23 à 25, inclusivement, étant lues une seconde fois, sont adoptées.

La résolution 26 (Police de la Puissance $25,000.00) étant lue une seconde fois,

M. *Mackenzie* propose que l'item ne soit pas adopté, mais qu'il soit renvoyé au comité des subsides avec instruction de réduire le montant à la somme de $15,000, n'étant pas désirable de s'immiscer dans les affaires des autorités locales auxquelles le maintien de la paix est confié par la loi.—Rejeté sur division.

La dite résolution est alors adoptée.

---

Les résolutions 27 à 36, inclusivement, étant lues une seconde fois, sont adoptées.

Les résolutions adoptées en comité des subsides, jeudi, le 10 avril dernier, sont rapportées, lues une seconde fois et adoptées, et sont comme suit :

| | | $ cts. |
|---|---|---|
| | EXPLORATION GEOLOGIQUE ET OBSERVATOIRES. | |
| | *Observatoires.* | |
| 37. | Observatoire, Québec | 2,400 00 |
| 38. | " Toronto | 4,800 00 |
| 39. | " Kingston | 500 00 |
| 40. | " Montréal | 500 00 |
| 41. | " Halifax (à revoter) | 1,500 00 |
| 42. | " Nouveau-Brunswick | 1,000 00 |
| 43. | Octroi pour les observatoires météorologiques, y compris les instruments et le coût indiquant le temps | 37,000 00 |
| 44. | Reconstruction de l'observatoire, Québec (à revoter $4,000) | 7,000 00 |
| | ARTS, AGRICULTURE ET STATISTIQUES. | |
| 45. | Traitements et dépenses contingentes du bureau de la statistique d'Halifax | 4,100 00 |
| 46. | Traitements de 316 sous-régistrateurs dans la province de la Nouvelle-Ecosse, et allocation pour les rapports de mariages | 1,880 00 |
| 47. | Pour faire face aux dépenses se rattachant aux soins des archives | 4,000 00 |
| 48. | Pour faire face aux dépenses se rattachant à l'organisation des archives de brevets | 4,000 00 |
| 49. | Pour faire face à la dépense qu'il faudra faire durant l'année fiscale pour le recensement, *i.e.*, au moyen de la balance restante de 1871-72, qui doit être reportée et qui est estimée à $130,000 | 130,000 00 |
| | IMMIGRATION ET QUARANTAINE. | |
| 50. | Traitement des agents et employés de l'immigration | 21,050 00 |
| 51. | Traitement des agents voyageurs | 12,000 00 |
| 52. | do Inspection médicale du port de Québec | 2,600 00 |
| 53. | Quarantaine, Grosse Ile | 12,900 00 |
| 54. | do St. Jean, N.-B | 3,400 00 |
| 55. | do Miramichi, N.-B | 1,000 00 |
| 56. | do Halifax, N.-E | 5,260 00 |
| 57. | de Pictou, N.-E | 1,000 00 |
| 58. | Pour faire face aux dépenses qui nécessiteront d'autres mesures pour la salubrité publique | 20,000 00 |
| 59. | Dépenses contingentes des agences canadiennes et autres agences régulières | 14,000 00 |
| 60. | Frais de route des agents voyageurs | 14,000 00 |
| 61. | Octrois aux provinces pour les aider à encourager l'immigration | 70,000 00 |

Les résolutions adoptées en comité des subsides, mardi, le 15 avril dernier, sont rapportées, lues une seconde fois, et adoptées, et sont comme suit :

| | | $ cts. |
|---|---|---|
| | IMMIGRATION ET QUARANTAINE. (*Continuation.*) | |
| 62. | Pour aider à l'immigration et faire face à ses dépenses | 150,000 00 |
| | HOPITAUX DE LA MARINE. | |
| 63. | Hôpital de la marine et des émigrés, Québec | 24,000 00 |
| 64. | Hôpitaux de la marine, Nouveau-Brunswick et Nouvelle-Ecosse, hôpital de Ste. Catherine, et entretien, etc., aux marins malades et dans la détresse, aux divers ports de la Puissance | 35,500 00 |
| | PENSIONS. | |
| 65. | S. Waller, ci-devant greffier, chambre d'assemblée | 400 00 |
| 66. | L. Gagné, messager, do | 72 00 |
| 67. | John Bright, do do | 80 00 |
| 68. | Mme. Antrobus | 800 00 |
| | *Nouvelles pensions des miliciens.* | |
| 69. | Mme. Car. McEahern et 4 enfants | 292 00 |
| 70. | Jane Lakey | 146 00 |
| 71. | Rhoda Smith | 110 00 |
| 72. | Janet Alderson | 110 00 |
| 73. | Margaret McKenzie | 80 00 |
| 74. | Mary Ann Richey et 2 enfants | 336 00 |
| 75. | Mary Morrison | 80 00 |
| 76. | Louise Prud'homme et 2 enfants | 110 00 |
| 77. | Virginie Charron et 4 enfants | 150 00 |
| 78. | Paul M. Robins | 146 00 |

| | | |
|---|---|---|
| 79. | Charles T. Bell | $ 73 00 |
| 80. | Alex., Oliphant | 109 50 |
| 81. | Charles Lugsden | 91 25 |
| 82. | John Whité | 109 50 |
| 83. | Thomas Charters | 91 25 |
| 84. | Charles T. Robertson | 110 00 |
| 85. | Percy G. Routh | 400 00 |
| 86. | Bichard S. King | 400 00 |
| 87. | George A. Mackenzie | 73 00 |
| 88. | Edward Hilder | 146 00 |
| 89. | Fergus Scholfield | 73 00 |
| 90. | John Bradley | 109 50 |
| 91. | Richard Penticost | 91 25 |
| 92. | James Bryan | 109 50 |
| 93 | Jacob Stubbs | 73 00 |
| 94. | Mary Connor | 110 00 |
| 95. | Mary Hodgins et 3 enfants | 191 10 |
| 96. | John Martin | 110 00 |
| 97. | A. W. Stevenson | 110 00 |
| 98. | Mme. J. Thorburn | 150 00 |
| 99. | Mme. P. T. Worthington et enfants | 378 00 |
| 100. | Mme. J. H. Eliott et enfants | 130 00 |
| 101. | Mme. George Prentice et enfants | 400 00 |
| 102. | Mme. Ellen Kirkpatrick et 3 enfants | 266 00 |
| 103. | Enseigne Fahey | 200 00 |
| | *Compensations aux Pensionnaires.* | |
| 104. | Au lieu de terres | 9,000 00 |

TRAVAUX ET EDIFICES PUBLICS IMPUTABLES AU CAPITAL.

*Chemins de fer de la Puissance.*

| | | | |
|---|---|---|---|
| 105. | Chemin de fer Intercolonial | | 3,570,000 00 |
| 106. | Chemin de fer Intercolonial—ligne d'embranchement de la station Dorchester à l'île Dorchester (à revoter) | | 25,000 00 |
| 107. | Construction du chemin de fer Intercolonial | | 331,240 00 |
| 108. | Prolongement du terminus du chemin de fer à Halifax y compris le quai du chemin de fer au terminus en eau profonde à Richmond (à revoter) | | 250,000 00 |
| 109. | Augmentation du service à St. Jean et Pointe du Chêne (à revoter) | 75,000 00 | |
| | Quai en eau profonde à St. Jean (à revoter) | 84,000 00 | |
| | | | 159,000 00 |

*Canaux.*

| | | |
|---|---|---|
| 110. | Pour constructions | 5,277,000 00 |
| 111. | Edifices publics | 362,000 00 |

Les résolutions adoptées en comité des subsides, mardi, le 22 avril dernier, sont rapportées, et sont comme suit :

TRAVAUX ET ÉDIFICES PUBLICS IMPUTABLES SUR LE COMPTE DU REVENU.

*Canaux.*

| | | | |
|---|---|---|---|
| 112. | 1. Alimentation additionnelle et amélioration du bassin du canal, Ottawa, (à revoter) | $ 11,000 00 | |
| | 2. Fcluse aux rapides de la Culbute (à revoter $20,000) | 70,000 00 | |
| | 3. Maisons pour le contrôleur et le maitre éclusier (à revoter $1240) | 2,000 00 | |
| | 4. Travaux divers | 15,000 00 | |
| | | | 98,000 00 |

*Améliorations aux rivières.*

| | | | |
|---|---|---|---|
| 113. | 1. Pour faire enlever le Roc au Cap à la Roche, St. Laurent | 5,000 00 | |
| | 2. do do à la Rivière Richelieu, Québec, (à revoter) | 4 000 00 | |
| | 3. do do désigné sous le nom "The Two Sisters", Rivière Fraser, moulin à scie, Riffle, Rock, Colombie Britannique (à revoter) | 4,000 00 | |
| | 4. Chemin de hâlage et enlèvement des obstacles, rivière St. Jean, N. B, | 8,000 00 | |
| | 5. Amélioration de la navigation de la Rivière-Rouge, Manitoba | 5,000 00 | |
| | 6. Pour faire face aux frais de draguage de la baie à l'embouchure de la rivière Thames, (à revoter) | 5,000 00 | |
| | 7. Amélioration des rivières | 10,000 00 | |
| | 8. Rivière Ste. Croix, N. B | 25,000 00 | |
| | | | 66,000 00 |

*Chemins et ponts.*

| | | | $ cts. |
|---|---|---|---|
| 114. | Témiscouata, Métapédiac, et Huntingdon et chemins de Port Louis (chemins militaires) | | 10,000 00 |
| 115. | Chemin de la Rivière-Rouge | | 198,000 00 |
| 116. | Pont sur la Rivière-Rouge, au Fort Garry | | 50,000 00 |
| 117. | Explorations et inspections | | 46,500 00 |
| 118. | Arbitrages et décisions arbitrales | | 10,000 00 |
| 119. | Travaux divers auxquels il n'est pas autrement pourvu | | 10,000 00 |

*Edifices Publics.*

| | | | |
|---|---|---|---|
| 120. | 1. Ottawa, bureau de poste, maison de douane, et bureau du revenu de l'intérieur, pour leur construction (à revoter $25,000) | $85,000 00 | |
| | 2 Toronto, maison de douane, banque d'épargne, entrepôt d'examen et bureau du revenu de l'intérieur (à revoter $14,000 | 108,000 00 | |
| | 3. Bureaux de Poste, de Toronto et Québec (à revoter $30,000) | 60,000 00 | |
| | 4 London, station des émigrants | 2,000 00 | |
| | 5 Pour la construction du bureau de poste de Montréal à revoter $85,000 | 185,000 00 | |
| | 6. Montréal, station des émigrants | 6 000 00 | |
| | 7. Maison de dou. de Trois-Rivières et bureau du rev. de l'int. (à revoter $10,000) | 10,000 00 | |
| | 8. Station de la quarantaine, Grosse Isle (à revoter $14,000) | 19,000 00 | |
| | 9. Lévis, Station des émigrants | 4,000 00 | |
| | 10. Sherbrooke, do | 500 00 | |
| | 11. Maison de douane et bur. du rév. de l'int. de Pictou, N.-E. (à revoter) | 10,000 00 | |
| | 12. Station de la quarantaine, Nouvelle-Ecosse | 18,000 00 | |
| | 13. Hôpitaux de la marine do | 25,000 00 | |
| | 14. Bureau de poste de St. Jean, N.-B. pour sa construction (à revoter $35,000) | 55,000 00 | |
| | 15. Banque d'épargne de St. Jean, Nouveau-Brunswick | 10,000 00 | |
| | 16. Stations de la Quarantaine, Nouveau-Brunswick, (à revoter, $1,000) | 4,000 00 | |
| | 17. Hôpitaux de la marine, Nouveau-Brunswick | 12,000 00 | |
| | 18. Maison de douane de Manitoba et bureau du revenu de l'intérieur, bureau de poste, bureau des terres, et bureau de l'assistant receveur général (à revoter $30,000) | 35,000 00 | |
| | 19. Pénitencier de Manitoba | 25,000 00 | |
| | 20. Maison de douane de la Colombie Britannique, bureau de poste, et bureau du revenu de l'intérieur, (à revoter) | 23,000 00 | |
| | 21. Hôpital de la marine, Colombie Britannique | 25,000 00 | |
| | 22. Pénitencier do do do | 25,000 00 | |
| | 23. Edifices publics en général | 35,000 00 | |
| | | | 781,500 00 |

*Loyers, Réparations, chauffage, etc.*

| | | | |
|---|---|---|---|
| 121. | 1. Loyers, réparations et meubles | 80,000 00 | |
| | 2. Chauffage des édifices publics, Ottawa | 35,000 00 | |
| | 3. Pour faire enlever la neige, do | 2,000 00 | |
| | 4. Maison de douane de Montréal, améliorations et réparations | 8,000 00 | |
| | 5. do de St. Jean, N.-B., do | 5,000 00 | |
| | | | 130,000 00 |

*Glissoires et Estacades.*

| | | | |
|---|---|---|---|
| 122 | 1. Travaux sur le St. Maurice, (à revoter $5,500) | 31,500 00 | |
| | 2 Rivière Ottawa, glissoires aux rapides de la Roche Capitaine (à revoter) $16,500) | 20,000 00 | |
| | 3. Rivière des Prairies | $4,500 00 | |
| | 4. Divers | 15,000 00 | |
| | | | 71,000 00 |

*Havres et Quais.*

| | | |
|---|---|---|
| 1. Lac Erié et Huron (à revoter, $50,000) | 200,000 00 | |
| 2. Presqu'île, lac Ontario | 9,000 00 | |
| 3. Quai pour phare et phare, Port Stanley et lac Erié (à revoter) | 7,000 00 | |
| 4. Havre de Kingston, Ontario (à revoter $3,000) | 6,000 00 | |
| 5. Nouveau brise-lame et raguages à Collingwood, Baie Georgienne, la compagnie du chemin de fer du nord fournissant une égale somme (à revoter) | 35,000 00 | |
| 6. Havre-aux-Maisons, Iles de la Madeleine (à revoter, $2000) | 4,000 00 | |
| 7. Havre Amherst, do | 6,000 00 | |

| | | | $ cts. | |
|---|---|---|---|---|
| 123. | 8. | Rivière du Loup, en haut (les autorités locales fournissant une égale somme) (à revoter) | 4,000 00 | |
| | 9. | Rivière Saguenay, quai et phare | 6,000 00 | |
| | 10. | Havre de Mabou, Nouvelle-Ecosse | 30,000 00 | |
| | 11. | Havre de Liverpool, N.-E., havre de Refuge (à revoter, $13,000) | 33,000 00 | |
| | 12. | Anse Macnair, N.-E., (à revoter) | 7,000 00 | |
| | 13. | Réparation à la barre de Yarmouth, Nouvelle-Ecosse, (à revoter, $3.000, | 6,500 00 | |
| | 14. | Travaux au havre Ingonish Sud, Cap Breton, N.-E | 50,000 00 | |
| | 15. | Travaux au havre de Pointe au Chêne, N.-E | 1,000 00 | |
| | 16. | do Port Greville | 6,000 00 | |
| | 17. | Brise-lame à Joggins, N.-E., à condition qu'une pareille somme a été dépensée ou est fournie par la localité pour le même but | 10,000 00 | |
| | 18. | Havre de Bathurst, Nouveau-Brunswick (à revoter) | 2,000 00 | |
| | 19. | Havre de Richibouctou, Nouveau-Brunswick | 28,000 00 | |
| | 20. | Havre de Refuge de Herring Cove, N.-B. pour sa construction (à revoter) | 12,000 00 | |
| | 21. | Havre du Grand Manan, N.-B., (droits de tonnage à être perçus par le gouvernement (à revoter, $2,000) | 5,000 00 | |
| | 22. | Brise-lame à Wilson's Beach, Campo Bello, N.-B. (les autorités locales fournissant une égale somme (à revoter) | 1,000 00 | |
| | 23. | Petitcodiac, N.-B., améliorations au chenal à Moncton (havre du chemin de fer) à revoter, $7,000) | 7,000 00 | |
| | 24. | Havre Dipper, N.-B | 10,000 00 | |
| | 25. | St. Jean, N.-B., et Toronto, Ont., havre (explorations) | 10,000 00 | |
| | 26. | Draguage | 55,000 00 | |
| | 27. | Dragueurs | 76,000 00 | |
| | | | | 626,500 00 |

La résolution 112 étant lue une seconde fois.

M. *Findlay* propose qu'aucune partie de la somme de $70,000 pour un canal à la Culbute ne soit dépensée pour cet objet avant qu'une exploration n'ait été faite des chenaux du côté sud de l'Isle des allumettes, afin de placer le dit canal dans le meilleur endroit possible pour l'intérêt du public.—Rejeté sur division.

La dite résolution est alors adoptée.

Les résolutions 113 à 123, inclusivement, étant lues une seconde fois, sont adoptées.

Les résolutions adoptées en comité des subsides, le 24 avril dernier, sont rapportées et sont comme suit :

SERVICE SUR MER ET A L'INTÉRIEUR PAR PAQUEBOTS ET BATEAUX-A-VAPEUR.

*Vapeurs Fédéraux.*

| | | | |
|---|---|---|---|
| 124. | Entretien et réparations des vapeurs *Napoléon III, Druid, Lady Head* et *Sir James Douglas* | | $93,500 00 |

*Subventions Postales.*

| | | | |
|---|---|---|---|
| 125. | Moitié payable à la ligne Allan, entre Halifax et Cork | | 39,541 64 |
| 126. | Communication à la vapeur entre Québec et les provinces maritimes | | 15,000 00 |
| 127. | Communication à la vapeur entre l'île du Prince-Edouard et les ports de la Puissance | | 1,600 00 |
| 128. | Communication à la vapeur entre Halifax et St. Jean, *via* Yarmouth | | 10,000,00 |
| 129. | Communication à la vapeur entre les lacs Huron et Supérieur | | 12,500,00 |
| 130. | Communication à la vapeur de St. Jean N.-Brunswick, aux ports du bas de Minas | | 4,000,00 |
| 131. | Service à la vapeur, entre San Francisco et Victoria, Colombie Britannique | | 54,000,00 |

*Service de remorquage, Haut-St.-Laurent.*

| | | | |
|---|---|---|---|
| 132. | Entre Montréal et Kingston | | 12,000;00 |

PENITENCIERS.

| | | | |
|---|---|---|---|
| 133. | Pénitencier, Kingston, Ontario | | 111,073 78 |
| 134. | Asile de Rockwood, do | | 64,305 00 |
| 135. | Pénitencier, Halifax, N.-E | | 21,016 10 |
| 130. | do St. Jean, N.-B | | 47,131 00 |
| 137. | Directeurs de Pénitenciers | | 9,000 00 |
| 138. | Pénitencier de Québec, Québec | | 105,000 00 |

MILICE.

*Service ordinaire.*

| | | | |
|---|---|---|---|
| 139. | Salaires pour la division militaire et l'état-major de distance | | 32,540 00 |
| 140. | Salaires des majors de brigade | | 27,460 00 |
| 141. | Allocation pour l'instruction militaire ; être prolongés jusqu'au 1er novembre 1874, car il est impossible d'obtenir toutes les réclamations sous ces chefs avant l'expiration de l'année fiscale | | 40,000 00 |
| 142. | Ecoles militaires, y compris la solde du surintendant et de son commis | | 40,000 00 |
| 143. | Munitions | | 45,000 00 |
| 144. | Uniformes | | 90,000 00 |

| | | $ cts. |
|---|---|---|
| 145. | Magasins militaires | 40,000 00 |
| 146 | Arsenaux publics et soin des armes, y compris le salaire des gardes-magasins, gardiens, et le loyer, le combustible et l'éclairage de ces arsenaux ; être prolongés jusqu'au 1er novembre 1874, car il est impossible d'obtenir toutes ces réclamations sous ces chefs avant l'expiration de l'année fiscale | 52,000 00 |
| 147. | Solde des exercices et toutes dépenses se rattachant à l'instruction militaire de la milice ; être prolongés jusqu'au 1er novembre 1874, car il est impossible d'obtenir toutes les réclamations sous ces chefs avant l'expiration de l'année fiscale... | 370,000 00 |
| 148. | Dépenses contingentes et service général dont il n'est pas autrement pourvu, y compris l'aide aux réunions des associations de carabiniers et aux musiques de corps efficaces | 58,000 00 |
| | | 5,000 00 |
| 149. | Cibles | 10,000 00 |
| 150. | Salles d'exercice et champs de tir | |
| | *Service extraordinaire.* | |
| | | 10,000 00 |
| 151. | Canonnières | |
| 152. | Soin et entretien des propriétés transférées de l'artillerie et du gouvernement impérial | 20,000 00 |
| | | 40,000 00 |
| 153. | Armes à feu perfectionnées (carabines "Snider" et "Henri-Martini.") | 20,000 00 |
| 154. | Canons et équippement de batterie d'artillerie de campagne | |
| 155. | Solde, entretien et équippement des batteries d'artillerie de place A et B, et des écoles d'artillerie, y compris le salaire et les allocations de l'inspecteur d'artillerie et des munitions, du commandement de la batterie A de Kingston, et du commandement de la batterie B et de l'inspecteur d'artillerie, etc., pour la province de Québec | $100,000 00 |

Les résolutions 124 à 137, inclusivement, étant lues une seconde fois, sont adoptées.

La considération des résolutions 138 à 155 inclusivement est ajournée.

Les amendements faits par le Sénat au bill (No. 24) pour amender l'acte concernant certaines Banques d'Epargnes dans les Provinces d'Ontario et Québec sont examinés et adoptés.

La Chambre alors s'ajourne, étant 1.40 A. M.

JAMES COCKBURN,
Orateur.

# AVIS DE MOTIONS

M. *Pozer*—Samedi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement d'établir une malle tri-hebdomadaire pour la paroisse St. Frédéric, dans le comté de Beauce ?

M. *Mackenzie*—Lundi prochain—Ordre de la Chambre pour des états indiquant la somme pour laquelle chaque contrat pour la construction du chemin de fer Intercolonial a été conclu ; les quantités des différentes sortes de matériaux fournis ou d'ouvrage exécuté en vertu de chaque tel contrat, tels qu'évalués par l'ingénieur en chef à l'époque où les contrats ont été conclus ; les quantités des différentes classes de matériaux transportés ou d'ouvrage actuellement exécuté ; l'étendue et l'espèce des réductions faites dans les travaux, tant dans les quantités que dans l'ouvrage même ; les réductions résultant d'un changement dans la localisation de la ligne ; l'ouvrage additionnel exécuté, les sommes payées sur chaque contrat pour les diverses classes d'ouvrage, avec les prix ; les prix pour chaque classe de matériaux ou d'ouvrage adoptés d'abord pour arriver à la somme portée au contrat, et les prix adoptés dans les évaluations du progrès de l'ouvrage.

M. *Mackenzie*—Lundi prochain—Ordre pour un état indiquant par items la dépense en rapport avec la santé publique en vertu du chap. 27 de la 35e *Victoria*.

M. *Macdonald* (Antigonish)—Demain—Adoption du 7e rapport du comité des bills privés.

No. 52.

OTTAWA, JEUDI, 15 MAI 1873.

1ère Session, 2e Parlement, 36 Vict., 1873.

# VOTES ET DELIBERATIONS

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA.

Imprimés par I. B. Taylor, 29, 31 et 33, Rue Rideau

1873.

# No. 53.

# VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, VENDREDI, 16 MAI 1873.

Trois pétitions sont présentées et mises sur la table :

La pétition des membres de l'Union des Tonneliers, de la cité de London, (Ontarior), réunis en assemblée générale est reçue et lue, cette pétition demande certains amendements à "l'Acte des Unions d'Ouvriers, 1872,"

Un message est reçu du Sénat annonçant l'adoption des bills suivants, *avec amendements*, savoir :—

Bill No. 95, Pour incorporer la compagnie de docks et d'entrepôt de la Puissance. (Sur motion de M. *Currier* les amendements en question sont adoptés.)

Bill (No. 138) Pou incorporer la compagnie canadienne et des Indes Occidentales pour le transport de la malle Royale par bateaux à vapeur.

L'hon. M. *Blanchet*, du comité spécial nommé pour aider M. l'Orateur dans l'administration de la bibliothèque du parlement, conformément aux intérêts de cette Chambre, et pour agir comme membres du comité collectif de la bibliothèque (comité formé de membres des deux Chambres,) présente le second rapport de ce comité qui est comme suit :

Les membres représentant la Chambre des Communes dans le comité conjoint de la Bibliothéque ont l'honneur de présenter un second rapport, lequel est comme suit :

En conformité des dispositions de l'Acte de 1871 à l'effet de régler le département de la bibliothèque, le comité est convenu de répartir comme suit le montant recommandé dans son premier rapport comme devant être accordé par le Parlement afin d'augmenter les traitements payables aux officiers et serviteurs de la Bibliothèque sous l'autorité du dit acte, et il soumet respectueusement cette répartition à la sanction de la Chambre.

| Charge. | Salaire actuel. | Salaire projeté. |
|---|---|---|
| Bibliothécaire | $2,500 | $2,800 |
| Assistant-Bibliothécaire | 1,800 | 2,075 |
| Premier commis de la Bibliothèque | 1,225 | 1,550 |
| Second do do do | 800 | 900 |
| Premier messager | 700 | 800 |
| Second do | 500 | 650 |

Le comité recommande de plus que l'avantage dont jouissent maintenant ou dont pourront jouir les officiers et serviteurs du Sénat et de la Chambre des Communes quant aux déductions pour les allocations de retraite soit accordé au personnel de la bibliothèque, et que toutes les sommes payables au fonds de retraite à même les traitements ci-dessus soient défrayées par le greffier à même les dépenses contingentes du Sénat.

CHAMBRE D'ORATEUR,
16 mai 1873.

L'hon. M. *Huntington*, du comité spécial nommé pour examiner la pétition relative à l'élection de Northumberland, division Est, fait rapport que le comité a jugé expédient de demander autorisation à la Chambre de s'ajourner jusqu'au deux septembre prochain, à 11 heures du matin, afin de donner au membre siégeant et aux pétitionnaires la faculter d'entrer les listes de votants qui doivent être contestées, à la demande des deux parties.—L'autorisation demandée par le comité est, en conséquence, accordée.

L'hon. M. *Fortin*, du comité spécial auquel a été renvoyée la pétition de *Joseph Bouchette*, en son nom et au nom des enfants et petits enfants de feu *Joseph Bouchette*, en son vivant arpenteur-général du Bas-Canada, présente un rapport qui est renvoyé au comité collectif des impressions des deux Chambres du parlement, afin qu'il soit imprimé pour l'usage des membres.

L'hon. M. *Tilley* présente le message suivant de Son Excellence qui est lu par M. l'Orateur :

DUFFERIN.

Le Gouverneur-Général transmet, pour l'information de la Chambre des Communes, les documents ci-joints relatifs à l'union projetée de l'Ile du Prince Edouard avec le Canada.

HOTEL DU GOUVERNEMENT,
Ottawa, le 16 mai 1873.

L'hon. M. *Mitchell*, présente le message suivant de Son Excellence qui est lu par M. L'orateur :—

DUFFERIN.

Le Gouverneur-Général transmet à la Chambre des Communes copies d'ordres en conseils et minutes des délibérations de la Cour d'enquête relativement au naufrage du vapeur l'*Atlantic*.

HOTEL DU GOUVERNEMENT,
Ottawa, le 16 mai, 1873.

L'honorable M. *Tilley* met devant la Chambre les documents relatifs à la dette contractée par la " Compagnie du Chemin de Fer du Nord du Canada," avec l'ancienne province du Canada, comme affectant le chiffre de la dette publique de cette province imputable aux provinces d'Ontario et de Québec.

L'hon. M. *O'Connor* présente la réponse à une adresse du 12 courant, demandant un état détaillé, par province, indiquant la quantité de tabac produit en Canada durant l'année qui a précédé l'imposition des droits actuels de licence et d'accise, ainsi que la quantité produite durant l'année fiscale expirée le 30 juin 1872, avec le montant perçu par le gouvernement et le coût de la perception.

L'hon. M. *Tupper* présente la réponse à une adresse du 28 avril, demandant certains papiers concernant la démission du maitre de poste à Farran's Point.

Aussi, la réponse à une adresse du 30 avril demandant copie de toute correspondance entre le gouvernement de la Puissance et les différents gouvernements des Indes Occidentales Anglaises et étrangères au sujet d'un service postal entre ces pays ; aussi, copie de toutes soumissions ou offre pour l'accomplissement de ce service.

L'hon. M. *Mitchell* présente la réponse à une adresse du 1er courant, demandant un état des rivières concédées par le gouvernement dans la province de Québec avec le privilége exclusif d'y faire la pêche à la ligne du saumon, indiquant le nom et la situation de chaque rivière, les noms, résidences et occupations de chacun des locataires ou concessionnaires des dites rivières, ainsi que la durée et le prix de chaque bail ou licence ainsi accordés.

Aussi, la réponse à une adresse du 1er courant, demandant la correspondance entre le gouvernement ou quelqu'un des ministres et certains acquéreurs de la seigneurie de Mingan au sujet de la concession qui leur a été faite du droit de pêche dans les rivières qui la traversent, ainsi que sur les eaux du golfe St. Laurent en face de la dite seigneurie. Aussi copie de tous ordres en conseil et de tous autres documents relatifs à la dite concession.

L'hon. M. *Cameron*, (Cardwell), propose que le comité spécial nommé pour examiner les déclarations de l'hon. M. *Huntingdon*, relativement au chemin de fer canadien du Pacifique, soit autorisé à siéger bien que cette Chambre ne soit pas en session à l'époque où ce comité se réunira.

L'hon. M. *Dorion* (Napierville,) propose en amendement à la précédente motion que tous les mots après " que," dans la motion première, soient biffés etque les mots suivants leur soient substitués :—" Attendu que le comité n'aura " point pouvoir d'exiger la présence des témoins, ou, s'ils sont présents, de les forcer à faire leurs dépositions, sans " l'action de la Chambre, il est essentiel, pour que l'enquête soit convenablement conduite, qu'elle soit faite dans des " circonstances qui admettent le prompt exercice de l'autorité de cette Chambre, et qu'il est, par suite, nècessaire que " la Chambre siége le jour où le comité est autorisé à s'ajourner."

Cette motion est rejetée sur la division suivante :

POUR :
Messieurs

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Anglin, | Cauchon, | Gibson, | Oliver, | Scatcherd, |
| Archibald, | Church, | Gillies, | Pâquet, | Smith, (*Peel*) |
| Bain, | Cockburn (*Muskoka*) | Harvey, | Paterson, | Snider, |
| Béchard, | Delorme, | Higinbotham, | Pelletier, | Stirton, |
| Bergin, | De St. Georges, | Holton, | Pozer, | Taschereau, |
| Blain, | Dorion, (*Drum'd et Art*) | Horton, | Prévost, | Thompson (*Haldimand*) |
| Bodwell, | Dorion (*Napierville*) | Huntington, | Richard (*Mégantic*), | Tremblay, |
| Bourassa, | Edgar, | Laflamme, | Richards, | Trow, |
| Bowman, | Findlay, | Landerkin, | Ross, (*Durham*), | White, (*Halton*) |
| Brouse, | Fiset, | Macdonald (*Glengarry*) | Ross, (*Middlesex*) | Wilkes, |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Buell, | Fleming, | Mackenzie, | Ross, (*Prince-Edouard*) | Wood, |
| Cartwright, | Fournier, | Metcalfe, | Ross (*Wellington*), | Young, (*Montréal Ouest*) |
| Casey, | Geoffrion, | Mills, | Rymal, | Young (*Waterloo*)—66 |
| Casgrain, | | | | |

CONTRE :

Messieurs

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Archambeault, | Costigan, | Gibbs, (*Ont.*, D. S.) | Mailloux, | Rochester, |
| Baby, | Crawford, | Glass, | Masson, | Ross, (*Champlain*), |
| Baker, | Cunningham, | Grover, | Mathieu, | Ryan, |
| Beaty, | Currier, | Harwood, | McAdam, | Savary, |
| Beaubien, | Cutler, | Hincks, Sir F. | McDougall | Scriver, |
| Bellerose, | Daly, | Jones, | Merritt, | Smith (*Selkirk*), |
| Benoit, | DeCosmos, | Keeler, | Mitchell, | Smith (*Westmoreland*) |
| Blanchet, | Dewdney, | Killam, | Moffatt, | Staples, |
| Bowell, | Domville, | Kirkpatrick, | Morrison, | Stephenson, |
| Brooks, | Dormer, | Lacerte, | Nathan, | Thompson (*Caribou*), |
| Brown, | Doull, | Langevin, | Nelson, | Tilley, |
| Burpee, (*St. Jean*) | Dugas, | Langlois, | O'Connor, | Tobin, |
| Burpee (*Sunbury*) | Duguay, | Lanthier, | O'Reilley, | Tourangeau, |
| Cameron (*Cardwell*) | Ferris, | LeVesconte, | Pickard, | Tupper, |
| Campbell, | Flesher, | Lewis, | Pinsonneault, | Wallace (*Albert*) |
| Carling, | Forbes, | Little, | Pope, | Wallace, (*Norfolk*), |
| Caron, | Fortin, | Macdonald, Sir J. | Ray, | Webb, |
| Carter, | Gaudet, | McDonald, (*Antig.*) | Robillard, | White (*Hastings Est*), |
| Chipman, | Gendron, | McDonald, (*Cap B.*) | Robinson, | Witton, |
| Chisholm, | Gibbs, (*Ont., D. N.*) | MacKay, | Robitaille, | Wright (*Ottawa*)—101 |
| Cluxton, | | | | |

La motion de l'honorable M. *Cameron* (Cardwel,) est alors adoptée sur la même division, (renversée.)

Sur motion de l'hon. M. *Cameron* (Cardwell,) le quatrième rapport présenté à la Chambre mercredi, le 7 courant, et émanent du comité nommé pour examiner les déclarations de l'hon. M. *Huntington* relativement au chemin de fer canadien du Pacifique, est adopté.

Sur motion du Très-Hon. Sir *John A. Macdonald*, il est *résolu*,—Que lundi prochain, après sept heures et demie P.M., les ordres du jour du gouvernement seront pris en considération et que la motion pour l'adoption du cinquième rapport du comité collectif des impressions sera prise en considération comme ordre du 'our du gouvernement.

Un message est reçu du Sénat annonçant l'adoption des bills suivants, sans amendements, savoir :

Bill (No. 136) pour incorporer la compagnie canadienne du câble transatlantique.

Bill (No. 62) pour incorporer la compagnie d'express du Canada.

Bill (No. 49) relatif aux poids et mesures.

Aussi, adoption des amendements faits par cette Chambre au bill No. 129, intitulé : " Acte pour amender l'acte 32 et 33 Vict., chap. 70, pour unir les compagnies dites : " *The Beaver and the Toronto Mutual fire insurance companies*," *sans amendement.*

La Chambre reprend l'examen des résolutions 138 à 155 inclussivement, rapportées hier par le comité des subsides.

La résolution 138 étant lue est adoptée.

L'examen des résolutions 139 à 155 inclussivement est remis.

Les résolutions adoptées en comités des subsides, samedi, le 26 avril, sont rapportées, comme suit :

PHARES ET SERVICE COTIER.

| | | | |
|---|---|---|---|
| 156. | Construction de phares, sifflet d'alarme, etc | | $120,000 00 |
| 157. | 1. Salaires et allocations | 134,617 50 | |
| | 2. Huile—93,000 gallons, pétrole | 20,770 00 | |
| | 3. Entretien, réparations ordinaires et extraordinaires des phares, phares-flottants, sifflets d'alarme à vapeur, bouées et balises, stations de signaux, etc | 177,200 00 | |
| | 4. Vapeur *Richelieu*, entretien et réparation | 8,864 00 | |
| | 5. Goëlette pour livrer le charbon et autres provisions aux phares et sifflets d'alarme à vapeur | 8,000 00 | |
| | | | 349,451 50 |
| 158. | Maison de la Trinité, Québec | | 7,995 00 |
| 159. | Pour faire face aux salaires et dépenses contingentes pour les services maintenant rendus par la Maison de la Trinité de Montréal | | 5,903 00 |
| 160. | Pour enlever les débris de la barque *Chryseis* qui a sombré à St. Jean Port-Joli, province de Québec | | 1,000 00 |
| 161. | Etablissement de secours aux îles de Sable et aux Phoques | | 8,000 00 |
| 162. | Phare du Cap Race | | 300 00 |

PÊCHERIES.

*Salaires et déboursés des officiers des pêcheries et garde-pêche.*

| | | | |
|---|---|---|---|
| 163. | 1. Ontario | 7,400 00 | |
| | 2. Québec | 8,000 00 | |
| | 3. Nouvelle-Ecosse | 9,755 00 | |
| | 4. Nouveau-Brunswick | 7,080 00 | |
| | | | 32,235 00 |

| | | |
|---|---|---|
| 164. | Entretien et réparations de la goëlette *La Canadienne* | $ 9,000 00 |
| 165. | Passes-migratoires et bancs d'huîtres | 10,600 00 |
| 166. | Inspection des bateaux à vapeur | 10,850 00 |

Les résolutions 156 à 164, inclusivement, étant lues une seconde fois, sont adoptées.

La résolution 165 étant lue une seconde fois.

M. *McKenzie*, propose que la dite résolution ne soit pas adoptée, mais qu'elle soit renvoyée au comité des subsides avec instruction d'y ajouter les mots suivants : " que, dans l'opinion de cette Chambre, le système établi à la Nouvelle-Ecosse pour l'usage et la protection des pêcheries doit être admis dans les autres provinces."

Et des débats s'ensuivant, la dite motion est retirée, du consentement de la Chambre.

La dite résolution est alors adoptée.

La résolution 166, ayant été lue une seconde fois, est adoptée.

Les résolutions adoptées en comité des subsides: mardi le 29 avril, sont rapportées comme suit:

SAUVAGES.

| | | | |
|---|---|---|---|
| 167. | Allocation annuelle aux Sauvages, Québec | | $400 00 |
| 168. | do do Nouvelle-Ecosse | | 3,300 00 |
| 169. | do do Nouveau-Brunswick | | 3,200 00 |
| 170. | Achat de couvertures de laine pour les Sauvages âgés et infirmes, Ontario et Québec, et leur transport | | 1,600 00 |
| 171. | Annuités payables aux Sauvages des Territoires du Nord-Ouest, en vertu du Traité No. 1, savoir :— | | |
| | 1. Bande de la Rivière à la Tête Cassée, 93 personnes | 279 00 | |
| | 2. do du Fort Alexandre, 320 personnes | 960 00 | |
| | 3. Sauvages du Fort Garry, 233 personnes | 699 00 | |
| | 4. do de Pembina, 312 personnes | 936 00 | |
| | 5. Bande du Portage la Prairie, 425 personnes | 1,275 00 | |
| | 6. do de St. Pierre, 1493 personnes | 4,479 00 | |
| | | | 8,628 00 |
| 172. | Annuités payables aux Sauvages des Territoires du Nord-Ouest, en vertu du Traité No. 2 :— | | |
| | 1. Bandes de la Rivière Fairford, 299 personnes | 897 00 | |
| | 2. Bande du Lac Manitoba, 160 personnes | 480 00 | |
| | 3. Bandes de Riding Mountain, Fort Ellice et Lac Dauphin, 113 personnes | 339 00 | |
| | 4. Bandes de la R. de la P. d'Eau et aux Grues, 176 personnes | 528 00 | |
| | 5. Bande de la Rivière Berens, 447 personnes | 1,341 00 | |
| | 6. Bandes du Fort Francis, Lac à la Pluie et bandes voisines, 1,000 personnes | 3,000 00 | |
| | | | 6,585 00 |
| 173. | Traitements des commissaires des Territoires du Nord-Ouest, assistant-commissaires, agents, interprètes, instituteurs et officiers de santé. Frais de route des commissaires et agents, fourniture de bureau, médecines et dépenses contingentes | | 10,900 00 |
| 174. | Approvisionnements pour les Sauvages se rendant pour recevoir les annuités, et en d'autres occasions | | 5,000 00 |
| 175. | Instruments aratoires, etc., pour être donnés aux chefs qui n'en ont pas encore reçus. | | 1,500 00 |
| 176. | Pour faire face aux dépenses se rattachant aux traités devant être faits avec les tribus de Sauvages sur la Saskatchewan | | 10,000 00 |
| 177. | Pour payer les dépenses se rattachant aux Sauvages, Colombie Britannique | | 29,000 00 |

DIVERS.

| | | |
|---|---|---|
| 178. | Impression de la *Gazette Officielle* | 3,330 00 |
| 179. | Frais de port de la do | 1,200 00 |
| 180. | Impressions diverses | 5,000 00 |
| 181. | Dépenses imprévues devant être faites en vertu d'un arrêté du conseil, et leur compte détaillé sera mis devant le parlement durant les premier quinze jours de la prochaine session | 30,000 00 |
| 182. | Dépenses à faire pour connaître l'heure exacte à Ottawa, et faire tirer le coup de canon de midi | 400 00 |
| 183. | Pour l'achat et l'entretien de bateau et de ceintures de sauvetage. Récompenses dans le sauvetage de personnes et enquête relatives aux naufrages et accidents | 9,400 00 |
| 184. | Commutation au lieu d'une remise de droit sur articles importés pour l'usage de l'armée et de la marine devant être faite par un arrêté du conseil | 10,000 00 |
| 185. | Examen et classement des capitaines et seconds de navire (marine marchande) | 7,000 00 |
| 186. | La moitié de la dépense faite par l'Angleterre se rattachant aux explorations du tracé de la frontière entre le Canada et les Etats-Unis, d'Amérique, 49ème paralelle de latitude nord | 120,000 00 |
| 187. | La moitié de la dépense pour exploration du tracé de la ligne de frontière entre Ontario et les territoires du Nord-Ouest (à revoter) | 12,000 00 |
| 188. | Arpentages à Manitoba, territoire du Nord-Ouest | $250,000 00 |
| 189. | Solde et entretien des troupes fédérales à Manitoba, savoir: 343 officiers, sous-officiers et soldats, y compris les frais de casernement, dépenses contigentes, etc | 140,000 00 |

190. Magasins de milice de réserve, troisième et dernier versement dû au gouvernement impérial sur achat de munitions, lors du retrait des troupes régulières en 1870-71. $144,906 00

PERCEPTION DU REVENU.

*Douanes.*

191. Traitement et dépenses contingentes aux différents ports, savoir :—

| | | | |
|---|---|---|---|
| 1. | Dans la province | d'Ontario | $187,246 25 |
| 2. | do | Québec | 176,214 00 |
| 3. | do | Nouveau-Brunswick | 79,736 50 |
| 4. | do | Nouvelle-Ecosse | 97,240 25 |
| 5. | do | Manitoba et le Territoire du Nord-Ouest | 11,800 00 |
| 6. | do | Colombie Britannique | 24,000 00 |
| 7. | Traitements et frais de route des inspecteurs des ports | | 11,000 00 |
| | | | 587,237 00 |

192. Dépenses contingentes du bureau principal, pour impressions, papeterie, annonces, télégrammes, etc., pour les différents ports d'entrée..... 15,000 00

Les résolutions 167 à 178, inclusivement, étant lues une seconde fois, sont adoptées.

Résolution 179.—Frais de poste pour la *Gazette du Canada*, $1200 ; cette résolution ayant été lue une seconde fois,

Sur motion de l'hon. M. *Tilley*, la somme de $1,200 est biffée et on y substitue celle de $400.

La dite résolution est alors adoptée comme suit :

179. Frais de poste pour la *Gazette du Canada* ..... $400 00

Les résolutions 180 à 192, inclusivement, étant lues une seconde fois, sont adoptées.

Les résolutions adoptées en comité des subsides, jeudi, le 1er du courant, sont rapportées, lues une seconde fois, et adoptées, et sont comme suit :

*Revenu de l'Intérieur.*

| | | |
|---|---|---|
| 193. | Traitement des officiers et inspecteurs de l'accise | $157,700 00 |
| 194. | Frais de route, loyer, combustible, papeterie, frais de port, meubles, etc | 37,500 00 |
| 195. | Service pour la prévention de la contrebande | 4,000 00 |
| 196. | Pour pourvoir au service extérieur du département de l'accise, selon qu'il sera jugé nécessaire | 6,400 00 |
| 197. | Pour payer les percepteurs dans le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse, allocation sur droits perçus par eux, estimée à | 2,700 00 |
| 198. | Pour payer les dépenses se rattachant aux poids et mesures | 10,000 00 |

*Inspection du bois.*

| | | |
|---|---|---|
| 199. | Salaires et dépenses contingentes du bureau des inspecteurs-mesureurs de bois | $78,000 00 |

*Travaux Publics.*

Entretien et réparation :—

| | | |
|---|---|---|
| 200. | Salaires et dépenses contingentes des officiers préposés aux canaux | 28,970 00 |
| 201. | Perception des droits de glissoires et d'estacades | 13,875 00 |
| 202. | Ontario et Québec | 435,000 00 |
| 203. | Chemin de fer Intercolonial et autres chemins dans la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick | 1,559,000 00 |
| 204. | Lignes télégraphiques, Colombie Britanniques | 33,000 00 |

*Bureau Post.*

205. Service postal d'Ontario et Québec :—

| | | |
|---|---|---|
| 1. | Chemin de fer Grand Tronc | 167,000 00 |
| 2. | Chemin de fer Grand Oriental | 45,000 00 |
| 3. | Autres chemins de fer | 90,000 00 |
| 4. | Service par bateaux-à-vapeur | 40,000 00 |
| 5. | Service postal par voie de mer | 10,000 00 |
| 6. | Diligence et autres transports ordinaires | 270,000 00 |
| 7. | Trait. des officiers du service extérieur,—Inspecteur, maître de poste, commis, bureau de poste de cités, commis de chemin de fer, etc. | 280,000 00 |
| 8. | Y compris divers bureaux de poste de cités | 72,000 00 |
| | Service postal de la Nouvelle-Ecosse :— | |
| 9. | Chemin de fer | 20,000 00 |
| 10. | Service par bateaux-à-vapeur | 2,000 00 |
| 11. | Diligence et autres transports ordinaires | 80,000 00 |
| 12. | Traitement des officiers du service extérieur | 30,000 00 |
| 13. | Divers | 12,000 00 |
| | Service postal du Nouveau-Brunswick :— | |
| 14. | Chemins de fer | 20,000 00 |
| 15. | Service par bateaux-à-vapeur | 6,000 00 |
| 16. | Diligence et autres transports ordinaires | 44,000 00 |
| 17. | Traitement des officiers du service extérieur | 30,000 00 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 18. | Divers | $12,000 00 | |
| | Service postal de Manitoba :— | | |
| 19. | Diligence et autres transports ordinaires | 14,000 00 | |
| 20. | Traitement des officiers du service extérieur | 4,000 00 | |
| 21. | Divers | 2,000 00 | |
| | Service postal de la Colombie Britannique :— | | |
| 22. | Service par batcaux-à-vapeur | 18,000 00 | |
| 23. | Diligence et autres transports ordinaires | 37,000 00 | |
| 24. | Traitement des officiers du service extérieur | 9,000 00 | |
| 25. | Divers | 2,000 00 | |
| | | | 1,316,000 00 |

PETIT REVENUS.

206. Pour faire face aux dépenses en rapport avec ce que ci-dessus ..... 10,000 00

GOUVERNEMENT CIVIL.

12. Pour faire face aux salaires du personnel du département des Travaux Publics. ..... 41,360 00

FRAIS D'ADMINISTRATION.

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 1. | 1. | Inspecteur des finances | 2,600 00 | |
| | 2. | Bureau de l'assistant-receveur-général, Toronto | 6,000 00 | |
| | 3. | " " Montréal | 5,500 00 | |
| | 4. | Auditeur et " Halifax, N.-E. | 10,500 00 | |
| | 5. | " " St. Jean, N.-B | 7,500 00 | |
| | 6. | " " Fort Garry | 4,000 00 | |
| | 7. | " " Victoria, C.B | 9,000 00 | |
| | 8. | Caisse d'épargne de la campagne, Nouveau-Brunswick, Nouvelle Ecosse et Colombie Britannique | 3,450 00<br>4,000 00<br>1,000 00 | |
| | 9. | Tenure seigneuriale et commission | 6,000 00 | |
| | | | | 59,550 00 |

La résolution adoptée en comité des subsides, vendredi, le 2 courant, est rapportée, lue une seconde fois et adoptée, comme suit :

GOUVERNEMENT CIVIL.

207. Agents des départements de la marine, des pêcheries et des Travaux Publics, Victoria, C. B., et dépenses contingentes ..... 6,000 00

Les résolutions adoptées en comité des subsides, samedi, le 3 sont rapportées, lues une seconde fois et adoptées, comme suit :

POLICE.

| | | | |
|---|---|---|---|
| 209. | Police de rade, Québec, pour augmenter son effectif | 7,700 00 | |
| 210. | do Montréal, do do | 3,300 00 | |
| | | | 11,000 00 |

LEGISLATION.

211. Crédit supplémentaire pour l'impression et la reliure des statuts, qui étaient plus volumineux qu'on ne s'y attendait ..... 4,500 00

ARTS, AGRICULTURE ET STATISTIQUES.

212. Pour subvenir aux frais encourus pour publier les annales des brevets d'invention ..... 2,000 00

TRAVAUX ET EDIFICES PUBLICS.

*(Imputable sur le capital.)*

213. Nouvelle aide pour construire le chemin de fer des mines de fer de l'Acadie, Londonderry, N.-E., jusqu'à la voie de l'Intercolonial.. 4,000 00
214. Chemin de fer Intercolonial, 100 wagons-plateformes ..... 67,125 00

TRAVAUX ET EDIFICES PUBLICS.

*(Imputable sur le revenu.)*

| | | | |
|---|---|---|---|
| 216. | Chemin de la Rivière-Rouge | 46,000 00 | |
| 217. | Réparations, etc., édifices publics | 35,000 00 | |
| 218. | Edifices publics en général | 5,000 00 | |
| | | | 86,000 00 |

SERVICE SUR MER ET A L'INTÉRIEUR ET PAR PAQUEBOTS.

219. Autre somme requise pour subvenir à l'entretien des steamers et aux grands radoubs du *Sir James Douglas* ..... 5,000 00

PÉNITENCIERS.

(*Pénitencier de Québec.*)

220. Autre somme requise durant l'année fiscale :—
Pour salaires et entretien..... $15,000 00
Organisation..... 34,910 00 — 49,910 00

PHARES ET SERVICE COTIER.

221. Salaires des gardiens de phares et entretien des phares, etc. :—
Nouvelle-Ecosse..... 8,500 00
En bas de Québec..... 5,000 00
Entre Québec et Montréal (y compris radoub du vapeur *Richelieu*)... 5,000 00 — 18,500 00

PERCEPTION DU REVENU.

*Douanes.*

222. Pour faire face à l'augmentation probable de dépense au port de Montréal et aux autres principaux ports du Canada..... 10,000 00

ITEMS DE DÉPENSES IMPRÉVUES.

(*Vide* Comptes Publics de 1871–72, partie ii, page 437.)

NOUVELLES PENSIONS DE MILICIENS.

223. Excédant de la dépense sur le crédit..... 80 00

SERVICE SUR MER ET A L'INTÉRIEUR ET PAR PAQUEBOTS.

224. Ligne Allan d'Halifax à Cork—Excédant de la dépense sur le crédit..... 0 64

PERCEPTION DU REVENU.

*Travaux Publics.*

226. Chemin de fer du Nouveau-Brunswick—Excédant de la dépense sur le crédit..... 50,752 08
227. Ontario et Québec, frais d'entretien—Excédant de la dépense sur le crédit..... 1,577 42 — 52,329 50

Les résolutions adoptées en comité des subsides, samedi, le 10 du courant, sont rapportées, lues une seconde fois, et adoptées, comme suit :

TRAVAUX ET EDIFICES PUBLICS.

(*Imputables sur le revenu.*)

228. Pour achat de terrain nécessaire à l'entrepôt d'examen, Montréal—(à payer pour le compte du service de 1872-73..... 78,843 20

LEGISLATION.

229. Carte pour l'usage du comité des chemins de fer..... $2,800 00

OBSERVATOIRES ET EXPLORATION GÉOLOGIQUE.

230. Pour l'achat d'un foret à pointe de diament..... $6,000 00
231. Pour les stations à signaux et sémaphores du Cap de Gaspé à la Pointe-aux-Pères, et les signaux télégraphiques annonçant l'approche des tempêtes, de la Pointe aux Lépreux à St. Jean, N.-B..... 4,000 00 — 10,000 00

HOPITAUX DE LA MARINE.

232. Subvention à l'hôpital de la marine, Kingston, Ontario..... 500 00
233. Pour l'acquisition d'un édifice devant servir d'hôpital à Arichat, N.-E. 1,000 00 — 1,500 00

PENSIONS.

(*Nouvelle pensions de miliciens.*)

234. Pour accorder une pension à Mary Hannah Tempest, veuve de feu le Dr. Tempest, et à son enfant, en considération de la mort de son fils, Wm. Fairbanks Tempest, de qui elle dépendait pour vivre, et qui fut tué à Ridgeway, le 2 juin 1866..... 298 00

TRAVAUX ET EDIFICES PUBLICS.

(*Imputable sur le capital.*)

235. Chemins de fer Intercolonial :—
1. Terminus en eau profonde à la Pointe-aux-Pères (à revoter). 250,000 00
2. Construction de nouveaux bureaux, Moncton, habitations pour les ouvriers, embranchement et voisins d'évitement, approvisionnement d'eau, etc..... 99,000 00
3. Herses à neige et clôture..... 40,000 00 — 389,000 00

TRAVAUX ET ÉDIFICES PUBLICS.

(*Imputable sur le revenu.*

| | | | |
|---|---|---|---|
| 237. | Chemins de fer :— | | |
| | 1. Quai du chemin de fer (Dalhousie) | $6,000 00 | |
| | 2. Embranchement de Spring Hill (Intercolonial) | 6,000 00 | |
| | | | 12,000 00 |
| 238. | Canaux :— | | |
| | Canal Rideau | | 12,000 00 |
| 239. | Améliorations des rivières :— | | |
| | 1. Pour faire enlever des chaînes et ancres, fleuve St. Laurent | 10,000 00 | |
| | 2. Pour faire enlever les dosses, etc., rivière des Outaouais | 25,000 00 | |
| | | | 35,000 00 |
| 240 | Edifices Publics :— | | |
| | 1. Bureau de poste d'Hamilton (somme additionnelle) | 9,000 00 | |
| | 2. Hôtel du gouvernement (Fort Garry) | 10,000 00 | |
| | 3. Edifices pour les douanes, travaux publics, marine et pêcheries et finances, Colombie Britannique | 25,060 00 | |
| | | | 44,000 00 |
| 241. | Glissoires et estacades :— | | |
| | Riv. des Outaouais, Estacades aux rapides des Chenaux | | 16,000 00 |
| 242. | Havres et quais :— | | |
| | 1. Quai et phare, Baie St. Paul | $6,000 00 | |
| | 2. Grande Tracadie | 6,000 00 | |
| | 3. Havre de Kincardine | 10,000 00 | |
| | 4. Cow-Bay—solidification du brise-lame | 10,000 00 | |
| | 5. Inverhuron—débarcadère | 6,000 00 | |
| | 6. Détroit du Petit Bras d'Or, Cap Breton | 6,000 00 | |
| | 7. Port Albert, Lac Huron | 6,000 00 | |
| | 8. Ports George et Williams | 3,500 00 | |
| | 9. Havre de Napanee, enlèvement d'obstructions à l'entrée du | 5,000 00 | |
| | 10. Anse-aux-Harengs, N.-B | 5,000 00 | |
| | 11. Rivière-au-Saumon et havre de Plymouth—abri pour les navires | 5,000 00 | |
| | 12. Victoria, C.-B.,—amélioration à l'entrée | 6,000 00 | |
| | 13. Baie de Chedabouctou—brise-lame à l'étang Porpers | 5,000 00 | |
| | 14. Rivière Richelieu, jetées à l'entrée de Chambly, et enlèvement de cailloux dans le chenal de la rivière, et aux abords du canal | 16,000 00 | |
| | 15. Brise lame de l'anse de Green | 2,500 00 | |
| | 16. Havre de Cobourg relevé et travaux (pourvu que les autorités locales emploient une égale somme | 25,000 00 | |
| | 17. Ile de Pictou | 2,000 00 | |
| | 18. Havre de Belleville, enlèvement d'obstructions à l'entrée du | 5,000 00 | |
| | 19. Quai et phare de Hillsborough | 1,500 00 | |
| | 20. Quai de Digby—pour le compléter | 2,500 00 | |
| | 21. Havre de Meaford, lac Huron | 15,000 00 | |
| | 22. Grand Etang, Cap Breton—ouverture de la grève | 2,000 00 | |
| | 23. Quai de Port Hood | 500 00 | |
| | 24. Baie Gabarous, Cap Breton | 2,000 00 | |
| | 25. Havre de Goderich, pour renouveler les docks (les autorités locales devant fournir pareille somme | 20,000 00 | |
| | 26. Miramichi | 15,000 00 | |
| | 27. Port Maitland, pour compléter les travaux | 1,000 00 | |
| | | | 189,500 00 |

Les résolutions adoptées en comité des subsides mercredi, le 14 du courant, sont rapportées, lues une seconde fois, et adoptées, comme suit :

SERVICE A LA VAPEUR SUR MER ET A L'INTÉRIEUR.

*Subventions postales.*

| | | |
|---|---|---|
| 243. | Augmentation du service postal, entre l'Ile du Prince-Edouard, Pictou et Hawkesbury | 600 00 |
| 244. | Communication à la vapeur, de Sarnia au lac Supérieur | 6,250 00 |

Les résolutions adoptées en comité des subsides, hier, sont rapportées, comme suit :

ADMINISTRATION DE LA JURTICE.

| | | |
|---|---|---|
| 208. | Pour pourvoir à l'administration de la justice dans Manitoba, les Territoires du Nord-Ouest et la Colombie Britannique | 25,000 00 |
| 215. | Exploration du chemin de fer du Pacifique | 350,000 00 |
| 225. | Excédant de la dépense sur l'appropriation pour l'exploration du chemin de fer du Pacifique | 19,576 48 |
| 236. | Exploration du chemin de fer du Pacifique | 500,000 00 |

*Remorquage.*

| | | |
|---|---|---|
| 245 | Richibouctou et Miramichi | 4,500 00 |

PHARES ET SERVICE COTIER.

| | | | |
|---|---|---|---|
| 246. | Constructions : | | |
| | 1. Reconstruction du phare et habitation à Digby Gut, N.-E., récemment détruit par le feu | $5,000 00 | |
| | 2. Habitation du gardien, Mouton, N. E | 600 00 | |
| | 3. Cloche d'alarme, cap Beald, C. B | 2,000 00 | |
| | 4. Phare, Long Island, Frontenac, Ontario | 1,000 00 | |
| | | | 8,600 00 |
| 247. | Entretien, etc : — Pour fonder un établissement de secours au Cap Canso, comté de Guysboro' N. E | | 150 00 |

SAUVAGES.

| | | |
|---|---|---|
| 248. | Pour acheter du bétail et des instruments aratoires pour les Sauvages du Nord-Ouest, conformément au traité | 8,500 00 |

DIVERS.

| | | | |
|---|---|---|---|
| 249. | Pour rembourser la somme reçue du shérif et provenant de la vente de quantités de pierres illégalement saisies sur les chemins d'York. | $6,142 09 | |
| 250. | Pour faire soumettre à l'épreuve les spiritueux, tel que recommandé par le comité auquel ont été renvoyées les pétitions en faveur de la prohibition | 500 00 | |
| | | | 6,642 09 |

PERCEPTION DU REVENU.

*Revenu de l'Intérieur.*

| | | |
|---|---|---|
| 251. | Pour subvenir aux dépenses résultant de l'inspection des poids et mesures | 10,000 00 |

Les résolutions 208, 215 et 225 ayant été lues une seconde sont respectivement adoptées.

La résolution 236 ayant été lue une seconde fois ;

M. *Mackenzie* propose que cette résolution ne soit pas adoptée ; cette proposition est rejetée sur division.

Et la Chambre continuant de siéger jusqu'à minuit ;

Samedi, 17 mai 1873.

M. *Wood* propose que la dite résolution soit amendée en y ajoutant les mots suivants :

" Pourvu toutefois que ces deniers seront pris sur la somme de $1,000,000 maintenant en caisse chez le receveur général, et sous le contrôle du Parlement." Cette proposition est rejetée sur la division suivante :

POUR :

Messieurs

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Anglin, | De St. George, | Higinbotham, | Oliver, | Smith (*Peel*) |
| Archibald, | Edgar, | Holton, | Paterson, | Taschereau, |
| Bain, | Findlay, | Horton, | Pelletier, | Thompson, (*Haldimand*) |
| Bowman, | Fiset, | Landerkin, | Richard (*Mégantic*) | White (*Halton*), |
| Buell, | Fleming, | Macdonald, (*Glengarry*) | Ross (*Middlesex*), | Wilkes, |
| Casey, | Fournier | Mackenzie, | Ross (*Prince-Edouard*), | Young, (*Montréal ouest*) |
| Casgrain, | Gillies, | Mercier, | Ross (*Wellington*), | Young (*Waterloo*).—39. |
| Delorme | Harvey, | Mills, | Scatcherd, | |

CONTRE :

Messieurs

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Baker, | Costigan, | Hincks, Sir F. | McAdam, | Ryan, |
| Bellerose, | Crawford, | Keeler, | Mitchell, | Savary, |
| Benoit, | Cunningham, | Killam, | Moffatt, | Scriver, |
| Blanchet, | Cutler, | Kirkpatrick, | Morrison, | Smith, (*Selkirk*), |
| Bowell, | Dewdney, | Lacerte, | Nathan, | Staples, |
| Burpee, (*St. Jean*) | Dormer, | Langevin, | Nelson, | Stephenson, |
| Cameron (*Cardwell*) | Duguay, | Langlois, | O'Reilley, | Thompson (*Caribou*) |
| Campbell, | Forbes, | Lanthier, | Pickard, | Tilley, |
| Carling, | Fortin, | Macdonald Sir John), | Pope, | Tourangeau, |
| Caron, | Gaudet, | McDonald (*Cap-B.*) | Robillard, | Tupper, |
| Carter, | Gendron, | MacKay, | Robinson, | Wallace (*Norfolk*), |
| Chipman, | Gibbs, (*Ont.*, D. S.) | Masson, | Robitaille, | White (*Hastings Est*), |
| Chisholm, | Glass, | Mathieu, | Ross (*Champlain*), | Witton. —67. |
| Coffin, | Harwood, | | | |

La dite résolution est alors adoptée sur division :

Les résolutions 245 à 248, inclusivement, ayant été lues une seconde fois, sont respectivement adoptées.

La résolution 249 ayant été lue une seconde fois ;

M. *Oliver* propose que la dite résolution soit amendée en ajoutant à la fin, les mots suivants : " Pourvu qu'on obtienne, au préalable, l'assentiment des gouvernements de Québec et d'Ontario au sujet de ces paiements." Cet amendement est rejeté sur la division suivante :

POUR :

Messieurs

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Anglin, | Edgar, | Holton, | Oliver, | Smith (*Peel*), |
| Archibald, | Findlay, | Horton, | Paterson, | Taschereau, |
| Bain, | Fiset, | Landerkin, | Pelletier, | Thompson (*Haldim'd*), |
| Bowman, | Fleming, | Macdonald (*Glengarry*) | Richard (*Mégantic*), | White (*Halton*) |
| Buell, | Fournier, | Mackenzie, | Ross (*Middlesex*), | Wilkes, |
| Casey, | Gillies, | Mercier, | Ross (*Prince-Edouard*) | Young (*Montréal Ouest*) |
| Delorme, | Harvey, | Mills, | Scatcherd, | Young (*Waterloo*(—37 |
| De St. George, | Higinbotham, | | | |

CONTRE :

Messieurs

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Baker, | Coffin, | Hincks, (Sir F.) | Mitchell, | Savary, |
| Bellerose, | Costigan, | Kecler, | Moffatt, | Smith (*Selkirk*) |
| Benoit, | Crawford, | Killam, | Morrison, | Staples, |
| Blanchet, | Dewdney, | Lacerte, | Nathan, | Stephenson |
| Bowell, | Dormer, | Langevin, | Nelson, | Thompson (*Caribou*) |
| Burpee (*St. Jean*), | Duguay, | Lanthier, | O'Reilly, | Tilley, |
| Campbell, | Forbes, | Macdonald (Sir John), | Pope, | Tourangeau, |
| Carling, | Gaudet, | McDonald (*Cap B.*) | Robillard, | Tupper, |
| Caron, | Gendron, | MacKay, | Robinson, | Wallace (*Norfolk*), |
| Carter, | Gibbs (*Ontario* D. S. | Masson, | Robitaille, | White (*Hastings Est*) |
| Chipman, | Glass, | Mathieu, | Ross (*Champlain*), | Witton—59. |
| Chisholm, | Harwood, | McAdam, | Ryan | |

L'hon. M. *Holton* propose que les mots suivants soient ajoutées à la dite résolution : "Pourvu que la dite saisie soit déclarée illégale par une cour de justice de juridiction compétente." Proposition rejetée sur la division suivante :

POUR :

Messieurs

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Anglin, | Edgar, | Holton, | Oliver, | Smith (*Peel*), |
| Archibald, | Findlay, | Horton, | Paterson, | Taschereau, |
| Bain, | Fiset, | Landerkin, | Pelletier, | Thompson (*Haldimand*) |
| Bowman, | Fleming, | Macdonald (*Glengarry*) | Richard (*Mégantic*), | White (*Halton*), |
| Buell, | Fournier, | Mackenzie, | Ross (*Middlesex*), | Wilkes, |
| Casey, | Gillies, | Mercier, | Ross (*Prince Edouard*, | Young (*Montréal Oaest*) |
| Delorme, | Harvey, | Mills, | Scatcherd, | Young (*Waterloo*)—37. |
| De St. George, | Higinbotham, | | | |

CONTRE.

Messieurs.

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Baker, | Coffin, | Hincks Sir F. | Mitchell, | Savary, |
| Bellerose, | Costigan, | Keeler, | Moffatt, | Smith (*Selkirk*), |
| Benoit, | Crawford, | Killam, | Morrison, | Staples, |
| Blanchet, | Dewdney, | Lacerte, | Nathan, | Stephenson, |
| Bowell, | Dormer, | Langevin, | Nelson, | Thompson (*Caribou*), |
| Burpee (*St. Jean*), | Duguay, | Lanthier, | O'Reilly, | Tilley, |
| Campbell, | Forbes, | Macdonald Sir John. A. | Pope, | Tourangeau, |
| Carling, | Gaudet, | McDonald (*Cap B.*) | Robillard, | Tupper, |
| Caron, | Gendron, | MacKay. | Robinson, | Wallace (*Norfolk*), |
| Carter, | Gibbs (*Ont. D. S.*), | Masson, | Robitaille, | White (*Hastings Est.*) |
| Chipman, | Glass, | Mathieu, | Ross (*Champlain*), | Witton—59. |
| Chisholm, | Harwood, | McAdam, | Ryan, | |

Le bill (No. 140) relatif à l'engagement des matelots est pris en considération en comité général, amendé, rapporté, adopté, lu une troisième fois, et passé.

Le bill du Sénat (No. 143,) intitulé : "Acte pour amender l'acte relatif à la milice et à la défense du Canada," est pris de nouveau en considération, en comité général, amendé, rapporté, adopté, lu une troisième fois, et passé.

L'ordre du jour prescrivant que la Chambre se forme en comité général pour considérer certaines résolutions pourvoyant à l'émission de débentures du Canada, au montant de $1,200,000 en faveur de la commission du havre de Québec, étant lu ;

L'hon. M. *Tilley* informe la Chambre que Son Excellence ayant pris connaissance de la question qui fait l'objet de ces résolutions, recommande les dites résolutions à la Chambre.

La Chambre se forme en comité.

(*En comité.*)

Les résolutions suivantes sont adoptées :—

1. *Résolu*, qu'il est expédient d'autoriser le gouverneur en conseil à ordonner l'émission des débentures, portant intérêt au taux de cinq pour cent, au montant de la somme de $1,200,000 en faveur de la commission du havre de Québec, à être employée comme suit :

(1) Toute partie de cette somme qu'il sera nécessaire d'appliquer au rachat des effets publics non payés, émis par les commissaires, et rapportés pour être rachetés, l'intérêt devant cesser sur ceux qui ne seront pas ainsi apporté avant le 10 octobre 1873.

(2) La balance devant être avancée au besoin pour faire face aux paiements à faire pour les améliorations au dit havre, ces améliorations ayant, au préalable, été sanctionnées par le gouverneur en conseil, sur le rapport collectif du ministre de la Marine et des Pêcheries et du ministre des Travaux Publics.

2. *Résolu*, Que sur le paiement ou l'avance de toute somme quelconque par le gouvernement pour aucun des objets susdits, les commissaires du dit havre déposeront entre les mains du receveur-général leurs propres bons portant intérêt aux taux de cinq pour cent, avec un pour cent pour le fonds d'amortissement, pour le même montant ; le compte du fonds d'amortissement ainsi établi devant être tenu par le receveur-général comme étant un compte spécial, et l'intérêt, au taux de cinq pour cent par année, devant être alloué sur tous montants reçus de ce fonds, ou les placements de ces montants devant être faits de temps à autres en effets publics approuvés par le ministre des finances.

3. *Résolu*, Qu'il est expédient de décréter que si en aucun temps le revenu des commissaires du dit havre est insuffisant, après le paiement de leurs dépenses courantes pour l'entretien et les réparations, pour payer l'intérêt et le fonds d'amortissement susdit au gouvernement, le gouverneur en conseil pourra augmenter les droits de havre alors payables de manière à permettre aux commissaires de payer l'intérêt et le fonds d'amortissement susdits.

Résolutions à rapportés.

---

Rapport à recevoir, à la prochaine réunion de la Chambre, aujourd'hui.

Le bill (No. 93.) pour amender de nouveau " l'Acte pour pourvoir à l'amélioration et l'administration du havre de Québec," est lu une seconde fois et renvoyé au comité général à la prochaine réunion de la Chambre aujourd'hui.

Sur motion du Très-Honorable Sir *John A. Macdonald*, l'ordre du jour prescrivant que la Chambre se forme en comité général pour considérer certaines résolutions proposées déclarant qu'il est expédient d'accorder compensation à la province du Nouveau-Brunswick pour pertes encourues par suite de l'abolition du droit d'exportation sur le bois de service, est retiré.

Les amendements faits par le Sénat au bill (No. 138,) pour " incorporer la compagnie canadienne et des Indes Occidentales pour le transport de la malle Royale par bateau à vapeur," est pris en considération et adopté.

La chambre s'ajourne à 1 h. 30 m. A. M.

JAMES COCKBURN,
Orateur.

---

# AVIS DE MOTIONS

L'hon. M. *Tilley* propose que prochain cette Chambre se forme en comité général pour examiner les résolutions suivantes relatives à l'admission projetée de la province de l'Ile du Prince-Edouard dans la Confédération canadienne et le message de Son Excellence le Gouverneur-Général, reçu ce jour, à ce sujet : Qu'il est expédient de décréter que :

1. Le Canada sera responsable des dettes et obligations de l'Ile du Prince-Edouard existantes à l'époque de l'Union.

2. En considération des dépenses considérables autorisées par le parlement du Canada, pour la construction du chemin de fer et de canaux, et en vue de la possibilité de régler les arrangements financiers entre le Canada et les diverses provinces formant actuellement partie de la Confédération, et vu la position isolée et exceptionnelle de l'Ile du Prince-Edouard, cette colonie aura droit, en entrant dans l'Union, à encourir une dette égale à cinquante dollars par tête de sa population telle qu'indiquée par les tableaux du recensement de 1871, c'est-à-dire quatre millions sept cent un mille cinquante piastres, ($4,701,050).

3. L'Ile du Prince Edouard n'ayant pas contracté de dettes égales à la somme mentionnée dans la résolution précédente, aura droit de recevoir du gouvernement général, en paiements semi-annuels et d'avance, un intérêt de cinq pour cent par année sur la différence, établie de temps à autre, entre le montant réel de sa dette et le montant de la dette autorisée comme il est dit plus haut, savoir : quatre millions sept cent un mille cinquante piastres ($4,701,050).

4. L'Ile du Prince Edouard sera redevable au Canada du montant (s'il y en a,) dont sa dette publique et ses obligations à l'époque de l'Union, pourra excéder quatre millions sept cent un mille cinquante piastres ($4,701,050,) et devra payer intérêt au taux de cinq pour cent par année sur cet excédant.

5. Le gouvernement de l'Ile du Prince Edward ne possédant pas de terres de la couronne et, en conséquence, ne retirant pas de revenu de cette source pour l'établissement et l'entretien de construction locales, le gouvernement fédéral paiera, par versements semi-annuels et d'avance, au gouvernement de l'Ile du Prince Edouard quarante-cinq mille piastres ($45,000,) par année, moins l'intérêt à cinq pour cent par année, sur toute somme n'excèdant pus huit cent mille piastres (800,000,) que le gouvernement fédéral pourra avancer au gouvernement de l'Ile du Prince Edouard pour l'achat de terres actuellement en la possession de grands propriétaires.

6. En considération du transport au parlement du Canada du droit d'imposer des taxes, les sommes suivantes seront payées annuellement par le Canada à l'Ile du Prince Edward pour les frais de son gouvernement et de sa législature, savoir : Trente mille piastres ($30,000, et un octroi annuel égal à quatre-vingts cts., par tête de sa population telle qu'indiquée par les tablaux du recensement de 1871, savoir : 94, 021, ces deux paiements devants être faits par versements semi-annuels et d'avance, cet octroi annuel devant être augmenté en raisou de l'accroissement de la population de l'île tel qu'indiqué par les recensements décennaux subséquents, jusqu'à ce que la population eût atteint le chiffre de quatre cents mille, chiffre sur lequel l'octroi devra être réglé ultérieurement, avec l'entente que le prochain recensement sera pris en l'année 1881.

7. Le gouvernement du Canada se chargera des dépenses occasionnées par les services suivants:

A. Traitement du lieutenant-gouverneur.

B. Traitements des juges de la Cour Suprême et des juges des Cours de district ou de comté, quant ces cours seront établies.

C. Frais de l'administration des douanes.

D. Service postal.

E. Protection des pêcheries.

F. Dépenses de la milice.

G. Phares, équipages, naufragés, quarantaine et hôpitaux de marine.

H. Exploration géologique.

I. Pénitentier.

J. Service convenable de bateaux à vapeur, transportant malles et passagers, qui sera établi et maintenu entre l'Ile et les côtes du Canada, l'été et l'hiver, assurant ainsi communication continue entre l'ile et le chemin de fer, Intercolonial ainsi qu'avec le réseau des chemins de fer du Canada.

K. Entretien de communications télégraphiques entre l'Ile et les Côtes du Canada, et autres dépenses relatives aux services qui, en vertu de l'"Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1967", dépendent du gouvernement général, dépenses qui sont ou pourront être payées aux autres provinces.

8. Les chemins de fer donnés à contrat et envoie de constructions pour le compte du gouvernement de l'Ile deviendront les propriétés du Canada.

9. Le *nouvel édifice* où siégent les cours de justice, où se trouve le bureau d'enregistrement, etc., sera transféré au Canada, sur paiement de soixante-neuf mille piastres, ($69,000). Le prix d'achat comprendra le terrain sur lequel se trouve l'édifice et, en outre, une étendue convenable de terrain, où seront les cours, etc., etc.

10. Le dragueur à vapeur en voie de construction deviendra la propriété du gouvernement fédéral, moyennant une somme n'excédant pas vingt-deux mille piastres, ($22,000).

11. Le bateau passeur, à vapeur, aujourd'hui la propriété de l'île, demeurera en sa possession.

12. La population de l'Ile du Prince-Edouard ayant augmenté de quinze mille âmes ou plus depuis l'année 1861, l'Ile sera représentée dans la Chambre des Communes par six membres, ce chiffre devant être modifié, de temps autre, en vertu des dispositions de l'"Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867."

13. Le pouvoir exécutif et la législature de l'Ile du Prince-Edouard, seront maintenus tels qu'à l'époque de l'Union, sujet aux dispositons de l'"Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867," jusqu'à ce que modification ait lieu en vertu du dit acte, et la Chambre d'Assemblée de l'Ile du Prince-Edouard, telle qu'existant à l'époque de l'Union, sera maintenue durant la période pour laquelle elle a été élue, à moins qu'il n'y ait dissolution de la dite Chambre auparavant.

14. Les dispositions de l'"Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867,—sauf les parties de ces dispositions qui sont rédigées en termes ou peuvent raisonnablement recevoir une interprétation les rendant applicables à l'une et non à la totalité des provinces formant la Confédération, et sauf le cas où ces dispositions pourraient être altérées par les présentes résolutions,—seront applicables à l'Ile du Prince-Edouard, de la manière et jusqu'au point où elles s'appliquent aux autres provinces de la Confédération, comme si la colonie de l'Ile du Prince-Edouard était une des provinces entrées dans la Confédération lors de son établissement.

15. L'Union aura lieu le jour que Sa Majesté pourra prescrire par ordre en conseil, sur adresses à cet effet présentées par les Chambres du parlement du Canada et par la législature de la colonie de l'Ile du Prince-Edouard, en vertu de la section cent-quarante-six de l'"Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, " et les districts électoraux pour lesquels, et l'époque à laquelle, et les lois et dispositions en vertu desquelles la première élection de représentants à la Chambre des Communes du Canada, pour ces districts électoraux, aura lieu, sera celle que les Chambres de la législature de la dite colonie du Prince-Edouard pourront fixer dans leurs adresses susmentionnées.

L'hon. M. *Fortin*- Lundi prochain—Proposera que la Chambre adopte le rapport du comité spécial auquel a été renvoyé une adresse de la Chambre, en date du 27 mars 1871, demandant copies de la pétition ou des pétitions présentées par *Joseph Bouchette* en son nom ou au nom des enfants et petits-enfants de feu *Joseph Bouchette*, en son vivant arpenteur-général de la province du Bas-Canada, actuellement la province de Québec, avec tous documents annexés à la dite pétition, ou aux pétitions, avec pouvoir de faire rapport à cette Chambre ou d'envoyer quérir personnes, papiers ou documents.

M. *Fleming*—Lundi prochain—Que le gouvernement fasse clore immédiatement les comptes du chemin de Hamilton et Brantford, en réalisant le montant dû par l'acheteur ou en faisant faire une nouvelle vente, selon ce qui sera le plus avantageux pour le gouvernement fédéral.

Le Très-Honorable Sir *John A. Mncdonald*—Lundi ou mardi prochains—Proposera que, dans les délibérations du comité spécial nommé pour faire enquête sur les déclarations de l'hon. M. *Huntington* relativement à la charte accordée à la compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique, toutes les questions soient décidées par une majorité des votes, y compris le vote du président, et qu'en cas d'égalité des votes, le président ait voix prépondérante.

M. *Webb*.—Lundi prochain—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général demandant qu'il fasse mettre devant cette Chambre copies de toute correspondance échangée entre le ministère de la milice et de la défense, et tout officier, ou officiers, de la milice relative aux causes qui ont amené la destitution du sergent A. E. Shaw, du 54ème bataillon de la milice volontaire, lequel sergent A. E. Shaw était un des " tireurs de Wimbledon " envoyés l'an dernier en Angleterre, quand il avait justement mérité cet honneur, avait reçu avis du choix qu'on avait fait de lui, et avait pris des dispositions pour accompagner les " tireurs " en Angleterre et indiquant pourquoi on lui a substitué une personne qui n'av ait pas les mêmes titres que lui.

M. *Mackenzie*.—Lundi prochain—Copie du rapport de M. Murdock sur l'étude du tracé du chemin de fer entre la baie du Tonnerre et Fort Garry.

No. 53.

OTTAWA, VENDREDI, 16 MAI 1873.

1ère Session, 2e Parlement, 36 Vict., 1873.

# VOTES ET DELIBERATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA.

Imprimés par I. B. TAYLOR, 29, 31 et 33, Rue Rideau

1873.

# No. 54.

# VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, SAMEDI, 17 MAI 1873.

Les pétitions suivantes sont reçues et lues :—

Des membres de la société uni des ingénieurs, de la cité d'Hamilton, en assemblée générale réunis ; demandant des amendements à l'acte des unions d'ouvriers de 1872 ;

De *P. E. Marier*, J. P., et autres, de la paroisse de Terrebonne, comté de Terrebonne, province de Québec ; demandant que le droit sur les produits manufacturés et agricoles soit augmenté, et que le tabac et autres produits du Canada soient exemptés de droits.

Sur motion de l'hon. M. *Blanchet*, le second rapport du comité conjoint de la bibliothèque, présenté hier, est adopté.

Sur motion de M. *McDonald* (Pictou), le septième rapport du comité des bills privés, présenté jeudi dernier, est adopté.

Sur motion de l'hon. M. *Tilley*, la Chambre décide de se former en comité, lundi prochain, pour examiner certaines résolutions relatives à l'admission de l'Isle du Prince-Edouard dans la Confédération, et le message de Son Excellence le Gouverneur-Général sur ce sujet.

Sur motion du Très-Hon. Sir *John A. Macdonald*, la Chambre se fome en comité pour examiner certaines résolutions relatives au droit d'exportation sur le bois de construction dans le Nouveau-Brunswick.

(*En Comité.*)

Les résolutions suivantes sont adoptées :

1. *Résolu*, Que par le chapitre 15, titre 3, des statuts refondus du Nouveau-Brunswick, amendé et rendu permanent par des actes récents de la législature de cette province, certains droits d'exportation sur le bois de construction expédié de là sont imposés, et que le produit de ces droits appartient à cette province.

2. *Résolu*, Que par la clause 124 de l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique, 1867, il est décrété que rien dans cet acte ne préjudiciera au privilége garanti au Nouveau-Brunswick de prélever sur les bois de construction des droits établis par le dit acte provincial ou par tout acte l'amendant avant ou après l'union.

3. *Résolu*, Que par l'article XXX du traité de Washington, il est convenu que, pendant le terme de dix ans mentionné à l'article 33 du dit traité, les sujets de Sa Majesté Britannique pourront transporter dans les navires anglais, sans payer de droits, des denrées, des produits ou des marchandises d'un port ou d'un endroit situé sur le territoire des Etats-Unis, sur le Saint-Laurent, les grands lacs et les rivières qui y communiquent, à un autre port ou endroit situé sur le territoire des Etats-Unis, comme il est dit ci-dessus ; pourvu qu'une portion de ce transport se fasse à travers le Canada par terre et en entrepôt, en se conformant aux règles et aux règlements dont conviendront le gouvernement de Sa Majesté Britannique et le gouvernement des Etats-Unis ;—et que par l'article XXXI du dit traité, il est déclaré que le gouvernement de Sa Majesté Britannique s'engage de plus à obtenir du parlement du Canada et de la législature du Nouveau-Brunswick qu'aucun droit d'exportation ni autre ne seront perçus sur les bois de construction et de service de toute espèce, coupés sur cette partie du territoire américain de l'Etat du Maine arrosée par

la rivière Saint Jean et ses affluents, et charroyés à la dérive en aval de cette rivière jusqu'à la mer, lorsque ces bois seront embarqués de la province du Nouveau-Brunswick pour les Etats-Unis, et que, dans le cas où des droits d'exportation ou autres continueront d'être perçus après l'expiration d'une année à dater de l'échange des ratifications du présent traité, il est convenu que le gouvernement des Etats-Unis pourra suspendre le droit de transport ci-dessus accordé par l'article 30 du dit traité pendant tout le temps que durera la perception de ces droits d'exportation ou autres.

4. *Résolu*, Que le privilége accordé par l'article XXX du dit traité sera avantageux aux sujets de Sa Majesté en Canada, et tendra à faciliter le commerce de la Puissance avec les Etats-Unis, et qu'en conséquence il est désirable qu'il soit pris des atrangements avec la province du Nouveau-Brunswiek touchant le dit droit d'exportation sur le bois de construction de manière à empêcher la suspension du dit privilége, et à cette fin d'offrir à la dite province une indemnité raisonnable n'excédant pas la somme de $150,000 par année comme compensation pour la perte présente et future qu'elle éprouverait par l'abolition complète du dit droit d'exportation et l'abandon du droit d'imposer un tel droit à l'avenir, vu qu'il serait difficile d'abolir le dit droit sur le bois de construction coupé sur le territoire américain seulement sans encourir une grande perte et une grande dépense et le risque d'un malentendu possible avec les citoyens et les autorités des Etats-Unis.

Résolutions à rapporter.

---

Les dites résolutions sont en conséquence rapportées, lues une seconde fois, et adoptées.

Le Très-Hon. Sir *John A. Macdonald*, présente alors un bill (No. 154) relatif aux droits d'exportation imposés sur le bois de construction par la Législature de la Province du Nouveau-Brunswick, lequel est lu deux fois.—Troisième lecture, lundi prochain.

Un message est reçu du Sénat annonçant l'adoption du bill (No. 53) pour amender les actes généraux relatifs aux chemins de fer, *sans amendements*.

Aussi, l'adoption des amendements faits par cette Chambre au bill de Leurs Honneurs (No. 141) pour incorporer la compagnie de crédit foncier du Canada, *sans amendements*.

Aussi, l'adoption des bills suivants, *avec des amendements*, savoir :

Bill (No. 71) pour autoriser *James K. Ward* et autres, à placer des estacades dans le chenal entre St. Ignace et l'Isle du Pads, dans la paroisse de l'Isle du Pads, dans le district de Richelieu. (Sur motion de M. *Mathieu*, l'amendement à ce bill est adopté.)

Billl (No. 81) pour incorporer la compagnie canadienne d'importation de métaux. (Sur motion de l'hon. M. *Holton*, les amendements à ce bill sont adoptés.)

Bill (No. 8) pour amender l'acte 34 *Vic.*, ch. 43, intitulé : " Acte pour permettre à certaines compagnie des chemins de fer de pourvoir aux facilités nécessaires pour le trafic croissant sur leurs chemins de fer, et pour amender l'acte des chemins de fer, 1868 ;

Bill (No. 99) pour incorporer la compagnie d'assurances mutuelles maritimes du Canada.

Aussi, avec le bill suivant de leurs honneurs, (No. 153) pour amender de nouveau la loi relative à certaines matières de procédure dans les causes criminelles, auquel le concours de cette Chambre est demandé. (Sur motion du Très-Hon. Sir *John A. Macdonald*, le dit bill est lu une première fois.—Seconde lecture, lundi prochain.

Sur motion de l'hon. M. *Tilley*, la Chambre se forme en comité pour examiner les résolutions au sujet des dettes et obligations des provinces, et du paiement de certaines subventions à ces mêmes provinces; et rapport de progrès ayant été fait, il est permis au comité de siéger de nouveau, lundi prochain.

Sur motion du Très-Hon. Sir *John A. Macdonald*, la Chambre se forme en comité pour examiner certaines resolutions relatives aux traitements des membres du conseil privé.

(*En comité*).

Qu'il est expédient d'augmenter le traitement du président du conseil privé, du ministre de la justice, du ministre de la milice et de la défense, du maître général des postes, du ministre des finances, du ministre des douanes, du ministre du revenu de l'intérieur, du secrétaire d'Etat, du secrétaire d'Etat pour les provinces, du ministre de l'intérieur, du ministre des travaux publics, du ministre de la marine et des pêcheries, du receveur-général jusqu'à la somme de sept mille piastres par année, cette augmentation commençant au 1er janvier dernier.

Qu'en sus de ce traitement, le membre du conseil privé occupant la position de premier ministre devrait recevoir une somme de mille piastres par année à partir du dit 1er janvier dernier.

Résolutions à rapporter.

---

Rapport à recevoir lundi prochain,

La Chambre alors s'ajourne à lundi prochain.

JAMES COCKBURN,
Orateur.

No. 54.

OTTAWA, SAMEDI, 17 MAI 1873.

1ère Session, 2e Parlement, 36 Vict., 1873.

# VOTES ET DELIBERATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA.

Imprimés par I. B. TAYLOR, 29, 31 et 33, Rue Rideau

1873.

342

No. 55.

# VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES.

## OTTAWA, LUNDI, 19 MAI 1873.

Les pétitions suivantes sont recues et lues :

Des membres de l'Union des Tonneliers d'Ingersoll, en assemblée générale réunis ; des membres de l'Union Typographique No. 97 de Montréal, en assemblé générale réunis, et des membres de l'Union Ouvrière des Platriers de Montréal, en assemblée générale réunis ; demandant certains amendements à l'Acte des Unions d'Ouvriers de 1872.

L'hon. M. *Carling*, du comité d'immigration et de colonisation, présente le second rapport du dit comité, lequel est renvoyé au comité conjoint des impressions afin que l'impression en soit recommandée pour l'usage des membres.

Les amendements faits par le Sénat au Bill (No. 99) pour incorporer la compagnie d'assurances maritimes du Canada sont pris en considération et adoptés.

Sur motion de M. *De St. Georges*, il est voté une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de faire mettre devant cette honorable Chambre copie :

1. De la correspondance échangée entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de la province de Québec, et des rapports et documents faisant partie de cette correspondance, au sujet de l'offre faite par M. *John Webb*, du Cap-Santé, manufacturier, pour l'achat d'une certaine pointe de terre, pour y établir des manufactures, la dite pointe située dans la paroisse de Ste. Jeanne de Neuville, a été anciennement acquise par le gouvernement impérial pour des fins militaires, et se trouve maintenant sous le contrôle du gouvernement fédéral.

2. De la correspondance entre le gouvernement fédéral et M. *John Webb* à ce sujet.

3. Du bail mentionné dans une lettre du département de la milice, en date du 8 avril dernier, consenti par le gouvernement en faveur de *J. H. Boswell*, écuier, de Québec, de la dite pointe de terre.

Sur motion de M. *Pâquet*, il est nommé un comité sur "l'hygiène et la santé publique" composé de MM. *Tupper*, *Robitaille*, *Ross* (Champlain), *Fortin*, *Blanchet*, *Bergin*, *Brouse*, *Grant*, *Fiset*, *Landerkin*, *Lacerte*, *Almon*, *Forbes*, *De St. Georges*, *Schultz* et de l'auteur de la motion, pour aviser au meilleur mode de remédier au manque de statistiques sur la vie et d'informations y relatives, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records, et ordre de faire rapport le plus tôt possible.

Sur motion de M. *Paterson*, il est voté une adresse demandant un état de toutes les terres vendues par le Département des Sauvages, dans la ville de Brantford, depuis l'année 1860, donnant la description des lots vendus, avec le nom de l'acquéreur, et indiquant le prix de la vente, si la vente a été faite à l'encan ou autrement et quels lots ont été confisqués parce que l'acquéreur ne se conformait pas aux conditions de la vente.

Sur motion de M. *Wood*, il est voté une adresse demandant un état indiquant la somme totale des recettes et dépenses du Canada dans chaque province, depuis la confédération jusqu'au 1er juillet 1873, aussi approximativement que possible, classifiées sous des titres généraux ; aussi, un état des recettes et dépenses, s'il en est, qui ne peuvent être partagées approximativement entre les diverses provinces, mais qui doivent être considérées comme communes à toutes les provinces, et être réparties entre elles d'après leur population ; et, dans le cas de recettes et dépenses communes à deux provinces ou plus, qui ne peuvent être partagées approximativement, un état des recettes et dépenses qui doivent être réparties entre les dites deux provinces ou plus, suivant le cas, d'après la population ; aussi, un état sommaire du résultat.

Sur motion de M. *Mackenzie*, il est *ordonné* qu'il soit mis devant la Chambre des états indiquant la somme pour laquelle chaque contrat pour la construction du chemin de fer Intercolonial a été conclu ; les quantités des différentes sortes de matériaux fournis ou d'ouvrage exécuté en vertu de chaque tel contrat, tels qu'évalués par l'ingénieur en chef à l'époque où les contrats ont été conclus ; les quantités des différentes classes de matériaux transportés ou d'ouvrage actuellement exécuté ; l'étendue et l'espèce des réductions faites dans les travaux, tant dans les quantités que dans l'ouvrage même ; les réductions résultant d'un changement dans la localisation de la ligne ; l'ouvrage additionnel exécuté, les sommes payées sur chaque contrat pour les diverses classes d'ouvrage, avec les prix ; les prix pour chaque classe de matériaux ou d'ouvrage adoptés d'abord pour arriver à la somme portée au contrat, et les prix adoptés dans les évaluations du progrès de l'ouvrage pour chaque tel contrat, et les ouvrages compris dans le contrat, mais non exécutés, et la valeur de ces ouvrages.

L'hon. M. *Fortin* propose que la Chambre adopte le rapport du comité spécial auquel a été renvoyé une adresse de la Chambre, en date du 27 mars 1871, demandant copies de la pétition ou des pétitions présentées par *Joseph Bouchette* en son nom ou au nom des enfants et petits-enfants de feu *Joseph Bouchette*, en son vivant arpenteur-général de la province du Bas-Canada, actuellement la province de Québec, avec tous documents annexés à la dite pétition, ou aux pétitions, avec pouvoir de faire rapport à cette Chambre ou d'envoyer quérir personnes, papiers ou documents.

Et des débats s'ensuivant, les dits débats sont ajournés.

Sur motion de M. *Fleming*, il est *résolu*: Que, dans l'opinion de cette Chambre, le gouvernement devrait faire clore immédiatement les comptes du chemin de Hamilton et Brantford, en réalisant le montant dû par l'acheteur ou en faisant faire une nouvelle vente, selon ce qui sera le plus avantageux pour la Puissance.

M. *Cartwright* propose que le premier rapport du comité spécial nommé pour s'enquérir au sujet de la route la plus courte et la plus directe pour les malles et les passagers entre l'Europe et l'Amérique soit adopté.

Et des débats s'ensuivant, la dite motion est retirée avec la permission de la Chambre.

Sur motion de M. *Bergin* il est voté une adresse demandant un état indiquant le nombre d'officiers et d'employés dans le département de la milice, leurs noms et la somme d'argent payée à chacun, le nombre d'officiers et d employés dans le département des adjudants-généraux, y compris le personnel, les gardiens, les garde-magasins et autres, dans les divers districts militaires, leurs noms, et la somme d'argent payée à chacun, distinguant ceux employés permanemment de ceux qui sont employés temporairement.

Sur motion de l'hon. M. *Blanchet*, les règles 49, 51, 53, 55, 56, 58, 59 et 60 sont suspendues quant au bill pour amender l'acte de la présente session, intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie du Pont du Canada et de la rivière Détroit.

Il présente alors le bill (No. 155), lequel est lu trois fois, et passé.

M. *Stephenson*, du comité conjoint des impressions, présente le septième rapport du dit comité, lequel est comme suit :

Votre comité recommande que les documents suivants soient imprimés, savoir :—

*Rapport* du comité spécial de la Chambre des Communes nommé pour s'enquérir au sujet de la route la plus courte pour les malles et passagers entre l'Europe et l'Amérique .

*Rapport* du surintendant des affaires des sauvages pour la Colombie Anglaise pour 1872 et 1873 :

*Réponce* (en partie) à une adresse demandant la correspondanse entre le gouvernement impérial et celui du Canada au sujet de la naturalisation des Allemands, etc, ;

*Correspondance* entre le gouvernement de la Puissance et les gouvernements des Indes Occidentales Anglaises et étrangères au sujet d'un service postal entre ces pays (comme documents de la session seulement) ;

*Etat* des rivières, dans la province de Québec, à l'égard desquelles le gouvernement a accordé le droit exclusif de pêcher le saumon à la ligne (comme document de la session seulement) ;

*Papiers* relatifs à la dettte de la compagnie de chemin de fer du Nord du Canada due à la ci-devant province du Canada, etc., etc ;

*Etat* des dépenses aux dernières élections pour la Chambre des Communes.

---

Le comité recommande aussi que les documents suivants ne soient point imprimés, savoir :—

Le 3e. et le 4e. rapport du comité des comptes publics.

*Etat de la* quantité de tabac produit en Canada, etc. ;

*Réponse à* une adresse relative a la démission de *William Robertion*, maître de poste du village de Lanark ;

*Réponse à* la démission du maître de poste de Farran's Point ;

*Correspondance* relative au droit de pêcher dans les rivières qui coulent à travers la seigneurie de *Mingan* :

*Procédures de* la Cour chargée de s'enquérir des circonstances se rattachant à la perte du steamer " *Atlantic* " ;

*Rapport du* comité auquel a été renvoyée la pétition de *Joseph Bouchette*, écuier.

M. *Bergin*, propose qu'il soit présenté une adresse demandant un état indiquant le nom ou les noms de l'agent ou des agents nommés par le gouvernement de la Puissance durant l'année dernière pour attirer l'immigration du Sud et de l'Ouest de l'Irlande dans ce pays, avec copies de toutes instructions données à ces agents, de tous rapports faits par eux et de toute correspondance avec eux.

Et des débats s'ensuivant, et étant 6 heures, P. M., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à 7½ heures P. M.

7.30, P. M.

Le Très-Hon. Sir *John A. Macdonald* met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence, le 5e rapport annuel des directeurs des pénitenciers de la Puissance du Canada, pour l'année 1872.

M. *Stephenson* propose que le 5e rapport du comité conjoint des impressions soit adopté.

M. *Young* (Waterloo), propose pour amendement que tous les mots après " que " soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : " la première résolution du 5e rapport du comité des impressions établit le principe qu'il est juste, après qu'un contrat a été conclu, d'en élever les prix ; que ce principe, une fois admis par le Parlement, affectera tout le système qui consiste à donner les travaux publics à faire par soumissions; que ce principe est très-dangereux dans le

moment actuel où la Puissance est engagée dans des travaux publics considérables, dont les entrepreneurs auront le même droit de faire des réclamations pour obtenir des prix plus élevés que ceux portés à leurs contrats ; que ce principe est principalement dangereux dans un temps où des contrats pour le chemin de fer du Pacifique et pour d'autres entreprises considérables sont à la veille d'être conclus ; car, le précédent, une fois établi, les soumissionnaires seront directement induits à faire des soumissions peu élevées afin de s'assurer d'abord les travaux à faire, étant certain d'obtenir plus tard des indemnités lorsqu'ils présenteront leurs réclamations, qu'elles soient fondées ou non.

Que les 2e et 3e résolutions sont en violation directe du principe d'après lequel le contrat a été donné à M. *Taylor*, sa soumission ayant été acceptée par la Chambre, contrairement à la recommandation du comité des impressions, seulement pour la raison qu'elle etait de $1,775.99 moins élevée, par année, ou de $8,879 95 moins élevé pour les cinq années de la durée du contrat, que celle de *Hunter, Rose* et *Lemieux*, qui avaient toujours exécuté leur ouvrage d'une manière satisfaisante, tandis que la présente recommandation de prix plus élevés à compter de la session de 1871, donne à M. *Taylor*, environ $8,000 de plus que son contrat ne lui accorde pour une année d'ouvrage ; et la somme énorme de $32,000 pour les quatres années écoulées, montant d'environ $12,000 de plus que sa réclamation pour double composition.

Qu'en conséquence, cette Chambre est d'opinion que le rapport ne devrait pas être adopté, mais que si M *Taylor* le désire, il soit déclaré de son contrat, et que l'ouvrage soit de nouveau donné par soumission.

M. *Daly* propose pour amendement au dit amendement que tous les mots après "que" soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : " les prix du contrat impressions parlementaires soient élevés dans la même proportion que le sont ceux des entrepreneurs d'impressions généralement, tel que l'Imprimeur de la Reine en a fait rapport, savoir, de 27 pour cent :—

Adopté sur la division suivante.

POUR :
Messieurs

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Archambeault, | Currier, | Harwood, | McAdam, | Savary, |
| Baby, | Daly, | Keeler, | McDougall | Smith (*Selkirk*), |
| Baker, | DeCosmos, | Killam, | McGreevy, | Staples, |
| Beaubien, | Dewdney, | Kirkpatrick, | Mitchell, | Stephenson, |
| Bellerose, | Dormer, | Lacerte, | Morrison, | Thompson (*Caribou*), |
| Bowell, | Dugas, | Langevin, | Nathan, | Tilley, |
| Brooks, | Duguay, | Langlois, | Nelson, | Tobin, |
| Burpee, (*St. Jean*) | Flesher, | Lanthier, | O'Reilley, | Tourangeau, |
| Campbell, | Fortin, | LeVesconte, | Pope, | Tupper, |
| Caron, | Gendron, | Macdonald, Sir J. | Robinson, | Wallace, (*Norfolk*), |
| Chisholm, | Gibbs, (*Ont., D. N.*) | McDonald, (*Antig.*) | Robitaille, | Webb, |
| Church, | Gibbs, (*Ont.*, D. S.) | McDonald, (*Cap B.*) | Ross, (*Champlain*), | White (*Hastings Est*), |
| Cluxton, | Glass, | MacKay, | Ross, (*Prince-Edouard*) | Witton, |
| Colby, | Grover, | Masson, | Ryan, | Wright (*Ottawa*)—71 |
| Cunningham, | | | | |

CONTRE :
Messieurs

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Anglin, | De St. Georges, | Hagar, | Pâquet, | Rymal, |
| Archibald, | Dorion,(*Drum'd et Art*) | Harvey, | Paterson, | Scatcherd, |
| Bain, | Edgar, | Higinbotham, | Pelletier, | Scriver, |
| Benoit, | Ferris, | Horton, | Pinsonneault, | Snider, |
| Bourrassa, | Findlay, | Jetté, | Pozer, | Stirton |
| Bowman, | Fiset, | Landerkin, | Prévost, | Taschereau, |
| Burpee (*Sunbury*) | Fleming, | Lewis, | Ray, | Thompson (*Haldimand*) |
| Casey, | Forbes, | Mackenzie, | Richard (*Mégantic*), | Thomson, (*Welland*) |
| Casgrain, | Fournier, | Mailloux, | Richards, | Tremblay, |
| Cauchon, | Galbraith, | Mathieu, | Rochester, | Trow, |
| Cockburn (*Muskoka*) | Gaudet, | Mercier, | Ross, (*Durham*), | Wilkes, |
| Coffin, | Geoffrion, | Metcalfe, | Ross, (*Middlesex*) | Wood, |
| Costigan, | Gibson, | Mills, | Ross, (*Victoria*), | Young,(*Montréal Ouest*) |
| Delorme, | Gillies, | Oliver, | Ross (*Wellington*), | Young (*Waterloo*)—70. |

M. *Young* (Waterloo) propose alors que les mots suivants soient ajoutés à l'amendement : " et que la dite augmentation des prix ne commence qu'avec l'ouvrage de la présente session.—

Adopté.

La motion principale, telle qu'amendée, est alors adoptée, sur division.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit.

Mardi, 20 Mai 1873,

La Chambre se forme alors de nouveau en comité pour examiner certaines résolutions rélatives aux dettes et responsabilités des Provinces de la Puissance, et au paiement de certaines subventions à ces mêmes Provinces.

(*En Comité.*)

Les résolutions suivantes sont adoptées :—

1. *Résolu*, Que par les dispositions de l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique, 1867, et d'après les terme et conditions en vertu des quels les provinces de la Colombie Britannique et de Manitoba, ont été admises dans la confédération, le Canada est devenu responsable des dettes et obligations existantes de chaque province au moment de devenir partie de la Puissance, à la condition que chaque province serait chargé de l'intérêt au taux de cinq pour cent par

année sur l'excédant de ses dites dettes et obligations sur certains montants fixés, ou recevrait un intérêt au même taux payable semi annuellement et d'avance, sur le montant dont ses dites dettes et obligations seraient moindres que certains montant fixés.

2. *Résolu*,—Que le montant fixé comme susdit dans le cas des provinces d'Ontario et de Québec conjointement (comme ayant jusque là formé la province du Canada) était de soixante-et-deux millions cinq cent mille piastres ($62,500,000), et que la dette de la dite ci-devant province, telle que maintenant constatée, excédait la dite somme de dix millions cinq cent six mille quatre-vingt-huit piastres et quatre-vingt-quatre centins ($10,506,083.84), et que les dites deux provinces étaient responsables envers le Canada pour l'intérêt comme susdit sur cette dernière somme.

3. *Résolu*,—Qu'il est expédient de délier les dites provinces d'Ontario et de Québec de leurs dites obligations, et à l'avenir de considérer, dans leur cas, le dit montant fixé comme étant augmenté de la dite somme de $10,506,-088.84.

4. *Résolu*, Que pour accorder une compensation aux autres provinces de la Puissance pour cette addition de la dette générale du Canada, les montants fixés comme susdit pour les provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, par l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique, 1867, et pour les provinces de la Colombie Britannique et de Manitoba, en conformité des conditions de leur admission dans Puissance, seront augmentés dans la même proportion.

5. *Résolu*, Que les subventions en faveur des diverses provinces, en juillet 1873, seront payées conformément aux résolutions qui précèdent

Résolutions à rapporter.

---

Les dites résolutions sont en conséquence rapportées, lues une seconde fois, et adoptées.

L'hon. M. *Tilley*, présente alors un bill (No. 156) pour rajuster les sommes payables aux diverses Provinces du Canada, et celles dont elles étaient responsables, en ce qui dépend de la dette avec laquelle elles sont respectivement entrées dans la Puissance.—Seconde lecture, aujourd'hui.

La Chambre alors s'ajourne, étant 2. 45, A.M.

JAMES COCKBURN.
Orateur.

---

# AVIS DE MOTIONS

M. *Geoffrion*—Mercredi prochain—Fera motion qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de faire mettre devant cette Chambre, copies de toutes plaintes faites au Gouvernement contre *A. M. Delisle*, écuier, Percepteur des Douanes du Port de Montréal, depuis le premier septembre dernier, ainsi que copies de tous rapports faits par l'ingénieur *Arnoldi* et autres, depuis le premier septembre dernier d'après les ordres du gouvernement, sur l'administration, l'économie intérieure et le chauffage de la Maison de Douanes à Montréal.

Le Trés-Hon. Sir *John A. Macdonald*—Mercredi prochain—Proposera que le gouvernement soit autorisé à entrer en négociations, durant la vacance du Parlement, avec quelque association ou compagnie sur laquelle on puisse compter pour le transfert du chemin de fer conduisant de Windsor à la ligne principale qui relie Halifax à Truro, à la condition que cette association ou compagnie prolongera le chemin de fer depuis Annapolis jusqu'à Yarmouth, le tout sujet à l'approbation du parlement à sa prochaine session.

No. 55.

OTTAWA, LUNDI, 19 MAI 1873.

1ère Session, 2e Parlement, 36 Vict., 1873

VOTES ET DELIBERATIONS
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA.

Imprimé par I. B. Taylor, 29, 31 et 33, Rue Rideau
1873.

# No. 56.

# VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MARDI, 20 MAI 1873.

Deux pétitions sont présentées et déposées sur la table.

M. *Pâquet*, du comité nommé pour prendre en considération la question de l'hygiène et de la santé publique, présente un rapport, lequel est renvoyé au comité conjoint des impressions, afin que l'impression en soit recommandée.

L'ordre du jour pour la troisième lecture du bill (No. 79) à l'effet d'amender, refondre et étendre à toute la Puissance du Canada les lois relatives à l'inspection des principaux articles de provenance canadienne, étant lu.

Sur motion de l'hon. M. *Tilley*, le dit ordre est déchargé, et le bill est renvoyé a un comité général, amendé, rapporté, et les amendements sont adoptés:

L'hon. M. *Tilley* propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

M. *Oliver* propose pour amendement qu'il soit de nouveau renvoyé à un comité général avec instruction d'en retrancher la clause qui pourvoit à l'inspection compulsoire du beurre.—Rejeté sur division.

Le bill est alors lu une troisième fois et passé.

Sur motion de M. *Kirkpatrick*, il est *résolu*, que lorsque M. l'Orateur quittera le fauteuil à 6 heures, P. M., aujourd'hui, la Chambre soit ajournée jusqu'à 7½ heures, P. M.

L'hon. M. *Tilley*, propose que le bill (No. 156) pour rajuster les sommes payables aux diverses Provinces du Canada, et celles dont elles étaient responsables, en ce qui dépend de la dette avec laquelle elles sont respectivement entrées dans la Puissance soit maintenant lu une seconde fois.

Et des débats s'ensuivant, à 6 heures P.M., M. l'Orateur déclare la Chambre ajournée jusqu'à 7½ heures P.M.

7.30 P. M.

M. *Kirkpatrick*, du comité de l'élection de Québec Centre, fait rapport qu'à la demande de l'un des membres du comité, vu la maladie qu'il y a dans sa famille, le comité a décidé de demander la permission de s'ajourner jusqu'à mardi, à midi, le 2 septembre prochain, et qu'en conséquence il demande qu'il lui soit permis de s'ajourner jusqu'à la dite date.—Permission accordée en conséquence.

Sur motion de M. *Kirkpatrick*, la Chambre s'ajourne jusqu'à 7.45 P.M., pour l'espace de cinq minutes.

7.50 P. M.

M. l'Otateur reprend le fauteuil.

La Chambre reprend les débats sur la motion de l'Hon. M. *Tilley* à l'effet que le bill (No. 156) pour rajuster les sommes payables aux diverses provinces du Canada, et celles dont elles étaient responsables, en ce qui dépend de la dette avec laquelle elles sont respectivement entrées dans la Puissance, soit lu la seconde fois.

Et la question étant mise aux voix, est adoptée, et le bill est en conséquance lu une une seconde fois.—Troisième lecture, demain.

Les résolutions adoptées en comité général, jeudi, le 8 du courant, au sujet de l'augmentation des traitements des lieutenants-gouverneurs, et autres, sont rapportées.

Le Très-Hon. Sir *John A. Macdonald* propose que les dites résolutions soient maintenant lues une seconde fois et adoptées.

M. *Mercier* propose pour amendement que les dites résolutions soient renvoyées de nouveau à un comité général avec instruction d'amender les 2ème et 3ème des dites résolutions de manière qu'elles se lisent comme suit :

2. *Résolu*, Qu'il est expédient d'augmenter les traitements des juges des diverses provinces (non âgés de ans révolus, comme suit, savoir :)

En ajoutant 20 pour cent aux traitements actuels des Juges des Cours Supérieures, dans les Provinces d'Ontario, de Québec, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, qui reçoivent actuellement cinq mille mille piastres par année ou plus ; en ajoutant 25 pour cent aux traitements actuels des Juges Puînés de la Cour du Banc de la Reine de Québec et à ceux des Juges des Cours Supérieures dans les provinces d'Ontario, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, de Manitoba et de la Colombie Anglaise, qui reçoivent actuellement moins de cinq mille piastres par année, excepté le Juge Puîné de la Cour Supérieure de la Colombie Anglaise qui est déjà pourvu suffisamment ; en ajoutant $1,000 par année au traitement actuel du juge président la Cour d'Erreur et d'Appel pour Ontario, ce qui fait 20 pour cent sur le traitement maintenant augmenté du juge en chef de la Cour du Banc de la Reine d'Ontario, charge maintenant occupée par le juge président actuel de la dite Cour d'Erreur et d'Appel.

3. *Résolu*, Que la Législature de la province de Québec ayant à sa dernière session décrété que la cour supérieure pour cette province sera composée d'un juge en chef et de 25 juges puînés, au lieu d'un juge en chef et de 19 juges puînés, tel qu'à présent,—il est expédient de pourvoir à ce que les 25 juges puînés reçoivent les traitements suivants, savoir :

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 10 | juges puînés de la dite cour, chacun | ..... | $4,000 | par année ; |
| 12 | do | do | do | ..... | 3,200 | do |
| 3 | do | do | do | ..... | 2,800 | do |

Et qu'aux traitements en dernier lieu mentionnés, il soit ajouté 25 pour cent, excepté quant aux juges au-dessus de l'âge de ans.

Que, néanmoins, Sa Majesté, dans le cas où tout tel juge de la Cour du Banc de la Reine, ou de la Cour Supérieure, dans la province de Québec au-dessus de l'âge de 70 ans, se démettra de sa charge, sous 60 jours, à compter de la mise en force des présentes, pourra accorder à tout tel juge une pension de retraite égale aux deux tiers du traitement attaché par les présentes à pareille charge occupée ou à être occupée par tout juge au-dessous du dit âge de 70 ans, ans.—Rejeté sur division.

M. *Fournier* propose alors pour amendement à la motion principale que les dites résolutlous soient renvoyées de nouveau à un comité général avec instruction de les amender en ajoutant à l'item relatif aux Juges ce qui suit :—"Pourvu que les dits juges résident dans les localités assignées à chacun d'eux par la loi, ou par ordre en conseil."—Rejeté sur division.

Les dites résolutions sont alors adoptées.

Les résolutions adoptées en comité général, samedi dernier, 17 du courant, relatives aux traitements des membres du Conseil Privé sont rapportées.

Le Très-Hon. Sir *John A. Macdonald* propose que les dites résolutions soient maintenant lues une seconde fois et adoptées.

M. *Mackenzie* propose pour amendement que, dans l'opinion de cette Chambre, il n'est pas expédient d'augmenter les traitements des ministres de la Couronne de la manière proposée ; que l'uniformité dans la somme des traitements n'est pas nécessaire, attendu que les chefs des départements les moins importants sont suffisamment payés au taux de $5,000 par année ; et que les dites résolutions ne soient pas maintenant adoptées, mais qu'elles soient renvoyées de nouveau à un comité général avec instruction de graduer les traitements de manière que la somme totale n'excède point $75,000.

Après quelques débats, cette motion est retirée avec la permission de la Chambre.

Les dits résolutions sont alors adoptées.

Le Très-Hon. Sir *John Macdonald* présente alors un bill (No. 157) pour rajuster les traitements et allocations des Juges et autres Fonctionnaires et Officiers Publics, et l'indemnité des membres du Sénat et de la Chambre des Communes, lequel bill est lu deux fois.—Troisième lecture, demain.

Les résolutions adoptées en comité général, vendredi, le 16 du courant, pourvoyant à l'émission de débentures de la Puissance (portant intérêt à 5 pour cent) au montant de $1,200,000 en faveur du havre de Québec sont rapportées, lues une seconde fois, et adoptées, et renvoyées au comité général sur le bill (No. 93) pour amender de nouveau l'acte pour pourvoir à l'amélioration et à l'administration du havre de Québec, lequel est alors examiné, amendé, rapporté, les amendements sont adoptés, et le bill est lu une troisième fois et passé.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill (No. 28) relatif aux élections des membres de la Chambre des Communes est déchargé, et le bill est retiré.

Un message est reçu du Sénat annonçant l'adoption des amendements faits par cette Chambre au bill du Sénat (No. 143) pour amender l'acte relatif à la milice et à la défense de la Puissance du Canada, *sans amendements*.

Aussi, l'adoption des bills suivants, *avec des amendements*, savoir :

Bill (No. 117) pour incorporer la compagnie du Labrador. (Sur motion de M. *Beaubien*, les amendements à ce bill sont adoptés.)

Bill (No. 76) pour autoriser la compagnie du chemin de fer de colonisation du Nord de Montréal à étendre sa ligne depuis la rivière Creuse jusqu'à un point où elle rencontre le chemin de fer Canadien du Pacifique. (Sur motion de M. *Beaubien*, les amendements à ce bill sont adoptés.)

Bill (No. 94) pour incorporer la compagnie d'entrepôt des marchands. (Sur motion de M. *Beaubien*, les amendements à ce bill sont adoptés.)

Bill (No. 88) pour incorporer l'agence de placements et de garanties du Canada. (Sur motion de M. *Ryan*, les amendements à ce bill sont adoptés.)

Bill (No. 67) pour conférer des pouvoirs additionnels à la compagnie de steamers de Québec et des Ports du Golfe. (Sur motion de l'hon. M. *Langevin*, les dits amendements sont adoptés.)

Bill (No. 86) pour incorporer la compagnie des orfèvres du Canada. (Sur motion de M. *Mackenzie*, les dits amendements sont lus une première fois.—Seconde lecture, demain.)

Le bill (No. 152) pourvoyant à une loi d'élection temporaire est lu une seconde et une troisième fois et passé.

La Chambre se forme en comité pour examiner une certaine résolution au sujet de l'admission de l'Ile du Prince Edouard dans la Confédération du Canada, et le message de Son Excellence le gouverneur-général sur ce sujet.

*(En Comité.)*

La résolution suivante est adoptée :—

*Résolu*, Qu'il est expédient de décréter :

1. Que le Canada sera responsable des dettes et obligations de l'Ile du Prince Edouard existantes à l'époque de l'Union.

2. Qu'en considération des dépenses considérables autorisées par le parlement du Canada, pour la construction de chemins de fer et de canaux, et en vue de la possibilité de régler les arrangements financiers entre le Canada et les diverses provinces formant actuellement partie de la Confédération, et vue de la position isolée et exceptionnelle de l'Ile du Prince-Edouard, cette colonie aura droit, en entrant dans l'Union, encourir une dette égale à cinquante dollars par tête de sa population tel qu'indiquée par les tableaux du recensement de 1871, c'est-à-dire quatre millions sept cent un mille cinquante piastres, ($4,701,050).

3. L'Ile du Prince-Edouard n'ayant pas contracté de dettes égales à la somme mentionnée dans la résolution précédente, aura droit de recevoir du gouvernement général en paiements semi-annuels et d'avance, un intérêt de cinq pour cent par année sur la différence, établie de temps à autre, entre le montant réel de sa dette et le montant de la dette autorisée comme il est dit plus haut, savoir, quatre millions sept cent un mille cinquante piastres ($4,701,050).

4. Que l'Ile du Prince-Edouard sera redevable au Canada du montant (s'il y en a,) dont sa dette publique et ses obligations à l'époque de l'Union, pourra excéder quatre millions sept cent un mille cinquante piastres ($4,701,050,) et devra payer intérêt au taux de cinq pour cent par année sur cet excédant.

5. Que le gouvernement de l'Ile du Prince-Edouard ne possédant pas de terres de la couronne et, en conséquence, ne retirant pas de revenu de cette source pour l'établissement et l'entretien de constructions locales, le gouvernement fédéral paiera, par versements semi-annuels et d'avance, au gouvernement de l'Ile du Prince-Edouard quarante-cinq mille piastres ($45,000,) par année, moins l'intérêt à cinq pour cent par année, sur toute somme n'excèdant pas huit centmille piastres ($800,000,) que le gouvernement fédéral pourra avancer au gouvernement de l'Ile du Prince-Edouard pour l'achat de terres pour l'achat de terre actuellement en la possession de grands propriétaires.

6. Qu'en considération du transport au parlement du Canada du droit d'imposer des taxes, les sommes suivantes seront payeés annuellement par le Canada à l'Ile du Prince-Edouard pour les frais de son gouvernement et de sa législature, savoir : Trente mille piastres ($30,000), et un octroi annuel égal à quatre-vingts cts., par tête de sa population telle qu'indiquée par les tableaux du recensement de 1871, savoir: 94,021, ces deux paiements devant être faits par versements semi-annuels et d'avance, cette octroi annuel de 80 centins par tête devant être augmenté en raison de l'accroissement de la population de l'Ile tel qu'indiqué par les recensements décennaux subséquents, jusqu'à ce que la population ait attetnt le chiffre de quatre cent mille, chiffre sur lequel l'octroi devra être réglé ultérieurement, avec l'entente que le prochain recensement sera pris en l'année 1881.

7. Que le gouvernement du Canada se chargera des dépenses occasionnées par les services suivants :

A. Traitement du lieutenant-gouverneur.

B. Traitement des juges de la Cour Suprême et des juges des Cours de district ou de comté, quant ces cours seront établies.

C. Frais de l'administration des douanes.

D. Service postal.

E. Protection des pêcheries.

F. Dépense de la milice.

G. Phares, équipages naufragés, quarantaine et hôpitaux de marine.

H. Exploration géologique.

I. Pénitencier.

J. Service convenable de bateaux à vapeur, transportant malles et passagers, qui sera établi et maintenu entre l'Ile et les côtes du Canada, l'été et l'hiver, assurant ainsi communication continue entre l'Ile et le chemin de fer Intercolonial ainsi qu'avec le réseau des chemins de fer du Canada.

K. Entretien de communications télégraphiques entre l'Ile et les côtes du Canada, et autres dépenses relatives aux services qui, en vertu de l' " Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867," dépendent du gouvernement général, ou qui sont ou pourront être payées aux autres provinces.

8. Que les chemins de fer donnés à contrat et en voie de construction pour le compte du gouvernement de l'Ile, deviendront les propriétés du Canada.

9. Que le *nouvel édifice* où siégent les cours de justice, où se trouve le bureau d'enregistrement, etc., sera transféré au Canada, sur paiement de soixante-neuf mille piastres, ($69,000). Le prix d'achat comprendra le terrain sur lequel se trouve l'édifice et, en outre, une étendue convenable de terrain, où seront les cours, etc., etc.

10. Que le dragueur à vapeur en voie de construction deviendra la propriété du gouvernement fédéral, moyennant une somme n'excédant pas vingt-deux mille piastres, ($22,000).

11. Que le bateau passeur à vapeur, aujourd'hui la propriété de l'Ile, demeurera en sa possession.

12. Que la population de l'Ile du Prince-Edouard ayant augmenté de quinze mille âmes ou plus depuis l'année 1861, l'Ile sera représentée dans la Chambre des Communes per six membres, ce chiffre devant être modifié, de temps à autre, en vertu des dispositions de l' " Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867."

13. Que le pouvoir exécutif et la législature de l'Ile du Prince-Edouard, seront maintenus tels qu'à l'époque de l'Union, sujet aux dispositions de l' " Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867," jusqu'à ce que modification ait lieu en vertu du dit acte, et la Chambre d'Assemblée de l'Ile du Prince-Edouard, telle qu'existant à l'époque de l'Union, sera maintenue durant la période pour laquelle elle a été élue, à moins qu'il n'y ait dissolution de la dite Chambre auparavant.

14. Que les dispositions de l' " Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867,—sauf les parties de ces dispositions qui sont rédigées en termes, ou peuvent raisonnablement recevoir une interprétation, les rendant applicables à l'une et non à totalité des provinces formant la Confédération, et sauf le cas où ces dispositions pourraient être altérées par les présentes résolutions, – seront applicables à l'Ile du Prince-Edouard, de la manière et jusqu'au point où elles s'appliquent aux autres provinces de la Confédération, comme si la colonie de l'Ile du Prince-Edouard était une des provinces entrées dans la Confédération lors de son établissement.

15. Que l'Union aura lieu le jour que Sa Majesté pourra prescrire par ordre en conseil, sur adresses à cet effet présentées par les Chambres du parlement du Canada et par la législature de la colonie de l'Ile du Prince-Edouard, en vertu de la section cent quarante-six de l' " Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867," et les districts électoraux pour lesquels, et l'époque à laquelle, et les lois et dispositions en vertu desquelles la première élection de représentants à la Chambre des Communes du Canada, pour ces districts électoraux, aura lieu, sera celle que les Chambres de la législature de la dite colonie du Prince-Edouard pourront fixer dans leurs adresses sus-mentionnées.

Résolution à rapporter.

---

La dite résolution est en conséquence rapportée, lue une seconde fois, et adoptée.

Sur motion de l'hon. M. *Tilley*, la dite résolution pour une adresse à Sa Majesté est renvoyée à un comité spécial composé de l'hon. M. *Tilley*, du Très-Honorable Sir *John A. Macdonald*, de l'hon. M. *Langevin* et de M. *Tupper*.

L'hon. M. *Tilley*, du dit comité, rapporte alors le projet d'une adresse, lequel est lu une seconde fois, adopté, et est comme suit :

A Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

Très-Gracieuse Souveraine.

Nous, les très-respectueux et loyaux sujets de Votre Majesté, les Communes de la Puissance du Canada, en Parlement assemblés, approchons respectueusement Votre Majesté dans le but de lui représenter,

Que, durant la présente session du Parlement, nous avons pris en considération la question de l'admission de la colonie de l'Ile du Prince-Edouard dans l'Union ou la Puissance du Canada, et que nous avons passé une résolution déclarant qu'il est expédient que cette admission soit effectuée à une époque aussi rapprochée que possible, en vertu de la cent quarante-sixième clause de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, aux conditions ci-après mentionnées, dont sont convenus les délégués de la dite colonie, savoir :

Le Canada sera responsable des dettes et obligations de l'Ile du Prince-Edouard existantes à l'époque de l'Union.

En considération des dépenses considérables autorisées par le parlement du Canada, pour la construction de chemins de fer et de canaux, et en vue de la possibilité de régler les arrangements financiers entre le Canada et les diverses provinces formant actuellement la confédération, et vu la position isolée et exceptionnelle de l'Ile du Prince-Edouard, cette colonie aura droit, en entrant dans l'Union, d'encourir une dette égale à cinquante dollars par tête de sa population telle qu'indiquée par les tableaux du recensement de 1871, c'est-à-dire quatre millions sept cent un mille cinquante piastres, ($4,701,050).

L'Ile du Prince-Edouard, n'ayant pas contracté de dette égale à la somme mentionnée dans la résolution précédente, aura droit de recevoir du gouvernement général, en paiements semi-annuels et d'avance, un intérêt de cinq pour cent par année sur la différence, établie de temps à autre, entre le montant réel de sa dette et le montant de la dette autorisée comme il est dit plus haut, savoir : quatre millions sept cent un mille cinquante piastres ($4,701,050).

L'Ile du Prince-Edouard sera redevable au Canada du montant (s'il y en a,) dont sa dette publique et ses obligations à l'époque de l'union, pourra excéder quatre millions sept cent un mille cinquante piastres ($4,701,050,) et devra payer intérêt au taux de cinq pour cent par année sur cet excédant.

Le gouvernement de l'Ile du Prince-Edouard ne possédant pas de terres de la couronne et, en conséquence, ne retirant pas de revenu de cette source pour l'établissement et l'entretien de travaux locaux, le gouvernement fédéral paiera, par versements semi-annuels et d'avance, au gouvernement de l'Ile du Prince-Edouard quarante-cinq mille piastres ($45,000,) par année, moins l'intérêt à cinq pour cent par année sur toute somme, n'excèdant pas huit cent mille piastres ($800,000,) que le gouvernement fédéral pourra avancer au gouvernement de l'Ile du Prince-Edouard pour l'achat de terres actuellement en la possession de grands propriétaires.

En considération du transport au parlement du Canada du droit d'imposer des taxes, les sommes suivantes seront payées annuellement par le Canada à l'Ile du Prince-Edouard pour les frais de son gouvernement et de sa législature, savoir : trente mille piastres ($30,000) et un octroi annuel égal à quatre-vingts centins, par tête de sa population telle qu'indiquée par les tableaux du recensement de 1871, soit 94, 021 ; ces deux paiements devants être faits par versements semi-annuels et d'avance, cet octroi annuel de 80 cents par tête devant être augmenté en raison de l'accroissement de la population de l'île tel qu'indiqué par les recensements décennaux subséquents, jusqu'à ce que la population ait atteint le chiffre de quatre cent mille âmes, chiffre sur lequel l'octroi devra être réglé ultérieurement, avec l'entente que le prochain recensement sera pris en l'année 1881.

Le gouvernement du Canada se chargera des dépenses occasionnées par les services suivants:

Traitement du lieutenant-gouverneur ;

Traitements des juges de la Cour Suprême et des juges des cours de district ou de comté, quant ces cours seront établies ;

Frais d'administration des douanes ;

Service postal ;

Protection des pêcheries ;

Dépenses de la milice ;

Phares, équipages naufragés, quarantaine et hôpitaux de marine

Exploration géologique ;

Pénitencier ;

Service convenable de bateaux à vapeur, transportant malles et passagers, qui sera établi et maintenu entre l'île et les côtes du Canada, l'été et l'hiver, assurant ainsi une communication continue entre l'île et le chemin de fer Intercolonial, ainsi qu'avec le réseau des chemins de fer du Canada ;

Entretien de communications télégraphiques entre l'île et les côtes du Canada, et telles autres dépenses relatives aux services qui, en vertu de l'"Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867", dépendent du gouvernement général, ou qui sont ou pourront être allouées aux autres provinces.

Les chemins de fer donnés à contrat et en voie de construction pour le compte du gouvernement de l'Ile deviendront les propriétés du Canada.

Le *nouvel édifice* où siégent les cours de justice, où se trouve le bureau d'enregistrement, etc., sera transféré au Canada, sur paiement de soixante-neuf mille piastres, ($69,000). Le prix d'achat comprendra le terrain sur lequel se trouve l'édifice et, en outre, une étendue convenable de terrain, pour les cours, etc., etc.

Le dragueur à vapeur de construction deviendra la propriété du gouvernement fédéral, moyennant une somme n'excédant pas vingt-deux mille piastres, ($22,000).

Le bateau passeur à vapeur, aujourd'hui la propriété de l'île, demeurera en sa possession.

La population de l'Ile du Prince-Edouard ayant augmenté de quinze mille âmes ou plus depuis l'année 1861, l'île sera représentée dans la Chambre des Communes par six membres, ce chiffre devant être modifié, de temps à autre, en vertu des dispositions de l'"Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867."

La constitution du pouvoir exécutif et de la législature de l'île du Prince-Edouard, sera maintenue telle qu'elle sera à l'époque de l'union, sauf les dispositions de l'"Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867," jusqu'à ce que modification ait lieu en vertu du dit acte, et la Chambre d'Assemblée de l'île du Prince-Edouard, telle qu'existante à l'époque de l'union, sera maintenue durant la période pour laquelle elle a été élue, à moins qu'il n'y ait dissolution de la dite Chambre auparavant.

Les dispositions de l'"Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867,"—sauf les parties de ces dispositions qui sont rédigées en termes, ou peuvent raisonnablement recevoir une interprétation, les rendant applicables à l'une et non à la totalité des provinces formant la Confédération, et sauf le cas où ces dispositions pourraient être altérées par les présentes résolutions,—seront applicables à l'Ile du Prince-Edouard, de la manière et jusqu'au point où elles s'appliquent aux autres provinces de la Confédération, comme si la colonie de l'Ile du Prince-Edouard était une des provinces entrées dans la Confédération lors de son établissement.

L'Union aura lieu le jour que Sa Majesté pourra prescrire par ordre en conseil, sur adresses à cet effet présentees par les Chambres du parlement du Canada et par la législature de la colonie de l'Ile du Prince-Edouard, en vertu de la section cent quarante-six de l'"Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867 ; " et les districts électoraux pour lesquels, et l'époque à laquelle, et les lois et dispositions en vertu desquelles la première élection de représentants à la Chambre des Communes, du Canada, pour ces districts électoraux, aura lieu, sera celle que les Chambres de la législature de la dite colonie du Prince-Edouard pourront fixer dans leurs adresses susmentionnées.

C'est pourquoi nous prions humblement Votre Majesté qu'il lui plaise gracieusement, de l'avis du Très-Honorable Conseil Privé de Votre Majesté, en vertu de la cent quarante-sixième clause de l'*Acte de l'Amérique Britannique du Nord*, 1867, admettre l'Ile du Prince-Edouard dans l'Union ou la Puissance du Canada aux conditions ci-dessus mentionnées.

*Ordonné*, que la dite adresse soit grossoyée.

Sur motion de l'hon. M. *Tilley*, il est voté une adresse à Son Excellence la priant de vouloir bien transmettre l'adresse de cette Chambre à Sa Majesté, demandant qu'il plaise gracieusement à Sa Majesté, de l'avis de son Très-Honorable Conseil Privé, en vertu de la 146e clause de l'*Acte de l'Amérique Britannique du Nord*, 1867, unir la colonie de l'Ile du Prince-Edouard, à la Puissance du Canada aux conditions exprimées dans la dite adresse, de la manière que Son Excellence le jugera à propos, afin qu'elle soit déposée au pied du trône.

*Ordonné*, que cette dernière adresse soit grossoyée, et qu'elle soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui sont de l'honorable Conseil Privé.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit,

---

*Mercredi*, 21 *mai* 1873.

Sur motion de M. *Mercier*, les amendements faits par le Sénat au bill (No. 8) pour amender l'acte 34 *Vic.*, ch. 43, intitulé : " Acte pour permettre à certaines compagnies de chemins de fer de pourvoir aux facilités nécessaires pour le trafic croissant sur leurs chemins de fer, et pour amender l'acte des chemins de fer, 1868, sont lus une première fois.—Seconde lecture, demain.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme en comité pour examiner certaines résolutions pourvoyant à l'administration de la justice et à l'établissement d'une force de police pour les Territoires du Nord-Ouest étant lu,

Le Très-Hon. Sir *John A. Macdonald* informe alors la Chambre que Son Excellence ayant été informée du sujet des dites résolutions, les recommande à la Chambre.

La Chambre se forme alors en comité pour examiner ces résolutions.

(*En Comité.*)

Les résolutions suivantes sont adoptées :

1. Qu'il est expédient de décréter que le Gouverneur pourra de temps à autre nommer, par commission sous le grand sceau, une ou plusieurs personnes compétentes pour agir comme Magistrats Stipendiaires dans les Territoires du Nord-Ouest, lesquelles résideront en tels endroits que prescrira le gouverneur en conseil ; et le gouverneur en conseil assignera à tout tel magistrat stipendiaire des appointements annuels n'excédant pas trois mille piastres, ainsi que ses frais de voyage réels, et généralement il pourra établir des dispositions pour l'administration de la justice dans les Territoires du Nord-Ouest.

Qu'il est de plus expédient de décréter que le gouverneur en conseil pourra établir un corps de police dans et pour les Territoires du Nord-Ouest, et pourra de temps à autre, selon que la chose sera trouvée nécessaire, nommer par commission un commissaire de police et un ou plusieurs surintendants de police, ainsi qu'un payeur, un chirurgien et un médecin vétérinaire, chacun desquels remplira sa charge durant bon plaisir.

Le commissaire de police remplira ses fonctions sous les ordres et l'autorité de telle personne ou de telles personnes qui pourront être nommées par le gouverneur en conseil à cet effet.

Et le gouverneur en conseil pourra de temps à autre autoriser le commissaire de police à nommer, par mandat sous sa signature, tel nombre de constables et sous-constables qu'il jugera à propos, n'excédant pas en tout trois cents hommes ; et tel nombre d'entre eux que le gouverneur en conseil pourra prescrire fera le service à cheval.

Et le gouverneur en conseil pourra donner, à même les terres appartenant à la Puissance, dans la province de Manitoba ou dans les Territoires du Nord-Ouest, un octroi de terres n'excédant pas cent soixante acres, à tout constable ou sous constable de ce corps qui, à l'expiration de trois ans de service continuel dans ce corps, recevra un certificat du commissaire de police constatant qu'il s'est conduit d'une manière satisfaisante et qu'il a bien et efficacement rempli les devoirs de sa charge pendant ces trois années.

Et le gouverneur en conseil pourra de temps à autre établir des règles et règlements pour les objets suivants, savoir :—pour régler le nombre des membres du corps, n'excédant pas en tout trois cents hommes tel que ci-dessus prescrit ; fixer le nombre d'hommes qui seront montés à cheval ; régler et prescrire l'uniforme, les armes, les exercices et la discipline du corps de police ; régler et prescrire les fonctions et l'autorité du commissaire et des surintendants du corps, et les différents endroits auxquels ou près desquels le corps ou une partie du corps pourra être stationné de temps à autre, et généralement toutes matières et choses se rattachant à la gouverne, discipline et administration du corps, non incompatibles avec le présent acte ; et ces règles et règlements pourront imposer des amendes, n'excédant en aucun cas trente jours de solde des délinquants, pour toute contravention à ces règles et règlements, et pourront ordonner que ces amendes, lorsqu'elles auront été encourrues, soient déduites de la solde du délinquant, et déterminer quel officier aura le pouvoir de déclarer ces amendes encourues, et les imposer, et ils auront la même vigueur que s'ils étaient décrétés par une loi.

Et toutes les amendes pécuniaires ainsi imposées formeront un fonds qui sera administré par le commissaire avec l'approbation du gouverneur en conseil, et seront applicables au paiement de telles récompenses pour bonne conduite ou services méritoires qui pourront être établis par le commissaire.

Et tout surintendant ou tout membre du corps, suspendu ou démis, remettra immédiatement au commissaire ou a un surintendant ou à tout constable autorisé à les recevoir, son uniforme, ses armes, accoutrements et toute propriété de la couronne en sa possession comme membre du corps ou servant aux fins de la police, et dans le cas où il refuserait ou négligerait de le faire, il encourra une amende de *cinquante piastres.*

Et si quelqu'un dispose illégalement, reçoit, achète, ou vend, ou a en sa possession sans cause légitime, ou refuse de remettre lorsqu'il en sera légalement requis, quelque cheval, voiture, harnais, arme, accoutrement, uniforme ou autre chose employée aux fins de la police, cette personne encourra une amende n'excédant pas le double de la valeur de ces choses, à la discrétion du magistrat devant lequel il sera convaincu.

Et il sera loisible au gouverneur en conseil, de temps à autre, de fixer les sommes qui seront annuellement payées au commissaire, aux surintendants et aux officiers du dit corps, en ayant égard au nombre de constables et sous-constables de temps à autre réellement organisés et enrôlés, et à la responsabilité inhérente à leurs charges susdites, respectivement, de même qu'à la nature des fonctions ou devoirs et à la somme de travail qui leur incomberont ; mais ces sommes ne seront pas moindres ou n'excéderont pas les chiffres suivants, savoir :

| | | |
|---|---|---|
| Au commissaire de police, pas plus de | | $2,600 |
| Ni moins de | $2,000 | |
| A chaque surintendant, pas plus de | | 1,400 |
| Ni moins de | 1,000 | |
| Au payeur qui agira aussi comme quartier-maître, pas plus de | | 1,400 |
| Ni moins de | 1,000 | |
| Au chirurgien, pas plus de | | 1,400 |
| Ni moins de | 1,000 | |
| Au médecin-vétérinaire, pas plus de | | 1,000 |
| Ni moins de | 600 | |

Et chaque constable ne recevra pas plus d'une piastre par jour, et chaque sous-constable ne recevra pas plus de soixante-quinze centins par jour.

Le gouverneur en conseil pourra, au lieu de nommer un chirurgien ou un médecin-vétérinaire, permettre qu'il soit pris des arrangements avec toutes personne ou personnes possédant les qualités requises comme chirurgien ou médecin-vétérinaire pour l'accomplissement des fonctions de chirurgien ou de médecin-vétérinaire de ce corps ou de toute partie ou détachement de ce corps, et il pourra payer toute rémunération raisonnable et convenable pour les services ainsi rendus.

Et le gouverneur en conseil pourra de temps à autre régler et prescrire les sommes à payer pour l'achat de chevaux, voitures, harnais, selles, uniformes, armes et accoutrements, ou autres articles nécessaires pour ce corps ; et aussi les frais de voyage, de rations, de pension ou de logement des membres du corps, ou le fourrage des chevauq.

Et le gouverneur en conseil pourra établir des règlements pour le logement et le cantonnement du corps, ou de toutes parties ou détachements de ce corps, et pour la fourniture de chaloupes, voitures, véhicules de transport, chevaux et autres moyens de transport pour l'usage du corps, et pour leur paiement suffisant ; et il pourra, par règlements imposer des amendes n'excédant pas *deux cents piastres* pour toute infraction de ces règlements, ou pour le refus de loger quelque membre du corps, ou de fournir des moyens de transport comme susdit ; mais nul règlement n'autorisera la mise en garnison ou le logement d'aucun membre du corps dans un couvent d'aucun ordre de religieuses.

Et toutes les sommes d'argent requises pour faire face aux dépenses autorisées par les présentes résolutions seront imputées au fonds du revenu consolidé du Canada.

Et un compte séparé sera tenu de tous les deniers déposés en vertu des présentes résolutions; et il en sera soumis un état détaillé au parlement à chacune de ses sessions.

Résolutions à rapporter.

Les dites résolutions sont en conséquence rapportées, lues une seconde fois, adoptées et renvoyées au comité général chargé d'examiner le Bill (No. 137) relatif à l'administration de la justice et à l'établissement d'une force de police dans les territoires du Nord-Ouest, lequel bill est examiné, amendé, rapporté, adopté, lu une troisième fois et passé.

Les amendements faits en comité général au bill (No. 52) pour établir de meilleures dispositions relatives aux pétitions d'élections et aux matières se rattachant à la contestation des élections des membres de la Chambre des Communes sont adoptées.—Troisième lecture du bill à la prochaine séance de la Chambre aujourd'hui.

Le bill du Sénat (No. 149) pour établir de nouvelles dispositions relativement à l'extradition des criminels est lu une seconde fois, examiné en comité général, amendé, rapporté, adopté, lu une troisième fois, et passé,

La Chambre se forme en comité pour examiner certaines résolutions relatives à l'admsssion de l'Ile du Prince-Edouard dans la confédération comme province de la Puissance.

(*En comité.*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

1. *Résolu*, Qu'à compter du jour où la dite colonie de l'Ile du Prince-Edouard sera admise dans l'Union ou la Puissance du Canada comme province d'icelle, par Sa Majesté la Reine, de l'avis de Son Très-Honarable Conseil Privé, en vertu de la 146e clause de l'*Acte de l'Amérique Britannique du Nord*, 1867, tous les actes du Parlement du Canada, passé dans la présente session ou dans toute session antérieure d'icelui, et relatifs aux sujets suivants ou à aucun de ces sujets, savoir:—

1. Le gouvernement exécutif et ses divers départements;
2. Le service civil de la Puissance;
3. La législature et la législation;
4. Le Sénat et la Chambre des Communes, y comprises leurs délibérations, et la vacance des siéges des membres de la Chambre des Communes et la nécessité de la remplir;
5. Les travaux publics de la Puissance;
6. Le service postal, y comprises les clauses pénales des actions y relatifs;
7. L'extradition des criminels fugitifs de pays etrangers;
8. La navigation sur les eaux du Canada;
9. Les phares, bouées et balises;
10. Les douanes et l'accise, y compris le tarif des droits, s'appliqueront, en tant qu'ils ne sont point incompatibles avec les dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, ou avec celles de l'ordre de Sa Majesté en conseil admettant la dite colonie dans l'Union ou la Puissance, et en tant que les dits actes s'appliquent respectivement aux provinces d'Ontario, de Québec, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick généralement, et non à une seule ou plusieurs de ces provinces en particulier, à la dite colonie ou province de l'Ile du Prince-Edouard ou y y seront en force, comme si la dite colonie eût fait partie du Canada quand les dits actes ont été passés respectivement sujets toujours aux dispositions ci-après établies.

2. *Résolu*, Que le gouverneur en conseil pourra de temps à autre, suspendre ou modifier quant à l'Ile du Prince-Edouard aucune des dispositions des dits actes relatives aux douanes et à l'accise (excepté celles qui fixant les droits payables en vertu d'icelles) qui pourront être jugées impracticables ou ne devoir pas être mise en force dans la dite Ile.

3. *Résolu*, Que si après l'admission de l'Ile du Prince-Edouard dans la Puissance, il est importé d'icelle dans toute autre Province du Canada aucun article de commerce n'étant point de provenance de l'Ile ou du Canada, et sujet à un droit de douane quand il est importé en Canada d'un pays étranger, ou tout tel article produit dans l'Ile et sujet à un droit d'accise s'il est importé en Canada pour la consommation, alors si tel droit de douane ou d'accise canadien est plus élevé que celui payé sur cet article dans l'Ile la différence entre le droit canadien et le droit payé dans l'Ile sera payable sur cet article quand il sera importé de la dite Ile dans toute artre Province du Canada, et cette différence sera perçue en conformité de réglements que le gouverneur en conseil pourra faire au besoin à cet égard; et toute telle différence de droit payable en vertu de la présente disposition sera un droit de douane suivant le sens des actes relatifs aux douanes par le présent rendus applicables à la dite Isle; et toutes leurs dispositions (y comprises celles relatives à l'entrepôt) ainsi que toutes les pénalités pour contravention à ces mêmes dispositions s'appliqueront à la dite différence de droit.

Les deux clauses précédentes seront en force jusqu'à la fin de la prochaine sesssion du Parlement du Canada, et pas plus longtemps.

4. *Résolu*, que tout ordre en conseil, règlement, contrat, arrangement ou fixation de temps pour la mise à effet du présent acte ou de tout ordre de Sa Majesté en conseil pour l'admission de l'Ile du Prince-Edouard dans l'Union ou la Puissance pourra être fait, passé ou réglé avant telle admission, pour prendre effet après la dite admission.

Résolutions à rapporter.

---

Les dites résolutions sont en conséquence rapportées, lues une seconde fois et adoptées.

L'Hon. M. *Tilley* présente alors un bill (No. 158) relatif à l'admission de la colonie de l'Ile du Prince-Edouard comme Province de la Puissance, lequel est lu deux fois.—Troisième lecture, à la prochaine séance, aujourd'hui.

Sur motion du Très-Honorable Sir *John A. Macdonald*, il est *résolu*: Que lorsque la Chambre s'ajournera elle soit ajournée jusqu'à 11 heures A M. aujourd'hui.

L'ordre du jour pour la troisième lecture du bill (No. 111) pour amender la loi relative aux lettres de change et aux billets promissoires est déchargé, et le bill est renvoyé de nouveau à un comité, amendé, rapporté, les amendements adoptés, et le bill est lu une troisième fois, et passé.

Le bill (No. 22) pour changer les limites des comtés de Montcalm et Joliette, pour les fins électorales est lu une troisième fois, et passé.

Les ordres du jour suivant sont déchargés, savoir :—

*La Chambre en comité* sur le Bill (No. 9) pour pourvoir à la votation au scrutin secret aux élections des membres de la Chambre des Communes.

*Considération ultérieure* de la motion de M. *Mills* pour que la Chambre se forme en comité pour examiner certaines résolutions devant servir de base à une adresse à Sa Majesté (souveraineté sur les baies, havres et bras de mer sur nos côtes) ;

*Seconde lecture* du bill (No. 17) pour pourvoir à la votation au scrutin secret aux élections des membres de la Chambre des Communes ;

*Reprise des débats* ajournés sur la motion de M. *Joly* à l'effet que M. l'Orateur quitte le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité pour examiner une résolution relative au Fonds de retraite ;

*Seconde lecture* du bill (No. 118) pour faciliter les arrangements entre débiteurs et créanciers, pour la punition des débiteurs frauduleux, et pour l'abolition des préférences en faveur des créanciers judiciaires, et le bill est retiré.

*Seconde lecture* du bill (No. 132) pour amender le chapitre 21 des actes de 1869, 32 et 33 *Vic.*, relatifs au larcin, et le bill est retiré.

La Chambre reprend la considération de la motion de M. *Casey* pour une adresse demandant copie de toute correspondance et de tous papiers touchant la démission de *Wm. Mowbray*, écr., comme maître de poste au village d'Eagle, et la nomination de son successeur ; aussi, du rapport de toute enquête qui peut avoir eu lieu, et de toutes représentations qui peuvent avoir été faites au département au sujet de la vacance à remplir,

Et la question étant mise aux voix, est adoptée, et l'adresse est ordonné en conséquence,

La Chambre alors s'ajourne, étant 1.30. A. M., jusqu'à 11 A. M., aujourd'hui.

JAMES COCKBURN.
Orateur.

# AVIS DE MOTIONS

M. *Gillies*—Demain—Si le gouvernement a l'intention de payer le "*fonds d'amélioration des terres,*" créé sous le régime des deux Canadas, aux sections d'Ontario qui y sont intéressées, comme dans le cas du Comté de Bruce, pour lequel fonds, qui s'est accru depuis 1863 jusqu'à 1867, le gouvernement du jour était responsable, et pour lequel le gouvernement de la Puissance est devenu responsable depuis la Confédération ? Et si le gouvernement protégera les intérêts en question dans le cas où sa mesure relative aux dettes et responsabilités d'Ontario et Québec sera adoptée ?

No. 56.

OTTAWA, MARDI, 20 MAI 1873.

1ère Session, 2e Parlement, 36 Vict., 1873

VOTES ET DELIBERATIONS
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA.
Imprimés par I. B. Taylor, 29, 31 et 33, Rue Rideau
1873.

No. 57.

# VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MERCREDI, 21 MAI 1873.

11 heures A. M.

M. *Stephenson*, du comité conjoint des impressions, présente le huitième rapport du dit comité, lequel est comme suit :

Le comité recommande que les documents suivants soient imprimés, savoir :

Rapport du comité du Sénat auquel ont été renvoyées les pétitions demandant la passation d'une loi contre la vente des liquenrs enivrantas (4000 exemplaires en anglais, et 1000 en français) ;

Rapport du comité spécial d'immigration et de colonisation (2700 exemplaires en anglais, et 700 en français) ;

Cinquième rapport annuel des directeurs des pénitenciers de la Puissance du Canada, pour l'année 1872 (format ordinaire).

Le comité, après avoir examiné la question de nouveau, recommande que le rapport du comité spécial de la Chambre auquel a été renvoyée la pétition de *Joseph Bouchette* soit imprimé, ainsi que la correspondance au sujet du plan de M. *Wm. Kersteman* pour la construction du chemin de fer canadien du Pacifique.

Sur motion de M. *Stephenson*, les 6e, 7e et 8e rapports du comité conjoint des impressions, sont adoptés.

La Chambre reprend la considération des résolutions 139 à 155, inclusivement, rapportées du comité des subsides, jeudi, le 24 avril dernier.

Et ces résolutions étant lues une seconde fois, sont adoptées.

L'hon. M. *Tilley* remet le message suivant de Son Excellence le Gouverneur-Général, lequel est lu par M. l'Orateur comme suit :

DUFFERIN.

Le Gouverneur-Général transmet à la Chambre des Communes un budget supplémentaire des sommes requises pour le service de la Puissance pour l'année expirant le 30 juin 1874; et, conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, il recommande ce budget à la Chambre des Communes.

HOTEL DU GOUVERNEMENT,
Ottawa, 21 mai 1873.

Sur motion de l'hon. M. *Tilley*, le dit message et le dit budget supplémentaire sont renvoyés au comité des subsides.

La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(*En Comité.*)

Les résolutions suivantes sont adoptées ;—

DIVERS

252. Frais de sépulture des corps tirés du naufrage du steamer *Atlantic*, fourniture de cercueils, etc., et pour accorder des récompenses au Rév: M. *Ancient* et à d'autres habitants du voisinage du Cap Prospect qui ont sauvé des personnes du naufrage et leur ont procuré des secours (imputables à l'exercice de 1872–73.)..... 3,000 00

TRAVAUX ET ÉDIFICES PUBLICS.

*Imputable sur le revenu.*

| | | | |
|---|---|---|---|
| 253. | Loyers, réparations, chauffage, etc. :— | | |
| | 1. Allocation pour combustible et éclairage, Rideau Hall..... | 5.000 00 | |
| | 2. Pour perfectionner la ventillation, le chauffage, et l'éclairage des édifices du Parlement..... | 20,000 00 | |
| | 3. Appareils de chauffage, bureau de poste de Toronto..... | 5,000 00 | |
| | | | 30,000 00 |
| 254. | Glissoires et estacades :— | | |
| | Pour faciliter le flottage des bois, rivière Fénélon ..... | | 4,000 00 |
| 255. | Havres et Quais ;— | | |
| | 1. Havre de Belleville—pour faire enlever obstructions (crédit additionnel)..... | 5,000 00 | |
| | 2. Quai de Morden et crique Canada, N,-E..... | 5,000 00 | |
| | | | 10,000 00 |

PECHERIES.

| | | | |
|---|---|---|---|
| 256. | Pour subvenir aux salaires et déboursés de nouveaux officiers des Pêcheries et Garde-Pêche, Nouvelle-Ecosse..... | 3,000 00 | |
| 257. | Pour subvenir aux salaires et déboursés de nouveaux officiers des Pêcheries et Garde-Pêche, Nouveau-Brunswick..... | 500 00 | |
| | | | 3,500 00 |

DIVERS.

| | | | |
|---|---|---|---|
| 258. | Pour subvenir aux dépenses relatives à l'inspection et à la classification des navires par le Gouvernement du Canada..... ... ..... | | 6,000 00 |

PERCEPTION DU REVENU.

*Travaux Publics.*

| | | | |
|---|---|---|---|
| 259. | Pour indemniser les familles des personnes suivantes qui ont trouvé la mort en remplissant leur service sur les chemins de fer du Gouvernement : | | |
| | 1. Charles C. Carter..... ..... | 500 00 | |
| | 2. William Meikle..... ... | 300 00 | |
| | | | 800 00 |

DIVERS.

| | | | |
|---|---|---|---|
| 260. | Pour payer les dépenses se rattachant à l'organisation et au fonctionnement du gouvernement dans l'Isle du Prince-Edouard, en sus du revenu reçu dans cette Colonie..... .. ..... | 100,000 00 | |

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, et permis au comité de siéger de nouveau, aujourd'hui.

Le bill (No. 154) relatif aux droits d'exportationimposés sur sur le bois de construction par la législature de la province du Nouveau-Brunswick, est lu une troisième fois, et passé.

Un message est reçu du Sénat annonçant l'adoption des bills suivants, *sans amendements*, savoir :

Bill (No. 48) pour incorporer la compagnie des machines hydrauliques de Lachine, et pour lui conférer certains pouvoirs ;

Bill (No. 120) pour amender le chap. 58 des statuts rofondus de la ci-devant province du Canada ;

Bill (No. 130) relatif à l'intérêt et à l'usure dans la province de la Nouvelle-Ecosse, et

Le bill (No. 116) pour incorporer la chambre de commerce d'Oshawa.

Aussi, l'adoption des bills suivants, *avec des amendements*, savoir :

Bill (No. 97) pour pourvoir à l'inspection du gaz et des gazomètres. (Sur motion de l'Hon. M. *Tupper*, les amendements à ce bill sont adoptés.)

Bill (No. 134) relatif aux navires et pour leur enregistrement, inspection et classification. (Sur motion de l'hon. M. *Mitchell*, les amendements à ce bill sont adoptés.)

Bill (No. 13) relatif aux chargements sur les ponts de navire. (Sur motion de l'hon. M. *Mitchell*, les amendements à ce bill sont adoptés.

Bill (No. 139) pour continuer pendant un temps limité l'acte de faillite de 1869, et les actes qui l'amendent (Sur motion du Très-Hon. Sir *John A. Macdonald*, l'amendement à ce Bill est adopté.

L'honorable M. *Tilley*, propose que le Bill (No. 156) pour rajuster les sommes payables aux diverses provinces du Canada, et celles pour lesquelles elles sont responsables, en ce qui dépend de la dette avec laquelle elles sont entrées respectivement dans l'Union soit maintenant lu une troisième fois.

L'honorable M. *Cauchon* propose pour amendement que le dit Bill soit renvoyé de nouveau à un comité général afin d'ajouter les mots suivants après la première clause : "Pourvu toujours que ces dernières sommes soient employées distribuer également les dettes et subventions entre toutes les provinces suivant leur population respective, réelle ou prétendue, avec laquelle elles sont entrées dans la Confédération."—Rejeté sur la division suivante :—

POUR :

Messieurs

Archibald, Bain, Béchard, Bergin, Brouse, Cartwright, Casey, Casgrain, Cauchon, Cockburn (*Muskoka*), Delorme, De St. George, Dorion, (*Drum.et Art.*) Dorion (*Napierville*), Edgar, Fiset, Fleming, Fournier, Galbraith, Geoffrion, Gibson, Gillies, Harvey, Higinbotham, Holton, Jetté, Landerkin, Macdonald, (*Glengarry*) Mackenzie, Mercier, Metcalfe, Mills, Oliver, Pelletier, Pickard, Pozer, Richard (*Mégantic*) Ross (*Durham*), Ross (*Middlesex*), Ross (*Prince-Edouard*), Ross (*Wellington*), Rymal, Scatcherd, Smith (*Peel*) Snider, Stirton, Taschereau, Thompson, (*Haldimand*) Tremblay, Trow, White (*Halton*), Wilkes, Wood, Young, (*Montréal Ouest*) Young (*Waterloo*).—55.

CONTRE :

Messieurs

Anglin, Baby, Baker, Beaubien, Bellerose, Benoit, Blanchet, Bowell, Brown, Burpee, (*St. Jean*) Burpee (*Sunbury*) Campbell, Carling, Caron, Carter, Chipman, Chisholm, Church, Cluxton, Coffin, Colby, Costigan, Cunningham, Currier, Cutler, Daly, DeCosmos, Dewdney, Dormer, Dugas, Duguay, Flesher, Fortin, Gaudet, Gibbs (*Ont.* D. N.), Gibbs, (*Ont.*, D. S.) Glass, Grant, Haggart, Harwood, Jones, Killam, Lacerte, Langevin, Langlois, Lanthier, LeVesconte, Lewis, Macdonald Sir John), MacKay, Mailloux, Masson, Mathieu, McDougall, McGreevy, Mitchell, Morrison, Nathan, Nelson, O'Connor, O'Reilley, Pinsonneault, Pope, Ray, Robillard, Robinson, Robitaille, Ross (*Champlain*,) Ryan, Savary, Shibley, Smith, (*Selkirk*), Staples, Stephenson, Thompson (*Caribou*) Tilley, Tobin, Tourangeau, Tupper, Wallace (*Norfolk*), White (*Hastings Est*), Witton, Wright (*Ottawa*).—83.

Et la motion de l'hon. M. *Tilley*, étant mise aux voix, est adoptée sur la division suivantes :

POUR :

Messieurs

Baby, Baker, Beaubien, Béchard, Bellerose, Benoit, Blanchet, Bourrassa, Bowell, Brouse, Brown, Burpee (*St. Jean*), Campbell, Carling, Caron, Carter, Casgrain. Cauchon, Chipman, Chisholm, Church, Cluxton, Cockburn, (*Muskoka*) Coffin, Colby, Costigan, Cunningham, Currier, Cutler, Daly, DeCosmos, Delorme, De St. George, Dewdney, Dorion (*Drum. et Art.*), Dorion (*Napierville*), Dormer, Dugas, Duguay, Edgar, Fiset, Flesher, Forbes, Fortin, Fournier, Gaudet, Geoffrion, Gibbs (*Ont.* D. N.) Gibbs (*Ontario* D. S. Gibson, Glass, Grant, Grover, Haggart, Harwood, Higinbotham, Holton, Jetté, Jones, Kecler, Killam, Lacerte Langevin, Langlois, Lanthier, LeVesconte, Lewis, Macdonald (Sir John), MacKay, Mailloux, Masson, Mathieu, McDougall McGreevy, Mercier, Mitchell, Morrison, Nathan, Nelson, O'Connor, O'Reilly, Pelletier, Pickard, Pope, Ray, Richard (*Mégantic*), Robillard, Robinson, Robitaille, Ross (*Champlain*), Rose (*Victoria*), Ryan, Savary, Scriver, Shibley, Smith (*Selkirk*) Staples, Stephenson Taschereau, Thompson (*Caribou*) Tilley, Tobin, Tourangeau, Tremblay, Tupper, Wallace (*Norfolk*), White (*Hastings Est*) Witton, Wright (*Ottawa*), Young (*Mont. O*)-110.

CONTRE :

Messieurs

Anglin, Archibald, Bain, Bergin, Burpee, (*Sunbury*) Cartwright, Casey, Fleming, Galbraith, Gillies, Harvey, Horton, Landerkin, Macdonald (*Glengarry*) Mackenzie, Metcalfe, Oliver, Paterson, Ross (*Durham*), Ross (*Middlesex*), Ross (*Prince-Edouard*) Ross, (*Wellington*) Rymal, Scatcherd, Smith (*Peel*), Snider, Stirton, Thompson (*Haldim'd*), Trow, White (*Halton*) Wilkes, Wood, Young (*Waterloo*(—33

Le bill est en conséquence lu une troisième fois, et passé.

Le bill (No. 157) pour rajuster les traitements et allocations des Juges et autres fonctionnaires et officiers publics, et l'indemnité des membres du Sénat et de la Chambre des Communes est lu une troisième fois, et passé.

Le Très-Hon. Sir *John A. Macdonald*, propose que le bill (No. 52) pour établir de meilleures dispositions concernant les pétitions d'élection et les matières se rattachant aux élections contestées des membres de la Chambre des Communes soit maintenant lu une troisième fois.

M. *Mercier*, propose pour amendement que le dit bill soit renvoyé de nouveau à un comité général afin de l'amender en pourvoyant à ce que toutes les pétitions d'élection, dans la Province de Québec, seront présentées à un Juge, ou, en l'absence du Juge, au protonotaire de la Cour Supérieure, en session, ou en Chambre, dans le district judiciaire où se trouve situé le district électoral, en tout ou en partie, et à ce que toutes les procédures relatives aux dites pétitions aient lieu dans le dit district.—Rejeté sur division.

M. *Fournier* propose alors pour amendement que le dit bill soit renvoyé de nouveau à un comité général avec instruction de l'amender de manière que la décision définitive quant au mérite de la pétition puisse être portée en appel, dans la province de Québec, devant trois Juges de la Cour Supérieure siégeant comme cour de révision.—Rejeté sur division.

M. *MacKenzie* propose alors pour amendement que le dit bill soit renvoyé de nouveau à un comité général avec instruction de l'amender de manière à décréter que toutes les causes d'élection seront portées devant des Juges seulement, et de retrancher les parties du bill qui pourvoient à la nomination d'avocats devant agir comme Juges dans les affaires d'élection, et aussi tous renvois à une cour d'appel projetée.—Rejeté sur la division suivante :

POUR :

Messieurs

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Anglin, | Dorion, (*Drum'd et Art*) | Higinbotham, | Paterson, | Snider, |
| Archibald, | Dorion, (*Napierville*) | Holton, | Pelletier, | Stirton |
| Bain, | Edgar, | Horton, | Pickard, | Taschereau, |
| Béchard, | Findlay, | Jetté, | Pozer, | Thompson (*Haldimand*) |
| Casey, | Fiset, | Laflamme, | Prévost, | Tremblay, |
| Casgrain, | Fleming, | Landerkin, | Ross, (*Durham*), | Trow, |
| Cauchon, | Fournier, | Macdonald (*Glengarry*) | Ross, (*Middlesex*) | White (*Halton*), |
| Cockburn (*Muskoka*) | Galbraith, | Mackenzie, | Ross (*Wellington*), | Wilkes, |
| Costigan, | Geoffrion, | Mercier, | Rymal, | Wood, |
| Delorme, | Gibson, | Metcalfe, | Scatcherd, | Young *Waterloo*).—54 |
| De St. Georges, | Gillies, | Oliver, | Smith (*Peel*) | |

CONTRE :

Messieurs

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Baby, | Cunningham, | Harwood, | McGreevy, | Savary, |
| Baker, | Currier, | Jones, | Mitchell, | Scriver, |
| Beaubien, | Cutler, | Keeler, | Morrison, | Shibley, |
| Bellerose, | Daly, | Killam, | Nathan, | Smith (*Selkirk*), |
| Benoit, | Dewdney, | Lacerte, | Nelson, | Staples, |
| Blanchet, | Dormer, | Langevin, | O'Connor, | Stephenson, |
| Bowell, | Dugas, | Langlois, | O'Reilley, | Thompson (*Caribou*), |
| Burpee, (*Sunbury*), | Duguay, | Lanthier, | Pinsonneault, | Tilley, |
| Campbell, | Flesher, | LeVesconte, | Pope, | Tobin, |
| Carling, | Fortin, | Lewis, | Ray, | Tourangeau, |
| Caron, | Gendron, | Macdonald, Sir J. | Robillard, | Tupper, |
| Cartwright, | Gibbs, (*Ont., D. N.*) | McDonald, (*Cap B.*) | Robinson, | Wallace, (*Norfolk*), |
| Chipman, | Gibbs, (*Ont.*, D. S.) | MacKay, | Robitaille, | Webb, |
| Chisholm, | Glass, | Mailloux, | Ross, (*Champlain*), | White (*Hastings Est*), |
| Cluxton, | Grant, | Masson, | Ross, (*Victoria*), | Witton, |
| Coffin, | Grover, | Mathieu, | Ryan, | Wright (*Ottawa*)—82 |
| Colby, | Haggart, | | | |

Le bill est alors lu une troisième fois, et passé.

Les résolutions adoptées en comité des subsides, aujourd'hui, sont lues une seconde fois et adoptées, et sont comme suit :

DIVERS.

252. Frais de sépulture des corps tirés du naufrage du steamer *Atlantic*, fourniture de cercueils, etc., et pour accorder des récompenses au Rév. M. *Ancient* et à d'autres habitants du voisinage du Cap Prospect qui ont sauvé des personnes du naufrage et leur ont procuré des secours (imputables à l'exercice de 1872–73)..... 3,000 00

TRBVAUX ET EDIFICES PUBLICS.

*Imputables sur le revenu.*

253. Loyers, réparations, chauffage, etc :—

| | |
|---|---|
| 1. Allocation pour combustible et éclairage, Rideau Hall..... | 5,000 00 |
| 2. Pour perfectionner la ventilation, le chauffage et l'éclairage des édifices du Parlement..... | 20,000 00 |
| 3. Appareils de chauffage, bureau de poste de Toronto..... | 5,000 00 |
| | 30,000 00 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 254. | Glissoires et estacades :— Pour faciliter le flottage des bois, rivière Fénélon..... | | 4,000 00 |
| 255. | Havres et Quais :— 1. Havre de Belleville—pour faire enlever obstructions (crédit additionnel)..... | 5,000 00 | |
| | 2. Quai de Morden et crique Canada, N.-E..... | 5,000 00 | |
| | | | 10,000 00 |

PECHERIES.

| | | | |
|---|---|---|---|
| 256. | Pour subvenir aux salaires et déboursés de nouveaux officiers des Pêcheries et Garde-Pêche, Nouvelle-Ecosse..... | 3,000 00 | |
| 257. | Pour subvenir aux salaires et déboursés de nouveaux officiers des Pêcheries et Garde-Pêche, Nouveau Brunswick..... | 500 00 | |
| | | | 3,500 00 |

DIVERS.

| | | | |
|---|---|---|---|
| 258. | Pour subvenir aux dépenses relatives à l'inspection et à la classification des navires par le Gouvernement du Canada..... | | 6,000 00 |

PERCEPTION DU REVENU.

*Travaux Publics.*

| | | | |
|---|---|---|---|
| 259. | Pour indemniser les familles des personnes suivantes qui ont trouvé la mort en remplissant leur service sur les chemins de fer du Gouvernement : | | |
| | 1. Charles C. Carter..... | 500 00 | |
| | 2. William Meikle..... | 300 00 | |
| | | | 800,000 |

DIVERS.

| | | | |
|---|---|---|---|
| 260. | Pour payer les dépenses se rattachant à l'organisation et au fonctionnement du gouvernement dans l'Isle du Prince-Edouard, en sus du revenu reçu dans cette Colonie..... | 100,000 00 | |

Sur motion du Très-Hon. Sir *John A. Macdonald*: il est *résolu* : Que lorsque cette Chambre s'ajournera, vendredi prochain, elle soit ajournée jusqu'au mercredi, 13 août prochain.

L'ordre du jour pour reprendre les débats ajournés sur la motion de l'hon. M. *Pope* pour la seconde lecture du Bill (No. 75) intitulé : " Acte relatif à la statistique," est déchargé, et le Bill est retiré.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du Bill (No. 114) pour amender de nouveau les actes relatifs aux compagnies d'assurances, est déchargé, et le Bill est retiré.

Le Bill du Sénat (No. 150) à l'effet d'amender l'Acte pour établir de nouvelles dispositions pour le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest est lu une seconde fois, examiné en comité général, amendé, rapporté, les amendements sont adoptés, le Bill est lu une troisième fois, et passé.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme en comité pour examiner une certaine résolution concernant l'acceptation de la somme de $500,000 de la compagnie du chemin du Nord du Canada à certaines conditions est déchargé.

Le Très-Hon. Sir *John A. Macdonald* présente la réponse (en partie) à une adresse du 28 ultimo, demandant un état indiquant comment la somme accordée aux gouvernements locaux des provinces du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse, de Québec, d'Ontario et de la Colombie Anglaise, a été dépensée ; aussi copie des règlements faits par le gouvernement du Nouveau-Brunswick pour la colonisation des établissements d'Hellerup et Kincardine, et de tous autres règlements relatifs à l'immigration et à la colonisation, faits par ce gouvernement durant les années 1872 et 1873.

Aussi, la réponse à une adresse du 1er du courant, demandant copie de toutes les patentes émises pour des Isles ou des parties d'Iles dans le St. Laurent, en front ou formant partie du comté de Leeds ; un état indiquant toutes telles Iles ou parties d'Iles vendues, mais dont les patentes n'ont pas été émises en faveur des acheteurs ; toutes telles Iles ou parties d'Ile qui ont été louées ; toutes les personnes qui ont demandé à acheter, louer ou occuper aucune des dites Isles ou parties d'Ile ; les dates, la considération, la quantité de terres, les noms des Iles et les noms des parties ; aussi, copie de toute correspondance depuis les dix dernières années avec les personnes qui ont demandé à acheter ou louer aucune des dites Iles ou parties d'îse.

Aussi, la réponse à une adresse du 12 du courant, demandant copie de toute correspondance entre le gouvernement de la Puissance et la compagnie de la Baie d'Hudson relativement au privilége du foin dans Manitoba.

Et étant 6 heures, P. M., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à 7½ heures, P. M.

7.30, *P. M.*

(*L'Ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la* 19*e règle,*)

M. *Mackenzie*, propose que les amendements faits par le Sénat, au bill (No. 86) pour incorporer la compagnie des orfèvres du Canada, (responsabilité limitée), soit maintenant lu une seconde fois.

Le Très-Hon. Sir *John A. Macdonald*, propose pour amendement que les dits amendements soient lus une seconde fois, d'hui en six mois.

Et des débats s'ensuivant,—et étant 8.30, P. M.

M. *Stephenson*, du comité conjoint des impressions, présente le 9e rapport du dit comité, lequel est comme suit :

Le comité a soigneusement examiné les documents suivants, et il en recommande l'impression, savoir :

Rapport du comité spécial de la Chambre des Communes nommé au sujet de l'hygiène et de la santé publique.

Il présente aussi le dixième rapport du dit comité recommandant la résolution suivante à la considération de la Chambre, savoir :

*Résolu* : Que les divers contrats pour les impressions, la reliure et le papier d'impression expirant l'an prochain, il est expédient de prendre des mesures pour l'accomplissement de ces services en demandant durant la vacance des soumissions pour les impressoins, la reliure et le papier d'impression requis pour le Parlement de la Puissance du Canada, pour l'espace de cinq années à compter du 1er janvier 1875, avec le droit, de la part du gouvernement, de prolonger cette période jusqu'à dix années aux mêmes termes et conditions. ces soumissions devant être renvoyées dans une enveloppe scellée marquée " soumission pour les impressions, la reliure, ou le papier d'impression ", suivant le cas et adressées au greffier du comité conjoint des impressions pour les deux Chambres du Parlement, pas plus tard qu'à midi du premier jaur de la prochaine session du Parlement de la Puissance, aprés lequel temps il ne sera plus reçu de telles soumissions, ces soumissions devant être écrites sur des formules en blanc qu'on pourra se procurer en s'adressant au greffier du Comité, et que les calculs pour vérifier la valeur de chaque soumission seront faits d'après les divers services tels qu'accomplis dans la session de 1872–3, et que les divers termes, conditions et dispositions contenus dans les dites formules de soumission lieront les divers soumissionnaires, et formeront la base d'après laquelle les divers contrats seront rédigés.

Sur motion de M. *Stephenson*, les dits rapports sont adoptés.

Le bill (No. 158) relatif à l'admission de la colonie de l'Isle du Prince-Edouard, comme province de la Puissance est lu une troisième fois, et passé.

La Chambre se forme en comité pour examiner certaines résolutions relatives aux contrats pour les sections 1 à 7 du chemin de fer Intercolonial.

(*En Comité.*)

Les résolutions suivantes sont adoptées :

1. *Résolu*, Qu'il appert que les soumissions à l'effet d'obtenir des contrats pour des travaux sur les sections depuis 1 jusqu'à 7 du chemin de fer Intercolonial, inclusivement, ont été offertes dans un temps où les informations nécessaires quant à la quantité d'ouvrage à faire sur chaque section ne pouvaient être données par les commissaires, et que ces soumissions ont en conséquence été offertes sans informations suffisantes ou même sans une estimation approximative des quantités.

2. *Résolu*, Qu'il appert que sur les sections 1 et 2 l'ouvrage a été exécuté par les entrepreneurs primitifs ; que sur la section 1 l'ouvrage est terminé et les rails sont posés, et que sur la section 2 on est en voie de poser les rails et que tout l'ouvrage sera terminé d'ici à environ deux mois.

3. *Résolu*, Qu'il appert que les entrepreneurs des sections 1 et 2 ont fait des réclamations pour de l'ouvrage *extra*, et que les commissaires après mûre considération et discussion avec l'ingénieur en chef, ont recommandé qu'ils soient autorisés à régler pleinement les dites réclamations, savoir : en accordant pour la section 1 la somme de $35,000, et pour la section 2, la somme de $15,000.

4. *Résolu*, Qu'il appert que les entrepreneurs primitifs des sections 3, 4, 5, 6 et 7 ont failli, et que les commissaire, après mûre considération et discussion avec l'ingénieur en chef, ont recommandé que les sommes suivantes, en sus de ce qui a déjà été payé, soient accordées, savoir : pour la section 3, $17,273 ; pour la section 4, $25,984 ; pour la section 5, $25,717 ; pour la section 6, $23,938, et pour la section 7, $20,892.

5. *Résolu*, Qu'il est expédient d'autoriser le paiement aux divers entrepreneurs des dites sections de sommes n'excédant pas celles recommandées par les commissaires pour les diverses sections respectivement, pourvu qu'à même ces sommes ainsi payées, toutes les réclamations résultant, des contrats pour ouvrage et autres services non payés par les entrepreneurs, seront payees par les commissaires, et que la balance seulement sera payée aux entrepreneurs.

Résolutions à rapporter.

---

Rapport à recevoir, vendredi prochain.

La Chambre se forme en comité des voies et moyens.

(*En Comité.*)

Les résolutions suivantes sont rdoptées :

1. *Résolu* : Que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour l'année financière expirant le 30 juin 1873, la somme de $792,864.82 soit accordé à même le fonds consolidé du revenu du Canada.

2. *Résolu* : Que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour l'année financière expirant le 30 juin 1874, la somme de $22,255,987.86 soit accordée à même le fonds consolidé du revenu du Canada.

Résolution à rapporter.

---

Les dites résolutions sont en conséquence rapportées, lues une seconde fois, et adoptées.

L'hon. M. *Tilley* présente alors un bill (No. 159) pour accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent requises pour faire face à certaines dépenses du service public pour les années fiscales finissant respectivement le 30 juin 1873 et le 30 juin 1874, et pour d'autres fins relatives au service public.—Seconde lecture, vendredi prochain.

Un message reçu du Sénat annonçant l'adoption du bill (No. 99) pour amender, refondre et étendre à toute la Puissance du Canada les lois relatives à l'inspection de certains des principaux articles de provenance du Canada, *avec des amendements*.— (Sur motion de l'Hon. M. *Tilley*, les amendement à ce bill sont adoptés.)

Les amendements faits par le Sénat au Bill (No. 8) pour amender l'acte 34 Vic., ch. 43, intitulé : " Acte pour permettre à certaines compagnies de chemin de fer de pourvoir aux facilités nécessaires pour le trafic croissant sur leurs chemins de fer, et pour amender l'acte des chemins de fer de 1868, sont lus une seconde fois, et adoptés.

M. *Cockburn* (Muskoka) propose que le Bill (No. 69) pour amender l'acte 35 Vic., ch. 13, à l'effet de rajuster la représentation dans la Chambre des Communes du Canada soit maintenant lu une troisième fois.

Le Très-Hon. Sir *John A. Macdonald*, propose pour amendement que le dit bill soit lu une troisième fois, d'hui en six mois.—Adopté sur la division suivante :

POUR :
Messieurs

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Baby, | Daly, | Lacerte, | Morrison, | Savary, |
| Beaubien, | Dewdney, | Langevin, | Nathan, | Shibley, |
| Blanchet, | Dormer, | Lanthier, | Nelson, | Stephenson, |
| Burpee (*St. Jean*), | Duguay, | LeVesconte, | O'Connor, | Thompson (*Caribou*), |
| Campbell, | Forbes, | Lewis, | O'Reilly, | Tilley, |
| Caron, | Fortin, | Little, | Pope, | Tourangeau, |
| Carter, | Gibbs (*Ont. D. S.*), | Macdonald Sir John. A. | Robillard, | Tupper, |
| Chisholm, | Glass, | McDonald (*Cap B.*) | Robinson, | Wallace (*Norfolk*), |
| Cluxton, | Grant, | Mailloux, | Robitaille, | White (*Hastings Est.*) |
| Coffin, | Jones, | Masson, | Rochester, | Witton, |
| Costigan, | Keeler, | Mathieu, | Ross (*Victoria*), | Wright (*Ottawa*)—59 |
| Currier, | Killam, | Mitchell, | Ryan, | |

CONTRE.
Messieurs.

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Anglin, | De St. George, | Gillies, | Mills, | Smith (*Peel*), |
| Bain, | Dorion (*Drum. et Art.*) | Harvey, | Pozer, | Stirton, |
| Béchard, | Edgar, | Higinbotham, | Richard (*Mégantic*), | Tasche ru, |
| Brouse, | Findlay, | Holton, | Ross (*Durham*), | Trow, |
| Casey, | Fiset, | Jetté, | Ross (*Middlesex*), | Wh *Halton*), |
| Casgrain, | Fleming, | Laflamme, | Ross (*Wellington*), | Wilkes, |
| Church, | Fournier, | Mackenzie, | Rymal, | Wood, |
| Cockburn (*Muskoka*), | Galbraith, | Mercier, | Scatcherd, | Young (*Waterloo*)—42. |
| Delorme, | Geoffrion, | | | |

Sur motion de l'hon. M. *Tilley*, il est *résolu :* Que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée jusqu'à vendredi prochain, à 11 heures A. M.

La Chambre alors s'ajourne.

JAMES COCKBURN,
Orateur.

# AVIS DE MOTIONS

Le Très-Hon. Sir *John A. Macdonald*—Vendredi prochain—Adresse priant Son Excellence de vouloir bien gracieusement donner des ordres afin que les restes de l'Hon. Sir *George Etienne Cartier* soient inhumés aux dépens du public, et qu'un monument soit érigé à la mémoire de cet excellent homme d'Etat, avec une inscription exprimant le sentiment public au sujet d'une perte si grande, d'une perte irréparable, et assurant Son Excellence que cette Chambre tiendra compte des dépenses à cet égard.

No. 57.

OTTAWA, MERCREDI, 21 MAI 1873.

1ère Session, 2e Parlement, 36 Vict., 1873.

362

# VOTES ET DELIBERATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA.

Imprimés par I. B. TAYLOR, 29, 31 et 33, Rue Rideau

1873.

# No. 58.

# VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, VENDREDI, 23 MAI 1873.

Les pétitions suivantes sont reçues et lues :—

Du Révérend *F. H. Guay*, curé, et autres, des paroisses de Notre-Dame du Lac Témiscouata, Ste. Rose du Dézelé, St. Louis du Ha ! Ha ! et St. Honoré, dans le comté de Témiscouata ; demandant que le chemin de fer de Woodstock soit continué depuis le Petit Sault, dans la Province du Nouveau-Brunswick, jusqu'à la Rivière du Loup, dans la province de Québec.

Du conseil municipal du township de Pembroke, comté de Renfrew ; demandant qu'une exploration des chenaux au Sud de l'Isle des Allumettes soit faite avant de faire des travaux au chenal de la Culbute, dans la Rivière des Outaouais.

L'hon. M. *Tilley* présente, conformément à l'ordre de la Chambre, du 10 ultimo ; un état indiquant le montant dépensé durant la dernière année fiscale pour des annonces du gouvernement, ou pour le service public, dans aucun des journaux publics de la Puissance, le montant payé à chaque journal, et l'objet pour lequel cet argent a été payé ; aussi le montant payé pour abonnements, et pour quels journaux.

Un message est reçu du Sénat annonçant l'adoption des bills suivants, *sans amendements*, savoir :

No. 140. Relatif à l'engagement des matelots ;

No. 22. Pour changer les limites des comtés de Montcalm et Joliette pour les fins électorales.

No. 152. Pour pourvoir à une loi d'élection temporaire ;

No. 156. Pour rajuster les sommes payables aux diverses provinces du Canada, et celles dont elles étaient responsables, en ce qui dépend de la dette avec laquelle elles sont respectivement entrées dans la Puissance ;

No. 154. Relatif aux droits d'exportation imposés sur le bois de construction par la Législature de la Province du Nouveau-Brunswic..

No. 52. Pour établir de meilleures dispositions relatives aux pétitions d'élection et aux matières se rattachant à la contestation des élections des membres de la Chambre des Communes.

No. 137. Relatif à l'administration de la justice et à l'établissement d'une force de police dans les territoires du Nord-Ouest.

No. 157. Pour rajuster les traitements des juges et autres fonctionnaires et officiers publics, et l'indemnité des membres du Sénat et de la Chambre des Communes.

No. 158. Relatif à l'admission de la colonie de l'Ile du Prince-Edouard comme province de la Puissance ;

No. 148. Pour abroger le ch. 86 des lois de la Colombie Britannique (1867), intitulé : " Ordonnance relative aux droits de havre et de tonnage et à l'effet de réglementer les permis accordés pour les navires engagés dans le cabotage et la navigation à l'intérieur.

Bill (No. 78) relatif au pilotage ;

Bill (No. 155) pour amender l'acte de la présente session à l'effet d'incorporer la compagnie du pont du Canada et de la rivière Détroit;

Bill (No. 29) pour incorporer la banque de Pictou, et

Bill (No. 151) pour autoriser des octrois gratuits de terres à certains colons primitifs et à leurs descendants dans la province de Manitoba.

Aussi adoptant les amendements faits par cette Chambre aux bills suivants du Sénat, *sans amendements*, savoir :

Bill (No. 150) pour amender de nouveau l'acte à l'effet d'établir de nouvelles dispositions pour le gouvernement des territoires du Nord-Ouest.

Bill (No. 149) pour établir de nouvelles dispositions relativement à l'extradition des criminels.

Aussi, adoptant le bill (No 93) pour amender de nouveaux les actes pour pourvoir à l'amélioration et à l'administration du havre de Québec, *avec un amendement.*

Sur motion du Très-Hon. Sir *John A. Macdonald*, il est *résolu :* Que l'amendement fait par le Sénat au dit Bill (No. 93) ne soit pas adopté, parce qu'il impose des péages, taux et droits contrairement aux priviléges de cette Chambre.

Sur motion du Très-Hon. Sir *John A. Macdonald*, un message est envoyé au Sénat pour informer leurs Honneurs que cette Chambre n'adopte point son amendement au bill précédent pour la raison alléguée dans la résolution précédente.

Un message est reçu du Sénat informant cette Chambre que leurs Honneurs n'insistent point sur leur amendement au bill ci-dessus (No. 93) relative à l'amélioration et à l'administration du havre de Québec.

M. l'Orateur informe la Chambre que, dans l'affaire de l'élection contestée de Stormont, il a taxé les frais et dépens encourus par le membre siégeant pour opposer la pétition contre son élection à $169, payable par *Francis Anderson*, le pétitionnaire contre la dite élection, à *Cyril Archibald*, écr., le membre siégeant.

Sur motion du Très-Hon. Sir *John A. Macdonald*, il est *résolu :*—Que, dans les délibérations du comité nommé pour examiner les accusations portées par l'hon. M. *Huntington* au sujet du chemin du Pacifique, toutes les questions seront décidées par la majorité des voix, y comprise celle du président, mais que le président n'aura pas une seconde voix ou voix prépondérante.

*Résolu*, Que le gouvernement soit autorisé à entrer en négociations, durant la vacance du Parlement, avec quelque association ou compagnie sur laquelle on puisse compter pour le transfert du chemin de fer conduisant de Windsor à la ligne principale qui relie Halifax à Truro, à la condition que cette association ou compagnie prolongera le chemin de fer depuis Annapolis jusqu'à Yarmouth, le tout sujet à l'approbation du parlement à sa prochaine session.

Le Très-Hon. Sir *John A. Macdonald* propose qu'il soit présenté une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien gracieusement donner des ordres afin que les restes de l'Hon. Sir *George Etienne Cartier* soient inhumés aux dépens du public, et qu'un monument soit érigé à la mémoire de cet excellent homme d'Etat, avec une inscription exprimant le sentiment public au sujet d'une perte si grande, d'une perte irréparable, et assurant Son Excellence que cette Chambre tiendra compte des dépenses à cet égard.—Adopté sur la division suivante :

POUR :

Messieurs

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Baby, | Coffin, | Glass, | Nathan, | Stephenson, |
| Blanchet, | Colby, | Jones, | O'Connor, | Thompson (*Caribou*), |
| Bowell, | Cunningham, | Keeler, | O'Reilley, | Tilley, |
| Campbell, | Currier, | Langevin, | Ray, | Tourangeau, |
| Caron, | Cutler, | Lanthier, | Robitaille, | Tupper, |
| Carter, | Dewdney, | Lewis, | Savary, | Wallace (*Norfolk*), |
| Chipman, | Dormer, | Macdonald, Sir John, | Shibley, | White (*Hastings Est*) |
| Cluxton, | Gibbs, (*Ont.*, D. S.), | Mitchell, | Smith, (*Selkirk*), | Wright (*Ottawa*).—40. |

CONTRE :

Messieurs

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Archibald, | Cockburn (*Muskoka*), | Gibson, | Pozer, | Stirton, |
| Bain, | Fleming, | Gillies, | Richard (*Mégantic*) | Taschereau, |
| Buell, | Fournier | Holton, | Ross (*Wellington*), | Trow, |
| Casey, | Galbraith, | Mackenzie, | Rymal, | Wilkes, |
| Church, | Geoffrion, | Oliver, | Scatcherd, | Wood,—25. |

L'hon. M. *Tilley* remet un message suivant de Son Excellence, lequel est lu comme suit par M. l'Orateur :—

DUFFERIN

Le gouverneur général recommande à la Chambre l'appropriation à même les fonds consolidé de revenu de telles sommes n'excédant pas cinq mille piastres en tout, qui pourront être nécessaires pour mettre toute personne ayant droit d'interjeter appel à Sa Majesté en conseil au sujet des actes des écoles du Nouveau-Brunswick et désirant instituer tel appel, en état de subvenir aux frais du dit appel; et de telles sommes n'excédant pas en tout cinq mille piastres, qui pourront être nécessaires pour subvenir aux frais de l'envoie de fabricants habiles du Canada à l'Exposition de Vienne

HOTEL DU GOUVERNEMENT,
Ottawa, 23 mai 1873.

Sur motion de l'hon. M. *Tilley* il est *résolu* :—Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien émettre des mandats pour le paiement, sur le fonds consolidé du revenu, de telles sommes n'excédant pas cinq mille piastres en tout, qui pourront être nécessaire pour mettre toute personne ayant droit d'interjeter appel à Sa Majesté en Conseil au sujet des Actes des Ecoles du Nouveau-Brunswick et désirant instituer tel appel, en état de subvenir aux frais du dit appel ; et de telles sommes n'excédant pas en tout cinq mille piastres, qui pourront être nécessaires pour subvenir aux frais de l'envoie de fabricants habiles du Canada à l'Exposition de Vienne, et assurant Son Excellence que cette Chambre couvrira ces dépenses.

Le bill du Sénat (No. 145) à l'effet d'amender les actes pour mieux empêcher la désertion des matelots et pour d'autres fins, est lu une troisième fois, et passé.

Les résolutions adoptées en comité général, mercredi dernier, pour autoriser le paiement de certains entrepreneurs des sections Nos. 1 à 7 du chemin de fer Intercolonial sont rapportées, lues une seconde fois, et adoptées.

Le bill du Sénat (No. 153) pour amender la loi relative à certaines matières en fait de procédure dans les causes criminelles est lu une seconde fois, examiné en comité général, amendé, rapporté, les amendements sont adoptés, le bill est lu une troisième fois, et passé.

Le bill (No. 159) pour accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent requises pour faire face à certaines dépenses du service public pour les années fiscales finissant respectivement le 30 juin 1873 et le 30 juin 1874, et pour d'autres fins relatives au service public, est lu une seconde et une troisième fois, et passé.

Un message est reçu du Sénat annonçant l'adoption de l'amendement fait au bill de leurs Honneurs (No. 153) pour amender la loi relative à certaines matières se rattachant à la procédure dans les affaires criminelles, *sans amendements*.

Aussi l'adoption du Bill (No. 159) pour accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent requises pour faire face à certaines dépenses du service public pour les années fiscales finissant respectivement le 30 juin 1873 et le 30 juin 1874, et pour d'autres fins relatives au service public, *sans amendements*.

Un message est reçu de Son Excellence le Gouverneur-Général, désirant la présence immédiate de cette Chambre dans la salle des séances du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur et la Chambre se rendent au Sénat, et de retour,—

M. l'Orateur fait rapport qu'il a plu à Son Excellence de donner la sanction royale aux bills suivants, savoir :—

Acte pour pourvoir au maintien de l'ordre à bord des steamers à passagers.
Acte pour amender l'Acte du Fonds de retraite du Service Civil.
Acte pour amender l'Acte de la Compagnie du chemin de fer d'Erié et Niagara de mil huit cent soixante-et-trois.
Acte pour incorporer la compagnie d'impressions et de publications du "*Citizen*" (responsabilité limitée).
Acte pour incorporer la compagnie des mines d'argent de l'Etoile du Nord.
Acte pour amender l'acte des brevets d'invention de 1872.
Acte pour incorporer la compagnie du Pont du Canada et de la Rivière Détroit.
Acte pour amender de nouveau l'*Acte concernant les Banques et le commerce de banque.*
Acte pour incorporer "La Banque de St. Hyacinthe"
Acte pour incorporer la Banque Victoria du Canada.
Acte pour incorporer la banque Stadacona.
Acte pour incorporer la banque Impériale.
Acte pour incorporer la Chambre de Commerce de la Puissance.
Acte concernant la Maison de la Trinité et les Commissaires du havre de Montréal.
Acte à l'effet de mieux protéger les cours d'eau et rivières navigables.
Acte pour incorporer la Compagnie d'Acier breveté de Date (responsabilité limitée)."
Acte pour incorporer la chambre de commerce du comté de King.
Acte pour étendre les pouvoirs de la Compagnie du Télégraphe de Montréal, et pour d'autres fins.
Acte à l'effet d'amender les actes incorporant la Compagnie du Pont suspendu de Queenston.
Acte pour amender l'acte concernant la construction du chemin de fer Intercolonial.
Acte pour amender les Actes incorporant la Compagnie de Placement et d'agence de Londres et du Canada (responsabilité limitée).
Acte pour incorporer la Banque Centrale du Canada.
Acte pour amender l'Acte pour incorporer la compagnie du Pont et Tunnel de chemin de fer de la rivière Ste. Claire.
Acte pour amender l'Acte pour incorporer la compagnie du Pont de chemin de fer de la rivière Détroit et changer son nom en celui de "Compagnie du Pont et Tunnel de chemin de fer de la rivière Détroit."
Acte pour incorporer la compagnie d'assurance maritime et contre l'incendie, dite de la Puissance.
Acte pour amender l'Acte concernant les compagnies à fonds social pour la construction de travaux pour faciliter le flottage des bois sur les rivières et cours d'eau
Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de jonction du Grand Occidental et de la rive du lac Ontario.
Acte concernant le havre de Pictou, dans la Nouvelle-Ecosse.
Acte concernant le canal Desjardins.
Acte pour changer le nom de la "*Freehold Permanent Building Society of Toronto*" en celui de "*Freehold Loan and Saving Company*" (Compagnie de Crédit Foncier et d'Epargnes), et pour en étendre les pouvoirs.
Acte pour changer le nom de la "Banque Supérieure du Canada," en celui de "La Banque Fédérale."
Acte concernant le Service Postal Océanique.
Acte pour incorporer la compagnie des laminoirs Colbrook de la Puissance du Canada.
Acte pour incorporer la Compagnie d'Assurance Royale Canadienne.
Acte pour incorporer la Compagnie Maritime d'Emmagasinage et de docks.
Acte pour incorporer la Compagnie Canadienne des Moissonneuses, dites *Warrior*,

Acte pour établir de meilleures dispositions à l'égard de l'amélioration du fleuve St. Laurent entre Montréal et Québec.

Acte concernant les nauvrages et le sauvetage.

Acte pour établir de nouvelles dispositions au sujet des droits de douane dans le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest.

Acte concernant la Prison Centrale de la Province d'Ontario.

Acte pour permettre à la compagnie du Grand chemin de fer Occidental d'étendre et perfectionner davantage ses moyens de correspondance.

Acte pour incorporer la compagnie de chars et de manufacture du Canada.

Acte pour incorporer la compagnie pour la fabrication du papier, dite du Canada.

Acte concernant le chemin de fer de St. François et Mégantic.

Acte pour amender les actes concernant l'inspection des bateaux à vapeurs.

Acte à l'effet de proroger l'acte passé dans la trente-troisième année du règne de Sa Majesté, intitulé : " Acte pour amender l'acte des pénitenciers, de 1868."

Acte concernant les Etrangers et la Naturalisation dans les provinces de la Colombie Britannique et de Manitoba.

Acte pour amender l'Acte concernant les offenses contre la personne.

Acte pour résoudre un doute sur l'interprétation à donner à la trente-et-unième section de l'Acte trente-trois *Victoria*, chapitre trois, et pour amender la section cent huit de l'Acte des terres de la Puissance.

Acte concernant les Poids et Mesures.

Acte pour incorporer la Compagnie d'*Express* de la Puissance.

Acte pour incorporer la Compagnie du Câble Atlantique du Canada.

Acte pour incorporer la Compagnie Canadienne de Terres et de Prêt de Glasgow (responsabilité limitée.)

Acte pour amender l'Acte relatif à certaines banques d'épargne dans les Provinces d'Ontario et Québec.

Acte pour conférer certains pouvoirs à la Compagnie du Chemin de fer de Montréal, Chambly et Sorel.

Acte pour permettre à la Compagnie du chemin de Buffalo et du lac Huron de faire des arrangements au sujet des bons qui représentent sa dette.

Acte pour incorporer la Compagnie des Marbres Marrezzo du Canada.

Acte à l'effet d'amender l'Acte 32 et 33 *Vict.*, ch. 70, pour unir les compagnies d'assurance mutuelle du Castor et de Toronto, contre l'incendie.

Acte pour amender les actes généraux concernant les chemins de fer.

Acte pour autoriser *James K. Ward* et autres, à placer des estacades sur le chenal entre l'Ile St. Ignace et l'Ile du Pads, dans la paroisse de l'Ile-du-Pads, dans le district de Richelieu.

Acte pour incorporer la Compagnie d'Assurance du Canada.

Acte à l'effet d'amender l'acte pour incorporer l'association de placement de Montréal.

Acte pour amender l'*Acte concernant la milice et la défense de la Puissance du Canada.*

Acte pour incorporer une compagnie sous le nom de " Le Crédit Foncier du Bas-Canada."

Acte pour incorporer la compagnie de bassins et de magasins, dite de la Puissance.

Acte pour incorporer la Compagnie Canadienne d'Importation des métaux.

Acte pour incorporer la Compagnie des steamers de la malle royale du Canada et des Indes Occidentales.

Acte pour incorporer la compagnie d'assurance maritime mutuelle du Canada.

Acte pour amender le chapitre 58 des Statuts Refondus de la ci-devant province du Canada.

Acte concernant l'intérêt et l'usure dans la province de la Nouvelle-Ecosse.

Acte pour autoriser des concessions gratuites de terre à certains colons primitifs et à leurs descendants, dans le territoire formant maintenant la province de Manitoba.

Acte pour incorporer la Banque de Pictou.

Acte pour incorporer la Chambre de Commerce d'Oshawa.

Acte pour incorporer la Compagnie des travaux hydrauliques de Lachine et pour lui conférer certains pouvoirs.

Acte pour abroger la loi de la Colombie Britannique intitulé : " An Ordnance respecting Harbor and Tonnage Dues and to regulate the licenses on the vessels engaged in the coasting and Inland Navigation Trade. "

Acte pour amender l'acte de la présente session intitulé : " Acte pour incorporer la Compagnie du pont du Canada et de la rivière Détroit. "

Acte concernant l'admission de la colonie de l'Ile du Prince-Edouard comme province de la Puissance.

Acte pour incorporer l'agence de placement et de garantie, dite du Canada.

Acte pour incorporer la Compagnie du Labrador.

Acte pour accorder des pouvoirs additionnels à la Compagnie des Steamers de Québec et des Ports du Golfe.

Acte pour incorporer la Compagnie d'Emmagasinage des Marchands.

Acte pour autoriser la Compagnie du Chemin à lisses de Colonisation du Nord de Montréal à prolonger sa ligne depuis la Rivière-Creuse jusqu'à un point d'intersection avec le chemin de fer Canadien du Pacifique projeté, et à prolonger aussi sa ligne jusqu'au Sault Ste. Marie, la Baie Georgienne et le Lac Supérieur, ou à unir sa ligne avec toute ligne de chemin de fer aboutissant aux points ci-dessus mentionnés.

Acte à l'effet d'amender l'acte intitulé : " Acte portant de nouvelles dispositions pour le gouvernement des territoires du Nord-Ouest. "

Acte pour pourvoir à l'inspection du gaz et des comteurs de gaz.

Acte pour continuer pendant un temps limité l'acte de faillite de 1869 et les actes qui l'amendent.

Acte concernant le pilotage.

Acte concernant l'administration de la justice et l'établissement d'un corps de police dans les Territoires du Nord Ouest.

Acte concernant les traitements et allocations des juges et autres fonctionnaires et employé publics, et l'indemnité des membres du Sénat et de la Chambre des Communes.

Acte pour changer les limites du comté de Montcalm et de Joliette pour les fins électorales.

Acte à l'effet d'établir des dispositions temporaires pour l'élection des membres de la Chambre des Communes.

Acte pour répartir de nouveau les sommes payables et imputables aux diverses provinces du Canada par le Gouverment Fédéral, en temps qu'elles dépendent de la dette avec laquelle elles sont entrées dans l'Union.

Acte pour établir de meilleures dispositions relativement aux pétitions d'élections et à tout ce que se rattache aux élections des membres de la Chambre des Communes dont la validité est contestée.

Acte concernant les droits d'exportation imposés sur les bois de construction par la Législature de la Province du Nouveau-Brunswick.

Acte pour amender l'Acte trente-quatre *Victoria*, chapitre quarante-trois, intitulé : " *Acte pour permettre à certaines compagnies de chemin de fer de pourvoir aux besoins du trafic croissant sur leur chemin de fer, et pour amender l'Acte de chemin de fer*, 1868.

Acte concernant les chargements sur le pont des navires.

Acte concernant la marine marchande et l'enregistrement, l'inspection et le classement des navires.

Acte pour amender de nouveau les actes à l'effet de pourvoir à l'administration et à l'amélioration du havre de Québec.

Acte pour amender, refondre étendre à toute la Puissance du Canada les lois relatives à l'inspection de certains produits principaux du Canada.

Acte pour amender de nouveau la législation relativement à certaines matières de procédure dans les causes criminelles.

Acte à l'effet d'amender les actes pour prévenir plus efficacement la désertion des matelots et à d'autres fins.

Alors l'honorable Orateur de la Chambre des Communes adresse la parole à Son Excellence le Gouverneur-Général, comme suit :—

QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE :

Au nom des Communes je présente à Votre Excellence un bill intitulé : " Acte pour accorder à Sa Majesté certaines sommes nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du service public, pour les années fiscales expirant le trentième jour de juin 1873, et le trentième jour de juin 1874," et pour d'autres objets liés au service public, que je prie humblement Votre Excellence de sanctionner.

A ce bill la sanction royale est donnée dans les termes suivants :

Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur-Général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill.

Ensuite il plait à Son Excellence le Gouverneur-Général réserver les bills suivants pour la signification du plaisir de Sa Majesté sur iceux :—

Acte portant de nouvelles dispositions concernant l'extradition des criminels.

Acte concernant l'engagement des matelots.

Acte pour faire droit à *Joha Robert Martin*.

La Chambre alors s'ajourne jusqu'au mercredi, le 13e jour d'août prochain.

JAMES COCKBURN,
Orateur.

No. 58.

OTTAWA, VENDREDI, 23 MAI 1873.

1ère Session, 2e Parlement, 36 Vict., 1873.

# VOTES ET DELIBERATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA.

Imprimés par I. B. Taylor, 29, 31 et 33, Rue Rideau

1873.

# No. 59.

# VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES.

## OTTAWA, MERCREDI, 13 AOUT 1873.

La Chambre se réunit conformément à l'ajournement.

Un autre député ayant prêté serment et souscrit le rôle qui le renferme, prend son siége.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu un avis du Secrétaire particulier de Son Excellence le Gouverneur Général, annonçant que Son Excellence prorogerait aujourd'hui le Parlement à trois heures P. M.

M. l'Orateur informe aussi la Chambre qu'il a reçu les avis des vacances suivantes dans la représentation :—

De *Thomas N. Gibbs*, Ecr., député du district électoral de la division sud d'Ontario, qui a accepté une charge salariée de la Couronne ;

De *Hugh McDonald*, Ecr ; député du district électoral d'Antigonish, qui a accepté une charge salariée de la Couronne ;

De l'Hon. *Joseph Howe*, député du district électoral de Hants, qui a accepté une charge salariée de la Couronne ; et de l'Hon. Sir *George E. Cartier*, député du district électoral de Provencher, décédé.

M. l'Orateur informe de plus la Chambre que son Greffier a reçu du Greffier de la Couronne en Chancellerie les certificats de l'élection des députés dont les noms suivent :—

De l'Hon. *Thos. N. Gibbs*, pour le district électoral de la division sud d'Ontario ;

De l'Hon. *Hugh McDonald*, pour le district électoral d'Antigonish; et de *Morison H. Goudge*, Ecr., pour le district électoral de Hants.

L'honorable *Thomas N. Gibbs*, député du district électoral de la division sud d'Ontario ; l'hon. *Hugh McDonald*, député du district électoral d'Antigonish, et *Morison H. Goudge*, Ecr., député du district électoral de Hants, qui avaient préalablement prêté serment selon la loi et souscrit devant l'un des Commissaires le rôle qui le renferme, prennent leur siége en Chambre.

M. l'Orateur informe aussi la Chambre qu'il a reçu du Commissaire chargé de s'enquérir de certaines matières et choses à lui renvoyées et concernant la pétition se plaignant de l'illegalité de l'élection pour le district électoral de la division ouest du comté de Peterborough, un rapport de son enquête, et qu'il a émis son mandat pour la réunion du comité auquel a été renvoyé la pétition d'élection susdite, lundi, le premier Septembre prochain, à 11 heures A. M; afin qu'il prenne en considération le rapport du ditCommissaire.

Un Message de Son Excellence le Gouverneur Général est reçu invitant les Communes à se rendre immédiatement dans la salle des Séances du Sénat.

M. l'Orateur et la Chambre se rendent en conséquence au Sénat, où il a plu à son Excellence le Gouverneur Général d'adresser aux deux Chambres le discours suivant:—

Honorables Messieurs du Sénat,

Messieurs de la Chambre des Communes,

En vous dispensant de prolonger pour le moment vos travaux parlementaires, je désire vous offrir mes meilleurs remercîments de la diligence que vous avez montrée dans l'exécution de vos devoirs publics.

Au nombre des mesures que vous avez adoptées se trouvent des lois très-importantes pour la prospérité de la Puissance.

Les intérêts du commerce seront promus par l'Acte relatif à l'inspection des principaux articles de production canadienne, ainsi que par le Statut réglant les poids et mesures.

Les différents Actes concernant notre marine marchande contribueront grandement au succès et au développement de cette branche importante de notre industrie nationale, et à la protection de la vie de nos marins.

Par l'Acte relatif à la décision des élections contestées des Membres de la Chambre des Communes, vous avez adopté le système qui fonctionne maintenant avec succès dans la Mère-Patrie.

Je vous félicite sincèrement de l'admission de la Colonie de l'Ile du Prince-Edouard comme Province de la Puissance.

Messieurs de la Chambre des Communes,

Au nom de Sa Majesté je vous remercie des subsides que vous avez votés si volontiers. Ils assureront l'exécution énergique des grands travaux publics que requièrent si impérieusement les besoins et les développements si rapides de ce pays,

Honorables Messieurs et Messieurs,

J'ai cru qu'il était à propos, dans l'intérêt du bon gouvernement de ce pays, d'ordonner qu'une Commission fût émise, afin de s'enquérir de certaines choses se rapportant au Chemin de Fer du Pacifique Canadien et uxquelles l'attention publique a été appelée et que la preuve faite devant cette Commission fût reçue sous serment.

Les Commissaires auront instruction de procéder à cette enquête avec toute diligence, et de transmettre leur rapport aussi bien aux Orateurs du Sénat et de la Chambre des Communes qu'à moi même. Immédiatement après la réception du rapport, je ferai convoquer le Parlement pour la dêpêche des affaires, afin de vous donner une prompte occasion de considérer ce rapport. En attendant, je prends, congé de vous.

Le Parlement de la Puissance du Canada est ensuite prorogé à Lundi, le 22 Septembre prochain.

JAMES COCKBURN,
Orateur.

ERRATUM.

Dans le procès- verbal de vendredi, 23 Mai, page 367, le bill No. 134: "Acte concernant les navires et leur enregistrement, leur inspection et classification " se trouve par erreur sur la liste des bills qui ont reçu la sanction royale, tandis qu'il a plu à Son Excellence le Gouverneur Général de le réserver à la signification du bon plaisir de Sa Majesté.

## AVIS D'ÉLECTION CONTESTÉE.

*District Electoral de la Division Ouest du Comté de Peterborough.*

Avis est par le présent donné que le Commissaire nommé en vertu de la 99me section de l'acte concernant les élections parlementairss contestées par le comité spécial chargé de décider dans l'affaire de la pétition se plaignant de l'élection illégale du district électoral de la division ouest du comté de Peterborough, m'a fait remettre copie du procès-verbal de son enquête, et que ce jour, conformément à la 123me section du dit acte, j'ai émis mon mandat ordonnant que le dit comité reprenne ses réunions lundi, le premier de septembre prochain, afin de prendre connaissance du rapport du dit commissaire et de rendre justice à qui de droit.

Chambres de l'Orateur, C. des Com., Ottawa, 30 Juin 1873.

---

# AVIS DE MOTION

M. Mathieu,—Vendredi prochain.—Si c'est en faveur du Gouvernement que la propriété Dreever, en la Ville de Winnipeg, Province de Manitoba, a été acquise, et par l'entremise de qui et pour quel prix.

M. Mathieu,—Vendredi prochain.—Si le gouvernement fédéral est tenu au logement et chauffage de Gilbert McMicken, Ecuier, agent des terres de la Couronne à Manitoba et de quelques uns de ses fils, et si non, quel loyer leur est chargé pour l'occupation des étages supérieurs des bâtisses louées par le gouvernement pour servir de bureaux publics?

No. 59.

OTTAWA, MERCREDI, 13 AOUT 1873.

1ère Session, 2e Parlement, 36 Vict., 1873.

# VOTES ET DELIBERATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA.

Imprimés par I. B. TAYLOR, 29, 31 et 33, Rue Rideau.

1873.

Printed by
Harpcliffe Press Co-operative
Gardenvale